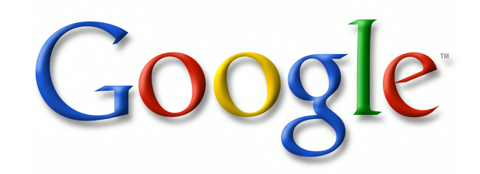


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

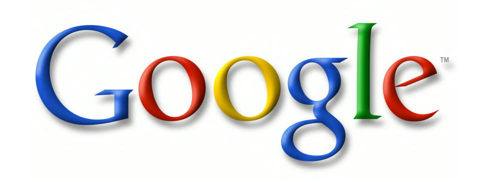
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

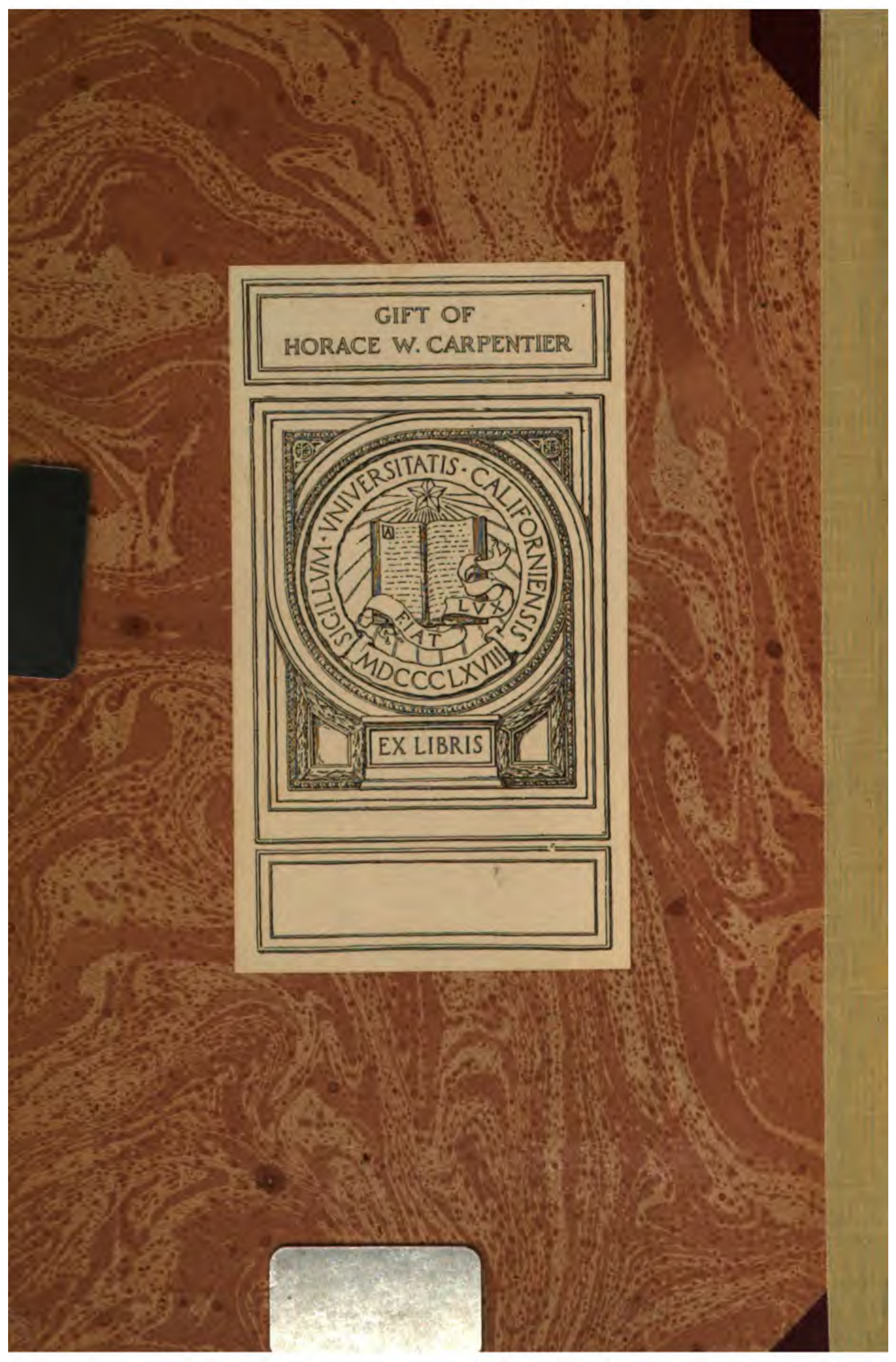
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




GIFT OF
HORACE W. CARPENTIER
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



UNIV. OF
CALIFORNIA

ARCHIVES

DE

L'ORIENT LATIN

PUBLIÉES

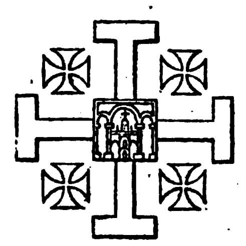
SOUS LE PATRONAGE

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

—

TOME I.



PARIS
ERNEST LEROUX
28, rue Bonaparte
—
1881

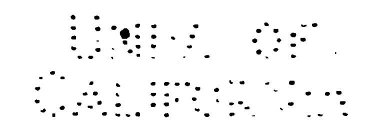
UNIV. OF
CALIFORNIA

ARCHIVES

DE

L'ORIENT LATIN

I.


UNIV. OF CALIFORNIA

ARCHIVES

DE

L'ORIENT LATIN

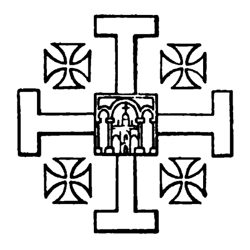
PUBLIÉES

SOUS LE PATRONAGE

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

TOME I.

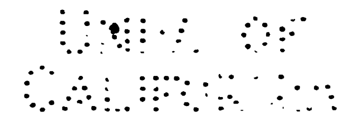


PARIS

ERNEST LEROUX

28, RUE BONAPARTE

1881



ARCHIVES

DE

L'ORIENT LATIN

PUBLIÉES

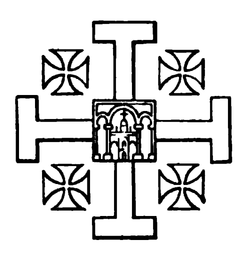
SOUS LE PATRONAGE

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

—

TOME I.

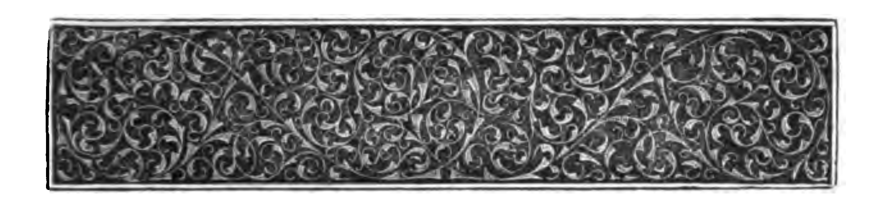


PARIS
ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE
—
1881

GÊNES

IMPRIMERIE
DE
L'INSTITUT ROYAL DES SOURDS-MUETS

M.DCCC.LXXXI





A pensée première, qui devait, au bout de quelques années, donner naissance à la Société de l'Orient Latin, a été très-modeste; il s'agissait seulement de réunir en une collection commode les récits, ou inédits, ou épars, des pélerins de Terre Sainte, pour venir en aide aux études archéologiques qui prenaient, sur le théâtre même des évènements bibliques, une importance de jour en jour plus considérable: c'était un programme limité et en apparence facile à remplir. Mais comme on avait à faire surtout à des textes occidentaux du Moyen-Age, on fut bien vite entraîné à sortir des limites étroites de la géographie, et à réclamer, pour l'histoire des relations de l'Europe avec la Terre Sainte un secours dont elle n'avait pas un moindre besoin que la géographie; c'était toucher au domaine des croisades, puis à celui de la domination latine en Orient: l'étude annexe tendait à prendre le pas sur le travail primitif. C'est

586303

alors que fut fondée la Société de l'Orient Latin; en 1875, elle arrêta un plan de publications qui n'a cessé depuis lors de guider ses travaux; je le remets sous les yeux du lecteur:

A) SÉRIE GÉOGRAPHIQUE.

Collection chronologique des pèlerinages en Terre Sainte & des descriptions de la Terre Sainte & des contrées voisines.

1. *Textes latins.* — Imprimés & inédits de 300 à 1400 — Inédits ou rarissimes de 1400 à 1600.

2. *Textes français* 3. » *italiens* 4. » *espagnols* 5. » *allemands* 6. » *anglais*	Imprimés & inédits jusqu'en 1500 — Inédits ou rarissimes de 1500 à 1600.
7. *Textes scandinaves* 8. » *slaves* 9. » *grecs* 10. » *hébraïques* 11. » *arabes*	Imprimés & inédits jusqu'en 1600 — (Accompagnés d'une version).

B) SÉRIE HISTORIQUE.

1. Poésies & poèmes relatifs aux croisades, 1100-1500.
2. Chartes.
3. Lettres historiques } inédites 1095-1500.
4. Petites chroniques }
5. Projets de croisades inédits, 1250-1600.

La Société publiera aussi des phototypographies reproduisant:

1. Les pèlerinages en Terre Sainte, feuilles volantes, journaux de croisade, &c., &c., imprimés au XV.e & dans les 50 premières années du XVIe siècle.

2. Les pièces analogues qui, quoique de date postérieure, n'existent qu'à l'état d'exemplaires uniqnes ou rarissimes.

Elle favorisera la publication de

1. La Numismatique 2. La Sigillographie 3. L'Épigraphie et 4. La Bibliographie	de l'Orient Latin.

La tâche, au premier abord, paraissait plus longue et plus coûteuse que vraiment difficile: en réalité, lorsque l'on en vint

à l'exécution, on se heurta contre des obstacles imprévus, les uns simplement matériels, les autres scientifiques, et ceux-ci plus sérieux : les deux premiers volumes de notre Série géographique *en portent la trace. J'ai énuméré ces obstacles dans mon* Rapport de 1877 *où je montrais qu'il convenait de ne plus marcher comme à tâtons, et de procéder immédiatement à un travail général de recherche et de classement des textes inédits, propres à rentrer dans le cadre des publications de la Société; j'indiquais les limites de ce travail et la marche qu'il devait suivre. Il fut aussitôt entrepris et se poursuit sans interruption depuis cinq ans; je puis dire que les résultats qu'il a donnés ont dépassé les espérances qu'on en avait pu concevoir.*

Un si grand nombre de matériaux ou d'indications de matériaux est venu s'accumuler dans nos mains qu'il a fallu penser à donner, à une partie au moins d'entre eux, un emploi plus rapide que ne pouvait l'offrir la mise en œuvre régulière et partant un peu lente de nos publications ordinaires.

Ces matériaux sont de trois sortes :

1.° Des indications bibliographiques de manuscrits, d'éditions rares ou non mentionnées, de récensions.

2.° Des documents de courte étendue.

3.° Des travaux personnels, dûs, pour la plupart, à nos confrères; ces travaux devaient servir, soit à la préparation des quatre grands ouvrages de secours, que la Société a ajoutés en projet à la double série de ses publications annuelles, soit à l'intelligence des textes publiés ou à publier dans celles-ci — la brièveté réglementaire de nos préfaces ne permettant que d'y d'effleurer les questions souvent si ardues de l'histoire littéraire de nos textes.

Il était regrettable, d'autre part, de ne point faire profiter immédiatement le public, et surtout les érudits qui s'intéressent à nos études, des recherches et des dépouillements longs et coûteux, faits pour nous dans les grands dépôts publics de l'Europe.

Il était encore plus fâcheux de ne point donner le jour à un grand nombre de pièces curieuses, destinées sans doute à entrer plus tard dans l'un ou l'autre de nos volumes, mais que la sévérité de l'ordre chronologique imposé à nos publications, pouvait nous obliger à ajourner, en raison de leur date relativement récente, à un avenir beaucoup trop éloigné.

Nous avions d'ailleurs sous les yeux l'exemple des éditeurs de plusieurs grandes collections de textes du Moyen-Age, qui, sous des formes diverses, avaient tenu à mettre le public au courant de leurs recherches préparatoires, notre Académie des Inscriptions, par les Notices et extraits des manuscrits, *la commission des* Monumenta Germaniæ, *par le célèbre* Archiv *auquel Pertz a laissé son nom, et le Maître des Rôles, par le* Catalogue *de Duffus Hardy.*

C'est donc à l'imitation de ces trois publications, mais surtout de la seconde, que le présent recueil a été fondé: il joint aux inventaires et descriptions de manuscrits, les études critiques qui, par leur étendue ou leur généralité, n'auraient pu trouver place dans les préfaces de nos volumes, et les travaux personnels de bibliographie, d'histoire et d'archéologie propres à aider à la confection de nos livres de secours.

Je dois maintenant dire un mot du caractère international *que revêtent dès leur premier volume les* Archives de l'Orient Latin. *Je pourrais le justifier par ce fait que, si la Société de l'Orient Latin a son siège en France, une partie de ses membres, le plus grand nombre de ses souscripteurs et la presque totalité des acheteurs de ses publications habitent l'étranger: cette raison ne serait pas la véritable.*

Si le présent recueil a ce caractère, dont j'ai peut-être à l'excuser auprès de certains lecteurs, c'est qu'il ne pouvait point ne pas le revêtir. L'histoire des croisades, en effet, n'a rien de national: si l'Orient du Moyen-Age a été occupé par des Latins, et si ces Latins étaient en majeure partie des Francais,

il faut tenir compte des autres peuples qui, à côté d'eux, sont venus y combattre et s'y établir.

D'autre part, si la Terre Sainte a été toujours, depuis Charlemagne, sous le protectorat immédiat de la France, elle n'est pas moins, pour tous les chrétiens, le sol sacré par excellence; elle n'a pas été visitée, vénérée et décrite par nos seuls ancêtres.

Ne s'occuper que des croisades françaises ou des pèlerinages français, ou même, sans la collaboration des érudits respectivement versés dans l'histoire nationale de chaque pays, traiter des questions spéciales aux croisés ou aux pèlerins de ces pays, eût été, dans un cas, comme dans l'autre, se condamner à ne faire qu'une œuvre médiocre, stérile et incomplète.

C'est donc à dessein que j'ai fait appel à tous ceux qui, hors de France, s'intéressent à nos études: je suis heureux de dire que je n'ai nulle part essuyé de refus, et que, parmi les travaux qui inaugurent les Archives de l'Orient Latin, *les moins importants ne sont pas ceux que je dois à la sympathie de mes collaborateurs étrangers. La langue seule a dû être unifiée: il était juste que le français, que tous les Latins parlaient au Moyen-Age dans les pays d'Outremer, eût ici le monopole de travaux relatifs à l'Orient Latin.*

La Société de l'Orient Latin ne se livre à aucune discussion scientifique et n'a qu'une séance annuelle tout administrative: elle n'avait donc pas besoin d'un organe publié à date fixe, et n'a jamais voulu le créer; d'autre part les matières que comprend le présent recueil n'ont aucun caractère d'actualité: il était donc inutile qu'il fût périodique. J'espère néanmoins le faire paraître, sans interruption, par volumes de sept à huit cents pages, toujours accompagnés de tables copieuses. Quant à la bibliographie, elle s'étendra toujours à la période comprise entre l'apparition du volume précédent et celle du volume publié: il y sera tenu compte, avec un soin par-

ticulier, des articles parus dans les périodiques locaux, et relatifs, même de loin, à nos études; je serai heureux que leurs auteurs me les signalent avec autant de soin que j'y attache d'importance.

Comte RIANT

Membre de l'Institut.

TABLE DES MATIÈRES

INDEX CHRONOLOGIQUE

DES PIÈCES PUBLIÉES DANS LE VOLUME

A.

CRITIQUE DES SOURCES

UNIV. OF CALIFORNIA



I.

INVENTAIRE CRITIQUE

DES

LETTRES HISTORIQUES DES CROISADES



L'HISTOIRE littéraire des croisades est encore à faire, et ce travail considérable, qui doit naturellement précéder l'histoire proprement dite, ne saurait être utilement entrepris, avant qu'une autre élaboration préparatoire ne soit, sinon menée à bonne fin, du moins suffisamment avancée: je veux parler de la réunion des matériaux à soumettre à la critique; et là même on se heurte à des difficultés que j'ai énumérées ailleurs [1], et qui ont, jusqu'à présent, découragé la plupart des érudits. Perdus dans des manuscrits incomplètement examinés, ou dans des recueils considérables, le plus souvent étrangers à nos études spéciales, ces matériaux échappent aux recherches les plus consciencieuses, si bien qu'ils ont paru à la Société de l'Orient latin devoir exiger un travail général de dépouillement de tous les dépôts publics accessibles de l'Europe, et de toutes les collections historiques imprimées de quelque importance.

1 *Exuviæ sacræ CP.* (Genevæ 1877, 2 v. in-8°), præf., I, pp. xiij et s.

Mais avant que ce dépouillement ne soit achevé, est-il possible de prendre une classe restreinte de ces matériaux et de constater au moins l'état de nos connaissances à leur endroit, de façon à déblayer partiellement le terrain sur quelques points plus abordables et plus circonscrits? C'est ce que j'ai tenté de faire, dans la présente étude, pour les *lettres historiques relatives aux croisades.*

Mais ici j'ai besoin de définir d'une façon parfaitement nette ce que j'entends sous ce titre.

En premier lieu, le mot CROISADE désignera toujours, pour moi, *la guerre religieuse proprement dite, provoquée par l'octroi solennel de privilèges ecclésiastiques, et entreprise pour le recouvrement direct ou indirect des Lieux Saints* — chaque croisade étant comprise entre le concile ou la résolution pontificale qui en ordonne la prédication, et le retour en Occident des contingents de la Croix. Je ne considérerai les expéditions secondaires et isolées, comprises entre deux grandes croisades, que comme des pélerinages armés, qu'on sera d'ailleurs toujours libre de rattacher chronologiquement à l'un des grands mouvements provoqués par la voix de l'Église. Quant à l'histoire intérieure des états latins d'Orient et des Ordres militaires dans leurs rapports avec leurs voisins Infidèles, elle doit être et sera nettement distinguée et *exclue* de l'histoire des croisades proprement dite.

Ce premier point établi, je définirai par LETTRES HISTORIQUES relatives à une croisade donnée, les documents épistolaires *narratifs*, propres à éclairer l'histoire de cette croisade, documents que je séparerai absolument — et cela quelque généralement reçu que soit l'usage contraire — de toutes les pièces *diplomatiques* ou *administratives*, nées des circonstances diverses, dont chaque expédition est forcément entourée: il y a là une étude tout aussi intéressante, mais entièrement différente à faire. Quelques textes, il est vrai, pourront offrir un caractère mixte, et présenter une certaine difficulté de classement — certaines bulles de papes, par exemple; il vaudra mieux alors les faire entrer simultanément dans les deux séries, en prévenant, dans chaque cas particulier, le lecteur de cette mesure d'ailleurs tout à fait exceptionnelle.

Les croisades ont évidemment donné naissance à un très-grand nombre de ces *lettres historiques;* disons tout de suite que la plupart d'entre elles ont été fondues, sans qu'on puisse les en isoler, dans les récits des témoins oculaires de ces évènements [2], et que beaucoup d'autres sont perdues: mais celles-ci même ne doivent point être négligées, et il est utile, — ne fût-ce que dans l'intérêt de recher-

2 Comme l'auteur anonyme des *Gesta Francorum* pour la 1re croisade, celui des *Gesta obsid. Damiatæ* pour la Ve, Thaddée de Naples pour la prise d'Acre en 1291; v. *Exuviæ CP.*, I. lxxiij, Thadd. Neap., ed. Riant, p. xij.

ches ultérieures, et bien que ces recherches donnent rarement, même en cas de succès, tout ce qu'elles semblaient promettre — il est utile, dis-je, de signaler les mentions qu'ont pu en faire les chroniqueurs.

D'autres nous ont été transmises, soit en substance, soit plus ou moins remaniées, par les historiens successifs des croisades; il y a lieu d'examiner jusqu'où a été poussé ce remaniement, et de classer régulièrement ces textes intercalaires, presque toujours acceptés de confiance, et traduits littéralement par les historiens modernes des croisades. Ce classement ne sera pas toujours facile, faute de pouvoir, pour chaque chroniqueur, déterminer, par la comparaison entre une pièce intégrale connue et le texte qu'il en aura pu donner, le degré d'altération qu'il a coutume de faire subir aux documents qu'il insère.

Enfin d'autres, et c'est malheurensement le petit nombre, nous sont parvenues sous leur forme originale; ce sont en général les documents les plus précieux de l'histoire des croisades; car ils ont joué en leur temps le rôle de nos dépêches et de nos bulletins militaires d'aujourd'hui, et nous transmettent l'impression fidèle que durent faire les évènements eux-mêmes sur ceux qui en avaient été les acteurs [3]; ils ont joui souvent, à l'époque de leur rédaction, d'un retentissement exceptionnel en Europe [4]; enfin ils ont servi d'*Urschrift* à plusieurs des chroniques contemporaines ou postérieures.

Il convient donc, par une raison analogue à celle qui tend à assigner au-dessus des écrivains classiques une place d'honneur aux textes épigraphiques, dans l'étude de l'antiquité; il convient, dis-je, de donner à ces documents épistolaires, pour l'histoire des croisades, le pas sur les chroniques proprement dites, qu'ont pu venir altérer des remaniements plus ou moins intéressés.

Mais ici nous nous trouvons en présence d'une étude délicate et souvent dangereuse; un certain nombre de ces pièces sont, en effet, suspectes, et l'examen minutieux de ces dernières est à la fois plus nécessaire et plus difficile que celui des lettres parfaitement légitimes. C'est ainsi que certains documents empruntés à des recueils épistolaires, même très-anciens, devront être l'objet d'une attention sévère — ces recueils, jusqu'à présent considérés comme des collections historiques de premier ordre, devant, dans plus d'un cas,

3 C'est ce que dit excellemment M. Taine dans la préface de ses *Origines de la France contemp.* — *La révolution*, I, p. 1. « Le témoignage le plus » digne de foi sera toujours celui du témoin oculaire, » surtout lorsque ce témoin est homme honorable, » attentif et intelligent, lorsqu'il rédige sur place, » à l'instant et sous la dictée des faits eux-mêmes... » Plus un document se rapproche de ce type, plus » il mérite confiance et fournit des matériaux supé» rieurs ».

4 Voir plus loin le n. CXVI: un récit assez insignifiant d'un bourgeois de Lucques est envoyé officiellement par le clergé de la ville à la chrétienté entière.

être ramenés au rang plus modeste de simples manuels de rhétorique épistolaire, rédigés à l'aide de matériaux plus ou moins authentiques par les maîtres de certaines écoles monastiques [5].

D'autres documents, acceptés pourtant de nos jours comme légitimes, devront être rendus à leurs véritables auteurs, faussaires du temps de la Renaissance, qui ont mis tous leurs soins, soit à amplifier, sous forme épistolaire, les mentions de documents véritables, mais perdus, qu'ils avaient trouvées dans les chroniqueurs, soit à fabriquer de toutes pièces des lettres plus ou moins vraisemblables.

Notre examen devra donc s'étendre aux catégories suivantes:

A. Lettres authentiques.
B. » remaniées } par les chroniqueurs du Moyen-Age.
C. » abrégées }
D. » mentionnées }
E. » fabriquées à une époque ancienne.
F. » » au XVI[e] siècle.

Pour une semblable étude, la confection d'un simple catalogue bibliographique aurait été utile, mais insuffisante. Une histoire littéraire proprement dite, avec examen de la valeur intrinsèque des documents, comparés aux autres sources historiques, me paraît prématurée, dans l'état où se trouve encore la publication de ces sources.

Je me suis arrêté à un système mixte, qui comprendra pour chaque lettre, 1° une cote détaillée de *date*, de *lieu*, de *contenu*, d'*incipit* et d'*explicit;* 2° une bibliographie, indiquant les *manuscrits* (d'après les catalogues imprimés des grandes bibliothèques), les *éditions* [6] et les principales *récensions* [7]; 3° une notice, destinée à déterminer pour chaque pièce:

la *date* exacte,
le *lieu de rédaction*,
le *degré d'authenticité*,

ce dernier point étant discuté avec détails pour les documents, jusqu'ici acceptés par tous, et que je me trouve amené à rejeter au nombre des pièces fausses ou douteuses. Quelques lettres inédites pourront

5 Sur un recueil de ce genre, voir la curieuse dissertation de M. B. Stehle, *Ueber ein Hildesheimer Formelbuch*, (Sigmaringen, 1878, in-8.°).

6 Beaucoup de ces pièces ont été publiées, soit dans Baronius, soit dans les collections des Conciles: il était difficile et en même temps peu utile de donner les renvois aux nombreuses éditions de ces deux ouvrages: je me suis contenté d'indiquer, pour le premier, l'édition princeps et l'édition de Lucques, pour le second, les éditions de Labbe et de Mansi.

7 J'ai entendu par *récension* un compte-rendu critique, et non une simple mention bibliographique, comme celles des dictionnaires des deux derniers siècles (Oudin, Cave, Jöcher, Fabricius, Struve), qui n'indiquent *jamais* rien de plus que ce que je donne moi-même.

aussi donner lieu à un examen sortant un peu de ces limites rigoureuses.

Ce sera donc plus qu'une bibliographie, et moins qu'une histoire littéraire, quelque chose comme un *apparatus*, suffisant pour guider, soit les critiques, soit les historiens proprement dits.

Sera-t-il complet? et comprendra-t-il tout ce que les manuscrits actuellement existant ont dû nous transmettre sur la matière? certainement non. Il aurait fallu pour atteindre ce but, avoir terminé, au préalable, le dépouillement dont je parlais tout à l'heure, et avoir en particulier compulsé (sans parler des feuillets de garde des manuscrits et des appendices des grandes chroniques), tous les recueils épistolaires, tous les *dictamina*, qui foisonnent dans nos bibliothèques; et ce travail est à peine commencé.

La présente étude n'aura donc la prétention que d'offrir le bilan exact de nos connaissances sur la matière, bilan limité, pour le moment, à la période antérieure aux croisades, et à la première de ces guerres saintes, mais que j'espère pouvoir étendre plus tard jusques et y compris la cinquième — l'état actuel de la publication des lettres des papes, après Honorius III, ne permettant pas de pousser utilement ces investigations au delà de 1227.

Je suppose, bien entendu, le lecteur au courant des traits principaux, des dates et des personnages les plus importants des deux époques dont je vais m'occuper.

Dans l'histoire des évènements subséquents, les pièces originales deviendront de plus en plus nombreuses, de moins en moins discutables: ici le nombre des simples mentions de lettres perdues ou remaniées l'emportera de beaucoup sur celui des documents parvenus jusqu'à nous dans leur intégrité.

Si j'applique aux 161 numéros de l'inventaire que j'ai dressé pour ces deux premières parties, la classification que je viens de faire, je trouve 81 pièces et 80 mentions, se répartissant ainsi [8]:

41 pièces authentiques, dont 4 inédites,
9 remaniées
6 abrégées
54 simplement mentionnées [9]
} par les chroniqueurs contemporains,

8 A part les mentions de quelques lettres juives, grecques, arabes, ou arméniennes, toutes les autres paraissent avoir été originairement rédigées en langue latine. J'avoue n'avoir trouvé aucun témoignage qui me permette de penser, avec M. Paulin Paris, (*Préface à Guillaume de Tyr*, p. iij), que des lettres françaises aient été envoyées de Nicée, d'Antioche, ou de Jérusalem.

9 Ces mentions auraient pu être beaucoup plus nombreuses; car, pour ne citer qu'un exemple, la cor-

7 douteuses,
8 fabriquées au temps de la croisade,
10 » au XVI[e] siècle,
26 mentionnées par les chroniqueurs, mais inadmissibles.

Les lettres simplement mentionnées n'ont été l'objet que de notices très-courtes; plusieurs fois même j'ai dû en réunir un certain nombre sous une seule rubrique, tandis que je me suis étendu longuement sur les pièces suspectes[10]; j'avais même consacré à l'une de celles-ci, qui soulevait des questions très-complexes, une véritable dissertation que j'ai dû publier séparément[11], comme dépassant, d'une façon exagérée, l'étendue moyenne des notices dont les autres documents étaient l'objet.

Comme limite chronologique supérieure, j'ai cru devoir remonter très-haut — la plupart des historiens des croisades ayant attaché une importance considérable à des documents, antérieurs souvent de plusieurs siècles à l'expédition de 1096-1099, documents dans lesquels ils voyaient, sans hésiter, les signes précurseurs des guerres saintes. L'étude de ces pièces m'aura amené, au contraire, à trouver qu'elles n'avaient, le plus souvent, aucun rapport avec le grand mouvement de la fin du XI[e] siècle.

D'autre part je me suis arrêté à l'année 1101 qui marque, à mon avis, la fin de la grande croisade: les prédications parties de Clermont ont eu évidemment un retentissement et des effets beaucoup plus prolongés, et l'on peut dire que l'écho s'en affaiblissait à peine, lorsqu'elles furent reprises par les puissantes voix d'Eugène III et de s. Bernard. Je pense cependant qu'avec les désastres de 1101, la période active de la première croisade a été close, et que les documents qui contiennent les exhortations de Pascal II pour hâter

respondance entre les divers chefs de la croisade, lorsqu'ils n'étaient point réunis, a dû être considérable; je n'ai cependant regardé comme ayant pu réellement exister que les *lettres*, désignées *expressément* dans les chroniques par les mots: *litteræ*, *epistola*, *scriptum*. C'est ainsi que beaucoup de documents, qui paraissent avoir accompagné les nombreuses ambassades dont parlent les chroniqueurs, ont dû être négligés, parce que la certitude que ces messages n'avaient point conservé la forme orale, ne m'a pas semblé suffisante; j'en citerai ici quelques-uns:

1095 *Alexis à Pierre l'Hermite* (Wilh. Tyr., l. I. c. 22, Alb. Aq., l. I, c. 14, [*Hist. occ. des cr.*, I, 56, IV, 282-283]).
1097 » *à ses alliés Infidèles* (Ann. C., l. X. c. 9, éd. de P. p. 294, éd. de Bonn, II, p. 47, *H. gr. des Cr.*, I, p. 219).
1097 *Alexis à Godefroy de Bouillon* (Wilh. Tyr., l. II, c. 7, Alb. Aq., l. II, c. 11, 12, [*Hist. occ. des Cr.*, I, 79, IV, 306, 307]).
» *Godefroy de Bouillon à Alexis* (*Ibid.*)
» *Manassès de Reims à Anselme de Ribemont* (*Epist. I Anselmi*, plus loin *App.* n. I.)
1098 *Kerbogha aux princes croisés* (Matth. d'Ed., *Hist. arm. des crois.*, I, p. 48).
1099 *Afdhal aux habitants de Jérusalem* (Alb. Aq., l. VI, c. 14, *H. occ. des cr.*, IV, 474).

10 Les pièces ou mentions douteuses ont été marquées d'un, et les fausses de deux astériques.

11 En préface à l'édition que j'ai donnée de cette lettre (*Epistola Alexij I ad Robertum I com. Flandriæ*, Genevæ, 1879, in 8°): j'en ai seulement reproduit ici (n. XXXI) les conclusions.

le départ des retardataires, auxquels étaient réservé, en Asie Mineure, un si triste sort, sont les derniers que comportât cette partie de mon sujet [12].

J'ai d'ailleurs et intentionnellement mis de côté :

1° toutes les pièces relatives à l'histoire intérieure des nouveaux états latins de Syrie, pendant la courte période qui s'étend de l'élection de Godefroy de Bouillon (23 juillet 1099) à la fin de l'année 1100 [13].

2° celles qui, de date postérieure [14] à 1100, font pourtant quelque allusion à la croisade.

3° et enfin quelques lettres, dépourvues d'ailleurs de date aussi bien que de valeur historique, et qu'on a voulu à tort rattacher à cette expédition [15].

Par contre, à l'exemple de Jaffé, dans ses *Regesta Pontificum*, j'ai consacré un numéro spécial à chacun des conciles ou synodes, où la question de la croisade avait pu être agitée — la convocation de ces assemblées et la publication de leurs actes ayant dû certainement (quelque soit à cet égard le silence des chroniqueurs) donner naissance à des documents épistolaires historiques. J'ai cru devoir également relever les lettres ou mentions de lettres, pour la plupart fabuleuses, que nous offrent les poèmes français de la 1re croisade.

12 La croisade de 1100-1101, terminée par la défaite d'Eregli n'a donné naissance à aucune lettre qui soit parvenue jusqu'à nous, et je n'ai trouvé dans les chroniqueurs qu'une seule mention de documents relatifs à cette expédition — celle, très-suspecte, que Guibert de Nogent (l. VII, c. 23, *Hist. occ. des cr.*, IV, 243) fait d'une lettre adressée à Kilidje-Arslan par Alexis en juin 1101, pour lui livrer l'armée du comte Guillaume VII de Poitiers. Cf. Ekkehardus, *Hieros.*, ed. Hagenmeyer, p. 240; Wilh. Tyr., l. X. c. 13 (*H. occ. des cr.* I, 417); Roger de Wendower, II, 173; Matth. Paris, ed. Luard, II, 125.

13 Par exemple les lettres des émirs d'Ascalon, de Césarée et d'Acre à Godefroy (1100, print.), dans Alb. d'Aix, l. VII c. 13, (*Hist. occ. des cr.*, IV, 515); — de Baudouin d'Édesse à Baudouin du Bourg, (sept. 1100), citées dans Albert d'Aix, l. VII, c. 31 (*H. occ. des cr.*, IV, 527) — et bien entendu aussi les lettres postérieures, comme celle de la reine Arda à Tancrède (1101), d. Foucher de Ch.., l. II, c. 14, (*Ibid.*, III, 396), et de Tancrède à Bohémond (1104), d. Alb. d'Aix., l. IX, c. 43, (*Ibid.*, IV, 617).

14 Ainsi celle de Pascal II à Robert II de Flandres (21 janv. 1103), (*R. des h. de la Fr.*, XV, 25, Jaffé 4433), où le pape félicite ce prince de son heureux retour; — une lettre, insignifiante du reste, d'Ives de Chartres au patriarche Daimbert, non datée, mais évidemment postérieure à 1100 (Ivonis Carn. *Epist.* 93, d. Migne, *Patr. lat.*, CLXII, 113; cf. *Epist.* 125, c. 137); — deux autres du même à Pascal II (*Ep.* 135, 173, c. 144, 176); — une lettre (1124-1134) de Geoffroi de Vendôme à Eudes, abbé de Marmoutier, relative à l'interdiction qu'Urbain II aurait fait aux religieux de prendre la croix (Goffridus Vindoc., *Epist.*, l. IV, ep. 21, [Migne, *Patr. lat.*, CLVII, 162]) — une lettre d'Alexis à Bohémond, avec la réponse de ce dernier (1103), citées en extraits par Anne Comnène, (l. XI, c. 9, éd. de Paris, 332-333, éd. de B., II, 111-112, *H. gr. des cr.*, I, 74-75), et placées à tort par Darras (*Hist. de l'Église*, XXIV, 233) en 1099.

15 Ainsi trois lettres de s. Anselme de Cantorbéry relatives aux vœux de Terre-Sainte (Anselmi Cant. *Epist.*, l. III, ep. 33, 66, 130, [Migne, *Patrol. lat.*, CLIX, 64, 104, 165]); — une lettre adressée par Hildebert, év. du Mans, à la comtesse Adèle, femme d'Étienne de Blois, pendant l'une des croisades de son mari (Hildeberti *Epist.* l. I, ep. 3, dans Migne, *Patr. lat.* CLXXI, 144; cf. l. I. ep. 5, 15, *Ibid.*, 148, 181) — une autre d'Ives de Chartres au même Étienne de Blois (Ivon. Carn. *Epist.* 86, d. Migne, *Patr. lat.*, CLXII, 107; cf. 455). Une raison différente m'a fait rejeter les lettres de Zimiscès (974) à Aschod, roi d'Arménie, à Léon, gouverneur de Daron et au docteur Léonce, insérées dans la *Chronique* de Mathieu d'Edesse (*Hist. arm. des Cr.*, I, 13-21) et les mentions de documents analogues, relatifs aux guerres de Byzance contre les Sarrasins avant les croisades — ces guerres n'ayant jamais eu, à mon sens, le caractère de cosmopolitisme religieux, qui constitue l'une des conditions nécessaires d'une croisade proprement dite.

Enfin j'ai publié en appendice le texte des quatre seules pièces inédites que j'aie rencontrées dans le cours de mon travail[16].

16 Je dois déclarer ici quelle aide précieuse j'ai trouvée dans l'excellente édition d'Ekkehard d'Aura, publiée il y a deux ans (Tübingen, 1877, in-8°; cf. Kugler, d. l'*Hist. Zeitschr.*, 1877, II, 483-485) par M. Henri Hagenmeyer : on ne saurait trop faire connaître ce livre. Par l'abondance et l'exactitude minutieuse des renseignements qu'il renferme, il constitue un véritable manuel de l'histoire de la 1re croisade. L'auteur lui-même a bien voulu, sur plusieurs points de la présente étude, me prêter, avec autant d'obligeance que de désintéressement littéraire, le concours de sa patiente érudition ; il m'a communiqué également en manuscrit l'important travail qu'il vient de publier sur Pierre l'Hermite. (*Peter d. Eremite*, Leipzig, Harassowitz, 1879, 402 pp. in-8°) — travail dont je n'ai pu profiter qu'avec discrétion, le présent mémoire ayant été rédigé et ayant dû paraître avant le livre de M. Hagenmeyer.

PREMIÈRE PARTIE.

AVANT LES CROISADES

768-1093.

I.

** 768-775 Constantinople.

Jean, patriarche de Jérusalem, Constantin V Copronyme et Léon IV Khazare, son fils, empereurs, à Charlemagne: le sollicitent de venir coopérer à la délivrance des Lieux-Saints.

[Inc.: « Servus servorum Dei, Johannes. . . . Favoralis apostolicæ . . . » — Expl.: « . . . sine fine beatus ».

A.

Dans la *Relatio quomodo Carolus Magnus attulerit clavum.*

Manuscrits: 1. *Braine*, Bibl. Jardel, (m. s. XIV, in-f.), (perdu) [1]; — 2. *Montpellier*, Bibl. de la Fac. de Med., 280 (Bouhier, Bourbonne) (m. s. XII, 8.o) f. 2 [2]; — 3. *Paris*, Bibl. nat., lat. 12710, (S. Germ. 1085), (m. s. XII), f. 2 *a*; — 4. *Paris*, Carmes (perdu); — 5. *Paris*, Notre-Dame (perdu); — 6. *S. Denis* (perdu); — 7. *Vienne*, Bibl. Imp. 3398 (H. pr. 450), (ch. s. XVI), f. 1.

Édition: Doublet, *Hist. de l'abbaye de S. Denys*, (P. 1625, in-4.o), p. 1206, (cod. 6).

B.

Dans le *Liber de sanctitate beati Karoli*, (composé en 1165) l. II, c. 4.

Manuscrits: 8. *Aix-la-Chapelle*, N.-Dame, (m. s. XV); — 9. *Ibid.*, Archives (ch. s. XV); — 10. *Berne*, n. 260 (m. s. XIII, in-f.), f. 224; — 11. *Korsendonck* [3]?; — 12. *Paris*, B. nat., lat. 4895 A (Colb. 2042) (m. s. XIII, f.o), f. 129 *a*; — 13. *Paris*, B. nat., lat. 5380 (ch. s. XVI) f. 25-26; — 14. *Paris*, B. nat.,

1 Les manuscrits 1, 4, 5, avaient été consultés par l'abbé Lebeuf en 1754; v. *Hist. de l'Acad. des Inscr.* XXI, 148-140. Les n. 5 et 6, étaient plus anciens que ceux que nous possèdons aujourd'hui; le n. 1, qui provenait de l'abbaye de S. Ived de Braine, a été longuement décrit par La Curne de S.te Palaye dans les *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, VII, 280-286.

2 V. Lelong, *Bibl. hist. de la Fr.*, n. 16206*, IV p. 386, et l'*Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, 520.

3 Dès 1644, les Bollandistes (*AA. SS.*, Jan. II, 875-876) avaient publié le prologue général, et les rubriques des livres I-III, d'après ce manuscrit, aujourd'hui perdu, s'il n'est pas le même que le n. 9.

lat. 6187, (m. s. XIII, in 8.°), f. 18-19; — 15. *Paris*, B. nat., lat. 8865, (m. s. XIII), f. 195 *a*; — 16. *Paris*, B. nat., lat. 17656 (N.-Dame) (m. s. XII, 4.°) f. 12 4; — 17. *Paris*, B. nat., N. acq. l. 264, (m. s. XII, 8.°), f. 77; — 18. *Paris*, B. S.te Genev., Ll1 (m. s. XIII, in-8.°) f. 20-21; — 19. *Vienne*, B. Imp. 527 5 (H. pr. 666), (m. s. XIV, 4.°), f. 19 r.°; — 20. *Vienne*, B. Imp. 4372 (Theol. 258), (ch. s. XIV, in-4°), f. 119 *a* 6.

Édition: *Vita sancti Karoli*, ed. Kæntzeler, Ruremondæ, 1874, (*Pub. de la soc. hist. et arch. de Limbourg*, t. XI, 8.°) pp. 48-50; (cod. 8-9).

Version *française en vers*: a) Girard d'Amiens, *Charlemagne*, (c. 1325), (*Paris*, Bibl. nat., fr. 778, (m. s. XIV), f. 122 *a*.

Versions *françaises en prose*, dans: b) *Version française de la Relatio*, réd. en 1314, (Modène, Bibl. Est., XI B. 21, m. s. XV, f. 1, et Paris, Bibl. nat., fr. 2457, ch. s. XVI, f. 3); — c) D. Aubert, *Les conq. de Charlemagne* (1458), (Bruxelles, B. roy. 9066, m. s. XV, f.°, f. 126 *a*); — d). *Chron. de S. Denys*, (1461), l. III, c. 4, (*R. des hist. de la Fr.*, V, 269); — *e*) *Fierabras*, l. I, p. III, c. 1, (Genève, 1478, f.°), f. 16.

Abrégé *français en vers*, dans: f) Philippe Mouskes, *Chronique*, (v. 1240), v. 10136-10162, (éd. Reiffenberg, I, 395).

Mentions: 1) Helinandus, *Chron.* l. XLIV, (Tissier, *Bibl. Cist.*, VII, 103); — 2) Vincent. Bellov., *Spec. hist.*, l. XXIV, c. 4, ed. Duac., p. 963; — 3) *Croisade de Charlem.*, (s. XIII), (Moland, *Orig. litt. de la Fr.* p. 386); — 4) *Chroniques de Tournay* (Philippe Mouskes, éd. Reiffenberg, I, 473); — 5) *Karl Meinet*, éd. Keller, p. 504; — 6) And. Dandulus, *Chron.*, l. VII, c. 12, n. 19, (Muratori, *SS. RR. Ital.*, XII, 146); — 7.) Mamerot, *Passaiges d'Outremer*, f. 9*a*; — 8.) Le Huen, *Croisées des rois chr.* (Lyon, 1517, f.°) p. vij; — 9.) A. Regnault, *Discours du voy. d'Outremer*, (P. 1573, in-4.°), p. 216.

Récension: Cointius, *Ann. eccles. Francorum*, VI, 727].

(Voir le numéro suivant).

II.

** 768-775 Constantinople.

Constantin V Copronyme et Léon IV Khazare, son fils, empereurs, à Charlemagne: même objet que la précédente.

[Inc.: « Aias Anna . . . . Constantinus imperator . . . . Cum has litteras . . . . ; — Expl.: « . . . . . Domini precepta secundum ».

Mêmes Manuscrits, Éditions [1], Versions [2] et Récension que la précédente.

Version *flamande abrégée* en vers, dans: Jean de Klerk, *Brabantsche Yeesten*, l. II, c. 22, v. 1916-1948. (éd. Willems, I, p. 136-137).

Mentions: 1. Guido de Bazochiis, *Chronogr.*, l. V (Pertz, *Mon. G. SS.*, XXIII, 721); — 2-5) Helinandus, Vinc. Bellov., *Crois. de Charlem.*, *Karl Meinet*, *ll. cc.*; — 6) Marinus Sanutus, *Secr. fid. Crucis*, l. III, p. III, c. 6 (Bongars, II, 127); — 7-8. Le Huen, Mamerot, *l. c.*; — 9. *Voy. de Charlem.* (Paris, Bibl. Nat., fr. 834) f. 15.; — 10. A. Regnault, *l. c.*].

J'aurais voulu commencer ce travail par deux pièces moins notoirement fausses et intrinsèquement moins insignifiantes que les deux lettres dont la bibliographie précède. Il m'était impossible, cependant,

4 Ce manuscrit diffère des autres copies du *Liber*; il ne fait peut-être qu'un avec le n. 5.

5 C'est sur ce manuscrit qu'en 1669, Lambecius (*Commentarii de bibl. Vindobonensi*, II, 329 et s.), publia les prologues et les rubriques des livres I-III.

6 Le manuscrit 4173 de Cheltenham, signalé dans la *Bibl. de l'É. des Ch.* (1879, p. 460, n. 1) comme renfermant le *Liber de sanct. b. Karoli* ne contient en réalité qu'un Eginhard.

1 Dans le *Liber de s. b. Kar.*, cette seconde lettre occupe les c. 5 et 6 du livre II, pp. 50-52.

2 Excepté (*e*) (*Fierabras*) et (*f*) (Ph. Mouskes).

de les négliger, sans paraître incomplet: à Charlemagne, en effet, pour le Moyen-Age tout entier et une partie de la Renaissance, commençaient les croisades, et la prétendue expédition en Orient du grand empereur avait toujours été, depuis le XIII[e] siècle [3], comptée comme la première des guerres saintes. D'ailleurs, les deux documents dont je vais m'occuper, examinés en eux-mêmes et séparément de la légende dont ils font partie, seront peut-être de nature à éclairer quelques-uns des problèmes que soulève cette légende.

Ce n'est pas que j'aie l'intention d'aborder ici, à mon tour, l'étude approfondie d'une question, qui a, dès le siècle dernier [4], donné lieu à de nombreux travaux, et qui, de nos jours, a éveillé l'attention de plusieurs érudits [5]. Au moment même où j'écris, un homme beaucoup plus autorisé que moi, M. Gaston Paris, qui a déjà, dans plusieurs de ses publications, déblayé le terrain de cette intéressante étude [6], se prépare à en épuiser la matière dans un travail définitif, auquel je ne puis mieux faire que de renvoyer d'avance le lecteur.

Je me contenterai ici d'exposer rapidement l'état de la question, et de montrer ensuite quel rôle peuvent y jouer les deux documents que j'ai à étudier.

Il parait acquis à l'histoire qu'à la suite des rapports incontestables que Charlemagne eut avec l'Orient tant byzantin [7] qu'arabe [8], des

3 « Guido expeditionem istam Francorum in Turcos vocat *secundam*, quia Carolus Magnus fecit *primam* » (Albericus, *Chron.*, ad. ann. 1096, [Pertz, *Mon. G., SS.*, XXIII, 803]). Seulement le *Guido*, cité ici par Albéric, n'est pas Gui de Bazoches, dans le manuscrit duquel j'ai vainement cherché cette phrase.

4 Foncemagne, *Examen de la tradit. touch. le voy. de Charlem. à Jérusalem* (*Hist. de l'Acad. des Inscr.* XXI, 1754, pp. 148-156); Abbé Lebeuf, *Examen crit. de trois histoires fabul. dont Charlem. est le sujet* (*Ibid.*, pp. 138-140).

5 Wilken, *Ueb. d. Zug K. d. Gr. nach Palæst.* (*Gesch. der Kr.*, I., Anh. pp. 3 et s.); Am. Duval, *Chans. du voy. de Ch. à Jér.* (*Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, pp. 704-714); Fr. Michel, *Préface à Charlemagne* (Lond., 1836, 12°) pp. j-cxv; P. Paris, *Chans. du voy. de Ch. à Jér.* (*Jahrb. f. roman. Lit.*, I, 198-211); L. Gautier, *Épopées franc.*, II 260-282; J. Lair, *Mém. sur deux chron. latines* (*Bibl. de l'É. des Ch.*, 1874, pp. 545 et s.); Storm, *Sagnkredsene om Karl d. St.* (Krist., 1874, 12°) pp. 228 et s.; Koschwitz, *Ueb. d. Chans. du voy. de Charl. à Jrlm*, (*Roman. Studien*, I, vi, pp. 7-10 et II, pp. 1 et s.); Idem, *Uberlief. und Spr. d. Chans. du voy. de Ch. à Jérus.* (Heilbronn, 1876, 12°); Idem, *VI Bearbeitungen v. Karls d. G. Reise* (Heilbr., 1879, 12°); Idem, *Karls d. Gr. Reise nach Jrlm* (Heilbr., 1880, 12°) pp. 1-45.

6 Gast. Paris: *Hist. poét. de Charlem.* (P., 1865, 8°) pp. 53 et s., 337-343; *La Karlamagnùss Saga* (*Bibl. de l'É. des Ch.*, XXV, 102 et s.); *Compte-r. de la dissert. de M. Koschwitz* (*Romania*, IV, 1874, 505-507); *La Chans. du pél. de Charlem. à Jér.* (*Ac. des Inscr.*, *Séance publ.* 1877) pp. 108-133; enfin, *La chanson du péler. de Charlem.* (*Romania*, IX, 1880, pp. 1-52) qu'il a bien voulu me communiquer en bonnes feuilles.

7 Voir E. Venediger, *Vers. einer Darleg. d. Beziehungen Karls. d. Gr. zum Byz. Reich* (Halle, 1872, 8°) où cette question est traitée à fonds. Au XII[e] siècle, on croyait que l'empire d'Orient avait été offert à Charlemagne; voir Helinandus, *Chronicon*, l. XLV (Tissier, *Bibl. Cisterc.*, VII, 103), répété par Albéric (Pertz, *Mon. G., SS.*, XXIII, 721) et surtout le curieux passage de Siméon de Durham (*Hist. reg. Angl.*, [*Mon. hist. Brit.*, I, p. 673]) répété par Roger de Wendower (*Flores hist.*, I 267), M. Paris (*Hist. maj.*, ed. Luard, I 368) et Matth. de Westminster (*Flores histor.*, L. 1570, f°, p. 294); cf. Pauli, *K. d. Gr. im North. Annalen* (*Forsch. z. d. d. G.*, XII, 164).

8 Dès le temps de Pépin (765-768) des ambassades avaient été échangées entre la France et les califes d'Orient (Fredegar., *Chron. contin.*, IV, [*R. des hist., de Fr.* V, 8]). Charlemagne en envoya au moins trois auprès d'Haroun al-Raschid: en 797, Lantfrid, Sigismond et Isaac (Einhartus, *Ann.* ad ann. 801 [Pertz, *Mon. G., SS.*, I, 189]; cf. Monach. Sangall., *De K. M.*, l. II, c. 9 [*Ibid.*, II, 752] et Wilh. Tyr., *Hist. b. s.*, l. I c. 3, [*R. des hist. occ. des cr.*, I, 13-14]; — en 799, Zacharie (Einh. *Ann.* [Pertz, I, p. 187; cf. 257, 352, 562]; *Vita Karoli*, c. 16, [*Ibid.*, I, p. 451]); — en 803, Radbert (Einh. *Ann.*, [*Ibid.* p. 190]). De son côté, Haroun en envoya aussi au moins trois à Charlemagne: la première, avant 800

présents qu'il en reçut, des ambassades qu'il y envoya, il se forma peu à peu une double légende où l'empereur figura, tantôt comme pélerin et tantôt comme croisé.

Nées probablement à des époques très-voisines, ces deux traditions, du *voyage pacifique* et de *l'expédition armée* de Charlemagne en Terre Sainte, se développèrent parallèlement, tantôt se succédant, tantôt se confondant, pour se séparer de nouveau, et fleurir enfin toutes deux ensemble pendant le XV[e] et la première moitié du XVI[e] siècle [9].

La légende du pélerinage ne nous intéresse point ici, et je ne fais que la signaler, en renvoyant à l'excellente analyse qu'en a donnée M. Léon Gautier [10]. A celle de la croisade appartiennent au contraire nos deux lettres: elle est distincte de la première. Elle a dû avoir pour origines en premier lieu, une certaine extension donnée aux exploits *convertisseurs* de Charlemagne contre les païens de l'Europe orientale [11], en second lieu, une confusion facile à faire entre

(Mon. Sangall., *De K. M.*, l. II, c. 9 [Pertz, *Mon. G., SS.*, II, p. 753]);—en 802, l'ambassade qui amena l'éléphant (Einh. *Ann.*, (*Ibid.*, I. 189, cf. I, 123, 563, V 101, VI 163, 336, 564, XXII, 223]; *Liber de succ. s. Hildulphi* [*Ibid.*, IV, 588]); — en 807, Abdallah, chargé d'offrir l'horloge (Einh. *Ann.*, [*Ibid.* I, 194; cf. I, 353, II, 224, V, 101,, VI, 566]). Ces rapports diplomatiques survécurent à Charlemagne; car nous voyons, en 831, une ambassade du calife arriver en France (*Vita Hludow.* c. 46, [Pertz, *Mon. G. SS.*, II, 634]; *Ann. Bertin.* [*Ibid.*, I, 424]).

9 Voir plus loin p. 16 n. 25.

10 *Epopées françaises*, I[e] éd. II, 260-282: dans sa seconde édition (III, pp. 270-308), dont il a bien voulu me communiquer les bonnes feuilles, M. Gautier a beaucoup augmenté l'*apparatus* bibliographique, qui rendait déjà la première si précieuse. Voici les principaux textes qui mentionnent le pélerinage, rangés par ordre chronologique: le premier est le célèbre passage de la chronique de Benoît de S. André, signalé dès 1824 par Pertz (*Archiv*, V, 149) et publié par lui dans les *Mon. G. SS.* (III, 710-711); puis apparaît, à la fin du XI[e] siècle, le poème français, *la Chanson du voy. de Charlemagne à Jérusalem* (éd. Fr. Michel, Lond. 1836, 12°, et Koschwitz, Heilbronn, 1880, 12°). Mais la légende ne se trahit d'abord dans les chroniques que par de simples allusions, dans les *Gesta Franc.*, l'*Historia b. sacri*, Robert-le-Moine (*H. occ. des Cr.*, III, 11, 121, 174, 732), les *Gesta epp. Mettensium* (Pertz, *Mon. G., SS.*, X, 538), Hugues de Fleury (*Vita s. Sacerdotis*, *AA. SS. Boll.*, Mai, II 17), Pierre Diacre, l. IV, c. II, (Pertz, *Mon. G., SS.*, VII, p. 765), le Pseudo-Turpin, c. 21 (éd. Ciampi, p. 58), un *Sermo ad Iherosol.* (v. 1147), que j'ai publié à la suite de l'*Epist. Alexii Comneni*, p. 47, Pierre Comestor (*Hist. scholastica*, c. 6). Ce n'est qu'à la fin du XII[e] s. que la légende envahit l'histoire, avec Godefroi de Viterbe (Pertz, *Mon. G., SS.*, XXII, 219, 222-3), deux chroniques de Charroux (Besly, *Hist. de Poit.*, 156, 159) et plus tard Jean d'Outremeuse (*Ly myror des hist.* l. II, t. III, p. 80); auparavant avaient apparu les remaniements ou versions du poème, et entre autres la *Karlamagnúss Saga* (l, I, c. 49-50, l. VII, éd. Unger, pp. 43, 466-483), une version galloise, trois remaniements français en prose, et deux poèmes scandinaves, récemment publiés par M. Koschwitz (VI *Bearbeitungen v. K. d. Gr. Reise*, (Heilbronn, 1879, 12°). Je dois dire que dans quelques-uns des textes qui représentent Charlemagne comme ayant accompli *pacifiquement* son pélerinage à Jérusalem, on nous le montre accompagné d'une suite aussi nombreuse qu'une armée, et, une fois revenu à Constantinople, aidant l'empereur à combattre les Sarrasins. Bien que cette suite fût sans armes, et que ces combats aient eu lieu *ailleurs qu'en Terre Sainte*, c'est évidemment là qu'est la transition entre les deux formes de la légende (Voir plus loin p. 16, n. 25).

11 C'est cette idée qu'exprime, à la fin du XI[e] siècle, Jocundus, l'auteur de la *Translatio s. Servatii*: « Hoc pius attendens Karolus, mori pro patria, mori » pro ecclesia non timuit; ideo terram circuit uni- » versam, et quos Deo repugnare invenit, repugna- » bat, et quos Christo subdere non potuit verbo, sub- » didit ferro » (Pertz, *Mon. G., SS.*, XII, 96). De là naquit le culte qui fut rendu plus tard à Charlemagne; la séquence de l'ancien office de sa fête (28 janv.) le célèbre ainsi:

« Hic est Christi miles fortis;
» Hic invictæ dux cohortis,
» Decem sternit millia ».
. . . .
» Infideles hic convertit,
» Fana, Deos hic evertit,
» Et confringit idola ».

[*Offic. de s. Karolo* (Canisius, *Ant. lect.*, ed. Basnage, III, II, 208].

les Sarrasins d'Espagne[12] ou de la Méditerranée[13], et ceux de la Palestine, en troisième lieu enfin, l'idée que Charlemagne n'avait pu s'emparer que les armes à la main, soit des reliques insignes[14] dont il enrichit plusieurs des sanctuaires de son empire, soit du patronage très-réel que lui-même[15], et, après lui, ses successeurs[16], exercèrent sur les Saints Lieux; tandis qu'en réalité, trésors pieux et droits de protection, n'avaient été obtenus que par voie diplomatique. Enfin à cette triple altération de faits historiquement vrais, a pu se joindre postérieurement l'influence de certains écrivains mystiques[17],

12 J'ai parlé ailleurs de cette confusion entre deux *Hispania*, toutes deux sièges de califats (*Epist. Alex. Comn.*, praef., p. XXIV, n. 4); cf. Röhricht, *Pilgerf. v. d. Kr.* p. 340, et *Beitr. z. G. d. I Kr.* II, p. 15., et plus loin n. XXXV, n. 23.

13 Les Sarrasins de la Méditerranée, à part quelques brigandages en Corse et en Sardaigne (806-810, 812) (Wenrich, *Res ab Arab. in Ital. gestis*, p. 56, 57; Martini, *St. delle invas. degli Arabi in Sardegna*, pp. 91-98), à Ischia et à Lampedouse (812) (Leo III, *Epist. ad K. M.*, 26 aug. 812 et 11 novemb. 813 [Jaffé, *Mon. Karol.*, 322-328]) brigandages aussitôt reprimés par l'empereur (Einh. *Ann.*, ad. ann. 807, 812; Astron., *Vita Hlud. imp.*, c. 14 [Pertz, *Mon. G. SS.* I, 199, II, 614]) paraissent s'être tenus tranquilles sous le règne de Charlemagne. Mais il n'en fut pas de même pendant le reste du IX[e] siècle, sous les autres Carolingiens; (Voir Wenrich, *Op. cit.*, pp. 59-60, 64 et s.). Aussi est-ce à Charles-le-Chauve et non à Charlemagne que, dès 1158, une chronique angevine (*Liber de comp. castri Ambasiæ*, [*Chr. d'Anjou* I, 88]) répétée au XIII[e] siècle, par Richard de Cluni (*R. des h. de la Fr.*, VI, 258), croit devoir attribuer une croisade contre les Infidèles. Cf. *Chron. d'Anjou*, I, 31, 186; Wilh. Malmesb., *Gesta regum Anglorum* I, 199; *Chron. breve S. Mart. Turon.*, (*R. des hist. de la Fr.*, VIII, 310); Petrus Bechini. *Chron.*, (Salmon, *Chr. de Touraine*, p. 45); Sugerii *Opera*, éd. Lecoy de la Marche, p. 35; Ptolemæus Lucens., *Hist. eccl.*, l. XVI, c. 15 (Muratori, *SS. RR. Ital.*, XI, 1016), et plus loin n. 25 à la fin.

14 On sait combien d'églises, au Moyen-Age, se plaisaient, à tort ou à raison, à faire remonter à Charlemagne l'origine de leurs trésors les plus précieux: je ne nommerai ici qu'Aix-la-Chapelle, Corbie, S. Denis, Compiègne, Charroux, Sarlat, Chartres et Reichenau, dont on regardait formellement les reliques comme rapportées de Jérusalem par l'empereur. Voir mon *Mém. sur les dépouilles de CP.* (*Mém. de la soc. des Ant. de Fr.*, XXXVI, pp. 11 et 176).

15 Ce patronage est historiquement incontestable: l'une des deux ambassades envoyées par Charlemagne à Haroun (celle de 797 ou celle de 799; voir plus haut p. 11, n. 8) était chargée de demander ce patronage au calife, *et l'obtint*. (Einhardus, *Vita Kar.* c. 16, [Pertz, *M. G.*, *SS.*, II, 451]; Poeta Saxo, v. 90-91, [*Ibid.*, I, p. 257]; Mon. Sangall., *De K. M.*, l. II, c. 9, [*Ibid.*, II, p. 752]; Bened. S. Andreæ *Chron.* [*Ibid.*, III, 711]; *Liber s. Hildulphi* [*Ibid.*, IV, 88]: Hugo Floriac., *Hist. eccl.*. (Pertz, *M. G.*, *SS.*, IX, 361). Ce fut en signe d'investiture de ce patronage qu'il reçut en 800, du patriarche de Jérusalem, le *vexillum* et les clefs du S. Sépulcre (Einh. *Ann.*, *Chron. Moissiac.*, Regino, Annal. Saxo, *Annal. Altah. maj.* [Pertz, *M. G.*, *SS.*, I, 187 305, 562. IV, 564, XX, 783]; Simeon Dunelm., *Hist. de gest. reg. Angl.* [*Mon. hist. Brit.* I, 673]; *Liber de sanctit. b. Kar.* l. I, c. 5, ed. Kæntzeler p. 21). Voir plus loin, p. 18, n° 33. C'est sans preuves, et par simple esprit de parti, que les historiens grecs modernes le révoquent en doute; v. Palamas, Ἱεροσολυμιάς, 1862, 8°, p. 105.

16 La continuation du protectorat par les successeurs de Charlemagne est également hors de doute: Louis-le-Débonnaire en couvrit les frais par un impôt d'un denier par chaque manse relevant de la couronne (Mon. Sangall., *De K. M.*, l. II, c. 9, [Pertz, *M. G.*, *SS.*, II, 753]) et nous avons encore le nom d'un des visiteurs qu'il y envoia: le moine Raganaire (*Mirac. s. Benedicti*, l. I, c. 38, éd. Certain, p. 81). Aussi, jusqu'à la fin du IX[e] s. les SS. Lieux jouirent-ils d'une paix suffisante, comme le témoigne le passage suivant d'une lettre du patriarche Théodose, à Ignace de C. P. - lettre apportée au VIII[e] concile œcuménique en 869, par Hélie, syncelle du patriarcat: « Multam benevolentiam ostendunt (Saraceni) in nos, licentiam nobis præbentes ædificandi ecclesias nostras, et tenendi sine prohibitione mores nostros, iuste agentes, et in nullo nobis iniuriam vel violentiam inferentes ». (*Epist. Theodosii ad Ignatium*, [Mansi, *Concilia*, XVI, 26, cf. 314]). Le récit de Bernard-le-Moine (870) (*Itinera Hieros. latina*, I, pp. 314) amène à la même conclusion: ce protectorat ne cessa qu'au milieu du IX[e] s. En 947, nous voyons Constantin Porphyrogénète envoyer des présents au patriarche (Nicetas clericus, *Epist. ad Const. Porphyr.*, d. Chrysanthes, Ἡ Ἁγία Γῆ, ed. Hierotheus Thabor., Moschæ, 1837, in-4°, pp. 51-56). En 1021, à la suite d'un traité entre Michel IV et le sultan d'Égypte, Daher (Cedrenus, ed. Bonn., 515, 521, Zonaras, l. XVII, c. 15, ed. Par., II, p. 23) il fut transporté aux empereurs de C. P., qui l'exercèrent jusqu'à la prise de Jérusalem par les Turcs (1070-1078).

17 Je fais ici allusion à la prophétie empruntée par s. Adson, abbé de Montiérender (954) à des oracles populaires plus anciens, comme le pseudo-Méthodius, (IX[e] s.) (Basil. 1497, f. Cvij), la Sibylle de Bède, (Migne, *Patr. lat.*, XC, 1184). « Quidam doctores nostri dicunt quod unus ex regibus Francorum, Romanum imperium ex integro tenebit, qui

pleins d'ardeur à grandir la majesté impériale, et qui, dans leur verve oratoire, rangèrent, dès le X[e] siècle, parmi les œuvres réservées au glaive victorieux des successeurs de Charlemagne, la délivrance du tombeau du Christ.

Pourtant tout cela aurait pu ne pas aboutir à la fabrication d'un récit formel, aussi circonstancié que celui qui eut cours, pendant tout le Moyen-Age, sur les exploits de Charlemagne en Terre Sainte: et (comme l'a très-bien fait observer M. Gaston Paris) vers le dernier quart du XI[e] siècle, on était encore si loin de cette fabrication, qu'un poète, racontant le séjour de Charlemagne à Jérusalem, nous le montre promettant au patriarche d'aller combattre les Infidèles....... en Espagne[18]. Ce n'est qu'à la fin même du XI[e] siècle, et, pour préciser davantage, sous le pontificat d'Urbain II, que la narration, telle qu'elle nous est parvenue, a dû enfin être composée.

J'aurai, dans le cours de ce travail, l'occasion de revenir plusieurs fois sur cette date, que je crois devoir assigner au véritable commencement des croisades. C'est seulement à la suite, 1° de l'occupation violente des Saints Lieux par les Turcs (1070-1084) et des plaintes qu'un régime intolérable, succédant brusquement en Terre Sainte à l'ancien protectorat français ou byzantin[19], provoquèrent dans la chrétienté tout entière[20], 2.° de la conquête inattendue de l'Espagne par les Almoravides[21], — que l'idée d'une croisade, telle que nous la concevons aujourd'hui, entra dans les projets du S. Siège. J'ajouterai d'ailleurs que cette idée, grâce à l'énergie du pape qui occupait alors la chaire de S. Pierre, prit *immédiatement* des développements considérables.

» in novissimo tempore erit, et ipse erit maximus et » omnium regum ultimus: qui, postquam regnum » suum feliciter gubernaverit, ad ultimum Jerosolimam veniet, et in Monte Oliveti sceptrum et » coronam deponet ». (Adso, *De vita Antichristi* [Migne, *Patr. lat.*, CI, 1295]). Cf. Zetschwitz, *Vom Röm. Kaisertum d. Nation*, Lpz., 1877, pp. 8, 43-44 158-160. Plus tard vinrent, (v. 1000) Alboin de Gorze (*De Antichristo*, éd. Hoss, d. Haupt, *Z. f. d. Alt.*, 1853, X, 269), (v. 1050) d'autres oracles sibyllins (Pertz, *M. G.*, *SS.*, XXII, 376), et (1061) les rèveries de Benzon d'Albano sur une expédition future d'Henri IV en Orient (Benzo Alb., *Paneg. Henrici IV*, l. I c. 19, l. V c. 6 [Pertz, *Mon. G.*, *SS.*, XI, 606, 652]).

18 *Chans. du Voy. de Jér.*, v. 230, éd. Koschwitz, p. 56: ce n'est pas non plus en Terre Sainte, comme je l'ai fait remarquer plus haut (p. 12, n. 10), mais auprès de Constantinople que la *Karlamagnúss Saga* (l. I, c. 50, p. 43) version norraine d'un poème français perdu, et d'autres textes, ou parallèles ou dérivés, font combattre Charlemagne contre les Infidèles. Ce point a une grande importance; car c'est le principal argument de M. G. Paris (*Séance de l'Acad. des Inscr.*, 1877, pp. 119-120) pour prouver que la *Chanson du v. à Jér.* est antérieure à la 1[re] croisade. M. Léon Gautier, dans la nouvelle édition de ses *Epopées fr.* (III, 271), cherchant à faire descendre la date de rédaction jusqu'à 1125, réfute cet argument de M. G. Paris, en alléguant que la *Chanson* représente la Terre Sainte, comme absolument débarrassée des Infidèles et n'ayant naturellement pas besoin de l'intervention impériale, et que cette peinture, vraie après la 1[re] croisade, ne le serait plus, à la fin du XI[e] s. Il me semble, en premier lieu, qu'un trouvère, composant vers 1075, a pu, quoique sachant fort bien que la T. S. était *hic et nunc* aux mains des Infidèles, supposer que *du temps de son héros*, il en était autrement: en second lieu, l'observation de M. L. Gautier prouverait seulement qu'il convient de placer la date de rédaction entre les années 1063-1070, époque où, grâce aux libéralités de Constantin XI Ducas, les chrétiens occupèrent *seuls* un quart (fermé de murs) de la S[te] Cité, — quart où ils vivaient sous l'administration autonome du patriarche.

19 Voir plus haut p. 13, n. 15.

20 Sur ces plaintes, voir ma préface à *l'Epist. Alex.*, pp. xxxvj-xxxviij.

21 Voir *Ibid.*, pp. xxiv-xxv.

Un des moyens employés pour arriver rapidement au résultat souhaité, fut la rédaction, puis la propagation d'écrits de tout genre, destinés à échauffer l'enthousiasme populaire: nous aurons plus loin à étudier plusieurs de ces pièces *excitatoires*. Je suis convaincu que la légende de la croisade carolingienne fut du nombre[22]: créer un précédent, et le placer sous le patronage du nom auguste de Charlemagne, n'était-ce pas, en effet, un des meilleurs moyens à employer pour éveiller l'émulation des fidèles ?

C'est alors qu'avec les souvenirs altérés des conversions opérées à main armée par l'empereur, des campagnes qu'il avait faites contre les Maures, des rapports qu'il avait entretenus avec la Terre Sainte, on n'eut pas de peine à bâtir la narration latine, où se trouvent nos deux lettres[23]. Cette narration est le premier[24] monument d'une longue série de textes, à travers lesquels la légende, tantôt amplifiée et tantôt abrégée, mais sans cesse remaniée et altérée, persiste durant tout le Moyen-Age[25] pour ne disparaître qu'après

22 Je dois avouer que je m'écarte ici de l'opinion de l'abbé Lebeuf (*H. de l'Acad. des Inscr.*, XXI, 139), adoptée par M. G. Paris (*H. poét. de Charlem.* p. 56). D'après cette opinion, qui s'appuie surtout sur ce que « l'auteur de la légende latine s'exprime comme » un homme qui voyait célébrer les IV Temps du » quatrième mois dans la IIe semaine de juin, usage » qui ne fut universellement changé en Occident que » sous Grégoire VII († 1085), » cette légende aurait été rédigée vers 1075. Rien n'est moins précis, à mon sens, que ce synchronisme, le changement des IV Temps n'ayant été rendu définitif que par un canon du concile de Plaisance en 1095 (Bernoldus *Chron.* [Pertz, *M. G. SS.*, V, 461]).

23 Charlemagne ne fut pas le seul dont la légende s'empara pour en faire un précurseur des croisades; Constantin obtint la même faveur (Pseudo-Beda, *Homiliæ*, l. III, h. 93, [Migne, *Patr. lat.*, XCIV, 494]).

24 Je dis le *premier monument*: car l'on ne peut donner ce nom à deux mots des *Annales Elnonenses minores*: « Karolus .... qui acquisivit regnum usque » Hierosolymis » (Pertz, *Mon. G. SS.*, V, 18), d'autant plus que rien n'indique que ces annales, bien que s'arrêtant en 1061, n'aient pas été rédigées plus tard. Il y a bien aussi, dans la partie des *Grandes Annales d'Altaïch*, rédigée en 1033, un texte qui pourrait paraître renfermer implicitement l'idée de croisade. Racontant la remise à Charlemagne des présents offerts en 800 par l'église de Jérusalem, elles ajoutent que les envoyés « omnia Karolo patefece- » runt, *ad liberandum populum christianum* » (Pertz, *M. G. SS.*, XX, 783). Je crois que cette expression obscure veut dire seulement, « pour exciter Charle- » magne à délivrer les chrétiens [de Jérusalem de » l'administration persane en les prenant sous son » propre protectorat] ».

25 Voici la liste des différents textes qui mentionnent la croisade de Charlemagne à partir de 1100: j'ai marqué d'un astérique ceux qui n'y fournissent qu'une simple allusion; - (v. 1102) * Robertus Monachus, l. I, c. 1, (*H. occ. des Cr.*, III, 728); - (v. 1115) * Ekkeh. Uraug., *Hieros.*, XI, 2, éd. Hagenm., p. 120); - (1165) *Liber de sanctit. b. Karoli*, l. II, c. 1-24 (Par., B. nat., lat. 4895 A, ff. 128 et s.); - (v. 1190) * *Descr. sanctuarii CP.* (*Exuviæ CP.*, II, 217); - (v. 1200) Guido de Bazochiis, *Chronographia*, l. V, (Par., B. nat., lat. 4998, f. 56 a), copié (1240) par Albericus (*Chronicon*, [Pertz, *Mon. Germ. SS.*, XXII, 721, 804, 941]); - (v. 1204) Helinandus, *Chronicon* (Tissier, *Biblioth. Cisterc.*, VII, 103); - (1240) Philippe Mouskes, v. 10022-11301, (éd. Reiffenberg, I, pp. 390-436); - (v. 1250) Vincentius Bellovacensis, *Speculum histor.*, l. XXIV, c. 4, ed. Duac. p. 963; - (v. 1277) Martinus Polonus, *Supputationes* (Pertz, *Mon. Germ. SS.*, XXII, 461); - (1290) Jacobus de Acquis, *Chronicon imaginis mundi* (*Mon. hist. patriæ*, III, 1501 et s.) qui parle de deux croisades de Charlemagne; - (XIII s.) *Croisade de Charlem.* (Par., Arsen. 283; Moland, *Origines litt. de la Fr.*, pp. 386-394); - (XIII s.) *Vitrail de Chartres* nos 2-7 (Vétault, *Hist. de Charlem.*, 546); - (XIII s.) *Chronique de Tournai* (Ph. Mouskes, éd. Reiffenberg, I, 473); - (v. 1300) Ricobaldus Ferrar., *Hist. univers.* (Eccard., *Corpus hist. M. Æ.*, I, 1154, 127; 3- (1313) Ptolemæus Lucensis, *Hist. eccles.*, l. XV, c. 3 (Muratori, *SS. RR. Ital.*, XI, 988); - (v. 1314) *Version française de la Relatio* (Modène, Bibl. Est., XI, B. 21, m. s. XV, f. 1-5, et Paris, B. nat., fr. 2457, ch. s. XVI, f. 1-32); - (v. 1320) Jean de Klerk, *Brabantsche Yeesten*, l. II, c. 22-25, v. 1885-2265, éd. Willems, I, pp. 135-149; - (v. 1325) *Karl Meinet*, éd. Keller, pp. 504-519; - (v. 1325) Girard d'Amiens (Par., Bibl. nat., fr. 778, m. s. XIV, ff. 121-124); - (v. 1330) Marinus Sanutus, *Secreta fid. crucis*, l. III, p. III, c. 6 (Bongars, II, 127); - (1339) And. Dandulus; *Chronicon*, l. VII, or 18, n. 19-21, (Muratori, *SS. RR. Ital.*, XII, 146); - (1340) Lewpuldus Bebenburgensis, *De zelo*

1573[26], et non sans jeter encore une dernière lueur en plein XVIIe siècle, sous des plumes moins éclairées que naïves[27].

German. principum (Schardius, *De jurisdictione imperij*, p. 488); - (v. 1350) *Officium s. Karoli Gerundense*, lect. VIII (Par., B. nat., lat. 5610, f. 10 b.); - (v. 1380) Jean d'Outremeuse, *Ly Myror des Hist.*, l. II, t. III, p. 12 - (XIV s.) *Conquestes de Charlemainne* (Par., Bibl. nat., fr. 834, m. s. XIV, ff. 15 et s.); - (c. 1400) Aymericus de Peyraco, *Chron. Moissiac.* (Par., B. nat., lat. 4991 A f. 127, 128); - (1450)* Petrus de Andlo, *De imperio Romano*, l. I, c. 13 (Argent. 1603, f°) f. 61; - (v. 1450) Jean Mansel, *Fleurs des histoires*, (Par., Bibl. nat., fr. 299, m. s. XV, ff. 246 *b* et s.); - (1451) * Ant. Astesanus, *Epistolæ her.*, l. III, (*Histor. de Paris*, I, 536); - (1452) * Theodoricus Pauli, *Liber bellorum Domini* (*AA. SS. Boll.*, Mai, III, xxxiv); - (1454) Séb. Mamerot, *Les passaiges d'oultremer*, c. 1-5, ff. viij-xix; - (1458) David Aubert, *Les conquestes de Charlem*, (Bruxelles, Bibl. roy., 9066, ff. 126 a et s.); - (1461) *Chroniques de S. Denys*, l. III, c. 4 (*Rec. des hist. de la Fr.*, V 265 et s.); - (c. 1465) Donatus Acciaiolus, *Vita Caroli* (Mencken, *SS. RR. G.*, I, 813); - (1474) * W. Rolewinck, *Fascic. temporum* (Pistorius-Struve, *SS. RR. Germ.*, II, 524); - (1478) *Fierabras*, l. I, p. III, c. 1-3 (Genève, 1478, f°) ff. 16-18; - (v. 1480) John Capgrave, *Chr. of England*, ed. Hingeston, pp. 105-106; - (1484) *Van Kayser Carolo* (réimprimé d'après le *Passionael* de Lübeck, 1484, dans Karl v. Bredow, *Karl. d. Grosse*, Altona, 1814, 8°) pp. 100-103 (version de Sanudo) - (1492) Seb. Brandt, *De or. et convers. bon. regum* I, f. ij; - (1496) * Wolfg. Aytinger, *Tractatus super Methodium* (Methodius, *Revelationes*, ed. Seb. Brandt, Basil. 1497, 4°, f. e iiij r°); - (XV s.) *Roman des IX Preux*, l. III, c. 20 (Par., Bibl. nat., fr. 12598, ch. s. XVIII, ff. 251 et s.); - (XV s.) *Chronique de France* (Par., B. nat., fr. 5003, f. 109-110); - (XV s.) *Epilogus gestorum K. M*, (Par. B. nat., lat. 18337, f. 266); - (XV s.) *Keiser Karlamagnúss Krönicke* (cf. L. Gautier, *Ep. fr.*, II, 268); (XV s.) - *Roland et Ferragus* (cf. G. Paris, *Hist. poét. de Charlem.*, p. 156); - (v. 1510) Worperus Tyaerda, *Chron. Frisiæ*, l. II, c. 1, p. 44; - (1517) Nicole le Huen, *Croysées des rois et princes chrestiens*, (à la suite de la version fr. de Bernard de Breydenbach, Lyon 1517, in-f°, p. vij); - (1523) *Rosier historial des gr. chr. de Fr.*, (P., 1523, f°), II, f. ix a,; - (1573) *Voyage de M. s. Charlemag. en la T. S.* (Anth. Regnault, *Disc. du voyage d'Outremer*, Lyon, 1573, 4°, pp. 212-245); - (1576) * Fr. Maurolycus, *Martyr. s. Rom. ecclesiæ*, pp. 8-9. On remarquera que ces textes comblent en partie les lacunes chronologiques que laisse la liste des témoignages relatifs au pèlerinage (plus haut p. 12 n. 10), comme si les légendes s'étaient alternées. La légende du pèlerinage pacifique serait donc née la première, mais restée très-longtemps dans le milieu populaire, sans que les chroniqueurs osassent s'en emparer. Celle de la croisade, rédigée *plus tard* comme excitatoire à la 1re croisade, serait passée *plus tôt* dans les chroniques. Il y a un petit fait qui pourrait servir à déterminer les dates respectives de l'entrée dans l'histoire de chacune d'entre elles. En 911, au siège de Chartres par Rollon, figure une relique célèbre, la *Camisia S. Mariæ*. Les premiers chroniqueurs qui en parlent à cette occasion, se taisent sur son origine. [*Fragm. hist. Francicæ* (v. 900) (*R. des H. de la Fr.*, VIII, 302) Dudon de S. Quentin (1002), le *Vetus Aganon Carnotense* (1088), Hugues de Fleury (1108), Guill. de Jumièges (v. 1137), Orderic Vital (1142)]. Mais, vers cette dernière date, Pierre Béchin et les *Gesta consul. Andeg.* ajoutent au récit des précédents que la *Camisia* a été rapportée par Charles-le-Chauve (pour Charlemagne) *de Byzantio* (voir n. 13). Or cette origine *byzantine* des reliques carolingiennes est un des traits qui distinguent la légende de la croisade de celle du pèlerinage, où les reliques sont présentées comme rapportées de Jérusalem. Guillaume de Malmesbury (1142), le *Chron. breve S. Martini* (v. 1150), le *Liber de comp. castri Ambasiæ* (1154), répètent les *Gesta cons. Andeg.* Mais là la légende du pèlerinage reprend le dessus, et entre dans l'histoire avec Roger de Wendower (*Flores hist.*, I, 314) (1233) qui substitue les mots *de Ierosolymis*, aux mots *de Byzantio*. Il est répété par Matthieu Paris (éd. Luard, I, 439) (1259) et Matthieu de Westminster (p. 354) (1377). — 1142 est donc la date approximative où la légende de la croisade pénètre dans les chroniques, et 1220, celle où elle en disparait pour faire place à la légende du pèlerinage, qui domine à son tour pendant le XIIIe siècle. Au XIVe, la légende de la croisade reprend le dessus; mais au XVe toutes deux ont cours simultanément. J'avoue que cette hypothèse ne repose pas sur un fondement très-solide, et qu'en particulier, elle ne tient pas compte de la *chanson* perdue, dont la *Karlamagnúss Saga*, l. I, c. 49-50 (éd. Unger, p. 43) nous a conservé les restes, et qui assigne C. P. et non Jérusalem comme point de départ aux reliques; d'après M. G. Paris (*Romania*, 1880, p. 83) cette chanson aurait précédé la légende latine de la croisade.

26 Je dois dire que, bien avant Anth. Regnault et Mavrolico, la légende de Charlemagne avait disparu des histoires sérieuses; ni Paul Émile de Vérone, ni Flavio Biondo ne la mentionnent. Sans parler d'une phrase ajoutée, au XIIIe siècle, à Guillaume de Tyr, par le traducteur anonyme de ce dernier (*Eracles*, l. I, c. 3, *Hist. occ. des Cr.*, I, p. 15, éd. P. Paris, I, p. 7) — phrase, qui, bien qu'assez obscure, donnerait à penser que ce traducteur ne croyait pas à la croisade carolingienne — dès 1460, Donato Acciajuoli la révoque en doute (*Vita K. M.* [Mencken, *SS. RR. G.*, I, 813]). C'est Robert Gaguin (*Compend. super Francorum gestis*, l. IV, [P. 1500, in-f°] f. 27 *b*) qui me paraît avoir cherché le premier à la réfuter, et après lui, Aventinus (1522) (*Ann. Boiorum*, Ingolst. 1554, p. 356) et J. Herold (*Contin. belli sacri*, l. I, c. 17 [Bas., 1549, f°] p. 46).

27 L. Osiander, *Hist. ecclesiastica* (Tubing., 1605, 4.°) VIII, 123; Doublet. *Hist. de S. Denys*. pp. 1205 et s.

C'est presque en tête de la narration, dont je viens de parler, que figurent les deux lettres dont j'ai à m'occuper. Le patriarche de Jérusalem, chassé de son siège par les Infidèles s'est réfugié à Constantinople auprès des deux empereurs associés, Constantin V Copronyme et Léon IV Khazare, son fils. Sur la renommée du roi des Francs, les deux empereurs et le patriarche se décident à lui envoyer une double ambassade, composée de quatre personnages. Les deux premiers, Jean, prêtre de Naplouse, et David, archiprêtre de Jérusalem, doivent remettre à Charlemagne une épitre adressée à la fois par le patriarche, par Constantin et par Léon. Les deux autres, Isaac et Samuel, juifs, sont porteurs d'une lettre autographe de Constantin, écrivant en son propre nom et au nom de son fils. Le premier de ces documents n'offre qu'une peinture assez banale des malheurs de l'église de Jérusalem et de son chef; c'est à peine si un appel timide au secours de Charlemagne s'y fait jour: on suppose (ce que confirme du reste la suite de la narration) que le tableau des malheurs de la Ville Sainte suffira pour provoquer la pitié et amener l'intervention du monarque occidental. L'autre pièce est d'un genre tout différent: le langage des empereurs est hautain; ils n'ont besoin d'aucun secours: Constantin a toujours été victorieux des Infidèles et les a chassés deux et trois fois de Jérusalem. S'il écrit à Charlemagne, c'est qu'il y a été contraint par un personnage céleste, dont il raconte l'apparition.

Je n'ai pas besoin de dire que tout est absolument faux dans ces deux lettres: pour la forme, rien n'y rappelle, même de loin, le style des chancelleries d'Orient; pour le fonds, il suffit d'abord de remarquer que les patriarches, contemporains de Charlemagne, ont été: Théodore I (v. 754-771), Eusèbe (v. 771-786), Hélie II (v. 786-796), Georges (796-806) et Thomas Tamrik (806-826)[28], et qu'aucun ne s'est appelé Jean; puis jamais Constantin Copronyme[29], pas plus que le prédécesseur ou le successeur de ce prince, n'ont pris ou repris Jérusalem, qui, d'autre part, à cette époque, n'a jamais eu à subir les infortunes dont se plaignent les lettres. J'ajouterai que le rédacteur de ces deux documents a usé d'une insigne maladresse en les fabriquant: il nous présente, en effet, le second comme un autographe impérial, et prend soin de nous en donner le texte et la traduction latine: or ce texte n'est pas grec, c'est de l'hébreu cor-

28 Seul le nom (*Isaac*) de l'un des porteurs de nos lettres se retrouve dans les chroniques contemporaines, en la personne du juif Isaac, qui fit partie de la première ambassade (797) envoyée en Orient par Charlemagne; v. plus haut p. 11, n. 8.

29 Les seules *expéditions* armées de Byzance sur la Syrie, voisines de cette époque, sont une petite campagne de Constantin V dans le nord de cette contrée, (*Hist. miscell.*, l. XXIV, c. 15, ed. Eyssenhart, p. 535, Theophanes ad ann. 6237, ed. B., I, 650), et une reconnaissance, envoyée par Nicéphore en 805, et qui échoua misérablement (Theophanes, ad ann. 6297, ed. Bonn., I, 746).

rompu, mal transcrit et partant inintelligible[30]. Le rédacteur de la pièce se sera adressé, pour avoir du grec, à quelque juif d'Orient, qui l'aura impudemment trompé.

Mais cette maladresse éclate encore davantage dans la date que le faussaire a dû chercher à donner aux documents qu'il fabriquait[31], date si absurde qu'elle avait déjà sauté aux yeux des chroniqueurs du Moyen-Age, sans pourtant les leur ouvrir sur l'authenticité de la légende[32]. Charlemagne a commencé à régner en 768, et Constantin V est mort en 775 : c'est donc entre ces deux époques que la lettre devrait se placer. Mais, d'autre part, le contexte représente Charlemagne comme déjà empereur, et même comme un vieillard d'un âge avancé, ce qui nous reporte aux dernières années de son règne et en plein IXe siècle, plus de trente ans après la mort de Constantin.

Il n'y aurait vraiment donc pas lieu de s'arrêter davantage à discuter nos deux pièces, si elles ne méritaient d'être envisagées à deux points de vue particuliers: d'abord quant au rôle qu'elles ont pu jouer dans la formation de la légende, puis quant aux rapports qu'elles offrent avec deux documents analogues, rédigés au temps de la première croisade et que j'aurai à étudier plus loin.

Examinons le premier point.

Il est hors de doute que Charlemagne a reçu, non point un, mais plusieurs messages de l'église de Jérusalem[33]: on peut même dire qu'une fois en possession du protectorat des Lieux Saints, les soins de ce protectorat et probablement aussi la fondation des établissements de divers genre, qu'il créa dans la Ville-Sainte[34], durent né-

30 Je dois dire que cet hébreu manque dans le meilleur des manuscrits, celui de Montpellier.

31 Cette date a été étudiée avec détails par le P. Lecointe (*Ann. eccles. Francorum*, VI, 727 et s.).

32 Hélinand (*Chron.*, Tissier, *Bibl. cist.*, VII, 103), la place aussitôt après l'avènement de Charlemagne à l'empire, en supposant que les empereurs byzantins avaient chacun un double nom; Gui de Bazoches change tout simplement *Constantin* en *Nicéphore* (Alb. *Chron.* [Pertz, *M. G. SS.*, XXIII, 721]). C'est également cette date qui, au XVe s., éveille les soupçons d'Acciajuoli (*Vita K. M.* [Mencken *SS. RR. Germ.*, I, 813]). Si le rédacteur de la légende avait su éviter cet anachronisme, il est certain qu'elle eût joui d'une autorité et d'une durée encore plus grandes.

33 En 799, envoi par le patriarche de Jérusalem d'un moine porteur de reliques (Einh. *Ann.*, ad. ann. 799, Einhardus Fuld. *Ann.*, Poeta Saxo, v. 555-563 [Pertz, *M. G. SS.*, I, 186, 257, 352, cf. 562]) - En 800, envoi de deux moines, l'un du Mont des Oliviers, l'autre de S. Sabas (Einh. *Ann.*, ad. ann. 800, Regino, *Chron.*, *Chron. Moissiac.*, *Liber de succ. b. Hildulphi*, c. 3, Herimannus Augiensis, Annal. Saxo, *Ann. Altah. maj.* [Pertz, *Mon. G. SS.*, I, 187, 305, 564, IV 88, V 101, VI 564, XX 783], *Vita s. Guill. Gelbon.* [*Rec. des hist. de Fr.*, V, 474]; Ord. Vit. I. I, c. 3 [éd. Le Prév., III, 8]; Simeon Dunelm. *De gest. reg. Angl.* [*Mon. hist. Brit.*, I, 673]; Roger de Wendower, *Flores hist.*, I, 267; Matth. Westm. *Flores hist.*, p. 294; Helinandus, *Chron.* [Tissier, *Bibl. cist.*, VII, 103]; Vinc. Bellov., *Spec. hist.*, l. XXIV, c. 4, (ed. Duac., p. 963); - En 803 nouvel envoi de deux moines (peut-être les mêmes que les précédents (?) (*Ann. S. Maximini Trev.* [*Comptes r. de la comm. r. d'hist. de Belg.* VIII, 167). - En 807, envoi de Georges, abbé du Mont des Oliviers et du moine Félix (*Epist. monachorum Montis Oliv. ad Leonem III.* [Jaffé, *Mon. Carol.*, pp. 382-383]; Einhardus, *Ann.*, Regino, Einhardus Fuld., *Annal. Xantenses* [Pertz, *Mon. G. SS.*, I. 194, 353, II, 224]; *Chronica Carrof. I*, [Besly, *Hist. des comtes de Poit.*, 151]). - En 809, envoi d'Agamus et de Roculphus, moines du Mont des Oliviers (Leo III, *Epist. ad Kar. M.* [Jaffé, *Mon. Carol.*, p. 386]; Einhardus, *Ann.* [Pertz, *M. G. SS.*, I, 196]). - Ambassades sous Louis-le-Débonnaire (Mon. Sangall., *De Kar. M.* l. II, c. 9, (Pertz, *M. G. SS.*, II, 753).

34 Ces établissements paraissent avoir consisté en un hospice, une église, un couvent, une bibliothèque et un marché (Bernardus Mon., *Itiner.* [*Itin. Hieros. lat.*, I, 304] répété par Guillaume de Malmesbury

cessiter et nécessitèrent, en effet, une correspondance régulière entre les deux chancelleries impériale et patriarcale [35]. J'en dirai de même de Constantinople; quelqu'ait été la nature des relations successives, tantôt pacifiques et tantôt hostiles, que Charlemagne entretint avec la cour de Byzance [36], il est certain que ces relations donnèrent lieu, de part et d'autre, à l'envoi de missives souvent importantes, et qui durent être gardées avec soin.

Enfin, il faut tenir compte d'un personnage qui remplit de ses aventures remuantes plus de vingt années du règne de Charlemagne, qui parait l'avoir fatigué de ses lettres, qui se faisait passer ou passa tout au moins pour patriarche de Jérusalem, et qui, ayant fait plus d'une fois, à cette époque, le voyage de Constantinople en Occident, pouvait offrir aux traditions un lien naturel entre les relations byzantines et les relations syriennes de Charlemagne; je veux parler de Fortunat, patriarche de Grado, dont la vie, extrêmement accidentée, vint se terminer obscurément au fond du cloître de Moyenmoutier [37].

Lorsque l'on voulut réunir en corps les traditions flottantes relatives aux rapports de Charlemagne avec l'Orient, il est probable

(*Gesta reg. Anglorum*, l. IV, c. 367, ed. Engl. hist. soc. p. 562); Druthmarus Corbeiensis, *Expos. in Matth.* [Migne, *Patr. lat.*, CVI, c. 1486]; *Commemoratorium de casis Dei* (*Itinera Hieros. lat.* I, pp. 301-305]). L'ensemble de ces établissements aurait porté le nom de *Latinie* (*Chans. du Voy. de Ch. à Jér.* v. 208, ed. Koschwitz, p. 55).

35 Dès 765, Pépin parait avoir envoyé une ambassade en T. S. (voir Lacroix, *Catal. epp. Cadurcensium* p. 60, et plus haut p. 11, n. 8), et les trois ambassades envoyées vers le calife (v. *Ibid.*) durent passer par Jérusalem — fait certain pour Zacharie (799); après 800, et jusqu'à la fin du règne, des envoyés durent porter chaque année les aumônes impériales en Terre Sainte (Car. M., *Capitul. Aquisgr.* (810) c. 17 [Pertz, *M. G.*, *Leges*, I, 163]; Einhardus, *Vita Karoli*, c. 27, [Pertz, *Mon. G. SS.*, II, 457] répété par Sigebert de Gembloux [*Ibid.*, VI, 335], par Hugues, de S. Victor [*Excerptiones alleg.*, l. X, c. 8, Migne, *Patr. lat.* CLXXVII, 282], par le *Liber de sanct. b. Kar.* l. I, c. 19, ed. Kaentzeler. p. 44, et par Raoul de Dicet [*Abbreviat. chron.*, éd. Stubbs, I, 127]; Poeta Saxo, v. 498-503 [Pertz, *M. G. SS.*, I, 257]; Wilh. Tyrius, *Hist. b. sacri*, l. I, c. 3. [*R. des hist. occ. des cr.*, I, 14]; Ægidius Paris., *Karolinus* l. III, (Par., B. nat.. lat. 6191), f. 25 r°; Lewpold. Bebenb., *De zelo German. principum*, c. 12 [Schardius, *De iurisdictione imp.*, p. 488]); Aymericus de Peyraco, *Stromatheus de gestis K. M.* (Par., B. nat., lat. 5944) f. 30. — En 808, Alcuin envoie une lettre au patr. de Jérusalem (Alcuinus, *Epist.* CXXIV, [Jaffé, *Mon. Alcuin.*, 581-583]. Ces envois continuèrent avec Louis-le-Débonnaire; voir plus haut p. 13, n. 16.

36 Voir la diss. (citée plus haut p. 7, n. 11), de Venediger, Muralt. *Chronogr. byzantine*, I. pp. 365-403 et Cointius, *Annal. eccl. Fr.*, t. VI et VII pass. Il ne serait même pas impossible qu'à la suite de la campagne victorieuse qu'Haroun al - Raschid fit en Asie Mineure du vivant de son père Mahdi (778-779), un message exposant les périls de l'empire fût venu de Constantinople à Rome pour être transmis à Charlemagne : en tous cas Adrien I l'informa de ces victoires des Infidèles (Hadrianus I, *Epist.* 76, 781-783 [Jaffé, *Mon. Carol.*, 230-231]).

37 *Liber de succ. b. Hildulphi* (1016) c. 3 [Pertz, *Mon. G. SS.* IV, 88). D. Papebroch, acceptant un témoignage aussi ancien, a cherché (*AA. SS. Boll.*, Mai. III, xl) à faire de ce Fortunat un syncelle du patriarche de Jérusalem. En réalité, Fortunat était patriarche de Grado, et apparut en France pour la première fois en 803 : « Venit quoque Fortunatus, » patriarca de Græcia, afferens secum... duas portas « eburneas » (Einh. *Ann.*, ad ann. 803 [Pertz, *M. G. SS.*, I, 191]), texte qui est peut être la source de la légende de Moyenmoutier. En 815, il revient encore en France, puis va à Constantinople en 821, reparait à Rouen en 824, et meurt l'année suivante à Moyenmoutier. Sur ce personnage, qui mériterait une étude spéciale voir: Leo III, *Epist.* (Jaffé, *Mon. Karol.*, 321-322, Ughelli, *Ital. sacra*, V, 1094); Karol. Magnus, *Diplom.* (13 aug. 803) (Ughelli, V, 1095); Frotharius, *Epist. III ad Hludov.* (Migne, *Patr. lat.* CVI, 865); Fortunatus, *Testamentum* (Ughelli, V, 1101-1102); Einh. *Ann.* (Pertz, *M. G. SS.*, I, 191, 208, 212); Joh. Diac., *Chron. Venet.*, *Chron. Gradense* (*Ibid.*, VII, 13-16, 47); Richer. Senon., *Chron.* l. II, c. 6 (Dachery, *Spicil.*, II, 614); And. Dand., *Chron.*, l. VII, c. XIV, n. 25, 26, c. XV, n. 4, 14, l. VIII, c. I, n. 22-23, 36 (Muratori, *SS. RR. Ital.*, XII, pp. 152-154, 157, 165, 168). Les éditeurs du *R. des hist. de la Fr.* (V, 351), le P. Le Cointe (*Annal.*

qu'on avait encore sous les yeux, sinon les originaux des correspondances dont je viens de parler, du moins les mentions que nous en ont laissées les chroniqueurs, et surtout la légende de ce Fortunat, telle qu'au commencement du onzième siècle l'avait façonnée l'annaliste anonyme de Moyenmoutier. De là à fabriquer, avec ces éléments, des pièces analogues, au moins par le titre ou l'apparence, aux lettres véritables, il n'y avait qu'un pas, qui fut vite franchi. Le premier chapitre de la légende était trouvé: le reste vint de soi.

Je passe maintenant au second point — à la parenté qu'offrent nos deux lettres avec deux documents analogues, appartenant à l'histoire de la première croisade: je veux parler de la fausse lettre d'Alexis Comnène à Robert, comte de Flandres[38] (1093) et d'une encyclique du patriarche grec de Jérusalem aux fidèles d'Occident[39] (1097). Ces deux pièces, comme les nôtres, accompagnent, dans les manuscrits, un autre récit de croisade, le plus populaire peut-être de ceux qu'ait provoqué la première des guerres saintes: l'*Historia Hierosolymitana* de Robert-le-Moine. Sans parler de mots qui paraissent être communs[40] à nos deux pièces et à l'*Epistola Alexij*, il serait extraordinaire que le fait de deux récits de croisade, précédés chacun d'une lettre patriarcale et d'une lettre impériale, fût un simple effet du hasard. On aurait pu même être tenté, en présence de cette coïncidence singulière, de se demander si la *Relation* de la croisade de Charlemagne, *Relation* à la rédaction de laquelle il est assez malaisé d'assigner une date précise[41], n'aurait pas été faite sur le modèle de l'*Historia* de Robert et de ses deux lettres, et par conséquent après cette dernière. Je dois dire tout de suite que cette hypothèse est absolument insoutenable: la *Relation*, en effet, bien que rédigée dans un but d'*excitation populaire*, n'en affecte pas moins en même temps la forme d'un simple récit de translation de reliques[42], et revêt les caractères spéciaux de ce genre de littérature[43]: elle s'éloigne donc

eccl. Francorum, VI, 817, VII, 59, 74, 142, 167, 350, 491, 568, 701 et 736), et surtout Belhomme, *Historia Mediani Monasterii* [Argent. 1724, 4°] pp 154-165), ont parlé avec détails de Fortunat. Le Quien (*Oriens christ.*, III, 323-342) a fait de grands efforts pour concilier l'opinion de Papebroch et celle du P. Le Cointe, en dédoublant le personage de Fortunat; il me parait s'être égaré. L'existence simultanée de deux Fortunat, tous deux patriarches ou se faisant passer pour tels, tous deux en correspondance avec Charlemagne, ne ferait d'ailleurs que donner plus de solidité à l'hypothèse que j'émets ici.

38 Plus loin n° XXXI: voir la préface à l'édition que j'en ai donnée (*Epist. Alex. Comn.*, Genevæ, 1879, 8°); je n'ai fait là qu'effleurer la question que je traite ici, et que je n'avais pu encore examiner à loisir.

39 Plus loin n° XCI; v. *Epist. Alex. Comn.* pp. lx, lxix et s.

40 Les emprunts de l'*Epist. Alexij* à nos deux lettres, surtout à la première, ne sont littéraux que dans deux phrases (pp. 18 et 20 de celle-là); mais l'on peut dire que le style des deux documents est presque le même, et que des idées analogues s'y retrouvent.

41 Voir plus haut p. 15, n. 22.

42 Comme le *Sermo ad Iherosolimitas* dont j'ai parlé plus haut, et qui fut composé pour la prédication de la II[e] croisade. Sur le rôle des reliques d'Orient comme *excitatoire* des croisades voir: *Epist. Alex.*, præf. xxxv, lxxv; *Innoc. III et Phil. de S.*, p. 76; *Mém. sur les d. rel. de CP*, p. 14; *Exuv. sacr. CP.* I, p. xl.

43 Voir ma préface aux *Exuv. sacræ C. P.* passim, et surtout pp. lxxj et suiv.

complètement de la forme adoptée par Robert. De plus les lettres, dans la *Relation*, font bien corps avec le récit, dont elles forment partie intégrante, tandis que celles de l'*Historia* n'y sont qu'annexées, sans que Robert y fasse, dans sa chronique, aucune allusion.

L'*Historia* de Robert a donc été rédigée postérieurement à la *Relation;* elle était d'abord privée de ses lettres annexes; puis, soit l'auteur lui-même, soit les copistes de son œuvre, pour donner à celle-ci la noble apparence du récit le plus connu de la croisade du grand empereur, ont voulu coudre à l'*Historia* deux pièces portant le même titre que nos lettres. Ils avaient sous la main une lettre patriarcale: ils s'en servirent sans la modifier[44]; ils y joignirent ensuite une lettre impériale, qu'ils fabriquèrent de toutes pièces, en empruntant aux nôtres leur style et jusqu'à quelques-unes de leurs expressions[45], et y insérant une liste de reliques qui rappelait celle de la *Relation*[46]. Quant à la vision qu'offre la seconde de nos lettres, elle passa (ainsi que nous le verrons plus loin), mais par un autre chemin, dans les récits généraux de la première croisade, et vint contribuer à la formation de la légende de Pierre l'Hermite[47].

Je terminerai en disant quelques mots des remaniements et versions auxquels nos deux lettres ont donné lieu, et dont j'ai indiqué seulement la bibliographie. La légende, tout entière, ayant passé en 1165 dans une *Vie de Charlemagne*, composée à l'occasion de la pseudo-canonisation de ce prince par l'antipape Pascal III[48], nos deux lettres sont insérées sans changements dans cette *Vie*. Nous retrouvons plus tard des extraits de la première dans Hélinand, Vincent de Beauvais et André Dandolo, et de la seconde dans Gui de Bazoches et Sanudo. La version en vers français de Girard d'Amiens n'est qu'une paraphrase des deux lettres: celle de Mouskes un simple extrait de la première. Les versions en prose française sont plus fidèles; mais aucune ne cherche à reproduire ou à traduire la partie hébraïque de la lettre impériale: — partie dont on devait ignorer la nature exacte.

44 Cette lettre n'offre que le titre qui la rapproche des nôtres: elle n'est pas d'ailleurs aussi suspecte que celle d'Alexis: voir plus loin nº XCI.

45 Cette question est du reste extrêmement obscure. L'une des deux phrases où se retrouvent des mots communs « et quod maius est » (*Epist. Al.*, p. 20) est considérée par M. G. Paris (*R. critique*, 1879, II, p. 383, v. plus loin n. XXXI) comme interpolée dans la lettre d'Alexis. En ce cas, celle-ci aurait pu n'avoir, avant cette interpolation, aucun rapport avec les nôtres. L'interpolateur l'aurait, comme celle du patriarche, prise toute faite pour la joindre à l'*Hist. hieros.* de Robert-le-Moine, et ne l'aurait interpolée que pour la faire ressembler à nos deux documents (??).

46 *Liber de sanct.*, l. II, c. 21, éd. Kæntzeler, p. 68; *Epist. Alex.*, p. 17. J'ai comparé avec soin ces deux listes de reliques et celles que donnent la *Chanson du Voy. de Ch.* (v. 175-190, p. 8-9) et ses remaniements (Koschwitz, VI *Bearbeitungen*, pp. 5, 43, 75); cette comparaison ne m'a pas fourni les résultats que j'en attendais. Les deux listes n'ont que deux reliques communes: la s. Couronne et un s. Clou; il faut en conclure que l'auteur de l'*Epist. Alex.* a seulement emprunté à la légende l'*idée* de l'insertion d'une liste de reliques, mais a ensuite reproduit servilement un catalogue tout fait, d'où il n'a même pas osé retrancher ces deux objets, qui, suivant la légende, avaient été transportés à Aix-la-Chapelle par Charlemagne, mais qu'au temps de la 1re croisade, l'on savait parfaitement, exister encore à C. P.

47 Voir plus loin nº XXXIII.

48 Voir Lambecius, *Comment. de Bibl. Vindob.*, II, 329; G. Paris, *Hist. poét. de Charlem.*, 56 n., 59-60.

III.

876-882 (?) ?

Jean VIII aux évêques du royaume de Louis [II-le-Bègue, roi de France (?)]: répondant à leur demande, leur déclare que les guerriers morts en combattant contre les païens et les Infidèles sont assurés de leur salut.

[INC.: « Omnibus reverendissimis , . . Quia veneranda . . . ». — EXPL.: « . . . in Christo bene valere ».

MANUSCRIT : 1. *Rome*, Arch. du Vatic., Reg. I (m. s. XI) f. 62 *b*, c. 1.

ÉDITIONS : A. *Epistolæ decretales summorum pontificum*, ed. Anton. de Aquino et Ant. Caraffa, Joh. VIII, n.º 144 (Romæ, 1591, in-fol.), III, p. 385-386 (397-398), [cod. 1]; — B. Labbe, *Concilia*, IX, 99 [éd. A]; — C. Mansi, *Concilia*, XVII, 104 [éd. A]; — D. Fejer, *Cod. Hung. diplom.*, I, 197 [éd. B]; — E. Migne, *Patrol. lat.*, CXXVI, c. 816, [éd. B]; — (Ep. nº 151; Jaffé nº 2435).

RÉCENSIONS : 1. Dupin, *Histoire des controverses et des matières ecclés. au IX siècle* (Paris, 1694), VII, p. 629; — 2. Fabricius, *Bibl. græca*, 1 ed., XI, 547].

Avant d'étudier cette lettre, j'ai besoin de revenir à la définition que j'ai donnée plus haut [1] du mot de *croisade*, et de rappeler que la croisade véritable doit avoir le double caractère d'une *guerre sainte*, prêchée au nom de l'Église, et d'une *expédition armée en vue du recouvrement des Lieux-Saints:* faute de l'un de ces éléments essentiels, on n'a plus, tantôt qu'une guerre religieuse, tantôt qu'une expédition laïque en Palestine: les campagnes des Francs contre les Arabes d'Aquitaine ou d'Espagne, celle de Phocas et de Zimiscès en Syrie sont un exemple du second cas, celle des Pisans contre Tunis en 1086 [2], bien que faite « *sub vexillo Petri* », rentre dans le premier.

Sans cette distinction rigoureuse, on serait amené à étendre dans des proportions illimitées l'histoire des croisades, qui deviendrait ainsi l'histoire des guerres de religion, ou plutôt celle du Moyen-Age tout entier; et l'on devrait, avant tout, y comprendre le pontificat de Jean VIII, qui ne fut qu'une lutte incessante contre les Sarrasins, devenus les maîtres de la Méditerranée. Dans ce système, la lettre dont je vais parler, et dont personne, je crois, n'a encore fait usage, aurait une importance capitale: car c'est la première fois [3] que serait

1 Voir plus haut p. 2.

2 Voir Sybel, *Geschichte d. I Kreuzz.*, 219, et plus loin nº XVII.

3 Il suffit de comparer la lettre de Jean VIII avec celle qu'Adrien I, en 778, écrit à Charlemagne, au moment du départ de ce prince pour la guerre d'Espagne (Hadrianus I, *Epist.* 62 et 63, [Jaffé, *Mon. Carol.* 201-204]). Le pape, qui prend pourtant l'intérêt le plus vif aux affaires de Charlemagne, n'y fait pas la moindre allusion au caractère sacré que pourraient revêtir les combats de ce prince contre les Sarrasins. Je dois dire cependant qu'un fragment d'une lettre de Léon IV, appellant vers 848 les Francs au secours de Rome, menacée par les Sarrasins, parait avoir, trente ans avant Jean VIII, formulé une doctrine analogue: « Novit enim Omnipotens, si » quilibet vestrum morietur, quod pro veritate fidei » et salvatione patriæ ac defensione christianorum » mortuus est, et ideo ab eo *præmium cœleste* con» sequetur ». (*Fragm. epist. Leonis IV ad Francorum exercitum* [Gratiani *Decret.*, XXIII, q. 8, c. 9, d. Mansi *Concilia*, XIV, 888]). Il ne s'agit pas encore là, il est vrai, de justification, *ipso facto*, par la mort à l'ennemi, mais seulement d'une récompense céleste, terme beaucoup plus vague. Cependant une pièce relative à la sépulture de ces mêmes Francs, morts en défendant Rome, laisse à penser qu'on les regardait déjà comme des martyrs, et la guerre contre les Sarrasins comme une guerre sainte: « contra inimicos Domini « *bella Domini* decertando mortui sunt ». (*Cod. Vaticanus* 2934, f. 304 *a*).

partie de la chaire de s. Pierre la déclaration formelle, « que les victimes de la guerre sainte sont des martyrs, et que leur sang, versé » les armes à la main, entraîne la rémission de leurs péchés ». Deux cents ans avant la première croisade, c'est plus que ne promet le deuxième canon du concile de Clermont [4] : on y voit apparaître le mot d'*indulgence* qui jouera plus tard un si grand rôle dans les guerres saintes d'Orient.

Jean VIII, qui était obligé de combattre en personne les ennemis de la Foi, campés aux portes de Rome [5], dont les appels incessants aux secours de la France et de l'Allemagne remplissent la volumineuse correspondance [6], qui, enfin, venait d'être obligé de conclure avec les Sarrasins un humiliant traité, par lequel il consentait à leur payer un énorme tribut [7], était venu en France pour solliciter aide en hommes et en argent. Avant d'appuyer ses demandes, les évêques français s'étaient enquis auprès de lui des récompenses spirituelles que l'Église pouvait assurer à ceux qui avaient combattu ou qui iraient combattre pour elle: la question à cette époque ne se résolvait pas d'elle-même: car l'Église d'Orient, qui avait centralisé à Constantinople tous les souvenirs matériels de la Passion, et s'était ainsi comme désintéressée des Lieux Saints, se refusait (interprétant d'une façon judaïque, un canon de s. Basile [8]), à considérer comme des martyrs les soldats tués en combattant les Sarrasins [9], et partant, à voir dans la guerre faite à ces derniers, une *guerre sainte*, pouvant motiver l'octroi de privilèges religieux.

Jean VIII, au contraire, qui comprenait avec quelle libéralité il

4 Les évêques avaient demandé : « Utrum hi qui » pro defensione sanctæ Dei ecclesiæ, et pro statu » christianæ religionis ac reipublicæ in bello nuper » ceciderunt, aut de reliquo pro ea re casuri sunt, in- » dulgentiam possint consequi delictorum ». Jean VIII leur répond : « quoniam illi, qui cum pietate catho- » licæ religionis in belli certamine cadunt, requies » eos æternæ vitæ suscipiet », tandis que le concile de Clermont ne promettait officiellement que la remise de la peine dûe à cause du péché, et non l'absolution du péché lui-même : « Quicumque, pro sola » devotione, non pro honoris vel pecuniæ adeptione » ad liberandam ecclesiam Dei Ierusalem profectus » fuerit, iter illud pro omni pœnitentia reputetur ». (*Concil. Clarom. decreta*, canon II, (Migne, *Patr. lat.* CLXII, 717). Je dois dire pourtant que, pendant les croisades, le clergé latin considéra toujours comme *sauvés ipso facto* les croisés tombés les armes à la main, en combattant contre les Infidèles. Il serait facile d'apporter à l'appui de cette assertion des textes nombreux. Voir du reste: Gratianus, *Decret.*, p. II, XXIII, q. 15, c. 46, ed. Tauchnitz, p. 816; Ivo Carnot., *Panormia*, l. VIII, c. 30 (Migne, *Patr. lat.*, CLXI, 1311); J. Gretserus, *Tomus tertius de s. Cruce*, l. II, c. 4, pp. 1927-1930; *AA. SS. Boll.*, Febr. I, 717. Je reviendrai plus loin (nº XXXV) sur les résultats que cette différence de doctrine entre les Latins et les Grecs eut sur l'attitude de ces derniers pendant les croisades.

5 De crainte d'un coup de main des Sarrasins, Grégoire IV avait dû, en 833, fortifier Ostie (Anast. Bibl., *Vita Greg. IV*, [Muratori, *SS. RR. Ital.*, III, 225-226]), et, en 852, Léon IV avait dû faire de même pour Rome (Flodoard., *De gestis pontif. Rom.*, [Mabillon, *AA. SS. Ord. s. Ben.*, III, 11, p. 592; cf. p. 589]).

6 V. Jaffé, *Reg. pont.* nºs 2251, 2264, 2272, 2276-2279, 2303-2304, 2306, 2316, 2325-2327, 2348 2366, 2443, 2456, 2462-2465, 2476, 2490, 2501, 2520, 2533-2535, 2542, 2546, 2581, 2591, 2607 et surtout 2291 et 2548.

7 *Epist. Joh. VIII*, 89, ad Carolomannum, ann. 878, (Mansi, *Concilia*, XVII, 78; Jaffé, 2366; cf. 2291).

8 *Epist. s. Basilii*, l. II, ep. 188, can. 13, éd. Migne, II, c. 1259.

9 En 963, s. Polyeucte força Nicéphore Phocas à rapporter une novelle, qui déclarait martyrs les soldats morts en Syrie (Cedrenus, éd. de B., II, p. 367, Zonaras l. XVI, éd. de P., II, 25).

fallait, dans un péril aussi pressant, ouvrir les trésors spirituels de l'Église, répond aux évêques de France, en affirmant sans hésitation, et avec une autorité qui ne laisse place à aucune discussion, la doctrine contraire à celle des Grecs.

Si donc, comme je viens de le dire, il n'était pas indispensable de resserrer dans des limites étroites, la définition du mot de croisade, la lettre qui m'occupe devrait tenir la première place en tête de cette longue liste d'épitres pontificales qui provoqueront et accompagneront toutes les guerres saintes d'Orient.

Je viens de raisonner dans l'hypothèse que l'authenticité de ce document était incontestable et que la date en était certaine: je dois cependant faire quelques observations sur ces deux points:

Les lettres de Jean VIII paraissent avoir été publiées pour la première fois, en 1591, par Antoine Caraffa et Antoine d'Aquin [10]: il n'est pas certain que cette publication ait été faite d'après le registre de Jean VIII, conservé encore aujourd'hui aux Archives du Vatican, où il porte le n.° 1, comme le plus ancien de ces précieux recueils de lettres pontificales [11]. Ce registre a passé pour être autographe [12]: ce n'est en réalité qu'une copie, exécutée au XIe siècle et au Mont Cassin, de lettres appartenant aux six dernières années du pontificat de Jean VIII [13], lettres dépourvues en général d'autre mention de date que la formule, — inexacte, étant donnée la confusion chronologique dans laquelle elles sont rangées — de « *datum ut supra* », et n'offrant certainement pas l'authenticité indiscutable que présentent les registres officiels, de papes postérieurs, registres rédigés par des scribes contemporains [14].

Notre document n'offre donc pas les caractères inattaquables de légitimité, que revêtent, par exemple, les lettres d'Innocent III. Je dois dire cependant qu'il ne diffère, ni comme style, ni comme forme, des autres lettres de Jean VIII; jusqu'à nouvel avis, je le considérerai donc comme authentique.

10 Potthast (*Bibl. med. Ævi*, I, 294) cite une édition des lettres de Jean VIII, de Rome, 1519. Cette édition ne se trouve dans aucune des grandes bibliothèques de France ou d'Italie. Je pense qu'il aura confondu avec celle d'Antoine d'Aquin, et mis 1519 au lieu de 1591.

11 L'ordre des lettres est différent dans le registre et dans l'édition, qui offre, en outre, de nombreuses variantes de texte. Il est probable qu'Antoine d'Aquin s'est servi d'une copie analogue à celle qui est conservée aujourd'hui à côté du registre, et qui, beaucoup plus fidèle que l'édition, parait avoir été exécutée sous Paul V (1605-1621).

12 Voir en particulier Boczeck (*Cod. dipl. Moraviæ*, I, 39-40); recevant des copies, qui portaient: « *ex apographo* », il avait lu: « *ex autographo* », Cette confusion a fait croire plus tard à l'existence simultanée de deux registres de Jean VIII, l'un autographe, l'autre écrit au XIe siècle. M. Blumberger a consacré une mémoire à établir cette existence (*Sitzungsber. der Wien. Akad. d. Wiss.*, Ph.-hist. Cl., XVII, 1855 pp. 1 - 9): je viens d'arriver à constater qu'il s'est absolument trompé et qu'il n'existe qu'un seul et unique registre, écrit sur celui au XIe siècle; la collection originale était écrite sur papyrus, « *tomi carticii* ». (Deusdedit, *Coll. canonum*, éd. Martinucci, p. 315).

13 Voir Pertz, *Archiv*, V, 32. Aucune n'appartient aux quatre premières, dont on vient de retrouver 55 lettres dans un manuscrit de Londres; voir le très-intéressant travail de M. Ewald, *Die Pabstbriefe der. Britt. Sammlung*. (*Neues Archiv*, V, pp. 295 et s.).

14 Plusieurs passent pour notoirement fausses, en particulier les lettres 94 et 95: voir Nat. Alexander, *Select. histor. eccl.* (P., 1681, 8°) p. 70–71; Fr. Pagi, *Breviar. hist.*, II, 146; Dupin, *N. bibl. des aut. eccl.*, VII, 626, 651.

Mais même en supposant ce point acquis, la date, le lieu de rédaction, la personnalité des destinataires, sont d'autre part, très-difficiles à déterminer. La lettre, qui occupe, dans l'édition d'Antoine d'Aquin, le n.° 144 de la collection (151 du manuscrit), se termine, aussi bien que celles qui la précèdent dans Antoine d'Aquin, par la mention « *datum ut supra* », formule évidemment erronée, puisque certaines de ces lettres sont antérieures, et certaines postérieures au séjour du pape à Pavie (déc. 878)[15]. Tout au plus pourrait-on la rapprocher de la lettre 142 (148 du manuscrit) qui a été évidemment écrite le 24 novembre 878, à Turin[16]; mais ce n'est là qu'une simple hypothèse[17]. Fejer, par une distraction singulière[18], a cru qu'elle suivait une lettre du 10 juin de la même année, et lui a assigné cette dernière date. Dupin la place en 877-878[19] et Jaffé en 878-879.

Je sais bien que dans le manuscrit du Vatican[20], de petites rubriques, omises à tort par les compilateurs des *Conciles*, divisent les lettres de Jean VIII en indictions, la première (indiction X, 1 sept. 876-1 sept. 877) comprenant les lettres 1 à 60; la seconde (indiction XI, 1 sept. 877-1 sept. 878), comprenant les lettres 61 et suivantes, et ainsi de suite; en sorte que notre document, occupant le n.° 144, devrait être classé dans la XIe indiction, soit entre le 1 septembre 877 et le 1 septembre 878.

Mais ce classement même, si primitif qu'il soit, n'est pas exact; et Jaffé a dû, avec raison, n'en tenir qu'assez peu de compte, et faire passer d'une indiction à l'autre un grand nombre de lettres.

J'ai donc, dans le doute, cru devoir adopter des limites chronologiques plus larges, s'étendant de l'avènement de Louis-le-Germanique à l'année 882, qui marque à la fois la mort de ce prince et celle de Jean VIII.

Quant aux destinataires, il faut opter entre les évèques de France

15 V. Jaffé, *Reg.* n. 2415-2427; dans le manuscrit la première lettre datée avant la nôtre est le n° 112 (éd. 99) 10 juin 878, Jaffé 2378.

16 *Ibid.* n. 2415. (Mansi, *Conc.* XVII, 103). La première lettre datée après la nôtre porte dans le manuscrit le n° 162 (éd. 153), 5 mars 879, Jaffé 2446.

17 Cette hypothèse offre l'inconvénient suivant : en novembre 878, le pape revenait de France. Or il venait d'y tenir le concile de Troyes, dont les actes ne font aucune allusion au sujet de notre lettre, sujet qui y aurait dû naturellement trouver place ; et de plus l'on s'expliquerait difficilement que les évèques de France eussent choisi, pour adresser à Jean VIII une consultation écrite, et ce dernier pour leur répondre, le lendemain même de leurs délibérations communes.

18 Fejer a pris dans Labbe les lettres de Jean VIII qu'il publie; Labbe avait reproduit, pour la nôtre, le *dat. ut supra* d'Ant. d'Aquin. Fejer, sans s'arrêter à la lettre 111 (Jaffé 2399) dont Labbe ne donne que le titre sans la date (30 août 878) est remonté jusqu'à la lettre 99 (Jaffé 2378) qui est datée du 10 juin. Le hasard l'avait du reste assez bien servi; car il était tombé, grâce à cette méprise, sur la première lettre datée avant la nôtre dans le manuscrit; v. plus haut, n. 16.

19 Dupin, *N. bibl. des aut. eccl.*, VII, 623.

20 Ant. d'Aquin ne donne qu'une de ces rubriques, après la lettre 60 (t. III, p. 337); le manuscrit (f. 93) en donne une autre: « Ind. XIII » après la lettre 230; quant à celle dont parle M. Ewald (p. 296), et qui précéderait la lettre 188, elle n'est ni dans le manuscrit, ni dans Ant. d'Aquin.

(du royaume de Louis-le-Bègue, 877 [couronné sept 878]-879), ou de Saxe (du royaume de Louis-le-Germanique, 876-882). Je pencherais pour les premiers parce que, dans d'autres lettres certainement adressées aux seconds, le pape ajoute toujours aux mots « *regno Hludowici* » l'épithète « *regis Baioariæ* », et que c'est d'ailleurs de la France, plus immédiatement exposée aux attaques des Sarrasins, qu'il a de préférence sollicité et reçu des secours contre ces derniers.

IV-X.

881 (avril-octobre) Jérusalem.

Hélie III, patriarche de Jérusalem [à Charles-le-Gros, empereur], à tous les rois de la race de Charlemagne, et au clergé d'Occident: leur recommande les moines Gisbert et Reinard qu'il envoie recueillir des subsides, destinés à dégréver les biens de l'Église de Jérusalem, que la reconstruction de nombreux sanctuaires avait contraint de charger d'hypothèques.

[Inc.: « Omnibus magnificentissimis . . . . Tribulationes multas « . . . . ». — Expl.: « . . . . quandoque perducat. Amen ».

Manuscrit : 1. Paris, B. nat. lat. 11884 (Résidu S.[t] Germ. 816, provenant de S. Remi de Reims) m. s. X, ff. 2*b* - 7*a*.

Éditions : A. D'Achery, *Spicilegium*, 1[er] édit., II, 372 [cod. 1]; - B. *AA. SS. Boll.*, 1[re] éd., Mai, III, p. xlij [éd. A]; — C. D'Achery, *Spicil.*, 2[e] éd., III, 363 [éd. A]; — D. *Rec. des hist. de la Fr.*, IX, 294 [éd. A.]; — E. *AA. SS. Boll.*, 2[e] éd., Mai, III, xlj [éd. A.].

Versions *françaises : a*). Le Quien, *Oriens chr.* III, 461-462; — b). Michaud. *Bibl. des cr.*, I, 443 (fragm.); — c) Peyré, *Hist. de la 1[re] crois.* II, 447-450.

Récensions : 1. Michaud, *l. c.*; — 2. Peyré, I, 13 et III, 447; — 3. Hergenröther, *Photius*, II, 440].

Voilà une lettre dont le caractère me paraît avoir été absolument méconnu par Michaud et par la plupart de ceux qui s'en sont servis après lui, et y ont vu, comme lui, un document politique, demandant l'intervention de l'Occident en faveur de Jérusalem, tandis qu'en réalité la Ville Sainte, comme nous l'avons vu plus haut, jouissait alors d'une paix relative sous le protectorat éloigné des successeurs de Charlemagne [1], et que, dans l'espèce, le patriarche n'avait entendu délivrer qu'une sorte de cédule, destinée à accréditer, auprès des fidèles de l'Europe, deux moines quêteurs, chargés d'y recueillir des aumônes: il suffit de lire cette pièce, sans parti pris, pour se convaincre du caractère que je crois devoir lui assigner.

1 Voir plus haut n. II, et surtout p. 13, n. 16, la lettre où Théodose, prédécesseur d'Hélie, vante, onze ans plus tôt, les bienfaits du régime sous lequel vivaient alors les chrétiens.

J'ajouterai qu'elle n'est point un témoignage isolé des relations que Jérusalem entretint, d'une façon presque continue, avec l'Occident avant les croisades, et qu'elle a comme sa place marquée dans l'histoire de ces relations.

Bien avant que la Ville Sainte eût été saccagée par les Perses, puis occupée par les Musulmans, — et sans parler des rapports que l'Occident entretenait et entretint toujours avec la Palestine, jusqu'au temps des croisades, par l'intermédiaire des pélerins latins [2] — les patriarches de Jérusalem, en communion avec Rome, échangeaient avec les papes une correspondance suivie [3], et étaient l'objet aussi bien de la sollicitude spirituelle que de la libéralité temporelle de ces derniers.

Dès la fin du VI[e] siècle, s. Grégoire-le-Grand envoyait un certain

2 Voir la *Series chronol. itinerum Hieros. bellis sacris anter.*, au tome II des *Itinera Hieros. latina.*

3 Voici (outre ceux que je cite dans les notes suivantes) les principaux témoignages qui établissent la continuité des rapports de l'église de Jérusalem avec l'Église d'Occident avant les croisades,

A. *De l'Église d'Occident à l'église de Jérusalem.*

342 Lettre de s. Jules I (Jaffé, 31).
(400-401) — d'Anastase I (Jaffé, 81).
417 — d'Innocent I (Jaffé, 120).
430 (11 août.) Lettre de Célestin I, (Jaffé, 156).
453 (15 juin,) — de Léon I (Jaffé, 277-278).
454 (4 sept.) — de Léon I (Jaffé, 291).
457 (sept.) — de Léon I (Jaffé, 302).
591 (févr. et juin)— de Grégoire I (Jaffé, 728).
597 (nov.,) — de Grégoire I (Jaffé, 1127).
601 (févr. et juin)— de Grégoire I (Jaffé, 1396).
603 (mars) — de Grégoire I (Jaffé, 1515).
879 (2 mai) — de Jean VIII (Jaffé, 2462).

B. *De l'église de Jérusalem à l'Église d'Occident.*

342. Évêques de Syrie venus au synode de Rome. (Mansi, *Conc.*, II, 1228).

350. Ermites de Palestine s'établissant à Assise (O. Spader, *De indulg. Port.*, cité d. les *AA. SS. Boll.*, Oct. II, 813).

387. Relique de la V. Croix envoyée par le patr. Jean à s. Paulin (S. Paulinus, *Epist. XXXI ad Severum*, [Migne. *Patr. lat*,, LXI, 326]).

453. Envoi à Léon I, d'André, prêtre, et de Pierre diacre (Jaffé 291).

501-514. Lettre des évêques d'Asie au pape Symmaque (Labbe, *Conc.*, IV, 1304).

518. Envoyés (*Angeli*) du patr. de Jérusalem en Angleterre (*Vita s. David Menev.*, [*AA. SS. Boll.*, Mart., I, 44]).

519. Un prêtre de Jérusalem apporte à s. Avit un fragment de la V. Croix (S. Avitus, *Epist.* XVIII, XXIII, [Migne, *Patr. lat.*, LIX, 276, 284]).

585. Syriens établis en France (Greg. Turon., *Hist. Franc.*, l. VII, c. 31, l. VIII, c. 1, l. X. c. 24-26, éd. Guadet, II, pp. 43, 70, 256, 261; Labbe, *Conc.*, V, 1020).

596. Exhilarat et Sabinien sont envoyés de Jérusalem à Rome (Jaffé, n. 1110).

600. Isaac, patr. de Jér., écrit à s. Grég.-le-G. (Jaffé, n. 1396).

603. Philippe, prêtre de Jér., écrit au même (Jaffé, n. 1515).

615. Syriens établis à Orléans (*Vita s. Columbani*, [Mabillon, *AA. SS. ord. s. Ben.*, s. II, 22]).

634. Lettre synodale de Sophronius, patr. de Jér. (Baronius, *Ann.*, éd. Mansi, XI, 274).

649. Etienne, év. de Dor, est envoyé *pour la 3[e] fois* à Rome (Steph. Dor., *Libellus*, [Mansi, *Conc.* X. 891-902]).

807. Lettre de l'abbé du Mont des Oliviers à Léon III (Jaffé, *Mon. Carol.*, 382-383).

809. Lettre de Thomas, patr. de Jér., à Léon III, (Leo III, *Epist. ad Kar. M.* (Jaffé, *Mon. Karol.*, 386).

834. Envoi par Basile, patr. de Jér., d'une ambassade à Rome (Dositheus, *Hist. patriarcharum Hieros.* (Bucarest, 1715, f°, en grec) p. 692.

840. Gens de Terre Sainte envoyés en Angleterre, (Haymo Halb., *Homil. sup. Evang.*, 67, [Migne, *Patr. lat.* CXVIII, 420).

868. Clercs de Jérusalem reçus par Adrien II (*Liber Pontif.*, éd. Vignol., III, 229).

878. Théodose, David et Sabas sont envoyés à Jean VIII, par Théodose, patr. de Jérusalem, [Jaffé, 2462].

932. Lettre du patr. de Jér. lue au concile d'Erfurth (*Quellen zur Bair. Gesch.*, I, 410).

995. Ambassade d'Oreste, patr. de Jér., à Jean XV, (Leo, abb. S. Bonif., *Epist. ad reges Franc.*, Pertz, *M. G.*, *SS.*, III, 689).

Une union semblable de Rome et d'Antioche peut être déduite des lettres que Jaffé (*Reg. Pont.*), signale n.os 102-107, 156, 169, 171, 246, 261, 272, 303, 512, 710, 728-729, 993, 994, 1105, 1112, 1209, 2029, 2493, 3287, et qui s'échelonnent de l'année 415 à l'année 1054. Voir aussi Cotelerius *Mon. eccl. Græcæ*, II, 108-158; *AA. SS. Boll.*, Jul., IV, 130; Thomas Spalatinus, *Hist. Salon.*, c. 16, (Lucius, *De regno Dalmatiæ*, 322).

abbé Probus pour construire un hospice à Jérusalem et y répandre d'abondantes aumônes [4]; en 600 (1er sept.) le Sinaï avait part à ces largesses [5]. En 652, Martin I accueillait des « serviteurs de Dieu » envoyés de Terre Sainte pour solliciter sa charité [6].

Nous avons vu plus haut quelles furent les relations de Charlemagne avec la Ville Sainte, et quelles aumônes celle-ci recevait de ce prince et de ses successeurs [7].

A la fin du IXe siècle, c'est Rome [8] et l'Angleterre [9] dont les dons affluent en Terre Sainte: au commencement du XIe, les rois de Hongrie [10], et au milieu du même siècle, les marchands d'Amalfi [11] fondent des hospices dans la Ville Sainte.

Dès cette époque, l'église, aussi bien que les sanctuaires latins de Jérusalem [12], avait des biens en France, biens que le S.t Siège se chargeait d'administrer; il en était de même du Sinaï [13]. Des moines étaient envoyés périodiquement d'Orient, pour percevoir ces revenus et en même temps recueillir les aumônes des fidèles [14]: ils étaient munis, comme le Gisbert et le Reinard députés par Hélie III, de pouvoirs en règle. D'autres, à la suite de malheurs personnels, recevaient du patriarche de Jérusalem de véritables lettres de crédit, leur assurant accueil auprès de leurs frères d'Occident [15].

4 Paulus Diac., *Vita Greg. I*, c. 3, Johannes Diac. *Vita Greg. I*, l. II, c. 2, (*AA. SS. Boll.*, Mart., II, 132, 148), cf. 158, 156, et *Epist. Greg. I*, l. XI, ep. 28, l. XIII, ep. 29 (Mansi, *Concilia*, X, 358; Jaffé 1515).

5 *Epist. Greg. I*, l. XI, ep. 1 et 2 (Mansi, X, 240, et 395; Jaffé, 1350 et 1351); cf. *AA. SS. Boll.*, l. c.

6 *Epist. Martini I* ad Theodorum, spudeum S. Sophiæ (Mansi, *Concilia*, X, 849).

7 Voir plus haut les témoignages cités p. 19, n. 34, et surtout Mon. Sangall., *De Karolo Magno*, l. II, c. 9, (Pertz, *M. Germ.*, *SS.*, II, 753).

8 *Epist. Joh. VIII*, 170 (Migne, *Patr. lat.*, CXXVI, c. 829).

9 Envois d'Alfred-le-Grand (Roger de Wendower, *Flores hist.*, éd. Coxe, I, 154) probablement par l'intermédiaire de Sighelm, plus tard évêque de Shereborne (Florent. Wig., *Chron.*, ad ann. 883, éd. Thorpe, I, 98-99); cf. Abulféda, trad. Reinaud, I, lix. n. 4, W. Germann, *Die Kirche der Thomaschristen*, pp. 156-158, et plus loin n. 20 Suivant. Hugues de Flavigny (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VIII, 393), Richard II, duc de Normandie, aurait envoyé au S. Sépulcre 1000 livres d'or en 1026, et, avant lui, suivant Raoul Glaber (*Hist. de la France*, X, p. 10) Richard I et Guillaume y auraient adressé des aumônes.

10 *Vita s. Stephani* (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, XI, pp. 227 et 235); cf. *AA. SS. Boll.*, Sept. I, 533. En 1075-1077, Geysa I, renouvelle ces fondations (*Epist. Urbani IV*, 1262, [Potthast, *Reg.* 18446]).

11 En 1063-1070; v. Aymé, *Chron.*, p. 231; Wilh. Tyr., l. XVIII, c. 4-5 (*Hist. occ. des Crois.* I, pp. 822-825); Sanutus, l. III, p. VIII, c. 3 (Bongars II, 178).

12 Entre autres des terres en Italie (Martène, *Thes. anecd.*, I, 347), le S. Sépulcre de Neuvy (Corrèze), (*Epist. Greg. VII*, VI, 40, éd. Jaffé, p. 378), le prieuré de Mauriac, (*Charte* de 1053, d. *Martène Thes. Anecd.* I, 176), et probablement des biens tenus en commun avec l'abbaye de Conques (*Cartul. de Conques*, n.os 329, 392, 419, 575, pp. 257, 290, 309, 405). Ces possessions ont dû être considérables, et il ne serait pas impossible que quelques-unes de celles qu'énumère, dans des actes échelonnés de 1128 à 1146, le *Cartulaire du S. Sépulcre* (n. 16, 18, 20, 23, éd. Rozière, pp. 18-27, 29, 32, 36-41), remontassent à la même époque. Plus tard (fin du XIe s.), il y eut aussi, en Occident, des donations faites aux hospices latins de Jérusalem, et, en particulier, à celui où naquit l'Ordre de S. Jean; trois de ces donations portent les dates de 1083, 1084, 1085; v. Saige, *De l'ancienneté de l'Hosp. de S. Jean.* (*Bibl. de l'É. des ch.*, 1863, XXV, p. 552 et s.).

13 Le Sinaï avait des biens en Normandie (Eberwinus, *Vita s. Simeonis*, c. 3, ([Pertz, *M. G.*, *SS.*, VIII, p. 210]; Hugo Flaviniac., *Chron.* [*Ibid.*, p. 399]; cf. Albericus, *Chron.* [*Ibid.*, XXIII, p. 783]).

14 Martinus I, *Epist.* (653, sept-déc.), (Mansi, *Conc.* X, 850); Alcuinus, *Epist.* 128, citée plus loin n. V; *Vita s. Symeonis*, *l. c.*; *Concil. Lemovicense* 1031. (Mansi, *Concilia*, XIX, 517); *Vita s. Macarii Antiocheni* (*AA. SS. Boll.*, Apr. I, 864); ce dernier vient mourir en 1012, à S. Bavon de Gand.

15 V. ci-après, n. X, la lettre d'Arsénius pour s. Siméon-l'Arménien.

Dans tout ce mouvement, pour ainsi dire, financier, auquel donnaient lieu les rapports mutuels de Jérusalem et de l'Occident, il n'est pas une seule fois question d'une intervention quelconque demandée à l'Europe catholique ou promise par elle.

Les lettres auxquelles ont pu donner lieu ces rapports, n'ont donc rien à voir à l'histoire des croisades, et n'en sont même point les documents avant-coureurs: je signalerai cependant ici les principales:

V. c. 800. — *Alcuin à Georges, patriarche de Jérusalem: l'exhorte à supporter les persécutions des Infidèles.*

[Inc.: « Benedictus Deus . . . . . » — Expl. « . . . . Jesu Christi in æternum ».

Manuscrits: 1. *Paris*, B. nat., lat. 2826 (m. s. IX, 4°), ff. 136*b*,-137*b*; — 2. *Paris*, B. nat., lat. 17448 (Nav. 5) (m. s. X, f°), f. 112.

Éditions: A. Alcuinus, *Opera*, éd. Froben, p. 245 [cod. 1]; — B. Migne, *Patr. lat.*, C, 359 [éd. A]; — C. Jaffé, *Mon. Carolina*, pp. 581-582 [codd. 1-2].

VI. 809. — *Thomas, patriarche de Jérusalem, au pape Léon IX: le prie de recommander à Charlemagne Agamus et Roculphus, moines latins qu'il envoie en ambassade.*

[Mentionnée dans une lettre de Léon IX à Charlemagne, (809) (Baluz., *Miscell.*, 1er éd., VII; 17, 2e éd., II, 84; Jaffé, *Mon. Carol.*, p. 386)].

VII. c. 879 (2 mai). — *Jean VIII à Théodose, patriarche de Jérusalem: s'excuse d'avoir retenu les envoyés de ce dernier, Théodose, David et Sabas, moines qu'il charge d'aumônes pour Jérusalem.*

[Inc.: « Johannes . . . . Notum esse . . . . » — Expl.: « . . . carissime frater ».

Éditions: A. *Epist. decr. summorum pont.*, ed. Ant. de Aquino, III, 411; — B. *AA. SS. Boll.*, 1er éd., Mai, VII, p. 699; — C. Labbe, *Concilia*, IX, c. 111; — D. Mansi, *Concilia*, XVII, 116; — E. Migne, *Patr. lat.*, CXXVI, 829; — F. *AA. SS. Boll.*, 2e éd., Mai, VII, 688 [Jaffé, n° 2462].

VIII. c. 900. — *Encyclique d'Hélie III, patriarche de Jérusalem aux clergé et fidèles d'Occident: leur recommande Malacène, évêque d'Amasie, en Asie Mineure, qui va en Europe quêter pour le rachat de ses moines, faits prisonniers par les Turcs de la Caspienne.*

[Inc.: « Tempus adjutorij . . . . » Expl.: « . . . mihi fecistis . . . . omnibus vobis. Amen ».

Manuscrit: *Laon*, (perdu).

Éditions: A. Mabillon, *Vet. anal.*, 1re éd., III, 434; — B. *Ibid.*, 2e éd., 428; — C. *AA. SS. Boll.*, 1re éd., Mai, VII, 700; — D. *Ibid.*, 2e éd., Mai, VII, 688].

IX. 900-903. — *Encyclique de Benoît IV, recommandant le même personnage.*

[Inc.: « Benedictus . . . . Sanctitati . . . . » Expl.: « . . exinde habebitis ».

Manuscrit: *Laon* (perdu).

Éditions: Les mêmes que la précédente, et dans Migne, *Patr. lat.*, CXXXII, 43; — (Jaffé, n.° 2711)] [16].

X. v. 1000. — *Encyclique d'Arsénius, patriarche de Jérusalem, recommandant aux fidèles d'Orient et d'Occident s. Siméon l'Arménien.*

[(Document que mentionne un récit contemporain (la *Vita s. Simeonis*), mais dont il ne reste qu'un texte falsifié) [17].

16 Vers. française d. Darras, *Hist. de l'Église*, XIX, 305.

17 V. *AA. SS. Boll.*, Jul., VI, 324. et Le Quien. (*Oriens christ.*, III, 483-486) qui s'efforce d'établir que cet Arsénius a écrit deux lettres à s. Siméon. celle que je mentionne et une autre postérieure.

INC. : « In nomine Domini . . . . Ego Arsenius . . . . Precor autem . . . . ». — EXPL. : « . . . . pereat in æternum ».

ÉDITIONS : A. Arnoldus Wion, *Lignum vitæ* (Venet., 1595, 4°) II, 236-237; — B. Ippol. Donesmundo, *Stor. eccl. di Mantua* (1612) p. 187; — C. Bened. Bacchini, *St. di Polirone* (1694), I, p. 20; — D. *AA. SS. Boll.*, 1re éd., Mai III, xliv - xlv; — E. *Ibid.*, 1re éd., Jul., VI, 321; — F. Mabillon, *AA. SS. ord. S. Ben.* s. VI, I, 167-168; — G. Le Quien, *Oriens chr.*, III, 483-484; — H. *AA. SS. Boll.*, 2e éd., Mai., III, xliv; — K. *Ibid.*, 2e éd., Jul., VI, 321] [18].

La lettre d'Hélie est donc une pièce tout-à-fait voisine de celles que je viens d'énumérer, et je ne m'arrêterai pas sur toutes les questions qu'elle pourrait soulever; je me contenterai de dire que, malgré certaines exagérations [19], elle semble authentique ou du moins rédigée à une époque très-ancienne, puisque nous en avons un manuscrit du Xe siècle, et qu'avant 893, elle parait avoir circulé en Anglèterre, où l'aurait lue l'historien Asser [20]; les détails qu'elle donne sur l'administration des biens de l'église de Jérusalem n'ont rien que d'admissible; car, déjà, pour un motif analogue, Justinien avait, en 636, autorisé la vente d'une partie de ces biens [21].

Elle ne parait pas, d'autre part, avoir été traduite du grec; elle est probablement l'œuvre même des moines latins qui l'apportaient. Quant à la date que je lui ai assignée, elle résulte de l'intitulé que porte la pièce [22] dans le manuscrit, d'après lequel D'Achery l'a publiée; sans cette indication, qui a peut-être été ajoutée par un copiste, on serait tenté de reporter le document à la même année que les encycliques du même Hélie et de Benoît IV pour l'évêque d'Amasie; car il serait assez rationnel de supposer que les deux moines Gisbert et Reinard accompagnaient Malacène en France, et que c'est ainsi que nous sont

18 J'aurais pu encore grossir cette liste, si j'avais voulu y comprendre toutes les lettres relatives aux pélerinages effectués avant les croisades, comme une lettre de Poppo, archevêque de Trèves à Benoit IX (v. 1038) relative à son propre pélerinage et à celui de s. Siméon-le-reclus (Migne, *Patr. lat.*, CXLI, 1368-1369), la bulle par laquelle Benoit IX autorise le culte de ce même s. Siméon (déc. 1041) (*Ibid.*, 1360-1362), et surtout les nombreux passeports ou lettres de recommandation que mentionnent les chroniques. Toutes ces pièces, d'ailleurs plus administratives qu'historiques, seront énumérées avec soin au tome II des *Itinera Hieros. latina*. Je rappellerai seulement ici, d'abord deux formules de passeports, *Tractoriæ de itinere peragendo* (fin du VIIe s., [Rozière, *Formules*, n.° 667, II, p. 939] et IXe s., [Rozière, n.° 676, II, p. 949]; cf. Jaffé, *Monum. Bamberg.*, 23); — puis la lettre de recommandation, adressée (847-863) par Théotgaud, archev. de Trèves à Charles-le-Chauve en faveur du prêtre Hegilo, partant pour les Lieux Saints (Labbe, *Concil.*, VIII, 1896); — les passeports que Bernard-le-Moine (870) sollicite et obtient de l'émir de Bari, du gouverneur d'Alexandrie et d'Ahmed ibn - Touloun, sultan d'Égypte (Bernardus Mon., *Itiner.*, c. 3, 6, 7 [*Itin. Hieros. lat.*, I, 310-312]); — enfin les lettres de recommandation que, suivant les *Gesta consulum Andegav.* (*Chr. d'Anjou* I, 101), Foulques Nerra, comte d'Anjou, aurait reçues, en 1011, du pape Sergius IV pour les empereurs associés Basile II et Constantin VIII.

19 Ainsi le prince musulman, dont la lettre annonce la conversion, ne pouvait être tout au plus que quelque émir, commandant à Jérusalem.

20 « Nam etiam de Jerosolima ab Elia patriarca » epistolas et dona illi [Ælfredo] diversa directa vi- » dimus et legimus ». (Asserus, *De rebus gest. Ælfr.*, [*Mon. hist. Brit*, I, 492]). Le texte d'Asser porte « *Abel* patr. », mauvaise lecture pour « *ab El.* patr. »; mais Siméon de Durham a bien lu : « *ab Elia* »: il semble ajouter que la lettre provoqua l'envoi en Terre Sainte des aumônes d'Alfred-le-Grand : « Sancta quoque Loca » qualiter ditavit ornamentis et regalibus donis quis » enumeret ? ». (Simeon Dunelm., ad ann. 887, éd. Surtees Soc., I, p. 60).

21 Justinianus, *Novella* XL, (536, 18 mai) (*Corpus juris civ.*, éd. Godefroy, V, 249-250).

22 « Epistola quam misit Helias, patriarcha Æliæ, » ad Karolum Juniorem imperatorem (couronné en » mars 881) anno Domini DCCCLXXXI, indict. xiiij (24 sept.) ». Hélie parait d'ailleurs avoir succédé à Théodose en 880. (Eutychius Alex., *Annales*, éd. Pococke, II, 471 ; Elmacin, *Hist. saracen.* II, 15) : voir *AA. SS. Boll.*, Mai, III, xlj et VII, 688; Le Quien. *Oriens Chr.*, III. 460-463.

parvenus ensemble les trois documents. On peut d'ailleurs concilier cette hypothèse avec celle que fournit l'intitulé donné par le manuscrit, en regardant la date de 881, indict. XIV (qui va de Pâques, 23 avril, au 24 sept. 881) comme celle de l'expédition de la lettre, qui n'aurait été remise qu'entre 900 jul. et 903 déc., époque du pontificat de Benoît IV.

XI.

* 999 mai - 1003 mai ?

L'église de Jérusalem à l'église Romaine: implore ses conseils et son aide.

[Inc. : « Ea quæ est Hierosolymis . . . . Cum bene vigeas . . . . . » — Expl. : « . . . . . ut secum regnando vivas ».

Manuscrits : 1. *Leyde*, Voss 54 (m. s. XI), f. 57 ; — 2. *Paris*, N. Lefebvre, M[is] du Sault (perdu); var. dans Baluze, 129, f. 80*b*-81*a* ; — 3. *Paris*, Papire Masson (perdu, peut-être le même que 2) ; — 4. *Rome*, Bibl. Vallicell., G. 94. (ch. s. XVII, copie de 2) f. 90 v.

Éditions : A. Baronius, *Annales*, ad. ann. 1003, 1[re] éd., XI, 15 [cod. 2] ; — B. Gerbertus, *Epistolæ*, éd. J. Masson (1611, in-4°), ep. 28, p. 10 [cod. 3] ; — C. Du Chesne, *SS. RR. Gall.*, II, 794 [cod. 3] ; — D. *Bibl. magna patrum* (1618), X, p. 618, [éd. B.] ; — E. Bzovius, *Sylvester II* (Rom., 1628, 4°), p. 115 [éd. A] ; — F. *Bibliotheca patrum* (P. 1644), III, pp. 700-701 [éd. D] ; — G. *Maxima bibl. veterum patrum* (1677), XVI, 672 [éd. D] ; — H. Muratori, *SS. RR. Ital.*, III, I, 400 [éd. A] ; — I. Baronius, *Annales*, éd. Mansi, XV, 429 [éd. A] ; — J. *Recueil des hist. de la Fr.*, X, 426 [éd. C] ; — K. Hock, *Gerbert* (P. 1842, 8°), p. 354 [éd. C] ; — L. Migne, *Patr. lat.*, CXXXIX, 208 [éd. B) ; — M. Olleris, *Œuvres de Gerbert*, p. 149 [éd. B, cod. 1] ; — N. Watterich, *Vitæ pontificum*, I, 696 [éd. B], — (manque dans Jaffé).

Versions *françaises modernes* : *a*) Michaud, *Hist. des cr.*, 1[re], éd. VI, p. 659 ; — *b*) Sismondi, *Hist. des Français*, IV, 120 (fr.) — *c*) Id.. *Bibl. des cr.*, II, 467-468 ; — *d*) Peyré, II, 450-451 ; — *e*) Sobrino. *Hist. de la Terre Sainte* (P., 1858, 8°) I, 447 ; — *f*) Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Église*, XIII, 354 : — *g*) Gabourd, *Hist. de Fr.*, IV, 359 ; — *h*) Jager, *Hist. de l'église de France*, XIX, 98 ; — *i*) E. de Barthélemy, *Gerbert* (P. 1866, in 12°), 136-137 ; — *j*) Lausser, *Gerbert* (Aurillac, 1866, 8°) 327-328 ; — *k*) Olleris, clxxvj (fr.) ; — *l*) Darras, *Hist. de l'Église*, XX, 372 ; — *m*) Quéant, *Gerbert* (P., 1868, 12°), 254-255.

Version *allemande moderne* : Gfrörer, *Gregorius VII*, V, 937.

Recensions : 1) Mabillon, *Ann. Ord. S. Bened.*, IV, 39 ; — 2) *H. litt. de la Fr.*, IV, 570 ; — 3) Schroeck, *Christ. Kircheng.*, XXII (1796), p. 319 ; — 4) Michaud, *Bibl. des cr.*, II, 468, 491 ; — 5) Wilken, *G. d. Kreuzz.*, I, 28 ; — 6) Hock, *Gerbert* (Wien, 1837, 8°), 135 ; — 7) Contzen, *Die Geschichtschreiber der sächs. Kaiserzeit*, 180 ; — 8) Sybel, *G. d. 1. Kreuzz.*, 540, 541 ; — 9) Rohrbacher, *l. c.* ; — 10) Olleris, pp. clxxvj, cciv, 561 ; — 11) Peyré, I, 22 ; — 12) Lausser, *l. c.* ; — 13) Darras, *l. c.* ; — 14) Hartung, d. les *Forsch. z. d. D. Gesch.* (1877), XVII, 391-393.]

Cette lettre où Silvestre II (Gerbert), parlant au nom de l'église de Jérusalem, implore les secours *armés* de l'Occident latin, est le premier des documents que l'on soit généralement convenu de rattacher à l'histoire des croisades, comme précurseurs des prédications des papes de la fin du XI[e] et du XII[e] siècles. On peut même dire que c'est en même temps le plus célèbre de tous; car il en est bien peu qui aient eu les honneurs d'une attention aussi minutieuse, et, dans certains cas, d'une admiration aussi peu contenue; et pourtant c'est très-probablement un simple exercice de rhétorique, très-postérieur au grand pape dont il porte le nom, et qui n'a qu'un rapport bien éloigné avec l'histoire des croisades.

En 1605, Baronius le publie pour la première fois: malgré d'assez nombreuses éditions, il traverse presque inaperçu le XVIIe siècle; c'est seulement en 1725 que Muratori, réimprimant les commentaires, ajoutés par Constantin Cajétan à son édition de la *Vie de Gélase II* par Pandulphe d'Alatri [1], l'insère, sans prévenir le lecteur, dans ces commentaires, et en fait ainsi comme le point culminant d'un panégyrique enthousiaste des Pisans. Muratori tombe, en 1742, sous les yeux de Dom Rivet, au moment où celui-ci rédigeait l'article *Gerbert*, au tome VI de l'*Histoire littéraire* de la France. D. Rivet ne lit les notes à la *Vie de Gélase* qu'avec inattention, et transforme l'éloge fait par Cajétan des services rendus par les Pisans à l'Église, en une croisade armée, que ces derniers, provoqués par le document en question, dirigent avec succès contre la Terre Sainte [2]. En 1767, les continuateurs de Dom Bouquet répètent Dom Rivet [3]. Enfin Michaud, qui ne manque jamais de ramasser partout les erreurs historiques qu'il rencontre, pour se les approprier en les aggravant, raconte avec détails l'expédition inventée par Dom Rivet [4], en y ajoutant, d'abord, un faux pélerinage de Silvestre II en Terre Sainte, puis en donnant pour compagnon aux Pisans, Boson, roi d'Arles, héros d'une autre croisade fabuleuse [5].

Michaud faisait autorité il y a cinquante ans; tous les historiens, et même les plus justement estimés, tant en France qu'en Allemagne

1 Pandulphus Aletrinus, *Vita Gelasii II*, ed. Constant. Cajetanus Romæ, 1638), in-4°); ce sont les notes de la page 88 que Muratori a ainsi interpolées.

2 « Sa lettre fit tant d'impression sur le cœur des » Pisans, qu'ils se mirent aussitôt en mer pour satisfaire aux intentions du tendre pontife, et furent » ainsi les premiers croisés, comme Silvestre le premier » prédicateur de la croisade ». (*Hist. litt. de la France*, VI, p. 570); en réalité, loin d'aller combattre les Sarrasins en Orient, les Pisans, avaient, à cette époque, fort à faire pour se défendre des attaques des Infidèles de la Méditerranée qui saccagèrent Pise en 1005 et 1012. (Bern., Marangon., *Ann. Pisani*, [Pertz, *M. G. SS.*, XIX, 288]).

3 *R. des hist. de la Fr.* X, 426.

4 Il faut citer ici Michaud *in extenso*, pour montrer quel aplomb il apporte dans ses bévues historiques: « Gerbert, archevêque de Ravenne, devenu pape » sous le nom de Silvestre II, avait vu les maux » des fidèles, dans un pélerinage qu'il fit à Jérusalem (!) A son retour, il excita les peuples de l'Occident à prendre les armes contre les Sarrasins. » Dans ses exhortations, il faisait parler Jérusalem » elle-même, qui déplorait ses malheurs, et conjurait ses enfans, les chrétiens, de venir briser ses » fers. Les peuples furent émus des plaintes, et des » gémissements de Sion. Les Pisans, les Génois, et » le roi d'Arles, Boson, entreprirent une expédition » maritime contre les Sarrasins, et firent une incursion » jusque sur les côtes de Syrie ». (Michaud, *Hist. des crois.*, 1re éd., 1811 I., 42-43). « Nous nous » croirions plus voisins de la vérité, en attribuant » la première idée des croisades à ce Gerbert, qui, » après avoir gouverné avec gloire l'église de Reims, » fut élevé au trône de saint Pierre sous le nom » de Silvestre II (995), (*sic*, pour 999).... Gerbert » avait visité la Terre Sainte; il avait vu Jérusalem » dans un temps où les fidèles étaient livrés plus » que jamais à la persécution des barbares, dans un » temps où l'entière profanation des Lieux-Saints » (*sic*) attristait les peuples de l'Occident. L'illustre » pèlerin ne fut point insensible aux maux de ses » frères; le spectacle de tant d'infortunes frappa » son imagination, et la douleur lui inspira une pièce » éloquente, dans laquelle l'Église de Jérusalem elle-même demandait le secours des guerriers d'Europe » pour repousser les ennemis du Christ.... CE » PRÉCIEUX MONUMENT NOUS PARAIT RÉSUMER TOUTE LA » PENSÉE DES CROISADES..., L'histoire nous autorise à avancer que ce pontife a été le premier » interprète d'un sentiment, qui, de son temps, était » déjà universel, et qui aurait produit tout son effet » sous Grégoire VII, et peut-être même sous Silvestre II, s'il se fût rencontré alors un Pierre » l'Ermite ou quelque circonstance qui en eût provoqué l'explosion ». (Idem, *Bibl. des cr.*, II, [1829], 491).

5 Pour cette croisade, voir plus loin n. XVI.

et en Angleterre [6] le suivirent religieusement, quelques-uns exagérant encore l'enthousiasme que lui avait inspiré notre lettre. Les plus timorés n'arrivent, comme Wilken [7], qu'à contester la légitimité de la forme du document, tout en en acceptant les résultats, ou, comme Sybel [8], qu'à nier ces résultats eux-mêmes, en affirmant « que toute » suspicion de la légitimité de la pièce manque encore de preuves [9] ».

Ce n'est que tout récemment qu'un jeune érudit de l'école de Tubingue, M. Hartung [10] a pris à parti cette vieille assertion d'une croisade de Silvestre II, et lui a porté les premiers coups d'une main cruelle, mais sûre; les arguments de M. Hartung sont presque tous des arguments *a priori*. Voici les principaux:

« La pièce est rédigée dans des termes vagues et emphatiques, qui supposent l'idée de croisade déjà répandue dans le milieu pour lequel la lettre est écrite — fait qui n'est pas historiquement admissible. Elle ne formule nettement qu'un point: la possibilité de grouper contre les Musulmans d'Orient toutes les forces de l'Occident; or cette possibilité, qui ne se réalisera qu'à la fin du XIe siècle, n'existait pas à la fin du Xe, et un homme aussi mêlé que l'était Silvestre II à la politique de son temps, n'aurait pas laissé passer une semblable erreur dans une pièce officielle. Si l'on se contente, au contraire, de l'hypothèse que le pape n'a pas voulu écrire une lettre officielle et s'est borné à se livrer à une sorte d'épanchement platonique de ses sentiments à l'endroit de Jérusalem, l'étude la moins approfondie du caractère de Silvestre II empêche encore de l'admettre: ce pape n'était rien moins qu'un enthousiaste. Au temps de son court pontificat, c'était un vieillard d'un sens achevé, mûri par l'âge et l'expérience, mais infirme et peu disposé aux entreprises héroïques. Sa situation personelle n'avait d'ailleurs rien de très-assuré; loin de penser à mener l'Europe, il eut sans cesse besoin lui-même d'aide et de secours temporels. Rien, enfin, ni dans l'histoire contemporaine, ni dans le reste de la correspondance du pape, ne vient faire une allusion, même

6 Il serait impossible, et surtout inutile, de donner la liste de tous ces écrivains : voici (sans compter ceux dont j'ai indiqués plus haut les versions et les récensions, et dont quelques-uns, comme Darras et Lausser, se livrent aux commentaires les plus extraordinaires) quelques noms que j'ai notés : en France; Michelet, *Hist. de Fr.*, II, 218, L. Paulet, *Rech. sur Pierre l'Hermite*, (1856, 8.o), p. 211, 228; en Italie, C. Cantù, *Hist. des Italiens*, tr. Lacombe, IV, 392, (qui place en 1011 (*sic*) les prédications de Silvestre II); en Angleterre, Millmann, *Hist. of the lat. christianity*, III, 228, Robinson, *Hist. of the Christ. church*, IV, 47; en Allemagne, Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, I, 28, Höfler, *Die deutschen Päbste*, I, 78, Neander, *Allg. Gesch. der christ. Rel.*, IV, 211. Gieseler, *Lehrb. d. Kircheng.*, II, 37, Gfrörer, *Kircheng.*, III, 1550, et *Greg. VII*, IV, 213, V, 937, Giesebrecht, *D. d. Kaiserzeit*, I, 728, Gregorovius, *G, der St. Rom*, III, 504, Baxmann, *Politik der Päbste*, II, 166, Alzog, Handb. d. univ. *Kircheng.* I, 514, Werner, *Gerbert von Aurillac* (Wien, 1878), 107.

7 Wilken, *G. der Kr.*, I, 28.

8 Sybel, *G. der I Kr.*, 540-541.

9 « Der *Zweifel* wenigstens an der Aechteit des » uns erhaltenen Aufsatzes *entbehrt bis jetzt jedes* » *positiven Beweises* ». (Sybel, *l. c.*).

10 D. J. Hartung, *Zur Vorgesch. des I Kr.* (*Forsch. zu d. d. Gesch.* 1877, XVII, 391-393); M. Röhricht (*Beitr. z. d. G. der Kr.*, 1878, II, 14), a suivi cette nouvelle doctrine.

lointaine, donner une ombre de probabilité au projet emphatiquement énoncé par la lettre ».

J'avoue cependant que M. Hartung, si ingénieuses que paraissent ses déductions, ne répond pas à l'assertion nettement formulée par Sybel, et n'apporte aucune preuve directe de l'illégitimité de notre document: peut-être serai-je plus heureux.

Je l'examinerai d'abord comme lui au point de vue extrinsèque; ce qui a, en général, induit en erreur les historiens à l'endroit des pièces analogues à la nôtre, c'est l'ignorance à peu près absolue où l'on se trouvait, où l'on se trouve peut-être encore, de ce qui touche l'histoire de la Terre Sainte avant les croisades. En dehors de quatre ou cinq faits éclatants, répétés à l'envi par les chroniqueurs: prise de Jérusalem par les Perses, par Héraclius, par Omar, destruction et reconstruction du S. Sépulcre, invasion des Turcs, le reste des annales de Jérusalem avant 1096, paraissait plongé dans une obscurité à peu près complète; et l'on admettait généralement que de 635, date de l'occupation d'Omar, jusqu'en 1096, l'histoire des chrétiens de Palestine n'avait été qu'un long martyre, martyre, dont l'écho prolongé à travers quatre siècles et demi, avait fini par déterminer les croisades; dans un semblable système, la lettre attribuée à Silvestre II et les autres documents de même nature n'avaient rien que de parfaitement admissible, et l'on comprend qu'en fait ils aient pu être acceptés sans conteste.

Malheureusement rien n'est plus faux que l'idée que l'on se faisait de l'état des Saints Lieux sous la domination arabe pendant le VIIIe, le IXe, le Xe et le commencement du XIe siècle. Il faudrait un volume considérable pour exposer quelle fut, à cette époque, la véritable situation des chrétiens de Terre Sainte: je n'essaierai donc point de le faire ici. Je constaterai seulement que, pendant les années voisines de la date ou des dates qu'on a assignées à notre document, les Saints Lieux continuaient à jouir d'une paix relative, ainsi qu'en font foi de nombreux pélerinages qui eurent lieu alors sans accidents[11]; puis

11 V. 982. St Jean de Parme qui y alla 6 fois (*AA. SS. Boll.*, Mai. V, 179) — v. 985. Léon, frère d'Aligerne, abbé du Mt Cassin (Pertz, *M. G. SS.*, VII, 63) — 986-988. Jean de Bénévent et deux autres moines du Mt Cassin, avec le comte Malefred et son fils (*Ibid.* VII, 636, 642). — 987. Thorwald Kódransson et Stefnir Thorgilsson, islandais (*Thorwalds saga,* éd. Arn.-M., pp. 334-337). — v. 990. Des pélerins en troupe (*AA. SS. B.*, Jul., IV, 281). — v. 990. Poppon, abbé de Stavelot et ses compagnons (Pertz, *M. G. SS.*, XI, 295). — 997. Frédéric, comte de Verdun (*Ibid.*, IV, 49). — v. 1000. Emmerad, moine d'Anzy (*AA. SS. B.*, Apr., II, 770), Makko de Constance (Pertz, *M. G. SS.*, XX, 635), s. Siméon l'Arménien (*AA. SS. B.*, Jul., VI, 327), et de nombreux pélerins de Géorgie (Const. Porph., *De adm. Imp.*, ed. B., p. 199). — v. 1001. Le père de Gérard de Hongrie (*AA. SS. B.*, Sept., VI, 722). — 1002. Un moine de Tours (*R. des h. de la Fr.*, X, 282). — 1002-1003. Foulques Nerra, comte d'Anjou (Rad. Glaber, l. II, c. 4 [*R. des hist. de la Fr.* X, 15]). — 1003. Un ermite de Bamberg (Pertz, *M. G. SS.*, IX, 59), Gui, ermite en Brabant (*AA. SS. B.*, Sept., IV, 43) et Olaf I Tryggvason, roi de Norvège (*Fornmanna Sögur*, III, 32-34, X, 370). — 1004. Gauzlin, abbé de Fleury (*Neues Archiv. f. ält. d. G.*, III, 353); — 1005, Roger, abbé de Figeac (Mabillon, *Ann. ord. S. Ben.*, s. IV, p. 170) et de nombreux pélerins scandinaves (Riant, *Scand. en T. S.*, pp. 117-118). Lors même d'ailleurs que certains de ces pé-

les fondations de Charlemagne [12], entretenues par Alfred-le-Grand [13], étaient encore en pleine prospérité, et voyaient même s'augmenter leurs richesses immobilières [14], tandis que celles de s. Étienne allaient encore accroître dans la Ville Sainte l'influence latine [15]. C'était le temps où la route du Danube, récemment ouverte aux voyageurs latins, allait multiplier les expéditions pacifiques au tombeau du Christ [16]. Les chrétiens de Palestine, retombés un instant, à la suite des campagnes de Zimiscès et de Phocas (968, 974-975) sous la domination grecque [17], avaient peut-être eu à souffrir momentanément (977) de la réoccupation du pays par les Égyptiens [18], mais plusieurs années s'étaient écoulées depuis, et la tranquillité régnait de nouveau à Jérusalem.

En 995, le patriarche Oreste envoie une ambassade à Jean XV, à propos de certaines questions de rite ou de discipline; de demandes de secours, pas un mot [19].

Plus tard, il est vrai, en 1010, le caprice d'un prince aliéné amène subitement la démolition du S. Sépulcre [20], dont la reconstruction, en présence des clameurs du monde chrétien tout entier, est d'ailleurs autorisée quelques années après [21]. Mais ce fait n'est qu'un accident; il est du reste postérieur de plusieurs années à la date la plus récente assignée à notre lettre.

En 996, Hakem, le futur destructeur du saint tombeau, vient de monter sur le trône; il n'a pas encore perdu la raison; c'est un prince jeune, né d'une mère chrétienne [22] et qui ne s'occupe qu'à poursuivre les infracteurs du Koran [23].

Rien en Orient, absolument rien, n'avait donc pu motiver l'envoi

lerinages offrent des récits de mauvais traitements reçus de Musulmans, il ne faut pas oublier que les Latins ne distinguaient pas les Bédouins nomades (qui, de tout temps, depuis la domination Romaine jusqu'à nos jours, ont infesté les routes de la Palestine) des habitants réguliers des villes, enclins, dans leur propre intérêt, à favoriser plutôt qu'à empêcher les pélerinages. La grande expédition allemande de 1064, cernée à Ramla par les nomades, n'est délivrée que par l'intervention de la garnison égyptienne de Jérusalem. (Voir les *Itinera Hieros. latina*, II, *Series chron. peregr.*, ad ann. 1064).

12 Voir plus haut, p. 18, n. 34.

13 *Ibid.*, p. 28, n. 9.

14 En 993 (29 oct.) Hugues, marquis de Toscane, et sa femme Juliette; font donation de biens considérables au S. Sépulcre et au monastère de S[te] Marie Latine à Jérusalem (*Charte* de S. Victor de Marseille, d. Martène, *Ampl. Coll.*, I, 347-348).

15 Voir plus haut, p. 28, n. 10.

16 « Tunc temporis cœperunt pene universi, qui » de *Italia et Galliis ad Sepulchrum Domini Hierosolymis* ire cupiebant, consuetum iter, quod erat » per fretum maris, omittere, atque per hujus regis » [Stephani] patriam transitum habere. Ille vero tutissimam omnibus constituit viam . . . . . cujus » rei gratia provocata INNUMERABILIS MULTITUDO tam » nobilium quam vulgi populi, *Hierosolymam abierunt* » (Radulphus Glaber, *Chron.* l. III, c. 1. [*Mon. G. SS.*, VII, 62; cf. *Hist. eccles. Magdeb.*, centuria XI, p. 310]).

17 *Lettres* de J. Zimiscès, d. Matthieu d'Edesse (*Rec. des hist. arm. des crois.* I, pp. 16-19).

18 Ibn el-Athir, Hég. 367, (cité d. Weil, *Gesch. der Khal.*, III, 28).

19 Leo, abb. S. Bonifacii, *Epist. ad reges Fr.* (Pertz, *M. G. SS.*, III, 689).

20 Rad. Glaber, l. III, c. 7 (*Rec. des hist. de la Fr.*, X, 34); *Chr. de S. Mart. de Limoges*, p. 6; Wilh. Godell. (*R. des hist. de la Fr.* X, 262); Wilh. Tyr. l. I, c. 4 (*R. des hist. occ. des cr.* I, 16); Abulfarage, Mudgir-Eddin, Cedrenus, Zonaras, Makrizi &.

21 En 1021 (Cedrenus, éd. de B., 515, 521; Zonaras, l. XVII, éd. de Par., II, 15); v. plus loin, p. 52, n. 9.

22 Elle était la sœur du patriarche Oreste.

23 Makrizi, *Vie de Hakem*, (Silv. de Sacy, *Chrestom. arabe*, I, p. 98).

par le pape d'une lettre semblable à la nôtre: et la « *famosa clades* » dont elle semble parler comme d'un fait récent, n'existe que dans l'imagination du rédacteur du document.

Reste l'Occident, où l'on a voulu chercher ce qu'il était impossible de trouver en Orient: suivant Grégorovius[24], c'est la crainte de la fin du monde, le fameux millénaire qui a inspiré la lettre du pape; Silvestre II a eu l'idée singulière de pousser les fidèles vers le lieu futur du jugement dernier : mais pas un mot de la lettre ne fait allusion à cette crainte ou à cette idée, qui ne se trahit, du reste, dans aucun passage des œuvres volumineuses de Gerbert. Il faut tenir compte d'ailleurs de la légende, rapportée par Benno, et que Michaud a si plaisamment transformée en un pélerinage de Gerbert en Terre Sainte[25]; l'esprit familier du pape lui avait promis qu'il ne mourrait qu'après avoir célébré la messe à Jérusalem: la prédiction se réalise à Rome même, dans la basilique Sessorienne, dont Silvestre II ignorait le surnom de *Jérusalem*[26]. Cette légende, rapportée par un écrivain du XIe siècle, doit avoir reposé sur un fondement de vérité: or le nom de Jérusalem y est associé à celui de Silvestre II, d'une façon qui rend bien difficile à admettre l'idée mystique de Grégorovius. Je pense donc qu'il convient de ne pas s'arrêter davantage à discuter. cette dernière.

Je n'attacherai pas plus d'importance au motif que donne Gfrörer[27] à notre lettre: le désir que pouvait avoir Silvestre II de se débarrasser du trop plein des forces militaires de l'Occident: ce qui pourra être vrai pour Urbain II l'était-il déjà pour Silvestre II? et, même en ce cas, le pape avait-il le pouvoir de réaliser ce désir prématuré? il suffit de poser ces deux questions pour y répondre.

Je préfère revenir à la lettre elle-même et l'examiner au point de vue intrinsèque: inutile de faire remarquer qu'elle a été rédigée en dehors de toute forme régulière et qu'elle n'émane d'aucune chancellerie; elle est absolument dépourvue, et d'indication chronologique précise, et même de tout synchronisme, qui permette de la placer à une date plutôt qu'à une autre : aussi chaque éditeur l'a-t-il rangée à sa guise, dans la correspondance de Gerbert, depuis 986 jusqu'à 1003[28].

Peut-on au moins tirer quelque lumière des manuscrits qui nous l'ont conservée? Il parait y avoir eu autrefois en France, un certain nombre[29] de recueils des lettres de Gerbert : il n'y en a plus un seul

24 Gregorovius, *Gesch. d. St. Rom*, III, 504.

25 Voir plus haut, p. 32, n. 4.

26 Benno, *Vita Hildebr.* l. II (Goldast., *Apolog. Henrici IV*, p. 11); Wilh. Malmesb., *Gesta reg. Angl.* (Pertz, *M. G. SS.*, X, 464); Walterus Mapes, *De nugis cur.*, ed. Wright, p. 175.

27 Gfrörer, *Kircheng.*, III, 1550, *Greg. VII*, IV, 212.

28 Baronius en 1003, Mabillon (*Ann. ord. S. B.* IV, 39) en 986, et Dom Rivet en 999.

29 Je dis *un certain nombre*: car rien n'est moins évident que le chiffre de sept donné par M. Olleris (*Préf.* p. v). Rien ne dit en effet que Vignier ait eu entre les mains un manuscrit différent de celui de Nicolas Le Febvre, marquis du Sault; c'est ce

aujourd'hui[30]; et, dans le reste de l'Europe, on ne compte plus qu'un seul manuscrit ancien de ce genre (manuscrit sur lequel je vais revenir), tandis que quelques copies modernes représentent seules, plus ou moins correctement, les manuscrits perdus. Malgré cet état de choses regrettable, il est permis d'établir par induction que ces derniers ne constituaient qu'une seule et même famille, et se réduisaient même peut-être originairement à un seul recueil, divisé en deux séries[31] - ces deux séries comprenant, l'une, les 159 lettres publiées en 1611 par Jean le Masson, l'autre les 56 lettres ajoutées en 1636 par Du Chesne.

Le seul manuscrit ancien qui nous reste, celui du fonds de Vossius, à Leyde, forme, au contraire, à lui seul une famille toute différente; il embrasse à la fois les deux séries, mais retranche de l'une trente et de l'autre quatre lettres, la plupart politiques, pour ne conserver que ce que j'appellerai les lettres *rhétoriques*.

Or notre document se retrouve à la fois dans les deux familles, où il occupe la même place, le n° XXVIII de la première série, entre une lettre à Willigise, archevêque de Mayence[32], et une lettre écrite au nom d'Adalbéron, archevêque de Reims[33]. Il peut donc être considéré comme ayant réellement fait partie, *du moins au XIe siècle*, époque de la confection du manuscrit de Leyde, de la collection des lettres de Gerbert.

On serait porté alors naturellement à se demander pourquoi, tout en abandonnant les beaux commentaires qu'on en tirait pour l'histoire des futures croisades, on ne le regarderait point comme une production personnelle de Gerbert, un exercice de rhétorique écrit par passe-temps, au moment où, revenu d'Italie après sa fuite de Bobbio, il avait tout le loisir de se livrer à de semblables occupations[34]. Il n'aurait fait allusion par les mots *famosa clades* qu'à la prise de

dernier manuscrit qui a servi à Baronius et à Baluze. Je serais porté à croire que Jean le Masson n'a connu non plus que celui-ci, qui aurait, entre 1605 et 1611, passé de la bibliothéque de N. Le Febvre dans celle de Papire le Masson, frère de Jean. Seulement ce dernier n'a pas su le lire suffisamment; de là, les variantes nombreuses relevées par Baluze, et qui toutes peuvent s'expliquer par de mauvaises lectures. Du Chesne n'a eu de manuscrit nouveau que pour les lettres additionnelles; enfin, je ne sais où M. Olleris (dont le travail sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, atteint le dernier degré de la confusion) a pris que Baluze ait eu entre les mains un recueil appartenant à Pithou.

30 Plusieurs lettres isolées se trouvent dans des manuscrits du Supplément latin de la Bibl. Nat^le^; mais elle ne possède aucun recueil.

31 L'une, donnée par le manuscrit Le Febvre (159 lettres) dont le codex Vallicellanus G. 94, est la copie, envoyée à Baronius: l'autre, contenant les 56 lettres additionnelles, comuniquées à Du Chesne par le P. Sirmond, d'après un manuscrit du collège de Clermont: cette dernière est représentée par deux copies modernes: le Cheltenham 1718 (anc. Clermont 513), et le Barberini XXXII, 67 (anc. 118).

32 N. 27 des manuscrits, 28 d'Olleris, p. 15.

33 N. 29 des manuscrits, 105 d'Olleris, p. 59: au lieu de respecter l'ordre des manuscrits et des précédents éditeurs, M. Olleris a cherché à ranger les lettres chronologiquement; ce travail, fait à la légère, n'a abouti qu'à un bouleversement pur et simple, et à une édition de l'usage le plus incommode; il faut aller, pour chaque lettre, chercher à la fin du volume, et sans l'aide d'aucun renvoi, les raisons (?) qui ont déterminé le classement de la pièce.

34 Voir Olleris, pp. lxxxj, 503. C'est la date assignée par la plupart des éditeurs à la lettre qui précède la nôtre dans les manuscrits. Voir Willmans, d. les *Jahrbücher d. d. Reichs*, II, II, 141.

Jérusalem par Omar, et n'aurait eu d'ailleurs en vue aucun résultat pratique quelconque?

Cette hypothèse modeste aurait pu être provisoirement adoptée: mais elle provoquait plusieurs objections; la plus importante se pouvait tirer du titre singulier dont la pièce est ornée: « *Ex persona Hierusalem* »; cette formule apocalyptique serait unique dans la correspondance de Gerbert; en outre le style du document n'a aucun rapport avec celui des œuvres authentiques de Silvestre II.

Ce sont ces objections, qui, jointes aux considérations d'un autre ordre que j'ai développées plus haut, ont amené M. Hartung à penser — et je serais disposé à me ranger à son avis — que notre lettre est encore une pièce excitatoire, fabriquée un peu avant la première croisade et sous l'impression causée par les persécutions des Turcs en Palestine. Le copiste ignorant qui, à la fin du XI[e] siècle, l'aurait introduite dans le recueil des *Epistolæ Gerberti*, savait qu'au commencement de ce siècle, le S. Sépulcre avait été démoli; peu ferré sur la chronologie d'une époque *déjà ancienne* pour ses souvenirs, il aurait cru que le pape contemporain du vandalisme de Hakem était Silvestre II, et ne trouvant rien, dans les œuvres de ce pape, qui eût trait à un évènement aussi cruel pour la chrétienté, il aurait voulu compléter la partie *rhétorique* de ces œuvres, en y insérant, comme protestation, une pièce, qui est tout empreinte des idées et porte bien la marque du style qui avait cours dans les années immédiatement antérieures aux croisades: la légende rapportée par Benno et où le nom de Jérusalem est associé à la mémoire de Gerbert, aurait pu ne point être étrangère à la fabrication.

Comme le faussaire a dû, dans cette hypothèse, supposer que la lettre émanait de Silvestre II et non de Gerbert, avant son élection au pontificat, j'ai assigné pour date au document, le temps même de ce pontificat (999-1003).

XII.

* 1010 Orléans.

Les Juifs d'Orléans au calife Hakem Biamrillah: lui annoncent le départ d'Occident d'une expédition préparée en vue de la délivrance des Lieux Saints.

[Mentionnée par Adhémar de Chabanais [1], et Raoul Glaber [2]].

1 « Judæi occidentales EPISTOLAS miserunt in Orientem, accusantes Christianos, mandantes exercitus » Occidentalium super Sarracenos orientales commotos esse » (Adhemarus, *Chronicon* [Pertz, *Mon. Germ. SS.*, IV, 137]). Voir Hartung (*Z. Vorgesch. d. Kreuzz.*, d. les *Forsch. z. d. d. Gesch.* XVII, 390) qui pense qu'Adhémar de Chabanais tenait ce conte de s. Siméon l'Hermite, avec lequel il dut se rencontrer à la cour de Guillaume de Poitiers, quand s. Siméon s'y arrêta en arrivant d'Orient: (*Vita s. Simeon.*, [Pertz, *M. G. SS.* VIII, p. 210]).

2 « [Judæi Aurelianenses] corrupuerunt quendam, » data pecunia, videlicet girovagum sub peregrino » habitu, nomine Robertum, fugitivum utique ser-

Cette lettre, œuvre des Juifs d'Orléans, aurait été apportée à Hakem, par un mendiant, ancien serf de l'abbaye de Moustier, près d'Auxerre, qui l'avait cachée dans un bâton. Elle aurait provoqué l'ordre donné par le calife, le 27 septembre 1010, de détruire le S. Sépulcre. Bien que Raoul Glaber nous raconte en détail le supplice auquel fut condamné, à son retour, l'émissaire des Juifs, il ne convient de voir dans cette histoire (qu'Adhémar de Chabanais, vingt ans avant Raoul, ne rapporte que beaucoup plus sommairement, et que contredisent les témoignages byzantins et orientaux), qu'une de ces légendes populaires dont fourmillent les chroniqueurs de cette époque.

Si je m'y arrête un instant, c'est que c'est à propos de cette anecdote, qu'apparait, *pour la première fois*, au milieu du XI[e] s. (Adhémar, 1030, et Raoul, vers 1050), l'idée que l'on pût, sinon prendre vengeance *à main armée* des insultes subies par les chrétiens de Jérusalem, du moins occuper militairement les Lieux Saints.

Je sais bien que cette idée n'est présentée par Adhémar et Raoul que comme une calomnie des Juifs - calomnie dont le colporteur est jugé digne du dernier supplice et le subit. Cependant c'est là le premier symptôme historique du grand mouvement de 1096, et, à ce titre, les témoignages des deux chroniqueurs ont à mes yeux, une importance de premier ordre.

XIII.

** 1011 (print.)

Les habitants de Gênes, de Venise et d'autres cités maritimes de l'Italie à Sergius IV: ils ont appris la destruction du S. Sépulcre par le calife Hakem, et préparent des armements maritimes pour aller venger l'insulte faite au nom chrétien.

[Mentionnée dans la pièce suivante] [1].

» vum B. Mariæ Melerensis cenobij, quem accipientes, » caute miserunt ad principem Babylonis, cum hebraïcis caracteribus scriptis EPISTOLIS, pictaciolis » ferri baculo insertis, ne quo casu potuissent ab eo » divelli; qui egressus detulit LITERAS predicto prin» cipi, refertas dolo et nequitia, et quoniam, nisi » celerius domum christianorum venerabilem sub» verteret, sciret se in proximum, Christianis re» gnum illius occupantibus, omni penitus dignitate » carere » (Rad. Glaber, l. III, c. 7, [*R. des Hist. de la Fr.* X, 34]). Hugues de Flavigny mentionne le fait sans parler de la lettre, « Igitur, anno ab » Inc. Dom. 1028, templum Sepulchri Domini fun» ditus eversum est, jussu principis Babilonie, faciente » Judæorum nequitia ». (Hugo Flav., *Chron.*, [Pertz, *Mon. G. SS.*, VIII, 399); cf. *Commem. abb. S. Marcialis*, (*Chroniq. de Limoges*, p. 67). En 932, les Juifs de Jérusalem passaient en Occident pour avoir excité les Musulmans contre les chrétiens de cette ville (*Acta concilii Erford.*, d. les *Quellen z. bair. Gesch.*, I, 410).

1 « Notum vobis facimus quia multum populo que » sunt de civitate secus littus maris posite, iam in» venimus fidelissimos ; nobis suam direxerunt EPIS» TOLAM quia . . . . se preparant (ut) transmarino » littori s'exhibere queant ». (*Epist. Sergii IV*, d. la *Bibl. de l'É. des Ch.*, XVIII, 1857, 251).

XIV.

** 1011 (printemps - 29 sept.) Latran.

Sergius IV à tous les rois catholiques, aux archevêques, évêques et aux ducs, marquis et comtes: leur annonce la destruction récente du S. Sépulcre et l'armement, dans toutes les villes maritimes de l'Italie, d'une expédition, à la tête de laquelle il se prépare à aller délivrer les Lieux Saints; les exhorte à venir le rejoindre, ou à exécuter le ban pontifical *en versant des subsides aux mains de l'évêque Jean, commis à cet effet.*

[Inc.: « Sergius . . . . Cum nos precioso . . . . » — Expl. « . . . referre valeamus ».

Manuscrit: 1. *Paris*, Bibl. nat., Chartes de Baluze, 380, Bulles, no 2 (XI s.).

Éditions: A. par M. Jules Lair, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, IVe série, t. III (XVIII), 1856-1857, pp. 249-253 [cod. 1]; — B. Migne, *Patrol. latina*, CXXXIX, 1498-1502 [éd. A].

Versions *françaises: a)* Peyré, *Hist. de la 1.re Croisade*, I, 22 (fragm.); — *b)* Idem, *Ibid.*, II, 452-455.

Version *italienne:* Guarmani, *Gl' Italiani in T. S.* (Bologna, 1872, in-8o), pp. 11-12.

Récensions: 1) J. Lair, *l. c.*; — 2) Peyré, I, 23, II 451; — 3) Baxmann, *Politik der Päpste*, II, 180; — 4) Hartung (J.), *Z. Vorgesch. des I. Kr.* (*Forschungen z. d. d. Geschichte*, 1877, XVII, pp. 393-396)].

Cette pièce, découverte par Nicolas Foucault dans les archives de l'abbaye de Moissac et envoyée par lui à Colbert le 9 décembre 1682 [1], a été retrouvée dans le fonds de Baluze à la Bibliothèque Nationale de Paris, par M. Jules Lair; cet érudit l'a publiée en 1857 comme un document parfaitement authentique, auquel il a assigné la date de 1010. Bien que, depuis cette publication, les questions relatives aux origines des croisades n'aient pas donné lieu à des travaux nombreux et surtout importants, cependant tous les auteurs qui, de près ou de loin, ont touché à ces évènements, se sont empressés de s'emparer de ce document, de le traduire et de le mettre encore plus en relief que ne l'avait fait le premier éditeur [2].

Ce n'est que récemment que M. Hartung, dans l'article dont j'ai parlé plus haut [3] à propos de la lettre de Silvestre II, a associé celle de Sergius IV aux doutes légitimes que lui avaient inspirés la première.

L'argumentation à l'aide de laquelle M. Hartung arrive à prouver la fausseté du document mis au jour par M. Lair, est absolument irréfutable; je n'aurai qu'à la résumer en y ajoutant quelques considérations nouvelles.

C'est bien d'abord de Sergius IV et non de Sergius I (687-701),

1 *Mémoires de Nic. Foucault*, éd. F. Baudry (P., 1862, 4°) p. 79; cf. p. cxx.

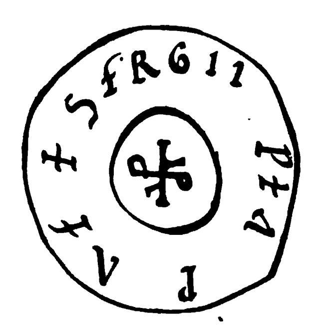
2 V. ci-dessus les *Récensions*, et Röhricht, *Pilgerf. v. d. Kr.* p. 344, et *Beitr. z. Gesch. d. Kr.*, II, p. 3.

3 Hartung, *l. c.*, et plus haut pp. 33-34.

de Sergius II (844-847), ou de Sergius III (904-911), que la pièce est censée émaner: elle roule en effet sur la destruction toute récente du S. Sépulcre; évènement contemporain de Sergius IV, et très-postérieur aux trois homonymes de ce dernier.

Ce n'est point un original; c'est une soi-disant copie figurée: mais l'écriture, chose singulière, en est *plus ancienne* que le temps de Sergius IV. Au bas est grossièrement dessinée une *rota* portant un chrisma, au centre de deux cercles concentriques, entre lesquels on lit [4]:

† SERGII PEAPAE



Or l'on sait que Léon IX (1048-1054) fut le premier pape qui termina ses lettres par un *signum* spécial [5], et que jamais, d'ailleurs, ces *signa* pontificaux n'affectèrent l'apparence de celui qui termine notre pièce.

Le protocole est étrange: il énumère les fidèles, tant ecclésiastiques que laïques, dans un ordre et avec une minutie tout-à-fait inusités à l'époque où la lettre est censée écrite: le salut final est insolite: il ne se retrouve pas dans les autres pièces émanées de Sergius IV [6].

Le style n'est point celui de la chancellerie pontificale, qui, en 1010, se servait d'un latin régulier: les barbarismes, dont la lettre fourmille, ne sont pas des fautes de copiste; ce sont les erreurs d'un rédacteur qui ignorait les règles les plus élémentaires de la déclinaison et de la conjugaison latines; le pape y parle, dans la même phrase, à la première personne du singulier et à la première du pluriel [7]: plusieurs passages sont très-obscurs: une expression même: « *bannum pontificale perficere* » n'offre aucun sens précis [8].

4 En 1879, je l'ai examinée avec Mr Hartung à son passage à Paris; c'est le résultat de cet examen commun que je donne ici.

5 Mabillon, *De re Diplom.* 445;, *AA. SS. Boll.*, Mai, VII, 193.

6 « Valete, Valete, ubique semperque in Domino » — Les bulles authentiques portent, comme pour les autres papes antérieurs à Léon IX : « Bene valete »; voir les copies des n.os 3033-3037 de Jaffé, faites d'après le cartulaire de Ripoll (P. Bibl. Nat., Baluze 107, f. 300 et. s.) et le dessin que donne Muratori (*SS. RR. Ital.*, I, II, pl. 5, no xx).

7 « Ab oculis meis auferam, qui nunquam legi» mus » (p. 250).

8 Sur le sens du mot *Bannum* (puissance judiciaire), à cette époque, voir Waitz, *D. Verfassungsg*, IV, 136.

A ne le considérer qu'intrinsèquement le document est donc tout à fait suspect: un examen, même rapide, du contenu, change ces soupçons en certitude.

Je ne parlerai que pour mémoire du ton général de la lettre, où le pape semble considérer comme très-naturelle, — au temps même où les discordes de l'Europe féodale allaient nécessiter (988) l'établissement de la trêve de Dieu [9], — l'union immédiate de tous les Latins, sur un ordre parti du S. Siège: ce n'était pas malheureusement ainsi que pouvaient parler les papes du commencement du XIe siècle, à peine sortis d'une lutte séculaire, soutenue aux portes même de Rome contre les Sarrasins. Je n'insisterai pas non plus sur ce fait, que, paraissant s'exprimer au nom de l'Église, Sergius IV n'accompagne d'aucune promesse de privilèges spirituels la guerre sainte qu'il proclame: la pièce contient des impossibilités plus frappantes. Elle est soi-disant envoyée l'année même où le S. Sépulcre vient d'être détruit [10]: « la nouvelle de cette catastrophe s'est depuis longtemps ré- » pandue en Italie: les cités maritimes ont commencé des armements » considérables et en ont informé le pape par une missive [11] ».

Or le S. Sépulcre à été détruit le 27 septembre 1010 [12]; la lettre aurait donc été rédigée avant la fin de cette année, c'est-à-dire avant Pâques (25 mars) 1011; six mois auraient suffi, en ce temps de communications si lentes, pour la propagation de la nouvelle, les armements des marines italiennes et la prise en considération par le pape de la nécessité d'une guerre sainte: c'est un délai dont il est bien difficile d'admettre la brièveté.

Passons à ces préparatifs: la lettre y fait prendre part l'Italie en corps [13], l'Italie alors divisée à l'infini et à moitié grecque ou sarrasine; elle nomme expressément Gênes et Venise, Gênes qui avait été, en 935, absolument ruinée par les Sarrasins [14], Venise qui déjà (comme elle le fera pendant tout le Moyen-Age), concluait avec ceux-ci des traités de commerce [15]. Elle omet Pise, la cité la plus puissante de l'Italie à

9 On peut faire remonter les origines de la trève de Dieu à la fin du Xe siècle (*Charte de Souxilange*, 993, d. Du Cange, *Gloss. med. Lat.*, VI, 658). Les conciles y travaillèrent pendant toute la première moitié du XIe s. (V. *Hist. litt. de la Fr.* VII, 8, et Sémichon, *La Paix et la Trève de Dieu* (P. 1857, 8o), pp. 1-109. Elle ne fut définitivement établie qu'en 1041 (*R. des Hist. de la Fr.*, X, 59, XI, 516), et, vers 1070, Alexandre II la traitait encore de « *noviter* inventa » (*Epist. Alexandri II*, d. le *N. Archiv*, V, 331).

10 « In isto anno » (p. 251).

11 V. le no précédent.

12 M. Lair (p. 249) cherche à prouver que cette destruction eut lieu en 1009; M. de Muralt (*Chron. Byz.*, I, pp. 582-583) fixe la même date; l'archimandrite Grég. Palamas (*Hierosolymias*, Irlm. 1861, 8o, p. 421-422) s'efforce d'établir celle de 1008. Mais M. Hartung (p. 393) me paraît prouver d'une façon lumineuse qu'il faut revenir à la date de 1010, donnée par Pagi; c'est d'ailleurs celle que fournit Makrizi (*Vie de Hakem*, d. Silv. de Sacy, *Chrestom. arabe*, I p. 109); et l'on ne doit pas oublier que Makrizi, iman de la mosquée de Hakem au Caire, devait être très-bien renseigné sur ce calife.

13 « Cuncti Italie pariter » (p. 251).

14 Amari, *St. d. Musulm.*, II, 181; cf. Heyd, *Gesch. d. Levantehandels*, I, 134.

15 And. Dandulus, l. IX, c. 1., n. 1, (Muratori, *SS. RR. Ital.*, XII, 223); Joh. Diaconus (Pertz, *Mon. Germ. SS.*, VII, 29): Amalfi était dans le même cas (Heyd, I, 110-111).

cette époque, et celle qui se mêlait de plus près aux guerres locales contre les Sarrasins des îles de la Méditerranée [16]. D'autre part elle évalue à mille vaisseaux la force des armements en voie d'exécution, nombre absurde, quand on songe que les Infidèles dominaient alors si absolument la mer que les pèlerinages en Terre Sainte avaient dû prendre la route de la Hongrie [17], et que la flotte du doge Pietro Orseolo ne comptait que six vaisseaux, en 997, dans la campagne victorieuse de Dalmatie [18].

Quant à l'évêque Jean, légat de Sergius IV, et qui doit porter la lettre dans tout l'Occident catholique, nous ne le retrouvons pas dans l'entourage connu du Pape.

Si nous ajoutons à toutes ces impossibilités matérielles, le silence complet que tous les chroniqueurs contemporains [19] (et en particulier Adhémar de Chabanais, si bien informé des évènements de Terre Sainte, si plein de renseignements à l'endroit de la destruction du S. Sépulcre) gardent sur un fait aussi considérable que l'armement de mille vaisseaux italiens, et l'envoi en Occident d'un légat porteur d'une encyclique prêchant la guerre sainte, — nous serons forcément amenés à conclure que cette encyclique est apocryphe.

Reste à déterminer, comment, quand, et dans quel but elle a été fabriquée.

Le faussaire n'a pas eu sous les yeux une bulle de Sergius IV: d'abord ces pièces ont dû être fort rares [20]; puis, comme je viens de le dire tout à l'heure, l'écriture, peu nette d'ailleurs, a un caractère plus ancien que le temps de Sergius IV; le faussaire a donc voulu se rapprocher d'une pièce antérieure, portant le nom d'un Sergius;

16 *Chron. Pis.* (Muratori, VI, 108) Bern. Marangone (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, XIX, 238); cf. Heyd, I, 135.

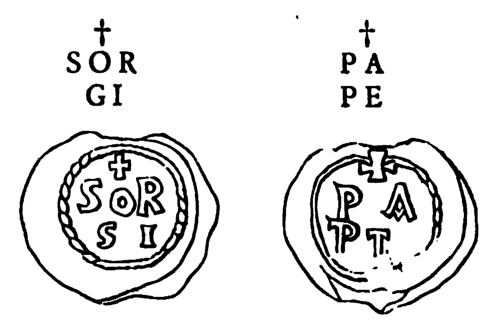
17 Rad. Glaber, l. III, c. 1 (*Mon. G.*, *SS.*, VII, 62).

18 Joh. Diaconus (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VII, 29).

19 Ce silence a embarrassé M. Lair, qui, malgré des recherches consciencieuses, n'est arrivé à trouver, en fait de croisades contemporaines de Sergius IV, que les deux erreurs de Michaud (*Hist. des cr.* I, 42) enregistrant la fausse croisade d'un faux roi d'Arles, Boson, et la prétendue expédition des Pisans, dont j'ai parlé plus haut, p. 32. Je signalerai, dans le même genre, le passage suivant de Platina, où cet historien (qui, peut-être, avait entre les mains une copie de notre lettre) attribue à Sergius IV une sorte de coalition italienne contre les Sarrasins, coalition qui aboutit, du vivant de ce pape (!), à la conquête de la Sicile par les Normands, revenant d'une expédition à Jérusalem, au nombre de *40 mille* (!) (les 40 pèlerins normands de 1016 de Leo Marsic., d. Pertz, *M. G.*, *SS.*, VII, 652, et Aymé, pp. 17, 20). « Interea vero huius consilio et monitionibus, principes Italie, composito fœdere, consilia ineunt pellendi Saracenos ex Sicilia, idque moliri paribus animis et copiis instituunt. Erant tunc in Italia, Tancredi, magni Normandiæ ducis filii plerique, quorum de numero Gulielmus, cognomento Ferrebach, tanti animi fuit ut, assumpto in societatem expeditionis Malocho, Michaelis Catalaici, Constantinopolitani imperatoris copiarum duce, Saracenos e Sicilia brevi expulerit, adjuvantibus etiam Campano et Salernitano principibus. Verum, cum postea Malochus predam maligne divideret, Gulielmus dissimulandum esse ad tempus ratus, in Italiam rediens, cum quadraginta millibus Normannorum militum, qui tum ab expeditione Hierosolymitana redierant, Apuliam Grecis obtemperantem occupat » (Platina, *Vit. Pontificum*, Ven., 1479, in-fo, f. 41). Voir aussi la fausse croisade à laquelle prend part à la fin du Xe siècle le père de s. Gérard de Hongrie (*Legenda s. Gerardi*, d. Endllicher, *RR. Hung. mon. Arpadiana*, p. 265).

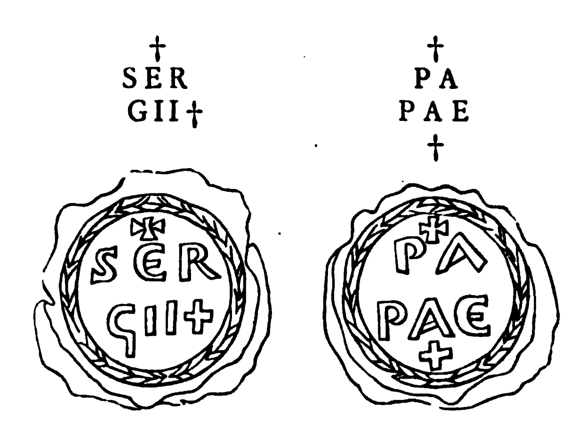
20 Il ne nous en est parvenu que 16 (Jaffé, n°s 3030-3045) pour un règne de trois ans.

je crois que cette pièce était tout simplement analogue à la fausse bulle sur papyrus de Sergius I, conservée à S.te Bénigne de Dijon[21]. Voici comment j'arrive à cette conclusion: si le *signum* informe qui termine notre lettre n'a rien de commun avec les *signa* pontificaux connus, il me semble, au contraire, avoir la prétention de reproduire une empreinte de bulle: j'ai donc pensé que le copiste avait peut être imité une bulle papale au nom de Sergius. J'ai recherché ces bulles: il n'y en a plus *aucune* d'appendue à une pièce provenant de l'un des quatre papes: mais j'en ai encore trouvé deux isolées: elles sont au British Museum (*Seal,* XXXVIII, 3 et 4); le n.° 4, dont le chevalier Aquari, de Rome, possède un double, doit être sans conteste attribuée à Sergius I; il porte:



l'autre (n.° 3) est un faux plomb semblable à ceux de Dijon, auxquels je vais revenir.

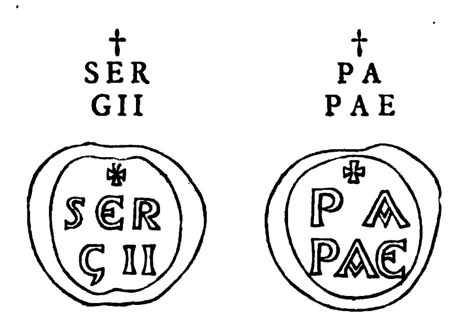
En dessin, je n'ai trouvé que quatre figures de bulles, et qui peuvent être rapportées à Sergius II ou à Sergius III; l'une porte[22]:



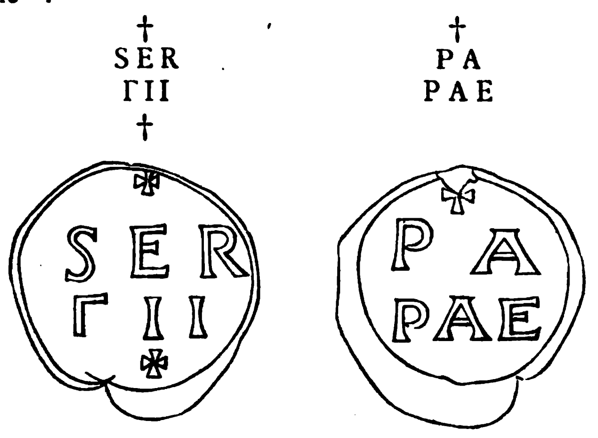
21 V. Cointius, *Ann. eccl. Franc.*, IV, 336; Jaffé *Reg. Pontif.* p. 941, n.os 293-294; Delisle, *Notice sur un papyrus de L. Ashburnam (B. de l'É. des Ch.* VI.e s., III, 1867, pp. 455-466), et *Mél. de paléogr.* (P., 1880, 8°) pp. 37-52.

22 Muratori, *Antiq. Ital.*, III, 131.

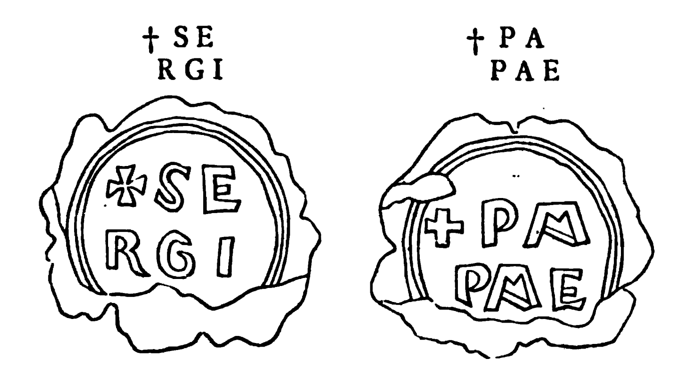
la seconde[23] :



la troisième[24]:



enfin la quatrième[25]:



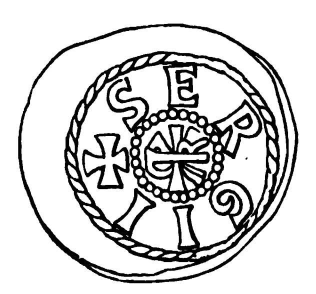
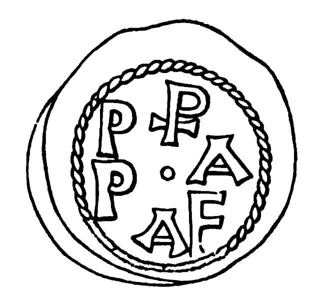
23 Ficoroni, *J piombi antichi* (Rom., 1740, in-f°) p. 73, pl. XXIV, n° 2; Ficoroni, qui l'a empruntée à Ciacconius, l'attribue à Sergius I.

24 Idem, *Ibid.* pl. XXIV, n° 3. Ficoroni en cite encore une autre où le nom de Sergius est en grec; mais qui ne parait pas être une bulle papale.

25 Muratori, *Antiq. Ital.*, III, 132.

Celle de Sergius IV devait ressembler, au contraire, aux plombs des pontifes voisins de son règne, plombs dont la face portait le nom dans une légende circulaire, au centre de laquelle se trouvait une roue ou un fleuron [26].

Reste la pièce n° 3 de Londres, semblable à celle que Mabillon [27] a publiée, et qui pendait au faux papyrus de Ste Bénigne: ici, nous retrouvons le modèle du grossier dessin de notre faussaire, un *chrisma* central, et, autour, S E R G I I, précédé d'une croix.

Seulement, comme cet artiste inhabile prétendait probablement faire un *signum* complet, il a ajouté après S E R G I I la légende du revers du plomb qu'il avait sous les yeux — légende que, par une confusion assez explicable, il a lue: P E A P A E. Dans cette hypothèse, le caractère trop ancien de son écriture s'explique naturellement: ayant devant lui une pièce fabriquée pour être attribuée à Sergius I (687-701), mais dont il ignorait la date exacte, voulant d'autre part en faire une autre pour Sergius IV, il a dû tâcher de se rapprocher de son modèle et vieillir son écriture: seulement il a dépassé la mesure; ce qui prouve, par contre, qu'il opérait à une époque déjà assez éloignée de ce dernier pape, pour que l'on eût déjà oublié quelle était l'apparence de l'écriture pontificale de l'an 1009.

Si l'on rapproche cette dernière conclusion de ce fait que le faussaire a cru nécessaire de terminer sa pièce par un *signum*, usage dont Léon IX (1048-1054) nous offre, comme je l'ai dit plus haut, le premier exemple, on sera amené à penser que la fabrication a dû être de très-peu antérieure à la première croisade.

C'est au moment où commence à fermenter en Occident l'idée d'une intervention armée, destinée à délivrer les Lieux Saints de l'occupation récente, mais insupportable des Turcs, que cet exercice oratoire, de la même façon que la lettre de Silvestre II, et, peut-être la légende latine de Charlemagne [28], a été composée par quelque moine

26 Jean XV (1012) (Muratori *Op. c.*, p. 134) — Grégoire V (996) (Mabillon, *De re dipl.*, p. 207) — Benoît VIII (1024), (*Ibid.*, p. 216).

27 *De re diplom.*, 437; *N. traité de diplom.*, V, 141.

28 Voir plus haut pp. 15, 38.

inconnu. Ce moine, ayant lu dans quelque chronique [29] le récit de la destruction du S. Sépulcre, en 1010, aura voulu, à l'exemple de l'auteur de la lettre de Silvestre II, mais avec plus d'exactitude chronologique, attribuer au pape, contemporain du vandalisme de Hakem, une protestation vigoureuse, telle qu'Urbain II lui-même en eût adressé une, en pareil cas, à l'univers catholique.

Enfin je pense que cette fabrication, comme celle des pièces précédentes et de plusieurs autres que j'aurai à discuter plus loin [30], avait pour objet d'exciter le zèle des fidèles, au moment des prédications de 1095, en leur remettant sous les yeux une des principales catastrophes dont la Terre Sainte avait été le théâtre, et en créant, à l'aide de ces antiques projets de croisade, des précédents lointains et pleins d'autorité, pour ceux dont le grand pape poursuivait ou allait poursuivre l'exécution.

Dans les données fournies par la pièce elle-même, elle est censée écrite quelques mois après la destruction du S. Sépulcre, et avant qu'une année eût passé sur cet évènement, c'est à dire en 1011 (printemps — 29 septembre).

XV.

* 1054 Arras.

Foucher, archichapelain de l'Empire et vidame d'Arras à l'empereur Henri III: prend congé de lui au moment de partir pour la Terre Sainte avec s. Lietbert, évêque de Cambrai et d'Arras.

[Inc.: « Dimidio animæ . . . . Cum enim redeo . . . ; — Expl.: . . . .eius agat ».

Manuscrit: *Hanovre*, Bibl. roy., nº 671 (ch. s. XVI, in-fº)., p. III, nº 55.

Édition: Sudendorf, *Registrum* (Berlin, 1854), III, nº 6, pp. 12-13].

(Voir plus loin le nº XXI).

XVI.

** 1055

[*Faux concile de Tours*].

Le retentissement extraordinaire qu'eurent les hauts faits de la 1re croisade pendant toute la durée du Moyen-Age, a exposé les chroniqueurs postérieurs à la tentation de rattacher à cet évènement,

29 Et probablement la chronique même d'Adhémar, dont le récit touchant les Juifs d'Orléans (voir plus haut nº XII) a pu lui suggérer l'idée de cette intervention armée de l'Occident.

30 Voir plus loin nºs XXXI, XXXIII, XLV, XC.

soit comme acteurs, soit au moins comme précurseurs, les personnages dont ils s'occupaient.

C'est ainsi que, sans parler des fausses croisades de Constantin et de Charlemagne [1] et des inventions romanesques analogues [2], nous voyons, dès le commencement du XII[e] siècle, Orderic Vital mettre dans la bouche de Robert Guiscard mourant (1085), un projet de croisade en Terre Sainte — projet auquel ce prince ne dut jamais songer [3].

C'est ainsi également qu'Henri IV passait au XIII[e] siècle pour avoir conquis Jérusalem et fondé l'ordre du Temple [4], Henri III, au XV[e] pour avoir délivré le S. Sépulcre [5], et au XIV[e], le père de s. Gérard de Hongrie, pour avoir pris part à une croisade de la fin du X[e] siècle [6]. Enfin au XVI[e], et peut-être auparavant, une expédition en Palestine, dont les héros étaient tous des membres de la maison de Coucy, fut fabriquée en l'honneur de cette illustre race, et placée en 1080 par un historien sans scrupules [7], tandis qu'en Provence on forgeait tout à la fois une croisade de l'an mil, et le héros de cette aventure, le faux Boson, roi d'Arles [8], dont j'ai dit un mot plus haut et que Michaud s'est empressé de ressusciter [9].

Mais le plus curieux de ces essais de mystification, et le seul dont j'aie à m'occuper ici, parce qu'il mentionne un faux concile et

1 Voir plus haut nº II, passim et surtout, p. 15, n. 23.

2 Ainsi le *Renaud de Montauban* (pp. 403-418), fait assister son héros à un fabuleux siège de Jérusalem. M. Longnon (*Les IV fils Aymon*, d. la *R. des Q. hist.*, 1879, I, p. 178) prouve qu'il faudrait placer cette aventure en 746. Je remarquerai, en passant, qu'en cette année même, Jérusalem se révolta, à l'instigation de Constantin V, qui vint jusqu'en Palestine, et qu'elle fut assiégée et prise par le calife Merwan. (*Hist. miscella*, l. XXIV, c. 15. éd. Eyssenhardt, pp. 535-536; Theophanes, ad ann. 6237 éd. de B., I, p. 650). A *Renaud de Montauban*, on pourrait en ajouter vingt autres: je me borne à mentionner Roland (*Entrée en Espagne*, f. 273: cf. Léon Gautier, *Epop. Franc.*, II, 360) et les Douze Pairs (*Simon de Pouille*, f. 143 *a*; cf. Gautier, II, 291) et à rappeler tout ce que les Sagas norraines nous offrent en ce genre (cf. Riant, *Scand. en T. S.*, p. 448).

3 « Constantinopolim . . . . . decreveram, catholicis pugnatoribus subiugare, qui sanctam Dei civitatem Jerusalem Turcis aufferrent » (Ord. Vit., l. VII, c. 7, éd. Le Prév., III, 186) ; cf. Lupus Protospatha (Pertz, *Mon. G. SS.*, V, 62).

4 *Annales S. Crucis Polon.* - 1270 (Pertz, *Mon. Germ. SS.*, XIX, 680); cf. Benzo Albensis, *Paneg. Henr. IV*, l. I, c. 19, l. V, c. 6 (*Ibid.*, XI, 606, 652) et plus haut p. 14, n. 17.

5 Suivant la légende du pèlerinage d'Ekkehard, comte de Scheiern, dans la *Speierische Chronik* (1450) c. 26 (Mone, *Quellensammlung*, I, 381-382) traduite par A. Rumpler (1513) (*Collectanea hist.*, d. les *Mon. Boica*, XVI, 553). Hochwart (*Catal. episc. Ratisponensium* [1539]; d. Oefele, *SS. RR. Boicarum*, I, 182) comprend Ekkehard dans le grand pèlerinage de 1064: cf. Huschberg, *Aelt. Gesch. d. Hauses Scheiern-Wittelsbach* (Mün. 1834, 8º), pp. 220-224. En réalité, Ekkehard de Scheiern paraît n'avoir fait partie que de la 1[ère] croisade; voir la *Zimmerische Chronik*, I (éd. Barak, p. 80), Aventinus, *Annales Boiorum* l. V, p. 498, et Hagenmeyer, *Hierosolymita*, p. 248, n. 15. M. Röhricht (*Pilgerf. v. d. Kr.* p. 373, et *Beitr. z. d. G. der Kr.*, II, 3 et 294) opine pour le pèlerinage de 1064, et (*Die Deutschen auf d. Kr.*, dans la *Zeitschr. f. d. d. Phil.*, VII, 132) ne compte parmi les croisés de 1101 qu'un frère d'Ekkehard, Othon; tandis que Damberger (*Synchron. Gesch. d. Kirche*, VII, 236), discutant la question en détail, dédouble le personnage, et place un Ekkehard en 1064, et l'autre en 1101.

6 Voir plus haut p. 43, n. 19.

7 François de Lallouette, *Hist. gén. de la maison de Coucy* (1577, in-4º, ff. 101-102) qui aurait tiré ce récit du trésor des chartes de cette maison (?). Il a été répété par plusieurs historiens locaux du XVII[e] s., qu'énumère M. Sandret dans un article sur la *Croisade des Couci* (*Revue Nob.*, 1865, pp. 15-20), où il cherche vainement à réhabiliter ce conte.

8 Delbene, *De regno Burgundiæ Transj.* (Lugd., 1602, 4º) p. 133; Cés. de Nôtredame, *Chron. de Provence* (1614) p. 76; cf. J. Lair, p. 247, n. 4 et plus haut pp. 32, 43, n.

9 V. Michaud, *H. des cr.*, 4[e] éd., I, 43.

une fausse encyclique, est celui qui tente d'introduire en 1055 comme prédécesseur victorieux de Godefroi de Bouillon, un certain Ottone d'Angera, seigneur milanais, qui n'alla probablement jamais en Terre Sainte [10]. Nous avons là, en effet, un faux à deux degrés, dont l'histoire est assez intéressante à suivre.

Au commencement du XIIIe siècle, un certain Daniel composa une *Chronica de comitibus de Angleria* [11], pleine de fables qui passèrent successivement dans le *Chronicon maius* de Filippo de Castel-Seprio, dans le *Flos florum* d'Ambrosio Bosso [12], et enfin, au XIVe siècle, dans le *Manipulus Florum* de Galvaneo Flamma, tous chroniqueurs milanais. Au nombre de ces fables se trouvait un récit détaillé des aventures courues à la première croisade par Ottone d'Angera et ses compagnons, et, en particulier, d'un duel, à la suite duquel Ottone échangeait son écu contre celui d'un émir sarrasin, qu'il venait de tuer, et prenait pour armes la vipère, futur blason des Visconti [13].

Comme seul, de tous ceux que je viens de nommer, le texte de Flamma nous est parvenu, nous ne pouvons savoir ce qu'il a ajouté à ses devanciers: ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'est pas sorti d'une certaine vraisemblance chronologique, les Milanais ayant réellement figuré dans le second contingent de la première croisade [14].

Mais, cent ans plus tard, cette simple intervention dans la grande expédition de 1096-1101, ne suffit point à la gloire des Visconti: et le récit, déjà fabuleux de Flamma, fut défiguré à nouveau par Sébastien Brandt, qui, reculant de cinquante ans l'illustration du seigneur milanais, fabriqua pour Ottone et ses compagnons une croisade spéciale: le concile de Tours de 1096 [15] fut ainsi reporté par lui à l'an 1055.

Ce concile, réuni sous la présidence d'un pape anonyme, envoie des lettres [16] au comte d'Angera pour le prier de se joindre à l'expédition. On se met en route et les aventures d'Ottone se succèdent, y compris le duel, qui revêt des couleurs plus précises encore que celles dont l'avait orné Flamma: le lieu du combat, le nom de l'émir, sont indiqués avec soin, si bien que plus d'un auteur du XVIe siècle [17] s'empresse de donner avec confiance l'hospitalité à toute cette histoire.

10 Cet Ottone a réellement existé et était fils du vicomte Auprando; mais il n'était pas comte d'Angera; Angera s'appelait alors Stazzona. V. Giulini, *Memorie st. di Milano* (1854, in-8°) II, 522, 582, 681.

11 Giulini, II, 548.

12 Giulini, II, 548.

13 Galvaneus Flamma, *Manipulus florum*, c. 141 (Muratori, *SS. RR. It.*, XI, 618).

14 Voir plus loin n° CXXVIII.

15 Voir plus loin n° L.

16 « Anno Inc. 1055, Ottus, Angleriæ comes. . . » *unde ab omnibus eius virtute* cognita, Galliarum » principes, pro T. S. subsidio, in synodo apud Tu» ronem congregati, ad eum LITTERAS dedere, ut et » ipse tanto apparatui auxilio foret; qui pontifici ce» terisque regibus prono annuit animo, Hierosoly» mamque cum reliquis christianis profectus est » (Sebast. Brandt, *De orig. et convers. bon. regum*, Basil., 1495, in-4°, f. kj v°).

17 En particulier, Jean Herold (v. 1540) dans sa continuation latine de Guillaume de Tyr (*Cont. belli Sacri*, l. I, c. 18, Basil. 1564, in-f°. p. 47) et Tristano Calchi (v. 1500) d. son *Hist. patr. Mediol.*

En réalité, comme je l'ai déjà dit, et comme va le montrer la suite de ce travail, il n'y a eu, avant celle de 1096-1101, aucune expédition qui mérite le nom, ou qui ait eu, à quelque degré que ce soit, le caractère de ce que l'on est convenu de désigner par *croisade*; et la meilleure preuve que l'on puisse donner *a priori* de cette assertion, c'est que les chroniqueurs qui eussent pu, en grossissant l'importance de quelques pélerinages faits en grandes troupes [18] et de certains voyages maritimes [19], constituer une sorte de préface à l'histoire des croisades, ou n'ont pas songé à ces évènements, ou n'en ont pas eu connaissance, et ont préféré, soit fabriquer de toutes pièces les fables que je viens de passer en revue, soit vieillir des incidents de la 1re croisade.

XVII.

1056 (commencement de décembre). Cologne.

Victor II à Théodora, impératrice d'Orient: la prie de mettre fin aux exactions, que les gardiens grecs *des Lieux Saints font subir aux pélerins latins.*

Inc.: « Victor . . . , Apostolicæ sedis compellimur . . . . . » — Expl.: . . . . . « avitam prosapiam tuam veneratur ».

Manuscrit: Mabillon, « *ex schedis nostris* » (perdu).
Éditions: A. Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, V, 647; — B. Migne, *Patrologia latina*, CXLIX, 961-962 (Bréquigny, *Table des Dipl.*, I, 222; Jaffé, no 4015).

Récension: Mabillon, *Op. c.*, p. 237.

Dans l'intitulé de cette lettre, telle que l'a publiée Mabillon, l'impératrice de Constantinople ne figure que par l'initiale A.

« A., *imperatrici augustæ* »

D'ailleurs le manuscrit ne donnait ni date ni souscription.

Séduit probablement par l'idée de rapprocher cette pièce d'une certaine expédition que, suivant Léon d'Ostie, Victor III organisa contre

l. VII (Grævius et Burmannus, *Thes. ant. Ital.*, II, 1, 107). Belleforest (*Grandes chron. et ann. de France* I, 449) raconte la légende comme Brandt, en renvoyant à Bernardo Corio, qui, au contraire, (*Hist. patr. Mediol.*, Mediol., 1503, fo, I, f. 10) suit Galvaneo Flamma.

18 C'est bien ce que la *Speier. Chronik* a essayé de faire pour le pélerinage de 1064: mais, d'abord, elle l'a changé de date, puis lui a conservé l'un des caractères qui ont toujours distingué — comme l'a si bien fait remarquer M. G. Paris (*Séance de l'Acad. des Inscr.*, 1877, p. 119) — ces pélerinages, des croisades véritables: la *marche à pied et sans armes*. Ekkehard de Scheiern, voyageant ainsi avec sa suite, arbore comme enseigne son soulier de pourpre, et est surnommé le *duc à la bottine* (*Herzog Pundschuh*).

19 Comme celle des habitants de Bari, qui après avoir touché à Antioche, rapportèrent de Myrrha, en 1087, le corps de s. Nicolas. V. Johannes, arch. Barensis, *Transl. s. Nicolai*, d. Surius, VII, 398-402; Nicephorus Monachus, *Transl. s. Nicolai*, d. Falconius, *Acta primig. s. Nicolai* (Neap. 1751, in-fo), pp. 131 et s.; Ord. Vit., l. VII, c. 12, éd. Le Prév., III, pp. 205-218.

les Sarrasins d'Afrique [1] pendant son très-court règne (24 mai 1086-16 sept. 1087), et de faire ainsi de ce pape, par la juxtaposition de cette espèce de croisade et d'une intervention dans les affaires de Terre Sainte, le précurseur d'Urbain II, Mabillon lui attribua tout simplement cette lettre [2], qui serait d'ailleurs, avec une bulle en faveur de Ravello [3], la seule pièce du pontificat de Victor III. Cette opinion ne saurait, je crois, être désormais acceptée.

D'abord, comme il n'y avait en 1086-1087 aucune impératrice dont le nom commençât par un A, l'éditeur a supposé qu'il fallait remplacer «*imperatrici augustae*» par «*imperatori augusto*» et voir dans l'A l'initiale d'Alexis Comnène. Malheureusement la lettre entière est évidemment adressée à une femme, et les derniers mots « *avitam prosapiam* » *tuam* (Ecclesia Romana) veneratur » ne peuvent guère s'adresser à un parvenu tel qu'Alexis Comnène ; j'ajouterai qu'en 1087 Alexis Comnène n'était pas encore rentré dans la communion de l'Église, let censures qui le frappèrent n'ayant été levées que deux ans plus tard [4].

En outre, dans la lettre, le pape invoque l'autorité de la cour de Byzance pour faire cesser un tribut que des officiers grecs « *officiales tui* » exigeaient des pélerins à l'entrée de Lieux Saints; or, en 1086-1087, rien de pareil ne pouvait être reproché à des fonctionnaires byzantins dans la Ville Sainte: car, depuis l'entrée des Turcs dans Jérusalem (1070-1078) tout rapport avait cessé entre Constantinople et l'administration du S. Sépulcre: en 1084, Antioche elle-même avait échappé [5] à la domination grecque, qui avait presque reculé jusqu'aux Dardanelles.

Il faut donc, sans hésiter, reporter la lettre à Victor II (13 avril 1055 - 28 juillet 1057), et, faisant une correction beaucoup plus légère que celle de Mabillon, (T au lieu de A [6]), voir, dans l'impératrice anonyme, Théodora, qui, en effet, régna *seule* du 12 janvier 1055 au 22 août 1056 [7].

Toute la lettre alors s'explique parfaitement. D'abord, à cette époque, le S. Siège, malgré l'insuccès religieux de l'ambassade envoyée à Constantin IX par Léon IX et l'état de révolte du patriarche Michel Cérulaire, était encore en bons rapports avec la cour de Byzance, où

1 *Carmen in victoriam Pisanorum*, éd. Reiffenberg, dans l'*Annuaire de la Bibl. roy. de Belgique*, 1844, V, pp. 113-135. Leo Ostiensis (Muratori, *SS. RR. Ital.*, IV, 480); Bernoldus, ad ann. 1088, *Ann. Pisani* (Pertz, *Mon. G. SS.*, V, 447, XIX, 239); *Martyr. Lucense* (Baronius, *Annales*, éd. Mansi, XVII, 581); *AA. SS. Boll.*, Sept. V, 398; cf. Wilken, *Gesch. der Kr.*, I, 42; Sybel, *G. d. I. Kr.*, 219; et Bock, *Lettre à Bethmann*, d. l'*Ann. de la B. roy. de Belg.*, 1851, XII, 58, 134.

2 Mabillon, (*Ann.*, V, 237), Jaffé, (*l. c.*) Giesebrecht (*Gesch. d. d. Kaiserzeit*, III, 577) et Hergenröther (*Photius*, III, 788) ont suivi Mabillon sans hésitation.

3 Jaffé n° 4016.

4 En 1089 (Bernold., *Chron.*, [Pertz, *Mon. G. SS.*, V, 450]).

5 Ibn-Athoun, cité par Weil, *Gesch. d. Khal.*, III, 129.

6 Surtout si l'original portait un T surchargé, que le copiste a pu prendre pour un A à tête horizontale.

7 V. Muralt, *Chronogr. byzantine*, I, 462-463.

cette ambassade avait trouvé, malgré l'opposition acharnée du clergé grec, un accueil courtois [8]. On sait en second lieu, que le S. Sépulcre, détruit à la fin de 1010 par Hakem Biamrillah, fut après, la mort de ce prince (1021), reconstruit à la suite d'une convention conclue entre son fils Daher et Michel IV [9], aux frais et par les soins de Constantin IX Monomaque [10], et que cette reconstruction, déjà avancée sous Michel IV [11], fut achevée en 1048 par le patriarche Nicéphore [12].

Les Saints Lieux se trouvaient donc alors absolument dans la même situation administrative que celle où ils sont à présent: Jérusalem obéissait politiquement aux califes du Caire, comme aujourd'hui au sultan des Turcs; mais les empereurs étaient, comme actuellement le gouvernement français, les protecteurs des Lieux Saints, et cela officiellement, par suite d'un traité et parce qu'ils avaient contribué à les réédifier.

Comme aujourd'hui également, deux rites se trouvaient en présence: les Latins établis depuis Charlemagne, et les Grecs; avec cette circonstance aggravante que le patriarche grec exerçait peut-être sur l'ensemble des deux communautés une autorité *civile*, analogue aux pouvoirs que les Turcs laissent au catholicos grégorien sur les Arméniens schismatiques, ses compatriotes.

Une lettre de Léon III, que j'ai citée plus haut [13], montre que l'intolérance des Grecs était déjà ce qu'elle est à présent; et l'on comprend parfaitement, que, forts de la neutralité des Arabes, et de la protection du gouvernement impérial qui occupait encore Antioche, Édesse et d'autres villes voisines de Jérusalem, les moines grecs aient pu ajouter à leurs persécutions habituelles, un tribut, motivé d'ailleurs par les frais très-considérables qu'avaient dû entraîner les récentes reconstructions.

Le souverain pontife signale dans sa lettre un autre abus: c'est un péage énorme de trois hyperpères par cheval et d'un hyperpère et demi par piéton, — péage qui est exigé des pèlerins latins [14] sur deux points de leur passage, que le pape ne nomme malheureusement pas: il ajoute que les Grecs ne se gênent point pour ajouter à ces

8 Voir Delarc, *Un pape Alsacien*, p. 448-480; Höfler, *D. deutschen Päbste*, II, 230 et s.

9 Wilh. Tyr. l. I, c. 6 (*Hist. occ. des Cr.* I, p. 20); Cedrenus, éd. de Bonn, pp. 515-521; Zonaras, l. XVII, éd. de P., II, 15; Aboulfarage, *Chr. Syr.*, tr. Bruns, p. 220; Rad. Glaber, l. III, c. 7 (*Rec. des hist. de la Fr.*, X., 35); Mudgir-Eddin, éd. Sauvaire, p. 68; Elmacin l. III, c. 6, p. 323. Boré (*Lieux Saints*, p. 5) a publié la traduction d'un firman délivré par le calife Mozaffer en 1023 en faveur des Lieux Saints; mais Heyd, (*Gesch. d. Levantehandels*, I, 116) le considère comme apocryphe.

10 Wilh. Tyr., *l. c.*; Mar. Sanutus, *Secr. fid. Crucis*, l. III, p. III, c. 8 (Bongars, II, 129).

11 Cedrenus, *l. c.*

12 Wilh. Tyr., *l. c.*; Mar. Sanutus., *l. c.*

13 *Epist.* Leonis, abbatis latini Montis Oliveti ad Leonem III et *Epist.* Leonis III ad Karolum M. c. 809 (Jaffé, *Mon. Carolina*, p. 382-386); v. plus haut, p. 29.

14 « Pro singulis equis iij aurei et ex binis pedibus totidem ».

exactions toutes sortes de mauvais traitements. Or si l'on se reporte à quelques années en arrière, on trouve précisement une mesure prise dans le même sens par Basile II [15], qui, se défiant des premiers Normands de Pouille, interdit formellement la traversée du territoire de l'empire aux voyageurs latins: à moitié tombée en désuétude, cette interdiction ne se traduisait plus en 1056 que par les vexations dont se plaint le pape.

Nous mettrons donc la lettre (qui, comme on le voit, n'a rien de commun avec les croisades), sous le pontificat de Victor II, et noûs chercherons même à préciser davantage.

La période commune aux règnes de ce pape et de Théodora, s'étend du 13 avril 1055 au 22 août 1056; mais, comme la mort de Théodora ne dût guère être connue en Allemagne, où résidait Victor II, qu'au bout de quelques mois, on peut prolonger cette période, jusqu'à la fin de 1056.

Or, c'est précisément à cette époque que revenaient de Palestine, après un lamentable voyage, s. Lietbert, évêque de Cambrai et ses compagnons [16]; rançonnés par le catapan de Chypre, ils n'avaient pu aller que jusqu'à Laodicée, où ils avaient trouvé Hélinand, évêque de Laon, revenant de Jérusalem; ce dernier leur avait fait un tel tableau des difficultés qui les attendaient dans la Ville Sainte, qu'ils s'étaient décidés à rebrousser chemin, sans pousser plus loin leur pélerinage.

C'est sous l'impression de ces mésaventures toutes récentes que s. Lietbert rencontre à Cologne le pape Victor II [17], venu en Allemagne pour chercher des secours contre les Sarrasins de la Méditerranée [18]. C'est évidemment le prélat cambraisien qui dut inspirer notre lettre, et c'est de Cologne, au commencement de décembre, qu'elle a dû être envoyée.

XVIII.

1064 (printemps) Mayence.

Siegfried, archevêque de Mayence à Alexandre II: lui annonce son prochain départ pour Jérusalem.

[Inc.: « Alexandro . . . Caput nostrum . . . ; — Expl.: . . . ut cedrum Libani ».

Manuscrits: 1. *Vienne*, B. imp., lat. 398 (Jus can., 45) (m. s. XII, in-f°), ff. 52-53; — 2. *Wolfenbüttel*, 1024 (m. s. XII, in-4°), ff. 30-32: — 3. *Zwetl*, 283 (m. s. XII, in-4°), ff. 85-86 (Udalrici *Codex*).

15 Adhemari *Chron.*, l. III, c. 55, ad. ann. 1016 et 1019 (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, IV, p. 146).

16 « Multo auro, exitu vix impetrato ». (*Gesta Lietberti Camerac.*, c. 41, [Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VII, 497]).

17 Cette rencontre résulte de la comparaison entre un texte de Sigebert de Gembloux (Pertz, *Mon. Germ. SS.*, VI, 360; cf. Jaffé, *Reg. P.*, p. 380), et le c. 42 des *Gesta Lietberti* (*l. c.*). Voir Junkmann, *De peregrin. ante conc. Clarom.* (Vratislav., 1859, in-8°) p. 53.

18 *Annal. Romani* (Pertz, *Mon. G. SS.*, V, 470).

ÉDITIONS: A. dans Udalricus, *Codex*, nº 128 (Eccardus, *Corpus hist. med. Ævi*, II, pp. 122-123 [cod. 1]: — B. Jaffé, *Monum. Bambergensia*, nº 28. p. 54 [cod. 1-3].

(Voir plus loin n.º XXI).

XIX.

1064 (août) Passau.

Le prévôt de Passau à Günther, évêque de Bamberg: l'informe que, conformément aux instructions d'Engelbert, évêque de Passau, il lui a fait préparer des logis dans tous les lieux du diocèse de Passau, que Günther doit traverser en se rendant à Jérusalem.

[INC.: « Iocundum valde . . . ; — EXPL.: « . . . . dominorum Zion. Valete ».

MANUSCRIT: *Hanovre*, Bibl. roy., nº 671, p. III, nº 64.

ÉDITION: Sudendorf, *Registrum* (Berlin, 1851), II, nº 12, pp. 14-15].

(Voir plus loin n.º XXI).

XX.

1065 (printemps) Laodicée.

Günther, évêque de Bamberg, à ses diocésains: leur raconte son voyage jusqu'à Laodicée.

[Fragment inséré dans les *Grandes Annales d'Altaïch* [1]].

(Voir le numéro suivant).

XXI.

1065 (automne) Bamberg.

Meinhard, écolâtre de Bamberg, à un ami habitant ce diocèse: le console de la mort de Günther, évêque de Bamberg, décédé en Hongrie, au retour de son pèlerinage à Jérusalem.

[INC.: « Etsi tuam . . . . » — EXPL.: « . . . . negocio revertantur ».

MANUSCRIT: *Hanovre*, Bibl. roy., lat. n.º 671, p. III, n.º 74.

ÉDITION: Sudendorf, *Registrum*, III, n.º 16, p. 28].

Le milieu du XIᵉ siècle a vu se former en Occident, surtout dans le nord de la France et en Allemagne, et arriver jusqu'en Terre Sainte,

1 Pertz, *Mon. Germ. SS.*, XX, 815.

des troupes aussi considérables par le nombre des pèlerins qui les composaient que par le haut rang de ceux qui marchaient à leur tête [1].

On a voulu voir dans ces voyages faits en si grande compagnie, des mouvements précurseurs des croisades véritables [2]: je suis persuadé, comme je l'ai dit plus haut [3] que cette appréciation est inexacte, et qu'il n'y eut jamais là que les escortes dont devaient naturellement s'entourer des personnages aussi importants que les prélats allemands de cette époque, — escortes peut-être grossies en route par des gens désireux de voyager avec plus de sécurité au sein de ces pieuses caravanes.

Bien donc qu'il me soit impossible de considérer ces voyages du XI[e] siècle, même comme une simple préface de l'histoire des croisades, j'ai voulu enregistrer les seules pièces qui nous soient parvenues de la correspondance évidemment considérable à laquelle ils ont dû donner lieu [4].

La première (n.° XV) [5] est une lettre d'adieu adressée à l'empereur Henri III, par Foucher, vidame d'Arras et archichapelain de l'Empire, au moment où ce dernier se disposait à accompagner en Terre Sainte s. Lietbert, son évêque [6]: c'est un simple morceau de rhétorique.

La seconde (n.° XVIII) [7] est une lettre, par laquelle Sigfried, archevêque de Mayence, qui fit le pèlerinage avec Günther [8], notifie à Alexandre II son intention de partir pour la Terre Sainte.

La troisième (n.° XIX) [9] est plus curieuse; car elle montre que l'on était loin d'entreprendre à l'aventure ces longs voyages: l'évêque de Bamberg, Günther, avait eu soin de faire préparer ses logis tout le long de la route, et même de faire arrêter des moyens de transport; le prévôt de Passau, chargé par Engelbert, son évêque, de veiller à ces préparatifs dans le diocèse de Passau, informe Günther

1 Voir la *Series chron. itinerum bellis sacris anter.*, au tome II des *Itin. Hier. latina*.

2 V. Michaud, *Hist. des cr.*, IV, éd. I, pp. 572 et s., Couret, *La Palestine sous les emp. grecs*, p. 376, etc.

3 Voir plus haut p. 50.

4 Je ne dis rien de l'authenticité des trois premières et de la dernière lettres, tirées par Sudendorf d'un recueil du XVI[e] siècle, conservé à Hanovre, et qui contient un grand nombre de pièces suffisamment vraisemblables. Cependant je dois faire remarquer que le n° XV a toutes les allures d'un simple exercice épistolaire: il est au moins singulier qu'écrivant à l'empereur, son archipelain, se serve de ce salut: « *Dimidio animæ suæ, pars altera* ». Puis ces titres de *vicedominus Atrebatensis*, donné à un clerc, et *d'archicapellanus*, qui appartenait aux archevêques de Mayence, sont très-suspects.

5 Plus haut, p. 47.

6 Sur le pèlerinage de Lietbert, voir *Vita s. Lieth.* (dans Mabillon, *AA. SS. ord. s. Ben.* III, I, 381: *AA. SS.* Jun., IV, 595); *Chron. S. Andreæ Camer.* (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VII, 535).

7 Plus haut p. 53.

8 Sur ce pèlerinage commun, voir *Annal. August.*, Lamb. Hersfeld., Bernoldi *Chron.*, Ekkehardi *Chron.* (Pertz, *Mon. Germ. SS.*, III, 128, V, 168 et s., 428, VI, 199); *Vita Altmanni* (*AA. SS. Boll.*, Aug., II, 367); *Epitaph. Guntheri* (Jaffé, *Mon. Bamb.*, p. 57); *Monum. Boica*, XVI, 553; *Speier. Chron.* (Mone, *Quellensammlung*, I, 382); Ord. Vit., l. IV, c. 16 (éd. le Prév., II, 285); *Hist. Ingulphi* (Fell, *SS. RR. Angl.*, p. 73) et Böhmer *Reg. archiepiscoporum Mogunt.* (Innsbrück, 1877) p. 185.

9 Plus haut p. 54.

que tout est prêt et qu'il peut arriver. On voit bien qu'il s'agit là du voyage d'un puissant seigneur ecclésiastique accompagné de sa suite, et non point d'une croisade.

La quatrième (n.° XX) devait être fort intéressante: Günther y racontait tout son voyage, jusqu'à Laodicée; dans le fragment que nous en ont conservé les *Grandes Annales d'Altaïch*, il n'est question que des obstacles de tout genre, rencontrés le long de la route par les pélerins et aucunement de combats contre les Infidèles.

La cinquième enfin (n.° XXI) n'est, sous forme épistolaire, qu'une élégie, adressée par Meinhard, écolâtre de Bamberg, à un ami, sur la fin malheureuse du même Günther, mort en Hongrie le 23 juillet 1065, au moment où il allait revoir le sol natal [10].

XXII.

1074 (2 février) Rome.

Grégoire VII à Guillaume I, comte de Bourgogne: l'appelle au secours de l'Église, pour soumettre les Normands et ensuite combattre les Infidèles qui menacent Constantinople.

[Inc.: « Gregorius . . . . Meminisse valet . . . . » — Expl. « . . . . Apostolorum donabunt » (*Romæ*, iv non febr., ind. XII).

Éditions : A. *Epistolæ decret. summorum pontificum*, ed. Ant. de Aquino, III, 586; — B. Baronius, *Ann. eccl.*, 1074, n. 49, 1 ed., XI, 450; — C. Labbe, *Concilia*, X, 41; — D. Mansi, *Concilia*, XX, 97; — E. Baronius, ed. Mansi, XVII. 393; — F. Migne, *Patr. lat.*, CXLVIII, 325; — G. Jaffé, *Mon. Gregor.*, 64-65 (Jaffé, n.° 3584 - *Reg. Greg. VII*, I, 46).

Versions *françaises*: *a*) Mailly, *Esprit des croisades* (Dijon, 1780, in-12), III, 48 (fragm.); — *b*) Davin, *S. Grégoire VII* (P. 1861), p. 193 (fr.).

Versions *allemandes*: *a*) Mailly, *Gesch. d. Kreuzz.* (Leipzig, 1782, in-8°) [1] II, 32; — *b*) Söltl, *Gregor VII* (1847, 8°), p. 96.

Récensions: 1. Michaud, *Bibl. des cr.*, II, 488 et s.; — 2. Sybel, *G. d. I Kr.*, pp. 188-190; — 3. Hagenmeyer, *Ekkehardi Hierosolymita*, p. 81 [2]].

La date et l'authenticité des six lettres de Grégoire VII, plus ou moins directement relatives [3] aux projets de ce pape contre les Infi-

10 Le *Codex* d'Ulrich de Bamberg (Jaffé, *Mon. Bamb.*, n° 29, pp. 56-57) renferme encore une autre lettre, écrite par le chapitre de Bamberg à Adalbert, archevèque de Brême, à propos d'un procès, que les chanoines veulent faire remettre jusqu'au retour de Günther; mais il n'y est donné aucun détail sur le pélerinage de ce dernier.

1 Le nombre des versions intégrales ou fragmentaires des lettres de Grégoire VII, relatives à ses projets d'expédition en Orient, est considérable. Sans parler des ouvrages spéciaux relatifs à ce pape, et dont l'énumération occupe deux colonnes entières du *Répertoire* de l'abbé Chevalier (I, pp. 924-925), il n'y a presque point d'histoire générale de l'Église ou d'histoire d'Allemagne qui n'en cite au moins des extraits. J'ai dû me borner à signaler, pour cette lettre et les cinq suivantes, celles de ces versions qui appartenaient à des ouvrages plus spécialement consacrés à l'histoire des croisades.

2 Les trois récensions que j'indique ici s'appliquent également aux cinq numéros suivants: comme pour les versions, j'ai dû me borner à signaler les livres qui parlaient de ces pièces au point de vue spécial de l'histoire des croisades.

3 Je n'ai pas compris dans ce nombre la lettre du 7 avril 1074, adressée à Godefroy III-le-Bossu, duc

dèles d'Orient, sont, à une exception près [4], au-dessus de toute discussion: leur véritable caractère peut seul donner lieu à quelques observations générales que je ferai, en une seule fois, à propos de la plus récente de toutes (plus loin n.° XXVII).

XXIII.

1074 (1.er mars) Rome.

Grégoire VII à tous ceux qui veulent défendre la foi: les excite à venir au secours de l'empire grec menacé par les Infidèles, qui se sont avancés jusque sous les murs de Constantinople.

[Inc.: « Gregorius . . . . Notum vobis esse . . . . » — Expl.: « . . . . renunciare studete » (*Romæ*, kal. mart., ind. XII).

Éditions: A. *Epistolæ decret. summorum pontificum*, ed. Ant. de Aquino, III, 589; — B. Baronius, *Ann.* 1074, n. 50, 1. éd., p. XI, 451; — C. Labbe, *Concilia*, X, 44; — D. Cocquelines, *Bullar. Rom.*, II, 27-28; — E. Mansi, *Concilia*, X, 100; — F. *Bull. Romanum*, ed. Taurin., II, 61; — G. Baronius, *Ann.*, ed. Mansi, XVII, 394; — H. Migne, *Patr. lat.*, CXLVIII, 329; — I. Jaffé, *Mon. Gregor.*, 69-70 (Jaffé, n° 3587 - *Reg. Greg. VII*, I, 49).

Versions *françaises*: *a*) Mailly, III, 49; — *b*) Peyré, II, 456-457; — *c*) Darras, *Hist. de l'Église*, XXI, 628-629.

Version *allemande*: Mailly, *Gesch. d. Kr.*, II, 33].

(Voir plus loin n.° XXVII).

XXIV.

1074 (10 sept.) Tivoli.

Grégoire VII à Guillaume VI, comte de Poitiers: le remercie de ses offres de services pour la défense de la foi: le bruit d'une victoire sur les Infidèles fait ajourner momentanément l'expédition projetée.

[Inc.: « Gregorius . . . . Onnipotenti Deo . . . . » — Expl.: « . . . . existit fiducia » (*Tiburis*, iv id. sept., ind. XIII).

Éditions: A. *Epistolæ decret. summorum pontificum*, ed. Ant. de Aquino, III, p. 618; — B. Labbe, *Concilia*, X, 70; — C. Mansi, *Concilia*, XX, 127; — D. Migne, *Patr. lat.*, CXLVIII, 360; — E. Jaffé, *Mon. Gregor.* 111-112, (Jaffé, n° 3635 - *Reg. Greg. VII*, II, 3)].

(Voir plus loin n.° XXVII).

de Lorraine (*Reg.*, I, 72, Jaffé p. 91), celle du 2 janvier 1075 adressée aux fidèles de S[t] Pierre (*Reg.* II, 40, Jaffé, p. 154), enfin celle du 5 janvier 1075 *Reg.* (II, 51, Jaffé, p. 167), adressée à Sveinn Astridarson, roi de Danemark; toutes ces lettres demandent des secours, mais aucune ne spécifie que ce soit pour combattre les Infidèles.

4 Le n° XXVII dont je parlerai plus loin.

XXV.

1074 (7 décembre) Rome.

Grégoire VII à Henri IV, empereur d'Allemagne: lui annonce qu'il est prêt à marcher aux secours des Grecs et à la délivrance du S. Sépulcre avec une armée de cinquante mille hommes: lui propose de lui laisser, en son absence, le soin des intérêts de l'Eglise.

[Inc.: « Gregorius . . . . Si Deus modo . . . . » — Expl.: « . . . æternam perducat » (*Romæ*, vij id. dec., ind. XIII)

Éditions: A. *Epistolæ decret. summorum pontificum*, ed. Ant. de Aquino, III, p. 640; — B. Baronius, *Ann.*, 1074, n. 53, 1. éd., XI, 452; — C. Labbe, *Concilia*, X, 91; — D. Mansi, *Concilia*, XX, 149; — E. Baronius, *Ann.*, ed. Mansi, XVII, 395; — F. Migne, *Patr. lat.*, CXLVIII, 386; — G. Jaffé, *Mon. Greg.*, 144-146 (Jaffé, nº 3665 - *Reg. Greg. VII*, II, 31).

Versions *françaises*: *a*) Mailly, III, 51-54; — *b*) A. de Vidaillan, *Grég. VII*, (P., 1837, 8º) II, 100; — *c*) Peyré, II, 458-460; — *d*) Darras, XXI, 630; — *e*) Villemain, *Hist. de Grégoire VII*, I, 446-447; — *f*) Davin, *S. Grégoire VII*, p. 194 (fr.); — *g*) Montalembert, *Moines d'Occident*, VII, 22 (fr.).

Versions *allemandes*: *a*) Mailly, *Gesch. d. Kr.*, II, 34-37; — *b*) Maier, *Vers. einer Gesch. der Kreuzz.* (Stettin, 1780), I, 15, p. 97-99; — *c*) Söltl, *Gregor VII*; — *d*) Voigt, *Hildebrand* (Weimar, 1846, 8º), p. 285 (fr.); — *e*) Damberger, *Synchr. Gesch.*, VI, 833 (fr.); — *f*) Alzog, *Handb. d. univ. Kircheng.*, 1, 609.
Version *anglaise*: S. W. Bowden, *The life of Gregory VII* (Lond, 1840) II, 45].

(Voir plus loin n.º XXVII).

XXVI.

1074 (16 décembre) Rome.

Grégoire VII aux fidèles de S. Pierre au-delà des monts: les exhorte à venir au secours des chrétiens d'Orient.

(Inc.: « Gregorius . . . . Ad vos jam pervenisse . . . . » — Expl.: . . . . . animas vestras ponere » (*Romæ*, xvij kal. jan., ind. XII).

Éditions: A. *Epistolæ decret. summorum pontificum*, ed. Ant. de Aquino, III, p. 645; — B. Baronius, *Annales*. 1074, n. 51, 1. ed., XI, 451; — C. Labbe, *Concilia*, X, 95; — D. Mansi, *Concilia*, XX, 152; — E, Baronius, *Ann.*, ed. Mansi, XVII, 394; — F. Wilken, *Gesch. der Kreuzzüge*, I, 43; — G. Migne, *Patr. lat.*, CXLVIII, 390; — H. Jaffé, *Mon. Greg.*, 150-151 (Jaffé, nº 3672 - *Reg. Greg. VII*, II, 37).

Version *française*: Peyré, II, 457-458.

Version *allemande*: Söltl, *Greg. VII*, pp. 99- 100.]

(Voir le numéro suivant).

XXVII.

* 1074 (16 déc.) Rome.

Grégoire VII à la comtesse Mathilde: l'exhorte à l'accompagner ainsi que l'impératrice Agnès dans l'expédition qu'il a préparée contre les Infidèles.

[Inc.: « Quanta sit mihi . . . » — Expl.: « . . . de te possit gaudere ».

Manuscrit: *Hanovre*, Bibl. roy., n. 671, p. III, n. 43.

Éditions: A. Sudendorf, *Registrum*, II, nº 21, p. 24; — B. Jaffé, *Mon. Greg.*, p. 532 (Greg. VII, *Ep. coll.*, n.º 11.)

Version *allemande*: Giesebrecht, *Gesch. d. d. Kaiserzeit*, III, 250].

La plupart des auteurs qui ont traité de l'histoire générale de l'Église, ou de ceux qui se sont occupés spécialement des croisades, de Grégoire VII ou de Henri IV [1], ont vu, dans les six lettres dont je viens de donner les intitulés, la preuve indiscutable que ce pape avait

1 Il est impossible de passer en revue tous les écrivains qui ont parlé des projets de croisade de Grégoire VII: je n'en citerai que quelques-uns: En France, Fleury (*Hist. ecclés.* XIII, 278-281); Michaud et Peyré (*ll. cc.*); Sismondi (*H. des Fr.*), IV, 525; Rohrbacher, *H. de l'Égl.*, XIV, 194-196), Henri Martin (*H. de Fr.* III, 154), Montalembert (*Moines d'Occident*, VII, 21-23), croient à la réalité de ces projets. Darras (XXI, 628) les met en scène dans un récit imaginaire du synode de Latran (10 mars 1874). Villemain (*Grég. VII*, I, 446) fait quelques réserves. Il en est de même des historiens anglais récents: Millmann (*Hist. of the lat. christ.*, III, 429) et Robertson (*Hist. of. the christ. church*, IV, 300), tandis que Gibbon (*Hist. of the decl.*, tr. Buchon, II, 638) et Bowden, (*l. c.*) acceptaient l'opinion ordinaire. — En Italie, Cantù (*H. des Ital.*, tr. Lacombe, IV, 393); en Allemagne, Schroeck (*Christ. Kircheng.* XXV, 39), Heeren (*D. Folg. d. Kr.*, d. ses *Kleine hist. Schriften*, III, 79, 99), Neander (*Allg. G. d. chr. Rel.*, V, 196, 235), Spalding (*G. der Königr. Jerus.* I, 21); Hammer (*Polit. des Comnènes avec les Croisés*, d. les *N. Annal. des Voy.*, VII, 252), Wilken (*G. d. Kr.*, I, 43), Voigt (*Hildebrand*, pp. 265-266), Söltl (*Gregor VII*, pp. 95-101), Raumer (*G. der Hohenst.*, I, 28), Hefele (*Concilieng.*, V, 32), Giesebrecht (*G. d. d. Kaiserzeit*, III, 243-244, 249-252), Floto (*Kaiser Heinr. IV*, II, 27), Gregorovius (*G. der St. Rom*, IV, 168-170, 269, 277), Baxmann (*Polit. d. Päpste* II, 376-378) et tout récemment MM. Prutz (*Christenthum und Islam*, d. Riehls *Tasch.*, 1878, p. 278) et J. Frobœse (*Gottfr. v. Bouillon*, 1879, 8º, p. 10) croient aux projets de croisade; plusieurs même en font l'objet d'amplifications spéciales. Mais c'est pour Gfrörer que ces projets sont une question de prédilection: il y revient en plusieurs endroits de ses œuvres. Il voit dans Grégoire VII un prophète de la catastrophe de 1453 (!) « Der Pabst sieht im » Geiste das Schiksal voraus, welches 380 Jahre » später am oströmischen Reiche erfüllt ward, und » glaubt nur ein allgemeiner Kreuzzug des Abend- » landes könne das Unheil abwenden » (*Byzant. Gesch.*, II, 800). Ce sont les encycliques de 1074 qui ont réellement déterminé la première croisade: « Dieser Aufruf, der erste gleicher Art, hat den » Kreuzzug vom Jahre 1196 zur Folge gehabt, hat » weiter auf mehrere Iahrhunderte das Morgen und » Abendland in die regste Wechselwirkung versetzt » (*Ibid.*, III, 824). Dans l'*Histoire de Grégoire VII*, il consacre à l'exposé et au panégyrique des plans du pape tout un chapitre (l. V, c. 11, t. IV, pp. 212-214; cf. VII, 362) qui n'apporte, du reste, aucun fait nouveau dans la discussion, malgré ce sommaire plein de promesses: « Beweis dass Pabst Gr. VII » nicht bloss den Gedanken des I syrischen Kreuz- » zugs von 1096 entworfen, sondern auch über die » Weise der Ausführung gewisse Regeln aufgestellt » hat. Nun waren es genau die Häupter der einst » dem Capetingischen Geschlecht so gefährlichen fünf » grossen Vasallenhäuser von Rouen, Toulouse, » Poitiers, Blois, Brügge, welche zum heiligen Krieg » von 1096 die meiste Mannschaft stellten. Das ist » geschehen, weil Pabst Urban II, festhaltend an » den Ueberlieferungen seines Vorgängers Gregor » VII, ihnen einen Wirkungkreis im Osten anwies, » damit indess, ungehindert durch die ehemaligen » Gegner, die französiche Krone vollends erstarken » könne ».

projeté une croisade véritable, et que, seules, les complications imprévues de sa lutte avec l'Empire l'avaient empêché de mener ce projet à bonne fin. On a donc fait remonter jusqu'à lui les origines de l'expédition de 1096, et l'on a retiré à Urbain II, (qui n'aurait fait ainsi que reprendre et copier les plans de son prédécesseur), l'honneur d'avoir le premier conçu et préparé ce grand mouvement.

Je crois, au contraire, avec Sybel [2] (qui me paraît seul, en cette circonstance, avoir estimé à leur juste valeur les documents qui m'occupent), que ces documents, d'abord, ne reflètent que le passage dans l'esprit de Grégoire VII, d'une idée tout-à fait fugitive, et qu'en second lieu — cette idée eût-elle été mise à exécution — il aurait pu y avoir, en Asie Mineure, une guerre locale de race entre chrétiens et musulmans, mais il n'y aurait point encore eu une croisade véritable, telle que je l'ai définie, plus haut [3], c'est-à-dire, une *expédition ordonnée par l'Église pour la délivrance des Lieux Saints.*

Que Grégoire VII ait, le premier, cherché à entourer l'Église, attaquée de toutes parts, d'un rempart de contingents fidèles, recrutés pour la défense du S. Siège, que des dévouements, provoqués et entretenus par lui, aient pu, à un instant donné, se traduire par des interventions armées, dont il se réservait d'user au mieux des intérêts de la papauté, c'est là un fait absolument indiscutable. Qu'il ait également, aux premiers temps de son pontificat, songé à mettre ces interventions au service du gouvernement de Byzance, menacé de très-près par l'invasion seldjoucide, et qu'il ait espéré ainsi, en fournissant à l'empire grec un soutien inespéré, s'assurer à tout jamais de la reconnaissance de l'Église d'Orient, obtenir, pour prix de cette reconnaissance la cessation du schisme [4], et accroître ainsi la puissance spirituelle de la chaire de S. Pierre — je crois également que, *servatis servandis*, il est difficile de le nier.

Mais là je m'arrête et je me refuse à voir même une intention de croisade, dans la correspondance qui nous a conservé les projets du pape pendant l'année 1074.

Ces projets d'abord ont eu si peu de retentissement ou un caractère si momentané, qu'on n'en trouve trace dans aucun des chroniqueurs contemporains. Aymé du Mont Cassin, si minutieux pour les gestes du pape en Italie nous dit bien qu'à cette époque, il fit appel à l'intervention de la comtesse Mathilde [5]; mais il ajoute formellement que cette intervention devait avoir lieu à cause des Nor-

2 Sybel, *Gesch. d. I, Kreuz.* pp. 188-190.

3 Voir plus haut, p. 2.

4 « Illud etiam me *ad hoc opus permaxime instigat* » *quod* CP ecclesia . . . . . concordiam Apostolicæ » sedis expectat » (*Epist. Greg. VII, ad Henricum IV, Reg.* II, 31, Jaffé, p. 145). Il est impossible d'exprimer plus ouvertement que ne le fait le pape, le mobile qui le dirigeait.

5 Aymé, *L'yst. de li Normant*, l. VII, c. 12, éd. Champollion, p. 201.

mands d'Italie et contre eux; — des Infidèles pas un mot. Il faut descendre jusqu'à un écrivain très-postérieur, Pandulphe d'Alatri [6] (v. 1124), pour trouver un témoignage formel en faveur des projets de Grégoire VII, et ce témoignage, qui donne pour cause aux prédications d'Urbain II le désir de reprendre les plans de son prédécesseur, et paraît né tout simplement de la lecture de l'une de nos lettres [7], est en contradiction formelle avec tous les chroniqueurs contemporains de la 1re croisade, qui assignent à ce dernier évènement des causes diverses, mais jamais celle-là. Dans les six lettres de Grégoire VII, il n'est parlé ni de la Terre Sainte, ni des profanations dont elle a pu être le théâtre, ni des persécutions auxquelles les chrétiens y auraient été soumis; le S. Sépulcre n'y est nommé qu'une fois [8] et tout-à fait en passant.

Enfin nulle part, si ce n'est peut être dans une phrase ambiguë de l'un de ces documents [9], n'apparaît la doctrine inséparable de toute idée de croisade, celle de la rémission des péchés, obtenue les armes à la main — doctrine que nous avons vu poindre, deux siècles auparavant, dans une lettre de Jean VIII [10], que Grégoire VII devait connaitre parfaitement, que, par conséquent, il s'est abstenu, à bon escient, de formuler, et qui ne s'affirmera avec éclat qu'au concile de Clermont.

J'irai plus loin, et je me permettrai de faire observer que ce silence de Grégoire VII, est, non-seulement en parfait accord avec le reste de sa correspondance et de sa vie, mais encore résulte naturellement de la situation qu'occupaient alors les Infidèles par rapport à l'Église d'Occident.

Il nous reste des lettres de Grégoire VII adressées aux chrétientés d'Afrique [11]: elles parlent de résignation et non de secours ou de délivrance. L'ardeur séculaire du S. Siège à combattre les Sarrasins de la Méditerranée semble éteinte. Un émir de Sétif reçoit du pape une ambassade chargée d'une missive courtoise [12]. L'on voit bien que la domination maritime des Sarrasins est tombée en décadence, et ne menace plus Rome, comme au temps du belliqueux et infortuné Jean VIII.

Le pape traite aussi dans sa correspondance des affaires de l'Espagne,

6 « Audierat iste preclarus et devotus pontifex pre» decessorem suum, Gregorium papam, predicasse ul» tramontanis Hierosolymam pro defensione chri» stianae fidei pergere, et Domini sepulcrum ex » manibus inimicorum liberare, quod facere minime » potuit, quia persecutio Henrici regis nimium eum » undique urgeret » (Pand. Pisanus, *Vita Urb. II*, [Murat., *SS. RR. Ital.*, III, I, p. 352]).

7 No XXIII (Jaffé, p. 69).

8 No XXV (Jaffé, p. 145).

9 « Certus esto quoniam et omnes, qui tecum, in » hac expeditione fuerint fatigati, *duplici*, immo mul» tiplici *remuneratione*, ut credimus, Petrus et Paulus » donabunt » (*Epist. Greg. VII ad Guill. Burg.*, Reg., I, 46, Jaffé, p. 65). Ce n'est là, ni la doctrine de la justification par la mort à l'ennemi, ni celle de l'indulgence telle que la formule le 2e canon du concile de Clermont.

10 Plus haut, no III.

11 *Epist. Greg. VII*, *Reg.* I, 22, 23, III, 19, 20, (Jaffé, pp. 37-41, 234-236).

12 *Reg*, III, 21 (Jaffé, pp. 236-237).

mais c'est surtout pour y affirmer et y réclamer au besoin les droits séculaires de S. Pierre sur les terres reprises aux Musulmans [13]: des aventuriers normands, qui se préparaient à aller combattre ces derniers, sont engagés à rester chez eux, s'ils ne doivent point, en cas de succès, rendre au S. Siège ce qui appartient au S. Siège [14]. Il n'y a d'ailleurs encore là, pour le repos de la chrétienté, aucune des craintes si vives que provoquera plus tard, dans l'esprit d'Urbain II, la conquête des Almoravides — craintes qui furent, ainsi que je le montrerai plus loin [15], l'une des causes déterminantes de la première croisade.

Enfin l'apparition des Turcs a bien aggravé la situation des chrétiens d'Orient: mais ces farouches envahisseurs font surtout de l'Asie Mineure le théâtre de leurs déprédations. En Syrie et en Palestine, comme nous allons le voir, leur puissance est balancée par celle de l'Égypte; et les chrétiens n'ont pas encore à supporter le redoublement d'oppression, auquel le triomphe définitif des Turcs va les soumettre.

Ce qui a trompé, je crois, la plupart des historiens, c'est que, négligeant de faire des rapprochements chronologiques indispensables entre l'histoire de Grégoire VII et celle de l'Orient à cette époque, et ne tenant pas compte de la durée extrêmement courte (*dix mois et demi*), pendant laquelle les prétendus projets de croisade ont occupé l'esprit du pape, ils ont appliqué pour ainsi dire à l'ensemble de son pontificat et à dix ans des annales de l'Orient, ce qu'il fallait restreindre à quelques mois de la seule année 1074.

Reprenons brièvement en Occident d'abord, et ensuite en Terre Sainte, l'histoire de cette année. Le 9 juillet 1073, Grégoire VII ne pense encore à aucune intervention en Orient: l'empereur Michel VII vient de lui adresser une ambassade officieuse et toute de courtoisie: il lui répond [16] en lui envoyant Dominique, patriarche de Grado, chargé de négocier l'union des deux Églises: des Turcs, pas un mot. Ce n'est que le 2 février 1074, que, dans une lettre à Guillaume I, comte de Bourgogne, le pape parle *pour la première fois*, des demandes de secours adressées au S. Siège par la cour de Byzance, et subséquemment de l'aide qu'après avoir châtié les Normands, Guillaume, uni à Raimond IV de S[t] Gilles, à Amédée II de Savoie et au beau-père de Richard de Capoue [17], pourront aller, de la part du pape, porter à Michel VII. Puisqu'avant la mission du patriarche de Grado, Gré-

13 *Reg.* I, 64, III, 18, IV, 28, VIII, 2, 3 (Jaffé, pp. 83-84. 233-234, 283-287, 428-431).

14 Eble II, comte de Roucy, gendre de Robert Guiscard, et ses compagnons (*Reg.* I. 7, pp. 16-17).

15 Plus loin, nº XXXV.

16 1073, 9 juillet, *Reg.* I, 18 (Jaffé, pp. 31-32).

17 Il est impossible d'identifier ce père d'une seconde femme, jusqu'ici inconnue, de Richard de Capoue.

goire VII ne pensait pas à secourir Byzance, il est évident que c'est seulement sur le rapport encore sommaire de ce dernier personnage, très-lié avec le clergé grec [18], qu'il aura reconnu l'urgence d'une intervention, dont la cessation du schisme devait, sans aucun doute, être le prix.

Un mois après, le pape est mieux instruit des affaires d'Orient: il est au courant des ravages des Turcs en Asie Mineure, et peut-être des désastres de la campagne de Bithynie [19] (automne 1073); aussi ses projets se développent, et c'est un appel en règle qu'il fait (1er mars) [20] en faveur des Grecs, à tous les Latins de bonne volonté: un messager, récemment revenu d'Outremer, doit, en colportant la missive pontificale, raconter les horreurs dont il a été le témoin. Puis l'été s'écoule sans que l'Orient figure de nouveau dans la correspondance du pape, et même, le 10 septembre [21], Grégoire VII semble avoir tout abandonné: les Grecs ont repoussé au loin les Infidèles; il n'y a plus lieu de leur venir en aide; Guillaume VII de Poitiers voit repousser les offres de service qu'il avait faites au S. Siège.

Deux mois après, revirement subit; les projets du pape, non-seulement occupent de nouveau sa pensée, mais ils semblent avoir pris un corps; 50 mille hommes sont prêts à le suivre; il ira combattre de sa personne; il supplie Henri IV de lui prêter secours [22]; la lettre est dictée par lui-même. Dictée aussi par lui, part une encyclique ardente [23], destinée à émouvoir tout l'Occident; la comtesse Mathilde, qui la première, reçoit ce document, est instamment priée de se joindre au pape et à la mère de Henri IV, l'impératrice Agnès, qui a promis de suivre l'expédition [24].

Puis, après ces trois lettres, accumulées dans le court espace de 8 jours, du 7 au 16 décembre, la correspondance considérable de Grégoire VII ne contient plus la moindre allusion à une intervention à tenter en faveur de Byzance. Certainement les péripéties de la lutte, qui recommença plus vive que jamais entre le Sacerdoce et l'Empire, dut gêner le pape dans l'exécution de ses projets: je ferai remarquer cependant que ce fut seulement plus d'une année après (23 janvier 1076) [25] que la rupture devint complète entre lui et Henri IV.

Je serais donc porté à croire que les revirements successifs de la politique de Grégoire VII à l'endroit de l'empire grec, pendant l'année 1074, correspondent à autant de fluctuations dans les pourparlers

18 Cotelerius, *Mon. eccl. Graecae*, II, 108-153.

19 Mich. Attal. (d. les *H. grecs des cr.* I, 58); Scylitzès, éd. de B., p. 714; cf. Muralt, *Chron. byz.*, II, 27.

20 No XXIII (Jaffé, p. 69).

21 No XXIV (Jaffé, p. 111).

22 No XXV (Jaffé, pp. 144-146).

23 No XXVI (Jaffé, p. 150).

24 No XXVII (Jaffé, p. 532).

25 A la diète de Worms, où Grégoire VII fut soi-disant déposé.

engagés à Constantinople par Dominique de Grado, au sujet de l'union des deux Églises, et qu'à ce moment, les Turcs ne jouaient qu'un rôle secondaire dans la pensée du pape. Il est impossible de trouver dans les chroniques grecques ou orientales, pour les premiers mois de 1074, une victoire des Byzantins, répondant à l'évènement qui fait repousser au pape les offres du comte de Poitiers, tandis que nous savons que les négociations engagées par l'intermédiaire du patriarche de Grado, aboutirent tout simplement à une rupture plus complète entre les deux Églises [26], rupture consommée plus tard par l'excommunication solennelle de Nicéphore Botoniate (19 novembre 1078) [27].

L'on voit donc tout ce qu'avaient d'éphémère les projets qui traversèrent, de février à décembre 1074, l'esprit de Grégoire VII: j'ajouterai que, ni en Asie Mineure, ni surtout en Syrie, une intervention aussi solennelle ne parait avoir été alors justifiée par les évènements. Le véritable point culminant du triomphe des Turcs en Asie Mineure a été la bataille de Manzikert (26 août 1071); c'est à ce moment que l'empire grec a couru un véritable danger. Quand le 22 avril 1073, Grégoire VII est monté sur le trône, il devait être, comme toute l'Europe, informé de ce désastre, et si l'invasion des Turcs avait tenu réellement la première place dans ses pensées, il n'eût pas attendu un an, avant de concevoir le projet d'une intervention en Asie; surtout il n'eût pas, dans l'intervalle, écrit à Michel VII, le principal intéressé, sans lui toucher un seul mot de ce projet; et de même, Michel VII, comme il le fit plus tard, une fois les négociations engagées avec le patriarche de Grado, *et seulement à cause de ces négociations*, fût sorti (dans la lettre aujourd'hui perdue, à laquelle répondait Grégoire VII), des banalités de chancellerie, pour exposer sa situation, si cette situation avait été, en 1073, assez désastreuse pour motiver un humble recours à la protection du S. Siège.

S'il n'y a eu de la part du pape qu'un projet éphémère d'intervention en Asie Mineure — projet dont on a singulièrement exagéré l'importance — j'ajouterai qu'il ne pouvait *a fortiori* y avoir, dans la pensée de Grégoire VII, aucune intention de reconquérir la Terre Sainte sur les Infidèles.

L'histoire, et surtout la chronologie de l'histoire de la Syrie, à cette époque, sont confuses. Les pélerins latins ne nous apprennent

26 Dès le 22 janvrer 1075: « Orientalis ecclesia, » instinctu Diaboli, a catholica fide deficit » (*Epist. Greg. VII*, Reg. II, 49, Jaffé, p. 163). Cette rupture eut lieu probablement sous l'influence de Psellus, comme celle des négociations qu'Alexandre II avait engagées en 1071 par l'intermédiaire de s. Pierre d'Anagni (Bruno Signiensis, *Vita Petri Anan.*, I, 16, d. les *AA. SS. Boll.*, Aug. I, 237). Sur les intrigues de Psellus, voir Allatius, *De consensione eccles.*, 625, et Baronius, *Ann.*, 1071, n. 23, éd. Mansi, XVI, 334-335.

27 *Decreta syn. Romani*, d. le *Reg. Greg. VII*, VI, 56 (Jaffé, p. 330).

rien [28]: et les chroniqueurs orientaux embrouillent les évènements. Un fait général se détache pourtant de leurs récits: c'est que, de 1070 à 1078, la Syrie demeura le théâtre de guerres incessantes, soit entre l'Égypte et les Turcs, soit entre les chefs divers qui commandaient à ces derniers [29]: les chrétiens restaient neutres, et, circonstance capitale, quand en 1070, Ansiz ibn-Abik s'empara de Jérusalem sur la garnison égyptienne, trois mille musulmans, arabes ou égyptiens, furent passés au fil de l'épée: *les chrétiens* (qui possédaient un quartier à eux, ceint, depuis 1063, de bonnes murailles [30]) *furent épargnés* [31]. Ils jouissaient donc encore d'une tranquillité relative, qui ne cessa qu'au moment où, maîtres absolus de la Syrie, les Turcs purent se livrer, à partir de 1084 [32], à leurs instincts naturels d'oppression, et provoquer les plaintes dont l'écho retentit si lamentablement au concile de Clermont. Mais, au temps où écrivait Grégoire VII, il n'y avait point de changement notable dans leur situation séculaire, et l'expression: « *volunt usque » ad Sepulchrum Domini pervenire* », dont il se sert dans sa lettre à Henri IV, n'est évidemment, sous sa plume, qu'une figure de rhétorique. Je répéterai donc encore une fois qu'avant cette invasion de la Palestine par les Turcs, il n'y eut ni croisade, ni même projet de croisade pour la délivrance de Lieux Saints, et cela tout simplement *parce qu'il ne pouvait pas y en avoir* — l'idée de la *délivrance* des Lieux Saints supposant un état préalable d'interdiction qui n'existait pas pour eux.

J'ajouterai que *Grégoire VII n'a pas été le précurseur d'Urbain II*, ou que ce dernier pape n'a pas suivi un plan tracé par son prédécesseur, et que si l'on veut trouver le véritable continuateur de la politique de Grégoire VII en Orient, ce n'est pas à Urbain II, mais bien à Innocent III qu'il convient de descendre.

J'ai dit plus haut [33] que j'avais quelques réserves à faire sur l'une des six lettres que je viens d'étudier: c'est précisément sur la dernière: si elle est authentique, elle me semble bien, quoique non datée, devoir être placée au 16 décembre 1074; car ce ne serait

28 Par une coïncidence, qu'explique peut-être l'état de guerre où se trouvait la Syrie, un seul parmi les nombreux pèlerins, qui de 1070 à 1080, partirent pour Jérusalem, paraît être revenu en Europe: c'est Thierry, évêque de Verdun (vers 1075): mais son voyage n'est que mentionné par les *Gesta episc. Virdunensium* (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, X, 395).

29 En 1070 Jérusalem est prise par le kharismien Ansiz, seigneur de Damas; mais ce n'est qu'en 1072 que la prière cesse d'y être dite pour le calife d'Égypte, et seulement en 1078 que la ville tombe au pouvoir de Tutousch, fils d'Alp-Arslan, et que la tyrannie des Turcs s'y établit d'une façon régulière. V. Mudgir-Eddin, *Hist. de Jér.*, tr. Sauvaire, p. 69-70, Weil, *Gesch. d. Khalifen*, III, 110-126, et Defrémery, ·d. le *Journ. As.*, 1848, 450, 1872, 95.

30 Wilh. Tyr., l. IX, c. 18 (*Hist. occ. des cr.* I, p. 392).

31 *Catal. patr. Hieros.* (*AA. SS. Boll.*, Mai III, xlv); Wilh. Malus., *Gesta reguus Angl.*, c. 225, 368, éd. Engl. hist. soc., p. 379, 565; Alber. *Chron.*, ad ann. 1060, (Pertz, *Mon.*, *G.*, *SS.*, XXIII, 792) cf. Elmacin, l. III, c. 8, éd. Erpenius, p. 282.

32 Date de la prise d'Antioche et de la conquête définitive de la Syrie.

33 Plus haut, p. 57.

qu'un billet d'envoi, adressé à la comtesse Mathilde, pour lui communiquer l'encyclique promulguée à la même date [34].

Mais cette authenticité ne me paraît pas lumineuse: d'abord, la lettre provient du recueil de Hanovre, dont j'ai déjà parlé plus haut [35], et auquel Sudendorf a emprunté bien des pièces qui n'ont pas une allure irréprochable: puis elle est écrite d'un style à la fois prétentieux et familier [36], qui me paraît jurer avec les lettres légitimes de Grégoire VII. Si donc elle émane réellement de ce pape, elle a dû évidemment passer par l'officine d'un faiseur de *dictamina*.

XXVIII.

** 1079 ? ?

Grégoire VII [et Henri IV] à Svinimir-Démétrius, krâl de Croatie et de Dalmatie: lui envoient la lettre suivante.

[Insérée en substance dans la *Kronika Hrvatska*, v. 1014-1026.

Inc.: « Oto te molimo prosimo . . . . » — Expl: « . . . . gospodstva tvoga ».

Editions: A. *Kronika Hrvatska u rimskon*, d. l'*Arkiv za povestnicu Iugoslavensku*, t. I (Zagrebu, 1851, in-8°) p. 33.

Version *latine* du XVI° s. (remaniement), par Marcus Marulus, dans: *a*) Lucius, *De regno Dalmatiæ*, (Amst., 1666, in-fol.) p. 308; — *b*) Schwandtner, *SS. RR. Hungaricarum*, III, 522.]

(Voir le numéro suivant).

XXIX.

** 1079 ? ?

Grégoire VII [et Henri IV] à Svinimir-Démétrius, krâl de Croatie et de Dalmatie et au peuple croate: leur annoncent qu'ils préparent une expédition générale pour la délivrance des Lieux Saints; *les invitent à en faire partie.*

[Insérée en substance dans la *Kronaka Hrvatska*, v. 1040-1067, et mentionnée dans l'*Historia Salonitana* de Thomas, archidiacre de Spalatro [1].

34 « Visis super hac re nostris litteris, quas mitto » ultramontanis » (Jaffé, p. 530): l'encyclique du 16 déc. (Jaffé, p. 150) est précisément adressée: « Ad » fideles S. Petri, maxime *ultramontanos* ». Je ne sais sur quel fondement Giesebrecht (*Gesch. d. d. Kaiserzeit*, III, 1088) veut qu'elle ait été écrite en janvier 1075, c'est-à-dire un mois plus tard.

35 Plus haut, p. 55, n. 4.

36 Un signe d'altération ou de fabrication est le mélange des premières personnes du pluriel et du singulier « *nostris* litteris quam *mitto* ». Le projet de voyage en Orient de l'impératrice Agnès, déjà âgée de plus de 50 ans, et qui mourut peu de temps après (1077), est aussi bien extraordinaire.

1 Svonimir, Croatarum rex . . . . . . præcepit et » ordinavit convocari omnes nobiles . . . . sui regni

INC.: « Brata nasega Zvonimira molimo . . . »; — EXPL. « . . . tilo gniegovo »

ÉDITION: *Kronika Hrvatska u rimskon*, p. 34.

VERSION *latine*, par M. Marulus: *a*) Lucius, p. 308; *b*) Schwandtner, III, 522].

La *Chronique croate rimée*, poëme de la fin du XIIIe s. [2], remanié en prose latine en 1570 par Marco Marulo de Spalatro, raconte qu'à la fin de son règne, Démétrius Svinimir, krâl de Croatie et de Dalmatie, reçut de l'empereur et du pape deux lettres: la première lui était adressée personnellement et le priait de réunir son peuple et de lui communiquer la seconde. Dans celle-ci, le pape et l'empereur exposaient l'état lamentable de la Terre Sainte et annonçaient l'organisation et le départ prochain d'une expédition, formée de toutes les nations chrétiennes de l'Occident, armées à la voix du S. Siège pour la délivrance des Lieux Saints: les Croates étaient invités à s'y joindre. Svinimir réunit une assemblée générale à Kossowo, et lit solennellement la missive qu'il vient de recevoir. Mais à peine en a-t-il achevé la lecture que la foule s'insurge, déclare qu'elle ne veut pas quitter le sol natal, et finit par se ruer sur le malheureux prince qui est massacré. Avant de mourir, il prédit à ses sujets, qu'en punition de leur crime, ils n'auront plus jamais de souverain national, et obéiront toujours à l'étranger. La chronique place cet évènement tragique en 1079, la trente-cinquième année du règne de Svinimir.

Tout ce récit est évidemment romanesque: Svinimir, d'abord simple duc, fut élu krâl en 1076, et ne mourut qu'en 1088, après douze et non trente-cinq ans de règne, sans qu'on connaisse exactement les circonstances dans lesquelles il termina sa vie [3]. Grégoire VII et Henri IV n'auraient pu écrire des lettres inspirées par une pensée commune qu'en 1074 ou 1075, et nous venons de voir qu'en tous cas une semblable missive n'aurait pu avoir pour objet la délivrance des Lieux Saints.

Cependant l'antiquité relative du poëme croate exige que l'on donne quelque attention à cette légende. Voici, je crois, quelle en a pu être

» viros, in loca . . . . Cossovo . . . . et illic fecit » perlegere LITTERAS curiæ Romanæ et imperialis, » in quibus erat talis tenor inter alia: « Præcipimus » et mandamus tibi regi Svonemiro ac insuper ob» tecramus, ut, una cum tuo exercitu, transferre te » debeas ultra mare. » (Thomas Spalat., *Hist. Salonit.*, Rome, Bibl. Barberini, n° 3581); ce passage, cité par M. Racki, dans son *Analyse des sources croates du M.-A.* (en croate) (Agram, 1864, p. 68) ne se trouve pas dans les éditions imprimées de Thomas de Spalatro. Il y est remplacé par deux lignes du chapitre XVII. M. Racki croit cette addition plus ancienne que le poëme croate, mais sans donner de cette opinion des preuves bien convaincantes.

2 Ce poëme a été étudié par l'éditeur, M. Kukulevic Sakcinski dans la préface du tome I de l'*Arkio*, (pp. 2 et s.), et par M. Racki dans son *Analyse* (pp. 65-75) et dans un savant mémoire, inséré dans les *Travaux* (*Râd*) *de l'Acad. d'Agram*, 1872, t. XIX, pp. 97-104. Le premier faisait remonter cette chronique rimée au XIIe s., et l'attribuait au Prêtre de Dioclée (1150-1200); le second la place avec raison à la fin du XIIIe siècle; la première partie seule (jusqu'en 935) aurait une certaine valeur historique. Je dois la connaissance des travaux de M. Racki à l'obligeance de mon ami, le R. P. Martinov, de la Comp. de Jésus, qui a bien voulu me les traduire.

3 Racki (*Râd*, p. 98) pense qu'il mourut de sa mort naturelle, bien que le mineur Jean Tomassi, dans son *Breve chronicon regni Croatiæ*, nous donne la date précise (20 avril 1087) du meurtre, et le nom du meurtrier, Thaddée, secrétaire du krâl.

l'origine: Grégoire VII n'est pas resté étranger aux affaires intérieures de la Croatie: Svinimir a été élu en présence et peut-être sous l'influence du légat du pape Girard, archevêque de Siponto [4], qui le couronna en 1076; précisément en 1079, il trouva, dans Grégoire VII, un défenseur contre la turbulence de ses sujets [5].

D'autre part les Croates ont connu la première croisade, qui passa chez eux ou dans leur voisinage immédiat: ils durent, comme les Hongrois, lui être hostiles [6], et, en tous cas, n'y prirent pas une part effective [7]. L'expédition ayant réussi, et avec le retentissement que l'on sait, leur poète national, ne pouvant les y comprendre contre toute évidence, voulut au moins que l'auréole du croisé entourât l'un de ses héros. Il choisit Svinimir, probablement victime de quelque révolte locale, et, donnant à ce trépas imprévu toutes les couleurs d'un martyre subi pour la cause du Christ, recula, pour les besoins de sa fiction, la croisade d'une vingtaine d'années, et la plaça au temps de Grégoire VII, dont les appels en faveur de Byzance avaient probablement retenti jusqu'en Croatie. Il est probable que cette légende de la mort de Svinimir engendra ensuite, comme nous le verrons plus loin, celle du vœu et de la mort de s. Ladislas de Hongrie.

XXX.

1089 (1er juillet) Rome.

Urbain II à Bérenger, comte de Barcelone, à Ermengaud, comte d'Urgel, à Bernard, comte de Besalu, et à tous les évêques, vicomtes et nobles des provinces de Tarragone et de Barcelone: autorise tous ceux qui auraient fait le vœu de pélerinage en Terre Sainte à remplacer les dépenses et les

4 *Mon. spect. ad hist. Slav. Merid.*, VII, 210; cf. Baronius, ad ann. 1076, nº 65-67, éd. Mansi, XVII, p. 439. Le serment de Svinimir se trouve dans Deusdedit, *Collectio canonum* n.º 150, éd. Martinucci, p. 331; les légats auraient été, suivant lui, Gebizon, abbé de SS. Boniface et Alexis, et Folquin, évêque de Fossombrone. Grégoire VII, dans la lettre citée à la note suivante, dit formellement que c'est le S. Siège qui a établi Svinimir roi de Croatie.

5 Greg. VII, *Epist. ad. Wezelinum militem*, 4 oct. 1079 (*Reg.*, VII, 4, d. Jaffé, *Mon. Greg.*, 384).

6 Les Slaves de Dalmatie firent un accueil détestable au corps d'armée de Raimond de S. Gilles et d'Adhémar du Puy, ainsi que nous l'apprend Raimond d'Aiguilhe, témoin oculaire (c. I, *Hist. occ. des cr.* I, 235-236); cf. Wilh. Tyr. l. II, c. 17; *Hist. b. sacri* c. 5 (*Ibid.* I, 96-98, III, 175). Les *Gesta* (I, 5), Foucher (I, 6) Baudry (I, 12) et Pierre Diacre, mal informés, ne mentionnent que le passage, sans parler des mauvais traitements (*H. occ. des cr.*, III, 123, 13, 327, 493, IV, 20); Petrus Casin., l. IV, c. 11, (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, IX, 765). Enfin Ord. Vital seul parle du passage, comme ayant été effectué heureusement « prospere et amicabiliter » (Ord. Vit. l. IX, c. 4, éd. Le Prév. III, pp. 485-486). Il est probable que les diverses bandes des croisés rencontrèrent successivement des populations hostiles et d'autres bien disposées pour eux.

7 Il est vrai que, par deux actes de mai 1097 (*Mon. sp. ad hist. Slav. Mer.*, VII, 178-179), les gens de Trau et de Spalatro, promirent à Vitale Michiel, doge de Venise, de s'unir à lui; mais d'abord, rien ne prouve, malgré le dire d'A. Dandolo (Murat., XII, 256) que ce fût pour aller en T. S., puisque l'expédition vénitienne ne partit qu'en 1099 (voir plus loin, nº CXLV); et, en second lieu, il ne s'agit là que de bourgeois de deux ports dalmates, et non des Croates de l'intérieur: cf. *Mon. sp. ad. hist. Slav. Mer.*, VII, 470.

peines du voyage par une coopération efficace à la restauration de la ville et de l'église de Tarragone.

[Inc. : « Urbanus . . . . . Dilectissimis et reverendissimis. . . . . . » — Expl. : « . . . . . , obedientiam exhibere curate (*Romæ*, kal. jul., anno II, ind. XII).

Manuscrit : *Tarragone, Chartul. eccl. Tarraconensis.*

Éditions : A. Marca, *Marca Hispanica*, 1184 ; — B. Aguirre, *Concilia Hispaniæ*, 1 ed., III, 288-289 ; — C. Id., II edit., V, 2 ; — D. *Rec. des hist. de la Fr.*, XIV, 691, — E. Mansi, *Concilia*, XX, 701 ; — F. Cocquelines, *Bullarium*, II, 64 ; — G. Villanuno, *Summa concil. Hispaniæ* (Matr., 1785, in-4°), II, 389-391 ; — H. Florez, *España sagrada*, XXV, 213-214 ; — K. Migne, *Patr. lat.*, CLI, 302 (Jaffé, 4035)].

Récension : D. Ruinart, *Vita Urbani II*, c. 49 (Migne, *Patr. lat.*, CLI, 53)].

Bérenger Seniofredo, évêque de Vich, dans le diocèse duquel se trouvaient les ruines de l'antique Tarragone, reprises depuis 1050 sur les Musulmans par Raimond-Bérenger [1], était allé à Rome solliciter le rétablissement, à son profit, du siège métropolitain de cette ville. Urbain II le renvoie avec une lettre adressée à tous les seigneurs et prélats catalans, qu'il adjure de relever au plus tôt la cité ruinée, pour en faire un boulevard contre les Infidèles : « ceux qui, en argent ou autrement, contribueront à cette œuvre, gagneront toutes » les indulgences qu'un voyage à Jérusalem, entrepris par dévotion » ou imposé comme pénitence, leur aurait values [2] ». La reconstruction de la ville fut longue, et la restauration du siège métropolitain n'eut lieu que plus tard, ainsi que nous allons le voir. Il est donc probable qu'en fait, les promesses d'Urbain II n'ont pas empêché l'accomplissement de beaucoup des pélerinages dont il parle ; en outre, il n'est pas fait mention de croisade dans la lettre. Il semblerait donc qu'il n'y aurait pas eu lieu de parler ici de ce document. Cependant, outre que (s'il est authentique), ce serait, je crois, le premier texte qui, émané officiellement du S. Siège, parlât à la fois des indulgences que le voyage de Terre Sainte peut faire gagner et du rachat de ce voyage à prix d'argent — il aurait à mes yeux une certaine importance dans l'histoire des origines de la première croisade.

Nous voici, en effet, arrivés à l'époque où l'idée d'une intervention armée en Syrie naît et se développe dans les conseils de l'Église : deux dates très-voisines nous donnent la *limite antérieure* de cette époque, qui est comme la préface des évènements que nous allons étudier :

1 Voir D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, l. XV, c. 55, t. III, 454.

2 « Eis autem qui in Hierusalem . . . . penitencie » spiritu vel devocionis ituri sunt, suademus totam » illam vie et sumptus operam restitucioni ecclesie » Tarraconensis impendere . . . . . quibus eandem, » ex Dei misericordia, *indulgenciam* pollicemur quam » promererentur si indicte vie prolixitatem explerent ».

La *prise d'Antioche* (1084 [3]) qui consacre la domination des Turcs en Terre Sainte, et inaugure les cruautés dont l'écho déterminera les prédications d'Urbain II [4].

Et la *déroute de Zalacca* (23 octobre 1087) point culminant de l'invasion Almoravide, à laquelle, comme nous le verrons, le S. Siège crut faire, par l'expédition d'Orient, une diversion efficace.

Le document que remporta l'évêque de Vich serait la première preuve écrite que nous ayons des préoccupations d'Urbain II à l'endroit de l'Espagne: il veut que Tarragone devienne un obstacle sérieux contre les projets des Maures [5]. Moyennant un concours actif prêté à cette entreprise, il dispensera les Espagnols de toute partecipation aux affaires d'Orient.

La lettre du 1er juillet 1089, si peu importante qu'elle paraisse, appartiendrait donc à l'histoire de la première croisade, à bien plus juste titre que toutes les pièces dont je viens de parcourir la longue série. Je dois cependant ici faire quelques réserves: l' original de la lettre d'Urbain II est perdu: elle n'a été publiée par Marca que d'après un *Cartulaire* de l'église de Tarragone, cartulaire dont il ne nous indique point l'âge; et, bien que les formules de la pièce n'aient rien d'insolite, je dois dire que ces rachats de vœux de Terre Sainte, octroyés par le pape comme une ressource budgétaire suffisante pour la reconstruction de toute une ville, supposent dans ces vœux une importance et une fréquence bien difficiles à justifier pour les Catalans du XIe siècle.

La lettre est, il est vrai, expressément mentionnée dans une double convention, soi-disant conclue en 1091 entre plusieurs seigneurs, voisins de Tarragone, pour la reconstruction de cette ville [6]. Mais cette convention elle-même n'a pas un caractère incontestable d'authenticité, et l'on ne doit pas oublier que Tarragone, bien que depuis quarante ans au pouvoir des chrétiens, ne put trouver d'habitants, ni en 1090, époque où Raymond-Bérenger, n'en sachant que faire, l'offrit au S. Siège [7], ni en 1091, où Urbain II tenta d'y rétablir un siège archiépiscopal [8], ni en 1117, où le même Raimond la donna

3 Ibn-Athun, cité par Weil, *Gesch. d. Khal.*, III, 129; Raim. de Ag., *Hist. Fr.* c. 8 (*H. occ. des cr.* III, 250; Ann. Comnena, l. VI, c. 8, éd. de B., I, 300; Ord. Vit., l. X, c. 23, éd. Le Prév., IV, 141.

4 Gibbon seul (tr. Buchon, II, 620) me paraît avoir bien nettement distingué, au point de vue des croisades, l'oppression des Turcs de la domination des Arabes, et montré toute l'importance de celle-là dans les origines de l'expédition de 1096.

5 « Quatenus civitas eadem, Saracenorum opposita » populis, in *murum* et *antemurale* christicole populi » celebretur ».

6 *Memoria de restauratione urbis Tarraconensis 1091;* Villanueva, qui publie cette pièce, d'après un document conservé aux archives de Vich (no 1452), dans son *Viage a las iglesias de España* (VI, pp. 326-329; cf. 213) ne donne aucun renseignement qui permette de juger de la légitimité de cette pièce, dont la forme est insolite.

7 *Donatio Berengarii* (Labbe, *Concilia*, X, 426) : cf. Urbani II *Epist.* 29 (Migne, *Patr. lat.*, CLI, 313-314); D. Vaissette, l. XV, c. 38, t. III, pp. 459-460.

8 Urbani II *Epist.* 52 (Migne, *Patr. lat.*, CLI. 331-333).

à s. Olégaire [9]; qu'elle était encore absolument déserte en 1108 [10], époque où les Maures paraissent en avoir réoccupé momentanément les ruines sans difficulté [11]; enfin qu'elle ne fut réellement rebâtie qu'en 1128 par Robert Burdet, sire de Culei, qui y trouva la nef de l'ancienne cathédrale occupée par une futaie de chênes et de hêtres [12].

Il se pourrait donc que la lettre d'Urbain II ait été, ou interpolée, ou tout simplement fabriquée, peut-être à une époque relativement moderne, pour soutenir les prétentions historiques du siège de Tarragone contre celles de la métropole rivale de Narbonne [13], ou de l'église primatiale de Tolède [14].

XXXI.

** 1093 (print.) Constantinople.

Alexis I Comnène, empereur d'Orient, à Robert-le-Frison, comte de Flandres, et à toutes les églises de l'Occident: leur demande des secours contre les Turcs, dont il raconte l'invasion et les cruautés.

Inc. : « Hoc exemplar epistole . . . . Domino et glorioso comiti . . . : O inclitissime comes . . . » — Expl. : « . . . . sed mercedem habeatis in celum. Amen. »

Manuscrits :

A. Isolés.

1. *Angers*, 163 (m. s. XII), f. 272; — 2. *Bruxelles*, 5460 (m. s. XII), f. 1; — 3. *Paris*, B. nat., lat. 5336 (m. s. XII), f. 134 b.

B. avec Robert-le-Moine,

4. *Berne*, 111 (m. s. XII), f. 22; — 5. *Breslau*, Univ., IV f. 91 (m. s. XIV), f. 83; — 6. *Copenhague*, B. roy. 2159 (m. s. XIII), f. 1; — 7. *Giessen*, 158 (m. s. XIII), f. 2; — 8. *Klosterneuburg*, 722 (m. s. XIV), f. 210; — 9. *Hamburg*, Gm. 31 b (m. s. XIV), f. 1; — 10. *Liège*, S. Jacques (perdu); — 11, *Linz*, Cc IV 10 (m. s. XII), f. 1; — 12. *Linz*, Cc V 5 (m. s. XIV), f. 1; — 13. *Luxembourg*, 42 (m. s. XII), f. 9; — 14. *Münich*, B. roy. 5374 (ch. s. XV), f. 115; — 15. *Münich*, B. roy. 18624 (ch. s. XV), f. 86; — 16. *Paris*, Bib. nat., lat. 5130 (m. s. XV), f. 1; — 17. *Paris*, B. nat., lat. 5508 (m. s. XII), f. 6; — 18. *Paris*, B. nat., Moreau 841 (ch. s. XVII), f. 126; — 19. *Paris*, B. S.te Genev. Ll. 1, in-4° (m. s. XIII), f. 1; — 20. *Rome*, Vatic. 1795 (m. s. XIII), f. 120; — 21. *Rome*, Vatic. 3901 (ch. s. XVI), f. 1; — 22. *Rome*, Vatic., Palat. 962 (m. s. XIV), f. 62; — 23. *S. Évroul* (perdu); — 24. *S. Gall*, 547 (m. s. XII), p. 470; — 25. *Salzburg*, S. Peter IX, 28 (ch. s. XV), f. 124; — 26. *Schaffouse*, Bibl. minist. 74 (m. s. XIII), f. 109; — 27. *Trèves*, Chapitre 76 (m. s. XV), f. 1; — 28. *Trèves*, Ville 1203 (m. s. XIII), f. 1; — 29. *Versailles*, Bibl. Madden (ch. s. XV); — 30. *Vienne*, Bib. imp., lat. 427 (m. s. XII),

9 « Civitas Tarracona, que diu per multos annos » sub destructione et eremo absque cultore et inco- » latu mansit. » (*Charta* Berengarij, 28 janv. 1117, d. Florez, *Esp. sagr.*, XXV, 221).

10 « Quoniam Tarraconensis metropolis ita, irruen- » tibus barbaris, detrita est, ut nullus eam incolere » valeat. » (Paschalis II *Epist.*, 12 nov. 1108, d. Florez, *Esp. sagrada*, XXVI, 466; Jaffé. n° 4609).

11 *Narratio de invas. Arabum*, (Marca, *Marca Hisp.* n° 340, p. 1132); Clarius, *Chron. S. Petri Vivi*, (D'Achery, *Spicileg.*, IIe éd., II, 478). Ce fait n'est pas admis par tous les historiens.

12 « In episcopali basilica, quercus et fagi, aliæque » procere arbores iam creverant. » (Ord. Vitalis, l. XIII, c. 5, éd. Le Prév. V, 10); cf. Dozy, *Recherches* II, 377; Gams, *Kircheng. Spaniens*, III, 187; La Fuente, *Hist. eccles. de Esp.*, IV, 58.

13 Cette rivalité durait depuis 971 (V. D. Vaissète, l. XII, c. 80, t. III, p. 168); elle se perpétua jusqu'au XVIIIe siècle dans les écrits des historiens de Catalogne et de Languedoc.

14 Voir plus loin, n° LXVII, n. 9.

f. 40; — 31. *Vienne*, B. imp., lat. 480 (m. s. XIII), f. 14; — 32. *Vienne*, B. imp., lat. 9779 (ch. s. XVII), f. 116; — 33. *Wernigerode*, Za 8 (m. s. XIV), f. 1; — 34. *Wolfenbüttel*, Aug. 14 (m. s. XII), f. 106; — 35. *Wolfenbüttel*, Helmst. 206 (m. s. XII), f. 186; — 36. *Wolfenbüttel*, Helmst. 354 (ch. s. XV), f. 208; — 37. *Zwetl*, 345 (m. s. XV), ff. 67-69; — 38 et 39. Manuscrits perdus de l'édition princeps et de Du Cange.

Éditions; A. En tête de Robertus Monachus, éd. princeps, s. l. n. d. (Coloniæ, Ter Hoernen., c. 1470) in-4°, f. 1 [cod. 37]; — B. Du Cange, *Not. ad. Alex.*, ad calcem Cinnami, éd. de Paris (1670, in-f.), pp. 336, 337, [cod. 38]; — C. Martène, *Thes. An.*, I, 267 [cod. 22]; — D. Idem, *Ampl. coll.*, I, 572 [cod. 10]; — E. Du Cange, *Notæ ad. Alex.*, à la suite d'Anna Comnena, éd. de Venise, pp. 72-73 [éd. B]; — F. Pertz, *Archiv*, VI, 632-633 (seulement le prologue) [cod. 9]; — G. Gildemeister et Sybel, *D. heil. Rock zu Trier* (Düsseld., 1844), p. 89 [éd. C] (seulement le catal. des reliques); — H. Migne, *Patr. lat.*, CLIV, 466 [éd. C]; — I. Du Cange, *Notæ ad Alexiadem*, à la suite d'Anna Comnena (Migne, *Patr. græca*, CXXXI, c. 564-568); — J. Vasilievski, *Byzance et les Petchénègues* (*Journal* (russe) *du min. de l'Instr. publ.*, 1872, pp. 325-328), [éd. D.]; — K. Hagenmeyer, *Ekkehardus Uraug.* (Tüb., 1877, in-8°), pp. 346-351 [éd. A. C. D., cod. 5]; — L. *Epist. Alexij ad Rob.*, éd. Riant (Genevæ, 1877, in-8°) [éd. A-D, cod. 2, 4, 5, 7-9, 14-17, 19-29]; — M. *Exuviæ sacræ C. P.*, éd. Riant, II, 203-208 [éd. J]; — N. *Epist. II Robert. Mon. annexæ*, (Genev., 1878, in-4°), pp. 3-6 [éd. J.]; — O. Du Cange, *Notæ ad Alex.*, à la suite d'Anna Comnena, éd. de Bonn, II, pp. 573-576 [éd. B]; — P. *Recueil des hist. occ. des cr.*, IV, p. 132, n. [éd. D] (fragm.); — Q. *Epist. Alexij ad Rob.*, éd. Riant (Genev., 1878, in-8°) [éd. A-D, cod. 1-38]; — R. Du Cange, *Not. ad Alex.* (*Rec. des hist. grecs des cr.*, II, pp. 52-54) [éd. B].

Versions :

A. *Versions allemandes anciennes*: *a*) *Version alamannique* du XV° s. Manuscrits: *Münich*, Cgm. 224, ff. 82-84; *S. Gall*, 658, pp. 3-8. Édit.: à la suite de l'*Epistola Alexii* (éd. Riant, 1879) pp. 25-34; — *b*) *Version bavaroise* du XV° s., Manuscrits: *Londres*, Br. Mus., Add. 22622, ff. 1-3; *Münich*, Cgm. 252, ff. 191-194. — Édit.: à la suite de l'*Epist. Alexii*, éd. Riant, pp. 34-38.

B. *Versions françaises modernes*: — *a*) Michaud, *Hist. des cr.*, 1.re éd., VI, 227 (fragm.); — *b*) Idem., *Bibl. des cr.*, I, 395; — *c*) Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, XII, 632; — *d*) Kervyn, *Hist. de Flandres*, I, p. 308 (fragm.); — *e*) Peyré, *Hist. de la 1re croisade*, II, 462; — *f*) Darras, *Hist. de l'Église*, XXIII. pp. 241-243.

C. *Version allemande moderne*: Floto, *Kaiser Heinrich IV*, II, 354 (fragm.).

D. *Version anglaise moderne*: Palgrave, *Normandy and England*, IV, 507-514.

Extraits de la même lettre.

par Guibert de Nogent

[*Gesta Dei per Francos*, l. I, c. 5 (4)]

Manuscrits: — 1. *Berne*, 458 (m. s. XII), ff. 9-10; — 2. *Clairvaux-Troyes*, aujourd'hui chez Lord Ashburnam, (Libri 1504), (m. s. XII); — 3. *Copenhague*, Univ., Fabricius 95 (m. s. XIV, in-8°), f. 8; — 4. *Paris*, Bibl. nat., lat. 12945 (m. s. XIII), ff. 5-6; — *Ibid.*, lat. 18416 (m. s. XII), f. 12; — 6. *Ibid.*, lat. 18417 (m. s. XII), f. 7; — 7. *Rome*, Vatic., R. Christ. 122 (m. s. XIII), f. 98; — 8-9. Manuscrits de Vignier et de Pithou, dont s'est servi Bongars; — 10-11. Manuscrits de S. Remi de Reims et de Corbie dont s'est servi d'Achery.

Éditions: A. Bongarsius, *Gesta Dei per Fr.*, I, 475-476 [cod. 8-9] (Notes de Gaspard v. Barth, d. Ludewig, *Rell. Mmss.*, III, p. 416); — B. Guibertus, *Opera*, éd. d'Achery, pp. 374-375 [cod. 10-11]; — C. Migne, *Patr. lat.*, CLVI, 693-694 [éd. B]; — D. Vasilievski, *Op. cit.*, p. 325-328 [éd. A]; — E. *Rec. des hist. occ. des cr.*, IV, pp. 131-133 [éd. A-B, codd. 4-6, 7].

Versions.

A. *Versions françaises*: *a*) Mailly, *Esprit des cr.*, III, 91-94; — *b*) Guizot, *Mém. rel. à l'hist. de Fr.*, IX, pp. 33-37.

B. *Versions allemandes*: *a*) Mailly, *Gesch. der Kreuzz.* (Leipz., 1782), II, 61-63; — *b*) Heller, *Gesch. der Kreuzz.*, I, 65-67

Récensions: 1. Du Cange, *l. c.*, p. 336; — 2. Reiske, *Notæ ad C. Porph.*, éd. de Bonn, 242; — 3. Lebeau, *Hist. du Bas Empire*, XVIII. 186; — 4. Struve, ed. Meusel, II, p. II, 295; — 5. Mailly, I, lxviij et III, 189; — 6. Gibbon, *H. of the decline*, tr. Buchon, II, 635-647; — 7. Schroeck, *Christ. Kircheng.*, XXV, 47; — 8. Heller, *Gesch. d. Kreuzz.*, I, 64; — 9. Michaud, *H. des cr.*, I, 95, VI, 227; — 10. Schlosser, *Weltgeschichte*, III, I, 432; — 11. Haken, *Gemalde d. Kr.*, I, 79; — 12 Mortier, *Belgæ in bellis sacris*, p. 6; — 13. Van den Velden, *Belgæ in bellis sacris*, p. 16; — 14. Van Campen, *Geschied. der Kruistogten*, I, 66; — 15. Wilken, *Comnenı*, 301; — 16. Idem, *Gesch. der Kreuzz.*, I, 73; — 17. Stenzel.

Gesch. Deutschl. I, 556; — 18. Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, XII, 63; — 19. Michaud, *Bibl. des cr.*, I, 125, 395; — 20. Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, I, 38; — 21. Sybel, *Gesch. d. I Kr.*, 8, 34, 223; — 22. Mills, *Hist. of the crus.*, I, 42; — 23. Peyré, I, 51, II, 462; — 24. Kervyn, *Hist. de Flandres*, I, 308; — 25. Leglay, *Hist. des comtes de Fl.*, I, 226; — 26. Finlay, *Hist. of the byz. empire*, p. 118; — 27. Damberger, *Synchron. Gesch. d. Kirche*, VII, 35; — 28. De Smedt, *Robert de Irlm*, 4, 6; — 29. Vasilievski, *Byzance et les Petchénègues*, pp. 271-273, 316-328; — 30. Palgrave, *Normandy and England*, IV, 507-514; — 31. Hagenmeyer, pp. 29, 69, 83, 343-345; — 32. Robinson, *H. of the christ. church*, IV, 383; — 33. *Exuviæ sacræ CP*, I, ccij-ccv; — 34. Paparrigopoulos, *H. de la civil. Hellénique*, pp. 329-340; — 35. Riant, *Præf. ad Épist. Alexij* (éd. de 1878); — 36. *Literatur Centralblatt*, 1879, 832-834; — 37. *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1879, XL, 466; — 38. G. Paris, d. la *Revue critique*, 1879, II, 379-388; — 39. Vasilievski, d. le *Journal* (russe) du *minist. de l'Inst. publ.*, 1880, pp. 223-261; — 40. K. Paparrigopoulos, Ἐπὶ τῆς ἐπιστολῆς Ἀλεξίου Α' (Παρνασσός, IV, 1880, pp. 89-96); — 41. Idem, *Lettre d'Alexis Comnène*, (*Bull. de corresp. hellénique*, IV, 1880, pp. 24-29)].

J'avais compris originairement dans le présent travail la discussion des questions très-complexes que présente ce document: mais cette discussion exigeait des développements trop considérables pour ne point faire l'objet d'un mémoire particulier. C'est à ce mémoire, dont j'ai fait précéder la dernière édition que j'ai donnée de la lettre d'Alexis, que je renvoie le lecteur. Je pensais n'avoir que peu de chose à y ajouter [1] et pouvoir me contenter de reproduire ici les cinq conclusions auxquelles je croyais être arrivé:

1 Voici ces additions, qui ne portent, sauf la première, que sur des points de détails:

P. xj. Aux récensions anglaises, j'ai ajouté Robertson (*Hist. of the christian church*, IV, 383) qui regarde la lettre comme suspecte, et Palgrave (*Normandy & England*, IV, pp. 507-514). Je n'ai lu ce dernier livre que tout récemment; j'y ai trouvé (t. IV, pp. 424-605) un récit de la 1re croisade que je me bornerai à qualifier d'excentrique. L'auteur y accorde une attention toute spéciale à la lettre d'Alexis à Robert. Je dois dire tout de suite qu'il la considère comme fausse, et se sert pour établir cette fausseté d'un assez bon argument (p. 513): la parenté étroite qui unissaient Robert Guiscard et Robert-le-Frison, pères, l'un de Robert de Pouille, l'autre d'Adèle, femme de celui-ci: à peine délivré de Guiscard, Alexis se serait-il embarrassé d'un autre Robert, aussi proche allié du premier?

Malheureusement Palgrave ne s'en tient point là, et, à travers une suite de considérations plus humoristiques que solides sur la fabrication des pièces fausses, émet la singulière hypothèse que voici: l'auteur de la supercherie aurait été Bohémond, désireux de jouer un tour à Alexis en lui jetant sur les bras l'Europe tout entière. Bohémond invente une fausse ambassade grecque d'Alexis en Occident: cette ambassade composée de gens de Pouille, déguisés en Byzantins, est chargée de notre lettre; elle l'apporte solennellement, la lit au concile de Plaisance, et c'est le message que signale Bernold dans le récit qu'il fait de cette assemblée (voir plus loin, no XXXVI). Palgrave termine (p. 314), en faisant de Pierre l'Hermite, sur lequel il ne possède que les données les plus élémentaires, un agent du même Bohémond; je crois inutile de discuter de semblables rêveries.

P. xxxij, n. 1. Sur les mariages avec les Grecques voir la lettre d'Étienne IV à Charles et Carloman (769-770) (Labbe, *Conc.* VI, 1717); voir aussi Michelet, *H. de Fr.* II, 217.

P. xxxix, n. 3. Pour l'anecdote des baptistères, cf. *Chanson de Roland*, v. 1524-1525, éd. Julleville, p. 218.

P. xlj, n. 3. Voici une nouvelle preuve du fait que Guibert a écrit avant la mort de Bohémond, et que la mention de cette mort dans l'édition de Bongars est une interpolation: dans le *De vita sua* de l'abbé de Nogent (l. III, c. 11, Migne, *Patr. lat.*, CLVI, c. 936), Guibert raconte avec amertume l'accueil discourtois fait aux *Gesta Dei per Fr.* par Waudri, évêque de Laon, qui mourut le 25 avril 1112.

P. xliij. J'ai omis une preuve du fait que Robert a, sinon fabriqué lui-même, du moins connu notre lettre. Dans le sermon qu'il met dans la bouche d'Urbain II (*Hist. Hier.* l. I, c. 1, *H. occ. des cr.* III, 727) on trouve, outre l'anecdote des circoncisions sur les baptistères, à laquelle j'ai fait allusion, p. xxxix, n. 3, ces mots « Ab Jherosolimorum finibus » et urbe Constantinopolitana relatio gravis emersit, » et sæpissime ad aures nostras pervenit, quod gens » regni Persarum . . . . terras illorum Christiano» rum invaserit etc. ». Cette phrase pourrait être considérée comme une récension de l'*Epistola Alexij*, à moins qu'elle aussi ne se trouvât réellement dans un sermon original d'Urbain II, et ne fût alors qu'une des sources et non une mention de notre lettre.

P. xliv, n. 3. Aux témoignages relatifs à la conversion des églises en étables, ajoutez Baudry de Dol, l. I, c. 2 (*H. occ. des cr.*, IV, p. 12); c'était d'ailleurs comme des représailles de la conversion des mosquées de Tarse en étables, en 965, par Nicéphore Phocas; (Abulfarag., *Chron. Syr.* 381, tr. Bruns, p. 202).

Pp. lv, n. 2, et. lvij, n. 3. Foucher de Chartres (l. II, c. 39) et Lisiard de Tours (c. 22) (*H. occ.*

1.° — *L'Epistola Alexii ad Robertum* n'est un document, ni grec, ni traduit du grec, ni rédigé sur un fonds grec.

2.° — Elle a été composée de toutes pièces, en langue latine, à l'aide: *a)* de renseignements flamands, *b)* d'un catalogue latin et occidental des reliques de Constantinople, et *c)* des sermons d'Urbain II.

3.° — Elle a été fabriquée, ou dans le Nord de la France, aux environs de Reims, ou en Syrie dans le camp des croisés, non par Guibert de Nogent, mais peut-être par Robert-le-Moine.

4.° Elle a été répandue comme un *excitatorium* pour hâter le départ des renforts qu'attendaient les croisés en 1099.

5.° — Le faussaire qui l'a rédigée a eu la prétention de la dater du commencement de 1093.

Mais, dans un compte-rendu fort long que M. Gaston Paris vient de consacrer à mon édition de l'*Epistola Alexij* [2], cet éminent érudit, tout en acceptant la plupart des mes conclusions, a discuté la troisième et absolument rejeté la quatrième, tandis que toutes les cinq étaient repoussées en Russie par M. Vasilievski.

Je commencerai par répondre à M. Paris, et je crois bien faire en reproduisant d'abord la partie [3] de son travail où il tend à substituer, pour ce point particulier, une hypothèse nouvelle à celle que j'avais cru devoir formuler.

« Non seulement la lettre n'a pas été composée après la croisade (à plus forte » raison au camp des croisés), mais elle n'a, à mon sens, rien à faire avec la » croisade. En 1098 ou 1099, pour hâter le départ des croisés retardataires, ce » qu'il fallait leur exposer, c'était l'état de la Terre Sainte, les victoires des croisés

des cr., III, 418, 568) mentionnent aussi, mais sans les énumérer, les reliques du serment de Bohémond.

P. lxj, n. 1. La présence d'envoyés de Terre Sainte au concile de Bénévent résulte d'une notice contemporaine, insérée dans le *Cart. du S. Sépulcre*, n. 9 (éd. Rozière, p. 8).

P. lxiv, n. 1 et 2. Le manuscrit de Robert signalé par Pertz (*Archiv*, IV, 99), est aujourd'hui à Breslau, (Univ., Fol. II 3, m. s. XVI, in-f°) ; il ne contient que l'*Epistola Patriarchæ*. Le catalogue des mss. de S[t] Évroul (Montfaucon, *Bibl. mss.*, II, 1267-1273) ne mentionne aucun manuscrit de Robert-le-Moine.

P. lxviij, n. 4. L'erreur qui a fait prendre dans la *Biogr*. Didot (art. *Robert-le-Moine*), la version française du Pseudo-Turpin pour une traduction de l'*Historia Hieros.*, vient probablement d'un passage mal compris de Joh. Gryphiander (*De weichbildis Saxonicis*, c. xvj [Ff. 1625, 4°] p. 50) qui attribue à Robert le Pseudo-Turpin lui-même, à cause de certaines anecdotes communes à cet ouvrage et à l'*Histor. Hieros.*

P. lxix. D'après la *Zeitschrift* de Haupt (IV, 434, 440) la bibliothèque de l'université de Wurzburg et celle des comtes de Löwenstein-Wertheim à Kleinhenbach, contiendraient chacune un Robert en allemand: je n'ai pu avoir de renseignement plus précis sur ces deux manuscrits.

P. lxx. Peter Eschenloer a été l'objet de plusieurs études récentes (Voir Potthast, *Bibl. med. Æ.*, I, 304, II, 71.

P.lxxviij, n. 1. Pour les rapports entre les deux lettres de la légende de Charlemagne et la lettre d'Alexis, dont l'autèur aurait connu les premières, voir plus haut, pp. 20-21.

2 *Revue Critique*, 1879, II, pp. 379-388.

3 Je supprime seulement le commencement du travail de M. Gaston Paris, où il s'étend sur les opinions des critiques qui m'ont précédé, et quelques notes, qui contiennent des observations auxquelles je ne pourrais répondre ici avec une brièveté suffisante. Je me contenterai de lui faire observer à propos du *Sermo ad Jherosolimitas*, où il ne veut voir qu'un « sermon prêché à Jérusalem, auquel par un hasard » quelconque aura été mêlée » une glose géographico-lipsanographique, d'abord que *Jherosolimitæ* n'a jamais désigné les habitants de Jérusalem, mais toujours les *croisés* ou les *pèlerins ;* puis, que les sermons de croisade contiennent toujours une partie éléémosynaire, répondant aux besoins financiers de l'expédition, partie qui n'aurait eu aucun sens à Jérusalem, où l'on recevait des aumônes, mais où l'on n'en demandait point.

» et en même temps le besoin de renforts qu'ils avaient; mais en vérité le bel » *excitatorium* à donner aux gens, pour les faire venir en Syrie ou à Jérusalem » que de leur raconter les cruautés des Turcs en Asie Mineure, ou de leur dé- » peindre la richesse de Constantinople et la beauté de ses femmes! D'ailleurs, » quoi qu'en dise M. R., la mauvaise entente d'Alexis avec les croisés, dès leur » arrivée dans ses états, avait certainement fait assez de bruit en Europe pour qu'il » ne pût venir à l'idée de personne, en 1098 ou 1099, de le représenter offrant » lui-même son empire à Robert de Flandre et lui disant: « *Melius esse subjectus* » *vestris Latinis cupio quam paganorum ludibriis* ». En admettant même toutes ces » invraisemblances, quel intérêt l'auteur de la lettre avait-il à l'antidater de plusieurs » années et à faire des recherches difficiles pour trouver des synchronismes appli- » cables à l'époque qu'il choisissait? L'appel d'Alexis n'aurait-il pas eu beaucoup » plus de force s'il avait été présenté comme actuel? Rien dans la lettre ne se » rapporte à la Terre-Sainte, sauf un mot à la fin: « Venez, dit Alexis aux » Français, *ne christianorum regnum et, quod majus est, Domini perdatis sepul-* » *chrum* ». Mais cette phrase est par trop absurde, puisque d'une part, le Sépulcre » du Seigneur était perdu depuis longues années, et que, d'autre part, s'emparant » de Constantinople pour la défendre des Turcs et des Petchénègues, comme les » y invite exclusivement le texte de la lettre, les Francs ne l'eussent aucunement » recouvré. Je pense que cette mention a été ajoutée par le remanieur dont nous » avons déjà trouvé la trace. La lettre n'avait aucun rapport avec la croisade, à » laquelle, comme le remarque fort bien M. R. (p. viij) le désir de secourir l'em- » pire d'Orient fut absolument étranger; mais quand la croisade se fut faite, la » lettre sembla se rattacher au même ordre d'idées, et fut accueillie à ce titre par » Guibert et par Robert ou un copiste de Robert. Seulement on fut frappé de l'ab- » sence de toute mention de la Terre Sainte, et on ajouta les quelques mots que » j'ai cités, sans s'inquiéter de savoir s'ils cadraient avec le reste du document. » L'interpolation et la falsification sont aussi habituelles au Moyen-Age que la fa- » brication pure et simple,

» L'examen des sources que le faussaire a mises à profit n'est pas de nature à » contredire mon opinion. M. R. les divise en trois classes: 1° un ensemble de » renseignements oraux plus ou moins vagues, relatifs, d'une part, aux péripéties de » la lutte engagée entre Alexis et les Infidèles pendant les années 1050-1092, de » l'autre, aux succès d'Alphonse VI en Espagne; 2° un catalogue des reliques de » la chapelle impériale de Bucoléon; 3° des plaintes des chrétiens de Syrie sur les » souffrances que leur faisaient endurer les Turcs. Notre faussaire a transporté » en Asie Mineure le théâtre de ces souffrances, mais M. R. montre que le récit » coïncide textuellement avec celui que font d'autres textes des misères des Syriens, » et est absolument faux en ce qui touche les environs de Constantinople. Il est vrai » qu'il est porté à croire que le faussaire a pris ces détails dans le sermon ou les » sermons d'Urbain II au concile de Clermont, dont certaines rédactions contien- » nent des phrases identiques, et ce fait mettrait nécessairement la rédaction de » l'*Epistola* après 1095. Mais, avec autant de science que de bonne foi, M. R. dé- » montre lui-même que l'authenticité de ces rédactions n'est aucunement attestée. » Les rédacteurs (et au besoin le pape lui-même) ont fort bien pu puiser à la » même source que l'auteur de notre lettre. Je dirai même qu'après le concile de » Clermont, où ces souffrances des chrétiens de Syrie avaient été dénoncées à » toute l'Europe et avaient mis les armes aux mains des croisés, il aurait été bi- » zarre de songer à les rapporter aux Grecs des alentours de Constantinople.

» C'est dans la lettre elle-même qu'il faut chercher des données pour fixer l'é- » poque où elle a été écrite. Elle mentionne trois faits: des succès remportés en » « Galice » par les chrétiens l'année précédente, la prise par les Turcs de Chio et

» de Mitylène, et l'entrée de leur flotte dans les Dardanelles. Or, d'après M. R., » ces trois faits sont inconciliables: « Galice » équivaut à Espagne, et nous ne » trouvons de succès notables des chrétiens en Espagne, à cette époque, que « la » campagne victorieuse qui suivit dans l'été de 1085 la prise de Tolède, et la prise » de Valence en mai 1094, ce qui donnerait [pour l'époque où le faussaire a voulu » placer la lettre] les années 1086 et 1095, l'une bien rapprochée du retour (1085) » de Robert-le-Frison en Europe, l'autre postérieure à la mort (oct. 1093) de ce » prince ». Attachons-nous au seul fait qui ait une date absolument sûre, et en » même temps une précision qui ne peut être fortuite. Chio et Mitylène furent » prises par les Turcs vers le mois de juillet 1090 (Riant, p. il), mais reprises par » Alexis, l'une en 1090 même, l'autre en 1092 (car on sait que ce prince était bien » loin d'être le couard larmoyeur que présente l'*Epistola*, d'après les idées des » Francs sur les Grecs). La lettre a dû être écrite quand on connaissait en Europe » la prise de ces îles par les Turcs, mais non leur reprise, soit dans les derniers » mois de 1090. Il est vrai que si elle mentionne, comme le dit M. R., le siège » d'Abydos, on se trouve en présence d'une contradiction: « ce siège n'eut lieu » qu'au commencement et ne put être connu en Europe qu'à la fin de 1093 ». » Mais je ne trouve pas que les termes de la lettre appuient cette interprétation: » « Propontidem, qui et Avidus dicitur, et ex Ponto juxta Constantinopolim in mare » magnum decurrit, cum ducentis navibus invaserunt . . . . . et minantur tam per » terram quam per eamdem Propontidem, Constantinopolim... velociter rapere. » » Il ne s'agit pas là d'un siège d'Abydos; l'auteur confond la Propontide avec les » Dardanelles, et ce détroit avec Abydos (*Avidus*); en voit combien tout cela est » vague. La flotte de Tzacas, qui s'emparait de Chio et de Mitylène, a très-bien pu » faire en même temps dans les Dardanelles une apparition qui a suffi à motiver » cette phrase. Reste la « Galice »: M. R. veut que ce terme désigne l'Espagne » en général; j'en doute fort, et j'insiste plutôt sur la circonstance, rappelée par » lui, qu'Alphonse VI, roi de Castille, de Léon et de Galice, est souvent qualifié » simplement de « roi de Galice ». Mais l'allusion de la lettre ne s'applique cer- » tainement pas à un simple fait d'armes de ce prince, comme la prise de Tolède » ou celle de Valence. Voici ce que dit le pseudo-Alexis: « Rogamus ut quoscumque » fideles Christi bellatores, tam majores quam minores cum mediocribus, in terra » tua adquirere poteris ad auxilium mei et Grecorum christianorum huc deducas, » et sicut Galiciam et cetera Occidentalium regna, anno preterito, a jugo paga- » norum aliquantulum liberaverunt, ita et nunc. . . . . regnum Grecorum liberare » temptent ». Il s'agit évidemment ici de succès remportés non par les Espagnols, » mais par des *auxiliaires français* venus en Espagne. Or nous trouvons, précisé- » ment à l'époque voulue, de notables succès de ce genre, les services rendus par » les princes Robert, Eudes, Raimond et Henri de Bourgogne à Alphonse VI en » Portugal, c'est-à-dire dans une province limitrophe de la Galice, et dont le nom » distinct était certainement peu connu en France. C'est en 1089 que ces princes » arrivèrent auprès d'Alphonse, qui avait sollicité des secours en France. Ils com- » battirent aussitôt les Musulmans avec un succès qui se continua, et en récom- » pense duquel Alphonse donna, en 1090, à Raimond sa sœur et le comté de Ga- » lice, en 1094 à Henri sa fille et le comté de Portugal qu'il avait conquis. C'est » aux exploits de ces « soudoyers » français que l'auteur de la lettre fait allusion » en demandant l'envoi en Grèce de combattants aussi vaillants.

» Je pense donc qu'il écrivait en 1090. Cette année même, à ce que nous rap- » porte Anne Comnène (éd. du Louvre, p. 205; voy. Riant, p. xxix) le comte Ro- » bert de Flandre envoya réellement à Alexis un secours important. La fille d'A- » lexis nous dit, à une date qui doit correspondre aux premiers mois de 1091: » « Arrivent des chevaliers excellents, au nombre d'environ cinq cents, envoyés

» par le comte de Flandre. . . . . . L'empereur les reçut avec bienveillance et » libéralité, les remercia beaucoup et en fut remercié également ». Ils prirent part » aux guerres de 1091, et retournèrent sans doute ensuite chez eux. Il paraît qu'il » y a entre cet envoi et la fausse lettre d'Alexis une connexité évidente. Robert » avait visité le Saint Sépulcre en 1083, et, passant par Constantinople en 1084, il » avait eu avec Alexis des relations qui s'étaient terminées par une sorte d'hom- » mage et la promesse d'un corps d'auxiliaires qui arrivèrent, en effet, en 1090. » On voit que Robert ne se pressa pas de tenir sa promesse, et Alexis dut sans » doute lui écrire pour la lui rappeler; il y a lieu de croire qu'il lui envoya réel- » lement des messagers, comme le dit Guibert de Nogent (misit in Franciam scri- » bens Rothberto). L'*Epistola* est écrite, à mon avis, sous l'impression de cet évè- » nement qui dut frapper les esprits: elle est censée contenir la demande à la- » quelle Robert repondit par l'envoi de ces cinq cents chevaliers. On pourrait même » croire que ce fut le comte de Flandre qui la fit faire pour exciter l'ardeur des » volontaires dont il avait besoin, si la date ne devait pas en être placée (vu la » mention de la prise de Chio et Mitylène) à une époque où les chevaliers de » Robert étaient déjà partis, sinon arrivés à Constantinople, et si d'ailleurs on n'y » remarquait pas l'absence de tout trait spécial au comte de Flandre. Celui qui » l'a composée a fait un exercice de rhétorique sur un thème qui lui avait plu, » mais qui prenait quelque réalité en ce qu'il était bien dans le goût du moment. » Qu'on se rappelle, en effet, ce prodigieux mouvement d'expansion qui a marqué la » seconde moitié du XIe siècle pour la France du Nord. Les chevaliers français » remplissaient alors le monde entier de leurs victoires: Robert Guiscard s'empa- » rait de la Sicile; Guillaume de Montreuil commandait les troupes du pape; des » Français enlevaient aux Musulmans leurs villes de Catalogne et d'Aragon (voy. » Riant, p. xxv); d'autres conquéraient le Portugal; Guillaume de Normandie me- » nait à bonne fin son étonnante aventure, et tout cela en moins de quarante ans. » L'idée de sauver l'empire grec des Turcs, dont on connaissait les progrès redou- » tables, et en même temps de s'en emparer en tout ou en partie, devait naturelle- » ment venir à plus d'un des pélerins qui, au retour de Jérusalem, passaient par By- » zance, et qui y admiraient les reliques incomparables, les trésors merveilleux et » les « pulcherrimas feminas ». Quand on sut que l'empereur lui-même faisait appel » au secours des Français, comme avait fait le pape, comme venait de faire Al- » phonse VI, ce rêve prit naturellement un corps, et de la cellule de quelque » moine à l'esprit hardi, à la science confuse (voy. l'énumération des provinces de » l'Asie Mineure), à l'imagination ardente, sortit la lettre d'Alexis à Robert. Celui » qui l'a composée devait d'ailleurs être assez étranger au comte de Flandre; car » il ne paraît pas connaître les relations et les engagements qui existaient anté- » rieurement entre Robert et Alexis, et il décrit les reliques et les trésors de Cons- » tantinople comme s'il s'adressait à quelqu'un qui n'y fût jamais venu. Il n'y a » aucune vraisemblance à ce que ce fabricateur ait été Robert de Saint-Remi. La » lettre est, il est vrai dans beaucoup de manuscrits, jointe à un récit de la pre- » mière croisade; mais cela prouve simplement que Robert ou un de ses copistes » l'a connue et recueillie.

» Tout est donc explicable et naturel en assignant à l'*Epistola* la date de 1090; » tout est compliqué et invraisemblale en la reportant à 1098 ou 1099. Comment » croire, par exemple, qu'en 1098 un faussaire aurait su que, à l'époque où il vou- » lait mettre la lettre, Chio et Mitylène venaient d'être prises par les Turcs, et » aurait en même temps ignoré qu'elles avaient été reprises par Alexis? On pour- » rait faire bien d'autres objections de ce genre, si ce qui a été dit ne semblait » suffire. Mais il faut voir les arguments qu'apporte M. R. à l'appui de sa thèse. » En dehors de ce qui touche le siège d'Abydos et les évènements d'Espagne, il

» n'en donne réellement qu'un seul. L'*Epistola* reproduit un catalogue de reliques » conservées dans la chapelle impériale de Bucoléon, catalogue d'origine latine, » fait sans doute par quelque pèlerin de France. Or, dans ce catalogue, dont M. R. » a publié ailleurs diverses rédactions, figure d'ordinaire une relique qui est absente » ici: c'est la sainte Lance. M. R. voit dans cette omission la preuve que la lettre » a été composée après 1098, où fut trouvée sous terre, à Antioche, la fameuse » lance qui fit alors tant de bruit: l'auteur de la lettre, en y insérant le catalogue » des reliques, a supprimé celle-là parce qu'il regardait comme seule authentique » la lance d'Antioche. Mais d'abord, cette omission peut être purement fortuite, » comme celle de plusieurs autres reliques également importantes et mentionnées » ailleurs (voy. Riant, p. lij). En second lieu, le catalogue en question paraît avoir » été inséré dans la lettre après qu'elle circulait déjà: Guibert de Nogent ne l'a » pas eu sous les yeux. M. R. pense le contraire: « Guibert, dit-il, discutant pré- » cisément ce catalogue de reliques, donné par l'*Epistola*, s'étonne d'y voir men- » tionné le chef de saint Jean, qu'il croyait conservé tout entier à Saint-Jean-d'An- » gély; or il croyait à l'authenticité de la lance d'Antioche (l. IV, c. 34), et » il eût fait, par conséquent (s'il avait vu mentionnée celle de Constantinople), une » remarque analogue sur la duplicité de cet objet sacré. » Mais Guibert, en résu- » mant la lettre qu'il avait sous les yeux, ne parle que de reliques des Saints, » nullement de reliques *dominicales*. Il signale notamment ce fait que les corps de » *six apôtres* sont conservés à Constantinople, et ce chiffre, qui est exact ou du » moins se retrouve dans d'autres catalogues (voy. Riant, *Exuviæ CP.*, II, 217), » n'est pas dans l'*Epistola*, où on parle seulement en bloc de « reliquie quorumdam » prophetarum et apostolorum », ce qui prouve bien encore que notre texte de » l'*Epistola* n'est pas conforme à celui que Guibert a connu. Guibert insiste d'ail- » leurs sur les reliques d'une façon qui ne permet pas de croire qu'il n'eût rien » dit des reliques dominicales si elles avaient figuré dans son texte. Le catalogue » où se trouvent ces reliques a donc été ajouté à l'*Epistola*, soit par le copiste » qui l'a réuni à l'ouvrage de Robert de Saint-Remi, soit par un remanieur plus » ancien, au cas où le ms. d'Angers serait indépendant du texte vulgaire. L'un ou » l'autre a fort bien pu supprimer de la liste, avec le sans façon des clercs du » temps, cette mention devenue gênante après la découverte d'Antioche. Même quand » il n'en serait pas ainsi, quand le texte primitif de l'*Epistola* aurait contenu le » catalogue des reliques dominicales et que, dans ce catalogue, aurait déja manqué » la sainte Lance, l'hypothèse d'une omission fortuite serait encore trop acceptable » pour qu'on fût, par cela seul, obligé à faire descendre la lettre de quelques années » au-dessous de la date que tout lui assigne ».

Dans cette savante discussion, M. G. Paris a fait ressortir un point sur lequel j'avais gardé le silence: le fait que la délivrance du S. Sépulcre n'est mentionné dans la lettre qu'à la dernière phrase. Il suppose que cette dernière phrase a été ajoutée par un remanieur du texte original (au moment sans doute où la pièce a été annexée à l'*Historia Hierosolymitana* de Robert-le-Moine). Je serais disposé à adopter cette hypothèse spéciale, tout en faisant remarquer que le mot de Jérusalem, associé aux conquêtes des Turcs, se trouve déjà dans le corps de la lettre (p. 14, l. 6). J'admettrais également d'une manière moins dubitative que je ne l'ai fait dans ma *Préface* (p. xlv) que le texte original, vu par Guibert, était différent de celui qui nous est parvenu, bien que plusieurs de nos manuscrits offrent un caractère

d'antiquité, qui force à reconnaître, que, s'il y a eu remaniement, ce remaniement a été contemporain de Guibert lui-même.

Mais par contre, je me permettrai de faire à mon tour à la théorie de M. G. Paris une objection, peut-être sérieuse: rien, absolument rien, dans les témoignages écrits de l'histoire d'Espagne n'autorise à dire qu'en 1089 des auxiliaires français y aient remporté des victoires assez saillantes pour être caractérisées par la phrase: « *Sicut* » *Galiciam et cetera Occidentalium regna anno preterito a iugo paganorum* » *aliquantulum liberaverint* ». De deux choses l'une: ou *Galicia* veut dire la *Galice*, et jamais, à cette epoque, un pied infidèle n'a foulé la Galice; jamais ce royaume n'a été le théâtre de combats quelconques contre les Maures, ni les provinces voisines (le Portugal en particulier) de victoires des chrétiens espagnols ou français: ou la *Galicia* veut dire l'Espagne chrétienne [4], et *cetera regna* l'Espagne musulmane; mais, précisément en 1089-1090, s'il y eut *libération* d'un portion quelconque de territoire, ce fut de territoire *musulman* — et cette libération eut lieu au profit des Almoravides et au détriment d'Alphonse VI. L'inféodation du Portugal doit se placer seulement en 1095, et avec le simple caractère de constitution dotale. Henri de Bourgogne ne s'y installa définitivement qu'en 1097 [5].

Si l'on remarque, d'autre part, que l'hypothèse de M. G. Paris ne rend compte suffisamment, ni de l'absence de la s. Lance au catalogue des reliques [6], ni de l'association, dans vingt-trois manuscrits, de notre lettre à celle du patriarche Siméon, lettre qui (j'espère le prouver plus loin [7]) a bien été écrite et envoyée d'Orient en 1097; si l'on observe, en outre, que cette hypothèse n'aboutit, en somme, qu'à la fabrication toute platonique (sans autre but qu'une simple récréation littéraire, et à une date qui ne correspond à aucun évènement important de l'histoire d'Orient), d'un document qui a joui, sans conteste et dès son apparition, d'une célébrité aussi grande que celle qui entoura notre lettre, — on sera peut être amené à conclure que la supposition de M. G. Paris soulève au moins autant d'impossibilités que la mienne [8], tout en s'adaptant moins bien aux circonstances historiques qu'il s'agit, dans l'espèce, de concilier entre elles.

4 Je persiste à croire que *Galice* a ce dernier sens; les Arabes ne donnaient aux Espagnols que le nom de *Galiciens*. (Ibn Bassam, cité d. Dozy, *Le Cid* [Leyde, 1860, 8°] p. 8).

5 Voir Herculano, *Hist. da Portugal*, I, 452.

6 De ce que Guibert ne parle pas des reliques du Christ, il ne résulte point d'une façon lumineuse, que le texte qu'il avait sous les yeux les eût passées sous silence. Si Guibert s'étend sur le *chef* de s. Jean, c'est qu'il y voyait une de ces reliques doubles qu'il avait déjà pourchassées dans son *De pignoribus sanctorum* l. I, c. III, 2-3 (Migne, *Patr. lat.*, CLVI, 823 et s.): il en eût fait de même pour la *Lance*, s'il l'eût vue consignée dans le catalogue; or, comment supposer qu'une pièce, qui énumérait des reliques constantinopolitaines, eût omis les plus importantes, pour ne parler que du chef de s. Jean et des six corps d'apôtres?

7 Plus loin, n° XCI.

8 Je reconnais toute la valeur de plusieurs des objections de M. G. Paris: mais je persiste à nier, m'appuyant sur le témoignage du comte de Blois (*H. occ. des cr.*, III, 886) que la mauvaise réputation d'Alexis se soit répandue en Europe avant

Peut-être d'ailleurs, est-ce faire œuvre stérile que de pousser ainsi à bout l'induction pour arriver à la solution d'un problème, dont les inconnues dépassent en nombre les données, et dont les données même offrent si peu de certitude. S'en tenir à la date que le faussaire a cru assigner au document qu'il fabriquait — le commencement de 1093 — date que j'espérais avoir établie (pp. l, lj) et à laquelle M. Paris paraîtrait, je crois, disposé à descendre, et ne point chercher pour le moment à déterminer l'époque exacte et le but 1° de la fabrication première, 2° du remaniement qui y aurait ajouté la phrase relative au S. Sépulcre, me semblerait désormais le plus sage, quitte à revenir sur la question, si, plus tard, un hasard heureux permettait de retrouver, ou le prétendu original vu par Guibert, ou une preuve formelle que l'abbé de Nogent n'ait jamais eu que notre texte sous les yeux [9].

1102 (Voir ma *Préface* p. lxj, n. 1 et plus loin, nos CXIX, CXXI). D'autre part je serais porté à revenir sur la facilité avec laquelle j'ai admis (p. xliv) l'assertion de Guibert, relative à une correspondance quelconque entre Alexis et Robert-le-Frison. Dans la phrase « *misit in Franciam scribens Rothberto* » je ne verrais plus qu'un indice que Guibert aurait connu, non-seulement notre texte, mais encore le prologue qui le précède. En me reportant à des recherches que j'ai faites autrefois sur le recrutement des auxiliaires, salariés par la cour de Byzance, je suis amené à considérer comme certain que *jamais* les empereurs, n'ont *daigné* faire de ce recrutement l'objet d'une correspondance officielle: il s'opérait de lui-même par l'intermédiaire des vétérans de ces corps étrangers ; et, à cette époque, il y avait déjà eu à Constantinople assez d'auxiliaires normands, anglais, scandinaves, pour que le départ des 500 chevaliers de Robert ait pu être déterminé, en dehors de toute missive impériale, par un ou plusieurs chefs værings revenant dans leur pays. Remarquons en passant que les prétendus 500 *chevaliers* étaient tout simplement des *cavaliers ;* la Flandre n'eût pas suffi à former cet énorme contingent. Sous Othon II, l'empire germanique tout entier ne comptait que 2080 chevaliers ; voir Waitz, *D. Verfassungsgeschichte*, IV, 34.

9 M. Hagenmeyer, pour des motifs différents, aboutit à la même incertitude que moi, ainsi que le montre la lettre suivante qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire: « J'avoue que les conclusions de M. G. » Paris touchant l'époque de l'*Epistola*, ainsi que » le rapport qu'il prétend établir entre la version » de Robert et celle de Guibert m'ont au premier » abord impressionné. Mais elles n'ont pu me con- » vaincre; parce qu'en somme elles s'étayent sur des » hypothèses, incontestablement ingénieuses et har- » dies, mais à côté desquelles d'autres hypothèses » ont un droit égal à se faire valoir.

» Ce n'est pas sans peine que j'ai été amené à » partager votre avis quant à la rédaction de l'*Epis-* » *tola* entre 1098 et 1099 ; j'ai même eu l'occasion, » si je me souviens bien, de vous présenter mes » objections. Forcé pourtant de me rendre aux raisons » que vous apportiez contre l'authenticité de l'*Epis-* » *tola*, j'ai dû conséquemment trouver plus vraisem- » blables vos conclusions ultérieures touchant l'é- » poque de la rédaction, conclusions que vous fondiez » surtout sur le défaut de mention de la s. Lance. » Je me suis réservé seulement de dire que, si la » lettre est décidément inauthentique, si elle n'a » d'autre raison d'être que le besoin de donner une » expression à ce cri de détresse de l'Orient à l'Oc- » cident, qui, si l'on peut dire ainsi, planait alors » dans l'air — il y a toujours possibilité qu'elle » ait été écrite pendant ou peu après la première » croisade.

» M. Gaston Paris cherche à donner de la vrai- » semblance à l'idée, que tout inauthentique qu'elle » est (ce en quoi il est d'accord avec vous) l'*Epis-* » *tola* a dû être rédigée à l'époque où les auxiliaires » flamands partirent pour l'Orient, ou peu de temps » après. Mais une fois que nous admettons l'inau- » thenticité, qui nous garantit qu'un faussaire d'épo- » que postérieure n'ait pas fabriqué cette lettre telle » quelle en lui donnant toutes les apparences d'une » rédaction antérieure ?

» Les raisons intrinsèques qui, selon M. Paris, » militent en faveur d'une époque de rédaction an- » térieure, sont précisément de celles qui feraient » soupçonner un faussaire. En effet, il n'y a rien » d'impossible à ce que l'auteur de la lettre en ait » aussi écrit la préface, d'où il résulterait avec évidence » que l'*Epistola* n'a pu être écrite qu'après 1096. » Il est aussi fort risqué de prétendre établir que, » dans le texte de Robert, certaines phrases soient le » fait d'additions postérieures, telle que celle com- » prise entre les mots « *christianorum — Sepulchrum* ». » Car la lettre fût-elle en effet antérieure à 1096, » il est certain que ces mots ne fourniraient par eux- » mêmes aucune raison de croire qu'ils sont inter- » polés plutôt que d'autres. Ils veulent dire simple- » ment: « Si vous, Francs, ne venez pas à notre » aide, toute domination chrétienne en Orient sera » perdue et avec elle la possession du S. Sépulcre, » (que les Occidentaux possédaient du moins en ce » sens qu'il leur était permis de le visiter et d'y

Si je fais à M. Paris ces concessions un peu forcées, je ne puis que rejeter absolument la thèse qu'a soutenue, d'ailleurs avec un talent incontestable, M. Vasilievski.

M. Vasilievski est un savant de mérite, et dont les travaux, malheureusement enfouis dans des recueils inaccessibles au public européen, mériteraient de passer dans une langue plus abordable. Il se distinguent, en effet, par une connaissance, peu commune en Russie, de nos sources latines, et par une indépendance de critique, qui sait s'élever au-dessus des engouements de secte ou de nationalité [10]: ils ont donc droit à l'attention la plus sérieuse.

En 1872, M. Vasilievski avait consacré à l'*Epistola Alexii* l'un des appendices de son mémoire sur *Byzance et les Petchénègues* [11]: il y défendait avec ardeur l'authenticité de notre document. Tout récemment, en rendant compte de mon édition de l'*Epistola* [12], il vient de reproduire, en les serrant de plus près pour mieux combattre les miens, les arguments de son premier travail. Je résumerai brièvement [13], avant d'y répondre, les différents points de sa brillante discussion.

» célébrer leur culte, même antérieurement à la conquête effective par les croisés). En outre, l'auteur » ne parle que des Turcs, et non pas aussi des Sarrasins dont le joug fut relativement plus doux » pour les chrétiens. »

» Venant à parler des indications de l'auteur de » la *Lettre* touchant la dévastation des environs de » Constantinople, M. Paris les qualifie « d'absolument fausses ». Ce jugement me paraît tout-à-fait » impossible à justifier; car il est historiquement » prouvé que les Turcs, sous Soliman, pénétrèrent » jusqu'à proximité de Constantinople, et ravagèrent » affreusement la Bithynie. L'auteur des *Gesta*, le » *Hierosolymita*, la *Translatio s. Nicolai* en fournissent les témoignages les plus évidents. Il est » donc difficile de vouloir rendre l'auteur de la lettre responsable d'une confusion.

» Mais ce sont là des critiques de détail qui, loin de » nuire à l'opinion de M. Paris touchant la rédaction » de l'*Epistola* vers 1090, seraient plutôt de nature à » lui servir d'appui. J'avoue, que pour ma part, j'ai » toujours incliné dans ce sens, et que j'eusse volontiers admis l'existence d'une *Epistola* authentique » ayant servi de fondement à la nôtre. — Néanmoins, » l'importance du fait que la s. Lance n'est pas » mentionnée, une fois admise (et n'a-t-on pas toute » raison pour cela ?), on est forcément amené à admettre comme vous que la lettre est postérieure » à 1096.

» L'hypothèse de M. Paris me semble également » trop cherchée, au point de vue du rapport qui » existe entre les deux versions de Guibert et de » Robert. Pour qui est convaincu, comme je le suis » aujourd'hui, que Guibert a connu l'*Historia* de » Robert, il peut sembler naturel qu'il ait eu également sous les yeux la version Robertine de » l'*Epistola*, et qu'il ait inventé librement le passage sur les femmes. Ces mots: « *Verbis tamen* » *vestita meis* » prouvent également qu'une partie du » contenu a été reproduit et façonné par lui à sa » manière, et sont certainement aussi destinés à faire » excuser ses propres additions, destinées elles-mêmes » peut-être à servir d'expression à certaines médisances visant Robert ou son fils.

» Les suppositions que produit M. Paris au sujet » des additions et des omissions que l'on impute à » l'auteur de l'*Epistola* (version de Robert) sont » assurément fort ingénieuses, mais trop peu vraisemblables pour servir de règle.

» Je le répète, dès qu'il est constant que la lettre » est fausse, ce dont, après votre démonstration, il » ne saurait plus guère subsister de doute, il ne reste » plus en présence, quant à la question de l'époque, » que des hypothèses, pour l'une ou l'autre desquelles » il me serait difficile, au point où j'en suis, de me » décider avec pleine conviction ».

10 En particulier dans la polémique relative à l'origine des værings: voir le mémoire de M. V. sur *Les Russo-værings et les Anglo-værings*, dans le *Journal* (russe) *du minist. de l'Inst. publique*, 1874, pp. 104-144, 1875, pp. 394-451, 1876, pp. 76-152.

11 *Journ. du minist. de l'Inst. publ.*, 1872; l'an dernier, je n'avais entre les mains que la première partie de ce travail (pp. 115-165); je l'ai citée dans ma préface (p. xxix, n. 3). La seconde (pp. 243-332) ne m'est, à mon grand regret, parvenue qu'une fois ma préface imprimée; l'appendice en question y occupe les pp. 316-328.

12 *Journ. du min. de l'Instr. publ.*, 1880, pp. 223-261.

13 J'aurais voulu la reproduire tout entière; mais elle occupe quinze pages dans le premier travail, et trente-neuf dans le second.

M. Vasilievski débute en établissant, comme moi et contrairement à Sybel, que Guibert n'a fait qu'altérer l'*Epistola*, et n'a jamais eu entre les mains un texte meilleur que le nôtre; puis il refait le tableau historique, qu'il avait tracé en 1872, de la situation critique où les Petchénègues avaient placé en 1091 l'empire byzantin — situation qui, bien comprise, suffit, selon lui, à expliquer, non seulement l'envoi, mais encore la forme et les expressions même de la lettre. Puis, après un court exposé de l'opinion exprimée par M. Hagenmeyer dans son édition d'Ekkehard d'Aura, et du contenu de l'*Epistola*, il passe à l'examen de ma préface [14], dont il suit pied-à-pied et combat presque toutes les assertions, — niant, par exemple, que les empereurs s'astreignissent à des formules immuables d'étiquette et à ne jamais parler qu'à la troisième personne du singulier — affirmant que les Grecs usaient du mot *païens*, pour désigner, sinon les Musulmans, du moins les Petchénègues — trouvant, dans la phrase: « *Propontidem, qui et Avidus dicitur* [15], » la preuve grammaticale que la lettre est traduite du grec [16] — me reprochant enfin de n'avoir pas mentionné l'usage fait, par Hugues de Fleury, du catalogue des reliques constantinopolitaines.

Il pose ensuite à nouveau trois questions que j'avais formulées, p. xx.

1.° Alexis a-t-il pu demander des secours à l'Occident, et, en particulier au comte de Flandres?

2.° A-t-il pu motiver cette demande sur les atrocités que raconte la lettre?

3.° A-t-il pu l'appuyer des séductions qu'elle énumère?

Les réponses que j'ai faites aux deux dernières questions, l'embarrassent, et il les élude. En revanche, il repousse énergiquement la solution que j'ai proposée pour la première, et se sert d'un témoignage nouveau — celui de Georges Métochite — pour établir qu'Alexis a, plusieurs fois, comme le veulent Bernold de S. Blaise et Ekkehard d'Aura [17], sollicité les secours *armés* de l'Occident: il trouve, dans un passage d'Anne Comnène [18] la confirmation éclatante de cette assertion.

M. Vasilievski n'accepte pas, bien entendu, les sources d'où j'ai cru devoir faire découler l'*Epistola*; mais il ajoute, un peu imprudement,

14 M. Vasilievski ne l'a peut-être pas lue avec toute l'attention désirable; sans cela, il ne m'eût point (p. 223) accusé d'avoir passé sous silence l'opinion de M. Paparrigopoulo (opinion que je mentionne p. xij, n. 5), et, s'il avait lu l'intitulé de la charte angevine que je cite, p. xxix, n. 3, il n'eût pas affirmé (p. 260) que, sauf Hugues de Fleury, *tous* les auteurs latins regardaient les Petchénègues comme des amis des Grecs.

15 *Epist. Al.*, p. 15.

16 M. Vasilievski s'appuie ici sur le texte suivant, qu'il attribue à Constantin Porphyrogénète, mais qu'il a pris simplement dans une liste anonyme et da date incertaine, publiée dans les notes du *De Thematibus*: « Προποντίδες δύο, ἡ μεν κατὰ τὴν Ἄβυδον, » ἡ δε κατὰ τὸ Ἱερὸν καὶ Ψαμμάθιον. » (Const. Porph., *De them.* éd. de B., III, p. 281).

17 *Epist. Al.*, p. xxj, n. 1 et 2. M. Vasilievski insiste (p. 241) sur le témoignage d'Ekkehard, qu'il suppose (comme M. Hagenmeyer) avoir connu l'*Epistola*.

18 Anna Comn., l. VIII, c. 3, éd. de B., I, 394.

que « j'aurais eu cause gagnée, si j'avais montré, dans la lettre, une » seule phrase empruntée à un texte latin antérieur au XIIe siècle ». Enfin, pour l'absence de la s. Lance au catalogue des reliques, il adopte l'hypothèse de l'omission fortuite.

Après avoir ainsi disséqué ma préface, M. Vasilievski reprend, à son tour, la question, pour la traiter dans un sens absolument contraire au mien. Comme les mots: « *Agite ergo . . . ne, quod majus » est, Domini perdatis sepulchrum* [19] » l'empêchent de placer en 1091 la rédaction de la lettre, il suppose que *sepulchrum* est un contre-sens de traducteur, et que le grec portait un mot, comme λείψανα, faisant allusion aux reliques énumérées plus haut. Il admet, du reste que la pièce soit du genre excitatoire, mais excitatoire en faveur de Constantinople, non en faveur de Jérusalem.

Il reprend ensuite le texte, signalé plus haut, d'Anne Comnène, insiste sur l'alliance indiscutable des Turcs et des Petchénègues, toujours aussi associés par la lettre, et établit, avec détails, toute la chronologie des années 1090-1092, pour prouver que rien n'est à critiquer dans les synchronismes offerts par notre document.

Pour lui, *Galicia* est la *Galatie* d'Asie Mineure; le *cetera Occidentalium regna* » ne l'embarrasse que momentanément. Si, dans son mémoire de 1872, il y trouvait *les thèmes occidentaux de l'empire*, il consent presque à y voir aujourd'hui les états espagnols, sans cependant vouloir admettre les déductions que ces mots m'ont amené à tirer de l'histoire d'Espagne.

Enfin, après avoir cherché à prouver, malgré la phrase très-claire du prologue de la lettre [20], que *Solimannus* y désigne Soliman I et non Kilidje-Arslan, il conclut en assignant la date précise de 1091 à la rédaction par Alexis et à l'envoi de l'*Epistola*, qui, selon lui, a dû être traduite du grec par un latin peu versé dans cette langue.

Voilà, en quelques mots, l'argumentation de M. Vasilievski: j'avoue qu'elle n'a pu réussir à ébranler ma conviction.

Ne pouvant le suivre ici avec toute la minutie désirable, je vais me contenter de répondre d'abord rapidement aux moins importantes des objections qu'il me fait: je m'étendrai ensuite davantage sur les trois principales.

Si Michel Ducas Parapinace, apporté pour exemple d'un empereur écrivant à la première personne du singulier, s'est servi de cette forme dans ses lettres à un petit prince russe, Vsévolod Iaroslawitch [21],

19 *Epist. Al.*, p. 20.

20 « Idem . . . imperator . . . . nimis oppressus » fuerat a nefanda gente paganorum, quorum prin- » cipatum tenebat Solimannus *veteranus*, *pater* Soli- » manni junioris » (*Epist. Al.*, p. 9).

21 Publiées par M. C. Sathas d. l'*Ann. de l'Ass. des Ét. grecques*, VIII, 1874, pp. 206-220; M. Vasilievski (d. le *Iourn. du min. de l'instr. publ.*, décembre 1875, p. 270-315), a prouvé que ces deux lettres, que M. Sathas croyait adressées à Robert Guiscard, avaient, au contraire, pour destinataire ce Vsévolod Iaroslavitch.

c'est que ces lettres, œuvre personnelle de Psellus, dépourvues de date et d'intitulé, ne sont très-probablement que des brouillons de chancellerie [22].

Si le mot *pagani* désigne quelquefois, dans l'*Epistola*, l'ensemble des Turcs et des Petchénègues, c'est à ceux-là qu'il s'applique de préférence [23]; or je crois qu'il serait difficile de trouver dans Anne Comnène, les épithètes d'ἐθνικοὶ et de παγανοὶ [24] appliquées aux Turcs.

L'objection tirée du prétendu texte de Constantin Porphyrogénète et relative au « *Propontidem qui et Avidus dicitur* » est très-spécieuse; je ne trouve pas cependant, dans ce texte, tout ce qu'y voit M. Vasilievski. Il dit seulement « que la Propontide se divise en deux: la Pro- » pontide *du côté* d'Abydos, et celle du côté de Psammathion »; il n'affirme pas pour cela que la Propontide entière s'appellât Abydos, et je crois que l'on chercherait vainement dans Psellus ou Anne Comnène, cette appellation d'Abydos donnée à la mer de Marmara [25].

La confusion entre les mots τάφος et λείψανα, *sepulchrum* et *reliquiæ*, est une hypothèse plus ingénieuse que facile à soutenir.

Enfin Soliman I est bien mort en 1085, *six ans avant* la prétendue date de rédaction de la lettre, tandis que Soliman II (Kilidje-Arslan) ne lui succéda qu'en 1092, *un an après* cette date.

Mais je me hâte de passer aux trois arguments qui font la force, au moins apparente, du travail de M. Vasilievski; je les formulerai ainsi:

1.° L'absence, dans la lettre, de toute phrase empruntée à quelque écrivain *latin* antérieur au XII[e] siècle;

2.° Le témoignage de Hugues de Fleury;

3.° L'association, dans la lettre, des Turcs et des Petchénègues, et la réalité, *en 1091*, de demandes de secours adressées par Alexis à l'Occident.

Sur le premier point, je crois me trouver en mesure de calmer les regrets exprimés par M. Vasilievski : le texte latin, antérieur au

22 D'ailleurs, dans ces deux lettres, Michel Ducas ne parle pas *toujours*, comme le Pseudo-Alexis, à la première personne du singulier, mais souvent (ainsi que dans un chrysobulle publié par Sathas [*Bibl. gr. M. Ævi*, I, 56]) à la première du pluriel; et comme, d'autre part, Alexis, dans les autres documents incontestés qui nous restent de lui, parle toujours à la troisième personne du singulier, rien ne nous autorise à supposer qu'il ait, à l'exemple de Michel Ducas, abandonné, pour écrire à Robert de Flandre, l'étiquette ordinaire.

23 Cf. *Epist. Al.*, l. c.

24 Anne Comnène ne se sert que deux fois de la première pour l'appliquer aux Normands (l. IV, c. 6, éd. de B., I, p. 207) et aux Petchénègues (l. VII, c. 3, éd. de B., I, p. 344) et n'emploie la seconde que pour la mettre, comme une injure latine, dans la bouche de Bohémond, en ayant soin d'ajouter pour l'expliquer: « κατὰ τὸ ἔθος τῶν Λατίνων παγάνους (προσηγόρευε) » (l. XII, c. 8, éd. de B., II, p. 168) ou « ἀλλοτρίων » τῆς ἡμετέρας αὐλῆς, οὓς παγάνους ἡμεῖς (Bohémond) » ὀνομάζομεν » (l. XIII, c. 12, II, p. 229); cf. l. XII, c. 1, II, pp. 132, 135; παγανὸς avait surtout en grec le sens de *paysan*; cf. Du Cange, *Gloss. m. et inf. gr.*, p. 1075.

25 Pour me servir d'une comparaison familière, le texte de Constantin, appliqué au Léman, reviendrait à dire: « Le Léman se divise en deux: le lac du côté » de Lyon, et le lac du côté de Sion »: en conclue-rait-on que le Léman s'appelle *Lyon*?

XII[e] siècle, et qu'il faut retrouver dans la lettre, existe, et c'est, de plus, un texte tout à fait populaire: je viens de le rencontrer dans les *Révélations* du Pseudo-Méthodius. Je ne puis ici m'étendre, avec tous les détails désirables sur cette curieuse élucubration, qui vient, d'ailleurs, d'être l'objet, en Allemagne, d'un travail excellent [26]. Je constaterai seulement qu'elle a été rédigée, au plus tard, vers le milieu du IX[e] siècle [27], et en partie reproduite, au X[e] et au XI[e], par plusieurs écrivains latins mystiques [28].

L'auteur de l'*Epistola*, soit directement, soit indirectement et probablement par l'intermédiaire d'un des sermons d'Urbain II, a non seulement emprunté au Pseudo-Méthodius le récit des atrocités qu'il énumère, mais encore y a copié presque textuellement des phrases tout entières [29].

Je passe au second point; et, ici, je m'empresse de reconnaître que, dès 1872, M. Vasilievski avait signalé le texte de Hugues de Fleury, tandis que ce texte était, jusqu'à présent, resté inconnu à M. Hagenmeyer et à moi: il est intéressant, et je le reproduis *in-extenso*, en soulignant les passages communs qu'il peut avoir avec l'*Epistola*.

« Eodem etiam anno (1095) Urbanus papa venit in Galliam, et magnum apud Clarummontem concilium mense novembrio celebravit. *Imperium* enim orientale *a Turcis et Pincenatis graviterinfestabatur, et jam Cappadocia minor et major, et Frigia major et minor, et Bithinia simul et Asia, Galacia quoque et Libia, et Pamphilia, et Isauria, et Licia, et insule principales illarum regionum, Chio videlicet et Mithilena, ab eis caple tenebantur; et fiebant quotidie diverse cedes christianorum et derisiones* in Christum Dominum, et in religionem nostram. Unde papa, in memorato concilio, exortatus est Gallorum gentem, quem noverat bellicosissimam, ut viriliter oppressis fratribus succurrerent, ne eorum temporibus christianismus in Orientis partibus penitus deperiret. Asserebatque *gloriosam et ineffabilem mercedem in celo* assecuturos esse omnes, qui, cruce Domini insigniti, propter hoc negocium exequendum, peterent S. Sepulchrum. Monebat eciam, ut, *antequam barbari C. P. urbem sibi subjicerent, eo festinarent, in qua est statua, ubi Christus fuit ligatus et flagellatus, et Clamis Coccinea qua fuit indutus, et Spinea Corona qua fuit coronatus, et Flagellum quo fuit flagellatus, et Arundo quam pro sceptro tenuit, et Vestimenta quibus antequam crucifigeretur expoliatus fuit, et quedam porcio Crucis in qua confixus pependit, et Clavi quibus affixus fuit, et alie simul sancte reliquie, que magnum omnibus christianis generarent detrimentum, si amitterentur* [30] ».

26 Von Zetschwitz, *Vom röm. Kaisertum deutsch. Nation*, Leipz., 1877, 8°.

27 L'auteur anonyme s'est d'ailleurs inspiré d'un original grec qui a été publié par Grynæus (J.) (*Mon. SS. PP. orthodoxographa* [Basil., 1569, f°, I, 93-99]), mais où l'on ne retrouve pas tous les détails empruntés par l'*Epistola* à la rédaction latine, qui est beaucoup plus longue.

28 V. plus haut, p. 13, n. 17.

29 Methodius, *Revelationes*, éd. Sebast. Brandt (Basil., 1498, 4°), ff. cj - cviij, et dans Grynæus (J.), *Mon. SS. PP. orthodox.*, pp. 108-111; on y trouve la même mention de l'Antéchrist que dans notre lettre, et des phrases comme: « *et quæ fuerint in ecclesiis, sive aurum, sive argentum, sive lapides pretiosi* » (Meth., f. cij b) à rapprocher de: « *Nam soli thesauri CP., in auro, et argento, et lapidibus pretiosis* » (*Epist. Al.*, p. 18).

30 Hugo Floriac., *Liberde modernis reg. Francorum*, — 1108 (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, IX, 392-393).

M. Vasilievski voit dans ce texte la preuve que Hugues de Fleury avait entre les mains la lettre d'Alexis et la croyait authentique [31]. Il constate que, seul, Hugues reproduit exactement le catalogue des reliques, et prétend que son récit, composé au temps même de Guibert de Nogent, mais indépendamment de ce dernier, constitue un nouveau témoignage à ajouter à celui de Guibert, en faveur de la légitimité de la pièce.

Je n'ai jamais prétendu que l'on tînt en 1108, époque où écrivait Hugues de Fleury, l'*Epistola* pour fausse: Hugues a pu s'y laisser prendre, comme Guibert, et il n'y a point lieu d'en être surpris. Je ne verrais donc, dans le texte de Hugues, qu'une récension de la lettre — récension d'ailleurs moins importante que celle de Guibert, puisqu'elle n'est point accompagnée, comme cette dernière, d'une sorte de commentaire critique, et qu'elle passe sous silence jusqu'au simple intitulé de notre document.

Mais je dois dire que ce silence même m'étonne: Hugues aurait donc eu sous les yeux une lettre adressée au comte de Flandres, et il n'aurait pas dit un mot de ce prince! Il aurait vu, dans la lettre elle-même, ce fait capital d'un appel d'Alexis à l'Occident, et il aurait volontairement mis ce fait de côté, pour se contenter de prendre, dans l'*Epistola*, une liste géographique en somme très-banale, et un catalogue de reliques, qui, n'en déplaise à M. Vasilievski, se retrouve aussi exactement reproduit dans plusieurs autres auteurs du XIIe siècle [32]; bien plus, il n'aurait pris ces deux morceaux, que pour les mettre dans la bouche d'Urbain II, prêchant la croisade à Clermont! Tout cela parait au moins singulier, surtout si l'on vient à constater que cette liste géographique, qui semble faite des légendes de quelque planisphère monastique [33], figure précisément dans l'un des sermons d'Urbain II que nous ont conservés les chroniques contemporaines [34].

Loin de me ranger à l'avis de M. Vasilievski, je serais donc tenté de m'approprier, au contraire, le témoignage de Hugues, comme venant confirmer amplement ce que j'ai dit, et des sermons d'Urbain II, et du catalogue des reliques, comme sources de l'*Epistola*. Hugues a pu parfaitement puiser ce qu'il offre de commun avec notre document,

31 M. Vasilievski avoue que si Hugues a eu la lettre sous les yeux, il la croyait écrite à la veille de la croisade (1095), et n'a point pris garde à l'anachronisme qu'il faisait, en plaçant à cette date l'alliance des Turcs et des Petchénègues, (1091).

32 Le *Sermo ad Iherosolimitas* (*Epist. Al.*, p. 48) et certains manuscrits de Fretellus; v. Langellé, *Histoire du s. Suaire de Compiègne* (P., 1684, 12°), p. 46. M. Vasilievski croit que les catalogues latins des reliques de C. P., que j'ai publiés dans les *Exuviæ C. P.* (II, 211-217) dérivent de celui de l'*Epist. Alex.* Ils y ressemblent naturellement, comme doivent se ressembler entre eux tous les inventaires successifs d'un même trésor, mais en diffèrent en ce qu'ils sont essentiellement descriptifs, tandis que celui de l'*Epistola* est, avant tout, excitatoire.

33 En particulier celles de la *Mappa Mundi* de Beatus (B. nat., n. acq. lat. 1366, f· 24-25).

34 Wilh. Malmesb., *Gesta regum Angl.*, l. IV, c. 347, éd. English hist. Soc., p. 528.

tant dans un véritable sermon du pape [35], sermon aujourd'hui perdu, que dans le catalogue *isolé* des reliques constantinopolitaines, et cela, bien entendu, sans avoir connu l'*Epistola* elle-même.

Mais, dans le cas même où cette hypothèse, sur laquelle je n'insiste point, devrait être laissée de côté, je ne vois pas en quoi le texte de Hugues pourrait nuire à la thèse que j'ai soutenue.

Le troisième des points que j'ai extraits de l'argumentation de M. Vasilievski, semble, au premier abord, le plus important de tous: le fait que l'*Epistola*, dans la peinture qu'elle nous offre des dangers courus par l'empire, associe toujours les Petchénègues aux Turcs, mérite un examen sérieux, surtout si on le rapproche, comme le fait M. Vasilievski, du récit d'Anne Comnène [36] nous montrant, en 1091, l'empereur serré entre ces deux implacables envahisseurs, et d'un autre témoignage byzantin, celui de Georges Métochite, écrivain de la fin du XIII[e] siècle, dont M. Vasilievski s'autorise pour supposer qu'Alexis fit appel aux secours *armés* de l'Occident: discutons donc ces deux témoignages.

Je n'ai jamais nié qu'Alexis, ait recruté des troupes *salariées*, pour les besoins des guerres qu'il eut à soutenir; j'ai affirmé seulement, qu'à la veille de la grande croisade, il n'a pas demandé de secours en Occident, et que ses prétendues ambassades suppliantes n'ont jamais été chargées que de messages théologiques.

Or c'est précisément ce que vient confirmer, après tant d'autres témoignages, celui de Georges Métochite, dont pas une syllabe, dans le texte signalé par M. Vasilievski, ne fait allusion à des négociations *politiques* engagées entre l'empereur et le S. Siège [37], et n'autorise surtout à penser qu'Alexis ait jamais sollicité de l'Occident des secours armés.

Reste le passage où Anne Comnène, après avoir dépeint les angoisses d'Alexis, menacé d'une alliance entre Tzakas et les Petchénègues, au printemps de 1091, nous le montre pressant, par des messages écrits, le recrutement des mercenaires: « διὰ γραμμάτων « ἁπανταχόθεν ἔσπευδε μισθοφορικὸν μετακαλέσασθαι »...... C'est là que M.

35 M. Vasilievski, (p. 239), dit que *jamais* les sermons d'Urbain II n'ont été mis en écrit; rien n'autorise à l'affirmer; on peut seulement dire qu'il ne nous en est parvenu aucun texte authentique.

36 Anna C., *l. c.*

37 Georges Métochite parle seulement des négociations engagées entre Byzance et Rome pour l'union des deux églises, négociations dont il avait vu un récit spécial. C'est ce récit spécial perdu, qui, suivant M. Vasilievski (p. 242), aurait relaté les négociations politiques et les ambassades dont parle Bernold: mais c'est là une conjecture absolument gratuite. Je dois même dire que Georges Métochite ne croit pas qu'il y ait *jamais* eu d'ambassades envoyées par Alexis auprès du S. Siège. Suivant lui, bien qu'Alexis ait eu le projet de conclure l'union, il ne put en réalité mettre ce projet à exécution, sa mort *étant survenue avant qu'il eût envoyé à Rome l'ambassade qu'il avait toujours eue en vue*; « κἂν μὴ καὶ τὰ τῆς προθέσεως ἔσχε πρὸς ἐντελὲς » ἐκβεβηκέναι κατάντημα, ἢ τῷ προαρπασθῆναι ἐν τῷ » διαπρεσβεύεσθαι πρὸς τοὺς τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης, » καὶ τὰ τοῦ ἔργου οἰκονομεῖν ». (Georgius Metochita, *Hist. dogmatica*, l. I, c. 26; [Ang. Maï, *Nova bibl. PP.*, VIII, 21-22]). C'est précisément le contre-pied du témoignage de Bernold de S. Blaise.

Vasilievski voit un témoignage éclatant de l'appel fait par l'empereur aux secours *armés* de l'Occident, et, en particulier du comte de Flandres. Trouver la Flandre dans ἁπανταχόθεν et des *secours armés* dans μισθοφορικὸν, dénote, je le reconnais une certaine largeur de vues. Mais je crains qu'il ne faille se contenter d'une intérprétation beaucoup plus terre-à-terre, et ne voir là que des lettres administratives, ordonnant de hâter, *dans l'empire même* [38], l'engagement de ces salariés sans patrie, qui ne demandaient qu'à offrir leurs services au plus fort enchérisseur.

D'ailleurs, dix lignes plus loin, Anne Comnène se charge de nous expliquer quelle était la nature de ces messages écrits d'Alexis et de quelle sorte de gens ils devaient hâter l'arrivée: l'empereur enjoint, en effet, à Nicéphore Mélissène d'aller occuper Ænos, et lui réitère un ordre qu'il lui avait déjà donné *par écrit.* En vertu de cet ordre, Nicéphore devait, tout en laissant, dans les places occidentales, des garnisons de vétérans, recruter de jeunes soldats parmi *les Bulgares, les Vlaques nomades et tous les aventuriers* qu'il rencontrerait [39]. Voilà à quoi se réduit, si l'on veut en serrer le texte de près, le témoignage de la princesse byzantine; nous sommes bien loin de la Flandre et des contingents de l'extrême Occident.

Admettons cependant, un instant — et cela, quelque confuse que soit la chronologie d'Anne Comnène [40] — admettons, dis-je, que l'empereur, pressé par les Petchénègues et les Turcs, ait réellement écrit au comte de Flandres pour lui demander des secours.

Si j'en crois M. Vasilievski, qui, pour établir ses dates, s'étend avec de grands détails sur les synchronismes de Chios et de Mitylène, la rédaction et l'envoi de notre document auraient eu lieu *en 1091.* Mais ici les fameux 500 *chevaliers* flamands vont nous gêner; il étaient, en effet, arrivés à Constantinople *dès l'automne de. l'année précédente*, et, ne sachant qu'en faire, l'empereur les avait envoyés tenir garnison dans Nicomédie [41]. Ce serait donc au moment même où il gardait là ces renforts, plus ou moins inoccupés, qu'il aurait écrit au comte de Flandres la lettre désespérée que nous discutons,

38 Il y avait toujours, dans l'empire, des barbares prêts à combattre leurs congénères en guerre avec Byzance: en 1088 (cf. Anna C., l. VII, c. 5, éd. de B., I, 353), les Comans se jettent sur les Petchénègues victorieux.

39 « Ἔφθασε γὰρ διὰ γραμμάτων δηλώσας συλλέ-
» ξασθαι, ὁπόσους ἂν δυνηθείη, οὐκ ἀπὸ τῶν ἤδη ἐστρα-
» τευμένων, (ἐκείνους γὰρ φθάσας εἰς τὰς πόλεις ἁπαν-
» ταχῆ τῆς Ἑσπέρας διέσπειρεν, ἐφ' ᾧ φρουρεῖν τὰ
» κυριώτερα τῶν πολιχνίων), ἀλλὰ κατὰ μέρος νεολέκτους
» καταλέγων, ὁπόσοι τε ἐκ Βουλγάρων καὶ ὁπόσοι τὸν
» νομάδα βίον εἵλοντο (Βλάχους τούτους ἡ κοινὴ καλεῖν
» οἶδε διάλεκτος) καὶ τοὺς ἄλλοθεν ἐξ ἑκασῶν τῶν
» χωρῶν ἐρχομένους ». (Anna C., l. VIII, c. 3, éd. de B., I, 394-395).

40 Entre cent autres preuves du sans-gène d'Anne Comnène à l'endroit de la chronologie, je rappelle que, précisément au sujet de Robert-le-Frison, elle place en 1088 le passage à C. P. de ce prince, qui était certainement de retour dans ses états dès 1084; cf. *Epist. Alex.*, p. xxviij, n. 3.

41 Ce n'est qu'*après* l'envoi à Nicéphore Mélissène des ordres de recrutement, qu'Alexis se décide à les rappeler sur la côte d'Europe (Anna C., *l. c.*).

et sans y dire un mot du secours déjà reçu. Il suffit, je crois, de signaler cet écueil chronologique (que M. Paris a vu et évité) pour faire crouler toute la thèse de M. Vasilievski.

L'association, dans la lettre, des Turcs et des Petchénègues prouvera donc seulement que le rédacteur de ce document, puisant, comme je l'ai dit [42], aux renseignements rapportés en Flandre par ces mêmes chevaliers de 1091, était naturellement encore mieux informé de la détresse où l'alliance des deux races barbares avait placé l'empereur, que des faits bien plus spéciaux de Chios et de Mitylène.

M. Vasilievski s'est, je le crains, un peu trop préoccupé des Petchénègues : ce sont eux qui l'ont entraîné à ne point tenir compte de tout ce qui pouvait gêner les idées préconçues qu'il s'était formées à leur endroit, et à se refuser à voir, par exemple, que l'*Epistola* ne cesse de les placer en Asie Mineure. C'est à cause d'eux qu'il a passé volontairement à côté de tous les arguments philologiques, qu'il a dédaigné de comparer l'*Epistola* avec les quatre lettres cassiniennes, qu'il a cherché à trouver, dans le « *cetera* OCCIDENTALIUM *regna* », tantôt *les thèmes occidentaux* de l'empire, tantôt *les thèmes situés à l'ouest* de la Galatie, au lieu d'admettre le sens littéral et si simple de *royaumes des Occidentaux*, qu'enfin il en est venu à admettre implicitement qu'un traducteur ait pu trahir son texte, au point de tirer du grec des allitérations latines, et de transporter la Lybie en Asie Mineure et Troie dans la Grande Phrygie.

42 *Epist. Alex.*, p. XXXIV.

DEUXIÈME PARTIE.

PREMIÈRE CROISADE

1094-1100.

XXXII.

** 1094 (janvier).

[*Concile de Guastalla*].

Il était admis généralement par les historiens ecclésiastiques [1], qu'un synode préparatoire, tenu par Urbain II [2] à Guastalla, avait précédé le concile de Plaisance: l'existence de ce synode s'appuyait sur le témoignage de plusieurs vies d'Urbain II, dûes à des auteurs contemporains — ces auteurs plaçant un certain « *concilium Guardestallense* » au nombre de ceux qu'avait célébrés le pontife.

Quelques écrivains italiens locaux, concluant du silence gardé par les actes du concile de Plaisance sur la croisade — silence que j'expliquerai tout-à-l'heure [3] — à l'impossibilité de placer dans cette dernière ville les premières prédications d'Urbain II en faveur des Lieux Saints, en arrivèrent à supposer que ces prédications avaient eu lieu à Guastalla [4].

M. Watterich [5] a fait justice de toutes ces hypothèses, en remarquant que très-problablement les biographes d'Urbain II lui avaient à tort attribué la présidence d'une assemblée, qui ne fut réunie à

1 En particulier par Dom Ruinart, *Vita Urb. II*, c. 168 (Migne, *Patr. lat.*, CLI, c. 138-139).

2 Pandulphus Alatr., *Vita Urb. II* (Muratori, *SS. RR. It.*, III, 352); Petrus Pis., *Vita Urb. II* (Watterich, *Vitæ Rom. pontif.*, I, 573).

3 Voir le numéro suivant.

4 Surtout Affò, *Antichità e pregi della chiesa Guastallese* (Parma, 1774), pp. 44-50, *Ist. della città di Guastalla* (Guast., 1785), I, pp. 96-100, et *St. della città di Parma* (Parma, 1793) II, 114-115.

5 Watterich, *l. c.*

Guastalla que par son successeur, Pascal II, le 26 oct. 1106 [6]. Je ne fais que signaler cette erreur historique, dont il convient d'expurger désormais l'histoire de la première croisade.

XXXIII.

** 1094 Jérusalem.

Siméon, patriarche, et les fidèles de Jérusalem à Urbain II et aux princes de l'Occident: leur exposent les profanations exercées par les Infidèles dans les Lieux Saints et les outrages subis par les pèlerins.

[Lettre mentionnée par Albert d'Aix [1], la *Chanson d'Antioche* [2], Guillaume de Tyr [3], Gui de Bazoches [4], Jacques de Vitry [5], Roger de Wendower [6], Thomas le Toscan [7], Fr. Pippino [8], André Dandolo [9], Marino Sanudo [10] et le *M. Chronicon Belgicum* [11] — refaite en 1516 par Paolo Emilio de Vérone.

Inc.: Sanctæ urbis cives ac Christi conterranei . . . . »; — Expl.: « . . . . ab inferna rabie defenderetis. »

Éditions: A. d. Paulus Æmilius Veronensis, *De rebus gestis Francorum*, lib. IV (éd. princeps, Paris, Iod. Ascensius, s. a. [1517] in-f°), f. lxxj v° et dans les éditions suivantes [12]; et isolément dans: B. *Centuriæ eccl.* (Basil., 1567, in-f°), cent. XI, cap. 3, p. 47; — C. Nic. Reusnerus, *Selectiss. orationes de bello Turcico* (Ff. 1596, in-4°), II, 190-192; — D. N. Reusnerus, *Epistolæ Turcicæ* (Ff. 1598, in-4°), pp. 8-9; — E. *Centuriæ eccles.* (1624), III, p. 21.

Versions *françaises*: *a*) Toutes celles de Paolo Emilio, et dans; — *b*) Michaud, *Bibl. des crois.*, III, 307; — *c*) Vion, *Pierre l'Hermite* (Amiens, 1853, in-12), p. 257; — *d*) Darras, *Hist. de l'Église*, XXIII, 229-230.

Versions *italiennes*: *a*) Toutes celles de Paolo Emilio, et dans; — *b*) Fr. Rachio, *La sacra impresa di Terra Santa* (Torino, 1589, in 12°), f. 7 v°; — *c*) F. Negri, *La prima crociata* (Bologna, 1658, in-f°), p. lxviij.
Versions *allemandes*: Toutes celles de Paolo Emilio.

6 Ekkeh., *Chron.* (Pertz, *Mon. G. SS.*, VI, 240); cf. Mansi, XX, 1209, Pertz, *Mon. Germ.*, *Leg.*, II, app. 180.

1 « Patriarcham petiit (Petrus Eremita), visionem » sibi ex ordine aperuit; litteras legationis divinæ cum » sigillo S. Crucis requirit, quas ille non recusavit. » . . . . Apostolico . . . . . legationes retulit super » immunditiis gentilium et injuriis sanctorum et pere- » grinorum. » (Alb. Aq., l. I, c. 4, [*Hist. occ. des cr.*, IV, 273]).

2 « Le seel Dame Dieu a Pieres demandé....
» Il li fu volentiers, sans contredit, livré.... »
(*Ch. d'Ant.*, I, 10, t. I, p. 17).

3 « Urbano . . . . domini patriarchæ et fidelium » qui Hierosolymam habitabant, litteras porrigit » eorumque exposuit miserias et abominationes quæ in » Locis Sanctis fiebant a gentibus immundis » (Wilh. Tyr., l. I, c. 12, [*Hist. occ. des cr.*, I, 35]).

4 « (Urbano) Hierosolymitani patriarchæ Simeonis » apices, indices magnæ fidelium calamitatis ostendit » (Guid. de Baz., d. Albericus, [Pertz, *Mon. Germ. SS.*, XXIII, 803]).

5 « Cum litteris prædicti patriarchæ et aliorum » fidelium Hierosolymis commorantium, papam Ur- » banum petiit. » (Jac. de Vitr., l. I, c. 16, [Bongars, I, p. 1064]).

6 « Urbanum reperit, et patriarchæ litteras, fide- » liumque, qui Hierosolymis erant, porrigens, eorum » miserias et Terræ Sanctæ calamitates tam fideliter » quam prudenter exposuit. » (Rogerius de Wendower, *Flores histor.*, II, 65; cf. Matth. Paris, *Hist. minor*, ed. Madden, I, 59, *Chron. majora*, ed. Luard, II, 49).

7 « Rogat patriarcham Petrus, ut ad papam per se » litteras, que miseriam christianorum exprimant et » redemptionis Terre Sancte auxilium petant. Recipit » Petrus litteras. . . . » (Thomas Tuscus, *Gesta imperatorum*, [Pertz, *M. Germ. SS.*, XXII, 500]).

8 « [Petrus], cum litteris ejusdem et aliorum fi- » delium, Hierosolymis commorantium, ad mare des- » cendit. » (Fr. Pippinus, *De acquis. Terræ Sanctæ*, c. 8, [Muratori, *SS. RR. Ital.*, VII, 669]).

9 « Fidei zelo accensus (Petrus) pro liberatione » Terræ Sanctæ, cum litteris patriarchæ destinatus, » papæ et principibus Occidentis pervenit. » (A. Dandulus, *Chron.*, l. X, c. IX, n. 9, [Muratori, *SS. RR. Ital.*, XII, 255]; cf. Bizarrus, *De syr. exped.*, c. 1. [Idem, *Senatus populiq. Genuensis hist.*, Antw., 1579, in-f°, p. 591]).

10 « [Petrus] cum litteris dicti patriarchæ Jeroso- » lymitani ac aliorum fidelium ad jussa perficienda iter » aggressus est. » (M. Sanutus, *Secreta fid. Crucis*, l. III, p. IV, c. 1, [Bongars, II, 130]; cf. Laur. de Monacis, *Chron. de reb. Venetis*, l. V, p. 83).

11 « Eidem papæ [Petrus] Jerosolymitani Patriarchæ » litteras, indices magnæ fidelium calamitatis osten- » dit. » (*Magnum chronic. Belgic.*, [Pistorius, *RR. Germ. SS.*, III, 139]; cf. Ian de Klerk, *Brab. Yeesten*, l. III, c. 4, éd. Willems, I, 290-291).

12 V. Potthast, *Bibl. med. Ævi*, p. 482. Les quatre premiers livres de Paul Émile parurent en 1517, les deux suivants en 1519; il mourut en 1529, laissant incomplets les quatre derniers livres, qui furent achevés par Zavarrizi et parurent en 1539.

RÉCENSIONS: 1 Michaud, *l. c.*; — 2 Sybel, *Gesch. der I Kreuzz.*, p. 238; — 3. Hagenmeyer, *Peter d. Eremite*, p. 79].

Nous avons vu plus haut [13] que, pendant les siècles qui précédèrent les croisades, l'église de Jérusalem ne cessa de correspondre avec l'Église latine, que les papes administraient les biens possédés par le S. Sépulcre en Occident, que, chaque année, soit par les pélerins qui allaient visiter les SS. Lieux, soit par des chrétiens de Syrie qui venaient solliciter les aumônes de leurs frères d'Europe, une correspondance, pour ainsi dire ininterrompue, s'était échangée entre les pays d'Outremer et les royaumes catholiques.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que cette correspondance — à la suite de l'invasion des Turcs et de leurs persécutions insupportables, et surtout après la chûte d'Antioche, cette seconde capitale religieuse de l'Orient (1084) — soit devenue plus fréquente, et ait pris du côté des chrétiens de Syrie le caractère d'appels désespérés, d'abord à la charité, puis aux secours, et enfin, peut-être, à l'intervention armée de l'Occident: les témoignages nombreux et unanimes des chroniqueurs contemporains [14] ne permettent pas d'en douter un seul instant.

Si donc il ne s'agissait que d'enregistrer ici ces appels écrits des victimes de la persécution turque, je me contenterais de reproduire sans commentaires les textes dont je viens de parler. Mais il n'en est pas ainsi: à une époque et d'une façon qui méritent l'examen, il s'est formé une légende, acceptée comme parfaitement authentique par la plupart des historiens, et suivant laquelle les plaintes des chrétiens de Jérusalem, réclamant les secours des Latins, auraient pris corps dans une demande *officielle, adressée par Siméon,* patriarche grec de Jérusalem, à Urbain II et aux princes de l'Occident, — demande provoquée et *transmise en 1094* par un obscur pélerin picard nommé *Pierre,* et surnommé *l'Hermite.* Ce sont ces deux points:

1.° *Caractère officiel de la lettre demandant une intervention armée.*

2.° *Rôle de Pierre l'Hermite dans la rédaction et la transmission de la lettre.*

que je veux examiner ici, en m'aidant du travail magistral que M. H. Hagenmeyer vient de publier sur ce personnage [15].

13 Voir plus haut, pp. 27-30.

14 « Turmæ Hierosolymam tendere cœperunt, excitati » scilicet in zelum *frequentibus nunciis* super oppressione » dominici Sepulchri ac desolatione omnium ecclesiarum » (Ekkeh. Uraug., *Hierosolymita*, éd. Hagenmeyer, p. 33)- « Per legationes tamen frequentissimas et EPISTOLAS » *etiam a nobis visas,* universalem ecclesiam ecclesie » Hierosolimitane in presidium lugubriter inclaman- » tes » (Id., *Ibid.*, pp. 80-81). Ces deux textes sont répétés par l'Ann. Saxo, ad ann. 1091 et 1095, les *Annales de Stade* (Pertz, *Mon. Germ. SS.*, VI, 729, XVII, 317) et Conradus Ursperg. (éd. de Bâle, 1569, p. 230); cf. Fulch. Carnot, l. I, c. 1, Bartolfus,, c. 1, Robertus Monachus, l. I, c. 1 (*H. occ. des cr.*, III, 321, 491, 727); Anon. *Chron.*, d. Du Chesne, IV, 90; Otto Frisingensis, *Chron.*, l. VII, c. 2, ed. Cuspinianus, f. 75; Bern. Guidonis, *Vita Urbani II*, (Muratori, *SS. RR. Ital.*, III, 353); et *Epist. Alexij*, præf., pp. xxxvij-xxxviij.

15 *Peter der Eremite* (Leipzig, Harrassowitz, 1879), xij-402 pp. in-8°.

Prenons cette légende à son point de départ: des nombreux chroniqueurs contemporains qui racontent les évènements des cinq dernières années du XI[e] siècle, un seul, Anne Comnène, nous raconte, qu'avant de se rendre en Terre Sainte avec la première croisade, Pierre l'Hermite y était allé une première fois; et elle ajoute, dans des termes d'ailleurs assez obscurs, *qu'il n'avait pu atteindre le but* de son pélerinage [16]. Malgré le silence unanime d'écrivains, témoins oculaires, compagnons de Pierre pendant l'expédition de 1096-1099, et qui donnent sur lui tant de renseignements [17], j'admettrai donc avec M. Hagenmeyer, que Pierre a été en Orient avant la croisade, sans qu'il soit possible de déterminer exactement, ni à quelle distance de Jérusalem, ni à quel instant de son pélerinage, il a dû rebrousser chemin. Si des chroniqueurs contemporains je passe aux textes *postérieurs* du XII[e] siècle, j'y trouve (caractère ordinaire d'une légende en formation) des détails beaucoup plus circonstanciés sur ce premier voyage de Pierre que les quelques lignes du témoignage *antérieur.*

Une trentaine d'années [18] après la première croisade, apparaît dans l'*Historia belli sacri* [19] un récit, suivant lequel Pierre, endormi dans une église de Jérusalem, voit apparaître le Christ, lui ordonnant de se rendre auprès du pape et de provoquer la délivrance à main armée des Lieux Saints.

16 « Έις προσκύνησιν τοῦ Ἁγίου Τάφου ἀπελθών, καὶ » πολλὰ δεινὰ πεπονθώς, παρὰ τῶν τὴν Ἀσίαν πᾶσαν » ληιζομένων Τούρκων τε καὶ Σαρακηνῶν, μόγις ἐπανῆλθεν » εις τὰ ἴδια » (Ann. Comn., l. X, c. 5, éd. de Par., pp. 283-284, éd. de Bonn, II, 29, *Hist. gr. des cr.*, I, II, p. 4). On remarquera que les mots « Έις » προσκυνήσιν ἀπελθών » ne veulent pas dire du tout que Pierre ait accompli son pélerinage, d'autant plus qu'Anne ajoute qu'il avait échoué dans son entreprise « διαμαρτών τοῦ σκοποῦ », et que, ce qui le détermina à prêcher la croisade fut l'idée prudente de se recruter des compagnons assez nombreux pour diminuer le danger qu'offrait un pélerinage isolé: « Συνιδών, ὡς » οὐ χρὴ μόνον αὖθις . , . . ὁδοιπορίας ἅψασθαι, ἵνα « μὴ χεῖρον τι γένηται οἱ.... » Il en est de même de la version grecque rimée du prologue perdu du *Livre de la conquête de Morée* (*Hist. gr. des cr.*, I, 583). Il est à remarquer que Sicardi de Crémone (Muratori, XII, 589) qui écrivait, dans les premières années du XIII[e] s., est le seul des chroniqueurs latins mentionnant le pélerinage de Pierre, qui le réduise presque aux proportions modestes assignées par Anne Comnène. Le *Roman de God. de Bouillon*, (v. 5410-5425, éd. Reiffenberg, II, 85) se contente aussi d'un récit très-succinct, probablement beaucoup plus voisin de la vérité que le texte, pourtant antérieur, de la *Chanson d'Antioche*.

17 Tudebode, Foucher, Raoul de Caen, Robert-le-Moine, Baudry et même Guibert de Nogent, qui pourtant donne (l. II, c. 8, *H. des cr.*, IV, 142) de grands détails sur Pierre.; v. Hagenmeyer, *Ekkeh.*, p. 83. *Peter d. Erem.*, p. 59; Sybel, *Gesch. d. I. Kreuzz.*, 84, et Kugler, d. l'*Hist. Zeitschr.*, 1877, 484. C'est par erreur que Wilken (I, 49), adoptant en réalité le récit d'Albert d'Aix, renvoie pour tous ces faits à Orderic Vital, qui ne dit pas un mot du premier pélerinage de Pierre. Quant aux renvois donnés par M. de Muralt (*Chronogr. Byz.*, II, 73, n° 8) ils sont de pure fantaisie.

18 On place généralement en 1131 la date de rédaction de l'*Hist. b. sacri* (Sybel, *G. des I Kreuzz.*, p. 40). Les éditeurs des *Hist. occ. des croisades* descendent même (III, p. xiv), jusqu'à 1140. Je serais porté à croire avec M. Hagenmeyer (*Pet. der Erem.*, p. 58) qu'il faudrait, au contraire, au moins pour la première partie, remonter d'une dizaine d'années. Il y a, du reste, à faire sur le manuscrit unique de l'*Historia* (Mont Cassin, 300) une étude paléographique, qui déterminât si Pierre Diacre n'en serait point l'auteur; il est probable que cette étude amènerait, d'abord, à expliquer pourquoi Pierre Diacre a cessé de suivre l'*Historia* après le récit de l'arrivée des croisés devant Antioche, puis à fixer les dates respectives de rédaction du *Chronicon Casinense*, pour le chapitre 11 du liv. IV, et des diverses parties de l'*Historia belli sacri*.

19 *Historia belli sacri*, I (*Hist. occ. des cr.* III, 169); c'est la version qu'adoptent Pétrarque (*De vita solitaria*, l. II, c. 4 [Basil., 1544, in f.], p. 268), Accolti (éd. Hofsnider, p. 12), et le *Narré du M. S. Quentin* (*Exuviæ CP.*, éd. Riant, I, 193).

Un peu avant le milieu du XII° siècle, ce récit s'enrichit de nouvelles circonstances; en effet, dans la *Chanson d'Antioche* et dans Albert d'Aix, vient s'ajouter *à la vision* et comme *conséquence de celle-ci,* un message qui est confié par le patriarche à Pierre sous le *sceau* de la S[te] Croix [20]. La *chanson* ne dit pas précisément que ce message fût écrit; mais elle parle du *sceau* comme livré à Pierre; c'est Albert qui, le premier, mentionne une lettre *écrite.*

Presque en même temps, ou plutôt quelque temps auparavant, les chroniqueurs allemands [21], *sans dire un mot du pèlerinage* de Pierre, nous le représentent comme colportant, en 1095, une lettre céleste [22] qui formule à peu près la même injonction que la vision, et dont j'aurai à parler tout-à-l'heure.

A la fin du XII° siècle, le récit s'altère encore; Guillaume de Tyr [23], qui pour la 1[re] croisade, suit fidèlement d'ordinaire Albert d'Aix, s'en écarte ici d'une façon assez notable: pour lui, la vision suit l'expédition de la lettre, et n'intervient que pour hâter le départ de Pierre.

Enfin, au XIV[e] siècle, Francesco Pippino, qui traduisait un manuscrit français de l'*Eracles,* un peu différent de ceux que nous avons aujourd'hui, supprime la vision et conserve la lettre. Nous avons donc là une série de transformations successives du même évènement:

1.° *Pèlerinage simple, sans vision ni lettre* [24]: — Anne Comnène, suivie par Sicardi de Crémone (v. 1200), le *Prologue de la Conquête de Morée* et le *Roman de Godefroi de Bouillon* (XIV[e] s.).

2.° *Lettre sans pèlerinage*: — Ekkehard d'Aura (texte de Göttingue), les *Annales de Rosenfeld* (1130), l'Annaliste Saxon (v. 1139), répétés par les *Annales de Magdebourg* et *de S. Disibode* (fin du XII[e] s.).

3.° *Pèlerinage simple avec vision, mais sans lettre: l'Historia belli sacri*, suivie par Pétrarque (XIV[e] s.), Accolti [25] et le *Narré du M. S. Quentin* (XV[e] s.).

4.° *Pèlerinage avec vision, mais* SUIVIE *d'une lettre:* la *Chanson d'Antioche,* Albert d'Aix, mis à contribution par Gui de Bazoches (1200), Iacques de Vitry (1220), Sanudo, Lorenzo de' Monaci, Ian de Klerk (XIV[e] s.), et le *Magnum chronicon Belgicum* (XV[e] s.).

20 *Chanson d'Ant.*, *l. c.*, Alb. Aq., *l. c.*

21 Ekkehardus Uraug., *Hierosolymita* (Cod. Gotting. n° 333, f. 346, probablement postérieur au texte imprimé), les *Annales Rosenveldes*, l'*Annal. Saxo,* les *Ann. Magd.* et les *Ann. S. Disibodi* (Pertz, *Mon. Germ. SS.*, XVI, 101, 179, VI, 728, XVII, 16).

22 Plus loin, n.° XLV.

23 Wilh. Tyrius, *l. c.*

24 Je dis *sans vision ni lettre*, bien que Du Cange, (*Note ad Alex.*, éd. Reifferscheid, p. 595), voie dans les mots ὀμφὴ θεία παρακελεύεται, par lesquels Anne annonce (l. X, c. 5, éd. de P. p. 284, de B. II, p. 29, *H. gr. des cr.*, I, II, 4), les prédications de Pierre, une allusion à la vision, et M. Hagenmeyer (*Peter der Er.*, p. 304, n. 9), une allusion à la lettre dont parlent les chroniqueurs allemands. Je crois que ces mots ὀμφὴ θεία n'ont qu'un sens très-général et appartiennent à l'appareil rhétorique ordinaire d'Anne Comnène, sans relation avec un fait précis.

25 Ben. Accoltus, *De bello contra barbaros,* l. I, éd. Hofsnider, p. 12.

5.° *Pèlerinage avec vision,* PRÉCÉDÉE *d'une lettre:* Guillaume de Tyr, suivi par Roger de Wendower, Matthieu Pâris et Thomas le Toscan.

6.° Enfin *Pèlerinage avec lettre, sans vision:* Fr. Pippino, suivi par A. Dandolo et P. Bizarro.

Laissons de côté les deux dernières formes de la légende: elles n'en sont qu'une altération postérieure et sans importance, et ne nous attachons qu'aux premières.

Avec Anne Comnène, nous avons l'un des éléments historiques du récit: le pèlerinage de Pierre. Avec les *Annales de Rosenfeld*, le second: l'existence d'une lettre colportée par lui. Mais celles-ci admettent déjà les éléments légendaires que vont développer les deux formes suivantes, représentées par l'*Historia belli sacri* et Albert d'Aix: ces éléments légendaires sont:

1.° L'intervention céleste à l'origine de la 1re croisade;

2.° Le fait que Pierre est l'instrument de cette intervention.

Ekkehard d'Aura, en deux mots dont M. Hagenmeyer a très-bien fait ressortir l'importance [26], a caractérisé l'idée que l'on se faisait de la 1re croisade, *après* que le succès eût couronné les efforts des Latins: elle avait été entreprise, dit-il « *non tam humanitus quam divinitus* [27] ». Pour Foucher de Chartres, elle avait été prédite par les prophètes [28]. C'était là un sentiment populaire, qui éclata dans mainte chronique contemporaine, et qui se traduisit en particulier – dans les annales allemandes, par le contenu biblique de la lettre que, suivant elles, a colporté Pierre – dans les sources françaises ou italiennes, par le récit du songe qu'il est censé avoir eu à Jérusalem.

J'aurai à revenir plus loin [29] sur ces missives célestes, dont la première croisade n'a pas le monopole: quant au songe ou à la vision, dans les récits composés, soit à cette époque, soit antérieurement, ce fait merveilleux revient si fréquemment comme indice de la protection divine au début d'une œuvre difficile à accomplir, que l'on peut presque en considérer l'insertion dans les chroniques, comme un simple procédé littéraire, et que l'on n'a que l'embarras du choix pour désigner celui de ces récits qui a pu servir de type à la tradition de Pierre l'Hermite. M. Hagenmeyer [30] remonte à l'apparition qui fit déclarer par Justinien, la guerre aux Vandales [31]. Dans le Pseudo-Turpin [32],

26 Hagenmeyer, *Peter d. Er.*, p. 81.

27 Ekk., *Hieros.*, l. I, c. 1, éd. Hagenmeyer, p. 42.

28 « De hoc itinere plura in prophetis legimus. » (Fulch. Carnot., l. I, c. 6, [*Hist. occ. des cr.*, III, p. 328]).

29 Plus loin, nº XLV.

30 *Peter der Erem.*, p. 82-85.

31 Procopius, *De bello Vandal.*, l. I, c. 10, éd. de B., p. 356; *Hist. miscella*, l. XVIII, c. 5, éd. Eyssenhard, p. 364; cf. Mailly (*Hist. des cr.*, III, 79).

32 Pseudo-Turpinus, c. 1, 31, éd. Ciampi, pp. 3-4 85. Les cinq premiers chapitres ont été rédigés vers le milieu du XIe s. Cf. *Chans. du voy. de Ch.*, v. 71, éd. Koschwitz, p. 50.

s. Jacques et s. Denis, et, dans la *Chanson de Roland* [33], l'ange Gabriel, apparaissent à Charlemagne: il serait même facile de voir, dans l'apparition mentionnée par cette dernière, un appel à la guerre sainte.

Dans la première croisade, les visions fourmillent: M. Hagenmeyer [34] a eu la patience de les relever toutes et de les étudier minutieusement. La plus curieuse est celle que Caffaro [35] place au début et comme cause efficiente de la première croisade; il attribue en effet l'apparition à un nommé Barthélemy, et lui donne le Puy pour théâtre, tandis qu'il met au compte de Pierre la vision qui précéda la découverte de la s. Lance en 1098, et qu'eut, en réalité, le prêtre provençal Barthélemy.

Mais deux de ces récits se rapprochent plus que tous les autres de la légende de Pierre, telle qu'Albert d'Aix nous la présente dans sa quatrième forme: nous y trouvons en effet à la fois une *vision* et une *lettre patriarcale*.

Le premier est celui de la vision de Constantin V Copronyme, dont j'ai parlé plus haut [36], et que nous offre l'une des lettres insérées dans la *Relatio qualiter Karolus M. attulerit clavum;* le second est celui d'une apparition du Christ au patriarche grec de Jérusalem; il est offert par un document de 1097 que j'étudie et que je publie dans le présent travail [37]; l'un et l'autre sont contenus dans une lettre plus ou moins authentique, adressée d'Orient pour implorer l'intervention des Latins en faveur des Saints Lieux: j'avoue que je n'hésite pas à voir, dans l'un comme dans l'autre, l'origine de la légende, telle qu'elle nous apparait dans Albert d'Aix; et comme d'ailleurs, je reconnais que la *Relatio* a été certainement composée avant une pièce, dont je fixe la rédaction au temps même de la croisade, je n'hésite pas non plus à regarder celle-ci comme dérivant de la lettre de la *Relatio*, lettre qui ne serait ainsi qu'au second degré la source d'Albert d'Aix.

Il me resterait à déterminer quelles places chronologiques respectives doivent occuper par rapport à la légende de Pierre, Albert d'Aix, l'*Historia belli sacri* et la *Chanson d'Antioche*: mais ici j'avoue que, malgré les récents travaux de MM. P. Paris, Pigeonneau et Ha-

33 « Li reis se culcet en sa cambre voltice;
» Sainz Gabriels de part Deu li vint dire:
» Carles, semuns les hoz de tun empire,
» Par force iras en la terre de Bire;
» Rex Vivien si succurras en Imphe;
» A la citet que paien unt assise,
» Li chrestien te reclaiment e crient ».
(*Ch. de Roland*, v. 3992 et s., éd. Th. Müller, I, 419-420).

34 *Peter den Erem.*, p. 64-70.

35 Cafarus, *Liberatio Orientis* (Pertz, *M. G. SS.*, XVIII, 40). Il y a là une confusion de noms évidente, qui prouve que la légende de Pierre prenait naissance en Italie au temps où écrivait Caffaro, c'est-à-dire précisément à la même époque qu'en France avec Albert d'Aix, et en Allemagne, avec les *Annales de Rosenfeld*.

36 Plus haut, p. 21.

37 Plus loin, nº XC et Appendice, nº II.

genmeyer [38], une obscurité de plus en plus grande entoure les questions que soulève ce point d'histoire littéraire.

Je me contenterai donc d'esquisser ici d'une façon sommaire la formation générale de la légende telle que je la comprends:

Faits historiques certains: Vers 1090, persécutions des Turcs en Syrie: pélerins empêchés de visiter les Lieux Saints: correspondances envoyées en Occident par les chrétiens de Palestine, et *probablement* par Siméon, patriarche grec de Jérusalem, qui est en communion avec Rome [39].

Pierre va en Orient, ne peut arriver jusqu'aux Lieux Saints; mais, dans le désir d'y retourner bien accompagné, provoque, à son retour, un mouvement populaire pour la délivrance du S. Sépulcre; il se sert, à cet effet, de pièces excitatoires, plus ou moins réellement rapportées par lui de Terre Sainte. Ici finit l'histoire.

Faits légendaires: Après la croisade, se forment, à l'aide de ces éléments historiques et de réminiscences des récits carolingiens, la légende du pélerinage de Pierre, *telle que nous la lisons dans l'Historia belli sacri:* celle-ci avait dû l'emprunter à une rédaction aujourd'hui perdue des *Chétifs*.

Modifiée, à l'aide de la lettre de 1097 que je publie ici en appendice et qui dérivait elle-même de la *Relatio*, la première rédaction des *Chétifs* devient alors la rédaction actuelle, telle que nous l'offre la *Chanson d'Antioche* [40]; cette rédaction ajoute la circonstance invraisemblale du *sceau* [41].

De son côté Albert d'Aix, qui, connaissant à la fois cette seconde rédaction des *Chétifs*, les textes des annales allemandes (seconde forme de la légende) et peut-être aussi directement la lettre de 1097 [42], pouvait être plus affirmatif que le trouvère à l'endroit de la fabrication de la lettre, raconte cette fabrication avec plus de détails.

Enfin Guillaume de Tyr, qui connaît à la fois la *Chanson* et Al-

38 P. Paris, *Nouvelle étude sur la ch. d'Antioche* (P. 1878, 8°); Pigeonneau, *Cycle de la croisade* (P. 1877, 8°); Hagenneyer, *Peter d. Erem.*, pp. 314-329.

39 Alb. Aq., l. VI, c. 39, p. 489; Wilh. Tyr., l. VIII, c. 23, p. 359; — il faut remarquer cependant qu'ici reviennent encore seuls Albert d'Aix, Guillaume de Tyr et Gui de Bazoches. Siméon est resté inconnu aux historiens latins antérieurs; je ne le retrouve que dans des listes, originairement grecques, de patriarches de Jérusalem (cf. *AA. SS. Boll.*, Mai, III, p. xlv), et dans Matthieu d'Edesse (*H. Arm. des cr.*, I, 55). Allatius (*De Simeonum scriptis* (P., 1664, in-4°, p. 180), lui attribue un traité théologique contre les Latins (*De Azymis*), ce qui viendrait encore infirmer en ce point le témoignage d'Albert d'Aix: v. Dosithée de Jérusalem, *Hist. des patr. de Irlm.* (en grec moderne), l. VIII, c. 7, n° 1 et c. 12, n° 4 (Bucarest, 1715, in f., pp. 788, 808). Le Quien, *Orient chr.*, III, p. 499.

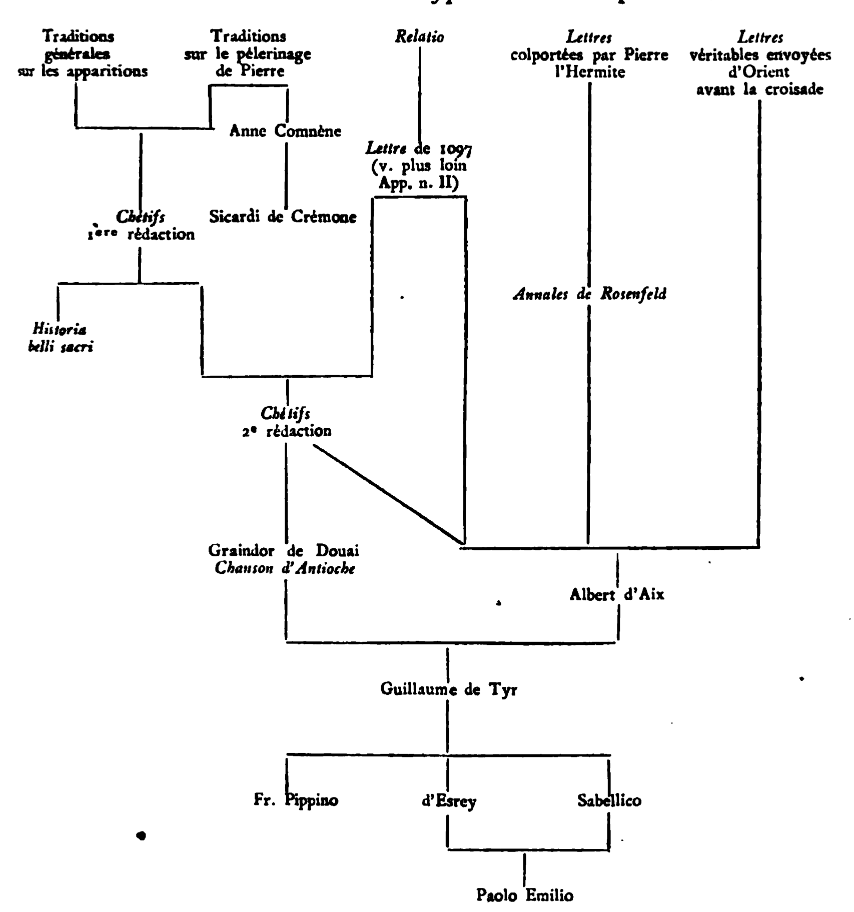
40 Graindor, pour le récit du pélerinage de Pierre, n'aurait fait que reproduire, en le remaniant, un épisode des *Chetifs*, et l'aurait placé comme prologue en tête de la *Chanson d'Antioche*. Voir P. Paris, *N. ét. sur la ch. d'Ant.*, pp. 40, 49; Pigeonneau, *Cycle de la crois.*, pp. 27-28.

41 On sait que les patriarches de Jérusalem se servaient de bulles de plomb, et non de sceaux de cire.

42 J'ai même pensé un instant (v. Hagenmeyer, *Peter d. Erem.*, p. 83 n.), qu'Albert, en parlant de l'envoi d'une lettre par le patriarche de Jérusalem, avait précisément en vue celle de 1097, dont il ignorait la date exacte: mais elle offre trop de détails sur la croisade pour que cette confusion involontaire fût possible: la lettre de 1097 n'a pu que lui *donner l'idée* d'inventer celle qu'il place avant 1095

bert d'Aix, modifie le tout à son gré, et se voit, à son tour, altéré par Pippino, ou plutôt par l'*Eracles* spécial qu'a traduit ce dernier.

Le tableau suivant résume ces hypothèses multiples :



Au commencement du XVIe siècle, le rédacteur de la première *Histoire de France* officielle que nous ayons, le véronais Paolo Emilio, inséra dans son *De rebus gestis Francorum*, le récit du pélerinage de Pierre (récit qu'il avait trouvé, ou dans Pierre d'Esrey [43], ou dans Nicole le Huen [44], ou plutôt dans Marcantonio Sabellico [45], et que

43 *Généalogie de G. de Bouillon*, éd. de 1523, f° g. iiij r°. Le livre de P. d'Esrey, écrit en 1499, est, comme la *Conq. de Ultramdr*, un *Eracles* précédé du *Roman du Cygne*.

44 [Nicole le Huen] *Les Passages de Oultremer de God. de B.*, publiés vers 1500 (Par., Fr. Regnault, s.d., in-8°). f. 14 r°; cet ouvrage anonyme suit Guillaume d Tyr.

45 Sabellicus, *Rerum Venet. libr. XXXIII* (Venet. 1487, in f.), dec. I, l. 5, f. e r°. Sabellicus, il est vrai, remplace la lettre par un message oral du patriarche; mais il nomme Siméon, et l'analyse qu'il donne de ce message, analyse probablement puisée dans sa propre imagination, contient les mêmes idées que la lettre de Paolo Emilio; Nauclerus (*Memorab. gentium commentarii* - 1500, [Tübing., 1516, in-f.], I, clxiv), a répété, en l'abrégeant, Sabellicus.

ce dernier avait probablement emprunté lui-même à quelque manuscrit latin ou français de Guillaume de Tyr), et voyant, dans la mention de la lettre de Siméon, un thème favorable à une de ces amplifications épistolaires si fort goûtées à l'époque de la Renaissance, s'empressa d'orner sa narration du morceau que nous lui devons.

C'est cette fausse lettre de Siméon, ainsi substituée au document hypothétique du Moyen-Age, qui est parvenue jusqu'à nous, religieusement reproduite ou mentionnée par tous les historiens des croisades [46].

Il était difficile d'assigner une date quelconque à la prétendue missive du patriarche Siméon; s'il ne s'était agi que des nombreuses lettres de plaintes, envoyées de Jérusalem dans les années qui précédèrent la croisade, il fallait prendre toute la période de 1084 à 1094. Je me suis cependant borné à cette dernière année, parce que c'est elle, qu'après une étude approfondie, M. Hagenmeyer [47] a cru devoir assigner au retour probable de Pierre en Occident; je ne prétends point pourtant, par là, laisser penser un seul instant que j'accepte à un degré quelconque comme véritable, une légende dont je viens précisément de chercher à déterminer le caractère apocryphe.

XXXIV.

** 1094 S. Trond.

Lettre fabuleuse de Gérard, abbé de S. Trond, à Godefroi de Bouillon: le prévient de l'arrivée de Cornumarant, fils du roi de Jérusalem, venu en Occident, sous un déguisement, pour se rendre compte des forces des Latins.

Mentionnée par le *Roman de Godefroi de Bouillon* [1] et la *Conquista de Ultramdr* [2], l. I, c. 173.

Je ne fais que signaler cette missive fantaisiste qui appartient à la branche ajoutée par des trouvères postérieurs au récit épique de la première croisade. Il n'y eut, bien entendu en 1095, ni abbé de S. Trond du nom de Gérard, ni voyage en France d'un prince infidèle.

46 Je dois remarquer, à la décharge de Michaud et de ses complices, que cette lettre est la seule qui se trouve dans le récit de la 1re croisade par Emilio, et qu'ils ont pu penser que cette exception aux habitudes ordinaires de l'historien, impliquait l'existence de quelque document isolé, inséré par lui intentionnellement.

47 *Peter d. Erem.*, pp. 87, 127. C'est Accolti (1450) qui le premier a fixé une date — et celle-là même — au pélerinage de Pierre.

1 « Ly boins abés Gérars ne s'y va ariestant,
» Venus est au couvent, le prieur va mandant.
» . . . .
» Ly boins abés Gérars li va ung BRIEF baillant
» Où il avoit escrit l'estat Cornumarant »
(*R. de God. de B.*, v. 4049-4053, éd. Reiffenberg, II. p. 29).

2 *Conq. de Ultr.*, éd. de Salamanca (1507, in-f°). I, f. lxxv *b*., éd. Gayangos, p. 105.

XXXV.

1094 (aut.), ou 1095 (janvier). Constantinople.

Alexis Comnène à Urbain II et aux fidèles de l'Occident: implore leur secours contre les Infidèles qui ont envahi l'empire.

[Mentionnée par Bernold de S. Blaise [1], Robert-le-Moine [2], Ekkehard d'Urach [3], Guibert de Nogent [4], Gislebert de Mons [5] et Othon de Freising [6].]

Il est possible qu'au moins une fois dans le cours du Xe siècle, en 1073-1074, sous le pontificat de Grégoire VII, le gouvernement byzantin ait sollicité le secours du S. Siège contre les Musulmans [7]. Il est certain qu'en 1081, Alexis Comnène lui-même s'adressa à la fois au même Grégoire VII, à Hermann, comte de Cannes, à l'empereur Henri IV et à plusieurs autres princes, dans le dessein de les réunir en une ligue contre les Normands [8]. Mais ces deux démarches de la cour de Byzance ne prouveraient en aucune façon, qu'Alexis, dans les années qui précédèrent la première croisade, ait imploré avec assez d'humilité et d'insistance les secours de l'Occident, pour avoir déterminé le grand mouvement de 1096.

Qu'Alexis et Urbain II aient entretenu la correspondance consi-

1 « Item *legatio* Constantinopolitani imperatoris ad » hanc sinodum pervenit, qui domnum Papam om» nesque Christi fideles suppliciter imploravit, ut ali» quod auxilium sibi contra paganos pro defensione » sanctæ ecclesiæ conferrent, quam pagani iam pene » in illis partibus deleverant, qui partes illas usque » ad muros Constantinopolitanæ civitatis obtinuerant. » Ad hoc ergo auxilium domnus Papa multos inci» tavit, ut etiam iureiurando promitterent, se illuc » Deo annuente ituros, & eidem imperatori contra » paganos pro posse suo fidelissimum adiutorium col» laturos ». (Bernoldus, d. Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, V, p. 461).

2 « Ab Jherosolimorum finibus et urbe Constanti» nopolitana *relatio* gravis emersit, et sæpissime jam » ad aures nostras pervenit quod gens Persarum...... » terras Christianorum invaserit ». (*Sermo Urb. II*, d. Rob. Mon., l. I, c. 1, [*H. occ. des cr.*, III, 727]).

3 « Predictus etiam Alexius, imperator Constanti» nopolitanus, super eisdem barbaris predonibus, per » maiorem iam regni sui partem diffusis, *non paucas* » EPISTOLAS Urbano papæ direxit, quibus in defensionem » Orientalium ecclesiarum se non sufficere deploravit, » obtestans, totum, si fieri posset, Occidentem........ » sibi in adiutorium advocari, promittens per se » cuncta necessaria preliaturis terra marique mini» strari. — *Inde commotus* apostolicus...... » (Ekk., *Hierosolymita*, V, 3, VI, 1, éd. Hagenmeyer, p. 81-85; Id., *Chron.* ad ann. 1096, répété par l'Ann. Saxo, les *Annales Stadenses* (d. Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.* VI, 729, XVII, 317), & Conradus Urspergensis (éd. de Bâle, 1569, p. 230). C'est sur cette phrase que Mailly (III, pp. 99-101), copié par Heller (I, p. 68-71), a bâti toute une lettre de fantaisie, adressée par l'empereur au pape.

4 « Urbanus, cum ab Alexio, Grecorum principe, » magnis honoraretur exeniis et precibus, etc. » (Guib. Novig., l. II, c. 1, [*Hist. occ. d. cr.*, IV, p. 135]). Guibert passe d'ailleurs tout de suite au véritable motif, dont nous allons parler tout-à-l'heure.

5 « Insuper Alexis, Constantinopolitanus imperator, » a domino papa Romano, Urbano, super gentilium » incursibus auxilium & consilium requisivit » (Gisl. Montensis, *Chron. Hannoniæ*, éd. Arndt, p. 56).

6 « Itaque christicolæ qui miserabiliter (Irlm) vi» vebant, simul cum Alexio, Constantinopolitano impe» ratore, missis ad Urbanum epistolis, auxilium fla» gitabant ». (Othonis Frising. *Chron.*, l. VII, c. 3, éd. Cuspinianus, f. 75). — « De Keiser Alexius van » C. P. sande do to dem Pavese Urbano, und bat in » Helpe unde Rades to sinen Noden, unde oc der » Stat to Ierusalem ». (*Sächsische Chronik*, c. 188, éd. L. Weiland, p. 179). Cf. *Ann. Admunt.* (Pertz, *M. G.*, *SS.*, IX, 576).

7 *Epist.* Greg. VII, Reg. I, 18, 46, 49; II, 3, 31, 37; Coll. 112, (Jaffé, *Mon. Greg.*, pp. 31, 64, 69, 111, 144, 150, 532); cf. Hagenmeyer, *Ekkeh.*, p. 80-81, et plus haut, p. 63.

8 Anna C., *Alexias*, l. III, c. 10 (éd. de Paris, p. 93; éd. de B., I, 173). Une nouvelle démarche fut faite deux ans après. (Anna C., l. V, c. 2, éd. de P., p. 129, éd. de B., I, 230); cf. Bernoldus, *Chron.*, *Ann. Marbac.* ad ann. 1084 (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, V, 440, XVIII, 151).

dérable dont parle Ekkehard d'Aura, rien n'est plus certain. Bien qu'aucune des pièces de cette correspondance ne nous soit parvenue, d'autres témoignages que celui du moine allemand nous empêchent de révoquer le sien en doute: Gaufredo Malaterra [9] va jusqu'à nous décrire l'apparence extérieure d'un des chrysobulles adressés à Urbain II. Nous savons, d'autre part, qu'en 1089 le pape avait relevé l'empereur de toutes les censures ecclésiastiques [10], et, qu'à la veille de la croisade, les rapports d'Alexis et du S. Siège n'avaient rien d'hostile [11]; en sorte qu'il n'y a aucune raison de mettre en suspicion l'existence des lettres mentionnées par Ekkehard, et de l'ambassade grecque que Bernold fait figurer au synode de Plaisance (1-7 mars 1095). Mais que cette ambassade ait été chargée par l'empereur de déchainer sur Byzance l'irruption de pélerins armés, dont l'arrivée prit, l'année suivante, Alexis au dépourvu [12]; que les lettres impériales continssent les humbles supplications dont nous parlent Ekkehard et Guibert de Nogent [13], il y a lieu, sinon d'en douter absolument, du moins de faire à ce sujet d'amples réserves.

J'ai montré, en effet ailleurs [14], qu'Alexis n'était pas alors dans la situation précaire où nous le représentent ces témoignages occidentaux; *il n'avait pas de la croisade un besoin absolu*, et j'ajouterai que, par contre, *la croisade n'a pas eu besoin de lui* pour s'organiser: ce n'est pas à Constantinople, mais à Jérusalem même qu'était le foyer de plaintes et de réclamations, d'où partit la flamme qui embrasa l'Europe: je crois avoir établi également ce second point [15].

En effet, si en 1074 Grégoire VII — surtout en vue de ramener à lui, par la reconnaissance, l'église séparée d'Orient [16] — avait pu former le projet, d'ailleurs éphémère, d'une intervention latine contre les Infidèles de l'Asie Mineure, il ne songeait alors en aucune façon — et le gouvernement grec moins encore que lui — à la délivrance du S. Sépulcre.

En 1095, au contraire, si les Grecs n'avaient rien modifié de leur indifférence à l'endroit des Lieux Saints [17], la question du recouvre-

9 Gaufridus Malaterra, *Hist. Sicula*, l. IV, c. 13 (Muratori, *SS. RR. Ital.*, V, 594).

10 « 1089. Domnus papa Constantinopolitanum im- » peratorem ab excommunicatione per legatos suos » absolvit ». (Bernoldi *Chronicon*, [Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, V, p. 450]).

11 Bernoldus, ad ann. 1091 (Pertz, *l. c.*,); ce dut être aussi pour se concilier les faveurs d'Urbain II, ancien prieur de Cluni, qu'Alexis donna à cette abbaye le monastère de Civetot, sur la Propontide. (Petri Cluniacensis *Epist.*, l. II, ep. 39, 40, [Migne, *Patrologia latina*, CLXXXIX, 260-262]). Sur les rapports d'Alexis I & d'Urbain II, voir Allatius, *De conseusione eccl.*, l. II, c. 10, pp. 625-626.; Theodorus Prodromus, *Poemata* (A. Maï, *Spicil.*, VI, II 399; Baronius, *Annal.* ad ann. 1116, n. 8, 1118 n. 23 (éd. Mansi, XVIII, pp. 273, 313) et plus loin p. 104, n. 26.

12 Anna C., l. X, c. 1, éd. de Par., 283; éd. de B., II, 28.

13 Je ne parle pas, bien entendu, des textes postérieurs (Gislebert de Mons et Othon de Freising): ils dérivent d'Ekkehard. Pour celui de Robert-le-Moine, voir plus haut, p. 73, n. 1.

14 V. *Epist. Alex.*, préf., p. xxix-xxx.

15 V. *Ibid.*, p. xxxv-xxxviij.

16 « Illud etiam me *ad hoc opus* permaxime instigat » quod CP. ecclesia, de s. Spiritu a nobis dissidens, » concordiam apostolicae sedis expectat ». (Greg. VII, *Epist. ad Henr. IV*, 7 dec. 1074, Reg. II, 31, [Jaffé, *Mon. Greg.*, p. 145]).

17 Voir plus haut, p. 23, n. 4, 8 et 9.

ment de Jérusalem avait acquis tout à coup, en Occident, une importance de premier ordre. Guibert [18] nous en donne la véritable raison: c'était l'invasion inattendue des Almoravides qui venaient d'inonder l'Espagne, au moment même où les victoires d'Alphonse VI sur les Musulmans dégénérés avaient semblé, un instant, faire espérer la délivrance prochaine de la péninsule entière. La croisade dut donc avoir pour objet, dans les conseils de l'Église, et au-dessus de toutes les considérations secondaires [19] qui en purent déterminer la prédication, une diversion énergique à opérer contre un ennemi, qui venait à peine de quitter la Provence [20], qui avait souvent campé aux portes de Rome [21], occupait une grande partie de l'Espagne, et infestait la Méditerranée toute entière de ce genre de brigandages insupportables, qui avaient fait des Normands, pendant de longues années, les ennemis publics de l'Europe.

Cette idée de diversion, qui reposait sur une connaissance imparfaite de l'état extrême de division où se trouvait l'Islamisme, et provenait en même temps, peut-être, de quelque confusion entre deux pays désignés alors sous le nom d'*Hispania* [22], paraît avoir été publiquement développée par le pape dans un de ses sermons [23]; et les périls courus par les voisins immédiats et les alliés de Raimond de S. Gilles [24], gendre d'Alphonse VI de Castille et oncle de la reine Philippe d'Aragon, ont dû bien autrement remuer les cœurs des croisés français et provençaux, que les dangers plus ou moins imaginaires courus à cette époque par Constantinople. En admettant

18 « (Urbanus II)........ multo propensius generali « christianitatis periculo; Saracenorum namque irruptionibus Hispanias audiebat sæpissime conturbari ». (Guib. de Nov., l. II, c. 1 [*Hist. occ. des cr.*, IV, 155]).

19 Comme l'état intérieur de l'Europe, l'influence des Normands de Sicile, etc.

20 En 1003 ils avaient attaqué Antibes, en 1019 Narbonne (Ademari *Chron.*, d. le *R. des hist. de la Fr.*, X, 155), et en 1047, saccagé Lérins (Mabillon, *Ann. ord. S. B.*, IV, 489, 493). De 940 à la fin du Xe siècle, ils avaient occupé tous les passages des Alpes, où ils rançonnaient les pèlerins (Flodoardus, *Chron.*, *Chron. Novalic.*, Gerardus, *Vita Udalrici Aug.*, Radulphus Glaber, l. I, c. 4 [Pertz, *M. G. SS.*, III, 388, IV, 404, VII, 54]; Liutprandus, *Antapodosis*, l. V, c. 4, et Syrus, *Vita s. Maioli* [*Ibid.*, III, 330, 331, IV, 651]; Ricardus August., *Vita s. Bernardi* (*AA. SS. Boll.*, Jun. II, 1074]); cf. Goergens, *Der Islam in d. Schweitz* (*Bund*, 1878, pp. 139, 146, 155 etc.).

21 V. plus haut, p. 23, n. 5.

22 V. plus haut, p. 13, n. 12.

23 *Sermo Urbani II*, d. Wilh. Malmesb., l. IV, c. 347, p. 529; cf. Ord. Vit., l. IX, c. 2, éd. Le Prévost, III, 467.

24 Sans refaire ici l'histoire de la part prise par la France, pendant le XIe siècle, aux guerres contre les Musulmans d'Espagne, je rappellerai les expéditions: En 1016-1019, de Roger de Toeni, seigneur de Conches, & de Pierre, évêque de Toulouse (Ademari *Chron.*, d. Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, IV, 104; Guill. Gemmet., d. du Chesne, *Hist. Norm. SS.*, 268; cf. Dozy, *Recherches*, II, 355, et Gfrörer, *Greg. VII*, IV, 321-322); — en 1063, de Guillaume, comte de Poitiers (*Chron. Malleacense*, ad ann., d. le *R. des hist. de la Fr.*, XI, p. 220); — en 1073, d'Eble I de Roucy (*Epist. Greg. VII*, Reg. I, 7 [Jaffé, *Mon. Greg.*, p. 16-17]); — en 1076, d'Hugues de Bourgogne (*Frag. hist. Fr.*, d. le *R. des hist. de la Fr.*, XI, 162; cf. D. Plancher, *H. de Bourg.*, I, 271); — en 1087-1088, après la bataille de Zalacca et sur les instances d'Alphonse VI (*Chron. Malleac.*, ad ann. 1087), d'Eudes, duc de Bourgogne, de Robert, Henri & Raimond de Bourgogne (*Chron. Malleac.*, l. c., Anon. *Hist. Fr.* et Hugo Floriacensis, d. le *R. des hist. de la Fr.*, XII, 2, 79, et Ord. Vit., l. VI, c. 16, éd. Le Prévost, III, 248). — Je rappelle enfin qu'Alphonse VI, était cousin-germain de Rotrou, comte du Perche, qui, au retour de la 1re croisade, vint batailler en Aragon, avec plusieurs chevaliers normands, dont l'un, Robert Burdet, devint prince de Tarragone (Ord. Vit., l. XIII, c. 5, éd. Le Prévost, V, p. 8-12). Cf. Sybel, *Gesch. d. I Kr.*, I, 220; Fourmont, *L'Ouest aux croisades*, I, 65.

qu'Alexis eût réclamé les secours de l'Occident et provoqué par ses plaintes l'intervention d'Urbain II, le résultat immédiat de ces sollicitations eût dû être logiquement, comme du temps de Grégoire VII, une invitation à secourir Constantinople ; et la meilleure preuve que ces sollicitations ne furent pas ce que nous en ont rapporté Bernold et Ekkehard, c'est que la croisade se prêcha et se fit, non en faveur de Byzance, mais uniquement au nom de la délivrance des Lieux Saints.

L'ambassade à Plaisance, comme la correspondance d'Urbain avec Alexis, n'a donc dû avoir qu'un objet, — objet unique des relations d'Urbain et d'Alexis, depuis l'an 1088, date de la lettre rapportée par Malaterra, jusqu'au concile de Bari (1098) [25] dont il occupa les délibérations, et plus tard enfin, des négociations très-sérieuses, soit de Pascal II avec le même Alexis, soit de Calixte II et d'Honorius II, avec Jean Comnène [26]: cet objet, qui avait déjà été le seul mobile de Grégoire VII, dans ses projets d'intervention en Asie, était la réunion des deux Églises et la discussion des questions de doctrine, de rite ou de discipline, dont cette réunion exigeait la solution. En dehors de cette grande affaire qui (étant données les préoccupations théologiques [27] d'Alexis) avait, pour ce prince, un intérêt au moins égal à celui des choses purement politiques, les chrysobulles ne devaient contenir que la phraséologie banale de la chancellerie byzantine.

Dans cette phraséologie se sont peut-être glissés quelques mots relatifs aux ravages des Turcs en Asie Mineure, mots exploités plus tard comme *excitatoria* par les prédicateurs de la croisade, mais n'ayant jamais pu avoir, dans la pensée de l'empereur, le caractère d'une demande urgente de secours, ni la portée d'une affaire assez grave pour nécessiter une ambassade spéciale [28]. Les textes de Bernold et d'Ekkehard ne doivent donc être considérés que comme l'écho d'évènements antérieurs de vingt ans [29]: il y avait peut-être eu, sous

25 Mansi, *Concilia*, XX, 947. Il est à remarquer que s. Anselme de Cantorbéry, qui fut mêlé de très-près à toutes ces négociations religieuses avec Byzance, était hostile à la croisade. Voir, en particulier, Anselmi Cant. *Epist.* II, 19 (Migne, *Patr. lat.*, CLVIII, 1168). Ce n'est que plus tard que Mathieu Paris, dans son *Historia minor*, en a fait un des promoteurs de la croisade: « Anno 1095, d. papa Ur- » banus, Anselmi admonitus prudentia ». (Matt. Pa- » ris, *Historia minor*, éd. Madden, I, p. 54).

26 *Epistola Alexii*, 1112, éd. Riant, p. 48; cf. Petrus Cas., l. IV, c. 48, (Murat., *SS. RR. Ital.*, V, 97); — *Epistola* Paschalis II ad Alexium (août 1115), d. Jaffé, nº 4782 ; — *Epistolæ* Johannis Comneni ad Calixtum II (juin 1124) et ad Honorium II (avril 1126), (Theiner et Miklosisch, *Mon. spect. ad unionem Ecclesiarum*, [Vindob., 1872, in-8º], p. 1-6).

27 Il y aurait une étude curieuse à faire sur l'activité théologique d'Alexis: les actes de ce prince prouvent à chaque instant que, dans les situations politiques les plus graves, il faisait souvent passer la discussion des affaires de l'église avant le soin de celles de l'état. M. Miller a rapporté d'Orient les actes d'un synode, que, le 27 avril 1117, l'empereur présida dans le Philopation, & où furent condamnées les erreurs d'Eustratius, archevêque de Nicée ; ces actes prouvent qu'un an avant la mort d'Alexis, la maladie qui le torturait n'avait rien diminué de cette activité religieuse.

28 Je dois avouer que je me sépare ici complétement de Sybel (*Gesch. d. I Kr.*, pp. 223-225) et de M. Hagenmeyer (*Ekkeh.*, pp. 29, 82, 83). Voir plus loin, p. 106.

29 Au même titre que les amplifications que l'on trouve dans la plupart des chroniqueurs contemporains sur les progrès des Infidèles en Asie: voir *Chronic. Franc.* (Du Chesne, IV, p. 90); *Fragm. hist. Andeg* (*Chron. des comtes d'Anjou*, éd. Marchegay, I, 380); Gisleb. Mont. (éd. Arndt, p. 55), etc.

Grégoire VII, envoi de lettres parties de Byzance, parlant des progrès des Infidèles et traitant en même temps de l'union des deux Églises: ce double caractère a été tout simplement conservé par les deux chroniqueurs à des messages postérieurs, qui n'avaient pour objet que la seconde de ces affaires.

J'ai placé la rédaction de cette lettre hypothétique à la fin de 1094 ou au commencement de 1095, puisque, si elle a été réellement écrite, il a fallu à peu près deux mois pour l'apporter de Constantinople à Plaisance, où il faut qu'elle ait été remise entre le 1 et le 7 mars 1095.

XXXVI.

* 1095 (1-7 mars)

[*Concile de Plaisance*].

Si l'on en croit le témoignage de Bernold, le concile de Plaisance fut convoqué au moyen d'une lettre circulaire adressée par Urbain II aux évêques d'Italie, de Bourgogne, de France, d'Allemagne (Souabe), de Bavière et d'autres provinces [1]: et il est probable que cette lettre fut envoyée à un grand nombre d'exemplaires, destinés non-seulement aux prélats, mais aussi aux seigneurs laïques, car l'affluence des fidèles des deux ordres venus à Plaisance, fut considérable.

Il est probable également que, selon l'usage, des lettres synodales furent, à l'issue du concile, dirigées dans les divers diocèses de l'obédience d'Urbain II.

Cependant aucun document de ce genre ne nous est parvenu, et il n'y aurait même pas lieu de mentionner ici ces deux classes de lettres, s'il ne fallait tenir compte de l'opinion générale de tous les historiens modernes, qui font du concile de Plaisance le préambule et même le premier acte de la croisade [2]. Cette opinion — étant donné le silence de tous les témoins oculaires de ces évènements [3],

1 « Dominus Papa..... in civitate Placentina inter » ipsos scismaticos et contra ipsos generalem» sy- » nodum condixit, ad quam episcopos Italiæ, Burgun- » diæ, Franciæ, Alemanniæ, Baioariæ, aliarumque » provinciarum canonica et apostolica auctoritate mis- » sis LITTERIS convocavit ». (Bernoldus ad. ann. 1095, [Pertz, *Mon. Germ. SS.*, V. 461]).

2 Jusqu'à Giesebrecht (*D. d. Kaiserzeit*, III, 641) et Kugler (*Komnenen und Kreuzfahrer*, d. l'*Hist. Zeitschrift*, XIV, 303). Raumer (*Gesch. der Hohenst.*, I, 28) me parait le seul qui ait exprimé un doute légitime.

3 *Aucun* des chroniqueurs, témoins oculaires de la croisade ne parle du concile de Plaisance. Baudry de Dol (l. I, c. 3, *Hist. occ. des cr.*, IV, p. 12) Donizo (*Vita Mathildis*, l. II, c. 8 [Pertz, *Mon. G., SS.*, XII, 394]) qui sait parfaitement noter plus loin (c. 10, p. 395), la prédication de la croisade à Clermont, Pandulphe de Pise (*Vita Urb. II*, d. Muratori, III, 1, 353) le mentionnent en quelques mots sans dire qu'il y ait été parlé de l'Orient; pour Hugues de Flavigny (Pertz, *Mon. G. SS.*, VIII, 474) on y delibéra sur les acquéreurs de prébendes et les prêtres ordonnés par les schismatiques; enfin Guillaume de Tyr (l. I, c. 14, p. 38) n'en parle que pour nous apprendre qu'il fut convoqué « ad corrigendos excessus hominum ». Sur le concile de Plaisance, voir Campi, *Hist. ecclesiastica*, I, 336-371; Poggiali, *Memorie storiche di Piacenza*, IV, 25-44; Boselli, *Storie Piacent.*, I, 71; je dois la connaissance de ces histoires locales à don Gaetano Tononi, archiprêtre de Plaisance.

silence extraordinaire, si réellement la Croix avait été prêchée devant une aussi grande multitude que celle dont nous parle Bernold — cette opinion, dis-je, ne peut s'appuyer que sur deux textes: le premier est un passage du même Bernold, qui, à la suite de la mention de cette ambassade byzantine, dont j'ai étudié tout-à-l'heure le véritable objet, ajoute qu'Urbain II « *engagea beaucoup de fidèles à promettre*, même » par serment, *d'aller au secours d'Alexis* [4] ». Le second est fourni par les *Gesta* [5] d'après lesquels Pierre l'Hermite, arrivant à Constantinople, le 29 juillet 1096, y aurait déjà trouvé, *rassemblés en nombre*, des Italiens qui, dit-on, ne sauraient être que les gens partis de Plaisance sur les exhortations du pape. En dehors de ces deux témoignages, rien, absolument rien, n'autorise à dire que le concile de Plaisance ait été convoqué pour la prédication de la croisade, ou ait eu cette prédication pour résultat.

Bien que je ne prétende en aucune façon établir que, cinq mois et demi avant le concile de Clermont, la grande œuvre qu'Urbain II allait y prêcher, n'occupât point déjà sa vaste intelligence, et que l'idée de la croisade ait ainsi brusquement surgi dans son esprit entre le 15 mai et le 15 août 1095, j'ose affirmer qu'en fait il est impossible de voir dans les deux phrases de Bernold et des *Gesta* ce que tout le monde paraît y avoir trouvé jusqu'ici. Bernold d'abord nous dit lui-même formellement que le concile fut convoqué « *inter » ipsos scismaticos et contra ipsos* [6] » c'est-à-dire au sujet du schisme qui divisait l'Église: les décrets du concile [7] que Bernold lui-même nous a conservés, ne parlent pas de l'Orient. Orderic Vital nous donne au contraire en quelques mots le vrai caractère de cette assemblée: on y traita de la paix et des autres intérêts de l'Église [8].

La croisade y serait donc, même en suivant servilement Bernold, restée à l'état d'incident; et encore il n'y aurait été, en aucune façon, question d'une grande expédition destinée à chasser d'un seul coup les Infidèles des Lieux Saints; mais il y aurait eu seulement de la part du pape encouragement privé à une sorte de recrutement d'auxiliaires pour le compte d'Alexis. — Et cela seulement à condition qu'on admette au préalable (ce qui, comme je l'ai montré tout-à l'heure, reste encore à prouver) que l'ambassade byzantine ait réellement demandé ces auxiliaires [9].

4 « Ad hoc ergo auxilium dominus papa multos » incitavit, ut eciam iureiurando promitterent, se » illuc Deo annuente ituros, et eidem imperatori » contra paganos pro posse suo fidelissimum adiuto» rium collaturos ». (Bernold., p. 461).

5 « Lombardos et Longobardos et alios plures con» gregatos » (*Gesta*, I, c. 2, [*H. occ. des cr.*, III, 121 et 11]; cf. *H. belli sacri*, I, 3 [*Ibid.*, III. 174], et Baldr. Dol., l. I, c. 9 [*Ibid.*, IV, 17-18]. Les habitants de Plaisance eux-mêmes ne durent faire partie que de l'arrière-croisade de 1101, comme le prouvent des actes locaux authentiques.

6 Bernoldus, *l. c.*

7 Mansi, *Concilia*, XX, 805-806.

8 « Urbanus papa Placentiam concilium tenuit et de *pace* aliisque utilitatibus ecclesiæ diligenter tractavit ». (Ord. Vit., l. IX, c. 2. éd. le Prév., III, 461).

9 Je ne parle pas, bien entendu, de l'hypothèse de Palgrave (*Normandy and England*, IV, 509); voir

Quant aux Italiens trouvés à Constantinople par Pierre l'Hermite, en juillet 1096, je ne vois pas pourquoi il faudrait faire remonter à dix-sept mois leur départ pour l'Orient.

Plus rapprochés de Byzance que les Français, et pouvant plus facilement y arriver par mer, ils ont dû être informés dès le printemps de 1096, des décrets de Clermont, et rien ne s'oppose à ce qu'ils fussent arrivés à Constantinople avant les bandes qui avaient pris la longue et périlleuse route de terre.

Je dois cependant, au sujet de ce concile et une fois pour toutes, faire ici une remarque qui s'appliquera à tous ceux qu'Urbain II a tenus en 1095-1097; c'est que les actes d'Urbain II furent brûlés avec les six dernières années des registres pontificaux, par l'antipape Guibert, au conventicule de Rome, en août 1098 [10], et que par conséquent, on ne peut rien affirmer de précis à leur endroit, ni nier avec assurance qu'ils ne continssent pas quelque texte de nature à venir confirmer, dans le sens généralement reçu, les dires de Bernold.

XXXVII-XLII.

1095 (15 août - 18 nov.)

Lettres relatives au concile de Clermont.

XXXVII (15 août, *Le Puy*). Encyclique d'Urbain II aux métropolitains.
XXXVIII (15 août, *Ibid*). Lettres spéciales du même à certains évêques.
XXIX (sept.). Invitation des métropolitains aux évêques.
XL (sept.). Invitation des évêques aux dignitaires ecclésiastiques et feudataires de leurs diocèses respectifs.
XLI (1-13 nov., *Sauvigny*). Lettres d'Urbain II pour assurer la liberté des évêques se rendant su concile.
XLII (nov.). Lettres d'excuses des évêques qui ne purent s'y rendre.

Suivant Guillaume de Tyr [1], Urbain II voulut d'abord convoquer le concile à Vézelai, puis au Puy, et ne se décida qu'à la fin pour Clermont. Il ne paraît pas que les lettres de convocation aient été adressées pour les deux premières villes: en tous cas elles seraient

plus haut, p. 73, n. 1), qui, pour concilier le témoignage de Bernold avec le silence de tous les autres chroniqueurs, suppose que les ambassadeurs grecs étaient des gens de Pouille, déguisés en byzantins, et envoyés par Bohémond pour attirer sur Alexis les désagréments de l' invasion latine. Nier l'existence des ambassades d'Alexis à Urbain II est impossible: il n'y a presque aucun des conciles présidés par ce pape en Italie, où n'aient été traitées les affaires religieuses communes aux deux Églises et où n'aient figuré des envoyés de Constantinople; v. plus haut p. 106 n. 26. Les messages adressés par Alexis au Mont Cassin paraissent avoir été annuels (Voir *Epist. Alexii*, p. lxxiij, et plus loin n° LXXI).

10 Benno, *Vita Hildebrandi* (Wolfius, *Lect. memorabil.*, I, p. 300) et *Cardinalium schism. encyclica*, août 1098 (Sudendorf, *Registr.*, II, 113]).

1 « Concilium generale prius apud Viziliacum, » deinde apud Podium, *convocare disposuit*, novissime » apud Clarum-Montem ». (Wilh. Tyr., l. I, c. 14; Alb. Aq., l. I, c. 6 [*Hist. occ. des cr.*, I, p. 39, IV, p. 274]).

perdues. Aussitôt arrivé dans la seconde (15 août)[2] Urbain s'occupa de réunir les fidèles de son obédience[3] pour l'octave de la S. Martin (18 nov.): nous n'avons plus l'encyclique qu'il dut leur adresser et qui contenait probablement, au nombre des affaires à soumettre à la future assemblée, les mesures à prendre pour la délivrance de la Terre Sainte: il ne nous reste que le texte d'une lettre spéciale adressée le 15 août à Lambert, évêque d'Arras[4], lettre qui ne parle point de la Terre Sainte.

L'encyclique dut être envoyée à la même date, 15 août. Elle était adressée à tous les métropolitains et les chargeait de convoquer leurs suffragants; ceux-ci devaient transmettre l'invitation aux abbés, dignitaires ecclésiastiques et grands feudataires de leur diocèse. C'est ce que nous apprend la lettre adressée par Raynold du Bellay, archevêque de Reims, à Lambert, évêque d'Arras[5]: Baudouin, comte de Mons, y est expressément nommé. Il ne nous reste aucune des pièces par lesquelles les évêques transmirent à leur tour l'invitation.

Un peu plus tard Urbain II, est obligé de réclamer[6] la liberté du même Lambert, arrêté au sortir de Provins par Garnier de Trainel[7], seigneur de Pont-sur-Seine, pendant que ce prélat se rendait au concile.

Il conviendrait enfin de joindre à ces pièces les lettres d'excuses,

2 Bernoldus, d. Pertz, *Mon. Germ., SS.*, V, p. 463.

3 « Anno 1095, mense novembri, præfatus papa » omnes episcopos Galliæ et Hispaniæ *congregavit* ». (Ord. Vit., l. IX, c. 3, éd. Le Prévost, III, p. 463). « In Arvernia concilium, legationibus competentes un- » dique præmonitum, apud Clarum-Montem fecit coa- » dunari » (Fulch. Carnot., l. I, c. 1, [*Hist. des cr.*, III, 321, cf. 491]); « Ἐυθυς ὁρίζει γράφουσιν εἰς ὅλα τα ῥήγατα ». (Version grecque du *Prologue* perdu du *Livre de la Conq. de Morée*, v. 33 [*Hist. grecs des cr.*, I, 582). Dans la *Chanson d'Antioche*, c'est Pierre l'Hermite qui est chargé de porter cette encyclique:

« Vos porterés mes LETTRES, que tout soient semons..»
« Ses LETTRES a escrites et burliés de plons... »
« LETTRES envoie à vous et a votre barnage... » (*Ch. d'Ant.*, I, 30, 32, t. I, pp. 50, 53).

4 Jaffé, nº 4168 — Imprimée dans Baluz., *Miscell.*, V, 280; Id., *Ibid.*, éd. Mansi, II, 136; D'Achery, *Spicil*, 1re éd., V, 555; 2e éd., III, 424; Labbe, *Concilia*, X, 471; Mansi, *Concilia*, XX, 694, *Rec. des hist. de la Fr.*, XIV, 754; Migne, *Patr. lat.*, CLI, 422.

5 « D. pape Urbani EPISTOLAM nuperrime suscepi- » mus, quod nos, ut, ad concilium, quod in octavio » S. Martini, quartodecimo videlicet kal. decembris, » apud Arvernensem, quæ et Clarimontis dicitur ec- » clesiam, celebraturus est, accederemus præsentia- » liter præmonuit; et, ut omnes nostræ metropolis » suffraganeos, convocatis tam abbatibus quam ceteris » ecclesiarum primatibus, sed et excellentioribus prin- » cipibus, ad ipsum concilium invitaremus, præcepit ». (*Epist. Raynoldi*, [Baluze, *Misc.*, éd. Mansi, II, 136; D'Achery, *Spicil.*, 1º éd., V, 554; II, éd. III, 424; Labbe, *Concilia*, X, Mansi, *Concilia*, XX, 693; 473. Jaffé, 4169]); cf. Hagenmeyer, *Ekkeh.* pp. 85, 90. La *Chanson d'Antioche* parle aussi de ces convocations au second degré: seulement elle les fait (pour les barons), émaner du roi de France:

» Li rois mande ses homes par BRIÉS et par seaux...»
» Li iours fu mis prochains à un de ses casaux;
» C'est Clermons en Auvergne, qui est plentius et
» baus ». (*Ch. d'Ant.*, I, 33, t. I, p. 54).

6 *Epistolæ Urb. II ad Garnerium, et ad Richerium, Senon. arch.* (1095, nov. 1-13, Sauvigny); Jaffé, nos 4180 et 4181. Imprimées dans Baluze, *Miscell.*, V, 281; *Ibid.*, éd. Mansi, II, 137; D'Achery, *Spicil.*, 1re éd., III, 425; 2e éd., V, 557; Labbe, *Concilia*, X, 472; Mansi, *Concilia*, XX, 695; *Hist. de la Fr.*, XIV, 754; Migne, *Patr. lat.*, CLI, 429-430. Ces lettres furent d'ailleurs inutiles; Lambert, arrêté le 6 nov., ayant été relâché le 9, sur l'ordre du frère de Garnier, Philippe de Trainel, évêque de Troyes (*Narratio Lamberti capti*, d. Mansi, *Op. cit.*, p. 694); cf. Lambertus Atr., *Epist. ad Manass.* 70 (Baluze, *Miscell.*, V, 328).

7 Garnier de Trainel, fils de Ponce, fut peut-être en cette occasion l'agent du roi de France: je n'ai pu découvrir pourquoi, dans l'intitulé de la lettre d'Urbain II, il est appellé *Garnerius de Castellione*: il n'appartenait pas à la maison de Châtillon, et il doit y avoir là une erreur du rubricateur. Ce Garnier fut père de Garnier, évêque de Troyes, l'un des personnages de la IVe croisade: (v. Lalore, *Doc. sur les anc. seigneurs de Trainel*, [Troyes, 1872, 8º], p. 17).

que firent parvenir au concile les prélats qui ne purent y assister et s'y firent représenter par des délégués [8].

XLIII.

1095 (30 nov.) Clermont-Ferrand.

Lettres synodales du concile de Clermont.

[Mentionnées par Orderic Vital [1]].

Les évêques qui n'avaient pu assister au concile en reçurent les décrets sous forme de lettres synodales. Orderic Vital nous parle de celles qui furent adressées aux évêques normands, et qui déterminèrent, en février 1096, la convocation du synode provincial de Rouen [2]. Il est certain qu'elles contenaient, avec les autres canons du concile celui de la X[e] session, qui avait trait à la croisade [3], et que leur envoi fut ainsi le premier acte officiel de la prédication. Elle durent être expédiées le 31 novembre, avec les autres décrets spéciaux notifiés à cette date par le pape et dont deux seulement sont parvenus jusqu'à nous [4].

Guillaume Aubert, écrivain du XVI[e] siècle dont je parlerai plus loin [5], ajoute que les seigneurs laïques firent publier de leur côté les privilèges octroyés aux croisés [6].

XLIV.

1095 (23-31 déc.)

[*Concile de Limoges*].

Il paraît résulter du texte d'une petite chronique que nous a conservée Besly [1], mais dont malheureusement il n'indique point l'âge,

8 « Legati quoque aliorum præsulum, cum *excusa-* » *toriis* APICIBUS, Arvernensi concilio interfuerunt ». (Ord. Vit., l. IX, c. 3, éd. Le Prévost, III, p. 470). Une de ces lettres, celle d'Aymar Taillefer, évêque d'Angoulême, nous a été conservée dans le *Gallia Chr.*, II, instr. 449.

1 « Odo, episcopus Bajocensis, Gislebertus Ebroi- » censis, et Serlo Sagiensis... Arvernensi concilio inter- » fuerunt, et inde cum benedictione apostolica regressi, » *synodales* EPISTOLAS coepiscopis suis detulerunt ». (Ord. Vit., l. IX, c. 3, éd. Le Prévost, III, 470).

2 Ord. Vit., *l. c.*

3 Le canon II, suivant la liste de Lambert d'Arras (Mansi, XX, 815); cf. *Epist. Paschalis II* (d. le *R. des h. de la Fr.*, XV, 20), Hagenmeyer, 89, et plus loin, n° XLIX : il faut remarquer cependant que les actes du synode de Rouen (Ord. Vit., *l. c.*), qui reproduisent les autres décrets de Clermont, passent sous silence celui-là.

4 Jaffé n[os] 4091, 4092. Dans la *Bibliothèque hist. de la France*, I, p. 426, n° 6465, est citée une *Dissertation sur le concile tenu à Clermont au sujet de la 1[re] croisade*, par M. de la Chapelle; ce manuscrit, qui faisait partie des archives de la Soc. littéraire de Clermont, paraît être le même que Mailly a eu entre les mains, et qu'il décrit, I, p. cxxxix; il ne devait donc rien contenir que nous ne connaissions aujourd'hui.

5 Plus loin, n° XLVIII, XLIX.

6 G. Aubert, *Hist. des guerres des chrét. contre le Turcs*, c. 10 (P. 1559, in-4°), f. 31 *b*.

1 « Anno.... 1095..... factus est conventus perma- » ximus in civitate Lemovicensi.... Huic præfuit d. » Urbanus, s. Romanæ ecclesiæ apostolicus, cum ar- » chiepiscopis et episcopis abbatibusque secum comi-

qu'Urbain II, dans l'assemblée de prélats qu'il tint à Limoges dans la dernière semaine de l'année 1095, prêcha la croisade, comme il le fit l'année suivante à Tours et à Nîmes. Il ne nous reste rien des délibérations de cette assemblée, qui soit relatif aux affaires d'Orient.

XLV.

** 1095 (décembre).

Lettre céleste colportée par Pierre l'Hermite.

[Mentionnée par les *Annales Rosenveldenses*[1] et Helmold de Bosau[2]].

L'existence de cette lettre *excitatoire,* dont j'ai parlé longuement[3] plus haut, à propos de la missive du patriarche Siméon, est beaucoup plus certaine que celle de cette dernière. L'une et l'autre, d'ailleurs, auraient servi au même usage; peut-être même n'y a-t-il eu, entre les mains de Pierre, qu'un seul et même document, présenté, suivant les lieux, sous deux titres différents. Il est vrai qu'au premier abord le contenu des deux pièces ne paraît pas avoir été tout-à-fait le même — la lettre du patriarche parlant « des profanations des Lieux » Saints et des outrages reçus par les pèlerins », et la lettre céleste ordonnant « la levée en armes de l'Occident pour la délivrance de » Jérusalem » en accomplissement d'un texte de l'Écriture Sainte. Mais l'ordre étant la conséquence naturelle des plaintes des chrétiens de Terre-Sainte, il est probable que la même pièce contenait celles-ci comme préambule et celui-là comme conclusion — les chroniqueurs qui l'ont mentionnée comme provenant de Siméon, n'ayant analysé

» tantibus.... Præcipua tamen adventus illius causa » extitit, quia ecclesia Christi gensque christiana, in » partibus Orientis a perfida Sarracenorum nacione » pervasa, nimiumque afflicta, sub gravi persecutione » iacebat; unde venerabilis papa per semetipsum Gal- » lias adiit, ut Gallorum gentem, armis bellisque » exercitam, precibus et monitis provocaret, quatenus » s. Dei Ecclesiæ libertatem defenderet populumque » christianum a iugo nefandæ gentis liberaret, et pro » amore caritatis, peccatorumque suorum remissione, » expeditionem maxima manu confertam, ad Orientis » partes moveret, quo nefandam gentem ab heredi- » tate Christi repelleret.... Et ipso die Nativitatis » ascendit ad ecclesiam S. Martialis et.... missam » cantavit.... et post *sermonem habitum ad populum* » ad sedem S. Stephani rediit ». (*Ex tabulario Lemovicensi,* d. Bealy, *Hist. des comtes de Poictou,* p. 409) Cf. Gaufr. Vossiensis, *Chron.* I, 27 (Labbe, *Bibl. nova mmss.,* II, 294). Les *Chroniques de S. Martial de Limoges,* publiées par la Soc. de l'hist. de France, ne contiennent rien sur cet évènement.

1 « Quandam circumferens (Petrus Eremita) CHARTULAM, quam *de cælo* asserebat *lapsam,* quaque continebatur « *Universam, de cunctis mundi partibus christianitatem, Ierosolymam, armis instructam* » *migrare debere, indeque paganos propulsantem, eam* » *cum finibus suis in perpetuum possidere* »; hocque de » illo Evangelii testimonio confirmabat, ubi Iesus, » destructionem urbis illius faciens sermonem sic con- » clusit: « Ierusalem, inquit, calcabitur a gentibus, » donec impleantur tempora gentium ». (Luc. XXI, « c. 24) ». (*Annales Rosenv.* ad ann. 1096; *Annales Magdeb.* ad. ann. 1096; Annalista Saxo; *Ann. S. Disibodi* ad ann. 1096 [Pertz, *Mon. hist. Germ.,* XVI, pp. 101, 179, VI, pp. 728, XVII, p. 16]. Le même passage se retrouve dans une rédaction particulière du *Hierosolymita* d'Ekkehard d'Aura (Göttingen, Bibl. Univ., cod. nº 333, f. 346). Sur l'allusion qu'Anne Comnène aurait faite à cette lettre, voir plus haut p. 95, n. 24.

2 « Protulit (Petrus Eremita) EPISTOLAM, quam *de* » *cælo* affirmabat *allatam,* in qua continebatur scrip- » tum: « Quia impleta sunt tempora nationum et » liberanda esset civitas quæ calcabatur a gentibus ». (Helmoldi *Chron.,* ad ann. 1096, [Pertz, *M. G. SS.* XXI, p. 33]; Wilken (I, 49), cite là à tort Orderic Vital.

3 Plus haut, nº XXXIII.

que les plaintes, et ceux qui lui ont donné une origine céleste s'étant contentés de mentionner l'ordre.

En tous cas qu'elle ait été simple ou double, la pièce est perdue [4]: l'on peut avoir une idée de la forme qu'elle affectait, en se rapportant à un document du même genre qui fut colporté avant la IV[e] croisade et que nous a conservé Roger de Wendower [5].

Je l'ai placée en décembre 1095, c'est-à-dire au temps des premières prédications de Pierre l'Hermite.

XLVI.

1095 (comm[t] de décembre).

Les Juifs de France aux Juifs des villes du Rhin: leur apprennent les préparatifs de la croisade et les excitent à détourner, par des jeûnes et des prières, les maux qui les menacent.

[Mentionnée dans la *Persécution des Juifs de Spire, Worms et Mayence* [1]].

L'existence de cette lettre, d'ailleurs aujourd'hui perdue, nous est révélée par un petit récit hébreu de la persécution à laquelle les premières bandes de la croisade soumirent, au printemps de 1096, les Juifs des pays rhénans - récit fait sinon par un contemporain, du moins d'après les dires d'un témoin oculaire.

Elle a dû être envoyée presque aussitôt après le concile de Clermont; car les destinataires, dans leur réponse, déclarent que c'est la première nouvelle qu'ils reçoivent de l'expédition projetée.

XLVII.

1096 (comm[t] de janvier). Mayence.

Les Juifs de Mayence aux Juifs de France: répondent à la précédente.

Insérée en substance dans la *Persécution* [1].

4 Sur une autre lettre céleste envoyée plus tard de Syrie en Occident, et dont Ekkehard d'Aura (*Hieros.* XXXVI, 4), nous donne l'analyse, voir Hagenmeyer *Ekkeh.*, pp. 83, 314 et *Peter d. Er.*, 70, 117. Dès le XII[e] siècle, une de ces lettres, s'introduisait dans la légende de Charlemagne; elle figure au médaillon n° 22 du vitrail de Chartres (Vétault, *Charlemagne*, p. 547). Je serais porté à croire que ces lettres dites célestes étaient tout simplement des lettres apportées réellement, ou que l'on donnait comme ayant été apportées, par des pigeons; voir plus loin n.[os] CXXX et CXXXI.

5 Rogerius de Wendower, *Flores hist.*, III, 148-150; Matth. Paris, *Hist. major Angliæ*, ed. Luard, p. 168.

1 Pièce sans intitulé, contenue dans un manuscrit de la bibl. de Darmstadt, Or. n° 13 (de 100 ff. de vélin in-4°, fin du XIII[e] siècle, décrit par M. Moses Mannheimer dans la *Jüd. Liter. Blatt.* n[os] 24, 27, 30, juin-juill. 1878), ff. 16-19. M. Moses Mannheimer en a publié une version allemande, sous le titre de: *Die Judenverfolgungen in Speyer, Worms und Mainz im J. 1096*, (Darmstadt, 1877, in-8°, réimpression d'un feuilleton de l'*Allg. Zeitung des Judenthums*, mai 1876; cf. *Jenaer. Liter. Z.*, 1877, pp. 585-586, compte-rendu par M. Hagenmeyer). Le récit y occupe les pp. 10-27; la lettre est mentionnée p. 11. Le texte hébreu a été publié dans l'*Ozar Tob*, suppl. hébreu du *Magazin für die Wiss. des Judenthums*, éd. A. Berliner et D. Hoffmann (Berlin 1878 in-8°), pp. 87-95: la lettre est mentionnée, p. 87.

1 *Ozar Tob*, p. 87; *Persécution*, pp. 11-12: c'est le seul texte chrétien ou israélite qui mentionne cette correspondance: Eliezer ben-Nathan, de Mayence, n'en parle point dans son *Récit de 1096*, publié en hébreu par Jellinek, (*Zur Gesch. der Kreuzz.* [Leipzig, 1854, in-8°], pp. 1-13).

Les Juifs de Mayence n'avaient encore rien entendu dire de la croisade: ils n'en promettent pas moins d'accomplir les prescriptions de leurs coreligionnaires.

Cette réponse dut suivre la lettre précédente de très près et doit être placée en janvier 1096 au plus tard, puisque les persécutions eurent lieu en mai [2], et que, d'après le récit hébreu lui-même, un certain temps s'écoula entre l'envoi de la réponse et le départ des premiers croisés.

XLVIII.

* 1096 (janvier).

Les princes croisés [et Urbain II?] à Alexis Comnène: [lui annoncent la formation et le prochain départ de l'expédition].

[Mentionnée *peut-être* dans une lettre d'Alexis au cardinal Oderisio [1] I de'Marsi, abbé du Mont Cassin, plus loin nº LXXI].

La pièce qui mentionne cette lettre n'étant pas de date parfaitement certaine, et pouvant changer de sens en changeant de place chronologique, j'ai rangé cette mention au nombre de celles que je n'inscris que sous toutes réserves.

Je dois dire cependant qu'il est peu probable que les croisés n'aient pas eu la précaution de prévenir de leurs desseins Alexis, dont ils allaient traverser les états, et qu'en lui-même l'envoi par eux d'une missive, destinée à avertir l'empereur, n'a rien que de très naturel; j'en apporterai une nouvelle preuve.

Au commencement du XVIe siècle, Benedetto degli Accolti et Guillaume Aubert, de Poitiers; seigneur de Massoigne, avocat général à la cour des Aides, publièrent chacun une histoire de la première croisade. Leurs œuvres ne sont pas sans mérite; le style s'y ressent, il est vrai, de l'enflure ordinaire que comportait alors la littérature historique: mais les deux auteurs possédaient bien leur sujet, et durent avoir entre les mains des sources qui nous font défaut aujourd'hui. Or tous deux parlent d'une ambassade envoyée par Urbain II à Alexis pour informer ce prince des délibérations du concile de Clermont [2]. Accolti

2 Le 8 iyyar 4856 (3 mai) à Spire, suivant Eliezer, le 8 adar (5 février) suivant la *Persécution:* cette dernière date est impossible, parce que les premières bandes (celles de Gauthier et de Pierre l'Hermite), laissèrent les Juifs tranquilles: ce fut celle d'Emichon de Linange, qui inaugura les massacres: de plus le texte hébreu parle d'un samedi, ce qui convient au 8 iyyar, tandis que le 8 adar tombe un mercredi.

1 « Imperium meum debebat descendere apud Durachium ad videndum comites, qui in Langobardia » sunt, et pactum ponere cum eis de his quæ SCRIPSERUNT imperio meo ». (*Epist. I Alexij ad Oderisium*, ad calcem *Epist. Alexij ad Robertum*, éd. Riant, p. 42).

2 « SCRIPSERAT quoque pontifex, significans ei (Alexio) » decretum bellum, exhortansque illum ne communi » causæ christianorum deesset, ac venientes exercitus » commeatu hospitioque iuvaret, sibi egregie opem » laturos ad vim hostium propulsandam ». (Ben. Accoltus, *De bello a christianis contra barbaros ges* Venet., 1539, in-4°, f. 7). — « Cependant le pape

même ajoute que le pape demandait à l'empereur de bien accueillir les croisés et de pourvoir à leur subsistance, promettant en leur nom une alliance offensive avec le gouvernement grec.

Il ne faut pas confondre ce document, aujourd'hui perdu, avec une fausse lettre d'Urbain II à Alexis [3], dont je vais parler tout-à-l'heure.

XLIX.

1096 (6-12 février) Angers.

Urbain II aux princes de Flandres et à leurs sujets: les informe de la croisade décidée à Clermont et des indulgences qui y sont attachées, leur annonce qu'il en a remis le commandement à Adhémar de Monteil, évêque du Puy, qui partira le 15 août suivant.

[Inc.: « Urbanus episcopus .... Fraternitatem vestram iampridem .... »; — Expl.; « ..... se adhærere posse ».

Manuscrits: 1. Arras, 140 (m. s. XVII, in-fo), ff. 55-56; — 2. Arras, 222 (ch. s. XVII, in-f.), ff. 24-25; — 3. Paris, B. nat., lat. 16990 (ch. s. XVIII), f. 70.

Édition: Plus loin, *Appendice*, no I [cod. 1-3]].

Dès le XVI[e] siècle, Guillaume Aubert avait signalé une encyclique d'Urbain II, notifiant à la chrétienté les décrets du concile de Clermont, et [1], dans son excellente *Vita Urbani II*, Dom Ruinart [2] avait analysé une pièce analogue qu'il comptait, sans doute, publier dans son appendice. Mais ces mentions si intéressantes avaient depuis échappé à tous les historiens postérieurs [3], même à Jaffé, qui paraît pourtant avoir dépouillé avec soin l'œuvre du savant bénédictin. Aucune recherche n'avait donc été faite au sujet de ce document dont la perte était regrettable; car, seule de toutes les croisades, la première ne nous offrait point le document officiel, par lequel débute le catalogue des pièces historiques, relatives à chacune de ces expéditions. Il n'y avait que très-peu d'espoir de le retrouver: la copie

» Urbain, qui, dès le concile de Clermont, avoit envoyé » ses ambassadeurs vers Alexis, empereur de Constantinople, pour l'aduertir de ses délibérations .... » (G. Aubert, *L'histoire des guerres faictes par les chrestiens contre les Turcs sous la conduite de Godefroi de Bouillon*, (Paris, Vincent Sertenas, 1559, in-4°, f. 31 *a*); le récit d'Aubert s'arrête malheureusement à l'investissement de Nicée: il est probable qu'ici il s'est inspiré d'Accolti; cf. Duchat, *Hist. de la guerre sainte* (P., 1620, in-8°), p. 40, et plus loin n° LI.

3 Plus loin n. LXIV.

1 « Le pape Urbain feit encore publier unes bulles » par lesquelles il mettoit en la sauvegarde de l'E» glise et du siege apostolique tous ceux qui se croi» seroient.... ». (Guillaume Aubert, *Hist. des guerres faites par les chrest.*, f. 31 *a*).

2 « Ad principes et ceteros Flandriæ fideles LIT» TERAS *scripsit* tunc temporis (Andegavi), ut eos de » decreta in concilio Claromontano sacra expeditione, » indulgentiisque iis qui illam susciperent concessis, » faceret certiores; unde universos monet, ut si qui » ad illud verbum proficisci voluerint, parati sint » omnino, ad proximam B. Mariæ Assumptionis fes» tivitatem, quo tempore Adhemarus, episcopus Ani» ciensis, vicarius pontificis in illa expeditione institutus, » iter cum aliis crucesignatis aggressurus esset ». (D. Ruinart, *Vita Urbani* II, c. 240, d. ses *Œuvres posthumes*, III, p. 240, et d. Migne, *Patr. lat.*, CLI, 193; cf. 218).

3 Excepté toutefois la seconde à Darras, XXIII, p. 295.

dont s'était servi D. Ruinart avait évidemment échappé aux éditeurs de ses œuvres posthumes, qui se fussent sans cela empressés de la comprendre dans les preuves de la *Vita Urbani II.*

Elle manquait aussi bien aux papiers de D. Ruinart conservés dans les dépôts publics, qu'à ceux que garde la famille de ce religieux; et son arrière-neveu, le comte Adrien de Brimont, ne lui avait point donné place dans son étude sur Urbain II.

M. A. de Barthélemy a eu cependant l'heureuse chance d'en rencontrer un exemplaire, dans les papiers de Dom Coustant, conservés à la Bibliothèque nationale de Paris: cet exemplaire portait en tête: « *Ex codice ms. ecclesiæ Atrebatensis* ». Or la bibliothèque d'Arras possède deux copies très-belles, bien que relativement modernes, du célèbre *Liber Lamberti Atrebatensis*, publié en grande partie par Baluze [4], mais dont l'original paraît perdu: ces copies contenaient toutes les deux le texte de la lettre, avec de simples variantes de copiste [5]. C'est sur ces trois manuscrits que j'ai établi l'édition que j'en donne ici à l'appendice.

La lettre d'Urbain II nous apprend avec certitude deux faits importants: le premier est que le pape se considérait comme le chef de la croisade, et en délégua le commandement à Adhémar de Monteil: ainsi tombent toutes les hypothèses qui nous le montrait envoyant de cour en cour offrir ce commandement au roi d'Angleterre, au roi de Hongrie [6], etc..

Le second fait est qu'il y eut une date officielle fixée pour le départ général, que cette date était le 15 août 1096 [7], et que tous les chefs de bande, partis auparavant, ont contrevenu aux ordres du S. Siège et couru au-devant des désastres qui les attendaient.

Je dois dire cependant que la pièce, retrouvée aujourd'hui, si elle est bien celle qu'avait vue Dom Ruinart, n'est peut être pas encore la bulle officielle de la proclamation de la croisade. Elle est en effet très-courte, ne présente pas le préambule long et solennel qui caractérise les documents de ce genre, et a plutôt l'air d'une circulaire, envoyée pour informer les intéressés des circonstances essentielles du départ de l'expédition.

En outre, si elle contient en substance le seul des canons du concile de Clermont, relatifs à la croisade, que les listes de Lambert

4 Baluzius, *Miscellanea*, V, 237-377.

5 Je dois ces variantes à l'obligeance du ch^r de Linas qui a bien voulu collationner pour moi les deux manuscrits.

6 Dans Michaud, Darras, etc.

7 Les chroniqueurs des croisades ne parlent pas de cette date de départ en commun; Foucher (l. I, c. 6, p. 327) dit que le départ eut lieu de mars en octobre « *prout opportunitas sumptuum occurrit* ». Cf. Guillaume de Tyr (l. VI, c. 17, [*H. occ. des cr.*, I. pp. 46-47]. MM. de Sybel (p. 229), et Hagenmeyer, (*Ekkeh.*, p. 134), acceptent le témoignage unique de la *Chronique de S. Pierre du Puy* (D. Vaissète, *H. de Lang.* II, Pr. p. 9), d'après lequel le rendez-vous général aurait été fixé à Constantinople. Ces deux assertions ne s'excluent pas: Urbain II a pu fixer au 15 août le départ des croisés de chaque pays d'origine, et à Noël, par exemple, le rendez-vous de tous les corps d'armée devant C. P.

d'Arras nous aient conservé [8], - celui qui accorde aux croisés des privilèges religieux - elle passe sous silence d'autres constitutions relatives à ces mêmes croisés, établies soit par le concile lui-même, soit par le pape, agissant en vertu des décisions de cette assemblée, et que nous connaissons par des documents contemporains d'une autorité incontestable. Je veux parler d'abord de celle qui prononçait l'excommunication contre les déserteurs de la croisade [9]; d'un canon relatif aux églises à rétablir dans les futures conquêtes [10]; puis de la définition en vertu de laquelle les croisés, à leur retour, devaient être remis en paisible possession de leurs biens [11]; enfin et surtout de la mise de ces mêmes biens, en l'absence de leurs possesseurs, sous la protection générale de l'Église et la tutelle particulière des évêques de chaque diocèse [12].

Or c'est précisément la publication de cette garantie solennelle qui aurait fait l'objet de la lettre dont parle Guillaume Aubert [13]; il a donc peut-être eu connaissance de la véritable et solennelle encyclique, qui resterait, en ce cas, à retrouver.

8 « Quicumque, pro sola devotione, non pro honoris vel pecuniæ adeptione, ad liberandam ecclesiam Dei Jerusalem profectus fuerit, iter illud pro omni pœnitentia reputetur » (*Decreta conc. Clarom.*, can. II [Migne, *Patr. lat.*, CLXII, 717]; cf. plus haut, p. 23, n. 4). — « Sciatis autem eis omnibus qui illuc, non terreni commodi cupiditate, sed pro sola anime sue salute et ecclesie liberatione, profecti fuerint penitentiam totam peccatorum, de quibus veram et perfectam confessionem fecerint, per omnipotentis Dei misericordiam et ecclesie catholice preces, tam nostra quam omnium pene archiepiscoporum et episcoporum, qui in Galliis sunt, auctoritate, dimittimus, quoniam vel et personas suas pro Dei et proximi charitate exposuerunt » (Urb. II, *Epist. ad Bonon.*, 19 sept. 1096 [Migne, *Patrol. lat.*, CLI, 483]). Urbain II ajoute : « Neque clericis vere, neque monacis, sine episcoporum vel abbatum licentia, illuc eundi concedimus facultatem. Porro episcopis cura sit ne parochianos suos sine clericorum consilio et provisione dimittant. Iuvenibus etiam coniugatis providendum est, ne temere tantum iter sine conniventia uxorum suarum aggrediantur ».

9 « Urbanus generali sanxerat auctoritate..., ut universi qui crucem acceperant, nec iter in Irlm pro defectione voluntatis peregerant, in nomine Domini reciprocum callem inirent, aut anathemate percussi extra Ecclesiam pœnas luerent ». (Ord. Vit. l. X, c. 11, éd. Le Prév. IV, 68; Guib. de Nov. l. II, c. 5, [*H. occ. des cr.*, IV, 140]; cf. Paschalis II *Epist.* [1099, dec., *R. des hist. de la Fr.*, XV, 20, plus loin n° CXLVI]).

10 « S. memoriæ vener. Urbanus papa, quando concilium populosissimæ congregationis in Monte Claro celebravit, viamque Jerosolymitanam suscitavit, decrevisse memoratur et scitur, quod quicumque principes, provincias vel civitates super gentes conquirerent eliminatis gentium ritibus, eorum principatibus ecclesie restitute fuerint ». (*Decret. concilii Benev.* 1102 [*Cartul. du S. Sépulcre*, n° 9, éd. Rozière, p. 8]).

11 « Fratribus qui post perpetratam victoriam revertuntur, jubemus sua omnia restitui, sicut a beat. mem. Urbano, predecessore nostro, reminiscimini synodali definitione sancitum ». (*Epist. Pasch. II*, *l. c.*). Les débiteurs, suivant Guillaume de Tyr, (l. I. c. 16 [*H. occ. des cr.* I, 45]), auraient même abusé de ce privilège contre leurs créanciers hypothécaires.

12 « Tunc et expeditio facta, et constitutio equitum et peditum ad Hierusalem et alias Asiæ ecclesias a Sarracenorum potestate eruendas, et in eorum bonis usque ad reditum, pax continuata et promulgata ». (*Concil. Clarom.*, e *Notitia* ms. Aniciensi [P. de Marca, *De conciliat. sacerd. et imperij* (P. 1669, in-f°, II, 286); ex ms. Cencii Camerarii, c. 8, (Mansi, *Conc.*, XX, 902); cf. *Hist. b. sacri*, præf. *H. occ. des cr.* III, 170), Guib. de Nov., *l. c.*]. — « Item, placuit omnia bona eorum, qui Hierosolymas pergunt, semper et ubique esse salva, in pace et treuga quousque redierint ». (Baronius, ad ann. 1095, n° 50, éd. Mansi, XVIII, 31). Je n'ai pu trouver où Baronius a pris ce canon, qui a été répété depuis par tous les historiens. Mais le sermon d'Urbain II, dans Guillaume de Tyr (l. I, c. 15, p. 44), est encore plus explicite. En 1106, l'interprétation de cette constitution donna lieu, à Chartres, à un procès en règle, dont l'histoire nous a été conservée par Ives de Chartres (Ivonis Carn. *Epist.* 168, 169, 173 [Migne, *Patr. lat.* CLXII, c. 170-173, 176-177]). En 1123, elle fut renouvelée au concile de Latran, (*Canon*, XI [Labbe, *Concilia*, X, 897]), et ensuite à l'origine de toutes les croisades subséquentes. Voir P. de Marca, *Diss. de conc. Claromontano*, d. Mansi *Conc.*, XX, c. 829-901.

13 Plus haut, p. 113, n. 1.

J'ajouterai que cette encyclique, était peut-être antérieure de quelques semaines à notre pièce, et a pu être envoyée aux princes latins en même temps que les lettres synodales mentionnées plus haut [14].

Quant à notre lettre, dans les copies d'Arras et de Paris, elle n'est point datée [15]: c'est Dom Ruinart qui en fixe la rédaction au temps du séjour du pape à Angers (6-12 février 1096). Avait-il sous les yeux une copie de l'original lui-même - copie différente de celle du *Liber Lamberti*: je serais porté à le croire. Car à notre intitulé *« Uni- » versis fidelibus tam principibus quam subditis in Flandria commorantibus »* il substitue: *« Ad principes et cæteros Flandriæ fideles »*; j'ai donc respecté la date (approximative d'ailleurs) donnée par le savant bénédictin.

Il est probable que, selon l'usage de la chancellerie pontificale, des lettres *in eumdem modum* furent adressées à tous les princes de l'obédience d'Urbain II.

L.

1096 (16-22 mars).

[*Concile de Tours*].

Depuis le concile de Clermont et pendant tout le cours de son voyage en France, Urbain II ne cessa pas de prêcher la croisade. A Tours furent convoqués un grand nombre de prélats de la France occidentale [1]; et là, comme à Limoges et plus tard à Nîmes, les affaires d'Orient furent soumises à l'assemblée [2]. Mais aucune lettre relative, soit à la convocation, soit à cette partie des délibérations du synode, ne nous est parvenue.

14 Plus haut p. 109.

15 A moins que l'on ne considère comme une date le fait qu'elle se trouve inscrite immédiatement après les canons du concile de Clermont dans un chapitre du *Liber Lamberti* (Cod. Atreb.), dont la rubrique porte: « *Anno Dei Christi MXCIIII, mense decembris, » decreta domni Urbani pape in Claromontensi concilio » data. Codex Lamberti, MXCV* » ce qui donnerait la date de décembre 1095, (1094 par une erreur de copiste); mais je crois que cette date doit seulement s'appliquer aux décrets du concile partis en décembre 1095. L'original du *Liber Lamberti* ne devait pas donner d'autres renseignements; car le ms. 140 d'Arras est une copie magnifique, exécutée sur vélin avec le plus grand soin.

1 « In tercia ebdomada quadragesime d. papa si- » nodum celebravit cum diversarum episcopis provin- » ciarum in civitate Turonensi, *ubi iterum preterito- » rum statuta conciliorum generalis sinodi assensione » roboravit* ». (Bernoldus, d. Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, V, p. 464). — « Urbanus papa in sequenti qua- » dragesima Turonis aliud concilium tenuit, *et ea, » unde apud Clarummontem tractaverat, confirmavit* ». (Ord. Vit., l. IX, c. 4, éd. Le Prév., III, p. 476); cf. Petrus Cas., *Chron.*, l. IV, c. 18 (Pertz, *Mon. G. SS.*, VII, p. 770), et D. Ruinart, *Vita Urb. II*, c. 252-253 (Migne, *Patr. lat.*, CLI, 199-202).

2 « Ubicunque fuit (Urbanus II), præcipit cruces » facere hominibus et pergere Jerusalem, et liberare » eam a Turcis et aliis gentibus ». (*Chron. Malleacense* [Labbe, *Bibl. nova mmss.*, II, p. 213]). — « Negotium » Terræ Sanctæ, sicut prius in concilio Turonis exposue- » rat... denunciavit ». (Joh. Brompton, d. Twysden, *RR. Angl. SS.*, I, 992). Seulement Brompton place par erreur le concile de Tours avant celui de Clermont. — « Urbanus papa, celebrato concilio secundo » Turonis pene totum Occidentem provocat in sub- » sidium T. S. ». (*Chron. Scotiæ* — 1480, éd. Turnbull, Edimb. 1842, 4°, p. 64). — Un auteur du XVe siècle, Pierre d'Esrey (*Généal. et gestes de God. de B.* [P., 1523, in-f.], f. giij *a*), dit d'une façon plus précise: « Puis après le dit pape célébra ung autre » concille en la ville et cité de Tours.... En ce con- » cille furent pareillement evocquez plusieurs grans » princes et barons, avecques la plus part du peuple » des parties occidentalles, pour recouvrer la saincte

LI.

* 1096 (mai?) Constantinople?

Alexis I Comnène à Urbain II: lui promet d'aider les princes croisés dans tous leurs besoins.

[Mentionnée par Accolti, l. I[1] et Guillaume Aubert, l. 1, c. 10[2]].

J'ai parlé plus haut d'une lettre adressée par Urbain II et les princes croisés à Alexis pour lui notifier la future croisade[3], lettre différente d'une autre du même au même, fabriquée à la fin du XVI° siècle et dont il sera question tout-à-l'heure[4]. J'ai dit qu'Accolti et Aubert paraissaient avoir connu l'existence de cette pièce.

Ils parlent un peu plus loin de la réponse qu'Alexis aurait faite à la notification du pape: « l'empereur promettait d'aider les princes » de toutes les choses nécessaires à leurs armées ». Ce sont précisément les termes dont le même Alexis se sert à l'endroit des croisés, dans une lettre qu'il écrivit à Oderisio, abbé du Mont Cassin[5] et que nous aurons bientôt à étudier[6].

Il n'y a donc pas lieu de rejeter à la légère le double témoignage d'Accolti et d'Aubert: ce qu'il est impossible de dire, c'est s'ils ont vu le texte même de la lettre impériale, ou trouvé une simple mention de cette lettre dans quelque chronique aujourd'hui perdue.

Ayant supposé que la lettre des croisés à l'empereur avait été écrite en janvier 1096, je placerai la réponse quatre mois après, en mai de la même année.

LII.

1096 (vers le 1er juin). Belgrade?

Coloman, roi de Hongrie, à Gottschalk et à ses compagnons: leur enjoint de déposer les armes.

[Lettre insérée en substance dans Guillaume de Tyr, l. I, c. 28[1].

« terre de Jherusalem ». Cf. Le Maire des Belges, *Scismes et conciles* (P., 1512, in-4°), f. dij, r°, et Seb. Brandt, *De orig. et convers. bonorum regum*, (Bas., 1495, in-4°), f. kj, v°.

1 « Qui [Alexius] benigne *respondens* vires suas et » copiam rerum omnium est pollicitus ». (Bened. Accoltus, *De bello a christianis contra barbaros gesto*, Venet., 1532, in-4°, f. 7).

2 » Le pape Urbain.... receut unes LETTRES de luy » (Alexis) par lesquelles il lui prometoit d'ayder » les autres princes chrestiens de toutes choses necessaires à leurs armées ». (G. Aubert, *L'histoire les guerres faites par les chrestiens* [Paris, 1559, in-4°], f. 31 *a*; cf. Yves Duchat, *Hist. de la guerre sainte*, [P., 1620, in-8°], p. 40).

3 Plus haut. p. 112.

4 Plus loin n° LXIV.

5 « Ita dispositum fuit super eos (Latinos) imperium meum, et ita omnibus modis adiuvabit atque » consiliabit eos, et secundum posse suum cooperatum est in eis ». (*Epist. Alexij ad Oderisium*, ad calcem *Epist. Alex. ad. Rob.*, éd. Riant, pp. 44, 45).

6 Plus loin n° C.

1 Elle a été empruntée à Guillaume de Tyr par Roger de Wendower (*Flores historiarum*, II, 71), et à ce dernier par Matthieu Paris (*Chronica majora*, éd. Luard, II, 53, et *Hist. minor*, éd. Madden, I, 65).

Inc.: « Pervenit ad dominum . . . . . » — Expl.; . . . . fugiendi habeatis potestatem ».

Éditions: A. Wilh. Tyrius, éd. Herold, p. 26; — B. éd. Poyssenot, pp. 22-23; — C. éd. Bongars, p. 648; — D. éd. Migne, *Patr. lat.*, CCI, c. 247; — E. *Hist. occ. des cr.*, I, 64-65.

Versions[2] anciennes: I. *Française: Eracles*, l. I, c. 28 (*Hist. occ. des cr.*, I, 65); éd. P. Paris, I, p. 49-50. — II. *Latine*, par Fr. Pippinus, d'après le Pseudo-Bernard-le-Trésorier, c. 7, (Muratori, *SS. RR. Ital.*, VII, 672-673). — III. *Anglaise*, par W. Caxton, *Godfrey of Boloyne* (Westminst., 1481, in-f°), c. 22, f. 31.

Versions modernes. I. *Françaises: a)* Du Préau (Paris, 1573, in-f°), p. 32; — *b)* Guizot, *Mémoires*, XVI, pp. 71-72; — *c)* Peyré, I, 126; — *d)* Darras, III, 360. — II. *Italienne*, par Horologi et Baglioni, (Venezia, 1562-1610, in-4°), p. 41. — III. *Allemande*, par E. et R. Kausler (Stuttgart, 1840), p. 31].

Albert d'Aix et Guillaume de Tyr ont inséré dans leurs écrits un certain nombre de morceaux littéraires revêtus de la forme épistolaire. Le cas se présente surtout lorsque les croisés envoient ou reçoivent une ambassade quelconque. Il n'est pas douteux que les rapports des croisés entre eux, ou avec les gouvernements amis ou ennemis auxquels ils eurent à faire, ont dû donner naissance à des pièces de ce genre: il n'est point absurde non plus de supposer qu'un certain nombre de ces pièces ait pu être conservé, soit en original, soit en copie, au trésor des chartes des princes intéressés, et en particulier dans celui des successeurs de Godefroi de Bouillon [3].

Cependant il est probable que, ni Albert d'Aix, ni Guillaume de Tyr, ne nous ont jamais transmis le texte authentique, mais seulement la substance de ces documents. Cette dernière hypothèse se change en certitude, lorsque — et c'est le cas ici [4] — le plus ancien des deux chroniqueurs présente sous la forme oratoire le document que le plus récent nous offre sous la forme épistolaire: il a pu y avoir ambassade et message oral; il n'y a point eu d'instrument écrit [5].

Je ne pense donc pas qu'il y ait lieu d'attacher une importance exagérée à ce genre de textes; je me contenterai désormais de les signaler, sauf dans quelques cas particuliers qui m'auront paru dignes d'une attention plus grande.

2 Pour les autres versions anciennes de Guill. de Tyr, restées manuscrites, voir Monachus (ed. Lugd., 1866, præf. pp. iv-v).

3 A l'appui de cette hypothèse je ferai remarquer que, pour la première croisade, le livre II de Guillaume de Tyr offre presque seul des lettres insérées plus ou moins intégralement, les autres (I et III-X), n'en donnant en tout que deux; ce qui n'aurait pas eu lieu, si Guillaume, au lieu de remanier des documents placés sous ses yeux, avait fabriqué ces lettres de toutes pièces: car, en ce cas, il n'eût pas limité à un seul livre cet artifice de rédaction.

4 Voir Albert d'Aix (l. I, 24, [*Hist. occ. des cr.*, IV, 290-291]), que Guillaume de Tyr a copié servilement. Sur Gottschalk, en dehors de ce double témoignage, on n'a que celui d'Ekkehard (éd. Hagenmeyer, p. 124).

5 L'ambassade d'Alexis à Pierre l'Hermite en juin 1096, (W. Tyr, I, 22, p. 56; Alb. Aq. I, 13, p. 282), est évidemment dans le même cas; seulement là Guillaume de Tyr a conservé la forme oratoire d'Albert d'Aix.

LIII.

1096 (6-14 juillet).

[*Concile de Nîmes*].

Si nous n'avons aucune preuve bien formelle que, dans le concile de Tours (16-22 mars), Urbain II n'ait point passé sous silence les affaires de la croisade [1], il n'en est pas de même du concile de Nîmes. En effet, en dehors du témoignage déjà cité de la *Chronique de Maillezais* [2], un auteur contemporain nous affirme que dans cette dernière assemblée, d'abord convoquée par le pape à Arles pour le 6 juillet [3], mais qui se tint en réalité à Nîmes du 6 au 14 juillet [4], Urbain II renouvela ses exhortations en faveur des Lieux Saints [5], et réitéra les ordres qu'il avait envoyés pour la prédication de la croisade [6].

Aucune pièce écrite ne nous est d'ailleurs parvenue relativement à cette nouvelle intervention du pape. Il est probable cependant que c'est à cette époque qu'a dû être envoyée par Urbain la lettre suivante.

LIV.

1096 (6-14 juillet ?) Nîmes.

Urbain II aux Génois: leur demande d'aller au secours de la Terre Sainte.

[Mentionnée par Jacques de Varazze [1]].

Le témoignage de Caffaro [2] sur l'envoi à Gênes de Hugues de Châteauneuf, évêque de Grenoble, et de Guillaume, évêque d'Orange, comme légats chargés d'y prêcher la croisade, rend très-vraisemblable

1 Voir plus haut, n° L, p. 116.

2 Voir *Ibid.*, n. 2.

3 *Epist. Urbani II* ad Richerium, arch. Senon. (mars 1096). (Jaffé, n° 4218).

4 Bernoldus (d. Pertz, *Mon. Germ. SS.*, V. 464); Chron. *Malleac. l. c.*; Mansi, *Conc.*, XX, 933; Dom Ruinart, *Vita Urb. II*, c. 270, pp. 210-215; Dom Vaissete, *Hist. de Lang.*, l. XV, c. 58, éd. Du Mège, III, 287-288.

5 « Insequenti quoque anno apud Nemausum aliud » congregavit in mense julio concilium;.... in duobus » supramemoratis conciliis verbum de hujusmodi » (Terræ Sanctæ liberandæ) negotiis ad populum » facit ». (*Anon. hist. Fr. fragm.* - 1107, d. Du Chesne, *SS. RR. Gall.*, IV, 90).

6 « Iubet etiam omnibus episcopis ut unusquisque » in sua diœcesi hæc prædicet;... Episcopi, quæ jussa » fuerant, complent ». (Id., *Ibid.*).

1 « Inde autem ad Januenses SCRIPSIT & legatum » Januam destinavit, rogans eos, tamquam filios Ec» clesiæ & devotos, ut Terræ Sanctæ subvenirent ». (Jacob. de Voragine, *Chron.* p. XI, c. 17, [Murat., *SS. RR. Ital.*, IX, 31]).

2 « Ante enim quam predicti principes de partibus » illis, in quibus crucem et apostolicam benedictionem » susceperant, recessissent, Apostolicus duos episcopos, » scilicet Gratianopolitanum et Aurisiacensem, prece » eorum, Januam misit. Episcopi namque Januam » sine mora venerunt.... Ibique apostolicam lega» tionem de servitio Dei et Sancti Sepulcri.... nar-

l'assertion de Jacques de Varazze. L'expédition, ne fût-ce que pour entretenir avec l'Occident des communications plus rapides, et pour assurer ses approvisionnements en Syrie, avait besoin de contingents maritimes. Il est donc naturel qu'Urbain II ait fait appel aux villes commerçantes de l'Italie, et assez probable que si, comme le dit Jacques de Varazze [3], la plupart refusèrent tout d'abord, pour ne se décider que plus tard, comme Pise et Venise, les Génois du moins figurèrent à la croisade dès l'origine.

La teneur de cette lettre devait être différente de celle de l'encyclique: car il s'agissait là d'une participation toute spéciale.

Cette pièce paraît perdue depuis le Moyen-Age; j'ai supposé qu'elle avait été envoyée pendant ou aussitôt après le concile de Nîmes.

LV.

1096 (avril - août).

Correspondance entre les différents princes croisés avant leur départ pour la Terre Sainte.

[Mentionnée par Guillaume de Tyr, l. I, c. 17 [1]].

Bien qu'il ne nous soit parvenu de cette correspondance aucune pièce originale, et qu'elle ne nous soit signalée par aucun témoignage contemporain, cependant il est probable que les divers itinéraires suivis par les chefs de la croisade, qui, pour ne point épuiser les pays qu'ils auraient eu à traverser en commun, se partagèrent les différentes voies qui menaient à Constantinople, nécessitèrent une entente préalable qui ne put se faire que par écrit. On doit donc admettre l'assertion de Guillaume de Tyr.

LVI.

1096 (vers août). ?

Hugues-le-Maîné à Alexis Comnène: lui annonce en termes insolents son arrivée à Constantinople.

[Insérée en substance dans l'*Alexiade* d'Anne Comnène, l. X, c. 7].

Inc.: « Ὦ βασιλεῦ! . . . . . »; — Expl.: « . . . . . τῆς ἐμῆς εὐγενείας ».

» raverunt; ita quidem ut ad deliberandam viam Se» pulcri Domini cum galeis ad orientales partes irent » et in societate predictorum principum viriliter sta» rent et pugnarent ». (Caffarus, *De liber. civit. Or.*, éd. de Gênes, pp. 23-24).

3 Jacob. de V., *l. c.*

1 « Transcursa hyeme... .. mutuis se, qui erant pro» fecturi, *invitant legationibus*, diligenter præordi» nantes quando oporteat eos iter arripere, ubi con» venire et qua via tutius commodiusque possint ince» dere.... *Dirigebantur frequentes* EPISTOLÆ, quibus qui » simul profecturi erant, se mutuo exhortabantur ». (Wilh. Tyr., l. I, c. 17, [*Hist. occ. des cr.*, I, 46-47]).

ÉDITIONS : A. Anna Comnena, *Alexias*, éd. de Paris, p. 288 ; — B. éd. de Venise, p. 228 ; — C. Migne, *Patrol. græca*, t. CXXXI, c. 798 ; — D. *Hist. grecs des cr.*, I, II, p. 10 ; — E. Anna Comnena, éd. de Bonn, II, p. 37.

VERSION *latine isolée* : Wilken, *Comneni*, p. 309.

VERSIONS *françaises* : *a*) Cousin, *Hist. de Constantinople*, IV, 294 ; — *b*) Mailly, III, 306 ; — *c*) *Bibl. des cr.*, III, 390 ; — *d*) Prat, *Pierre l'Hermite*, 130 ; — *e*) Vétault, *Godefroy de Bouillon*, 103 ; — *f*) Darras, XXIII, 381.

VERSION *allemande* : *a*) Mailly, *Gesch. der Kr.*, II, 202 ; — *b*) Schiller, *Hist. Memoiren*, I, 234 ; — *c*) Ersch et Gruber, *Allg. Encyclop.*, II s., XI, 442.

VERSION *hollandaise* : Van Campen, *Gesch. d. Kruistogten*, I, 100.

RÉCENSIONS : 1) Mailly, III, 306-307 ; — 2) Raumer, *Gesch. der Hohenstaufen*, 1re éd., I, 65 ; — 3) Oster, *Anna Comnena*, II, 19.

Ici il n'y a point lieu d'exprimer les doutes que peuvent inspirer Guillaume de Tyr et Albert d'Aix. La fille d'Alexis Comnène devait avoir sous les yeux, en écrivant son récit, l'original de la lettre de Hugues [1]. Il est regrettable qu'elle se soit contentée de la résumer en trois lignes. On peut se demander si le prince français y faisait preuve d'autant d'insolence que le veut Anne Comnène : je pense qu'il a suffi de l'omission des formules auxquelles étaient habitués les empereurs, pour provoquer la mauvaise humeur de la princesse. Quelqu'orgueilleux que fût Hugues (et ce côté de son caractère ne ressort point de ce que d'autre part nous savons de lui), on a peine à croire qu'il se soit traité lui-même de Βασιλεὺς τῶν βασιλέων ; peut-être se qualifiait-il simplement de : « *Hugo, filius et frater regum Franciæ* », formule qui n'aura pas été comprise à Byzance [2]. Anne place cette lettre un peu avant le départ de Hugues pour la croisade, par conséquent en août 1096.

LVII.

1096 (19 septembre). Pavie.

Urbain II aux habitants de Bologne : les félicite de ce qu'ils ont pris la croix, et leur rappelle l'indulgence plénière accordée aux croisés ; les clercs ne doivent point partir sans l'autorisation de leurs supérieurs ecclésiastiques, ni les maris sans le consentement de leurs femmes.

[INC. : « Bonitati vestræ . . . . . . » ; — EXPL. : « . . . . . . perducat intuitum ».

MANUSCRIT : 1. Rome, *Arch. du Vatican* ; — 2. Bologne, *Bibl. de l'Univ.*, n° 317, *Mon. Eccl. Bonon.* (Recueil de copies faites au Vatican par ordre de Benoît XIV), t. XXVII, n° 16.

ÉDITIONS : A : L. Savioli, *Annali Bolognesi* (Bassano, 1784, 2 v. in-4°) I, II, 137 [cod. 2] ; — B. Migne, *Patrol. latina*, CLI, 483 [éd. A] — (Jaffé, n° 4245)].

1 Je dois dire que l'école allemande regarde cette lettre comme une invention d'Anne Comnène (cf. Raumer, *l. c.*) ou du moins comme ayant été falsifiée par la princesse (Oster, *l. c.*).

2 L'explication que donne Du Cange, (*Notæ ad Alex.*, éd. de P., p. 352., éd. de B., II, p. 598) ne me paraît pas admissible.

Cette lettre, dans laquelle Urbain II recommande aux Bolonais qui lui étaient restés fidèles, Bernard, leur nouvel évêque, est restée inconnue à tous les historiens des croisades. Elle n'est point cependant sans importance; car elle contient comme un commentaire des décrets du concile de Clermont, relatifs à l'expédition, et des indulgences qui étaient attachées à celle-ci, et donne des instructions détaillées sur les règles à suivre pour l'accomplissement des vœux de croisade.

LVIII.

1096 (vers le 15 octobre) Tollenburg (Altenburg)

Godefroi de Bouillon à Coloman, roi de Hongrie: lui demande compte de sa conduite à l'endroit des premiers croisés.

[Lettre insérée en substance dans Albert d'Aix, l. II, c. 2, et dans Pierre a Thymo).

Inc.: « Mirantur domini . . . . . . »; — Expl.: « . . . . . commissum sit ».

Éditions: A. Albertus Aquensis, éd. Reineccius, p. 21; — B. éd. Bongars, p. 198; — C. éd. Migne, *Patr. lat.* CLXVI, c. 411; — D. *Hist. occ. des cr.*, IV, p. 300; — E. Petrus a Thymo, *Chronicon*, à la suite de Philippe Mouskes, éd. Reiffenberg, II, 706; — F. (seule) dans N. Reusnerus, *Epist. Turcicæ*, I, p. 11; — G. (seule) dans Katona, *Hist. crit. reg. Hungariæ* (1780, in-8°), III, 45.

Versions *françaises modernes: a)* Michaud, *Hist. des cr.*, 1re éd., VI, 64; — *b)* Id., *Bibl. des cr.*, I, 45; — *c)* Guizot, *Mémoires*, XX, pp. 47-48; — *d)* Roger, *La noblesse de France aux cr.*, p. 131; — *e)* Vétault, *Godefroy de Bouillon*, p. 95; — *f)* Darras, XXIII, 368].

LIX.

1096 (vers le 15 octobre) Œdenburg.

Réponse de Coloman à Godefroy de Bouillon: proteste de ses sentiments pacifiques, l'invite à venir le trouver à Cyperon *(Œdenburg).*

[Insérée en substance dans Albert d'Aix, l. II, c. 3., Pierre a Thymo, et Guillaume de Tyr, l. II, c. 2.

1re rédaction.

Inc.: « Audivimus de te . . . . . »; — Expl.: « . . . . reos arbitraris ».

Éditions: A. Albertus Aquensis, éd. Reineccius, p. 22; — B. éd. Bongars, p. 198; — C. éd. Migne, c. 412; — D. *Hist. occ. des cr.*, IV, p. 301; — E. Petrus a Thymo, à la suite de Philippe Mouskes, II, 707; — F. (seule) dans N. Reusnerus, *Epist. Turcicæ*, I, 11; — G. (seule) dans Katona, III, 47.

Versions *françaises modernes: a)* Michaud, *Hist. des cr.*, 1re éd., VI, 65; — *b)* Id., *Bibl. des cr.*, I, 45; — *c)* Peyré, I, 150; — *d)* Guizot, *Mémoires* XX, p. 49; — *e)* Roger, p. 131; — *f)* Vétault, *Godefroi de Bouillon*, p. 97; — *g)* Darras, XXIII, 369.

Version *allemande moderne:* Fessler, *Gesch. Ungarns*, II, 99.

2e rédaction.

Inc.: « Audivimus sane . . . . . »; — Expl.: « . . . . . congruum adhibere consensum ».

Éditions: A. Wilhelmus Tyrius, éd. Poyssenot, p. 36; — B. éd. Herold, p. 29; — C. éd. Bongars, p. 652; — D. éd. Migne, c. 252; — E. *Hist. occ. des cr.*, I, pp. 74-75.

VERSIONS ANCIENNES: I. *Française:* Eracles, l. II, c. 2, p. 74, éd. P. Paris, I, 58-59. — II. *Espagnole: Conquista de Ultramár*, l. I, c. 191 (Madrid, 1844, in-8°), p. 114. — III. *Anglaise*: W. Caxton, c. 31, f. 34. — IV. *Latine:* Fr. Pippinus, c. 13, p. 675.

VERSIONS MODERNES: I. *Françaises; a)* Du Préau, p. 37; — *b)* Guizot, *Mémoires*, XVI, p. 82. — II. *Italienne:* Horologgi, p. 47. — III. *Allemande:* Kausler, p. 36].

La première de ces deux lettres (n.° LVIII) est peut-être très-voisine de la forme originale; Guillaume de Tyr, au lieu de l'insérer sans changements, l'a remplacée par un discours qui n'offre ni le même sens, ni la même portée. La lettre de Godefroy, dans Albert d'Aix, peint bien le ressentiment que devaient lui faire éprouver à ce prince les cruautés toutes récentes des Hongrois à l'égard des bandes de Pierre l'Hermite et de Gottschalk, tandis que le discours de Guillaume de Tyr [1] est plein d'une abnégation toute conventionnelle. La réponse de Coloman, telle qu'Albert d'Aix l'a rédigée, est passée au contraire presque telle quelle dans le texte de Guillaume.

LX.

* 1096 (octobre) — Monte Casino.

Oderisio I de' Marsi, cardinal-diacre du titre de S.te Agathe, abbé du Mont Cassin, à Alexis Comnène; [*lui annonce le passage au Mont Cassin de plusieurs des princes (croisés ?)*].

[Mentionnée *peut-être* dans la réponse d'Alexis, plus loin n° LXXI [1] .

LXI-LXII.

1096 (octobre 12) — Constantinople.

Alexis Comnène au duc Jean Comnène, gouverneur de Durazzo et à l'amiral Nicolas Mavrokatakalon: leur enjoint de surveiller le débarquement d'Hugues-le-Maîné.

[Lettres séparées, mentionnées par Anne Comnène, *Alexiade*, l. X [1] , c. 7].

Ces lettres sont mentionnées par Anne Comnène en quelques lignes; expédiées aussitôt après la réception de la lettre de Hugues, elles doivent être placées, un mois environ avant l'arrivée de ce prince à Durazzo.

1 Wilh. Tyr., l. II, c. 3, (*Hist. occ. des cr.* I, pp. 72-74); v. la *Conq. de Ultramár* (l. I, c. 190, p. 114).

1 « Que per presentes nuntios vestros misse sunt » LITTERE *vestre, allate sunt* imperio meo, et perlecte » sunt ei, et ea que continebant scripta intellexi ». (*Ep. I Alexij ad Oderisium*, ad calc. *Epist. Alexij ad Robertum*, éd. Riant, p. 41).

1 « Ὁ αὐτοκράτωρ εὐθὺς γράμματα πρὸς ἀμφοτέρους ἐκπέμπει ». (Ann. Comn. l. X, c. 7, éd. de Paris, p. 288, éd. de Bonn, II, p. 37, *H. gr. des cr.*, I, II, p. 10).

LXIII.

1096 (vers le 15 novembre) Constantinople.

Alexis Comnène à Godefroy de Bouillon: le prie d'empêcher le pillage du pays traversé par les croisés; lui promet de pourvoir à leurs besoins.

[Insérée en substance dans Albert d'Aix, l. II, c. 7, et dans Pierre a Thymo.

Inc.: « Alexius, imperator Constantinopolitanus . . . . Rogo te, dux christianorum . . . . »; — Expl.: » . . . . . vendendo tui reperiant ».

Éditions: A. Albertus Aquensis, éd. Reineccius, p. 23; — B. éd. Bongars, p. 200; — C. éd. Migne, p. 414; — D. *Hist. occ. des cr.*, IV, p. 304; — E. Petrus a Thymo, II, 708; — F. (seule) dans Reusnerus, *Epist. Turc.*, II, 11.

Versions *françaises: a*) Guizot, *Mémoires*, XX, p. 54; — *b*) Michaud, *Bibl. des cr.*, I, 47; — *c*) Peyré, I, 155].

Godefroy, suivant Albert d'Aix, aurait envoyé, au reçu de cette lettre de l'empereur, réclamer la mise en liberté d'Hugues-le-Maîné. Réponse négative d'Alexis. Colère de Godefroy qui ordonne le pillage du pays traversé. Nouvelle ambassade d'Alexis qui cède aux exigences de Godefroy.

Il y eut donc là au moins un message des croisés et trois de l'empereur.

Albert d'Aix ne nous a laissé le texte que dupremie r de ceux-ci et s'est contenté de mentionner les deux autres [1].

Guillaume de Tyr [2] passe brièvement sur cette affaire, ne parle point de la première ambassade impériale et mentionne à peine les deux dernières.

LXIV.

** 1096 (25 décembre?) Rome.

Urbain II à Alexis Comnène: l'informe du départ des croisés, énumère leurs forces, demande pour eux des approvisionnements et des secours.

[Lettre *fabriquée* au XVIe siècle par Jeronimo Donzellini, médecin véronais.

Inc.: « Urbanus . . . . Cum statutum fuisset . . . . »; — Expl.: « . . . . jucundissimum fore - Vale. Romæ ».

Éditions: A. *Epistolæ principum* (Venet., Jordan. Ziletti, 1574, in-12°), pp. 118-119; — B. *Epistolæ regum et principum* (Argent., Laz. Zetznerus [Basil., typ. Jac. Foilleti], 1593, in-12°, p. 114); — C. N. Reusnerus, *Epistolæ Turcicæ*, (Ff., 1598, in-4°), I, pp. 9-10; — D. Baronius, *Annales* ad ann. 1097, n° 142, 1e éd., XI, 663; — E. Idem, éd. Mansi, XVIII, p. 80; — F. Labbe, *Concilia*, X, 438; — G. Mansi, *Concilia*, XX, 660; — H. Justel, *Hist. générale de la maison d'Auvergne*, pr., p. 63 (fragm.); — I. *Principum et ill. virorum*

1 Alb. Aq., l. II, c. 8 et 9 (*Hist. occ. des cr.*, IV, p. 305).

2 Wilh. Tyr., l. II, c. 5 (*Ibid.*, I, pp. 79-80); cf. Sybel, pp. 317-318.

epistola (Amst., Lud. Elzev., 1644, in-12°), p. 141; — J. Laur. Cozza a S. Laurentio, *Hist. polemica de Græcorum schismate* (Romæ, 1719, in-f.), II, 225; — K. *Recueil des hist. de la France*, XIV, 724; — L. Migne, *Patrol. lat.*, CLI, 485; — M. Fejer, *Cod. Hungariæ diplom.*, II, 20; — N. Watterich, *Pontif. Roman. vitæ*, I, 605-606; — (Jaffé, 4248).

VERSIONS *françaises: a)* Prat, *Pierre l'Hermite* (P., 1840, in-8°), pp. 84-85; — *b)* Peyré, II, 470-471; — *c)* Darras, XXIII, 300-301].

Baronius et ses éditeurs successifs, les compilateurs des *Concilia*, Du Cange [1], Dom Ruinart [2] dans sa *Vita Urbani II*, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* [3], et après eux tous les historiens des croisades y compris Wilken [4], et ceux qui se sont occupés spécialement de la première des guerres saintes, même les plus récents et les plus sérieux, MM. de Sybel [5], Hagenmeyer [6] et Röhricht [7], ont considéré cette lettre comme légitime.

Il ne semble, au contraire, que ce n'est qu'une grossière supercherie. Aucune copie ancienne, bien entendu, n'en subsiste: elle ne porte aucun des caractères extérieurs que l'on retrouve dans les autres lettres d'Urbain II: l'intitulé est insolite, la formule finale: « *Vale Romæ* », inacceptable: la langue n'est point celle du XI[e] siècle.

Nous n'avons, il est vrai, le texte d'aucune des lettres qu'Urbain II a dû écrire à Alexis Comnène; mais il nous en reste une adressée à ce prince par le successeur d'Urbain en août 1115 [8]: il suffit de la comparer à la soi-disant lettre du 25 décembre 1096, pour être convaincu de la fausseté de celle-ci.

Si la forme de cette dernière est naïvement contrefaite, le fonds ne supporte pas la critique: c'est à la fois une énumération des forces des croisés, un éloge de Bohémond, et enfin une demande de secours pour l'armée chrétienne. L'énumération est mal faite; Hugues-le-Maîné, qui était *vexillifer* de la S.[te] Église [9], n'y figure qu'en sixième rang: aucun des chiffres des contingents ne concorde avec ceux que donnent les témoins oculaires; et les corps d'armée n'y sont pas appelés dans leur ordre véritable, parfaitement connu, et du pape qui avait assisté au départ de plusieurs d'entre eux, et de l'empereur, chez qui ils arrivaient successivement, et qui n'avait, bien entendu, nul besoin qu'on le renseignât à leur endroit.

1 *Nota ad Alex.*, éd. de P., p. 301, éd. de B., II, 614.

2 D. Ruinart, *Vita Urbani II*, c. 227, 293 (Migne, *Patr. lat.*, CLI, 184, 227); Jaffé (n° 4248) l'a placée au 25 déc., parce qu'elle est datée de Rome, où suivant Bernold (Pertz, *Mon. G. SS.*, V, p. 465] le pape arriva pour passer les fêtes de Noël.

3 *H. litt. de la Fr.*, VIII, 540; Fleury, *Hist. ecclés.*, XIII, 644; cf. Bréquigny, *Table des dipl.* II, 303, Raumer, *Gesch. des Hohenst.*, I, 37; J. Robertson, *Hist. of the chr. Church.*, IV, 396; Damberger, *Synchron. Gesch.*, VII, 248; Floto, *Kaiser Heinr. IV*, II, 371. Je dois dire que le document a paru suspect à Gregorovius, *Gesch. d. St. Rom*, IV, 274.

4 Wilken, *G. d. Kr.*, I, 77; Mailly (III, 315) reproduit par Heller (I, 225) y a trouvé le prétexte d'une bonne amplification contre Urbain II.

5 Sybel, *G. d. I Kr.* p. 340; p. 229, il la cite comme provenant du *Reg. Urbani*, n° 16 (?); il la place en été (p. 8), et la recule à Noël, (p. 276).

6 *Ekkehardus*, p. 51.

7 Röhricht, *Beitr. z. Gesch. d. Kr.* (1878), II, pp. 25, 27.

8 *Epist. Paschalis II ad Alexium*, publiée *in extenso* dans Jaffé (n° 4782), p. 510.

9 Anna C., l. X, c. 7 (éd. de P., 288, éd. de Bonn, II, 38, *Hist. gr. des cr.* I, II, p. 10).

S'il y avait un personnage dont Urbain II dût se garder de faire l'éloge en écrivant à Alexis, n'était-ce point Bohémond ? enfin était-ce à celui-là même que l'on considérait en Occident comme ayant demandé le concours militaire de la chrétienté, que le souverain pontife se serait adressé pour protéger et secourir l'armée qui apportait ce concours ?

Baronius, qui a le premier, en 1605, sinon publié, du moins fait connaître ce document apocryphe, pensait [10], il est vrai, qu'il avait subi un certain remaniement: nous serions donc, selon lui, en présence d'une pièce refaite d'après un texte original authentique. Je pense qu'il n'en est rien. Urbain II a peut-être écrit à Alexis comme aux autres princes chrétiens une lettre pour le prévenir du départ des croisés [11]: mais cette lettre était certainement rédigée d'une toute autre façon, et le faussaire ne l'a point eue sous les yeux. Ce faussaire, de plus, écrivait évidemment à une époque éloignée des évènements; car nous avons de fausses lettres [12] d'Urbain II, écrites du vivant de ce pape: or on a pris une bien autre peine pour les fabriquer, et elles ne ressemblent en rien à la nôtre.

Sans d'ailleurs aller plus loin, il n'est point difficile de retrouver le coupable: c'est celui-là même au livre duquel Baronius a emprunté la lettre, un contemporain et un compatriote du grand cardinal, Jeronimo Donzellini [13], obscur médecin véronais, qui publia à Venise, en 1574 [14], un recueil d'exercices épistolaires, où il fait correspondre, en beau langage de l'époque, toutes sortes de personnages historiques de tous les temps et de tous les pays [15].

Il dit bien, dans sa préface, que ces *Epistolæ* ne sont point son œuvre personnelle, mais qu'il les a recueillies dans le cours de ses lectures [16]: je pense qu'il n'en faut rien croire. Comme son livre contient un grand nombre de lettres relatives aux croisades, j'ai cherché

10 « Ab eo qui edidit redditæ cultiores » (Baronius, XI, 711).

11 Plus haut n° XLVIII.

12 Jaffé, ccccij et cccciij, *Reg. Pont.*, p. 949; cf. D. Ruinart, c. 237, pp. 190-191.

13 Je n'ai pu trouver que peu de renseignements sur ce Donzellini qui, convaincu de sacrilèges horribles, mourut noyé par autorité de justice: il publia à Venise, en 1577, un *Discorso della peste*, et d'autres œuvres, énumérées dans la *Biogr. universale* (Venez., 1824, in-8°), XVI, pp. 208-209.

14 En 1593, un libraire de Strasbourg, Lazare Zetzner, qui en avait reçu un exemplaire de Sébastien-Théodore Weinsheim, précepteur des comtes Joseph et J. Louis de Durlach, le fit réimprimer à Bâle chez Jacques Foillet, en y ajoutant une dédicace à ces deux comtes et deux tables. En 1644, Louis Elzevier, à qui le suédois Lars Broman (cf. *Biogr. Lexicon öfwer Swenska Män*, III, I, 95), avait communiqué un exemplaire de la 1re édition, la réimprima dans le format in-16°; on trouvera des notices très-détaillées sur ce recueil dans: Clément, *Bibl. curieuse*, VIII, 69-71; J. G. Schelhorn, *Ergötzlickeiten aus der Kirchenhist. und-Liter.*, (Ulm, 1763, 12°), II, 529-535; Fr.-G. Freytag, *Analecta litter.*, p. 309; Gerdesius, *Florilegium libr. sacr.*, p. 90; *Bibl. Saltheniana* (1751, in-8°), p. 485. Les deux premières éditions, de chacune desquelles je possède un exemplaire, sont d'une insigne rareté.

15 Le recueil de Donzellini est d'un usage d'autant plus dangereux qu'il débute et finit par des lettres du XVe siècle, qui paraissent authentiques; ce n'est pas le seul de ce genre, même pour les croisades; celui de Zachia Laudivio, (*Epistolæ Magni Turci* [Rome, 1473, in-4°]) qui eut un si grand succès au XVe siècle, est fabriqué avec la même effronterie.

16 « Cum ex veteribus scriptoribus, tam græcorum » quam latinorum assidua lectione.... epistolarum vo- » lumen collegissem ». (*Epist. princ.*, p. 5).

avec soin s'il n'avait pas, par hasard, dépouillé quelque grande chronique générale antérieure, quelque *Ars dictandi* du Moyen-Age, pour y prendre des morceaux analogues à ceux que nous offrent, par exemple, Albert d'Aix et Guillaume de Tyr, et pour les mettre en latin de la Renaissance: mes investigations ont été vaines, et je demeure convaincu que les lectures de Donzellini (lectures qui n'ont pu lui fournir, d'ailleurs, aucun document épistolaire intégral), se sont bornées à des écrivains très-vulgaires et très-voisins de lui, peut-être Sébastien Brandt et Nauclerus, mais très-certainement Flavio Biondo, auquel il a emprunté la matière d'un autre lettre [17], et Accolti, dont un passage, cité plus haut, lui aura donné l'idée de fabriquer la fausse lettre d'Urbain II [18].

D'ailleurs, malgré le peu de place que, dans ces *Epistolæ*, la phraséologie laisse aux faits proprement dits, ceux-ci sont tellements travestis, qu'on ne peut les rapporter à aucune autre source, qu'à l'imagination d'un rhéteur ignorant du XVIe siècle.

Nous allons trouver plus loin d'autres lettres fausses, provenant du même recueil, et répandues aussi par Baronius: je me contenterai désormais de les analyser rapidement.

LXV.

1096 (fin de décembre) Castoria.

Bohémond à Godefroi de Bouillon: le met en garde contre la duplicité d'Alexis et lui conseille de venir le rejoindre.

[Insérée dans Guillaume de Tyr, l. II, c, 10].

Inc.: « Noveris, virorum optime! . . . »; — Expl.: « . . . . . . Græcorum principem ministraturus ».

Éditions: A. Wilh. Tyrius, éd. Herold, pp. 34-35; — B. éd. Poyssenot, p. 45; — C. éd. Bongars, pp. 656-657; — D. éd. Migne, p. 260; — E. *Hist. occ. des cr.*, I, p. 86; — F. (seule), d. Cozza, *Hist. de Gr. schismate*, II, 226; — G. (seule), d. Migne, *Patr. lat.*, CLV, p. 389.

Versions anciennes: I. *Française: Eracles*, l. II, c. 10, p. 86, éd. P. Paris, I, 68. — II. *Espagnole: Conq. de Ultramar*, l. I, c. 200, p. 118. — III. *Anglaise:* W· Caxton, c. 38, f. 38.

Versions modernes: I. *Françaises: a)* Du Préau, p. 44; — *b)* Mailly, III, 355; — *c)* Guizot, *Mémoires*, XVI, p. 90; — *d)* Michaud, *Bibl. des cr.*, II, 562; — *e)* Peyré, I, 219; — *f)* H. Martin, *Hist. de France*, III, 117; — *g)* Vétault, p. 121; — *h)* Darras, XXIII, 396; — *k)* Paparrigopoulo, *Hist. de la civil. Hellénique*, p. 340. — II. *Italiennes: a)* Horologgi, p. 55; — *b)* Guarmani, p. 59. — III. *Allemande:* Kausler, p. 44.

Récensions: *Hist. litt. de la France*, VIII, 617; — Michaud, *l. c.*]

(Voir le numéro suivant).

17 Voir plus loin, n° XCII.

18 Voir plus haut, p. 112, n° 2.

LXVI.

1096 (vers le 31 décembre) Constantinople.

Réponse de Godefroy de Bouillon à Bohémond: décline ses offres et déclare persister à poursuivre la croisade.

[Insérée dans Guillame de Tyr, *l. c.*

INC.: « Novi, dilectissime frater! . . . . »; — EXPL.: « . . . . espectat exercitus ».

ÉDITIONS, VERSIONS ET RÉCENSIONS de la précédente (excepté Guarmani), et VERSIONS *françaises*, dans: *a*) Lebeau, *Hist. du B. Emp.*, XVIII, 231; — *b*) Mailly, III, 363].

Ces deux lettres me paraissent devoir être rangées, sans la moindre hésitation, au nombre des élucubrations personnelles de Guillaume de Tyr. Le discours qui, dans Albert d'Aix [1] occupe la place de la première est beaucoup plus vraisemblable: Bohémond offre carrément une marche en commun contre Constantinople: la réponse du duc y est également plus nette et plus conforme au caractère de Godefroy.

LXVII.

* 1096 (fin de décembre). Rome.

Urbain II à Bernard de Sédirac, archevêque de Tolède: commue le vœu de croisade que ce dernier avait fait au concile de Clermont.

[Mentionnée dans une lettre de Pascal II [1] et par Rodrigue de Tolède [2]].

Bernard de Sédirac, archevêque de Tolède, avait assisté au concile de Clermont [3], et pris la croix avec tous les autres prélats qui firent partie de cette assemblée. Comme il n'alla point en Terre Sainte, et que cependant il ne fut l'objet d'aucune des censures, qui atteignirent les retardataires ou les déserteurs de la croisade [4], il est certain que son vœu fut commué; cette commutation fut-elle verbale et eut-elle lieu à l'époque où Bernard se rendit à Rome? fut-elle, au contraire, l'objet d'une lettre aujourd'hui perdue d'Urbain II? le point est obscur, parce qu'il touche à une discussion très-vive, dont j'ai dit plus haut quelques mots [5], et qui paraît avoir passionné pendant longtemps les historiens espagnols — celle qu'a provoquée la question de savoir, si

1 Alb. Aq. II, c. 14, (*Hist. Occ. des Cr.*, IV, p. 309).

1 « Prout Urbanus, predecessor noster, *preceperat* » Bernardo, archiepiscopo Toletano, huiusmodi expe- » ditionem adeunti, voto in reparatione Tarraconensis » urbis et ecclesiæ commutato ». (*Epist. Pasch. II*, 25 mars 1101, d. Tamayo de Salazar, *Anamnesis SS. Hisp.*, II, 475).

2 « Tarracona, diu destructa, fuit tempore Ber- » nardi, Toletani primatis, restituta; sicut *patet in* » *regesto Urbani II papæ*, qui Urbanus eumdem Ber- » nardum de restauratione civitatis et ecclesiæ suis » LITTERIS animavit ». (Rod. Tolet., *Hist. Hisp.*, l. IV, c. 11, d. Schott *Hisp. ill.*, II, 74).

3 *Charte* de 1112 (d. Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, V, nº 361, p. 834).

4 Voir plus loin nºs CXLVI-CXLVII.

5 Plus haut, p. 71.

la restauration de la ville de Tarragone avait été confiée par Urbain II à Bernard de Sédirac, en échange de son vœu de croisade, ou, plus tard, par Calixte II à s. Olégaire, archevêque de Tarragone; au fond s'agitait une rivalité de primatie entre les deux villes.

Rodrigue Ximenès de Tolède, qui écrivait vers 1240, affirme que Tarragone avait été rebâtie du temps et par les soins de Bernard, et sur l'injonction écrite d'Urbain II; il avait tiré ce renseignement d'un recueil des lettres de ce pape [6]; il ne parle pas d'ailleurs du vœu de croisade. C'est une lettre de Pascal II à Alphonse de Castille et à ses sujets — lettre dont j'aurai à m'occuper plus loin [7] — qui donne formellement la reconstruction comme une conséquence de la commutation octroyée par Urbain II [8], mais sans dire que cette commutation ait été l'objet d'un document écrit. De la comparaison de ces deux textes, il semble tout naturel de conclure que la lettre relative à la reconstruction et vue par Rodrigue de Tolède contenait précisément la commutation mentionnée par Pascal II. Aussi les défenseurs de la primatie tolétaine s'en sont-ils mutuellement emparés [9] pour les faire servir à la cause qu'ils défendaient: les partisans de Tarragone se contentaient de les passer sous silence et d'insister sur ce fait qu'en réalité, Tarragone ne fut reconstruite qu'en 1128 [10], bien après Urbain II et Bernard de Sédirac. On pouvait leur répondre, ou en supposant, comme Salazar [11], deux reconstructions de la ville, séparées par une occupation éphémère des musulmans, ou en accusant Bernard de Sédirac de ne point avoir rempli les conditions de la commutation; mais le silence [12] de presque tous les chroniqueurs sur cette occupation était aussi difficile à admettre que la tranquillité dont Bernard aurait joui auprès du S. Siège, malgré sa désobéissance.

Un petit fait matériel peut, je crois, donner la clef de ce problème: la phrase qui, dans la lettre de Pascal II, contient cette condition embarrassante de commutation, est tout simplement interpolée; elle ne se trouve que dans la copie publiée par Salazar, *d'après un manuscrit de sa propre bibliothèque* [13], manuscrit précisément relatif à la primatie tolétaine. Elle manque dans le texte de la même lettre, tel que le donne, avec tant de pièces pontificales authentiques, la *Chronica Compostellana*. Il est donc permis de tenir cette phrase en suspicion.

6 Rod. Tolet., *l. c.*

7 Plus loin n° CLIX.

8 *Epist. Pasch. II, l. c.*

9 Voir Roderic. Toletan., *De rebus Hispan.*, l. IV, c. 11 (Schott, *Hisp. ill.*, II, 74); Beuter, *I parte de la coron. de Esp.* (Valencia, 1604, in-f°), p. 87; Zurita, *Annales de Aragon*, l. I, c. 28, t. I, p. 29; Giron de Loyasa, *Coll. conc. Hispaniæ* (Madrid, 1593, in-f°), pag. 284; D. Ruinart, *Vita Urbani II*, c. 49, 225 (Migne, *Patr. lat.*, CLI, 53, 181).

10 *Charta Raimundi-Bereng.*, *l. c.*; *Vita s. Oldegar.* (d. Florez, *Esp. sagrada*, XXV, 221, XXIX, 261, 478, 498); *AA. SS. Boll.*, 6 mart. I, 486; Domenec, *Hist. gen. de los santos de Cataluña* (Barcel., 1602, in-f°), II, f. 77; Florez, *Esp. sagrada*, XXV, 115-116, et plus haut, p. 70.

11 Salazar, *Anamnesis*, II, 101, 476.

12 Voir plus haut, p. 71, n. 11.

13 « Ex codice meo manuscripto, *De primatu To-* » *letano* » (Salazar, p. 475). On sait combien la bonne foi de Salazar est sujette à caution.

Reste le texte de Rodrigue de Tolède, écrivain également intéressé à soutenir la cause tolétaine: il ne dit pas un mot du vœu de croisade. Il a vu seulement des lettres d'Urbain II, engageant Bernard à aider à la reconstruction de Tarragone. Qu'Urbain II, ait donné quelque attention à cette reconstruction, qui resta en projet depuis le milieu du XI[e] siècle jusqu'à la fin du premier quart du XII[e], et ne put être menée à bonne fin que sous l'impulsion énergique d'un aventurier normand [14], qu'il ait entretenu de cette affaire Bernard, son légat dans la Péninsule [15], que, d'autre part, et sans connexion avec Tarragone, il ait relevé Bernard de son vœu de croisade, comme en furent relevés plus tard par Pascal II tous les Espagnols [16], qu'enfin cette commutation générale ait pu donner lieu à une lettre d'Urbain II, il n'y a rien là que l'on ne puisse admettre à la rigueur.

Cependant, en lisant attentivement Rodrigue de Tolède, qui seul nous donne quelques détails sur les faits et gestes de Bernard après son retour en Espagne (juillet 1096) [17], on voit que l'archevêque quitta une première fois Tolède pour rejoindre l'armée des croisés, y revint trois jours après pour apaiser une révolte du clergé local [18], repartit pour Rome, une fois cette révolte apaisée, et fut renvoyé par Urbain II, exempté de tout vœu de croisade en raison des nécessités du diocèse nouvellement créé [19].

Il n'y a place, dans ce récit, ni pour une lettre d'Urbain II, commuant le vœu de croisade, ni pour la condition mise à cette commutation.

Si cependant on admet la légitimité de la phrase ajoutée à la lettre de Pascal II dans le texte de Salazar, et la réalité d'une missive d'Urbain II à Bernard, on ne pourra placer cette dernière qu'à la fin de 1096, le pape n'ayant pu l'envoyer qu'à la nouvelle de la révolte qui avait brusquement empêché l'archevêque de rejoindre les croisés.

14 Roger Burdet en 1128; v. plus haut, p. 71, n. 12.

15 Urbani II *Epist.* (25 avril 1093) (Migne, *Patr. lat.*, CLI, 346).

16 Voir plus loin n° CLX.

17 Bernard resta en France au moins jusqu'au 12 juillet 1096, date où il est témoin de la donation de Raimond de S. Gilles à l'abbaye de S. Gilles (Dom Vaissète, *Hist. de Languedoc*, n° 315, V, 744).

18 « Urbani indulgentiis provocatus, vener. Bernardus de clericis indigenis Toletanam ecclesiam » ordinavit, et, assumptis ad viam necessariis, crucis » signaculo insignitus, recessit a propria civitate, volens cum exercitu, de quo supra (l. VI. c. 11, p. 101) » diximus, in Syriam transfretare. Cumque vix esset » iij dietis a sede propria elongatus.... rediit.. » (Rod. Tolet., l. VI, c. 27, [Schott, *Hisp. ill.*, II, 107]).

19 « Ipse vero, cepto itinere, Romam ivit; sed, » cum ad sedem Apostolicam pervenisset, prohibens » eum dominus papa Urbanus ne procederet, sed, in » tanta novitate, ad sedem propriam remearet, ne » pastoris absentia novella plantatio periculo subiaceret, eumque cum a voti et crucis proposito ab» solvisset, ipse per partes rediit Galliarum ». (Rod. Tolet., *l. c.*). Je dois dire que Ferreras, (*Hist. d'Esp.*, III, 265) place la révolte de Tolède en 1088, et que les *Annales Toledanos* — 1219 (d. Florez, *Esp. sagrada*, XXIII, 386), reculent à l'année 1105 (3 mai) un prétendu pélerinage de Bernard en Terre Sainte; mais Ferreras ne donne aucun argument à l'appui de son dire, et les *Annales Toledanos* n'ont pour cette époque qu'une médiocre valeur; (v. l'*Hist. litt. de la Fr.*, XI, 60). Sur Bernard de Tolède, voir Salazar, *l. c.*, et Larroque, *Bernard de Sédirac*, dans le *Bull. du comité d'Auch*, 1860, I, pp. 101-120.

LXVIII.

** 1096 Milko.

Laurent, évêque de Milko en Moldavie, aux prêtres des Szecklers de Keezd (Kezdo), Orbou (Orbai) et Seepus (Sepsi): leur annonce qu'obéissant aux exhortations d'Urbain II et à un édit du roi Coloman, un grand nombre de chevaliers et de sergents (löfö et gyalog) se préparent à prendre part à la croisade.

[Inc.: « Laurentius, in Dei nomine . . . . Sicut fraternitatibus vestris . . . . . . »; — Expl.: « . . . . . . non dubitantibus . . . . Dominice incarnacionis MXCVI [indictione quarta] ».

Manuscrit: *Sepsi, Liber decanorum* (perdu?)

Éditions: A. Benkö, *Milkovia* (1781, in-8°), I, 55; — B. Katona, *Hist. crit. regum Hungariæ*, V, 530; — C. Fejer, *Codex diplom. Hungariæ*, II, 16-18].

Cette lettre soulève une question assez importante: celle de la participation des Hongrois à la première croisade: pour en discuter utilement l'authenticité, il est nécessaire de remonter un peu plus haut.

En Hongrie et en Allemagne jusqu'aux excellents travaux de Büdinger [1], en France jusqu'à nos jours [2], on a accepté comme parfaitement réel un véritable roman, qui remonte à la fin du XV° siècle, époque où Jean de Turocz et les italiens Antonio Bonfini et Pietro Ranzano fabriquèrent, pour les premiers temps de la Hongrie chrétienne, une histoire de fantaisie. Suivant eux [3], après le concile de Clermont, Urbain II et les princes croisés, n'ayant pu trouver, parmi les souverains de l'Europe occidentale, un chef pour la croisade, envoyèrent à s. Ladislas, roi de Hongrie, une ambassade, pour lui offrir le commandement de l'expédition: ce dernier accepte et invite à l'accompagner son neveu, le duc de Bohême, Conrad: mais, au moment du départ, Conrad est attaqué par son frère Sviatopolk. Ladislas va au secours du jeune prince, et meurt en chemin, sans avoir pu mettre ses projets à exécution; ce récit est, bien entendu, orné de tous les détails chronologiques désirables.

Malheureusement on connaît, à n'en pas douter, la date exacte de la mort de s. Ladislas, qui trépassa le 29 août 1095 [4], plus de deux mois avant le concile de Clermont: on a en outre une lettre d'Urbain II à Coloman, successeur de s. Ladislas, lettre fort longue,

1 Büdinger, *Ein Buch ungar. Geschichte*, (Leipz., 1866, in-8°).

2 Voir surtout Darras, *Hist. de l'Église*, XXIII, 286 et s.

3 Ioh. de Thurocz, *Chron. Hung.*, l. III, c. 59; P. Ranzanus, *Epit. RR. Hung*, c. 11. (cf. Schwandtner, *SS. RR. Hung.*, I, 134, 362); Bonfinius, *RR. Hung. decades* (Decas II, l. IV, Hanov., 1606, in-f. p. 231). Les *AA. SS. Boll.* (Iun., V pp. 319-327) ont reproduit l'histoire de Ladislas d'après Bonfini.

4 V. Büdinger (*Op. cit.*, p. 94), où cette date est rigoureusement établie.

datée du 25 juillet 1096 [5], et où le pape ne dit pas un mot, ni du roi défunt, ni de la croisade alors en préparation. Aucun hongrois n'est mentionné parmi les gens qui figurèrent dans cette expédition; il eût été, de plus, bien extraordinaire qu'un peuple, prêt en 1095 à suivre les croisés, leur fît quelques mois plus tard la sanglante réception que l'on sait; et l'on avait droit de se demander si, malgré toutes les vertus de s. Ladislas, il aurait pu trouver dans la nation qu'il gouvernait, nation encore à moitié païenne et fort tolérante pour les Infidèles et les schismatiques de tout culte [6], les éléments nécessaires à l'organisation de la croisade.

Ces objections, comme je viens de le dire, n'arrêtaient en aucune façon les historiens modernes: les plus scrupuleux [7], gênés par la date du 29 août 1095, faisaient partir de Plaisance et non de Clermont la prétendue ambassade des princes croisés, sans songer qu'à Plaisance, il n'y avait aucun prince, et que très-probablement, ainsi que je l'ai montré plus haut [8], il n'y a pas été question de croisade en Terre Sainte.

En somme, il n'y avait là qu'une invention des historiens de la fin du XV[e] siècle: et cette invention n'était qu'une paraphrase d'un très-court passage de la légende de s. Ladislas (légende écrite au plus tôt à la fin du XII[e] siècle), et d'après lequel, d'une part, ce prince aurait fait, avant de mourir, vœu d'aller en Palestine contre les Infidèles, et, de l'autre, les croisés auraient eu l'intention de le prendre pour chef [9]: du concile, du pape, et de l'ambassade pas un mot. Et ce passage, qui (s'il n'a pas été écrit tout simplement du temps et sous l'influence d'André II pour ajouter à la gloire de l'aïeul de ce roi croisé) n'est probablement qu'une réminiscence des relations antérieures, et, du reste, plus ou moins certaines, de s. Étienne de Hongrie avec les Lieux-Saints [10], était absolument isolé jusqu'à Bonfini, dans les textes de l'historiographie hongroise [11], aussi bien que dans les monuments écrits des pays voisins: on aurait

5 *Epist. Urb. II*, 107 (d. Migne, *Patr. lat.*, CLI, 480): la lettre ne porte qu'une date de jour et pas de date d'année; mais il y est question de l'abbaye S. Gilles, qui en gardait copie dans ses archives: elle a donc dû être envoyée du temps du séjour du pape en Languedoc.

6 Voir les décrets du concile de Szaboleck (1092), dans Mansi, XX, 758-786, et surtout le canon IX, *De Ismahelitis*.

7 Katona, *Hist. crit. Hung.*, III, 673-677.; Fessler, *Gesch. v. Ung.*, 2[e] édit. I, 182. Je dois dire que, dès le XVII[e] siècle, Lucius (*Notæ ad Marcum Marulum*, d. Schwandtner, *SS. RR. Hung.*, III, 524), révoquait en doute cette légende.

8 Voir plus haut, p. 106.

9 « Hierosolymam se iturum voverat.... ut contra » inimicos Crucis Christi dimicaret. Duces autem » Francorum, Lotharingorum et Alamanorum, qui » cum exercitu Domini illuc profecturi erant, omnes » pariter pium regem Ladislaum, digne dignum *sibi* » ducem ac preceptorem *proposuerant* ». (*Leg. s. Ladislai*, d. les. *AA. SS. Boll.*, Iun. V, p. 286, et d. Endlicher, *RR. Hung. monum. Arpadiana*, p. 240-241).

10 V. plus haut, p. 28. Il est possible que les faussaires du XV[e] s. aient emprunté l'idée de l'ambassade à la légende du král Svinimir, (Voir plus haut, pp. 67-68), et Lucius, *Notæ ad Marcum Marulum*, d. Schwandtner, *SS. RR. Hung.*, III, 524).

11 On ne trouve rien de semblable, ni dans les deux chroniques de Presbourg, (*Chron. Posoniense* - 1203, d. Endlicher, 55-59, et *Chron. Hungarorum Poson.*, éd. Toldy, Bud., 1852, in-4°), ni dans le *Chron. Budense* - 1453 (Budæ, 1838).

donc eu le droit de considérer la question comme absolument tranchée, sans la lettre que j'ai à étudier, et dont les historiens des croisades n'ont pas encore fait usage.

Elle a apparu, pour la première fois, dans un ouvrage d'érudition locale, consacré aux annales de l'ancienne diocèse de Milko (Moldavie) [12]. L'auteur, Joseph Benkö, déclare la publier d'après une copie de 1594, faite elle-même sur un texte plus ancien, relevé en 1408 sur le registre du doyenné de Seepus (Sepsi, Transylvanie) [13]; ce registre était d'une lecture si difficile, que le scribe qui reproduisait la pièce dut y laisser douze lacunes, que Benkö a naturellement respectées et qui la rendent très-obscure.

Trois phrases cependant s'en détachent avec une clarté suffisante: dans la première, Laurent, évêque de Milko, invite les curés de trois paroisses des Szecklers en Transylvanie, à solliciter l'aide financière de leurs ouailles, pour l'édification de la ville et de l'église de Milko: dans la seconde, il leur annonce que, sur les exhortations d'Urbain II et les ordres du roi (Coloman), un grand nombre de cavaliers et de fantassins de Milko s'apprêtent à partir pour aller recouvrer la Terre Sainte sur les Infidèles. Ici nouvelle lacune, puis quelques mots paraissant indiquer que toute la Transylvanie (*VII Castra*) s'arme dans le même but [14]. Enfin dans la troisième phrase, le clergé est invité à prier pour le succès de l'expédition; le tout est daté: . . . . *Dominice incarnationis* MXCVI . . . . *ta.*

Je ne suis pas assez versé dans l'histoire de la Transylvanie et de la Moldavie pour discuter tous les caractères intrinsèques de cette pièce extraordinaire et toutes les questions extrinsèques qu'elle peut provoquer [15]. Je remarquerai seulement que rien ne parait obscur comme les origines de ce diocèse de Milko, mi-partie transylvain et mi-partie moldave, et que le P. Gams fait commencer seulement en 1332 [16], sans tenir aucun compte de l'évêque Laurent.

Katona [17] et Fejer [18] ont bien reproduit le document, mais sans commentaires, et d'ailleurs en compagnie de bien d'autres pièces suspectes; et il me semble que l'on est en droit *a priori* de se demander, d'abord ce que sont devenus ces contingents moldaves et

12 *Milkovia, sive antiqui episcopatus Milkoviensis explanatio*, concinnavit Iosephus Benkö (Viennæ, J. de Kurzböck, 1781, 2 v. in-8°). Je dois tous les renseignements que je donne sur ce livre rare, à l'obligeance du R. P. Dom Janauschek, de Zwetl.

13 Voici ce qu'en dit Benkö: « Exemplo litterarum » ex quo hæ desumptæ sunt, sequentia legebantur sub» juncta: « *Ego Iohannes Rhener de Medgies, Rever.* » *P. Dom. Thomæ, decani Brassoviensis et plebani*, » *scriba, præsentem paginam, mancilate abundantem,* » *transumpsi e libro Decan. de Seepusi 1408. Ego* » *1594* ». Brassovia est le Cronstadt actuel.

14 « .... tali modo armat.... ex Septem Castris ».

15 Je remarquerai seulement que l'appellation de *Septem Castra (Siebenbürgen)*, ne s'appliqua à la Transylvanie qu'après la colonisation de cette province par les Saxons (milieu du XII° siècle).

16 Gams, *Series episcop.*, p. 383.

17 Katona, V, 530.

18 Fejer, II, 16-18. La pièce n'a point été admise dans l'*Urkundenb. zur Gesch. Siebenb.* (*Fontes RR. Austr.*, Dipl., XV, 1857).

transylvains, dont aucun témoin de la 1re croisade ne dit un seul mot, puis pourquoi, à cette date, l'évêque Laurent ne fait pas la moindre allusion aux croisés d'Occident, et parle comme si *seuls* ses diocésains devaient faire la conquête de la Terre Sainte; enfin comment Koloman, en 1096, c'est-à-dire au temps même où il était à la fois en froideur avec le S. Siège et en hostilité avec les croisés, aurait donné en même temps la sanction royale à un ordre du pape et préparé des secours pour ces mêmes armées latines qu'il pourchassait à leur passage.

Je me contenterai donc d'émettre le vœu que ce document soit l'objet de l'étude de quelque savant local, qui retrouvera peut-être le registre de Sepsi et comblera les lacunes laissées par Benkö. Jusque-là je me permettrai de tenir la pièce comme fabriquée, soit au XVIe siècle, soit peut être par l'auteur même de la *Milkovia,* dans le dessein de créer un témoignage à double effet, destiné d'abord à affirmer l'antiquité de l'église de Milko, puis à introduire les Hongrois, les Transylvains et les Moldaves dans les contingents de la première croisade.

LXIX.

** 1096 ?

Le sultan des Turcs à Urbain II: se plaint du départ des croisés; prie le pape d'y mettre obstacle.

[Inc.: « Magno sacerdoti Romano . . . . Nuper profecto auribus nostris . . . »; — Expl.: « . . . sanctissimi sanguine iunctum ».

Édition: Nicolaus Bertrandus, *Opus de Tholosanorum gestis* (Tholos., 1515, in-4o), f. xxv *a*. — xxvij *b*].

Voici une lettre dont la fabrication est si grossière qu'elle ne résiste même pas à un rapide examen. Un certain sultan du nom de *Pasaïdes,* se qualifiant de *Turcus maximus,* adresse au pape ses plaintes au sujet des armements considérables qui se font à *Toulouse,* en Italie et en France, pour combattre les Turcs; il lui développe la vieille fable de l'origine troyenne de ceux-ci, et paraît en vouloir surtout aux Vénitiens auxquels il compte reprendre Rhodes; il termine en menaçant le pape, si celui-ci ne cesse pas ses prédications en Italie, de venir envahir les côtes de l'Adriatique. Le tout est daté du commencement du mois de *Celdon* (sic) de l'an 1000 de Mahomet[1].

Ce morceau extraordinaire a été inséré par Nicolas Bertrand dans le récit, d'ailleurs assez curieux, qu'il fait de la première croisade[2].

1 On ne saurait penser à 1000 de l'hégire qui correspond à 1591, date également incompatible avec le contexte de la lettre.

2 Ce récit mériterait d'être réimprimé, le livre de Bertrand étant d'une excessive rareté.

Est-ce un produit de son imagination? ou a-t-il simplement fait choix, pour en orner sa narration, de l'une de ces épitres turques qui avaient tant de succès au XV[e] siècle [3], et dont les manuscrits nous offrent de si nombreux exemples? je pencherais pour cette seconde hypothèse, en admettant qu'il ait pris soin, pour adapter la lettre à l'histoire de la 1[re] croisade, d'y ajouter l'allusion qu'elle fait à un comte de Toulouse, chef des croisés toulousains. Peut-être cependant n'est-il pas le premier introducteur de cet exercice épistolaire, et l'a-t-il emprunté à un ouvrage, aujourd'hui perdu, d'un de ses compatriotes, le *Liber de viagio crucesignatorum contra Thurcum, crudelem christianitatis invasorem,* de Bernard de Rouzergues, archevêque élu de Toulouse (1451), ouvrage qu'il a eu entre les mains [4]. La question du reste n'a pas d'importance, et cette lettre fausse méritait à peine d'être signalée. Bertrand lui-même paraît n'y avoir point tenu beaucoup; car il ne lui a point donné place dans l'édition française de son livre [5].

LXX.

* 1097 (janvier)

[*Concile de Latran*].

De retour en Italie, Urbain II dut, comme en France, continuer à s'occuper des affaires de la croisade. Nous donnerons plus loin [1] la preuve de cette sollicitude du pape pendant les années 1098 et 1099. Il dut, *a fortiori,* en être de même en 1097, et, lorsque, dans les premières semaines de cette année, le pape tint un synode à Latran, les croisés, qu'il venait deux mois auparavant de bénir à leur passage à Lucques [2], et à l'arrivée desquels il avait dû probablement de pouvoir rentrer à Rome [3], ne purent point être oubliés dans les délibérations de l'assemblée. Il est probable en outre que l'on s'y occupa des nombreux pélerins qui, arrivés en Pouille, et effrayés par les dangers de la traversée, regagnaient alors leurs foyers [4].

Malheureusement rien n'est resté des actes de ce concile, ni des

3 Celles de Laudivio dont j'ai parlé plus haut et plusieurs autres.

4 Bertrandus, *De gestis Tholos.*, f. 48 v°; cf. Le Long, *Bibl. h. de la France,* II, 161, n° 16925, qui attribue par erreur l'ouvrage à *Petrus de Rosergio,* frère de Bernard.

5 Tholose, 1515; Lyon, 1517; Tholose, 1555.

1 Voir plus loin n[os] CXVII et CXXVI.

2 Fulch. Carn., l. I, c. 7, (*H. occ. des cr.*, III, 329); Wilh. Malm., l. IV, c. 350, t. II, p. 536.

3 « A concilio Claromontensi regressus, auxilio » eorum quos ad iter Ierosolymitanum accenderat, » Wichbertum ab urbe ejecit » (Anonymus Zwetlensis s. XII, *Hist. roman. pontificum,* c. 163, d. Migne, *Patr. lat.*, CCXIII, c. 1034). — « Auxilio eorum quos ad » Hierosol. iter accenderat, Guibertum ab urbe, excepto » castro Crescentij, ejecit ». (Otho Frising., *Chron.*, l. VII, c. 6, éd. Cuspinianus, f. 76 a),

4 Fulch. Carn., l. I, c. 8, (*H. occ. des cr.*, III, 330); d'autres avaient rebroussé chemin en Hongrie, (Bernold. *Chron.*, ad. ann. 1096, d. Pertz, *Mon. G.*, *SS.*, V, 464).

pièces auxquelles il a pu donner naissance; nous ne le connaissons qu'indirectement, par trois textes épars dans la correspondance d'Urbain II [5].

LXXI.

* 1097 (janvier) Constantinople.

Alexis I Comnène au cardinal Oderisio I de' Marsi, abbé du Mont Cassin: accuse réception d'une lettre qu'Oderisio lui a écrite, lui apprend qu'il devait aller à Durazzo au devant des princes (croisés?) pour traiter avec eux d'affaires dont ils lui avaient écrit, qu'une maladie imprévue l'en a empêché, mais qu'il ira un peu plus tard.

[Inc.: « Quæ per presentes nuntios . . . . »; — Expl. . . . . super altare vestre ecclesie ».

Manuscrit: *Mont Cassin, Reg. Petri Cas.* (membr. s. XII), f. 67 v°, n° 148.

Éditions: A. Gattula, *Hist. abb. Cas.*, I, II, 924; — B. Tosti, *Storia di M. Casino*, II, 95; — C. Trinchera, *Syllabus membranarum græcarum* (Neap., 1865, in-4°), n° 61, pp. 78-79; — D. *Epist. Alexij ad Robert.*, ed. Riant, pp. 41-42.

Version *italienne*: Tosti, *Op. cit.*, II, pp. 18-19.

Récension: *Epist. Alex.*, éd. Riant, Praef., p. lxxiij-lxxiv].

Voici une pièce dont l'authenticité est au-dessus de toute discussion, et qui pourtant est très-difficile à dater. Elle se termine par: « *Missa est mense junio, indictione quinta, a Constantinopoli* »; ce qui donne, suivant Trinchera [1]: *juin 1097*. Seulement, placée à cette époque, la lettre est absolument incompréhensible.

D'abord, pendant les premiers mois de 1097, Alexis n'a point été malade: c'était l'époque même du passage des croisés et de leur réception par lui. En second lieu, au mois de juin, il n'était pas à Constantinople, mais à son camp de Pélécane, où il arriva dans les premiers jours de mai, et qu'il ne quitta point pendant toute la durée du siège de Nicée (14 mai - 20 juin) et au moins jusqu'après le départ des croisés (29 juin). Que peut enfin vouloir dire cette phrase: « *Imperium meum debebat in hac presenti estate descendere apud » Durachium, ad videndum comites qui in Laggobardia sunt,* et pactum » ponere *cum eis, de his que scripserunt Imperio meo atque mandavere ipsi » vero atque Romani* »? Tout absorbé par les ennuis que lui donnaient les croisés, à la veille du siège de Nicée, qu'avait-il à faire à Durazzo?

Il y a d'ailleurs trois lettres d'Alexis à Oderisio, lettres qui semblent avoir accompagné des présents annuels envoyés par l'empereur à l'ab-

5 *Epist. Urb. II*, 215, 216 (dans Migne, *Patr. lat.*, CLI, 488, 489); *Epist. Urb. II ad Galfridum ep. Magualon.* (Gratiani *Decret.*, sec. pars., c. XIII, q. II, c. 12, add. 3, d. le *Corpus iur. canon.*, ed. Friedberg, Lips., 1879, in-4°, p. 725); cf. D. Ruinart, c. 284, p. 221.

1 Præf., p. xxv.

baye, pour laquelle il avait beaucoup de dévotion: si l'on maintient l'indiction donnée par Pierre Diacre et la date de juin 1097 pour la première de ces trois lettres, on tombe aussitôt sur la seconde (août 1097, V[e] ind.)[2] qui n'offre aucune autre difficulté d'interprétation ni de placement chronologique, que d'être trop voisine de la première, à une époque où Alexis avait bien d'autres soucis que d'envoyer au Mont Cassin ambassades sur ambassades.

Enfin une autre raison rend la date de mois (juin) impossible à expliquer: l'empereur, en effet, dit qu'il devait se rendre à Durazzo « *in presenti estate* », qu'il ne l'a pu, mais qu'il ira « *in alio tempore, in » principio estatis* ». Ce langage employé en juin ne peut s'expliquer, tandis qu'en hiver il se comprendrait parfaitement: en effet, écrivant en janvier 1097, par exemple (comme l'année ne commence qu'à Pâques), l'empereur pouvait dire: « *in presenti estate* », en parlant de l'été de 1096, et « *in principio estatis* » en désignant celui de 1097. Il y aurait donc là, malgré le danger que ces corrections présentent toujours, à supposer que Pierre Diacre, en enregistrant le chrysobulle, en a mal lu la date de mois, et qu'il a traduit *junio* pour *januario*, lisant par exemple Ἰουν. pour Ἰαν.

Non seulement alors la lettre s'expliquerait parfaitement, mais elle viendrait jeter un jour inattendu sur les rapports d'Alexis avec les croisés.

En 1096, au mois de janvier[3], les princes et peut-être Urbain II écrivent à Alexis pour l'informer des décisions du concile de Clermont et de la prédication de la croisade. Leurs lettres l'inquiètent; il projette d'aller au-devant d'eux à Durazzo pendant l'été de 1096; une maladie imprévue, quelque accès de la goutte dont il souffrait, l'en empêche.

En octobre 1096[4], arrivent au Mont-Cassin, Hugues-le-Mainé, le duc de Normandie, les comtes de Flandres, de Blois et de Boulogne. Oderisio annonce à Alexis leur prochain départ pour Durazzo, par une lettre à laquelle répond précisément la nôtre[5]: l'empereur ira à Durazzo à la fin de l'hiver; il y trouvera, non-seulement les hôtes du Mont Cassin (diminués, il est vrai, du plus illustre d'entre eux, Hugues-le-Mainé, amené par surprise à Constantinople dès la fin de novembre), mais encore Raimond de S. Gilles, et Adhémar de Monteil en route par la Dalmatie, et ne les laissera pas pénétrer plus avant dans l'empire, sans qu'ils aient au préalable signé le traité, qu'il eut tant de peine ensuite à leur faire accepter à Constantinople.

2 Voir plus loin n° LXXXIX.
3 Voir plus haut p. 112.
4 Petrus Cas., l. IV, c. 11 (Migne, *Patr. lat.*, CLXXIII, c. 835).
5 Voir plus haut n° LX.

Malheureusement je crains que tout ce bel échafaudage d'hypothèses n'ait pas grande solidité, et voici pourquoi: sans parler de la difficulté de placer un projet de déplacement de l'empereur, soit en 1096, à partir du mois de mai, où l'apparition en Hongrie des premières bandes de la croisade (qui arrivèrent à Constantinople le 1er août) dut l'obliger à ne point quitter sa capitale, soit au commencement de 1097, où affluaient les croisés du deuxième passage, Godefroy, Bohémond, etc., — deux points m'avaient frappé en étudiant cette pièce curieuse: le premier était le silence d'Anne Comnène sur une maladie quelconque de son père en 1096 et 1097: le second, ce fait que, dans le registre de Pierre Diacre, notre lettre est rangée la dernière des trois dont je viens de parler, la première étant celle de janvier 1098 et la seconde celle d'août 1097.

Or l'indiction V tombe trois fois dans le règne d'Alexis I: en 1082, 1097, 1112. Ce qui a déterminé Tosti et Trinchera à choisir, entre ces trois dates, celle de 1097, c'est qu'ils regardaient la lettre comme adressée à Oderisio, qui régna du 14 sept. 1037 au 2 nov. 1105, et que Pierre Diacre, dans sa chronique, parait justifier cette interprétation, en plaçant à cette époque [6] un certain envoi de huit livres de sous michelois et d'un *pallium triacontasimum,* que mentionne notre lettre. Mais rien ne dit qu'elle ait été adressée à Oderisio; voici en effet les titres des trois pièces successives dans le registre de Pierre Diacre [7]:

n.° 146, f. 67 a: *Epistola Alexij imperatoris ad Oderisium abbatem* (juin 1098);

n° 147, f. 67 b: *Epistola ejusdem imperatoris ad eumdem abbatem* (août 1097);

n° 148, f. 67 b: *Epistola eiusdem imperatoris* ad gir...ri...m.

Ce dernier intitulé, qui porte le nom de Girard, successeur d'Oderisio (abbé de 1111 à 1123) était obscur et gênant, et empêcha probablement Muratori de joindre la troisième lettre aux deux premières, qu'il a reproduites [8]: Tosti et Trinchera, l'ont purement et simplement modifié. Or il nous conduit tout droit à la troisième des années énumérées plus haut, à l'année 1112, époque où eut lieu une ambassade des Romains auprès d'Alexis, ambassade dont nous parle Pierre Diacre [9]. Là ce chroniqueur place encore une fois les huit livres de

6 Ou du moins en même temps que la lettre de juin 1098, dont il la distingue chronologiquement par les mots *alia vice* (Petrus Cas., *Chron.*, IV, c. 17, éd. Migne, c. 844).

7 Toutes les rubriques du *Regestum* sont de la même main que les textes qu'elles précèdent: elles ont été recopiées en tête du manuscrit et pour en former la table, par une main du XIVe siècle: ce copiste plus récent n'a pas pu lire les mots *ad gir-ri-m* et s'est contenté de mettre: « n° 148, *Epistola ejusdem imperatoris* » (Renseignement dû à l'obligeance de feu Dom César Quandel, archiviste du Mt Cassin.).

8 Muratori, *Ant. Ital.*, V, 388-389.

9 Petrus Cas., l. IV, c. 46, éd. Migne, c. 873.

sous michelois et le *pallium triacontasimum*. De plus l'empereur manque mourir d'une attaque de goutte le samedi saint de cette année [10]: la lettre retrouve ainsi tout naturellement sa place, et, comme elle est en dehors de mon cadre, je ne devrais évidemment plus m'en occuper.

Je la laisse cependant, avec toutes sortes de réserves, au mois de janvier 1097, et voici mes raisons. Même étant donnés les mots à demi effacés: « *ad gir...ri...m.* », tracés de la main du copiste du registre, comme nous ne sommes pas en face de l'original grec, mais seulement d'une détestable version latine, je crois qu'il y a encore lieu de conserver quelques doutes en faveur de l'attribution de Tosti et de Trinchera, rectifiée quant au mois.

En effet, en juin 1112, la difficulté pour les deux étés reste la même: nous avons ensuite, pour l'année 1112, la lettre d'envoi des présents impériaux annuels [11], lettre qui ferait ainsi double emploi avec la nôtre; cette lettre mentionne aussi un pallium pour l'autel et un don de vingt-cinq livres: on peut donc supposer que c'est cette dernière que Pierre Diacre avait en vue dans son chapitre 46, et que, — par un lapsus qu'expliquent suffisamment les places très-voisines occupées sur son registre par les deux documents, — il aura répété, en relatant celui de 1112, la fin de celui de 1097 [12]. Alexis peut d'ailleurs avoir eu, en 1096, une attaque de goutte, sans que l'on ait cru devoir en informer la postérité, et ne s'être point assez ému de la présence, soit des bandes de Pierre l'Hermite (d'ailleurs aussitôt passées en Asie-Mineure, où les Turcs les détruisirent en octobre [13]), soit de l'armée de Godefroy, à laquelle il comptait bien faire suivre le même chemin — pour avoir renoncé, soit au printemps de 1096, soit en janvier 1097, au projet d'aller à Durazzo, au-devant des croisés du troisième passage, leur imposer ses conditions. D'autre part Pierre Diacre peut avoir embrouillé des pièces grecques qu'il ne comprenait qu'imparfaitement.

Je me permets donc de laisser la question en suspens, et de respecter provisoirement la date d'année de Tosti et de Trinchera, en ne modifiant que leur date de mois.

10 Zonaras, l. XVIII, c. 25, éd. de P., II, 305.

11 Publiée dans Muratori, *Ant. It.*, IV, 389, Trinchera n° 86, p. 113, ex *Reg. P. Diac.*, n° 154, et *Epist. Alex.*, ed. Riant, p. 46. Trinchera la place en 1118 tout-à-fait arbitrairement: Alexis y fait évidemment allusion à l'emprisonnement de Pascal II par l'empereur d'Allemagne, au printemps de 1111.

12 La fin de la lettre de 1112 énonce ainsi les présents: « *pallia octo, libras xxv, et pallium*..... »: la relisant rapidement, Pierre Diacre aura joint les mots *octo* et *libras* que nous retrouvons dans sa chronique, puis au moment de copier sur son registre les quatre lettres, et arrivant à la troisième (celle qui nous occupe), qui contenait aussi *libre octo*, il l'aura confondue momentanément avec la quatrième (celle de 1112), et rubriquée au nom de Girard. Plus tard on se sera aperçu de l'erreur; ce qui explique pourquoi les mots *Ad Gi-ri....m* auront été en partie effacés du registre et définitivement omis dans la table. J'avoue du reste que cette hypothèse compliquée n'a rien de tout-à-fait satisfaisant, et que le lecteur préférera peut-être l'explication plus simple, qui consiste à supposer que la double mention fait par P. Diacre des *octo libræ* ne s'applique qu'à une seule et même lettre (celle qui nous occupe) — lettre à placer en 1112, aussi bien que la quatrième, qu'en ce cas, Pierre Diacre aurait passée sous silence.

13 V. Ekk. Uraug., éd. Hagenmeyer, pp. 140-141.

Je dois en terminant dire un mot d'une question, d'ailleurs peu importante, que soulève encore ce document, et aussi deux autres analogues dont je parlerai plus loin [14].

Ces trois lettres d'Alexis Comnène à l'abbé Oderisio, toutes trois empruntées au *Registre* de Pierre Diacre, sont écrites dans un latin détestable; elles offrent, non seulement les fautes les plus grossières, mais certains passages absolument inintelligibles.

Ont-elles été envoyées sous cette forme par la chancellerie impériale?

Ont-elles été traduites du grec par un latin ou un grec illettré, habitant le Mont Cassin?

Ni l'une, ni l'autre de ces hypothèses n'est satisfaisante.

Elles manquent d'intitulé et de salut final, et paraissent incomplètes du commencement; on ne s'expliquerait pas d'ailleurs que l'empereur eût pris la peine d'écrire en latin à l'abbé du Mont Cassin, quand il écrivait en grec à n'importe quel autre de ses correspondants. Les lettres ne me paraissent donc pas être sorties de la chancellerie impériale sous la forme actuelle. Elles ne me semblent pas non plus être la traduction littérale d'un original grec, traduction faite par un moine cassinien illettré. Pierre Diacre, qui écrivait correctement n'eût pas, en ce cas, laissé les fautes grossières qui déshonorent les textes, tels qu'ils nous les a transmis.

Les trois lettres me paraissent l'œuvre d'un grec de Constantinople, traduisant ou plutôt résumant du grec en latin [15]; et je pense que probablement les chrysobulles originaux, expédiés par la chancellerie byzantine, étaient munis (comme le furent plus tard les lettres des souverains orientaux) de traductions, ou plutôt de résumés sommaires, rédigés sans précaution et pour servir d'aide-mémoire aux porteurs impériaux, par les scribes de Constantinople [16].

Pierre Diacre, ne voulant ou ne sachant pas insérer dans son registre des actes grecs, se sera contenté de reproduire les sommaires, et, par respect pour leur origine quasi-officielle, de les reproduire avec toutes leurs fautes.

14 N[os] LXXXIX et CI.

15 Le passage suivant d'une lettre adressée à C. P., en juin 597, par s. Grégoire-le-Grand, donne une idée du latin qu'on écrivait alors dans cette ville; au temps de la 1[re] croisade, cette ignorance n'avait dû faire qu'empirer : « Bene scit V. M. quia hodie in C. P., » civitate, qui de græco in latinum et de latino in » græcum dictata bene transferant, non sunt; dum enim » verba custodiunt, ad sensus minime attendunt, nec » verba intelligi faciunt, sed sensus frangunt ». (S. Greg. M. *Epist.*, l. VII, ep. 30, [Mansi, *Conc.*, X, 70]). Cf. Nicolai I *Epist. ad Michaelem* (865) (*Ibid.*, XV, 187).

16 Ces résumés étaient peut-être attachés à l'enveloppe extérieure des chrysobulles.

LXXII.

1097 (janvier) Constantinople.

Alexis Comnène à Bohémond: le prie d'empêcher ses troupes de ravager les parties de l'empire qu'elles traverseront, promet de leur fournir des vivres.

[Insérée dans Raoul de Caen, c. IX, et Guillaume de Tyr, l. II, c. 14.

1.re rédaction.

Inc.: « Nuntiatum est mihi . . . . »; — Expl.: « . . . . segnior carpenda est. »

Éditions: A. Radulphus Cadomensis, *Gesta Tancredi*, éd. Martène, *Thes. An.*, III, p. 118; — B. éd. Muratori, V, p. 289; — C. éd. Migne, *Patr. lat.*, CLV, 499-500; — D. *Hist. occ. des cr.*, IV, 611.

Version *française*, par Guizot, *Mém. rel. à l'h. de Fr.*, XXIII, p. 22-23.

2.e rédaction.

Inc.: « Compertum habet . . . . . »; — Expl.: . . . . « copia prosequatur ».

Éditions: A. Wilh. Tyrius, éd. Herold, p. 37; — B. éd. Poyssenot, p. 47; — C. éd. Bongars, p. 658; — D. éd. Migne, c. 263-264; — E. *Hist. occ. des cr.*, I, p. 92.

Versions anciennes: I. *Française: Eracles*, l. II, c. 14, p. 92, éd. P. Paris, I, 73. — II. *Espagnole: Conquista de Ultramar*, l. I, c. 205, p. 120. — III. *Latine:* Fr. Pippinus, c. 16, p. 679. — IV. *Anglaise:* W. Caxton, c. 42, f. 40.

Versions modernes: I. *Françaises: a)* Du Préau, p. 47; — *b)* Guizot, XVI, p. 104; — *c)* Peyré, I, 180; — *d)* Darras, XXIII, 396. — II. *Italienne:* Horologgi, p. 59. — III. *Allemande:* Kausler, p. 47].

Le fait de l'envoi d'une lettre adressée par Alexis à Bohémond en marche sur Constantinople, ne paraît pas douteux: il est confirmé par un passage de Tudebode [1]: mais je serais porté à croire que l'élucubration de Guillaume de Tyr se rapproche davantage du texte original que celle de Raoul de Caen, bien que ce dernier fût naturellement bien plus à portée de nous le transmettre fidèlement. Dans Raoul, Alexis s'étend beaucoup sur les présents qui attendent Bohémond à Byzance; celui-ci peut y venir sans escorte, laissant ses soldats derrière lui; et, tandis que Guillaume ne parle point de ces présents, Raoul, en revanche, passe sous silence l'approvisionnement des croisés promis par Alexis dans la rédaction de Guillaume.

LXXIII.

1097 (janvier) Constantinople.

Alexis Comnène à Raimond de S. Gilles: lui souhaite la bienvenue, le prie de traverser l'empire pacifiquement; lui promet des vivres.

[Mentionnée par Raimond d'Aiguilhe [1] et insérée en substance par Guillaume de Tyr, l. II, c. 18.

1 *Gesta*, II, c. 1, Tudebodus, II, c. 1, (*Hist. occ. des cr.*, III, 124 et 18); cf. Petrus Casin., l. IV, c. 11, ed. Migne, c. 837. Albert d'Aix n'en parle point.

1 « Habuimus obviam litteras *imperatoris* de pace, » de fraternitate et, ita dicam, de filiatione ». (Raim. de Ag. c. 1 [*Hist. occ. des cr.*, III, 236]).

Inc.: « Iamdudum, comes dilectissime . . . . . »; — Expl.: « . . . . faciant exhiberi ».

Éditions: A. Wilh. Tyrius, éd. Herold, pp. 39-40; — B. éd. Poyssenot, p. 51; — C. éd. Bongars, p. 661; — D. éd. Migne, c. 268; — E. *Hist. occ. des crois.*, I, p. 99 [2].

Versions anciennes: I. *Française: Eracles*, l. II, c. 18, p. 99, éd. P. Pâris, I, 79. — II. *Espagnole*: *Conq. de Ultr.*, l. I, c. 211, p. 122-123. — III. *Anglaise*: W. Caxton, c. 46, f. 42.

Versions modernes: I. *Française*: *a*) Du Préau, p. 52; — *b*) Guizot, XVI, p. 113; — *c*) Peyré, I p. 193; — *d*) Darras, XXIII, 426. — II. *Italienne*: Horologgi, p. 63. — III. *Allemande*: Kausler, p. 51].

Le témoignage de Raymond d'Aiguilhe, témoin oculaire, rend presque certain le fait qu'une lettre analogue a été envoyée par Alexis, et rien, dans la réfection de Guillaume de Tyr, ne s'oppose à ce que l'on admette qu'il a rendu, avec une fidélité suffisante, le sens du message impérial.

LXXIV.

1097 (fin mai) Constantinople.

Étienne, comte de Blois et de Chartres, à Adèle d'Angleterre, sa femme: lui raconte son voyage jusqu'à Constantinople.

[Fragment inséré dans Baudry de Dol, *Historia Jerosolimitana*, l. I, c. 8 et 9 [1], et traduit par François de Belleforest, *Grandes annales et histoire générale de France*, l. III, c. 30 [2]].

Dans une lettre qu'Étienne, comte de Blois et de Chartres, adressa de Nicée (1097, juin) à Adèle de Normandie, sa femme, et dont je

2 Cf. Rog. de Wendower, II, 77, Matth. Paris, II, 57.

1 « Prædicti itaque viri, expeditionem Dei aggressi, » Constantinopolim, imperatoriæ dignitatis civitatem, » cum populis innumeris appropinquaverunt. Neque » siquidem ipsam Angliam, vel alias maritimas in» sulas, licet a nobis undisoni maris abysso ab orbe » remotas, tonitruum illud latere potuit; immo et » Britones et Gascones, et extremos hominum Gal» licios, fama perniciter succrescens animavit et ar» mavit. Venecii quoque et Pisani et Ienuani, et qui, » vel Oceani, vel maris Mediterranei littus incola» bant, navibus onustis armis et hominibus, machinis » et victualibus, mare sulcantes operuerunt; et qui » terra ibant, universæ terræ faciem, sicut locustæ, » occuluerunt. — Transeundum fuit prædictis Ala» mannis per Hungariam, et transierunt. Petrus qui» dem, magnus heremita, cum multis Alamannis et » Francis plurimis, subsequens agmen præcesserat, et » regiam ad urbem applicuerat. Invenit tamen multos » Lombardos et Longobardos et iterum Alamannos » qui eum præcesserant, et ex imperatoris responso » venientem exercitum sustinebant ». (Baldricus Dolensis, *Hist. Hieros.*, l. I, c. 8 et 9, [Bongars I, p. 89, Migne, *Patr. lat.*, CLXVI, c. 1071, *H. occ. des cr.*, IV, pp. 17-18]).

2 « Les sus-nommez seigneurs ayant donné com» mencement à l'entreprise pour le seruice de Dieu, » approcherent auec un nombre infiny de peuple de » la cité de Constantinople, portant marque de di» gnité impériale. Or ce bruit et renom de ce voy» age ne peut estre celé ny aux Angloys, ny aux » autres isles plus loingtaines, quoy que séparées de » nous par les horribles et effroyables abysmes de » l'Ocean; ains la renommée de ceste entreprise arma » les Bretons et Gascons, et paruint iusqu'aux Gal» liciens qui sont es extremitez de la terre. Les Ve» nitiens encor et les Pisans, et Geneuoys, et Tos» cans, et tous ceux qu'habitent le long de l'Ocean, » et de la mer Mediterranee, sillonans le flots de la » marine couurirent aussi les campaignes d'icelle de » vaisseaux, d'hommes, armes, viures, munitions et » machines de guerre, et ceux qui marchoyent par le » continent, ils couuroyent tout ainsi que des saute» relles toute la face de la terre. Or falloit-il que » les Alemās passassent par la Hongrie, ce qu'ils » feirent, conduits par Pierre l'Hermite suivi de plu» sieurs Alemans et Francoys, devancez déja de plu» sieurs Lombards qui les attendoyent ès riuages de » Constantinople ». (Belleforest, *Grandes ann. de France*, Paris, 1579, in-f°, I, f° 440*b*).

vais parler plus loin [3], ce prince en mentionne une autre [4], qu'il avait, un peu auparavant, envoyée de Constantinople, et qui devait offrir un intérêt de premier ordre: cette pièce avait échappé à toutes mes recherches, et je pensais (ainsi d'ailleurs que le redoutait Étienne lui-même [5]) qu'elle n'était jamais parvenue à destination.

Je suis arrivé récemment à une conclusion différente: cette lettre a dû exister jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, et se trouvait probablement dans la Bibliothèque du Roi. François de Belleforest, annaliste de S. M. Très-Chrétienne s'en est servi, et bien avant lui, au temps même de la croisade, Baudry de Dol y a fait, sans la citer, au moins un emprunt littéral assez important.

Dans la grande compilation qu'il intitula: *Grandes annales et histoire générale de France*, et qui ne comprend pas moins de 2000 feuillets in-folio, François de Belleforest ne néglige point l'histoire des croisades, et les récits qu'il nous en offre ne sont pas sans valeur, parce qu'il cite, et (dans une certaine mesure) discute, les sources imprimées ou manuscrites auxquelles il a puisé.

Avant d'entamer la narration assez longue qu'il va faire de la première croisade, il s'exprime ainsi:

« Or quels et combien illustres furent ceux qui se croiserent, ie » vous le diray, suyuant que l'ay recueilly, et de la Chronique de » Saint Denys escrite à la main, et de Nangis, et de Guillaume Ar- » cheuesque de Tyr, et de deux liures escrits à la main, l'un ayant » le tiltre de Chronique de Jean Frasquet moyne de S. Germain » d'Auxerre, *et l'autre d'un certain Alexandre, qui fut à ce Concile de* » *Clermont, ainsi que luy-mesme confesse en son Epistre*, desquels tous » ensemble nous ferons un amas, afin qu'il ne faille souuent repeter » une mesme chose » [6].

Il s'est donc servi du Guillaume de Tyr de Bâle [7], d'une *Chronique* de Guillaume de Nangis, imprimée avant 1579 [8], de la chronique de Frasquet [9], d'un manuscrit des *Chroniques de S. Denis*, et enfin de l'*Epistre* d'un certain Alexandre, témoin oculaire des évènements, et en particulier du concile de Clermont.

S'il s'était borné à ce renseignement laconique, il serait difficile d'en tirer quoi que ce soit d'utile: heureusement il traduit plus loin un passage assez long emprunté à cette *Epistre* [10], et le fait précéder

3 Plus loin n° LXXXVII.

4 « *Vitæ meæ* ac peregrinationis *seriem* a Constan- » tinopoli, LITTERATORIE tibi mandare curavi ». (*Ep. Stephani* [*H. occ. des cr.*, III, 885]).

5 « Ne legato illi aliquod infortunium contigerit » (*Ibid.*).

6 Belleforest, *Op. cit.*, I, 448 *b*.

7 Éd. Herold, 1540, ou éd. Poyssenot, 1564.

8 Cette édition, que Papirius Masson (*Annales*, 1578, in-4°, p. 402), parait avoir connue, serait perdue; elle aurait contenu le commencement de la chronique, qui passe pour être encore inédit.

9 Aujourd'hui à Paris, B. Nat., lat. 12498 (ch. s. XV, in-f°).

10 V. plus haut, p. 142, n° 2.

de la mention suivante: « Et de cette grande et diverse assemblée » (la croisade), voicy comme parle Alexandre, cy dessus allégué en son » *Epistre du voyage de la Terre Sainte* ».

Alexandre avait donc écrit une *Epistola de itinere in Terram-Sanctam* ou *de itinere Jherosolimitano.* Au premier abord on serait tenté de voir tout simplement sous ce titre les *Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum*, source de Tudebode et de l'*Historia belli sacri* [11], et qui portent dans la réfection du prêtre de Civray le titre de *De Hierosolymitano itinere:* on a émis [12], en effet, l'opinion qu'originairement ce dernier récit avait dû revêtir la forme de bulletins, envoyés successivement en Occident pour y être lus en chaire.

Malheureusement, l'auteur anonyme des *Gesta* ne parlant point formellement du concile de Clermont en témoin oculaire, il est difficile d'adopter de prime abord cette identification, à moins de supposer que la rédaction, vue par Belleforest, contînt une phrase constatant la présence de l'auteur à l'assemblée de 1095. Je vais d'ailleurs revenir à cette hypothèse, après en avoir étudié et formulé une autre.

Dans une autre lettre d'Étienne à Adèle (Antioche, 29 mars 1098) [13] ce prince nous apprend qu'il avait pour secrétaire, un certain Alexandre, son chapelain [14]; quelque fût le renom littéraire d'Étienne [15], il est permis de supposer que les affaires de la croisade, qu'il dirigea en 1098, ne lui laissaient guère le temps de dicter à son clerc des morceaux latins de l'importance de ceux qui nous sont parvenus sous son nom, et qu'Alexandre dut plus souvent rédiger lui-même les récits dont Étienne lui donnait le cadre, que reproduire servilement la parole princière. Il n'y aurait donc rien d'absurde à supposer qu'il se soit permis d'envoyer en Occident *sous son propre nom*, quelqu'une des élucubrations auxquelles il avait dû se livrer pour le compte de son seigneur: c'est une de ces copies qui serait venue aux mains de Belleforest. Elle aurait reproduit la première lettre d'Étienne à Adèle, lettre que l'on croyait perdue, et qui devait raconter les évènements de la croisade jusqu'à Constantinople, en débutant par le concile de Clermont, auquel Étienne avait assisté.

Mais ici vient une remarque qui complique un peu la question: j'ai dû rechercher si le passage emprunté par Belleforest à l'*Epistre* d'Alexandre ne se retrouvait point dans quelqu'un des historiens, déjà connus, de la première croisade. Il n'est pas dans les *Gesta*;

11 Voir les travaux de MM. de Sybel (*Gesch. d. I Kr.*, pp. 22-25), Gurewitsch, *Zur Kritik d. Gesch. d. I Kr.*, (*Forsch. z. d. d. Gesch.*, XIV [1874], pp. 155-175), Hagenmeyer (*Ekkehardus*, Beil. V, pp. 353-359) et Thurot (*Historiens de la I croisade*, [*Revue hist.*, I, 1876, pp. 67-77]).

12 P. Paris, *Introd. à la Ch d'Antioche*, pp. xxviij, xxxiij.

13 Plus loin nº C.

14 « Dum vero capellanus meus Alexander sequenti » die Paschæ cum summa festinatione has litteras » scriberet ». (*Epist. II Stephani ad Adelam.* [*Hist. occ. des cr.*, III, 890]).

15 Voir plus loin p. 150, n. 2.

mais il occupe la fin du chapitre 8 et le commencement du chapitre 9 du livre I de l'*Historia Jerosolimitana* de Baudry de Dol [16]: la version de Belleforest y correspond mot pour mot.

Baudry de Dol avait donc, lui aussi, sous les yeux, sinon la lettre d'Alexandre, du moins un texte la reproduisant, et c'est peut-être à ce texte qu'il a emprunté tout ce qu'il dit du concile de Clermont, y compris le sermon d'Urbain II et la mention de sa propre présence à l'assemblée [17], dont, en ce cas, l'abbé de Bourgueil n'aurait peut-être point fait partie: on a des exemples de plagiats encore plus audacieux et moins intelligents.

Mais, d'autre part, il est certain que Baudry n'a écrit que pour mettre les *Gesta* en bon latin [18], et enfin, il y a, entre les *Gesta* et les deux lettres d'Étienne qui nous sont parvenues, une parenté qui a déjà frappé l'espsit des critiques.

Il ne serait donc pas impossible qu'Alexandre fût l'auteur même des *Gesta*; ce récit aurait été compilé par lui à l'aide de ses propres lettres, d'abord *simplement juxtaposées:* ce serait l'*Epistola* vue par Belleforest — puis refondues, soit par lui-même, soit par quelque contemporain, et divisées en quatre livres sous le titre anonyme de *Gesta Francorum*: ce serait le texte que Baudry avait eu sous les yeux [19] et remanié au point de vue du style [20].

Cette hypothèse multiple aurait besoin d'une étude plus approfondie [21]: je me contente de la signaler, et je rappelle en terminant que l'Alexandre, chapelain du comte de Chartres, pourrait ne faire qu'un avec un autre Alexandre, moine de Cantorbéry, qui fut employé par s. Anselme dans diverses ambassades en Italie [22] et a passé pour avoir recueilli les *Dicta* de ce dernier [23].

16 *H. occ. des cr.*, IV, 17, 18.

17 Baldr. Dol., l. I, c. 6 (*Ibid.* p. 16).

18 Baldricus Dol., *Prol. in Hist. Hieros* (*H. occ. des cr.*, IV, p. 10).

19 Baudry n'avait sous les yeux qu'une œuvre anonyme: « nescio quis compilator, *nomine suppresso,* « libellum super hac re nimis rusticanum ediderat ». (*Prol.*, l. c.).

20 Le jugement sévère des *Gesta*, l. IV, c. 37, (*Hist. occ. des cr.*, III, 148), sur la fuite d'Étienne, s'expliquerait en supposant qu'Alexandre, amené, de gré ou de force, à ne point imiter la couardise de son seigneur, ne se serait point fait scrupule, une fois abandonné par celui-ci, d'en stigmatiser la conduite.

21 Je dois dire que M. Hagenmeyer m'a suggéré une conjecture beaucoup moins compliquée, et qui est peut-être plus près de la vérité: Belleforest aurait eu tout simplement sous les yeux, un manuscrit *anonyme* de Baudry, précédé (sans transition et en guise de prologue) d'une courte lettre d'Alexandre. Le tout portant le titre de « *De itinere Iherosolimitano* », il aurait naturellement attribué à l'auteur de ce prologue, seul nommé par le copiste, la paternité de l'œuvre entière.

22 En 1102 à Rome (Paschalis II *Epist.*, 15 apr. 1102, [Mansi, *Conc.* XX, 1029, Jaffé n° 4417]), et peut-être à la même époque auprès de la comtesse Mathilde (Anselmi Cant. *Epist.* IV, 37, [Migne, *Patr. lat.*, CLIX, 221]): ces ambassades en Italie permettraient de supposer que cet Alexandre était un normand de Pouille, comme l'auteur anonyme des *Gesta*.

23 On les a attribués aussi à Eadmer; v. Hardy, *Catal. of mat.*, II, 144, Tanner, *Bibl. Britann.-Hibernica*, 29.

LXXV.

1097 (vers le 12 juin [1]) Nicée.

Les princes croisés à Afdhal, vizir du calife Mustaali du Caire: lui annoncent leur intention de s'emparer de Jérusalem, lui offrent leur alliance s'il veut se faire chrétien, et, en cas de refus, lui déclarent la guerre.

[Mentionnée par Pierre Diacre [2] et par l'*Historia belli sacri* [3]].

Cette lettre et l'ambassade chargée de la porter au Caire ne sont mentionnées que par deux témoignages, tous deux du milieu du XIIe siècle et qui probablement n'en font qu'un seul.

Au milieu du récit du siège de Nicée, récit que l'auteur anonyme de l'*Historia belli sacri* (Tudebodus imitatus de l'Académie) a emprunté aux *Gesta Francorum*, se trouve intercalé un court chapitre dépourvu de tout lien avec ce qui le suit ou ce qui le précède. Ce chapitre raconte l'envoi par les chefs de la croisade, réunis en conseil, de deux chevaliers, Hugues de *Bellafayre* et Bertrand de *Scabrica*, et d'un clerc, Pierre de *Picca*, — porteurs d'une sorte de défi à l'adresse de l'émir Afdhal, lieutenant du calife d'Égypte. Les noms des ambassadeurs sont minutieusement désignés, et, dans le cours du récit, seul encore de tous les chroniqueurs connus de la première croisade, l'anonyme raconte leurs aventures.

Pierre Diacre reproduit la même narration, mais avec moins de détails; il supprime les noms des envoyés, et cette circonstance que la résolution aurait été prise sur le conseil d'Alexis.

On sait que le seul manuscrit connu [4] de l'*Historia belli sacri* est au Mont Cassin [5] et qu'il y existait du temps de Pierre Diacre [6]. Si Pierre Diacre n'est pas lui-même l'auteur de cette compilation, qui rentre tout-à-fait dans le système qu'il avait adopté pour la rédaction de ses innombrables écrits [7], il est du moins plus que probable qu'il l'a connue: dans le premier cas, il aurait emprunté le fait de l'envoi,

1 Sur la date de jour de cette lettre, v. Sybel, *G. d. I Kr.*, p. 349.

2 « Post hæc, consilio habito, elegerunt de suis » tres prudentissimos viros et *miserunt Babiloniam ad* » *Ammirarium cum* LITTERIS hujusmodi.» (Petri Casin. *Chronicon*, l. IV, c. 11, éd. Migne, c. 837).

3 « Statimque consiliati sunt principes nostri in » unum, uti *legatos in Babiloniam, consilio imperatoris, mandarent*.... Vocatis vero istis, dederunt eis » verba in hunc modum: « *Ite.... nostras ferre* LITTERAS.... » (*H. b. sacri*, c. 22, [*Hist. occ. des cr.*, III, p. 181]).

4 Sauf une copie moderne du ms. cassinien conservée à Naples (*Bib. Nat.*, V, G. 27).

5 n° 300.

6 V. Tosti, *St. della badia di M. Cassino*, II, 86. Il est écrit en caractères lombards plus anciens que les manuscrits autographes de Pierre Diacre.

7 Voir ma préface au *De locis sanctis* de Pierre Diacre (Naples, 1870, in-12°), pp. xj, xv.

dès le temps de Nicée, d'une ambassade au Caire, à une source aujourd'hui perdue, par exemple, au récit d'un des évêques italiens dont l'*Historia* nous signale la présence en Égypte en 1098; cette source aurait été ainsi reproduite par lui, et dans l'*Historia belli sacri*, et dans le *Chronicon Casinense*. Dans le second cas, il aurait simplement dépouillé l'*Historia* [8] au profit du *Chronicon*. Dans l'un, comme dans l'autre, nous n'aurions à faire qu'à un témoignage seul et unique, et par conséquent un peu sujet à caution, surtout eu égard au silence des autres chroniqueurs, qui ne placent que plus tard l'envoi d'un message en Égypte — message sur lequel je reviendrai plus loin.

On pourrait en effet supposer que le compilateur anonyme de l'*Historia belli sacri* (Pierre Diacre ou tout autre) a mal placé dans l'*Historia* un fragment, qui occupait, dans le texte original perdu, une date postérieure, et la véritable: cette hypothèse expliquerait l'absence de toute transition entre le ch. 22 et les ch. 21 et 23.

L'existence de la lettre — du moins à cette date [9] — n'est donc pas hors de toute discussion.

LXXVI-LXXVII.

1097 (vers le 12 juin?) Nicée?

(Les princes croisés?) à Thoros prince d'Édesse, et à Constantin fils de Roupên : leur annoncent leur arrivée.

[Lettres mentionnées dans la chronique de Matthieu d'Édesse [1]].

Ces lettres émanaient-elles des princes croisés agissant sur le conseil d'Alexis, comme pour la précédente, ou d'Alexis lui-même ?

Demandaient-elles des secours, des approvisionnements et des renseignements sur les fórces des Infidèles?

Ont-elles été envoyées en même temps que la lettre à Afdhal?

Je serais porté à répondre avec M. de Sybel [2], à ces trois questions par l'affirmative. Ces deux documents paraissent d'ailleurs perdus sans retour.

8 Sur l'époque à laquelle a été composée l'*Hist. b. sacri*, voir Sybel, *G. d. I Kr.*, pp. 39-40, dont l'opinion (comme je l'ai dit plus haut [p. 94, n. 18]), me paraît préférable à celle des éditeurs du texte académique (*H. occ. des cr.*, III, p. xiv).

9 On va voir cependant que c'est vers ce temps que les croisés écrivirent aux chefs arméniens; il faut aussi tenir compte du témoignage d'Ibn Khaldoun (éd. Tornberg, p. 50) sur les relations du calife d'Égypte avec les Latins à cette époque, et de celui d'Albert d'Aix (l. III, c. 59, [*Hist. occ. des cr.*, IV, 379]) qui nous parle d'un certain abbé, par l'intermédiaire officieux duquel ce prince aurait fait sonder, avant le siège d'Antioche, les dispositions des croisés. Voir plus loin nos XCVI et XCIX.

1 « Thoros, seigneur d'Édesse, en fut prévenu par » une LETTRE qu'ils lui envoyèrent, ainsi que le grand » chef arménien, Constantin, fils de Roupên ». (Mathieu d'Édesse, [*Hist. arm. des cr.*, I, p. 30]).

2 Sybel, *G. d. I Kr.*, p. 349.

LXXVIII-LXXXVI.

1097 (14 mai - 20 juin) Nicée.

Lettres relatives à la reddition de Nicée.

LXXVIII. Kilidje Arslan aux Nicéens [G. de Tyr, l. III, c. 2] [1].
LXXIX. Alexis I aux mêmes [Anne Comnène, l. XI, c. 1] [2].
LXXX. Butumite aux mêmes [Ibid.] [3].
LXXXI. Kilidje Arslan aux mêmes [Ibid.] [4].
LXXXII. Les Nicéens aux croisés [G. de Tyr. l. III, c. 11] [5].
LXXXIII. Les mêmes à Alexis [Tous les chroniqueurs latins] [6].
LXXXIV. Butumite à Tatice [Ann. C., l. XI, c. 2] [7].
LXXXV. Les croisés à Alexis [G. de Tyr, l. III, c. 11] [8].
LXXXVI. Alexis aux croisés [G. de Tyr, l. III, c. 12] [9].

Aucune de ces lettres ne nous est parvenue: mais les chroniqueurs en mentionnent un plus grand nombre encore; je n'énumèrerai que les principales. Si l'on en croit Anne Comnène, Alexis, résolu, dès le principe [10] et même avant le siège, à traiter directement avec les Turcs en garnison à Nicée, de la reddition de la place, avait chargé Butumite de cette négociation. Une correspondance active (n. LXXX) s'était engagée, une fois le siège commencé, entre ce dernier et les assiégés; il avait été jusqu'à leur envoyer des *lettres impériales* préparées d'avance (n. LXXIX) et contenant les conditions les plus favorables.

L'arrivée de l'armée de secours avait brusquement interrompu les pourparlers; mais comme Kilidje Arslan, une fois battu, avait *écrit*

1 Inc.: « Adventum in hujus felicis.... » — Expl. « .... ab hostibus expediti » (Wilh. Tyr. l. III, c. 2., *Hist. occ. des cr.*, I, 113-114); traduite dans Vétault, 145 et Darras, III, 454; cf. Alb. Aq. l. II, c. 28 (*H. occ. des cr.*, IV, 318) à un discours duquel Guillaume de Tyr a emprunté cette lettre, et Anna C., l. XI, c. 1, (éd. de P., p. 311 *b*, éd. de B., II, 72, *H. gr. des cr.*, I, II, p. 39).

2 « Μετακαλοῦνται τοίνυν ἐκ'αὐτὸ τοῦτο τὸν Βουτου- » μίτην τόσα καὶ τοσα ἀγαθὰ παρὰ τοῦ βασιλέως πεί- » σεσθαι διὰ γραμμάτων συχνῶν πολλάκις αὐτοῖς » ἐπαγγελλόμενον εἰ τὴν Νίκαιαν αὐτῷ παραδοῖεν ». (Anna C., l. XI, c. 1, éd. de P., p. 310, éd. de B., II, pp. 70, 81, *H. gr. des cr.*, I, II, p. 7).

3 Anna C. l. XI, c. 1, (éd. de P. p. 310, éd. de B. II, 71, *H. gr. des cr.*, I, II, p. 37).

4 Anna C. l. XI, c. 1, (éd. de P. p. 311, éd. de B. II, 72, *H. gr. des cr.*, I, II, p. 39).

5 « Missa legatione a principibus inducias postulant ». (Wilh. Tyr., l. III, c. 11, [*H. occ. des cr.*, I, 126]).

6 « *Legationem* mandaverunt imperatori.... quod » civitatem redderent ei » (*Hist. b. sacri*, XXIV, [*H. occ. des cr.*, III, 181, cf. 24, 127]); « Nicearn » urbem imperatori per *nuntios* reddiderunt ». (*Epist. Stephani Bles.*, *Ibid*, p. 887): cf. Raim. de Ag. c. 3, Rob. Mon., l. III, c. 5 (*Ibid.*, pp. 239, 758); Bald. Dol., I, c. 26, Guib. Nov., l. III, c. 10 (*H. occ. des cr.*, IV, 29-30, 159); Petrus Cas. l. IV, c. 11, éd. Migne, c. 837.

7 Inc.: τὴν ἄγραν ...; — Expl.: .... ἀποπειρᾶσθαι ». (Anna C., l. XI, c. 2, éd. de P., p. 314, éd. de B. II, 77, *H. gr. des cr*, I, II, p. 43); traduite dans Peyré, I, 315).

8 Wilh. Tyr, l. III, c. 11 (*H. occ. des cr.*, I, p. 127); cf. Wendower, II, 86, M. Paris, II, 63.

9 « Eorum litteris et viva voce captans benevolentiam » (Id., *Ibid.*, l. III, c. 12, p. 127).

10 A. Comn., l. XI, c. 11, (éd. de P., p. 306*c*, éd. de B., II, 67-68, *H. gr. des cr.*, I. II, p. 36).

(n. LXXXI) aux Nicéens pour les délier de toute obligation envers lui, ceux-ci avaient renoué avec Butumite, qui, introduit secrètement dans leurs murs, s'était hâté de conclure la reddition et de l'annoncer à Tatice, agent de l'empereur auprès des croisés, dans une lettre (n. LXXXIV) dont Anne nous a laissé la teneur en abrégé. La princesse a soin de nous dire que toute cette affaire fut conduite très-secrètement et sans que les croisés, dupés par l'empereur, aient pu s'en douter : aussi ne doit-on point s'étonner de les voir, ignorant complètement le rôle joué par Butumite, racontor tout autrement la reddition.

Quelques-uns des témoins contemporains parlent dans des termes assez brefs d'une ambassade envoyée (n. LXXXIII) par les Nicéens à Alexis, pour lui rendre la place, et cela en dehors des croisés qui accusent Alexis de fourberie. Pour d'autres, les choses se sont passées sans trahison de la part de l'empereur et en parfait accord avec l'armée latine [11]. Albert d'Aix ajoute que Tatice fut la cheville ouvrière de ces négociations. C'est Guillaume de Tyr qui offre la version la plus compliquée et la moins vraisemblable : il nous donne d'abord le texte d'un message (n. LXXVIII) de Kilidje Arslan encourageant les Nicéens à la résistance, mais ne parle point de celui qu'analyse Anne Comnène, et dans lequel, après sa défaite, le sultan signifie aux habitants de la ville qu'il les abandonne. Puis, à la fin du siège, c'est suivant lui, aux croisés que les Nicéens envoient des parlementaires pour traiter de la reddition de la place (n. LXXXII). Tatice se met en travers des négociations, et obtient la capitulation en faveur de l'empereur [12]. Les croisés, non-seulement ne s'irritent point de voir cette proie leur échapper, mais encore, par une lettre (n. LXXXV) dont la teneur nous est donnée en abrégé par Guillaume de Tyr, pressent Alexis de procéder à l'occupation de la ville. Ce dernier s'empresse de satisfaire à leur désir et les remercie par écrit (n. LXXXVI) de leur courtoisie.

La difficulté de décider, pour la plupart de ces messages, s'ils sont restés oraux ou ont été mis en écrit, m'a déterminé à les comprendre tous sous une même rubrique. Une seule pièce d'ailleurs serait intéressante : le chrysobulle offert par Alexis aux Nicéens; mais il faut nous contenter de l'analyse très-sommaire que nous en a donné Anne Comnène.

12 Fulch. Carn., l. I, c. 10, Bart. de Nang. c. 7, Rad. Cadom., c. 17 (*H. occ. des cr.*, III, 333, 495, 618), Alb. Aq. l. II, c. 37 (*H. occ. des cr.*, IV, 327).

12 Wilh. Tyr, l. III, c. 11 (*H. occ. des cr.*, I, 126).

LXXXVII.

1097 (19-27 juin) Nicée.

Étienne, comte de Blois et de Chartres, à Adèle d'Angleterre, sa femme: récit de son passage à Constantinople et du siège de Nicée.

[Inc.: « Stephanus . . . . Notum sit dilectioni vestræ Romam . . . . »; — Expl.: « . . . . nisi Antiochia obstiterit nobis. Valete ».

Manuscrits: 1. *Chartres*, Cart. de N. D. (perdu); — 2. *Rome*, Vatic., Reg. Chr. 1283 (481), (m. s. XII), f. 73.

Éditions: A. Bernier, *Hist. de Blois* (1682), pr., p. xxiv (cod. 1); — B. Mabillon, *Musæum Ital.* (1687), I, II, pp. 237-239; (cod. 2); — C. *Hist. occ. des cr.*, III, 885-887 (éd. A et B).

Versions *françaises modernes*: *a*) Mailly, I, lxiij (fragm.); — *b*) Michaud, *Bibl. des cr.*, II, 461-463; — *c*) Roger, *La nobl. de Fr. aux cr.*, pp. 132-133; — *d*) Peyré, II, 471-474; — *e*) Darras, XXIII, 442.

Récensions: 1. *Hist. litt. de la France*, IX, 271; — 2. Mailly, *l. c.*; — 3. Michaud, *Hist. des cr.*, 1re éd., IV, 357; — 4. Ibid., *Bibl. des cr.*, II, 461; — 5. Sybel, *G. d. l. Kr.*, pp. 9-11; — 6. Peyré, *l. c.*; — 7. *Hist. occ. des cr.*, III, pp. lv-lvij].

Le premier éditeur de ce document important, Bernier, qui l'avait reçu de Du Chesne, en met en doute [1] la parfaite authenticité. Il n'est probablement là que l'écho de l'opinion de Du Chesne, qui l'avait copié dans un cartulaire de N. D. de Chartres, aujourd'hui perdu. Il est impossible de vérifier si cette opinion provenait de l'apparence de la copie; en tous cas, elle ne s'étendait pas au fonds même de la lettre: le style seul paraissait remanié à Du Chesne et à Bernier.

Mais la copie de Rome est très-ancienne, presque contemporaine des évènements: l'altération le serait donc aussi; de plus Étienne paraît avoir été un prince instruit [2], et rien ne s'opposerait à ce qu'il ait dicté, ou tout au moins inspiré ce morceau un peu prétentieux, et rédigé, en somme, dans le goût de l'époque, si ce n'est peut-être le silence assez singulier des chroniqueurs, dont aucun ne semble l'avoir connu.

Je ne soumettrai point les faits mentionnés dans cette lettre à un examen critique: ce travail a déjà été fait d'une façon générale par Sybel et les éditeurs du tome III des *Historiens des croisades;* une étude plus minutieuse sortirait des limites que je me suis fixées. Je me contenterai de rappeler que, si Étienne ne donne pas, sur le

1 « Quoiqu'*au sentiment des savants* cette lettre » soit fausse quant au style.... elle est véritable » quant aux faits » (Bernier, p. 293).

2 « Homo facundus et singularis scientiæ » (Bald. Dol., l. III, c. 12, *H. occ. des cr.*, IV, p. 71), bien que ce ne soit pas à lui, mais à un archidiacre de Nantes ou de Saintes (malgré l'assertion de l'*Hist. litt. de la France*, IX, 265), tant de fois répétée depuis (*Art. de vérif. les dates*, II, 616, Michaud, *H. des cr.*, I, 176, *Hist. occ. des cr.*, III, p. lv), qu'Hildebert ait adressé la célèbre louange, « In armis audio te Cæsarem, in » carmine Virgilium obstupesco » (*Hildeb. Epist.*, l. III, 22, [Migne, *Patr. lat.*, CLXXI, 297]).

siège de Nicée, des détails bien précis, il porte sur Alexis un jugement complètement différent de celui des autres témoins oculaires de la croisade — jugement qu'il convient de ne point négliger dans l'histoire des rapports de ce prince avec les Latins.

La lettre, écrite dans le court espace de temps qui sépara la prise de Nicée du départ de l'armée, doit être placée entre le 19 et le 27 juin.

LXXXVIII.

** 1097 (juillet) ?

Bohémond à son frère Roger Bursa: lui annonce la victoire de Dorylée.

[Fabriquée au XVI[e] siècle par J. Donzellini.

Inc.: « Posteaquam Niceam urbem . . . . . . »; — Expl.: « . . . . . . Tancredus filius, plurimam salutem dicit. »

Éditions: A. *Epist. principum*, p. 119; — B. *Epist. regum et principum*, pp. 115-116; — C. N. Reusnerus, *Epist. Turcicæ*, I, 11-12; — D. Baronius, *Annales* ad ann. 1098, nº 15, 1 ed., XI, 717; — E. Idem, ed. Mansi, XVIII, 90; — F. *Principum epistolæ*, pp. 142-143.

Version *française*: Michaud, *Hist. des cr.*, 1[re] éd., VII, p. 7, et dans les éditions suivantes.
Version *italienne*: Guarmani, *Gli Italiani in T. S.* (Bologna, 1872, in-8º), p. 350.].

Donzellini, qui savait que quelques chroniqueurs traitaient Tancrède de *neveu* de Bohémond, en fait, en terminant, le fils de Roger Bursa. Cette lettre est donc, non-seulement fausse, mais fabriquée sur un thème inadmissible. Gibbon [1] l'avait déjà signalée comme suspecte: mais Michaud s'est empressé de l'admettre et de la traduire avec sa candeur ordinaire.

LXXXIX.

1097 (août) Constantinople.

Alexis I Comnène au cardinal Oderisio de' Marsi, abbé du Mont Cassin: lui transmet les éloges qu'ont fait de l'abbé les princes croisés, l'informe que les affaires de la croisade sont prospères, charge les porteurs de la lettre de lui donner, de vive voix, de plus amples détails à ce sujet.

[Inc.: « . . . . . Et ab omnibus . . . . . »; — Expl.: « . . . . ab istis nuntiis nostris ».

Manuscrit: *Mont Cassin, Reg. Petr. diac.*, nº 147, fº 67 *b*.

[1] Gibbon, *Hist. of the decline*, trad. Buchon, II, 660.

ÉDITIONS : A. Gattula, *Hist. Cas.*, I. II, 924; — B. Muratori, *Ant. Ital.*, V, 389-390; — C. Tosti, *Storia di M. Casino*, II, 95; — D. Trinchera, *Syllabus*, nº 62, p. 79; — E. *Epist. Alexii ad Rob.*, ed. Riant, p. 43.

VERSION *italienne* (fragm.): Tosti, II, p. 19.

RÉCENSION : Riant, *Ep. Alex.*, præf., p. lxxiij-lxxiv].

Bien qu'obscure, mutilée du commencement, et visiblement altérée par le traducteur, cette lettre n'offre pas les mêmes difficultés de dates que l'autre épître d'Alexis à l'abbé du Mont Cassin. En août 1097, l'empereur, encore sous l'impression de la victoire de Dorylée (1er juillet) a pu parfaitement écrire dans les termes dont il se sert à l'endroit des croisés; les futurs historiens de la première croisade ne pourront donc plus négliger cette pièce comme l'ont fait tous leurs prédécesseurs.

XC.

1097 (fin de septembre?) (Marésie?)

[Siméon], patriarche grec de Jérusalem, et Adhémar de Monteil, évêque du Puy aux fidèles du Nord: leur annoncent la prise de Nicée et trois victoires des croisés sur les Infidèles; les exhortent à venir rejoindre l'armée à Pâques suivant (28 mars 1098).

[INC. : « D. Patriarcha . . . . . Communi consilio . . . . »; — EXPL. : . . . . . et proximum Pasca. Valete . . . . pro nobis orate ».

MANUSCRIT : *Reims*, Bibl. de la Ville, K. $\frac{785}{795}$ (m. s. XII), f. 209 *b*.

ÉDITION : Plus loin, *Appendice*, nº II].

Vaguement signalée en 1877 par M. W. Arndt, à la suite d'un voyage littéraire fait en France [1] en 1868, cette lettre a été recherchée, sur ma demande, par M. Demaison, archiviste de la ville de Reims. Je puis la publier, à la suite du présent travail, grâce à l'obligeance de cet érudit, qui a bien voulu la copier pour moi.

Elle est certainement contemporaine de la première croisade: l'âge du manuscrit ne laisse absolument aucun doute sur ce point. Mais, si ce ne peut être un de ces exercices littéraires sans valeur, écrits longtemps après les évènements par quelque moine obscur, ce n'est pas non plus un document parfaitement clair et exempt de difficultés. On peut en effet se demander s'il a été écrit en Occident au temps même de la croisade, et si c'est un de ces *excitatoria* destinés à provoquer le zèle d'un public peu difficile sur la nature des documents dont on lui donnait lecture, ou s'il a été écrit réellement en Orient et s'il émane de l'armée chrétienne elle-même.

1 *Neues Archiv*, 1877, t. II, p. 270.

En faveur de la première hypothèse milite d'abord un intitulé au moins singulier, puisque du vivant d'Adhémar du Puy († 1er août 1098) il n'y avait point encore de patriarche latin de Jérusalem, et que l'initiale D. ne saurait par conséquent convenir à Daimbert, arrivé en Terre Sainte seulement en septembre 1099, et précisément pour remplacer Adhémar comme légat du pape [2]. Puis la brièveté extrême et l'obscurité de la pièce, et certaines formules insolites, — la troisième personne du singulier avec l'épithète *sanctissimus*, employée pour désigner le patriarche même qui envoie la lettre — ne prédisposent pas en sa faveur [3]. En troisième lieu — circonstance plus grave — une circulaire des chefs de l'armée aux fidèles d'Occident [4], envoyée après la prise d'Antioche, raconte la croisade en remontant au passage par Constantinople, et paraîtrait, par conséquent, devoir être considérée, comme le seul document officiel de ce genre, parti du camp des croisés, depuis leur départ de Byzance jusqu'au mois de juillet 1098.

Malgré ces diverses objections, je pencherais vers la seconde hypothèse; D. peut vouloir dire *Dominus*, et alors rien n'empêche que la lettre n'ait été écrite au nom du patriarche grec Siméon. Peu importe que ce dernier fût ou ne fût point avec les croisés: son nom avait joué un grand rôle dans la prédication de la croisade; il représentait à lui seul les intérêts religieux que l'expédition s'était proposé de défendre. N'était-il pas naturel qu'une exhortation religieuse, adressée d'Outremer aux fidèles d'Occident, le fût à la fois au nom de ce Siméon et du légat du pape, chefs spirituels, l'un des chrétiens de Terre Sainte, l'autre des Latins armés pour secourir ces derniers? Quant aux trois dernières objections j'y répondrais en suggérant cette hypothèse, que la pièce en question est bien venue d'Orient, mais sans caractère officiel proprement dit, qu'elle a pu très-bien y être rédigée dans un but naturel de propagande, et être envoyée, par Adhémar ou les clercs de son entourage, à leurs collègues d'Europe chargés d'entretenir le zèle des fidèles. La tournure familière, j'allais dire *populaire*, de la lettre, les formules insolites, l'insertion, dans le récit, d'une apparition, enfin l'existence même du document en dehors des communications régulières et officielles de l'armée, s'expliqueraient alors parfaitement.

Quant à la date, elle offre aussi quelques difficultés: la pièce a été écrite après la prise de Nicée, qui y est mentionnée, avant le

2 Voir plus loin n° CXIX.

3 M. Hagenmeyer me fait remarquer également que l'assertion de la lettre: « *Niceam nostre dicioni subegimus* » n'est pas exacte, puisque Nicée fut rendue à l'empereur, et non aux croisés: mais ce n'est peut-être là qu'une simple exagération, bien pardonnable à ceux-ci, sans lesquels Alexis ne fût jamais rentré en possession de cette ville.

4 Plus loin n° CVII.

siège d'Antioche, auquel il n'est même pas fait allusion, par conséquent entre le 20 juin et le 21 octobre: pour préciser davantage nous n'avons que l'assertion « *tria bella fecimus* » qui soulève justement une des questions les plus controversées de l'histoire de la Ire croisade. On sait, en effet, qu'entre la bataille de Dorylée et le siège d'Antioche, les chroniqueurs des croisades ne placent aucun combat important avec les Infidèles. Seule Anne Comnène [5] enregistre, avec détails, deux autres victoires des croisés, et il est probable que les différents corps d'armée, marchant souvent isolés, eurent avec l'ennemi, et chacun de son côté, de nombreux engagements partiels [6] qui purent ne pas être connus des autres contingents et des témoins qui faisaient partie de ceux-ci. On n'a d'ailleurs, pour les deux batailles d'Anne Comnène, aucune date de jour: il est donc impossible de rien fixer avec certitude. Je dirai seulement qu'il est probable que la lettre dut être envoyée d'un port de Cilicie, au moment où l'armée, alors à Marésie — « *in Romania* », dit le texte — se trouvait à proximité de la mer, et pouvait, pour la première fois depuis Nicée, communiquer facilement avec l'Occident, c'est-à-dire vers la fin de septembre.

Il me reste à dire un mot de la vision qui est racontée dans ce petit document, et dont j'ai déjà longuement parlé à propos de la lettre, soi-disant apportée de Jérusalem par Pierre l'Hermite [7]. C'est le fait de l'insertion de cette vision dans une missive, envoyée d'Orient au nom du patriarche de Jérusalem, qui m'a fait penser 1.° que le rédacteur de la pièce avait dû avoir devant les yeux les lettres de la narration latine de la croisade de Charlemagne [8], et 2.° que c'était, peut être par l'intermédiaire de la pièce elle-même, que la légende carolingienne avait pu passer en se transformant, soit dans la seconde rédaction des *Chétifs,* soit dans Albert d'Aix.

Je ne puis que renvoyer à ce que j'ai dit plus haut [9] sur ces deux points.

Je ferai remarquer en terminant que cette pièce offre un intérêt spécial en ce qu'elle est adressée aux fidèles du Nord, qui n'avaient pas encore pu rejoindre l'expédition, et que (bien que le fait de la

5 Anna Comn., l. XI, c. 3 (éd. de P. p. 318, éd. de B. II, 35, *H. gr. des cr.*, I, II, pp. 49-50); cf. *Epist. Stephani* (d. les *Hist. occ. des cr.*, III, 886), où Étienne de Blois parait faire allusion à l'une de ces victoires.

6 *Gesta*, c. 8 (*Hist. occ. des cr.*, III, p. 130); Ekkehardus, p. 48; cf. Peyré, I, 387. On peut aussi regarder ces *tria bella* comme correspondant aux deux batailles livrées devant Nicée et à celle de Dorylée; c'est ainsi que Jean Frasquet (*Chronicon ad ann.* 1272, Paris, B. nat., lat. 12498, ch. s. XV, in-f.) compte six *bella* dans la première croisade: deux à Nicée, Dorylée, Antioche, Jérusalem et Ascalon, et qu'au XIVe siècle Matthieu de Westminster (*Flores histor.*, Francof., 1601, in-f. p. 234) trois *bella* avant Antioche: le passage du Vardar (18 février), devant Nicée et à Dorylée; mais je dois dire que le sens général de la lettre comporte plutôt des combats postérieurs, sinon à Dorylée, du moins à la prise de Nicée.

7 Voir plus haut n° XXXIII.

8 Voir plus haut p. 20.

9 Voir plus haut p. 97.

prédication de la première croisade dans les royaumes scandinaves ne fasse doute pour personne) [10], c'est cependant le premier document, relatif à cette prédication, qui ait encore été signalé.

Enfin elle va nous permettre peut-être de fixer le véritable caractère et la place de la lettre suivante qui a donné lieu à de nombreuses discussions, et qui ne soulèvera plus maintenant aucune difficulté.

XCI.

1097 (milieu d'octobre?) (En Cilicie?)

[Siméon], patriarche grec de Jérusalem, les évêques grecs de Syrie, et les évêques latins de l'armée des croisés, à l'Église d'Occident: racontent les premiers évènements de la croisade et sollicitent des secours.

1[re] Rédaction.

[Inc. « Jerosolimitanus patriarca . . . . Quoniam ecclesie incremento . . . . . »; — Expl.: « . . . . . vere vos commitimus ».

I.

(En tête ou à la fin de l'*Hist. Hierosolymitana* de Robert-le-Moine).

Manuscrits: 1. *Breslau*, Univ., II 3, ch. s. XVI, (1508), f. 139 *b*-140 *a*; — 2. *Breslau*. Univ., IV 191, (m. s. XIV) à la fin; — 3. *Copenhague*, 2159 (m. s. XIII), f. 2; — 4. *Giessen*, 158 (m. s. XIII), f. 173; — 5. *Hambourg*, Gm. 31 *b* (m. s. XIV) à la fin; — 6. *Himmerode*, perdu; — 7. *Klosterneuburg*, 722 (m. s. XV), f. 265; — 8. *Linz*, Cc. IV 10 (m. s. XIII), f. 265; — 9. *Luxembourg*, 86 (m. s. XIII), f. 114; — 10. *Milan*, Brera, A E XII (ch. s. XV, 4°); — 11. *Münich*, B. roy., lat. 5374 (ch. s. XV), f. 163; — 12. *Münich*, B. roy., lat. 17134, (m. s. XII), f. 64; — 13. *Paris*, B. nat., lat. 5508 (m. s. XII), f. 69; — 14. *Rome*, Vatic. 1795 (m. s. XIII), f. 119; — 15. *Rome*, Vat. 3901 (ch. s. XVI), f. 1; — 16. *Salzburg*, S[t] Pet., IX 28 (ch. s. XV), f. 124; — 17. *Schaffouse*, Bibl. min. 73 (m. s. XIII), f. 138; — 18. *Trèves*, Ville 1203 (m. s. XIII), f. 2; — 19. *Versailles*, B. Madden (ch. s. XV); — 20. *Vienne*, B. imp., 3497 (m. s. XIII), f. 1; — 21. *Vienne*, B. imp., 3993 (m. s. XV), f. 96; — 22. *Vienne*, B. imp., 4790 (ch. s. XV), f. 1; — 23. *Vienne*, B. imp., 9779 (ch. s. XVII), f. 79; — 24. *Wolfenbüttel*, Aug. 14 (m. s. XII), f. 106; — 25. *Wolfenbüttel*, Helmst. 206 (m. s. XII), f. 186; — 26. *Zwetl*, 345 (m. s. XIV), f. 69; — 27. Manuscrit perdu de l'édition princeps.

Éditions: A. A la fin de l'édition princeps de Robert-le-Moine, s. l. n. d., (Cologne, Ter Hoernen, v. 1470), in-4° [cod. 27]; — B. Martène, *Ampl. coll.*, V, 535-536 [cod. 6]; — C. Pertz, *Archiv*, VI, 631 [cod. 5].

Versions *allemandes* du XV[e] siècle à la suite de celles de Robert-le-Moine: *a*) par Peter Eschenloer de Breslau, *Breslau*, Univ., IV f. 105 (ch. s. XV), f. 145; — *b*) par un Anonyme, Münich, B. roy., Cgm. 224, ff. 144-145].

II.

(Dans les *Annales Corbeienses*).

Manuscrit: 28. *Münster*, Archiv, I B, 243 (m. s. XII).

Éditions: C. Pertz, *Mon Germ.*, *SS.*, III, 14 [cod. 28]; — D. Jaffé, *Monum. Corbeiensia*, p. 65 [cod. 28].

2.[e] Rédaction.

Inc.: « Jerosolimitanus patriarca . . . . Quoniàm ecclesiæ incremento. . . . »; — Expl.: « . . . . remanendi causam habeant ».

Manuscrits: 1. *Paris*, B. nat., lat. 5356 (m. s. XII), f. 136; — 2. *S. Évroul* (perdu).

10 Voir Riant, *Scand. en T. S.*, pp. 128 et s.

ÉDITIONS: A. Martène, *Thes. anecd.*, I, 272 [cod. 2]; — B. *Epistolæ II Roberti M. Hist. Hierosolymitanæ annexæ* (Genevæ, s. d., in-4°), p. 7 [éd. A].

RÉCENSIONS: 1) Mailly, *Esprit des crois.*, I, lxix; — 2) Sybel, *Gesch. d. I Kr.*, pp. 14-15; — 3) Peyré, II, 415, 491; — 4) *Ep. Alex.*, éd. Riant, præf., p. lx.

3.e RÉDACTION.

INC.: Jerosolimitanus patriarca . . . . . Quoniam ecclesiæ incremento . . . . »; — EXPL.: « . . . . et vos scribite et date gloriam Deo . . . . ou « . . . . . . et scribite et facite ».

MANUSCRITS:

I.

(Isolée).

1. *Paris*, B. nat., lat. 13345 (m. s. XII), f. 716.

II.

(A la fin de Robert-le-Moine).

2. *Münich*, B. roy., lat. 18624 (ch. s. XV), f. 76; — 3. *Rome*, Vatic. 3901 (ch. s. XVI), f. 43; — 4. *Vienne*, B. imp., 3497 (m. s. XV), f. 59; — 5. *Vienne*, B. imp., 3993 (m. s. XV), f. 253.

III.

(Dans Udalricus Babenbergensis, *Codex epistolaris*).

MANUSCRITS: 6. *Münich*, Bibl. roy., lat. 4594 (m. s. XII), f. 36; — 7. *Vienne*, B. Imp., 398 (m. s. XII), f. 105; — 8. *Zwetl*, 283 (m. s. XII), f. 228.

ÉDITIONS; A. Eccardus, *Corpus hist. Medii Ævi*, II, n° 236, pp. 256-257 [cod. 6]; — B. Jaffé, *Monum. Bambergensia*, n° 92, pp. 181-182 [cod. 6, 7].

VERSIONS *françaises*: *a*) Michaud, *Hist. des cr.*, 1re éd., I, pp. 545-547 et éd. suivantes; — *b*) Roger, *La noblesse de Fr. aux crois.*, 141-142; — *c*) Yanoski et David, *La Syrie*, p. 279; — *d*) Peyré, II, 492-493.

VERSIONS *italiennes*: *a*) Michaud, *Storia delle crociate*, tr. L. Rossi (Milano, 1811, in-8°) II, 229; — *b*) Idem, tr. Ambrosoli (Milano, 1831, in-8°), I, 554].

Les opinions, comme je viens de le dire, ont été très-partagées à l'endroit de cette pièce. Martène, qui paraît n'avoir point douté qu'elle ne fût authentique, l'a placée en 1097. Mailly n'acceptait ni cette date, ni l'assertion contenue dans l'intitulé, et voyait dans la lettre l'œuvre des chefs laïques de la croisade. Michaud, à qui elle ne présentait aucune difficulté, a trouvé cependant moyen, tantôt de la confondre avec celle que le patriarche Siméon avait, soi-disant délivrée à Pierre l'Hermite [1], tantôt de l'attribuer au patriarche grec d'Antioche [2]; il la place en 1098. Sybel [3] l'a regardée comme authentique, quoique sans valeur. Peyré [4] l'attribue à Arnoul de Rohes, et la fixe au mois d'août 1099. Jaffé [5] la considère comme fausse et Wattenbach [6] comme légitime.

Examinons-la de près.

Les manuscrits nous en ont conservé trois rédactions bien distinctes: la première, très-courte, la seconde [7], allongée d'un appendice homi-

1 *Hist. des cr.*, 1re éd., VI, 704.

2 *Ibid.*, I, 545.

3 *Gesch. d. I Kr.*, I, 14.

4 II, 491; M. Hagenmeyer (p. 163) parait adopter cette opinion, que j'ai suivie dans les *Exuviæ C. P.*, (II, 204 n.), mais que la découverte de la pièce précédente m'a fait abandonner depuis.

5 *Mon. Bamb.*, p. 181.

6 *Deutschl. G. Quellen*, II, 125.

7 La première s'arrête aux mots « *vere nos committimus* » (*concitantibus* dans les mmss. qui donnent la seconde rédaction).

létique sans intérêt historique: la troisième enfin, qui ne diffère de la seconde que par quelques variantes sans importance, et l'addition d'une petite phrase finale, où les croisés demandent des nouvelles d'Occident.

La première rédaction accompagne *toujours*, et dans des copies fort anciennes, l'*Historia Hierosolymitana* de Robert-le-Moine [8], sauf dans le manuscrit unique des *Annales de Corvey*, qui, rédigées en 1148, ont parfaitement pu l'emprunter à une copie du récit de Robert, déjà répandu en Allemagne à cette époque [9].

De la seconde rédaction nous n'avons, au contraire, que trois manuscrits, tous isolés.

La troisième rédaction accompagne de nouveau, dans trois manuscrits l'*Historia Hierosolymitana* de Robert: mais, circonstance singulière, elle y fait double emploi avec la première rédaction, celle-ci inaugurant, celle-là terminant les manuscrits ; et comme ces derniers sont très-récents, il est permis de supposer qu'ils dérivent tous d'une seule et même copie originelle - copie où le scribe, n'ayant eu connaissance de la troisième rédaction qu'après avoir inscrit la première en tête de l'*Historia Hierosolymitana*, aura voulu compléter son œuvre en y ajoutant, à la fin, un texte qu'il regardait probablement comme plus complet.

Cette troisième rédaction est d'ailleurs un remaniement très-ancien de la seconde: car, d'une part, nous en avons [10] un manuscrit isolé du commencement du XIIe siècle, et, de l'autre, elle se trouve dans le *Codex epistolaris* d'Ulrich de Bamberg, recueil formé en 1125 et dont nous avons des exemplaires remontant à cette dernière date.

Nous sommes donc en face d'une pièce, sinon connue de Robert-le-Moine, du moins ajoutée à son œuvre par des scribes contemporains, puis rallongée une première fois avant 1125, et enfin insérée dans le *Codex epistolaris* d'Ulrich de Bamberg.

Comparons-la à la lettre précédente: nous trouverons entre les deux documents une parenté surprenante; l'un nous est conservé dans un manuscrit de Reims, contemporain de Robert, moine de Reims; l'autre accompagne 27 exemplaires sur 80 de la chronique du même Robert. Je viens de montrer que le patriarche qui figure dans l'intitulé de la première lettre est le patriarche grec Siméon: celle-ci est adressée aussi au nom du patriarche de Jérusalem et des évêques *grecs* et *latins* d'Orient.

Elle est donc, comme l'autre, antérieure à l'époque où l'armée chré-

8 Sauf dans le manuscrit perdu d'Himmerode, où elle accompagnait un poème latin sur la 1re croisade (V. Martène *Ampl. coll.*, V, 517); mais ce poème n'était qu'une mise en vers de l'*Hist. Hierosol.*

9 Voir ma préface à l'*Epist. Al. ad. Rob.*, pp. xl et lxviij.

10 Paris, B. nat., lat. 13345.

tienne, commençant à se brouiller avec l'empereur [11], se décida à rompre avec le clergé grec et à remplacer les évêques de ce rite par des prélats latins (oct. 1098 [12]). Toutes deux racontent les mêmes faits, bien que dans des termes différents: seulement la seconde substitue à l'apparition miraculeuse, l'intervention de quatre saints guerriers [13]. Ce ne sont donc, à mon avis, que deux éditions successives d'une seule et même lettre, éditions envoyées de Cilicie à un très-court intervalle, l'une dans le Nord et l'autre en Occident. La première est la plus ancienne, car elle parle encore du départ de Nicée et ne touche qu'en passant aux villes prises sur la route, tandis que l'autre semble déjà avoir oublié Nicée pour ne s'occuper que des *onze villes* et des *deux cents châteaux* récemment conquis [14]: la première d'ailleurs ne parle que de trois batailles, et la seconde de cinq [15]. Il convient donc de placer celle-ci plus près du siège d'Antioche, quand déjà tous les environs de cette ville étaient tombés, à la suite de combats heureux, au pouvoir des croisés, et par conséquent au milieu d'octobre 1098.

Quel rôle maintenant ont joué, à l'endroit de la lettre, soit Robert-le-Moine, soit Ulrich de Bamberg? il est plus difficile de le déterminer. L'ont-ils altérée, soit en l'abrégeant, soit en l'allongeant? Dépouillée de son appendice jaculatoire, elle a bien le caractère populaire que je signalais dans la précédente, et qui tranche nettement sur le style soigné de Robert. Celui-ci ne serait donc point le rédacteur de la lettre et l'aurait seulement fait copier à la suite de sa chronique, sans se donner la peine de la modifier. Quant à la question de savoir s'il n'aurait pas envoyé ce document d'Orient à Reims, d'où il se serait répandu dans l'Europe entière, j'avoue qu'elle me paraît actuellement insoluble; car il faudrait, pour y répondre utilement, reprendre à nouveau celle de la présence à la première croisade de l'abbé de S. Remi [16], ce qui me paraît parfaitement oiseux, tant que l'on n'aura pas de nouveaux éléments de discussion. Ulrich, au contraire, nous aurait transmis la lettre originale, allongée et déformée, et cela sans qu'on puisse affirmer qu'il soit coupable de

11 Après l'insuccès de l'ambassade de Hugues-le-Mainé (août 1098), plus loin n° CIX.

12 Pierre de Narbonne fut installé évêque d'Albara en oct. 1098 (*Gesta*, c. 22, Raim. de Ag. c. 14 [*H. occ. des cr.*, III,153,266]; Baldr. Dol., l. III, c. 22 [*Ibid.*, IV, 83]; Wilh. Tyr., l. VII, c. 8 [*Ibid.*, I, 288]).

13 Nous les retrouvons dans l'*Hist. b. sacri*, c. 27 et dans Bartolf, c. 9 (*Hist. occ. des cr.*, III, 183, 496); ils figurent aussi à la défaite de Kerbogha, (*Gesta*, c. 39; Tudeb., XI, 8; *Hist. belli sacri*, c. 82; Rob. Mon., l. VII, c. 13; Baldr., l. II, c. 17: Guib. de Nov., l. VI, c. 9 (*H. occ. des cr.*, III, 81, 151, 205, 832, IV, 77, 206). *Ch. d'Ant.*, VIII, 62, t. II, p. 285; *Epist. Lucensium*, plus loin App. n° IV; cf, Röhricht, *Beitr. z. Gesch. d. Kreuzz.* (Breslau, 1878), II, pp. 11, 19, 21, et *Pilgerfahrt. v. d. Kreuzz.*, p. 378, n. 107.

14 Voir la lettre n° XCVII, plus loin App. n° III, qui mentionne aussi ces deux cents châteaux, et qui montre bien qu'il s'agit des conquêtes antérieures au siège d'Antioche, et non de celles faites plus tard en Syrie, et qui ont induit Peyré à placer la lettre en 1099. Étienne de Blois parle aussi (le 29 mars 1098) de 160 châteaux pris en Syrie (*Ep. Stephani*, d. les *H. occ. des cr.*, III, 889).

15 Il est vrai que ces *cinq* batailles ne figurent que dans l'appendice des 2ᵉ et 3ᵉ rédactions.

16 Voir la préface du tome III des *H. des cr.*, pp. xliv-xlv, et celle de l'*Epistola Alexij*, pp. xlj, n. 5, et lxj, n. 2.

cette déformation, dûe plutôt à l'auteur anonyme de la seconde rédaction.

Je termine enfin, en renvoyant à ce que j'ai dit, au commencement de ce travail [17], des rapports que la lettre aurait eus avec la *Relatio* latine de la croisade de Charlemagne — les copistes de l'*Historia* de Robert, sinon Robert lui-même, pour donner à l'œuvre du moine de S. Remi une certaine ressemblance extérieure avec un document aussi populaire que la *Relatio*, ayant cru devoir orner celle-là, comme l'était celui-ci, de deux épîtres, l'une patriarcale et l'autre impériale, prenant la première toute faite [18], et fabricant au contraire la seconde dans le style et à l'aide des lettres carolingiennes.

XCII.

1097 (après le 8 octobre) (Watten?)

Charte de Clémence de Bourgogne, comtesse de Flandres, relative à un envoi de reliques fait par le comte Robert II le Hiérosolymitain, son mari, pendant son voyage à Jérusalem, et à la consécration de l'église de Watten.

[Inc.: « In nomine sancte .... Ego Clementia .... Tempore quo.... »; — Expl.: « ... in perpetuum exerint ... aliis expresse nominatis. »

Manuscrits: 1. *S.t Omer*, nº 852, *Chart. Watinense* (ch. s. XV, in-4º); — 2. *Ibid.*, nº 851. *Ann. eccl. Watinensis* (ch. s. XVI, in-4º) t. I.

Édition: Coussemaker, *Documents relatifs à la Flandre maritime* (Lille, 1860, in-8º), pp. 65-66, tirage à part des *Annales du comité flamand de France* (V, 1859-1860), pp. 359-360.

Récensions: 1. *Bulletin de la soc. des antiq. de la Morinie*, t. I (1852), p. 26; — 2. Coussemaker, p. 10].

J'ai compris ce document parmi les lettres historiques, bien qu'il ait la forme d'une charte de donation: mais il n'en a que la *forme*, et il contient en réalité un récit curieux et jusqu'à présent inconnu aux historiens des croisades, de la première partie du voyage de Robert II et de ses rapports avec sa sœur, la duchesse de Pouille, Édla, veuve de s. Knut de Danemark et femme de Roger Bursa [1]. Robert II reçoit de ce dernier des reliques qu'il envoie à sa femme, et que celle-ci dépose dans une église construite à cet effet à Watten et dotée par elle de diverses possessions. Lambert, évêque d'Arras, est délégué par Manassès II de Châtillon, archevêque de Reims, pour consacrer le nouveau sanctuaire: la cérémonie a lieu le 8 octobre 1097,

17 Plus haut p. 29; voir aussi ma préface à l'*Epist. Alexij*, p. lix-lx.

18 L'absence de toute expression commune entre notre lettre et les épîtres carolingiennes, tandis que celle d'Alexis a plusieurs passages identiques avec ces dernières, prouve bien que la première n'a pas eu le même auteur que la seconde, et même que, si celle-ci est fausse, celle-là est par cela même authentique.

1 V. Riant, *Scand. en T. S.*, p. 184.

et c'est probablement peu après, si ce n'est le jour même, qu'est scellé l'acte de donation, daté d'ailleurs seulement de 1097, V[e] indiction.

XCIII.

** 1097 (commencement de novembre) Antioche.

Bohémond à Roger: lui annonce l'investissement d'Antioche.

[Fabriquée au XVI[e] siècle par Donzellini.

Inc.: « Quæ a militibus . . . . »; — Expl.: « . . . . obsideri Antiochia ».

Éditions: A. *Epist. princ.*, pp. 123-124; — B. *Epist. regum et princ.*, p. 120; — C. N. Reusnerus, *Ep. Turcicæ*, I, 12-13; — D. *Princ. epist.*, pp. 147-149].

Cette lettre est aussi apocryphe que l'épître soi-disant écrite par le même Bohémond après la bataille de Dorylée: cependant elle est plus difficile à expliquer que celle-ci, dont les termes vagues avaient pu être empruntés par le faussaire à n'importe quelle histoire générale. Là, Donzellini suppose que Bohémond renvoie à une lettre précédente, où il aurait raconté à Roger une victoire remportée par les croisés près de *Murasis* (?). Est-ce là un nom de fantaisie inventé par le faussaire? a-t-il puisé à une source perdue, relatant l'une des deux batailles dont parle Anne Comnène, comme ayant été livrées entre celle de Dorylée et l'investissement d'Antioche [1], et dont j'ai dit un mot tout-à-l'heure? A-t-il au contraire mal lu quelque récit de la 1[re] croisade, et placé à Marésie, où il n'y eut aucun engagement, le combat de Dorylée? il est difficile de le préciser.

Le reste de la lettre est rempli par une description d'Antioche, empruntée mot à mot aux *Décades* de Flavio Biondo [2], qui l'avait prise lui-même, partie dans Accolti [3], partie dans Guillaume de Tyr [4].

XCIV.

1097 (novembre) Mont Cassin.

Oderisio I de' Marsi, abbé du Mont Cassin, à Alexis Comnène: lui recommande les croisés.

[Mentionnée dans la réponse d'Alexis, plus loin n° CI [1]].

1 Anna Comnena, l. XI, c. 3, (éd. de P., p. 318, éd. de B., II, 35, *H. gr. des cr.*, I, II, pp. 49-50); cf. Peyré, I, 387.

2 Fl. Blondus, *Decades*, D. II, l. 3.

3 Accolti, éd. Hofsnider, p. 171.

4 Wilh. Tyr., l. IV, c. 9-10 (*H. occ. des cr.*, I, p. 165-169; cf. Guib. de Nov., l. VI, c. 16 (*Ibid.*, IV, 211).

1 « Ut autem adiutorium præberet (Imperium » meum).... exercitui Francorum designabant vestræ » prudentissimæ apices ». (*Ep. III Alex. ad Oder.* à la suite de l'*Epist. Alex. ad Rob.*, ed. Riant, p. 44.

J'ai placé cette lettre en novembre, parce qu'il m'a paru résulter de la correspondance d'Oderisio avec Alexis que les réponses de l'abbé à l'empereur étaient confiées aux envoyés grecs eux-mêmes qui avaient apporté les chrysobulles [2]. Or la pièce actuelle me paraît être la réponse d'Oderisio à la lettre impériale du mois d'août, et avoir dû être envoyée du Mont Cassin, trois mois au moins après le départ de Constantinople des messagers porteurs de celle-ci — ce délai devant correspondre au temps exigé par le voyage des ambassadeurs et leur séjour à l'abbaye.

XCV.

1097 (novembre) Édesse.

Thoros, prince d'Édesse [aux croisés et] à Baudouin: le prie de venir occuper Édesse pour défendre cette ville contre les Infidèles.

[Mentionnée par Matthieu d'Édesse [1], la *Chanson d'Antioche* [2], et Guillaume de Tyr [3]].

Le fait d'une ambassade, envoyée par Thoros, prince d'Édesse, à Baudouin, aussitôt après les premiers succès [4] remportés par ce prince au sud du Taurus, est affirmé par des témoignages nombreux et irrécusables [5]. Elle se composait, suivant Albert d'Aix, de l'évêque de la ville et de douze des principaux habitants. Matthieu d'Édesse nous apprend que ces envoyés étaient porteurs d'une lettre, contenant, de la part de Thoros, des demandes que Baudouin dut plus tard jurer de satisfaire [6]. Je serais porté à croire que cette lettre était en même temps la réponse à celle dont j'ai parlé plus haut [7], et par laquelle les croisés avaient annoncé leur arrivée au prince d'Édesse: en effet Michel-le-Syrien [8] nous représente le message comme adressé

2 V. Petri Casin. *Chronicon*, l. IV, c. 17, éd. Migne, c. 844.

1 « Il (Thoros) envoya vers le comte frank pour » le prier de venir à son secours contre ses ennemis »... » Baudouin prit à témoin les archanges.... qu'il exé» cuterait ce que Thoros lui avait demandé dans la » LETTRE qu'il lui avait adressée. » (Matth. d'Édesse, [*Hist. arm. des cr.*, I, pp. 35, 37]).

2 « Li Vius de la Montaigne l'a par LETRES mandé. » (*Ch. d'Ant.*, l. III, c. 23, t. I, p. 185).

3 « Qui (Edessene) civitati preerat.... missa lega» tione LITTERIS et viva voce Balduinum ad se satagit » evocari. » (Wilh. Tyr., l. IV, c. 2 [*Hist. occ. des cr.*, I, 154]).

4 Albert d'Aix mentionne auparavant une lettre sans importance, écrite par l'arménien Pancrace à son fils, pour lui ordonner de livrer à Baudouin le château de Ravendel: « In manu Fer *litteras* filio Pan» cratius direxit » (Alb Aq., l. III, c. 18, [*Hist. occ. des cr.*, IV, 351]).

5 « Misit ad eum [Balduinum] legationem princeps » civitatis Edessæ » (Fulch. Carn., l. I, c. 14, [*Hist. occ. des cr.*, III, 337]); — « Princeps... Edessæ misit ad » eum legationem. » (Bartolf., c. 9 [*Ibid*, III, p. 497]); « — Dux civitatis Rohas.... episcopum eiusdem urbis » cum duodecim prefectis maioribus civitatis ..... ad » ipsum Balduinum misit, quatenus ad urbem descen» deret. » (Alb. Aq. l. III, c. 19, [*Ibid.*, IV, p. 352]); cf. Guib. de Nov., l. III, c. 13 (*Ibid*, IV, p. 155); — « Thoros fit dire aux croisés d'envoyer un des leurs » pour prendre possession d'Édesse. » (Michel-le-Syrien, [*Hist. arm. des cr.*, I, 328]).

6 Matth. d'Édesse, p. 37.

7 Plus haut n° LXXVI, p. 147

8 Michel-le-Syrien, *l. c.*

à l'ensemble des chefs de l'armée. Il a dû être envoyé d'Édesse vers le mois de novembre [9].

XCVI.

1097 (décembre) Le Caire.

Afdhal, visir du calife d'Égypte aux croisés: proteste de ses sentiments d'amitié envers eux et les encourage à combattre les Turcs: donne pouvoir à ses envoyés de conclure avec les Latins un traité d'alliance.

[Insérée en substance dans Albert d'Aix, l. III, c. 59].

Inc.: « Rex ammirabilis Babyloniæ . . . . »; — Expl: « . . . . injuste ablata ».

Éditions: — A. Albertus Aq., éd. Reineccius, pp. 69-70; — B. éd. Bongars, I, p. 235; — C. éd. Migne, c. 472; — D. *Hist. occ. des cr.*, IV, 380.

Version *française moderne*: Guizot, *Mémoires*, XX, 178].

Si l'ambassade envoyée de Nicée en Égypte par les croisés pouvait soulever quelques doutes, il n'en est pas de même de celle qui vint d'Égypte à Antioche, au commencement de l'année 1098 [1]. Outre Ibn Khaldoun [2], tous les chroniqueurs latins, témoins oculaires de la 1re croisade, sauf Foucher de Chartres, en parlent: ceux qui n'étaient pas admis au conseil des chefs se contentent de la signaler [3]: de mieux informés ont pensé qu'Afdhal avait envoyé de lui-même des députés chargés de saluer les croisés [4], avec qui, selon d'autres, devait être conclu un traité d'alliance et d'amitié [5]. L'existence des lettres que portaient ces ambassadeurs nous est affirmée par le prince même qui présidait le conseil des croisés, Étienne de Blois: c'étaient de pleins pouvoirs en vertu desquels put être signé le traité susdit [6]: malheureusement Étienne ne nous indique pas les clauses de la convention.

9 En effet Baudouin se sépara des croisés un mois environ avant le commencement du siège d'Antioche (21 octobre), et était à Édesse en février 1098 (cf. Hagenmeyer, *Ekkeh.*, p. 209); Matthieu d'Édesse ne place l'ambassade qu'en 547 de l'ère arménienne, année qui commence le 25 février 1098.

1 Sur la date de l'arrivée de cette ambassade, v. Hagenmeyer, *Ekkeh.*, p. 168.

2 « [Khalifi Ægyti] quum Seldjukidas . . . valde » timerent, Francis nuntium ablegarunt, quo eos ad » Syriæ expugnationem excitarent. » (Ibn Khaldoun, éd. Tornberg, p. 123); cf. Ibn el-Athir (*Hist. or. des cr.*, I, 191), qui place l'appel de l'Égypte aux Latins avant la croisade, et Renaudot, *Hist. des patr. d'Alexandrie*, p. 478.

3 *Gesta*, IV, c. 17, 27, Tudebode, IV, 11, VII, 4, (*Hist. occ. des cr.*, III, 137, 139, 45, 49); Baldr. Dol., l. II, c. 17 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 51) pour qui l'arrivée des ambassadeurs est *fortuite*; Ord. Vit., l. IX, c. 9 (éd. Le Prévost, III, 528); Otto Frisingensis, l. VII, c. 3, éd. Cuspinianus, f. 75*a*; Guido de Baz., ap. Alberici *Chron.* (Pertz, *Mon. G., SS.*, XXIII, 810).

4 Raim. de Ag., c. 7 (*Hist. occ. des cr.*, III, 247). Ekkeh. Uraug., *Hierosol*, XVI, 1, éd. Hagenmeyer, p. 168.

5 *Hist. belli sacri*, c. 46 et 99. (*Hist. occ. des cr.*, III, 189-190, 212); cf. God. Viterb., *Pantheon*, XXIII, 38 (Pertz, *Mon. G., SS.*, XXII, 249).

6 « *Misit ad nos* in exercitu *nuntios* suos Sarracenos » *cum* LITTERIS suis, et per eos firmavit pactum et » dilectionem nobiscum. » (*Epist. Steph.* [*Hist. occ. des cr.*, III, 889]); cf. Anselmi *Epist.* (*Ibid.*, p. 893).

La lettre qu'Albert d'Aix nous a conservée n'est probablement, ni par le fond, ni par la forme, la reproduction de celle qu'apportait l'ambassade égyptienne: mais, dans ce morceau d'imagination, avons-nous au moins la substance du traité? je serais porté à en douter: Afdhal y assure aux Latins la possession de Jérusalem, s'ils veulent se charger de l'enlever aux Turcs; il leur promet presque de se faire chrétien et les encourage à ne pas abandonner le siège d'Antioche. Guillaume de Tyr [7], sous une forme narrative, reproduit les mêmes offres. Robert-le-Moine [8] nous donne à la place un discours beaucoup plus fier, où les envoyés se contentent de proposer, au nom de l'émir, l'accès libre des Lieux Saints aux croisés et leur ravitaillement pendant le voyage, à condition qu'ils déposent les armes: en cas de refus, on s'opposera, à main armée, à leur expédition. A ce langage inadmissible, puisque Afdhal ne pouvait promettre le passage à travers un pays qui, à cette époque, ne lui appartenait point, je préférerais l'assertion de Guibert de Nogent [9], qui nous montre l'émir promettant de se faire chrétien, si on lui fait recouvrer Jérusalem et les territoires que lui ont enlevés les Turcs, et qui nous apprend plus loin que le traité n'était qu'une feinte et l'ambassade un simple espionnage.

Mais le récit évidemment le plus sûr est celui de l'auteur anonyme de l'*Historia belli sacri* [10], qui, comme je l'ai dit plus haut [11], a puisé, pour tout ce qui concerne les rapports des croisés avec l'Égypte, à une source spéciale, différente des autres chroniques, en particulier des *Gesta*, qu'ailleurs il suit de préférence; pour cet anonyme, l'ambassade apportait d'abord les protestations d'amitié d'Afdhal; ce dernier priait seulement les Latins de ne pas dévaster sa terre; s'ils voulaient accepter son alliance, il leur offrait, soit de partager les conquêtes communes, soit de les tenir d'eux en fief. Comme Guibert, l'anonyme avoue que les envoyés n'étaient que des espions: quant aux croisés, ils avaient offert à l'émir, suivant Raimond d'Aiguilhe [12] (qui a dû être informé de ces détails par le comte de S.t Gilles) de s'allier avec eux contre les Turcs, pour chasser ceux-ci de la Syrie et de la Palestine: toutes les villes, possédées auparavant par l'Égypte, devaient lui être rendues, sauf Jérusalem, dont la possession aurait été assurée aux Latins: on aurait partagé par moitié le reste des conquêtes à faire.

Quoiqu'il en soit, il me paraît historiquement certain qu'il a existé

7 Wilh. Tyr., l. XIV, c. 24 (*Hist. occ. des cr.*, I, 191); cf. Gilo, l. III, (Migne, *Patr. lat.*, CLV, 966).

8 Robertus Mon., l. IV, c. 16, l. V, c. 1-2 (*Hist. occ. des cr.*, III, 784, 791); cf. Gilo, l. III, c. 965-967. Robert-le-Moine, qui suppose que Jérusalem avait déjà été reprise par Afdhal, a confondu avec la seconde ambassade. Voir plus loin n. CXXVII, et Wilh. Tyr., l. VII, c. 19 (*Hist. occ. des cr.* I, 305-306).

9 Guib. de Nov., l. IV, c. 13, l. VII, c. 3 (*Ibid.*, IV, 178, 224).

10 *Hist. b. sacri*, *l. c.*

11 Voir plus haut, p. 147.

12 Raim. de Ag., c. 16 (*H. occ. des cr.*, III, 277).

une lettre d'Afdhal aux croisés: je l'ai placée en décembre 1097, ayant supposé qu'il avait fallu six ou sept semaines aux envoyés égyptiens pour venir du Caire à Antioche, où ils étaient déjà arrivés le 9 février.

XCVII.

1098 (vers le 10 février) Devant Antioche.

Anselme, comte de Ribemont, à Manassès II de Châtillon, archevêque de Reims: lui raconte le siège et la prise de Nicée, la bataille de Dorylée, la marche des croisés à travers l'Asie Mineure et les premiers évènements du siège d'Antioche.

[INC.: « Reverendo domino . . . . Quia dominus noster es . . . . »; — EXPL.: « . . . . per Remundum de Castello. Valete ».

MANUSCRIT: Paris, Bibl. Mazar., H. 1345 (S. Martin des Champs, 98) (m. s. XII, in-4°), ff. 21*b*-22*b*.

ÉDITION: Plus loin, *Appendice*, n° III.

RÉCENSION: Guibert de Nogent, l. VI, c. 8 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 219)].

Anselme de Ribemont [1], comte d'Ostrevant et de Valenciennes, est l'une des figures les plus brillantes de la première croisade [2], et sa mort glorieuse devant Archis (commencement d'avril 1099) a été célébrée par tous les témoins oculaires de l'expédition [3].

Suivant Guibert de Nogent [4], il avait adressé d'Orient, à Manassès II de Châtillon, archevêque de Reims, son ami et son représentant en France [5], deux lettres racontant, l'une les évènements de la croisade depuis Constantinople jusqu'à Antioche, l'autre le siège et la prise d'Antioche et la défaite de Kerbogha (28 juin 1098).

La seconde seulement, dont je m'occuperai tout-à-l'heure, était

1 Ribemont, arr. de S. Quentin (Aisne).

2 Voir Robert. Mon., l. II, c. 10 (*H. occ. des cr.*, III, 475); Wilh. Tyr., l. VI, c. 18 (*Ibid.*, I, 265); Alb. Aq., l. IV, c. 49 (*Ibid.*, IV, 424); *Hist. b. s.*, c. 104; Raim. de Ag., c. 16, Rad. Cad., c. 106. (*Ibid.*, III, 215, 276, 280); *Auctaria ad Sigebertum* (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VI, 393-395, 471); Miræus, *Op. diplom.*, I, 348; *Gallia chr.*, II, Instr. 427, X, Instr. 190; Outreman, *Hist. de Valenciennes*, pr., p. 6; Escallier, *Hist. d'Anchin*, p. 40; P. Paris, *Chans. d'Antioche*, Index, II, 359.

3 Wilh. Tyr., l. VII, c. 17; Tudebod., l. XIII, c. 12; *Hist. b. s.*, c. 97; Raim. de Ag., c. 12; Fulch. Carn., l. I, c. 25; Bartolfus, c. 26; Rad. Cadom., c. 106; Rob. Mon., l. IX, c. 18; Baldr. Dol., l. IV, c. 5; Guib. de Nov., l. VI, c. 23; Alb. Aq., l. V, c. 31, 36 (*Hist. occ. des cr.*, I, 303; III, 100, 158, 211, 276, 353, 507, 680, 857; IV, 93, 219, 452, 456); *Ch. d'Antioche*, VIII, 8, t. II, 297; Bern. Guidonis, *Vita Urbani II* (Murat., *SS.*, III, 354); *Roman du Cygne*, éd. Reiffenberg, II, cxxxvj; *Chron. Andrense*, (D'Achery, *Spicileg.*, IX, 375); Outreman, *Hist. de Valenciennes*, pr., p. 114.

4 « Qui, quum in Dominica militia fidelissime et » retractabiliter se ageret, inter cætera suæ sagaci- » tatis fideique potentis insignia, illud præclarum, » et omnibus amantissimum litteratis, exhibuit, quod » cuncta quæ in obsidione Nicææ, et quæ Romaniam » Armeniamque peragrando, quæ denique Antiochiam » aggrediendo, captam defensando, nostri egere, qua- » liter per idem tempus contra Galapiæ regem, contra » Damascenum, Iherosolimitanum quoque, quem et » adulterum vocitat, conflixere, ad Manassem, Re- » morum archiepiscopum, piæ memoriæ virum, qui » ante hoc decessit ferme biennium, *semel ac se-* » *cundo directis apicibus*, clarissime patefecit ». (Guib. de Nov., l. VI, c. 23 [*Hist. occ. des cr.*, IV, 219]).

5 Voir plus loin n° CXLVII.

parvenue jusqu'à nous, et l'on regrettait vivement la perte de la première.

J'ai eu, en 1877, la bonne fortune de retrouver celle-ci dans un manuscrit de la bibliothèque Mazarine à Paris, provenant de l'abbaye de S.t Martin des Champs [6]; je la publie à l'Appendice.

Bien qu'elle ne donne pas peut-être tout ce qu'on pouvait en attendre, elle est intéressante. Je n'ai pas l'intention de l'entourer ici de commentaires qui sortiraient des limites que je me suis tracées: je résumerai seulement les principaux faits qu'elle nous offre.

Après un préambule, dans lequel Anselme donne à Manassès diverses instructions relatives à l'administration de ses fiefs et se recommande aux prières du chapitre de Reims, le siège de Nicée et la bataille de Dorylée sont racontés par lui avec précision et sans phrases. Il n'a pu du reste assister à cette dernière victoire, n'étant revenu que le soir du combat, d'une ambassade dont les princes l'avaient chargé auprès d'Alexis.

La traversée de l'Asie Mineure n'a offert, selon lui, aucun incident notable, sauf, après Iconium, un combat de l'avant-garde, dont il faisait partie, avec quelques Turcs. La bataille du Pont-de-Fer est racontée en quelques lignes; et le récit s'arrête à celle qui suivit la prise du château de Harenc (9 février 1098). La lettre contient ensuite la liste des chevaliers morts à l'ennemi jusqu'à ce moment. Anselme termine en accusant réception d'un tapis que Manassès lui a envoyé par Raimond « *de Castello* ».

Voici les dates qu'il donne:

1097	6 mai.	Investissement de Nicée.
»	16 mai.	Défaite de Soliman.
»	19 juin.	Prise de Nicée.
»	28 juin.	Départ des croisés.
»	1er juillet.	Bataille de Dorylée.
»	21 octobre.	Commencement du siège d'Antioche.

Les noms de chevaliers qu'il cite sont pour la plupart nouveaux:
Morts à l'ennemi:

6 H. 1345, olim S. Mart. in Campis, 98. Il est composé de feuilles détachées, provenant de deux manuscrits, l'un du XIe et l'autre du XIIe, et mal reliés au XVIIe s. Il est très-probable qu'il contenait d'autres lettres sur les croisades que celles d'Anselme et une troisième dont je vais parler plus loin: on voit encore les onglets de trois feuillets qui ont été coupés (après la reliure actuelle), et qui renfermaient probablement, avec la suite de la deuxième lettre d'Anselme d'autres documents du même genre. La 1re lettre d'Anselme, ne figure pas dans la description que donne le catalogue manuscrit de la bibliothèque.

Devant Nicée: Baudouin de Gand [7] et Baudouin *Chalderuns* [8] — A Dorylée, *Robertus Parisiacensis* [9], *Lisiardus Flandrensis*, Hilduin de Mazingarbe [10], *Ansellus de Caium* [11], Manassès de Clermont, *Laudunensis*.

Morts de maladie :

Devant Nicée: *Wido de Vitreio* [12], *Odo de Vernolio* [13], *Hugo Remensis;* — « apud *Sparnum* castellum », le vénérable abbé Roger [14], chapelain d'Anselme; — devant Antioche: *Alardus de Spiniaco*, *Hugo de Calniaco*.

7 V. *Epist. I Steph. Bles.* (*Hist. occ. des cr.*, III, 886); Reiffenberg, *Op. c.*, p. cxlj et *Ch. d'Antioche*, Index, II, 334; comme Baudouin Cauderon, c'est un des héros de la *Chanson d'Antioche*. On voit que ce doit être à tort que M. Paulin Paris (*Ch. d'Ant.*, I, p. 139), a rejeté une leçon de quatre des manuscrits de ce poème, leçon qui les faisait tous deux mourir à Nicée; c'est évidemment pour la rime que plus tard (IV, 35, t. I, p. 159, et VI, 27, t. II, p. 113) la *Chanson* fait reparaître Baudouin Cauderon devant Antioche.

8 Cf. Wilh. Tyr., l. III, c. 5; Alb. Aq., l. II, c. 27-29 (*H. occ. des cr.*, I, 117, IV, 320-321). Reiffenberg et les historiens belges en font un seigneur du Cambrésis; M. P. Paris, dans la *Chanson d'Antioche* (II, 318), un champenois. M. Vachez (*Familles du Lyonnais aux croisades*, Lyon, 1875, in-8°, p. 9) me paraît établir assez bien qu'il appartenait à une famille du Berry, possessionnée dans le Morvan et le Forez; le *Rom. de God. de B.* (éd. Reiffenberg, II, 213) le fait naître en Brie, pour la rime.

9 Cf. Wilh. Tyr., l. III, c. 14; Alb. Aq. l. II, c. 39-40 (*H. occ. des cr.*, I, 132, IV, 329). On a supposé que c'était le chevalier « τις εὐγενὴς » dont parle Anne Comnène (l. X, 10 et XI, 3, éd. de P., pp. 300, 317, éd. de Bonn, II, 58-59 et 84, *Hist. grecs des cr.*, I, II, pp. 29, 48); et, bien que Guillaume de Tyr n'en fit qu'un « *vir in armis strenuus* » et qu'Albert d'Aix (comme notre lettre) ne lui donnât aucune qualification, on a voulu, — traduisant avec le P. Poussines, le passage d'Anne Comnène : « Ἐπεὶ » καὶ ὁ ὅρκος ἤδη τετέλεστο, τολμήσας τις ἀπὸ πάντων » τῶν κομήτων εὐγενὴς . . . . . ἐκάθισεν », par : « *Jure-* » *iurando jam concepto, unus quidam inter comites* » *sane nobilis . . . consedit* » — en faire (Du Cange, *Not. ad Alexiadem*, ad calc. Cinnami, p. 362; v. Michaud, I, 196, Peyré, I, 264) *le plus noble parmi les comtes*, et finalement un *comte de Paris*. Or ce titre était éteint depuis la fin du Xe siècle. De plus, dans la bouche d'Anne, *comte* veut toujours dire l'un des grands chefs de la croisade; et l'épithète de *un des plus nobles parmi les comtes*, à peine convenable pour Godefroi ou Bohémond, ne pouvait s'appliquer à un chevalier aussi grossier que celui dont elle nous faisait le portrait, et sur lequel les autres chroniqueurs donnaient aussi peu de détails. C'est donc, à mon avis, avec raison que le nouvel éditeur d'Anne, M. Reifferscheid (sans paraître, d'ailleurs se douter de l'importance de la rectification qu'il faisait) a corrigé : « Ἐπεὶ καὶ ὁ ὅρκος ἤδη τετέ- » λεστο ὑπὸ πάντων τῶν κομήτων, τολμήσας τις εὐγενὴς » . . . . ἐκάθισεν », et traduit : « *Ubi ius-* » *jurandum ab omnibus comitibus iam datum est,* » *nobilis quidam ausus est, . . . sedere.* » ce qui, en admettant que le malotru de la scène du serment fût le même personnage que notre *Robertus Parisiensis*, le fait descendre du rang inexplicable de *comte de Paris* à la condition plus humble d'un *enfant de Paris*, probablement plus illustre par la bravoure que par la naissance, quelque membre de l'une des petites familles chevaleresques, fieffées alors dans l'intérieur même de Paris. Voir *Bull. des antiq. de Fr.*, 1879, 58-60, *Bull. de la soc. d'hist. de Paris*, 1880, 130-144.

10 *Mazingarbe*, c. de Lens, arr[t] de Béthune, Pas-de-Calais.

11 Probablement Anseau de Caïeu, ancêtre du croisé de 1204, qui ne se retrouve que dans la liste de Roger de Hoveden (éd. Stubbs, I, 152).

12 Probablement le même que Gui de Possesse (Marne), arr[t] et à 26 kil. de Vitry, mort aussi de maladie devant Nicée (Alb. Aq., l. II, c. 29 [*Hist. occ. des cr.*, IV, 322]); cf. *Ibid.* p. 315 et Rog. de Hoveden, *l. c.*; c'est l'un des héros de la *Chanson d'Antioche* (l. II, 14, 19, 31, 33, 38, 39, t. I, pp. 99, 114, 128, 130, 134-138. Index, II, 354); cf. P. Paris, *N. étude sur la Ch. d'Ant.* (P., 1878), p. 48. Je n'ai pas rencontré les autres ailleurs.

13 *Verneuil*, c. de Dormans, arr[t] d'Épernay, Marne?

14 Je n'ai pu retrouver cet abbé, ni dans les listes du *Gallia chr.*, ni dans les chroniques contemporaines; ce n'était pas un abbé d'Anchin ni de S. Jean de Valenciennes, monastères placés sous la protection des comtes de Ribemont. Haimery, abbé d'Anchin, avait bien assisté au concile de Clermont (*Gesta Lamberti Atreb.* [Baluz., *Miscell.*, V, 280]); mais il n'alla pas en T. S.; cf. Escallier, *Hist. d'Anchin*, p. 40.

XCVIII.

1098 (février, vers le 15) Antioche.

Yaghi Sihân, émir d'Antioche, à Kerbogha, prince de Mossoul: lui demande de prompts secours contre les chrétiens qui assiègent Antioche.

[Mentionnée par Albert d'Aix, l. IV, c. 2-4 [1]].

Suivant Albert d'Aix, qui seul rapporte cette circonstance, l'ambassade chargée de porter à Kerbogha le message écrit de Yaghi-Sihân, aurait été placée sous la conduite de Kilidje-Arslan, le vaincu de Nicée. Albert d'Aix entre dans de grands détails sur cette missive. Les autres chroniqueurs, qui s'accordent tous sur le fait de secours demandés par les Infidèles assiégés dans Antioche, varient sur le nombre et l'époque de ces demandes de renforts, aussi bien que sur les personnages auxquels elles furent adressées. Il est certain que, pendant le siège, il y en eut plusieurs, et que, non seulement Kerbogha, mais le calife de Bagdad, Mosthadher, le sultan turc Barkarjok et même des princes musulmans plus éloignés en reçurent [2]. Albert d'Aix [3] parle aussi d'une circulaire adressée par Barkarjok à tous les émirs, ses sujets et ses tributaires, pour les inviter à venir au secours d'Antioche: cette invitation générale n'a rien que de très-probable.

1 « Vocetur ergo nobis (Yagui-Sihân) scriptor et » notarius meus, ut LITTERAS et sigillum meum vobiscum deferatis (ad Kerbogha) ». (Alb. Aq., l. IV, c. 2. [*Hist. occ. des cr.*, IV, 390]). — « Acceptis » (Yaghi-Sihân) cum signo LITTERIS, terram Corruzan » legati profecti sunt ». (Alb. Aq., l. IV, c. 3, p. 390); — « Rex (Kerbogha) et omnis primatus gentilium » qui secum aderant, AGNITIS LITTERIS, consternati » sunt animo. » (Alb. Aq., l. IV, c. 4, p. 391). Cf. Wilh. Tyr., l. V, c. 11 et 14 (*Hist. occ. des cr.*, I, 214-216); Tudebod., X, 1; *Gesta*, III, c. 28; *Hist. b. sacri*, c. 51 et 65; Fulch. Carn., l. I, c. 16 et 19; Bar- tolfus, c. 15; Rob. Mon., l. VI, c. 9 (*Hist. occ. des cr.*, III, 59, 142, 191, 197, 340, 345, 500, 809); Baldr., l. III, c. 1; Guib., l. V, c. 8 (*Ibid.*, IV, 59, 189); *Ch. d'Antioche*, V, 18, t. II, p. 33; Kemâl Eddin (d. Defrémery, *Mélanges*, I, 40).

2 Ainsi Albert d'Aix (l. III, c. 36, p. 364, l. IV, c. 2, p. 390) fait mention de l'envoi à Kerbogha d'un fils de Yagui-Sihân, dès le commencement du siège (oct. 1097). A la même époque, suivant Bartolf (c. 11, *Hist. occ. des cr.*, III, 497) un autre fils de Yaghi Sihân aurait été envoyé au sultan Barkarjok et à Rodouhân, émir d'Alep, faits confirmés par Kemâl Eddin, p. 39. Les petits émirs de Syrie, de Mésopotamie et d'Arabie avaient été aussi sollicités, d'abord au commencement du siège (Bartolf, *l. c.*, *Ep. Steph.*, p. 889; Matth. d'Édesse [*H. arm. des cr.*, I, 39]; Kemâl Eddin, p. 37), puis en janvier 1098 (Wilh. Tyr., l. V, c. 3 [*Hist. occ. des cr.*, I, 197]). D'autres lettres fabuleuses sont mentionnées par la *Chanson d'Antioche*, V, 34-39, t. II, pp. 56-62.

3 Alb. Aq., l. IV, c. 8 (*H. occ. des cr.*, IV, 394); cf. Wilh. Tyr., l. V, c. 14 (*Ibid.*, I, 216).

XCIX.

1098 (milieu de mars) Antioche.

Pouvoirs donnés par les princes croisés aux envoyés qu'ils adressent à Afdhal, visir du calife d'Égypte, pour la ratification du traité d'alliance et d'amitié, conclu avec les ambassadeurs égyptiens.

Raymond d'Aiguilhe [1], témoin oculaire et familier d'un des chefs de la croisade, Ekkehard d'Aura [2], Gilo [3], l'auteur anonyme de l'*Historia belli sacri* [4], Othon de Freising [5] et Guillaume de Tyr [6] nous apprennent qu'à leur retour, les gens d'Afdhal furent accompagnés d'envoyés latins, chargés de conclure définitivement une alliance avec l'Égypte; leurs textes sont si formels qu'il est impossible de les révoquer en doute: l'*Historia belli sacri* donne même plus loin un récit complet du voyage des ambassadeurs latins, qui étaient des personnages plus considérables que les deux chevaliers envoyés de Nicée [7].

Les pouvoirs qu'ils reçurent ne nous sont point parvenus, même en substance. Ils ont dû leur être délivrés au commencement de mars, époque où les envoyés d'Afdhal n'avaient point encore quitté le Port S. Siméon [8].

C.

1098 (29 mars) Devant Antioche.

Étienne, comte de Blois et de Chartres, à Adèle d'Angleterre, sa femme: lui raconte le passage des croisés en Asie Mineure et les évènements du siège d'Antioche jusques et y compris le combat du Port S. Siméon.

[Inc.: « Stephanus . . . . . Credas certissime, carissima! . . . . . »; — Expl.: « . . . . . me certe videbis. Vale ».

Manuscrits: 1. Adrianus Valesius (perdu); — 2. Paris, B. Nat., lat. 14192 (m. s. XII, in-4°) ff° 23*b*-26*a*.

Éditions: A. D'Achery, *Spicilegium*, 1 éd., IV, 257 [cod. 1]; — B. *Ibid*, 2e éd., III, 430 [éd. A]; — C. *Hist. occ. des cr.*, III, pp. 887-890 [éd. A].

1 « *Remissi sunt* cum illis *legati nostri*, qui foedus » amicitiamque cum rege inirent ». (Raim. de Ag., c. 7, [*Hist. occ. des cr.*, III, 247]).

2 « Hac de causa, securitate accepta, non pauci » lectissimorum militum Babyloniam diriguntur ». (Ekk. Ur., *Hieros*, XVI, 2, éd. Hagenmeyer, p. 169).

3 Gilo, l. III (Migne, *Patr. lat.*, CLV, 966) qui dit que l'envoi de cette seconde ambassade latine avait été demandé par Afdhal.

4 « Cum illis remandaverunt primates nostri alios » meliores nuntios ». (*H. belli sacri*, c. 46 [*Hist. occ. des cr.*, III, 190]).

5 Otto Frising., l. VII, c. 3 (éd. Cuspinianus, f. 75*b*), et dans Albéric (Pertz, *M. G., SS.*, XXIII, p. 810).

6 Wilh. Tyr., l. VII, c. 19 (*Hist. occ. des cr.*, I, 305).

7 *H. belli sacri*, c. 99-102 (*Ibid.*, III, 212-214); voir plus haut p. 146.

8 Cf. Hagenmeyer. *Ekkeh.*, p. 168.

VERSIONS *françaises*: *a*) Prat, pp. 223-225; — *b*) Peyré, II, pp. 475-479.

RÉCENSIONS: 1. *Hist. litt. de la France*, IX, 265-273; — 2. Mailly, I, lxij-lxiij; — 3. Michaud; *Hist. des cr.*, 1re éd., VI, 345-347; — 4. Idem, *Bibl. des cr.*, I, 445; — 5. Sybel, *Gesch. d. I Kr.*, pp. 10-11; — 6. *Hist. occ. des cr.*, III, pp. lvij-lviij].

M. de Sybel considère, avec juste raison, cette lettre comme l'un des documents les plus importants de l'histoire de la 1re croisade. Investi temporairement de la direction supérieure de l'armée, Étienne de Blois, qui l'a dictée à son chapelain Alexandre, était mieux à même que personne, de donner des renseignements exacts sur l'expédition.

Aussi est-ce lui qui raconte avec le plus de détails la traversée de l'Asie Mineure et de l'Arménie: il est le seul des témoins latins à signaler un certain prince Assan, dont les croisés conquirent les états, et dont nous parle Anne Comnène [1]. M. de Sybel et les éditeurs du IIIe volume des *Historiens occidentaux des croisades* ont commenté du reste abondamment cette lettre, et je n'ai pas la prétention de la soumettre de nouveau à un examen historique minutieux. Je me contenterai de faire remarquer qu'Étienne passe rapidement sur le récit de la bataille de Dorylée, comme si Adèle en avait déjà reçu de lui tous les détails: il ne serait donc pas impossible qu'entre la lettre qu'il lui adressa le lendemain de la prise de Nicée [2] et celle-ci, il lui en ait adressé une autre, qui ne nous serait pas parvenue. Cependant les termes dont le prince se sert ne m'ont pas paru assez affirmatifs [3] pour motiver une mention spéciale de ce document hypothétique.

Il serait nécessaire de publier de nouveau cette lettre sur le manuscrit de Paris, très-ancien et plus correct que celui dont s'est servi d'Achery [4].

C'est, parmi les pièces qui nous occupent, l'une des rares qui portent une date de jour précise.

CI.

1098 (1 ou 2 juin) Constantinople.

Alexis I Comnène au cardinal Oderisio I de' Marsi, abbé du Mont Cassin: répond à une lettre où le cardinal lui recommandait les croisés; expose tout ce qu'il a fait pour eux.

[INC.: « Quanta imperio meo scripsistis . . . . »; — EXPL.: « . . . . de dorso suo oxyde auratum ».

MANUSCRIT: *Mont Cassin*, Reg. Petri Cas., n° 146, f. 67 *a*.

1 Anna Comn., *Alex.*, l. XI, c. 3 (éd. de P., p. 318, éd. de Bonn, II, 85, *H. grecs des cr.*, I, II, 49).

2 Plus haut n° LXXXVII, p. 150.

3 « Satis *audisti*, quia, post captam Niceam civi- » tatem, non modicam pugnam cum perfidis Turcis » habuimus » (*Ep. II Steph.* [*Hist. occ. des cr.*, III, p. 897]).

4 Ainsi au lieu du mot « *tibiæ* » qui donnait un sens ridicule à la dernière phrase de la lettre, il donne « *terræ* ».

Éditions: A. Gattula, *Hist. abb. Casin.*, I, II, 923; — B. Muratori, *Antiq. Ital.*, V, 388; — C. *Rec. des hist. de la France*, XIV, p. 725 n; — D. Tosti, II, pp. 93-94; — E. Trinchera, *Syllabus*, n° 66, p. 83; — F. *Epist. Alexii ad Rob.*, ed. Riant, p. 44.

Version *italienne:* Tosti, II, 19-20.

Récension: *Epist. Alex.*, ed. Riant, præf., p. lxxiij-lxxiv.]

Cette lettre exprime parfaitement les sentiments que devait ressentir alors Alexis à l'endroit des croisés. Ses lamentations sur l'argent et les soins qu'ils lui ont coûtés, ont un caractère de franchise qu'il est impossible de ne point reconnaître. Si on les compare aux pseudo-épîtres du même prince à Pierre l'Hermite, à Godefroy, à Bohémond, à Raimond, que nous ont laissées les chroniqueurs latins [1], on constatera une si grande similitude d'expressions en ce qui concerne la question des *approvisionnements* de l'armée dans son passage à travers l'empire, que l'on sera en droit de conclure que ces documents ont fort bien pu n'être que remaniés et non inventés de toutes pièces par Albert d'Aix et Guillaume de Tyr. Les chroniqueurs auraient eu, en ce dernier cas, le mérite d'avoir deviné la pensée intime de l'empereur, telle qu'il la confie à son ami l'abbé du Mont Cassin.

Je remarquerai également que dans cette lettre, l'empereur — probablement parce qu'il écrivait à un abbé latin, dont il connaissait les opinions théologiques — s'exprime, à l'endroit des croisés morts sur le champ de bataille, dans des termes [2] que n'eût point désavoués Urbain II, mais qui sont en contradiction complète avec la doctrine de l'église grecque sur la matière [3].

Pierre Diacre [4], dans sa chronique, nous donne quelques détails sur cette lettre: elle fut apportée à l'abbaye par le curopalate Jean, qui remporta la réponse de l'abbé à Alexis, et probablement aussi des lettres adressées par Oderisio à Godefroy de Bouillon et à Bohémond, — lettres dont je parlerai plus loin [5].

Je dois dire qu'ici, comme pour les autres lettres d'Alexis à Oderisio, la date donnée par le *Registre* de Pierre Diacre « *mense junio* » *indictione sexta . . . Constantinopoli* » offre quelques difficultés.

On sait en effet que les croisés, déserteurs d'Antioche, quittèrent cette ville entre le 5 juin, jour de l'arrivée de Kerbogha, et le 14,

1 Voir plus haut n°s LII, LIII, LXIII.

2 « Horum alij interempti, alij mortui sunt; *beati* » quidem sunt *ut in bona intentione finem mortis dantes*; » propterea minime oportet nos illos habere ut mortuos, sed ut vivos, et in vitam æternam . . . trans» migratos ».

3 Voir plus haut, pp. 23, 102.

4 » Alexius, imperator Constantinopolitanus, per » Johannem, choropalasium suum, transmisit beato » Benedicto vestem de dorso suo oxide auratam: quem » profecto legatum prædictus abbas honorifice satis » suscepit, eundemque imperatorem participem bonorum » quæ in Casino operantur, imperpetuum manere » constituit; legatumque suum cum litteris ad eum » direxit, per quas christianos qui ad expugnandam » paganorum perfidiam Jerosolimam perrexerant, illi » commendare curavit, ac prælationem et curam do» mus peregrinorum, quæ in Casino est, ad remis» sionem omnium peccatorum ei gerendam injunxit. » Pari etiam modo litteras Goffrido, regi Jerosolimi» tano, ac Boamundo, principi Antiocheno, ne impe» ratorem debellarent, transmittere studuit ». (Petrus Diac., *Chron.*, l. IV, c. 17 [Migne, *Patr. lat.* CLXXIII. c. 844]).

5 Voir plus loin n°s CXI et CXII.

époque de la découverte de la s. Lance, et plus près de cette dernière date que de la première, par conséquent vers le 11; qu'ils allèrent retrouver Étienne de Blois à Alexandrette; que là (vers le 13 ou le 14) ils apprirent qu'Alexis, en marche pour venir rejoindre les croisés, était campé à Philomelium, et qu'enfin ils décidèrent Étienne à aller avec eux au-devant de l'empereur, pour lui conseiller de rebrousser chemin. Or ils dûrent mettre au moins huit jours à fuir d'Alexandrette à Philomelium. Faire revenir l'empereur assez tôt à Constantinople pour écrire une lettre à Oderisio avant le 30 juin, serait supposer que ce prince goutteux eût regagné sa capitale en trois ou quatre jours à franc étrier, tandis qu'en réalité il ne s'y achemina que lentement, accompagné d'une multitude de croisés, de pélerins et de prisonniers qu'il ramenait avec lui [6]. Comment de plus expliquer que, terrifié par les récits d'Étienne, il ait pu écrire à l'abbé du Mont Cassin *que les affaires de la croisade étaient prospères* [7]. Il faudrait donc admettre que la lettre a été écrite avant le départ de l'empereur pour Philomelium: mais alors, en la plaçant même le premier juin, il ne reste que treize jours pour transporter l'armée impériale à Philomelium, et faire parvenir à Alexandrette la nouvelle de l'arrivée d'Alexis.

Je me contente de signaler cette difficulté sans la résoudre, la lettre d'ailleurs me paraissant parfaitement authentique.

CII.

1097 (28 octobre) - 1098 (3 juin) Devant Antioche.

Les princes croisés à Dokâk, prince de Damas: lui demandent de rester neutre entre eux et Yaghi-Sihân.

[Mentionnée par Ibn el-Athir [1]].

Cette démarche des princes croisés auprès de cet émir n'est relatée que par Ibn el-Athir: cependant, et quoiqu'il soit certain que Dokâk se joignit aux troupes de Kerbogha, quand ce dernier accourut au secours d'Antioche, les termes dans lesquels Kemâl Eddin [2] nous parle de la conduite ambigue tenue par le prince de Damas, et de ses querelles avec le prince d'Alep, Rodhouân, la veille de la grande bataille d'Antioche, permettraient de supposer qu'en réalité, il a pu y avoir quelque entente entre lui et les Latins.

6 Anna Comn., l. XI, c. 6 (éd. de P., p. 326, éd. de Bonn, II, 99, *Hist. grecs. des cr.*, I, II, p. 61).

7 « Et gratia Dei bene prosperantur usque hodie ».

1 « Les Francs, pendant le siège d'Antioche, avaient « écrit à Dokâk, prince de Damas, pour lui dire « qu'il pouvait se rassurer; qu'eux n'en voulaient » qu'au pays qui avaient appartenu aux Grecs, et » qu'ils respecteraient le reste; c'était une ruse afin » de le dissuader de se porter au secours d'Antioche ». (Ibn el-Athir [*Hist. or. des cr.*, I, 193]).

2 Kemâl Eddin (d. Defrémery, *Mélanges d'hist. or.*, I, 43).

CIII.

** 1098 (4 juin) Antioche.

Bohémond à Roger Bursa: lui annonce la prise d'Antioche.

[Inc.: « Arbitror te ex Tancredi . . . . »; — Expl.: « . . . . imperator fieri solet ».

Éditions: A. *Epist. princ.*, p. 125; — B. *Epist. regum et princ.*, p. 121-122; — C. N. Reusnerus, *Epist. Turcicæ*, I, 13; — D. *Princ. epist.*, p. 149].

Cette lettre, aussi fausse que les trois premières fournies par le recueil de Donzellini, n'a aucun intérêt: je remarquerai seulement qu'il y est question d'une épître de Tancrède au même Roger — épître racontant le commencement du siège d'Antioche, et faisant ainsi transition entre celle qui nous occupe et la seconde de Bohémond [1]. Elle manque dans le petit livre du médecin véronais: faut-il conclure de cette lacune que Donzellini n'a fait que dépouiller un faussaire plus ancien que lui, et dont l'œuvre, restée manuscrite, ne lui était parvenue qu'incomplète? cela n'est point inadmissible. Mais la question de l'origine de ces lettres n'en ferait point un pas de plus: elle reculerait simplement d'un auteur italien de la Renaissance, à un anonyme encore plus obscur, et d'âge et de nationalité impossibles à déterminer. J'ajouterai que, parlant de la fin tragique du connétable *Walo*, la lettre l'appelle *Vollus* (*Vollo* à l'ablatif); ce qui pourrait faire soupçonner que la source où ont été puisés ces documents apocryphes était italienne. Soi-disant écrite après la prise d'Antioche et avant l'arrivée de Kerbogha, la lettre doit être fixée au 4 juin.

CIV.

1098 (5-13 juin) Devant Antioche.

Kerbogha, prince de Mossoul, à Mosthadher-Billah, calife de Bagdad, et au sultan Barkarjok: lui envoie des armes hors d'usage, prises sur de pauvres pèlerins, pour lui montrer avec quelle facilité il repoussera les croisés jusqu'en Italie.

[Inc.: « Caliphæ nostro . . . . Satis sint læti; — Expl.: « . . . . . ex genere Turcorum ».

Rédaction latine dans:

A. *Gesta Francorum*, VI, c. 30 [1]; — B. Tudebodus, X, 4 (IV, 4) [2]; — C. *Historia belli sacri*, c. 67 [3].

1 Voir plus haut, n° XCIII.

1 *Hist. occ. des cr.*, III, 143-144.

2 *Ibid.*, 62-63, tr. d. Michaud, *Hist. occ. des cr.*. 1° éd., I. 335.

3 *Hist. occ. des cr.*, III, 199.

Remaniée par

A. Robert-le-Moine, l. VI, c. 11 [4]; — B. Baudry de Dol, l. III, c. 3 [5]; — C. Guibert de Nogent, l. V, c. 10 [6]; — D. *Chanson d'Antioche*, VII, 7 [7]].

Cette lettre, soi-disant adressée par Kerbogha au calife de Bagdad, peu de temps après l'arrivée des Latins devant Antioche, et avant la découverte de la s. Lance (14 juin), fut insérée d'abord dans les *Gesta*, puis reproduite presque littéralement par Tudebode et l'auteur anonyme de l'*Historia belli sacri*. Nous la retrouvons ensuite dans Robert-le-Moine sous la forme oratoire, mais sans autre changement, quant au fonds, qu'une allusion à la gloire que le calife recevra de la prise et de l'envoi à Bagdad du frère du roi de France, Hugues-le-Mainé: la *Chanson d'Antioche* ne s'écarte pas de cette nouvelle rédaction, tout en lui rendant l'apparence d'une lettre; tandis que Baudry de Dol et Guibert de Nogent se tiennent plus près du texte des *Gesta*, qu'ils arrangent d'ailleurs chacun à sa façon. Albert d'Aix ne parle pas de la lettre, et Guillaume de Tyr [8] ne fait que l'analyser.

La première question qui se pose en présence de ce document, c'est de savoir comment les croisés ont pu se le procurer, rien n'indiquant qu'ils aient jamais été à même, soit d'en obtenir copie, soit de l'intercepter avant qu'il fût arrivé à destination. Il n'y a donc point un instant à douter que nous n'ayons là qu'un pastiche grossier des épîtres musulmanes qui avaient pu tomber çà et là aux mains des Latins [9].

Maintenant l'envoi au calife des armes rouillées et d'un message analogue à celui dont le texte apocryphe nous a été si religieusement transmis par sept témoins différents, remontant au temps même de la croisade, doit-il être mis au rang des fables? Je ne le pense pas: il n'offre, en somme, rien d'impossible, et cadre bien avec la situation morale où devait se trouver Kerbogha, sûr alors d'écraser l'armée chrétienne, prise au piège dans l'enceinte, récemment forcée, d'Antioche.

4 *Hist. occ. des cr.*, III, 811, tr. d. Guizot, XXIII, 395-396, Peyré, II, 117, et Darras, III, 532.
5 *Hist. occ. des cr.*, IV, 63.
6 *Ibid.*, IV, 91, tr. d. Guizot, IX, 169-170.
7 Ed. P. Paris, II, 144-145.
8 Wilh. Tyr., l. IV, c. 6 (*Hist. occ. des cr.*, I, p. 244).
9 Sur ces lettres, voir plus loin, nos CV et CXXX.

CV.

1098 (vers le 15 juin?) Philomelium?.

Alexis Comnène à Afdhal: le détourne de donner suite au traité conclu par l'Égypte avec les croisés.

[Mentionnée par Raymond d'Aiguilhe, c. 16 [1]].

Raimond d'Aiguilhe, — témoin suffisamment impartial à l'endroit d'Alexis, puisque le comte de S. Gilles, dont il n'est que l'écho, s'était fait, à la fin de la croisade et par haine de Bohémond, le champion de l'empereur auprès des croisés [2] — est pourtant le seul à parler de cette preuve écrite de la fourberie du prince grec; on l'aurait trouvée le lendemain de la bataille d'Ascalon (13-14 août 1099) dans les bagages même d'Afdhal.

En admettant l'existence [3] de ce document compromettant pour l'honneur d'Alexis, il est assez difficile de lui assigner une date même approximative. Raimond d'Aiguilhe lui attribue en partie la mesure qui frappa les ambassadeurs envoyés en Égypte. Or ceux-ci avaient quitté Antioche en mars 1098 [4]: Alexis était encore en bons termes avec les Latins, au secours desquels il marchait, quand les discours d'Étienne de Blois lui firent rebrousser chemin à Philomelium, en juin de la même année. Est-ce sous l'impression de la terreur qui lui fit alors abandonner la cause des croisés, ou plus tard, en août-septembre, sous l'empire de la colère que dut provoquer chez lui le message apporté par Hugues-le-Maîné? [5] je pencherais pour la première hypothèse, et voici pourquoi. C'est en août-septembre qu'Afdhal, traînant avec lui les malheureux ambassadeurs latins, s'en servit pour obtenir des Turcs la reddition de Jérusalem [6]. Au moment de quitter l'Égypte avec eux (juillet-août), il avait donc abandonné toute idée

1 « Sciebat (Afdhal) quod imperator Alexius usque » ad mortem nobis inimicabatur, unde *nos* LITTERAS » *imperatoris Alexii de nobis factas invenimus*, con» fecto bello cum rege Babyloniorum apud Asca» lonam, in tentoriis ejusdem regis; his de causis » detinuit legatos nostros per annum captos » (R. de Ag., c. 16, [*H. occ. des cr.*, III, 277]).

2 Voir plus loin, n° CXXII et Anna C., l. XI, c. 6, 7, (éd. de P., pp. 327, 329, éd. de B., pp. 101, 105; *Hist. gr. des cr.*, I, II, 64, 66); Alb. Aq., l. VI, c. 55 (*H. occ. des cr.* IV, 501).

3 V. Peyré (II, 268, 431), qui les traite de fable et De Smedt. (*Rob. de Jérusalem*, p. 116), qui les admet comme authentiques. Alexis avait des rapports amicaux avec l'Égypte, et en profita en 1100 et 1104 pour faire délivrer des prisonniers latins (Anna C., l. XI, c. 7 [éd. de P., p. 328; éd. de B., II, p. 104, *Hist. gr. des cr.*, I, II, 65] et l. XII, c. 1 [éd. de P., p. 346; éd. de B., II, 133; *Hist. gr. des cr.*, I, II, 96]; Ord. Vit., l. X, c. 22, éd. le Prévost, IV, 138); mais même en cette circonstance, ces rapports parurent suspects aux croisés (Anna C., l. XII, c. 1 [éd. de P., p. 348; éd. de B., II, 135]); cf. Alb. Aq., l. IX, c. 6 et l. X, c. 39 (*H. occ. des cr.*, IV, 594, 649), Bernoldus, *Chron.* (Pertz, *M. G. SS.*, V, p. 466, et *Epist. Alex.*, præf., p. lxj.

4 Sur toutes ces dates, v. Hagenmeyer, *Ekkeh.*, 169, 171.

5 V. plus loin, n° CIX, p. 177.

6 Cf. Hagenmeyer, *Ekkeh.*, p. 171.

d'alliance avec les croisés, puisqu'il s'apprêtait à les tromper aussi grossièrement, en les prévenant dans la conquête de la Ville-Sainte. A cette époque, la lettre d'Alexis (si l'on admet avec Raimond d'Aiguilhe qu'elle fût déjà venue modifier la politique égyptienne), était donc déjà arrivée au Caire, et avait dû être expédiée, au plus tard, un mois auparavant, c'est-à-dire de Philomelium, et vers le 15 juin.

** CVI.

1098 (29 juin) Antioche.

Tancrède à Roger Bursa: lui annonce la défaite de Kerbogha.

[Inc.: « Post captam Antiochiam . . . . »; — Expl.: . . . . plurimam tibi salutem dicit ».

Éditions: A. *Epist princ.*, p. 126; — B. *Epist. regum et princ.*, p. 122; — C. N. Reusnerus, *Ep. Turcicae*, I, 14; — D. *Princ. epist.*, p. 150].

Je ne m'arrêterai pas sur cette pièce, soi-disant écrite le lendemain de la bataille livrée à Kerbogha par les croisés, et qui, dans le recueil de Donzellini, suit immédiatement notre n° CIII. Dans l'intitulé, Tancrède est encore présenté comme fils de Roger Bursa et devient *Tancredus Hormanus*, au lieu de *Nortmannus*: mais ce n'est là probablement qu'une faute d'impression.

CVII.

1098 (commencement de juillet) Antioche.

Bohémond, Raimond de S. Gilles, Godefroy de Bouillon et Hugues-le-Mainé à tous les fidèles: leur annoncent le traité des croisés avec Alexis, la prise de Nicée, la victoire de Dorylée, la prise d'Antioche et la défaite de Kerbogha.

[Inc.: « Boamundus . . . . Ut notum sit omnibus . . . . »; — Expl.: « . . . orationibus observetis . . . cum armis occurrere festinent ».

Manuscrit: 1. *Angers* (S. Aubin), n° 163, (m. s. XI, in-f.), f. 150; — 2. *Reims* $\frac{785}{795}$ (m. s. XI), f. 69 *b*; — 3. *Reims*, S. Thierry (perdu, peutêtre le même que 2); — 4. *Rome*, Bibl. Vat., Reg. Chr. 1283, (anc. 481) (m. s. XII), f. 73 *b*.

Éditions: A. Martène, *Thes. anecd.*, I, 272 [cod. 1]; — B. Martène, *Ampliss. coll.*, I, 568 [cod. 3]; — C. Dumont, *Corp. univ. diplomatique*, I, 369 [éd. A]; — D. Migne, *Patrol. lat.*, CLV, c. 390-391 [éd. B].

VERSIONS *françaises modernes*: *a*) d. Michaud, *Hist. des crois.*, I^e éd., I, 548-550, et éd. suiv.; — *b*) Roger, pp. 132-139; — *c*) Yanoski et David, *La Syrie*, p. 280; — *d*) Peyré, II, pp. 479-481; — *e*) Darras, XXIII, 363-364.

VERSIONS *italiennes*: *a*) Michaud, *St. delle croc.*, tr. Rossi, II, 233-235; — *b*) Id., tr. Ambrosoli, I, 556.

RÉCENSIONS: 1) *Hist. litt. de la France*, VIII, 619, XI, 155; — *c*) Sybel, *Gesch. der I Kr.*, p. 13; — 3) Peyré, *l. c.*].

Cette lettre remonte bien au temps de la croisade: l'âge du manuscrit de Reims, qui nous l'a conservée, le prouve: elle porte d'ailleurs le vidimus de s. Hugues de Châteauneuf, évêque de Grenoble, l'un des prédicateurs de la croisade, qui l'avait reçue d'Orient et la transmet à Raoul II, archevêque de Tours. Elle a dû être écrite entre le 28 juin, date de la défaite de Kerbogha et le milieu de juillet, époque du départ pour Constantinople de Hugues-le-Maîné.

Ce n'est pas cependant une épître narrative à proprement parler: c'est encore un de ces *excitatoria*, destinés à entretenir le zèle des chrétiens d'Occident et à provoquer l'arrivée de nouveaux croisés. Les faits y sont racontés en gros et de façon à frapper l'imagination des fidèles; il y a, bien entendu, peu de dates et de noms propres: aussi la plupart des historiens ont-ils négligé cette pièce. Il convient cependant d'y noter trois points importants: l'envoi en Occident d'une ambassade spéciale pour annoncer la victoire du 28 juin: ce fait n'est raconté que là; puis les mesures prises par Alexis, une fois le traité signé avec les croisés [1], pour assurer aux Latins, se rendant en Terre Sainte, le passage libre et sûr à travers l'empire — mesures qui prouvent que cette liberté et cette sécurité n'existaient pas auparavant [2]; enfin le défi extraordinaire jeté aux croisés par le calife de Bagdad, pour une bataille générale fixée au vendredi 29 octobre suivant, et qu'il serait nécessaire d'étudier à nouveau avant de l'accepter comme authentique [3] ou de le rejeter au rang des fables.

La lettre entière a besoin du reste d'une édition nouvelle: on en croyait tous les manuscrits perdus; mais j'ai pu en signaler ci-dessus trois: le meilleur est celui de Reims.

1 Il y est dit que l'empereur donna aux croisés son neveu et son gendre en otages, sans qu'il soit possible de désigner duquel des nombreux gendres ou neveux d'Alexis il peut être question. Albert d'Aix (l. II, c. 15) et Guillaume de Tyr (l. II., c. 11) (*Hist. des cr.*, I, 89 et IV, 310) ne parlent au contraire d'autre otage que de Jean Comnène, envoyé à Godefroy de Bouillon, bien avant la signature du traité.

2 Voir l'usage que j'ai fait ailleurs de ce passage (*Epist. Al. ad. Rob.*, præf., p. xxx, n. 3).

3 C'est l'opinion de M. de Sybel, pp. 446-447.

CVIII.

1098 (commencement de juillet) Antioche.

Robert II le Hiérosolymitain, comte de Flandres, à Clémence de Bourgogne, sa femme: lui raconte [la prise d'Antioche], l'apparition de l'apôtre s. André, la découverte de la s. Lance et la victoire remportée sur Kerbogha: lui enjoint de fonder près de Bruges, en accomplissement du vœu qu'il vient de faire, un monastère en l'honneur de s. André.

[Mentionnée dans la pièce n° CLVIII [1] et dans Arnoul Goethals, c. IV [2]].

Cette pièce, qui offrirait aujourd'hui un grand intérêt pour la discussion de l'affaire de la s. Lance, est perdue. Il est possible qu'elle existât encore au XVIe siècle au monastère de S. André de Bruges, et qu'elle ait fourni à l'auteur de la chronique de cette abbaye, Arnoul Goethals, les détails intéressants qu'il nous donne sur les évènements de 1098 [3].

CIX.

1098 (juillet) Antioche.

Les princes croisés à Alexis: lui annoncent la prise d'Antioche, le mettent en demeure d'exécuter le traité qu'ils ont conclu avec lui.

[Insérée en substance dans Baudri de Dol, l. III, c. 19].

Éditions: A. Baldericus Dolensis, éd. Bongars, p. 122; — B. éd. Migne, *Patr. lat.*, CLXVI, c. 1125; — C. *Hist. occ. des cr.*, IV, 79].

Après la prise d'Antioche, les croisés qui, en vertu de leur traité avec Alexis, devaient lui remettre la ville, lui envoyèrent Hugues-le-Mainé et Baudouin de Mons pour lui offrir l'exécution de cette clause, à condition que, de son côté, il remplît les engagements qu'il avait pris, et vînt finir avec eux la campagne.

Le témoignage des *Gesta* [1], bien que Baudouin de Mons n'y soit point nommé, est formel sur ce point: Foucher, Bartolf et Lisiard de

1 « Dilectissime conjugi suæ, Clementiæ comitissæ . . . legatos direxit [Robertus] et LITTERAS » (*Charta Baldrici, episc. Tornacensis* (1100), d. A. Goethals, *Chr. S. Andreæ Brug.* [Gand, 1844, in-8°], p. 33).

2 « [Robertus] misit quosdam nobilissimos viros » ac sibi fidelissimos, datis LITTERIS, ad Flandriam ». (A. Goethals, *Chr. S. Andr. Brug.*, c. IV; éd. James Weale [Bruges, 1868, in-4°], p. 21).

3 Voir plus loin, n° CLVIII.

1 *Gesta*, IV, c. 41 (*Hist. occ. des cr.*, III, 152)

Tours [2] se contentent de signaler le départ de Hugues, sans parler de la mission dont il était chargé. Robert-le-Moine [3] ne mentionne que l'offre de la remise d'Antioche, sans parler de la condition à laquelle était subordonnée cette offre. Albert d'Aix [4] et Guillaume de Tyr [5], au contraire, passent Antioche sous silence et donnent l'ambassade comme chargée de mettre purement et simplement Alexis en demeure de remplir ses engagements.

C'est Baudri de Dol [6], suivi par Guibert [7] de Nogent, Orderic Vital [8] et Gui de Bazoches [9], qui nous a conservé le véritable sens, et le seul admissible, du message envoyé à l'empereur; nous trouvons même dans le récit de Baudri, plus complet que celui des trois derniers chroniqueurs, une sorte de canevas de la lettre dont Hugues et Baudouin durent être porteurs.

On sait que l'ambassade, attaquée en Asie Mineure par des pillards sarrasins, ne revint pas en Syrie, Baudouin ayant été fait prisonnier et n'ayant point reparu plus tard, et Hugues s'étant sauvé à Constantinople et, de là, sans s'arrêter, jusqu'en France [10]. Mais l'empereur n'envoya pas moins aux croisés une réponse dont je parlerai plus loin [11].

CX.

1098 (juillet) — Antioche?

Anselme, comte de Ribemont, à Manassès II de Châtillon, archevêque de Reims : récit du siège et de la prise d'Antioche et de la défaite de Kerbogha [12].

[Inc. : « Domino suo . . . . . Sciat sublimitas vestra . . . . . » ; — Expl. : pro mortuis nostris Deum exorent ».

Manuscrits : 1. Baluze (perdu) ; — 2. *Paris*, Bibl. Mazar., H. 1345 (m. s. XII, in-4°), ff. 73 *b*-75 *a* (incomplet).

Éditions : — A. D'Achery, *Spicilegium*, 1re éd., VII, p. 191 [cod. 1] ; — B. Idem, 2e éd., III, p. 431 [éd. A] ; — C. Migne, *Patrol. lat.*, CLV, pp. 472-475 [éd. A] ; — *Hist. occ. des crois.*, III, pp. 890-893 [éd. A].

Versions *françaises modernes* : *a*) Michaud, *Bibl. des cr.*, I, p. 446 ; — *b*) Peyré, II, pp. 485-490 ; — *c*) Darras, XXIII, 565.

2 Fulch. Carnot., l. I, c. 23, l. II, c. 16; Bartolf., c. 24 et 56; Lisiardus, c. 13 (*Hist. occ. des cr.*, III, 350, 398, 506, 532, 562).

3 Rob. Mon., l. VII, c. 19-20 (*Ibid.*, III, 836).

4 Alb. Aq., l. V, c. 3 (*Ibid.*, IV, 434).

5 Wilh. Tyr., l. VII, c. 1 (*Ibid.*, I, 277).

6 Baldr. Dol., *l. c.*

7 Guib. de Nov., l. VI, c. 11 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 208).

8 Ord. Vit., l. IX, c. 12 (éd. le Prév., III, p 571).

9 Guido de Baz. (d. Albéric [Pertz, *Mon. G., SS.*, XXII, 810]); sur l'ambassade de Hugues, voir Hammer, *Politique des Comnènes*, d. les *Fundgruben d. Orients*, V, 404.

10 Cf. *Auctar. ad Balder.* (*Hist. occ. des cr.*, IV, 80).

11 Voir plus loin, n° CXXI, p. 189.

12 Potthast (*Bibl. hist. M. Æ.*, p. 279), reproduisant une erreur de Fabricius, a confondu cette lettre avec le pélerinage d'Anselme de Cracovie (1508), imprimé dans Canisius, *Ant. lect.*, VI, 1287 et s. (éd. Basnage, IV, 776-794).

Récensions : 1. Guibert de Nogent, l. VI, c. 23 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 219); — 2. Michaud, *Bibl. des crois.*, I, 446; — 3. D. Ceillier, XIII, 512; — 4. Mailly, I, lxv; — 5. *Hist. litt. de la France*, VIII, 500; — 6. Sybel, *G. d. I. Kr.*, pp. 11-12; — 7. Peyré, II, 485; — 8. *Hist. occ. des cr.*, III, p. lviij].

Cette lettre est la seconde des deux épîtres signalées par Guibert de Nogent [2], comme ayant été adressées à Manassès II par Anselme de Ribemont.

Elle n'est point datée: la copie qu'en avait publiée d'Achery, d'après un manuscrit provenant de Baluze et aujourd'hui perdu, portait un intitulé évidemment étranger à la lettre elle-même: « *Epistola » quam transmiserunt sancti peregrini, qui amore Dei perrexerunt Hie- » rusalem anno ab. Inc. D. 1099, tempore Urbani papæ, indictione sep- » tima* [3] » M. Peyré a vu dans cette mention « *1099, ind. VII* » la date de la lettre, qu'il place par conséquent entre le premier janvier 1099 et le mois d'avril, époque de la mort d'Anselme. Mais dans l'intitulé, le chiffre 1099 s'applique évidemment à la croisade elle-même, et le ton de la lettre, écrite sous l'impression immédiate de la victoire du 28 juin, aussi bien que le silence gardé sur tous les évènements postérieurs, auxquels Anselme prit cependant une part glorieuse [4], montrent bien qu'il l'a rédigée très-peu de temps après la défaite de Kerbogha, c'est-à-dire en juillet ou août 1098.

Je ne m'occuperai point du contenu de ce document important, dont M. de Sybel [5] a si bien fait ressortir l'intérêt, et qui doit servir de guide à tout récit consciencieux du siège d'Antioche.

Il est remarquable qu'il ait été aussi peu répandu au Moyen-Age: le manuscrit de Baluze n'est même pas parvenu jusqu'à nous; ce qui a forcé l'Académie à se contenter d'une réimpression de l'édition de d'Achery. Heureusement le manuscrit H. 1345 de la Bibliothèque Mazarine, que j'ai signalé plus haut [6], en contient une copie remontant au temps de la croisade; cette copie est dépourvue de l'intitulé dont je viens de parler, et se trouve incomplète du dernier quart [7]; mais elle offre un texte meilleur que celui que nous a transmis d'Achery [8], et — fait assez curieux — celui-là même qu'avait entre les mains Guibert de Nogent [9].

2 Guib. de Nov., l. VI, c. 23 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 219, et plus haut, p. 164).

3 L'Académie a corrigé : « 1098 »; mais alors l'indiction ne pourrait servir que pour les quatre derniers mois.

4 Alb. Aq., l. IV, c. 49 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 424).

5 *G. d. I. Kr.*, *l. c.*

6 Voir plus haut, p. 165, n. 6.

7 Elle s'arrête aux mots « *nobiscum muros ingressi* » (*Hist. occ. des cr.*, III, 892, avant-dernière ligne).

8 Il ajoute la date « *xiij kal. nov.* » à l'investissement d'Antioche, rectifie des noms propres, etc.

9 Aux mots « *contra illum ad ultimum Hierosoly- » mitanum* [regem] », (Acad., p. 891, l. 8 : *illum ultimum*) il substitue le mot *adulterum*, expressément noté par Guibert.

CXI.

1098 (août) Mont Cassin.

Oderisio de' Marsi, abbé du Mont Cassin à Alexis Comnène: répond au n° CI et lui recommande de nouveau les croisés.

[Mentionnée dans la *Chronique* de Pierre, diacre du Mont Cassin, l. IV, c. 17 [1]].

Je place cette lettre, que rapporta à Constantinople le curopalate Jean, trois mois après le départ d'Orient de celle à laquelle elle répondait, sans affirmer, bien entendu, rien de positif à cet égard.

CXII.

1098 (août) Mont Cassin.

Oderisio de' Marsi, abbé du Mont Cassin à Godefroy de Bouillon et à Bohémond: les prie de ne point faire la guerre à l'empereur.

[Mentionnée par Pierre Diacre, *l. c.* [1]].

J'ai supposé que cette lettre avait été écrite et envoyée en même temps que la précédente, sans m'arrêter aux titres de roi et de prince que Pierre Diacre donne à Godefroy et à Bohémond, puisque, pendant son règne très-court, Godefroy est resté tout-à-fait étranger à Alexis: j'ai pensé que Pierre Diacre avait sous les yeux la minute d'une lettre adressée à Godefroy, Bohémond, etc., *comme chefs des croisés*, et que, pour renseigner ses lecteurs, il a cru devoir donner à ces princes les qualifications postérieures, sous lesquelles ils étaient généralement connus au moment même où écrivait le moine cassinien.

J'avouerai cependant que, s'il est difficile de placer une lettre d'Oderisio à Godefroy à l'époque où celui-ci fut, non pas roi de Jérusalem, mais avoué du S. Sépulcre, il est permis, en imaginant une nouvelle ambassade d'Alexis à Oderisio — ambassade dont le chrysobulle serait perdu, et qui aurait eu pour but de solliciter l'intervention d'Oderisio, au moment de la rupture entre Alexis et les chefs de la croisade

1 « Legatumque suum cum LITTERIS ad eum (A- » lexium) direxit (Oderisius) per quas christianos, » qui ad expugnandum paganorum perfidiam Jero- » solymam perrexerant, illi commendare curavit. » (Petr. Diac., *Chron.*, l. IV, c. 17 [Migne, *Patr. lat.*, CLXXIII, c. 844]). Ici *legatum suum* est évidemment mis pour *legatum ejus* et désigne le curopalate Jean qui repartait du Mont Cassin.

1 « Pari etiam modo LITTERAS Goffrido, regi Jero- » solymitano, ac Bohamundo, principi Antiocheno, ne » imperatorem debellarent, transmittere studuit. » (Petrus Diac., *l. c.*).

(août 1098) — il est permis, dis-je, de reporter jusqu'en 1099 la lettre d'Oderisio aux deux princes latins. Je n'y vois d'objection sérieuse que le texte même de Pierre Diacre, qui ne laisse point de place à cette ambassade supposée et qui eût aussi bien couché sur son registre ce chrysobulle soi-disant perdu, que les autres qu'il nous a conservés.

CXIII.

1098 (septembre) Azâz.

Omar, émir de Hazart (Azâz) à Godefroy de Bouillon: implore son secours contre Rodhouân, émir d'Alep.

[Insérée en substance dans Albert d'Aix, l. V, c. 8].

Inc.: Princeps Hasart . . . . Consilio nostrorum . . . . »; — Expl.: « . . . . succurrere non recuses ».

Éditions: A. Alb. Aquensis, éd. Reineccius, ff. 106-107; — B. Id., éd. Bongars, I, pp. 261-262; — C. Id., ed. Migne, c. 516-517; — D. Id., *Hist. occ. des cr.*, IV, p. 437; — E. (seule) d. N. Reusnerus, *Ep. Turcica*, I, 11.

Versions *françaises*: *a*) Guizot, XX, 273; — *b*) Peyré, II, 196].

La lettre elle-même est probablement un produit de l'imagination d'Albert d'Aix: quant au message, il est difficile de le révoquer en doute. Sans parler de Guillaume de Tyr [1], qui n'a peut-être fait ici que suivre Albert d'Aix (en négligeant toutefois la reproduction servile de la lettre elle-même), Raimond d'Aiguilhe [2], témoin oculaire et Kemâl-Eddin [3] nous en confirment l'existence: elle a dû être envoyée au commencement de septembre.

CXIV.

1098 (11 sept.) Antioche.

Bohémond, Raimond de S. Gilles, Godefroy de Bouillon, Robert de Normandie, Robert de Flandres et Eustache de Boulogne à Urbain II: lui racontent sommairement la croisade depuis la prise de Nicée jusqu'à la prise d'Antioche, et avec détails la campagne contre Kerbogha; lui font part de la mort du légat Adhémar de Monteil, le supplient de venir à Antioche reprendre possession de la chaire de S. Pierre.

[Inc.: « Domino sancto ac venerabili . . . . Volumus omnes et desideramus . . . . »; — Expl. . . . . vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen. »

1 Wilh. Tyr., l. VII, c. 3 (*Hist. occ. des cr.*, I, 280).

2 Raim. de Ag., c. 13 (*Ibid.*, III, 264).

3 Kemâl Eddin, d. Defrémery, *Mélanges*, I, 45.

I. Isolée.

Manuscrits : 1. *Florence*, Bibl. Laurent., Pl. LXV, n° 35 (m. s. XI), f. 3 *b*; — 2. *Paris*, B. Nat., lat. 2827 (m. s. XII ine.), f. 119 *b*; — 3. *Rome*, Bibl. Vat., Reg. Chr. 547 (m. s. XIV); — 4. *Tongres*, Augustins (perdu) [1].

Éditions: A. Reuber, *Veteres SS.*, éd. Joannis, p. 399 [sans ind. de mmss.]; — B. Baluzius, *Miscell.*, 1e éd., I, 415 [cod. 2]; — C. Idem, 2e éd., III, 60 [éd. B]; — D. *Recueil des hist. de la France*, XIV, 733 [éd. B]; — E. Migne, *Patrol. lat.*, CL, 551-555 [éd. B].

II. d. Foucher de Chartres (l. I, c. 23 [15]).

Manuscrits : Une partie de ceux de Foucher [2].

Éditions : F. Duchesne, *SS. RR. Gall.*, IV, 830; — G. Bongars, I, 394 (Variantes de Barthius, d. Ludewig, *Rel. mmss.*, III, 215); — H. Migne, *Patr. lat.*, CLV, 847-849; — K. *Hist. occ. des cr.*, III, 350-351.

Versions *françaises* : *a*) Michaud, *Hist. des cr.*, 1re éd., I, 555-559 et éd. suiv.; — *b*) Guizot, XXIV, 56-61; — *c*) Prat, pp. 294-304; — *d*) Peyré, II, 201-202 (fragm.), 481-485; — *e*) Jäger, *Hist. de l'égl. de Fr.*, VII, 40 (fr.); — *f*) Darras, XXIII, 559-560.

Version *hollandaise*; Van Kampen, I, 807-808.

Versions *italiennes* : *a*) Michaud, *St. delle cr.*, tr. Rossi, II, 238-242; — *b*) tr. Ambrosoli, I, 562.

Récensions : 1. *Hist. litt. de la France*, VIII, 617; — 2. Sybel, *G. d. I. Kr.* pp. 13-14; — 3. Peyré, II, 481].

Cette lettre est consacrée spécialement au récit de la courte campagne contre Kerbogha, tenant les croisés enfermés dans Antioche qu'ils venaient de prendre. Rien n'autorise à mettre en doute l'authenticité de ce document, dont nous avons des manuscrits contemporains, et qui d'ailleurs est inséré dans plusieurs des copies les plus anciennes de Foucher de Chartres [3]. M. de Sybel s'en sert et le commente en plusieurs endroits de son livre [4], et après lui il reste à peine à glaner. Aussi ne ferai-je que deux remarques qui me paraissent lui avoir échappé : la première c'est que cette lettre, aussi bien du reste que l'encyclique des mêmes princes à tous les fidèles [5], ne paraît pas avoir été très-répandue, à en juger par le petit nombre des copies qui nous en sont parvenues. Était-ce parce que l'étendue plus grande, la forme plus sérieuse de ce document le réservait à un public tout différent de celui auquel s'adressait, par exemple, l'épître populaire du patriarche Siméon [6] ? ne serait-ce pas plutôt parce que les récits de la prise d'Antioche et de la défaite de Kerbogha ont été assez nombreux pour se faire mutuellement concurrence, et que celui-là ne fut pas assez intéressant pour éveiller le zèle des copistes, comme le fit l'année suivante le récit, envoyé par les mêmes chefs, de la victoire d'Ascalon [7] ? la question mériterait, il me semble, d'être étudiée avec soin.

J'attirerai, en second lieu, l'attention sur ce fait que, si nous avons dans cette lettre et dans l'encyclique aux fidèles, les bulletins officiels

1 Sanderus, *Bibl. belg. man.*, II, 191.

2 Ceux, aujourd'hui perdus, dont se sont servis Du Chesne, Bongars et Barth, et les mmss. A. B. F. G. de l'Academie.

3 Surtout les nos A et B de l'Académie.

4 En particulier, pp. 418, 434, 441, 444.

5 Plus haut n° CVII.

6 Plus haut n° XCI.

7 Plus loin n° CXLIV.

du siège d'Antioche, et même si l'on veut de la partie de la campagne comprise entre la prise de Nicée et ce siège, nous n'en avons aucun pour la traversée de la Romanie et le passage à Constantinople; cependant, dans la lettre même qui nous occupe, les princes semblent, pour ces évènements antérieurs, renvoyer Urbain II à une ou plusieurs narrations antérieures: « *sicut audistis* ». Ces narrations n'étaient évidemment point orales. Si l'on a jugé bon d'informer d'une façon générale la chrétienté et, avec détails Urbain II, de la prise d'Antioche et plus tard de la reddition de Jérusalem et de la victoire d'Ascalon, on a dû envoyer en Europe, à la suite des évènements de Nicée, des documents analogues. Je n'ai pas cru devoir cependant les signaler comme ayant certainement existé, l'expression « *sicut audistis* » ne m'ayant pas paru assez précise pour en tenir lieu. On sait, il est vrai, d'une façon positive, que dès le 11 mai 1098 [8], Urbain II était informé des premières victoires des croisés; mais on ignore si ces informations lui étaient parvenues indirectement, ou sous la forme d'une lettre adressée au S. Siège par l'armée latine.

CXV.

1098 (sept.) Antioche.

Godefroy de Bouillon à Omar, émir de Azâz: lui promet son secours.

[Mentionnée dans Albert d'Aix, l. V, c. 9 [1] et dans Guillaume de Tyr, l. VII, c. 3 [2]].

Godefroy n'ayant pas répondu à la première ambassade de l'émir, celui-ci lui en envoya une seconde, avec son fils Mohammed comme otage. Le duc répondit alors par une lettre où il promettait son appui, et qu'à la stupéfaction des Latins, les envoyés de l'émir attachèrent à la queue d'un pigeon. Guillaume de Tyr ne parle ni de la seconde ambassade, ni de la lettre de Godefroy: c'est un avis annonçant l'arrivée du duc que les messagers expédient par cette voie aérienne. Les témoins oculaires de la croisade sont muets sur ces faits probablement légendaires.

8 « Nostris si quidem diebus [Dominus] in Asia » Turcos, in Europa Mauros christianorum viribus » debellavit, et urbes, quondam famosas, religionis » suæ cultui gratia propensiore restituit » (*Epist., Urbani II ad Petrum, Oscensem ep.*, 11 mai 1098, Migne, *Patr. lat.*, CLI, 504; Jaffé, n° 4272]).

1 « Columbas duas . . . [legati] eduxerunt a sinu » suo, et, CARTA Ducis responsis promissisque fidelibus » inscripta, caudis illarum filo innodata, ... emi» serunt » (Alb. Aq., l. V, c. 9, [*Hist. occ. des cr.*, IV, 438]).

2 « Duas emiserunt columbas . . . . quibus LITTERULAS legationis suæ seriem continentes, ad caudas » religaverunt » (Wilh. Tyr., l. VII, c. 3 [*Ibid.*, I, 281]). Sur l'usage des pigeons voyageurs en Terre Sainte, cf. *Eracles* (*Hist. occ. des cr.*, II, 261, 329); Fulch. Carn., l. III. c. 47, (*Ibid.*, III, 474), et plus loin, n°s CXXX, CXXXI.

Albert d'Aix [3] place aussi un peu plus loin un message de Godefroy à Bohémond et à Raimond de S. Gilles les invitant à venir l'aider dans cette campagne d'Azâz: il y a lieu de penser que ce message n'a jamais été envoyé; car, suivant Raimond d'Aiguilhe [4] c'est à Antioche même que Godefroy obtint de Raimond de S. Gilles que ce dernier l'accompagnât. Guillaume de Tyr [5], qui passe sous silence la participation du comte de Toulouse, ne parle que de celle de Baudouin d'Édesse, appelé par son frère à cette occasion.

CXVI.

1098 (3-11 octobre) Lucques.

Le clergé et le peuple de Lucques à tous les fidèles: leur transmettent la narration du siège et de la prise d'Antioche et de la victoire sur Kerbogha, faite par le lucquois Bruno, témoin oculaire; leur annoncent qu'Urbain II tient un synode à Bari, et se dispose à partir pour la Terre Sainte.

[Inc. : « Primatibus, archiepiscopis . . . . Ad laudem et gloriam Redemptoris . . . . » ; — Expl. « . . . . . . ad Jerusalem profecto tendere. Valete ».

Manuscrit : *Paris*, Bibl. Mazar., H. 1345 (S. Mart. in Camp., 98) (m. s. XI, in-4°), ff. 72*a*-73*b*.

Édition : Plus loin, *Appendice*, n° IV].

On n'avait que des renseignements négatifs sur la part prise par les Lucquois à la première croisade. En dehors de la légende de Stefano Butrione, qui, se trouvant à Jérusalem avec les croisés, y aurait appris l'existence de reliques cachées dans un crucifix de bois, vénéré à Lucques sous le nom de *Volto Santo* [1], les historiens locaux eux-mêmes tenaient pour certain que les habitants de cette ville, où pourtant les corps d'armée d'Étienne de Blois et des deux Robert avaient reçu, en novembre 1096, la bénédiction d'Urbain II [2], étaient restés en dehors de l'expédition [3]. La lettre que je publie aujourd'hui, et qui gisait dans le manuscrit de la bibliothèque Mazarine dont j'ai

3 Alb. Aq., l. V, c. 11 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 439) ; N. Reusnerus, *Epist. Turcicæ*, I, 11, trad. dans Vétault, 254.

4 Raim. de Ag., c. 13 (*Hist. occ. des cr.*, III, 264).

5 Wilh. Tyr., l. VII, c. 3 (*Ibid.*, I, 280).

1 *Narratio Stephani Butrionis* (d. Tofanelli, *Il primo ritratto di Crocifisso*, [Nap., 1644, in-4°], pp. 69-70). Cf. Baronius ad ann. 1099; Fr. Negri, *St. della I crociata* (Bologna, 1658, in-f°), p. 16 ; Barsocchini, *Mem. di Lucca*, V, I, 28, 384.

2 Fulch. Carnot., l. I, c. 7 (*Hist. occ. des cr.*, III, 329).

3 Voir Barsocchini, *Op. cit.* V, I, p. 369 : Ptolémée de Lucques ne dit presque rien sur la 1re croisade : les *Gesta Lucensium*, aujourd'hui perdus, et auxquels il se réfère (Murat., *SS.*, IX, 1257) étaient mal informés, puisqu'ils plaçaient sous la même année 1100 les prises d'Antioche et de Jérusalem : et le fait que Bruno dut s'embarquer sur des vaisseaux anglais n'est pas de nature à modifier beaucoup l'opinion reçue. Je dois dire cependant qu'au camps des croisés devant Antioche, la monnaie courante parait avoir été le denier de Lucques (Raim. de Ag., c. 16; Alb. Aq., l. III, c. 52, l. IV, c. 34, [*Hist. occ. des cr.*, III, 278, IV, 375, 413]).

parlé plus haut, inscrite au catalogue sous le titre un peu fantaisiste de: « *Epistola cleri Lucensis de victoria mirabili contra Turcos (scripta » anno 1187, quo obiit Urbanus papa III)* », vient combler cette lacune.

C'est une sorte d'encyclique adressée aux fidèles du monde entier par la ville de Lucques, au moment même où se tenait le concile de Bari (3-11 octobre 1098). Sauf la dernière ligne, où elle annonce qu'Urbain II se dispose à partir pour la Terre Sainte, projet sur lequel j'aurai à revenir [4], et l'appel obligé au zèle de nouveaux croisés, elle ne contient autre chose qu'une narration, écrite sous la dictée même du personnage dont le dire s'y trouve recueilli, et où ce personnage s'exprime toujours à la première personne. C'est un certain Bruno, bourgeois de Lucques, parti en 1097 pour l'Orient « *cum navibus* « *Anglorum* », arrivé à Antioche un peu avant le 5 mars 1098, témoin de tous les évènements du siège, de la prise de la ville, de la victoire sur Kerbogha, et qui ne quitte Antioche, pour retourner dans sa patrie, que trois semaines après cette victoire, c'est-à-dire vers le 20 juillet.

On trouvera dans la narration de ce Bruno, bien moins importante d'ailleurs que la lettre d'Anselme de Ribemont, quelques dates et quelques faits intéressants: c'est un peu avant le 5 mars qu'arrive la flotte anglaise, que nous connaissions, il est vrai, déjà par le témoignage de Raimond d'Aiguilhe [5], mais d'une façon inexacte. La visite des croisés à cette flotte, pour obtenir de ceux qui la montaient des bois pour la confection de machines de guerre, et la construction à la porte occidentale de la ville d'un château de bois qu'on appela le château de *S.te Marie*, me paraissent deux faits complètement nouveaux [6]. La lettre, en tous cas, donne un point de repère chronologique qui manquait dans le récit de l'investissement. Pour le reste du siège, la trahison de Firouz, la découverte de la s. Lance, Bruno concorde avec les données générales des chroniques. Au commencement de la bataille livrée à Kerbogha, il signale l'apparition de renforts miraculeux groupés autour d'une bannière blanche, et que nous retrouvons dans les *Gesta* [7], dans la *Chanson d'Antioche*, et dans Robert-le-Moine [8].

4 Voir plus loin, n° CXVII, p. 186.

5 Raim. de Ag., c. 18 (*Hist. occ. des cr.*, III, 290; cf. Rad. Cadom., c. 58 (*Ibid.*, III, 649); sur les diverses flottes venues à cette époque d'Europe en Syrie, voir mes *Scandinaves en T. S.*, p. 135.

6 Je pense qu'il est impossible de confondre cette construction avec la mise en état de défense du monastère de S. Georges, qui eut lieu beaucoup plus tard; v. Peyré, II, 34 et s.

7 *Gesta*, IV, c. 39 (*Hist. occ. des cr.*, III, 151); cf. Tudebod., XI, c. 8, *Hist. b. sacri*, c. 82 (*Ibid.*, III, p. 81, 205).

8 Robertus Mon., l. VII, c. 13 (*Hist. occ. des cr.*, III, 832); *Chanson d'Antioche*, VIII, 51 et 72, t. II, pp. 262, 285; Baldr. Dol., l. III, c. 17, Guib. de Nov., l. VI, c. 9 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 77, 206).

CXVII.

1098 (21 octobre).

[*Concile de Bari*],

On sait de source certaine qu'Urbain II, après le concile de Latran (janv. 1097) [1], continua à s'occuper des affaires d'Orient, et qu'au commencement de l'année 1098 [2], se trouvant à Chieti, il y prêcha la croisade et y tint un conseil d'évêques et de barons, au sujet de l'expédition alors occupée au siège d'Antioche [3].

Il était donc permis de supposer que, si, dans le concile très-solennel [4] qu'il tint à Bari au mois d'octobre de la même année, les questions relatives au schisme des Grecs, avaient été le principal objet des délibérations [5], la Terre Sainte n'avait point cependant été oubliée. Néanmoins, aucun des très-nombreux témoignages qui nous sont parvenus sur cette assemblée [6], n'autorisait une affirmation en ce sens [7]. C'est la lettre circulaire du clergé de Lucques à tous les fidèles [8], qui nous apprend, pour la première fois, d'une façon précise, qu'on s'occupa à Bari des affaires de la croisade, et que le pape y exprima l'intention d'aller rejoindre les combattants.

Il n'est point impossible, en effet, qu'à cette époque le pape eût déjà reçu la lettre que les chefs de l'armée lui avaient écrite d'Antioche le 11 septembre [9], et où, lui annonçant la mort de son légat Adhémar de Monteil, ils le suppliaient de venir prendre en personne possession de la chaire de S. Pierre à Antioche. Mais nous

1 Voir plus haut, n° LXX, p. 135.

2 Probablement au mois de mai, en allant de Rome à Capoue; cf. Jaffé, *Reg.*, p. 472.

3 « Contigit ut, hoc predicans, predictus s. pontifex » devenerit Thyetum, ibique perendinans non multis » diebus, cum episcopis et baronibus, de via Hierosolymitana habuit commune colloquium. » (*Chron. Casauriense*, l. V [Murat., *SS. RR. Ital.*, II, p. II, 872]); cf. D. Ruinart, *Vita Urb. II*, c. 291, (éd. Migne, c. 225-226).

4 « Plenarium in Barensi urbe concilium celebrare » disponebamus. » (*Epist. Urb. II*, 247; [Migne, *Patr. lat.*, CLI, 516]).

5 Voir Eadmerus, *Vita Anselmi*, l. II, c. 5, n° 46 et *Hist. novorum*, l. II (Migne, *Patr. lat.*, CLVIII, 102, 103, et CLIX, 414). C'est là qu'Anselme de Cantorbéry lut son traité *De processione Spiritus Sancti contra Græcos* (Migne, *Patr. lat.*, CLVIII, 285-325); cf. Hildeberti Cenom. *Epistolæ*, II, 9, 11, 13, et Anselmi Cant. *Epistolæ*, III, 160 (Migne, *Patr. lat.* CLXXI, 216, 218, 220, CLIX, 196).

6 Les actes en sont perdus; mais les textes des chroniques y suppléent: voici les principaux: Eadmerus, *l. c.*; Wilh. Malmesb., *Gesta pont. Angl.*, (Migne, *Patr. lat.*, CLXXIX, 1492-1493); Ord. Vit., l. X, c. 3 (éd. le Prév., IV, p. 15); Lupus Protospatha, Anon. Barensis (Murat., *SS. RR. Ital.*, V, 48, 154); Simeon Dunelm., *Hist. de reg. Angl.*, (Twysden, p. 224); Rog. de Hoveden, éd. Stubbs, I, 155; cf. D. Ruinart, *Vita Urb. II*, c. 323-324 (éd. Migne, c. 241-244). Mansi (XX, 947) est très-incomplet pour ce concile qu'il place en 1097.

7 C'est par un abus formel du texte de Lupus Protospatha, que Darras, (XXIV, 157) donne pour raison de l'affluence des évêques venus à Bari (185), l'enthousiasme causé par la nouvelle de la prise d'Antioche.

8 Voir le numéro précédent.

9 Plus haut, n° CXIV, p. 181.

manquons absolument de renseignements sur ces projets, dont le triomphe de la cause d'Urbain II en Italie rendait l'exécution possible [10], mais qui n'eurent d'ailleurs aucune suite, le pape étant mort quelques mois après (29 juillet 1099). Et en supposant même que l'assertion des Lucquois ne soit pas l'écho d'un simple bruit répandu en Italie, et que les affaires de la croisade aient fait l'objet des délibérations du concile, il est permis de se demander si, soit les lettres de convocation à cette assemblée, soit les lettres synodales qui en annoncèrent le résultat, firent mention de la Terre Sainte.

Il est impossible également de conjecturer avec quelque vraisemblance, comme on l'a tenté récemment [11], qu'Alexis ait joué personnellement un rôle dans le concile, y ait été, ou convoqué, ou représenté par des légats, ou sommé d'avoir à en promulguer les décrets, ni surtout que les relations de l'empereur avec les croisés aient fait partie des discussions de l'assemblée — discussions qui, à l'endroit des Grecs, paraissent ne point être sorties du domaine de la théologie pure.

CXVIII.

1098 (après le 1er juillet) Antioche.

Baudouin du Bourg à Manassès II de Châtillon, archevêque de Reims: lui raconte [le siège d'Antioche], la découverte de la s. Lance et la défaite de Kerbogha.

[Mentionnée dans Guibert de Nogent [1]; peut-être la même que le n° CLVII].

Cette lettre a dû être écrite après la défaite de Kerbogha (28 juin 1098) et certainement avant l'épreuve faite devant Archis (8 avril 1099), épreuve à la suite de laquelle l'authenticité de la s. Lance devint douteuse aux yeux de la plupart des croisés. Je reparlerai plus loin de ce document perdu [2].

10 Au temps du concile de Clermont, l'état religieux de l'Europe rendait tout déplacement du pape impraticable: Urbain II avait peut-être eu alors, comme le veut son biographe Pandulphe de Pise (*Vita Urbani II*, [Muratori, III, I, p. 352]) la pensée de prendre le commandement de la croisade; mais il avait dû, ainsi qu'il le dit lui-même (*Sermo Urbani II*, d. Baldr. Dol., l. I, c. 4, [*Hist. occ. des cr.*, IV, 15]) se contenter du rôle de Moïse pendant le combat contre les Amalécites.

11 L. Streit, *D. Wendung d. IV Kreuzz.*, p. 38. n. 68.

1 Guib. de Nov., l. VII, c. 34 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 252).

2 Voir plus loin, n° CLVII.

CXIX.

1098 (octobre-décembre) ?

Pleins pouvoirs donnés par Urbain II au cardinal Daimbert, archevêque de Pise, envoyé comme légat en Terre Sainte, en remplacement d'Adhémar de Monteil.

Tous les chroniqueurs s'accordent à nous apprendre que le successeur de l'évêque du Puy comme chef spirituel de la croisade fut le cardinal-archevêque de Pise, Daimbert ou Théodebert.

Assista-t-il au concile de Bari avec les cent-quatre-vingt-cinq évêques qui formèrent cette assemblée? tout porte à le croire, puisqu'il avait accompagné Urbain II, pendant tout le séjour de ce pape en France [1], et qu'il était uni à lui par les liens d'une étroite amitié [2]. Est-ce pendant la tenue même, ou à la suite des délibérations du concile qu'il reçut l'ordre de partir pour la Terre Sainte? on ne peut que le supposer; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne quitta pas l'Europe sans emporter des pleins pouvoirs [3], et probablement la réponse à la lettre adressée par les croisés au pape.

Il se mit à la tête d'une flotte de cent-vingt navires pisans qui abordèrent à Laodicée en septembre 1099 [4].

CXX.

1099 (commencement de janvier) Marra.

Raimond de S. Gilles convoque Godefroy de Bouillon, Bohémond et les autres princes restés à Antioche, à une conférence à Rugia pour mettre fin à leurs dissensions et fixer le départ général pour Jérusalem.

[Mentionnée par la plupart des chroniqueurs de la 1re croisade [1]].

1 Il figure en particulier comme témoin de la charte de Raimond de S. Gilles pour S. Gilles (12 juillet 1096) dans D. Vaissète, V, 744.

2 Voir Wilken, *G. der Kr.*, II, 50-51.

3 « Unde dominus papa ad eamdem multitudinem » suam legationem direxit, videlicet venerabilem Theo- » debertum, Pisane ecclesie archiepiscopum, qui illis » in omnibus apostolica vice adesset » (Bernoldus, *Chron.* [Pertz, *Mon. Germ. SS.*, V, 466]).

4 *Gesta triumph. Pis.*, *Brev. hist. Pis.* (Murat., VI, 101, 168); Wilh. Tyr., l. IX, c. 14, Guib. de Nov., l. VII, c. 15 (*Hist. occ. des cr.*, I, 386, IV, 233); cf. Hagenmeyer, *Ekkeh.*, pp. 183, 185. Tout ce que Darras (XXIV, 230 et s.) raconte de l'hostilité d'Alexis contre Daimbert et de cette flotte, est de pure fantaisie. Guillaume de Tyr, qu'il cite, ne parle que de refus de vivres, éprouvés par les Pisans *sur les côtes de Syrie*, et le récit d'Anne Comnène, que Darras commente et amplifie, s'applique à des évènements postérieurs de quatre ou cinq ans. Voir plus loin, n° CXXII.

1 Wilh. Tyr., l. VII, c. 11 (*Hist. occ. des cr.*, I, 295); *Gesta*, IV, c. 46, Tudebodus, XIII, c. 6, *Hist. b. sacri*, c. 93, R. de Ag., c. 14, Rob. Mon., l. VIII, c. 8 (*Ibid.*, III, pp. 156, 94, 209, 271, 850); Baldr. Dol., l. IV, c. 1; Guib. Nov., l. VI, c. 18 (*Ibid.*, IV, 89, 214).

Aucun des textes qui parlent du message envoyé par Raimond ne dit formellement qu'il ait donné lieu à un ou plusieurs documents écrits: on ne peut que le conjecturer avec quelque vraisemblance.

CXXI.

1099 (janvier) Constantinople.

Alexis I Comnène aux princes croisés: leur réclame la possession d'Antioche.

[**Mentionnée par Raimond d'Aiguilhe [1] c. 18, et Guillaume de Tyr [2] l. VII, c. 20**].

Alexis, ayant reçu le message envoyé par les croisés [3], se disait prêt à remplir les engagements qu'il avait pris envers eux, et annonçait son arrivée pour la S. Jean suivante. Il demandait, en échange, conformément à la lettre du traité conclu avec lui, la remise d'Antioche.

Raimond d'Aiguilhe est le seul témoin oculaire qui nous parle de cette ambassade, longuement racontée du reste par Guillaume de Tyr: la cause de ce silence des autres chroniqueurs doit être évidemment l'embarras où ils se sont trouvés pour expliquer la réponse assez peu loyale, que les croisés firent au message d'Alexis, et dont je parle plus loin [4].

La lettre impériale ne nous est point parvenue: elle devait se rapprocher beaucoup d'une autre qu'Alexis adressa plus tard à Bohémond, et qu'Anne Comnène nous a transmise en substance [5]; elle avait dû être écrite vers le mois de janvier, les envoyés qui la portaient n'ayant rejoint les croisés qu'au commencement de la Semaine Sainte, c'est-à-dire vers le 3 avril.

CXXII.

1099 (janvier) Constantinople.

Alexis Comnène à Raimond de S. Gilles: lui ordonne de remettre Laodicée aux mains d'Andronic Tzintzilucas.

[**Mentionnée par Anne Comnène, l. X, c. 7 [1]**].

1 Raim. de Ag., c. 18 (*Hist. occ. des cr.*, III, 286).
2 Wilh. Tyr., l. VII, c. 20 (*Ibid.*, I, 307).
3 Voir plus haut, n. CIX, p. 177.
4 Plus loin, p. 192.
5 Anna Comn., l. XI, c. 9 (éd. de P., p. 332, éd. de Bonn, II, pp. 111-112, *Hist. gr. des cr.*, I, II, 74). Voir la lettre suivante.

1 « Τότε δὴ καὶ ὁ αὐτοκράτωρ τῷ Ἰσαγγίλῃ ἐπέσκεψε » τὴν Λαοδίκειαν Ἀνδρονίκῳ τῷ Τζιντζιλούκῃ ἀναθέσ- » θαι; . . . . ὅπερ δὴ καὶ πεποίηκε τοῖς γράμμασι » τοῦ βασιλέως πεισθείς ». (Anna C., l. X, c. 7, éd. de P., p. 329, éd. de B., II, 105, *Hist. grecs des cr.*, I, II, 66).

Je place cette lettre aussitôt après la précédente, supposant qu'elle a pu être envoyée en même temps, et peut-être secrétement apportée par la même ambassade.

On sait que rien n'est embrouillé comme la chronologie d'Anne Comnène, qui, non seulement ne donne jamais une date précise, mais paraît avoir tenu à honneur de grouper les faits en dehors de l'ordre des temps: or, de toute l'*Alexiade,* le chapitre 7 du XI[e] livre, consacré aux faits accessoires de la première croisade, est peut-être le plus difficile de tous à commenter, en raison des nombreuses sources latines avec lesquelles il faut le concilier — sources au premier rang desquelles figure Orderic Vital, un autre ennemi de la chronologie.

Je crois pourtant qu'il serait possible de mettre de l'ordre, aussi bien dans le récit d'Anne que dans celui de ses contemporains occidentaux, et de refaire l'histoire de tous les évènements, la plupart maritimes, qui gravitent autour de Laodicée, de 1096 à 1104, et cela sans supprimer — méthode plus aisée que rationnelle [2] — aucun des témoignages si explicites qui nous sont parvenus sur ces faits compliqués. Mais il faudrait, pour apporter la lumière dans ce chaos, une veritable dissertation, qui sortirait des limites du présent travail.

Je me contenterai donc de renvoyer le lecteur à ce que j'ai dit ailleurs [3] de Laodicée et des flottes qui y abordèrent successivement pendant la croisade, et de rappeler qu'il résulte de témoignages latins: — qu'au temps de l'investissement d'Antioche (octobre 1097), Laodicée, alors tenue au nom de l'empereur par une garnison de Turcopoles [4], tomba au pouvoir d'une flotte de pirates du Nord [5], qui s'était formée sur les côtes de Languedoc [6] et qui reconnaissait la suzeraineté, au moins nominale, du comte de S. Gilles — qu'au commeneement de 1099, cette flotte fut expulsée par les Grecs [7], probablement unis à des vaisseaux anglais [8] — et que, par conséquent, ***rien dans les chroniqueurs occidentaux, ne nous donne le droit de suspecter*** ici l'exactitude d'Anne Comnène. Laodicée était, au moins nominalement, au pouvoir de Raimond: ce dernier, depuis la prise d'An-

2 C'est ainsi que Du Cange (*Notæ ad Alex.*, éd. de Bonn II, 628), Wilken (*Comneni*, 372), l'éditeur d'Orderic Vital (IV, 71 n.), M. de Sybel (*G. der I Kr.*, 508-510) et récemment M. Hagenmeyer (*Ekk.*, pp. 182-183) ont amputé, tantôt Albert d'Aix, tantôt Anne C. et tantôt Orderic. Quant à Darras (XXIV, pp. 230-242) il a bâti, sur tous ces textes, un véritable roman. M. de Muralt, dans sa *Chron. Byzantine*, a évité de toucher à ce sujet difficile.

3 *Scandinaves en Terre Sainte*, pp. 134-139 et surtout, p. 137, n. 2. Voir aussi Kugler, *Boemund und Tankred*, p. 60.

4 Caffaro (éd. de Gênes, p. 35); Wilh. Tyr., l. V, c. 23 (*Hist. occ. des cr.*, I, 145).

5 Rad. Cad., c. 58, Alb. Aq., l. III, c. 59 (*Hist. occ. des cr.*, II, 649, IV, 380). Anselme de Ribemont, dans sa première lettre, (plus loin, App., n° III) place aussi la prise de Laodicée au moment de l'investissement d'Antioche.

6 « In terra S. Egidij, de potestate comitis Ray- » mundi, associati » (Alb. Aq., l. VI, c. 55 [*Hist. occ. des cr.*, IV, 500]).

7 Alb. Aq., l. III, c. 59, p. 380.

8 Ord. Vit., l. X, c. 2 (t. IV, p. 70); Wilh. Malm., l. III, c. 251, p. 425.

tioche, et sa querelle avec Bohémond, se séparait des autres princes pour se rapprocher d'Alexis [9]. C'est à lui, suivant Anne, que l'empereur s'adresse pour reprendre Laodicée: il n'y a rien là que de tout-à-fait plausible. Maintenant cette restitution a-t-elle eu lieu, comme le dit la princesse, à la suite d'un ordre direct de Raimond, ou, comme le veulent les récits occidentaux, à la suite de quelque incident auquel il serait resté étranger? ce point secondaire a beaucoup moins d'importance. Ce qu'il est bien plus difficile d'établir solidement, c'est l'époque où put se produire la réclamation d'Alexis: j'ai supposé qu'elle n'avait été faite qu'au commencement de 1099, c'est-à-dire assez tard pour que le rapprochement dont je viens de parler, ait pu déjà avoir eu lieu entre l'empereur et le comte. Je reconnais cependant qu'on pourrait assigner à la lettre dont je viens de m'occuper, une date de quelques mois antérieure.

CXXIII.

1099 (15 janvier) Césarée-sur-l'Oronte.

Abu Salem Morschad, émir de Césarée-sur-l'Oronte à ses sujets: leur ordonne de faire le vide devant l'armée des croisés.

[Mentionnée par Raimond d'Aiguilhe, c. 14 [1]].

Cette lettre, ainsi qu'un grand nombre de celles qui vont suivre, ne sont mentionnées que par un ou deux des témoins de la croisade: les documents de ce genre ont dû être extrêmement nombreux.

CXXIV.

1099 (vers le 15 mars) Archis.

Raimond de S. Gilles à Godefroy de Bouillon et à Robert de Flandres occupés au siège de Gibel (Gabala): les prie de venir à son aide.

[Mentionnée dans Guillaume de Tyr, l. VII, c, 17 [1]].

Cette lettre qui annonçait faussement un retour offensif de Kerbogha, n'était qu'une ruse de Raimond pour amener Godefroy et Robert à venir l'aider à s'emparer d'Archis qu'il assiègeait.

9 Voir plus loin, n° CXXV.

1 « Raymundus de Insula, cum sociis ejus, unum » Sarracenum ea die (15 jan.) ceperunt, cum LITTERIS » regis [Cesareæ] quas deferebat ad omnes de regione » illa ut fugerent ante nos ». (Raim. de Ag., c. 14 [*Hist. occ. des cr.*, III, 272]).

1 « Missa legatione per virum venerabilem dominum [Petrum de Narbona], Albariensem episcopum, » et directis EPISTOLIS, dominum ducem et comitem » Flandriæ anxie nimis sollicitat. » (Wilh. Tyr., l. VII, c. 17 [*Hist. occ. des cr.*, I. 302]; cf. Tudebod. XIII, c. 11, R. de Ag., c. 17 [*Ibid.*, III, 99, 277]; Alb. Aq., l. V, c. 33 [*Ibid.*, IV, 453]).

CXXV.

1099 (vers le 10 avril) Archis.

Les princes croisés à Alexis Comnène: refusent de lui rendre Antioche, se fondant sur l'inexécution des engagements qu'il avait pris envers eux.

[Mentionnée (?) dans Guillaume de Tyr, l. VII, c. 20 [1]].

Raimond d'Aiguilhe [2], dans le récit qu'ils nous fait de la réception par les croisés de l'ambassade grecque chargée de réclamer Antioche, prétend que le conseil des barons se divisa sur la réponse à faire à l'empereur. Raimond de S. Gilles (dont Raimond d'Aiguilhe n'est ici que l'écho), désireux de voir Antioche échapper à Bohémond, fit tous ses efforts pour réconcilier les croisés avec Alexis, et obtenir d'eux qu'ils attendissent l'empereur. Il échoua, et la majorité, regardant le traité comme forclos par suite de la non-exécution des engagements d'Alexis, refusa de croire aux nouvelles promesses de ce dernier, et par conséquent de l'attendre et de lui remettre Antioche.

La réponse fut-elle verbale ou écrite? bien que ni Raimond d'Aiguilhe, ni Guillaume de Tyr ne fournissent les éléments nécessaires pour répondre à cette question, on peut supposer que cette réponse devait être à peu près semblable à celle que Bohémond fit plus tard à une autre lettre d'Alexis (1100), dont j'ai parlé plus haut [3]. Elle fut donnée vers Pâques (10 avril).

CXXVI.

1099 (24-30 avril)

[*Concile de Rome*].

La dernière pensée d'Urbain II devait être pour la croisade, l'œuvre la plus illustre de son pontificat, celle dont le succès entoura, comme d'une auréole ses derniers jours. Trois mois avant sa mort, il convoquait à Rome, un dernier concile, où se trouvaient rassemblés cent-cinquante évêques et un nombre considérable d'abbés [1]. La cour ro-

1 Wilh. Tyr., l. VII, c. 20 (*Hist. occ. des cr.*, I, 307).

2 Raim. de Ag., c. 18 (*Ibid.*, III, 286).

3 Anna Comn., l. XI, c. 9 (éd. de P., 333, éd. de Bonn, II, 112, *Hist. gr. des cr.*, I, II, 75). Voir plus haut, p. 189.

1 « Romæ d. papa generalem synodum cl. episco- » porum, abbatumque et clericorum innumerabilium » in tercia epdomada post pascha collegit. » (Bernoldus, *Chron.* [Pertz, *Mon. Germ. SS.*, V, 466]).

maine avait reçu depuis longtemps les nouvelles des victoires des croisés: mais ceux-ci demandaient de nouveaux renforts [2], et il est naturel que leurs affaires, si importantes pour l'Église, fussent encore une fois soumises à ses délibérations.

Nous savons que la croisade tint, à côté des négociations toujours pendantes avec les Grecs [3], une grande place dans les discussions de l'assemblée [4], et que le pape prêcha une dernière fois en faveur de la guerre sainte [5]. Cependant aucune des lettres [6] auxquelles dut donner lieu le concile de Rome n'est parvenue jusqu'à nous [7].

CXXVII.

1099 (avril) Jérusalem.

Afdhal aux croisés: leur renvoie leurs ambassadeurs avec des présents; leur offre l'accès pacifique *dans Jérusalem.*

[Mentionnée par Raimond d'Aiguilhe, c. 16 [1], et Guillaume de Tyr, l. VII, c. 19 [2]].

L'*Historia belli sacri*, qui contient, comme je l'ai dit plus haut, un récit complet et spécial des aventures des ambassadeurs envoyés par les croisés en Égypte pour la ratification du traité avec Afdhal [3], nous apprend qu'après avoir passé les fêtes de Pâques (10 avril) à Jérusalem, il revinrent au bout d'un an retrouver l'armée qui assiégeait alors Archis. Ils étaient accompagnés d'un envoyé d'Afdhal, porteur de présents somptueux pour Bohémond, Godefroy et les autres chefs. L'*Historia* ne dit point que cet envoyé fût chargé d'un message quelconque pour les croisés.

C'est encore Raimond d'Aiguilhe, mieux informé de ce qui se passait au conseil des barons, qui nous renseigne sur la partie poli-

2 Voir plus haut, n° CXIV, p. 182.

3 *Gesta Atrebat.* (Migne, *Patr. lat.*, CLXII, 644).

4 « Eo anno fuit factum Romæ concilium, quod » novissime tenuit papa vij kal. maij, *in quo con-* » *firmavit viam S. Sepulchri D. N. J. Christi.* » (*Chron. Malleac.* [Labbe, *B. nova mnss.*, II, 296]).

5 « De Jerosolimitano itinere multum rogavit, ut » irent, et fratribus suis laborantibus succurerent. » (Bernoldus, *l. c.*).

6 Nous savons seulement par Bernold qu'il fut envoyé des lettres de convocation: « Synodum quoque » suam, in tercia epdomada Romæ celebrandam post » pascha, *missis* LITTERIS usquequaque denunciavit. » (Bernoldus, *l. c.*). Mais tous les actes du concile sont perdus, sauf des canons incomplets (Labbe, *Concilia*, X, 625, Mansi, XX, 961) dont aucun n'a trait à la croisade.

7 Sur ce concile, que les grandes collections placent à tort en 1098, voir Eadmerus, *Vita Ans. Cant.*, l. II, c. 49 et *Hist. novorum*, l. II (Migne, *Patr. lat.*, CLVIII, 104 et CLIX, 410): Wilh. Malmesb., *Gesta pontif. Angl.*, l. I (Migne, *Patr. lat.*, CLXXIX c. 1493); Bernoldus, *l. c.*; *Gesta Atreb.*, *l. c.*; Simeon Dunelm. (Twysden, 224); Rog. de Hoveden, éd. Stubbs, I, 155; D. Ruinart, *Vita Urbani II*, c. 336-337 (éd. Migne, pp. 249-255); Darras, XXIV, 177-190.

1 « Mandavit nobis ut, sine armis, ducenti vel tre- » centi, iremus Jherosolymam, et adorato Domino, » reverteremur » (R. de Ag., c. 16, *Hist. occ. des cr.*, III, 277]).

2 Wilh. Tyr., l. VII. c. 19 (*Ibid.*, I, 305-306).

3 *Hist. belli sacri*, c. 99 (*Ibid.*, III. 212). V. plus haut, pp. 146. 163.

tique de la mission dont était chargé le représentant de l'Émir. Ce dernier, maître de Jérusalem [4] et rassuré à l'endroit des Turcs, ses ennemis ordinaires, par les victoires des chrétiens, ne parlait plus d'alliance, et se contentait d'autoriser les croisés à venir, sans armes et par groupes de deux cents, faire leurs dévotions aux Lieux Saints.

On lui répondit, probablement de vive voix, que s'il ne rendait Jérusalem, on irait s'emparer du Caire [5]; la rupture fut immédiate, et Afdhal voulut même aussitôt barrer le chemin aux croisés, et les arrêter de vive force; car c'est sur le bruit de ses préparatifs qu'ils levèrent le siège d'Archis [6] (2 ou 12 mai).

CXXVIII.

1099 (janvier-mai) En Syrie.

[*Soumissions des émirs de Syrie sur le passage des croisés*].

Sans mentionner, ni la teneur, ni même l'existence de pièces écrites, tous les historiens de la première croisade s'accordent à montrer les émirs des villes, auprès desquelles passèrent les croisés, s'empressant, pour éviter le sort des habitants d'Antioche et de Marra, d'acheter par d'énormes tributs la neutralité des Latins: la négociation de ces traités donnait lieu à l'envoi de nombreuses ambassades, tantôt spontanées, tantôt provoquées par les croisés eux-mêmes [1].

Voici les principales:

1099 (fin janvier). Abu Salem Morschad, émir de Césarée-sur-l'Oronte envoie des messagers à Raimond de S. Gilles [2].

1099 (2 février). Djenah Eddaulah, prince d'Émèse, sollicite la paix [3].

1099 (comm.t de mai). Fackr el-Molk, émir de Tripoli, demande à traiter avec les croisés [4].

4 Jérusalem avait été prise par Afdhal, grâce à leur présence, le 26 août 1098, après 40 jours de siège. (Ibn-Khallicân, éd. de Slane, I, p. 84) : voir Defrémery, *Mém. sur la prise de Irlm.* (*Journal asiat.*, 1872, extr. VI, p. 9).

5 Raim. de Ag., *l. c.*; Wilh. Tyr., *l. c.*

6 Guib. de Nov., l. VII, c. 1 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 222).

1 « Mittebant quisque de principibus nostris ad ci- » vitates Sarracenorum legatos cum LITTERIS. » (R. de Ag., c. 16; [*Hist. occ. des cr.*, III, 278]).

2 *Gesta*, c. IV, 46; Tudeb., XIII, 7; *Hist. b. sacri*, c. 93; Raim. de Ag., c. 14; Rob. Mon., l. VIII, c. 9 (*Hist. occ. des cr.*, III, 156, 95, 209, 272, 851); Baldr. Dol., l. IV, c. 1; Guib. de Nov., l. VI, c. 19 (*Ibid.*, IV, 90, 214).

3 *Gesta*, IV, c. 49, Tudeb., XIII, c. 10, *H. b. sacri*, c. 96, Raim. de Ag., c. 14, Rob. Mon., l. VIII, c. 11 (*Hist. occ. des cr.*, III, 158, 97, 210, 275, 853); Baldr. Dol., l. IV, c. 2 (*Ibid.*, IV, 91); Wilh. Tyr., l. VII, c. 12 (*Ibid.*, I, 295).

4 *Gesta*, l. c.; Tudeb., *H. b. sacri*, *l. c.*; R. de Ag. *l. c.* et c. 16, p. 278; Rob. Mon., l. VIII, c. 19, p. 857; Baldr., l. IV, c. 2 et 3, Guib. de Nov., l. VII, c. 1; Alb. Aq., l. V, c. 38 (*H. occ. des cr.*, IV, 90, 91, 221, 857); Wilh. Tyr., *l. c.*

CXXIX.

1099 (janvier - 14 mai) Rome.

Urbain II à Anselme de Buis (Borisio) archevêque, et aux habitants de Milan: les exhorte à prendre la croix.

[Mentionnée dans Landulphe de S. Paul [1], c. 2, et dans Galvaneo della Flamma [2], c. 153].

Les Milanais durent être, dès le temps des conciles de Clermont et de Nîmes, invités à prendre la croix, puisque Pierre l'Hermite, à son arrivée à Constantinople, y trouva des Lombards qui l'y avaient précédé [3]; mais ils ne paraissent s'être ébranlés en masse que sur une seconde invitation d'Urbain II, et à la suite de leur archevêque Anselme.

La lettre d'Urbain II à ce dernier est perdue: le pape ayant cessé d'écrire le 14 mai, peu de temps avant sa mort, elle a dû être envoyée dans les quatre premiers mois de 1099.

CXXX.

1099 (28 mai) Acre.

L'émir d'Acre à l'émir de Césarée de Palestine: l'avertit de l'arrivée des croisés.

[Insérée en substance dans Raimond d'Aiguilhe, c. 19 (33), et dans Thomas le Toscan].

Inc.: « Generatio canina . . . . »; — Expl.: . . . . castra mandabis »,

Éditions: A. Raimundus de Ag., éd. Bongars, p. 173; — B. Idem, éd. Migne, *Patr. lat.*, CLV, c. 650; — C. *Hist. occ. des cr.*, III, 291; — D. Florentinus minorita, d. Böhmer, *Fontes*, IV, 658; — E. Thomas Tuscus, *Gesta imp.*, d. Pertz, *Monum. Germ.*, *SS.*, XXII, 502.

Versions *françaises*: *a*) Guizot, XXI, p. 358; — *b*) Prat, 329; — *c*) Peyré, II, 292.

Rédaction: Jean d'Outremeuse, *Ly myreur des histors*, l. II, t. IV, p. 203].

Raimond d'Aiguilhe est le seul à parler de cette lettre, trouvée aux environs de Césarée pendant le séjour que les croisés firent près de cette ville: elle avait été confiée à un pigeon voyageur [1].

1 « Anselmus de Buis, archiepiscopus Mediolanensis, » monitus apostolica auctoritate . . . . studuit con- » gregare exercitum, cum quo caperet Babylonense » regnum. » (Landulphi *Chron.*, c. 2, [Muratori, V, 473]).

2 « Anno 1099, cives Mediolanenses per litteras » Urbani II . . . . . assumpserunt crucem » (Galv. de Flamma, *Manipulus florum*, c. 153 [Muratori, IX, 527]).

3 *Gesta*, c. 2; Tudeb., I, c. 2; *Hist. b. sacri*, c. 3 (*Hist. occ. des cr.*, III, 121, 11, 174). Voir plus haut, p. 106-107.

1 Voir les lettres suivantes et plus haut pp. 111 et 183. Reiffenberg (*Rom. de God. de B.*, II, cxxj, clxxxj) a réuni un grand nombre de textes sur ces missives aériennes; voir aussi Drapeyron, *Héraclius*, p. 376.

CXXXI-CXXXV.

1099 (commencement de juillet) Jérusalem.

Demandes de secours des Égyptiens assiégés dans Jérusalem, interceptées par les croisés qui y substituent de fausses lettres.

[Mentionnées dans la *Chanson de Jérusalem*, III, 18-23, le *Roman de Godefroi de Bouillon* et la *Conquista de Ultramár*, l. III, c. 25-28].

La *Chanson de Jérusalem*, répétée par la *Conquista de Ultramàr* [1], suppose que les Sarrasins enfermés dans la Ville Sainte, eurent l'idée, après avoir tenu conseil, de demander du secours aux émirs de Tyr et de Damas et au sultan de Perse, au moyen de lettres portées par des pigeons [2], — que les croisés, s'en étant aperçus, effrayèrent ces oiseaux avec leurs faucons et s'emparèrent des lettres [3] — puis qu'ils y substituèrent d'autres missives rassurantes [4]. Celles-ci sont reçues par les destinataires, qui y répondent par la même voie aérienne [5]. Nouvelle substitution de lettres [6] pour décourager les assiégés, qui apprennent avec stupeur que leurs coreligionnaires du dehors ne veulent pas venir à leur secours

Le *Roman de Godefroi* offre un récit beaucoup plus long [7], mais moins compliqué et plus naturel : il ne parle que de la première substitution [8], et passe sous silence la réponse des destinataires ; les fausses lettres [9] envoyées par les croisés à Jérusalem n'y sont pas portées par les mêmes pigeons, ce qui était invraisemblable, mais par d'autres oiseaux apportés à cet effet d'Antioche. Il nous raconte [10], en échange, comment plus tard le stratagème se découvrit, circonstance sur laquelle se tait la *Chanson de Jérusalem*. Il est très-probable que ce long épisode n'est que la paraphrase de la lettre précédente, la tradition du pigeon tué devant Césarée ayant servi pour ainsi dire de noyau à la légende plus développée que nous offrent les trouvères.

1 *Conquista de Ultramár*, l. III, c. 25-28, éd. de Salam., II, ff. viij *b*, ix *a* et *b*, éd. Gayangos, pp. 334-335.

2 (nº CXXXI) Inc. : « Que on secours li face . . . . » ; — Exp. : « . . . tot et isuelement » (*Ch. de Jérus.*, III, 19, éd. Hippeau, 102-103).

3 *Ibid.*, III, 20-21, pp. 103-105.

4 (Nº CXXXII). Inc. « Que bien gardent la tere . . . . . » ; — Expl. : « . . . totes lor volontés » (*Ibid.*, III, 21, p. 105).

5 (Nº CXXXIII). Inc. : Anchois que la quinsaine . . . . » ; — Expl : « . . . et Mahons aleves » (*Ibid.* III, 21, p. 106).

6 (Nº CXXXIV). Inc. : « Sodans est corechiés . . . . » ; — Expl. : « . . . lendemain renvoiés » (*Ibid.*, III, 21, p. 107).

7 Il occupe les vers 17552-17811 (t. II, pp. 497-506) et 18505-18550 [pp. 528-530).

8 Le *Roman* ne donne pas le texte des lettres des assiégés et se contente de les résumer (v. 17540-17582, pp. 497-499) ; mais il donne celui de la missive substituée par les croisés (nº CXXXII). Inc. : « Seignours, soiés ioïant . . . . » ; — Expl. : « . . . . leur revenra devant » (v. 17625-17644, pp. 500-501).

9 (Nº CXXXIV). Inc. : « Jou, soudans de Perse . . . . . » ; — Expl. : « . . . . . ne d'esté ne d'ivier » (*Rom. de God.*, v. 17710-17731, pp. 503-504).

10 *Ibid.*, v. 18505-18550. pp. 528-530.

La *Chanson de Jérusalem*, sans dire que le stratagème des croisés ait été découvert, paraît supposer qu'il n'eut qu'un succès passager, puisque les assiégés renouvellent leurs demandes de secours par des voies plus sûres [11] et les étendent à l'Islamisme tout entier. Dans le *Roman de Godefroi*, au contraire ce n'est qu'une fois le stratagème découvert, que le sultan de Perse convoque par lettres le ban et l'arrière-ban des Infidèles [12].

CXXXVI.

** 1099 (commencement de juillet) Alep.

Lettre fabuleuse de Florie, sœur de Corbarant, à Godefroy de Bouillon: lui offre de lui livrer Alep.

[Insérée en substance dans le *Roman de Godefroi de Bouillon*.

Inc.: « Jou Flourie, la seur Corbarant le princier . . . . »; — Expl.: « . . . Si me ferai en fons laver » et baptiser ».

Édition: *Roman de God. de B.*, v. 18420-18440, éd. Reiffenberg, II, 526].

Cette lettre, plus fabuleuse que les précédentes, n'en a même pas l'antiquité: comme le personnage même de Florie, elle appartient aux additions très-postérieures qu'a subies la *Chanson de Jérusalem*, additions où elle joue un certain rôle. Livrée aux chefs Sarrasins, elle leur sert à faire tomber Godefroy dans une embuscade où il est fait prisonnier [1].

CXXXVII.

** 1099 (fin de juillet) Jérusalem.

Godefroy de Bouillon à Bohémond: lui annonce la prise de Jérusalem et son élection.

[Inc.: « Maximis itineribus . . . . »; — Expl.: « . . . me, quod facis, ama ».

Éditions: A. *Epist. princ.*, pp. 126-127; — B. *Epist. regum et princ.*, pp. 123-127; — C. N. Reusnerus, *Ep. Turcicæ*, I, 14; — D. *Princ. epist.*, pp. 151-152].

Cette lettre appartient au recueil de Donzellini; elle contient une courte description de Jérusalem et de la Palestine, et un récit banal

11 (N° CXXXV)
« Ses messagers envoie par tote la berie;
» Dodequin de Damas a sa chartre envoie ».
Ch. de Jér., III, 32, p. 157.

12 (N° CXXXVI)
« Et li soudans a fait mil briés saieler »
(*R. de God. de B.*, v. 18571, II, p. 530).

1 *Rom. de Godefr. de B.*, v. 18485-18495, 18545-18570, 18685-18708 (II, pp. 528, 530, 534).

de la prise de la Ville Sainte. Baudouin, qui était alors à Édesse, y figure à côté de son frère Godefroy: celui-ci annonce qu'il a accepté le titre de roi de Jérusalem — titre que, comme on sait, il n'a jamais voulu porter.

CXXXVIII.

1099 (commencement d'août) Jérusalem.

Godefroy de Bouillon, avoué du S. Sépulcre, [au clergé d'Occident? et en particulier] à Manassès II de Châtillon, archevêque de Reims: [leur notifie son élection?]; leur demande de prier pour le succès de ses armes, et de presser le départ des croisés retardataires.

[Mentionnée dans le n° CXLVII [1]].

J'ai pensé d'abord que cette lettre, aujourd'hui perdue, n'était autre que la lettre circulaire des croisés restés en Orient (plus loin n° CXLIV), lettre adressée au nom de Godefroy et de Raimond de S. Gilles: mais celle-ci ne contient absolument rien des points énumérés par Manassès. Je crois donc plus probable qu'auparavant, et aussitôt après son élection (23 juillet), c'est-à-dire dans les premiers jours d'août, Godefroy notifia son avènement par une lettre personnelle à l'Église d'Occident, ou tout au moins au primat de la Gaule Belgique, duquel relevaient ses états au spirituel.

La lettre suivante a dû être envoyée à la même époque et parvenir à Reims en même temps que celle-ci, c'est-à-dire à la fin de novembre. Pascal II a dû en recevoir de semblables: outre la notification d'élection, elles devaient contenir l'annonce du retour prochain des croisés et demander l'envoi de renforts destinés à les remplacer [2].

CXXXIX.

1099 (commencement d'août) Jérusalem.

Arnoul de Rohes, patriarche de Jérusalem, [au clergé de l'Occident? et en particulier] à Manassès II de Châtillon, archevêque de Reims [leur notifie son élection (1er août)?], leur demande de prier pour que Dieu

1 « Commoniti . . . . per preces humillimas Godefridi ducis, quem exercitus Christi divina ordinatione in regem sublimavit » (*Epistola Manasses ad Lambertum Atreb.* [Hagenmeyer, *Ekkeh.*, p. 353]).

2 Valère André (*Bibl. Belgica*, II, 292) cite, comme se trouvant de son temps à Tongres, une *Epistola Godefridi ad Romanum pontificem*, qui paraît perdue; c'était peut-être celle-ci.

accorde la victoire aux croisés et pour la conversion des hérétiques de Terre Sainte.

[Mentionnée dans le n° CXLVII [1]].

Tout ce que je viens de dire de la lettre précédente doit s'appliquer à celle-ci.

CXL.

* 1099 (commencement d'août) Ascalon.

Défi d'Afdhal à Godefroy de Bouillon.

[Mentionnée par Ibn-Khaldoun [1]].

Les chroniqueurs latins ne parlent pas de ce défi, très-probablement imaginaire: c'est par la rumeur publique [2] que Godefroy apprit dans Jérusalem l'arrivée de l'armée égyptienne qu'il allait anéantir à Ascalon: il se hâta alors de rappeler, par des messages, Tancrède et Eustache de Boulogne, qu'il avait envoyés conquérir Naplouse [3].

CXLI.

** 1099 (commencement d'août) Jérusalem.

Godefroy de Bouillon à quelques-uns des princes croisés en route pour regagner l'Occident: les rappelle à son secours à la nouvelle de l'arrivée des troupes égyptiennes.

[Mentionnée par la *Chanson de Jérusalem* [1], le *Roman de Godefroi de Bouillon* [2] et la *Conquista de Ultramar*, l. III, c. 59-60 [3]].

C'est probablement le rappel de Tancrède et d'Eustache de Boulogne à la veille de la bataille d'Ascalon [4] qui a donné lieu à l'in-

1 « Commonitus per domini Arnulphi supplicationes » mellifluas, quem in patriarchatum Jerosolimitanæ » sedis [exercitus Christi] unanimiter elegit. » (*Epist. Manasses ad Lambertum Atrebatensem* [Hagenmeyer, *Ekkehardus*, p. 353]).

1 « Hinc Francis misit *legatos* . . . . qui suo nomine nimis eos terrerent. » (Ibn-Khaldoun, tr. Tornberg, p. 54).

2 V. Wilh. Tyr., l. IV, c. 10 (*Hist. occ. des cr.*, I, 377); Robert-le-Moine parle d'un message chrétien (*Ibid.*, III, 871).

3 Wilh. Tyr., l. IX. c. 11 (*H. occ. des cr.*, I, 380); *Gesta*, IV, 52, Tudebod., XVI, 1, R. de Ag., app., Robertus Mon., l. IX, c. 14 (*Ibid.*, III, 161, 111, 305, 872).

1 » Quant 1 colon lor fu de par Deu envoiés »
» 1 BRIEF lor aporta qui fut estroit loiés. »
(*Ch. de Jér.*, l. V, c. 32; cf. c. 33, éd. Hippeau, pp. 197-198).

2 « Au saint sacre sacret, li vot Diex envoier
» Un BRIEF de sur l'autel . . . . »
(*Rom. de God. de B.*, v. 21665-21666 et s., t. II, pp. 92-93).

3 Éd. de Salamanque, II, f. xxj *a*, éd. Gayangos, p. 353.

4 Voir le n° précédent, n. 3.

sertion dans la *Chanson de Jérusalem* du récit d'un faux départ des princes croisés aussitôt après la prise de Jérusalem. Un pigeon expédié par Godefroy, qui a appris le retour offensif d'une innombrable armée d'Infidèles, les rejoint à Naplouse, suivant la *Chanson*, au bord de la mer, suivant le *Roman*. Le pigeon porte une lettre qui est lue, dans la *Chanson* par l'évêque du Puy, dans le *Roman* par celui de Materano. Les croisés reviennent et prennent part à la défaite d'Afdhal, qui est dédoublée en deux batailles par les trouvères.

CXLII.

* 1099 (fin d'août) Devant Ascalon.

Raimond de S. Gilles empêche les habitants d'Ascalon de se rendre à Godefroy de Bouillon.

[Mentionnée dans Albert d'Aix, l. VI, c. 51 [1]].

CXLIII.

** 1099 (fin d'août) Devant Ascalon.

Tancrède à Roger Bursa: lui annonce la victoire d'Ascalon.

[Inc.: « Cum plane sciam . . . . »; — Expl.: « . . . . . diligentissime perscripseris. Vale ».

Éditions: A. *Epist. princ.*, p. 128; — B. *Epist. regum et princ.*, p. 124; — C. N. Reusnerus, *Ep. Turcicæ*, I, 15; — D. *Princ. epist.*, pp. 152-153].

Cette lettre est encore plus insignifiante et plus mal fabriquée que les cinq autres que j'ai empruntées à Donzellini. Le calife d'Égypte y est appelé Soliman, et Afdhal, Clément: c'est Tancrède et Eustache de Boulogne qui sont envoyés seuls par Godefroy « avec » deux légions » pour combattre à Ascalon 1,500,000 égyptiens, dont ils tuent 100,000.

1 Alb. Aq., l. VI, c. 51 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 497); Raim. de Ag., c. 21 (*Ibid.*, III, 305); cf. *Hist. b. s.*, c. 132; Rad. Cad., c. 138 (*Ibid.*, III, 225. 703); Baldr. Dol., app. (*Ibid.*, IV, 111).

CXLIV.

1099 (septembre) Laodicée.

Le cardinal-légat Daimbert, archevêque de Pise, les évêques latins de Terre Sainte, Godefroy de Bouillon, avoué du S. Sépulcre, et Raimond de S. Gilles, au pape: racontent la croisade, sommairement de Nicée à Antioche, avec détails d'Antioche à Jérusalem, la prise de la Ville Sainte et la victoire d'Ascalon.

[Inc.: « Domino papæ . . . Multiplicare preces . . . Quoniam Deus magnificavit . . . . »; — Expl.: « partem vobis Deus concedat ».

I. Isolée.

Manuscrits: 1. *Amiens*, Lescalopier 5174 (m. s. XII); — 2. *Bruxelles*, 2699 (m. s. XIV), ff. 17*b*-18*a*; — 3. *Bruxelles*, 4801 (m. s. XIV), ff. 161*a*-164*b*; — 4. *Bruxelles*, 5652 (m. s. XIII), ff. 8-9; — 5. *Francfort*, S. Barth. 41 (m. s. XII) ad calc.; — 6. **Milan*, Brera, A E XII (ch. s. XV, in-4°), ad calc.; — 7. *Münich*, Bibl. roy., lat. 14430 (m. s. XII), f. 17*b*; — 8. **Paris*, Bibl. nat., lat. 5507 (*Signy*) (m. s. XII), ff. 107-110; — 9. *Tournay*, (perdu [1]); — 10. **Vienne*, Bibl. imp., 427 (m. s. XII). f. 1; — 11. *Vienne*, Bibl. imp., 701 (m. s. XII), f. 148*a* et *b*; — 12. *Vienne*, Bibl. imp., 2373 (m. s. XIII), ff. 160*b*-161*b* — 13. **Vienne*, Bibl. imp., 9779 [2] (ch. s. XVI), f. 1.

Éditions: A. *Centuriæ hist. eccl.*, 1ª ed. (Basil., 1567, in-f°) cent. XI, c. 16, pp. 763-766; — B. N. Reusnerus, *Ep. Turcicæ*, I, 19-21 [sans ind. de ms.]; — C. Baronius, *Annales* ad ann. 1100, n° 8, XII, 5 [éd. A]; — D. *Centuriæ eccl.* (1624), III, p. 425-426 [éd. A]; — E. L. Cozza a S. Laurentio, *Hist. polemica de Græcorum schism.*, II, 229-230 [éd. C]; — F. Dal Borgo, *Diplomi Pisani*, 80-81 [éd. C]; — G. Martène, *Thes. Anecd.*, I, 281 [cod. 8]; — H. Baronius, *Ann.*, éd. Mansi, XVIII, 115 [éd. C.]; — I. Bzovius, *Hist. eccl.*, II, 273 [éd. C]; — K. Fejer, *Cod. dipl. Hung.*, II, 26, 36 [éd. C]; — L. Migne, *Patr. lat.* CLXIII, 448-451 [éd. G].

Versions *françaises*: *a*) Michaud, *Hist des crois.*, 1re éd., I, 550-555 et éd. suiv.; — *b*) Peyré, II, 494-498.

Version *allemande* du XVe s., par Peter Eschenloer de Breslau: *Breslau*, Univ., IV f. 105 (ch. s. XV), ff. 143-145*a*.

Versions *italiennes*: *a*) Michaud, *St. delle crociate*, tr. Rossi, II, 233-238; — *b*) Idem, tr. Ambrosoli, I, 558.

II. dans Ulrich de Bamberg, *Codex epistolaris*.

Manuscrits: 14. *Münich*, Bibl. roy., lat. 4594 (m. s. XII), f. 36; — 15. *Vienne*, Bibl. imp., 398 (m. s. XII), f. 104; — 16. *Wolfenbüttel*, 1924 (m. s. XII), f. 53; — 17. *Zwetl*, 283 (m. s. XII), p. 225.

Éditions: M. Eccardus, *Corpus hist. M. Æ.*, II, pp. 253-256 [cod. 14]; — N. Jaffé, *Mon. Bambergensia*, n° 92, p. 176 [cod. 14-17].

III. dans les *Annales de S. Disibode* (Pseudo-Dodechinus).

Éditions: O. A la suite de Marianus Scotus, éd. Herold, p. 457-460; — P. Pistorius, *SS. RR. Germ.*, 1ª et 2ª éd., I, 463; — Q. *Ibid.*, éd. Struve, I, 664; — R. Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, XVII, p. 17.

Extrait fait par Ekkehard d'Aura.

A. dans Ekkehardus, *Chronicon*.

a) Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VI, 209.

1 Sanderus, *Bibl. belg. ms.*, I, 215.

2 Dans les cod. 6, 8, 10, 13 et dans la version allemande, elle accompagne l'*Hist. Hieros.* de Robert-le-Moine.

B. dans Ekkehardus, *Hierosolymita.*

b) Martène, *Ampl. coll.*, V, p. 520-522; — *c*) Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VI, 266; — *d*) éd. Hagenmeyer, pp. 147-167, 172-182.

C. dans Burcardus Biberacensis (Conradus de Lichtenau), *Chronicon.*

e) éd. Peutinger (1515), f. Q iij et s.; (1537), p. 246-248; (1540), p. 247-250; — *f*) éd. *Melanchton* (1569), p. 230-231; (1609) p. 179-180 [3].

Récensions: 1. *Hist. litt. de la France*, VIII, 620; — 2. Sybel, *Gesch.*, *d. I Kr.*, pp. 14-65; — 3. Peyré, II, 494; — 4. Kugler, *Boëmund und Tancred*, p. 61; — 5. Hagenmeyer, les d. *Forsch. z. d. d. Gesch.*, XIII, 400-412; — 6. Kugler, *Ibid.*, XIV, 157-158; — 7. Hagenmeyer, *Ekkehardus*, pp. 28, 146].

Cette lettre, une des plus importantes de toutes celles qui ont été écrites d'Orient dans le cours de la première croisade, et qui fut aussi l'une des plus répandues, à en juger par le nombre des copies isolées qui nous en sont parvenues, ou des chroniqueurs contemporains qui l'ont reproduite, a donné lieu, surtout dans ces derniers temps, à des discussions intéressantes, portant, soit sur son authenticité, soit sur sa date. Martène, et après lui l'*Histoire littéraire de la France*, Michaud et Peyré la regardaient comme légitime, mais la plaçaient à tort en 1100; Wilken [4], et, après lui Jaffé [5], l'ont, sans aucun fondement, tenue en suspicion; Sybel [6] a rectifié Wilken et Wattenbach [7], Jaffé.

M. Kugler [8], tout en reconnaissant la lettre comme authentique, contestait l'exactitude du titre, par la raison que Daimbert, Raimond et Godefroy ne se trouvèrent jamais ensemble en Orient.

C'est M. Hagenmeyer [9] qui, le premier, reprenant la question avec soin, a prouvé, d'une manière à peu près irréfutable, que Godefroy avait dû autoriser Raimond, en le quittant, à se servir de son nom [10] — que la lettre a donc été écrite à Laodicée, au moment du départ pour l'Occident des croisés qui regagnaient leur patrie, c'est-à-dire en septembre 1099 [11], — qu'elle a dû être rédigée par Raimond d'Aiguilhe, chapelain et secrétaire de Raimond de S. Gilles, avec la chronique duquel elle offre de nombreux points de contact — qu'elle était adressée au successeur, encore inconnu en Orient,

3 Reproduite en partie dans l'Annaliste saxon (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VI, 730-732).

4 Wilken, *Gesch. d. Kreuz.*, II, 10, n. 23.

5 *Mon. Bamberg.*, 176.

6 *Gesch. d. I Kreuz.*, p. 65.

7 Wattenbach, *Deutschl. Geschichtsquellen*, II, 125.

8 Kugler, *Boëmund und Tankred*, 61; *Forsch.*, XIV, 157.

9 *Forsch.*, XIII, 400-412.

10 C'est surtout sur le témoignage de la lettre elle-même que l'on s'appuie pour affirmer que Godefroy quitta les croisés à Jérusalem: ne pourrait-on point supposer que Godefroy, plus tard, alla leur faire, avec une suite peu nombreuse, de nouveaux adieux: une lettre dont je parlerai plus loin (n° CLVII), montre qu'au commencement d'octobre *il revenait à Jérusalem*: la lettre actuelle, rédigée avant cette réapparition inattendue de Godefroy au camp des croisés, n'aurait pas fait mention de ce fait, en somme sans importance.

11 Fabroni (*Uomini illustri Pisani*, III, 37, *art. Daimberto*) la place entre le 21 et le 26 décembre, parce qu'il suppose à tort qu'elle a été envoyée de Jérusalem.

d'Urbain II, mort le 29 juillet — qu'enfin elle a été apportée et répandue en Europe par Robert, comte de Flandres [12].

Il n'y a, dans toute l'argumentation de M. Hagenmeyer qu'un point obscur, sur lequel a insisté M. Kugler: c'est la question de savoir pourquoi, dans l'intitulé d'une circulaire envoyée par les croisés — intitulé qui eût pu n'être libellé qu'au nom de Godefroy, nouveau chef temporel et de Daimbert, chef spirituel de l'armée latine, le nom de Bohémond, qui restait en Terre Sainte aussi bien que le comté de S. Gilles, a été omis à l'avantage de ce dernier. M. Kugler y voit la preuve que la lettre n'émanait pas, comme le veut l'intitulé, de l'armée latine tout entière, mais de la fraction provençale seulement. J'avoue ne pas comprendre l'intérêt de cette distinction un peu subtile.

Rédigée sous les yeux de Raimond de S. Gilles, la lettre a pu omettre les noms de Bohémond, de Baudouin d'Édesse et des autres princes, sans pour cela cesser de représenter l'opinion de la majorité des croisés, du *gros de l'armée*, dont les deux tiers au moins repartaient pour l'Occident. Les chefs de ceux-ci, qui ont eux-mêmes apporté la lettre, auraient pu aussi figurer dans l'intitulé, puisqu'ils avaient assisté à la rédaction du document; ils n'y sont point mentionnés. Je dirai même qu'ils y auraient figuré à plus de titres que Bohémond, qui avait déjà envoyé *sa circulaire* en Occident [13], et, qui n'ayant figuré, ni au siège de Jérusalem, ni à la bataille d'Ascalon, n'avait point à faire part de ces évènements. Il est probable, du reste, que, comme une foule d'autres lettres écrites dans des circonstances analogues [14], celle-ci a vu son intitulé varier suivant les copies qui en ont été faites, et faites en Orient même. Nous avons, en effet, une preuve que, quoique adressée au pape, elle a été, *directement et sans passer par Rome*, envoyée de Terre Sainte à plusieurs exemplaires, et en différents pays de la chrétienté : cette preuve est le témoignage de Caffaro qui a échappé a MM. Hagenmeyer et Kugler. Suivant le chroniqueur génois, Guillelmo et Primo Embriaco, quittant Joppé chargés du butin de la bataille d'Ascalon, rapportèrent à Gênes des lettres émanées de Daimbert et de Godefroy, et de contenu semblable à la nôtre [15]. Caffaro donne bien là à Daimbert le titre de patriarche, que celui-ci ne put prendre que le 25 décembre (ce qui pourrait faire supposer qu'il s'agit d'une missive postérieure

12 « A Ruotbertho comite delata ». (Ekk., *Hieros.*, éd. Hagenmeyer, p. 147).

13 Plus haut, n° CVII.

14 Les lettres des chefs de la IV[e] croisade, par exemple, offrent presque autant d'intitulés qu'il nous en est parvenu d'exemplaires.

15 « Guilhermus Embriacus et Primus, frater ejus, » . . . . mare transierunt, et Janue in vigilia Nati- » vitatis Domini venerunt, et LITTERAS *de captione* » *Iherusalem*, et de succursu necessario, a Ierosoli- » mitana curia, videlicet *a patriarca Daimberto*, *et a* » *Gotofredo*, *regni Iherusalem domino*, *detulerunt.* » (Caffarus, éd. de Gênes, pp. 33-34; éd. Pertz, *Mon. germ. SS.*, XXVIII, pp. 44-45).

à celle de Laodicée); mais comme il donne la date exacte (24 déc.) du retour des Embriaco à Gênes, il est certain qu'il s'est seulement trompé sur le véritable titre de l'archevêque de Pise. Il y eut donc là un exemplaire de notre lettre envoyé simplement au nom du légat et de Godefroy : il put y en avoir d'autres portant ceux des deux Robert, de Bohémond, de Baudouin.

Il faut d'ailleurs répéter que ce n'est là qu'une question tout-à-fait secondaire, qui n'a rien à voir à celle de l'authenticité de la lettre elle-même. M. Hagenmeyer, soit dans un article des *Forschungen*, soit dans son édition du *Hierosolymita* d'Ekkehard, où le document se trouve presque intégralement reproduit, à traité avec tant de détails tous les points de discussion qu'il peut offrir, que je ne puis que renvoyer à ce double travail [16].

Je dirai seulement qu'il me semblerait nécessaire qu'une édition nouvelle du texte isolé fût donnée d'après les manuscrits.

CXLV.

1099 (vers le 1er novembre). Rhodes.

Henri Contarini, évêque de Torcello, et Jean Michiel, chefs de la flotte vénitienne, à Godefroy de Bouillon, Raimond de S. Gilles, Bohémond et Arnoul de Rohes, patriarche de Jérusalem: les informent de leur heureuse traversée et de leur arrivée en Terre Sainte pour le printemps prochain.

[Mentionnée dans la *Translatio s. Nicolai* [1]].

Cette lettre était probablement collective, les Vénitiens devant encore ignorer la séparation des princes.

16 Voir surtout les *Forschungen* (XIII, 400) où M. Hagenmeyer montre qu'il y a eu comme deux rédactions la de lettre, l'une commune à Ekkehard et à Ulrich de Bamberg, l'autre comprenant les copies isolées et le texte inséré dans les *Annales de S. Disibode*.

1 « Inde legatos cum LITTERIS, patriarche Ierosolimi- » tano, regi Godefrido, comiti Raymundo, Baimundo, » aliisque principibus transmiserunt » (*Transl. s. Nicolai*, d. Cornelius, *Eccl. Ven. ant. mon.*. IX, 8); cf. Hagenmeyer (p. 375), qui, après Heyd et Simonsfeld, a parfaitement fait ressortir l'importance extrême de la *Translatio s. Nicolai*, dont le texte, revu sur les manuscrits, doit forcément prendre place au nombre des chroniques de la 1re croisade.

CXLVI.

1099 (décembre ?) Rome.

Pascal II aux archevêques, évêques et abbés de France: leur annonce les victoires remportées en Terre Sainte, leur ordonne de continuer la prédication de la croisade, et de presser le départ, soit des croisés retardataires, soit des déserteurs d'Antioche; leur recommande de veiller à ce que les croisés qui vont revenir en France, rentrent sans contestation dans leurs biens, conformément à une définition synodale d'Urbain II.

[Inc.: « Paschalis . . . . Omnipotentis Dei . . . . »; — Expl.: « . . . . studiis reformetur ».

Manuscrits: 1. *Paris*, Bibl. nat., 1944 (m. s. XII), f. 1; — 2. *Ibid.*, Baluze, Arm. II, paq. 5, n° 2 (vol. 57) (ch. s. XVII), p. 424.

Éditions; A. *Recueil des hist. de la France*, XV, p. 20 [cod. 1]; — B. Migne, *Patr. lat.*, t. CLXIII, 43-44 [éd. A]; [Jaffé, n° 4364].

Version *française*: Michaud, *Bibl. des crois.*, II, 472 (fragm.).

Récension: Orderic Vital, l. X, c. 17, éd. Le Prévost, IV, p. 118].

Les éditeurs du *Recueil des historiens de la France* ont placé arbitrairement cette lettre, en 1100, et plus arbitrairement encore Jaffé au 4 mai. Je la crois de décembre 1099, et voici la raison que je me permets d'en donner. Dans une lettre que je vais examiner, et que Manassès II, archevêque de Reims, adresse à Lambert, évêque d'Arras [1], il communique à ce dernier des prescriptions absolument semblables à celles que Pascal II adresse au clergé de France, prescriptions qu'il dit tenir d'une lettre de ce pape. Il avait donc reçu le document en question avant d'écrire à Lambert d'Arras. Mais il mentionne, immédiatement après la missive pontificale, et comme tendant au même but, deux lettres, l'une de Godefroy de Bouillon [2], l'autre du patriarche de Jérusalem, Arnoul de Rohes [3]; or ces lettres comme je l'ai montré plus haut [4], auraient été écrites vers le commencement d'août 1099, et seraient arrivées à Reims au commencement de novembre. Tout porte donc à croire [5] que le pape aura reçu de Jérusalem, environ un mois auparavant, des lettres analogues à ces dernières — lettres lui annonçant le prochain retour des croisés et lui exposant la nécessité de combler, par l'arrivée de nouveaux contingents, les vides faits par ce départ, et qu'il aura

1 Plus loin, n° CXLVII.
2 Plus haut, n° CXXXVIII.
3 Plus haut, n° CXXXIX.
4 Voir le numéro suivant, et plus haut, p. 198.
5 V. plus haut, p. 198.

écrit en conséquence au clergé de France, auquel sa missive aura pu parvenir en même temps que celles de Godefroy et d'Arnoul.

C'est cette missive du pape qui détermina le second départ d'Étienne de Blois [6] et l'arrière-croisade de 1100-1101, dont la fin fut si lamentable [7].

CXLVII.

1099 (fin de décembre) Reims?

Manassès II de Châtillon, archevêque de Reims, à Lambert, évêque d'Arras : ordonne des prières pour les croisés récemment établis en Palestine; ceux qui ont pris la croix et n'ont point encore accompli leurs vœux doivent partir sans délai.

[INC. : « Manasses . . . . . Notum vobis sit . . . . . »; — EXPL. : . . . . in pace defuncti sunt ».

MANUSCRITS : 1. *Arras* (perdu); — 2. *Arras*, 140 (m. s. XVII, in-f°); — 3. *Arras*, 222 (ch. s. XVIII, in-f°).

ÉDITIONS : A. *Epist. Lamberti Atreb.*, n° 56 (Baluzius, *Miscellanea*, 1e éd., V. pp. 316-317) [cod. 1]; — B. Idem, 2e éd., II, 144 [éd. A]; — C. *Recueil des hist. de la Fr.*, XV, 189 [éd. A]; — D. Gousset, *Actes de la province de Reims*, II, 145-146 [éd. A]; — F. Migne, *Patr. lat.*, CLXII, 668-669 [éd. A]; — Ekkehardus, *Hierosol.*, éd. Hagenmeyer, pp. 352-353 [éd. A].

RÉCENSIONS : 1. *Hist. litt. de la France*, IX, 301; — 2. Michaud, *Bibl. des cr.*, II, 473; — 3. Hagenmeyer, *Op. c.*, 352.]

Bien que cette lettre fût connue depuis longtemps, les historiens des croisades avaient négligé de s'en servir. Le premier, M. Hagenmeyer [1] vient d'en faire ressortir l'importance. Manassès paraît avoir été, pour ainsi dire, le correspondant attitré des croisés : la lettre actuelle nous l'apprend par la mention qu'elle fait de plusieurs autres qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous [2]. Il s'était chargé de réchauffer le zèle de l'Occident en faveur des Lieux Saints, et d'obtenir le départ d'une foule de retardataires, trop prompts à considérer la campagne comme terminée avec la prise de Jérusalem, ou de fuyards qui avaient regagné l'Europe sans avoir entièrement accompli leur vœu [3]. La mort des évêques du Puy et d'Orange et d'Anselme de Ribemont est mentionnée à la fin de la lettre.

Ce document est, à mon sens, très-difficile à dater avec quelque

6 Ord. Vit., l. X, c. 11, éd. le Prév., IV, 68.

7 V. *Rec. des hist. de Fr.*, XV, 20 *n*.

1 Hagenmeyer, p. 352 : je dois dire qu'il m'est impossible d'admettre avec M. H., que cette lettre soit une des sources d'Ekkehard; les rapprochements qu'il indique n'ont rien de littéral et sont de ces rencontres fortuites, comme en présentent tous les passages homilétiques des textes contemporains.

2 N°s CXXXVIII, CXXXIX.

3 « Urbanus generali sanxerat auctoritate, et apostolico jussu inviolabiliter teneri coegerat in omni » Latinitate, ut universi qui Christi crucem acceperant » nec iter in Jerusalem pro defectione voluntatis peregerant, in nomine Domini reciprocum callem inirent, aut anathemate percussi extra ecclesiam poenas » luerent ». (Ord. Vit., l. X, c. 11; éd. le Prév., IV, p. 68).

précision: M. Hagenmeyer le place un peu instinctivement, je crois, à l'automne de 1099: un seul point est certain, c'est qu'il est postérieur au moins d'un mois au 14 août, date de la consécration de Pascal II, dont il mentionne une missive. Cependant en l'examinant de plus près on voit qu'il relate une lettre écrite par le patriarche Arnoul de Rohes, qui ne jouit de ce titre que du 1er août au 25 décembre: en donnant trois mois à celle-ci pour parvenir de Jérusalem à Reims, et un mois à Manassès pour la communiquer à Lambert d'Arras, on arrive comme date inférieure à la fin d'avril 1100: le document doit donc être placé entre les dates extrêmes 15 septembre 1099 - 30 avril 1100.

Je serais porté à préciser encore davantage: Manassès écrit évidemment sous l'impression immédiate de trois lettres [4] dont il communique le contenu à Lambert d'Arras, *comme* s'il les avait reçues en même temps: or les deux premières, envoyées par Godefroy de Bouillon et Arnoul, récemment élus, l'un avoué et l'autre patriarche de Jérusalem, devaient être, comme nous l'avons vu plus haut [5], des notifications d'avènement; Godefroy avait été nommé le 23 juillet et Arnoul le 1er août; leurs lettres, parties dans les premiers jours d'août, ont dû arriver à Reims au commencement de novembre [6]: c'est également un peu après que la lettre de Pascal II, provoquée probablement d'Orient par les mêmes notifications, a dû parvenir à Manassès. C'est donc à la fin de décembre 1099 qu'il conviendrait de placer la missive de l'archevêque à Lambert d'Arras.

CXLVIII.

1099 (29 décembre ?) Latran.

Pascal II à Alphonse VI, roi de Castille: défend aux croisés espagnols de partir pour la Terre Sainte; leur ordonne de retourner dans leur pays.

[Mentionnée dans le n° CLIX [1]].

4 Nos CXXXVIII, CXXXIX, CXLVI.

5 Plus haut, p. 198.

6 On trouvera peut-être ces délais bien courts: car l'on sait, par une note inscrite sur la copie d'une lettre adressée en 1104 à Lambert d'Arras, par Évremar, patriarche de Jérusalem, que cette lettre, partie de Jérusalem, le 3 avril ne fût reçue à Arras que le 19 novembre (Lamberti *Epist.*, 77; cf. Migne, *Patr. lat.*, CLXII, 677), ce qui donne un peu plus de sept mois pour la durée du trajet: mais rien ne dit que l'envoi d'Évremar ait été direct, et les premières notifications, parties de Terre-Sainte ont dû voyager beaucoup plus rapidement.

1 « Milites tuos (Alphonsi VI), quos vidimus ire » Ierosolymam, prohibuimus, LITTERAS insuper, hoc » ipsum prohibentes, in regna vestra comitatusque » mandavimus. » (*Epist. Paschalis II ad Alphonsum VI*, 14 oct. 1100 (Jaffé, n° 4368), plus loin, n° CLIX). — « SCRIPSIMUS enim vobis (Hispanis) *præterito tempore* » ne Jerosolymitane expeditionis occasione partes » vestras desereritis. » (*Ep. Pasch. II ad cler. et laic. Hisp.*, 25 mars 1101, Jaffé, n° 4386).

Je pense que cette lettre, aujourd'hui perdue, à dû être envoyée à Alphonse VI, en même temps qu'une autre relative aux affaires de Compostelle [2], que Pascal II paraît avoir toujours traitées en même temps que celle de la croisade.

Urbain II avait probablement déjà dispensé, bien avant 1096, les Espagnols de tout vœu de Terre Sainte [3]. Bernard, archevêque de Tolède, qui avait pris la croix au concile de Clermont, avait été relevé de son vœu par le même pape [4]. Si en effet, l'idée de faire, par une expédition en Syrie, une diversion puissante aux progrès des Almoravides en Espagne, avait été, comme nous l'avons vu [5], l'une des causes déterminantes des prédications du pape, il était naturellement indispensable, pour rendre cette diversion efficace, que la guerre contre les Almoravides, croisade perpétuelle, ne vît pas détourner vers l'Orient ses meilleures ressources en argent et en hommes: et, comme il est probable que la nouvelle des hauts faits des Latins en Syrie avait surexcité l'enthousiasme des Espagnols, Pascal II renouvela, dès les premiers jours de son pontificat, les défenses d'Urbain II; nous allons le voir y revenir encore plusieurs fois.

CXLIX.

1100 (vers janvier) ?

Alphonse VI, roi de Castille, à Pascal II: lui demande de renouveler l'interdiction, déjà signifiée aux Espagnols, de ne point prendre part à la croisade de Terre Sainte.

[Mentionnée dans le n° CLIX [1]].

CL.

1100 (vers janvier) Compostelle.

Pierre II, évêque de Lugo, Alphonse II, évêque de Tuy, Gonzalo, évêque de Mondoñedo, et le clergé de Compostelle, à Pascal II: même teneur que la précédente.

[Mentionnée dans le n° CLIX [1]].

2 Jaffé, n° 4346.

3 *Ep. Urb. II*, 1er juil. 1089, *Rome*, (*R. des hist. de la Fr.*, XIV, 691; [Jaffé, n° 4035]), plus haut, n° XXX.

4 V. plus haut, pp. 69, 128-130, et D. Ruinart, *Vita Urb. II*, c. 225 (éd. Migne, c. 181) Sur la part que, malgré cela, les Espagnols, surtout ceux de Catalogne et de Navarre, prirent à la 1re croisade. voir Navarrete, *Diss. sobre las cruzadas*, pp. 39-43, 49 et Piferrer, *Recuerdos de España* (Cataluña), II, p. 121.

5 V. plus haut, p. 103.

1 *Ep. Paschalis II ad Alphonsum VI* (14 oct. 1100) (Jaffé, n° 4368), plus loin, n. CLIX, pag. 217.

1 *Ep. Paschalis II ad clerum Compost.* (14 oct. 1100) (Jaffé, n° 4367), plus loin, n. CLX, pag. 218.

Compostelle venait d'être ravagée (par les Infidèles?) et un grand nombre de ses habitants avaient été emmenés en captivité [2]. Le clergé de Galice et le roi Alphonse VI informèrent séparément le pape de ce désastre, et sollicitèrent de lui le renouvellement de l'interdiction faite par le S. Siège aux Espagnols de prendre part à la croisade d'Orient. Je place arbitrairement ces deux lettres, aujourd'hui perdues, au commencement de l'année 1100.

CLI.

1100 (janvier) Lyon?

Hugues de Romans, archevêque de Lyon, à Pascal II; l'informe de son désir de partir pour la croisade.

[Mentionnée par Hugues de Flavigny [1]].

L'archevêque de Lyon avait dû prendre la croix au concile de Clermont, auquel il assista; son vœu n'ayant pas été accompli, il se trouvait sous le coup des censures prononcées par le concile: il est probable qu'au reçu de la lettre de Pascal II aux évêques de France [2], lettre qui renouvelait ces censures, il se décida à partir; mais ce ne fut pas sans demander au pape l'absolution des peines canoniques qu'il avait pu encourir. Hugues de Flavigny, qui seul nous parle de ce message de l'archevêque de Lyon à Pascal II, a, dans l'analyse qu'il nous donne ensuite de la réponse de ce dernier [3], deux mots qui pourraient faire croire que la lettre de Hugues de Romans a été adressée à Urbain II et non à Pascal II, et devrait par conséquent être placée à une date plus reculée de quelques mois: « Le pape » dit-il, lui donna en Asie sa légation qu'il avait bien gérée en Bour- » gogne [4] ». Hugues n'ayant point été le légat de Pascal II, mais celui d'Urbain II en Bourgogne, on pourrait donc penser que le chroniqueur a eu en vue ce dernier pape: mais, comme il ne le nomme pas personnellement, on peut supposer qu'il a compris sous la dénomination anonyme de *Romanus pontifex* l'un et l'autre pape.

2 Je n'ai trouvé sur ce désastre, qui était peut-être le fait de quelque flotte scandinave (voir mes *Scand. en T. S.*, p. 74), aucun autre témoignage que celui de la lettre de Pascal II. Le P. Gams (*Kirchengesch. v. Spanien*, III, 82) paraît n'avoir pas été plus heureux que moi.

1 « Miserat autem Lugdunensis archiepiscopus legatos Romam, per quos velle suum papæ ostenderat de via eadem, ut, cum sua benedictione et absolutione, illuc deberet ire » (Hug. Flaviniacensis, *Chron.* [Pertz, *Mon. Germ. SS.*, VIII, 487]).

2 Plus haut, n° CXLVI.

3 Plus loin, n° CLIII.

4 « Ut legacionem suam ei committeret in Asia, » quam bene rexerat in Burgundia » (Hugo Flav., *l. c.*).

CLII.

1100 (commencement de février) Jérusalem.

Godefroy de Bouillon à Henri Contarini, évêque de Torcello, et à Jean Michiel, chefs de la flotte vénitienne: répond au n° CXLV.

[Mentionnée dans la *Translatio s. Nicolai* [1]].

La lettre des chefs [2] de la flotte vénitienne étant collective, a dû être remise d'abord à Godefroy: c'est de lui et peut-être du nouveau patriarche qu'a dû émaner la réponse, qui ne devait être qu'une expression de bienvenue.

Cette réponse arriva vers le milieu de mai 1100 à Rhodes, que les croisés vénitiens quittèrent le 27: elle dut donc partir de Jérusalem au commencement de février.

CLIII.

1100 (février ?) Rome.

Pascal II à Hugues de Romans, archevêque de Lyon; répond au n° CLI; le nomme son légat en Orient, et l'absout des censures qu'il avait encourues en raison de l'inexécution de son vœu de croisade.

[Mentionnée par Hugues de Flavigny [1]].

Cette lettre, qui répondait à celle dont j'ai parlé plus haut [2], est perdue: on ne peut que le regretter, car elle eût peut-être jeté quelque jour sur l'organisation de cette arrière-croisade de 1101, encore si mal connue, faute de témoignages suffisamment explicites.

Elle a dû être écrite au printemps de 1100.

1 « Ibique (Rhodo) legatos eorum et LITTERAS » priusquam discederent, receperunt » (*Transl. s. Nicolai*, d. Fl. Cornelius, *Eccl. Venet. ant. mon.*, IX, 8); cf. Hagenmeyer, *Ekkeh.*, 375.

2 Plus haut, n° CXLV.

1 « Romanus pontifex annuerat, ammonens ut per » per se iret, ut legationem suam ei committeret in » Asia, quam bene rexerat in Burgundia, et interim » legatos a latere suo mittendos pro posse instrueret, » qui vices pape exequerentur: et ideo illud collo» quium quam maxime statutum fuerat, ut reversis » missis suis, cum LITTERIS *absolutoriis*, ibi quoque a » suffraganeis et diocesi sua viaticum acciperet » (Hugonis Flaviniacensis *Chron.* [Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VIII, 487]).

2 Voir plus haut, n° CLI.

CLIV.

1100 (4 mai) Rome.

Pascal II aux croisés: les félicite de leurs victoires, accrédite auprès d'eux le cardinal-légat Maurice, évêque de Porto.

[Inc.: « Quod per prophetam . . . . » ; — Expl.: « . . . æternam tribuat »,

Manuscrit: 1. Antonius Augustinus (perdu); — 2. *Rome*, Vatican, 3832 (m. s. XII, in-f.), f. 199.

Éditions: A. Bosio, *Istoria della mil. di S. Giov.*, éd. de 1594, I, 20 et les éd. de 1621, 1678 et 1684; — B. Baronius, *Ann.*, ad ann. 1100, n° 28, 1e éd., XII, p. 12 [cod. 1]; — C. Idem, éd. Mansi, XVIII, p. 124 [éd. B]; — D. Labbe, *Concilia*, X, 622 [éd. B]; — E. Mansi, *Concilia*, XX, 979 [éd. B]; — F. L. Cozza a S. Laurentio, *Hist. polem. de Græcorum schismate*, II, 230 [éd. B]; — G. Migne, *Patr. lat.*, CLXIII, pp. 42-43 [éd. B]; — H. Watterich, *Vitæ pontif.*, II, 18-19 [éd. B]; [Jaffé, n° 4363].

Récensions: 1. *H. litt. de la Fr.*, X, 227; — 2. Michaud, *Hist. des cr.*, VII, 9 [1]; — 3. Montalembert, *Moines d'Occident*, VII, 265].

Cette lettre est la réponse au n° CXLIV, que le pape avait reçu dès le mois de janvier, et probablement aussi à une autre lettre, aujourd'hui perdue, où Daimbert, postérieurement au 25 décembre 1099, date de son intronisation comme patriarche de Jérusalem, en informait le pape. Pascal II le remplace dans ses fonctions de légat par Maurice, évêque de Porto: celui-ci ne partit pas immédiatement pour la Terre Sainte: il était encore à Gênes le 20 juillet [2], et ne mit à la voile que le 1er août [3], sur une flotte génoise qui aborda à Laodicée en octobre. De là il dut gagner Jérusalem en compagnie de Baudouin I, qui s'y rendait pour recueillir la succession de Godefroy [4], et qui y arriva le 11 novembre. Le nouveau légat assista l'année suivante, le jour de Pâques (20 avril 1101) au miracle du feu sacré [5].

Il est impossible d'admettre, avec Albert d'Aix [6], que l'envoi de Maurice comme légat, ait été déterminé par des plaintes que le nouveau roi aurait adressées au pape contre Daimbert — plaintes motivées par les intrigues de ce dernier, qui, après la mort de Godefroy, avait offert la couronne à Bohémond [7]. En effet, ces réclamations n'auraient pu être envoyées à Rome par Baudouin plus tôt que le mois d'octobre, époque de son passage à Laodicée, et c'est précisément là qu'il rencontra Maurice.

1 Voici quel intitulé Michaud donne à la lettre: « *A tous les peuples chrétiens d'Orient et d'Occident pour ranimer leur zèle pour le succès de la croisade* ».

2 Caffarus, éd. de Gênes, notes, p. 68.

3 Caffarus, *Ann. Gen.*, [Pertz, *Mon. G. SS.*, XVIII, p. 12].

4 Je ne puis admettre avec M. Hagenmeyer (*Ekkeh.*, pp. 218-219) que Maurice, accrédité comme légat à Jérusalem, se soit attardé six mois à Laodicée avec les Génois, et ne soit arrivé à Jaffa qu'avec eux, le mercredi saint (17 avril 1101): Caffaro et Foucher de Chartres auxquels il renvoie, ne disent rien de pareil.

5 Caffarus (d. Pertz, *M. G.*, *SS.*, XVIII, p. 13); cf. Fulch. l. II', c. 8 (*Hist. occ. des cr.*, III, pp. 387-389); Matt. d'Édesse (*Hist. arm. des cr.*, I, 55).

6 Alb. Aq., l. VII, c. 49-51 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 538-541); cf. Hagenmeyer, *Ekkeh.*, p. 214. Albert d'Aix place d'ailleurs lui-même la lettre en 1101.

7 Voir plus loin, n° CLVI.

Ce qu'on peut admettre, c'est que Maurice était, comme le veut Albert, chargé de juger le différent pendant entre Daimbert et Arnoul, et aussi de régler les limites des pouvoirs du roi et du patriarche dans la ville de Jérusalem, et que c'était là la mission secrète à laquelle le pape fait allusion dans sa lettre.

Mais les deux affaires avaient dû être portées longtemps auparavant en cour de Rome, et probablement par les deux lettres perdues de Godefroy et d'Arnoul que j'ai analysées plus haut [8].

CLV.

1100 (printemps [1]).

[*Synode d'Anse*].

Au printemps de l'année 1100, sous la présidence de Hugues de Romans, archevêque de Lyon, Anselme de Cantorbéry [2], les archevêques de Sens, de Tours et de Bourges et neuf évêques, se réunirent à Anse, dans le dessein unique d'imprimer une dernière et plus vive impulsion au départ des croisés de l'arrière-garde [3]. Les anathèmes de Pascal II [4] contre ces retardataires y furent renouvelés, et l'on y donna lecture des lettres pontificales qui investissaient Hugues de la charge de légat auprès des nouveaux croisés [5]. L'archevêque demanda, et parait avoir obtenu de ses suffragants et du clergé de son diocèse, les subsides nécessaires à son voyage [6]. Mais il est probable que la levée de ces subsides prit un certain temps: car Hugues ne put partir qu'en 1101 [7]. Il ne paraît pas avoir usé en Orient de l'autorité spirituelle qui lui avait été confiée: car un silence à peu près complet règne sur ses faits et gestes pendant l'expédition [8]. On sait seulement qu'il était de retour en 1103 [9].

8 N°s CXXXVII et CXXXIX.

1 Au printemps et non à la fin de 1100, comme le veut l'*Art. de vérifier les dates*: car s. Anselme quitta la France le 23 septembre 1100 (Eadmerus, *Hist. nov.*, l. III [Migne, *Patr. lat.*, CLIX, 423]).

2 C'est arbitrairement que l'*Histoire littéraire de la France* (IX, 313) révoque en doute la présence d'Anselme à cette assemblée. Mansi (XX, 112) ne fait qu'insérer le texte de Hugues de Flavigny.

3 Hugo Flavin. *Chron.*, (Pertz, *Mon. Germ.*, *SS*, VIII, 487).

4 Plus haut. n° CXLVI.

5 Plus haut n° CLIII.

6 Hugo Flav., *l. c.*; voir plus haut, p. 210, n. 1.

7 Cette date exacte résulte d'une charte de donation à l'abbaye de Savigny, publiée par La Mure, *Hist. eccl. de Lyon* (Lyon, 1671, in-4°), p. 392; cf. *Gallia chr.*, IV, 107.

8 Il ne figure que dans une anecdote de l'*Appendice* de Raimond d'Aiguilhe (*Hist. occ. des cr.*, III, 307).

9 Anselmi Cant. *Epist.* III, 64 (Migne, *Patr. lat.*, CLIX, 101); voir l'*Hist. litt. de la Fr.*, l. c.

CLVI.

1100 (fin de juillet) Jérusalem.

Le cardinal Daimbert de Pise, patriarche de Jérusalem, à Bohémond, prince d'Antioche: l'appelle au secours de l'église de Jérusalem, opprimée, après la mort de Godefroy, par les gens de Garnier de Gray.

[Inc.: « Scis fili carissime . . . . . »! — Expl.: « . . . . mihi carissime, manifesta ».

Éditions: A. d. Guillaume de Tyr, l. X, c. 4, éd. Herold, p. 161; — B. éd. Poyssenot, pp. 210-211; — C. éd. Bongars, pp. 778-779; — D. éd. Migne, c. 457-458; — E. *Hist. occ. des cr.*, I, pp. 405-406; — F. *Eracles*, l. X, c. 4, éd. P. Paris, I, pp. 334-336; — G. (seule) dans Baronius, *Annales*, ad ann. 1100, n° 20, 1e éd., XII, p. 13; — H. Idem, éd. Mansi, XVIII, p. 125.

Versions *modernes*: I. *Françaises*: [1] *a*) Du Préau, p. 209; *b*) Guizot, *Mémoires*, XVII, pp. 52-56 — II. *Italienne*: Horologgi, pp. 261-262. — III. *Allemande*: Kausler, pp. 230-233.

Récensions: 1. Michaud, *Bibl. des cr.*, I, 138; — 2. Wilken, II, 75; — 3. Kugler, *Boem. und Tankred*, p. 63; — 4. Hagenmeyer, *Ekkeh.*, p. 214].

Je ne fais que signaler cette lettre, qui appartient plutôt à l'histoire du royaume de Jérusalem qu'à celle de la première croisade. Portée par Moret, chapelain du patriarche, à Bohémond, tombé à cette époque aux mains de l'émir Ibn-Danischmend, elle fut interceptée à Laodicée par des gens à Raimond de S. Gilles [2], et montrée à Baudouin; ce dernier en conçut une grande haine contre Daimbert, et aussi contre Tancrède, sur le conseil duquel le patriarche l'avait écrite. Le texte que Guillaume de Tyr nous en donne est à la vérité fort innocent; il n'y est question ni que Bohémond vienne s'emparer de la couronne, ni qu'il fasse tomber Baudouin dans quelque piège, comme le veut Albert d'Aix [3]. Mais on doit croire que le fait seul d'avoir appelé Bohémond à Jérusalem, a suffi pour irriter Baudouin, et que le caractère de la lettre a été mal jugé par Albert, qui n'en avait probablement point de copie sous les yeux.

CLVII.

1100 (août-septembre). Antioche.

Baudouin du Bourg [à Manassès II de Châtillon, archevêque de Reims?]: lui raconte [la fin de la croisade?] et les exploits de Godefroy de Bouillon.

[Fragments dans Guibert de Nogent, l. VII, c. 38 (35).

1 Cette lettre manque dans toutes les versions anciennes de Guillaume de Tyr.

2 Alb. Aq., l. VII, c. 27 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 524).

3 Idem, l. VII, c. 48 (*Ibid.*, IV, 539).

Éditions: A. dans Guibertus de Novigento, *Opera omnia*, éd. d'Achery (P., 1651, in-f°), p. 449; — B. *Ibid.*, éd. Migne (*Patr. lat.*, CLVI), c. 826; — C. Bongars, I, p. 554; — D. *Hist. occ. des crois.*, IV, p. 254.

Version *française*: Guizot, *Mémoires*, IX, p. 322].

Guibert de Nogent, qui a eu connaissance de plusieurs des lettres envoyées d'Orient par les croisés, et en particulier de celles que reçut Manassès II de Châtillon[1], mentionne deux fois à un intervalle très-court, Baudouin du Bourg[2] comme l'auteur d'un ou deux de ces documents. D'abord, à propos de l'authenticité de la s. Lance[3], il invoque le témoignage d'une lettre de ce prince à Manassès; puis, faisant l'éloge de Godefroy de Bouillon, il se réfère aux paroles du même Baudouin, racontant en témoin oculaire une aventure arrivée à Godefroy le jour de la S. Denis, au retour d'une ville nommée *Morocoria*; enfin, un peu plus loin, il est censé reproduire ce que le futur comte d'Édesse écrivait en Occident des dix châteaux de son fief et de la guerre qu'il allait faire à l'émir d'Alep (Rodouhân).

Des termes du passage cité par Guibert résulte le fait que Godefroy était déjà — sinon roj de Jérusalem comme le qualifie plus haut l'abbé de Nogent[4] — du moins avoué du S. Sépulcre, quand l'aventure en question lui arriva: or son court règne (22 juillet 1099-18 juillet 1100) ne comporte qu'une fois la date de la S. Denis (9 octobre 1099).

A cette époque, Baudouin du Bourg, qui avait assisté au siège de Jérusalem, pouvait très-bien se trouver encore auprès de Godefroy; car rien dans les chroniques n'indique le contraire, tandis que d'autre part, il est très-probable qu'il ne quitta Jérusalem que ramené par son oncle, Baudouin d'Édesse, lorsque ce dernier (janvier 1100) revint dans ses états après avoir fait le pélerinage des Lieux Saints[5].

En septembre 1099, Godefroy paraît avoir accompagné jusqu'à Cesarée[6] les princes qui regagnaient l'Occident: est-ce au retour qu'eut lieu l'aventure? est-ce au contraire, une fois Godefroy déjà réinstallé à Jérusalem, et à la suite d'une petite expédition isolée?

1 Plus haut, n°s XCVII et CX; cf. Sybel, *G. d. I Kr.*, 34.

2 L. VII, c. 34 et 38 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 252, 254). Gibbon (tr. Buchon, II, 647) qui, seul à ma connaissance, s'est servi de ce passage de Guibert, l'a mal lu; il confond Baudouin du Bourg avec son père, le comte de Rèthel et l'appelle Hugues de *Reiteste*.

3 Plus haut, n° CXVIII.

4 Comme Manassès dans sa lettre à Lambert d'Arras (plus haut n° CXVII), Guibert traite de *roi* Godefroy, qui ne prit jamais ce titre. En Occident on ne tint pas compte des scrupules qui avaient motivé à cet égard le refus du duc de Lorraine. Je remarquerai ici que la qualification de *rex* est bien de Guibert et n'appartient pas à la lettre dont il va citer des fragments: les guillemets de l'édition académique (p. 254, l. 18) n'auraient dû commencer que deux lignes plus loin au mot *Festum*; j'insiste sur ce point, parce que le passage de Guibert est obscur et qu'on pourrait être tenté, si le mot *rex* faisait partie intégrante des fragments, de penser qu'il s'applique à Baudouin Ier, premier *roi* de Jérusalem, et que Guibert a mal à propos appliqué à Godefroy, un exploit de son frère; ce qui modifierait et la date de l'aventure et celle de la lettre.

5 (1er janvier) Fulch. Carn., l. I, c. 34 (*H. occ. des Cr.*, III, 367). Ils étaient le 5 au Jourdain (Alb. Aq., l. VII, c. 8, 35 [*Ibid.*, IV, 512, 527]).

6 Alb. Aq., l. VI, c. 53 (*Hist. occ. des crois.*, IV, 499); voir plus haut, n° CXLIV, n. 9.

l'impossibilité à peu près complète d'identifier Morocoria avec une localité quelconque de la Palestine actuelle [7] empêche de décider la question. Mais la conclusion est la même: la lettre, dont Guibert ne nous a transmis que deux fragments, racontait une aventure arrivée le 9 octobre 1099 à Godefroy et à Baudouin du Bourg dans les environs de Jérusalem.

Elle a donc été écrite après cette date: d'autre part, elle l'a été avant le 2 octobre 1100, époque où Baudouin du Bourg fut investi du comté d'Édesse: ce point résulte d'abord du texte de Guibert, qui parle du prince comme écrivant *avant* qu'il n'eût succédé à son oncle, puis du second fragment de la lettre, où Baudouin parle de ses dix châteaux, nombre très-inférieur à celui des places fortes du grand comté. Au moment où il écrivait, Baudouin ne possédait donc encore que le fief de Mélitène, qu'il ne garda que deux mois, de la fin de juillet à la fin de septembre 1100.

C'est donc pendant cette courte période que la lettre a été rédigée: j'ajouterai qu'elle a dû être envoyée d'Antioche, où Baudouin du Bourg paraît avoir séjourné à cette époque [8]. Comme celles de Godefroy et d'Arnoul [9], c'était une invitation à presser le départ des croisés retardataires.

Maintenant les fragments en question appartiennent-ils à la lettre mentionnée un peu plus haut par Guibert, et où Baudouin parlait à Manassès de la découverte de la s. Lance? Je ne le crois pas: Baudouin, qui était au fait de l'envoi en Occident des nombreuses lettres relatives aux évènements d'Antioche, n'aurait pas attendu aussi longtemps pour venir raconter à l'archevêque de Reims, ce qu'il savait parfaitement avoir été narré par écrit à ce prélat, deux ans auparavant. Je crois donc qu'il y a eu deux lettres de Baudouin du Bourg: la première, certainement adressée à Manassès et probablement envoyée après le mois de juillet 1098: c'est celle que j'ai mentionnée plus haut [10]; elle est complètement perdue; la seconde, probablement adressée au même, et certainement d'août en septembre 1100: c'est celle dont Guibert nous a conservé deux fragments.

Il serait à désirer que des recherches minutieuses dans les bibliothèques de Champagne permissent de retrouver le texte intégral de ces deux documents, qui offriraient, sans aucun doute, un intérêt de premier ordre, d'autant plus que Guibert avoue avoir altéré à sa guise les quelques lignes qu'il a empruntées au second d'entre eux.

7 Ce nom de *Morocoria* fait penser immédiatement à une appellation grecque, comme Μαυροχώρα; mais aucune ville de Terre Sainte ne paraît avoir porté ce nom. Si Guibert ne traitait pas ce lieu de *civitas*, on pourrait y voir quelque église ou couvent de S. Zacharie, *Már-Zakharia* (?)

8 Alb. Aq., l. VII, c. 31 (*Hist. occ. des crois.*, IV, 527).

9 Plus haut, n° CXXXVIII, CXXXIX.

10 Plus haut, n° CXVIII: elle a dû être écrite peu après la défaite de Kerbogha.

CLVIII.

1100 (1er avril - 24 sept.) Bruges.

Charte, par laquelle Baudri de Sarcinivilla, *évêque de Tournai et de Noyon, autorise la fondation par Robert, comte de Flandres, d'un monastère à Bethferkerke (Straten) près de Bruges, sous le vocable de S. André, en mémoire de l'apparition de ce saint à Antioche.*

[Inc.: « In nomine Patris . . . . Ego Baldricus . . . . »; — Expl.: « . . . uxore sua Clementia ».

Manuscrits: 1. *Bruges*, n° 18, ch. s. XVI; — 2. *Bruges*, Arch. du Roy., *Cart. de S. André.*

Éditions: A. Miræus, *Diplomata Belg.* (1627), p. 307; — B. Idem, *Notitia eccl. Belgii* (Antw. 1644, in-4°), p. 282; — C. Idem, *Opera diplomatica*, I, (1723), p. 272; — D. *Gallia christiana*, V (1731), instr., p. 355 [éd. B]; — E. A. Goethals, *Chronique de S. André*, éd. Octave Delepierre (Bruges, 1839, in-8°), pp. 82-84 [cod. 1]; — F Dans Arnulphus Goethals, *Chronicon S. Andreæ Brugensis*, c. IV (Soc. d'Émul. de Bruges, 1844, in-4°), pp. 14-15 [cod. 1]; — G. Idem, éd. James Weale (Bruges, 1868, in-4°), pp. 13-14 [cod. 1].

Version *française*: A. Goethals, *Chronique de S. André*, pp. 22-24].

Cette pièce est un document *administratif* qui sort du cadre du présent travail; je ne l'y ai admis qu'au même titre qu'une autre charte flamande mentionnée plus haut [1], et parce que, comme cette dernière, il contient des renseignements historiques sur la première croisade.

Le siège d'Antioche y est raconté avec de certains détails qui assignent au comte de Flandres, dans l'affaire de la s. Lance, un rôle différent de celui qu'on lui donne généralement [2]. C'est à ce prince en personne et non au prêtre Barthélemy que l'apôtre serait apparu et aurait révélé l'existence de la s. Lance. Robert, en reconnaissance de la victoire obtenue sur Kerbogha à la suite de l'invention miraculeuse de la relique, aurait envoyé en Occident à Clémence, sa femme, des lettres [3] lui ordonnant d'ériger, en l'honneur de S. André, un monastère à Bethferkerke, près de Bruges, et, à peine revenu dans ses états, aurait mené à bonne fin cette fondation. Aubert Le Mire avait publié cette charte en 1627 dans ses *Diplomata Belgica*. Mais, dès le commencement du XVIe siècle, Arnoul Goethals, moine de l'abbaye de S. André, l'avait insérée dans la chronique qu'il consacra à ce monastère et conduisit jusqu'en 1504 [4]; il l'avait fait suivre d'une autre pièce de même date [5], émanée de Robert

1 Plus haut n° XCII.

2 Raoul de Caen, c. 102 (*Hist. occ. des cr.*, III, 678) le range formellement au nombre des adversaires de l'authenticité de la relique.

3 Plus haut, n° CVIII.

4 Il l'a dédiée à Jean Asset, abbé de S. André de 1534 à 1554.

5 A. Goethals, *Chr. de S. André*, éd. O. Delepierre, pp. 84-85.

lui-même, et assurant la création projetée à Antioche par le comte de Flandres. Goethals, qui probablement n'a fait que reproduire quelque document ancien, conservé à S. André et aujourd'hui perdu [6], consacre les trois premiers chapitres de sa chronique [7] à un récit de la première croisade, jusqu'au 28 juin 1098 — récit qui mériterait d'être étudié; car l'affaire de la s. Lance y est racontée d'une façon très-circonstanciée et différente de ce que nous rapportent sur ce point les chroniqueurs contemporains.

La charte de Baudri offre une petite difficulté de date. Le Mire qui la publiait en 1627, sans indication de manuscrit, donne la date « *anno 1105, indict. VIII* »; les auteurs du *Gallia* crurent devoir corriger l'indiction qui était fautive, et lurent: « *anno 1105, ind. XIII* ». Goethals donne: « *anno 1100, indict. VIII* »; a-t-il, à l'opposé des auteurs du *Gallia,* corrigé la date en respectant l'indiction ?

CLIX.

1100 (14 oct.) Amalfi.

Pascal II à Alphonse VI, roi de Castille: réitère la défense qu'il a faite aux Espagnols de partir pour la Terre Sainte.

[Inc.: « Paschalis . . . . Sicut de tua . . . . »; — Expl.: « . . . victoriam largiàtur ».

Manuscrits: 1. *Madrid*; — 2. *Salamanque*; — 3. *Santiago*.

Éditions: A. d. l'*Historia Compostellana* (Florez, *Esp. sagrada*, XX, 29): — B. Migne, *Patr. lat.*, CLXIII, 45; [Jaffé, 4368]].

A la suite d'une défaite, où les Musulmans lui avaient enlevé de nombreux prisonniers, et sur laquelle on ne connait point d'autres détails [1], Alphonse VI s'était encore plaint au pape de la concurrence que lui faisait l'expédition de Syrie [2] Pascal réitère ses défenses aux Espagnols de quitter leur pays pour aller rejoindre les croisés; et, sa lettre n'étant point parvenue au roi, il la renouvelle l'année suivante, en y ajoutant une admonition générale aux fidèles d'Espagne, rédigée dans les termes les plus précis [3].

6 Peut-être la lettre même de Robert.

7 *Chr. S. Andreæ Brugensis*, c. I-III, éd. de 1844, pp. 1-12, éd. de 1868, pp. 1-11, dans la trad. Delepierre, pp. 7-20.

1 Les chroniques espagnoles sont muettes sur cet événement, auquel fait aussi allusion la lettre suivante: c'est à cette époque que le Cid mourut devant Valence.

2 Plus haut nos CXLVIII-CL.

3 Florez, *Esp. sagrada*, XX, 88; Salazar, *Anamnesis*, II, 475; Migne, *Patr. lat.*, CLXIII, 64-65; (Jaffé, n° 4386) (25 mars 1101, *Latran*). Dans cette lettre, le pape annonce qu'il renvoie en Espagne trois chevaliers, Muñoz, Diego et Nuñez, qu'il a fait arrêter avec leur suite et empêché de poursuivre leur chemin vers la Terre Sainte.

CLX.

1100 (14 oct.) Amalfi.

Pascal II à Pierre II, évêque de Lugo, à Alphonse II, évêque de Tuy, à Gonzalo, évêque de Mondoñedo, et au clergé de Compostelle: interdit aux chevaliers et aux fidèles de Galice de partir pour Jérusalem.

[Inc.: « Paschalis . . . . Destructio ecclesiæ Compostellanæ . . . . »; — Expl.: « . . . . tam frequenter impugnat ».

Manuscrits: Les mêmes que pour la précédente.

Éditions: A. d. l'*Hist. Compostellana* (Florez, *España sagrada*, XX, 28); — B. Migne, *Patr. lat.*, CLXIII, 45; [Jaffé, n° 4367]].

Compostelle, qui partageait avec Rome et Jérusalem l'honneur d'être l'un des trois lieux principaux de pélerinage du monde chrétien, était mieux informée encore que le reste de l'Espagne des évènements de Terre Sainte, et la Galice [1] avait été, malgré les nécessités d'une défense de chaque jour contre les Normands, le centre d'un mouvement considérable de croisés. Sur les plaintes du clergé local, Pascal II met un terme à ces départs, et sa lettre n'étant pas parvenue en temps utile, il la réitère le 25 mars suivant, et plus tard en 1105 [2] et le 8 avril 1109 [3].

CLXI.

1100 (14 août) - 1001 (14 août) Rome.

Pascal II aux consuls de Pise: les félicite du concours qu'ils ont donné à la croisade; leur promet de soutenir Daimbert contre les prétentions d'Arnoul au patriarcat de Jérusalem.

[Inc.: « Paschalis . . . . Gloria in Altissimo . . . . »; — Expl.: « . . . . defuturum pollicentes ».

Manuscrit: 1. Paris, Bibl. Nationale (perdu?) [1].

Éditions: A. Martinus, *Theat. basil. Pis.* (Romæ, 1723); App. pag. 141 [cod. 1]; — B. Dal Borgo, *Diplomi Pisani*, 83-84 [éd. A]; [Jaffé, 4365]].

Cette lettre n'offre pas un sens parfaitement clair [2]. Les Pisans avaient envoyé au pape une ambassade chargée d'une mission qui

1 Cf. Baldr. Dol., l. I, c. 8 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 18); Ekkeh., *Hierosol.*, éd. Hagenmeyer, pp. 92, 224.

2 Florez, *Esp. sagrada*, XX, 30; Migne, *Patr. lat.*, CLXIII, 63 (Jaffé, 4384).

3 Cf. Navarrete, *Diss. sobre las cruzadas*, p. 58. L'exemption des Espagnols fut solennellement renouvelée par Calixte II, le 2 avril 1123-1124 (*Epist. Calixti II*, d. Martène, *Ampl. coll.*, I, 650; [Jaffé, n° 5160]).

1 « Ex magna bibl. mss. Galliæ regis » et d'après une copie envoyée par P. A. de Melly (Martinus, *l. c.*). Je n'ai pu l'y retrouver.

2 Elle est mal publiée et paraît offrir des lacunes.

n'est pas suffisamment spécifiée. Il est probable qu'ils venaient intercéder en faveur de leur ancien archevêque, Daimbert, et prier le pape de le soutenir contre Arnoul.

Pascal, après avoir remercié longuement les Pisans de la part qu'ils ont prise à la conquête de la Terre Sainte, se déclare tout disposé à satisfaire à leur requête, et promet d'écrire à Godefroy de Bouillon, pour soutenir Daimbert contre Arnoul, qu'il traite de simoniaque et de réprouvé [3].

Datée seulement de la deuxième année de Pascal II, cette lettre doit être placée entre le 14 août 1100 et le 14 août 1101. C'est tout-à-fait arbitrairement que Jaffé l'a fixée au 4 mai 1100.

3 Sur cette querelle voir Hagenmeyer, *Ekkeh.*, pp. 185, 198, 214, 264.

APPENDICE

I.

1096 (6-12 février). Angers?

Urbain II aux princes de Flandres et à leurs sujets.

[*a*) *Arras*, 140, f. 55; — *b*) *Arras*, 222, f. 24; — *c*) *Paris*, B. Nat., lat. 16990, f. 70][1].

Urbanus episcopus, servus servorum Dei, universis fidelibus, tam principibus quam subditis, in Flandria commorantibus, salutem et gratiam et apostolicam benedictionem.

Fraternitatem vestram iampridem multorum relatione didicisse credimus barbaricam[2] rabiem ecclesias Dei, in Orientis partibus, miserabili infestatione devastasse. Insuper etiam sanctam civitatem Christi, passione et resurreccione illustratam, sue intolerabili servituti, cum suis ecclesiis, quod dici nefas est, mancipasse. Cui calamitati pio contuitu condolentes, Gallicanas partes visitavimus, eiusque terre principes et subditos ad liberationem Orientalium ecclesiarum, ex magna parte sollicitavimus, et hujusmodi procinctum pro remissione omnium peccatorum suorum, in Arvernensi concilio, celebriter eis injunximus, et carissimum filium Ademarum, Podiensem episcopum, huius itineris ac laboris ducem, vice nostra, constituimus, ut quibus hanc viam forte suscipere placuerit, eius iussionibus tamquam nostris pareant, atque eius solutionibus seu ligationibus, quantum ad hoc négotium pertinere videbitur, omnino subiaceant. Si quibus autem vestrum Deus hoc votum inspiraverit[3], sciant eum in beatæ Mariæ Assumptione, cum Dei adiutorio, profecturum, eiusque comitatui[4] tunc se adherere posse.

1 Voir plus haut, n° XLIX, p. 113

2 Barbariam (c).

3 Si quibus . . . . inspiraverit *om.* (a, b).

4 Comitatus (b).

II.

1097 (fin de septembre).

[Siméon], patriarche de Jérusalem, et Adhémar de Monteil aux fidèles du Nord

[Reims, K. $\frac{785}{795}$, f. 209 *b*] [1].

D[ominus] patriarcha Hierosolymitanus, et H[aymarus], de Podio Sancte Marie episcopus, et ille precipue qui ab Urbano papa suscepit curam christiani exercitus, gratia vobis et pax salusque eterna a Deo nostro et Domino Jhesu Christo!

Communi consilio mittimus ad vos, tam clerici cum episcopis, ac monachi, quam duces et comites, ceterique boni laïci, orantes valde pro vestrarum animarum salute. Ut omnes vos qui habitatis versus Aquilonem in partibus Septentrionis, ad nos venire non differatis, omnes monemus; sed de omnibus veniant illi qui pro sua salute voluerint venire, et qui corporis habent sospitatem, aut veniendi viaticam facultatem. Cum paucis siquidem ad nos potestis venire, sed deinceps de vestro Deus omnipotens providebit vivere. In Romania, fratres dilectissimi, sumus nos christiani; Niceam magnam civitatem, licet cum magna difficultate, tamen devicimus et nostre dicioni subegimus; tria bella fecimus. De Nicea versus Antiochiam motum fecit noster exercitus, pluresque urbes alias et Turcorum castella expugnavimus. Centum milia equestris militie et loricatorum habemus: sed quid hoc? pauci enim sumus ad comparationem paganorum. Verum et vere pro nobis pugnat Deus. Ad hoc quoque, fratres, miraculum audite, quod idem patriarcha sanctissimus mandat christianis omnibus: quomodo ei apparuerit in visu ipse Dominus, et promiserit in hac expeditione laborantibus quod ante se in tremenda et extrema iudicii die quisque procedet coronatus. Vos igitur, quia bene scitis quod vere sint excommunicati, quicumque fuerint sancta cruce signati et remanserint apostate facti, per eandem crucem sanctam et Sepulchrum Domini monemus, obsecramus, quatinus eos omnes anathematis gladio percutiatis, nisi nos sequantur, et festinent ut, ubi nos sumus n Romania, sint et illi in futurum et proximum Pasca.

Valete, et qui sumus in labore nocte et die, nostri mementote, pro nobis orate.

III.

1098 (vers le 10 février). Antioche?

Anselme, comte de Ribemont, à Manassès II de Châtillon, archevêque de Reims.

[Paris, Bibl. Maz., H. 1345, ff. 21-22 [1]].

f. 21 b. Reverendo domino suo, M[anassi] Dei gratia Remorum archiepiscopo, A[nselmus] de Ribodimonte, suus homo et humilis servus in Dominum, salutem.

Quia dominus noster es et quia totius Francie regnum tua maxime ex cura pen-

1 Voir plus haut, n° XC, p. 152

1 Voir plus haut, n° XCVII, p. 164

det, paternitati tue notificamus nostros eventus, qualiter videlicet exercitus Domini se habeat. In primis tamen, non licet ignoremus quia non est discipulus super magistrum, nec servus super dominum suum, monemus et obsecramus, in Domino Jhesu, ut videatis quid sitis, quid sit etiam sacerdotale atque pontificale onus. Providere igitur terre nostre, ut et magnates inter se concordiam habeant, minores, in eo quod suum est, cum securitate laborent, ministri Christi, quietam et tranquillam vitam agentes, Domino vacent. Precor etiam vos et canonicos sancte matris ecclesie Remensis, patres et dominos meos, ut memores nostri sitis, nec solummodo mei vel eorum, qui in servitio Dei adhuc desudant, set et illorum qui de exercitu Domini armis corruerunt, aut in pace quieverunt. His autem omissis, ad promissa redeamus. Postquam igitur apud Nicomediam exercitus pervenit, in ianuis terre Turcorum positi, tam maiores quam minores, per confessionem mundati, perceptione corporis et sanguinis Domini, nos ipsos munivimus, et inde castra moventes Ni-
1097, mai. 6 ceam ij nonas maji obsedimus. Cum vero per aliquot dies civitatem, multis machinis atque variis bellicis instrumentis, aggressi fuissemus, calliditas Turcorum, sicut sepe fecerat, multum nos fefellit. Nam una die qua se reddituros spoponderant, Solemannus et omnes Turci, ex vicinis et longinquis regionibus coadunati, ex improviso castra nostra invadere cupientes, nos obvios habuerunt. Comes autem Sancti Egidij, cum aliquibus Francorum, impetum faciens in eos, innumeros illorum occidit; ceteri omnes confusi fugati sunt. Nostri autem, cum victoria regressi, et
16 mai. multa capita, palis et hastis infixa, portantes, xvij kalendas iunij, letum in populo Dei spectaculum reddiderunt. Obsessi autem diurno atque nocturno impetu fugati,
19 juin. vellent nollent, civitatem xiij kalendas iulij reddiderunt. Tunc per muros cum crucibus et signis imperialibus christiani incedentes, civitatem Domino reconciliaverunt, Grecis ac Latinis intus ac foris conclamantibus: « Gloria tibi Domine! » His patratis, principes exercitus, imperatori, qui ad reddendas gratias advenerat, occurrerunt, acceptisque ab eo inestimabilis precii donis, alij cum benivolentia, alii aliter
28 juin. recesserunt. A Nicea autem iiij kalendas iulij, castra moventes, tribus diebus iter
1er juillet carpentes, quarto die iterum Turci, collectis undique copiis, partem minoris nostri exercitus aggrediuntur; multos autem nostrorum occiderunt, reliquos omnes in ipsis castris reppulerunt. Preerant autem huic parti Boimundus, comes Romanorum, Stephanus comes atque comes Flandrensis. His ita timore correptis, subito signa maioris exercitus apparuerunt; equitabant autem in primis Hugo Magnus et dux Lotariensis; sequebantur vero comes Sancti Egidij, nec non et venerandus Podiensis f. 22 a.
episcopus. Audierant enim de bello, et in auxilium festinabant. Estimati sunt autem cc mille et lx Turci, quos omnes nostri aggredientes, multos eorum occiderunt, reliquos fugaverunt. Ea die regressus sum ab imperatore ad quem me miserant principes pro communi utilitate. Ab ea die principes nostri in unum commanentes, ab invicem non sunt separati. Peragratis itaque Romanie atque Armenie partibus, obstaculum nullum invenimus, excepto quod, Iconia postposita, qui exer-
21 octobre. citum antecedebamus, paucos Turcorum obvios habuimus. Hisque fugatis, xij kalendas novembris Antiochiam obsedimus. iamque vicinas civitatem Tharsum et Laodiciam multasque alias vi cepimus. Una autem die, antequam civitatem obsedissemus, ad Pontem Ferreum, Turcos, qui ad devastandam regionem exierant, fugavimus, et multos christianos eripuimus; equos autem et camelos cum maxima preda reduximus. Cum vero civitatem obsedissemus, intrantes et exeuntes de exercitu Turci, de proximo castello, cotidie occidebant; quibus principes de exercitu obviantes, cccc ex eis insidiantes occiderunt, alios vero in quodam flumine precipitaverunt, quosdam autem secum adduxerunt. Scitote quia obsedimus. Antiochiam, cum omni alacritate, in proximo ut putamus capiendam, habundantes frumento, vino, et oleo, et omnibus bonis, supra quam credi potest. Rogo autem vos et omnes ad quos hec epistola pervenerit ut pro nobis et pro defunctis nos-

tris Deum exoretis. Isti sunt qui in armis corruerunt: Apud Niceam, *Balduinus de Gant*, *Balduinus Chalderuns*, qui primus in Turcos militiam fecit, kalendas iulij in prelio, *Rotbertus Parisiacensis*, *Lisiardus Flandrensis*, *Hilduinus de Mansgarbio*, *Ansellus de Caium*, *Manases de Claromonte*, Laudunensis. Isti sunt qui in pace quieverunt apud Niceam: *Wido de Vitreio*, *Odo de Vernoilo*, *Hugo Remensis*; apud Sparnum castellum, venerandus abbas *Rotgerius*, capellanus meus; apud Antiochiam, *Alardus de Spiniaco*, *Hugo de Calniaco*. Iterum atque iterum moneo vos, istius epistole lectores, ut pro nobis oretis, et te, domine archiepiscope, ut id ipsum episcopis tuis insinuare non pigriteris. Et scitote pro certo, quia cc civitatum et castellorum, Domino adquisivimus. Gaudeat mater Occidentalis Ecclesia! que tales genuit, qui et sibi tam gloriosum nomen adquirerent et Orientali Ecclesie tam mirabiliter succurrerent. Et ut hoc credas scito quia tapetium misisti mihi per *Remundum de Castello*. Valete.

IV.

1098 (2-11 octobre). Lucques.

Le clergé et le peuple de Lucques à tous les fidèles.

[Paris, Bibl. Mazar., H. 1345, ff. 72a-73a [1]].

Primatibus, archiepiscopis, episcopis, ceterisque rectoribus ac universis ubique terrarum Christi fidelibus, Lucensis clerus et universus populus, pacis plenam et gaudij salutem in Domino.

Ad laudem et gloriam redemptoris Domini nostri Ihesu Christi, que ab ipsis rei actoribus vere et fideliter accepimus, cunctis vere et fideliter notificamus, quo tempore, quanto cum triumpho, fratribus nostris, propugnatoribus suis, potentissima Christi dextera, post laborem et pericula, de paganis plenam dedit victoriam. Civis quidam noster, Brunus nomine, cunctis nobis notus, cunctis carissimus, anno ante hunc preterito, cum Anglorum navibus, ad ipsam usque pervenit Antiochiam, ubi laboris comes et periculi, triumphi particeps et gaudij, pugnavit cum pugnantibus, esuriit cum esurientibus, vicit quoque cum vincentibus, et, post iam peractam ex toto victoriam, cum omnibus ibi per tres septimanas conletatus, ad nos felici cursu rediit. 1098, 20 juillet. Quem statuentes in medio puram simplicemque rei veritatem, hac ecce ipsius narratione accepimus:

« Cum pervenissemus Antiochiam, nos qui per mare navigabamus, exercitus qui » per terram undique confluxerat vix bene civitatem iam circumsederat. Sequenti » die, principes nostri procedunt ad mare, visitandi nos gratia. Hortantur nos ut ad » construendas belli machinas copiosam lignorum conferamus materiam; quod » factum magnum nobis fuit dispendium. Tertio autem nonas martij, id est prima 5 mars. » die veneris, statuunt nostri in occidentali porta civitatis castellum erigere, iactu » baliste proximum, *quod nunc Beate Marie dicitur*. Ubi ipsa die, Turcis insurgentibus, ex nostris duo milia lv, ex inimicis vero ceciderunt dccc numero. » Tertia autem die erecto castello, nostri usque iij nonas iunij, multa perpessi, 8 mars - 3 juin. » fame deficientes et gladio, multa ibi exsudaverunt constantia. Ea autem die hoc » ordine capta est civitas. Quatuor germani viri nobiles de Antiochia, secunda die 2 juin. » iunij, Boimundo et Rotberto Curtose et Rotberto Flandrensi comiti, ipsis tantum

[1] Voir plus haut, n° CXVI p. 184.

» civitatem promittunt se reddere. Hi vero communi omnium nostrorum consilio, » nocte proxima, nescientibus Turcis, ad murum civitatis totum conduxere exercitum. » Cumque mane Antiocenses aperuissent portas, ut secundum promissum solos » nominatos tres principes reciperent, repente omnes nostri ingrediuntur commu- » niter. Fit clamor maximus; fortia queque loca nostri, excepta summa arce, ob- » tinent; Turcos, hos trucidant gladio, hos ruinant precipicio. Postera autem die » innumerabilis adest Turcorum exercitus. Statim portas civitatis omnes obsident; » introitum et exitum nostris omnino prohibent; illos autem, qui ex nostris ad » mare consederant, gladio et igne perimunt. Ea autem vivendi miseria, et exeundi » angustia, magna fames nostros vehementer cepit affligere. Hoc autem timore per- » territi, comes Stephanus et Guilelmus, cognatus Boimundi, et ceteri quamplurimi » descenderunt Constantinopolim. Inde quicumque hos ita discessisse audiebat, » omnem exercitum perisse existimans, inceptam etiam dimittebat viam. Eis autem, » quos in civitate fames attenuabat maxima, iam panis, iam etiam asinorum et » equorum carnes, et omne iam vivendi deerat subsidium. Dominus vero pius et » misericors, ad horum gemitus, ululatus et lacrimas, hac benignitate misertus est. » Erat namque quidam pauperrimus et omnium fere abiectissimus, Provincialis ge- » nere, cui sanctus Andreas manifestissime apparuit, eumque tenens per dexteram » ad ecclesiam Sancti Petri perduxit, et locum ostendens digito, ait: « Hic sepulta » est Lancea, qua vulneratus est in Cruce pendens Dominus; vade ad principes exer- » citus Domini, et dic eis que vidisti ». Trepidavit pauper iste, et ire noluit. Se- » cundo quoque commonitus ivit, et visum prodidit. Cavant fideles et inveniunt; » gaudent, et, certi de Dei misericordia, Christum magnificant. Indicto autem tri- f. 73 a » duano ieiunio, instant orationibus, confitentur que male fecerant, et ecclesias dis- » calciatis circumeunt peditus. Quo facto, uterque ad bellum adarmatur exercitus.
28 juin. » In vigilia autem apostolorum Petri et Pauli, invocato Christi nomine, nostri de » civitate exeunt. Precedit episcopus de Podio Sancte Marie, portans crucem et » triumphalem Salvatoris Lanceam; subsequuntur sacerdotes et multi clerici, albis » induti vestibus. Cumque sic ad campum processissent, ad tria fere milia, ecce » vexillum admirabile excelsum valde et candidum, et cum eo multitudo militum » innumera, ac ventus pariter et pulvis nimis, et in tantam fugam Turcos vertit, » ut ipsa arma, ipsas etiam vestes fugitivi proicerent; et sic omnes, Deo disper- » gente, dilapsi sunt, ut nusquam nostris apparerent amplius: res mira! Neque » enim unde vexillum, vel qui cum eo fuerint, alicui certum est. Nostri itaque, » colligentes exuvias et infinitam predam fugientium, ingressi urbem, magno exul- » tant gaudio. Ipsa autem die, tantam Dominus dedit eis alimentorum et ceterorum » bonorum copiam, ut autumno apud nos nec tanta sit habundantia. Nunc vero » arcem civitatis, et omnem circa regionem libere possident, usque ad superiorem » Niceam ».

Hec coram omnibus Brunus fideliter explicuit. Nos autem, fratres karissimi, omnes vos, qui preestis populis, oramus et obsecramus in Domino, ut Christi victoriam, vestris enarretis et explanetis filiis, admonentes et ad remissionem peccatorum iniungentes, ut quoscunque decet, exceptis pauperibus et mulieribus, et ire prevalent, fratres adeant. Vos quoque devote et assidue psalmis et vigiliis instate et orationibus, ut, quam acturi sunt viam per nationes barbaras, muniti tam bellatorum armis quam intercessorum meritis, tutam tranquillamque vitam agant. Notum quoque vobis facimus, quod domnus papa Urbanus apud Barum tenet concilium, tractans et disponens, cum multis terre senatoribus, ad Ierusalem profecto tendere.

Valete.

II.

LA « *DESCRIPTIO TERRÆ SANCTÆ* »

DE BELARDO D'ASCOLI (1112-1120)

Les deux derniers feuillets du manuscrit 1110 [1] du fonds du Vatican, sont occupés par une petite description de la Terre Sainte, copiée (vraisemblablement en Angleterre) par une très-mauvaise main de la fin du XIVe siècle.

Consulté par la Société de l'Orient latin sur la valeur et l'âge de rédaction de ce traité, qui sera publié au tome III des *Itinera Hierosolymitana latina*, je l'ai soumis à un examen rapide dont j'ai consigné les résultats dans les notes suivantes :

I. La *Descriptio Terræ Sanctæ* est une énumération sommaire et aride des Lieux Saints de Palestine; bien qu'elle se termine par la mention formelle: « Et ego frater *Belardus de Esculo* hec omnia vidi » et scrutatus fui et mihi notavi, ut aliis possem veritatem dicere », et que l'on doive, par conséquent, admettre qu'elle est l'œuvre d'un témoin oculaire, il faut nécessairement supposer que ce témoin a dû

1 Manuscrit in-8° (0,20 X 0,12) de 142 ff. de pp. Le 140 premiers sont occupés par : Adæ Wodcham, Oxoniensis, ord. Minorum et doct. in theologia, *Quatuor libri sententiarum*. La *Descriptio T. S.*, que Bethmann avait signalée dans Pertz, *Archiv*, XII, 223, occupe les ff. 141 *b* et 142 *a*.

écrire de mémoire, longtemps après avoir vu les lieux dont il parle; car, entre autres bévues, il place Azotus à la fois en Samarie et sur la mer.

Aux fautes personnelles qu'il parait avoir commises, viennent s'ajouter des erreurs évidentes, provenant du copiste du manuscrit et qui devront être relevées et corrigées dans l'édition.

Malgré cette double cause d'inexactitudes, le petit traité de Belardo d'Ascoli ne manque pas d'intérêt; car il appartient, comme nous allons le voir, à ce premier quart du XII[e] siècle, témoin des premiers travaux de construction ou de restauration des Latins, et pour lequel nous n'avons qu'un si petit nombre de relations.

II. Belardo s'est rendu directement de Joppé à Jérusalem. Le choix de la *via superior* par Acre n'était donc pas encore, ou n'était plus en usage. Belardo aurait donc voyagé aussitôt après l'Innominatus I de Tobler, que je ne place pas au VIII[e] siècle, mais au temps des croisades. Déjà l'Innominatus II se rend d'Acre à Nazareth par la *via Superior;* ce n'est qu'à la fin du XII[e] siècle que l'on reprend la route de Joppé à Jérusalem. Je me décide par d'autres raisons encore à placer le traité de Belardo à la première époque des croisades: Acre en effet, ne fut prise qu'en 1104, et il a dû se passer un temps assez long avant que la route supérieure parût suffisament sûre aux pélerins, et qu'on prit l'habitude de débarquer dans ce port.

III. Arrivé à Jérusalem, Belardo ne se rend pas directement au S. Sépulcre, mais au Mont Sion, au *Cœnaculum.* Nous voyons de même l'Innominatus I aller d'abord au Temple, au *Prætorium* (sur Sion) et de là seulement à l'église du Calvaire. Déjà l'Innominatus VII (1145) se rend en premier lieu au S. Sépulcre. Or pourquoi la première démarche de Belardo est-elle pour Sion? Est-ce parce que, de son temps, l'église de Sion avait plus d'importance que celle du S. Sépulcre? Ce fut en effet le cas, dans le premier quart du XII[e] siècle, quand la première se trouvait à peu près finie, tandis que la seconde était encore en voie de construction. Le fait que Belardo désigne l'église de Sion simplement par le nom de *Cœnaculum*, et non par ceux de *Ecclesia S. Mariæ*, ou *Ecclesia Spiritus Sancti*, a de l'importance, parce que Jean de Würzburg ne donne pas non plus ces noms.

Ajoutons que les écrivains de la première époque franque ne mentionnent dans l'église de Sion que deux sanctuaires: le *Cœnaculum* et le lieu où mourut Marie. Il n'est question ni du lieu du Lavement des pieds, qu'on montre dans un étage inférieur, ni de la Piscine, ni de l'habitation et de la cellule de la s. Vierge. Je pense pouvoir inférer de là que l'époque de Jean de Würzburg doit être considérée comme le *terminus usque* de la rédaction de notre ouvrage.

IV. Il n'y a pas à tirer grand'chose des quelques mots concernant le Temple. Belardo ne dit pas s'il est entre les mains des chrétiens ou entre celles des Musulmans. Cependant comme le Temple est nommé, même avant le S. Sépulcre, et parmi d'autres églises, on peut supposer qu'il était considéré et fréquenté par les chrétiens comme un sanctuaire. Notre auteur est en général si avare de détails, qu'il n'eût certainement un lieu, noté pas qui n'aurait pas été un objet de visite et de vénération pour les chrétiens.

V. Selon l'auteur, le *Prætorium* est situé sur le Mont Sion et non pas à l'angle nord-ouest du Temple, où on le montre aujourd'hui. Le simple rapprochement des mots: « *Templum est in planicie. . .* » et de ce qui suit, prouve que le *Prætorium* était *alors* sur la hauteur du fort, qui dominait, vers l'est, le plateau du Temple ainsi que la *planicies civitatis.* C'est ce que dit clairement Jean de Würzburg [2], n'en déplaise à mon ami le P. Ratisbonne [3]. Si notre auteur était de la fin du XII[e] siècle, il n'eût pas manqué de placer le *Prætorium* à l'endroit où le cherche le P. Ratisbonne. Qu'on n'objecte pas que Thetmar [4] écrit encore: « *Ibi* (supple: *in monte Sion*) *Dominus præsentatus fuit* » *Pylato iudici* ». Cette proposition se trouve chez Thetmar assez isolée et sans lien avec le contexte, et l'on ne sait trop s'il n'a pas vu ce sanctuaire dans les dépendances mêmes de l'église de Sion (p. ex. dans la cour) [5]. Je ne puis ajouter grande foi à l'assertion de Thetmar. Comme, depuis la fin du XII[e] siècle, la légende s'en est tenue invariablement à l'emplacement du Séraï actuel, notre opuscule a dû être écrit avant 1187, et probablement même avant celui de Jean de Würzburg; puisque Belardo ignore encore au moins l'église de *Gallicantus.*

VI. Belardo ne mentionne qu'une seule « *Piscina probatica* »; il ne connaît pas l'église de S. Anne, ou l'a oubliée. C'était pourtant un très-important sanctuaire, achevé dès avant le milieu du XII[e] siècle, et, en tout cas, avant l'église du S. Sépulcre. Je n'en crois pas moins pouvoir placer Belardo avant 1150, ou avant le temps où l'église de S. Anne, refaite par les Latins se trouva achevée. Car on peut supposer qu'une *petite église* existait depuis longtemps auprès de l'abbaye de femmes du même vocable.

VII. A ce moment le pélerin n'a pas encore indiqué par un seul mot qu'il soit venu en Terre Sainte pour visiter le tombeau du Christ. En quittant Sion, il descend dans la vallée de Josaphat, gravit le mont des Oliviers, regagne Jérusalem en passant par Bethphagé, la fontaine de Siloë, Gethsemani, et enfin se dirige vers le S. Sépulcre. N'y

2 Ed. Tobler, p. 139.

3 Voy. cependant le jugement fort sensé du M.[is] de Vogüé, *Eglises de T. S.*, p. 299).

4 Ed. Laurent, p. 26.

5 Innom. II, éd. Tobler, p. 122.

a-t-il pas là une curieuse conformité avec Theodoricus et Jean de Würzburg? Le pélerin se porte, en idée, au-devant du Christ entrant triomphalement à Jérusalem, le jour des Rameaux, l'accompagne à Gethsemani, et de là au Calvaire et au S. Sépulcre.

Les mots: « *Bethphage est inter montem* » rappellent singulièrement l'Anonyme publié par le marquis de Vogüé [6].

Il faut noter chez Belardo le rapprochement de « VILLA *et* HORTUS » *Gethsemani* ». Theodoricus (vers 1172) dit déjà tout autrement « *In* » *loco ubi hortus ille* FUIT, *ecclesia Beatæ Mariæ cum suis officinis consti-* » *tuta est* ». C'est donc en tout cas avant la construction de ces bâtiments monastiques que Belardo est venu dans ces lieux. Mais on lui montra déjà le tombeau de Marie. Etait-ce l'église *S. Marie* actuelle, dont la construction est attribuée à la reine Mélissende, ou l'ancienne, qui, détruite lors du siège, aurait été en partie réparée? Je ne saurais le décider. S'il était certain que Belardo a visité ces lieux avant la construction du monastère, on pourrait placer son voyage dans le premier quart du XII[e] siècle.

La description de l'église de Gethsemani est très-claire. C'est une grotte (*crypta*); elle pourrait contenir trois cents personnes.

L'autre église, celle qu'on nommait *S. Sauveur,* n'était pas encore élevée; mais on y montrait le lieu traditionnel [7]. Il n'en reste pas moins cette différence entre la « *crypta* » de Belardo, et l'« *ecclesia* » *non modica Gethsemani* » de Theodoricus, que, chez ce dernier, la grotte sert de crypte à une grande église. L'*Ecclesia Salvatoris* avec ses trois absides fut construite seulement du temps de Theodoricus [8].

VII. Je n'ose hasarder une correction du passage corrompu: « *Locus* » *Calvarie* . . . . . ». Mais la description est certainement très-ancienne. Elle dit « que le lieu de la Crucifixion, le lieu de l'Inven- » tion de la Croix (Golgotha) et le tombeau du Christ se trouvent » maintenant couverts (grâce aux croisés) ». Rien de la Prison, ni de la Colonne, ni de la chapelle de Longin, pour la simple raison que la construction en était alors à ses premiers débuts. Il y a même apparence que notre auteur écrivit très-peu après Sæwulf qui s'exprime de la même façon sur le Calvaire et le Golgotha: le Calvaire est sur la hauteur, Golgotha est en contre-bas. Le Calvaire n'était probablement pas encore revêtu de pierres de taille, du temps de Belardo, qui voit que c'est de la roche *naturelle*; il peut distinguer la pointe rocheuse, où l'on avait dressé la Croix, du sol terreux où étaient plantées les croix des deux larrons. — Le Golgotha n'est *pas* la chapelle de S. Hélène, à qui ne pouvait s'appliquer le terme

6 Vogüé, *Églises de T. S.*, p. 427.
7 Id. *Ibid.*, p. 314.
8 Ed. Tobler, p. 61.

« *fovea* », mais probablement la chapelle d'Adam. Si Belardo ne dit rien de la chapelle de S. Hélène aux trois nefs, c'est qu'elle n'était pas encore refaite et transformée. La *pierre* qui fermait le tombeau de N. S. était encore intacte. La chapelle du S. Sépulcre est représentée comme « *une grotte rocheuse* ». Ce n'est que par *en haut* et à l'intérieur qu'elle a déjà la forme quadrangulaire. Le tout ne forme qu'un seul compartiment: on n'en a pas encore distrait une partie pour former la chapelle de « l'Ange ».

Un tel état de choses dénote une époque fort ancienne, et nous reporte aux premières périodes décennales du XII[e] siècle.

IX. La notice sur Nazareth est importante surtout parce qu'elle nous fournit un « *terminus post quem* » . . . . Il y existe un archevêque: donc la relation est postérieure à 1112.

X. Pourquoi Belardo ne nomme-t-il pas le lieu des « Innocents » à Bethléem? Sæwulf le mentionne encore dans l'église de Bethléem. Mais déjà, pour Jean de Würzburg, ils se trouvent transportés vers le midi: « *quorum maxima pars contra meridiem quarto mill. a Bethlehem,* » *secundo a Thecua, sepulta quiescit*[9] ». Donc Belardo a voyagé après 1112 et avant 1145.

Belardo voit sur le mont des Oliviers le *vestige gauche* du pied de N. S. exactement comme un texte que j'ai publié[10]. Plus tard on voyait *deux vestiges*, ensuite de nouveau un seul. D'ailleurs Belardo *ne nomme pas* l'église de l'Ascension, dont la première mention se rencontre en 1130. Donc notre relation est écrite avant 1130, et même avant 1120, époque où nous voyons déjà des Prémontrés établis en cet endroit. L'église de S. Jean sur le Jourdain fut détruite par un tremblement de terre, ainsi que le monastère. L'empereur Alexis Comnène la rétablit. J'ignore à quelle date eut lieu le tremblement de terre[11]; mais il y a apparence que Belardo a visité ces lieux *avant* l'accident. Dès 1212, l'église est de nouveau presque en ruines.

Conclusion: Belardus doit avoir voyagé *après 1112* et *avant 1120*.

Je ne dissimule pas ce qu'il peut y avoir de faible dans mes déductions et le peu de valeur qu'il convient d'accorder à l'argument *ex silentio*. Mais la nécessité m'oblige de m'accrocher au moindre fétu pour arriver à une conclusion quelconque. Personnellement j'ai la conviction absolue que la relation est bien antérieure à Jean de Würzburg, et n'est d'aucune façon postérieure à 1187.

Prof. D.[r] Guillaume-Antoine NEUMANN, ord. Cist.

9 Ed. Tobler, p. 172.
10 *Tübing. Vierteljahrschrift*, 1874, p. 537.
11 Tobler, *Topographie*, II, 685.

III.

AL-ḤARIZI

ET SES PÉRÉGRINATIONS EN TERRE SAINTE (VERS 1217)

Les sources hébraïques offrent, comme les autres, à la connaissance de l'Orient Latin, un contingent modeste, mais proportionnel à leur nombre.

Dans sa *Description de la Palestine*, après avoir dit que « vers 1180, » le voyageur Pethachia, de Ratisbonne, ne trouva à Jérusalem qu'un » seul *Juif* », feu Munk ajoute [1]: « Jehouda Al-Ḥarizi, célèbre poète » juif d'Espagne, qui visita Jérusalem en 1217, nous dit positivement » que les portes de la ville sainte ne s'ouvrirent pour les Juifs qu'a- » près la conquête de Saladin ».

Cette indication fugitive du savant orientaliste nous a suggéré l'idée d'insister sur ce point, et de ne pas laisser tomber dans l'oubli les notes éparses d'un esprit léger, assurément fin et délicat, mais qui n'entendait nullement la science, ni l'art d'écrire, à notre façon.

Pour se former une idée suffisante des procédés d'Al-Ḥarizi, ou seulement de son plan, il faut se pénétrer du génie de l'époque et

1 *Palestine* (1845), Appendice, p. 629*a*. Voir aussi sa traduction de Maimoni, *Guide*, t. I (1856), p. 4 n. et 420 n., et son feuilleton au *Temps* du 19 janvier 1835.

se reporter au modèle alors le plus à la mode, à celui qui donnait le ton aux écrivains du temps: c'était Ḥariri. Or « l'ouvrage qui a rendu » immortel, en Orient, le nom de Ḥariri est un recueil intitulé, » *Mekâmat*, ou *Séances*, longue suite d'anecdotes littéraires, dont le » héros est ùn personnage réel. Fidèle historien d'un aventurier que » son esprit et ses connaissances devaient placer au rang des hommes » supérieurs, l'auteur paraît avoir composé, de concert avec lui, ce livre » instructif et amusant, que les *oulema* (savants) de l'Égypte et de la » Syrie regardent comme un spécimen complet du génie et de la » langue arabes. En tant que composition littéraire, l'œuvre de Ḥa- » riri manque d'unité . . . . . Il n'y faut pas chercher un tissu dra- » matique, une intrigue, un dénouement, à moins que l'on n'accepte » comme une sorte d'intrigue les ébahissements périodiques du tou- » riste Ḥareth, et comme un dénouement suffisant la fin comique » d'Abou-Zeid, qui, fatigué des vicissitudes de ce monde, retourne dans » sa patrie, dont la paix lui a rouvert le chemin, pour se faire sain- » tement *imâm* de sa paroisse [2] ».

Cette manière d'écrire, fort en vogue chez les auteurs arabes au Moyen-Age, a souvent été imitée en hébreu par les Juifs contemporains, qui se piquaient d'élégance. Les compositions hébraïques les plus célèbres en ce genre sont celles de l'italien Imanoël [3] et de l'espagnol Al-Ḥarizi. Ce dernier, dès le XIIe siècle, se fit à juste titre une certaine renommée dans la poësie néo-hébraïque [4]. Il avait commencé par des traductions, bientôt suivies d'imitations plus libres, moins profondes que les dissertations philosophiques ou morales, et même médicales, auxquelles il s'était livré d'abord. Ses compositions poétiques portent le titre de תחכמוני [5] *(Tahkemoni)*, ce qui veut dire: *celui qui rend sage* [6]. Notre auteur a voulu montrer jusqu'à quel degré de souplesse la langue hébraïque peut arriver dans des œuvres de ce genre. L'ouvrage est divisé en cinquante sections, redigées tant en prose rimée qu'en vers, où le poète met en scène le Kénite Ḥéber et Héman Ezraḥi (ce dernier nom n'étant autre chose que celui du poète lui-même). Ceux-ci se mettent à discourir et à traiter, sous forme de dialogue, des sujets les plus variés, de la poésie, de la médecine, des voyages, des familles, des maîtres et des disciples, des villes et des citadins, en imaginant parfois des scènes pittoresques, plaisantes, introduisant d'autres fois des épisodes sérieux et vrais. Les

2 *Ḥariri*, poète arabe, notice par Aug. Cherbonneau, dans le *Polybiblion*, décembre 1879, p. 537-541.

3 Pour Manoello, ami de Dante, imitateur de Ḥarizi, v. Munk, dans l' *Univers Israélite*, 1860, p. 505-514.

4 Graetz, *Geschichte der Juden*, t. VII, p. 92-3, lui consacre à peine quelques lignes.

5 La structure même de ce terme est moins hébraïque qu'arabe; c'est une forme qui paraît se rattacher à la Ve classe du verbe arabe, avec nounnation et suffixe, selon le mode *Tafalôni*.

6 Interprétation de De' Rossi.

premiers chapitres contiennent divers points intéressants d'érudition ; l'un d'eux parle des meilleurs poètes Espagnols, qu'il nomme en assez grand nombre, et parmi lesquels il y a beaucoup de noms connus et célèbres, tandis que bien d'autres sont tout-à-fait inconnus aux bibliographes. D'autres chapitres s'occupent d'histoire littéraire. Enfin, bien qu'aucun en particulier ne traite spécialement ni d'histoire, ni de géographie, il y a de nombreuses notes à recueillir sous ce rapport. Nous allons donc essayer d'en donner la substance, dépourvue de tout artifice poétique, sans adopter d'autre plan que la succession assez arbitraire des chapitres, dont l'énumération ou table des matières ne servirait nullement à nous renseigner.

Le chapitre III complète ou confirme, quoiqu'indirectement, le peu de renseignements biographiques que l'on a sur notre écrivain polygraphe. L'énumération de ses ouvrages, dont quelques-uns restent encore à l'état de manuscrits au bout de six siècles et demi, forme presque seule tout le récit de sa vie. On sait « qu'il a entrepris le » voyage de la Terre Sainte un peu avant 1216, année où les Israé- » lites espéraient voir leur délivrance, et qu'il l'acheva en 1218 [7] », date fixée par un des chapitres suivants, comme on le verra plus loin. Son nom et celui de son père sont indiqués en tête du livre; c'est Juda fils de Salomon, d'Andalousie. Sa grande affection littéraire pour son modèle Ḥariri se révèle maintes fois; il cite le poète musulman dans l'introduction à son œuvre capitale et dans la première section ou séance. Son surnom même de Ḥarizi est une identification presque complète avec celui de Ḥariri; on n'ignore pas, en effet, qu'en arabe les lettres *r* et *z* sont absolument semblables, et ne se distinguent que par un point diacritique, qui superposé au trait qui figure le son *r* le transforme en *z*. Or, grâce au chapitre III, nous savons que notre poète n'est pas le premier de ce nom, puisque dans l'énumération des écrivains lyriques, il cite à deux reprises les « beaux « vers de R. Abraham ben Ḥarizi ».

Au chapitre VII, les récits de voyages commencent. L'auteur dit vouloir se rendre à Suse, en quittant Tyr, et place à ce propos dans la bouche de son compagnon Ḥéber le Kénite, la narration des dangers d'un tel voyage, fait en compagnie de soldats, les chemins défoncés, les routes coupées, la plaine infestée de brigands, et, après dix jours de marche, la rencontre de bataillons rangés en guerre,

« Les uns venant de Saba et de Rama,
» Les autres de Togarma; »

7 Selon les termes d'une note ms. de feu O. Terquem sur son exemplaire du De' Rossi, *Dizionario storico degli autori ebrei*, au mot Al-Harizi. La date citée au ch. 28 est 1148 « de l'exil » de Titus, + 68 de J. C. = 1216; en mettant cet exil en 70, on a : 1218

ce qui désigne sans doute les Asiatiques et les Africains d'une part, les occidentaux ou croisés d'autre part. Le combat commence par un duel entre les deux plus vaillants guerriers des deux camps opposés, et il continue par un engagement général jusqu'à la victoire définitive d'un des deux partis. Quel dommage qu'au lieu des réflexions les plus vagues, amoncelées pour l'unique plaisir de produire des assonnances et de méchantes rimes, l'auteur n'ait pas cité des faits précis, des dates, des noms propres de localités ou d'individus!

Chap. VIII. Il arrive en Égypte, trouve le pays magnifique, admire le cours du Nil, remarque les savants de ce pays, s'extasie devant « la science profonde, les paroles cachées, les inscriptions (?) sur les « rochers »,

מבארי סתומים ומגלי תעלומים
יקרעו ים המדע קרעים
ויפוררו לחכמות סלעים

et il donne le conseil de lire les lettres à rebours pour en tirer un sens (!) On se demande s'il ne s'agit pas là des hiéroglyphes, ou au moins de quelque papyrus hiératique! Ou n'est-ce qu'une manière ampoulée de parler des érudits?

Chap. XI. Il y a là, bien qu'un peu en dehors de notre cadre, un petit poème fort curieux à noter: c'est une sorte d'hymne à l'Éternel, en trois langues facilement assimilables. Le premier hémistiche de chaque vers est en hébreu, le second en arabe, le troisième en chaldéen, sans que la suite de la pensée soit interrompue par ce passage d'une langue à l'autre [8]; c'est comme si quelqu'un, chez nous ou chez nos voisins, s'amusait à dire: « soit loué, *unser Gott, for ever* ».

Chap. XII. Dans un combat imaginaire entre les défenseurs de l'avarice et ceux de la générosité, l'auteur fait apparaître tour à tour les principaux habitants d'Assour (ou Mossoul), d'Arbel, de Haran, de la Mésopotamie (Bagdad), de Kalna, de Pisga, de Ḥamath, de Damas, qui viennent soutenir le pour et le contre, sous la forme des chœurs antiques. Voir dans ces manifestations assez banales les sentiments de l'auteur sur l'état de ces villes, lors de son voyage, serait sans doute aller au-delà de sa pensée.

Au chapitre XIV Al-Ḥarizi dit s'être embarqué sur mer pour la première fois; il décrit ses angoisses et adresse à Dieu de longues prières, que, suivant son plan et son style figuré, il place dans la bouche d'un vénérable vieillard, qui lui est apparu dans une vision et qu'il finit par reconnaître pour son compagnon, Ḥéber le Kénite.

8 De même il y a des vers commençant en arabe, continuant en turc, et finissant en persan Voir p. ex. l'exorde d'un poème de Hafis, que nous signale M. Fagnan.

Chap. XVIII. Racontant l'origine de la poésie hébraïque en Espagne vers l'an 4700 de la Création, ou au milieu du X[e] siècle de l'ère vulgaire, l'auteur cite les noms suivants; R. Isaac b. Ḥasdaï, R. Isaac b. Kalfon, R. Samuel Halévi, R. Salomon Qaton (Petit), R. Juda Halévi, R. Moïse ibn-Ezra, Michel b. Kaleb, R. Moïse b. Abtalion, Isaac b. Baruch, médecin, R. Joseph b. Cemah, R. Siloḥ, R. Yaḥia b. Alkassar, « peu remarquable ». En Mésopotamie, il a vu un plagiaire d'Ibn-Ezra; en Babylonie, il a vu R. Isaac b. Israel, dont les vers n'ont pas de valeur, et R. Isaac Al-Hwani, plutôt Mécène qu'auteur. R. Moïse b. Schescheth va du Portugal à Bagdad [9], porter la poésie. Enfin, il désigne un certain R. Abraham, « qui demeure à » Damira ». Ce dernier nom, dit M. Steinschneider dans une lettre particulière que nous avons sous les yeux, est sans doute une altération de copiste pour Damiette [10], ou à peu près, selon l'orthographe de l'époque. Les diverses localités mentionnées sans ordre peuvent donner une idée des étapes de la route suivie; mais il n'y a là aucune preuve formelle d'itinéraire.

Chap. XX. Rencontre d'une jeune personne voilée, à qui l'auteur raconte que « venu d'Espagne et faisant route vers la Grèce, il est » allé de Nô-Amon [11] à la montagne de Ḥermon; de là, il a passé à la » terre de Kanaan, puis d'Égypte à Jérusalem, de Tyr à Ḥaçor ... » et d'Arnon au Liban ». Juxtaposition bizarre de localités et de provinces, où la géographie n'a rien à voir. Que les topographes toutefois ne se voilent pas la face: ce sont de simples licences poétiques.

Chap. XXIV. La ville d'Assur [12] est une ville fortifiée, bien située, belle d'aspect; il y a une riche communauté juive, mais ayant des officiants d'une ignorance déplorable.

Chap. XXV. Départ d'Ascalon; grande chasse; description fantaisiste.

Cap. XXVI. Arrivée à Boçra [13]: grand commerce à signaler dans cette ville.

Seul le chapitre XXVIII a de l'importance au point de vue historique, et contient des détails assez précis, pour dispenser de perpétuelles

9 Il y a dans le texte: Adena (la voluptueuse), surnom biblique de Babel, selon Isaïe, XLVII, 8.

10 דמירה pour דמידה ou דמיתה, dit-il. Mais ne nous croyons pas qu'il y ait en arabe autre chose que le mot دمياط (Dimyât) pour désigner la ville de Damiette, et l'on reconnait facilement sous cette forme le grec Τιμιαθις (Abulféda, trad. Reinaud, t. II, p. 160). Il existe néanmoins une localité du nom de Damira, دميرة voisine de Damiette et citée par le dictionnaire géographique intitulé *Merâcid el-Ittilâ'*, S. V. Ce nom, qui ne paraît plus exister de nos jours, se trouve aussi dans Edrisi (trad. Jaubert, t. I, p. 320-321 et 323), antérieur à notre poète d'à peine un demi-siècle.

11 Nom bibl. d'Alexandrie, selon *Pesiqta rabbati*, n° 17.

12 Mossoul est l'équivalent moderne de cette ville, située au Sud-Ouest de la Palestine.

13 Ville bien connue, sise à la frontière de la Trachonitide, citée dans le *Talmud* (traduction française, t. II, p. 344, 379, 410; t. III, p. 383).

conjectures. L'auteur annonce son départ de l'Égypte pour la Palestine, « afin de voir la belle Jérusalem, de tourner ses aspirations » vers le mont Sion, la ville choisie de Dieu, où habitaient jadis » ceux qui cultivaient la justice et la vertu, ainsi que les plus pro- » ches du roi assis à la barre du gouvernement. Quand j'eus atteint » ses limites et franchi ses poternes, je me mis à baiser les ruines » et à m'apitoyer sur sa poussière ». Suit une élégie conçue dans le même sens. Après avoir terminé ses doléances et ses longues génuflexions, il se lève et parcourt la ville, ayant encore les yeux pleins de larmes. Il voit l'emplacement du sanctuaire, du saint parvis, où, au lieu de la lampe juive, brûle un feu étranger. Dans sa promenade, il rencontre un des habitants juifs avec lequel il entre en conversation: « Je suppose que tu arrives du fond de l'exil et » d'un pays étranger? » me dit cet homme. — « En effet, répondis-je; » et, depuis quand les Juifs habitent-ils à nouveau cette capitale? » — » Depuis que les Musulmans l'ont reconquise ». — « Et pourquoi n'y » demeuraient-ils pas sous la domination des chrétiens? » — « Comme » ceux-ci nous accusent d'être déicides, d'avoir crucifié leur Dieu, ils » n'eussent pas manqué, en nous trouvant là, de nous persécuter et de » nous lapider » — « Dis-moi par suite de quels évènements les nôtres » ont pu rentrer ici ». — « Dieu, jaloux de la gloire de son nom et » compatissant pour son peuple, avait décidé que le sanctuaire ne res- » terait plus au pouvoir du fils d'Esaü, et que les fils de Jacob n'en » seraient pas toujours exclus. Aussi Dieu éveilla-t-il, l'an 4950 de » l'ère de la création (= 1190 de J. C.), l'esprit du prince des » Ismaélites, qui, prudent et courageux, vint avec toute son armée » d'Égypte, assiégea Jérusalem, la prit, et fit proclamer dans toute » la contrée qu'il recevrait et accueillerait toute la race d'Ephraïm, » de quelque part qu'elle vînt. Aussi, de tous les coins du monde, » nous sommes arrivés pour fixer ici notre séjour. Nous y demeurons » maintenant à l'ombre de la paix, et nous serions très-heureux, sans » le fâcheux état intérieur des diverses communautés et l'esprit de » discorde qui règne entre elles, au point que l'on pourrait nommer » ce lieu: le roc des dissensions ».

Ce chapitre contient la date 1148 de l'exil, au vingtième vers de l'élégie sur Jérusalem, correspondant à 1216 de J. C. (ou 1218).

Chap. XXIX. Voyage à Ninive [14], où le poète arrive au mois de *Tébet* (fin décembre, ou janvier), à l'époque des tempêtes, du grand froid et des neiges: dernier détail applicable aux montagnes.

Chap. XXX. Pendant la marche vers Antioche, un guerrier ra-

14 Du moins aux ruines de cette ville, au Nord de Mossoul, à l'ouest du Tigre.

conte la légende d'une femme étrange, qui, après s'être fait passer pour une innocente persécutée, s'empare des armes de ses défenseurs, les menace tous de mort, jusqu'à ce qu'elle succombe à la ruse du dernier homme libre. C'est quelque écho des récits contemporains des sirènes [15].

Chap. XXXV. R. Juda (c'est ainsi que l'auteur parle de lui-même à la troisième personne) quitte la péninsule ibérique, se rend par mer dans le pays chaldéen, près de Suse [16]. Non loin de là, il y a une localité nommée *Nahr Samda,* et en hébreu *Ahwa* [17]. « A une distance » d'environ trois parasanges de ce lieu, se trouvait, dès le principe, le » tombeau d'Ezra, c'est-à-dire depuis la restauration du deuxième » Temple jusque vers l'an mil de l'exil. Au bout d'un si long espace » de temps, l'emplacement n'offrait plus qu'un amas de ruines, où la » dévastation ne permettait plus de rien distinguer. Nous avons en- » tendu raconter par beaucoup de personnes qu'il y a environ 160 » ans, un pasteur apprit en songe où était la sépulture de cet ange » divin, vision qui se renouvela deux ou trois fois; celui-ci, pour » premier signe de sa puissance, guérit l'ophtalmie du pasteur et lui » rendit la vue. Après quoi, le pâtre assembla les habitants de la lo- » calité, leur exposa son rêve, désigna le lieu où devait se trouver » ce tombeau, et comme preuve de véracité, cita la guérison mira- » culeuse dont il avait été l'objet. Par suite de son insistance, on » creusa la terre, et l'on trouva un cercueil de fer, enfermé dans » une autre bière close et scellée, munie d'une inscription illisible » pour ces gens-là, mais qu'un savant juif déchiffra, et où il lut le » nom d'Ezra et de ses ascendants jusqu'au grand prêtre Aron. De- » puis ce moment, on voit parfois une flamme briller au-dessus de » cette tombe, entourée de celles de sept autres justes. En vain les » sceptiques ont voulu voir dans ce phénomène une bizarrerie géo- » logique, l'effet d'une irruption terrestre, d'un cratère, ou d'une » source goudronnée, brûlant d'un feu plus vif la nuit: j'ai constaté » le miracle de mes propres yeux, et je me suis agenouillé devant » cette manifestation de la Providence ».

Suit une élégie faite à la tombe du prophète Ézéchiel.

Chap. XLVI. Aperçu général de ce voyage en Orient: Ḥarizi quitte la partie de la péninsule ibérique soumise aux Musulmans, et

15 Ce procédé, de faire jouer à une femme un rôle violent, est tellement étranger à la littérature sémitique, que M. Steinschneider, faisant allusion sans doute à ce chapitre, dit qu'Al-Harizi « introduit dans » son récit, des données de livres anciens ». V. *Encyclopedie* d'Ersch et Gruber, IIe section, t. XXVII, art. *Jüdische Literatur*, § 20: poésie non rythmique, p. 433*b*. Cf. *Catalogus librorum hebr. in bibliotheca Bodleiana* (Berlin, 1852-60), p. 1307-20.

16 Autrement dit: à Schat el Arab, en Perse, selon Zunz.

17 Elle tire son nom de la ville d'Assyrie Ahava, ou Adiabène, citée dans Ammien (*In Marcum*, III, 6) Ce fut le lieu de rendez-vous désigné au retour de la captivité de Babylone par Ezra, VIII (21 et 31).

entre dans celle que gouvernent les chrétiens. Il passe à Tolède, Calatajud, Lérida, puis à Barcelone, arrive en France à Narbonne, de là à Beaucaire; s'embarque à Marseille, fait escale à Alexandrie, puis à Damira (ou Damiette), et arrive enfin à Jérusalem, où il est accueilli par la compagnie des rabbins français; R. Joseph, fils de R. Baruch et son frère, R. Meir, en sont les chefs. Outre ces noms, il cite le chef des Ascalonites, R. Saadia Benjamite, et un certain R. Elia d'Occident. Plus tard, il a passé successivement dans d'autres localités importantes de la Palestine, savoir, à Acco (S. Jean d'Acre), à Safet, à Damas, au mont Çamarim (?), à Ḥamath, à Aram Sôba la capitale, ou Alep [18], puis en Mésopotamie, à Maraba, Seroudj, Édesse, Haran, Arbel, Mossoul, Bagdad et Tokh (Tauk). Pour chacune de ces villes, il cite les hommes illustres qu'il y a vus.

Chap. XLVII. Nouveau défilé des principales villes parcourues, qui prétendent chacune à la suprématie, savoir: Nô-Amon ou Alexandrie, Jérusalem, Acco, y compris tout le circuit du Carmel et du Liban, Damas, Sôba, Assur, Babylone [19] (ou, en dénominations modernes, Alep, Mossoul, Bagdad).

Dans cette séance, il faut remarquer surtout les complaintes de la ville de Jérusalem, qui déplore ses avantages perdus, l'apparition de l'esprit d'impureté, la présence, sur l'emplacement du Temple, des idoles muettes et des figures de croix:

ובנוה האילמים אלילים אלמים
וצורת צלמים

M.r Steinschneider, dans la lettre particulière déjà mentionnée, a appelé notre attention sur ce point, et a traduit ces trois hémistiches dans le sens que nous venons d'adopter. Nul doute que le terme *celem*, qui dans l'hébreu biblique a le sens « d'image, figure, idole » ou parfois le sens « d'ombre, ténèbres » (dans les *Psaumes*), désigne clairement le symbole du Christ, ou la croix, dans tout le Moyen-Age rabbinique et même de nos jours. Le témoignage d'Al-Ḥarizi prouve donc que Saladin a laissé debout les symboles chrétiens.

A la suite du chapitre L, on trouve un appendice, plein d'intérêt comme résumé de l'itinéraire. En voici le contenu (nous omettons les redites, les longueurs et les vers, que l'on retrouve même dans cet épilogue):

» Nous avons quitté l'Égypte pour voir les beautés de Jérusalem.

18 Le *Talmud* (trad. française, t. III, pag. 282) l'appelle ville syrienne non loin de la Palestine; N. O. de Damas, et S. de Hamath.

19 Babel est le pays enclavé entre l'Euphrate et le Tigre (*Talmud B.*, *Eroubin*, f. 22 *b*); à l'est de ce dernier est le *Nahr Ahwan* des Arabes. Faut-il identifier avec ce canal le *Nahr Amaq* ou *Dâneḳ* du *Talmud* (traduction, t. I, p. 400)?

» Nous avons pris le chemin du désert, à travers un pays dévasté, » où j'ai souffert des chaleurs torrides. J'ai nommé ce lieu Tabera » (*Nombres*, XI, 3, nom d'un lieu désert) ; car là, les Occidentaux » sacrifient un feu étranger (chapelle ?). Mon âme a brûlé au milieu » de ces flammes, tandis que les hibous pleurent sur cet incendie. » Nous avons parcouru le grand et redoutable désert, aux sites de » désolation, séjour des reptiles venimeux et des scorpions, où, au » lieu d'eau, ne coulent que les larmes de nos yeux. Après de grands » tourments, nous avons atteint Gaza, grâce à Dieu, au sortir de » la plaine de sable. Nous n'avons cessé de courir comme un torrent » impétueux, sans nous arrêter la nuit, protégé, par l'ombre et cher- » chant la voie, jusqu'à l'arrivée aux portes de Jérusalem. Nous nous » sommes incliné et agenouillé pour remercier Dieu de nous avoir » guidé jusque là, et nous y avons séjourné un mois. Ce temps a » passé très-agréablement. Chaque jour nous avons rendu visite aux » tombeaux et aux monuments funèbres. Nous avons pleuré sur Sion » en deuil de ses enfants, gémi sur les ruines de ses palais et de » ses demeures, et suivi la ligne des tombeaux des justes placés tout » à l'entour. Au bout de quelques jours, le désir nous est venu de » gravir le mont des Oliviers, afin de nous prosterner devant l'Éternel » et de lui adresser de nouvelles prières. Quel tourment pour nous » d'apercevoir de là notre saint parvis converti en temple étranger ; » nous cherchions à détourner la face de cette grande et majestueuse » église, élevée aujourd'hui sur l'emplacement de la tente antique, » où la Providence résidait jadis.

» Une fois ce temps écoulé, nous avons pris le chemin de Damas. » C'est une belle ville, bien bâtie, aux rues régulières, à l'aspect plaisant, » aux jardins fertiles, pourvue de fontaines et de cours d'eau. Il y a un » certain nombre de Juifs formant une grande communauté, au-milieu » de laquelle brille le grand médecin R. Mossé b. Çadqa, qui a été » plein d'égards et d'amabilité pour moi. J'ai eu aussi la satisfaction » d'y retrouver un habitant de Bagdad, nommé Ezra, dont j'avais fait » la connaissance pendant la traversée maritime. Sa société m'a fait » trouver le temps bien court, et nous avons continué ensemble la » route vers Aram-Sobâ (ou Alep), où se trouve le plus merveilleux » génie de notre temps ; c'est l'administrateur nommé Joseph, vers » lequel j'allais [20] moi Juda ».

Le récit se termine par l'éloge sans fin de cet homme.

Après avoir traversé la Mésopotamie, le séjour primitif du patriarche Abraham, et la ville de Reḥab el-Malek ben Tawuk [21],

20 Allusion à la rencontre de Juda et Joseph, les deux fils de Jacob (*Genèse*, XLII).

21 Nom que n'a cité aucun autre auteur juif, dit Cassel (*Ency.l.* d'Ersch et Gruber, IIe sect. t. XXVII, art. *Juden*, p. 197 *b*).

Al-Ḥarizi a dû effectuer son retour par la Grèce (puisqu'il cite Thèbes); mais sans passer par Constantinople, occupée alors par les Latins, selon la juste observation de Zunz [22].

Nous avons dit, en commençant, que l'ordre des chapitres est arbitraire; aussi les copies manuscrites s'en ressentent, et il convient d'autant plus de les analyser qu'elles sont à la fois rares et dissemblables. A notre connaissance, il n'existe que huit mss. du présent poème, le *Tahkemoni*, savoir:

1° Celui qui provient de la bibliothèque d'Almanzi, le plus ancien en date, portant l'année de confection 4041 de l'ère juive (= 1281 de J. C.), et qui est resté en Italie [23]; il offre déjà cette singularité d'être moins complet en certains passages que d'autres manuscrits postérieurs en date; il diffère surtout des éditions, comme on le verra plus loin.

2° et 3° Deux copies à Oxford, à la bibliothèque bodléienne, l'une du fonds Pococke, et l'autre de celui d'Uri, dont ce dernier a tiré bon parti pour une publication partielle (citée plus loin).

4° A la bibliothèque nationale de Paris, ancien fonds, n° 506; n° nouveau du répertoire général hébreu, 1284. Cette copie, dit le catalogue, a été exécutée par Abraham, fils de Samuel, de Padoue, et terminée à Rieti le 28 *ab* 5071 (août 1311 de J. C.); elle est suivie de quelques lettres (inédites), rédigées probablement par le copiste.

5° Dans la même collection, une autre copie, n° 1285 nouveau, in-4°, du XVe siècle, écriture espagnole (160 ff.), provenant du fonds de la Sorbonne, n° 236, reliée aux armes du cardinal de Richelieu. Nous devons insister sur ces détails secondaires, puisqu'un savant allemand, Dukes, malgré son érudition, a confondu ce manuscrit avec celui de l'Oratoire. Le texte de ce manuscrit diffère considérablement de celui des textes imprimés: plusieurs passages, notamment des vers, y manquent; d'autres, qui s'y trouvent, manquent dans les textes imprimés. C'est surtout dans la cinquantième et dernière séance que ce manuscrit contient un grand nombre de poésies inédites. Enfin, détail qu'a omis l'auteur du catalogue, l'ordre des chapitres, à l'exception des trois premiers et des trois derniers, diffère totalement de celui des éditions et des autres manuscrits, si bien que, pour pouvoir nous livrer à une confrontation suivie, il a fallu commencer par dresser la concordance suivante:

22 *On the geogr. liter. of the Jews*, n° 45 (dans: Benjamin of Tudela, éd. Asher [Londres, 1840], t. II, p. 257-8).

23 Lettre particulière de M. Kaempf.

Ms. 1285	Éditions	Ms.	Ed.	Ms.	Ed.	Ms.	Ed.
4	14	15	23	26	31	37	43
5	13	16	28	27	26	38	47
6	4	17	29	28	38	39	46
7	8	18	9	29	6	40	33
8	5	19	16	30	24	41	45
9	21	20	11	31	17	42	27
10	10	21	44	32	7	43	30
11	12	22	15	33	39	44	37
12	18	23	35	34	41	45	19
13	20	24	22	35	40	46	36
14	32	25	34	36	42	47	25

On peut voir quelle valeur ces particularités donnent à cet exemplaire, dont la supériorité sur ses congénères se révèle dans les moindres détails. Même la table des matières y est plus développée que partout ailleurs; elle donne un vrai résumé analytique du contenu de chaque séance, tandis que, dans les éditions, on trouve en tête des chapitres, comme dans la table, de simples titres rédigés chacun en un distique, on en deux bouts rimés. En outre, notre manuscrit est plus complet que le célèbre manuscrit italien daté de l'an 1281; c'est du moins une déduction que nous avons pu aisément tirer d'une collation faite entre le manuscrit de la Sorbonne et l'exemplaire imprimé de la bibliothèque de l'Alliance Israélite, qui avait été soigneusement comparé avec le manuscrit italien pour les trois premières séances par Luzzatto. Il a marqué bien des passages omis dans le manuscrit italien, qui se trouvent dans celui de Paris et dans les éditions.

6° Notons, encore, pour simple mémoire, un manuscrit qui figurait à Paris dans l'ancien fonds sous le n° 505, et qui a « malheureusement disparu » depuis environ quarante-cinq ans [24]. De même, J. B. De Rossi disait, dans son *Dizionario storico*, avoir en sa possession des fragments du *Tahkemoni*, ou quelques chapitres de ce poéme; mais la trace en est perdue.

Enfin, 7° et 8° il y a un ms. dit « Shapira », qui a été récemment acquis par la Bodléienne, et la bibliothèque particulière de M. le baron de Günzburg, à Paris, possède, outre des fragments, un texte complet, intéressant par ses variantes [25].

Ce petit nombre de manuscrits mérite d'autant plus notre respec-

24 S. de Sacy l'avait « sous les yeux » en oct. 1833 (*Journal asiat.*, p. 309, 313, 318); à la fin de 1836, le P. Boré ne l'a plus retrouvé; ce que Munk constate dans sa *Notice sur Joseph b. Juda* (*Ibid.* 1842, p. 48, n° 2).

25 Grâce à ce manuscrit, M. Sachs a démontré qu'un petit poème en l'honneur de Salomon Gabirol, attribué à Moïse b. Ezra est dû à Salomon b. al Moàlem (*Carmel*, II, 1861, n° 2; suppl. *Hasaron*, p. 13; *Hamèliç*, III, 1862, n° 2, p. 44; suppl. du *Magguid*, XII, 1868, n°s 1-2, p. 7 et 15). Il a découvert aussi par là le nom nouveau d'un poète provençal, R. Joseph Zebarâ, à côté de ceux de Juda 'Abbas (converti à l'Islam) et de R. Zerahia Ghi rondi, qui forment ainsi, selon Harizi, une troisième classe des poètes portugais. Enfin, M. Sachs a remarqué que le poète Moïse b. Hiya était d'Orient et qu'il a étudié en Espagne, selon la mode du temps. (Zunz, *Literat. Geschichte d. synag. Poesie*, p. 338).

tueuse attention, que les éditions imprimées sont, ou bien rares, ou bien défectueuses.

La première édition, de Constantinople 4300 de l'ère juive (= 1540), est devenue introuvable, et c'est à peine si l'on en rencontre la mention dans les anciens bibliographes. La suivante, devenue aussi fort rare et imprimée également à Constantinople est l'objet de bien des contestations quant à sa date précise. Voici ce que dit à ce sujet le doyen de la littérature juive, le vénérable Zunz [26], dans son article *Jahreszahlen* (comput par anagramme), au n° 15:

» De Rossi (*Annales sæc.* XVI, n° 289; *Dizionario storico*, au mot » Charizi) n'est pas certain si le *Tahkemoni* a paru à Constantinople » en 1578, ou en 1583. Schabtaï, dans ses *Sifte-Yeschénim*, ne se pro» nonce pas; Wolf hésite. L'éditeur de l'édition d'Amsterdam, 1729, » assigne comme date certaine à la précédente publication, l'an 343 » (= 1583), tandis que les approbateurs portugais de la nouvelle » édition disent que, depuis la première édition, il s'est écoulé un » intervalle de 150 ans. Or, l'on trouve aussi la désignation, שלח׳ה [27] » pour date dans le récit final de Hanania b. Yaqan, dont le fils Ab» salon fut enlevé le mardi premier iyar et qui fut rendu aux siens » trois semaines plus tard, le 22 de ce mois. Mais d'autre part, le » premier iyar de l'an 343 (= 1583) était un samedi, non un mardi. » Il faut donc en conclure que, dans le dit anagramme hébreu, la » dernière lettre désigne le chiffre des mille, soit 5338 (= 1578) » pour date du dit événement et de l'édition qui nous occupe. En cette » année effectivement, la Pâque juive était un dimanche, et le mois » d'iyar a commencé un mardi ».

A propos de ces ingénieuses recherches du savant historien, nous ne pouvons nous empêcher d'observer combien peu il faut tenir compte des approbations imprimées en tête de l'édition d'Amsterdam. La première, émanant du grand rabbin du rite allemand, attribue l'œuvre » au rabbin Itiel », la confondant avec la traduction des *Séances* de Ḥariri, qui porte ce nom d'Itiel, emprunté au sage des *Proverbes* de Salomon (XXX, 1), traduction qui n'a jamais été publiée [28]. Dans l'autre approbation, les signataires, David Israel Attias et Isaac Ḥayim ibn Dana de Brighton, rabbins de la communauté juive du rite portugais, disent plus nettement encore que le *Tahkemoni* est une *traduction* (!). Qu'importe alors le chiffre vague de 150 ans écoulés?

Fürst, dans sa *Bibliotheca judaica*, à ce mot, n'y met pas tant de façon, agissant du reste comme tous ceux à qui la grande masse de recherches à faire ne permet pas d'être minutieux, ni soucieux de tous ces

26 *Israelitische Annalen*, 1840, p. 126 a.

27 Elle se décompose ainsi: 300, 30, 8 + 5 = 343, si le 5 est un chiffre d'unité, non de mille.

28 Ms. à Oxford (Steinschneider, *Conspectus*, p. 20, Pococke, 50).

détails. Il se contente d'indiquer, sans autre critique, les impressions suivantes: « Constantinople, 1540, 4°; ib. 1583, 4°; Amsterdam, 1729, 8°. Ces deux éditions sont incorrectes et fourmillent d'omissions qui rendent les phrases inintelligibles. Depuis lors, il a paru une réimpression aussi défectueuse, également dépourvue de critique, à Vienne, 1854, 8°. La seule bonne édition, projetée dès 1845 par le savant M. Kæmpf, n'a eu qu'un commencement d'exécution sous le titre suivant: *Zehn Makamen aus dem Tachkemoni, oder Diwan des Charisi, - nach authentischen manuscripten, unter denen eines aus dem Iahre 1281; herausgegeben von S. J. Kæmpf* (Prag, 1858, 8.°).

Fürst indique encore les traductions partielles qui suivent:

1. en latin, par Uri: la 31e séance, avec des fragments de la 50e. (London, 1772, 8.°).

2. en allemand. *A*, par S. J. Kæmpf: les premiers chapitres. (Berlin, 1845, 8.°).

B, par C. Krafft: l'Introduction, dans l'*Allg. Zeit. des Iudénthums*, 1837, nos 81 et 86; 1838, n° 7. La 4e séance, dans Geiger, *Wissenschaftliche Zeitschrift*, t. IV, p. 130, 8°. La 14e dans: *Orient, Literat.-Blatt*, 1840, nos 9 et 11. La 21e: *Ibid.*, nos 11, 12, 13. La 40e, *Ibid.*, n° 14. Les 2e, 5e et 7e séances sont traduites dans les *Jüdiche Sagen u. Geschichten* du même. Ansbach, 1839, 8°.

C, par Dukes: la 14e séance dans ses *Ehrensäule u. Denksteine*, (Wien, 1837, 8°) p. 76-82; la 20e, p. 83-86; la 21e, p. 86-89; la 23e, p. 89-92; la 40e, p. 92-94, outre une appréciation générale, p. 25-47.

3. en français. *A*, un extrait (sic) par Silv. de Sacy, dans le *Journal asiatique*, 1833.

B. Prolégomènes,... par E. Carmoly, dans la *Revue Orientale* (Bruxelles, 1844), t. III, p. 469-79.

Le bibliographe saxon cite ici bien mal les travaux de Silvestre de Sacy sur notre sujet, travaux qui sont les premiers par ordre chronologique; il faut en compléter ainsi la nomenclature:

Traduction de la 40e séance, dans le *Magasin encyclopédique*, année 1808, t. III, p. 350-372, à la suite de son analyse critique du traité *Behinath olam* (*Appréciation du monde*, traduction Berr, *Ibid.*, p. 315-350).

14e séance, texte, traduction et commentaire, dans le *Journal asiatique*, 1833, ou 3e série, t. III, p. 306-349.

Enfin, Fürst omet complètement l'importante œuvre d'Eugène Boré, qui publia et traduisit, avec le concours du célèbre S. Munk, la 11e séance, si intéressante au point de vue philologique par son ode en trois langues, dans le même *Journal asiatique*, en janvier 1837, p. 21-43.

De petits poèmes restés inédits de la 50e séance, et des morceaux en prose rimée des chapitres 7 et 8, ont été publiés par M. Neubauer, dans le recueil *Melekheth ha-schir* (Francfort, 1865, 8°), pp. 27-63.

En somme, la lecture de ces textes n'aura pas été nulle pour l'histoire et la géographie de l'Orient Latin, ne serait-ce qu'à titre d'attestation et de confirmation de quelques points douteux. Ainsi, un voyageur de la même époque, Guillaume de Rubrouck [29], en mentionnant les monts du Caucase, dit bien: « Il y a encore d'autres mon- » tagnes où se trouvent des Juifs; je n'ai rien pu savoir de précis à » leur sujet, et je sais seulement qu'il y en a dans toutes les villes de » la Perse ». Notre auteur est plus formel, au milieu même de ses fantaisies, et il offre des renseignements plus exacts.

On voit, par conséquent, combien sont fondées les paroles adressées par le secrétaire-trésorier de la Société de l'Orient Latin, à l'assemblée générale du 15 mai 1876 (p. 12-13): « Les Israélites, dont les moyens » d'information étaient à la fois si secrets et si sûrs au Moyen-Age, » n'ont pu rester indifférents aux croisades, dont les prédications eurent, » à leur endroit, des conséquences funestes, et qui, du reste, poursui- » vaient la conquête d'un pays presque aussi sacré pour eux que » pour les chrétiens: il devait donc y avoir eu là production de do- » cuments historiques ».

Peut-être serons-nous à même, un jour, de présenter d'autres exemples à l'appui de cette assertion.

Moïse Schwab.

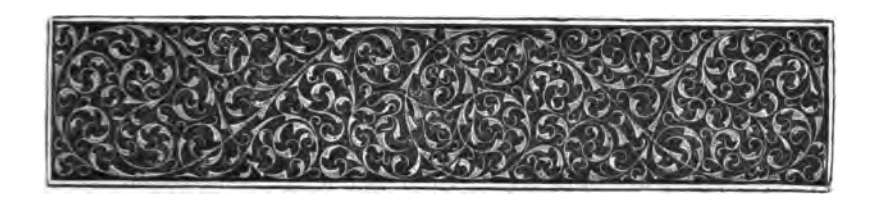
29 Texte latin paru dans le *Recueil des voyages et mémoires*, publié par la Société de Géographie (Paris, 1836, 4°), t. IV, p. 382.



B.

INVENTAIRES ET DESCRIPTIONS DE MANUSCRITS

BIBLIOGRAPHIE



I.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

MANUSCRITS DE L'*ERACLES*

—



ON intention, en dressant cet inventaire des manuscrits des versions, continuations et remaniements français de Guillaume de Tyr, n'a pas été de refaire le travail considérable de classement dont le comte de Mas Latrie a fait précéder son édition d'Ernoul. J'ai voulu seulement donner une bibliographie aussi exacte que possible des manuscrits aujourd'hui connus [1] de ce texte — bibliographie qui permît, plus tard, d'étudier à nouveau et avec facilité ces nombreuses copies, et d'en faire l'objet d'un travail définitif; ce travail revient de plein droit à l'éminent historien des Lusignan.

J'ai adopté la classification qu'il avait indiquée, n'y touchant que pour supprimer la sixième classe, qui ne me paraissait différer des autres que par l'addition d'un ouvrage étranger à l'*Eracles*: - la version française de l'*Excidium Acconis* (1291).

1 Au moins dans les dépôts publics. Il est probable néanmoins qu'il existe encore d'autres mmss. de l'*Eracles* dans les bibliothèques privées, ce texte étant presque toujours orné de miniatures qui l'ont fait rechercher de tout temps par les collectionneurs.

Il est probable qu'en accordant un attention plus grande à la présence ou à l'absence des textes géographiques que j'ai notés avec soin, on sera amené à faire plus tard une autre modification au classement de M. de Mas Latrie et à diviser en deux la quatrième classe. Mais je le répète, je n'ai voulu ici faire œuvre que de bibliographe et non de critique, et n'ai point voulu toucher à cette question délicate et à quelques autres encore.

J'ai, pour la première fois, fait rentrer dans le cercle des continuations de Guillaume de Tyr, trois œuvres imprimées au XVe siècle, œuvres sur lesquelles je me propose de revenir un jour.

J'ai absolument négligé par contre les poèmes français relatifs aux croisades et qui n'ont avec l'*Eracles* que de très-lointains rapports, si tant est qu'ils en aient [2].

Iere CLASSE (Hugues Plagon) [3].

Traduction de Guillaume de Tyr.

1*	Paris,	B. Nat.,	fr.	2627	(8314)	XVe s.,	vél,	fo.	Texte de l'Académie, t. I.
2*	»	»	»	2632	($8315^2/_2$)(Colb.409)	XIIIe s.	»	»	
3*	»	»	»	2826	($8404^5/_5$)(Colb.1121)	»	»	»	(Acad.)
4*	»	»	»	9081	(supp. 2970)	»	»	»	
5	»	»	»	9082	(supp. 104)	»	»	»	(Ff. 1-4, et 347. Siège de Nicée et année 1103).
6	»	»	, lat.	5515		XVe s.	»	»	Ff. 79-80, fragm., année 1103.
7	»	Institut 326				XIV s.	»	»	Prêté en 1821 à M. de S. Martin et perdu.
8	Heidelberg,	Palat.				XIVe s.	»	»	(Perdu). Il avait été fait pour Isabelle, reine de Norvège [4].
10	»	»	L. II.	1	(Gall. 71)	XVe s.	»	»	

2 Pour les mmss. de la *Chanson d'Antioche* et des branches annexes, voir Pigeonneau, *Le cycle de la croisade* (S. Cloud, 1877, 8°), pp. 8-13.

3 Les manuscrits employés par l'Académie et MM. de Mas Latrie, de Wailly et P. Paris, sont marqués de **; les manuscrits simplement signalés, sont marqués de *

M-L = Mas-Latrie.
V = Vogüé.
T = Tobler.
Ac. = Académie (*Hist. occ. des cr.*, I-II.
Rob. = Robinson.
SQ. = Version française de l'Innominatus de Tobler (« Si quis . , . »).

4 (Bongars, *Præf.* p. 33). Il est possible que les nos 7 et 8 ne fussent qu'un seul et même manuscrit.

9	TURIN, Athen. I. III.	32 (Gall. 90)	XIVe s. vél., f°.	
11	VENISE, Bibl. Quirini	190	XIIIe s. » »	Ff. 1-14 fragm. (L. XII, c. 22-24; l. XIII, c. 1-14).

IIe CLASSE (Ernoul).

GUILLAUME DE TYR ABRÉGÉ, ET CONTINUÉ JUSQU'EN 1228 OU 1231.

(*Édition Mas Latrie*).

A.

Ernoul (-1228).

12**	PARIS, B. Nat., fr.	781 (7188 5, Cangé 9)	XIIIe s. vél, 4°.	E de Mas Latrie [F. 97, *Citez*, M. L, V.].
13	S. OMER	722 (S. Bertin)	XIVe s. vél., f°.	[F. 40 *b*, *Citez*].
14**	BERNE	41	XIIIe s. vél., f°.	D de Mas Latrie [F. 38, *Citez*, M. L., T., Rob.].
15	»	115	» » »	
16**	BRUXELLES, B. Roy.	11142	» » » f.	C de Mas Latrie [F. 52, *Citez*, M. L., T., Rob.].

B.

Estoires d'Oultremer et de la naissance Salehadin (-1228).

17*	PARIS, B. Nat., fr.	770 (7185 2/2, Cangé 6)	XIIIe s. vél., f°.	(Éd. Citry de la Guette) [F. 348, *Citez* abrégée].
18	» » »	12203 (Supp. 405)	» » »	[F. 40 » »].
19	» » »	24210 (Sorb. 397)	XVe s. pap., f°.	[F. 56 » »].

C.

Bernard-le-Trésorier (-1231).

20**	PARIS, B. Nat., Moreau	1565	XVIIIe s. pap., f°.	(Copie du n° 23) O de M. L. [F. 64, *Citez*, M. L.].
21**	» Arsenal	4797 (H. fr. 677)	XIIIe s. vél, f°.	A de M. L. [F. 51, *Citez*, M. L.] SQ.
22	» M. Hanotaux		XVIIIe s. pap., f°.	(Copie du n° 23) [*Citez*].
23**	BERNE	113	XIIIe s. vél, f°.	F de M. L. [F. 135, *Citez*, M. L., T.]
24**	»	340 (Fauchet)	XIVe s. » 4°.	B de M. L. [F. 50, *Citez*, M. L.] SQ.

IIIe CLASSE.

GUILLAUME DE TYR TRADUIT, ET CONTINUÉ JUSQU'EN 1231.

25*	PARIS	B. Nat.,	fr.	67	(6743)	XIVe s.,	vél.,	f°.	
26**	»	»	»	68	(6744)	XVe s.,	»	»	(Pseudo-Bernard-le - T.r de Michaud).
27*	»	»	»	779	(7188²)	XIIIe s.,	»	4°.	
28*	»	»	»	2629	(8314⁵)	XVe s.,	»	f°.	
29*	»	»	»	2630	(8314⁶)	XIIIe s.,	»	»	
30*	»	»	»	2754	(8316 *a*)	»	»	»	»
31*	»	»	»	2824	(8403)	»	»	»	»
32**	»	»	»	2827	(8409 5/5)	»	»	»	» (Acad. pour le t. I).
33*	»	»	»	9085	(Supp. 1872)	»	»	»	»
34**	»	»	»	9086	(Supp. 450)	»	»	»	» C de l'Ac. - I de M. L. [F. 375, *Citez*, Ac., M. L., V.].
35*	»	»	»	24208	(Sorb. 385)	»	»	»	» I de M. L.
36*	»	Arsenal		5220	(H. fr. 677 A)	XIVe s.,	vél.,	f°.	
37	»	Aff. Etrang.,	Mém. et doc.	230bis	(S. Simon 3)	XIIIe s.,	»	»	
38**	»	Didot				»	»	»	» (P. Paris).
39*	ARRAS			651	(574) (St Waast)	XIVe s.,	»	»	•
40	BESANÇON			III B 7		»	»	»	»
41	ÉPINAL			45		»	»	»	»
42	ASHBURNAM,		Appendice	154	(Gordon of Buthlaw)	»	»	»	»
43*	BERNE			112		»	»	»	»
44*	»			163	(Fauchet)	»	»	»	»
45	GENÈVE			85	(Pétau)	XVe s.,	»	»	
46	LONDRES,	Br. Mus.,	Roy.	15 E 1		»	»	»	»

IVe CLASSE (Rothelin) [1].

GUILLAUME DE TYR TRADUIT, ET CONTINUÉ JUSQU'EN 1261.

(Édition de l'Académie).

47**	PARIS,	B. Nat.,	fr.	2634	(8316) (Fontainebleau)	XIIIe s.,	vél.,	f°.	A de l'Ac.
48**	»	»	»	2825	(8404)	XIVe s.,	»	»	F de l'Ac. - L de M.L., P. Paris. [F. 310, *SS. Lieux*, Ac., V.].

1 Il est probable que les manuscrits 47, 51, 60, 61, qui ne contiennent pas de textes géographiques, constituent, en réalité une famille particulière.

49	Paris,	B. Nat.,	fr. 9061	(Supp. 25039*b*.)	XVIIIe s.,	pap.	f.º	(Ff. 1-58, copie du suivant) [F. 17, *SS. Lieux*].
50**	»	»	» 9083	(Supp. 2311 Rethelin)	XIVe s.,	vél.,	»	H de l'Ac. - *R.* de M. L. F. 302, *SS. Lieux,* Ac., V.] SQ.
51	»	»	» 9084	(Supp. 577)	»	»	»	
52**	»	»	» 22495	(Sorb. 383)	»	»	»	I de l'Ac. [F. 271, *SS. Lieux,* Ac., V.] SQ.
53*	»	»	» 22496-7	(La Vall. 10)	»	»	»	[F. 153, *SS. Lieux,* Ac., V.] SQ.
54**	»	»	» 24209	(Sorb. 387	»	»	»	K de l'Ac. et de M.L. F. 304, *SS. Lieux,* Ac., Beugnot] SQ.
55**	»	Didot			XIVe s.,	»	»	P. Paris [F. 292, *SS. Lieux*].
56**	Lyon,	Académie	733	(42)(Adamoli)	XVe s.	»	»	E de l'Ac. [F. 289, *SS. Lieux,* Ac.].
57*	Bruxelles,	B. Royale	9492-3		XIVe s.,	»	»	[F. 377, *SS. Lieux*].
58	»	»	9045		XVe s.,	pap.	»	[F. 342, *SS. Lieux*].
59*	Rome,	Vatican, Reg. Chr.	737	(691)	XIVe s.,	vél.	»	[F. 339, *SS. Lieux*].
60	St Pétersbourg,	B. Imp.,	fr. H f. vél., 5 D	(Ermitage 36)	XIIIe s.,	»	»	(Ancien St Germ. Fr. 1467).
61	Turin,	Athen.	L I 5	(Gall. 83)	XIVe s.,	»	»	
62	»	»	L II 17	(Gall. 86)	XVe s.,	»	»	[F. 311, *SS. Lieux*] SQ.

Ve CLASSE (Noailles-Colbert).

Guillaume de Tyr traduit, et continué jusqu'en 1275.

(Éditions de Martène, de Guizot et de l'Académie).

63**	Paris,	B. Nat.,	fr. 2628	(8314³) (Colbert),	XIIIe s.,	vél.,	fº.	B de l'Ac.
64*	»	»	» 2631	(8315),	XIVe s.,	»	»	
65*	»	»	» 9060	(Supp. 25039*a*),	XVIIIe s.,	pap.	»	(Copie du Noailles; variantes du nº 60) [F. 427, *Péler.* Vogüé].
66*	»	»	» 9061	(Supp. 25039*b*.)	»	»	»	(Copie de Martène).
67**	»	»	» 9082	(Supp. 104) (Noailles)	XIIIe s.,	vél.	»	G de M.-L.; Guizot-Martène [à la fin, *Péler.* Vogüé]. Acad., t. I.

68	PARIS, M. de l'Isle de Bréneuf		XIIIe s., vél. f°.	(Fragm. de 2 ff.).
69*	AMIENS	483	XVe s., »	»
70	BOULOGNE-S.-MER	142	XIVe s., »	»
71**	LYON, Ville	732 (815)	» »	4°. D de l'A.; (traduction partilière).
72*	BERNE	25	» pap.	»
73*	FLORENCE, Laur., Plut. LXI 10,		XIIIe s., vél.	»

APPENDICE

I.

VERSIONS DE L'*ERACLES*

A. VERSION ITALIENNE.

[*Lorenzo di Firenze*].

*FLORENCE, B. Laur., Plut. LXI, n° 44, XIV° s, vél., f° (Se rattache à la II° classe).

B. VERSION ESPAGNOLE.

La gran conquista de Ultramàr, (Salamanca, 1503, f° - Madrid, 1858, 8°).

MADRID,	B. Nat.	XIV° s., vél., f° (Se rattache à la V° classe).
»	»	XV° s., » »
»	B. Royale	» » »

C. VERSIONS LATINES.

1.° Par Franciscus Pippinus (V. Mas-Latrie, *Préface* d'Ernoul, p. ij et s.).

2.° Anonymes.

LEYDE, Univ., Voss. 110 XVI° s., pap., f° (Copie d'un ancien ms. écrit en Italie).

UTRECHT, Ville 285 XV° s., (?).

D. VERSIONS ANGLAISES.

1.° *History of the holy Ware* (1096-1271).

LONDRES, Br. Mus., Roy. 18 B. 26 XV° s., vél., f°

2.° William Caxton, *Godfrey of Boloyne* (Livres I-IX de G. de Tyr).

Pas de manuscrits — Édition: Westminster, Caxton, 1481, f.

E. VERSION NORRAINE (?).

Godfreys Saga (V. Görres, *Lohengrin*, p. lxxij).

II.

RÉCITS FRANÇAIS DE LA Ière CROISADE.

PARIS,	B. Nat.,	fr. 780 (Baluze 436)	XVIe s., pap. 4°.	(*Vie de Godefroy de Bouillon*).
»	St Genev.,	L F 13	XIVe s., vél., f°	(1re croisade, 1096-1131).
LONDRES,	B. Mus.,	Roy. 17 F 5	XVe s., » »	(» » » »).
ROME,	Vatican,	R. Chr. 531 (684)	» pap. »	(» » » »).

III.

HISTOIRES GÉNÉRALES DES CROISADES (rédigées avant 1500).

A. ANONYME PRISONNIER AU CHATELET (1096-1254).

PARIS,	B. Nat.,	fr. 352 (6972)	XIVe s., vél., f°.

B. HISTOIRE DE GÊNES ET DES CROISADES (1096-1291).

PARIS,	Institut 325	XIVe s., vél., f°. (Prêté en 1821 à M. de S. Martin et perdu).

C. HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE JÉRUSALEM ET DE LA TERRE SAINTE D'OUTREMER (1096-1314) [1].

MODÈNE,	Bibl. d'Este,	XI b. 21	XVe s., pap. f°.

D. CHRONIQUES DE JÉRUSALEM ABRÉGÉES (1096-1217).

PARIS,	B. Nat.,	fr. 24049 (Gaignières 846),	XVIe s., pap. f°	En tête d'un *Armorial des croisades*.
»	Arsenal	4611 (H. fr. 778)	» » »	En tête d'un *Armorial des croisades*.
TOURNAI		133	XVe s., vél., »	(Grandes miniatures, type martinien).
VIENNE,	B. Imp.	2533	» » »	

1 Ce texte, mal indiqué par C. Morbio (*Mmss. rel. à l'hist. de Fr.*, Milan, 1839 8°, p. xvj) m'a été signalé avec détails en 1879 par M. Paul Meyer.

E. ANNALES DE TERRE SAINTE (1096-1291).

PARIS,	B. Nat.,	fr.	6447 (3007₄)	XIVe s., vél., f°.	(f. 369 et s.).
»	»	»	24941 (Gaignières 101)	XVe s., » 12°.	(ff. 48-58).

F. SÉBASTIEN MAMEROT (1454)

Passaiges d'Oultremer faits par les François.
Écrit en 1454.

PARIS,	B. Nat.,	fr.	2626 (8313)	XV s., vél., f°	(Publié à Paris, M. Lenoir, 1518, cxviij ff. in-f.).
»	»		4769 (9560)	» » »	
»	»		5594 (10025 B)	» » »	

G. NICOLE LE HUEN (1492)

Les Passages de Outremer du noble Godefroy de Bouillon

(Pas de manuscrits).

Édition de Paris, F. Regnault, 1492, 160 ff. in-8°, et à la suite des éditions de 1517 et de 1522 de la version française de Breydenbach par Le Huen.

H. PIERRE D'ESREY (1499)

La généalogie de Godefroy de Bouillon ((Cygne et (*Eracles).*

(Pas de manuscrits).

Éditions de Paris, 1504, 1511, 1523, in-f°; trois sans date, antérieures à 1550; Lyon, 1580, in-12°.

IV.

CHRONIQUES MIXTES D'ORIENT ET D'OCCIDENT.

A. LE MÉNESTREL DE REIMS.

1**	PARIS,	B. Nat.,	fr.	10149 (206)	XVIe s., vél., 4°. (Éd. Wailly).
2**	»	»	»	13566 (5572)	XIXe s., pap. » (Copie du n° 7).
3**	»	»	»	24430 (Sorb. 454)	XIXe s., vél., f°. (Éd. Paris).
4	»	»	N. acq. fr.	4115	XIXe s., pap. 4°. (Copie du n° 8).
5**	ROUEN		B. publique	42	XIVe s., vél., f°. (Éd. Wailly).
6	»		»	262	XVe s., pap., »
7**	BRUXELLES,	B. Roy.		14563	XIVe s., vél., » (Éd. Desmet).
8	CAMBRIDGE,	Corp. Christi		432	» » 4°. (*Polychronitudo Basileos*).

9	Cheltenham,	S. Th. Philipps	2317	XIII° s., vél., f°.		(?)
10	Copenhague,	B. Roy.	487 (Fauchet)	» » »		(Avec Clari; variantes en marges de l'exemplaire de l'éd. Desmet à la Mazarine).
11**	Londres,	Br. Mus.,	Addit. 7103	» » 8°.		(Éd. Wailly).
12	»	»	» 11753	» » 4°.		
13	»	»	Harl. 3983 (Nic. Foucaut)	» » f°.		
14	Turin,	Univ.	L. IV, 33 (Gall. 23)	XV° s., pap. »		

B. Chronique anonyme finissant en 1291.

1*	Paris,	B. Nat.,	fr.	9222 (3242)	XV° s., vél., f°.

C. Baudouin d'Avesnes.

1.° *Rédaction complète* [1].

1*	Paris,	B. Nat.,	fr.	2633 (8315 7)	XIII° s., vél., f°.	
2*	»	»	»	2801 (8380 $\frac{3}{3}$)	XV° s., pap. »	
3	»	»	»	15460 (St Germ. fr. $\frac{84}{139}$)	XIV° s., vél., »	
4	»	»	»	17264 (St Germ. fr. $\frac{660}{939}$)	XIII° s., » »	
5	»	»	»	17265 (Rés. 82)	XVIII° s., » »	
6*	»	Arsenal	»	5269 (H. fr. 148)	XIV° s., pap. »	
7	»	Labbe		(H. de Maubreul)	» vél., »	(Perdu; cf. Labbe, *Nova Bibl. mmss.*, éd. in-4°. pp. 362-365).
8	Bruxelles,	R. Royale		9003	XIII° s. » »	
9	»	»		9271	XV° s., pap. »	
10	Münich	»		Étr. 127 (Gall. 152)	XIV° s. » »	
11	Tournay sans n°				XIII° s. vél., f°.	

2.° *Rédaction abrégée.*

12*	Paris,	B. Nat.,	fr.	5614 (10197 $\frac{2}{2}$) (Bal. 342)	XV° s., pap. f°.
13*	»	»	»	17266 (St Germ. fr. $\frac{1566}{2228}$)	» vél., »
14*	Berne,	77			» » f°.
15*	Bruxelles,	B. Roy.,		10233	» » 4°.
16*	»	»		10479	» pap. »
17	»	»		16789	XVIII° s., » »
18*	»	»		17731	» » »
19*	Leyde,	Univ., lat. 57			XV° s. vél., »

R.

1 Cette classe de mmss. doit être elle-même divisée en deux : voir J. Heller, *Balduin v. Avesnes* (*N. Archiv.*, VI, 133). Le baron de Kervyn-Lettenhove (*Istore et cron. de Flandres*, Brux., 1879, 2 v. 4°, I, pp. xiv-xv, xxix-xxxij) décrit avec détails ces mmss. et en indique quelques autres, qui contiennent des remaniements et continuations de Baudouin d'Avesnes.

II.

DÉPOUILLEMENT

des tomes XXI-XXII de l' Orbis christianus *de Henri de Suarez (Paris, Bibl. Nat. lat. 8983-8985) — Patriarcats de Constantinople et de Jérusalem.*

Henri de Suarez, d'une famille d'Avignon, noble et lettrée, d'où sont sortis plusieurs savants prélats, et qui est représentée aujourd'hui par les marquis d'Aulan, paraît avoir vécu pendant les trois premiers quarts du XVII[e] siècle, et n'être mort qu'à un âge avancé vers 1669. Docteur en droit, et souvent membre de la magistrature élective d'Avignon, il occupa ses longs loisirs par la rédaction d'un grand nombre d'écrits [1], dont plusieurs ont vu le jour. Mais le plus volumineux de tous est resté manuscrit et inachevé : c'est un *Orbis christianus,* dont les matériaux, reliés en 25 volumes in-fol., occupent, depuis 1833, les n[os] 8963-8987 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale.

Je n'ai pas eu à m'occuper des premiers volumes, qui ont été, dit-on, d'un grand secours aux compilateurs du *Gallia christiana*, et ne seraient pas sans importance. Je ne m'étais proposé que d'étudier les trois volumes relatifs à l'Orient et qui semblaient devoir — à en juger du moins par la récente publication de M. Rey [2] — offrir un certain intérêt pour nos travaux. Je dois dire, tout d'abord, que mon espoir a été en partie déçu.

1 Voir Barjavel, *Dict. hist. de Vaucluse* (Carpentras 1841, in-8°), II, 431.

2. E. Rey, *Recherches géogr. et hist. sur la domination des Latins en Orient*, 1[ère] éd., (Nogent-le-R., 1877, iv-72 pp. in-8°), 2[e] éd. (P., 1877, iv-76 pp. in-8°).

Soit que Suarez n'ait pas eu le temps d'achever son travail, soit que les matériaux lui aient manqué [3], on ne trouve dans les tomes XXI-XXIII de l'*Orbis christianus* qu'un amas indigeste de dissertations découpées dans les auteurs les plus connus du XVI[e] siècle. De nombreuses pages blanches attendent encore les renseignements pour lesquels elles avaient été réservées: aucun texte ne lie les copies réunies pêle-mêle par l'auteur, et, n'étaient certains documents reproduits par lui et dont je vais parler, il n'y aurait vraiment lieu de nous occuper de l'*Orbis christianus*, que pour nous féliciter qu'une œuvre aussi mal commencée n'ait pas, en voyant le jour, empêché, pour l'Orient, la confection et l'apparition du travail postérieur du P. Le Quien.

Suarez paraît d'abord n'avoir consulté, pour établir les listes d'évêques orientaux qu'ils nous donne, que les souscriptions des premiers conciles. Pour les évêques latins d'Orient, et en général pour le XII[e] et le XIII[e] siècles, il ne connaissait que fort peu de chose et n'avait même que peu ou point dépouillé Baronius, probablement déjà paru (1588-1593) au moment où il réunissait ses matériaux (commencement du XVII[e] siècle). Mais à une date postérieure à la première mise en ordre de la compilation — date qu'il est impossible de préciser — il a eu communication d'environ cent soixante pièces ou mentions de pièces [4], tirées de certains des registres de Jean XXII, d'Innocent VI, d'Urbain V et de Grégoire XI, et a ajouté ces documents au bas ou au verso des folios de son manuscrit: je ne crois pas qu'il ait vu les registres eux-mêmes; car, en ce cas, il serait difficile d'expliquer comment il aurait laissé passer dans ces registres, sans les relever, beaucoup d'autres pièces analogues à celles qu'il a recueillies, pièces que nous connaissons par des publications postérieures: il faudrait alors l'accuser tout au moins d'une légèreté extrême dans ses recherches, et se demander aussi, comment, ayant eu connaissance d'un certain nombre des registres des années 1318 à 1370, il n'a pas pu voir les autres [5]. Enfin il donne plusieurs pièces ou mentions de pièces empruntées aux registres des années VIII, IX e X (1359-1362) d'Innocent VI. Or d'après Wadding [6], ces registres seraient perdus depuis une époque ancienne, et ils l'étaient sans doute déjà du temps de Suarez. Il est donc probable qu'il n'a eu que de seconde main ces 165 docu-

3 Je ne serais pas surpris qu'il ait commencé le travail dans sa jeunesse, s'en soit dégoûté de bonne heure, et l'ait abandonné : sa liste des prieurs du Carmel (XXIII, f. 287) s'arrête en 1613, époque où il devait être encore jeune, et il ne paraît pas avoir connu Rinaldi, publié en 1646.

4 Dans le tome XXI, 12 cotes: dans le tome XXII, 89 cotes et 32 pièces ; dans le tome XXIII, 30 cotes et 2 pièces, en tout 131 cotes et 34 pièces.

5 Voici la liste des registres d'où sont tirées les pièces qu'il a mentionnée ou copiées : Jean XXII, ann. I-XIV, XVI-XIX - Innocent VI, ann. III-X - Urbain V, ann. I-IV, VI-VIII - Grégoire XI, ann. V. Manquent en outre les registres intermédiaires de Benoit XII (1334-1342) et de Clément VI (1342-1352). Le catalogue des manuscrits de Suarez (Labbe, *N. bibl. man.* [P., 1653, 4°] pp. 376-378) ne contient aucune mention de registres pontificaux.

6 *Ann. Minorum*, VIII, 486. Ils manquaient déjà du temps de Pierre d'Alva (1655).

ments ou mentions de documents : ce qui expliquerait les fautes de lecture et les nombreuses lacunes qu'il y a laissées ; ne se donnant, en outre, jamais la peine d'identifier une date de chancellerie, ou d'expliquer un nom propre.

Telles qu'elles sont néanmoins, ces copies ou cotes ne manquent pas d'intérêt : je les ai relevées avec soin, et rangées par ordre chronologique, indiquant, pour celles que j'ai pu retrouver, les diverses collections où elles sont publiées ou mentionnées [7]. Cinq d'entre celles que Suarez donne intégralement, et qui appartenaient à l'histoire de l'Orient Latin, m'ont paru inédites : je les ai publiées *in extenso*.

J'ai marqué d'un astérisque les cotes que M. Rey avait déjà reproduites [8].

HENRICUS SUAREZ, *Orbis christianus*, T. XXI (B. Nat., lat. 8983).
Patriarchatus Constantinopolitanus I = C. I.

ff. 1-6. Thraciæ descriptio.
7-14. Byzantium (*Laissé en blanc*).
15-85. Imperatores CP. a Constantino M. ad Leonem III ex Bernardi Guidonis *Chronica* ms.
86-108. Consules Romani et Constantinopolitani.
109. (*En blanc*).
110-116. De originibus patriarchatus CP.
117. (*En blanc*).
118-119. E Codino, *De officiis*.
120-122. *Provinciale græcum*.
123-124. *De ordine thronorum* (*en grec*).
125-126. (*En blanc*)
127-153. Series episcoporum et patriarcharum Græcorum CP. usque ad ann. 1573.
154. Series patriarcharum Latinorum CP.
155 *a*. — N. 15, 63.
155 *b*. — N. 108, 128, 139.
156 *a*. — N. 149, 150, 151.
156 *b*. — N. 156.
159. Episcopi latini, patriarchæ CP ; suffraganei — N. 135.
160 *a*. — N. 132.
161 *a*. — N. 154.
162-165. Hierarchia ecclesiastica patriarcatus CP.
166-173. Thracia I.

7 Rinaldi ; Seb. Paoli ; Le Quien ; Brémond, *Bull. ord. prædicatorum* ; Waddingus, *Ann. Minorum* ; Guerra, *Pontif. constitutionum epitome* (Ven., 1772, 4 v. in-f°) ; Petrus de Alva, *Indiculus Bullarii Seraphici* (Romæ, 1655, 4°) ; Moshemius, *Hist. Tartarorum ecclesiastica* (Helmst., 1741, 4°) ; mon ami, le ch.r Desimoni a bien voulu m'aider dans ce travail.

8 Trois cotes et 4 pièces tirées du tome XXII, 18 cotes et 1 pièce tirées du tome XXIII.

174-176. Thracia II.
177-181. Hæmus Mons.
182-185. Rhodope.
186. Scythia trans Danubium.
187-190. *Provinciale totius orbis.*

T. XXII (B. Nat., lat. 8984). *Patriarchatus Constantinopolitanus II* = C. II.

ff. 1-2. Asiæ descriptio.
3-4. (*En blanc*).
5-12. Scythia, Sarmatia, Tartaria.
13. Cataya.
14 *a*. — N. 52, 113-117.
15. — N. 6, 40, 26, 27, 33, 34, 36.
16. — N. 112, 164.
17. — N. 35, 129, 131.
18-28. (*En blanc*).
29. Series regum Sinarum.
30. (*En blanc*).
31-33. Descriptio generalis Indiarûm Orientalium.
34. (*En blanc*).
35-37. Series regum Indiæ.
38-40. Descriptio partis maritimæ Indiarum.
41 *a*. — N. 74, 79.
41 *b*. — N. 83, 101, 103.
42 *a*. — N. 72, 84.
43. Descriptio insulæ Goanæ.
44-46. Descriptio Oceani orientalis Indiæ.
47-48. (*En blanc*).
49. — N. 76, 80, 81.
50-53. (*En blanc*).
54-61. Iter ab Ulixibona ad Indias.
62-69. De imperio Persarum.
70-85. Reges Persarum.
86-90. De lege, moribus et politica Persarum. — N. 7.
91. — N. 9, 10, 8, 48, 49, 75, 104.
92. — N. 158, 165.
93. — N. 78, 82, 77, 96.
94. — N. 87-95, 102.
95. — N. 24, 31, 32, 97, 98.
96. De imperio Turcarum.
97-106. Series regum Turcarum.
107. (*En blanc*).
108-114. Series chalifarum.
115-123. (*En blanc*).
124-128. Descriptio Asiæ minoris.
129. Ephesus metropolis.
130. — N. 39, 45.
131-140. Episcopatus diversi provinciæ Ephesinæ.
141. — N. 136.
142. — N. 138, 137.

143. Smyrna.
144. — N. 134, 146.
145-148. Hellespontus.
149-172. Phrygia I.
173-182. Phrygia II.
183-192. Lydia.
193-202. Caria.
203-205. Cyclades.
206-207. Rhodus.
208. Magistri Hospitalis.
209. — N. 12, 13.
210-219. Annales Hospitalariorum ad ann. 1527.
220. Episcopi Rhodi.
221. — N. 37, 23, 22, 64, 54, 143, 153.
222-223. Insula Samos.
224. — N. 55.
225-226. Insula Chios.
227. — N. 70, 71, 140, 145.
228. Insula Cos.
229-230. Insulæ Naxos, Paros, Therasia, Tenos et Melos.
231. — N. 123.
232. Insula Scarpathos — N. 59.
233. Insulæ Carpathos et Delos.
234-235. Insula Lesbos.
236. Insula Mithylene.
237. Insula Methymnia.
239-241. Lycia.
242-249. Episcopatus Lyciæ.
250. (*En blanc*).
251-252. Pamphilia I.
252-255. Episcopatus Pamphiliæ I.
256. Pamphilia II.
257-263. Episcopatus Pamphiliæ II.
264. Pisidia.
265-269. Episcopatus Pisidiæ.
270. Lycaonia.
271. Episcopatus Lycaoniæ.
272. Cappadocia I.
273-277. Episcopatus Cappadociæ I.
278. Pontus.
279-281. Episcopatus Ponti.
282. Cappadocia.
283-288. Episcopatus Cappadociæ.
289-292. Descriptio generalis Armeniæ Majoris.
293-295. Armenia I.
296-299. Descriptio Armeniæ I.
300. Series regum latinorum Armeniæ.
301 *a*. — N. 14, 16, 21, 19, 41, 65.
301 *b*. — N. 43, 47, 57, 58.
302. — N. 68, 109, 119.
303-309. De religione Armenorum.
310-311. Fragmentum quoddam de religione Armenorum, sec. XV scriptum.

T. XXIII (B. Nat., lat. 8985). *Patriarchatus Hierosolymitanus*. = H.

47*a*-49*b*. — Pharan desertum et confinia ejus, cum parte Ægypti.
50*a*-51*b*. — Ruben.
52*a*-54*a*. — Simeon et confinia ejus.
55*a*-58*b*. — Zabulon.
[*Chacun des chapitres précédents est accompagné d'un dictionnaire alphabétique des noms de lieu, chaque nom comportant des renvois aux Écritures, aux Pères et aux récits des pèlerins*].
59*a*-65*b*. Chronologia patriarcharum Veteris Legis.
66*a*-105*b*. Chronologia Veteris Testamenti.
106-117. Pontifices Veteris Legis.
117*b*-118. (*En blanc*).
119*a*-120*b*. Series pontificum Veteris Legis.
121. (*En blanc*).
122*a*-139*b*. Alia series eorumdem.
140. Descriptio regni Syriæ.
141-148. Historia Syriæ veteris.
149. Syria, ex notis Pancirolli.
150. (*En blanc*).
151-152. Palæstina et Syria, ex diversis.
153-154. (*En blanc*).
155-158. Regionum civitatis Jerusalem loca CCLXX.
159-170. Reges Jerusalem 1099-1299 (ex Jacobo Bosio).
171-172. Tabula synchronistica principum Jerusalem (e Marino Sanuto).
173-176. Officiales regni Jerusalem — Senescalci, comites stabuli, marescalci, cancellarii.
177-178. Principes Galileæ.
179-180. Comites Tripolitani.
181-182. Comites Joppe.
183. Domini Sidon et Cæsareæ.
184. Domini de Thorone.
185. Barones de Monte Regali.
186. Domini de Ibelim.
187*a*-197*b*. Patriarchæ Jerosolymitani ad ann. 1262 [*Courtes notices sur les patriarches de Jérusalem, de s. Jacques à Thomas de Lentino*].
198-199. — N. 38, 51, 53, 60-62, 80, 124, 141, 162.
200. (*En blanc*).
201 *a*. *Notitia græca de Hierosolymis* (e codice quodam Vaticano).
201*a*-225. Syria sacra; — 202 Anthedon, Antipatris — 203 Arachia, Archelais — 204 Ascalon, Azotus — 205 Baschat, Diospolis — 206 Dora, Eleutheropolis — 207 Elia, Gaza — 208 Hierico, Jamnia — 209 Joppe, Libias — 210 Majuma, Neapolis — 211 Nicopolis, Petra — 212 Raphia, Sebaste — 213 Sorusa, Zabulon — 214 Scythopolis — 215 Amathus, Caparcotia — 216 Capitolias, Gadara — 217 Hippus, Maximianopolis — 218 Mennith, Pella — 219 Tiberias — 220 Petra — 221 Aila, Arad — 222 Arindela, Ariopolis — 223 Augustopolis, Elusa — 224 Pharan, Phenon — 225 Sodoma, Zoara.
226-231. Extracta e Guillelmi Tyrii *Historia b. sacri*, l. XI, c. 28; l. XIII, c. 23; l. XIV, c. 11-13 (*Hist. occ. des cr.*, I, 502-504, 592, 622-625) cum epistolis Paschalis II, Honorii II et Innocenti II (Jaffé, n. 4669, 4670, 4692, 4705, 4706, 5269, 5270, 5641, 5668-5671).
232-233. (*En blanc*).

234-236. *Notitia patriarchatus Hierosolymitani. (Practica cancellariæ apostolicæ* [Romæ, 1493, 4°], ff. 9*b*-14*a*; Schelestrate, *Antiquitates eccles.* [Romæ, 1697, f°], II, pp. 772-773 ; Rey, *Recherches,* 1ᵉ éd., pp. 16-17, II éd., pp. 18-19).
237. (*En blanc*).
238-241. Descriptio Jerusalem, e Raphaelis Volaterrani *Commentariis urbanis* (Par., 1526, in f°), f. 113.
242. Abbates S. M. de Josaphat — N. 106, 107, 127, 159.
243. Episcopi Bethleemitani — N. 83, 126, 148.
244. — Hebronenses.
245. — Lyddenses.
246-248. Archiepiscopi Tyrenses — N. 152.
249. Episcopi Acconenses.
250. — Sidonienses.
251-252. — Berythenses — N. 44, 46, 111.
254. Archiepiscopi Cæsarienses.
255. — Sebastenses.
256-257. — Nazareni — N. 3, 20, 84, 155, 161.
258. Episcopi Tiberiadenses.
259. Archiepiscopi Petrenses.
260-262. Mons Sinaï (P. Belon, *Observations de plusieurs singularités trouvées en Grèce,* l. II, c. 61-65, ff. 126 et s.).
263. — N. 66, 67, 121, 142.
264-271. Historia Hospitalariorum usque ad Fulconem de Villareto. (*Sans valeur*).
272*a*. Origo Templariorum.
273-275. Series magistrorum Templi, e veteri *Necrologio* ejusdem ordinis, existente in bibliotheca cœnobii Carthusiensium apud Villamnovam secus Avinionem.
276. — N. 11.
277. Militia S. Sepulchri.
278. (*En blanc*).
279-282. Descriptio Carmeli.
283-284. Historia Carmeli.
285. Bibliographia Carmelitana.
286-287. Index chronologicus priorum Carmeli a Bertholdo ad Sebastianum Fantinum, 1613.
288. Series capitulorum generalium ordinis Carmelitani.

I. — *1317, 14 feb.*

Iohannes XXII, fratribus Ordinis Prædicatorum :
Ut nullus fratrum Ordinis Prædicatorum electionem vel postulationem ad episcopatum de se factam valeat acceptare, nisi prius petita et obtenta licentia speciali a magistro generali dicti ordinis : « *Ordinis vestri* . . . » — Avinione, xvj kal. mart., ann. I. [Brémond, II, 131 ; Cherubini, *Bull. Rom.*, IX, 155 ; Martène, *Thes. an.*, I, 1349]. — C. II, 330 *a*.

II. — *1317, 19 mart.*

Iohannes XXII, magistro et fratribus Ordinis fratrum Prædicatorum, perampla confert privilegia. — Avinione, xiv kal. apr., ann. I.
(Alia ad idem, xvj kal. mart., ann. I) — C. II, 330 *a*.

III. — *1317, 30 mai.*

Iohannes XXII, Petro, archiepiscopi Nazareno; quod archiepiscopatus, in Transmarinis [partibus], ab impiis Sarracenis spoliatus, ipse in paupertate sit, confert primum beneficium vacans in Aquileiensi vel Gradensi patriarcatu, aut ejus suffraganeis. — Avinione, iij kal. junii, ann. I (*Voir le n. XX*). — H., 257 *a*.

IV. — *1318, 28 mart.*

Iohannes XXII, Hieronymo, episcopo Caphensi, concedit ut in dominio Tartarorum partium Aquilonis, in quibus Caphensis episcopatus de novo creatus est. . . possit dispensare a vinculo consanguinitatis: « *Petitio tua* . . . » — Avinione, v kal. april., ann. II. — C. II, 314 *b*.

V. — *1318, 28 mart.*

Iohannes XXII, archiepiscopo Armenorum et presbiteris per Caphensem diocesim constitutis — de usu aquæ in sacramento altaris: « *Exultavit cor nostrum* ... » — Avinione, v kal. april., anno II [Raynaldus, V, 84]. (*Copie*) — C. II, 314 *a*.

VI. — *1318, 28 mart.*

Iohannes XXII, magnificum virum Usbek, imperatorem Tartarorum illustrem, ad baptismum hortatur: « *Lætanter audivimus* . . . » — Avinione, v. kal. apr., ann. II. [Raynaldus, V, 78; Guerra, II, 457; Moshemius, 130]. (*Copie*) — C. II, 15 *a*.

VII. — *1318, 1 apr.*

Iohannes XXII, Soltaniam in sedem metropolitanam erigit pro fr. Franco de Perusio, Ordinis Prædicatorum: « *Redemptor noster* . . . » — Avinione, kal. apr., ann. II. [Cf. Brémond, II, 137, 205]. (*Copie*) — C. II, 90 *a*.

VIII. — *1318, 1 mai.*

Iohannes XXII, dilecto filio, fratri Bartholomæo Aballiati, Ordinis Prædicatorum, per nos nuper assumpto suffraganeo archiepiscopalis sedis Soltaniensis, sub magni imperatoris Persidis imperio constitutæ: ut assignatam ab archiepiscopo Soltaniensi civitatem, in cathedralem suscipiat et administret: « *Pridem* . . . » — Avinione, kal. maii, ann. II. [Cf. Brémond, II, app. 208] — C. II, 91 *b*.

IX. — *1318, 6 aug.*

Iohannes XXII, Bartholomæum de Podio, Ord. Prædic., suffraganeum episcopum sedis Soltaniensis instituit: « *Dudum gratis relatibus* . . . . » — Avinione, viij id. aug., ann. II. (*Copie*).

In eumdem modum Guillelmo Adæ, ejusdem sedis suffraganeo; [Cf. Raynald., V, 79; Brémond, *l. c.*]. — C. II, 91 *a*.

X. — *1318, 8 aug.*

Iohannes XXII, Franco de Perusio, electo Soltaniensi: eum eidem sedi archie-

piscopum præficit: « *Dudum attendentes* . . . » — Avinione, vj id. aug., anno II. [Cf. Brémond, II, 144]. (*Copie*) — C. II, 91 *a*.

XI. — *1319, 17 mai.*

Iohannes XXII, universis patriarchis, archiepiscopis, episcopis etc. . . . ut Templarios qui illicita contraxerant matrimonia, uxores dimittere et conventualem vitam denuo degere cogant: « *Ad hoc libenter* . . . » — Avinione, xvj kal. jun., ann. III. [Paoli, II, 70]. (*Copie*) — H., 276 *a*.

XII. — *1319, 18 jun.*

Iohannes XXII, Helionum de Villanova, magistrum Hospitalis, cedente Fulcone de Villareto, instituit: « *Inter curas* . . . » — Avinione, xiv kal. jul., ann. III. [Paoli, II, 399]. — C. II, 209 *a*.

XIII. — *1319, 18 jun.*

Iohannes XXII, prioribus in secreto consistorio constitutis, nuntiat se Helionum de Villanova in magistrum Hospitalis præfecisse. — Avinione, xiv kal. jul., ann. III. [Cf. Raynaldus, V, 116]. (*Peut-être la même que la précédente*) — C. II, 209 *a*.

* XIV. — *1319, 24 jul.*

Iohannes XXII, archiepiscopo Tharsensi; conferat Thomae Tripoli, interpreti Ossini, regis Armenorum illustris, tonsuram clericalem et canonicatum in ecclesia Tarsensi. — Avinione, ix kal. aug., ann. III. — C. II, 301 *a*.

XV. — *1320, 19 jan.*

Iohannes XXII, Nicolao, patriarchæ Constantinopolitano, confert facultatem testandi. — Avinione, xiv kal. febr., ann. IV. — C. I, 155 *a*.

* XVI. — *1320, 1 mai.*

Iohannes XXII, Ossino, regi Armeniæ, etc.; cum ex septem fratribus ipse sit superstes et habeat in hostes pugnare, nec possit ieiunia observare uti eius contraria valetudini, ut ordinarius loci in cuius diocesi fuerit et ipsius confessor de consilio medicorum possit ieiuniis dispensare et vesci carnibus permittere, concedit. — Avinione, kal. maii, ann. IV. — C. II, 301 *a*.

XVII. — *1320, 2 jul.*

Iohannes XXII, Thomam, Ordinem Prædicatorum expresse professum, electum a capitulo Mamistrensi archiepiscopum, confirmat. Vacabat ecclesia per obitum Iacobi, quo defuncto electus fuerat Petrus de Adria, Ordinis Prædicatorum, qui ad curiam pro confirmatione accedens, Neapoli obierat. — Avinione, vj non. jul., ann. IV.
Alia pro eo carissimo in Christo filio, Ossino regi, Armenorum. — C. II, 326 *b*.

XVIII. — *1320, 28 sept.*

Ioha nnes XXII sedem archiepiscopalem Mamistrensem ad urbem Lajacium transfert.

« Ad perpetuam rei memoriam . . . . . .
Ad personam venerabilis fratris nostri Thomæ, archiepiscopi Mamistrensis, ex eo gerentes compassionis affectum quod Mamistrensis ecclesia, sponsa sua, propter frequentes impiorum Saracenorum insultus, ab incolis derelicta, remansit in loco in quo rara vel nulla est habitatio populi christiani, idemque archiepiscopus præterea gravatur onere paupertatis, dignumque ac congruum arbitrantes ut, pro eius necessitatibus relaxandis, alicuius subventionis suffragium, ex providentia Sedis Apostolicæ consequatur, huius [modi] consideratione inducti ecclesiam Sancti Laurentii de Lajacio, existentem in loco, ut asserit dictus archiepiscopus, in quo est conveniens habitatio populi christiani, si quidem dicta ecclesia Sancti Laurentii existat suæ diocesis, cum omnibus iuribus et pertinentiis suis archiepiscopali mensæ Mamistrensi apostolica authoritate annectimus et unimus,, ita tamen quod divinus cultus quoad canonicos et servitores alios ipsius ecclesiæ Sancti Laurentii ex hoc non minuatur in ea, quem ubique cupimus adaugeri. Nulli . . . . . nostræ annexionis et unionis. . . . »

Avinione, iv kal. oct., ann. V. — C. II, 326 *b*.

* XIX. — *1320, 11 oct.*

Iohannes XXII, nobili viro Sarchis Lucæ de Assisio, cancellario regis Armeniæ, concedit ut ipsius confessor possit ipsum ab omni vinculo absolvere. — Avinione, v id. oct., ann. V. — C. II, 301 *a*.

XX. — *1321, 14 jan.*

Iohannes XXII, Petro, archiepiscopo Nazareno, quia exulat ab ecclesia sua ob Sarracenos blasphemos, et est in penuria, confert primum beneficium vacans in patriarcatu Aquilegensi vel Gradensi. — Avinione,. xix kal. feb.. ann. V (*Voir le n. III*). — H., 257 *a*.

XXI. — *1321, 10 aug.*

Iohannes XXII, patriarchæ Armenorum impertitur licentiam dispensandi a consanguinitate carissimum in Christo filium, Leonem, regem Armenorum illustrem, ut possit contrahere cum Alisia, nata nobilis viri Ossini comitis Culchi, licet Leo in pupillari adhuc ætate sit. — Avinione, iv id. aug., ann. V. — C. II, 301 *a*.

XXII. — *1321, 24 aug.*

Iohannes XXII, Baliano, archiepiscopo Colossensi, dat facultatem concedendi tabellionatum duobus clericis. — Avinione, ix kal. sept., ann. VI. — C. II, 221 *a*.

XXIII. — *1321, 26 aug.*

Iohannes XXII, Baliano, archiepiscopo Colossensi, usum mobilium ecclesiæ Berytensis concedit.

« Fide digna relatione percepimus quod, licet civitas Beritensis, peccatis exigentibus, per spurcidos Agarenos, blasphemos nominis christiani, detineatur miserabiliter occupata, pontificalia tamen ornamenta ad usum et decorem pontificii deputata, necnon libri, calices, cruces, thuribula et alia ministerio dedicata altaris, quæ dudum fuerant eiusdem ecclesiæ et episcopi Beritentis in civitate Nicosiensi, sub dilectorum filiorum canonicorum eiusdem ecclesiæ Beritensis, ibidem commorantium, custodia conserventur. Cum autem, sicut nobis exponi curasti, tu et tua ecclesia Colossensis magna gravamini paupertate et ornamentis et rebus prædictis etc. . . . . noscimini plurimum indigere . . . . . . eiusmodi ornamenta utenda . . . . . . tibi cum indempnitate ecclesiæ Beritensi, casu quo recuperetur . . . . . . concedimus. »

Avinione, vij kal. sept., ann. VI. — C. II, 221 *a*.

XXIV. — *1321, 15 oct.*

Iohannes XXII, Zachariæ, archiepiscopo S. Thaddæi: de prælatis in imperio Tartarorum constitutis: « *Cum itaque* ... » — Avinione, id. oct., ann. VI. [Raynaldus, V, 152-153; Brémond, II, 153]. (*Copie*) — C. II, 95 *a*.

XXV. — *1321, 15 oct.*

Iohannes XXII, Georgio, regi Georgianorum, fratres Minores, Sedis Apostolicæ nuncios, commendat: « *Deum diligere* . . . » — Avinione, id. oct., ann. VI. [Raynaldus, V, 154; Guerra, II, 529; Moshemius, 141]. (*Copie*) — C. II, 370 *b*.

XXVI. — *1321, 23 oct.*

Iohannes XXII, universos, per Tartarorum imperium Aquilonare constitutos, hortatur ad perseverantiam in synceritate fidei: « *Dominum Deum* ... » — Avinione, x kal. nov., ann. VI. [Wadding., VI, 372; Moshemius, 134: cf. Montfaucon (*Bibl. bibl. ms.*, I, 162) *qui la date du 22 nov.*] — C. II, 15 *b*.

XXVII. — *1321, 21 nov.*

Iohannes XXII, magnifico viro Mussayd, imperatori Tartarorum; ut Iacobum et Petrum, Ordinis Minorum, latores præsentium, et alios habeat commendatos: « *Larga dei Patris* ... » — Avinione, xj kal. dec., ann. VI. [Wadding., VI, 168] — C. II, 15 *b*.

XXVIII. — *1321, 22 nov.*

Iohannes XXII, populum Saraicensem, contra Stephanum eorum episcopum insurgentem, objurgat: « *Nuper siquidem* . . . » — Avinione, x kal. dec., ann. VI. [Raynaldus, V, 156]. (*Copie*) — C. II, 329 *b*.

XXIX. — *1321, 22 nov.*

Iohannes XXII, Hieronymo, episcopo Caphensi, permittit ut visitet Sepulchrum Christi cum quatuor fratribus Ordinis Minorum: « *Dum tu zelo* ... » — Avinione, x kal. dec., ann. VI (*Voir le n. LVI*). — C. II, 314 *b*.

XXX. — *1321, 22 nov.*

Iohannes XXII, vicario generali in partibus Tartariæ Aquilonaris, et Sanctæ Mariæ et Sancti Francisci de Capha Ordinis Minorum guardianis, mandat, compellant ad satisfactionem per censuram apostolicam Ianuenses quosdam cives in civitate Caphensi et diocesi constitutos, qui in episcopum insurrexerant et eum contumeliis affecerant. — Avinione, x kal. dec., ann. VI. — C. II, 314 *b*.

XXXI. — *1321, 22 nov.*

Iohannes XXII, Zachariæ, archiepiscopo S. Thaddæi; de sacramentorum confirmationis et unctionis administratione: « *Sane, dilectissime* . . . » — Avinione, x kal. dec., ann. VI. [Raynaldus, V, 153-154]. (*Copie*) — C. II, 95 *a*.

XXXII. — *1321, 22 nov.*

Iohannes XXII, Vartan sacristæ, Israeli et Abraham, et aliis monachis Sancti Thaddæi, Abraham, Gregorio, etc. . . . et aliis universis et singulis in fide conversis, per Tartarorum imperium constitutis, viginti dies de injunctis pænitentiis relaxat: « *Cum sicut dilectus* . . . » — Avinione, x kal., dec., ann. VI. [Wadding., VI, 369; Moshemius, 137]. — C. II, 95 *a*.

XXXIII. — *1321, 22 nov.*

Iohannes XXII, nobili viro Abuscano, nato claræ memoriæ Cocogani regis in partibus Tartarorum; congaudet de eius conversione: « *Considera quæsumus* . . . » — Avinione, x kal. dec., ann. VI [Wadding., VI, 372; Guerra, II, 457; Moshemius, 133]. — C. II, 15 *b*.

XXXIV. — *1321, 22 nov.*

Iohannes XXII, nobili viro Copan Begilaï begy commendat christianos, per imperium Tartarorum constitutos, quos ab eodem benigne excipi et protegi didicerat a Iacobo et Petro Ordinis Minorum, exhibitoribus præsentium. — Avinione, x kal. dec., ann. VI. [Guerra, II, 458; Moshemius, 135]. — C. II, 15 *b*.

XXXV. — *1322, 26 feb.*

Iohannes XXII, Caphensem civitatem in episcopatum erigit, eique Hieronymum episcopum præficit: « *Clemens V prædecessor* . . . ». — Avinione, iv kal. mart., ann. VI. [Raynaldus, V, 200 (fragm.); cf. Wadding., VI, 546]. (*Copie*) — C. II, 17 *a*.

XXXVI. — *1322, 28 feb.*

Iohannes XXII, nobili viro Abus-Chano, filio claræ memoriæ Cocogani, regis in partibus Tartarorum, nuper baptisato, indulgentias concedit: « *Ingentem nec mirum* . . . ». — Avinione, ij kal. mart., ann. VI. [Raynaldus, V, 151; Guerra, II, 458; Moshemius, 147]. (*Copie*) — C. II, 15 *b*.

XXXVII. — *1322, 1 mart.*

Iohannes XXII confirmat conventionem, inter archiepiscopum Colossensem et fratres Hospitalis initam, pro redditibus insulæ Rhodi.

« . . . Pro iuribus, bonis, redditibus, ecclesiis, piis locis in dicta insula Rhodi eius ecclesiæ subiectis, quod assignabuntur in annis singulis, in redditibus annuis, octo millia bizantiorum de Rhodo, qui secundum legitimam computationem ad valorem mille ducentorum triginta et unius floreni auri ascendere dignoscuntur; et quod ipse et successores eius Colossenses archiepiscopi, medietatem habeant omnium ecclesiarum consistentium in civitate et insula Rhodi, cum universis et singulis bonis, redditibus et rebus earum, nec non canonicam portionem sibi et ecclesiæ suæ debitam ex omnibus funeralibus decedentium personarum quæ in ecclesiis dictorum magistri et fratum elegerint sepulturam, et quod medietatem liberam habeant super omnes et singulos Græcos clericos et laicos civitatis et insulæ prædictorum, in visitando et procurationem debitam recipiendo, et in omnibus aliis in quibus prælati Latini habent in regno Cypri super Græcis subditis ecclesiarum suarum; quodque . . . . habeant ecclesiam cathedralem positam in civitate seu castro Rhodi, et domum archiepiscopalem, in qua archiepiscopus græcus consueverant habitare superius et inferius, cum clibano el balneo existentibus in eadem necnon et domos . . . . . »

Avinione, kal. mart, ann. VI. — C. II, 221 *a*.

* XXXVIII. — *1322, 19 jun.*

Iohannes XXII, Petro, canonico Nicosiensi, confert patriarchatum Ierosolymitanum, vacantem per obitum alterius Petri . . . — Avinione, xiij kal. jul., ann. VI. [Cf. Raynaldus, V, 200].

Alia pro eo, capitulo Ierosolymitano. Alia, regi Cypri. — H., 198 *b.*

XXXIX. — *1322, 25 jun.*

Iohannes XXII, Raymundo, Ordinis Prædicatorum, confert episcopatum Ephesinum, vacantem per obitum Conradi, qui apud Sedem Apostolicam diem clausit. — Avinione, vij kal. julii, ann. VI. — C. II, 130 *a.*

XL. — *1322, 4 jul.*

Iohannes XXII, magnificum virum Bosseichan, imperatorem Tartarorum, hortatur ad cognitionem fidei et unionem religionis ac amicitiam secum et cum rege Francorum : « *Inter sollicitudines* . . . ». — Avinione, iv non. julii, ann. VI. [Raynaldus, V, 199; cf. Wadding., VI, 408; Guerra, II, 458; Moshemius, 145]. — C. II, 15 *a.*

XLI. — *1322, 4 jul.*

Iohannes XXII, provinciali Ordinis Minorum in regno Armeniæ mandat, duos fratres scientia, claritate et morum gravitate.... mittat ad Iohannam, reginam Armeniæ. — Avinione, iv non. julii, ann. VI. [Cf. Wadding., VI, 407].

Alia ad idem priori provinciali Ordinis Prædicatorum in regno Armeniæ. — C. II, 301 *a.*

XLII. — *1322, 4 jul.*

Iohannes XXII, archiepiscopo Tharsensi; querelam exponit venerabilis fratris Thomæ, archiepiscopi Mamistrensis in Armenia . . . . . . : pontifex unierat parochialem ecclesiam Sancti Laurentii de Ayatio ecclesiæ Mamistrensi; quidam civis Genuensis in eadem Ayatio prætexto iure patronatum usurpabat, et se sacris immiscere audebat. Mandat ut, post inquisitionem de huiusmodi iure patronatus, ad dimittendum eum archiepiscopo compellat. — Avinione, iv non. julii, ann. VI. — C. II, 326 *b.*

* XLIII. — *1322, 21 jul.*

Iohannes XXII, Petro, electo Ierosolymitano, committit informationem de ecclesia Curchi (*Gorigos*) in sedem episcopalem erigenda : « *Significavit nobis* .... ». — Avinione, xij kal. aug., ann. VI. [Rey, *Recherches*, I.ᵉ éd., p. 55, II.ᵉ éd., p. 62; cf. Raynaldus, V, 200]. (*Copie*) — C. II, 301 *b.*

* XLIV. — *1323, 31 jan.*

Iohannes XXII, Matthæo, episcopo Berytensi, mandat, ut jam consecratus ad ecclesiam suam accedat. — Avinione, ij kal. febr., ann. VII. — H, 252 *b.*

XLV. — *1323, 1 febr.*

Iohannes XXII, Raymundo Stephani, archiepiscopo Ephesino et successoribus ejus usum pallii concedit: « *Licet Ephesina ecclesia* . . . ». — Avinione, kal. febr., ann. VII. (*Copie*) — C. II, 130 *a.*

* XLVI. — *1323, 18 febr.*

Iohannes XXII, Matthæo, Ord. Minorum, confert episcopatum Berytensem, vacantem per obitum Roberti episcopi, rejecta electione a capitulo facta de Emanuele, dicto Liland, Ord. Minorum, ob reservationem: « *Regimini universalis* . . . ». — Avinione, xij kal. mart., ann. VII. [Wadding., VII, 345; cf. 20]. — H., 252 *b.*

XLVII. — *1323, 31 mai.*

Iohannes XXII, Leoni, regi Armeniæ illustri, Guillelmum Adæ, archiepiscopum Soltaniensem, commendat: « *Sic nobis omnipotens Deus* . . . ». — Avinione, ij kal. junii, ann. VII. [Cf. Raynaldus, V, 220]. — C. II, 301 *b.*

XLVIII. — *1323, 1 jun.*

Iohannes XXII, Guillelmo Adæ, archiepiscopo Soltaniensi, facultatem creandi tabelliones concedit. — Avinione, kal. junii, ann. VII. — C. II, 91 *b.*

XLIX. — *1323, 1 jun.*

Iohannes XXII, Francum de Perusio, Ord. Praed., quondam archiepiscopum Soltaniensem, pontificalibus insigniis uti concedit: « *Cum nuper tu* . . . ». — Avinione, kal. junii, ann. VII. [Cf. Raynaldus, V, 220; Brémond, II, 156-157 (fragm.)]. (*Copie*) — C. II, 91 *b.*

L. — *1323, 1 jun.*

Iohannes XXII, Constantino, patriarchæ Armenorum, Guillelmum, archiepiscopum Soltaniensem, commendat: « *Sicut nobis Omnipotens* . . . ». — Avinione, kal. junii, ann. VII. [Raynaldus, V, 220 (fragm.); Brémond, II. 156]. (*Copie*) — C. II, 316 *a.*

* LI. — *1324, 19 mart.*

Iohannes XXII, Raymundo Bequin, Ord. Prædicat., s. theol. magistro, confert patriarchatum Ierosolymitanum, vacantem per obitum Petri patriarchæ. — Avinione, xiv kal. apr., ann. VIII. [Cf. Raynaldus, V, 289]. — H., 198 *b.*

LII. — *1324, 27 sept.*

Iohannes XXII, magnificum virum Usbek, imperatorem Tartarorum, ad baptismum hortatur, et de rebus ecclesiasticis alloquitur: « *Lætanter audivimus* . . . ». — Avinione, v kal. oct., ann. IX. [Raynaldus, V, 217; Guerra, II, 457; Moshemius, 148; *voir plus haut n. VI*]. (*Copie*) — C. II, 14 *a.*

LIII. — *1324, 9 nov.*

Iohannes XXII, Raymundo Bequin, patriarchæ Ierosolymitano; indulget moderatum subsidium a priore et capitulo S. Sepulchri Dominici Perusini, necnon ab omnibus et singulis abbatibus, prioribus, rectoribus ecclesiarum et monasteriorum, et aliis locis ecclesiasticis, tam ultra quam citra mare consistentibus, aliisque personis, eidem ecclesiæ Ierosolymitanæ seu capitulo eiusdem ecclesiæ Ierosolymitanæ quoquomodo subiectis, necnon et ab omnibus monasteriis, ecclesiis et personis ecclesiæ Nimociensis civitatis et diocesis, exemptis et non exemptis, exigi et recipi. — Avinione, v id. nov., ann. IX. [Raynaldus, V, 289]. — H., 198 *b*.

LIV. — *1324, 13 nov.*

Iohannes XXII, Bernardo, episcopo Langonensi, confert archiepiscopatum Colossensem, vacantem per translationem Baliani, Colossensis, ad Spalatensem archiepiscopatum evecti. — Avinione, id. nov., ann. IX. — C. II, 221 *a*.

LV. — *1325, 29 jan.*

Iohannes XXII, Martino de Zachariis, civi Ianuensi; quod in insula Chii, fidelibus in partibus illis transitum habentibus, magna humanitatis solatia exhibet, et, cum ad deffensionem dictæ insulæ militiam tenere et plurimum expendere habeat, nec nisi de mastiche proventus suppetant, licentiam dat ut usque ad triennium cum suo navigio deferre mastichen ad portum Alexandriæ possit, nulla alia mercimonia delata. — Avinione, iv kal. febr., ann. IX. — C. II, 224 *a*.

LVI. — *1326, 21 apr.*

Iohannes XXII, Thaddæo, episcopo Caphensi, indulget licentiam visitandi Sepulchrum Dominicum cum octo personis, non obstantibus constitutionibus per ipsum et Romanos pontifices prædecessores editas. — Avinione, xi kal. maii, ann. X (*Voir le n. XXIX*). — C. II, 314 *b*.

LVII. — *1326, 21 apr.*

Iohannes XXII, nobili viro Ossino, comiti Curchi, gubernatori regni Armeniæ, habendi secum duo fratres Ordinis Prædicatorum de Cypro vel alio loco, facultatem concedit. — Avinione, xj kal. maii, ann. X. — C. II, 301 *b*.

* LVIII. — *1326, 29 apr.*

Iohannes XXII, Leoni, regi Armeniæ; de monasterio S. Georgii de Lambro: « *Ad illa te* . . . ». — Avinione, iij kal. mai, ann. X. [Rey, *Recherches*, I.ᵉ éd., p. 55-56, II.ᵉ éd., p. 62-63]. (*Copie*) — C. II, 301 *b*.

LIX. — *1326, 26 mai.*

Iohannes XXII, Nicolao de Mathilona, Ordinis Minorum, confert episcopatum Scarpatensem, vacantem per obitum alterius Nicolai, episcopi Scarpatensis, qui nuper in terra Venetiarum, Castellano diocesi, diem clausit: « *Summa dispositio* . . . ». — Avinione, vij kal. junii, ann. X. [Wadding., VII, 375].

Alia pro eo partiarchæ Constantinopolitano. — C. II, 232 *a*.

* LX. — *1326, 27 aug.*

Iohannes XXII, Raymundum Bequin, patriarcham Ierosolymitanum, loca quondam, patriarchatui pertinentia visitare concedit. — Avinione, vj kal. sept., ann. X. — H., 198 *a.*

* LXI. — *1326, 27 aug.*

Iohannes XXII, episcopo Paphensi et abbati S. Pauli Antiochensis litem committit inter patriarcham Ierosolymitanum et archiepiscopum Nicosiensem de decima de Psimolofa. — Avinione, vj kal. sept., ann. X. — H., 198 *a.*

LXII. — *1326, 27 aug.*

Iohannes XXII, Raymundo Bequin, patriarchæ Ierosolymitano; unit mensæ patriarchali Ierosolymitanæ, ecclesiam S. Sepulchri de Acquapendenti, Urbevetani diocesis, per canonicos eiusdem ecclesiæ Ierosolymitanæ ac S. Sepulchri Dominici, et dilectos filios priorem et capitulum ipsius Ierosolymitanæ ecclesiæ deputatos, solitam gubernari, quam bonæ memoriæ Franciscus, episcopus Firmanus, promotionis suæ tempore, per nos factæ de ipso, ad Firmam de collatione et dispensatione Apostolica obtinebat. — Avinione, vj kal. sept., ann. X. — H., 198 *b.*

LXIII. — *1326, 6 oct.*

Iohannes XXII litem inter Gualterium de Verano, rectorem ecclesiæ S. Michaelis de Peyra, et guardianum FF. Minorum de Peyra, Constantinopoli, dirimit.

« Ad perpetuam rei memoriam.

Authoritati iudiciariæ præsidentes tunc recte gladii bisacuti officium exequuntur, cum iurgantium controversias, eorum præcisis cavillationibus et subterfugiis breviatis, celeri sententia terminant, et illis debitum finem præbent, tunc fideliter lites dirimunt, ne ipsis efficiat frequens et tædiosa quæ animos cruciat et facultates exhaurit protractio immortales, cum, discussis partium iuribus, auditis et intellectis rationibus earumdem, unicuique tribuunt quod est suum, et sub iuris regula noxium limitant appetitum. Sane dudum inter dilectos filios Gualterium de Verano, rectorem ecclesiæ Sancti Michaelis de Peyra, ministrum vulgariter nuncupatum, ex una parte, et guardianum et fratres Ordinis Minorum ipsius loci de Peyra, Constantinopolitani diocesis, qui siquidem locus colitur a Latinis . . . . super canonica portione funeralium et legatorum in morte seu mortis articulo, debita ipsi ecclesiae ratione corporum defunctorum, eiusdem ecclesiæ parrochianorum, qui apud dictos fratres elegerunt et eligunt pro tempore sepeliri, quam guardianus et fratres contradicebant rectori solvere antedicto, prætendentes se ad solutionem portionis huiusmodi non teneri, ex altera materia quæstionis, nos in causa huiusmodi ad instantiam dicti rectoris nec non Petri de Roma, guardiani dictorum Fratrum, cum apud sedem apostolicam præsentes existerent, dilectum filium magistrum Goccium de Arimino, canonicum Ravennatensem, capellanum nostrum et auditorem causarum nostri palatii, concessimus specialiter auditorem, coram quo ipsarum partium et prædictorum ipsius ordinis procuratoribus in iudicio comparentibus, et pro tempore ipsius rectoris, quodam libello in eadem causa exhibito, parte altera non curante libellum aliquem exhibere, ac ex adverso, nonnullis exceptionibus datis, cum ad aliquos alios actus inter partes easdem coram auditore processum fuisset, eodem huiusmodi negotio ex parte præfati rectoris in consistorio exposito coram nobis, dictis fratribus in nostra et fratrum nostrorum præsentia constitutis; nos, auditis et intellectis iuribus et rationibus et allegationibus supradictarum partium, attendentes partem dicti rectoris super eadem portione iuxta constitutionem, a felicis recordationis Bonifacio VIII, prædecessore nostro, super hoc editam, et per piæ memoriæ Clementem V, prædecessorem nostrum, innovatam in concilio Viennensi, fore de iure communi fundatam, et ex parte altera nihil extitisse propositum vel obiectum, per quod huiusmodi præfati rectoris elideretur intentio, in hac parte suadente iustitia, sententialiter declaramus. prædictos guardianum et fratres dicti loci de Peyra ad solvendum huiusmodi canonicam portionem de funeralibus et legatis eisdem prædicto rectori et successoribus suis, rectoribus ecclesiæ memoratæ, ac satisfaciendum dicto rectori de ipsa portione pro præterito et ex tunc eisdem successoribus perpetuis futuris temporibus, iuxta dictæ constitutionis et innovationis huiusmodi exigentiam existere obligatos, ipsoque guardianum et fratres de Peyra ipsam portionem debere solvere et de illa satisfacere, ut præfertur, rectori et successoribus memoratis. Nulli ergo nostræ declarationis infringere . . . . . »

Avinione, ij non oct., ann. XI [Cf. Wadding., VII, 159; Petrus de Alva, 175]. (*Copie*).

Episcopo Tholonensi, et Januensi ac Sanctæ Mariæ in Vineis præpositis, mandat compellant dictum guardianum ad solutionem, — C. I, 155 *a*.

LXIV. — *1326, 5 nov.*

Iohannes XXII, Bernardo, episcopo olim Langonensi, in archiepiscopum Colossensem electo, mittit pallium per priorem fratrum eremitarum Ordinis Sancti Augustini de Burgo Villæ. — Avinione, non. nov., ann. XI. — C. II, 221 *a*.

LXV. — *1327, 21 apr.*

Iohannes XXII, Ossino, comiti Curchi, gubernatori regni Armeniæ, ut semel in mortis articulo eius confessor plenariam remissionem largiri possit, indulget. — Avinione, xj kal. maii, ann. XI. (*Voir le n. LXVIII*) — C. II, 301 *a*.

* LXVI. — *1328, 26 mai.*

Iohannes XXII, Hugonem, regem Cypri, monet ut solvi faciat fratribus Montis Sinay, Ordinis S. Basilij, redditum j libræ auri quam percipere solebant annuatim de proventibus regiis civitatis Famagustensis, ex concessione antiqua regum Cypri. — Avinione, vij kal. jun. ann. XII. — H., 263 *a*.

* LXVII. — *1328, 30 mai.*

Iohannes XXII universis singulis annis visitantibus ecclesiam b. Catharinæ in Monte Sinay . . . unum annum de injunctis pænitentiis relaxat. — Avinione, iij kal. jun., ann. XII. — H., 263 *a*.

LXVIII. — *1328, 15 oct.*

Iohannes XXII, nobili viro Constantino Curcho, constabulario regni Armeniæ, concedit ut eius confessor in mortis articulo plenam remissionem peccatorum largiri possit. — Avinione, id. oct., ann. XIII. — C. II, 302 *a*.

* LXIX. — *1329, 27 mart.*

Iohannes XXII, Petro de Palude, Ord. Prædicat, s. theol. magistro, confert patriarchatum Ierosolymitanum, vacantem per obitum Raymundi patriarchæ, qui in partibus Cypri diem clausit. — Avinione, vj kal. apr., ann. XIII. [Cf. Raynaldus, V, 463].

Alia pro eo Hugoni, regi Cypri. — H., 198 *a*.

LXX. — *1329, 12 jun.*

Iohannes XXII, Iohanni, Ordinis fratrum Praedicatorum, confert episcopatum Chiensem, vacantem per obitum Rufini, episcopi Chiensis. — Avinione, ij id. jun., ann. XIII. — C. II, 227 *a*.

LXXI. — *1329, 12 jun.*

Iohannes XXII, nobili viro Martino Zachariæ de Castro, domino insulæ Chii,

Chiensem episcopum, Iohannem, Ord. fr. Præd., commendat: « *Divinas retributiones* . . . ». — Avinione, ij id. jun., ann. XIII. — C. II, 227 *a*.

LXXII. — *1329, 15 jul.*

Iohannes XXII, Wulframo de Abbatisvilla, episcopo Bethleemitano, concedit facultatem transfretandi ad ecclesiam suam, in qua Redemptor Noster nasci voluit, et alia loca sacra, cum famulis xv, dummodo merces prohibitas minime deferant. — Avinione, id. iulij, ann. XIII. — H., 243 *b*.

LXXIII. — *1329, 9 aug.*

Iohannes XXII episcopalem civitatis Smirnensis titulum ad civitatem Thefilicensem, in regno Georgianorum, transfert: « *Regum altissimus* . . . ». — Avinione, v id. aug., ann. XIII. (*Copie*) — C. II, 373 *a*.

LXXIV. — *1329, 9 aug.*

Iohannes XXII, civitatem Columbensem, in India Maiori, in sedem episcopalem erigit: « *Romanus pontifex* . . . ». — Avinione, v id. aug., ann. XIII. (*Copie*) — C. II, 41 *a*.

LXXV. — *1329, 9 aug.*

Iohannes XXII, Iohanni de Core, Ordinis fratrum Prædicatorum, confert archiepiscopatum Soltaniensem, in partibus Persidis et sub imperatoris Persidis imperio constitutum, vacantem per absolutionem et translationem Guillelmi Adæ, archiepiscopi Soltaniensis, ad archiepiscopatum Antibarensem. — Avinione, v id. aug., ann. XIII.

Alia clero civitatis et diocesis Soltaniensis.

Alia populo civitatis et diocesis Soltaniensis — C. II, 91 *b*.

LXXVI. — *1329, 13 aug.*

Iohannes XXII, civitatem Semiscantensem, in India Maiori, in sedem episcopalem erigit: « *Romanus pontifex* . . . ». — Avinione, id. aug., ann. XIII. (*Copie*) — C. II, 49 *a*.

LXXVII. — *1329, 21 aug.*

Iohannes XXII, Guillelmo de Cigiis, Ordinis fratrum Prædicatorum confert episcopatum Taurisiensem, vacantem per obitum Bartholomæi, episcopi Taurisiensis. — Avinione, xij kal. sept., ann. XIII. [Cf. Brémond, II, 189, app. 213]. — C. II, 93 *b*.

LXXVIII. — *1329, 21 aug.*

Iohannes XXII, imperatori Persidis Guillelmum de Cigiis, episcopum Taurisiensem, commendat: « *Gratum redditur* . . . ». — Avinione, xij kal. sept., ann. XIII. (*Copie*) — C. II, 93 *a*.

LXXIX. — *1329, 21 aug.*

Iohannes XXII, venerabilem fratrem Iordanum Cathalani episcopum Columbensem

constituit : « *Ad ea salubriter* . . . ». — Avinione, xij kal. sept., ann. XIII.
Alia universis christianis in civitate et diocesi Columbensi. — C. II, 41 *a*.

LXXX. — *1329, 21 aug.*

Iohannes XXII, Thomam Mancasole episcopum Semiscantensem constituit. — Avinione, xij kal. sept., ann. XIII. [Cf. Brémond, II, 213]. — C. II, 49 *a*.

LXXXI. — *1329, 21 aug.*

Iohannes XXII, universis christianis, in imperio Elgigaday et terris Chorusan, Turquestant et Industan minoris Indiæ constitutis, commendat Thomam Mancasolem, episcopum Semiscantensem : « *Votis zelamur* . . . ». — Avinione, xij kal. sept., ann. XIII. [Cf. Raynaldus, V, 496; Montfaucon, I, 162]. — C. II, 49 *a*.

LXXXII. — *1329, 21 aug.*

Iohannes XXII, universis christianis in imperio Persidis constitutis, Guillelmum de Cigiis, episcopum Taurisiensem, commendat : « *Votis desideramus* . . . ». — Avinione, xij kal. sept., ann. XIII. [Cf. Montfaucon, I, 165] (*Copie*) — C. II, 93 *a*.

LXXXIII. — *1329, 25 aug.*

Iohannes XXII, universis christianis in Indiis constitutis, Iordanum, episcopum Columbensem, commendat : « *Votis zelamur ardentibus* . . . ». Avinione, viij kal. sept., ann. XIII. [Raynaldus, V, 495-496]. — C. II, 41 *b*.

LXXXIV. — *1329, 5 sept. — 1330, 4 sept.*

Iohannes XXII, capitulo ecclesiæ Nazarenæ; Petro, Ord. F.F. Prædicatorum, confert archiepiscopatum Nazarenum, vacantem per obitum Yvonis, archiepiscopi Nazareni, qui in partibus Apuliæ diem clausit extremum. — Avinione, ... ann. XIV. — H., 257 *a*.

LXXXV. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, regi Columbi, Indiæ Majoris, fratres Prædicatores commendat « *Gratum redditur* . . ». — Avinione, iij id. sept., ann. XIV. (*Copie*) — C. II, 42 *a*.

LXXXVI. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, magnifico viro regi Deli, Indiæ minoris, commendat Jordanum, episcopum Columbensem, et fratres ordinis Prædicatorum : « *Gratum redditur* . . . ». — Avinione, iij id. sept., ann. XIV. — C. II, 94 *a*.

LXXXVII. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, Bernardo de Guardiola, Ordinis Prædicatorum, confert episcopatum Diagorganensem, vacantem per obitum Geraldi Calveti, episcopi Diagorganensis : « *Votis* . . . ». — Avinione, iij id. sept., ann. XIV. [Cf. Brémond, II, 212].
Alia clero et populo Diagorganensi. — C. II, 94 *a*.

LXXXVIII. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, imperatori Trapezundarum commendat Bernardum de Guardiola, episcopum Diagorganensem, Ordinis Prædicatorum : « *Gratiam in præsenti* . . . ». — Avinione, iij id. sept., ann. XIV. [Wadding., VII. 100]. — C. II, 94 *a.*

LXXXIX. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, magnifico viro, regi Russiæ (*Même objet*). — C. II, 94 *a.*

XC. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, magnifico viro regi Thefilicensi Georgianiæ (*Même objet*). — C. II, 94 *a.*

XCI. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, nobili viro principi Solagay Thefilicensi (*Même objet*). — C. II, 94 *a.*

XCII. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, nobili Misserquis, principi Thefilicensi (*Même objet*). — C. II, 94 *a.*

XCIII. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, magnifico viro regi Choraticensi (*Même objet*). — C. II, 94 *a.*

XCIV. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, nobili viro principi de Carpi (*Même objet*). — C. II, 94 *a.*

XCV. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, imperatori Persidis (*Même objet*). — C. II, 94 *a.*

XCVI. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, universis christianis in imperio Persidis constitutis : « *Votis zelamur* . . . ». (*Même objet*). [Cf. Raynaldus, V, 495 ; Brémond, II, 183 ; Wadding., VII, 102]. — C. II, 93 *b.*

XCVII. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, Zachariæ, archiepiscopo S. Thaddæi de Caratesia in imperio Persidis : « *Divina, ut firmiter* . . . ». (*Même objet*). [Wadding., VII, 100-101 ; Brémond, II, 182]. — C. II, 95 *b.*

XCVIII. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, Zachariæ, archiepiscopo S. Thaddæi de Caratesia in imperio Persidis, commendat Guillelmum de Cigiis, episcopum Taurisiensem et fratres Præ-

dicatores et Minores. — Avinione, iij id. sept. ann. XIV (*Même teneur que la lettre précédente*). — C. II, 95 *b.*

XCIX. — *1329, 11 sept.*

Iohannes XXII, Paulo, episcopo Armenorum in imperio Tartarorum Usbek; gratias agit Deo quod ipsum per ministerium fratrum Prædicatorum ad unitatem catholicæ fidei revocavit. — Avinione, iij id. sept., ann. XIV. — C. II, 316 *b.*

C. — *1329, 29 sept.*

Iohannes XXII, dilectis filiis Zeretamir et universis christianis Ungaris, Malchaytis, Achalanis, Thomam, episcopum Semiscantensem, commendat: « *Ingentem nec immerito* ... ». — Avinione, iij kal. oct., ann. XIV. [Brémond, II, 184; Raynaldus, V, 464-465]. (*Copie*) — C. II, 49 *a.*

CI. — *1329, 1 dec.*

Iohannes XXII, magnifico viro imperatori Trapezundarum, Bernardum de Guardiola, episcopum Diagorganensem, commendat: « *Licet votis zelemur* . . . ». — Avinione, kal. dec., ann. XIV. [Raynaldus, V, 464; Wadding., VII, 108; Brémond, II, 188; Guerra, II, 518]. (*Copie*) — C. II, 343 *a.*

CII. — *1329, 1 dec.*

Iohannes XXII, nobili viro principi de Aliquis .... commendat Bernardum de Guardiola, episcopum Diagorganensem, Ordinis Prædicatorum. — Avinione, kal. dec., ann. XIV. — C. II, 94 *a.*

CIII. — *1329, 1 dec.*

Iohannes XXII, christianis habitantibus in montibus de Albors, commendat Iordanum Cathalani, episcopum Columbensem, et fratres alios Ordinis Prædicatorum. « *Patri luminum* . . . ». — Avinione, kal. dec., ann. XIV. [Brémond, II, 191; Raynaldus, V, 496-497; Guerra, II, 459; Moshemius, 152]. — C. II, 41 *b.*

CIV. — *1330, 23 jan.*

Iohannes XXII, Iohanni de Core, Ordinis fratrum Prædicatorum; a quo maluerit antistite consecrationem accipiat: « *Te de fratrum* ... ». — Avinione, x kal. febr., ann. XIV. [Raynaldus, V, 497; Brémond, II, 190]. — C. II, 91 *b.*

CV. — *1330, 31 mai.*

Iohannes XXII, universis christianis commorantibus in Molephatan, commendat Iordanum Cathalani, episcopum Columbensem: « *Votis zelamur* ... ». — Avinione, ij kal. apr., ann. XIV. [Brémond, II, 191; Raynaldus, V, 496; Guerra, II, 439] — C. II, 41 *b.*

* CVI. — *1332, 13 mai.*

Iohannes XXII, Nicolao monacho confert abbatiam S. Mariæ de Valle Iosaphat in Ierusalem, vacantem per obitum Guillelmi abbatis. — Avinione, iij id. maii, ann. XVI. — H., 242 *a.*

* CVII. — *1332, 1 jun.*

Iohannes XXII, Nicolao, abbati S. Mariæ de Valle Iosaphat, ut a quo voluerit antistite valeat consecrari concedit. — Avinione, kal. jun., ann. XVI. — H., 242 *a.*

CVIII. — *1332, 23 juin.*

Iohannes XXII, confirmat bullam qua Clemens V, ecclesiam Nigropontensem, vacantem per obitum Gualterii, episcopi Nigropontensis, unit patriarchatui Constantinopolitano, datam Montiliis, Carpentoractensis diocesis, vi id. febr., ann. IX (1314, 8 febr.). — Avinione, ix kal. jul., ann. XVI. — C. I, 155 *b.*

CIX. — *1332, 2 aug.*

Iohannes XXII, Leoni, regi Armeniæ illustri, et Constantiæ, reginæ Armeniæ; ut eorum confessor possit eos absolvere. — Avinione, iv non. aug., ann. XVI. — C. II, 302 *a.*

CX. — *1332, 6 sept.*

Iohannes XXII, fratribus Prædicatorum in terris Saracenorum, paganorum, Græcorum, Bulgarorum, Cumanorum, Alanorum, Gazarorum, Sicorum, Gothorum, Ruthenorum, Iacobitarum, Nebianorum, Nestorianorum, Georgianorum, Armenorum, Indorum, Mocelitarum, aliarumque non credentium nationum Orientis et Aquilonis, seu quarumque aliarum partium proficiscentibus, privilegia et facultates concedit. — Avinione, viij id. sept., ann. XVII. [Cf. Brémond, II, 196] — C. II, 330 *a.*

* CXI. — *1333, 24 jul.*

Iohannes XXII, Matthæo, episcopo Berytensi : indulget ut possit dispensare cum tribus personis a defectu natalium. — Avinione, ix kal. aug., ann. XVII. — H., 252 *b.*

CXII. — *1333, 20 sept.*

Iohannes XXII, Nicolao, Ordinis Minorum, confert archiepiscopatum Cambaliensem, vacantem per obitum Iohannis a Monte Corvino, archiepiscopi Cambaliensis : « *Militanti ecclesiæ* . . . . » — Avinione, xij kal. oct., ann. XVIII. [Cf. Wadding., VII, 456]. — C. II, 16 *a.*

CXIII. — *1333, 1 oct.*

Iohannes XXII, magnifico viro Magno Cani, regi Tartarorum, commendat Nicolaum, archiepiscopum Cambaliensem, et fratres Ord. Prædicatorum in eius regno et terris pergentes : « *Accedit ad tuæ* . . . ». — Avinione, kal. oct., ann. XVIII. [Raynaldus, V, 562-564; Wadding., VII, 138-140; Guerra, II, 459; Moshemius, 154] — C. II, 14 *b.*

CXIV. — *1333, 1 oct.*

Iohannes XXII, magnifico viro Socho de Chigista, regi Corum: « *Deo vivo* . . . ». (*Même objet*). [Raynaldus, V, 564 (fragm.); Wadding., VII, 140-142; Guerra, II, 460; Moshemius, 157]. — C. II, 14 *b.*

CXV. — *1333, 1 oct.*

Iohannes XXII, magnifico viro Usbek, in Gazaria imperanti : « *Salvator noster...* ». (*Même objet*). [Wadding., VII, 141-143]. — C. II, 14 *b*.

CXVI. — *1333, 1 oct.*

Iohannes XXII, magnificis viris, cunctis regibus Tartarorum : « *Salvator noster ...* ». (*Même objet*). [Guerra, II, 460]. — C. II, 14 *b*.

CXVII. — *1333, 1 oct.*

Iohannes XXII, universo populo Tartarorum : « *Salvator noster . . .* ». (*Même objet*). [Wadding., VII, 141 ; Moshemius, 160]. — C. II, 14 *b*.

CXVIII. — *1333, 31 oct.*

Iohannes XXII, Iacobo, catholico Armenorum, commendat Nicolaum, archiepiscopum Cambaliensem : « *Spiritum gratiæ salutaris . . .* » — Avinione, ij kal. nov., ann. XVIII. [Cf. Montfaucon, I, 167] — C. II, 316 *b*.

CXIX. — *1333, 31 oct.*

Iohannes XXII, Leoni, regi Armeniæ, Nicolaum, archiepiscopum Cambaliensem, commendat : « *Ad salutem cunctorum . . .* ». — Avinione, ij kal. nov., ann. XVIII. [Wadding., VII, 143-144 ; Moshemius, 159 ; Rey, *Recherches*, I.ᵉ éd., p. 57, II.ᵉ éd., p. 64]. (*Copie*) — C. II, 302 *a*.

CXX. — *1334, 11 mart.*

Iohannes XXII, Thaddæo, episcopo Curquensi, confert episcopatum Caphensem, vacantem per obitum Matthæi, episcopi Caphensis, qui apud Sedem Apostolicam diem clausit. — Avinione, v id. mart., ann. XVIII.

Alia, pro eo archiepiscopo Vosperiensi. — C. II, 314 *b*.

* CXXI. — *1334, 13 dec.*

Iohannes XXII, episcopo et fratribus Montis Sinay sepulturam ecclesiasticam in ecclesia S. Simeonis in civitate Famagustensi concedit : « *Paci et quieti . . .* ». — Avinione, id. dec., ann. XIX. [Rey, *Recherches*, I.ᵉ et II.ᵉ éd., p. 14]. — H., 263 *a*.

CXXII. — *1355, 21 jan.*

Innocentius VI, Narsem, archiepiscopum Manasquerdensem et Guillelmum Boneti, priorem provincialem FF. Prædicatorum Terræ Sanctæ, committit ad confessionem fidei Consolatoris, Armenorum catholici, recipiendam : « *Iuxta morem...* ». — Avinione, xij kal. febr., ann. III. [Raynaldus, VI, 388, *qui donne cette pièce sous la date du 1.er oct. 1353*]. — C. II, 315 *a*.

CXXIII. — *1356, 2 mart.*

Innocentius VI, vacante episcopatu Milensi per obitum Nicholeti, episcopi Mi-

lensis, et Hugone, archiepiscopo Colossensis, loci metropolitano, se asserente ac ignorante reservationem de Blasio, Ordinis heremitarum Sancti Augustini, præficit in episcopum eumdem Blasium, et per Bartholinum, episcopum Crapulanum, ex commissione Nicolai, episcopi Castellanensis, impendi munus consecrationis providet. — Avinione, vj non. mart., ann. IV.

Alia, qua archiepiscopo Tharsensi dictum electum commendat. — C. II, 23 *a.*

* CXXIV. — *1356, 8 mart.*

Innocentius VI, sententiam arbitralem a Petro, Prænestino episcopo, latam inter Guillelmum, patriarcham Ierosolymitanum, et Philippum, archiepiscopum Nicosiensem, desuper decimis de Psimolopho confirmat. — Avinione, viij id. mart., ann. IV. — H., 198 *b.*

CXXV. — *1356, 12 apr.*

Innocentius VI, Bertranno, Ordinis Prædicatorum, confert episcopatum Thefilicensem, vacantem per translationem Bertrandi, episcopi Thefelicensis, ad episcopatum Ampuriensem. — Ap. Villamnovam, ij id. apr., ann. IV. — C. II, 373 *b.*

CXXVI. — *1356, 15 jun.*

Innocentius VI, Durando de Sanzeto, Ord. Min., capellano suo, confert episcopatum Bethleemitanum, vacantem per translationem Ilarij episcopi ad episcopatum Milevitanum. — Ap. Villamnovam, xvij kal. julii, ann. IV. — H., 243 *b.*

* CXXVII. — *1356, 4 aug.*

Innocentius VI, Iohanni, abbati S. Petri de Pedemonte, confert abbatiam S. Mariæ de Valle Iosaphat, vacantem per translationem Martialis abbatis ad abbatiam S. Andreæ de Insula. — Ap. Villamnovam, ij non. aug.. ann. IV. — H., 242 *b.*

CXXVIII. — *1357, 5 jan.*

Innocentius VI, Guillelmo, patriarchæ Constantinopolitano, ut una cum patriarcatu suo et ecclesiæ Nigropontensi, eidem patriarcatui unita, possit per biennium a fine triennii quod concesserat eidem pontifex, fructus omnium beneficiorum in commendam licite retinere, concedit. (Clemens VI dictum triennium et ante triennium biennium concesserat, demum Innocentius biennium). — Avinione, non. jan., ann. V. — C. I, 155 *b.*

CXXIX. — *1358, 29 jan.*

Innocentius VI, Conrado de Pregantia, Ordinis fratrum Minorum, confert episcopatum Caphensem, vacantem per orbitum Thaddæi, episcopi Caphensis : « *Dum iuxta pastoralis...* ». — Avinione, iv kal. feb., ann. VI. [Wadding., VIII, 470]. — C. II, 17 *a.*

CXXX. — *1358, 28 febr.*

Innocentius VI, Bartholomæo de Tauris, Ordinis Fratrum Minorum, confert archiepiscopatum Tharsensem, vacantem per obitum Antonii, archiepiscopi Tharsensis. — Avinione, ij kal. mart., ann. VI.

Alia carissimo in Christo filio, Constantino, regi Armeniæ illustri. — C. II, 327 *b.*

CXXXI. — *1358, 14 mart.*

Innocentius VI, Conrado, electo Caphensi ; ut triginta personis, præsertim ad fidem noviter conversis, possit concedere licentiam visitandi Sepulchrum Domini et alia oratoria, indulget. — Avinione, ij id. mart., ann. VI. [Wadding., VIII, 141]. — C. II, 17 *a*.

CXXXII. — *1358, 2 mai.*

Innocentius VI, Petro, Ord. FF. Prædicatorum, confert episcopatum Ladmuriensem (?).

« . . . Dudum eclesia Ladmuriensis tanto et tam longo tempore pastoris solatio destituta fuerat, quod eius dispositio et provisio esset, prout est, ad sedem apostolicam, secundum generalis statuta concilii, legitime devoluta ; sed, cum ultimi etiam Landmurienses episcopi, qui eidem ecclesiæ præfuit, notitia seu memoria non habeatur, venerabilis frater noster Augustinus, episcopus Salumbriensis, cui venerabilis frater noster Guillelmus, patriarcha Constantinopolitanus, credens, ut dicitur, ipsius Ladmuriensis ecclesiæ provisionem ad eum vice pert'nere, providendi eidem ecclesiæ de pastore idoneo dederat facultatem, Petro, Ordinis Fratrum Prædicatorum contulerat, et Iohannes, episcopus Misnensis, ex commissione dicti patriarchæ consecrarat... » (*Confert eidem Petro dictum episcopatum Ladmuriensem*).

Avinione, vj non. mai., ann. VI. — C. I, 160 *a*.

CXXXIII. — *1358, 20 mai.*

Innocentius VI, Pontio, archiepiscopo Serrensi, confert archiepiscopatum Tharsensem, vacantem per obitum Bartholomæi, electi Tharsensis. — Avinione, xiij kal. jun., ann. VI.

Alia Constantino, regi Armeniæ illustri. — C. II, 327 *b*.

CXXXIV. — *1358, 31 aug.*

Innocentius VI, Petro de Placentia, Ordinis Minorum confert archiepiscopatum Smirnensem, vacantem per translationem Pauli, archiepiscopi Smirnensis, ad archiepiscopatum Thebanum: « *Dum juxta pastoralis* . . . ». — Avinione, ij kal. sept., ann. VI. [Wadding, VIII, 471]. — C. II, 144 *a*.

CXXXV. — *1359, 11 jan.*

Innocentius VI, Thomæ de Illeye, Ordinis Prædicatorum, confert episcopatum Lamburgensem (?), vacantem per obitum extra curiam ultimi episcopi Lamburgensis. — Avinione, iij id. jan., ann. VII. C. I, 159 *a*.

CXXXVI. — *1359, 31 jan.*

Innocentius VI, N., fratri Ord. Præd, episcopatum Lerossensem confert.

« . . . Vacante episcopatu Lerossensi per obitum Matthæi, episcopi Lerossensis, Guillelmus archiepiscopus, loci metropolita, ad quem dictæ ecclesiæ provisio, tam ex instituto ecclesiæ Ephesinæ per sedem apostolicam, ex certa scientia, ut asseritur, confirmato, quam ex antiqua et approbata, hactenus pacifice observata consuetudine, ... reservationis iam a Clemente VI factæ penitus ignarus, de te, Ordinis Fratrum Prædicatorum . . . . et per bonæ memoriæ Henricum, episcopum Merseburgensem, habentem super hoc ab eodem archiepiscopo potestatem, tibi munus consecrationis impendi fecisti . . . . . ».

Avinione, ij kal. febr., ann. VII. — C. II, 141 *a*.

CXXXVII. — *1359, 11 mai.*

Innocentius VI, vicario capitaneo civitatis Smirnarum, necnon tam illarum quæ sub papæ et ecclesiæ Romanæ nomine et vexillo sunt, quam aliarum quarumlibet galearum quæ ad custodiam fidelium in transmarinis partibus capitaneis, ceterisque Christi fidelibus in subsidium catholicæ fidei proficiscentibus contra Turchos, commendat Petrum, episcopum Coronensem, legatum ad Constantinopolim ac Romaniæ et nonnullas alias partes. — Avinione, v id. mai., ann. VII. [Cf. Raynaldus, VII, 44]. — C. II, 142 *a.*

CXXXVIII. — *1359, 11 mai.*

Innocentius VI, Nicolao Bendi, præceptori domus Venusini Hospitalis S. Iohannis Ierosolymitani in civitate Smirnarum, pro papa et ecclesia Romana vicario et capitaneo : armet duas galeas. — Avinione, v id. mai., ann. VII. — C. II, 142 *a.*

CXXXIX. — *1359, 31 mai.*

Innocentius VI, priori generali et fratribus Ordinis Beatæ Mariæ de Monte Carmeli, concedit facultatem accipiendi locum quemdam ab Osberto Ganh, habitatore Pera, Constantinopolitani diocesis, eis in Pera donatum, et ibi religiosos instituendi. — Avinione, ij kal. jun., ann. VII. — C. I, 155 *b.*

CXL. — *1360, 21 jul.*

Innocentius VI, Manfredo de Coronato, Ordinis Fratrum Minorum, confert episcopatum Chiensem, vacantem per obitum Benedicti, episcopi Chiensis. — Ap. Villamnovam, xij kal. aug., ann. VIII.
Alia archiepiscopo Colossensi. — C. II, 227 *a.*

* CXLI. — *1360, 16 dec.*

Innocentius VI, episcopo et fratribus Montis Sinay; confirmat eorum regulam et omnia bona. — Avinione, xvij kal. jan. ann. VIII. — H., 263 *b.*

* CXLII. — *1361, 18 aug.*

Innocentius VI, Philippo de Cabassole, episcopo Cabellicensi, confert patriarchatum Ierosolymitanum, vacantem per obitum Guillermi patriarchæ. — Avinione, xv kal. sept., ann. IX. [Cf. *Gallia chr.*, I, 946-951 ; Le Quien, III, 1267]. — H., 199 *a.*

CXLIII. — *1361, 15 dec.*

Innocentius VI, Hemanueli de Famagusta, Ordinis Fratrum Prædicatorum, confert archiepiscopatum, Colossensem, vacantem per translationem Hugonis, archiepiscopi Colossensis, ad archiepiscopatum Ragusinum. — Avinione, xviij kal. jan., ann. IX. — C. II, 221 *b.*

CXLIV. — *1362, 26 jan.*

Innocentius VI, Guerardo de Westochen, Ord. FF. Præd., confert episcopatum

Sebastensem, vacantem per obitum Iacobi, episcopi Sebastensis. — Avinione, vij kal. febr., ann. X. — H., 255 *a*.

CXLV. — *1362, 4 mai.*

Innocentius VI, archiepiscopo Ianuensi et Sancti Syri et Sancti Stephani Ianuensis monasteriorum abbatibus : defuncto Benedicto, pontifex contulit episcopatum Chiensem Manfredo, Ordinis Fratrum Minorum ; sed quia tam a fidelibus, qui in dicta insula Chiensi, alias Sio nuncupata, quam a Græcis impeditur, committit eis ut eum inducant in possessionem. — Avinione, iv non. mai., ann. X. — C. II, 227 *a*.

CXLVI. — *1362, 10 jun.*

Innocentius VI, Thomæ de Savignonis, Ordinis Minorum, confert archiepiscopatum Smirnensem, vacantem per translationem Petri, archiepiscopi Smirnensis, ad episcopatum Clonensem. — Avinione, iv id. jun., ann. X. — C. II, 144 *a*.

CXLVII. — *1363, 26 apr.*

Urbanus V, Dominico, Ordinis Sancti Augustini de Armenia, Unitorum nuncupatorum professori, confert archiepiscopatum Manasquerdensem, vacantem per obitum Narces, archiepiscopi Manasquerdensis. — Avinione, vj kal. mai., ann. I. — C. II, 325 *b*.

CXLVIII. — *1363, 13 nov.*

Urbanus V, Ademaro de Rupe, Ord. FF. Præd., confert episcopatum Bethleemitanum, vacantem per obitum Durandi episcopi. — Avinione, id. nov., ann. II. [Brémond, II, 264]. — H., 243 *b*.

CXLIX. — *1364, 6 jul.*

Urbanus V, Petro, archiepiscopo Cretensi, confert patriarchatum Constantinopolitanum, vacantem post transitum Guillelmi patriarchæ ad sedem Mediolanensem. — Avinione, iij non. jul., ann. II. [Raynaldus, VII, 106]. (*Copie*) — C. I, 156 *a*.

CL. — *1364, 10 jul.*

Urbanus V, Petro, patriarchæ Constantinopolitano, apostolicæ sedis legato, varia concedit privilegia. — Avinione, vj id. jul., ann. II. [Raynaldus, VII, 106-107].

Aliæ bullæ facultatum eidem legato concessarum, quæ implent quaternionem secundum *Litterarum de Curia*, qui inscribitur « *De legatione Petri, patriarchæ Constantinopolitani* ». — C. I, 156 *a*.

CLI. — *1364, 10 jul.*

Urbanus V, Petrum, patriarcham Constantinopolitanum in patriarchatibus Constantinopolitano et Aquileiensi crucem prædicare concedit.

« Petro, patriarchæ Constantinopolitano, Apostolicæ Sedis legato, beatitudinis æternæ bravium etc. . . . . Contra prædictos perfidos hostes Christi in Gradensi, Salzeburgensi, Strigoniensi, Collocensi, Iadrensi, Spalatensi, Ragusino, Antibarensi, Duracensi, Patracensi, Corinthensi, Atheniensi, Thebano, Constantinopolitano, Neopatrensi, Colocensi dicta Rhodo, Cretensi, Corsiensi, Nicosiensi, Panormitano, Messanensi et Montisregalis civitatibus, diocesibus et provinciis, ac in Acquilegensi, Concordiensi, Tergestino, Iustinopolitano, Polensi, Parentino, Emonensi, Petenensi (?) et Perensi, Caffensi civitatibus et diocesibus, cæterisque partibus ultramarinis,

contra prædictos blasphemos christiani nominis, per te et alias personas ecclesiasticas, sæculares et regulares etc... proponas publice verbum Crucis et venerabile signum eius quibusvis fidelibus illud suscipere volentibus etc.... *Indulgentias concedit.....* omnibus Christi fidelibus, qui, dicto rege Cypri, huiusmodi passagia personaliter persequente, in eiusdem Terræ Sanctæ succursum, ad recuperat onem ipsius transfretaverint.. .. ».

Avinione, vj id. jul., ann. II. — C. I, 156 *a.*

CLII. — *1364, 23 dec.*

Urbanus V, Ambrosio de Parma, canonico Aquilegiensi, decretorum doctori, confert archiepiscopatus Tyrensem et Arborum, canonice unitarum, vacantes per obitum Bernardi archiepiscopi. — Avinione, x kal. jan. ann. III. — H., 248 *b.*

CLIII. — *1365, 15 jan.*

Urbanus V, Guillelmo [Alboni], episcopo Niseriensi in Rhodo, confert archiepiscopatum Colossensem, vacantem per obitum Manuelis, archiepiscopi Colossensis. — Avinione, xviij kal. febr., ann. III. — C. II, 221 *b.*

CLIV. — *1366, 26 jan.*

Urbanus V, Iohanni, Ordinis Minorum, confert episcopatum Dimiticensem, vacantem per obitum alterius Iohannis, episcopi Dimiticensis. Iam fuerat electus a Leonardo, episcopo Clugiensi, habente potestatem a Guillelmo, archiepiscopo Mediolanensi, patriarcha Constantinopolitano, in cuius patriarchatu dicta ecclesia existit, credens ad eum electionis ius fore devolutum : irrita declarata electione, ipsum eidem ecclesiæ præficit, et eiusdem ecclesiæ Dimiticensis quæ capitulo caret, administrationem concedit. — Avinione, vij kal. febr., ann. IV. [Cf. Wadding., VIII, 198]. — C. I, 161 *a.*

CLV. — *1366, 28 jan.*

Urbanus V, Guillelmo Belvaysij, Ord. FF. Minorum, confert archiepiscopatum Nazarenum, vacantem per obitum Ricardi, archiepiscopi Nazareni. — Avinione, v kal. febr., ann. IV [Cf. Wadding., VIII, 198]. — H., 257 *a.*

CLVI. — *1366, 17 apr.*

Urbanus V, Paulo, archiepiscopo Thebano, confert patriarchatum Constantinopolitanum, vacantem per obitum Petri patriarchæ. — Avinione, xv kal. maii, ann. IV. [Cf. Le Quien, III, 823]. — C. I, 156 *b.*

CLVII. — *1366, 26 oct.*

Urbanus V, Iohanni Ponhyerii, Ordinis Minorum, confert archiepiscopatum Tharsensem, vacantem per obitum Pontii, archiepiscopi Tharsensis. — Avinione, vij kal. nov., ann. IV. [Cf. Wadding., VIII, 198].

Alia dilectis filiis, populo civitatis Tharsensis. — C. II, 327 *b.*

CLVIII. — *1368, 28 febr.*

Urbanus V, Thomæ, archiepiscopo Galaadensi (?), confert anchiepiscopatum Soltaniensem, vacantem per obitum Iohannis, archiepiscopi Soltaniensis. — Romæ, iij kal. mart., ann. VI. — C. II, 92 *a.*

III.

DESCRIPTION

DU

LIBER BELLORUM DOMINI

[ROME, Vatican, *Reg. Christ.* 547]

[Le manuscrit, dont M. Giorgi donne ci-dessous la description, a appartenu à Pétau, et Bongars en a connu l'existence [1], sans pourtant avoir pu s'en servir. Il a été signalé, il y a plusieurs années, mais très-mal décrit, par M. Paul Lacroix [2].

C'est la seconde partie d'un ouvrage qui portait pour titre général: *Liber bellorum Domini pro tempore Nove Legis.*

Il contient une histoire générale des croisades, suivie en appendice

1 Bongars, *Gesta D. per Fr.*, præf., pp. 16, 17, 20, 34.

2 Paul Lacroix, *Mmss. rel. à l'hist. de Fr. conservés en Italie* (P., 1839, in-8°), pp. 18-20; Migne, *Dict. des mmss.*, II, 1125-1126. M. P. Lacroix ne s'est pas aperçu que le manuscrit contenait d'abord les index des deux parties de l'ouvrage; il a pris chaque index pour une des parties, et a cru alors que le texte lui-même formait une troisième partie. J'ignore de plus où il a trouvé que « Bongars s'était » beaucoup servi de ce manuscrit pour rectifier des » noms propres et des noms de lieu »; Bongars n'a jamais vu le ms.; il n'en a eu connaissance que par une lettre de Pétau, et n'avait même pu vérifier si l'Aubry du *Liber bellorum Domini* était bien Baudry de Dol; (cf. Bongars, *Præf.*, pp. 16, 20). Je serais porté à croire que notre manuscrit avait aussi été mal décrit par quelque correspondant de Wilken, et qu'il répond à l' « Ein Baud von beträchtlicher » Stärke, in welchem mehrere im XIV Jahrh. entworfene Pläne zur Videreroberung des H. Landes » gesammelt sind » que Wilken (*Gesch. d. Kr.*, VIII, n. 789) croyait exister au Vatican, et que personne n'y a jamais pu retrouver.

d'une histoire spéciale de la première croisade seule: cette histoire générale et son appendice sont formés à l'aide de très-longs emprunts, faits aux chroniqueurs spéciaux, emprunts que l'auteur a soin de signaler minutieusement.

Ce n'est pas précisément une collection de récits copiés l'un au bout de l'autre par ordre de date, comme en offraient [3] ou en offrent encore [4] beaucoup de manuscrits des croisades. Ce n'est pas non plus une compilation habile, prenant un fait à un chroniqueur et le fait suivant à un autre. C'est une sorte de mosaïque, où, pour chaque incident, l'auteur donne successivement le témoignage de deux ou trois, quelquefois de quatre de ses devanciers. Certains manuscrits espagnols relatifs aux croisades, nous offrent un travail analogue [5].

Il n'est pas très-difficile de déterminer exactement les diverses sources auxquelles a puisé, pour arriver à le compiler ainsi, l'auteur anonyme du *Liber bellorum Domini*, puisqu'il nomme les auteurs qu'il copie, indiquant même assez souvent les numéros des chapitres et des livres de chacun d'eux.

C'est ainsi que dans son histoire générale, le récit d'une partie des faits antérieurs à 1096 et de la première croisade tout entière, est emprunté à une « *Chronica episcopi Lodovensis* » qui n'est autre que la chronique de Bernard Gui [6]. Jacques de Varazze, Vincent de Beauvais et une certaine *Historia transmarina edita in vulgari*, qui était peut-être l'*Eracles* [7], lui fournissent le reste des évènements précurseurs des guerres saintes. Après la première croisade, il insère, on ne sait trop pourquoi, les chapitres 15-67 du premier livre de l'*Historia Orientalis* de Jacques de Vitry, puis l'œuvre entière de Gauthier-le-Chancelier d'après le recueil de Guillaume Grassegals.

Il saute ensuite brusquement à la Ve croisade, pour laquelle il reproduit: 1.° un manuscrit qui devait contenir (comme le Londres,

3 Au milieu du XVIIe siècle, il existait à la bibliothèque du collège des Jésuites à Bruxelles une *Histoire des croisades* en 12 vol. in-f°, rédigée en français par ordre de Joinville. Cet énorme manuscrit avait appartenu à l'abbaye de Vaucelles, aux armes de laquelle il était relié (Pascal Lacroix, *Notice sur J. Chr. Ruffin, abbé de Vaucelles* [*Mém. de la soc. d'Émulation du Nord*, 1820, p. 174]).

4 La collection offerte à Louis VII par Guillaume Grassegals, et dont il nous est parvenu plusieurs exemplaires, comprenait Foucher de Chartres, Raimond d'Aiguilhe et Gauthier-le-Chancelier; (cf. *R. des hist. occ. des crois.*, III, préf., p. xxv). Les grandes bibliothèques d'Europe contiennent aussi de nombreux recueils de Terre Sainte renfermant presque toujours réunis ensemble, tantôt Haython, Mandeville, Baldensel, Marco Polo, et tantôt cinq ou six des chroniqueurs de la première croisade.

5 La *Gran conquista de Ultramar* par exemple et surtout les compilations si curieuses faites au XIVe siècle, par l'ordre du grand-maître Juan Ferrandez de Heredia. M. Herquet (*Juan Ferrandez de Heredia*, Mülh., 1878, 8°, p. 88-92) en a signalé plusieurs, et entre autres le *Libro ultramarino* (Madrid, B. nat., J. 70); mais la plus importante paraît être la *Coronica de los conquiridores*, rédigée en 1398, et dont le second volume est consacré à l'histoire de l'Orient au Moyen-Age; je dois l'indication de ce précieux manuscrit, conservé dans la bibliothèque ducale d'Ossuna, à l'obligeance de Don Pascual de Gayangos.

6 Voir L. Delisle, *Les manuscrits de Bernard Gui* (P., 1879, in-4°, p. 189 et s.).

7 Les chapitres étiquetés « *ex historia transmarina vulgari* » se retrouvent bien dans l'*Eracles*: mais comme ils ont tous trait à l'histoire de la Terre Sainte avant les croisades, on peut supposer que l'anonyme les a trouvés déjà reproduits dans quelque autre compilation. S'il avait eu entre les mains un *Eracles* complet, il n'eût pas pu le négliger aussi complètement pour les autres parties de son travail.

B. Mus., Burney 351)[8], la *Relatio patriarchæ Hierosolymitani ad Innocentium III,* suivie des *Gesta crucigerorum Rhenanorum,* de la *Lettre* d'Olivier à Engelbert et de deux des *Lettres* de Jacques de Vitry, et 2.°, un texte très-voisin de la variante C de l'*Eracles* académique. Viennent ensuite la fin du I[er] livre de Jacques de Vitry (c. 68-100), un abrégé de la III[e] croisade d'après Vincent de Beauvais, et le *De laude militiæ Templi* de s. Bernard.

Il passe alors à la I[re] croisade de s. Louis, dont il donne un premier récit d'après Vincent de Beauvais, puis un second récit plus étendu, tiré d'une *Historia vulgaris*, où se retrouvent alternés des passages voisins de l'*Eracles-Rothelin* et des *Grandes chroniques de France,* mais que je n'ai pu identifier dans son ensemble avec aucun texte connu.

La seconde croisade de s. Louis est empruntée par lui aux *Grandes chroniques de France,* et, pour le dernier paragraphe du dernier chapitre, à Bernard Gui.

L'histoire de la perte de la Terre Sainte à la fin du XIII[e] siècle est prise, partie à l'*Excidium Acconis* qui est reproduit intégralement, partie aux *Secreta* de Sanudo.

La *Relatio patriarchæ ad Innocentium III*, prise dans Vincent de Beauvais ou dans le manuscrit dont j'ai parlé plus haut, termine l'histoire générale des croisades.

Pour l'histoire particulière de la première croisade, notre compilateur s'est servi de deux des auteurs compris dans le recueil de Grassegals (Raimond d'Aiguilhe, et Foucher de Chartres, divisé en chapitres et limité à 1124), de Robert-le-Moine, augmenté du X[e] livre (appendice géographique), et de Baudry de Dol, qu'il appelle *Aubry*: presque toujours il donne successivement, pour chaque fait, le récit de chacun de ces chroniqueurs.

Ce qui est surprenant, c'est qu'ayant entre les mains Vincent de Beauvais, probablement l'*Eracles*, et certainement quelque chronique française mixte d'Orient et d'Occident, il ait volontairement laissé de côté la seconde et la quatrième croisades, et l'expédition de Frédéric II. Il faut penser qu'il a obéi à une préoccupation particulière, dont le mobile nous échappe, peut-être à l'idée de ne parler avant tout que des croisades françaises, et de laisser les autres dans l'ombre.

L'âge du manuscrit et la date des derniers faits rapportés dans le *Liber bellorum Domini* doivent amener à en fixer la rédaction vers le troisième quart du XIV[e] siècle.

Ce qu'il est plus difficile de déterminer, c'est ce qui nous manque

8 Ce manuscrit ne devait offrir aucune division entre ces divers textes, sauf pour les *Lettres* de Jacques de Vitry: aussi notre compilateur attribue-t-il tout le reste au patriarche, auteur seulement du traité initial.

de cette œuvre anonyme. Nous ne paraissons en avoir que la *seconde* partie, enrichie d'un appendice qui porte lui-même le titre de « *se-* » *cunda particula* »; ce qui suppose au moins une première partie, accompagnée elle aussi d'un appendice, le *premier (prima particula)*.

J'ai cru d'abord que cette première partie perdue se rapportait aux guerres saintes de l'*Ancien Testament*, comme si la seconde partie, qui nous reste, n'avait été que la suite d'un *Liber bellorum Domini*, consacré à l'histoire des Juifs avant l'ère chrétienne.

Mais il est véritablement impossible de tirer cette conclusion d'un titre aussi clair que « *Liber bellorum Domini pro tempore* NOVE *Legis* — » SECUNDA *pars principalis* ».

Il s'agit bien là d'une *seconde* partie de l'histoire des guerres saintes *sous la Nouvelle Loi,* histoire qui, peut-être, dans l'esprit de l'auteur, faisait suite au *Liber bellorum Domini* de l'Ancienne Loi [9].

Le caractère général du travail, qui revêt toutes les apparences d'une discussion scholastique, et même le texte de certains des commentaires ajoutés par le compilateur, dans ses rubriques [10], aux chroniqueurs qu'il copie, me portent à croire que nous avons, dans le manuscrit 547, un traité de polémique religieuse, dont le but immédiat était d amener — en excitant le zèle des fidèles par le récit des exploits des croisés, — le triomphe de l'Église sur les Musulmans infidèles, par le recouvrement des Lieux Saints [11].

Or les Musulmans n'étaient pas comptés comme les seuls ennemis de la foi: dans les traités écrits contre eux, il sont souvent associés, d'une part aux Juifs, de l'autre aux hérétiques. La conversion des Juifs, l'abjuration des hérétiques, enfin le recouvrement des Lieux Saints, à la suite du refoulement des Musulmans, forment toujours le triple but que poursuivent les polémistes, et qui, une fois atteint, déterminera le triomphe définitif de la foi.

C'est le plan suivi, dès le XIIe siècle, par Pierre-le-Vénérable [12], puis par Alain de Montpellier [13], par Alfonso de Spina, dans son *Fortalicium Fidei* [14], par l'auteur anonyme du *Defensorium fidei contra Iudæos, hæreticos et Sarracenos* [15], par Pedro de La Cavalleria [16] par J.-L.

9 Un *Liber bellorum Domini* est cité dans les *Nombres*, XXI, 14; voir sur ce *Liber*: S. Augustinus, *Quæstiones in libro Numer.*, n° 42 (Migne, *Patr. lat.*, XXXIV, c. 738); Bonfrerius, *Prol. ad s. Scripturam*, c. VI (Antw. 1625, in-f°), p. 17.

10 En particulier la rubrique de l'*articulus* 3 de la *Secunda pars principalis*.

11 Les nombreux traités *De recuperanda T. S.* éclos au XIVe siècle, et en tête, les *Secreta* de Sanudo, ont presque toujours soin de revenir sur l'histoire des croisades passées, en guise d'invitation à la croisade future.

12 *Tractatus adversus Iudæos, adversus sectam Saracenorum, adversus Petrobusianos hæreticos* (Migne, *Patr. lat.*, CLXXXIX, c. 507-850).

13 *Quadripartita contra hæreticos, Iudæos et paganos* (c. 1350) — ms. de Ripoll, n° 43, f. 13 (Catal. cod. Rivipull. [P., Bibl. nat., Baluze 372, f. 7 *b*]).

14 S. l. n. a. (avant 1472), in-f°.

15 *Defens. fidei contra Iudæos, hæreticos et Sarracenos* (s. l. n. a., [Utrecht, Ketelaer, 1473], in-f°).

16 *Zelus Christi contra Iudæos, Sarracenos et infideles, ann.* 1450 *compositus* (Venet., 1592, in-4°).

Vivès [17] et par plusieurs autres théologiens. L'un d'eux même, Guillaume, juif converti, diacre de Bourges au XIIIe siècle, est l'auteur d'un *Liber bellorum Domini contra Judæos et hæreticos* [18], dont notre manuscrit pourrait être considéré comme le complément, si ce *Liber* n'avait pas un caractère absolument étranger à l'histoire.

Je pense donc que la première partie perdue de notre *Liber bellorum Domini* contenait une histoire des châtiments exercés par Dieu contre les Juifs depuis Jésus-Christ jusqu'au XIVe siècle - l'appendice de cette première partie reproduisant probablement en détail l'histoire du premier et du plus terrible de ces châtiments, la version latine du livre de Josèphe. Une troisième partie devait parler des hérétiques, et s'étendre, en appendice, sur la guerre des Albigeois.

J'ajouterai que rien ne dit formellement que l'une ou l'autre de ces deux parties aient jamais été rédigée: l'auteur ayant bien pu procéder, en débutant par le milieu, à l'exécution de son triple plan, et laisser inachevés le commencement et la fin].

R.

17 *De veritate fidei contra Iudaeos, Mahumedanos et pervers. christianos* (Basil., Oporinus, 1544, f°). Comp. aussi: Ioh. Stamler, *Dyalogus in modum comici dramatis de Sarracenorum, Turcorum, Iudæorum...... confutatione* (Augsb., 1508, in-f.).

18 Paris, *Bib. nat.*, lat. 18211 (ch. s. XV). Hommey (*Supplem. Patrum*, pp. 390 et s.) en a publié le premier chapitre; cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XVII, 72-74. D rk Pauwels (Theodoricus Pauli), vice-doyen de S. Vincent de Gorkum, qui écrivit à la fin du XVe siècle une chronique universelle, aujourd'hui perdue, l'avait intitulée: *Liber bellorum Domini*. Or les fragments qui nous en restent (*AA. SS. Boll.*, Jan. II, 994, Mai III, x, xj, xxvj) sont précisément d'une grande importance pour l'histoire de la Terre Sainte.

Le manuscrit 547 du fonds de la Reine Christine [1], est un in-folio de 0, 265 de largeur sur 0, 36 de hauteur: il contient 261 feuillets de vélin, écrits à deux colonnes, d'une main du XIV[e] siècle.

L'index des chapitres de la *Secunda pars principalis bellorum Domini*, y occupe les ff. 1 *a*, c. 1 à 11 *a*, c. 2. Puis vient (ff. 11 *b*, c. 1 à 36 *a*, c. 1), l'index des chapitres de la *Secunda particula addita secunde parti* (récit spécial de la 1[re] croisade).

La *Secunda pars* elle-même occupe les ff. 37 *a*, c. 1 à 130 *b*, c. 1, en 107 chapitres ou *articuli.*

Le reste du manuscrit (ff. 132 *a*, c. 1 à 261 *a*, c. 2), est rempli par les 169 *articuli* ou chapitres de la *Secunda particula.*

Nous reproduisons ici:

1. L'index de la *Secunda pars,* sauf pour les *articuli* 22-44 qui ne sont que le sommaire très-exact des *Bella Antiochena* de Gauthier-le-Chancelier.

2. L'index de la *Secunda particula*, *in extenso* pour les deux premiers *articuli*, en abrégé pour les 167 autres.

Nous avons tâché d'indiquer avec soin les textes connus et déjà publiés qui se retrouvent dans chacun des *articuli*: il n'y en a qu'un très-petit nombre que nous n'ayions pu identifier, et ceux-là même ne sont peut-être pas inédits.

L'utilité de la présente publication consiste donc, non pas à signaler de nombreux documents inédits, mais bien plus à faire connaître la nature réelle d'un manuscrit, dont l'importance avait été exagérée, et à faire apprécier l'usage que l'on pourra en faire pour de futures éditions des textes qui s'y trouvent reproduits.

1 M. Bethmann l'a passé sous silence. M. Paul Lacroix (*l. c.*) l'identifiait avec l'ancien n° 200 (*Hist. redemptionis et captionis T. S.;* cf. Montfaucon, *Bibl. bibl.*, I, 18; Le Long, *Bibl. hist. de la Fr.*, n. 16588, t. II, p. 132); mais ce n° 200 anc. est le 761 actuel (Jacobi Vitr. *Hist. Hierosolim.*).

LIBER BELLORUM DOMINI

PRO TEMPORE NOVE LEGIS

—

SECUNDA PARS PRINCIPALIS

—

PROLOGUS.

Secunda pars principalis libri bellorum Domini pro tempore nove legis, que est de bellis Domini gestis pro Terra Sancta recuperanda et tuenda; compilata est ex dictis diversorum scriptorum hystorie transmarine; ubi sciendum quod, cum Terra Sancta inveniatur, ut dictum est in prologo huius libri, quater perdita et ter recuperata, de duabus primis perditionibus et recuperationibus nullus de hiis, qui in latino Ierosolimitanam hystoriam describunt, facit aliquam mentionem, nisi solus magister Iacobus de Vitriaco, quondam episcopus Aconensis.

De tertia vero perditione que facta fuit, omnes scribunt, sed quando, a quo, vel quomodo, silentio pretermittunt: tertiam vero recuperationem, que facta est per nobilem ducem Lotharingie Godofredum et alios nobiles et ignobiles peregrinos, describunt multi, videlicet: predictus magister breviter perstringendo ipsam et quartam perditionem ipsius, factam per Saladinum, que peccatis nostris exigentibus adhuc durat, quam ipse oculis suis vidit, Fulcherius Carnotensis, Raymundus de Arguilliers, narrantes tertiam recuperationem visam, sicut Matheus et Iohannes scribunt dicta et facta Domini, que immediate ab eo audierunt et viderunt, Albricus, Dolensis archiepiscopus, Robertus, quondam abbas Sancti Remigii, scribentes que ab aliis audierunt et legerunt, sicut Marcus et Lucas audita dicta et facta Domini nostri scribunt.

De quarta perditione nulla prorsus habita mentione: Galterius vero, cancellarius Antiocheni principis, agit de utroque bello Antiocheno, cui interfuit, quod fui quarte perditionis principium et exemplum. Omnibus itaque perditionibus et recuperationibus supradictis premittitur prologus prefati Iacobi tamquam omnibus communis.

ARTICULORUM INDEX.

Primus articulus, qui est *Prologus*[1] magistri Iacobi de Vitriaco, episcopi Achonensis, et postmodum cardinalis episcopi Tusculani, habet tres conclusiones: *Prima,* quod Iacobus, existens apud Damiatam, captam tunc temporis per legatum, patriarcham, et regem Ierusalem, legens hystorias paganorum de bellis principum Orientis, reprehendit literatos sui temporis qui gesta Domini mirabilia, quibus operatus est salutem in medio Terre Sancte per principes et populos christianos, suis temporibus scribere neglexerunt. *Secunda*, in qua redarguit eosdem de eodem exemplo, non solum Evangelistarum qui gesta et dicta Domini descripserunt, sed etiam aliorum scriptorum ecclesiasticorum, qui pugnas spirituales confessorum ac virginum et corporales martirum, quas per patientiam devicerunt, scripto posteris commendarunt, ipsi vero nobiles Godefredi ducis triumphos et aliorum militum Christi, in terra Christi pro Christo et a Christo habitos et optentos, tamdiu scribere distulerunt; ideo ipse, ne pro talento abscondito condempnetur, assumpsit scribere ista primus sicut innuunt verba eius. *Tercia,* in qua opus suum dividit in tres libros, in primo quorum hystoriam Ierosolimitanam et Terram Sanctam cum suo ornatu compendiose describit; in secundo agit de notabilibus operibus Dei in partibus Occidentis; in tertio de bellis in Terra Sancta gestis, et ipso presente, post Lateranense concilium generale.

Secundus articulus secunde partis principalis, de prima acquisitione Terre Sancte a christianis facta, et multiplici perditione ac recuperatione ipsius pacifica, habet quatuor conclusiones: *Prima,* de translatione regni Iudeorum in Romanos de facto; *secunda,* de translatione eius in christianos de iure, non de facto; *tertia*, de translatione eius in christianos de iure et de facto in persona primi imperatoris christiani; *quarta,* de multiplici perditione et recuperatione eius per modum successionis hereditarie et electionis voluntarie. Ad evidentiam autem primi sciendum quod omnis perditio et recuperatio Terre Sancte facta seu fienda a populis christianis, de quibus agitur in hac parte et sequenti, supponit, sicut privatio habentium, eius acquisitionem primariam ab eisdem; quia vere et realiter perdi non potest, nisi quod prius vere et realiter est habitum vel possessum: ideo, ut certius cognoscatur que fuerit prima vel quecumque alia perditio Terre Sancte, quam passus est populus christianus, premittendum est que et in cuius christiani unius persona fuerit illius terre acquisitio primo facta.

Tertius articulus secunde partis est de prima perditione bellica Terre Sancte que facta est per Cosdroe; ubi sciendum quod expedit perditiones et recuperationes omnes bellicas Terre Sancte, factas temporibus retroactis premittere, causas et modos illarum singulis adiungendo, ut eas memorie commendantes et semper cordis oculis opponentes, in ipsis quasi in speculo videamus, quomodo eandem terram acquirere et acquisitam semper tenere et nunquam perdere valeamus. Sectando enim illa per que ipsa terra fuit acquisita alias et defensa, poterimus eam acquirere et tenere, quia eadem causa eundem effectum parere consuevit, eo quod idem manens idem semper natum est facere idem, unde dictum est Moysi: « Inspice et fac » iuxta exemplar quod tibi in monte monstratum est (*Exod.*, XXV, 40) »; et Dominus, in Luca: « Vade, et tu fac similiter (Luc., X, 37) », scilicet ut effectum similem consequaris, e contra autem cavendo illa per que sola terra semper fuit perdita, nec aliter perdi potuit, ipsam in perpetuum non perdemus; quia omnis res

1 Jacob. Vitr., *Hist.* (Bongars, I, 1047-1048).

per quascumque causas nascitur, per easdem dissolvitur, scilicet contrario modo factas; unde si pro[eo] quod Sancta Terra a fidelibus est perdita per peccata illa perpetrando, e contra peccata auferendo et vitando retinebitur, non perdetur; alias sicut prius perniciosius amittetur; quemadmodum Dominus in Iohanne, illi qui tanto tempore perdiderat sanitatem propter culpam suam, et eam de novo recuperaverat per Dei gratiam, comminando salubriter protestatus fuit, dicens: « Ecce sanus factus » es iam: noli peccare ne deterius tibi aliquid contingat » (Joh., V, 14). Modi id est perdendi et recuperandi propter idem in singulis sunt notandi; Terra Sancta per modum guerre invenitur a christianis quater perdita et ter tantummodo recuperata; quia quarta et ultima perditio peccatis nostris exigentibus adhuc durat.

TERCIUS articulus, qui est de prima perditione bellica Terre Sancte, habet quatuor conclusiones. Nam, quia perditio Terre Sancte facta est Deo permittente, *prima* conclusio erit cur Dominus Terram Sanctam variis flagellis et subalternis casibus exposuit; *secunda*, de prima perditione, quantum ad substantiam; *tercia*, de modo quoad circumstantias; *quarta*, de ipsa quoad causam.

QUARTUS articulus, de prima recuperatione bellica Terre Sancte habet iij. conclusiones: *prima*, de ipsa secundum quod in *Legenda Aurea* [2] recitatur; *secunda*, de ipsa secundum quod a fratre Vincentio in *Speculo hystoriali* [3] narratur; *tertia*, recapitulans de causa omnium perditionum et recuperationum Terre Sancte in generali, et de prima perditione et recuperatione in speciali.

QUINTUS articulus, de secunda perditione bellica Terre Sancte habet iij. conclusiones: *prima*, de ista perditione secundum quod recitatur in *Cronica* episcopi Lodovensis [4] et in Vincentio [5]; *secunda*, de ea prout tangitur in *Hystoria Transmarina* vulgari [6]; *tertia*, prout scribitur in latina Iacobi [7].

SEXTUS articulus, de secunda recuperatione Terre Sancte per Karolum: habet tres conclusiones; *prima*, de eius recitatione cronica; *secunda*, de hystoria; *tertia*, de mercede reddita.

SEPTIMUS articulus, de tertia perditione bellica Terre Sancte habet iiij. conclusiones: *prima* est de perditione ipsa et de causa eius in generali [8]; *secunda*, de primo principe infideli et crudeli, qui post Omarum, filium Catat, christianos afflixit [9]; *tertia*, de secundo infideli et crudeli [10]; *quarta* [11], de tertio, concludendo quod aliquis istorum trium, aut omnes tres, aut duo ex eis fecerunt hanc tertiam persecutionem, et nimia crudelitate sua occasionem dederunt ut Terra Sancta, tertio perdita, tertio recuperaretur a principibus et populis christianis.

OCTAVUS articulus [12], de tertia recuperatione bellica Terre Sancte per ducem Lotharingie Godefridum et alios nobiles et ignobiles christianos, secum zelo fidei congregatos, Petro Heremita ad hoc eos divinitus instigante, prout in *Cronica* continetur, habet iij. conclusiones: *prima* est de exercitus congregatione; *secunda*, de captione Antiochie; *tertia*, de captione civitatis sancte Ierusalem.

NONUS articulus, de eadem tertia recuperatione per Godofredum et alios hystorice, secundum Iacobum recitantem eam breviter et succincte, et primo de hystoria quoad eius principium usque ad obsidionem Antiochie, habet iij. conclusiones: *prima* [13], ad quantam miseriam devenerat Orientalis ecclesia, post tertiam perditionem, ante tempora Godofredi; *secunda* [14], de visitatione Terre Sancte per Petrum Heremitam

2 Jac. de Vorag., *Legenda*, ed. Græsse, c. 137, p. 606-607.

3 Vinc. Bell., l. XXIII, c. 11-12, ed. Duac., p. 603.

4 Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum* (Paris, B. Nat., lat. 4983), f. 66 *b*.

5 Vinc. Bell., l. XXIV, c. 33, ed. Duac., p. 927.

6 *Eracles*, l. I, c. 2, [*H. occ. des cr.*, I, 10-12].

7 Jac. Vitr., l. I, c. 2, p. 1052.

8 Bernard. Guidonis, f. 85 *b*.

9 *Eracles*, l. I. c. 5 [*H. occ. des cr.* I, 15-16].

10 *Ibid.*, l. I, c. 7, p. 24.

11 *Ibid.*, l. I, c. 8-10, p. 27-30.

12 Bernard. Guidonis, f. 91 *b*.

13 Jacob. Vitr. *Hist.*, l. I, c. 15, p. 1064.

14 Id. l. I, c. 16, p. 1064.

et per occidentales populos; *tertia* [15], de peregrinatione crucesignatorum et de hiis que sustinuerunt in via.

DECIMUS articulus [16], de captione Antiochie et civitatis sancte et electione et regimine Godofredi, habet v. conclusiones: *prima,* de obsidione et captione Antiochie; *secunda,* de pugna christianorum contra Corbagath, et eorum victoria: *tertia*, de obsidione et captione civitatis sancte Ierusalem; *quarta,* qualiter quibusdam recedentibus, alij qui remanserunt christianorum fines mirabiliter ampliaverunt; *quinta,* de hiis civitatibus quas cum duce Godofredo nostri ceperunt.

UNDECIMUS articulus [17], de regimine Balduini, habet viij. conclusiones: *prima*, de primo rege Ierusalem latino Balduino, et quomodo optinuit opidum Assur; *secunda,* de Cesarea maritima; *tertia,* de obsidione et captione Achon; *quarta*, de obsidione et captione civitatis Berith; *quinta,* de obsidione et captione civitatis Sydonis; *sexta,* de edificatione Montis Regalis; *septima,* de munitione dicta Scandalion et de morte Balduini primi, et successione secundi; *octava* [18], de miraculosa victoria christianorum ex Sarracenis tempore Balduini.

DUODECIMUS articulus [19], de quatuor principatibus quos habuerunt christiani illo tempore ultra mare, habet v. conclusiones: *prima,* in generali, de illis quatuor principatibus quos nostri sibi subiecerunt; *secunda,* de primo principatu in civitate Edessa; *tertia,* de principatu Antiocheno et de civitate Antiochie; *quarta,* de tertio principatu seu comitatu Tripolitano, et de civitate Tripoli; *quinta*, de quarto et ultimo principatu, seu de regno Ierosolimitano.

TERTIUSDECIMUS articulus [20], de civitatibus illius terre, habet viij. conclusiones; *prima,* de civitate dicta Dan; *secunda,* de civitate Bersabee; *tertia,* de Iericho et de spatio terre acquisite et de civitatibus maritimis; *quarta,* de civitate Pharanna; *quinta,* de civitate Laris et Pelusio; *sexta*, de munitionibus Darum, Gaza et civitate Ascalona; *septima,* de Azoto, Geth et Hybelyn, et Gibelino, et Alba Specula, et Acharon; *octava,* de aliis munitionibus maritimis usque Tirum.

QUARTUSDECIMUS articulus [21], de Tiro, qualiter obsessa fuit et capta, habet v. conclusiones: *prima,* de nobilitate antiqua civitatis Tiri et eius portu, situ, fecunditate terre, et puteo Aquarum Viventium, et lapide, super quo sedit Dominus docens populum se sequentem; *secunda,* quod fundata et nominata est Tirus a Thiade, filio Iaphet, filio Noe, quam Ezechiel multipliciter commendat, cuius regis Aggeus filius Phenix, a se Phenicem provinciam nominavit, de qua fuit Dido, Cartaginem fundans; huius Tiri rex fuit Hyran, cuius consiliarius Marcus dissolvebat problemata Salomonis; *tertia,* quod huius civitatis rex fuit Appollonius, cuius actus miri leguntur, et Origenes, et mulier Chananea, et Ulpianus iurisconsultus, et inde ortum habuerunt figure literarum et tincture purpurarum; *quarta,* de obsidione Tiri inutili, et edificatione Scandalij et Torom contra eam; *quinta,* de secunda obsidione et captione Tiri per patriarcam cum aliis prelatis et principibus regni et ducem Venetorum.

QUINTUSDECIMUS articulus [22], de civitatibus maritimis a Tiro usque Laodiciam Syrie, habet tres conclusiones: *prima,* de Sarepta, in cuius porta locutus est Helyas mulieri vidue, et de Sydone, et Berithum, et Biblium, que hodie dicitur Gabeloth, quondam dicta Enea ab Eneo, sexto filiorum Chanaan, a qua dicti sunt senes et operarii biblij, quam comes Tripolitanus concessit Ianuensibus, quorum ope eam ceperat, et Botirum seu Botiron, et de Nimphi que Tripolis appellatur; *secunda*, de Archis, et Arados in insula, ab Aradio, filio Chanaan, fundata et vocata, in qua ad duas columpnas mirabiles Petrus apostolus invenit matrem beati Clementis,

15 Jac. Vitr., l. I, c. 17, p. 1065.
16 Id., l. I, c. 19-22, pp. 1065-1067.
17 Id., l. I, c. 28-29, pp. 1067-1068.
18 Manque dans Jacques de Vitry.
19 Jac. Vitr., l. I, c. 30-34, pp. 1068-1069.
20 Id., l. I, c. 35-42, pp. 1069-1071.
21 Id., l. I, c. 43, pp. 1071-1072.
22 Id., l. I, c. 44, pp. 1072-1073.

paraliticatis manibus mendicantem, et de Aradum, sive Tortosa, in qua beatus Petrus edificavit primam ecclesiam beate Virginis, ad quam, propter crebra miracula, solebant Sarraceni adducere suos filios baptizandos, quam comites Pictavensis, Blesensis, et alij nobiles peregrini, captam tradiderunt comiti Tripolitano perpetuo possidendam; *tertia*, de aliis munitionibus maritimis omnibus acquisitis usque ad Antiochiam, que est Laodicia Syrie, differens a Laodicia Grecie, cuius meminit beatus Iohannes in *Apocalipsi*, dum nec una sola munitio super mare Sarracenis illo tempore est relicta.

Decimus sextus articulus [23], de locis mediterraneis, habet vj. conclusiones: *prima*, de civitatibus mediterraneis quas nostri obsederunt, sed non ceperunt; *secunda*, de obsidione Halapie et Damasci; *tertia*, de obsidione Cesaree; *quarta*, de obsidione Charri, Alexandrie, et Damiate; *quinta*, de quibusdam munitionibus quas nostri in frontaria Sarracenorum fundaverunt; *sexta*, qualiter terra, a nostris acquisita, regi et baronibus est distributa.

Decimus septimus articulus [24], de prosperitate spirituali et temporali Terre Sancte, a temporibus Godofredi regnantis usque ad tempora Saladini, Orientalem ecclesiam devastantis, habet quatuor conclusiones: *prima*, de renovatione et ampliatione Orientalis ecclesie; *secunda*, de variis regionibus, Quarantena, Monte Carmeli, Mari Mortuo; *tertia*, de Iordane et eius solitudine, et Genesareth; *quarta*, de Monte Thabor et de religiosis manentibus in civitatibus.

Decimus octavus articulus [25], quomodo tunc florebat patriarchatus Ierusalem cum suffraganeis, habet v. conclusiones: *prima*, de civitate sancta Ierusalem, et patriarcha, et suffraganeis eius; *secunda*, de civitatibus Sebasta, Tyberiade, et Bethsain, et Petra Deserti; *tertia*, de civitate Nazareth, et Ebron, et Lidda; *quarta*, de patriarcha, et prioribus sub patriarcha Ierosolimitano constitutis; *quinta*, de civitatibus Nazareth et Bethleem.

Decimus nonus articulus [26], de Ierusalem et locis sanctis infra et extra et iuxta, habet quatuor conclusiones: *prima*, iterum, de civitate Ierusalem, et locis sanctis, que in ea continentur; *secunda*, de Dominico Sepulchro, et loco Calvarie, et Monte Syon; *tertia*, de Templo Domini, et Templo Salomonis, et de Monte Oliveti; *quarta*, de Valle Iosaphat, et quibusdam aliis venerabilibus locis.

Vicesimus articulus [27], de religionibus que tunc ceperunt et floruerunt in Terra Sancta, habet quatuor conclusiones: *prima*, de religione fratrum Hospitalis Sancti Iohannis Ierosolimitani; *secunda*, de religione fratrum milicie Templi; *tertia*, de religione fratrum Hospitalis Sancte Marie Theutonicorum in Ierusalem; *quarta*, de hiis qui de Ytalia, et de Alemannia, et Francia, et aliis partibus, in Terra Sancta commorabantur.

Vicesimus primus articulus, de bello Antiocheno, secundum Galterium, Antiochie cancellarium, narrantem bella nobilis Rogerii, principis Antiocheni, in quorum primo victor fuit, in secundo gloriosus martir occubuit, quibus Galterius se asserit affuisse. Et primo de prologo libri, qui habet tres conclusiones; *prima*, quomodo actor, scripturus gesta fortium ad terrorem hostium et robur animi christianorum, invocat Dei adiutorium ad scribendum, qui paravit et docuit manus ducis Rogerii ad pugnandum, permissurus clades Antiochenorum propter peccata eorum; *secunda*, de plaga locustarum, que non solum in Assiria, sed etiam in toto Oriente victui necessaria subtraxit, propter diversa virorum et mulierum vicia que describit; *tercia*, quod, propter peccata predicta que non desinebant sed augebant, afflicti sunt a cru

23 Jac. Vitr., l. I, c. 45-50, pp. 1073-1074.
24 Id., l. I, c. 51-54. pp. 1074-1076.
25 Id., l. I, c. 55-59, pp. 1076-1078.
26 Jac. Vitr., l. I, c. 60-63, pp. 1078-82.
27 Id., l. I, c. 64-67, pp. 1082-1086.

delibus dominis et tyrannis, Grecis, Parthis et Gallis, sed specialiter a terre motu mirabili et terribili, de quo dicetur in articulo subsequenti [28].

QUADRAGESIMUS QUINTUS articulus [29], de passagio quodam transmarino peregrinorum, quod fuit immediate post Lateranense concilium generale, quantum ad sui principium habet quatuor conclusiones: *prima* est de primo equitatu eorum; *secunda*, de secundo; *tertia*, de tertio; *quarta*, de edificatione Castri Peregrinorum.

QUADRAGESIMUS SEXTUS articulus [30], de augmento exercitus christiani Damiatam tendentis, habet quatuor conclusiones: *prima*, de excitatione Coloniensium ad signum crucis; *secunda*, de passionibus navigantium qui per Hyspaniam venerunt; *tertia*, de expeditione ad Damiatam; *quarta*, de profectione exercitus contra Damiatam.

QUADRAGESIMUS SEPTIMUS articulus [31], de obsidione Damiate, habet quatuor conclusiones: *prima*, de expugnatione turris Damiate, primo per naves, quarum malis fractis aliqui milites et nobiles ex nostris de ponte cadentes, et alii in bello subsecuto gladiis hostium licet fugientium, perierunt; *secunda*, de alio ponte et propugnaculo super malos navium mirabiliter constructo, et de morte plurium nobilium et aliorum maxime ex inordinata dieta; *tertia*, de pugna ad turrim, oratione premissa et iterata, ubi ignis Sarracenicus, per lacrimas christianorum, sanctum Bartholomeum (quia tunc erat festum eius) invocantium, mirabiliter est extinctus, et bellum pro nobis prospere renovatum; *quarta*, de captione turris, centum ex illis se reddentibus, aliis fugientibus et submersis; tunc temporis Deo pro nobis pugnante per hostes castra hostilia sunt destructa, et inter illos bella civilia sunt exorta.

QUADRAGESIMUS OCTAVUS articulus [32], de bellis et tempestatibus et aliis que ante Damiatam, obsidionis tempore, contigerunt, habet quatuor conclusiones; *prima*, de duplici bello in quorum primo mille quingenti, in secundo, quingenti bellatores de numero hostium tam gladio quam fluvio perierunt; *secunda*, de mirabili inundatione maris et fluminis per quam perierunt cibaria, naves, homines et iumenta; *tertia*, de morbo incurabili et nave perforata, in qua submersa perierunt aliqui christiani cum pluribus Sarracenis; *quarta*, de x. Theutonicis qui pontem frangentes quatuor naves hostium adduxerunt, et de navibus hostium per transversum fluminis colligatis, per quas raptas nostra navigia transierunt; sed illi in ripa contra nos tres bellatorum ordines statuerunt, cum hoc etiam supervenientes venti et pluvie nostrorum transitui restiterunt

QUADRAGESIMUS NONUS articulus [33], de incidentibus illius temporis tam circa Damiatam quam circa Ierusalem, habet quatuor conclusiones; *prima*, de fuga soldani et exercitus sui, et spoliis occupatis; *secunda*, de fuga quorumdam civium et exercitu hostium revertente ad fossatum, unde cum gravi dampno suorum equorum et equitum sunt repulsi; *tertia*, de destructione murorum Ierusalem, a Coradino, filio Caphadini; *quarta*, de pugna gravi ad fossatum Damiate, in Ramis Palmarum, in qua prevaluerunt hostes, pontem nostrum comburentes, sed ultra contra nos progredi non audentes.

QUINQUAGESIMUS articulus [34], de bellis aliis habitis in obsidione Damiate, habet vj conclusiones; *prima* de recedentibus et totidem supervenientibus, et quibusdam bellis particularibus, in quibus nostri melius habuerunt; *secunda*, de bello gravi in quo nostri, primo fugati, finaliter alios fugaverunt, multis hinc inde vulneratis, captis, occisis, sed multo pluribus de hostibus quam de nostris; *tertia*, de Ytalicis, qui cum galeis iactaverunt se capere civitatem, attemptantes, sed nichil perficere nec profi-

28 Les articles XXII-XLIV, contiennent le sommaire détaillé des *Bella Antiochena* de Gauthier-le-Chancelier (Bongars, I, 441-466), qui sont insérés *in extenso* dans la compilation.

29 Vinc. Bell., *Spec. hist.*, l. XXX, c. 79-82, pp. 1260-1261.

30 *Gesta crucigerorum Rhen.* c. IV-V, pp. 29-39.

31 *Ibid.*, c. VI, pp. 39-42.

32 *Ibid.*, c. VI, pp. 42-45.

33 Oliverii *Epist. ad Engelbertum*, (Bongars, I pp. 1185-1188).

34 *Ibid.*, pp. 1188-119 .

cere valentes; *quarta,* de discordia nostrorum, per quam hostes irruentes graviter prevaluerunt, nostris fugientibus preter regem, Hospitalarios, Templarios, et milites alios qui pondus prelii sustinentes, hostes fugantes, salvaverunt nostrorum multitudinem fugientem; *quinta,* de nobilibus nostrorum captis, et aliis occisis, Templariis primis in congressu, ultimis in regressu, hostibus captivos et spolia ducentibus, nostris lugentibus, quia, culpis suis exigentibus, fuit pro tunc graviter lesus exercitus, quinquaginta capitibus nostrorum soldano Babilonie presentatis; *sexta*, quod soldanus in illa pugna non modicum damnificatus, tractatum de pace vel treuga inchoavit, et nostri, fossatum et munitiones interim reparantes, multis recedentibus per mare, omnes fuissent perempti ab hostibus, rupto tractatu irrumpentibus, nisi, superveniente per mare adiutorio, hostes viriliter repulissent.

Quinquagesimus primus [35] articulus, de captione Damiate, habet v. conclusiones; *prima,* de fame civitatis et in exercitu paganorum; *secunda,* de pace a soldano oblata et a nostris refutata; *tertia,* de illis quos nocte misit soldanus occisis, et quomodo sine pugna civitas fuit capta; *quarta,* quomodo Damiata, ut vitula consternans, tertio terre motu periit plena cadaveribus et spoliis pretiosis, mirabilem situm habens muris et turribus munita fuit; *quinta,* de tragedia et commedia quam describit actor concinens super eam.

Quinquagesimus secundus articulus [36], de captione Damiate, secundum magistrum Iacobum de Vitriaco, quondam episcopum Achonensem, qui personaliter interfuit captioni, habet v. conclusiones: *prima* est prefatio *Epistole,* quam super hoc familiaribus suis scribit, in qua gratias agit Deo de hoc quod Damiatam inexpugnabilem dedit capere populo christiano; *secunda*, de pace a Sarracenis fraudulenter oblata, et a nostris prudenter et rationabiliter refutata, licet cum murmure et discordia aliquorum; *tertia,* quomodo legatus cum propriis bellatoribus, aliis discordantibus derelictis, clam media nocte ponte reparato, combustis portis primi et secundi muri, per scalas et per ignes urbem intravit et cepit, nullo de suis occiso, paucis leviter vulneratis, de Sarracenis tepide resistentibus pluribus interfectis; *quarta,* de fuga soldani et exercitus sui, videntis vexilla nostra posita super turres, manifeste cognoscentes Dei virtutem qui lx milia bellatorum infra civitatem peste interfecit, tribus milibus exceptis quorum vix centum poterant aliquid facere ad defensionem urbis replete cadaveribus inhumatis; *quinta,* quomodo legatus, in die Purificationis missam celebrans, coram clero et populo, in basilica magna ad hoc parata, ibi sedem archiepiscopalem constituit, Machometi templa in Christi ecclesias convertendo, in quibus die noctuque divinum officium celebraretur devote.

Quinquagesimus tertius articulus [37], de quibusdam gestis post captionem Damiate et ante, habet quatuor conclusiones: *prima,* de divisione spoliorum; nam paucis victualibus et paucis divitiis repertis, quia partem sub terra confoderant Sarraceni, partem furati fuerant cupidi christiani, vix xl. milia bisanteorum communitati sunt oblata, inter singulos dividenda, captivorum vero adulti partim venditi, partim pro commutationibus sunt servati, parvuli baptizati, dominium civitatis additum regno Ierusalem, domus vero cum turribus diversis sunt nationibus distribute, postea vero ceperunt civitatem Thaneos cum castro mirabili adiacente; *secunda,* de bello precedente captionem, in quo, quia quidam in superbia, audacia et fortitudine, alii propter lucrum temporale pugnabant, perierunt mille de nostris; inter quos fuerunt ducenti nobiles, alii gladio occisi, alii estu solis extincti, alii ex timore in insaniam versi, alii captivati, absentibus legato et patriarcha crucem deferente, et ipso qui hoc scribit episcopo Acconensi; *tertia,* de assaltibus nostris sepe frustratis per aquam et per terram, illis igne Greco scalas nostras, catos et alia bellica instrumenta comburentibus, et

35 Oliv. *Epist.* (Bongars., I, pp. 1190-1198).

36 Jacob. Vitr., *Epistola* (Bongars, I 1146-1147).

37 Id., *Ibid.*, I, 1147-1149.

cum machinis nostros interficientibus, sed quia sibi Dominus captionis gloriam reservabat, qui, sicut Egipti ianuam, Damiatam nobis aperuit, sic in interiora viam dedit; *quarta*, de oratione quam expostulat pro exercitu christiano, et vinea Domini Sabaoth reparanda, et fide dilatanda in partibus transmarinis, et de salutatione mutua, et quomodo sanctus Franciscus Sarracenis intrepidus predicavit, licet non profecerit illis, ubi et laudat ordinem in hoc quod tenet statum ecclesie primitive, reprobans quod iuvenes imperfecti discurrunt bini qui plus deberent perfici regularibus disciplinis.

Quinquagesimus quartus articulus 38, de hiis que acciderunt christianis post captionem Damiate, secundum quod in alia magistri Iacobi *Epistola* continetur, habet iij. conclusiones: *prima,* quod post gratiam Dei de captione inexpugnabilis Damiate multi christiani ingrati de anathemate furati, spolia luxuriose consumpserunt, et Deum aliter et multipliciter provocantes, dati sunt in predam hostium, submersi, et a se mutuo interfecti, excommunicationis vinculo innodati; *secunda,* quod rex Ierusalem et ceteri principes exercitum legati infra urbem omnes, preter comitem Matheum Sicilie, reliquerunt, qui solus cum legato stipendia bellatoribus qui remanserant ministrabat, nostri vero infra litias et fossata manentes, et propter paucitatem egredi et congredi non audentes, a soldano ad unam dietam cum exercitu nobis insidiante, per flagitiosos christianos exploratores ab eo conductos, dampna plurima sunt perpessi, specialiter per illos qui, insidiis latitantes, nostros singulariter incaute exeuntes capiebant redimendos, vel decollabant, soldano capita oblaturi, qui certam pecunie quantitatem promiserat pro quolibet capite christiano sibi a Saraceno quolibet presentato; *tertia*, quod nostri vice versa ex illis aliquos capiebant vel occidebant, sed paucos, quia illi agiliores fugiendo evadebant, illi e contra quamvis nostros congregatos aggredi non auderent, tamen, fuga simulata, nostros insequentes equis vulneratis remanentes retinebant, unde plus quam tria milia captos tenebant, quos in mari, flumine et litore ceperant, semel vero nostros predam ducentes insecuti a tergo plures occiderunt et ceperunt.

Quinquagesimus quintus articulus 39, de adversitatibus et prosperitatibus nostrorum manentium Damiate, habet v. conclusiones: *prima*, quod qui de Sarracenis ad fidem transibant cito propter austeriora legis nostre edicta apostatabant, e contra qui de nostris ad illos propter legis illorum delicias fugiebant, soldanus eos longius mittebat, ne possent faciliter ad nos reverti; *secunda*, quod soldanus, ut nostros derideret, fecit obsidere iuxta Achon, Castrum Peregrinorum, per filium, et per galeas suas prohiberi nobis succursum Cipriorum, ac etiam mercatorum; in lacu etiam Thaneos et circa Damiatam Beduinos et alios bellatores continue tenebant, nostros multipliciter infestantes; *tertia*, de penitentia nostrorum qui contriti confessi sunt, meretrices, ludos, tabernas abiicientes, iustitiam facientes, sermonibus et divinis officiis insistentes; *quarta*, quomodo ceperunt se viriliter ab hostibus defendere, interrupta murorum reparare, ecclesias edificare, plantantes vineas et agros seminantes, civitatem undique munientes, extra duas munitiones fortissimas construxerunt, factaque est copia piscium et omnium victualium aliorum; *quinta*, quod nostris prosperis succedentibus extra aggravata est manus Domini super Egiptios, soldani enim filius ab obsidione Castri Peregrinorum turpiter recessit, soldanus pater, qui prope nos exercitum tenebat, abiit, timens adventum regis David, qui a vulgo presbiter Iohannes appellatur, quem pro nobis Deus fecit malleum paganorum, sicut primus David fuit malleus Philistinorum.

Quinquagesimus sextus articulus 40, de rege Indorum David, qui a vulgo presbiter Iohannes adpellatur, credens in Christum cum tota gente sua, habet v. con-

38 Iacobi Vitr., *Epist.* (D'Achery, *Spicil.*, VIII, 373).
39 *Ibid.*, p. 376.
40 *Relatio de Davide* (Eccard, *Corpus hist. M. Ævi*, II, 1451-1454).

clusiones; *prima*, de statu regis David ante regnum, quomodo scilicet astrologi per sortilegium pueri virginis utroque brachio minuti, predixerunt eum futurum regem Persarum, unde accersitum eum rex voluit occidere; sed Deus cor eius immutavit ad amorem in tantum ut eum liberum abire permitteret, et cum redargutus ab astrologis misisset ad perdendum eum, iam miraculose tam longe abierat quod evasit; *secunda*, de primis regnis regis David, quomodo scilicet, primogenito fratre eius rege mortuo, electus est in regem Indorum, et, indicto bello regi Persarum, pro eo quod bis in mortem eius fuerat machinatus, illo devicto, capto, aureis compedibus irretito, eius regnum acquisivit, consimili modo alium regem in campo pugnantem optinuit, et terram eius suo dominio subiugavit, magna parte exercitus illius in Christi nomine baptizata; *tertia*, de Carnamisan, qui confederatus cum rege David, calipham Baldaceum invasit, christianos illius terre quos oderat perditurus, sed rex David ad preces patriarche Indorum pro christianis salvandis contra Carnamisan exercitum movit, et, illo fugato, tam christianos quam calipham liberavit; *quarta*, de regnis aliis acquisitis, quomodo scilicet noluit reconciliari Carnamisan, regi christianitatis hosti, sed eum in bello campali devicit et exercitu suo, xl. crucibus distincto, qualibet habente centum milia pugnatorum subvertit, et subiugavit sibi regna plurima Sarracenorum; *quinta*, quomodo debellavit Georgianos christianos, quia fedus inierant cum Sarracenis, et quomodo misit ad calipham Baldacensem nuncios, qui tulerunt super caput suum vexillum Crucis in introitu Baldach, mirantibus Sarracenis, qui, pro favore christianis exhibito gratias agentes, sextam partem terre concesserunt ei retinere, Baldach pro sede patriarchali christianorum petentes, eius munera respuentes, dicentes dominum suum pecuniis habundare, ex quibus poterat reparare muros sancte civitatis Ierusalem, quos calipha fecerat demoliri; postea vero rex David, missis exercitibus, lxxx. milia pugnatorum occidit in quadam civitate quam obsedit et cepit per solos christianos, quia illi de civitate rebellantes ballivum eius interfecerant, totam eius familiam detruncantes.

Quinquagesimus septimus articulus [41], adhuc de gestis, victoriis et conquestis regis Indorum David, habet quatuor conclusiones: *prima*, de regnis et terris, civitatibus, et villis, castris, oppidis soldanorum et admiraldorum Sarracenice gentis, que pugnando, Deo cooperante, sue subdidit ditioni; *secunda*, quod rex David, exercitu in tres diviso, et ad diversas partes misso, venturus erat adorare Domini Sepulchrum, et reparare muros Ierusalem, et quomodo christianos captivos sibi missos, Antiochiam liberos remisit, et quomodo soldanus Egipti, timore regis David nobiles captos Damiatam remisit, pacem vel treugas postulando; *tertia*, de *Libro* invento, in quo predictum est quanto tempore lex Machometi duraret, et gladio cepta gladio finiret, et quanta mala Saladinus christianis facturus erat, sicut Heliseus predixit Asaeli mala que facturus erat Israeli, et de captione Damiate et captione etiam Alexandrie, Kairi, Babilonie et diversarum Egipti regionum que nobis pollicetur, et quia Damascum et Halapiam et omnes adiacentes provincias princeps potentissimus in virtute exercitus populi christiani subiget, et civitatem Ierusalem cum universa Syria de paganorum manibus liberabit, qui *Liber*, licet sit a gentili editus, non est propter hoc discredendus, sicut Pharao, Nabugodonosor sompniaverunt, Balaam, Cayphas, Sibilla predixerunt multa vera; *quarta*, de libro antiquissimo, cuius titulus erat *Revelationes beati Petri apostoli*, a discipulo eius Clemente in uno volumine redacte, in quo libro similia continentur, et specialiter de destructione legis perfide Machometi, et quod per manus regum Dominus abhominabiles impiorum leges exterminaturus esset, multis ex ipsis gladio peremptis, aliis ad fidem Christi conversis.

Quinquagesimus octavus articulus [42], adhuc de gestis post captionem Damiate, habet tres conclusiones; *prima*, de Sephedino, soldano Egipti, tempore quo capta

41 Jac. Vitr., *Epist.* (D'Achery, *Spicil.*, VIII, 381). 42 Vinc. Bell.. l. XXX, c. 87-90, p. 1262.

fuit Damiata, cuius captionem cum toto exercitu resistens non potuit impedire, huius filii obtulerunt reddere Terram Sanctam populo christiano, dummodo pacis securitatem eis promitterent, et de terra quam possidebant volebant esse tributarii patriarche, securitatem sancte Romane ecclesie promittentes, et quod de cetero christianorum fines non molestarent; *secunda*, iterum, de strage civium Damiate et de eius fortitudine; *tertia* iterum, de spoliorum distributione et de mahumeria, cum de (*sic*) Pantheon Rome in ecclesia beate Virginis consecrata, cum quatuor altaribus, habente, columpnas et porticus admiratione dignas.

Quinquagesimus nonus articulus 43, adhuc de gestis bonis et malis post captionem Damiate, habet quatuor conclusiones: *prima*, de captione Thannis cum lacu habundante piscibus, avibus et palmis, in qua fuit lapidatus et sepultus Ieremias, et post ab Alexandro in Alexandriam translatus, et de natura cocodrillorum: *secunda*, iterum de *Libro* reperto, in quo predicta erat illa captio Damiate, et quomodo Coradinus, Sephedini filius, cepit et dextruxit castrum Cesariense, habitatoribus fugientibus per mare, Castrum vero Peregrinum, quod Templarii tenebant, capere temptavit, sed ab illis viriliter est repulsus, qui etiam Templarii Sarracenorum latrunculos, versus Achon venientes, debellaverunt, quibusdam occisis, aliis captivatis; *tertia*, de legatione Georgianorum ad nostros, admirantium super captione Damiate, et de moribus Georgianorum, et de Vetulo de Montanis, et Assissinis, quos Templarii tributarios sibi fecerunt, et de soldano Yconii, qui tantum dilexit christianos, et in morte dicitur baptizatus; *quarta*, de captione Saphet et redditione misera Damiate, propter infortunium quo captus fuit legatus cum suo exercitu, procedens contra soldanum contra consilium militum, propter absentiam regis Ierusalem qui discordans a legato recesserat sine causa.

Sexagesimus articulus 44, de redditione Damiate, prout in vulgari *Hystoria* plenius continetur, habet quatuor conclusiones; *prima*, quomodo legatus cum exercitu contra consilium multorum ascendere disposuit ad obsidendum Kairum, tempore augusti, quando solet fluvius inundare; *secunda*, de ponte ferreo super Nilum, ad quem hinc inde convenerunt, rege Ierusalem vocato et nolente venire, et de oblatione soldani; *tertia*, quomodo Hospitalariis et Templariis et indigenis oblationes soldani acceptare consulentibus, cardinalis tamen respuit et rex vocatus venit, et galee soldani victualia exercitui subtraxerunt, et quomodo Sarraceni, timentes supervenientes centum galeas Frederici, laxaverunt fluvium super legatum et eius exercitum, per quod multi de exercitu sunt submersi, alii usque ad collum aquis cooperti, omnes ita capti quod nec per aquam nec per terram redire poterant quoquomodo; *quarta*, quomodo rex bellum optulit soldano, et ille renuit, sed, rege accersito, obtulit illos de aqua extrahere et liberare et ceteros captivos, dum tamen sibi redderent Damiatam, et similiter captivos suos, quod firmatum est de assensu cardinalis, et, datis obsidibus statim de aquis sunt extracti, et primo quidem a soldano omnes et singuli gratis pasti fuerunt, postea vero divites pretio iusto, pauperes vero gratis ut prius, quousque soldano reddita Damiata, omnes liberi ad propria redierunt.

Sexagesimus primus articulus 45, de causa quarte perditionis Terre Sancte, quoad peccata inhabitantium, habet quatuor conclusiones: *prima*, de felicitate et prosperitate Terre Sancte, cui Dyabolus invidit; *secunda*, de corruptione Terre Sancte per habitatores; *tertia*, de corruptione prelatorum et clericorum, *quarta*, de regularibus irregulariter viventibus.

Sexagesimus secundus articulus 46, de malis laycis habitatoribus Terre Sancte, habet tres conclusiones: *prima*, de hiis qui nominantur Pulliani; *secunda*, de Ianuensibus, Pisanis et Venetis; *tertia*, de Surianis.

43 Vinc. Bell., l. XXX, c. 91-94, pp. 1264-1265.

44 *Eracles*, l. XXXII, var. C. [*H. occ. des cr.*, II, pp. 352-365 a.].

45 Jac. Vitr., *Hist.*, l. I, c. 68-71, pp. 1086-1087.

46 Id., l. I, c. 72-74, pp. 1088-1091.

SEXAGESIMUS TERTIUS articulus [47], de quibusdam scismaticis et hereticis illius terre, habet tres conclusiones: *prima,* de Iacobinis; *secunda,* de Nestorianis; *tertia*, de Maronitis.

SEXAGESIMUS QUARTUS articulus [48], de vicinis Terre Sancte et aliis christianis inter Sarracenos dispersis et illuc confugientibus, habet quinque conclusiones: *prima*, de Armenis; *secunda,* de Georgianis; *tertia,* de christianis qui inter occidentales Sarracenos morantur, quos Mossarabes appellant; *quarta*, de diversis sectis et dispersione Judeorum; *quinta,* de perversis hominibus ad Terram Sanctam confugientibus.

SEXAGESIMUS QUINTUS articulus [49], de initio quarte perditionis Terre Sancte, habet duas conclusiones: *prima*, de flagellis Dei et angustiis populi et ammissione Terre Sancte; *secunda*, de cathalogo regum Ierusalem et de preliis eorum.

SEXAGESIMUS SEXTUS articulus [50], de quarta perditione Terre Sancte, secundum Iacobum, habet tres conclusiones: *prima,* qualiter Sahaladinus contra nostros pugnavit et bis eos superavit; *secunda*, qualiter Sahaladinus civitates et munitiones obtinuit; *tertia,* descriptio Syrie et partium eius.

SEXAGESIMUS SEPTIMUS articulus [51], de quarta perditione Terre Sancte, secundum Vincentium, habet tres conclusiones; *prima,* de succursu Terre Sancte misso a Philippo rege; *secunda,* de amissione sancte Crucis; *tertia,* de captione sancte Ierusalem.

SEXAGESIMUS OCTAVUS articulus [52], de attemptatis pro quarta recuperatione Terre Sancte, ante passagium sancti regis Ludovici, secundum Iacobum, habet tres conclusiones: *prima,* de commotione occidentalium populorum, et qualiter crucesignati sunt ad succurrendum Terre Sancte; *secunda*, de morte imperatoris Frederici, et de adventu regis Anglie et regis Francie, et captione Achon; *tertia*, de hiis que nostris acciderunt post captionem Achon et post recessum regis Francie.

SEXAGESIMUS NONUS articulus [53], de eodem secundum Vincentium, habet tres conclusiones; *prima,* de crucesignatione duorum regum et aliorum multorum; *secunda*, de ordinatione regni Francie, per regem Philippum, et de testamento eius; *tertia*, de transfretatione duorum regum ad Achon.

SEPTUAGESIMUS articulus [54], de eodem et quibusdam inutilibus succursibus, habet v. conclusiones; *prima,* de morte imperatoris Frederici in itinere transmarino; *secunda*, de deditione Achon, et de reditu regis Philippi; *tertia*, de reditu regis Richardi in Angliam, et electione Henrici in regem Ierusalem, et morte Sahaladini, qui fecit portari sudarium suum loco vexilli clamando: « Ecce rex Orientis moriens; de » mundo nichil aliud secum portat » ; *quarta*, de morte Henrici et regine Ungarie in Achon, et regis Ierusalem Henrici et comitisse Campanie, et transfretatione quorumdam Britonum qui parum temporaliter profecerunt: *quinta*, de crucesignatione puerorum.

SEPTUAGESIMUS PRIMUS articulus [55], adhuc de succursu aliquali Terre Sancte, habet quatuor conclusiones: *prima,* de adventu regis Ierusalem in Franciam; *secunda*, de itinere transmarino sub ducâtu regis Navarre; *tertia,* de soldano inter Turcos constituto per Francos; *quarta,* de probitate Francorum contra Tartaros.

SEPTUAGESIMUS SECUNDUS articulus [56], de predicatione pro passagio transmarino, habet quatuor conclusiones: *prima,* de predicatione crucis et crucesignatione beati Bernardi, que magnum fructum fecit quoad animarum salutem, licet non profecerit ad

47 Jac. Vitr., l. I, c. 75-77, pp. 1091-1094.
48 Id., l. I, c. 78-82, pp. 1094-1097.
49 Id., l. I, c. 92-93, pp. 1114-1117.
50 Id., l. I, c. 94-96, pp. 1117-1120.
51 Vinc. Bell., l. XXIX, c. 38, 43-44, ed. Duac., pp. 1198, 1200.
52 Jac. Vitr., *Hist.*, l. I, c. 97, 99-100, pp. 1120, 1121-1124.
53 Vinc. Bell., l. XXIX, c. 45, 49-50, pp. 1200, 1202.
54 Id., l. XXIX, c. 51, 52, 54, 59, l. XXX, c. 5, pp. 1203-1205, 1238.
55 Id., l. XXX, c. 125, 138, 145, pp. 1275, 1280, 1282.
56 Id., l. XXXI, c. I, p. 1286.

terre pro tunc recuperationem; *secunda* [57], de condempnatione Frederici imperatoris et predicatione crucis; *tertia* [58], de predicatione crucis per beatum Edmundum Cantuariensem archiepiscopum, et miraculis ibidem per eum exhibitis; *quarta* [29], de aliis eius miraculis tempore predicationis crucis.

SEPTUAGESIMUS TERTIUS articulus [59], de commendatione militie christiane pro recuperatione Terre Sancte, ex dictis beati Bernardi, habet tres conclusiones; *prima,* de certa victoria eorum qui pro Deo militant; *secunda,* de comparatione militum secularium ad milites christi; *tertia,* de vita militum Templi a principio, quam debent imitari Hospitalarii; succedentes enim eis in bonis temporalibus succedere debent in illorum bonis moribus, malis si qui fuerint in illis penitus evitatis, ne eis eveniat sicut illis si imitarentur illa mala que ipsis fuerunt imposita et per multos eorum forsitan perpetrata.

SEPTUAGESIMUS QUARTUS articulus [60], de prima transfretatione sancti Ludovici, regis Francorum illustrissimi secundum Vincentium.

SEPTUAGESIMUS QUINTUS articulus [61], de gestis in Cipro, quoad Tartaros, habet tres conclusiones; *prima,* de legatione Tartarorum ad regem Ludovicum in Cipro; *secunda* est exemplum *Epistole* Tartarorum ad ipsum regem Ludovicum; *tertia,* est exemplar *Epistole* conestabularii Armenie ad regem Cipri de Tartaris.

SEPTUAGESINUS SEXTUS articulus [62], adhuc de Tartaris et de Turcis, habet tres conclusiones; *prima,* de quibusdam relationibus nunciorum Ertalchay principis; *secunda*, de legatione regis Francorum ad principes Tartarorum; *tertia*, de discordia inter soldanum Babilonie et Halapinum.

SEPTUAGESIMUS SEPTIMUS articulus [63], de aliis que sanctus Ludovicus gessit in Cipro, et de captione Damiate per eum, habet tres conclusiones; *prima*, de quibusdam eventibus Cypri, dum ibi moram traheret rex Francorum; *secunda,* qualiter rex portum Damiate cepit; *tertia,* qualiter rex urbem intravit et occupavit, hostibus fugatis et expulsis.

SEPTUAGESIMUS OCTAVUS articulus [64], de captione et liberatione sancti regis, habet quatuor conclusiones; *prima*, qualiter sanctus rex apud Massoram adversus Sarracenos processit; *secunda,* qualiter in regressu cum exercitu captus fuit; *tertia*, qualiter cum certo pretio a Sarracenis dimissus fuit; *quarta,* de fractione treugarum a Sarracenis.

SEPTUAGESIMUS NONUS articulus [65], de prima transfretatione sancti Ludouici, secundum quod in vulgari *Hystoria* continetur, habet tres conclusiones; *prima*, quomodo sanctus Ludovicus crucem accepit, sicut superiori in parte dictum est, miraculo divino; *secunda,* quomodo, legato predicante, plures prelati et principes et multi alii crucis signaculum susceperunt; *tertia,* quomodo idem summum pontificem visitavit, et ab ipso benedictionem accepit, et quomodo fratrem suum Karolum fecit militem, et comitem duorum comitatuum, ut haberet eum in passagio consortem, et de decimis sibi datis.

OCTOGESIMUS articulus [66], de via sancti Ludovici a Parisiis usque Damiatam, habet tres conclusiones; *prima*, de nunciis Terre Sancte venientibus pro succursu, cum iam passagium pararetur, et de via regis usque Lugdunum; *secunda*, de captione cuiusdam castri super Rodanum, cuius dominus transeuntes consueverat spoliare, et de adventu regis ad Aquas Mortuas, et inde Ciprum; *tertia*, quomodo rex, postquam hyemaverat in Cipro, cepit portum Damiate.

57 Vinc. Bell., l. XXXI, c. 79, p. 1312.
58 Id., *Ibid.*, c. 80, p. 1312.
59 S. Bernardus, *De laude militiæ Templi*, c. 1-4, [Migne, *Patr. lat.*. CLXXXII, c. 921-927].
60 Vinc. Bell., l. XXXI, c. 89, p. 1315.
61 Id., l. XXXI, c. 90-92, p. 1316.
62 Vinc. Bell., l. XXXI, c. 93-95, pp. 1317-1318.
63 Id., l. XXXI, c. 96-98, pp. 1318-1319.
64 Id., l. XXXI, c. 99-102, pp. 1319-1321.
65 *Gr. chr. de Fr.*, S. Louis, c. 34, 37-39, éd. P. Paris, IV, pp. 280, 285-288.
66 *Ibid.*, S. Louis, c. 42, p. 291.

Octogesimus primus articulus [67], de captione Damiate et gestis pro tempore quo ibi exercitus requievit, habet tres conclusiones: *prima*, quomodo capta est civitas sine ictu, et de inventis in ea; *secunda,* de gestis in civitate et in exercitu foris sito; *tertia,* de audacia et morte domini Gautheri Dautreche.

Octogesimus secundus articulus [68], de processu exercitus christiani a Damiata usque ad Machoream, habet quator conclusiones: *prima*, de exercitu descendente; *secunda,* de primo conflictu quem nostri habuerunt in via, contra Turcorum insidias diluculo irruentes; *tertia*, de secundo conflictu, in quo Turci iterum sunt devicti; *quarta*, de tertio conflicto, in quo nostri, similiter victoriam optinentes, usque ad xx diem ianuarii pausaverunt.

Octogesimus tertius articulus [69], de calciata et transitu fluvii et preliis inde ortis, habet quatuor conclusiones; *prima* est de bello quod accidit dum nostri facerent calciatam; *secunda,* quomodo Sarraceni frustra conati sunt incendio destruere naves nostras: *tertia,* de transitu fluvii in quo preveniens alios comes Attrebatensis Sarracenorum tentoria debellavit; *quarta*, de subsequenti comitis audacia indiscreta, per quam finaliter debellatus est totus exercitus christianus.

Octogesimus quartus articulus [70], de morte comitis Attrebatensis, et perditione prime aciei que gallice antegardia nominatur, et duobus preliis subsecutis, in quibus nostri adhuc se viriliter defenderunt, et de adventu novi soldani, habet sex conclusiones: *prima,* de insecutione Sarracenorum a comite contra consilium magistri Templi et prohibitionem regis sancti Ludovici; *secunda,* de morte comitis Attrebatensis, et aliorum baronum, Templariorum, et omnium aliorum, preter quatuor vel quinque Templarios, qui soli evadere potuerunt; *tertia,* de bello quod nostri habuerunt, perdita prima scala, ubi contra Sarracenos clavas, enses et lanceas hostium, regis verbis et factis constantibus animati, usque ad nonam viriliter pugnaverunt; *quarta,* de planctu nostrorum, qui de tentoriis pugnam videbant, nec propter fluvium intermedium poterant opem ferre, donec, facto duplici ponte, hinc inde poterant transmeare; *quinta,* de secundo prelio, in quo nostri adhuc melius habuerunt; *sexta,* de adventu novi soldani cum gravi multitudine bellatorum.

Octogesimus quintus articulus [71], de pestilentia et fame exercitus in Macorea, propter que, treugis postulatis et negatis, necesse habuerunt recedere et tendere Damiatam, habet quatuor conclusiones; *prima*, de peste et fame incredibili hominum et iumentorum, ubi vivi et sani comedebant canes, et catos, et cadavera iumentorum, quia gentes soldani in insidiis per aquam et per terram impediebant ne victualia nostro exercitui deferrentur; *secunda,* de desperatione nostrorum ex predictis et ex gravissimis assaltibus sibi datis quatuor continuis diebus sanctis, id est in Cena Domini, Parasceve, Sabbato Sancto, et die Pasche; propter que petierunt treugas sibi dari, quas soldanus de die in diem malitiose differendo finaliter denegavit, et tunc omnes consuluerunt recessum, rege et fratribus nulla prece assentire volentibus, ut se salvarent, aliis derelictis; *tertia*, de recessu nostrorum a Macorea versus Damiatam, et quomodo recesserunt ante diem, relictis liciis et tentoriis, ne hostes perciperent ita cito; recesserunt ergo, infirmi quidem per aquam, alii per terram, Turcis eos insequentibus utrobique, ubi nostris desperatio auxit corda, sagittis undique modo ericii coopertis, ubi rex precepit nullum vulneratum relinqui, sed secum omnino portari, et cum essent undique circumcincti per medium anteriorum faciebant sibi viam, illos gladiis dividentes mirantibus Sarracenis; *quarta,* de bona exhortatione

67 *Eracles-Rothelin*, c. 62 [*H. occ. des cr.*, II, pp. 594-596].

68 *Ibid.*, c. 62, pp. 596-599.

69 *Ibid.*, c. 63-64, pp. 599-604. Pour cet article et les cinq suivants, le compilateur cite quelques passages de la *Déposition* de Charles d'Anjou devant le card. Benoit Cajètan (plus tard Boniface VIII) au cours du procès en canonisation de s. Louis.

70 *Ibid.*, c. 64, pp. 604-609.

71 *Ibid.*, c. 65-66, pp. 609-614.

regis, qua animati fortiter dimicantes inter sagittas et gladios usque ad v. leucas de Damiata pervenerunt, ubi soldanus suos hortatus est, qui operuerant totam terram ut nostros invaderent ex omni parte ne ultra procederent quoquomodo.

Octogesimus sextus articulus [72], de captione et liberatione sancti regis Ludovici, et suorum et treugis fractis, habet sex conclusiones: *prima*, de preparatione Turcorum ad bellum ultimum contra nostros, et de gravi prelio campali in quo, multis hinc et inde occisis, terra mortuis et sanguine cooperta, omnes nostri fuerunt, aut capti, aut gladio occisi, preter fugientes de prelio qui in flumine sunt submersi; similiter infirmi et alii qui in navibus descendebant omnes fuerunt, aut combusti cum navibus igne greco, aut submersi et naves perforate et submerse, aut gladiis trucidati, paucis exceptis, qui fugientes velocius intraverunt ad refugium Damiatam; Sarraceni ceperunt tentoria regis et aliorum et omnia pretiosa in auro, argento et aliis, et captos regem, fratres suos et alios diversis carceribus manciparunt; *secunda*, de rege infirmo qui breviarium petiit pro nona dicenda, et de cardinali qui solus evasit, et de Sarracenis blasphemantibus captos et conspuentibus signum crucis, et de infirmitate mortali regis ab aliis desperata, sed Dei adiutorio et medicorum soldani convaluit ad plenum; *tertia*, de Sarracenis occisoribus soldani, vibrantibus gladios cruentos super caput regis quos etiam ad eius latera applicabant; quidam vero ex eis, vibrato ense sanguinolento super caput regis, petivit ab eo ut eum militem faceret, promittens quod eum si hoc faceret, liberaret, quod rex renuit facere, nisi prius fieret christianus, et quomodo non potuit rex induci quod consentiret infirmando conventiones abnegare fidem Christi, sicut et illi legem Machometi in casu in quo pars altera veniret in aliquo contra pacta; *quarta*, quod treugis reformatis, Damiata reddita, rex cum regina, fratribus suis et aliis veniens Achon, processionaliter ab omnibus cum gaudio et lacrimis est receptus; *quinta*, de fractione treugarum per Sarracenos qui captos reddere renuerunt, preter cccc^{os} de xij milibus quos reddere debuerunt, et de crudelitatibus eorum qui christianos nolentes negare fidem, aut gladiis occiderunt, aut cum baconibus usque ad cineres combuxerunt, calices, cruces, ymagines per vicos trahentes, pedibus conculcantes, fregerunt, secaverunt, regem et ceteros similiter occisuri, si diutius remansissent; *sexta*, de Beduinis per quos Dominus primo cepit vindicare sanguinem et obprobrium militum suorum, qui multos de exercitu Sarracenorum occidentes, magnam parte prede de illorum dentibus abstulerunt.

Octogesimus septimus articulus [73], de gestis a sancto rege Ludovico ultra mare in quinquennio quo remansit, habet quinque conclusiones: *prima*, quomodo civitates et castra christianorum firmavit, mirantibus admiratis quomodo tot et tanta poterat facere, et exercitum tenere post tantam perditionem et redemptionem; *secunda*, de peregrinatione eius in Nazareth, quomodo cilicium induit, peditavit, in pane et aqua ieiunavit, communicavit in loco Annuntiationis, divinum officium diurnum et nocturnum solempnissime celebrari fecit, et de diversis nunciis quos in Achon recepit; *tercia*, de partu regine Margarete, que in Ioppe peperit filiam nomine Blancham, et de morte Blanche regine, matris regis, qua nunciata, per cardinalem regi, cum lacrimis dolorem sumens, nomen Domini benedixit, pro matre devote oravit, et deinceps cotidie pro eius anima missas celebrari fecit, nisi in dominicis diebus et festis precipuis; *quarta*, de occisis apud Sagittam et sepultis a rege Ludovico; cum enim operarios eius Sarraceni usque ad quatuor milia occidissent, ipse missis exercitibus homicidarum terram vastavit, occisis tamquam martiribus cymiterium dedicari fecit, et ad sepelliendum manus proprias dedit, non obstante

72 *Eracles-Rothelin*, c. 66-69, pp. 614-625. *Gr. chron. de Fr.*, S. Louis, c. 66-68, éd. P. Paris, IV, pp. 333-336.

fetore cadaverum importabili aliis christianis; *quinta,* de diversis et adversis rumoribus sibi in Achon nunciatis.

Octogesimus octavus articulus [74], de aliis gestis sancti Ludovici in Siria et recessu eius ab ea, habet quinque conclusiones: *prima*, de bellis soldani Halapie et capitanei Egipti, in quorum primo victi Egiptii fuerunt, et, dum victores eos insequerentur, Beduini autem, ut prius Egiptiorum, ita posterius harnesium Halapitarum fugientium rapuerunt; *secunda*, quomodo rex fuit absolutus a iuramentis treugarum, quas Sarraceni fregerant, nec servabant; *tertia*, de firmatione Cesaree et Ioppen, et de destructione Damiate per soldanum, ne iterum caperetur a nostris, et de treugis soldani Halapie, quas nostri refutaverunt, et de treugis soldani Egipti, per quas omnes captivi et apostate fuerunt libere restituti, et de Terra Promissionis reddi promissa, sed non reddita, quia in hoc noluerunt treugas observare; *quarta*, quomodo magna pars sclavorum christianorum, nobilium et ignobilium, qui remanserant in carceribus Sarracenorum fuerunt regis intuitu liberati, non tamen omnes, quamvis rex fecerit posse suum, mittendo nuncios et munera pretiosa et redimendo Sarracenos captos a christianis, ut illos commutando redimeret christianos; *quinta*, de recessu sancti regis Ludovici a partibus transmarinis, cum enim, mortua matre, audisset propter eius diuturniorem absentiam, regnum Francie ex parte Anglie et Alemanie periclitari posse, de consilio prelatorum et procerum reliquit legato exercitum copiosum, dimittendo pro se dominum Gaufridum de Sargines, dans expensas pro exercitu equestri et pedestri ad defensionem terre, et ipse, captivis liberatis, villis firmatis, venit in Franciam adducturus succursum quem habere non poterat expectando.

Octogesimus nonus articulus [75], de gestis ultra mare, post recessum sancti Ludovici usque ad secundum eius passagium, prout in vulgari *Hystoria* continetur, habet quatuor conclusiones; *prima*, de treugis firmatis, excepto castro Iaffe cum Ioppen, de quo nostri exeuntes et predantes obsessi sunt a Sarracenis, qui multo maiorem predam animalium ceperunt super nostros, treugas violando; *secunda*, quomodo christiani de Iaffe debellaverunt Sarracenos, duobus milibus eorum tam captis quam occisis, aliis effugatis, de nostris autem occisi sunt tantummodo ix clientes, unus miles, cum nostri non essent nisi ducenti milites et trecenti pedites, omnibus bellatoribus computatis; *tertia*, de guerris christianorum inter se et dissencione, quia effusa est contencio super principes, primo quidem inter Venetos, Pisanos, Pullanos, ex una parte, et Ianuenses, Yspanos et Hospitalarios, ex altera, pro domo quadam supra mare; *quarta*, de dissensione pro novo rege constituendo, et de nunciis imperatoris Frederici petentis regnum Ierusalem pro seipso.

Nonagesimus articulus [76], adhuc de gestis ultra mare post recessum sancti regis Ludovici, habet tres conclusiones: *prima*, de adventu Tartarorum, quomodo divisi sunt in duos exercitus, quorum primus pugnans cum Cumanis devictus est ab eis, alius triumphans optinuit Persidam, Caldeam, Georgianos, Armenos, Antiochiam, Damascum, et Syriam fere totam, remanentibus paucis christianis in locis tutis; *secunda*, quomodo Tartari debellati sunt a Sarracenis; nam cum Sarraceni, audito adventu tante multitudinis triumphalis requisissent christianos quod contra Tartaros se unirent, isti prudenter prelium recusantes, in victualibus auxilium promiserunt, illi vero per se pugnantes tribus diebus et vicibus in tribus locis Tartaros devicerunt, c. milibus interfectis aliis fugientibus, vel captis; *tertia*, de morte prodigiosa soldani Tartaros devincentis.

Nonagesimus primus articulus [77], de reditu sancti regis Ludovici a Terra Sancta in Franciam, habet sex conclusiones; *prima*, de recessu regis de Achon et planctu

74 *Eracles-Rothelin*, c. 72-75, pp. 626-630.
75 *Ibid.*, c. 76-79, pp. 630-635.
76 *Eracles-Rothelin*, c. 80-82, pp. 635-639.
77 *Gr. chron. de Fr.*, S. Louis, c. 69, pp. 336-339.

remanentium, et quomodo, propter infirmos comunicandos, de licentia cardinalis, fecit in navi sua collocari corpus Domini reverenter, et diebus singulis divinum officium preter consecrationem solempniter celebrari [super] altare erectum sub tabernaculo serico dealbato, in quo corpus Domini erat situm; *secunda*, de pietate et diligencia quam habebat de mortuis et infirmis, faciendo singulis necessaria ministrari, corporibus corporalia, animabus vero confessionem et alia sacramenta; *tertia*, de progressu per mare usque post insulam Cipri, ubi periclitati, nave in loca aspera inpingente, sunt regis meritis et precibus liberati, ipso invento prostrato media nocte ante corpus sacratissimum Domini Ihesu Christi: *quarta*, de adventu regis ad portum post xj. septimanas, quibus in mare steterant, et de adventu eius in Franciam, et quomodo visitavit devote Sanctum Dyonisium, Deo et ipsi agens gratias, quod ipse, uxor et liberi redierant sani et salvi, offerentes rex et regina pannos sericos pretiosos, quibus in festis precipuis corpora sanctorum Dyonisii et sociorum eius cooperiuntur et ecclesia adornatur; *quinta*, de pace quam fecit rex Ludovicus cum Henrico, rege Anglie, dans sibi in feodum ducatum Aquitanie, pro ducatu Normannie, et ceteris terris quas belli iure acquisierat super regem Anglie Philippus rex Francie, avus eius: *sexta*, de ordinatione quam fecit rex Ludovicus in regno Francie.

Nonagesimus secundus articulus [78], de secundo passagio sancti Ludovici, quantum ad eius principium, habet quinque conclusiones: *prima*, de crucesignatione, quomodo scilicet, rege precipiente, papa consulto et approbante, congregato parlamento prelatorum, baronum et aliorum, ipso admonente, legato predicante, rex et postmodum fratres, principes et barones, et alii inumerabiles crucis signaculum susceperunt; *secunda*, quomodo rex accepit licenciam a sancto Dyonisio, recommendans ei regnum suum; sumens vexillum de altari, et a conventu et a regina recessit, committens regni custodiam abbati et domino de Nigella; *tertia*, de dissensione facta apud Aquas Mortuas inter Provinciales et Cathalanos ex una parte, et Gallicos ex alia, quam rex sedavit principales, seditionis suspendens in patibulis contra solem; *quarta*, quomodo intrantes mare passi sunt duas gravissimas tempestates, quarum secunda sedata est, quatuor missis sine sacrificio celebratis; *quinta*, de aque potabilis corruptione, propter quam homines et equi aliqui perierunt, et de suspicatione prodicionis iniuste habita contra nautas.

Nonagesimus tertius articulus [79], quomodo rex, barones et alii venerunt ad castrum de Castres, et quare contardaverunt Tunicium dirigere viam suam, habet quinque conclusiones: *prima*, quomodo applicantes viij.° die ad duo miliaria de portu vix aquam dulcem gratis, modicum panis et herbe viridis pro pecunia potuerunt obtinere, qui timore illorum omnia que poterant ad loca fortiora mittebant; *secunda*, quomodo rex, misso milite ad castrum, vix obtinuit aquam dulcem et infirmos introduci in suburbium, seu vendicionem victualium notabiliter nimis caram; *tertia*, quomodo rex, missis aliis nunciis, parum plus curialitatis in civibus inveniens persuasus fuit a multis locum et habitatores delere; sed hoc eius benignitas facere non permisit, quamvis hoc illorum malignitas meruisset; *quarta*, quomodo rex acquievit primo ire Tunicium, principaliter propter spem quam habebat de rege Tunicii et populo suo quod converterentur ad fidem; *quinta*, quod ad hoc etiam motus fuit propter thesaurum, arma et equos illorum de Tunicio illis auferenda, si nollent fieri christiani, quia de illis iuvabant sepe soldanum Babilonie in preiudicium Terre Sancte, quod cum fuisset una cum consilio concordatum, rex, refutans exenia habitatorum castri, recommendavit eis infirmos quos optinuit remanere.

Nonagesimus quartus articulus [80], quomodo sanctus rex Ludovicus de castris

78 *Gr. chr. de Fr.*, S. Louis, c. 103-105, pp. 409-413.

79 *Gr. chr. de Fr.*, S. Louis, c. 106-108, pp. 413-417.

80 *Ibid.*, c. 109-113, pp. 417-420.

venit Tunitium, et cepit Cartaginem vi armorum, habet quinque conclusiones; *prima*, de portu Tunitii capto per admiratum navium contra voluntatem regis; *secunda*, de portu accepto per regem, fugientibus Sarracenis; sed postmodum pro aqua dulci certando multi mortui sunt hinc et inde, nostris in turre quadam periculose obsessis; *tertia*, de bello ante turrim, in quo debellati fuerunt Sarraceni, illorum plurimis interfectis; *quarta*, de captione Cartaginis; *quinta*, de commendatione Cartaginis et de nunciis qui dixerunt regem Tunitii christianos quos habebat occisurum, si rex Tunitium obsideret.

Nonagesimus quintus articulus [81], de bellis et aliis gestis post Cartaginis captionem, et de felici obitu regis, et de illis que circa eius exercitum postea contigerunt, habet quinque conclusiones: *prima*, de tribus Sarracenis militibus qui petiverunt baptismum a domino Iohanne de Achon, buticulario Francie, post quos ad idem secuti sunt centum alii Sarraceni, sed subito post illos multitudo Sarracenorum, lanceis elevatis in buticularium irruentes, ipsum et omnes qui cum ipso erant, lx. de suis interfectis, fugere compulerunt; *secunda*, quomodo unus de tribus primis militibus ad excusandum se de suspicione proditionis liberatus cum aliis sponte rediit, iuxta condictum adducens secum multos alios victualia deferentes; *tertia*, de fossatis in circuitu castri factis et de particulari conflictu in quo xij. equites Sarraceni fuerunt occisi, et duo milites de nostris, scilicet Iohannes de Rosselieres in campo, castellanus Bellicadri, letaliter vulneratus, sed ad tentoria reportatus ante mortem habuit ecclesiastica sacramenta; *quarta*, de morte devota sancti regis et plurium aliorum; *quinta* [82], de adventu regis Karoli et treugis initis tali pacto, quod rex Tunicii solveret pro expensis factis magnam pecunie quantitatem et esset tributarius regi Sicilie et subiectus, liberans omnes christianos quos in carcere detinebat, et permitteret fidem Christi in regno suo publice predicari, et converti et baptizari omnes qui vellent, et construi monasteria, et ecclesias Christi et sanctorum in singulis civitatibus regni sui; quibus taliter concordatis, exercitus rediens portum applicuit Trapennensem, in quo, orta sevissima tempestate, naves plurime sunt confracte, et periit vulgi maxima multitudo.

Nonagesimus sextus articulus [83], de totali amissione Terre Sancte preter Ptholomaidam, que proprium sintasma requirit, habet tres conclusiones; *prima* continet insultus varios soldani dicti Bendogdar in christianos et Antiochene civitatis amissionem; *secunda* continet amissionem Licie, Castri, et Tripolis; *tertia* continet amissionem reliquorum partium Terre Sancte.

Nonagesimus septimus articulus [84], de hiis que acciderunt ante obsidionem civitatis Achonensis, que olim Ptholomaida vocabatur, habet sex conclusiones; *prima* est prologus dividens hystoriam in duas narrationes; *secunda* dividit primam narrationem in viij. capitula; *tertia* continet primum capitulum quomodo soldanus diffidavit Achonem; *quarta* continet secundum capitulum quod est treugarum fractio que fuit Achonis excidii occasio: *quinta* continet tertium capitulum, quod est mandatum soldani ut Achonenses eos qui treugas infregerant eidem mitterent puniendos; *sexta* continet quartum capitulum, quod est quomodo Achonenses per nuncios sollempnes se soldano excusaverunt super sua petitione.

Nonagesimus octavus articulus [85] de eodem, habet quatuor conclusiones, secundum alia quatuor capitula prime narrationis; unde *prima* conclusio continet quintum capitulum, quod est responsio soldani ad nuncios super data excusatione ab eisdem; *secunda* continet sextum capitulum, quod est, relatione responsionis a

81 *Gr. chr. de Fr.*, S. Louis, c. 113-114, pp. 421-424.
82 Bernard. Guidonis, f. 132.
83 Sanutus, *Secr. fid. cr.*, l. III, p. XII, c. 9, 20, 22, [Bongars, II, pp. 223, 229-232].
84 *Excidium Acconis*, l. I, c. 1-4 [Martène, *Amp. coll.*, V, 757-761].
85 *Ibid.*, I, 5-8, c. 761-766.

nunciis facta, consilium quod habuerunt Achonenses super responsione soldani; *tertia* continet septimum capitulum, quod est quomodo patriarcha commendavit Achonenses super responsione et consilio datis ab eisdem; *quarta* continet octavum capitulum et ultimum prime narrationis, quod est quibus personis fuit notificata obsidio Achonis futura pro subsidio impetrando, et ordinatione custodiarum menium civitatis, et municione eorumdem.

NONAGESIMUS NONUS articulus [86], de obsidione civitatis Achonensis, habet quatuor conclusiones; *prima* divisio huius secunde narracionis in xx. capitula secundum *Gesta; secunda* continet primum capitulum secunde narrationis quod est egressus soldani a Babilone versus Achonem et missio xij. admiratorum ante Achonem, dum infirmaretur, et de gestis eorum; *tertia* continet secundum capitulum, quod est creatio novi soldani et mors patris eius; *quarta* continet tercium capitulum, quod est adventus novi soldani ante Achonem, et modus congressionis et evacuacio civitatis, et turpis fuga regis Cypri ab Achone.

CENTESIMUS articulus [87] adhuc, de obsidione Aconis, habet tres conclusiones: secundum tria subsequentia capitula: *prima* continet quartum capitulum, quod est fractura muri Achonis et captio eiusdem; *secunda* continet quintum capitulum, quod est, dum murus frangeretur et consilia fiebant separata, quomodo Guillelmus, marescallus Hospitalis, iam captam civitatem suo vigore recuperavit; *tertia* continet sextum capitulum, quod est initis consiliis quomodo tota nocte omnes unanimiter laborantes, muri fracturam obturaverunt et munierunt et custodias ordinaverunt.

CENTESIMUS PRIMUS articulus [88], adhuc de obsidione Achon, habet duas conclusiones, secundum duo capitula sequentia: *prima* continet septimum capitulum, quod est consilium quid esset agendum et consolativa persuasio patriarche ad paventes; *secunda* continet octavum capitulum, quod est congressus perfidorum ad struem obturantem muri fracturam et eius ruinam.

CENTESIMUS SECUNDUS articulus [89], de aliis tribus conflictibus gravibus hinc inde, et habet tres conclusiones: *prima* continet nonum capitulum, quod est conflictus in captione Achonis et eius recuperatione; *secunda* continet decimum capitulum, quod est iterum conflictus in capcione Achonis et eius recuperatione; *tertia* continet undecimum capitulum, quod est iterum conflictus in captione Achonis omnino, sine eius recuperatione.

CENTESIMUS TERTIUS articulus [90], de consummatione amissionis Achon, habet duas conclusiones, secundum duo ultima capitula huius tractatus: *prima* continet duodecimum capitulum, quod est qui nobiles christiani fuerunt interfecti et qui evaserunt: *secunda* continet tercium decimum capitulum, quod est hortatio ad Ecclesiam ut lugeat super excidium Achonis invehendo contra prelatos et principes populi christiani.

CENTESIMUS QUARTUS articulus [91], cum sequentibus, continens contingentia quedam post totalem Terre Sancte amissionem, habet quinque conclusiones: *prima,* quod Ciprenses cum galeis suis et domini pape, quas in adiutorium eis misit, frustra Candelor et Alexandriam adiverunt; *secunda,* de soldano qui Achon destruxerat, et parabat Ciprum capere et Baldacensem regionem, quomodo in venatione occisus est, Deo sanguinem servorum suorum de eius manibus requirente; *tertia* continet celestem vindictam in alios impios Sarracenos, quorum soldani et maiores admirati eodem anno se mutuo occiderunt, et fere medietas populi fame et pestilentia est occisa; *quarta* continet remanentium admiratorum discidium, et electionem soldani claudi qui nunc est, filius eius qui destruxit Tripolim, et frater eius qui destruxit Achon; *quinta*

86 *Exc. Acconis,* II, 1-3, c. 766-770.
87 *Ibid.*, II, 4-6, c. 770-774.
88 *Ibid.*, II, 7-8, c. 774-778.
89 *Exc. Acconis,* II, 9-11, c. 778-781.
90 *Ibid.*, II, 12-13, c. 781-784.
91 M. Sanutus, l. III, p. XIII, c. 1-2, pp. 232-233.

continet discordias regum Armenie et fratrum ipsorum ad invicem et quomodo, destructi a Sarracenis, ad Tartarorum auxilium recurrerunt.

CENTESIMUS QUINTUS 92 adhuc, de contingentibus in Terra Sancta post eius totalem amissionem, habet quinque conclusiones: *prima* continet gesta quedam Ciprensium parvi valoris contra Sarracenos, et apparatum Gazani contra eosdem et impedimentum ipsius; *secunda,* de captione Tortose insule per Sarracenos, ubi capti sunt cxx. Templarii, quingenti archerii, et ccc. de populo interfecti; *tertia,* de gubernatione Cipri regi Henrico ablata, et fratri suo, domino Tiri, concessa per milites et barones; *quarta* de rege Armenie cum tota familia sua ab admiraldo Tartaro iugulato, et de regno Cipri reddito regi Henrico, occiso fratre eius, qui sibi usurpaverat principatum; *quinta,* de soldano qui nunc est, qui occidit plurimos admiratos, et principem Antiochie, christianum factum, ad Tartaros fugere compulit, et duo castra ultra Euphraten contra Tartaros, mutatis castellanis, retinuit, illis ab obsidione recedentibus, specialiter propter penuriam pascuorum, cum haberent ultra milia caballorum.

CENTESIMUS SEXTUS articulus 93, de situ et dispositione Terre Sancte, Surie et Egipti, ut sciamus quod a Deo donata et donanda sunt nobis, et per quam partem melius ad omnia hec acquirenda et tuenda ingredi valeamus, habet quinque conclusiones: *prima,* de situ civitatum Egipti regalium, et primo de Damiata; *secunda,* de situ Babilonis, Kairi et Alexandrie; *tertia,* de situ Ebron, principalis urbis Palestine; *quarta,* de locis Arabie et Phenice; *quinta,* de Damasco, Libano et Iordane.

CENTESIMUS SEPTIMUS articulus 94, de eodem, habet alias quinque conclusiones: *prima,* de civitatibus et locis Galilee; *secunda*, de Iezrael ac civitatibus Samarie; *tertia,* de locis Ierusalem civitatis sancte; *quarta,* de ceteris urbibus et locis Iudee, *quinta,* de patriarchatu Ierusalem, et yconia mirabili beate Virginis et Assisinis.

SECUNDA PARTICULA

PROLOGUS ET INDEX.

Secunde parti principali *Libri bellorum Domini pro tempore Nove Legis,* que est de bellis Domini gestis in Terra Sancta, et pro illa recuperanda vel tuenda in generali, additur secunda particula in speciali, *de tercia recuperatione Terre Sancte*, que facta est per ducem Lotharingie Godofredum, et alios principes Gallicos et Ytalicos, que, licet in precedenti parte cum aliis perditionibus fuerit recitata breviter et succinte, quia tamen plura in illa facta notabilia contigerunt quam in omnibus aliis, ac per hoc plura et a pluribus et diversis de illa scripta sunt quam de omnibus aliis simul iunctis, ideo de illa est singulariter et specialiter replicandum ex dictis Fulcherii Carnotensis et Raymundi de Aguillers, qui interfuerunt, et Albrici archiepiscopi, et Roberti abbatis qui audita et lecta eleganti stilo scripserunt, opusculum compilando.

PRIMUS ARTICULUS huius secunde particule, est de prefationibus illorum qui rem gestam propriis oculis conspexerunt habens tres conclusiones secundum iij. prologos illorum. *Prima* conclusio est prefatio Fulcherii Carnotensis, que sic intitulatur: « Prologus in gestis virorum Ierusalem cum armis peregrinantium 95 »; liber vero intitulatur: « Incipiunt *Gesta Francorum Ierusalem cum armis peregrinantium,* vel secundum aliam translationem, *Gesta Francorum Ierusalem expugnantium*, que Fulcherius

92 Sanutus, l. III, p. XIII, c. 10-11, pp. 241-243.
93 Vinc. Bell., l. XXXI, c. 57-61, pp. 1304-1305.
94 Vinc. Bell., l. XXXI, c. 62-66, pp. 1305-1307.
95 *Hist. occ. des cr.*, III, p. 319-320.

» Carnotensis, sancto dictante Spiritu, conscripsit ». *Secunda* conclusio, prologus Willelmi Gresegal 96, militis, qui conqueste Terre Sancte interfuit, Ludovico, regi Francorum, volumen super hoc editum a Fulcherio presentavit, ut ipse et successores sui ipsum ante oculos semper habendo, studerent illorum gesta fortia et laude digna cunctis temporibus imitari. Illud autem volumen scripsit Fulcherius quidam, qui etiam rei geste interfuit sic intitulans librum suum: « Admirabilis gloriosissimeque *Ierosolimitane expeditionis hystoriam*, miraculis virtutibus prodigiisque famosissimam, » volumen illud continet ». *Tertia* conclusio est prologus 97 Pontii de Balduino et Raimundi, canonici Podiensis, qui, cum episcopo suo Aymaro profecti, interfuerunt negotio illi sancto, qui liber intitulatur: « *Hystoria Antiochie* », et attribuitur Raymundo de Aguilliers, et quia invenitur per se scriptus, quia adiunctus duobus primis libris supplens aliqua in primis omissa, et omittens aliqua ibi scripta, et replicans aliqua ibi dicta, habens se ad illos sicut se habent *Libri Parapolimenon* ad *Libros regum* et secundus *Machabeorum* ad primum, tum ubi illis coniungitur intitulatur sic: « Antiocheno bello, quod Fulcherius in huius voluminis exordio descripsit, liber » iste Raymundi de Aguilliers adiectus fuit, ut unius continentia ex alterius eloquio » suppleretur ».

Secundus articulus est de prefationibus eorum qui scribunt hanc hystoriam, non a se visam, sed a fidedignis auditam vel inventam ab aliis prius scriptam, addendo vel in melius reformando, habet quatuor conclusiones principales, secundum quatuor prefationes: *Prima* conclusio est apologia Roberti, quondam abbatis Sancti Remigii 98, qui de tertia recuperatione Terre Sancte sub duce nobili Godefrido insigne volumen edidit, quem *Librum hystorie transmarine* voluit appellari. In qua apologia idem Robertus excusat se, quod ex obedientia coactus fuit, hanc hystoriam rusticano stilo descriptam, omisso in ea Claromontensi concilio, quod tamen fuit hystorie fundamentum, urbano eloquio et cum capite sibi reddito reformare. *Secunda* conclusio est prologus 99 eiusdem Roberti, qui ad exemplar scriptorum Veteri Testamenti, gesta patriarcharum, iudicum et regum referentium, qui non in gladio suo possederunt terram, sed in dextera Dei et illuminatione vultus eius, scribere promittit gesta Francorum peregrinorum sancti Sepulchri Dominici, in cuius virtute, mirabile dictu, tot et tanta civitates et castra in tam brevi tempore subegerunt, quod nemo principum huius seculi, mundana tantum fretus potentia, efficere potuisset. Hic autem Robertus librum suum distinguit in ix. libros partiales, loco decimi situm et descriptionem urbis Ierusalem superaddens. *Tertia* est primus prologus 100 Albrici Dolensis archiepiscopi, qui hanc hystoriam eleganti stilo, ut michi videtur, inter ceteros descripsit, in quatuor libris quos intitulat de *Hystoria Ierosolimitana*. In qua prefatione tria facit: primo enim dicit, quod via illa peregrinorum, de qua agere intendit, fuit a Deo celitus inspirata; secundo, quod, aliis negligentibus, ipse actor non visa sed lecta et audita describens, stilum rudem in conciniorem redegit; tertio, quod, nec favore christianitatis, nec odio infidelitatis a veritatis tramite declinabit. *Quarta* conclusio est de prologo secundo 101 ipsius Albrici super librum suum in quo dicit quatuor; primo enim agit de destructione Ierusalem per Titum et Vespasianum, a Domino prophetata; secundo, de reparatione ipsius et quomodo, propter peccata christianorum, ipsa et populus eius dati sunt in manibus ethnicorum, templo Dei prophanato, sancto Domini Sepulchro ad questum gentilium reservato, tertio, de afflictione peregrinorum et prophanatione ecclesiarum, que ad vindicandam Dei iustitiam provocarunt; quarta, de clamore exulum qui sanctum papam Urbanum promovit ad concilium super hoc convocandum.

96 *Hist. occ. des cr.*, III, pp. 317-318.
97 *Ibid.*, III, p. 235.
98 *Ibid.*, III, pp. 721-722.
99 *Hist. occ. des cr.*, III, p. 723.
100 *Ibid.*, IV, pp. 5-6.
101 *Ibid.*, IV, pp. 7-8.

III. [1] De sermone bone memorie domini Urbani pape II, super passagio facto in concilio generali celebrato apud Claromontem, prout ab archiepiscopo *Albrico* [2], qui interfuit, recitatur, ubi facta est prima crucesignatio generalis et plena indulgentia omnium peccatorum primo concessa in subsidium Terre Sancte. Sex conclusiones.

IV. Secundum *Robertum* [3]. De eodem sermone. Decem conclusiones.

V. De eodem sermone, prout scribitur a *Fulcherio* Carnotensi [4] supradicto, qui de hoc facit primum capitulum libri sui quod sic intitulatur: « Incipit cartula de con- » cilio de Claromonte . . . ». Quinque conclusiones.

VI. Secundum *Albricum* [5]. De prima commotione populorum. Quinque conclusiones.

VII. Secundum *Robertum* [6]. De Petro Heremita et duce Godefredo. Septem conclusiones.

VIII. Secundum *Fulcherium* Carnotensem [7]. Ubi exercitus Francorum cepit ire Ierusalem et de scismate Guicberti, pape falsi. Quinque conclusiones.

IX. Secundum *Robertum* [8]. De peregrinis Francie et Provincie venientibus primo Romam. Tres conclusiones.

X. Secundum *Robertum* [9]. De principibus Apulie, Calabrie, Sicilie, qui crucis signaculum receperunt. Quatuor conclusiones.

XI. Secundum *Fulcherium* [10]. Ubi comites Normannus et Blesensis cum gente sua mare intraverunt et de quadam nave in mari submersa. Tres conclusiones.

XII. Secundum *Raymundum* [11]. De malis que sustinuit exercitus Francorum in Sclavonia. Quinque conclusiones.

XIII. Secundum *Albricum* [12]. De prima et secunda persecutione peregrinorum. Sex conclusiones.

XIV. Secundum *Robertum* [13]. Quomodo dux Godefridus, Hugo magnus et ceteri principes Gallie Constantinopolim diversimode pervenerunt. Quinque conclusiones.

XV. Secundum *Albricum* [14]. De prima profectione nobilium et duplici machinatione imperatoris Alexii contra ducem nobilem Godofridum. Sex conclusiones.

XVI. Secundum *Raymundum* [15]. Ubi episcopus Podiensis captus fuit a Pincenatis et in capite vulneratus. Sex conclusiones.

XVII. Secundem *Robertum* [16]. De via Boemundi ab Apulia usque Susam. Sex conclusiones.

XVIII. Secundnm *Robertum* [17]. De pactis inter imperatorem et principes peregrinos initis et firmatis. Sex conclusiones.

XIX. Secundum *Albricum* [18]. De Boemundo et Tancredo. Sex conclusiones.

XX. Secundum *Albricum* [19]. De adventu exercitus usque Niceam. Quinque conclusiones.

XXI. Secundum *Albricum* [20]. De obsidione Nicee. Quatuor conclusiones.

XXII. Secundum *Albricum* [21]. Adhuc de obsidione Nicee. Tres conclusiones.

XXIII. Secundum *Albricum* [22]. De obsidione per lacum. Tres conclusiones.

XXIV. Secundum *Robertum* [23]. De eodem. Quatuor conclusiones.

1 Le reste de l'index de la II *particula* est donné ci-dessous en abrégé.
2 L. I, c. 4. *H. occ. des cr.*, IV, pp. 12-15.
3 L. I, c. 1-2. *Ibid.*, III, pp. 727-730.
4 L. I, c. 1-4. *Ibid.*, III, pp. 321-325.
5 L. I, c. 7-8. *Ibid.*, IV, pp. 16-18.
6 L. I, c. 5. *Ibid.*, III, pp. 731-732.
7 L. I, c. 5-6. *Ibid.*, III, pp. 325-328.
8 L. II, c. 2. *Ibid.*, III, pp. 739-740.
9 L. II, c. 3-5. *Ibid.*, III, pp. 740-742.
10 L. I, c. 7-8. *Ibid.*, III. pp. 329-331.
11 C. 1. *Ibid.*, III, pp. 235-236.
12 L. I, c. 9-11. *Ibid.*, IV, pp. 18-20.
13 L. II, c. 6-10. *Ibid.*, III, pp. 742-744.
14 L. I, c. 12-15. *Ibid.*, IV, pp. 20-22.
15 C. 2. *Ibid.*, III, pp, 237-238.
16 L. II, c. 11-15. *Ibid.*, pp. 744-747.
17 L. II, c. 17-19. *Ibid.*, III, pp. 748-750.
18 L. I, c. 16-20. *Ibid.*, IV, pp. 22-25.
19 L. I, c. 21-22. *Ibid.*, IV, pp. 25-26.
20 L. I, c. 23. *Ibid.*, LV, pp. 26-27.
21 L. I, c. 24. *Ibid.*, IV, pp. 27-28.
22 L. I, c. 25-26. *Ibid.*, IV, pp. 29-30.
23 L. III, c. 2-5. *Ibid.*, III, pp. 756-758.

XXV. Secundum *Fulcherium* [24]. Ubi Constantinopolim venerunt et de captione ipsius civitatis, et qualiter urbs Nicea fuit capta. Septem conclusiones.

XXVI. Secundum *Raymundum* [25]. Ubi veniunt ad Niceam urbem et ubi reddita fuit imperatori. Quatuor conclusiones.

XXVII. Secundum *Albricum* [26]. De captione seu redditione civitatis Nicee. Quatuor conclusiones.

XXVIII. Secundum *Robertum* [27]. De captione Nicee civitatis et bello Turcorum post recessum de Nicea contra divisum exercitum inchoato. Quinque conclusiones.

XXIX. Secundum *Albricum* [28]. De primo prelio post Niceam. Quatuor conclusiones.

XXX. Secundum *Albricum* [29]. Adhuc de eodem prelio. Quatuor conclusiones.

XXXI. Secundum *Robertum* [30]. De bello Turcorum et victoria nostrorum. Quinque conclusiones.

XXXII. Secundum *Fulcherium* [31]. De eodem bello. Quinque conclusiones.

XXXIII. Secundum *Raymundum* [32]. De eodem bello, de quo intitulat quintum capitulum etc. Quatuor conclusiones.

XXXIV. Secundum *Albricum* [33]. De insecutione Turcorum fugientium. Sex conclusiones.

XXXV. Secundum *Robertum* [34]. De consequentibus ad victoriam supradictam. Quinque conclusiones.

XXXVI. Secundum *Robertum* [35]. De via exercitus usque Armeniam et Capadotiam. Sex conclusiones.

XXXVII. Secundum *Robertum* [36]. De via exercitus de Cozor usque Antiochiam et de obsidione Antiochie. Sex conclusiones.

XXXVIII. Secundum *Albricum* [37]. De reliquo progressu exercitus usque Antiochiam. Quatuor conclusiones.

XXXIX. Secundum *Fulcherium* [38]. De signo in celo viso in modum ensis figurato et qualiter Balduinus cum exercitu suo, scilicet lxxx. militibus, Edessam cepit. Sex conclusiones.

XL. Secundum *Albricum* [39]. De obsidione Antiochie. Quinque conclusiones.

XLI. Secundum *Robertum* [40]. De gestis tempore obsidionis civitatis Antiochie a Francis. Tres conclusiones.

XLII. Secundum *Raymundum* [41]. Ubi venerunt Antiochiam, et qualiter facta vel sita est. Sex conclusiones.

XLIII. Secundum *Fulcherium* [42]. De obsidione Antiochie. Quatuor conclusiones.

XLIV. Secundum *Albricum* [43]. Adhuc de obsidione Antiochie. Tres conclusiones.

XLV. Secundum *Robertum* [44]. De victoria quam habuerunt celebrato Natali propter defectum victualium preliando. Quinque conclusiones.

XLVI. Secundum *Albricum* [45]. De obsidione Antiochie a christianis. Quatuor conclusiones.

24 L. I, c. 9-10. *Ibid.*, III, pp. 331-334.
25 C. 3. *Ibid.*, III, pp. 239-240.
26 L. I, c. 27. *Ibid.*, IV, pp. 30-31.
27 L. III, c. 6-10. *Ibid.*, III, pp. 758-761.
28 L. II, c. 1. *Ibid.*, IV, pp. 33-34.
29 L. II, c. 2-3. *Ibid.*, IV, pp. 34-35.
30 L. III, c. 11-15. *Ibid.*, III, pp. 761-764.
31 L. I, c. 11-12. *Ibid.*, III, pp. 334-336.
32 C. 4. *Ibid.*, III, pp. 240-241.
33 L. II, c. 3-4. *Ibid.*, IV, pp. 36-37.
34 L. III, c. 16-19. *Ibid.*, III, pp. 764-767.
35 L. III, c. 20-25. *Ibid.*, III, pp. 767-769.
36 L. III, c. 26-29. *Ibid.*, III, 760-772.
37 L. II, c. 5-8. *Ibid.*, IV, pp. 37-41.
38 L. I, c. 14. *Ibid.*, III, pp. 437-438. Cette épée céleste ne figure pas dans les mmss. que nous avons de Foucher.
39 L. II, c. 9. *Ibid.*, IV, p. 41.
40 L. IV, c. 1-3. *Ibid.*, III, pp. 775 776.
41 C. 5. *Ibid.*, III, pp. 241-244.
42 L. I, c. 15. *Ibid.*, III, pp. 339-341.
43 L. II, c. 10. *Ibid.*, IV, pp. 41-42.
44 L. IV, c. 4-8. *Ibid.*, III, pp. 777-779.
45 L. II, c. 11-2. *Ibid.*, IV, pp. 42-44.

XLVII. Secundum *Robertum* [46]. De multiplici calamitate exercitus obsidentis. Quinque conclusioues.

XLVIII. Secundum *Albricum* [47]. De consilio Boamundi. Tres conclusiones.

XLIX. Secundum *Raymundum* [48]. De bello quod comes Flandrensis contra xij. millia Turcorum fecit. Quatuor conclusiones.

L. Secundum *Albricum* [49]. De pugna ad Pontem Ferreum et victoria christianorum. Quatuor conclusiones.

LI. Secundum *Robertum* [50]. Quomodo, quibusdam propter inopiam recedentibus de obsidione, remanentes triumphaverunt de Turcis universis, venientibus in adiutorium obsessorum. Quinque conclusiones.

LII. Secundum *Albricum* [51]. De incommodis nostrorum et de navibus victualia deferentibus, que stabant ad Sancti Symeonis portum. Tres conclusiones.

LIII. Secundum *Robertum* [52]. De bello vel via ad portum Sancti Symeonis. Sex conclusiones.

LIV. Secundum *Albricum* [53]. De pugna propter naves. Tres conclusiones.

LV. Secundum *Albricum* [54]. De consummacione et de effectu victorie supradicte. Tres conclusiones.

LVI. Secundum *Raymundum* [55]. De alio bello quod fuit inter paludem et fluvium, in quo bello non habuit de nostris plusquam dcc., qui devicerunt xxiv. milia Turcos. Quatuor conclusiones.

LVII. Secundum *Albricum* [56]. De castellis quibus contra urbem dimicabant fortiter peregrini. Quatuor conclusiones.

LVIII. Secundum *Raymundum* [57]. De alio bello ubi victores fuerunt Turci, devictis principibus nostris Boamundo et comite Sancti Egidii. Sex conclusiones.

LIX. Secundum *Fulcherium* [58]. De penuria magna quam sustinuerunt apud Antiochiam. Tres conclusiones.

LX. Secundum *Robertum* [59]. De legatis Babilonie et quibusdam aliis. Quinque conclusiones.

LXI. Secundum *Albricum* [60], De amicitia Boamundi et Pirri qui reddidit Antiochie civitatem. Tres conclusiones.

LXII. Secundum *Albricum* [61]. De civitate victori concessa. Quatuor conclusiones.

LXIII. Secundum *Albricum* [62]. De primo ingressu civitatis Antiochie, tradente eam Boamundo amico suo. Quatuor conclusiones.

LXIV. Secundum. *Albricum* [63]. De captione Antiochie civitatis. Quatuor conclusiones.

LXV. Secundum *Albricum* [64]. De Turcis fugientibus et prostratis. Tres conclusiones.

LXVI. Secundum *Fulcherium* [65]. Ubi Dominus noster Iesus Christus, per visionem apparens cuidam Turco, admonuit eum ut civitatem redderet christianis. Tres conclusiones.

LXVII. Secundum *Robertum* [66]. De tradicione civitatis per Pirrum turcum, Boamundo amicitie federe copulatum. Septem conclusiones.

46 L. IV, c. 9-11. *Ibid.*, IV, pp. 779-781.
47 L. II, c. 13-14. *Ibid.*, IV, pp., 45-46.
48 C. 6. *Ibid.*, III, pp. 244-246.
49 L. II, c. 15. *Ibid.*, IV, pp. 47-48.
50 L. IV, c. 12-16. *Ibid.*, III. pp. 781-785.
51 L. II, c. 16. *Ibid.*, IV, p. 48.
52 L. IV, c. 17-22. *Ibid.*, III, pp. 785-788.
53 L. II, c. 16. *Ibid.*, IV, p. 49.
54 L. II, c. 17. *Ibid.*, IV, pp. 50-51.
55 C. 7. *Ibid.*, III, pp. 246-248.
56 L. II, c. 18. *Ibid.*, IV, p. 52.
57 C. 8. *Ibid.*, III, pp. 248-251.
58 L. I, c. 16. *Ibid.*, III, pp. 341-342.
59 L. V, c. 1-7. *Ibid.*, III, pp. 791-796.
60 L. II, c. 19. *Ibid.*, IV, pp. 52-54.
61 L. II, c. 19. *Ibid.*, IV, p. 55.
62 L. II, c. 19. *Ibid.*, IV, pp. 55-56.
63 L. II, c. 21. *Ibid.*, IV, pp. 56-57.
64 L. II, c. 22. *Ibid.*, IV, pp. 57-58.
65 L. I, c. 17. *Ibid.*, III, pp. 342-343.
66 L. V, c. 8-14. *Ibid.*, III, pp. 796-801.

LXVIII. Secundum *Raymundum* [67]. Ubi reddita fuit urbs Antiochia. Quinque conclusiones.

LXIX. Secundum *Robertum* [68]. Adhuc de redditione Antiochie. Sex conclusiones.

LXX. Secundum *Robertum* [69]. Adhuc de Corbaranno. Quatuor conclusiones.

LXXI. Secundum *Albricum* [70]. De Corbaranno duce a domino Antiochie avocato et a califa Persidis in subsidium eius misso. Quatuor conclusiones

LXXII. Secundum *Albricum* [71]. De preparatoriis Corbaranni ad obsidionem Antiochie prius capte. Quatuor conclusiones.

LXXIII. Secundum *Albricum* [72]. De consilio matris Corbaranni de non pugnando cum Francis a filio refutato. Quinque conclusiones.

LXXIV. Secundum *Robertum* [73]. De sermone matris ad filium ne pugnare presumeret contra christianos. Quatuor conclusiones.

LXXV. Secundum *Albricum* [74]. De obsidione Antiochie a Turcis. Quatuor conclusiones.

LXXVI. Secundum *Robertum* [75]. De eadem obsidione Turcorum. Quatuor conclusiones.

LXXVII. Secundum *Albricum* [76]. De visione sacerdotis ad penitentiam populum provocantis, per quod Dominus auxiliatus est eis. Quatuor conclusiones.

LXXVIII. Secundum *Albricum* [77]. De revelatione Lancee Salvatoris et incendio pigros ad prelium excitante. Quinque conclusiones.

LXXIX. Secundum *Albricum*. [78]. De pugna continua Turcorum et afflictione miserabili christianorum. Quinque conclusiones.

LXXX. Secundum *Albricum* [79]. De Stephano, comite Blesensi. Sex conclusiones.

LXXXI. Secundum *Raymundum* [80]. De revelatione Lancee Salvatoris. Quinque conclusiones.

LXXXII. Secundum *Raymundum* [81]. De visione sacerdotis et inventione Lancee Salvatoris. Quatuor conclusiones.

LXXXIII. Secundum *Raymundum* [82]. De alia apparitione et admonitione beati Andree. Quatuor conclusiones.

LXXXIV. Secundum *Robertum* [83]. De duabus visionibus supradictis et inventione Lancee benedicte et quibusdam aliis. Tres conclusiones.

LXXXV. Secundum *Fulcherium* [84]. De inventione prefate Lancee et quibusdam consequentibus. Quatuor conclusiones.

LXXXVI. Secundum *Albricum* [85]. De Lancee Domini inventione et belli hinc inde preparatione. Octo conclusiones.

LXXXVII. Secundum *Robertum* [86]. De preparatione ad bellum. Sex conclusiones.

LXXXVIII. Secundum *Robertum* [87]. De bello nostrorum contra Corbarannum ducem Turcorum. Quinque conclusiones.

LXXXIX. Secundum *Raymundum* [88]. Ubi exierunt ad bellum contra Corbarannum ducem Persarum. Quinque conclusiones.

XC. Secundum *Fulcherium* [89]. Adhuc de bello Corbaranni. Quatuor conclusiones.

67 C. 9. *Ibid.*, III, pp. 251-253.
68 L. VI, c. 1-6. *Ibid.*, III, pp. 805-807.
69 L. VI, c. 7-11. *Ibid.*, III, pp. 808-811.
70 L. III, c. 1. *Ibid.*, IV, pp. 59-60.
71 L. III, c. 2-3. *Ibid.*, IV, pp. 60-62.
72 L. III, c. 4. *Ibid.*, IV, pp. 62-64.
73 L. VI, c. 12. *Ibid.*, IV, pp. 811-814.
74 L. III, c. 5-6. *Ibid.*, IV, pp. 64-65.
75 L. VI, c. 13-16. *Ibid.*, pp. 814-817.
76 L. III, c. 7. *Ibid.*, IV, pp. 65-66.
77 L. III, c. 8-9. *Ibid.*, IV, pp. 67-68.
78 L. III, c. 10-11. *Ibid.*, IV, pp. 68-71.
79 L. III, c. 12-13. *Ibid.*, IV, pp. 71-73.
80 C. 10. *Ibid.*, III, pp. 253-255.
81 C. 11, *Ibid.*, III, pp. 255-258.
82 C. 11. *Ibid.*, III, pp. 258-259.
83 L. VII, c. 1-3. *Ibid.*, III, pp. 821-823.
84 L. I, c. 18-20. *Ibid.*, III, pp. 344-346.
85 L. III, c. 14. *Ibid.*, IV, pp. 73-74.
86 L. VII, c. 4-10. *Ibid.*, pp. 824-830.
87 L. VII, c. 11-18. *Ibid.*, III, pp. 830-836.
88 C. 12. *Ibid.*, III, pp. 259-261.
89 L. I, c. 21-23. *Ibid.*, III, pp. 347-350.

XCI. Secundum *Albricum* [90]. De prelio generali et victoria nostrorum. Quatuor conclusiones.

XCII. Secundum *Fulcherium* [91]. De epistola quam principes nostri Urbano pape direxerunt. Quinque conclusiones.

XCIII. Secundum *Fulcherium* [92]. De gestis post captionem Antiochie, ante obsidionem civitatis sancte Ierusalem. Quatuor conclusiones.

XCIV. Secundum *Robertum* [93]. De eodem. Sex conclusiones.

XCV. Secundum *Albricum* [94]. Adhuc de hiis que acciderunt exercitu peregrino post victoriam de Corbaranno. Quinque conclusiones.

XCVI. Secundum *Robertum* [95]. De eodem. Quinque conclusiones.

XCVII. Secundum *Raymundum* [96]. De eodem. Sex conclusiones

XCVIII. Secundum *Albricum* [97]. De captione civitatis Marre et precedentibus et subsequentibus ad ipsam. Quinque conclusiones.

XCIX. Secundum *Robertum* [98]. Iterum de capcione Marre. Sex conclusiones.

C. Secundum *Raymundum* [99]. De capcione Ase et Barre. Sex conclusiones.

CI. Secundum *Raymundum* [100]. De obsidione Marre predicta. Quatuor conclusiones.

CII. Secundum *Raymundum* [101]. De captione Marre obsesse. Quatuor conclusiones.

CIII. Secundum *Albricum* [102]. De progressu exercitus versus Iherusalem. Tres conclusiones.

CIV. Secundum *Robertum* [103]. De eodem. Quatuor conclusiones.

CV. Secundum *Raymundum* [104]. De eodem. Quatuor conclusiones.

CVI. Secundum *Raymundum* [105]. Adhuc de eodem. Quatuor conclusiones.

CVII. Secundum *Albricum* [106]. De prosperitate in via multipliciter subsecuta. Quinque conclusiones.

CVIII. Secundum *Raymundum* [107]. De captione castri inexpugnabilis et obsidione Archados. Quinque conclusiones.

CIX. Secundum *Raymundum* [108]. Adhuc de obsidione Archados. Quatuor conclusiones.

CX. Secundum *Raymundum* [109]. De alia visione quam vidit idem Petrus Bartholomeus supradictus. Quatuor conclusiones.

CXI. Secundum *Raymundum* [110]. De aliis visionibus ad confirmationem veritatis quod Lancea, inventa Antiochie, fuerit illa eadem immo Lancea que latus Domini perforavit. Sex conclusiones.

CXII. Secundum *Raymundum* [111]. Ubi Petrus Bartholomeus intravit ignem, tenens Lanceam in manibus, et vivus exivit. Quatuor conclusiones.

CXIII. Secundum *Raymundum* [112]. De bello Tripolis et legatis imperatoris. Quatuor conclusiones.

CXIV. Secundum *Raymundum* [113]. De aliis visionibus. Quatuor conclusiones.

CXV. Secundum *Raymundum* [114], De aliis visionibus et reliquiis inventis et portatis Ierusalem. Quatuor conclusiones.

90 L. III, c. 16-18. *Ibid.*, IV, pp. 75-79.
91 L. I, c. 23. *Ibid.*, III, pp. 350-351.
92 L. I, c. 24. *Ibid.*, III, p. 352.
93 L. VII, c. 19-24. *Ibid.*, III, pp. 836-840.
94 L. III, c. 19-20. *Ibid.*, IV, pp. 79-80.
95 L. VIII, c. 1-6. *Ibid.*, III, pp. 843-848.
96 C. 13. *Ibid.*, III, pp. 261-264.
97 L. III, c. 21, 23, 25-27. *Ibid.*, IV, pp. 81-87.
98 L. VIII, c. 7-12. *Ibid.*, III, pp. 848-854.
99 C. 13-14. *Ibid.*, III, pp. 264-266.
100 C. 14. *Ibid.*, III, pp. 266-270.
101 C. 14. *Ibid.*, III, pp. 270-271.
102 L. IV, c. 1-2. *Ibid.*, IV, pp. 89-91.
103 L. VIII, c. 13-21. *Ibid.*, III, pp. 854-859.
104 C. 14. *Ibid.*, III, pp. 271-272.
105 C. 14. *Ibid.*, III, pp. 273-274.
106 L. IV, c. 3-4. *Ibid.*, IV, pp. 91-93.
107 C. 15. *Ibid.*, III, pp. 275-276.
108 C. 16. *Ibid.*, III, pp. 276-278.
109 C. 17. *Ibid.*, III, pp. 279-281.
110 C. 18. *Ibid.*, III, pp. 281-282.
111 C. 18. *Ibid.*, III, pp. 283-285.
112 C. 18. *Ibid.*, III, pp. 285-286.
113 C. 18. *Ibid.*, III, pp. 286-289.
114 C. 18. *Ibid.*, III. pp. 289-291.

CXVI. Secundum *Albricum* [115]. De quibusdam prosperitatibus et aliquibus aliis. Quatuor conclusiones.

CXVII. Secundum *Fulcherium* [116]. De quibusdam obsidionibus predictis. Quinque conclusiones.

CXVIII. Secundum *Albricum* [117]. De adventu exercitus usque Ramulam, que est propinqua Ierusalem ad unam dietam. Tres conclusiones.

CXIX. [Secundum *Albricum*] [118]. De adventu exercitus ad Ierusalem et obsidione civitatis. Tres conclusiones.

CXX. Secundum *Robertum* [119]. Similiter de adventu et obsidione Ierusalem. Quatuor conclusiones.

CXXI. Secundum *Fulcherium* [120]. De obsidione civitatis sancte Ierusalem. Tres conclusiones.

CXXII. Secundum *Raymundum* [121]. De obsidione civitatis sancte Ierusalem. Quatuor conclusiones.

CXXIII. Secundum *Raymundum* [122]. Adhuc de obsidione civitatis sancte Ierusalem. Quatuor conclusiones.

CXXIV. Secundum *Albricum* [123]. Adhuc de obsidione Ierusalem. Quinque conclusiones.

CXXV. Secundum *Raymundum* [124]. De preparatione ad captionem Ierusalem obsesse. Quinque conclusiones.

CXXVI. Secundum *Albricum* [125]. Adhuc de preambulis immediatis ad captionem civitatis. Tres conclusiones.

CXXVII. Secundum *Albricum* [126]. De captione civitatis sancte Ierusalem. Quatuor conclusiones.

CXXVIII. Secundum *Raymundum* [127]. De eadem captione civitatis sancte Ierusalem. Quinque conclusiones.

CXXIX. Secundum *Fulcherium* [128]. Adhuc de obsidione et captione Ierusalem et electione regis seu rectoris. Sex conclusiones.

CXXX. Secundum *Robertum* [129]. De precedentibus captioni civitatis et de captione ipsa et de sequentibus, et de electione regis et patriarche. Sex conclusiones.

CXXXI. Secundum *Albricum* [130]. De electione regis et pontificis. Quatuor conclusiones.

CXXXII. Secundum *Raymundum* [131]. De electione regis et patriarche et invencione Crucis Dominice, et de adventu ducis Babilonie et quibusdam consequentibus. Quatuor conclusiones.

CXXXIII. Secundum *Raymundum* [132]. Est bellum primum contra Ascalonitas quoad preparationem belli huius. Quatuor conclusiones.

CXXXIV. Secundum *Albricum* [133]. De bello regis Godofridi contra admiralium Babilonie. Sex conclusiones.

CXXXV. Secundum *Albricum* [134]. De victoria Regis Godofridi contra admiralium. Sex conclusiones.

115 L. IV, c. 5-7. *Ibid.*, pp. 93-95.
116 L. I, c. 25. *Ibid.*, III, pp. 352-353.
117 L. IV, c. 8. *Ibid.*, IV, pp. 95-96.
118 L. IV, c. 9. *Ibid.*, IV, pp. 96-97.
119 L. IX, c. 1-4. *Ibid.*, III, pp. 863-865.
120 L. I, c. 27. *Ibid.*, III, pp. 357-359.
121 C. 20. *Ibid.*, III, pp. 292-294.
122 C. 20. *Ibid.*, III, pp. 294-296.
123 L. IV, c. 10-11. *Ibid.*, III, pp. 97-99.
124 C. 20. *Ibid.*, III, pp. 296-298.
125 L. IV, c. 12-13. *Ibid.*, IV, pp. 99-101.
126 L. IV, c. 14. *Ibid.*, IV, pp. 101-103.
127 C. 20. *Ibid.*, III, pp. 298-300.
128 L. I, c. 28-30. *Ibid.*, III, pp. 359-361.
129 L. IX, c. 3-11. *Ibid.*, III, pp. 865-870.
130 L. IV, c. 15-16. *Ibid.*, IV, pp. 103-105.
131 C. 20-21. *Ibid.*, III, pp. 300-302.
132 C. 21. *Ibid.*, III, pp. 302-305.
133 L. IV, c. 17-19. *Ibid.*, IV, pp. 105-108.
134 L. IV, c. 20-21. *Ibid.*, IV, pp. 108-111.

CXXXVI. Secundum *Robertum* [135]. De bello contra ducem Babilonie. Sex conclusiones.

CXXXVII. Secundum *Robertum* [136]. De consunmatione victorie et de descriptione civitatis. Quatuor conclusiones.

CXXXVIII. Secundum *Fulcherium* [137]. Quod est bellum primum contra Ascalonitas. ubi aurum et argentum et infinita pecunia capta fuit. Quatuor conclusiones.

CXXXIX. Secundum *Fulcherium* [138]. Ubi principes Boamundus et Balduinus Edessenus cum xxv milibus bellatorum, tam militum quam peditum, venerunt Ierusalem, postquam iam capta fuerat et Babilonii debellati per alios principes supradictos. Sex conclusiones.

CXL. Secundum *Fulcherium* [139]. De reversione Boamundi et Balduini a Ierusalem. et ubi captus fuit Boamundus, et ubi dux Godofridus moritur, et qualiter Balduino fratri eius cum exercitulo suo Ierusalem venienti obviam fuerunt Turci, a Beritto quasi miliariis quinque. Tres conclusiones.

CXLI Secundum *Fulcherium* [140]. Ubi veniente Balduino Edesseno Ierusalem, obviam fuerunt ei Turci et debellavit eos misericordia Dei. Sex conclusiones.

CXLII. Secundum *Fulcherium* [141]. Ubi venerunt ad sepulcrum Abrae, Ysaac et Iacob, et quare Mare Mortuum sic nominatur, et ubi venerunt ad fontem quem Moyses coram filiis Israel Domino, insinuante silicem virga, bis percutiens exire iussit, et ad monasterium sancti Aaron. Tres conclusiones.

CXLIII. Secundum *Fulcherium* [142]. Ubi Balduinus efficitur rex, et ubi Antioceni ad Tancredum, dominum scilicet Cayfe, nuncios mittunt ut eis subveniat. Quatuor conclusiones.

CXLIV. Secundum *Fulcherium* [143]. Ubi Balduinus rex cepit Arsuth castrum et Cesaream. Tres conclusiones.

CXLV. Secundum *Fulcherium* [144]. Quod est xxvij capitulum, quod intitulatur: « Bellum primum apud Ramulas a rege Balduino peractum, in quo fertur Turcorum quinque milia interisse ». Quinque conclusiones.

CXLVI. Secundum *Fulcherium* [145]. De consequentibus ad victoriam supradictam. Tres conclusiones.

CXLVII. Secundum *Fulcherium* [146]. Quod est xxviij capitulum libri. Quatuor conclusiones.

CXLVIII. Secundum *Fulcherium* [147]. De pugne congressu et malo pro nostris eventu. Quatuor conclusiones.

CXLIX. Secundum *Fulcherium* [148]. Quod est xxix capitulum libri. Quinque conclusiones.

CL. Secundum *Fulcherium* [149]. De captione Achon et de bello Tancredi. Quatuor conclusiones.

CLI. Secundum *Fulcherium* [150]. Est xxxiij capitulum Fulcherii; item aliud bellum contra Babilonios, a Balduino rege peractum, in quo patriarca cum Cruce dominica interfuit, et in quo mortuus fuit Gemelmuch, admiratus Ascalonie. Quatuor conclusiones.

CLII. Secundum *Fulcherium* [151]. De bello et victoria Balduini regis contra Babilonios, Arabes, Ethiopes, et Damascenos. Quatuor conclusiones.

135 L. IX, c. 12-19. *Ibid.*, III, pp. 871-876.
136 L. IX, c. 20-26. *Ibid.*, III, pp. 876-882.
137 L. I, c. 31-32. *Ibid.*, III, pp. 362-364.
138 L. I, c. 33. *Ibid.*, III, pp. 364-366.
139 L. I, c. 34-36, l. II, c. 1-2. *Ibid.*, III, pp. 367-375.
140 L. II, c. 3. *Ibid.*, III, pp. 375-378.
141 L. II, c. 4-5. *Ibid.*, III, pp. 378-382.
142 L. II, c. 6-7. *Ibid.*, III, pp. 382-584.
143 L. II, c. 8-9. *Ibid.*, III, pp. 384-390.
144 L. II, c. 11-12. *Ibid.*, III, pp. 391-394.
145 L. II, c. 13-14. *Ibid.*, III, pp. 394-396.
146 L. II, c. 15. *Ibid.*, III, pp. 397-398.
147 L. II, c. 18-20. *Ibid.*, III, pp. 398-402.
148 L. II, c. 21-24. *Ibid.*, III, pp. 403-407.
149 L. II, c. 25-30. *Ibid.* III, pp. 407-411.
150 L. II, c. 31. *Ibid.*, III, pp. 411-413.
151 L. II, c. 32-33. *Ibid.*, III, pp. 413-414.

CLIII. Secundum *Fulcherium* [152]. De signis in celo visis et de quibusdam bellis. Quinque conclusiones.

CLIV. Secundum *Fulcherium* [153]. Ubi Bertrannus, filius Raymundi comitis, venit Tripolim et cum rege et Januensibus cepit eam, mortuo emulo et cognato suo Guillelmo Iordanico. Quatuor conclusiones.

CLV. Secundum *Fulcherium* [154]. Ubi civitas Baruth et Sydon capiuntur a nostris. Quatuor conclusiones.

CLVI. Secundum *Fulcherium* [155]. Ubi Turci obsederunt castrum qui vocatur Turbexel et minime capere potuerunt, et de morte Tancredi principis, et ubi visum est signum in sole. Quinque conclusiones.

CLVII. Secundum *Fulcherium* [156]. Quod est aliud bellum, ubi iterum fugatus est rex Balduinus. Quatuor conclusiones.

CLVIII. Secundum *Fulcherium* [157]. De locustarum multitudine et multiplici terremotu et victoria Antiochie contra Turcos. Quinque conclusiones.

CLIX. Secundum *Fulcherium* [158]. De mari Rubro et locustis et quibusdam aliis. Quinque conclusiones.

CLX. Secundum *Fulcherium* [159]. De morte Balduini, primi regis Ierusalem, et ubi efficitur rex Balduinus, cognatus scilicet primi regis, et de morte Gelasii pape et Rogerii principis. Quatuor conclusiones.

CLXI. Secundum *Fulcherium* [160]. De bello et victoria Balduini secundi contra Babilonios et Damascenos, et de bono regimine ipsius. Quatuor conclusiones.

CLXII. Secundum *Fulcherium* [161]. De quibusdam expeditionibus Balduini secundi honorabilibus. Quinque conclusiones.

CLXIII. Secundum *Fulcherium* [162]. De adventu navium Venetorum et captione regis Balduini, et de nostrorum victoria cum Cruce Dominica sine rege. Quatuor conclusiones.

CLXIV. Secundum *Fulcherium* [163]. De duplici victoria Venetorum. Tres conclusiones.

CLXV. Secundum *Fulcherium* [164]. De liberatione et obsidione regis Balduini, et via Goscelini. Quatuor conelusiones.

CLXVI. Secundum *Fulcherium* [165]. De iterata captione Balduini secundi et obsidione Tiri. Quatuor conclusiones.

CLXVII. Secundum *Fulcherium* [166]. De Tiro et aliis civitatibus Palestine. Quatuor conclusiones.

CLXVIII. Secundum *Fulcherium* [167]. De captione Tiri et victoria Goscelini et quibusdam aliis. Quinque conclusiones.

CLXIX et ultimus. Secundum *Fulcherium* [168]. De archiepiscopatu Tiri et gradibus dignitatum, et prerogativa Ierosolimitane ecclesie. Sex conclusiones.

Ignazio Giorgi.

152 L. II, c. 35-36. *Ibid.*, III, p. 416.
153 L. II, c. 40-41. *Ibid.*, III, pp. 419-420.
154 L. II, c. 42-44. *Ibid.*, III, pp. 420-423.
155 L. II, c. 45-48. *Ibid.*, III, pp. 423-425.
156 L. II, c. 49. *Ibid.*, III, pp. 425-427.
157 L. II, c. 52-54. *Ibid.*, III, pp. 428-431.
158 L. II, c. 56-63. *Ibid.*, III, pp. 431-436.
159 L. II, c. 64, l. III, c. 1-3. *Ibid*, III, pp. 436-442.
160 L. III, c. 4-8. *Ibid.*, III, pp. 442-445.
161 L. III, c. 9-12. *Ibid.*, III, pp. 445-448.
162 L. III, c. 11-19. *Ibid.*, III, pp. 448-452.
163 L. III, c. 20. *Ibid.*, III, pp. 452-453.
164 L. III, c. 21-24. *Ibid.*, III, pp. 453-457.
165 L. III, c. 25-26. *Ibid.*, III, pp. 457-460.
166 L. III, c. 29-30. *Ibid.*, III, pp. 460-462.
167 L. III, c. 32-34. *Ibid.*, III, pp. 464-465.
168 L. III, c. 35-36. *Ibid.*, III, pp. 465-467.

IV.

DESCRIPTION
DU
MANUSCRIT 20 H. 39 DE LA BIBLIOTHÈQUE
DU PRINCE DE METTERNICH À KÖNIGSWART
(VARIANTES D'ARCULF)

Le manuscrit 20 H. 39, de la bibliothèque du prince de Metternich, à Königswart, est un petit in-4° de 84 ff. de vélin, écrits à la fin du XII.e siècle. Il provient de l'abbaye d'Ochsenhausen.

Il contient:

Ff. 1-23. Une copie d'Arculf, dont je donne plus loin les variantes.

Ff. 23-24^b. Alexii Comneni *Epistola ad Robertum*, sans intitulé ni prologue; texte très-voisin de celui de S. Gall; aucune variante importante.

Ff. 24^b-80^b. Roberti Monachi *Historia Hierosolymitana*, en neuf livres, précédés du prologue: « Universos qui hanc historiam... ».

Ff. 81^b-83^b. Iohannis, Indorum patriarchæ, *Narratio ad Calixtum II in concilio Lateranensi 1123:* cette pièce se retrouve dans les mmss. de Paris, B. nat., lat. 6188, et Vienne, B. Imp., 480 et 1060.

Ff. 84. S. Bernardi *Epistolæ ij*: I. *Inc.* « B., Clarevallensis vocatus » abbas, dilecto in Christo filio G. de Stopho, salutem et orationes. » Karissimus filius noster, frater tuus Heinricus....» — *Expl.:* «.... et » a Deo misericordiam consequaris. Bene vale semper dilecte ». II. *Inc.:* « Cum caritatis vestre ardor debite religionis..... ». — » *Expl.:* .... Si quis monachus vel conversus in expeditionem ierit, » debite excommunicationis sententie subiacebit ».

Le manuscrit se termine par la mention suivante:

« *Gaudia cantori celestia trade Geori,*

» *Trutwino librum qui dedit atque patravit* ».

Voici les variantes d'Arculf, qui, comme on le verra, sont intéressantes:

ARCULFUS,

Relatio de Locis Sanctis (c. 670).

[*Itinera Hierosolymitana latina*, I, pp. 139-202].

Fol. 1. *Rubr.* Incipit prefatio in librum de situ locorum sanctorum. Arculfus sançtus . . . et loca sancta cottidianis visit. peragrans mihi . . . experimento diligentius . . . et primo in tabulis hec scribenti . . . . que postea in membranis . . . scribuntur.

(*Rubr.*: Explicit prefatio. Incipiunt capitula).

I. De situ Hierus (*cet. des.*).
II. De eccl. rotunde formula . . . . . edificate et de ipsius s. fig. et eius tug.
III. De illo lapide . . . adv. est (de celo *d.*) (de tug. et sepul. *desunt*).
IV. De eccl. S. Marie.
V. De (illa *d.*) eccl. que in calv.
VI. De bas. quam . . . post multa tempora refossa.
VII. (*Cum atramento addita est linea ut oriatur*).
De alia exedra intra ecclesiam calvarie et constantini bas. sita . . . (*Subtus in margine a manu recenti adpositum est, quod incuria librarii exciderat:* « de loco in quo Abraham immolare voluit Isaac »).
VIII. De lancea . . . . .
IX. De sudario . . . . .
X. De linteo . . . sancta Maria (virgo *d.*) contexit.
XI. De alia columna sublimi sita in illo loco . . . . iuv. mort. rev.
XII. De e. S. M. in valle.
XIII. De ture I. in e. valle const.
xiiij. De m. J. et Symeon.
XV. De sp. . . . Ol. facta contra . . . et de puteis duobus.
XVI. De porta David.
XVII. De loco ubi Judas Scariotis l. s. susp.
XVIII. De forma . . . .
XIX. De agello q. h. Acheldemach v.
XX. De asperis . . . versus accedentibus.
XXI. De monte Olivarum et de vineis et segetibus eius.
xxij. De altitudine et de qualitate terre illius.
xxiij. De loco D. asc.
XXIV. De ecclesia in eo constructa.
XXV. De s. Laz. et (dē *d.*). . . . .
XXVI. De alia eccl. . . . .

p. 143, cap. I.
(*Sine rubrica*).
De situ ierusalem nunc quedam scr. . . . (id. est Adamnano *d.*) ambitu (idem Arculfus *d.*) idest LXXX IIII (oc, or) numerantur turres et portas . . . occid. partem mont. Sy. . . . portula id est p. p. ab hac per . . . sexta porta de curtis.

p. 144, l. 2. intercampedines
3. versus (et *d.*) ex inde
5. eis (tres *d.*) portarum
8. a suprascripta David
9. aquilonare
10. usque ad eam eiusdem montis
14. Sed et hoc eciam.
17. undiqne (prope *d*). inn.
18, more in H.
20. unde (fieri *d.*) necesse est.
21. aliquod
23. numerositas nec non et b. mulorum masc. diversarum
26. n. med. inv. civ. mol.
32. que totas abstergat abhom.

p. 145, l. 2. aquilonaris montis
3. est molli a conditore
4. aquilonarium vel orientalium
8. decurrit que
9. orientales interfluens
10. secum stercorum alta auferens abhominamenta
11. cedron agit et
13. fluminalis exub.
13. exub. cessat. Hinc (*cetera desunt*) electa et pred. (l. 15)
16. eam sordidatam diutius remanere n
18. citius (eam *d.*) emundet
21. fuerat in vicina (muri *d.*) ab
25. opere (ipsi *d.*) freq.
27. Arculfus itaq interrogatus ait (*cet. desunt*): Memini me et vid. et
29. mult. civ. eiusd. ed.
30. domus gr.

p. 146. l. 1. miras f.
3. estimo (exceptis *d.*) eorum
5. fabricata sunt
6. int. dil. sctum Arculf.
8. cerata (Arculfus *d.*) ipse

Deest rubrica; sed in contextu pergit noster codex: Que utique (valde *d.*)
12. parte collata (est *d.*) a fund.
13. parietibus, inter unumquemque (*cet. des.*)
16. medio artifice
23. qui et calceas dicitur

Deest rubrica ut supra.

p. 147. l. 1. possunt (ter *d.*) terni
5. decto regitur
8. aquilonari
9. excisum h. int,
14. pronunciabat
16. illud supra sepe mem.
20. Sepulchrum vero proprie
20. dic. ille loc.
21. aquilonari
27. intercedentem et

p. 148, l. 2. culmenq. h. des. em.
3. iuxta nomina duodecim
8. nutr. prefulgent
10. sepe supra mem. tugurii speleum (sive spel. *etcet desunt usq:* nostro) sic Ihesu Christo in ea
13. habitavit . . .
15. letificatos
17. S. dicte i. rotunde eccl, formulam c. r. tugurio
18. aquilonari
20. figuras ecclesiarum
21. intimabitur. In eadem ecclesia quedam in petra habetur excisa spelunca infra locum dominice crucis ubi super altare pro quorundam honoratorum animabus offertur quorum corpora interim in platea iacentia ponuntur ante ianuam golgotane ecclesie, usquequo finiantur illa pro ipsis defunctis sacrosancta misteria (*conf.*, p. 151. *l.* 13). Has itaque

p. 148, l. 23. (ut supra d. est *d.*)
26. tali licet vili fig.
27. monstraretur
28. eminus est posita declaratur

— *Figura ecclesiarum non adest.* — *Pergit exemplar, sola littera maiore indicans novum capitulum:* Sed inter haec

p. 150, l. 5. mon. dominici ipsius post dni crucif.
6. trudentibus
9. dolata est et quadratum
10. suprascripta
11. mon. dom.
13. circumdolata est et in
14. quadr. illud altare
15. (illud *d.*)
17. (habetur *d.*) . . . aquilonari
19. que et mon.
21. nullo (modo *d.*) intrinsecus
25. non unius sed duo
26. reber utique et albus
27. (dicta *d.*)

Deest rubrica: littera maiuscula C *indicat capitulum.*
30. (sepius *d.*)

p. 151, l. 3. ad dext. cuius coheret
4. quadrangula

Alia vero
7. vocitatur cuius in s.
9. (*voces:* infra quam — stetit *desunt*)
13. In eadem ecclesia etc. *confer supra ad p. 148, l. 21.*
23. Huic
24. illi vicina
27. (crucibus *d.*)

p. 152, l. 2. Inter has itaque
5. (filium *d.*)
7. populo ponuntur.
9. dicens: Inter
9. ecclesiam (sepe *d.*) supra
11. in qua plateola die ac
16. Inter illam golgotan quoque ecclesiam et
21. duas ansulas in se ex
22. continens
28. manu prop. tet. (et *d.*) osculatus (est *d.*)
30. frequentant. *Omittit hoc loco exemplar caput x editionis; sic pergens;*

p. 153, l. 11. De illo quoque
12. (Domini *d.*) erat pos.
16. esse protestatur.
17. (Propter *d.*) Plurimorum namque esse test.
24. dom. donante
24. multorum circulos ann.
26. fidelis furax dom. ill. sud.
27. furanter
28. man. accersitis
28. O filii

p. 154, l. 1. dicat ergo alter. vestrum ut ego indub. scire queam optionem suam an aut omnem s. m. (quam hab. *d.*) commendare debeam aut hoc s. sacratissimum D. s. Quibus
6. (verbis *d,*) unus uti optavit omnem substantiam patris sui iuxta promissionem accepit sub test. sibi comm. Sed mirum dictu ex illa die patrimonia et divitie que sudario Dni preposuerat minui ceperunt et universa q. habebat div.
12. cladibus.
13. Alter vero beatior illo qui sudarium D. o. pr. divitiis ex quo (die *d.*)
15. manu patris morientis accep. magis
16. Deo don. (etiam *d.*)
17. illud. dom. sud.
23. trans. eiusdem generationis def.
24. sacr. linteolum
25, qui (et ipsi *d.*).
26. mun. illud honorif. tamen ampl. Deo donante diversis opibus locupletati sunt
31. (in manus *d.*)

p. 155. l. 1. diripuit partes
3. MAIVAS ab utrisq
5. retinebant presentibus iudeis christianis inter u. *d.* ait: Sacrum
7. manum meam.
8. illud deferentes scrinio regis in sinum
9. cum summa rev.
11. surg. ipse et ad (ipsum *d.*) rog. acc. el. v. ad utr. d. partes dixit:
14. in sinu meo (teneo *d.*) sud.
15. in sepul. suo super cap. (eius *d.*)
16. de (hoc *d.*) eodem
17. ut sciamus
21. et incolome
23. contra se (positas *d.*) partes populi (et *d.*) quasi

p. 156, l. 1. let. geniculantes
2. cum magno honore s. (ad se *et cet. des.*) hymnificasque laudes donatori suo Christo
6. scrinio elevatum
7. multit. cum alio populo omni ipse osculatus est.. mensuram in longitudine quasi octonos cubitos habens.
13. Aliud
14. (Hierosolym. *d.*)
24. De alia valde sublimi columna

25. ad septemtrionem iu medio
27. columna est in eo
p. 157, l. 4. umbram facit primum brevem
5. Hec itaque col.
8. hieros. et orbis in medio terre sitam
9. psalmigrafus
12. (ante sec. *d.*)
13. hoc est in
17. *Deest rubrica, pergit librarius in contextu:* Et sanctorum
20. tabulatu
22. saxeum inest cavum sepulcrum in q. al. sep. pausavit.
26. vel (in *d.*) quo loco res. expectet
27. potest homo.
29. parieti insertam super quam
p. 158, l. 1. Gethsemani
2. manus iudeorum flexis.
4. quasi in molli cera
8. (In sup. — monstrantur *d.*)
11. In (eadem *d.*) supra m. valle iuxta ecclesiam sce M. t. Iof. stat in —
13. sepulcri cernitur locus.
15. Cui coheret turri ad dexteram lapidea domus de rupe
16. s. montis Oliveti in qua duo videntur sep. sine ornatu ferr. cavata : quorum Iesum
19. (illius *d.*) (iusti viri *des.*) (Dominum *d.*) infantulum adhuc in templo
21. profetavit
22. et nut. Domini (Iesu *d.*) dicitur.
25. In latere — spelunca iuxta ecclam
27. (posita *d.*) contra ... profundi
p. 159, l. 1. monte mira prof.
3. (ut fertur *d.*)
5. (ergo *d.*) ... quatuor sunt
6. (est *d.*)
7. (ab intus *d.*) sita est Dni Iesu. cui mensule sedes...
9. (simul *d.*)
10. (et *d.*) ipse al. c. f.
11. conclusum.
12. propius esse dicitur. Huius spel. ligneo clauditur hostio ut fert Arculfus qui eam sepius vidit.
18. Porta dd. monti Syon
19. eandem portam egressis de civ. et montem
21. fons lapideus.
22. directis
23. (vicinus *d.*)
25. (et *d.*) (ut fertur *d.*)
26. laqueatur. (Judas *d.*)
27. ut de ipso iuda iuvencus presp. versifice cecinit dicens:
p. 160, l. 3. Et quia prius montis S. int. mentio d. q. (grandi *d.*) b. in eo constr. (loco *desunt.*)
5. breviter exinde nobis sunt int. (cuius *etc des. cum formula*) Hic
8. civitatem fuit. Extra
9. tam sancta
10. partem (eius *d.*) (ut fertur *d.*) — super quam creator noster a creatura sua heu flagellatus est. Hec itaque apostolica ecclesia ut s. d. e. in sup. plan. m. Syon lapidibus est fabricata.
16. Nunc parvulum agrum
17. Syon partem ... visitavit in quo
p. 161, l. 1. (lap. mac. hab *d.*) (diligentius *d.*)
3. neglegenter
4. putrescentes.
8. Ab helia
9. armathen ... terra petris aspera multum per q. sunt int.
10. tamnicam . . Altera vero
14. angusta (et *d.*)
15. interp. plures tamen et lat. campi m. ibi plani . . . (letiores *d.*)
17. Aliarum vero arb.

19. (ut r. Arc. *d.*) raro inveniuntur
20. in ea valle bene crescunt quia herbosa et florida illa terra extat.
22. Altitudo vero eius eq. est monti Syon quamvis
25. (videlicet *d.*)
26. videtur
27. (de q. s. d. est: *desunt*) (media *d.*)
28. austr. recta p.

p. 162, l. 3. In isto monte
7. domus non est tecta sed sine . . . postremo vest. extiterant domini ascendentis in celum via semper ap. sit oculis exorantium in celum (pateat *d.*). Nam cum hec bas. fabr. idem
16. alibi scribitur cont. (operimento *d.*) . . statorum . .
18. insolentius hum. susc. terra
19. quoniam adeo eciam calcati p. a domino perhenne d. est
25. (igitur *d.*) (sanctus *d.*) (sed. eiusdem freq: *d.*)
27. rota per circ. explanata, desuper collocata est

p. 163, l. 2. (pedum *d.*) Domini satis lucide in
3. Illa quoque in rota
6. proiectis manibus
7. narratio de vestigis d. bene conc. cum sc. al. de eodem quod
11. (ullo modo *d.*) tegi possit ut semper
12. videatur et vest. domini in eiusdem l. pulv. d. (clare *d.*)
15. (ecclesie *d.*)
16. (flammantis *d.*)
17. Illius it. rot. predicte ecclesie
18. q. f. hab. desuper fenestre vitr. valvis.
20. vicine haerent intr.
22. *sq.* ut nulla inferior neque altior pendeat aliis, sed quasi adherentes ipsis fenestris videntur cum interius e reg. p. cernuntur specialiter,
25. (ut. lamp. *d.*)
27. oliveti lucente omnes illuminentur, non tamen ea tantum pars montis que versus
29. rotunde ecclesie
31. sublimatus
32. illustratur

p. 164, l. 1. illuminatur
2. octonalium
3. ascensionis domini
6. (menti *d.*)
8. Hoc etiam . . . . (rotunda *d.*)
9. (die *d.*) solemnitate quoque anno validiss.
11. (basilica *d.*) intantum solet ecclesiam irruere ut nullus in ea vel in
13. (orantes *d.*)
17. possit quae supra
21. paranda humana ars conabatur
22. destruxit.
24. narravit
25. et ipse

De qua loquitur textus, formula deest in nostro exemplari.

p. 165, l. 1. Sed (et *d.*) hoc etiam
2. (rotunda *d.*) (lumen *d.*)
9. illustrari in humiliore loco prope tamen. Idem Arculfus quendam

p. 166, l. 8. ad disc. sermonem habuit brev.
15. concinentes (loq. *d.*) de l. conv. eciam canunt. Nemo ergo dubitare
16. (necnon. *d.*) vel loco
22. (dicens *d.*)
28. cetera. Sequentia
28. et de tempore huius
31. Domini protracti sermonis ostendit

p. 167, l. 2. (omnes *d.*)
4. in die quarte ferie biduo.
7. (ad *d.*) quatuor.
8. habiti sermonis
9. memorata

Explicit liber primus.

Immediate sine rubrica apponuntur capitula, numeri autem a manu sæc. XVI vel XVII (ziffris arabicis, mediam ætatem non sapientibus) appositi sunt.

De betlehem civitatis situ.

p. 168, l. 4. (eccl. S. M. *d.*)
8. sepulchrum
9. de alia Ecclesia
12. (d. Eccl. ill. *d.*)
15. de H. et de valle Mambre
16. De sepulchris
17. De monte et q.
22. De Galgalis. De xij lap.
26. De iord. colore. De mari m.
27. (*Deest*).
29. De mare G.
30. De puteo Sam. (cet. *des.*)
34. (De m. tib. *d.*). De Caph.
35. ecclesia
39. cocodrillis

Ut in primo libro desunt in textu ipso omnes rubricæ, capitulorumque exordia solis litteris maiusculis rubris indicantur. Capitulorum numeri serius adiecti.

p. 169, l. 2. libelli
7. (gentium *d.*) (montis *d.*)
14. inter murum per
19. (in q. n. p. r. mater *desunt*)
21. loco proprie nat.
22. Illa ergo Bethlehemitica.
24. pret. cui utique
27. fabr. et fundata est.

p. 170, l. 5. inclinato in quo fuit effusa est (breviter *d.*)
9. ex eadem die
16. (aquam vel *d.*)
17. Item ipse est
18. et eius lacunam
20. obt. conspexit et in ea f.
28. illum supra circumvenit lapidem semper superpositam cl. l.

p. 171, l. 2. aquilonari
9. civitatulam
11. monticelli, contermina
18. (nocte *d.*)
22 (humatorum *d.*)
25. in qua eadem
26. eorundem

p. 172. l. 2. (in *d.*) regione (Bethl. usq. regione [l. 4] *desunt*) iuxta viam. *Exciderunt per errorem oculorum librario duæ lineæ.*
5. percontanti
9. in eadem vie extr.
11. operatione collocatum
14. direxit
16. Hebron quoque et mambre
19. et quedam sol.
22. (agellos *d.*)
22. illas monstrans muralium

p. 173, l. 1. speluncæ duplicis ... quem
5. sepulchrorum orbem
7. plante non sicut in al. urbis reg.
10. circumvenit.
14. borealem illius extremam qu: lap. vallem partem non in
15. petra excisa
20. de seipso
22. patriarche et ipsi
28. superpositis conditis lapidibus ad hanc
29. (nunc *d.*)
30. superius diximus

p. 174, l. 3. conspexit
9. sed (etiam *d.*)
12. caraxare. Nunc de manbre colle.
14. Manbre
17. monticellus
18. aquilonarem
20. grandes
21. existit
23. reciperet
24, (alibi *d.*)
26. quod eadem
28. tamen aliqua pars eius permansit in suo stabilita loco, ex qua ut refert Arculfus qui eam propriis conspexit oculis adhuc quidam truncus remanet

p. 175, l. 1. spurio (et *d.*)
4. diximus Angel.
10. (ista *d.*)
13. Egredientibus
14. aquilonarem
14. venæ ad sin.
18. (In camelis in quam *desunt*)
19. rep. solent

21. Hiericho (urbis *d.*) qua ihs
22. (noster *d.*)
23. locum etiam bethel pro quo oza ex tr.

p. 176, l. 2. (meretricis *d.*)
4. (duos *d.*)
6. totius urbis
8. commemorationis
12. homunciorum . . . innumeræ
13. habitancium
17. Arc. m.
21. (sanctus *d.*)
26. deponetis
29. aquilonari
30. (parte *d.*) omnes (que *d.*)
32. possent

p. 177, l. 1. unus nescit quo casu acc.
2. iterum ferro cond.
4. antique
5. Iuda in quinto .... traditur constructa suprad. eccl.
10. habita honoratur.
12. Ille. (et *d.*)
14. (et *d.*) sicut
15. et huc et ill.
18. aut (in. *d.*) alio
21. super. dictus est Dnus bapt. (est *d.*)
22. (citra *d.*) alveus flum.
23. (loco *d.*)
24. inplente

p. 178, l. 4. sub ipsa
6. arcibus . . . (in *d.*) locis
13. constructa.
15. Iordanici flum. color
17. longo (maris *d.*)
20. sal efficit
21. (solet *d.*)
22. (valde *d.*)
23. sufficienter valde siccatum.
25. convulsi

p. 179, l. 2. (per *d.*) aliquod dies
3. verum et sals. sal. Idem
8. (etiam *d.*) eiusdem
9. long. est ad azoaros ar. st. CL usq ad vic. Sod. (*cæt. desunt*)
14. Arculfus
17. quorum uni nomen Ior et alter Dan vocitatur
22. nomen accipiens vocitatur. Est ergo in Tr. fiala plena
24. panio
25. qui ut
27. confl. in fluv.... qui deinde
29. nomen vilyas progr.

p. 180, l. 6. Noster
7. cheneret
9. (siloe *d.*) veluti quoddam mare amplissimis
10. stadiis
13. recipit qui harenoso
16. loco
18. chenert
20. detulimus qui et ipse
21. de eo loco
24. sals. et de m.
27. Arc. sac.... hebraice (dic. Sich. *des.*) greca et latina lingua Sycima

p. 181, l. 2. vic. (et *d.*) Sychar vocitari s. — *Deest figura Ecclesiæ.*

p. 182, l. 3. alt. enarrat
5. orias (*bis*)
7. (dicitur *d.*)
8. Sicima
9. habetur
11. Arc.
18. Idem
21. et quod earum br. valde (est *d.*) volatus
23. et cocte (pauperum *d.*)
25. (eo *d.*)
29. et hoc est mel in silvis sic repertum.

p. 183, l. 3. Ad
4. qua die
5. hom. de quinque
7. quosdam vero sol.
9. eadem biberunt die ut . . . qua
15. viam vad. rectam
16. chenercht
17. (mare *d.*) thyberadis et mare galilee
17. locumque superius
18. pervium hab.
24. aquilonari
25. occasuque

p. 184, l. 2. Civitas
8. hec itaque eadem

13. sursum ad ecclesiam edificatam aqua
17. alloquebatur. Et hanc
19. qui in illa duabus
23. qui post eundem circuitum ad
26. Mons thabor ... chenereth

p. 185. l. 4. xxiij
7. celebres
9. et valde pav.
10. (si vis *d.*)
12. memorati monasterii et
13. lapidea omnia
19. hec et hoc
21. (Θαβὼρ *d.*)
21. lat. vero litterulis
25. Dam.
27. insuper et cr.

p. 186, l. 3. honore
8. Plurim.
10. soar app.
13. iactos esse
14. et ab oppugnatore iaculis
15. esse et campi
18. insulam et civ.
19. posita est de
20. fuerat commemorata.
22. (et de s. m. th. *des.*)
25. situ et de forma
29. octo dierum Arculfus habuit.

p. 187, l. 2. Grandis illa Alexandria civitas
3. (heb. ol. No voc. *des.*)
5. famoso Alexandri noto
15. aquilonari pl. lacu mareotico, sic
15. itaque dicens descriptus
21. faucibus (vero *d.*) ang.
25. distenditur. In eiusdem

p. 188, l. 3. facibus
4. index protensum faucium et demonstrantur ingredienti angusti undarum sinus
7. offendant
9. illisa fluctibus saxis
11. (est *d.*)
13. insule collis accendant fund.
14. atque a ventorum iniuria
15. scrobeas rupes
16. inq. atque exasp.
18. (portus *d.*)
20. (convers. *d.*) quia supra ...
22. undas et per ..... (totius portus *d.*)
25. vel. tut. vel magn.
27. innumerabiles
28. orbis

p. 189, l. 1. indaga est nichil irriguum ymb. min. spontanei
4. (optime *d.*)
7. (quasi *d.*)
12. colles vel moles non
13. precipitio
19. de illisis importunitate urbis, de port.

p. 190, l. 2. Alexandriam ... aquilonari
2. grandis ecclesie constructura
5. ecclesie scilicet mem.
7. (de *d.*)
8. non, ut
10. canopecen
13. construunt quasi cust.
14. nimium . . . fuerint que subiac.
15. populantur
17. scus dicit arc.
20. Cocodrilli
22. una etiam ex eis
26. aqua
Explicit liber secundus.

p. 191, l. De const.
5. de (illa *d.*) eccl.
6. Georio martire.
9. (Epilogus *d.*)

Noster semper scribit: aliquod *loco* aliquot; horas *loco* oras.

15. aquilonari
16. quod mare LX pass. mil. a mari m. er. ad murum usque civitatis extenditur; a muro vero
18. Danai fluminibus
21. angulos

p. 192, l. 2. De cuius
7. finibus (inter *d.*).
9. innumerabilis
10. latitudinem
13. ablata
15. plurimum
17. Nulla, aiunt, exc.
19. precepit
21. (loco *d.*)

26. obsecuntur
27. (et *d.*) secuti que fu.
27. lustrati
30. congregata

p. 193, l. 1. quo reperto
2. tibicines
12. vocabulum
16. Ceterum
17. que
22. arçibus
25. aquilonari
27. supercluditur

p. 194, l. 1. sctus dicit Arc.
2. super altare ereum
5. latitudinis interius in qua t.
6. crux supra alt.
7. qua die
15. matrone regine et ... mul. observato memorato ord
19. et omni honor.
29. mirabili... fraglantiam (*bis*)

p. 195, l. 7. recipiant san.
12. est, alia nobis de quodam martyre georigo n. rationem cont.
16. cuiusdem martiris georigii
17. statua marm. in columna
25. Georgii martyris
26. vinculatus instigante diabolo castigatus est . .
28. scti martyris

p. 196, l. 4. martyris
5. formulam vel columnam exter.
6. homuncij
10. paludem vel lutum
14. colligatos et insertos .... eterni (et *d.*) eiusdem martyris gens
19. ab illo presenti
21. fide salutatum subv.
24. (confessor *d.*)
24. toraciam
25. potencia . . lanceam qui
26. (impenetr. *d.*) eque naturam scil. peccata latentia impenetrabilem mirabiliter fecit penetrabilem digitosque eiusdem
28. natura impenetrabili re potenter
29. (durus *d.*)

p. 197, l. 5. (usque *d.*)
10. georigo
11. (ab *d.*)
14. qui hoc modo de illo s. martyre pron.
15. homunculus
16. (ad *d.*)
19. col. in se martyris georigi habens
22. Geori martyr
23. ut orationum virtute
25. (usq. *d.*)
29. v. diligo equum
30. offero

p. 198, l. 3. constr. perierant
10. Martyr Deo
13. tibi primule
15. supra scripti auri
16. martyris
21. in domum
22. martyr
22. equitator
24. amarus es in commercio
25. martyrem
28. egressus
29. (infixus *d.*)
30. plura? Propter equum ascensum d.

p. 199, l. 1. illum equum n. i. removere
3. (simul *d.*)
5. martyris
7. (que *d.*) Qui talia
10. martyr
17. (in Domino *d.*)
20. martyri
22. colligitur
25. (libro *d.*) . . possit
26. (ipsum *d.*) (illud *d.*)
27. sanctificabitur Dom.
30. Arc.
31. toraciala certam

p. 200, l. 5. duri cordis .. percontaretur
7. figurata facie
8. eam de p.
9. (imaginem *d.*)
12. digeri solent
13. nati contumeliaus ym.
16. toraciadam
17. effudit
18. Sed quid de eo actum sit postea inopertum hab. (cæt. *des.*)

22. alius ex ch.
25. absconditum
29. distillat
p. 201, l. 1. hec itaque (que *d.*) sup.
3. (diximus *d.*) (que *d.*)
5. primaria
9. Quedan
15. monstratur diebus
17. noctibus
18. eius quoque ton.
Epilogus in exemplari non est littera maiuscula distinctus.
26. prope sustentabiles tota
p. 202. Explicit liber tercius Arculfi.

Prof. D.[r] G. A. Neumann, s. ord. Cist.

V.

DESCRIPTION DE DEUX MANUSCRITS

CONTENANT LA RÈGLE DE LA *MILITIA PASSIONIS JHESU CHRISTI* DE

PHILIPPE DE MÉZIÈRES

I.

Philippe de Mézières, auteur de l'ouvrage manuscrit, dont nous désirons donner l'analyse, est un des écrivains les plus féconds du XIVe siècle; ses ouvrages, dont les principaux sont encore inédits, mériteraient une étude approfondie, et, à cause du rôle politique joué par leur auteur, on y trouverait plus de faits et de renseignements historiques que dans les écrits de la plupart de ses contemporains [1].

La vie de cet écrivain nous est assez bien connue, grâce à un bon mémoire de l'abbé Lebeuf, publié en 1751, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres* [2]; cet excellent critique a emprunté presque tous les éléments de cette monographie aux œuvres même de Philippe; nul doute toutefois qu'une étude plus approfondie de ces ouvrages et des recherches dans les documents diplomatiques,

1 Sur Philippe de Mézières, on peut voir entre autres les ouvrages suivants: Lacroix du Maine et du Verdier, *Bibl. françoise*, V, 202-203; Fabricius, V, p. 4; Becquet, *Gallicæ Cœlestinorum congregationis monast.*, Paris, 1719, 4°, pp. 101-107; Paulin Paris, *Les mss. françois*, IV, 205, 306, 325; V, 40, 49; VII, 406; une notice donnée par Meurisse, évêque de Madaure, en tête de son édition des lettres de Charles V et de Philippe de Mézières, pour la fête de la Présentation (Metz, 1638, 8°, 15 pp. (Exempl. à la Bibl. Nat., mss., Ve Colbert, v. 4). — Le P. Lelong, *Bibl. hist.*, III, n. 32714, indique comme existant à la Bibliothèque des Célestins de Paris des *Mémoires pour la vie de Philippe de Maizières*... par Bonaventure Baudry; nous n'avons pu retrouver ce ms. ni à la Bibliothèque nationale, ni à la Mazarine, ni à l'Arsenal; on sait pourtant que l'ancienne bibliothèque des Célestins a été partagée entre ces trois dépôts.

2 Tome XVII, pp. 491-514.

recherches que Lebeuf ne pouvait entreprendre, ne pussent fournir nombre de faits nouveaux; nous croyons même qu'il serait possible d'arriver à retracer entièrement toute la vie de ce personnage curieux, qui, après avoir passé trente ans à parcourir le monde entier, après avoir joué un rôle actif en Orient, vint finir ses jours au couvent des Célestins de Paris, dans une demi-retraite, passant ainsi de la vie active à la vie contemplative. Nous ne chercherons pas pour le moment à compléter l'œuvre entreprise par l'abbé Lebeuf; mais, voulant donner l'analyse de l'une des œuvres les plus importantes de Philippe de Mézières, nous nous contenterons de rappeler les principales dates et les faits les plus remarquables de sa vie.

Philippe de Mézières naquit dans l'Amiénois, et, dans la préface de l'œuvre que nous étudions plus bas, il rappelle avec orgueil que Pierre l'Hermite était son compatriote [3]. Il avait environ trente ans, quand vers l'an 1343, il vint résider à Chypre à la cour du roi Hugues de Lusignan; le successeur de ce prince, Pierre, le nomma chancelier du royaume, emploi auquel semblait le destiner son instruction, beaucoup plus étendue que celle de la plupart des laïques et de beaucoup d'ecclésiastiques de son temps. Philippe parait même avoir été fort avant dans la faveur de ce roi brouillon et aventureux. Dévoué aux intérêts du maître qu'il servait, le nouveau chancelier seconda les efforts infructueux, tentés par Pierre auprès des princes européens pour les décider à entreprendre une nouvelle croisade; il l'accompagna dans son voyage en Europe de 1362 à 1365, séjourna avec lui à Avignon, et sut gagner les bonnes grâces du pape Urbain V, qui le chargea de plusieurs missions difficiles en Lombardie; il eut pour collègue dans cette occasion le célèbre Androuin de la Roche.

Mais il n'avait pas abandonné sans esprit de retour le service du roi de Chypre, et, en juin 1365, il s'embarquait à Venise avec ce prince, qui retournait en Orient. Il ne le quitta plus et le suivit devant Alexandrie, à Tripoli, partout enfin où le roi de Chypre fut entraîné par son esprit aventureux.

La mort tragique de Pierre de Lusignan (17 janvier 1369) amena sans doute de grands changements dans la situation de Philippe de Mézières à la cour de Chypre, et en 1371, le nouveau roi, peut-être pour éloigner un ami de son prédécesseur, l'envoya en Europe féliciter de son exaltation le nouveau pape Grégoire XI (élu le 30 décembre 1370). Philippe ne devait plus revoir l'Orient; il avait

3 Nous pensons, sans en être sûr, que Philippe était né à *Mézières*, Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil. Nous n'avons fait d'ailleurs aucune recherche sur ce point particulier. On écrit généralement *Maizières*, mais aucun nom de lieu ainsi orthographié n'existe dans l'Amiénois; la forme latine du nom patronymique de Philippe est *Maceriæ*.

sans doute connu dès ses premiers voyages le roi de France, Charles V, et ce prince sut le retenir auprès de lui. Gratifié par lui d'une maison voisine de l'hôtel Saint-Pol, Philippe vécut désormais à la cour de France, et y exerça une influence assez grande. En 1379, il entra aux Célestins de Paris, et là, dans une demi-retraite, qu'il quittait parfois pour aller continuer son rôle de conseiller auprès du roi Charles VI et du frère de ce dernier, le duc d'Orléans, il composa la majeure partie de ses ouvrages de théologie et de morale. Il fit son testament en 1392, et mourut le 26 mai 1405, âgé d'environ quatre-vingt douze ans [3].

Philippe de Mézières avait vécu trop longtemps en Orient, il avait pris aux évènements qui s'y étaient passés, pendant plus de vingt-cinq ans, une part trop active pour ne pas embrasser chaudement les intérêts des chrétiens d'Asie. Très-pieux, il rêvait la délivrance du S.t Sépulcre; connaissant à fond les affaires d'Orient, il sentait le besoin de résister énergiquement aux Infidèles, de jour en jour plus menaçants. La croisade, pour la plupart des princes d'Europe, n'était qu'un prétexte à des fêtes somptueuses, qu'une occasion de se faire octroyer par le pape de nouveaux décimes, par leurs sujets des subsides extraordinaires; mais pour les chrétiens d'Orient, pour le petit royaume de Chypre, elle était une nécessité, une question de vie ou de mort. Aussi n'y a-t'il pas lieu de s'étonner, que, dès l'an 1350, avant même de devenir chancelier de Chypre et d'être ainsi personnellement intéressé au salut de cet état, Philippe de Mézières ait cherché un moyen de secourir efficacement les chrétiens d'Asie. Une croisade n'était qu'un secours passager. Ce qu'il fallait, ce n'étaient pas des expéditions éphémères, conduites par des princes prompts à se décourager, ne connaissant, ni le pays où ils allaient combattre, ni la langue de ses habitants, ni les mœurs et les forces de l'ennemi; il eût été bien préférable d'avoir un corps d'élite, composé de chevaliers choisis, dévoués à cette sainte cause, endurcis aux fatigues et sachant tout ce qu'ignoraient les croisés d'Europe. En un mot, il fallait un nouvel ordre de chevalerie, qui secondant les efforts des chevaliers de Rhodes, trop peu nombreux, trop riches et trop occupés de leurs intérêts matériels, reprendrait les glorieuses traditions des Templiers et des premiers Hospitaliers.

Cet ordre de chevalerie reçut de son inventeur le nom de *Chevalerie de la Passion de Jésus Christ*, et Philippe de Mézières s'occupa

3 Ce testament, qui est à vrai dire une sorte d'ouvrage mystique, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 108, Théol. lat. 21, [anc. n° 126 de la bibl. des Célestins]); la seconde partie de ce ms. contient trois ouvrages mystiques, et autographes de notre auteur, dont ce que nous appellons avec Lebeuf son testament; ce dernier auteur parait avoir connu ce ms. Une copie de ce testament est à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 15077 (XVII° siècle).

d'en rédiger les statuts. Trois fois il revint à la charge, sans se laisser décourager par l'indifférence, de plus en plus grande, des nobles et du clergé lui-même. En 1368, il se mit sous le patronage du roi Pierre; en 1384, il choisit pour chef du nouvel ordre un seigneur français nommé Jean, peut-être le comte de Brienne de ce nom [5]; enfin en 1395, profitant de la réconciliation, en apparence définitive, de la France et de l'Angleterre, il obtint l'appui des deux cours réunies lors du mariage de Richard II et d'Isabelle de France, et nombre de seigneurs promirent de devenir membres de sa sainte milice.

Chaque fois, il reprit son ouvrage et le rédigea de nouveau. En 1368, il écrit une sorte de mémoire politique sur le sujet, exposant les services que pourra rendre le nouvel ordre; en 1384, c'est tout un ouvrage dont il trace le plan, et les détails dans lesquels il entre, prouvent à la fois et son imagination et sa connaissance des choses orientales; enfin en 1395, il écrit en français, et, cette fois, c'est une œuvre littéraire complète, avec allégories dans le goût du temps, fictions plus ou moins ingénieuses, qu'il offre à ses nouveaux protecteurs.

Les deux premières rédactions se trouvent dans le manuscrit 1056 de la Bibliothèque Mazarine [6]; la troisième dans le manuscrit 2251 de la Bibliothèque de l'Arsenal et dans le manuscrit 813 du fonds Ashmole de la Bodléienne à Oxford.

II.

Voici la description exacte du premier de ces manuscrits:

Bibliothèque Mazarine, mss., n. 1056, hauteur 0,275, largeur 0,2. Se compose des manuscrits 115 et 198 de l'ancienne bibliothèque des Célestins de Paris. Le manuscrit 115 qui forme la première partie du volume (47 ff., 2 col., écriture du XIVe siècle) renferme un traité intitulé : *Liber de penitencia, compositus ex multis sentenciarum floribus sanctorum patrum et doctorum Ecclesie sancte Dei.* L'auteur ne se nomme pas, mais nous conjecturons qu'on doit attribuer cet ouvrage à Jean de Dambach (*de Tambaco*), dominicain allemand du XIVe siècle, qui avait composé un grand nombre d'ouvrages et notamment un *Directorium confessorum* [7]:

5 Voir le ms. de la Mazarine, f° 101 *b*.

6 Ce manuscrit a été connu de l'abbé Lebeuf, qui en a donné une notice succincte dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions le 29 novembre 1743. Il ne semble pas que Lebeuf ait distingué les deux redactions et il ne cite (dans l'analyse de son mémoire tout au moins) aucune des dates précises que nous a fournies le texte de Philippe de Mézières. Ce mémoire n'a été publié que par extraits dans l'histoire de l'Académie (t. XVI, pp. 219-236).

7 Quétif et Echard, *Scriptores ord. Prædic.*, I, p. 670 *a*.

La seconde partie du volume renferme l'ouvrage de Philippe de Mézières; 123 ff., 2 col., aucun ornement; corrections de la main de l'auteur en différents endroits, notamment ff. 16, 24; ancienne pagination: ff. 1 à 44; 23 à 104; les ff. 1-22 et 95-97 de cette seconde section manquent aujourd'hui; nous ne savons comment remplir ces lacunes, et nous ignorons même sur quoi portait la plus grande des deux; la perte des ff. 95-97 nous prive du sommaire des chapitres du livre XXIV.

La première rédaction de la règle du nouvel ordre projeté par Philippe de Mézières, occupe les ff. 1 à 44 du ms. de la Mazarine. Il est facile de la dater d'une manière précise.

Dans une épitre dédicatoire à tous les fidèles du Christ (ff. 16 et suiv.), l'auteur se dit chancelier de Chypre, et au f. 19^{c}, il parle du roi Pierre comme vivant [8]; ce prince fut tué dans la nuit du 16 au 17 janvier 1369. Un peu plus loin, Philippe mentionne la conquête de Tripoli par les Cypriotes, conquête qui eut lieu en septembre 1367 [9]. L'ouvrage fut donc rédigé entre cette dernière date et janvier 1369. Les termes, dans lesquels Philippe de Mézières parle de l'indifférence des chrétiens d'Occident, nous feraient même supposer que le chancelier ne reprit son projet si longtemps caressé, qu'après l'échec des négociations engagées entre le roi Pierre et le pape Urbain V: on sait en effet par Guillaume de Machaut, que le souverain pontife, sollicité par le roi de prêcher une nouvelle croisade, s'y refusa, alléguant que cette serait tion resterait sans effet [10]. Au cas où notre conjecture serait fondée, la première rédaction daterait de l'automne de 1368, et serait postérieure au voyage de Pierre II à Rome (mars-août 1368).

Cette première rédaction se compose de trois parties distinctes: une préface (*prefacio seu compendium*), composée de dix chapitres (ff. 1-15); une lettre dédiée à tous les fidèles, exposant le rôle du nouvel ordre et les motifs qui en rendent la création nécessaire (ff. 16-23); enfin vingt-cinq chapitres décrivant le costume des chevaliers et des officiers de l'ordre (ff. 24-44).

La préface commence par une sorte de prologue tout mystique: Philippe de Mézières y rappelle la Passion du Christ, qui a racheté l'homme du péché originel; mais cette Passion, que tout chrétien devrait avoir sans cesse présente à l'esprit, dont le souvenir devrait régler tous ses actes, inspirer toutes ses pensées, la plupart des chrétiens l'ont oubliée. Pour réparer cet oubli impardonnable, il faut fabriquer comme un miroir, où les chrétiens verront leur ingratitude.

8. Voir plus loin, p. 353.

9 Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, éd. Mas-Latrie, pp. 209, 247.

10 Id., *Ibid*, pp. 219-220.

Ce miroir sera l'ordre de la Passion, composé de gens de toutes les conditions, voués tous au culte de la Passion du Christ et dont la vie vraiment chrétienne sera un modèle pour les fidèles dégénérés.

Cet ordre, miroir de la chrétienté, et dont les membres seront purifiés par la grâce, comme le verre, dont sont formés les miroirs matériels, l'est par le feu, se composera de clercs, de nobles et de princes, de bourgeois et d'artisans. Ce sera une société plus parfaite, image de la société elle-même; les clercs seront archevêques ou évêques et prieront pour l'ordre; les nobles combattront; les bourgeois prendront le nom de frères, les artisans celui de sergents.

Réformer la société par l'exemple de ses vertus, tel sera le but moral de l'ordre de la Passion; mais il ne se bornera pas à une vie contemplative et devra consacrer tous ses efforts à la délivrance du Saint Sépulcre et à la conquête de la Terre Sainte; il devra s'y employer de cœur, de parole, d'œuvre, de nom et d'habit (f. 5 [c]): de cœur, en ayant toujours présente à l'esprit la Passion du Christ; de parole, en prêchant, en priant, en chantant; d'œuvre, en pratiquant l'obéissance, la pauvreté et la chasteté conjugales, en macérant la chair de ses membres, en combattant les ennemis de la foi qui possèdent la Terre Sainte, en employant à cet effet tous les biens temporels qu'il pourra acquérir, recevoir et conquérir; de nom, en parant ses membres du titre de chevaliers de la Passion du Christ; d'habit enfin, en mettant la croix sur leurs vêtements.

Suit l'énumération des officiers de l'ordre: le chef suprême s'appelera le prince; au-dessous de lui douze dignitaires, le connétable, le grand-chancelier, le grand-maréchal, le grand-amiral, le grand-trésorier, le grand-proviseur, le grand-avocat, le grand-procureur, le grand-modérateur, le grand-justicier, et deux grands-consuls. Chaque province sera gouvernée par un grand-président, ayant sous lui des présidents en nombre variable; sous chacun de ceux-ci un certain nombre de chevaliers; au dessous de ces derniers, les châtelains. Tel sera l'ordre au point de vue militaire.

Au point de vue ecclésiastique, il comprendra un patriarche chargé par le pape de la conduite spirituelle de l'ordre (*cura animarum*); sous lui, seront des archevêques, des évêques, si l'ordre est assez prospère pour en avoir, des chanoines et des prêtres.

Philippe de Mézières explique ensuite les obligations qu'il compte imposer aux laïques, membres de l'ordre: ils prêteront trois vœux, d'obéissance, de pauvreté et de chasteté; mais par la chasteté l'auteur entend la fidélité conjugale.

En effet, dit-il, les temps sont mauvais, le monde vieillit; il est difficile, sinon impossible à un chevalier, à un religieux, vivant d'une vie active et dans les camps, de garder la chasteté virginale, surtout dans

des pays chauds comme ceux de l'Orient (*et specialiter in partibus Orientalibus, calidis et carnem stimulantibus*), et c'est en Orient que les chevaliers du nouvel ordre devront passer leur vie. Aussi auront-ils des épouses, seul moyen d'éviter le scandale et le péché de la chair. En outre beaucoup de chevaliers qui auraient reculé devant le vœu de chasteté absolue, n'hésiteront plus si le mariage leur est permis, et le nombre des membres de l'ordre s'en accroîtra d'autant. C'est là, dit l'auteur, ce qui a causé la décadence des autres ordres militaires, beaucoup de nobles se sentant incapables d'observer un vœu aussi rigoureux.

« Tel est l'ordre que je veux fonder, dit Philippe en terminant. » Il y a bientôt vingt ans que Jésus m'a inspiré cette pieuse intention. Je connais mon indignité; mais je me fie à la bonté divine; » comme mon compatriote Pierre l'Hermite, j'ai depuis lors parcouru » bien des contrées et surtout la Terre Sainte et l'Orient; mais je n'ai » pas cessé de penser à la sainte religion que je voulais fonder; tout » ce que j'observais chez les princes, chez les grands, chez les religieux, » chez les chrétiens, chez les Infidèles, je l'appliquais à ma chère et » belle maîtresse, à cette sainte *religion*. Longtemps j'ai voulu en » écrire la règle; mais ce n'est qu'aujourd'hui que devenu par la » grâce de Dieu chancelier de Chypre, je puis m'acquitter de cette » sainte tâche ». Philippe termine sa préface par un long éloge mystique de la Vierge Marie, qu'il prend pour protectrice de l'ordre de la Passion (*singularissima advocata*) (ff. 10-15).

La préface est suivie d'une épître, adressée à tous les fidèles, et dans laquelle l'auteur explique les motifs qui rendent l'ordre qu'il veut créer absolument nécessaire (ff. 16-23). Nous donnons en appendice le commencement et les passages les plus importants de cette lettre. Il y revient sur les péchés de ses contemporains, qui, dit-il, viennent de l'oubli où est tombée la Passion du Christ, et qui sont principalement l'orgueil, l'avarice et la luxure. Les chrétiens d'Occident, au lieu de s'employer à la délivrance de la Terre Sainte, dépensent leurs forces contre leurs frères, et c'est en punition de leur conduite que la cité sainte est retombée entre les mains des Infidèles et qu'eux-mêmes sont captifs dans cette Égypte d'Occident. Ces trois vices, si puissants aujourd'hui, trouveront leurs remèdes dans le nouvel ordre de la Passion; l'obéissance guérira de l'orgueil, la pauvreté de l'avarice, la fidélité conjugale de la luxure.

Philippe de Mézières explique ensuite que, pour six raisons différentes, l'ordre de la Passion est nécessaire; en premier lieu, les chrétiens, touchés par l'exemple de la nouvelle congrégation, renonceront à leurs péchés et amenderont leur manière de vivre; 2.° le culte de la Passion du Sauveur, aujourd'hui négligé et abandonné, sera repris

par toute la chrétienté, à l'exemple du nouvel ordre; 3.° on secourra efficacement les chrétiens d'Orient en butte aux attaques des ennemis de la foi; 4.° une fois reconquises, Jérusalem et la Terre Sainte pourront être gardées et conservées; 5.° la foi chrétienne pénétrera chez les nations les plus éloignées; 6.° le nouvel ordre aidera l'Église Romaine dans sa lutte contre les schismatiques et les hérétiques.

Nous donnons en appendice le texte des troisième et quatrième motifs, où l'auteur a fait entrer un certain nombre de renseignements intéressants.

La troisième partie de la première rédaction de l'ouvrage de Philippe de Mézières (ff. 24-44) comprend un certain nombre de chapitres, non numérotés; l'auteur y décrit dans le plus grand détail le costume des membres de l'ordre; nous ne pouvons analyser ici ces dispositions minutieuses et un peu puériles; mais l'archéologue trouverait dans ces vingt feuillets nombre d'indications à relever, d'explications à noter. Philippe de Mézières passe successivement en revue les vêtements des chevaliers et de leurs femmes et énumère chacune des parties de ces vêtements: ceinture, chausses, chaussures, manteau d'apparat, chaperons, barrettes, manteaux fourrés, manteau et tunique de voyage; il indique la couleur et le prix de l'étoffe à employer, et sans épargner au lecteur aucun détail, décrit minutieusement le costume des clercs, patriarches, évêques et chanoines, des frères et simples laïques, enfin des sergents affiliés à l'ordre.

Malgré la brièveté de cette première rédaction, on voit, par les détails que nous venons de donner, qu'elle forme pourtant un petit ouvrage complet; c'est pour ainsi dire le programme, le *conspectus* de la règle du nouvel ordre. En donnant à la description du costume réservé aux futurs chevaliers une place qu'on peut juger exagérée, Philippe de Mézières sacrifiait au goût de son temps pour les costumes somptueux; peut-être aussi pensait-il que de riches vêtements pourraient attirer certains nobles un peu frivoles qu'une mise trop sévère eût éloignés.

III.

Quoiqu'il en soit, il ne paraît pas que ce premier projet ait été suivi d'aucun effet. La mort tragique du roi Pierre de Lusignan, le retour plus ou moins volontaire de Philippe en Europe, tout semblait se réunir pour faire oublier à celui-ci ses anciens projets. Mais il lui en coûtait de renoncer à un espoir qu'il avait si longtemps nourri. La faveur toute particulière, dont il fut l'objet à la cour de

France, les relations qu'il y forma, lui parurent sans doute de nature à favoriser l'exécution de ses desseins: retiré au couvent des Célestins de Paris, dans une demi-claustration, il reprit la tâche qu'il n'avait pu mener à bonne fin, alors qu'il était chancelier du royaume de Chypre et l'un des plus puissants seigneurs de ce petit royaume.

Cette fois, ce ne fut pas un simple programme qu'il voulut rédiger, ce fut tout un traité divisé en trente livres et traitant le sujet à tous les points de vue. Mais avant de remplir le plan qu'il se traçait, il voulut le soumettre aux gens compétents, et son second ouvrage ne se compose que d'un prologue assez court (ff. 45-50), et du sommaire (ff. 51-101) des chapitres des trente livres du traité projeté.

Le prologue est cette fois encore tout mystique: ce que l'auteur offre aux chrétiens, c'est un fleuve sacré pour étancher leur soif. Il rappelle ensuite que, dès son enfance, il quitta la maison de son père, le petit château en ruines (*semi-ruptum*) de Mézières, et qu'il passa de longues années à parcourir le monde. De même que Moïse avait reçu de Dieu sur le mont Sinaï les tables de la loi, de même pendant son long pélerinage, Philippe reçut de Dieu ces nouvelles tables, la règle de l'ordre de la Passion, et cela dès l'an 1347. Plus tard, quand le valeureux roi Pierre de Lusignan eût conquis la ville d'Alexandrie, il vint offrir la nouvelle loi aux vainqueurs. Mais, nouveau Moïse, il trouva le peuple d'Israël adorant le veau d'or, oubliant celui dont il avait promis de défendre la cause, sourd aux exhortations d'un nouveau Josias (Pierre de Lusignan) aux prédictions d'un nouveau Jérémie (le légat). A peine conquise, Alexandrie fut abandonnée (10 octobre 1367). Désespérant du salut d'Israël, Philippe revint alors en Europe, et là il eut part à la faveur des princes et fréquenta les cours. Mais enfin il se décida à quitter la *vallée des lys* pour le *mont des Célestins* et c'est là, en l'an 1384, que Dieu lui donna les nouvelles tables de la Loi. Dans la suite du prologue, qui se compose de l'interprétation mystique de l'ordre donné par Moïse aux Lévites après l'adoration du veau d'or, l'auteur s'adresse fréquemment au *prince du nouvel ordre*, *princeps milicie*, aux chevaliers de la Passion, et nous serions assez disposé à croire qu'il avait alors réussi dans ses projets, et qu'un seigneur, probablement un des princes de la famille royale de France, avait accepté de devenir le chef de la nouvelle congrégation. Le prologue se termine par une sorte de prosopopée adressée aux futurs membres de l'ordre, et par quelques mots sur le plan adopté par l'auteur. Nous donnons ce fragment en appendice.

Nous donnons également en appendice les titres des trente livres dont devait se composer l'ouvrage; mais nous croyons intéressant d'ajouter quelques détails sur les matières que plusieurs d'entre eux devaient contenir.

Le premier livre aurait renférmé en sept chapitres la liste des officiers de l'ordre et quelques indications sur leur rôle, sur leurs fonctions dans le chapitre général: l'auteur y indique jusqu'aux cuisiniers et aux marmitons de l'ordre.

Le second livre devait traiter du costume des religieux, et la liste des rubriques (f. 58) prouve que l'auteur comptait employer ce qu'il avait déjà écrit à ce sujet lors de sa première rédaction.

Le troisième livre aurait parlé du culte, des processions, des enterrements, etc. Philippe indique que le nouvel ordre suivra de point en point le rit romain; il énumère en passant les pâtenôtres que devront porter les membres de l'ordre, les horloges qu'on établira dans les couvents et dans les églises, les trompettes d'argent, qui serviront pendant les offices et au moment de la guerre sainte, les orgues grandes et petites, etc.

Dans le quatrième livre, il aurait été question des clercs de l'ordre, de leur rôle et de leur pouvoir; on y voit que l'auteur entendait établir une collégiale dans chaque église du nouvel ordre.

La cinquième livre aurait traité de l'hospitalité; ce que Philippe de Mézières veut créer, c'est à la fois un hospice et un hôpital, où vivront les veuves, les orphelins et où les malades seront soignés; il veut que les femmes des grands dignitaires visitent les malades, les consolent et les soignent.

L'auteur consacrait le sixième livre à indiquer les devoirs et à régler la vie et les fonctions des officiers de l'ordre; il indique les jours où le prince de la chevalerie pourra sortir à cheval ou à pied, fixe les heures de ses repas; ce dignitaire devra être d'un abord facile, veiller sur les mœurs de ses sujets, ne point faire entrer ses parents dans l'ordre, pratique que Philippe de Mézières appelle *carnalitas*. Parmi les grands-officiers que l'auteur énumère dans le même livre, nous remarquons le grand-modérateur, dont le rôle est de maintenir l'amitié et le bon accord entre les membres de l'ordre, la grand-proviseur qui veille aux subsistances des troupes, les réformateurs, élus de deux ans en deux ans et chargés de visiter les provinces et de corriger les abus. Citons encore deux frères, l'un docteur en droit ou maître en théologie, l'autre chevalier lettré, qui écriront les chroniques de l'ordre.

Le septième livre devait traiter de la justice et des officiers judiciaires: chacun des grands-officiers indiqué dans le livre précédent aurait possédé une juridiction particulière pour les choses regardant son office.

Le huitième livre aurait parlé de la tenue des chapitres et des assises judiciaires: le neuvième eût décrit avec des détails curieux les bâtiments et le mobilier de l'ordre, et réglé l'heure et le menu des repas des chevaliers et des officiers.

Dans le dixième livre, Philippe de Mézières comptait s'occuper de la guerre, qui est pour le nouvel ordre une obligation étroite; régler la discipline des camps, décrire les exercices militaires, les machines de guerre à employer, l'ordre des marches, etc.

Les livres XI et XII auraient traité de l'armement et du campement des troupes.

Le livre XIII eût compris l'énumération des délits, fautes contre l'ordre, péchés mortels et véniels. — Le livre XIV devait former une sorte d'abrégé de la règle de l'ordre; on y eût parlé de la préséance, des espions à entretenir chez les Infidèles, des citernes et des puits, appartenant à l'ordre, de l'inventaire que tout membre de l'ordre devra dresser chaque année des effets et des meubles qui lui auront été remis, du nombre des serviteurs de chaque officier supérieur, etc.; nous y voyons aussi que Philippe de Mézières se préoccupait des moyens d'assurer la perpétuité de l'ordre : il veut qu'on fasse venir chaque année d'Occident des femmes catholiques de tous les pays.

Dans le livre XIII, Philippe de Mézières voulait énumérer les délits; dans le livre XV, il comptait indiquer les peines réservées à chacun d'eux; malheureusement, il ne s'explique pas sur leur nature dans les rubriques des chapitres de ce livre.

Le livre XVI devait traiter de l'élection des officiers; mais l'auteur n'indique, ni le nom des électeurs, ni les conditions imposées à l'élu.

Le livre XVII, plus détaillé, aurait parlé de la réception des membres de l'ordre, qui n'eussent été admis qu'après enquête secrète sur leur état, vie et mœurs; le livre XVIII, des constitutions; le livre XIX, de la monnaie et des poids de l'ordre.

Dans le livre XX, Philippe de Mézières voulait s'occuper des écoles; elles seront, dit-il, sous la surveillance du maître des écoles: on n'y parlera que latin, et on y apprendra l'arabe, le tartare, le grec et l'arménien. En outre, il y aura ce qu'il appelle les écoles des huit langues, où on enseignera aux écoliers huit langues orientales différentes. Les futurs clercs apprendront la grammaire de toutes ces langues aux futurs chevaliers; on ne demandera que de savoir les parler couramment; il y aura en outre des écoles pour le droit civil, pour le droit canon, pour la théologie, et pour la musique vocale et instrumentale. Enfin l'auteur exprime le vœu qu'à l'avenir les fils de chevaliers n'emploient entre eux que la langue latine, pour remédier à la diversité des idiomes.

Le livre XXI eût réglé la condition des femmes: elles vivront dans le couvent et n'en pourront sortir que dans certains cas spécifiés par la règle; elles seront même renfermées dans leurs maisons et n'en sortiront que le plus rarement possible et pour visiter les malades; elles devront garder le silence, et ne point rester oisives; elles devront autant que possible, allaiter eux-mêmes leurs enfants, etc. A en juger

par les brèves indications du texte, Philippe de Mézières préparait aux femmes des membres de l'ordre une existence encore plus retirée et plus austère que celle des chevaliers.

Le sujet des livres XXII-XXX est suffisamment indiqué par les sommaires que nous publions en appendice.

IV.

La troisième rédaction du traité de Philippe de Mézières se trouve en entier dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, et en partie dans un manuscrit du fonds Ashmole de la Bodléienne à Oxford.

Voici la description du manuscrit de l'Arsenal:

N.° 2251 (anc. Jurisprudence française 15 B), vélin; 114 ff., longues lignes; haut. 0, 257, larg. 0, 210; fin du XIV° siècle: aucun ornement, sauf quelques rubriques et une ou deux lettres de couleur. A dû appartenir aux Célestins de Paris. Au commencement du XVII° siècle, on a écrit la note suivante sur un feuillet de garde: « *Ce livre appartient maintenant au sieur de Chèvremont Le Normant, conseiller du Roy, lieutenant particulier civil et criminel au bailliage du Pallais à Paris* ». En 1680, il était chez les Augustins du faubourg St Germain et y portait la cote Z, 5. La Révolution le fit entrer à la bibliothèque de l'Arsenal.

Le manuscrit de la collection Ashmole, d'Oxford, ne contient que le tiers ou environ de l'ouvrage de Philippe de Mézières; il porte aujourd'hui le n.° 813, et le ms. 865 de la même collection contient une copie de l'original. Celui-ci est un petit in-folio du XIV° siècle, de 31 ff., répondant au ff. 44 à 92 du ms. de l'Arsenal[11]. Au XVII° siècle, ce ms. faisait partie de la bibliothèque Arundel, où Ashmole l'étudia, au moment où il préparait son histoire de l'ordre de la Jarretière[12], et dans les prolégomènes dont il fit précéder cet ouvrage important, il donna l'analyse du manuscrit, sous le titre de: *The orders of knights of the Passion of Jesus Christ.* En outre, il fit reproduire par la gravure, et autant que nous pouvons en juger, avec une certaine fidélité, six miniatures, qui accompagnent encore aujourd'hui le ms. d'Oxford; ces peintures représentent un *écuyer d'honneur*, *le prince de l'ordre*, un

11 Voyez *Catalogue of the manuscripts bequeathed unto the University of Oxford by Elias Ashmole, Esquire M. D.*, etc. by W. H. Black, 1845, 4, cc. 455-456. Nous avions inutilement cherché le ms. employé par Ashmole dans le catalogue du fonds Arundel au Musée Britannique, et dans celui de la librairie du Collège Héraldique de Londres. C'est sur les conseils de notre confrère, M. Paul Meyer, que nous avons eu recours au catalogue du fonds Ashmole de la Bodléienne.

12 *The institutions, laws and ceremonies of the most noble order of the Garter*, collected by Elias Ashmole (London, 1672, in-f°), pp. 83-87.

chevalier, une *dame de l'ordre*, un *chevalier complètement armé, la grande bannière de l'ordre et l'écu de bataille des chevaliers.*

Le père Hélyot, auteur de *Histoire des ordres monastiques*, connut l'ouvrage d'Ashmole et résuma l'analyse donnée par celui-ci du ms. Arundel, dans le tome VIII de son ouvrage, paru en 1719 [13]; mais il ne remarqua même pas le nom de l'auteur et commit plusieurs erreurs peu explicables. Bar, auteur d'un *Recueil des costumes de tous les ordres religieux et militaires*, publié à Paris de 1778 à 1798, donna dans le tome III de cette publication, la reproduction en couleur de quelques-unes des gravures jointes par Ashmole à son ouvrage, et résuma ce que le P. Hélyot avait dit de l'ordre de la Passion. Enfin Steenackers, dans son *Histoire des ordres de chevalerie* [14], résuma à son tour le récit de Bar, non sans y ajouter quelques erreurs de détail [15].

La troisième rédaction de l'ouvrage de Philippe de Mézières se compose de plusieurs parties très-distinctes:

1.° Ms. de l'Arsenal, ff. 1-43: allégorie dans laquelle l'auteur expose son rôle personnel dans la mise à exécution de son grand projet;

2.° Ms. de l'Arsenal, ff. 44-91 et ms. Ashmole: traduction, avec de nombreuses additions, de la première rédaction latine; exposé sommaire du but et de l'organisation intérieure de l'ordre, description du costume de ses membres, etc.;

3.° Ms. de l'Arsenal, ff. 92-112: plan de campagne et de mise en action du nouvel ordre, ressources financières à trouver, etc.

4.° Id., ff. 112-114: liste des premiers adhérents.

Nous allons maintenant reprendre et analyser chacune de ces parties.

1.° *Allégorie.* L'ouvrage s'ouvre par une *rude epistre* adressée aux chevaliers, qui se montrent peu disposés à adopter les idées de Philippe de Mézières: nous publions le préambule de cette lettre qui énumère tous les obstacles que le promoteur de l'entreprise a eus à vaincre. Dans l'épître qui suit, l'auteur compare le nouvel ordre à la manne céleste, envoyée par Dieu aux Israélites dans le Désert (ff. 2^b-4^b) et énumère les objections des adversaires de son projet: difficulté de nourrir un si grand nombre de combattants, de les armer, de les conduire. Ces objections, l'auteur les réfute; il prouve que

13 Pp. 429-433.

14 Paris, 1867, 4°, pp. 167-168.

15 C'est en somme d'après Ashmole que tous les historiens des ordres militaires paraissent avoir parlé de celui de la Passion. Tel est le cas notamment pour Bernardo Giustiniani, auteur des *Historie cronologiche dell'origine degli ordini militari e di tutte le religioni cavalleresche* (Venezia, 1692, in-f°), part. II, 692-701; cet auteur a reproduit quatre des gravures données par l'historien anglais. Nous n'avons pu voir le livre de Fil. Bonanni, *Ordinum equestrium et militantium catalogus imaginibus expositus* (Romæ, 1711, 4°), la Bibliothèque Nationale ne possédant pas cet ouvrage; mais ce que nous savons des œuvres de ce compilateur nous donne à penser qu'il n'a fait qu'employer les indications fournies par Giustiniani.

le véritable devoir de tout chevalier chrétien est de combattre pour la délivrance de la Terre-Sainte ; ceux qui hésitent sont comme les Israélites, qui regrettaient dans le désert les aulx et et les ognons d'Égypte (ff. 5[a]-6[b]).

Mais toutes ces objections préoccupaient le *vieil escripvain solitaire*, et, pensant à y répondre, il eut une vision ; il se crut transporté dans un palais de cristal. Là, dans une *chambre de parement et de parlement*, il trouve assises sur quatre trônes, quatre reines lumineuses, toutes quatre filles de Dieu : ce sont *Providence divine*, *Predestinacion*, *Dispensacion* et *Permission divine*. Autour d'elles sont les Vertus, qui aident les quatre reines à gouverner le monde. Dans la salle, sont groupés des prélats, des chevaliers, des gens du tiers, qui, servants fidèles des reines, les contemplent avec dévotion ; d'autres, rebelles à leurs lois, les regardent avec terreur (ff. 7[a]-8[b]).

Et voilà que dans cette assemblée divine, se présente *un ancien homme, tout courbé de vieillesce* ; c'est Philippe de Mézières, qui vient rendre compte aux reines de sa légation ; il se donne le nom de *Ardant Désir ;* pendant quarante ans, il a été messager spécial de Providence divine dans le monde entier : aussi vient-il demander congé de son office, et cherche-t-il à s'excuser de n'avoir pas réussi. Alors commence ce que l'auteur appelle le *Livre de sa légation* (ff. 9[a] et suiv.).

Il rappelle ses débuts en Lombardie et au service d'André, roi de Sicile, son voyage en Orient avec le dauphin de Viennois, Geoffroy de Charny et le premier Boucicaut, son pélerinage à Jérusalem, où un songe dans l'église du Saint Sépulcre lui donna la première idée de la *Chevalerie Jésus Christ.*

Devenu familier du roi de Chypre, Hugues IV, le nouveau Pierre l'Hermite convertit ce prince à ses idées. L'ordre est accepté et établi par le *conte de Triple*, plus tard roi de Chypre (Pierre de Lusignan) *par veu et par promesse et par le moyen de son très-gracieux ordre de l'Espée devant Dieu* (f. 15[a]). Ce prince l'envoie vers le pape Innocent VI, vers Philippe de Valois et Jean, duc de Normandie : la guerre contre les Anglais empêche le roi de France de donner suite à ces projets (f. 16[a]). Philippe raconte ensuite le voyage du nouveau roi Pierre avant la guerre d'Alexandrie, et ses propres pérégrinations à la recherche d'alliés effectifs. Tout cela, dit-il, il le raconte pour prouver que la *dicte chevalerie n'a pas esté trouvée de nouvel ne songié en la taverne à Paris ou à Londres*, mais inspirée par Dieu en Orient même (f. 13[b]). Il y a quelques années sa prédication a paru être écoutée avec plus de faveur ; un pape, des prélats, des clercs, des maîtres en théologie et en décrets de l'université de Paris, six ducs *royaux* de France et d'Angleterre ont promis leur concours. Mais le temps s'est écoulé, l'année 1396 est arrivée (f. 14[a])

et toujours impuissant, Ardant Désir demande à Providence divine d'être déchargé de sa mission et de voir la fin du schisme avant de mourir. Le livre de sa légation est reçu et approuvé, et lui-même est admonesté d'avoir confiance en Dieu (ff. 18ª-21).

Providence divine, l'aînée des quatre reines, prend alors la parole et s'adresse aux chevaliers chrétiens. Comme de raison, son discours contient des parties mystiques et de longs développements émaillés de citations de l'Écriture, appuyés d'exemples empruntés à l'histoire ancienne, profane et sacrée. La reine reproche leurs vices aux prélats; elle parle de l'Église, qui, grâce au schisme, est comme un monstre à deux têtes. La nouvelle chevalerie sera une seconde arche de Noé, au milieu du déluge universel. Les grandes épidémies qui ont dépeuplé la chrétienté, ont été la juste punition des crimes des seigneurs, qui ne tenaient aucun compte des avertissements des gens sages; la nouvelle chevalerie sera le remède, le triacle de tous ces maux. Certains chevaliers, poursuit la reine, entreprennent légèrement la guerre sainte et vont sans ordre combattre en Prusse, à Grenade, en Barbarie, en Turquie, en Sèrbie, en Valachie; ils ne s'informent pas des ressources du pays, ne savent pas le temps qu'il leur faudra rester, les services qu'ils pourront rendre. Le luxe, les dépenses inconsidérées des chevaliers croisés, c'est là ce qui a fait échouer toutes les croisades depuis la prise de Jérusalem par Saladin. Les croisés partis, les Chrétiens d'Orient restent exposés sans défense aux attaques des Sarrasins, qu'irritent et qu'excitent ces expéditions. Si les chevaliers Chrétiens agissent ainsi, c'est qu'en se croisant, ils n'obéissent pas aux ordres de Dieu, ils suivent les inspirations d'une fausse reine, appelée *Vaine Gloire.* Tout ce développement est ingénieux et plein de finesse, mais perdrait à être abrégé; il mérite d'être lu dans le texte original.

Tous ces défauts de la chevalerie chrétienne seront corrigés par la nouvelle règle. Les obstacles à vaincre ne sont pas invincibles; les grands hommes des anciens temps en ont surmonté de plus redoutables, et les nouveaux chevaliers auront pour guide Jésus-Christ, qui se chargera de les payer mieux que ne le sont les soudoyers de France et de Lombardie. La chevalerie de la Passion suivra l'exemple d'Annibal et de Scipion l'Africain; au lieu d'attaquer les Turcs et leur chef Baxeta (Bajazet) dans leurs nouvelles conquêtes autour de Constantinople, en Bulgarie ou en Serbie, il faut aller les combattre chez eux, en Turquie même, c'est là qu'on pourra les vaincre plus sûrement, et délivrer le Saint Sépulcre. La Syrie, la Palestine, pays peuplés et fertiles, fourniront plus de ressources à l'expédition que les déserts de Valachie et de Hongrie.

2.° *La substance abrégée de la chevalerie de la Passion de Jésus-Christ*

en françoys. Philippe de Mézières appelle ainsi l'exposé sommaire de l'organisation intérieure de l'ordre et des raisons qui en rendent la création nécessaire. C'est un livret, destiné à circuler dans toute l'Europe et à être communiqué par les adhérents de l'ordre pour recruter de nouveaux membres [16].

Philippe de Mézières s'est contenté ici de traduire le prologue de sa première rédaction latine, en y ajoutant les détails nouveaux que lui fournissaient les évènements du jour; c'est ainsi qu'il mentionne les rois Charles VI et Richard II, qui viennent de se réconcilier et de prendre la croix (f. 44[a]). Dans ce prologue, l'auteur se nomme et se qualifie *indigne chancellier d'un petit royaume de Chypre jadiz appellé.* La partie vraiment neuve de cette partie est le développement des vingt motifs, qui, suivant l'auteur, militent en faveur de son projet. Nous donnons à l'appendice le sommaire étendu, écrit par Philippe lui-même, de ces vingt raisons ; et ce sommaire permettra au lecteur de se rendre compte de l'intérêt que peuvent présenter les développements que l'auteur donne ensuite (ff. 50[a]-68[b]). Ces dix-huit feuillets contiennent tout un traité d'art militaire, à l'usage des croisés, et les détails qu'on y lit nous permettent de juger du rôle que Philippe de Mézières réservait à ses chevaliers.

Les ff. 72 à 91 renferment des détails sur le gouvernement intérieur de l'ordre, la liste de ses officiers, grands et petits, la description sommaire de l'armement, du costume des membres, des armoiries. Tout cela forme comme un résumé de la seconde rédaction latine, avec nombre de faits nouveaux et d'allusions aux évènements récents de France et d'Angleterre.

3.° Les ff. 92 à 111 du ms. de l'Arsenal contiennent un petit traité ainsi intitulé: « *La manière dont l'ordre sera gouverné jusqu'à ce » que la guerre soit portée en Syrie, ou livre du commencement de la » sainte chevalerie de la Passion.* » On y trouve d'abord la liste des volumes, qui composeront les archives de l'ordre; il sont au nombre de cinq, dont le *Livre de la règle*, le *Livre de la substance abrégé* (f. 94[b]), le *Livre du secret de la sainte chevalerie.* L'auteur expose ensuite comment on pourvoira aux premiers besoins de l'ordre; une taxe sera levée sur les nouveaux membres, et le produit de cette taxe servira à payer l'entretien des chevaliers, des sergents et de leur famille. Il indique ensuite les autres dépenses nécessaires: le prix du passage en Terre Sainte, les frais de transport, tant pour le nolisement des vaisseaux, tant pour les provisions, tant pour l'armement, tant pour

16 Le manuscrit de lord Arundel est probablement celui que l'auteur avait envoyé en Angleterre ; une note du ms. de l'Arsenal relative au pape Benoit XIV (f. 114; voir plus loin p. 364) nous donne à penser qu'on en retrouverait un troisième exemplaire au Vatican, et il a dû en exister d'autres copies en Allemagne, en Espagne et dans les Pays-Bas.

les munitions, etc. On pourrait intituler cette partie du manuscrit: *Exposé des voies et moyens.* Toute cette partie, difficile à analyser, abonde en renseignements intéressants; ils empruntent une grande valeur à l'expérience de l'auteur, qui connaissait l'Orient à fond, et avait pris lui-même part à plus d'une grande expédition. On sent partout que Philippe de Mézières a été un homme d'action avant d'être un écrivain, et toute cette partie de l'ouvrage est bien moins chimérique que la plupart des traités et projets analogues que nous a laissés le XIV[e] siècle.

4.° Les derniers feuillets du manuscrit de l'Arsenal (ff. 112^b-114^b) donnent la liste des chevaliers qui, au moment de la rédaction de l'ouvrage, avaient pris l'engagement de s'affilier à l'ordre, ou avaient promis leur aide pécuniaire à Philippe de Mézières.

Nous donnons cette liste en appendice: elle n'est point fort étendue; et elle prouve combien le projet favori du chancelier de Chypre avait peu de chance de réussir. On y voit figurer les plus grands seigneurs de France et d'Angleterre, et à côté d'eux des personnages tout à fait obscurs. Des quatre personnes que l'auteur déclare avoir été ses auxiliaires dans la prédication en faveur de l'ordre, deux seulement sont bien connus, le sire de Giac et Eudes de Granson, dont les noms reviennent fréquemment dans les chroniques et dans les chartes du temps.

Telle est en abrégé cette troisième rédaction de l'ordre; les extraits que nous en donnons plus loin, prouveront, croyons-nous, que nous ne nous sommes pas trop avancé en affirmant que cet ouvrage mériterait une publication intégrale et que les érudits qui s'occupent de l'histoire du Moyen-Age, comme ceux qui étudient plus spécialement celle de l'Orient latin, y trouveraient nombre de renseignements du plus haut intérêt.

EXTRAITS DU MS. 1056 DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE.

[*I.e rédaction. — Sommaire de la préface*].

Nova religio milicie Passionis Jhesu Christi pro acquisicione sancte civitatis Jherusalem et Terre Sancte.

Prefacio seu quoddam compendium regule militaris (*sic*) Passionis Jhesu Christi. Que prefacio declaratur in decem capitulis.

Primum capitulum. — De beneficiis Dei, maxime Passionis Salvatoris, de ingratitudine christianorum et quibusdam motivis ad recognoscendum et vires resumendum.

II.[m] capitulum. — De quodam figurali speculo novo et inaudito, in quo christiani maculam sue ingratitudinis recognoscent.

III.[m] capitulum. — De composicione speculi, ex quibus componetur, et de virtute et misterio ejus.

IV.[m] capitulum. — Quomodo speculum prelibatum erit quedam congregacio fidelium et sancta religio militaris ad renovandum Passionem Domini, ad multiplicandum fidem catholicam, ad redimendum Terram Sanctam et quomodo sancta religio renovabit Passionem Domini corde, verbo et opere, active vivendo et contemplative.

V.m capitulum. — De nomine religionis et religionem intrancium in genere. f. 1 b.

VI.m capitulum. — De habitu et vestimentis religionis in genere.

VII.m capitulum. — De capite religionis sancte et ejus nomine, de officialibus religionem regentibus et eorum nominibus.

VIII.m capitulum. — De personis ecclesiasticis sanctam religionem in spiritualibus regentibus.

IX.m capitulum. — De tribus votis perfectionis, que religiosi observare habent et de quarto voto summe perfectionis.

X.m capitulum. — Quomodo beata virgo Maria, cujus animam gladius doloris Passionis Filii pertransivit, singularissima advocata erit istius sancte religionis, Passionem Domini representantis, milites nostros protegendo, dirigendo et animando [ac contra] inimicos tanquam [mater] [1] pia filios suos deffendendo.

Ista religio militaris Passionis Jhesu Christi, principaliter ordinata pro acquisicione Terre Sancte ac dilatacione fidei catholice ad plagam Orientalem, summe necessaria est in ecclesia Dei pro reformacione christianitatis. Erit enim causa prompta, facilis, jocunda et devota reparacionis christianorum, Passione Domini auxiliante. Primo namque peccatores, homines armorum et societates, hodie effundentes sanguinem christianorum in viam perdicionis, quasi ad nupcias ambulantes, ac nobiles et ignobiles secundos genitos, modicam aut nullam partem in hereditate patris habentes secundum legem regionum, jam expertos in armis, ista religio ad viam salutis benigne suscipiet, et sic principes christianorum in pace remanere poterunt et facient passagium per istam religionem, ipsis principibus ad propria remanentibus, quia delicati sunt. — Secundo ista religio, ad unguem regulata, per Dei gratiam sufficiens et potens erit ad extirpandum in via sua tirannos et rebelles Ecclesie, perturbantes pacem ipsius ecclesie Dei Romane. — Tercio prudens, sapiens et potens erit ista religio ad reducendum in via sua Grecos et scismaticos ad obedienciam ecclesie Romane, ad veram fidem catholicam suscipiendam. — Quarto ista religio neccessaria est michi (*sic*) prumptu ad obviandum infidelibus et debellandum Turchos, jam ad portam catholicorum appropinquantes. — Quinto et ultimo ad finem optatum, videlicet ad redempcionem Israel, ad liberandum sanctam civitatem Jherusalem et Terram Sanctam de manibus inimicorum sancte Crucis ac multiplicacionem fide[i] catholice ad plagam Orientalem, ista sancta religio summe neccessaria est, sicut lucidius apparebit legenti inferius prefacionem regule presentis ac epistolam sequentem in prefacione ipsius regule militaris Passionis Jhesu Christi.

[*I.e rédaction. — Préface, fin du ch. IX*].

....Fateor etenim, fere viginti anni elapsi sunt a quo tempore benignus Jhesus, sicut pie estimo, circa religionem istam sanctam cor meum inflammavit. De meritis autem meis non presumo, quia multorum delictorum, heu, heu, michi conscius sum, set de gratia Dei mei et benignitate domini nostri Jhesu Christi, unicuique secundum Apostolum tribuentis prout vult et clementer inspirantis in cordibus fidelium emendacionem vite et salutem animarum. In quibus annis artem meam militarem, michi miseram et peccatricem, exercendo, quamplures et diversas regiones mundi, maxime Terram Sanctam et partes Orientales, Petrum Heremitam civitatis mee Ambianensis, condam sancti passagii magnificum ac devotissimum promotorem, pro modulo meo sequendo, a Deo circuivi. Licet modicum inde fructum anime mee reportavi, peccatis meis impedientibus, nichilominus tamen religio ista sancta magis ac magis in corde f. 9 c. f. 10 a.

1 Les mots entre crochets manquent f. 1 b.; nous les suppléons d'après le titre du chapitre, f. 10 b.

meo continue pululando crescebat, et quasi quicquid videbam vel audiebam conversando inter principes et magnates, religiosos, seculares, fideles et infideles, de bono regimine et vita morali activa, contemplativa et spirituali, tacitus ad amicam meam dilectissimam, formosam atque delectabilem, videlicet ad istam sanctam religionem omnia applicabam, et sine intermissione ipsam dominam meam et matrem sanctam, fidelem numero non paucis ac michi sponsam accipere anhelando affectabam et desiderabam, clare in Christo Jhesu sperando infinitam multitudinem filiorum et filiarum Dei in futuris ex ipsa sponsa generari in vitam eternam. Insuper, quasi vir desideriorum, pluries proposui vitam matris mee, scilicet regulam ipsius sancte religionis, scribere et in lucem, Passione Christi dirigente, producere, sed peccata mea innumerabilia, f. 10 b. quibus ingratus offendi matrem matris mee prelibate, scilicet Passionem Dei mei, digne me prohibuerunt. Vivit Dominus meus et Deus meus dulcis Jhesus, qui me cancellarium Cypri indignum elegit inter fratres meos, et fecit mecum misericordiam, in cujus conspectu sto: ipse qui est benedictus novit quod non mencior.

[*I.e rédaction. — Épître explicative*].

f. 16 a. Epistola in prefacione regule militaris Passionis Jhesu Christi, de motivis clare concludentibus sanctam miliciam Passionis Jhesu Christi hodie in Ecclesia Dei et in conventu christicolarum maxime ad partes Orientales fore neccessariam, videlicet pro redempcione sancte civitatis Jherusalem et Terre Sancte ac pro multiplicacione et deffensione sancte fidei catholice et pro Passionis Salvatoris diu neglecte recensione ac recordacione.

EPISTOLA.

Omnibus in Domino fidelibus catholicis presentibus et futuris, decorem domus Dei, que est in Jherusalem, necnon et locum habitacionis gloriose Passionis Salvatoris ad f. 16 b. votum sicientibus, zelator et conservus vester Philippus de Maseriis, indignus cancellarius modici regni Cypri, liberacionem domus Dei, redempcionem loci sancti ac prostracionem inimici in Christo Jhesu Domino nostro. Manifesta sunt, etc.

. . . .

f. 19 b. Tercia causa, tercium motivum est, ut per ipsam nostram miliciam christianis Orientalibus in promptu subveniatur. Unde sciendum est, quod duo genera christianorum Orientalium sunt, qui neccessario succursu indigent, unum videlicet quod ab Agarenis die noctuque debellatur, sicut sunt Ciprienses, Hospitalarii, Greci et alii eis adherentes, et nisi a fratribus suis occidentalibus eis cito subveniatur, amen, amen dicendo, destruentur et nomen domini Jhesu de partibus Orientis, heu! delebitur, quod absit. Jamjam major pars illarum nacionum fidem Christi dereliquit, f. 19 c. sicut imperium Grecorum, regnum Armenie regionesque alie numero non pauce, sed et minor pars remansit, novit Deus, non sine timore. Christianissimus vero atque strenuissimus princeps, Petrus de Lizigniano, Jherusalem et Cipri rex, meus dominus preclarissimus, cum sua milicia Cipriensi, Hospitalariis et quamplurimis parcium occidentalium nobilibus adjuvantibus, inimicos fidei debellavit; Sathaliam civitatem inexpugnabilem, dominam Turchorum, a Deo gladio obtinuit et munivit; Alexandriam quoque, dominam Egipti et clavem soldani Babilonie, turma Machometica in littore primo prostrata, triumphavit, intravit et dominatus est. Sed et civitatem antiquam Syrie, Tripolim et alias civitates et castra quamplurima inimicorum fidei viriliter debellavit, in justo et pio bello Dei personam, bona, amicos et regnum proprium exposuit. Fecit quoque quod potuit et ultra vires plusquam potuit. Sed f. 19 d. heu, heu! a fratribus suis christianis occidentalibus succursum habere minime va-

luit, ut in laudem Jhesu Christi augmentacionemque fidei catolice et honorem Christiane religionis predictas civitates et castra retinere valeret. Doleat Deus in pietate et cito succurrat. — Aliud autem genus christianorum Orientalium est, videlicet Armenii, Greci, christiani de Zona, Nothormi, Jacobini, Georgeani et Indiani, qui omnes amaritudine oppressi sub tributo infidelium non vivunt, set moriuntur. Venit enim eis tempus partus, sed pariendi non habent vires; dicet forte quis: « Numero » pauci sunt isti christiani ». Vere etenim innumerabiles sunt, dispersi tamen in valle lacrimarum, flagellati, in umbra mortis sedentes et viribus defficientes, continue clamant alterutri, dicentes: « Putasne videbimus fratres nostros christianos occiden- » tales, armis, militibus et populis adeo potentes, in turmis armatos nobis ad suc- f. 20 *a*. » currendum venire? ». Cujus pectus tam ferreum, cujus cor tam lapideum, ut gemitus non exprimat, lacrimas non effundat, fratrum nostrorum christianorum Orientalium afflictionem audire. Apostolus vero: « Omnes fratres sumus in Christo »; ergo fratribus est subveniendum et cito succurrendum, maxime per istam sanctam miliciam Dei, militibus numero non paucis circundatam et ornatam, armis Passionis Christi armatam et in Deo suo dulci Jhesu murum inimicorum Dei transgredi preparatam.

Quarta causa, ut Terra Sancta de manibus inimicorum fidei, bellante sancta religione, liberetur, et a Deo acquisita in posterum conservetur, quod summe neccessarium est, ymo modicum proficiet Terre Sancte acquisicio, si primo non ordinetur ipsius retencio. Manifestum est enim omnibus nomen Christi invocantibus vituperium et opprobrium christiane religionis, quia Jherusalem deserta est et porte ejus f. 20 *b*. combuste sunt igni, respublica christianorum, heu! in manibus extraneorum est, et utinam Cipio Affricanus, reipublice Romanorum zelator maximus, hodie resurgeret et rempublicam christianorum redimeret. Vituperium nemppe principum est occidentalium, qui potentes sunt ad redimendum. Propter enim peccata christianorum Deus hereditatem suam sanctam dereliquit et factus est diu tanquam dormiens, tanquam crapulatus a vino, iniquitatibus nostris hoc impetrantibus. Quis mortalium valeat corde ymaginari, lingua exprimere aut calamo scribere istud facinoris vituperium? christicolarum certe nemo, et ideo causa brevitatis transibo, quia memini me in *Libello lamentacionis Jherusalem* de negligencia christianorum lacius scripsisse. Si enim veri christiani essemus, invicem contribueremus et nostrorum bonorum minimam particulam aut decime decimam aut personam in redempcione Israel pone- f. 20 *c* remus, utique eciam vigilaremus et non sineremus domum Dei nostri ab Agarenis perfodi. Sed non est qui faciat bonum. Propheta inquit: « Non est, usque ad unum » omnes declinaverunt simul ambulantes in concupiscenciis et vanitatibus [1] ». Cum enim principes nostri christiani occidentales, ad quos redempcio Jherusalem pertinet, ad presens occupati sint, quia quidam illorum villam *(sic)* emit et habuit eam videre, alter quinque paria boum emit et habuit eos probare, alter vero uxorem accepit et habuit eam ducere, Salvatore nostro hoc predicente, neccesse est et expediens istam sanctam militum congregacionem pro redempcione Terre Sancte premittere. Quod autem nostra sancta milicia sufficiens atque potens esse debeat, Deo adjuvante, pro mundacione Templi Dei et domus Dei, que est in Jherusalem, Dominus per Helyam prophetam nobis profert adjutorium, dicens: « Reliqui michi in Israel vij milia vi- » rorum, qui non curvaverunt genu ante Baal [2] ». Istis electis congregatis, cum prin- f. 20 *d*. cipe nostre milicie, Passionem Domini renovando et sanctam Crucem bajulando, portas inimicorum fidei destruent et vectes ferreos confringent. Satis est, a Deo, de celo veniet fortitudo, unus illorum mille Thurcos et Tartaros persequetur et duo X. Sarracenos. — Dicet forte quis: « Pie sunt ista et a Deo fienda, sed, Terra Sancta » acquisita, in posterum quis christianus eam conservabit, cum multis et multis » vicibus post Passionem Domini acquisita fuerit, et tamen in manibus christianorum

1 *Psalm.* XIII, 3.

2 III *Reg.* XIX, 18 et *Ad Rom.* XI, 4.

» respective modico tempore remansit? ». Ad quod dicendum est, quod christiani condam in acquisicione Terre Sancte laboribus piis primo fatigati et postea temptacionibus invalescentibus superati, ipsi laici libere, sine capite et sine regula artante, ad loca sue nativitatis redibant, modico populo christiano in Terra Sancta
f. 21 a. remanente, ipso quoque populo, continue a dyabolo temptato, murmurante et non resistente Agarenis innumerabilibus, ipsum modicum populum christianum jam in se divisum sine intermissione persequentibus, et peccatis christianorum invalescentibus, modicus populus christianus defficiebat et prosternebatur, et sic Terram Sanctam de Crucifixo non confisus derelinquebat. Ista autem nostra sancta milicia Passionis Domini firmabitur in terra inimicorum fidei usque ad mortem et non in terra christianorum nec in insulis maris. Ipsa quoque milicia domum nativitatis sue, agros, amicos, etc. retro non respiciens, relinquet, crucem Domini portabit et Passionem ejus sequetur, Salvatore precipiente et dicente : « Tolle crucem tuam et » sequere me [3] », et alibi : « Qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit
f. 21 b. » lumen vite [4] ». Firmiter enim stabit milicia nostra in partibus Orientis, acquesita conservabit, sed et prioratus, commendatorias et beneficia particularia per milites milicie alibi non possidebit, tolleturque omnis occasio et materia a nostra sancta milicia proprium concupiscendi et possidendi. — Iterum posset quis dicere : « In ecclesia sancta Dei multe religiones militares sunt, videlicet ad plagam Orientalem » Hospitalarii, et ideo ad partes Orientales non est necessaria ista milicia ». Ad quod dicendum est, quod religiones antedicte, omnes per ecclesiam sanctam Romanam approbate, digne et sancte sunt, sed heu ! hodie, sicut hominibus constat, inveterate quasi defficiunt, presertim quia illas intrare desiderantes, maxime in partibus Orientalibus, videntes se non posse castitatem virginalem servare, in-
f. 21 c. trare non presumunt, sicut tactum est superius. . . Ista autem nostra sancta milicia, quasi novella et velud palma quedam exaltata incades (*sic*) in novitate et incremento Spiritus sancti plantabitur in ortum Domini Sabaoth, irrigabiturque continue sanguine et aqua lateris Salvatoris, et fecundata sobole conjugali, castitate remanente, multiplicataque filiorum Dei benedictione, dulces fructus triumphales in campo militari et in domo spirituali a bono Jhesu producet. Qui autem de dulcedine fructus ejus gustabit, dissolvi cupient (*sic*) et esse cum Christo desiderabit. Constat ergo istam sanctam miliciam fore neccessariam ad partes Orientales, ut videlicet per ipsam Terra Sancta de manibus inimicorum fidei liberetur et acquisita in posterum in christiana religione firmiter manuteneatur.

[*IIe rédaction. — Fragment du prologue*].

.... Ecce vobis descripsi, patres et domini mei amantissimi, hanc regulam milicie
f. 49 a. Dei, et ut pie spero vobis desuper missam largam utique, delectabilem et catholicam ad laudem gloriose Trinitatis tria premittendo, videlicet compendium seu prefacionem, sustanciam presentis regule inductivam, et presentem prologum, deinde
f. 49 b. tocius regule tabulam seu rubricas premittendo. Et quia hec regula ad milites et laicos principaliter pertinere dignoscitur, ut ipsi laici regulati, modicum litterati, diversas materias regule sancte, quas observare habent, cicius invenire valeant, presens volumen rubricarum regule sancte divisi in XXXa libris, cuilibet libro suam rubricam premittendo. Divisi igitur hanc regulam in XXXa libris, quia X precepta legis, in tabulis Moysi descripta, in trigonum versa et extensa moralizando faciunt
f. 49 c. XXXa . . . . Nec moveat, obsecro, legentem, quod in presenti regula sancta religionis prolixe tracto et materias unius libri pro diversitate materiarum in libris seu

[3] Matt. XVI, 24. [4] Ioann., VIII, 12.

libros sepius replicans, verbi causa in libro de judicibus et judiciis ipsorum multa que videntur pertinere ad librum justicie, rursum in libro ubi assumuntur religiosi nostri ad officia religionis multa que pertinere viderentur ad librum electionum, et sic de singulis. Aliud est etenim loqui de officio, judiciis et sentenciis proferendis per judices, et aliud est execucioni dare sentencias ipsorum, et aliud est loqui de assumpcione officialium, et aliud de electionibus canonicis in religione sancta fiendis. Nemppe quia religio militaris est et de personis laicis congregata, expedit enim, f. 49 a. ut pie estimo, hanc regulam non in brevibus concludi, sed ipsam in casibus verisimiliter occurrentibus multipharie dilatari, ut videlicet milites nostri et religiosi minus quandoque litterati clare videre valeant, legant, sciant et intelligant pariter sine magna exposicione que, quanta et qualia in regula sua promisent (*sic*) et observare habeant.

[*II.e rédaction. — Sommaire*].

Tituli librorum regule militaris seu Milicie Passionis Jhesu Christi. f. 51 a.

Primus liber regule Milicie Passionis Jhesu Christi. — De nominibus presidencium, officialium et non officialium ac omnium militancium in religione sancta Milicie Passionis Jhesu Christi.

Secundus liber. — De habitu pulcherrimo et vestimentis in specie Milicie Crucifixi, videlicet principis, patriarche, archiepiscoporum, episcoporum, canonicorum, oblatorum, militum, fratrum, servientum et eorum uxorum, ac de inviolabili observancia regule in indumentis, in presenti libro declaratis.

Tercius liber. — De magnifico et devotissimo cultu divino in religione nova Passionis Domini, et de hiis que pertinent ad divinum officium et decorem domus Dei, f. 51 b. ac de sacramentis et disciplina ecclesiastica.

Quartus liber. — De statu, dignitate, officio et regimine ac potestate patriarche, archiepiscoporum, episcoporum, canonicorum ac personarum ecclesiasticarum religionis Milicie Passionis Jhesu Christi.

Quintus liber. — De hospitalitate et hospitalibus in religione sancta, et de operibus misericordie sine intermissione exercendis ac de hospitalario et in officio ejus sibi subditis.

Liber VI.us — De statu, dignitate, regimine et officio ac potestate principis Milicie Passionis Jhesu Christi, ac de assumpcione presidencium et officialium, militum, fratrum et servientum religionis sancte.

Liber VII.us — De judicibus ecclesiasticis et militaribus religionis sancte et de of- f. 51 c. ficialibus ad eos pertinentibus ac de sedibus et publicis consistôriis ipsorum, et qualia judicia in timore Dei maturius proferre debeant.

Liber VIII.us — De consiliis principis Milicie Dei et magni consilii sancte religionis ac de forma tenendi consilia et judicia per principem, consilium et capitula generalia et universalia, ac de sedibus distinctis et consistoriis secretis et publicis ipsius principis et consilii.

Liber IX.us — De aulis magnificis seu tinelis distinctis et aliis locis in omni con- f. 51 d. ventu et in expedicionibus, in quibus milites nostri et religiosi cotidie commedent, ac de officialibus aularum officioque ipsorum, et de hiis, que pertinent ad cibum et potum et ad alia neccessaria ad aulas pertinencia.

Liber X.us — De sanctissimo bello Dei contra inimicos fidei et qualiter princeps et presidentes in religione sancta exibunt ad bellum, qualiter bellabunt in fide, strenue exponendo se ad mortem pro amore dulcis Jhesu, ac de preparacione ad bella et forma vivendi, consulendi, et quandoque cum inimicis pro meliori tractandi, et de disciplina Milicie imperturbabili in exercitu Dei viventis inviolabiliter observanda.

Liber XI.us — De forma pulcherrima et omni genere armorum, quibus milites et religiosi Passionis Jhesu Christi communiter utentur, ac de vexillis sacris et omnibus bellicie signis militaribus, tam in expedicionibus quam in conventibus sancte religionis, et de tubis sacris et trumppetis.

f. 52a. Liber XII.us — De tentoriis, papilionibus, tabernaculis et ingeniis diversorum generum pro religione nostra sancta in expedicionibus et aliis continue necessariis, ac de puteis et cisternis in exercitu fodiendis.

Liber XIII.us — De quadruplici culpa in religione sancta perpetranda, videlicet de levi culpa, de gravi culpa, de graviori culpa et de gravissima culpa, ac de omni transgressione regule sancte.

Liber XIIII.us — De decretis, ordinacionibus et declaracionibus, de consiliis et preceptis affirmativis et negativis regule sancte Milicie Passionis Jhesu Christi, vigilanter et inviolabiliter observandis.

f. 52b. Liber XV.us — De justicia commutativa et distributiva, civili et criminali, ministranda ad unguem, equitate et caritate semper mediantibus, in nostra sancta religione.

Liber XVI.us — De electionibus et forma electionum principis, patriarche, archiepiscoporum, episcoporum, magni connestabuli, presidencium et omnium officialium sancte religionis regulate, tam ecclesiasticorum quam militancium.

Liber XVII.us — De recepcione devotissima et matura catholicorum Christianorum, tam ecclesiasticorum quam militancium, ad sanctam religionem accedencium, ac de cautelis justis adhibendis, ne in recepcione aliquorum religio sancta quandoque decipiatur.

f. 52c. Liber XVIII.us — De constitucionibus factis in presenti regula et fiendis in futurum per sanctam religionem mature, morose et non leviter, que quidem constituciones fiende si fuerint alicujus ponderis, omnino transient per unum, duo aut tria capitula generalia aut forte per capitulum universale.

Liber XIX.us — De moneta pulcherrima et utili ac de ponderibus et mensuris nostre sancte religionis.

Liber XX.us — De scolis plurimis in diversis scienciis et ydiomatibus ac de magistris et doctoribus ipsarum scolarum.

Liber XXI.us — De uxoribus militum, fratrum et servientum nostre sancte religionis et de matrimoniis et nupciis ipsorum, ac de viduis, filiis et filiabus nostre sancte religionis et subditorum ipsius.

f. 52d. Liber XXII.us — De recepcione magnifica et humana regum, principum et baronum, ad partes Orientales veniencium causa belli Dei seu peregrinacionis, a nostra sancta religione, ac de recepcione legati seu nuncii appostolici, ambaxiatorum imperatorum, regum et principum fidelium seu infidelium vel scismaticorum, et de nunciis seu ambaxiatoribus mittendis ad summum ponthificem, imperatores, reges et principes per sanctam religionem.

Liber XXIII.us — De litigiis, differenciis et dissencionibus communibus quandoque movendis in sancta religione et extra, ac de abreviacione litigiorum et pacificacione dissencionum, et quibus de causis per religiosos nostros et subditos religionis in religione appellare licebit et ad quos.

53a. Liber XXIIII.us — De concordia et unitate nutriendis in religione sancta inter principem, presidentes et consilia, patriarcham, prelatos, canonicos et clerum ac de remediis prumptis et oportunis in magnis et arduis factis preparatis ad divisionem.

Liber XXV.us — De reformacione generali, excellenti, racionabili et neccessaria nostre sancte religionis per regulam sanctam determinata, et de novo modo ipsius reformacionis, alias forte in aliqua religione militari nunquam audita, religioni Milicie Passionis Jhesu Christi istis temporibus non mediocriter expedienti.

Liber XXVI.us — De edificacione mirifice ecclesie principalis, conventus, eccle-

siarum cathedralium et aliarum religionis ac de edificacione admirabili castri, principalis conventus, palacii principis, civitatum, castrorum, habitacionum et fortaliciorum tocius religionis sancte.

Liber XXVII.us — De privilegiis apostolicis, imperialibus et regalibus obtentis f. 55 b
et obtinendis, ac de possessionibus, introitibus et bonis immobilibus universis religionis sancte in libris autenticis per scripturam redigendis ad memoriam perpetuam benefactorum sancte religionis, ac de forma caute et secrete tractandi et custodiendi thesauros religionis sancte, a Deo concessos.

Liber XXVIII.us — De distribucionibus victualium, vestium, armorum, equorum et aliarum neccessitatum per religionem sanctam continue fiendis militibus nostris et religiosis ac uxoribus ipsorum.

Liber XXIX.us — De viciis et virtutibus a militibus nostris et religiosis spiritualiter et moraliter vitandis et amplexandis.

Liber XXX.us — De premio triplici magnifice Milicie Dei religionis militaris f. 55 c.
Passionis Jhesu Christi, hanc regulam sanctam pro viribus observantis, ac de orationibus devotissimis in fine regule pro conclusione et celesti benedictione impetranda.

EXTRAITS DU MS. 2251 DE L'ARSENAL.

[*III.e rédaction. — Prologue*].

Jhesus. — Le Prologue. Comment la chevalerie de la Passion Jhesu Crist est f. 1 a.
figurée par la manne des enfans de Israel.

Une rude epistre pour satisfaire aucunement et grossement par la bonté de Dieu à aucuns chevaliers qui ne recoyvent pas si plainement, comme il seroit expedient selon l'oppinion d'aucuns, le don de Dieu et la grace singuliere et autresfois en sa forme non oye, que Dieu leur a mandé et doulcement leur offre, c'est assavoir de devenir ses chevaliers preux et esleuz et tres singuliers entre Cm milliers, et desquels il entend à faire sa singuliere guerre pour recouvrer vaillemment son propre heritage, pour lequel il respandi son precieux sanc en l'arbre de la vraye croix, voire par le moyen de la sainte chevalerie de la Passion de son benoist filz Jhesu Crist; laquelle chevalerie pour estre produite en lumiere de la crestienté un roy oriental, tres vaillant et tres catholique, par le conseil des plus sages, vaillans et preudommes clers, chevaliers, bourgois et marchans crestiens des parties d'Orient, et apres IIII papes de Romme, l'un apres l'autre, en l'espace du temps de XL ans, devotement ont receue la dicte chevalerie, loée et approuvée sans aucune contradicion, pour l'augmentacion de la foy, voire par bonne voulenté, combien que la ditte chevalerie jusque à ores n'ait pas sorti son propre effect, pour certains empeschemens survenans à la chrestienté; c'est assavoir pour les pechiez orribles partout regnans, et par especial pour la mortele guerre des roys de France et d'Angleterre, encores la dicte offerte de Dieu, c'est assavoir la dicte chevalerie der- f. 1 b.
renierement a esté faicte devotement et reverenment rec[e]ue d'une partie des plus sages et vaillans clers, princes, barons, chevaliers et autres vaillans preudommes des royaumes et regions, c'est assavoir d'Arragon, de Navarre, d'Espaigne, d'Ytalie, de France, d'Angleterre, d'Escoce et d'Alemaigne, comme il appert clerement par leurs certains enseignemens et par escripture devant Dieu en substance veritable, pour la consolacion desquelz aussi ceste epistre est escripte. Et ce souffise de cestui present prologue.

Aux dessus diz un povre et vieil solitaire des Celestins de Paris, ou doulz Jhesu tres humble recommandacion. — L'Epistre. — Il est escript en la sainte Escripture, etc. . . . .

f. 2 b. Or veons se la dicte manne figurée, c'est assavoir la chevalerie offerte de Dieu à la crestienté, parlant moralment, pourra satisfaire au goust et au desir des vaillans chevaliers et combatans, qui par la grace de Dieu se partiront d'Egipte, c'est assavoir du desert occydental, et yront en la terre de Promission, pour conquerre, possider et vaillanment retenir la Terre-Sainte. Il se puet dire que le goust et appetit raisonnable de tout vaillant chevalier alant oultremer au service de Dieu s'estant à IIII choses principales et desirables. La premiere si est que le dit chevalier soit soustenu honnestement en boire et en mengier et à la neccessité naturele de son corps durant le saint voiage. La seconde qu'il soit continuelment pourveu souffisanment de vestiaire, d'armeures et de chevaux pour soy defendre et vaillanment envair les ennemis de la foy. La tierce si est que en combatant pour la foy, il puisse acquerir justes richesses et vraye honneur non reprouvée, mais approuvée de Dieu à sa personne, et par consequent à sa noble lignie. Mais le quart, derrain et principal desir si est que par grace et par son saint labour il puist une foiz parvenir à la conqueste de Jherusalem militant, et finablement à la sainte cité de Jherusalem là sus triumphant . . . .
. . . .

f. 9 a. Les estas des personnes sus touchiés en la dicte chambre de parlement, ainsi comme dit est, sans noise et sans foule par regle politique ainsi bien ordenez, le vieil escripvain en esperit vit entrer en la chambre un ancien homme, en simple habit, tout courbé de vieillesce, lequel portoit en l'une de ses mains une potence pour lui apuyer, et en l'autre main un livre en grant partie rongies de ras et d'espines dessirez. Cestui viel homme de petite apparance et de povre existence avoit esté messagier especial de la royne Providence divine par l'espace de XL ans et plus en Orient, en Occident, en Midi et en Septentrion, et venoit faire sa relacion de sadicte messagerie à sa maistresse la royne Providence divine, ainsi acompaingnée comme dit est dessus, voire pour prendre congié de sondit office et soy excuser, c'est assavoir pour la douleur qu'il avoit de ce qu'il n'avoit pas acompli tout ce qu'il vouloit et ce que chargié lui estoit, pour sa vieillesce aussi, et que le derrain quartier de sa vie à sa fin aprouchoit. Cestui vieillart messagier par son droit nom estoit appellez Ardant Desir . . . . . .

[*III.e rédaction — Sommaire du 1.er livre*].

f. 44 a. *La substance abregèe de la chevalerie de la Passion de Jhesu Crist en francoys.*

Cestui premier livre est de la substance abregie de la chevalerie de la Passion de Jhesu Crist, et l'autre apres de la substance abregèe du secret de ladicte chevalerie. En leur substance soient acompliz en nom de Dieu.

LE PROLOGUE.

L'epistre en la prefacion de la regle de la chevalerie de la Passion de Jhesu Crist, c'est assavoir des motifs et raisons clerement demonstrans que ceste nouvelle chevalerie de la Passion Jhesu Crist en l'eglise de Dieu et ou convent des crestiens aujourd'uy est expedient, mais tres neccessaire, c'est assavoir en substance pour la redempcion de la sainte cité de Jherusalem et de la Terre Sainte, pour la multiplicacion et defension de la sainte foy catholique, pour rafreschir et renouveller la piteuse memoire de la Passion du doulx Jhesu Crist entre les cre-

stiens aussi comme ja oubliée; et pour mander ceste noble chevalerie oultremer devant les tres debonnaires princes Charle et Richart, roys de France et d'Angleterre par la grace de Dieu, faisans le saint passaige, comme une bonne fouriere, et là par la dicte chevalerie appareillier la voye du Seigneur avec saint Jehan Bapste, c'est assavoir devant en prenant places convenables, etc. . . . .

Les rubriches des causes pour lesquelles ceste chevalerie de la Passion Jhesu Crist est necessaire, voire le temps d'aujourd'uy mauvais et perilleux consideré et le monde qui va fort à declin. f. 47 b.

La premiere cause que ceste chevalerie soit neccessaire, c'est assavoir que par l'exemple d'une si nouvelle et si solennelle devocion, les crestiens et par especial les hommes d'armes soient esmeuz de laissier leurs pechiés et de leur vie amender.

La seconde cause, c'est assavoir que par l'exemple de ceste chevalerie entre les crestiens par une nouvelle compassion soit rafreschie et renouvellée la Passion de Nostre Seigneur Jhesu Crist.

La tierce cause de la neccessité de nostre saincte chevalerie, c'est assavoir que f. 48 a. par lui soit mandé le secours promptement aux crestiens d'Orient, qui en ont grant mestier.

La quarte cause de l'institucion de nostre chevalerie, voire principale, si est à ce que par la dicte chevalerie la Terre Sainte soit acquise et delivrée de la main des ennemis de la foy et acquise en la foy fermement retenue.

La quinte cause de la neccessité et du bien qui porra avenir de ceste sainte chevalerie, c'est assavoir afin que par elle la sainte foy catholique partout és regions d'Orient soit multipliée.

La sisiesme cause de notre chevalerie, c'est assavoir pour resister, s'il sera besoing, à ceulx qui perturbent la foy catholique et l'eglise de Romme, si comme à hereges, tirans, scismatiques demourans deca la mer.

La VII.e cause puet estre dicte, c'est assavoir que nostre sainte chevalerie, en son chemin passant pai Italie, par aventure pourra estre neccessaire sur le fait de la division et scisme de l'Eglise, en querant et trouvant aucun bon traicté sans effusion de sang, à ce que l'Eglise de Dieu soit ramenée à un seul et vray pastour des ames, voire le roy de France et d'Angleterre ce procurant et ceste legacion à ladicte chevalerie commettant.

La VIII.e cause de l'institucion de ceste sainte chevalerie et de sa neccessité puet estre dicte, c'est assavoir que le pais ferme, une foy mandée du ciel, laquelle Dieu vueille octroyer, entre les roys de France et d'Angleterre, ceste chevalerie sera neccessaire pour aler devant comme noble et puissant fourriere en la terre f. 48 b. d'Oultremer et la fichier son pié et prendre terre vaillanment, en attendant les roys qui vendront au saint passaige.

La IX.e cause, c'est assavoir quant par la bonté de Dieu les roys, à tout leur grant host, seront descenduz en la terre des ennemis de la foy et chevaucheront, ceste sainte chevalerie pour la garde et tuicion des personnes des roys et de tout l'ost des crestiens, aura tousjours l'avant-garde, et certains vaillans chevaliers esleuz d'icelle seront ordonnez au frain des dessusdiz roys, et oultre ce ladicte chevalerie aura tousjours l'arriere-garde, afin que desroy en l'ost du Crucifix ne prengne seignorie.

La X.e cause est, c'est assavoir à gens d'arme et de pié sanz nombre, qui vendront en l'ost des roys à leurs propres despens et sanz maistres ou seigneurs et sanz regle, lesquelx aucune fois voudront és batailles, folement par eulx emprises, faire leurs voulentés, errans parmy l'ost, comme ouelles sanz pastour, par ceste sainte chevalerie soient reglez et adreciez à ce qu'ilz auront à faire et non destorber l'ost de Dieu par tele maniere de gent desregulée.

La XI.ᵉ cause, c'est assavoir quant aucunefois, és grans batailles des roys et des princes encontre les ennemis de la foy, par la permission divine les victoires ne vendront pas tousjours à souhait, ceste sainte chevalerie à la lettre rugulée (*sic*) et experte en fait d'armes et en touz perilz, aura souverainement et diligenment la
f. 49 a. cure possible des mors et des navrez, afin qu'ilz ne doyent pas demourer en la main des ennemis en confusion de la sainte foy catholique.

La XII.ᵉ cause, etc., c'est assavoir que quant les nobles et vaillans roys en la terre des ennemis de la foy seront en leur host, hors de forteresse, leurs personnes soyent gardées et de jour et de nuyt par les plus vaillans chevaliers, esleuz de nostre saincte chevalerie.

La XIII.ᵉ cause, etc., c'est assavoir quant par les roys vaillanment combatans aucunes cités perilleuses ou forteresses seront prinses et acquises et dangereuses à garder, par la sainte chevalerie apparellie à touz perils pour la garde d'icelle à ce sanz arrest soit pourveu.

La quatorsieme cause, etc., c'est assavoir que par la vigillant diligence et caute et subtille discipline de guerre de nostre chevalerie, ses espies veillans et non dormans, les roys à toutes heures de l'estat et secrez des ennemis de la foy, comme il sera possible, soient garnis et enformez.

La XV.ᵉ cause, etc., c'est assavoir se par la bonté de Dieu il se pourra trouver aucun bon et honnorable traictié à l'onneur de la foy entre les roys et les ennemis de la foy, le prince de la chevalerie en personne ou par ses saiges et esleuz chevaliers de la chevalerie sanz fatigacion ou repos, en ce se doye traveillier par toutes manieres que faire se pourra, voire la majesté royale tousjours commandant et ordenant.

f. 49 b. La XVI.ᵉ cause, etc., c'est assavoir quant les roys seront en l'ost du Crucifix, emmy les champs encontre les ennemis à aucun siege, nostre sainte chevalerie par l'ordenance royale par certains vaillans chevaliers en quantité raisonnable de la chevalerie, fera humblement visiter le gait de l'ost des roys et le gait des engiens à certaines heures de la nuit, en eulx doucement reconfortant de diligenment veillier, et en gardant aucunement l'ost des espies des ennemis et faulx crestiens, qui voulentiers vont de nuyt.

La XVII.ᵉ cause, etc., c'est assavoir quant en l'ost des roys catholiques, l'anemi de l'umaine nature procurant, aucuns rimours, debas ou discencions sourdront ou seront taillié de sourdre, comme il est bien acoustumé és grant hosts, qui aucunefois ne sont pas bien regulé, tel cas avenant, le prince de la chevalerie du Crucifix en personne ou par ses grans officiaux, selon l'estat et dignité des personnes, esqueles sera le debat, se travaillera à son plain povoir d'estaindre les diz debas en ramenant les personnes contrarians à bonne amour et charité, voire la Passion du doulz Jhesu moyenné.

La XVIII.ᵉ cause, etc., c'est assavoir que les crestiens des parties d'Occident, qui auront voué ou entendent à vouer ou leurs peres ou parens d'aler Oultremer ou saint passage, desquelz parens ilz auront la succession temporele ou espirituele, ou par aventure seront obligié en aucune maniere au saint passaige d'Oultremer, telz gens devotement et saintement en la compaignie de ceste sainte chevalerie pourront bien acomplir leurs veux, debtes et promesses, voire l'Eglise dispensant.

50 a. La XIX.ᵉ cause, etc., c'est assavoir que les mainsnez filz des [*corr.* et] freres des nobles hommes de France, d'Angleterre et d'ailleurs, qui ont petite ou aucunefois nulle porcion des heritages de leur pere, pourront servir à la dicte chevalerie, et s'il se porteront bien, ilz acquesteront noble heritaige.

La XX.ᵉ cause, etc., c'est assavoir que se par la permission divine, les roys seront destourbés, que ja n'aviengne, de tost faire le saint passaige, que pour satisfaire à Dieu des veux et obligacions de leurs grans peres touchans au saint passage,

ilz doient mander Oultremer sanz arrest ceste sainte chevalerie. — Et tout ce qui est dit ès rebriches cy dessus que la dicte chevalerie devoit faire touchant les personnes des roys, elle le fera à la personne du prince de la chevalerie et des presidens en l'abscence des roys.

[*III.e rédaction. — Titre du second livre*].

Le livre de la substance abregie du livre du secret de la chevalerie de la Passion de Jhesu Crist, plus plainement contenant la substance du dit livre que les autres livres pareilz qui ont esté envoyez en Angleterre, en France et ès autres parties de la Crestienté. Et est expedient que cestui livre principalment avec le livre de la substance abregie de la chevalerie soit mandé partout. f. 94 b.

La pratique briefve du recevoir les chevaliers, freres et sergens en la sainte chevalerie de la Passion de Jhesu Crist quant à finance, et ce qu'ilz paieront à l'entrer pour estre gouverné III ou V ans en la terre des ennemis de la foy, laquelle chevalerie est ordennée principalment pour IIII choses . . .

[*III.e rédaction. — Liste des chevaliers de la Passion*].

Ce sont les chevaliers et autres bieneureux en Dieu, ausquelx la nouvelle chevalerie de la Passion Jhesu Crist a esté revelée par une povre creature premiere messagiere à la Crestienté de la chevalerie, lesquelx chevaliers ont anoncié et anoncent de jour en jour aux princes, barons et chevaliers partout à leur plain povoir la dicte chevalerie, à la gloire de Dieu, vray honneur de leurs personnes et sauvement de leurs ames, lesquelx chevaliers et autres dignes de grant loenge en Dieu sont cy escrips, non pas selon leurs estas et dignitez, maiz selon les temps et ce qu'ilz sont premierement venuz à la congnoissance et amour de Dieu par le moyen de la dicte chevalerie. f. 112 b

Les premiers messaiges de Dieu et de la chevalerie apres la povre creature, ou temps de Charles, roy de France, VI.e de son nom:

Robert l'Ermite du clos de Constentin en Normandie, singulier messaige de Dieu et de monseigneur saint Jaque aux roys de France et d'Engleterre sur le fait de la paix des II roys et sur le fait de l'union de l'Eglise et du saint passage d'Oultremer.

Monseigneur Jehan de Blezi, seigneur de Mauvilly, de Bourgoingne, chambellan du Roy et chevetaine de Paris.

Monseigneur Loys de Gyach, de Limosin, chambellan et grant eschancon du Roy.

Monseigneur Othe de Granson, de la terre de Savoye, chevalier d'onneur du roy d'Engleterre et du duc de Lencastre.

Ces quatre cy dessus recités comme IIII Euvangelistes depuis l'an de grace mil CCC IIII^{xx} et V jusques à l'an IIII^{xx} et XV, en divers pays et royaumes par la grace de Dieu ont preschié et anoncié la dicte sainte chevalerie, come il appert cy dessoubz par les princes, barons et chevaliers, qui à la chevalerie au service de Dieu se sont ja vouez et dediez par leur foy, par escriptures de leurs mains ou par offerte et promesse souffisante. f. 113 a

Ou royaume de France.

Monseigneur le duc de Bourbon.
Mons. le mareschal de France, Bouciquaut.
Mons. Jehan de Vienne, admiral de France.
Mons. Jehan de Chaalon, seigneur de Larlay, et mons. Henry son frère.
Mons. Jaque d'Arbon.

Mons. Guillaume de Forrimentes.
Mons. Jehan de Sainte-Croix.
Mons. de l'Espinace.
Mons. Gille de Poissy.
Mons. Gaucher d'Yrois.
Mons. Henry de Rye.
Maistre Jehan Andrieu, des seigneurs de parlement.
Maistre Lion de Noseray, doyen de Valence.
Jehan d'Uissier, escuier.
Bartholomé Leuet de Clervaux, escuier.
Nicaise Boistel, escuier.
Maistre Jehan Hue, archediacre d'Arbonne, secretaire du Roy et chanoine de Paris.
Mons. Guy de Nelle, seigneur d'Aiffremont.
Mons. Jaque Ponsart de la Rochelle, lui V.e
Maistre Thomas Laurent, procureur du roy en Sainctonge.
Mons. Guillaume aux Espaules, de Normendie.
Mons. Pierre de Bigars, de Normendie.
Maistre Jehan le Vistre, docteur en loys à Lion sur le Rosne.

f. 113 b. En Espaigne.

Mons. Pierre Louppes, grant baron.
Mons. Robert Braquemont.

En Arragon.

Mons. le visconte de Rode.
Mons. Ponce son frère.

En Gascoigne.

Le viconte d'Arte.
Le seigneur de Castillon.
Le seigneur de Lesparre.

En Navarre.

Arnault d'Aigremont.
Jehan de l'Eglise.
Raoul Pain-me-fault.
Mons. Charle Alferis.
Guillaume de Seris.

En Alemaigne.

Mons. Hue de Hanost, chancellier du roy de Suese.

Tous les dessus diz ont promis d'estre de la chevalerie.

En Angleterre.

Le duc d'Youlc, oncle du roy d'Engleterre.
le conte de Rutheland, filz du dit duc.
le conte Mareschal.
le conte de Nortombelande.
mons. l'evesque de Saint David.
mons. le Despensier.
mons. Hue le Despensier.
mons. Loys Cliffort.
mons. Thomas West.
mons. Guillaume Helemann. f. 114 a.
mons. Jehan Harlestone.
mons. Guillaume Feniston.
mons. Raoul de Persy.
mons. Hervy filz Hue.
mons. Symon Felbrig.
mons. Richart Albery.
mons. Hervy Guine.
mons. Thomas Herpignen.
mons. de Rochefort.
mons. Robert Morley.
Piteux, escuier.
Richart Chelmesinch, escuier du Roy.

En Escoce.

mons. David et mons. Alixandre de Lindesay, freres.

Tous les dessus diz et autres plusieurs ont prins (*sic*) d'estre de la sainte chevalerie.

En France.

Ceulx qui se sont offers de aidier à la dicte chevalerie et n'ont pas encore offert d'estre de la chevalerie.
Mons. le duc de Berry, qui a offert pour la chevalerie C hommes d'armes paiez pour un an, comme il appert par ses lectres patentes.

mons. le duc d'Orliens, frere du roy de France, grandement a offert son aide.
mons. le conte d'Estamppes, XII hommes d'armes paiez pour un an.
mons. Phelipe d'Artoiz, connestable de France.
mons. Pierre de Navarre.
mons. Henry de Bar.
mons. de Coucy.
mons. le conte de Saint Pol.
mons. Pierre de Craon, qui a offri II^c livres de rente pour la dicte chevalerie.
mons. Guillaume Martel.
mons. Jehan de Hangest.
mons. Aubert de Hangest.
le seigneur de la Freté, mareschal de
f. 114 *b.* Normendie.
le seigneur de Viespont.
le Baudrain de la Heuse.
mons. Guillaume de Merlo.
mons. Jaques de Montmor, gouverneur du Dauphiné.
le Chast. de Flandre.

En Lombardie.

Le conte de Vertus, duc de Milan, qui a offert pour la dicte chevalerie XXX^m florins, comme il appert par ses lettres, et tres grant aide de bouche.

En l'Eglise.

Le pape Benedic, qui de son propre mouvement a voulu avoir le livre de la chevalerie.
L'arcevesque de Reins.
L'arcevesque de Vienne.
L'evesque de Senliz.
L'evesque du Puy.

En Engleterre.

Le duc de Glocestre, oncle du roy.
Le duc de Lencastre.
Le conte de Nornthone, frere du roy d'Engleterre.

Auguste Molinier.

VI.

INVENTAIRE

D'UNE COLLECTION DE PHOTOGRAPHIES

EXÉCUTÉES DANS LE COURS D'UN VOYAGE EN ORIENT (1859-1860)

Il y a plus de vingt ans je fus pris du désir d'aller explorer la Phénicie et la Palestine, où, dans l'Antiquité, avaient brillé successivement diverses civilisations et où, au Moyen-Age, les croisés s'étaient établis par droit de conquête et avaient laissé des vestiges merveilleux de l'architecture féodale.

Mon principal but fut tout d'abord de rechercher les monuments qui subsistaient encore de cette dernière époque et de les reproduire par la photographie.

J'ai poursuivi ce travail avec persévérance et j'ai eu la satisfaction de rapporter le premier en France l'image fidèle et détaillée des cinq plus importantes forteresses édifiées par les croisés.

Mais en parcourant ces contrées si curieuses à tous les points de vue, je fus aussi frappé de la beauté des sites et de l'intérêt des ruines de monuments d'une autre civilisation, et dans les quatre albums dont je donne ici le catalogue, j'ai intercalé, entre les photographies des splendides débris de l'Antiquité et du Moyen-Age, les vues des plus beaux sites que j'aie rencontrés dans mes explorations.

Après avoir réuni deux grands recueils composés: le premier, des sites pittoresques et des monuments divers de la Syrie, le second des châteaux des croisés, je me suis appliqué à l'étude de la grande et sainte Jérusalem; j'en ai recherché tous les points remarquables et surtout ceux qui se rattachent à la vie sublime du Christ et à sa cruelle Passion. La puissance de la tradition s'est imposée à mon cœur et à mon esprit d'une façon si forte que j'ai cru utile de relever exactement l'état actuel du Chemin de la Croix, avec les stations que fait le pélerin, lorsque l'âme triste et comme frappé de terreur, il veut avec une foi profonde parcourir la route qu'a suivie lui-même le Fils de l'Homme dans son martyre. Ces sujets occupent deux volumes.

Malheureusement la saison avançait et je ne pus parcourir le midi de la Palestine, où j'eusse trouvé encore de nombreux sujets d'étude. J'avais dû aussi, à mon vif regret, renoncer à me lancer dans la région de Palmyre: une grande effervescence y régnait et aucun chef ne voulut consentir à guider et à protéger mes pas. J'étais, il faut le dire, dans ce pays quelques semaines avant le grand soulèvement de 1860, qui a nécessité notre intervention armée sur ces plages lointaines.

Abandonnant donc la Syrie, j'ai gagné l'Egypte d'où je suis allé en Espagne, afin de comparer immédiatement les monuments laissés par les Maures dans ce pays, aux monuments arabes que je venais d'admirer.

De retour à Paris, j'ai coordonné mon travail dont j'ai tiré seulement cinquante exemplaires.

Au cours de mon voyage, j'avais pris de nombreuses notes que je devais publier en même temps que le recueil photographique, mais j'ai attendu jusqu'ici, d'autres travaux ayant occupé mes loisirs.

Les découvertes que j'ai faites ne sont pas demeurées complètement inédites; j'ai eu le plaisir de les mettre à la disposition de M. E. G. Rey, qui en a utilisé une partie pour son ouvrage sur l'architecture militaire des croisés, publié il y a quelques années par le Ministère de l'Instruction Publique.

Cédant maintenant au désir exprimé par de trop bienveillants amis, je vais me décider à coordonner mes notes et à les publier intégralement avec les planches.

En attendant que ce travail soit prêt, je profite de l'hospitalité que veulent bien m'offrir les *Archives de l'Orient Latin* pour donner le catalogue des photographies qui composent les quatre premiers albums de la collection que j'ai formée.

PREMIER ALBUM.

1. *Antaki* (*Antioche*). — Vestiges des remparts.
2. » Vestiges des fortifications, Porte-de-fer, Bab-el-hadid.
3. » Remparts et rochers qui touchent à la Porte-de-fer.
4. » Entrée de la Gorge-de-fer, Ouad-el-hadid.
5. » Bab-Boulcs, porte de S. Paul.
6. *Souedieh* (*Séleucie*). — Statue de l'Oronte.
7. *Latakieh.*
8. *Djiblet.* — Ruines d'un théâtre romain, intérieur.
9. » Ruines d'un théâtre romain, extérieur.
10. *Tartous* (*Tortose*). — Porte de la ville.
11. » Ancienne église de N. Dame.
12. *Tarablous* (*Tripoli*). — Vue générale.
13. » Vue partielle.
14. » Vue de Nahar Kadicha.
15. » Vue prise du Pont vieux, Djisr-el-Atik.
16. » Vue du Pont neuf, Djisr el Djedid.
17. » Vue de Nahar Kadisha, prise du Pont neuf.
18. » Une porte de l'ancienne église de S. Jean convertie en mosquée.
19. » Porte de l'ancienne église de S. Jean.
20. » (*Tripoli marine*). — Bordj ou Tour des Maugrebins.
21. » Bordj ou Tour des Maugrebins.
22. *Djebail.* — Vue des ruines du château.
23. » Soubassements phéniciens.
24. *Beyrouth.* — Côté de la mer.
25. » Coté des jardins.
26. » Consulat général de France.
27. » Maisons des sœurs.
28. *Baalbeck* (*Héliopolis*). — Vue d'ensemble des ruines.
29. » Reste du temple de Jupiter.
30. » Intérieur du temple de Jupiter.
31. » Extérieur nord de temple de Jupiter.
32. » Reste du temple du Soleil.
33. » Hémicycle de l'enceinte.
34. » Mosquée en ruines construite avec les débris des anciens temples.
35. » Grandes assises du temple du Soleil.
36. *Esch-Scham* (*Damas*). — Cour du consulat de France.
37. » Cour du consulat de France.
38. » Maison juive, Reina Varki.
39. » Divan de la maison Lisbona.
40. » Maison juive, intérieur du salon Lisbona.
41. » Maison chrétienne, (Houssi).
42. » Une vue intérieure du château.

43. *Akka* (S. Jean d'Acre). — Batterie des Français.
44. *S. Jean d'Acre.*
45. *Kaïfa.*
46. *Mont Carmel.* — Vue du monastère.
47. » Palais d'Abdallah-Pacha.
48. *Nasrah* (Nazareth). — Une vue de Nazareth.

SECOND ALBUM.

49. *Châteaux du temps des croisades en Syrie.*
50. *Kalaat-Tebnin.*
51. *Kalaat Athlit.* — Côté de la terre.
52. » Côté de la mer.
53. *Kalaat-Esch-Schekif (Beaufort).* — Vue générale.
54. » Vue partielle de l'enceinte, Sud-Ouest.
55. » Vue partielle de l'enceinte, Sud-Ouest.
56. *Kalaat Markab* — (Margat).
57. » Vue d'ensemble des murs, Nord-Est.
58. » Vue d'ensemble des murs, (Ouest).
59. » Grande porte d'entrée (Ouest).
60. » Entrée intérieure et fenêtre des rois, (Ouest).
61. » Vue partielle des murs, (Ouest).
62. » Salles des chevaliers.
63. » Grande tour d'angle du Midi.
64. » Ancienne chapelle.
65. » Cour intérieure et divan du gouverneur turc.
66. *Kalaat-el-Hosn.* — Vue générale.
67. » Première enceinte, (Midi).
68. » Première enceinte. Extérieur, (Ouest).
69. » Deuxième enceinte. Extérieur, (Nord-Est).
70. » Première enceinte. Extérieur, porte d'entrée, (Nord-Est).
71. » Deuxième enceinte. Extérieur, (Nord-Est).
72. » Première enceinte. Extérieur, (Est).
73. » Première enceinte. Parois intérieures, (Midi).
74. » Première enceinte. Parois intérieures, (Ouest).
75. » Première enceinte. Parois intérieures, (Nord).
76. » Deuxième enceinte. Extérieur, (Midi).
77. » Deuxième enceinte. Extérieur, (Midi).
78. » Deuxième enceinte. Extérieur. Tour d'Angle Sud-Ouest.
79. » Deuxième enceinte. Extérieur, (Ouest).
80. » Deuxième enceinte. Extérieur, (Nord-Ouest).
81. » Deuxième enceinte. Extérieur, (Nord).
82. » Deuxième enceinte. Extérieur, (Nord).
83. » Deuxième enceinte. Extérieur. Angle, (Sud-Est).
84. » Intérieur de la deuxième enceinte, extérieur de la salle des chevaliers.
85. » Vue du refuge ou troisième enceinte.
96. » Vue partielle du refuge ou troisième enceinte.

TROISIÈME ALBUM.

VUES DE JÉRUSALEM ET DES LIEUX-SAINTS EN PALESTINE.

87. *Jérusalem.*
88. » État actuel (1859) du Dôme du S. Sépulcre et du Minaret d'Omar.
89. » Entrée de l'église du S. Sépulcre.
90. » Tour de David avec ses grandes assises salomoniennes.
91. » Église de Ste Anne appartenant à la France.
92. » Façade de l'église de Ste Anne.
93. » Intérieur de l'église de Ste Anne.
94. » Hospice Autrichien et ancienne église de St Jean.
95. » Tour Antonia et environs.
96. » Massif de la tour Antonia.
97. » Mosquée d'Omar, construite sur l'emplacement du temple de Salomon.
98. » Mur où pleurent les Juifs. Grandes assises du temple de Salomon.
99. » Une rue de Jérusalem et entrée du Grand Couvent.
100. » Vue des remparts.
101. » Chapelle protestante et environs.
102. » Synagogue juive et environs.
103. » Porte d'Hébron et de Jaffa, (Bab-el-Khalil).
104. » Porte de Damas ou des Colonnes, (Bab-el-Amoud).
105. » Porte de Damas, (Bab-el-Amoud).
106. » Portes dorées.
107. » (Environs). Montagne de Sion. Cénacle et maison de Caïphe.
108. » (Environs). Jardin de Gethsemani et Monts des Oliviers.
109. » (Environs). Grotte de Jérémie.
110. » (Environs). Tombeau des Rois.
111. » (Environs). Tombeau de la Vierge.
112. » (Environs). Tombeau d'Absalon.
113. » (Environs). Tombeaux de s. Jacques et de Zacharie.
114. » (Environs). St Jean du Désert.

QUATRIÈME ALBUM.

LES STATIONS DE LA VOIE DOULOUREUSE À JÉRUSALEM.

115. Arcade de l'*Ecce Homo*. Ponce Pilate présente Jésus au peuple.

116. Entrée d'une caserne turque. C'est à cette porte que les pélerins font les prières de la 1re station, n'ayant pas la permission d'entrer dans la caserne.

117. Ire Station.

Jésus est condamné à mort.
Une cour intérieure de la caserne turque, où la tradition place l'endroit du prétoire où Jésus fut jugé.

118. IIe Station.

Jésus est chargé de sa croix.
Cette station est placée au bas de la *Scala sancta*, qui a été entièrement transportée à Rome, et dont il ne reste que les premières assises.

119. IIIe Station.

Jésus tombe pour la première fois.
Une colonne brisée et étendue à terre indique la place de cette station, au lieu où la Voie Douloureuse tourne brusquement à gauche.

120. IVe Station.

Jésus rencontre sa très-sainte mère.
Cette station est située à quelques pas à peine de la précédente, la tradition la place à l'arcade que l'on voit représentée dans cette planche.

121. Ve Station.

Jésus aidé par Simon de Cyrène.
Une marque dans le mur indique seule cette station. Là maison que l'on voit au fond est celle du mauvais riche.

122. VIe Station.

Ste Véronique essuie la face sanglante de Jésus.
Aucune marque extérieure n'indique cette station. La tradition la place au pied du petit escalier.

123. VIIe Station.

Jésus tombe pour la seconde fois.
Ancienne Porte Judiciaire; il s'y trouvait une colonne où l'on exposait les condamnés; elle existe encore, cachée dans l'intérieur de la maison, à gauche.

124. VIIIe Station.

Jésus console les filles de Jérusalem.
Ici encore une simple marque faite sur le fût d'une colonne encastrée dans le mur indique la station.

125. IXe Station.

Jésus tombe pour la troisième fois.
Le fût de la colonne qui se trouve au pied du mur indique cette station.

126. X° STATION.

Jésus est dépouillé de ses vêtements.
L'emplacement de cette station est indiqué par la mosaïque en marbre que l'on voit devant l'autel.

127. XI° STATION.

Jésus est cloué sur la Croix.
Cette station se trouve placée au pied même de l'autel.

128. XII° STATION.

Jésus meurt sur la Croix.
Autel élevé sur le lieu même où le Christ a été crucifié.

129. XIII° STATION.

Jésus est remis entre les mains de sa mère.
Cet autel est construit sur le rocher même où se tenait la Vierge Marie pendant le crucifiement de son Fils.

130. XIV° STATION.

Le corps de Jésus est déposé dans le tombeau.
Monument du S. Sépulcre où le corps du Christ a été enseveli.

Louis de CLERCQ
Député du Pas-de-Calais.

C.

DOCUMENTS



I.

LETTRES

I.

LETTRE DU CLERC NICÉTAS À CONSTANTIN VII
PORPHYROGÉNÈTE SUR LE FEU SACRÉ (AVRIL 947).



En 1787, un certain Chrysanthe de Brousse, *kamarasi* du S. Sépulcre, publiait, en grec, à Vienne, une *Description de la Terre Sainte* [1]. Ce livre contenait plusieurs documents jusqu'alors inédits, et, entre autres, une lettre relative au Feu sacré du Samedi Saint et soi-disant trouvée par Chrysanthe dans un vieux livre de la bibliothèque de la laure de S. Sabas en Terre Sainte [2].

Cette lettre serait importante : l'on sait que le célèbre miracle du Feu sacré apparaît subitement dans l'histoire vers le troisième quart du IXe siècle, et qu'avant les croisades, il n'était jusqu'ici mentionné que par des témoignages *latins* [3] : le

1 Προσκυνητάριον τῆς ἁγίας πόλεως Ἱερουσαλὴμ καὶ πάσης Παλαιστίνης, (Vienne, Baumeister, 1787, 103 pp., in-f°) (Pap. Vretos, I, n° 315); il a été réimprimé à Vienne en 1807, puis à Moscou, par Hiérothée, archev. grec du Thabor, sous le titre de « Προσκυνητάριον ἢ περιγραφὴ τῆς ἁγίας πόλεως Ἱερου- » σαλὴμ καὶ πάσης Παλαιστίνης » (1837, viij-138 pp. in-4°). Je dois un exemplaire de cette troisième et rarissime édition à la libéralité de notre confrère, M. de Khitrowo. Il ne faut confondre ce livre, ni avec celui de Chrysanthe Notaras, cité plus bas, ni avec celui dont Tobler (*Bibl. geogr. Pal.*, p. 97) avait vu un exemplaire unique et sans titre, aujourd'hui perdu, ni enfin avec un autre προσκυνητάριον, qui, dès 1749, avait paru à Vienne, par les soins de Syméon, archimandrite du S. Sépulcre, puis archev. de Ptolémaïs ; ce προσκυνητάριον, entièrement gravé, texte et dessins, sur 56 ff., a été tiré avec un titre différent en 1781 : il ressemble, à première vue, au livre de Chrysanthe, qui en a reproduit les dessins ; mais il ne contient pas notre lettre. Au XVIIe siècle (1653, 1661 et 1683) avait paru à Venise un premier προσκυνητάριον publié par Arsène Kalloudès (in-12, avec les bois du *Viaggio da Venezia al S. Sepolcro*); il n'a aucun rapport avec ceux que je viens d'énumérer.

2 La lettre occupe les pp. 47-51 de l'édition de 1787 et 51-55 de l'édition de 1837 ; je n'ai pu voir celle de 1807.

3 Le témoignage le plus ancien est celui de Bernard-le-Moine, vers 870 (Bernardi M. *Itin.*, c. XI [*Itin. Hieros. lat.*, I, p. 315]) répété par Guillaume

document en question serait donc, à la fois, l'un des plus anciens en faveur du miracle, et le seul *grec* antérieur aux croisades. Je dois dire tout de suite qu'il est suspect; l'archimandrite Grégoire Palamas, auteur d'une récente *Histoire des patriarches de Jérusalem*, dit bien en avoir vu de nombreuses copies dans les bibliothèques du S. Sépulcre et de S. Sabas [4]; mais il était resté inconnu à ses devanciers, pourtant si prolixes, les patriarches Dosithée [5] et Chrysanthe Notaras [6]. Les détails historiques que fournit la lettre concordent, il est vrai, avec ce que nous savons d'ailleurs de l'histoire de Jérusalem à cette époque: le patriarche était bien alors Christodule I d'Ascalon [7], et rien n'empêche qu'il y ait eu, en 947, un évènement analogue à celui que raconte le clerc Nicétas; mais ces détails historiques sont bien maigres, et ont pu être trouvés partout par un faussaire: rien non plus ne dit que Constantin Porphyrogénète (aurait-il manqué d'en parler dans ses ouvrages?), ait exercé sur les Lieux-Saints le protectorat que semble lui attribuer Nicétas [8].

Je ne puis ici me livrer à une dissertation en règle, pour arriver à établir, sans conteste, la fausseté de ce document et l'époque où il a été fabriqué: je me contenterai d'attirer l'attention sur les formules du commencement et de la fin de la lettre, sur l'ἔτος Ἀδὰμ de la dernière ligne, qui est inacceptable, sur certains dragons, dont l'un portait sur la tête une croix, et qui jamais n'ont été signalés dans l'église du S. Sépulcre. Enfin je noterai deux coïncidences assez curieuses: l'histoire du feu s'allumant sans mèche se trouve dans Guibert de Nogent [9], et l'apparition de l'étoile au-dessus de la croix, dans Grégoire de Tours [10]; or ces deux textes sont cités dans un mémoire contre le Feu sacré, composé par J. Laur. Mosheim [11], mémoire qui eut deux éditions, fut connu en Orient [12], et à l'aide duquel auraient bien pu être fabriquées, en 1787, par Chrysanthe de Brousse, et l'original de la lettre et les nombreuses copies vues par Palamas. On a vu des faux encore plus maladroits.

Si, au contraire, la pièce était reconnue comme légitime, elle réclamerait une étude spéciale, et aiderait à reprendre sérieusement la question si controversée du miracle du Samedi Saint à Jérusalem: mais je pense qu'il faut attendre auparavant que la critique se soit prononcée sur la valeur d'un document jusqu'ici absolument inconnu en Occident.

R.

de Malmesbury (*Gesta reg. Angl.*, l. IV, c. 367, t. II, 562). Hélinand, (*Chron.*, l. 47, [Tissier, *Bibl. Cist.*, VII, 168]), Albéric (Pertz, *M. G. SS.*, XXIII, 770) et Vincent de Beauvais (*Spec. hist.*, l. XXV, c. 103, éd. Duac., p. 1038); puis viennent celui d'un ancien pontifical de Poitiers (Mabillon, *Ann. Bened.*, III, 166) et celui de Raoul Glaber (Pélerinage d'Odoric, év. d'Orléans; Rad. Glab., *Chron.*, l. IV, c. 6, [*Rec. des hist. de la Fr.*, X, 51]). Le Quien (*Oriens christ.*, III, 374) ajoute à ces témoignages celui d'un *Chron. Fontanense*, pris au livre XI du *Spicilège* de d'Achery: mais ce tome ne contient aucun texte de ce nom: et le *Chron. Fontanellense* (-850), publié au tome III du même ouvrage, ne renferme rien de relatif au Feu sacré.

4 Gregorios Palamas, Ἱεροσολυμίας (Jérusalem, 1862, in-8°, p. 429 n.). Je dois dire que le *Catalogue anglais des manuscrits des bibliothèques d'Orient en 1858*, retrouvé par l'archim. Léonide et publié par lui en 1871 (*Lectures de la Soc. d'hist. et d'antiq. de Moscou*, 1870, t. IV, in-8°) ne fait pas la moindre mention de la lettre dans l'inventaire détaillé qu'il donne (pp. 7-19) des manuscrits de Jérusalem et de S. Sabas.

5 Dositheus Notaras, Ἱστορία περὶ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις πατριαρχευσάντων (Bucarest, 1715, 2 vol., in-f°).

6 Chrysanthus Notaras, Ἱστορία καὶ περιγραφὴ τῆς Ἁγίας Γῆς (Venise, 1728, in-f°).

7 V. Le Quien, *Oriens christ.*, III, 465, et Palamas, p. 416.

8 Je reviens ici sur l'opinion que j'avais exprimée plus haut (p. 13, n. 16) avant d'avoir eu sous les yeux le texte de la lettre, que je ne connaissais que par la mention de Palamas.

9 Guib. de Nov., *Gesta Dei per Fr.*, l. VII, c. 41 (*Hist. occ. des cr.*, IV, pp. 255-256); cf. *Hist. b. sacri*, c. 102 (*Ibid.*, III, 214).

10 Greg. Turonensis, *De gloria martirum*, l. I, c. 5, éd. Ruinart, p. 725.

11 J. Laur. Moshemii *Commentatio de lumine S. Sepulchri* (Helmst., Weigand, 1736, 44 pp. in-4°), réimprimée avec d'importantes additions dans ses *Dissert. ad. hist. ecclesiasticam* [Altona, Iversen, 1767, in-12°), II, pp. 211-306. Les deux textes en question se trouvent aux pp. 239 et 242 de la seconde édition.

12 V. Palamas, p. 421.

Ἔμελλεν ἄρα, ὦ θειότατε βασιλεῦ, μηδὲ ὁ καθ' ἡμᾶς βίος ἄμοιρος ἔσεσθαι θεοῦ μεγαλειότητος, ἀλλ' ἐν τῇ κατὰ Χριστὸν ταπεινώσει σου τοῖς κατ' ἐξοχὴν θαύμασι καὶ φωτοφανείαις, ὡσὰν μὴ πρὸς τὰ ἀρχαῖα μόνα τῶν 'εξαισίων θαυμάτων, τὸν ὄντως κρατοποιὸν, καὶ μόνον ἀληθινὸν Θεὸν ἡμῶν δοξάζεσθαι, ἀλλὰ καὶ διὰ τῶν ἐπὶ τῆς χριστωνύμου βασιλείας σου τελεσιουργηθέντων εὐχαριστεῖσθαι καὶ μεγαλύνεσθαι; ἴσασι γὰρ ἅπαντες πολῖται καὶ ἐπήλυδες τῶν ἐν τῇ φωσφόρῳ τῆς 'Αναστασίμου ἡμέρας κατὰ τὴν τοῦ Κυρίου ὁσίαν Ταφὴν, τελείαν καὶ παράδοξον, λέγω δὲ τῆς ἐκεῖσε φωτοφανείας ἔλλαμψιν, θείᾳ ἐπιπνοίᾳ γενομένην· πάλαι γάρ μοι ταύτην κατιδεῖν ἀκορέστως ἐπιποθοῦντι, προσκυνῆσαί τε τὸ πανίερον ἐκεῖνο καὶ σεβάσμιον ἔδαφος, οὐκ ἀπεπέμψατο τὴν ἐμὴν δέησιν ἡ θεοφρούρητος βασιλεία σου, δῶρον τε χρυσίου παρασχοῦσα, πρὸς τὸν ἐκεῖσε θεοφιλῆ προέπεμψεν ἀρχιεπίσκοπον. διάτοι τοῦτο καὶ ὁ Θεὸς ὁ εἰδώς σου τὸ πρὸς αὐτὸν ἀκέραιον τοῦ φρονήματος, τῆς τῶν βεβήλων 'Αγαρηνῶν ἁπάσης βλάβης διετήρησεν ἀνώτερον. Τῇ οὖν ἑβδόμῃ ἀπριλλίου μηνὸς, Θεοῦ προμηθείᾳ, τῷ ἀρχιεπισκόπῳ Χριστοδούλῳ τῆς ἁγίας πόλεως ἐντυχὼν, ἅμ' αὐτῷ διέτριβον, μένων τῆς 'Αναστασίμου ἡμέρας ἰδεῖν τὴν θείαν ἐπιφάνειαν, τοῦ δὲ ἁγίου καὶ μεγάλου Σαββάτου ἐγγίσαντος, ὁ τοῖς καλοῖς ἀεὶ φθονῶν διάβολος οὐκ εἴασεν ἠρεμεῖν ἡμᾶς, ἀλλ' οἷα ἀνέδην προσέκρουσε τῷ ἀκρογωνιαίῳ λίθῳ Χριστῷ ἀλλ' αὐτὸς μᾶλλον συνετρίβη, ἢ συνέτριψεν. 'Αμηρᾶς γάρ τις τῶν ἀπὸ τοῦ Παγδάτι, περὶ πρώτην ὥραν τῷ ἁγίῳ καὶ μεγάλῳ Σαββάτῳ, ἐκεῖσε παραγενόμενος ἅμα τῷ κατὰ τόπον ἀμηραίῳ, ἐπὶ τὸ πραιτώριον ἐχώρησε, θυμοῦ καὶ μανίας ἀνάπλεως· καὶ δὴ παραυτίκα τῷ ἀρχιεπισκόπῳ Χριστοδούλῳ, δεινοί τινες καὶ ὠμοὶ ἄγγελοι τὴν τούτου ἄφιξιν διήγγειλον, καὶ πρὸς τὸ πραιτώριον ἦγον· ὡς δὲ ἔφθασεν ἐκεῖσε ὁ θεοφιλὴς, καὶ ὄντως ἠκριβωμένος ἀρχιεπίσκοπος, ὁ δεινὸς καὶ ἐμβρόντητος ἀμηραῖος ἔφησεν: « Οὐκ ἔξεστί » σοι; ὦ ἀρχιεπίσκοπε! τὴν ἑορτὴν νῦν τελέσαι, τούτου γὰρ χάριν ἐνταυθὶ » ἀφῖγμην, διὰ γὰρ μαγικῆς κακοτεχνίας τὸ θρυλλούμενον θαῦμα ποιῶν, » τὴν Συρίαν πᾶσαν τῆς τῶν χριστιανῶν ἐπλήρωσας θρησκείας· καὶ μικροῦ » δεῖν Ῥωμανίαν ἀπετέλεσας τὰ ἡμῶν ἔθη ἀνατρέπων ». Ὁ δὲ θεοφιλὴς ἀρχιεπίσκοπος, πραείᾳ τῇ φωνῇ ἀντέλεξεν: « Εἰ μὲν ἅπαξ, ἢ καὶ δὶς πεῖραν » εἰλήφατε, οὐκ ἐξ αὐτῶν τε τῶν ἔργων μυριάκις ἐπιστώθητε, ἀνεκτότερον » ἂν ἐδόκει ἡμῖν λέγοντες, ὡς διὰ μαγικῆς τινος τοῦτο τελεῖται κακοτεχνίας· » ἐπειδὴ καὶ ἐκ τοῦ προϊσταμένου ἀρχιεπισκόπου σίδηρον ἀντὶ θρυαλλίδος τῇ » προσούσῃ τῷ ἁγίῳ Τάφῳ κανδήλῃ προσεπέταξε, καὶ ταύτην ἀθρόως θείᾳ » νεύσει κηροῦ δίκην ἀναφθεῖσαν ἐθεασάμεθα, μέχρι τίνος τυραννεῖν ἡμᾶς ἐπι» χειρῆτε τὸ ὑπερφυὲς θαυμαζόμενοι » ; οἱ δὲ ἐκεῖσε ἑστῶτες γραφεῖς, οὕτω καλούμενοι, τῷ κατὰ τὸν τόπον ἀμηραίῳ καθυπουργοῦντες, μέτοχοί τε τῆς ἡμῶν ἀκραιφοῦς πίστεως ὄντες, « Οὐ καλῶς ποιεῖς, ἔλεγον τῷ μιαιφόνῳ » ἀμηραίῳ, τῷ ἀρχιεπισκόπῳ κωλύων τὴν ἐξ ἔθους αὐτῷ ἑορτὴν τελέσαι, » ποίῳ γὰρ τρόπῳ τὸ βαρυτελὲς τῶν δημοσίων φόρων εἰσπράττεται, εἰ μὴ τὸ » τὰς νενομισμένας αὐτῷ ἑορτὰς συγχωρεῖται τελεῖν; καὶ ὡς εἰ τούτῳ ἐμμελὴς » τῷ λογισμῷ, ἀνενέγκαι ἔχομεν τῷ πρώτῳ συμβούλῳ Συρίας, καὶ οὐ τὴν

» τυχοῦσαν σαυτῷ προξενήσεις ἀγανάκτησιν ». Ὀργισθεὶς οὖν τοῖς εἰρημένοις ὁ δείλαιος, ἄλλην μηχανὴν καινοτέραν ἀποβλέπει, ὅλος θυμοῦ καὶ μανίας γεγονώς, καὶ χιλιάδας ἑπτὰ χρυσίων ἀφαιρῶν τῷ ἀρχιεπισκόπῳ βιάζεται· καὶ ὡς εἰ μὴ ταύτας λήψεται, ἀπαραιτήτως μὴ συγχωρῆσαι αὐτῷ τὴν ἁγίαν καὶ πάνδημον ἑορτὴν τοῦ Χριστοῦ τελέσαι Ἀνάστασιν· ὁ δὲ ἀρχιεπίσκοπος ἐπὶ τῇ ἀπορίᾳ μέγα καὶ βαθὺ στενάξας, διὰ ξίφους ἀπαλλαγῆναι αὐτὸν τῆς παρούσης ζωῆς τοὺς μιαιφόνους ἐβιάζετο, τοῦτο γὰρ καὶ συμφέρον αὐτῷ ἐνομίζετο, ὡς ἂν τῆς αὐτῶν κακίας ἀπαλλαγείη· ὁ δὲ ἐν ἀπόροις εὐμήχανος Θεὸς καὶ ἐν ἀσθενεῖ δυνατός, καὶ ταύτην διέλυσε τὴν μηχανήν· οἱ γὰρ μνημονευθέντες γραφεῖς, δύο χιλιάδας χρυσία παρασχόντες, ὡς τὰς πέντε ἐγγυησάμενοι τῷ ἀρχιεπισκόπῳ ἀποδοῦναι, τὸ κακομήχανον τοῦ ἐναγοῦς ἀμηραίου μάταιον ἀπέδειξαν, ἐπειδὴ τοῦ ἀρχιεπισκόπου ἐν τούτοις πιεζομένου εἰς τὸ πραιτώριον, ὁ τῶν θαυμασίων Θεός, τῇ ἀπερινοήτῳ καὶ ἀμάχῳ αὐτοῦ δυνάμει, δύο τῶν τοῦ τριφώτου καντήλων θείου Φωτὸς ἐπλήρωσε, τοῦ κρεμαμένου ἔν τινι τόπῳ, ἐν ᾧ λέγεται τὸ τοῦ Κυρίου καὶ Θεοῦ ἡμῶν Τίμιον Σῶμα, ἀπὸ τοῦ Σταυροῦ λουσθῆναι κατενεχθέν· τοῦτο δὲ ἐπὶ τοῦ πραιτωρίου ἀγγελθὲν τὸ παράδοξον, παραυτίκα τοῦ τε χριστωνύμου λαοῦ, καὶ τῶν βεβήλων Ἀγαρηνῶν ἡ πληθύς, ἀναμὶξ συνέρρει ἐπὶ τὴν τοῦ Θεοῦ ἁγίαν ἐκκλησίαν· καὶ τῶν μὲν ὀρθοδόξων ζέοντι πόθῳ, καὶ διαπύρῳ πίστει, τῶν δὲ ἀθέων Ἀγαρηνῶν μιαιφόνῳ γνώμῃ, καὶ ὀλεθρίῳ φρονήματι ἐπ' αὐταῖν ταῖν χεροῖν, τῶν μὲν μαχαίρας κατεχόντων, τῶν δὲ λόγχας ὡς εἴ τις τῶν χριστιανῶν φωραθεῖ λαμπάδα κατέχων Φωτός, τοῦτον ἐπ' αὐτῷ τῷ ναῷ διαχειρισθῆναι· ὁ δὲ πάνσοφος ἀρχιεπίσκοπος, ἅμα τῷ σὺν αὐτῷ κλήρῳ καὶ τοῖς Ἀγαρηνοῖς, ἐπὶ τὸν ἅγιον Τάφον ἔσπευδε τοῦ Κυρίου, καὶ δὴ μικρὸν παρακύψας, ὡς ἔγνω μήπω κἀκεῖσε φοιτήσασαν τὴν τοῦ θείου Φωτὸς ἔλλαμψιν, σὺν τοῖς βεβήλοις Ἀγαρηνοῖς τὸν θεῖον Τάφον ἠσφαλίσατο· κατὰ ἀνατολάς τε ὑψοῦτο τὰς μωσαϊκὰς χεῖρας ἄρας, σὺν τῷ χριστωνύμῳ λαῷ, ἐκτενῶς καθικετεύων τὸν τῶν ὅλων Θεόν. Περὶ δὲ ὥραν ἕκτην τῆς ἡμέρας τῷ θείῳ Τάφῳ ἐνατενίσας τοῦ Σωτῆρος, ὁρᾷ τὴν θείαν φωτοφανείαν, δι' ἀγγέλου γὰρ αὐτῷ πρόσεστιν ἡ τῆς θύρας εἴσοδος· καιρὸν οὖν λαβὼν πρὸς τὸ ἀπ' ἐκείνου τοῦ Φωτὸς μεταδοῦναι τοῖς ἐν τῇ ἁγίᾳ τοῦ Θεοῦ μεγάλῃ ἐκκλησίᾳ πολυφωτίοις, καθὼς τοῦτο ποιεῖν εἰώθει, οὔπω τῷ Τάφῳ ἀνακύψας, καὶ ἐξαπίνης ἦν ἰδεῖν πᾶσαν τὴν τοῦ Θεοῦ ἐκκλησίαν ἀνεπάφου θείου Φωτὸς πληρωθεῖσαν, ὡς ποτὲ μὲν τὸν εὐσεβῆ λαὸν ἐπὶ τῷ δεξιῷ μέρει φέρεσθαι, ποτὲ δὲ ἐπὶ τῷ ἀριστερῷ, ἄλλον ἐπὶ τὰ προπύλαια, ἕτερον ἐπὶ τὸν τοῦ Κρανίου τόπον, καὶ ἄλλον ἐπὶ τῇ κρεμαμένῃ σταυροειδῶς ἁλύσει, διὰ τὸ κἀκείνην περιστοιχειοῦσθαι τὰς κανδήλας, ἐν ᾗ φέρεται λόγος, τὸν καθ' ἡμᾶς κόσμον μεσάζειν καὶ σημείου χάριν ταύτην ἐναποκρέμασθαι· ὡς ἐπὶ τῇ ἀπροσδοκήτῳ φωτοφανείᾳ θάμβους πληροῦσθαι πάντας. ἀλλὰ μὴν καὶ αὐτοὺς τοὺς ἀθέους Ἀγαρηνοὺς ἐκπλήξεως καὶ αἰσχύνης; ἀπὸ γὰρ τῆς τοῦ Χριστοῦ Ἀναλήψεως μέχρι τῆς δεῦρο, ἐν μιᾷ τῶν ἐν τῷ ἁγίῳ Τάφῳ οὐσῶν κανδήλων, κατ' ἔτος λέγεται γεγενῆσθαι τὴν τοῦ θείου Φωτὸς ἔλλαμψιν· ἐν δὲ τῷ νῦν χρόνῳ ἀνὰ πᾶσαν τὴν ἐκκλησίαν ἀναλάμψαι τὴν θείαν φωτο-

χυσίαν, ὡς πάντας μιᾷ φωνῇ τὸ, τίς Θεὸς μέγας ἐκφωνεῖν, ὡς ὁ Θεὸς ἡμῶν, σὺ εἶ ὁ θεὸς, ὁ ποιῶν θαυμάσια μόνος. Τοῦ δὲ ἐπαράτου ἀμηραίου ἐν τοῖς κατηχουμένοις ὄντος, γυμνὴν ἐστιλβωμένην μάχαιραν φέροντος, καὶ πρὸς τὸν ναὸν προκύπτοντος, θαυματουργεῖται τί ἐξαίσιον καὶ ὑπερθαύμαστον· κανδήλης γὰρ μεγίστης ὑπὲρ κρατῆρος μέγεθος κρεμαμένης ἀντικρὺ τῆς αὐτοῦ προκύψεως, κατά τινα Θεοῦ οἰκονομίαν συνέβη, ταύτην ὕδατος καὶ ἐλαίου κενὴν καταλειφθῆναι, καὶ παραχρῆμα θείου Φωτὸς ἐμπλησθῆναι, μήτε μὴν θρυαλλίδος προσούσης ἐν αὐτῇ· ὁ δ'οὖν φονώδης καὶ δύστηνος ἀμηραῖος ἐπὶ τῷ τοιούτῳ παραδόξῳ θεάματι ἔμεινεν ἐνεὸς, ὡς καὶ πᾶσιν αὐτὸν ἀριδήλως ἐξειπεῖν, πυρὸς δίκην χεῖρα βλέπειν αὐτὸν, καὶ διὰ ταύτης ταῦτα τὰ παράδοξα καὶ ἐξαίσια ἐπιτελεῖσθαι· τὸ δὲ κατὰ τὸν δρακόντειον σταυρὸν ἔτι παράδοξον τελεσθὲν, μὴ τοῖς πολλοῖς ψεύδους ἐχόμενον νομισθῇ, ἐπ' οὐδενὶ γὰρ ἑτέρῳ τὴν ἐμὴν ἁμαρτωλὸν συνείδησιν ἀνατίθημι, εἰ μὴ ἐπὶ τῷ ἀκοιμήτῳ ὀφθαλμῷ τῷ τὰ βάθη τῆς διανοίας ἐρευνῶντι, ἐφ' ᾧ γὰρ τῶν ἐν τῷ δεξιῷ μέρει δρακοντίων τῆς ἁγίας τοῦ Θεοῦ ἐκκλησίας ὄντων, εἰς τὸν ἐν τῇ κεφαλῇ αὐτὸν ἐμφερόμενον σταυρὸν, ἀστὴρ ἀναφανεὶς ἐν τῷ μέσῳ ἡλιοειδῶς περιήστραπτεν, οὐ μετ' οὐ πολὺ δὲ εἰς τέσσαρα διαιρεθεὶς, σταυροειδῶς ἀνεφαίνετο ἐξαστράπτων, ὡς ἐπ' αὐτὸν συνδραμεῖν ἅπαντας, καὶ νικητηρίους ὕμνους ἀνακράζειν τῷ τὰ ἡμέτερα οἰκονομοῦντι Θεῷ, οὐδὲν ἄλλ' οἶμαι τοῦτο δηλοῦν, αλλ'ἢ ὡς τῆς ἐν θεῷ πιστῆς ἁγίας βασιλείας σου τὸ κραταιὸν, καθυποτάξει μὲν τον στυγητὸν Ἰσμαὴλ, ἀμαυρώσει δὲ καὶ τὴν τῶν Ἀγαρηνῶν μιαρὰν θρησκείαν, καθὼς τοῦτο καὶ παρὰ τῶν βεβήλων καὶ ἐναγῶν Ἀγαρηνῶν ὡμολόγηται· ὁ διὰ σταυροῦ Θεὸς τὰ νικητήρια δοὺς τῷ ἐν βασιλεῦσιν ἀοιδίμῳ Κωνσταντίνῳ, τὸ ὁμώνυμον καὶ ὁμότροπον δωρησάμενος. τῇ δι 'ἀστέρος μηνυθείσῃ ἁγίᾳ βασιλείᾳ σου, αὐτὸς καὶ νῦν κραταίωσαι, καὶ ἐνίσχυσαι, δέσποτα, ἐπὶ παντὸς ἔθνους σὴν κεφαλὴν ἐν σοὶ ἀποκαθιστῶν, τῆς σιδηρᾶς βασιλείας τὸ κραταιόν.

Ταῦτα ὁ ἐν κληρικοῖς ἐλάχιστος Νικήτας γραφῇ παραδέδωκα, ἔτος Ἀδὰμ ς'. υ'. ν'. ε'.

Notre vie, divin empereur! ne devait donc pas être privée [des manifestations] de la grandeur de Dieu, mais devait, au contraire, tandis que tu t'humilies en Jésus-Christ, assister à des miracles et à des apparitions lumineuses, afin que notre Dieu tout puissant et seul vrai ne fût pas seulement célébré en raison de merveilles antiques et extraordinaires, mais béni et glorifié pour des prodiges accomplis sous ton règne très-chrétien.

Tous ici, en effet, habitants et étrangers, connaissent l'illumination, qu'opère un souffle divin, à l'aube du jour de la Résurrection, sur le tombeau parfait et admirable du Sauveur.

Depuis longtemps je désirais avec ardeur voir ce miracle et baiser ce sol sacré et vénérable; ton Empire, placé sous la garde de Dieu,

n'a pas repoussé ma prière; il m'a donné un présent d'or et envoyé auprès de l'archevêque de cette ville, homme aimé de Dieu. C'est pour cela que le Seigneur, voyant la pureté de ton intention, t'a préservé de tout mal de la part des infidèles Sarrasins.

Le 7 avril, par la providence divine, étant arrivé auprès de cet archevêque de la ville sainte, Christodule, je suis resté chez lui, attendant, pour voir la divine apparition, le jour de la Résurrection.

Le saint et grand samedi approchant, le démon, toujours ennemi des bons, ne nous laissa point en paix, mais voulut heurter de toutes ses forces la pierre angulaire, qui est le Christ; mais il s'y brisa plutôt qu'il ne la brisa. Le Samedi-Saint, à la première heure, un émir de Bagdad arriva ici avec le gouverneur de la province et se rendit au prétoire, plein de fureur et de rage: de cruels émissaires notifièrent aussitôt son arrivée à l'archevêque Christodule, et l'emmenèrent au prétoire. Le prélat, béni de Dieu, se hâta de s'y rendre avec son exactitude habituelle; à peine fut-il arrivé que, tout transporté, ce terrible émir lui dit: « Il ne t'est plus permis maintenant, ô archevêque! de célébrer cette fête: c'est pour cela que je suis venu ici; » car en opérant ton miracle par des artifices magiques, tu as rempli » toute la Syrie de la religion des chrétiens, et peu s'en est fallu » qu'ayant détruit toutes nos coutumes, tu en aies fait une Romanie ». L'archevêque, aimé de Dieu, lui répondit d'une voix douce: « Si, après » en avoir fait une ou deux fois l'épreuve, vous n'êtes pas mille fois » convaincus de ces choses, mieux vaut nous accuser de magie. » Cependant l'archevêque, mon prédécesseur, a remplacé par du fer » la mèche de la lampe placée devant le S. Sépulcre, et nous avons » vu pourtant le souffle divin l'allumer soudain comme un cierge; » jusques à quand continuerez-vous à nous tyranniser, vous scandalisant d'une chose surnaturelle? » Les greffiers qui se trouvaient là, ainsi nommés parce qu'ils travaillaient sous les ordres de l'émir de la ville, appartenaient à notre foi très-pure: « Tu n'agis pas bien, » disaient-ils au sanguinaire émir, de défendre à l'archevêque de célébrer sa fête accoutumée; de quelle manière, en effet, pourra-t-il » payer les impôts publics, si lourds, si on lui défend de élèbrerer » les fêtes légales? si tu persistes dans ton dessein, nous irons en » référer au premier conseiller la de Syrie, et tu attireras contre toi » son indignation ». Irrité de ces paroles paisibles, le misérable s'avisa alors d'une autre machination; plein de colère et de rage, il se mit à exiger de l'archevêque sept mille pièces d'or, le menaçant, en cas de refus, d'interdire inexorablement la sainte et populaire fête de la Résurrection du Christ. L'archevêque, dans sa perplexité, pousse de grands et profonds gémissements, et provoque ses bourreaux à le débarrasser de la vie par le glaive, espérant être ainsi

délivré de leur méchanceté. Mais Dieu, qui sait tirer ses fidèles d'embarras et donner de la force aux faibles, mit fin à toute cette machination. Les greffiers, dont j'ai parlé, fournissant deux mille pièces d'or comptant, et se portant garants des cinq mille autres pour l'archevêque, éventèrent ainsi le complot de l'émir maudit. Or, tandis que l'archevêque était retenu au prétoire, le Dieu des miracles, par sa puissance incompréhensible et invincible, remplit de feu divin deux des lampes du triple lustre, suspendu dans un lieu où l'on dit que le précieux corps de Notre Seigneur et Dieu fut descendu de la croix pour être lavé. Aussitôt que la nouvelle de ce prodige parvint au prétoire, les chrétiens et les infidèles Sarrasins accoururent pêle mêle à la sainte église de Dieu : les orthodoxes, animés d'un désir ardent et d'une foi fervente, les Sarrasins impies, pleins de pensées sanguinaires et de desseins funestes, les mains armées, les uns d'épées, les autres de lances, prêts à massacrer, dans l'église même, tout chrétien porteur d'une lampe allumée. Cependant le très-sage archevêque, suivi de son clergé et des Sarrasins, se hâtait d'arriver au S. Sépulcre du Seigneur; ayant regardé un instant et constaté que l'illumination de la lumière divine n'y avait pas encore eu lieu, il garda le S. Sépulcre avec les profanes Sarrasins. Puis, levant les mains vers l'Orient comme Moïse, il se mit, avec le peuple chrétien, à supplier assidûment le Dieu de toutes choses. Vers la sixième heure du jour, arrêtant les yeux sur le S. Sépulcre du Sauveur, il voit la divine illumination: car un ange lui montre l'entrée de la porte. Mais, au moment où il prend un cierge (comme il avait coutume de le faire) pour donner du feu divin à tous ceux qui, dans la grande église de Dieu, portaient des flambeaux, voici qu'à peine sorti du Sépulcre, il voit tout-à-coup l'église de Dieu toute entière, pleine d'une lumière divine et intangible, en sorte que les pieux fidèles se portaient les uns à droite et les autres à gauche, une partie vers les propylées, une autre vers le Calvaire, une autre sous la chaîne cruciforme, pendue à la voûte, et à laquelle sont fixées les lampes, — cette chaîne qui passe pour être l'intermédiaire entre le ciel et notre monde, chaîne suspendue alors en signe de grâce pour éblouir les hommes par l'apparition inattendue de la lumière divine. Les athées Sarrasins eux-mêmes étaient remplis d'étonnement et de honte; car, depuis l'Ascension du Christ jusqu'à maintenant l'apparition de cette lumière avait toujours lieu, dit-on, à l'une des lampes de l'intérieur du S. Sépulcre, tandis qu'aujourd'hui c'est comme une inondation de lumière dans l'église entière: en sorte que tous s'écrient: « Quel Dieu exalter qui soit plus grand » que le nôtre? tu es le Dieu qui seul fait des miracles! » L'exécrable émir se penchait du haut des tribunes, où il faisait luire son glaive nu, et voici qu'il se passe quelque chose d'extraordinaire et de

supermiraculeux. La plus grande des lampes, plus grande qu'un cratère, et qui était suspendue en face de lui, laisse échapper l'eau et l'huile qu'elle contenait, et soudainement se remplit d'un feu divin, sans qu'elle fût garnie d'aucune mèche? A cette vue, le misérable et sanguinaire émir demeure frappé de stupeur, jusqu'à dire publiquement qu'il avait vu comme une main de feu accomplir ce merveilleux prodige.

Et il arriva encore un autre miracle à la croix du dragon (et que ce miracle ne paraisse pas une fable; car je ne soumets ma conscience pécheresse qu'à l'œil divin toujours en éveil, qui sonde les profondeurs de la pensée); il arriva, dis-je, que sur celui des deux dragons de la grande église, qui se trouve à droite et porte une croix sur la tête, apparaît un astre, resplendissant comme un soleil, qui, peu après, se divise en quatre et se met à briller en forme de croix, si bien que tous accourent vers ce lieu et entonnent des hymnes triomphales en l'honneur du Dieu qui gouverne tout en ce monde.

Tout cela ne peut prouver qu'une chose: c'est combien est puissante la foi en Dieu de ton Empire sacré, cette foi qui subjugue l'odieux Ismaël, et qui avilit la misérable religion des Sarrasins, ainsi que, du reste, ces Sarrasins infidèles et maudits l'ont avoué eux-mêmes. Que Dieu qui, par la croix, a procuré la victoire au plus célèbre des empereurs, à Constantin, et qui a déjà donné le même nom et les mêmes vertus à ton Empire sacré (désigné par cet astre) — que Dieu, ô mon maître! plaçant ta tête au-dessus de toutes les nations, affermisse et fortifie encore le pouvoir de cet Empire de fer!

Nicétas, le plus humble des clercs, a confié ceci à l'écriture, l'année d'Adam 6455 (947).

2.

SIX LETTRES RELATIVES AUX CROISADES.

Le volume actuel des *Archives* contenant déjà un grand nombre de documents épistolaires, épars dans les articles précédents, je n'en ai réuni ici qu'un très-petit nombre, me réservant de donner, dans les autres volumes, une place plus importante aux pièces isolées que je réunis sous cette rubrique spéciale.

Celles que je publie aujourd'hui ne peuvent soulever que de très-courtes observations:

I. — La première lettre doit être placée entre 1132 et 1146: en effet, Léon, auquel elle est adressée, figure comme doyen de Reims dans les années 1142-1146 et paraît être mort vers 1146 [1]. D'autre part deux évêques de Bethléem ont porté des noms commençant par l'initiale A: Anselme de 1132 à 1146 [2] et Albert de 1175 à 1191 [3]; il ne peut s'agir que du premier. Ce document est une nouvelle preuve des liens qui s'établirent, dès les premiers temps de la conquête, entre les nouvelles églises de Terre Sainte et celles de l'Occident [4]. On ne doit point s'étonner que ces relations se soient nouées, dès l'abord, avec Reims, qui avait déjà servi, pendant la 1[re] croisade, d'intermédiaire entre la France et l'armée latine [5].

II. — La seconde pièce est contenue dans un manuscrit de l'abbaye d'Orval, conservé aujourd'hui à la bibliothèque publique de Luxembourg [6]. C'est à la fois une encyclique d'Amauri de Nesle, patriarche de Jérusalem, implorant les secours de l'Occident, en faveur de la Terre Sainte, dont il raconte les récentes infortunes, et une recommandation pour Gilbert d'Assailly, grand-maître de l'Hôpital, qui doit porter cette encyclique en Occident.

On possédait déjà quatre lettres d'Amauri [7]; celle-ci est bien du même style et remplie des mêmes idées que les précédentes; elle nous apprend deux faits nou-

1 Chartes de 1142, 1143, 1144, 1146 aux archives de la Marne, communiquées par M. A. de Barthélemy.

2 Lagenissière, *Hist. de l'évêché de Bethléem*, pp. 18-22.

3 Id., *Ibid.*, pp. 41-54.

4 Voir la lettre du patriarche Évremar à Lambert d'Arras, 1104 (Migne, *Patr. lat.*, CLXII, 677) et pour Reims même deux pièces publiées dans les *Exuviæ C. P.*, II, 98, 113.

5 Voir *Epist. Alexii*, éd. Riant, præf., p. xl, et plus haut pp. 157-158.

6 J'en dois la communication à l'obligeance de M. le D.r van Werveke, m. de l'Institut de Luxembourg.

7 Bongars, I, 1174, 1180, *R. des hist. de la Fr.*, XVI, 198; cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XIX, 163-165.

veaux; d'abord une défaite qu'aurait subie Baudouin III en 1161 [8], aux environs d'Acre, puis la mission même du grand-maître Gilbert. Guillaume de Tyr nous parle bien d'une ambassade, envoyée en Occident au printemps de 1169 [9], et d'autre part, nous savons que Gilbert, après s'être démis de sa charge [10], dut partir la même année pour l'Europe [11]; mais nous ignorions qu'il se fût chargé d'aller officiellement y implorer des secours.

La lettre, dont la rédaction a dû coïncider avec le départ de Gilbert, doit être placée probablement en 1169; on remarquera que le patriarche, qui n'avait point voulu reconnaître comme valable la démission du grand-maître [12], donne encore, dans notre document, ce titre à Gilbert.

III. — En 1859, cette lettre fut publiée en latin et en italien par MM. A. M. Marcolini et A. Rossi sous le titre de *Lettera di papa Innocenzo III data nel dì 8 maggio 1201, diretta al clero Veneto* (Padova, coi tipi del Seminario, 16 pp. in-8°), elle était accompagnée de quelques notes empruntées à un mémoire inédit de l'abbé Giuseppe Nicoletti [13].

En raison de l'excessive rareté de cette édition [14], je crois devoir reproduire ici le document qu'elle contient: il est de la plus haute importance pour l'histoire des préliminaires de la quatrième croisade [15].

IV. — Je dois cette pièce à l'obligeance de M. le D.r H. Simonsfeld, de Munich, qui l'avait trouvée en tête d'un manuscrit de la Minerve. L'auteur et le destinataire sont deux personnages connus; Jean de Beaumont était chambrier et amiral de France et se rendit fort impopulaire, pendant la 1re croisade de s. Louis, par la brutalité de ses façons [16]; Geoffroi de la Chapelle figura comme arbitre dans un grand nombre d'affaires importantes [17]. La lettre elle-même ne nous apprend aucun fait nouveau: on doit seulement la ranger à côté des documents du même genre que nous a conservés Matthieu Paris [18], et de la lettre beaucoup plus intéressante d'un autre chambrier de France, Jean Sarrasin, toutes relatives aux mêmes évènements [19].

V. — Cette lettre a une certaine importance pour l'histoire des grands-maîtres du Temple, en ce qu'elle supprime définitivement les noms que l'on plaçait [20] entre Thomas Bérard et Guillaume de Beaujeu. On savait d'ailleurs que Thomas Bérard était mort le 25 mars 1273 [21].

Hugues Revel a laissé en blanc le nom du comte de Flandres, comme si (fait

8 Entre le 23 nov. 1160 et le 10 fév. 1162, date de sa mort.

9 Wilh. Tyr, l. XX, c. 12 (*Hist. occ. des cr.*, I, 959); les premiers ambassadeurs, ayant fait naufrage, furent remplacés par Frédéric, arch. de Tyr.

10 Seb. Paoli, *Cod. dipl.*, I, 229-232. Voir un article de M. Delaville le Roulx dans la *Revue histor.* Mai 1880, p. 184-185.

11 Je dis: « la même année », parce qu'il n'est point probable que le départ de Gilbert d'Assailly ait pu être de beaucoup postérieur à sa démission; cependant cette date n'est pas indiscutable. Gilbert périt dans un naufrage, le 19 septembre 1183, au retour d'un voyage en Angleterre (Bened. Petr. *Gesta Henr. II*, éd. Stubbs, I, 305; Roger. de Hoveden, *Chron.*, éd. Stubbs, II, 284).

12 Seb. Paoli, *l. c.*

13 Elle a été notée par Potthast, *Regest.*, n° 1350; mais il n'avait pu la voir.

14 C'est une de ces pièces anniversaires, pour noces, premières messes, qui disparaissent presque aussitôt après avoir vu le jour; j'ai mis plus de dix ans à m'en procurer un exemplaire.

15 Voir mon mémoire sur *Inn. III. et Phil. de Souabe*, p. 21.

16 Joinville, c. 33, 37, 83, éd. Wailly, pp. 101, 115, 285; *Chron. de Reims*, *Chron. de Flandres*. (*R. des hist. de la Fr.*, XXII, 314, 336).

17 Tillemont, *Hist. de s. Louis*, II, 109, 146, 253. 356, 495.

18 Matth. Paris, *Hist. maior*, éd. Watts, *Addit.*, pp. 1090-1094.

19 *Eracles-Rothelin*, c. 43-61 (*Hist. occ. des cr.*, II, 568-593).

20 Du Cange, *Lignages d'Outremer*, éd. Rey, 889-890.

21 *Eracles*, l. XXXIV, c. 17 (*Hist. occ. des cr.*, III, 463).

assez singulier) il l'eût ignoré. En réalité il n'y avait alors en Flandres qu'une comtesse, Marguerite de Constantinople, dont le fils, Gui de Dampierre, n'était qu'associé au gouvernement.

VI. — Cette pièce [22] vient témoigner de la véracité de Guillaume de Machaut. Après la prise d'Alexandrie, le soudan d'Égypte chercha à armer contre les chrétiens de Chypre et de Rhodes [23], les Turcs d'Asie-Mineure. Ceux-ci levèrent en effet une flotte qui fut, du reste, détruite par l'amiral Jean de Monstry [24]. C'est sur la nouvelle de ces préparatifs que, sans perdre de temps, le grand-maître de l'Hôpital, Raimond Bérenger avait demandé des renforts en Occident. Il faut rapprocher notre pièce d'une circulaire financière publiée par Paoli [25], et qui fut envoyée à la même époque et dans le même but à toutes les maisons de l'ordre.

R.

I.

1132-1146 Bethléem.

Anselme, évêque de Bethléem, à Léon, doyen de Reims: met son église en union de prières avec celle de Reims.

[Luxembourg, Bibl. grand-ducale, n° 50 (m. s. XIII, in-4°), dernier f.].

A.[nselmus], Dei gratia sancte Bethleem humilis episcopus, et omnis ecclesie conventus, domino Leoni, nutu divino venerabili Remensis ecclesie decano, salutem et initium sapientie.

Spiritualis desiderij affectum, quem circa gloriosam Nativitatis Dei ecclesiam, et nos eius utinam dignos servos, vos habere ex tenore missarum ad nos litterarum percepimus, ille divinus amor nobis inspiravit, qui ubique fideles suos Dominum Ihesum confiteri facit; sancte Remensis ecclesie orationibus nos in fratres per vos unitos esse congaudemus, et vestrum sanctum conventum, prout vestra postulavit caritas, Bethleemitice ecclesie participem esse in futurum alacri devotione instituimus. Quam benigna menti vestre virginei diversorii insit recordatio, illud optimum *Psalterium* ostendit, quod ex dono vestro nobis gratissima oblatio venit. Obsecramur vero dominum archiepiscopum et omnem ecclesie vestre sapientissimum clerum, ex parte nostra, fratrum et intercessorum eorum, videlicet in gratia Dei salutetis.

Valeatis omnes in Domino.

22 Elle m'a été communiquée par M. Auguste Molinier.

23 G. de Machaut, v. 3948-3954, éd. Mas Latrie, p. 120.

24 Id. v. 3972-3981, ibid.

25 *Cod. diplom.*, II, n° 76, p. 95.

II.

1169 Jérusalem.

Amauri de Nesle, patriarche de Jérusalem, à l'Église d'Occident: raconte les malheurs de la Terre Sainte; recommande Gilbert d'Assailly, grand-maître des Hospitaliers, qui part pour solliciter les secours de l'Europe.

[Luxembourg, Bibl. grand-ducale, n° 42 (*Orval*), (m. s. XIII, in-4°), ff. 115 *a*-117 *a*].

A[malricus], Dei gratia sanctissime Dominice Resurrectionis patriarcha, venerabilibus fratribus, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prioribus, prepositis, principibus, ducibus, palatinis, marchionibus, comitibus, et universis sancte matris Ecclesie filiis, ad quos iste littere pervenerint, salutem et pia orationum suffragia.

Satis, ut credimus, fratres karissimi, vestra novit universitas quantis miseriis quantisque tribulationibus et angustiis Orientalis ecclesia ab inimicis sancte Crucis nuper afflicta, et obpressa, et fere ex toto destructa, peccatis nostris exigentibus, extiterit. Postquam enim Raimundus, princeps Antiochie, raptus fuit a Turcis et interfectus, et maxima pars terre sue ab eisdem capta et possessa; postmodum vero Rainaldo principe cum omni comitatu suo similiter capto et in vinculis posito, qui Rainaldus post Raimundum ad principatum venerat; postea siquidem Baldoino rege bone memorie cum toto comitatu suo turpiter convicto et a Turcis usque ad portas Adcharon effugato; postea vero Boamundo, principe, qui Boamundus post Rainaldum ad principatum accesserat, cum magna multitudine fratrum sancti Hospitalis Iherusalem et Templi, et aliorum plurimorum christianorum convicto, et in vinculis posito, adiuncto sibi comite Tripolitano cum omni posse suo; ad ultimum capta Cesarea Philippi, que vulgari nomine Belinas vocatur, que etiam clavis et porta et defensaculum tocius Terre Iherosolimitane esse solebat, modo nichil aliud restat, nisi quod gens maledicta, Salvatoris nostri inimica, sanctam civitatem Iherusalem, in qua Agnus Dei, qui tulit peccatum mundi, pro nobis captus, verberatus atque mortuus, in cruce nos redemit, et de faucibus Diaboli liberavit, violenter capiat, teneat, et ad detrimentum tocius christianitatis inrecuperabiliter possideat, nisi Deus nobis misertus fuerit et omnium vestrum benignitas cum omni festinacione subvenerit. In tantum enim fortitudo Turcorum et audacitas excrevit, quod tota christianitas, partim personis, sicut predictum est, partim terra et regionibus, partim armis et pecuniis, per vim Turcorum penitus expo-

liata est. Christianorum est debilitas, et desolatio; paganorum est firmitas et fortitudo. Unde timemus quod, sicut plures et multi facile devicti et destructi per manus Turcorum fuerunt, ita etiam, immo facilius, illi qui pauciores sunt apud nos per eosdem convincantur et deleantur. Nos siquidem quantum poterimus faciemus; si autem auxilii vestri penuria, civitas summi regis capta et destructa fuerit, ante tribunal iusti iudicis super hoc oportebit vos rationem reddere; hoc sciatis pro certo quod semel, bis et ter, multo pluries, tam captos quam occisos amisimus quam nunc tota christianitas in regno Iherosolimitano coadunare potest. Ad insinuandam itaque et demonstrandam universo orbi huius tante miserie calamitatem et afflictionem, dilectus filius noster et amicus precordialissimus, Gibertus, Dei gratia magister sancti Hospitalis Iherusalem, precibus nostris, et domini regis Amalrici, et tocius christianitatis, cum ceteris nuntiis nostris, fines ultramarinos cum magno labore festinat visitare, pro quo vos attencius rogamus et exortamur in Domino, quatinus eius viva voce ad plenum instruamini, que et quanta mala ecclesiam Dei conterant, et qualiter, et quando, et qua manu huius tante ruine sancte civitatis Iherusalem subvenire valeatis. Venite ergo, dilectissimi filii, ad liberandam matrem vestram, antequam mali servi veniant qui minantur eam destruere. Venite ad sacrosancta loca, corporali presentia Salvatoris nostri consecrata; si vultis esse participes eiusdem redemptionis, que ibi per preciosissimum sanguinem Ihesu Christi facta est, [ea] liberare festinate! Nos vero, auctoritate dominice Passionis atque Resurrectionis, omnes qui iter Sancti Sepulcri arripuerint, sive auxilium vel consilium, tam in armis quam in ceteris bonis nobis fecerint, omnium orationum et beneficiorum nostrorum, que in sancta civitate Iherusalem, et in universa Orientali ecclesia fiunt, et de cetero fient, participes et consortes constituimus. Illis vero quos in itinere mori contigerit, eandem veniam quam illis qui ad nos veniunt accipere mere[a]ntur, cum orationum et beneficiorum nostrorum participacione concedimus. Omnibus, si pie devocionis affectu Dominicum Sepulcrum pro instanti necessitate visitare volentibus, tam in itinere morte preoccupatis, quam ad nos usque pervenientibus, laborem itineris ad penitentiam et obedientiam atque remissionem omnium peccatorum suorum, iniungimus [et] vitam eternam. Amen.

III.

1201, 8 mai. Latran.

Innocent III à Benedetto Falier, patriarche de Grado, à Marco Nicolai, évêque de Castello, à Giovanni Moro, évêque de Torcello, à Domenico Selvo, évêque de Chioggia, et à tout le clergé Vénitien: les invite à verser au trésor de la croisade les dîmes ecclésiastiques provenant des successions ouvertes dans l'année.

[*Venise*, École de paléographie, Collection de bulles].

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus [Benedicto] patriarche Gradensi, [Marco] Castellano, [Iohanni] Torcellanensi, et [Dominico] Clugiensi, episcopis, et dilectis filiis abbatibus, prioribus et universis clericis, in eorum diocesibus constitutis, salutem et apostolicam benedictionem.

Ad auferendam maliloquis materiam detrahendi, cum laicos sepius per legatos et litteras nostras curaverimus commonere, ut pro Terre Sancte succursu res exponerent et personas, ne clericorum pecunie parcere videremur, non parcentes sanguini laicorum, decimam partem proventuum et reddituum nostrorum ad eiusdem terre subsidium duximus deputandum; omnibus ecclesiarum prelatis, immo etiam clericis universis, in virtute sancti Spiritus, et sub divini iudicii attestatione, mandantes, ut saltem quadragesimam partem ecclesiasticorum reddituum et proventuum suorum, estimatione habita diligenti, in subventionem terre Orientalis, fideliter erogarent. Cum igitur, dilecti filii, [Henricus] dux et populus Venetorum eidem terre magnifice subvenire proponant, ut Crucifixi valeant iniuriam vindicare, ne vos divine retributionis et apostolice sitis remissionis expartes, universitatem vestram rogamus, monemus et in remissionem iniungimus peccatorum, quatinus decimas, que vobis et ecclesiis vestris de bonis parrochianorum vestrorum, qui infra unius anni spatium decesserant, provenerunt, et eorum qui usque ad annum bona sua voluerint decimare, ita tamen quod de hiis que in posterum acquisierint non fraudemini iure vestro, eisdem in opus tam pium misericorditer concedatis. Ad quod vos non duximus compellendos, ut gratuita sit vestra elemosina, non coacta.

Data Laterano, viij idus maij, pontificatus nostri anno quarto.

IV.

1249, 25 juin. Damiette.

Jean de Beaumont, chambrier de France, à Geoffroi de la Chapelle, panetier de France: lui raconte la prise de Damiette.

[*Rome*, Bibl. Casanat., A. I 21 (m. s. XIII, in-f.), f. 1 *a*].

Iohannes de Bellomonte, Francie camerarius, amico suo specialissimo domino Gaufrido de Capellis, Francie pannetario, salutem quam sibi.

De mora, quam in Cypro fecit dominus rex et exercitus eius satis
vobis innotuit, sicut credimus. Noveritis eundem dominum regem,
dominam reginam, Attrebatensem et Andegavensem comites, comi-
tissam Andegavensem, nos, Guidonem et Guilelmum, filios nos-
tros, per Dei gratiam sanos esse et iocundos, quod de vobis desi-
deramus audire. Dominus rex, fratres sui, barones, et alij, in die
Ascensionis Domini, mare ascenderunt, apud Egyptum, ductore 1149, 13 mai.
Domino, directuri gressus suos, et Damietam cum Dei adiutorio ob-
sessuri. Cum vero a Cypro usque ad Damietam non nisi cum opor-
tunitate temporis trium sit iter dierum, nos tamen, prout Domino
placuit, per viginti tres dies in mari stetimus, antequam ad portum
Damiete veniremus exoptatum. Tantum vero a portu Nimocij in
Cypro una cum domino rege recessit navigium, quod non creditur
tantum alias simul navigium convenisse. Magne quidem naves
centum et viginti et amplius, minoraque vasa octingenta et amplius
fuerunt estimata Die Veneris post Trinitatem, scilicet ij nonas 4 juin.
iunij ad portum Damiete, domino ducente, pro maiori parte appli-
cuimus hylares et iocundi. Die vero sabbati in crastino summo 5 juin.
mane, auditis horis et divino servicio, dominus rex, fratres sui, barones, milites et alij, tam servientes quam balistarij, magnas naves exierunt, vasa minora, videlicet galias et alia parva vasa intrantes, versus rippam accedentes, ad terram descensuri. Cum vero prope terram accederent, nec vasa usque ad terram possent applicare, idem dominus rex, barones, milites et omnes alij absque timoris strepitu, leto animo, usque ad mammillas mittebant se in aquam, tenentes in manibus lanceas et balistas, et Crucis inimicos, tamquam fortes athlete Domini, viriliter invadentes. Sarraceni vero armati, stantes super equos super rippam, terram nobis denegantes et eandem pro viribus defendentes, defensioni se obtulerunt, spissa mittentes in nostros pila cum sagittis. Verumptamen nostri, quorum actus Christus Dominus dirigebat, virilius invadentes ad terram descenderunt invitis Sarracenis,

et prevaluerunt nostri, auxiliante Domino, in momento victis et fugatis perfidis Sarracenis, pluribus etiam ex ipsis et de maioribus et de minoribus interfectis, pluribus etiam letaliter vulneratis. De nostris vero pauci vel nulli, Domino conservante, perierunt. Et sic de littore maris Sarraceni confuse abierunt, in quorum cordibus tantum
6 juin. Dominus incussit timorem, quod die Dominica in crastino omnes maiores et parvuli fugerunt, ipsam civitatem relinquentes, ignemque in domibus et in portis civitatis per diversa loca posuerunt, et ex fumo civitatis accense nobis innotuit de fuga et confusione Sarracenorum. In hunc autem modum Iesus Christus civitatem inexpugnabilem ad honorem sancti nominis sui et exaltationem fidei catholice reddidit christianis. Milites de regno Francie in exercitu existentes xviiij $\frac{c}{c}$ et amplius estimantur, milites vero de Suria, de Cypro, de Templariis et Hospitalariis et aliis regionibus et terra citramarina septingenti; et alii multi sunt in exercitu, qui tria milia estimant milites ibidem existentes.

Datūm anno Domini MCCXLIX, in crastino beati Iohannis Baptiste.

V.

1273, 17 mai. Acre.

Hugues Revel, grand-maître des Hospitaliers, à Gui de Dampierre, comte de Flandres: lui annonce la mort de Thomas Bérard, grand-maître des Templiers, et l'élection de Guillaume de Beaujeu, son successeur.

[*Lille*, Archives du Nord, Chambre des Comptes, B. 128].

Au tres haut et puissant monseignor [Guion], par la grace de Deu, noble conte de Flandres, frere Hugues Revel, par icele meisme grace, humle maistre de la sainte maison de l'Ospital de Saint Iohan de Jérusalem et garde des povres du Christ, salutz et appareille volenté as ses commandemens!

Sire! nos faisons assavoir à la vostre hautesce les noveles lesqueles nos creons que vos plairont. Verités est que Dex fist son commandement dou maistre dou Temple, frere Thomas Berard, ou mois de mars prochein passé. (Dex vos doinst bone vie et longue!).

Et sur ce, sire! eslurent les preudes homes dou Temple, à maistre et à governor de lor maison, frere Guillaume de Beaujou, por la reverence dou seignor roy de France et por la vostre. Et sur ce, sire, les messages preudes homes dou Temple sont alez là, et li portent la borse et la bulle. Et c'est une grant grace que Nostre Seignor li a faite, por quoi, sire, nos le faisons assavoir à la vostre

hautesce. Por ce que nos entendons que il vous plaira de l'estat de la Terre, sachiez, sire, qu'il est malvais. Et les deniers que le seignor roy de France manda au seignor pape, por la soustenance dou païs sont aussi come perdus; ne la Terre n'a autre esperance se non en la noble seignorie dou seignor roy de France, et la vostre, et des autres seignors d'outremer. Et nos vos prions, sire, por Deu! que la maison de l'Ospital de Saint Iohan vos soit recommandée, et, s'il vos plaist, sire, chose qui soit en ces parties, mandés le nos seurement, et nos le ferons volentiers.

Escrite à Acre, à xvij jors dou mois de may.

Au tres noble conte de Flandres.

VI.

1366, 1er mars. Rhodes.

Raimond Bérenger, grand-maître de l'Hôpital, à Hugues de Gozon, prieur de la Selve: lui raconte les armements des Égyptiens; lui ordonne de venir à Rhodes avec cent chevaliers de S. Jean.

[*Toulouse*, Archives de la Hte Garonne, Série II, sans n°, (Original)].

Frater Raymundus Berengarij, Dei gratia sacre domus Hospitalis Sancti Iohannis Ierosolymitani magister humilis, et pauperum Christi custos, religioso in Christo, nobis carissimo, fratri Hugoni de Gosono, domus ejusdem, preceptori Silve [1], salutem et sinceram in Domino caritatem.

Ex invasione et captione Alexandrie, quam relatione plurium vobis credimus esse notam, soldanus Babilonie contra christianitatem cismarinam et signanter contra Ciprum et Rodum multa furia indignatus, ad omnimodam destructionem et desolationem christianitatis predicte et precipue Cipri et Rodi estuans, vias et modos exquirens per quos sui conceptus propositum facilius exequatur, ad omnes admiratos Turquie ambaxiatorem suum misit, per quem eos requirebat et precabatur instanter, ne victualia aliqua de terris eorum per christianos, maxime Cipri et Rodi, permitterent extrahi et portari, et, ut sicut christiani uniuntur et conveniunt adversus Sarracenos, sic et ipsi omnes confederarentur cum soldano contra christianos, et potissime Cipri et Rodi, supra quos inexpressibili desiderio estuat exagerare cruenti furoris sui iram, et ut faciant fieri in multitudine majori qua poterint galeas et

1 *La Selve*, cant. de Requista, arrt de Rodez, Aveyron.

ligna, prout potentius poterint; nam expensas omnes oportunas et necessarias soldanus idem ministrabit habunde, et ultra lucra per eos haberi, commerciis portuum suorum, eis dabit. Presentialiter autem ut ex inculcatione nunciorum admiratos ipsos levius ad vota sua trahat super premissis, nominatus soldanus secundum direxit nuncium ad jam dictos admiratos; ex quibus, soldani ejusdem ingenti considerata potentia, divitiarum qua afluit ubertate, cum quibus facile admiratos ad se attrahet prelibatos, quibus in potentia et in divitiis sunt incomparabiles ultramarini christiani, patet christicolis harum partium periculum gravissimum (Deo placeat non ultimum exterminium!), nisi divine potentie dextera conterantur, et sanctissimi domini nostri Pape et catholicorum dominorum regum et principum forti brachio protegantur. Dictus, inquam, soldanus, ut per nova certa habemus, facit construi galeas centum cum quibus, adveniente veris tempore, una cum Turcis proposuit Çiprum et Rodum invadere, et propterea ad ejus petitionem et instantiam permaximam Turcorum marinariorum multitudinem jam ad eum dicitur accessisse, ut ex hiis armet quas facit fabricari galeas. Nos autem, ut possumus, adversum tantum parvula presidii remedia exquirentes, deliberatione consulta habita cum baylivis et proceribus aliis nostri conventus, nos et ipsi consulte providimus ut de ultramarinis partibus ad Rodum veniant fratres centum pro defensione insularum nostrarum et consolatione christianitatis cismarine, et, ut apud Marsiliam armentur due galee, in quibus cum sexaginta fratribus ipsarum partium veniat ad Rodum celeriter marescallus nostre dicte domus [2], ex quibus vos volumus esse unum. Reliqui vero fratres quadraginta per viam Venetiarum sunt venturi. Unde vobis, de consilio baylivorum et procerum predictorum, sub virtute sancte obedientie districte mandantes, precipimus quatinus, omni prorsus excusatione remota, cum dicto marescallo, aut cum quocumque fratre alio domus nostre, supradictos fratres et galeas, capitaneo ordinato per nos aut per religiosum in Christo nobis carissimum fratrem Astorgium, [priorem] [3] Alverni, ac locum nostrum tenentem in transmarinis partibus generalem, venire ad Rodum nullatenus desistatis. Ea enim gratia religioni matri nostre vos credimus affici et astringi quod ipsius tanta necessitate sentita, pro conservatione status ejus absque compulsione alia, personam et alia, que ab ipsa in recommanda tenetis, ut verus filius liberaliter exponatis, cum vera dilectio et sinceritatis affectio necessitatis tempore comprobentur.

Data Rodi, die prima mensis martii, anno incarnationis Domini M° CCC° sexagesimo quinto

2 Frère Dragonet de Montdragon, prieur de Toulouse (Bosio, *St. dell'ord. Geros.*, II, 106).

3 En 1356, frère Jean de Heredia occupait cette fonction (Bosio, II, 93); la même année un frère Astorge de Penac était nommé ambassadeur en Europe.

II.

CHARTES

I.

CHARTE RELATIVE À PIERRE L'HERMITE.

J'ai trouvé dans le *Cartulaire de Molesme* et je détache d'un ouvrage en cours de publication [1], une pièce qui parait relative à Pierre l'Hermite. Il y est question d'un « *venerabilis Petrus Heremita* » fondateur du prieuré de S.te Marie de Bellevaux, nommé plus tard S. Nicolas [2]: j'ai pensé que ce personnage pourrait être identifié avec le fameux Pierre l'Hermite: l'épithète de *venerabilis,* qui ne se serait pas appliquée à un ermite ordinaire, conviendrait parfaitement à un homme aussi considérable que le prédicateur de la première croisade. Je pense qu'en ce cas Pierre l'Hermite, au retour de la croisade, et, avant de partir pour Huy, aurait choisi s. Robert, fondateur de Molesme et de Cîteaux, comme le continuateur le plus sûr d'une œuvre qu'il n'avait pu lui-même qu'ébaucher, en bâtissant avant 1094 (date de son pèlerinage avorté) un petit monastère sur une terre de Gérald d'Alinges, mais pour laquelle il rêvait sans doute de hautes destinées, puisqu'il stipulait d'avance l'indépendance de la future fondation, dans le cas où la règle de s. Benoit serait abandonnée par les religieux de Molesme.

Léon VIEILLARD.

1 *Documents et mémoires concernant l'histoire du territoire de Belfort* (Besançon, 1881, in-8), n° 96.

2 *S. Nicolas*, commune de Rougemont-le-Château, Belfort.

1100 [3] ?

Gérald, seigneur d'Alinges, donne à s. Robert de Molesme le monastère de S.te Marie de Bellevaux, récemment fondé par Pierre l'Hermite.

[*Dijon*, Arch. de la Côte d'Or, *Cartulaire de Molesmes* (XIII s.) I, p. 91].

Quando quidem mortalis institutio occasionibus supervenientibus moriendi seu obliviscendi scelerius disperditur, per litterarum longevitatem ratum presentibus atque futuris tradimus, quod dominus GYRAUDUS, dominus Alingiae, assentientibus LAODICIO, TUREMBERTO atque PAGANO, cuius donatio bene prelata suis in iudicio et iusticia sine querela declaratur, clarissimis enim in genere sed multo magis in consideratione, constat monasterium cum suis appendiciis presentibus atque futuris, quod cognominatur Pulchra Vallis, quod, amminiculo eius fideliumque terræ huius virtute, venerabilis PETRUS HEREMITA construxit, donno ROBERTO abbati abbatibusque Molismensibus subiugavit, tali sane conditione ut quousque secundum sanctiones beatissimi Benedicti fratribus predicti loci conversari assenserunt presentibus et futuris, eisque auxilium delegaverint, eorum ditioni subdantur. Sin autem seu supra dictus abbas sive aliquis successorum eius monachos supradicti loci, qui dicitur Pulchra Vallis, eis volentibus contra regulam s. Benedicti, sicut diximus, per alias institutiones ire compulerit, seu prava intentione auxilium ad hunc tenendum ordinem denegaverint, libertate concessa, eorum diffinitioni subiacebit quod melius sequi decreverint, abbatem scilicet secundum regulam elegerint.

Hujus rei testes sunt multi, ex parte domni ROBERTI abbatis: GODRANUS, HUGO de ALTERAVILLARE [4], DAVID de CACENA, RICARDUS de SANCTO FLORENTINO, HUGO de ERINACO, PETRUS EREMITA; ex parte donni GIRAUDI: GIRAUDUS de SERVIENTE [5], TETMARUS de URBFM [6], ANSELMUS de COCINIACO [7] ✠ S. GIRAUDI [8].

3 Pierre quitta la Terre Sainte en 1099 (aut.) et arriva à Huy le 15 août 1100: voir Hagenmeyer, *Peter d. Erem.*, pp. 286, 378.

4 *Alterswyll* (Thurgovie)?

5 *Servance*, H.te Saône, commune limitrophe du territoire de Belfort.

6 *Urbès*, dans la vallée de St Amaru, H.te Alsace, ou *Orbey*, cant. de La Poutroye, H.te Alsace.

7 *Küssnacht* (Zürich).

8 Nous ne connaissons pas de localités nommées Alinges dans les environs de Belfort. — La plus rapprochée de Rougemont-le-Château serait dans les environs de l'ancienne abbaye de Senones (Vosges): « Alodia, scilicet *Alingias* et *Utingas* » (Donation de ce domaine à l'abbaye de Senones par Thierry de Domballe en 1152 [Don Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1e éd. II, p. cccxl]). Giraud d'Alinges prenait probablement le nom de ce franc-alleu.

2.

ACTES CONSTATANT LA PARTICIPATION

DES PLAISANÇAIS À LA Ire CROISADE

—

En mars [1] 1095, au milieu du carême, le pape Urbain II convoqua à Plaisance une imposante assemblée, où figuraient deux cents évêques, quatre mille clercs et plus de trente mille laïcs. A ce concile se présentèrent, suivant Bernold de S. Blaise, des ambassadeurs de l'empereur Alexis Comnène. « Il sollicitèrent instamment du » pape et des fidèles quelques secours en faveur de l'église grecque menacée par » les païens, qui l'avaient presque anéantie en Orient, et s'étaient avancés jusqu'aux » murs de Constantinople. Le pape exhorta beaucoup d'entre les assistants à prêter » ce secours, et même à s'engager devant Dieu par serment à aller à Constantinople » et à y servir fidèlement l'empereur contre ces païens [2] ». Sur l'autorité d'un témoignage contemporain aussi considérable, il est donc permis de dire que c'est à Plaisance que se traitèrent les préliminaires de la croisade, définitivement arrêtée l'année suivante à Clermont [3].

De retour en Italie, si Urbain II ne passa point à Plaisance, il s'arrêta du moins à peu de distance, à Pavie et à Milan; l'ardeur avec laquelle il poursuivait la délivrance des Lieux Saints dut alors être parfaitement connue dans la ville où il avait été, l'année précédente, parlé pour la première fois de cette délivrance; et les habitants de cette ville durent être ainsi encouragés à s'enrôler dans l'expédition projetée. Foulques, poète contemporain, comprend parmi les peuples qui prirent alors la croix, les riverains de l'Adige, et du Pô [4], et nous savons d'autre part que, le 29 juillet 1096,

1 « Primus erat mensis, cum nascitur humor in (herbis ». (Donizo, *Vita Mathildis*, l. II, c. 8, v. 765 [Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, XII, 394]).

2 « Item *legatio* Constantinopolitani imperatoris » ad hanc sinodum pervenit, qui domnum Papam » omnesque Christi fideles suppliciter imploravit, ut » aliquod auxilium sibi contra Paganos pro defen- » sione sanctæ ecclesiæ conferrent, quam pagani iam » pene in illis partibus deleverant, qui partes illas » usque ad muros Constantinopolitanæ civitatis obti- » nuerant. Ad hoc ergo auxilium domnus Papa multos » incitavit, ut etiam iureiurando promitterent, se » illuc Deo annuente ituros, et eidem imperatori contra » paganos pro posse suo fidelissimum adiutorium col- » laturos ». (Bernoldus, *Chron.*, d. Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, V, p. 461).

3 Cf. Nic. Coletus, *Concilia* (Venet. 1734), XII, p. 834.

4 « Quos Athesis pulcher præterfluit, Eridanusque ». (Fulco, *Hist. gestorum*, l. I, v. 164 [Du Chesne, *SS. RR. Gall.*, IV, 891]).

les Lombards (terme générique qui se peut appliquer aux Plaisançais), figuraient en grand nombre dans l'avant-garde de la croisade [5], de même qu'en 1100-1101, ils formèrent à eux seuls une portion considérable de l'arrière-garde [6].

Mais en dehors de ces preuves générales, nous possédons des documents particuliers qui rendent indubitable la participation des habitants des Plaisance à la première des guerres saintes, et qui nous ont même conservé le nom de trois de ceux-ci.

Le premier est l'évêque même de Plaisance, Aldo ou Aldone, qui fut probablement installé par Urbain II, à son retour de France, à la place du schismatique Weinrich. Cet Aldo, suivant quelques historiens, était né à Ugubbio, dans l'Ombrie, entre Pérouse et Urbin, et appartenait à l'antique maison de Gabrielli. Mais Vincenzo Boselli a prouvé qu'il était originaire du pays de Plaisance; car, dans une charte du 26 juillet 1100, conservée aux archives de S. Antonin de Plaisance, figure, à côté d'Aldo, un certain « *Manfredus*, *cognominatus de Rivalgario*, *frater* » *ipsius episcopi* » [7]; ce qui permet de conclure qu'Aldo, lui aussi, était de Rivergaro, commune du territore de Plaisance.

Le second plaisançais, qui figure dans nos actes, est le gonfalonier Lantelmo, probablement le même qu'un « *Dominus Mantelmus*, *vexillifer* », mentionné dans un privilège, octroyé en 1127 par Ardouin, évêque de Plaisance, à la chapelle de S. Mustiola [8], dont ce Mantelmus était un des fondateurs. L'historien Cristoforo Poggiali, qui cite cette pièce, pense que la qualité de *vexillifer* correspond à celle de l'avoué ou gonfalonier, chargé de défendre, au besoin les armes à la main, les biens et les droits de l'évêché, et de réunir autour de la bannière épiscopale les vassaux de l'évêque.

Le troisième croisé, mentionné par nos documents, et jusqu'ici inconnu aux historiens de Plaisance, est le père d'un certain Mainente Arcicoco: ce devait être un personnage aisé; car il trouva à emprunter avant son départ, de Cacapone, de Lodessano et de Fagiola, l'argent nécessaire au voyage d'Outremer, argent plus tard remboursé par son fils.

Ces trois noms nous sont fournis par trois actes publics, *rogiti*, interrogatoires faits par devant notaire, et conservés [9] aux archives de S. Antonin de Plaisance: ils font partie du dossier d'un long procès, engagé entre les évêques de Plaisance et le chapitre de S. Antonin, au sujet d'une terre considérable, nommée Brugneto et sise auprès de Roncaglia. Ils relatent les dires de nombreux témoins, rapportant ce qu'ils avaient pu entendre raconter par leurs pères, oncles ou aïeux, d'un prêt de sept livres monnayées, en monnaie de Lucques, prêt que l'évêque Aldo, partant pour la Terre Sainte, avait contracté du chapitre de S. Antonin, et qu'il avait hypothéqué sur cette terre de Brugneto.

Le premier de ces actes, passé le 19 octobre 1154 [10] devant le notaire Robaldo, a été vu autrefois par les historiens Campi et Boselli dans les archives de S. Antonin, où je n'ai pu le retrouver. Campi [11] nous en donne la substance: il contenait l'interrogatoire de beaucoup de témoins, entendus par le légat du S. Siège en Lombardie, Ariberto, cardinal du titre de S. Anastase, commis à l'instruction du procès.

5 *Gesta*, I, c. 2, *Hist. belli sacri*, I, c. 3, Baldr. Dol., l. I, c. 9 (*Hist. occ. des cr.*, III, 11, 121, 174, IV, 17-18).

6 Voir plus loin, n. 17.

7 V. Boselli, *Storie Piacentine*, I, 78. Au contraire ceux qui le font naître à Ugubbio n'apportent aucune preuve à l'appui de leur assertion.

8 C. Poggiali, *Memorie stor. di Piacenza*, III, 365, IV, 45.

9 Je dis *conservés*, bien que le premier des trois paraisse y manquer aujourd'hui.

10 Entre 1144 et 1155, période pendant laquelle Ariberto fut cardinal; cf. Ciacconius. *Vitae pontificum et cardinalium*, ed. Oldoinus, I, 1014, 1016.

11 Campi, *Hist. eccl. di Piacenza*, I, 372, II. 5.

Comme Campi n'a tiré de ce document aucune expression particulière, relative au voyage d'Outremer d'Aldo et de Lantelmo, il est probable qu'il ne contenait sur ce sujet rien de plus que les deux autres, que nous allons publier plus loin, d'après les originaux conservés aux Archives de S. Antonin.

Il nous reste auparavant à chercher en quelle année Aldo et ses compagnons partirent pour la 1re croisade, et en quelle année ils en revinrent: les documents en question ne nous fournissent pas tous les éléments nécessaires pour résoudre ce petit problème chronologique: aussi en emploierons-nous d'autres concurremment.

Voici ce que nous donnent les deux interrogatoires: celui de 1173 ne fait, il est vrai, que mentionner le départ et le retour d'Aldo. Mais celui de 1174 nous apprend, (déposition de Morbio):

1.° Qu'Aldo partit avant la venue du roi Henri en Lombardie.

2.° Que *seize* ans avant 1174, soit en 1158, le prêtre Fulgosio faisait remonter à *soixante dix ans en arrière* l'époque où Aldo avait pris la croix.

3.° Que, suivant ce Fulgosio, Aldo était parti avec la même troupe de croisés (*mota*) que le gonfalonier Lantelmo.

Le même interrogatoire (déposition de Mainente Arcicoco) assigne *deux ans* à la durée du voyage d'Aldo, place ce voyage *plus de soixante ans* avant 1174, et (dépositions de Giovanni, archiprêtre de Vigolzone et de Salvo di Otto) dit que *quatorze ou quinze ans* s'étaient écoulés entre le retour d'Aldo et la venue du roi Henri en Lombardie.

Or cette venue du *roi Henri*, est la seconde de l'empereur Henri V en Italie: elle eut lieu en 1116, année où, vers la fin de février, ce prince arriva dans le voisinage du Pô [12], probablement dans la plaine plaisançaise de Roncaglia, lieu ordinaire des diètes. Il dut y avoir là quelque assemblée guerrière, où assista encore fort jeune, mais « *cum scuto in brachio et cum burdono in manu* », Morbio, l'un des témoins de l'interrogatoire de 1174 [13].

Si de la date certaine, 1116, nous retranchons les quatorze ans du témoignage de Giovanni de Vigolzone, nous tombons sur 1102, année où Aldo et ses compagnons se seraient trouvés a Podenzano, revenant à Plaisance. Nous allons voir cependant qu'il faut probablement faire descendre cette date d'une année.

Pour le départ, nous savons que le 4 avril 1098, Aldo était encore en Italie, puisqu'il assista à un synode tenu à Milan par l'archevêque Anselme de Buis et souscrivit un privilège octroyé ce jour là par ce prélat à Landolfo, prévôt de S. Ambroise [14]. Il était encore en Occident le 26 juillet 1100, ainsi que nous l'avons vu plus haut [15]: c'est donc certainement avec la troupe commandée par l'archevêque Anselme qu'il dut partir. Or cette troupe, célèbre per la cantilène « *Ultreja! Ultreja!* » qu'elle chantait [16], partit de Milan et des villes voisines, au nombre de cinquante mille hommes [17], le 13 septembre 1100 [18], et prit la voie de terre. Cette

12 « Henricus in Italiam, cum regina totaque » domo sua, se contulit, ac circa Padum, negotiis » insistens regni . . » (Ekkehardus Uraug., *Chron.*, ad ann. 1116 [Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VI, 250]).

13 Voir ci-après l'acte de 1174.

14 G. Giulini, *Memorie di Milano*, Parte IV, pag. 363, 374, 540, ad ann. 1098.

15 Il n'y a pas à penser, bien entendu, à mettre entre ces deux dates (1098-1100) le voyage d'Aldo: les renseignements chronologiques fournis par nos actes ne s'y prêtent pas, et les chroniqueurs de la croisade n'eussent point passé sous silence un évêque de cette importance.

16 Landulfus de S. Paulo, *Chron.*, c. 2 (Muratori, *SS. RR. Ital.*, V, 473). Sur le mot *Ultreia*, voir G. Paris, *La Chanson du pél. de Charlemagne* (*Romania*, IX, 1880, p. 44).

17 « Mox profectio populosa . . . . , denuo parabatur; primum ab episcopis Mediolanensi, Papiensi, cæterisque Longobardorum populis ad l. » milia signatis . . . . Longobardorum plebes, permissu Henrici ducis, Carinthia permeata, dum » post Ungros tergo relictos in Burgariae civitatibus » hiemarent, numero rarescere ceperunt, tandemque » Constantinopolim pervenientes, in alteram ripam.... » transpositæ sunt » (Ekkeh. Uraug., *Chron.*, [Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, VI, 220]; Idem, *Hierosolymita*, XXII, 3, éd. Hagenmeyer, pp. 224-225).

18 G. Giulini, *Memorie di Milano*, P.^e IV, p. 435, ad ann. 1100.

date précise de départ nous amène pour le retour, si nous admettons les deux ans de séjour du témoignage de Morbio, à l'année 1103.

Il est certain d'ailleurs qu'Aldo était déjà revenu en Occident en 1106-1107 : en effet, il accompagna Pascal II dans son voyage en France, et quitta Plaisance probablement en même temps que ce pape, le 15 novembre 1106 [19]. Le 24 février 1107, il était témoin d'un arbitrage fait à Langres, par le pape, entre l'abbaye de Remiremont et le chapitre de Chaumonzey [20]; le 6 juin de la même année, il se trouvait (toujours avec Pascal II) à Sauvigny [21]. Mais au milieu d'octobre il était de retour dans son diocèse, où il consacrait l'église du monastère de S. Savino [22].

Je remarquerai en terminant que la déposition de Giovanni de Vigolzone, assignant Podenzano comme l'un des points de l'itinéraire de retour d'Aldo et de ses compagnons, montre qu'ils étaient revenus d'Orient par Gênes, et, en conséquence par mer. Nous ignorons d'ailleurs absolument quel rôle ils ont joué à l'arrière-croisade : nous savons seulement que l'évêque passa par Constantinople, et dut s'y arrêter quelque temps ; car il en rapporta à Plaisance une traduction du récit grec de la translation des ss. martyrs Cyprien et Justine [23].

Don Gaëtano Tononi.

I.er Acte.

1173, 12 mars. Plaisance.

Interrogatoire pardevant le notaire Gerardo.

[*Plaisance*, Archives de S. Antonin, Scaffale D., cassetta 3, n° 67].

Anno ab incarnatione Domini nostri Ihesu Christi millesimo centesimo septuagesimo tertio, indictione septima, die martis duodecimo mensis martii, in Placentia in palatio episcopi, in presentia Fulconis Stricti, Bosonis de Petradoeria, Oberti de Porta, Petri Vicecomitis, Caponi Macagnani, Ansaldi Dalinda, Arlotti de Bonardis, Antonini fratris eius et aliorum quam plurium.

Grimerius Vicecomes et Ricardus Surdus fuerunt manifesti quod causam, que vertebatur inter dominum Thedaldum, Placentinum episcopum, ex una parte, et presbyterum Guidonem, prepositum et canonicos ecclesiae Sancti Antonini, ex alia, super Brugneto, comuni voluntate ambarum partium, ad difiniendum, habuerant et testes a iam dictis preposito et canonicis in illa causa productos, iuramento more testium receperant, et ipsos diligenter examinaverant, et eorum

19 Jaffé, *Reg. pontificum*, n° 4542.
20 Paschalis II *Bulla* (*Rec. des hist. de la Fr.*, XV, 36 [Jaffé, n° 4554]).
21 Paschalis II *Bulla* (*Ibid.*, XV, 37 [Jaffé, n° 4571]).
22 Ioh. de Mussis, *Chron. Placentinum*, (Muratori, *SS. RR. Ital.*, XVI, 452).
23 « Incipit alia translatio ss. Martirum Cypriani » et Justine, quam episcopus Aldo a Constantinopoli » detulit, sicut in Grecorum libris interpretam et » scriptam invenit » (*Sermones sanctorum*, cod. mss. cathedr. Placent., n° 63, [s. XIII], f. 126 *b*).

dicta per manum Petri Puvini notarii scripta fuerant. Qua manifestatione facta ambabus partibus presentibus, idem Grimerius et Ricardus preceperunt mihi Gerardo notario ut dicta predictorum testium in actis publicis redigerem quorum textus talis est.

Gerardus de Billino iurato dicit: « Ego recordor quod audivi avum » meum dicentem patri meo Billino: Filie (*sic*) adhuc videbis litem » de Brugnedo inter dominum episcopum et illos de sancto Anto- » nino, quia vidi, quando episcopus Aldus ivit ultra mare, fecit ad se » venire presbyterum de Sancto Antonino et dixit: — Habeo adquisitum » peccatum (?) de Brugneto, volo ut des mihi septem libras luc- » censium et reddam illum ecclesiae Sancti Antonini —, et sic dedit » episcopo illas septem libras, et reddidit terram ecclesiae, et ivit » ultramare, et presbyterum ivit in terra illa, et dixit villanis, et pe- » tiit ab eis illas septem libras, et ipsi dixerunt non dare et sic tulit » eis ipsas vij libras Cone, et, cum episcopus venit, fuerunt villani ad » ipsum episcopum, et conquesti fuerunt inde, et episcopus dixit: » — Male fecit, et ego auferam illum ab eo — et sic tulit eum et » reddidit villanis, sed ecclesie non, et sic precepit patri meo ut » iuraret per suam parabolam sic verum esse, et audiebam ab eo, quod » erat allodium Sancti Antonini ».

Armanus Bobaronus iurato dicit: « Ego audivi a patre meo et » barbanis meis quod episcopus Aldus, quando ivit ultra mare, petiit » ab illis de Sancto Antonino adiutorium, et quod illi dederunt ei » vj aut vij libras Luccensium, et quod dixit eis episcopus quod ma- » le fecerat eis de isto Brugneto, et quod reddidit eum ecclesiae Sancti » Antonini, et audivi ab eodem patre meo quod reddidit in eiusdem » ecclesiae donicum, et audivi ab eisdem quod, cum episcopus re- » cessit, iverunt in terram, et tulerunt villanis vij libras Cone epi- » scopo reparato. Villani conquesti fuerunt ei, et ipse tulit terram, » ecclesiæ et semper propterea tenuit eam episcopus ».

. . . .

Matus de Romanis iurato dicit: « Ego audivi, sed ignoro a quo, » quod quidam episcopus recepit denarios ab illis de Sancto Anto- » nino, quando ivit ultra mare, et reddidit ecclesiae Brugnetum, et » propterea pro eodem facto cultaverunt villanos et tulerunt eis illos » denarios quos dederant episcopo, et, cum episcopus redivit, tulit » ecclesie Brugnetum propter lamentationem villanorum de facto sor- » tium; dicit idem, quod iste prefatus Guiscardus semper audivi fuisse » detentum per episcopum ».

. . . .

Ego Gerardus, sacri palatij notarius, predictorum Grimerii et Ricardi iussu, dicta praedictorum testium in actis publicis redegi.

II.[e] Acte.

1174, 31 décembre. Plaisance.

Interrogatoire pardevant le notaire Alberto Riotti.

[Plaisance, *Archives de S. Antonin*, Scaffale D, cassetta 3, n° 68].

Testes Placentini episcopi:

Morbius iurato dicit: « Ego recordor, quando Dominus Aldus, » placentinus episcopus, ivit ultra mare, et fuit, antequam rex Anri» cus veniret in Lombardiam, nescio quantum, sed scio quando epi» scopus Aldus ivit ultra mare, quia infans eram, sic quod non portabam adhuc arma, sed quando rex Anricus venit, poteram bene » me adiuvare, quia recordor quod illuc cucurri cum scuto in brachio » et cum burdono in manu. Est circa sedecim annis quod audivi in » ecclesia maiori a presbytero Fulgosio dicente: — Hodie esse sexaginta » anni quod episcopus Aldus misit sibi crucem, quod ivit ultra mare, » et bene scio quod episcopus Aldus ivit in illa mota, ubi dominus » Lantelmus Confanonerius ivit, quando perexit ultra mare, quia venit » deversus Pontencianum, et egomet ivi incontra eum.

Mainentis Arcicocus iurato dicit iterum coram consulibus: « Ego » eram sic parvus, quando episcopus Aldus et pater meus et domi» nus Lantelmus Confanonerius iverunt ultra mare, quod non recordor; » sed scio quando episcopus Aldus redivit, et postquam redivit, circa » duos annos fuit placitum inter me et Cocapone et Lodexanum et » Fugaciola de avere quam pater meus portaverat, quando ultra » mare pergebat, et scio quod episcopus Aldus inde fuit testis, et » fuit antequam rex Anricus veniret in Lombardiam, et bene sum » certus quod plus esse de septuaginta annis, quod episcopus Aldus » venit de ultra mare ».

Presbyter Salvus de Oto iurato dicit: « Ego recordor quando epi» scopus Aldus veniebat de ultra mare et venit ad Pontencianum, » et nondum sciebam ego litteras, et fuit antequam rex Anricus ve» niret in Lombardiam, et iam me claricaverat dominus Aldus, » quando rex Anricus venit in Lombardiam; bene videtur mihi quod » episcopus Aldus per xiiii annos vel xv antea venit de ultra mare, » quando rex Anricus in Lombardiam veniret ».

Presbyter Johannes, archipresbyter, de Vigulzono iurato dicit. » Ego recordor bene quando dominus Aldus, episcopus Placentiae » ivit ultra mare et redivit, et scio quia venit deversus Potencianum,

» quando redivit, et in mota illa quando ivit perexit Lantelmus Con-
» fanonerius, et bene fuerunt xiiii anni ante quam rex Anricus veniret
» in Lombardia, quando dominus Aldus, episcopus Placentiæ, venit
» de ultra mare, et septuaginta et sex annis, quod dominus Aldus
» venit de ultra mare sic bene credo . . . . . sed nesçio quis eorum
» prius altero ivit, et recordor quando episcopus redivit de ultra mare ».

Die martis, ultimo mense decembre, in Placentia, in laubia palatii veteris. Coram Fulcone Stricto, Oberto de Porta, Capone, Mantuano Surdo, Iacobo de Goso, Iohanne de Tuna, Nicolao de Murla, Gerardo Pigazano, Egidio Bellengario et multis aliis.

Tedaldus de Roncoveteri et Butiricius Bellengarius et Wilielmus Siccamelica, consules iustitie, preceperunt mihi Alberto Riotto notario, eorum scribano, ut dicta suprascriptorum testium in publicis actis redigerem, quem sub eis prefati testes auditi et scripti fuerunt. Inde actum fuit hoc anno dominice incarnationis millesimo centesimo septuagesimo quarto, indictione octava.

Ego Albertus Riottus sacri palatij notarius huic interfui et rogatu subscriptorum consulum iustitie hanc publicationem testium scripsi, complevi et dedi.

3.

ACTE DE SOUMISSION

DES BARONS DU ROYAUME DE JÉRUSALEM

À FRÉDÉRIC II

—

La pièce suivante, déjà signalée par MM. Turner [1] et R. Pauli [2], se trouve au Musée Britannique [3] dans un recueil de chartes originales; elle a perdu ses sceaux.

Dans ce document, les barons de Terre Sainte font leur soumission à l'empereur, et le prient de leur donner pour baile, jusqu'à la majorité de Conradin (25 avril 1243), Simon de Montfort, comte de Leicester, dont on sait que le frère, Amauri, avait été fait prisonnier, à Gaza, par les Sarrasins.

L'acte a dû être envoyé à Richard, comte de Cornouailles, qui avait quitté la Palestine le 3 mai 1241, et qui dut servir, en cette affaire, de médiateur entre les barons et l'empereur.

Ce ne fut pas, du reste, Simon de Montfort, mais bien la reine de Chypre, Alix, qui obtint la bailie de Jérusalem [4].

D. Reinhold RÖHRICHT.

1241, 7 mai. Acre.

Acte de soumission des barons du royaume de Jérusalem à Frédéric II.

[*Londres*, Br. Mus., Cott., Vesp. F 1, f. 114].

Ceste est la forme de la pais que nos, barons et chevalers et citeens del reaume de Jerusalem, et nos, Balien d'Ybelin, seignor de Baruth, et nos freres, et ie, Iohan d'Ybelin, demandons et requerons de nostre seignor l'emperor.

1 Turner, *Manners and household expenses*, p. xix.

2 R. Pauli, *Geschichte Englands*, III, 637 et *Simon von Montfort*, (Tübingen, 1867, p. 42).

3 Cotton., Vespas. F 1, f. 114; j'en dois une copie à l'obligeance du prof. Dr R. Pauli de Göttingue.

4 Cte de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, I, 323-324.

Primerement qu'il nos rende sa grace et nos pardoinst toz les mesfaiz des contens par achaison de la descorde qui a esté en la terre jusque au ior de oui; et qu'il nos baut à bail mon sire Simon de Montfort, conte de Leicestre, jusque à l'age de nostre seignor le rei Conrard, et oncore jusque à tant que nostre seignor le rei vengne en la terre, ou qu'il i enueit aucun autre de par lui qui seit au louc del deuandit Simon; et qu'il seit bail de tot le reaume de Jerusalem, ausi come nostre seignor l'emperor i fuist en sa propre persone; et que le deuandit mon sire Simon de Monfort jurra à garder sauuer ler dreiz de l'emperere et de son fiz le rei Conrard, et toz ceaux qui en la terre sont, et les alans et les uenans et les estaians, par terre et par mer, chacun à sa reisun et en son dreit, et mener les par les ous et les costumes et par les assis del reaume de Jerusalem. Et nos gens de la terre, si come il est desuz motiz, lui jurrons à garder et sauuer en son bailie et obeir comme au cors de l'emperor, et osterons la campane et les conseles et les cheuetaines de la commune, sauf ceaux qui esteient auant que l'emperere fuist seignor des païs. Et ceste forme de pais et ceste grace nos prions et requerons à nostre seignor l'emperor qu'il les seele de son seele d'or. Et nos, Balien d'Ybelin, seignor de Baruth, et nos, Ph[ilippe] de Montfort, seignor de Toron et nos Iohan d'Ybelin, sire d'Arsur, et nos Jaufrei d'Estreing, sire de Caïphas, auons juré et promis sor la sainte euuangile à tenir ceste pais, et fere tenir à nos poiers, et non estre à l'encontre, si tost come ele verra. Et por ce que ces choses si come ales sont desuz escrites soient fermes et estables, nos i auons penduz nos seaus.

Ce fui fait en l'an de l'incarnacion Nostre Seignor Ihu Crist, MCC.XLI. an, au vii. ior des meis de jun, en Acre.

4.

INDULGENCES OCTROYÉES PAR GALERAND, ÉVÊQUE DE BÉRYTE

AMBASSADEUR DE TERRE SAINTE EN ANGLETERRE

A la suite de l'invasion des Kharismiens, les évêques de Terre Sainte envoyèrent en Occident une lettre suppliante, qui nous a été conservée par Matthieu Paris [1].

Cette lettre, datée du 5 novembre 1244, fut apportée en Europe par Galerand, évêque de Béryte et un dominicain nommé Arnoul [2], et lue au concile de Lyon le 26 juin 1245 [3]. Les ambassadeurs, munis d'indulgences [4] que le pape leur avait donné le pouvoir d'accorder, se rendirent en Angleterre où ils furent fort mal reçus, et où, suivant Matthieu Paris, le roi ne leur permit point de prêcher la croisade [5].

La charte d'Oseney [6] semblerait prouver que Matthieu Paris a été trop affirmatif, que, si l'accueil qu'ils reçurent à la cour laissa à désirer, il n'en fut pas de même dans le reste du royaume, et que Galerand trouva l'occasion de délivrer quelques unes des indulgences qu'il avait rapportées de Lyon.

R.

1245, 24 nov. Oseney.

Galerand, évêque de Béryte, accorde trente jours d'indulgence aux futurs bienfaiteurs du prieuré d'Oseney.

[Oxford, Bibl. Bodléienne, Oseney charters, n. 12] [7].

Omnibus Christi fidelibus ad quos praesens scriptum pervenerit, Galerandus, Dei gratia Terrae Sanctae Berytensis episcopus, qui in partes Anglicanas venit pro subsidio Terrae Sanctae, salutem eternam in Domino.

1 *Hist. maior*, éd. Luard, IV, 337-344.
2 Id., *Ibid.*, IV, 345; cf. *Hist. minor*, III, 289.
3 Id., *Hist. maior*, IV, 431, 433; *Hist. minor*, III, 295. M. Paris, dans ce dernier passage, atttribue à Gallerand une singulière accusation contre s. Louis.
4 M. Paris, *Hist. maior*, IV, 488.
5 Id., *Ibid.*, IV, 488-489.
6 *Oseney*, Oxfordshire, prieuré de chanoines Augustins; v. Dugdale, *Monast. angl.*, 2e éd., VI, 248.
7 Turner and Coxe, *Calendar of charters of the Bodl. libr.*, p. 338; la charte est à moitié effacée: j'ai tenté d'en combler les lacunes par les mots placés entre crochets.

Etsi votivum sit nobis, singulis religiosis nos reddere gratiosos, ipsos tamen gratia oportet prosequi speciali, qui, hospitalitatis causa, seipsos evi[s]cerant . . . singulos iocunde admittunt, [*et*] ylares se exhibent largitores. Hinc est quod, cum dilecti filii abbas et conventus de Oseney vel [*hos*] tibus [*se*] exhibuerint gratiosos, nos praefatos canonicos et ipsorum [*ecclesi*]am intra [*nostra*] viscera [*portante*]s, ut [*hoc o*]nus ferant cum honore, omnibus praefatae domus de Oseney benefactoribus, qui contriti [*sint*], ieiuni et confessi, triginta dies relaxationis de iniuncta sibi paenitentia concedimus, [*et, annuent*]e [*Domin*]o pollicitamus, volentes [*hanc*] nostre relaxationis gratiam perpetuo duraturam.

Datum apud Oseney, viij° kalend. decembris, pontificatus nostri anno ix°.

5.

TRAITÉ DES VÉNITIENS AVEC L'ÉMIR D'ACRE EN 1304

Dès que les Vénitiens eurent perdu l'espérance de voir fonder en Orient un puissant état latin dont Jérusalem eût été la capitale et l'Égypte l'annexe principale, ils devinrent indifférents et souvent hostiles aux croisades. En continuant à défendre de leur mieux les possessions territoriales et les privilèges commerciaux qu'ils avaient obtenus des princes chrétiens et des souverains musulmans, ils n'eurent plus qu'un but, les profits du négoce, et subsidiairement la possibilité pour eux et pour leurs clients d'aller vénérer les Saints Lieux. Les élans de la piété et les spéculations mercantiles pouvaient trouver à cet égard une égale satisfation dans le port de Venise, qui offrit pendant tout le Moyen Age les moyens les plus fréquents et les plus sûrs de se rendre en Palestine. Quant aux idées généreuses de nouvelles guerres saintes et de délivrance du Saint Sépulcre, qui occupèrent encore quelques papes et quelques princes d'Europe, jamais elles n'eurent accès dans les conseils de Venise. A partir de la fin du XII.ᵉ siècle, vivre en paix et commercer avec l'Égypte et la Syrie, où étaient les dépôts des marchandises de l'extrême Orient, fut la pensée constante et la nécessité suprême de la République de Venise. La vie de sa marine et de son peuple était à cette condition. La pièce qui suit montre, avec bien d'autres, qu'après la perte de S. Jean d'Acre, capitale du second royaume de Jérusalem, Venise s'était hâtée de faire la paix avec le sultan d'Égypte et de rentrer dans ses bonnes grâces.

Comte de MAS LATRIE.

1304 (septembre).

Lettres de sauvegarde adressées au doge de Venise par l'émir du Safed et du pays de S.ᵗ Jean d'Acre, au nom du sultan d'Égypte Malec Nasser, pour la sécurité des sujets et protégés vénitiens qui voudraient se rendre en Syrie, y demeurer, s'y livrer au commerce, ou visiter le Saint Sépulcre.

[*Venise*, Arch. générales, *Liber Pactorum*, IV, fol. 15 *b*].

Bayllius et admirallius castelli de Safeth misit litteras Saracenicas que translate fuerunt hoc modo.

In nomine Dei, pii et misericordis. Ex parte vestri humilis amici

et servitoris bayllii et admirallii nobilis castelli de Safeth [1] et omnis contrate Acon, gratia Dei et precepti domini mei, domini soldani Melech Nasar, filii Melech Mansor Calaon.

Alto et potenti et excelso domino gubernatori, justitie Dei in terra manutentori, Dei gratia, duci honorabilis civitatis Venetie, Dalmatie atque Chroacie, domino quarte partis et dimidie totius Imperii Romanie, amico dilecto sancti Pape de Roma, et omnium regum Ponentis, victorioso super omnes inimicos vestros, ensi legis Christi, manutentori christianorum, columpne omnium baptizatorum, laudi et glorie omnium illorum qui adorant crucem; et rogamus Deum quod ipse tribuat vobis gaudium completum sicut vestrum cor desiderat, et crescant et multiplicentur vestra vita et honores apud nobilem salutationem et amorem et bonam voluntatem quam vobis mittimus.

Cognoscat vestra altitudo quod vobis mittimus presentes nostras litteras pro respondere vobis ad verba que dixerunt nobis Franciscus Firmani et Constantius, qui ex parte vestre magnificentie nobis retulerunt vestras salutes et bonam voluntatem et amorem quod ad nos habetis; de quo vobis referimus multas grates et multas mercedes. Et rogamus vestram magnam altitudinem quod debeatis facere preceptum omnibus hominibus vestris et illis qui sunt sub vestra dominatione quod debeant venire secure in partibus nostris et in omnibus locis qui constringuntur per dominium nostrum [2]; scientes quod ipsos salvabimus et custodiemus eorum havere et personas sicut nosmetipsos. Et tale est preceptum domini mei quod ego debeam salvare et custodire et honorare homines Venetie super omnes homines mundi. Et si aliqui de vestris vellent ire ad sanctum Sepulcrum peregre, nos faciemus eis dare scortam eundo et redeundo sine aliquo timore de mundo, ita quod ad reversionem suam ipsi laudabunt nos et nostros. Et si aliqui vellent habitare in nostris partibus, salvabuntur et celebrabuntur per nostros sicut nosipsi. Et fiet eis honor plus quam ipsi petere sciant. Iste littere nostre quas vobis mittimus sunt securitatis et fidantie, et legalitatis et ligantie, ex parte nostra et ex parte nostri Dei potentis et magnifici, et suorum prophetarum et ambaxatorum, et suorum omnium angelorum et sanctorum, pro assecurare omnes illos qui volent venire versus nostras partes, ut non habeant timorem nec rancorem alicujus offensionis eis fiende, in aliqua nostrarum partium pro aliquo accidente quod veniret in mundo.

1 Le Safed est une forteresse, longtemps occupée par les Templiers, située au village de ce nom et sur une haute montagne entre S[t] Jean d'Acre et le Jourdain; il avait été pris par les Arabes en 1266. (Martène, *Thes. anecd.*, t. II, 420).

2 Au ms. *Vestrum*.

Deus det vobis letitiam ad vestram voluntatem! Et vos rogamus quod vobis placeat sepe nos per vestras litteras visitare, quia ipsas libentissime videbimus, et cum maxima letitia, significando nobis de vestro statu et conditionibus quia libentissime audiemus.

Scripta fuit de mense septembris, in anno VII.[c] IIII.[o] nationis nostri prophete.

6.

TROIS CHARTES DU XIIe SIÈCLE CONCERNANT

L'ORDRE DE St JEAN DE JÉRUSALEM

Nous réunissons sous le même titre trois documents intéressant l'ordre de l'Hôpital au XIIe siècle.

Les deux premiers sont tirés des Archives de la Haute-Garonne et avaient été indiqués par M. Saige dans son essai « *Sur l'ancienneté de l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem* » [1]; mais la date qu'il leur assignait (de 1080 à 1100 [2]) nous paraît, grâce à un examen plus attentif, devoir être avancée d'une dizaine d'années; la première pièce est certainement postérieure à 1100, et nous inclinons à penser, sans en avoir de preuve absolument certaine, qu'il en est de même de la seconde. Ces documents nous donnent le nom du frère Gérard, hospitalier, que l'on considère comme le fondateur et le premier grand-maître de l'Hôpital, et auquel on attribua le miracle d'avoir nourri, pendant le siège de Jérusalem en 1099, les chrétiens qui l'assiégeaient, en leur jetant des pierres qui se changeaient en pains [3].

Ils nous font connaître aussi les noms de deux seigneurs: Forton de Hautefaie qui alla deux fois en Terre Sainte, probablement à l'occasion de la première croisade et ensuite quelques années après, et Chauvet de Taises qui s'y trouvait au moins à l'époque de l'un de ces deux voyages.

Le second de ces documents revêt une forme peu ordinaire; c'est une charte-notice contenant trois actes différents : le premier est la donation de Fonsorbes par le comte d'Astarac, le second l'accensement par le donataire du dit Fonsorbes en faveur de Forton de Hautefaie, le troisième l'abandon par divers seigneurs de droits et de terres complétant la donation primitive.

La troisième pièce est conservée aux Archives de Malte, à Cité la Valette. Elle emprunte un intérêt particulier aux signatures qui la terminent: nous avons peu d'exemples de diplômes de cette sorte, souscrits à la fois en grec et en latin; ce document a déjà été publié; mais comme il l'a été sans les souscriptions grec-

1 *Bibl. de l'École des Chartes*, 1864, pp. 532-560.
2 *Ibid.*, p. 556.
3 *Exordium ord. Hospit.* (Migne, *Patr. lat.*, CLV, c. 1103).

ques [4], nous avons cru qu'il était utile de l'imprimer de nouveau et d'y joindre un fac-simile héliographique. Il donne des détails inconnus sur certains noms et certaines fonctions du rite grec en Terre Sainte à cette époque. La présence des prélats grecs qui figurent en 1173 dans cette charte ne laisse pas que de nous embarrasser. Voici comment nous croyons pouvoir expliquer celle de l'archevêque de Gaza: dès que les croisés s'emparaient d'une ville épiscopale sur les Infidèles, ils y remplaçaient par un prélat latin l'évêque grec qu'ils y trouvaient; or, à l'époque où fut rédigée la charte, Gaza était encore au pouvoir des Musulmans: il est donc naturel qu'elle eût un archevêque grec. Cet archevêque joignait à son titre celui d'Éleuthéropolis, bien que cette dernière ville appartînt aux Latins, probablement parce que ceux-ci n'y avaient pas mis d'évêque, et surtout parce que l'Hôpital en cédait précisément l'usufruit par notre charte.

La présence de Théoctiste, abbé grec du S. Sépulcre, de Jean, prieur grec et de deux ou trois moines du monastère grec de la Résurrection est plus difficile à expliquer; le culte, dans ces sanctuaires et à cette époque, passait jusqu'ici pour avoir été accaparé par les Latins. On peut se demander si les témoins de la charte, malgré leurs titres sonores, n'étaient pas d'humbles restes de l'ancien clergé grec, vivant sans fonctions réelles, soit en cachette à Jérusalem, soit peut-être à Gaza auprès de l'archevêque.

On remarquera la mention que fait la pièce de l'empereur Manuel Comnène: c'est une preuve de plus de l'influence que ce prince chercha à exercer en Terre Sainte [5].

Joseph Delaville Le Roulx.

I.

1100-1110 (?).

Foupier Favard, sa mère et son fils, donnent à l'Hôpital de Jérusalem, représenté par frère Gérald, hospitalier, la terre de « Diosovol ».

[*Toulouse*, Archives de la H.te Garonne, Ordre de Malte, Fonsorbes, Liasse I, n° 1].

In nomine Domini nostri Jhesu Christi.

Notum sit omnibus hominibus, presentibus et futuris, quod ego Folperius Favardus et Folperia, mater mea, et Garssia Willelmus, filius meus, nos insimul pro nobis et pro successoribus nostris damus et concedimus Domino Deo, et beate Marie, et sancto Iohanni Babtiste et domui Hospitalis Ierusalem, et fratri Geraldi (*sic*) hospitalario et omnibus aliis fratribus presentibus et futuris, propter redemptionem animarum nostrarum atque parentum nostrorum, terram et honorem quam vocant *Diosovol,* libenter, sine omni retentione, quod ibi non facimus, scilicet decemas et primicias, cultum et incultum, in-

4 S. Paoli, *Codice diplom. del sacro milit. ord. Gerosolimitano*, I, n° LIV, p. 54. — L'existence des souscriptions grecques n'est pas même indiquée dans cet ouvrage; Paoli a de plus laissé échapper quelques erreurs que nous rectifions.

5 Cf. Vogüé, *Églises de T. S.*, pp. 98-99.

tradas et eixidas, bocs et aquas, praz et pasteues, homines et feminas, qui in ipso loco provenerint, qui vocatur *à Dios ovol.* Totum hoc fuit factum et ita positum in manu Ameli, episcopi [1], Tolosa, qui donat et concedit hospitali Ierusalem locum de facienda ecclesia, *à Dios ovol* ita quo modo ecclesia se pertinet de decemas et de primicias et oblationes. Istud predictum donum fecerunt et concesserunt dominus Folperius Favardus, et domina Folperia, mater sua, et Garssia Willelmus, filius Folperii Favardi, ita quomodo part Saladera donec ad terram de Bausona, et ita quomodo part la terra de Bausona donec ad Lambaum, et alia parte del bocs de Pic Augel donec ad Lambaum, et ita como part la gota de Nabarban donec Lambaum.

Hujus rei sunt testes: dominus GAUTERIUS de TARIDA, et FORTANARIUS de SABOLEA, et ARNALDUS de VINHNAMONT, et POUGES de SANT IOHAN.

II.

1100-1110 (?).

Sanche, comte d'Astarac, Bernard, son fils, et plusieurs autres seigneurs donnent au Saint Sépulcre et à l'Hôpital de Jérusalem la terre de Fonsorbes, avec plusieurs autres lieux, droits et redevances.

[*Toulouse*, Archives départ., *Ibid.*].

In nomine Domini nostri Ihesu Christi.

Incipit carta de illo honore qui dicitur Fonsorbas [1], quem dedit Sancius, Astariacensis comes, dimidiam videlicet partem quam ipse habebat in proprio alodio, totum dedit Domino et Sancto Sepulcro ipse et filius eius Bernardus; hoc quod ipsi habebant sine ullo clamore, et decimam et primiciam, et omnia que ad ecclesiam et ad villam pertinent, totum dederunt pater et filius pro redemptione animarum suarum ab integro Domino et Sancto Sepulcro et Hospitali Iherusalem et habitantibus ibi; et hoc donum fuit factum in illo loco inter duas vias que se individunt (*sic*), una ad Salvetatem Sancte Marie de Bonaquiete [2], et alia ad Salvetatem Sancte Fidis [3].

1 Amelius, évêque de Toulouse de 1106 à 1139 (*Gallia christiana*, XIII, col. 15).

1 *Fonsorbes*, Haute-Garonne, arr.[t] de Muret, cant. de S[t] Lys.

2 *Bonrepos de Sainte-Foy*, Haute-Garonne, arr.[t] de Muret., cant. de S[t] Lys.

3 *La Salvetat de Sainte-Foy*, Haute-Garonne, arr.[t] de Toulouse, cant. de Leguevin, près du cours d'eau de Sandreme.

Visores vero fuerunt isti: ARNALDUS BERNARDUS de BA.... CAVA, et CUNPS (?) de BASOL, et GUILLELMUS de TOI, et multi alij.

Hunc vero honorem Forto de Altafaìa a comite Astariacensi, Domino et Sancto Sepulcro adquisivit, et breve huius adquisitionis coram supradictis testibus confirmatum domino Geraldo Iherusalem presentavit. Forto vero, post hoc factum, a domino Geraldo, ut huius honoris a se adquisiti breve sibi faceret, Geraldus noluit, set ad Sanctum Egidium venire fecit ad dominum Durandum [4] et quod ipse ei faceret ex sua parte concessum esset. Predictus vero Forto ad Sanctum Egidium ad dominum Durandum veniens, et rem istam ei per ordinem pandens, retulit hec Fortoni, dicens quicquam de helemosina in tali honore ita vasto nolle expendi suo consilio; si vero quilibet homo per se Deo inde servire vellet, et locum hedificaret, hoc libens concederet. Hoc audiens Forto promisit se Deo servire et censum Hospitali secundum quod Deus ei preberet, quandiu viveret, et sub dompno Durando hoc benefactum, dum viveret, pro redemptione anime sue Deo servaret. Et hoc a Fortone promisso, dompnus Durandus misit me ad comitem Astaracensem, ut honorem predictum mihi demonstrare faceret. Comes vero misit me ad Sancium Forto de Toi, et Sancius Forto duxit me Fortonem, et honorem mihi demonstravit, de decimario de Toi monasterio usque ad Mazerolas, et de decimario de Candoniol usque ad Fontanilas [5], prout decime erant divise.

Carta hec et donum hujus honoris factum fuit apud Cimorram (?), in presentia dompni R[AIMUNDI] [6], Ausiensis archiepiscopi. Visores huius rei fuerunt: BERNARDUS BARTELA, ARNALDUS DUSA, CALVETUS de SAMATA, et alij multi.

Et Arnaldus Astariacensis dedit similiter pro amore Dei, quemadmodum Dodo de Sarmata dedit Salvetatem Sancte Fidis francamente, dedit hunc predictum honorem; postea penitens, retinuit agrarium et acaptationem terrarum, excepto casales, et illic aliud cum casalibus et honoribus liberaliter dedit. Et ibi Raimundus de Pibrac dedit similiter Deo et Sancto Sepulcro, pro redemptione animarum suorum parentum, et Petrus similiter dedit, et Willelmus pro redemptione anime sue, et Guillelmus habebat in pignore pro xv solidis, quos Forto

4 Nous ne savons ce que peut être ce lieu de Saint Gilles dont il est ici question. Il semble bien que ce soit une localité du midi de la France; il ne serait cependant pas impossible qu'il s'agit d'un lieu de Terre Sainte. Nous connaissons un casal de Saint Gilles que Bohémond d'Antioche donna aux Hospitaliers en 1175, situé près de Gabulus (S. Paoli, *Cod. diplom.*, I, n° LVIII, p. 58). Ce qui semblerait confirmer cette conjecture c'est que nous trouvons, en Terre Sainte, mention d'un frère de l'Hôpital, appelé Durand, qui intervient dans un acte de 1125 (S. Paoli, *Cod. dipl.*, I, n° VII, p. 8). Si ce personnage peut s'identifier avec celui dont il est ici question, il devient probable qu'il s'agit d'une localité de Terre Sainte.

5 *Fontenilles*, Haute-Garonne, arr.t de Muret, cant. de St Lys, au N. O. de Fonsorbes.

6 Raimond II de Pardiac, archevêque d'Auch, entre 1080 et 1118.

de Altafaia ei rededit. Et facta est concordia ut casales nec plus longi sint, nisi quantum sunt in Salvetate Sancte Fidis. Et homines qui habebant agrum cultum apud fontem *Sanz Adel*, Eitius (?) de Mazerolis et Pontius, frater ejus, dederunt Deo et Sancto Sepulcro pro redemptione animarum suarum. Et Willelmus de Marca dedit quod ibi habebit Deo et Sancto Sepulcro, et investivit hunc hominem cum ciroteca quam in manu habebat. Et Peregrinus de Argunbal similiter dedit Deo et Sancto Sepulcro hoc quod ipse in eodem loco habebat. Et Calvetus de Taises clamabat rectum habere in decima, et in presentia domini Geraldi reliquid, et totum et ex toto quod ad decimam pertinet et ad primitiam similiter dedit. Et Forto de Altafaia, qui hunc locum adquisivit, preterquam regressus est ad Iherusalem, censum laudat et affirmat omnibus diebus usque ad consumationem seculi Deo et Sancto Sepulcro assidue tribui in pauperum helemosina. Si quis autem de censo illo aliquid retinuerit, in inferno sepultus sit. Fiat. Fiat. Amen. Amen.

III.

1173 Jérusalem [1].

Cession par Jobert, grand-maître de l'Hôpital, à Mélète, Syrien, archevêque de Gaza et d'Éleuthéropolis, du monastère de Saint Georges de Gibelin, sa vie durant, et affiliation du dit Mélète à l'ordre de Saint Jean de Jérusalem.

[*Archives de Malte*, Division I, vol. III, pièce 10].

Notum sit omnibus, tam posteris quam presentibus, quod ego Josbertus, Dei dispensatione magister Hospitalis Iherusalem, licet indignus, presto et concedo Meleto, Suriano [2], Surianorum et Grecorum, Gazam [3] et Jabin [4] habitantium, finesque eorum archiepiscopo, tenendum et possidendum in vita sua monasterium Sancti Georgij, quod est Bersabee, quod nostra lingua dicitur *Gybelin* [5], tali pacto seu conditione, ut post mortem ipsius redeat in ius et proprietatem Hospitalis cum omnibus apparamentis et melioramentis que prefatus

1 Ce diplôme a dû être fait à Jérusalem, siège de l'ordre de S[t] Jean; c'est ce qui résulte de la présence, comme témoins, à côté du grand-maître, des hauts dignitaires de l'ordre, le grand précepteur et le trésorier; les châtelains de Gibelin et de Beauvoir se trouvaient alors accidentellement à Jérusalem (?)

2 Nous ne savons rien de ce Mélète, archevêque de Gaza et d'Éleuthéropolis. Le Quien (*Oriens christianus*, III, 619-620) n'indique que Matus, archevêque en 1146 ou en 1151, d'après Dosithée Notaras *Histoire des patriarches de Jér.* (en grec mod., Bucarest, 1715, in-f.), p. 752; cf. Gregorios Palamas Ἱεροσολυμίας (*Jérus.*, 1862, 8°), p. 456.

3 S. Paoli: *Gazzam*.

4 Ou Éleuthéropolis, aujourd'hui Bèt-Djibrîn. Les Latins l'ont appelé Gibelin.

5 S. Paoli: *Gibelin*.

Meletus ibi fecerit, tam in mobili quam in stabili. Et quicquid de suo remanserit Hospitali, concedo ut sit elemosina ab eo sanctis Christi pauperibus collata pro salute anime sue [6] et peccatorum suorum remissione, eorumque omnium quorum beneficio seu consilio et auxilio prescriptum locum, ad honorem Dei et pauperum Christi qui sunt in Hospitali Iherusalem vel erunt utilitatem, reedificaverit vel melioraverit, et sit elemosina pro domino Manuele, sanctissimo Constantinopolitano, imperatore Romanorum semper augusto, ut Deus eum sic in presenti regere et dirigere dignetur ad ecclesie [7] bonum, quatinus in futuro regnum percipiat eternum. Pro hoc autem beneficio predictum Meletum in confratriam domus recipimus et in omnibus Dei serviciis que in ea fiunt et que facta sunt et fient usque in finem, dignam ei concedimus communitatem.

Hanc autem prestacionem et concessionem facio ego JOSBERTUS, Hospitalis Iherusalem magister, consilio et voluntate tocius nostri capituli, teste fratre G[ARINO] de Melna [8], preceptore domus Hospitalis, teste fratre STEPHANO thesaurario [9], teste fratre GAR-

6 S. Paoli: *mee*.

7 S. Paoli: *omne*.

8 S. Paoli: *de Melinis*. Les actes donnent indistinctement: *de Melnis* ou *de Melna*: cette dernière forme est plus fréquente. — Nous pensons qu'il s'agit du précepteur de la maison de l'Hôpital de Jérusalem, devenu ensuite le grand-précepteur de l'ordre, et non du précepteur de la maison de Gibelin. Nous trouvons, de 1173 (octobre) à 1181, quatre mentions de Garin de Maulne, dans lesquelles il porte indifféremment le titre de *præceptor* ou de *præceptor Hospitalis*; à partir de 1181 jusqu'en 1186, il est mentionné trois fois sans aucune qualité honorifique. — Il y a malheureusement d'autres textes qui ne laissent pas que d'être embarrassants; c'est d'abord un acte qu'on doit dater du 25 janvier 1159 ou 1160 et dans lequel nous lisons: « *Garinus de Melna præceptor* », tandis que, en 1168, c'est un frère du nom d'Aymon qui porte le titre de *præceptor Hospitalis Gibelini*, qu'en 1176 le *præceptor Hospitalis* s'appelle Garnerius, et qu'en 1166 (29 avril) nous avons la mention de: « *Frater Guigo de Mauni præceptor* », qu'il nous paraît bien difficile de ne pas admettre au nombre des précepteurs de Jérusalem. La question se complique donc: ces derniers textes rendent impossible l'hypothèse que Garin fût précepteur de Gibelin aussi bien que celle qu'il fût précepteur de Jérusalem, à moins d'admettre que les fonctions du préceptorat n'aient pas été exercées par lui sans interruption de 1158 à 1181; ce qui donnerait du poids à cette dernière supposition, c'est qu'à partir de 1181, Garin de Maulne n'est plus revêtu du titre de précepteur, et, s'il ne remplit plus cette fonction de 1181 à 1186, on a le droit de supposer qu'entre 1158-1159 et 1173, il a pu de même une première fois ne pas l'occuper sans interruption. Nous croyons donc que Garin de Maulne était précepteur de la maison de l'Hôpital de Jérusalem; cette maison, la première qui ait été fondée dans l'ordre, conserva et par cette ancienneté de fondation et par la vénération attachée au lieu où elle fut établie, la prééminence sur les autres maisons de l'ordre et devint la grande préceptorerie qui s'établit aux dernières années du XIIe siècle dans l'ordre de l'Hôpital. — V. S. Paoli, *Cod. dipl.*, I, n°s XLV, LXIX, CC et *Giunta*, n°s II et VII, pp. 46, 69, 243, 282 et 286; — Strehlke, *Tab. ord. Teut.*, n° 7, p. 8; — *Archives de Malte*, div. I, vol. II, n°s 18 et 40; vol. III, n° 8; vol. IV, n° 30; — P. Antonio Paoli, *Dell'origine ed istituto del sacro militar ordine di S. Giovamb. Gerosol.* (Roma, 1781, in-4°), pp. 298-300.

9 S. Paoli: *tesaurario* — Sous Gibert d'Assailly, Étienne figure comme frère dans un acte sans date, dans lequel Castus est qualifié de trésorier; nous savons, par un autre document, que ce dernier remplissait ces fonctions en 1168. Les autres mentions d'Étienne que nous avons de 1173 à 1181, au nombre de sept, ne coïncident pas toutes ensemble, surtout au point de vue des titres dont Étienne est qualifié. En octobre 1173, en juin 1174 et en 1175, il est trésorier, tandis qu'en 1175, d'après un autre document, cette fonction est aux mains de frère Gérard, et en mai 1178, de frère Geffroy; Étienne (mai 1178) est alors hospitalier. Enfin en 1181 (9 nov.), il porte le titre d'hospitalier, de trésorier (avant sept. 1181) et de simple frère (10 sept. 1181). Quelle qu'ait été, à cette époque où l'ordre se formait, la mobilité des hautes dignités de l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem, il semble difficile d'admettre que le titulaire d'une de ces charges l'ait quittée et reprise plusieurs fois en quelques années; mais, comme nous ne pouvons supposer que les fonctions de trésorier et d'hospitalier aient pu être réunies sur la tête du même personnage, se qualifiant tantôt de l'une et tantôt de l'autre de ces dignités; comme nous pouvons encore moins prétendre que les docu-

UNIV. OF
CALIFORNIA

NERIO [10], Gybelini castellano, teste fratre GUILLELMO DACER [11], teste fratre OLDINO [12], Bellivideri castellano, teste fratre BONITO, qui hanc cartam scripsit iussu nostro, anno ab incarnatione Domini M.° C.° LXX° III°.

† Ὁ εὐτελὴς μοναχὸς ΜΕΛΕΤΟΣ καὶ ἀρχιεπίσχοπος πόλεως Γάζης καὶ τῆς Ἐλευθεροπόλεως. †

† Ὁ εὐτελὴς ΘΕΟΚΤΙΣΤΟΣ πρωτοπαπᾶ [13] καὶ δοῦλος τοῦ ἁγίου καὶ ζωοδόχου [14] τάφου τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστου, παρόν [15] χαὶ μάρτυρ ὑπέγραψα.

† Ὁ εὐτελὴς ΙΩΑΝΝΗΣ ἱερεὺς καὶ δευτεράριος [16] τῆς ἁγίάς Χριστοῦ τοῦ θεοῦ ἥμων ἀναστάσεως, μαρτυρ ὑπέγραψα.

† Ὁ εὐτελὴς ΓΕΟΡΓΗΟΣ [17] προτοδηαχονος [18].

† Ὁ εὐτελὴς ΣΤΕΦΑΝΟΣ εἱερεὺς [19] τῆς ἁγίας ἀναστάσεος [20] μάρτυρ ὑπέγραψα.

† ΑΒΡΑΜΙΟΥ διαχόνου τῆς ἁγίας ἀναστάσεος [21], παρόντος μάρτυρος ὑπογραψαμενου [22].

ments sur lesquels nous nous appuyons puissent contenir des erreurs sur les qualifications données par eux aux chefs de l'ordre, il faut cependant nous en tenir à l'hypothèse contre laquelle nous émettons des doutes. Les hautes fonctions de l'administration de l'Hôpital étant alors moins un honneur qu'une charge, l'ordre, pour être fidèle à l'esprit d'humilité et de dévouement qui avait présidé à sa formation, les confiait à ses divers membres pour une période qu'il avait soin de rendre la plus courte possible (S. Paoli, *Cod. dipl.*, I, nos XLIV, XLV, LIX, LXIX, CC, pp. 45, 47, 59, 69, 243; *Giunta*, n° II, p. 282. — Archives de Malte, div. I, vol. III, nos 8, 26, 52; IV, n° 12).

10 S. Paoli: *Gibelini*. — Ce personnage se trouve encore, en 1174 et 1175, investi des mêmes fonctions (Pauli, *Cod. dipl.*, I, n° CC, p. 244. — Archives de Malte, div. I, vol. III, n° 26).

11 Il est appelé indifféremment dans les actes « Willelmus de *Acer*, de *Acir*, de *Acerio* »; en 1158, 1175 et 1181 il n'a que le titre de frère de l'Hôpital, mais dans un acte d'avril 1185, il est qualifié de « prior clericorum » (*Cartulaire du Saint Sépulcre*, n° LXIII, p. 130; S. Paoli, *Cod. dipl.*, I, n° XLIX, LXIX, pp. 50, 69, et *Giunta*, n° VII, p. 286).

12 *Beauvoir*, aujourd'hui *Kokeb-el-Hawa*, au nord de Betsan sur la route de Tibériade. Nous trouvons en 1166, le frère Oldinus Rollant « præceptor de Spina » (29 avril); c'est le même personnage que celui dont il est ici parlé (Archives de Malte, div. I, vol. II, n° 40); dans un acte de mars 1174 il est nommé « frater Odoinus » (S. Paoli, *Cod. dipl.*, I, n° LV, p. 56).

13 L'abbé.

14 Pour ζωοδότου.

15 Pour παρών.

16 Le prieur, le second après l'abbé. Cf. Du Cange, *Gloss m. et inf. graec.*, ad v.

17 Pour Γεώργιος.

18 Pour πρωτοδίακονος.

19 Pour ἱερεὺς.

20-21 Pour Ἀναστασεως.

22 Ou plutôt ὑπογραφή. Peut-être aussi Ἀβραμίου doit-il être considéré comme une forme syriaque au nominatif, mais c'est douteux; le reste de la phrase deviendrait: « διακονος ..... παρὼν μάρτυρ ὑπέγραψα ». Notre collègue et ami, M. Omont, a bien voulu nous aider dans l'interprétation de ces souscriptions.

7.

PRIVILÈGES OCTROYÉS À L'ORDRE TEUTONIQUE

Je publie ici, sous ce titre [1], d'abord une bulle de Nicolas IV accordant aux Teutoniques l'exemption du droit de gîte qu'aurait pu exercer contre eux le légat apostolique Nicolas de Hanapes, patriarche de Jérusalem. Seb. Paoli [2] avait publié une pièce de teneur semblable, délivrée à la même date aux Hospitaliers; il avait entre les mains un document original, tandis que j'ai dû me contenter, pour les Teutoniques, d'une copie exécutée sur l'un des registres de Nicolas IV pour le compte du gouvernement de Malte, et conservée aujourd'hui aux archives de cette île.

A cette pièce, d'un intérêt tout-à-fait secondaire, j'en joins six autres qui ne constituent qu'un seul et même privilège, mais d'une importance capitale. On n'a encore étudié que fort sommairement en Allemagne les biens que l'Ordre Teutonique avait hors de la Terre Sainte ou des pays germaniques [3]. Les six actes que je publie nous apprennent qu'au moins jusqu'en 1401, et très-probablement aussi plus tard, les Teutoniques ne possédèrent rien en Angleterre. Soit que les monarques anglais trouvassent suffisante l'extension prise dans leurs états par les deux autres ordres militaires, soit que les Teutoniques eux-mêmes n'aient pas cherché à s'établir au-delà de la Manche, toujours est-il qu'ils durent se contenter — en attendant

1 Je dois la communication du premier de ces documents à M. J. Delaville le Roulx qui m'a également indiqué le troisième et le septième. Tous les autres m'ont été envoyés par notre confrère, M. Edmond Bishop.

2 *Codice diplom.*, I, 280, bulle n° 16, — Potthast, *Regesta*, 23423.

3 M. d'Arbois de Jubainville, dans un petit mémoire intitulé; *L'ordre Teutonique en France* (Paris, 1871, in-8°), a donné quelques détails sur les possessions françaises de l'ordre, et les possessions flamandes et hollandaises ont été l'objet de quelques dissertations locales. Mais aucun travail spécial n'a été encore consacré aux possessions scandinaves et grecques. Les *Tabulæ* de Strehlke sont tout-à-fait insuffisantes sous ce rapport.

des donations plus solides, qui leur étaient sans cesse promises, mais ne leur furent jamais octroyées — d'une rente annuelle de quarante marcs, rente, en somme assez misérable, puisqu'elle ne dépassait point celle que, dès 1176 (25 janvier), Henri II avait accordée à l'ordre de S. Lazare [4].

C'est cette rente, concédée en 1235, par Henri III, très-certainement à l'occasion du mariage d'Isabelle d'Angleterre, sœur du roi, avec Frédéric II [5], puis momentanément retirée par lui [6], mais rétablie ensuite par Édouard I, que confirment, sous quatre règnes et jusqu'au XV[e] siècle, les documents qu'on va lire.

On remarquera la mention faite en 1359 d'un hôpital hiérosolymitain, où les sujets anglais auraient été alors accueillis par les Teutoniques; je pense que cette mention n'est qu'une simple formule de chancellerie; car, à cette époque, les chevaliers Allemands n'avaient plus depuis longtemps d'hospice en Terre Sainte.

R.

I.

1290 (4 octobre). Orvieto.

Nicolas IV exempte l'Ordre Teutonique du droit de gîte à l'égard de Nicolas de Hanapes, patriarche de Jérusalem, légat du pape.

[*Rome*, Vatic., *Regesta Nicolai IV*, ann. III, tom. II, ep. 460. — Malte, *Archives*, Div. VII, vol. 1130].

Nicolaus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio magistro, et fratribus Hospitalis Sanctæ Mariæ Theutonicorum Ierosolimitani, salutem, et apostolicam benedictionem.

Pridem venerabili fratri nostro Nicolao, patriarchæ Ierosolimitano, apostolicæ sedis legato, per nostras gratiose duximus litteras concedendum, ut, in terris suæ legationi subiectis, procurationes sibi debitas exigere valeat in pecunia numerata. Cum autem præfatus patriarcha nolit a vobis pro evitando scandalo procurationes exigere supradictas, nos, ad quietum et prosperum statum vestrum benignius intendentes, ad præstationem procurationum ipsarum nolumus vos tenere.

Datum apud Urbemveterem, quarto nonas octobris, pontificatus nostri anno tertio.

4 Rymer, *Fœdera*, ed. Rec. Off., I, 40; cette rente fut confirmée par Richard I, le 10 oct. 1189 (Id., *Ibid*, I, 49).

5 « Eodem anno (1235) mense februario venerunt » apud Westmonasterium duo hospitalarii Theutonico» rum . . . a Fretherico, Romanorum imperatore, ad » regem Anglorum missi, ferentes literas ipsius auro » bullatas, in quibus postulavit Hysabellam, sororem » regis, sibi matrimonio copulandam ». (Matth. Paris, *Chron. maj.*, éd. Luard, III, 318-319); or notre donation est datée précisément de Westminster, 24 avril 1235. — Le 6 juin 1252, Henri III négociait avec les Teutoniques et les deux autres ordres militaires pour la nolisation de vaisseaux destinés à la croisade qu'il projetait (Rymer, *Fœdera*, III[e] éd., I, 167).

6 Voir la pièce n° III: on ne sait, ni à quelle date ni pour quelle cause eut lieu cette annulation: elle n'a pu être retrouvée au Record Office.

II.

1235, 24 avril. Westminster.

Henri III, roi d'Angleterre, octroie à Hermann de Salza, grand-maître de l'Ordre Teutonique et aux frères de l'ordre, une rente annuelle de quarante marcs, en attendant qu'il puisse les doter convenablement en terres.

[*Londres*, Record Office, Cart: 19 Henr. III, m. 11].

Rex . . . . . salutem.

Sciatis nos intuitu Dei et pro salute anime nostre et animarum antecessorum et heredum nostrorum, concessisse et hac carta nostra confirmasse, pro nobis et heredibus nostris, dilectis nobis in Christo fratri Hermanno Magistro Hospitalis Sancte Marie Theutonicorum in Ierusalem, et fratribus eiusdem Hospitalis, quod ipsi et successores, eorum magistri et fratres eiusdem Hospitalis in perpetuum percipiant singulis annis ad scaccarium nostrum Pasche quadraginta marcas de dono nostro, donec nos vel heredes[1] eisdem fratri Hermanno et fratribus vel successoribus suis providerimus in aliqua certa terra competenti in Anglia. Quare volumus .... pro nobis et heredibus nostris, quod predicti frater Hermannus et fratres et successores sui in perpetuum, magistri et fratres Hospitalis predicti, habeant et percipiant singulis annis ad scaccarium nostrum Pasche predictas quadraginta marcas de dono nostro, donec nos vel heredes nostri eisdem fratri Hermanno et fratribus vel successoribus suis providerimus in aliqua certa terra competenti in Anglia, sicut predictum est.

Hiis testibus venerabilibus patribus R[ICARDO], Dunelmensi, J[OCELINO], Bathoniensi, W[ALTERO], Karleolensi, et W[ILLELMO], Exoniensi episcopis; R[ICARDO], comite PICTAVIENSI et CORNUBIENSI, H[UBERTO] de BURGO, comite KANCIE, PHILIPPO de ALBINIACO, RADULPHO, filio NICOLAI, GODEFRIDO de CRAUCUMBE, AMAUR[ICO] de SANCTO AMANDO, JOHANNE, filio PHI[LIPPI], GALFRIDO de CAUZ, HENRICO de CAPELLA, et aliis.

Datum per manum venerabilis patris R[ADULPHI], Cicestrensis episcopi, cancellarij nostri, apud Westmonasterium, xxiiij° die aprilis.

1 (*Sic*); *nostri* manque.

III.

1279, 15 novembre. Westminster.

Édouard I, roi d'Angleterre, confirme la donation précédente.

[*Londres*, Record Office, Cart: 7 Edw. I, m. 2].

Rex archiepiscopis etc. . . . .

Cum celebris memorie dominus H[enricus], quondam rex Anglie, pater noster, anno regni sui decimo nono, intuitu Dei et pro salute anime sue et animarum antecessorum et heredum suorum, concessisset pro se et heredibus suis, dilectis nobis in Christo, magistro Hospitalis Sancte Marie Theutonicorum in Ierusalem et fratribus eiusdem Hospitalis, quod ipsi et successores eorum, magistri et fratres eiusdem Hospitalis inperpetuum, perciperent singulis annis ad scaccarium suum Pasche quadraginta marcas de dono suo, donec ipse vel heredes sui eisdem magistro et fratribus, vel successoribus suis, providissent in aliqua certa terra competenti in Anglia, sicut in carta predicti patris nostri, quam iidem magister et fratres nobis inde restituerunt, plenius continebatur; — nos, licet idem pater noster postmodum ex certa causa dictum redditum quadraginta marcarum annuarum adnullavit, volentes tamen dictam concessionem patris nostri continuari in futurum, et eiusdem magistro et fratribus graciam facere specialem, pro salute anime dicti patris nostri, et nostre, ac animarum antecessorum et heredum nostrorum, concessimus et hac carta nostra confirmavimus, pro nobis et heredibus nostris, eisdem magistro et fratribus et successoribus suis predictis, quadraginta marcas singulis annis ad scaccarium nostrum Pasche percipiendas, donec nos vel heredes nostri, eisdem magistro et fratribus vel successoribus suis providerimus in aliqua certa terra, redditu, vel ecclesiastico beneficio competenti in Anglia. Quare volumus et firmiter precipimus, pro nobis et heredibus nostris, quod predicti magister et fratres et eorum successores imperpetuum percipiant et habeant quadraginta marcas singulis annis ad scaccarium nostrum Pasche, donec nos vel heredes nostri, eisdem magistro et fratribus, vel successoribus suis, providerimus in aliqua certa terra redditu vel ecclesiastico beneficio competenti in Anglia, sicut predictum est.

Hiis testibus: venerabili patre R[OBERTO], Bathoniensi et Welensi episcopo, cancellario nostro; OTONE de GRANDISONO: IOHANNE de VESCY: HUGONE, filio OTONIS; THOMA de WELAND; WALTERO de

HELUM; IOHANNE de LOVETOT; ROBERTO, filio IOHANNIS; IOHANNE de COBEHAM; RICARDO de Bosco et aliis.

Datum per manum nostram apud Westmonasterium, quintodecimo die novembris.

IV.

1286, 28 avril. Westminster.

Édouard I ordonne de payer aux chevaliers Teutoniques une annuité échue de leur rente de quarante marcs.

[*Londres*, Record Office, Liberate Roll., 14 Edw. I, m. 2] 1.

Rex . . . . . salutem.

Liberate de thesauro nostro dilectis nobis in Christo magistro et fratribus Hospitalis Beate Marie Theutonicorum in Iherusalem, quadraginta marcas de termino Pasche anno regni nostri quarto decimo, de illis quadraginta marcis annuis quas dominus H[enricus] rex, pater noster, per cartam suam eis concessit, ad scaccarium suum percipiendas, quousque eisdem magistro et fratribus per predictum patrem nostrum, vel heredes suos, in aliqua certa terra Anglie provisum fuerit competenter.

Teste Rege, apud Westmonasterium, xxviij die aprilis.

Per magistrum W. de Luda.

V.

1359, 1 juin. Westminster.

Édouard III renouvelle la donation d'Henri III, annulée ensuite par ce prince, puis rétablie par Édouard I.

[*Londres*, Record Office, Cart. 33 Edw. III, p. I, m. 1].

Edwardus, Dei gracia rex Anglie et Francie et dominus Hibernie, omnibus ad quos presentes littere pervenerint, salutem!

Sciatis quod, cum celebris memorie dominus H[enricus], dudum rex Anglie, proavus noster, anno regni sui decimo nono, intuitu Dei et pro salute anime sue et animarum antecessorum et heredum suorum, concessisset, pro se et heredibus suis, magistro Hospitalis Sancte Marie

1 Cette pièce a été traduite en anglais par Fr. Devon (*Issue rolls of the Exchequer* [Lond., 1837, 4°], p. 98).

Teutonicorum in Ierusalem et fratribus eiusdem Hospitalis, quod ipsi et successores sui, magister et fratres eiusdem Hospitalis, imperpetuum perciperent, singulis annis, ad scaccarium suum Pasche, quadraginta marcas de dono suo, donec ipse vel heredes sui eisdem magistro et fratribus et successoribus suis, providissent in aliqua certa terra competenti in Anglia. Ac postmodum, licet dictus proavus noster ex certa causa dictum redditum quadraginta marcarum annuarum adnullasset, clare tamen memorie dominus Edwardus, quondam rex Anglie, avus noster, volens dictam concessionem ipsius proavi nostri extunc continuari, et eisdem magistro et fratribus graciam facere specialem, pro salute anime sue et eiusdem proavi nostri et animarum antecessorum et heredum suorum, per cartam suam concesserit, pro se et heredibus suis, eisdem magistro et fratribus et successoribus suis predictis, quadraginta marcas, singulis annis ad scaccarium suum Pasche percipiendas, donec idem avus noster vel heredes sui, eisdem magistro et fratribus vel successoribus suis, providissent in aliqua certa terra, redditu, vel ecclesiastico beneficio competenti in Anglia, prout per inspeccionem rotulorum cancellarie ipsius avi nostri nobis constat. Nos, ob affectionem gratam, quam ad gloriosam Virginem Mariam, in cuius honore dictum Hospitale, ut fertur, fundatur, optinemus, ac bonitatem et recreationem, quas prefati magistri et fratres nostratibus, per dictum Hospitale transeuntibus, sepius gratanter et benivole, ut plene concepimus, ostenderunt, concessiones predictas acceptantes, volumus et concedimus pro nobis et heredibus nostris, quod prefati magister et fratres, et eorum successores, ex nunc habeant et percipiant singulis annis ad scaccarium nostrum Pasche, quadraginta marcas, quousque ipsis ad valorem quadraginta marcarum annuarum in terra, redditu, vel beneficio ecclesiastico, in loco competenti, duxerimus providendum.

In cuius rei testimonium has litteras nostras fieri fecimus patentes. Teste me ipso, apud Westmonasterium, primo die iunij, anno regni nostri Anglie tricesimo tercio, regni vero nostri Francie vicesimo.

VI.

1389, 27 juin. Westminster.

Richard II confirme la donation précédente.

[*Londres*, Record Office, Pat., 13 Ric. II, p. I, m. 35].

Rex . . . . . omnibus ad quos . . . . salutem.

Constat nobis per inspeccionem rotulorum cancellarie domini E[dwardi] nuper regis Anglie, avi nostri, quod idem avus noster has litteras suas patentes fieri fecit in hec verba:

« Edwardus . . . . Sciatis quod . . . . [1] ».

Nos autem concessionem et confirmacionem ipsius avi nostri predictas, iuxta effectum irrotulamenti predicti, ad requisicionem dilecti nobis in Christo Cunradi Czolner de Rotensteyn [2], magistri generalis Hospitalis predicti, tenore presencium approbamus, ratificamus et confirmamus.

In cuius rei testimonium has litteras nostras fieri fecimus patentes. Teste meipso, apud Westmonasterium, xxvij die iunij, anno regni nostri tercio decimo.

VII.

1401, 18 nov. Westminster.

Henri IV confirme tous les actes précédents.

[*Londres*, Record Office, Pat., 3 Henr. IV, p. I, m. 28].

Rex omnibus ad quos . . . . salutem.

Inspeximus litteras patentes confirmacionis domini R[icardi], nuper regis Anglie, secundi post conquestum, factas in hec verba:

« Ricardus . . . . . Constat nobis . . . . » [1].

Nos autem acceptacionem, voluntatem et concessionem ipsius E[dwardi], avi nostri, ac confirmacionem dicti R[icardi] nuper regis, predictas, ratas habentes et gratas, eas pro nobis et heredibus nostris, quantum in nobis est, ad requisicionem Conradi Iunynghen [2], nunc magistri generalis Hospitalis predicti, tenore presencium approbamus, ratificamus et confirmamus, prout littere predicte racionabiliter testantur.

In cuius rei . . . . Teste Rege apud Westmonasterium, xviij die novembris. Per ipsum regem.

1 Ici est insérée in extenso la pièce précédente.
2 Conrad Zöllner de Rotenstein (1382-1390).

1 Ici est insérée la pièce précédente.
2 Conrad de Jungingen (1394-1407).

8.

TITRES

DE

L'HÔPITAL DES BRETONS D'ACRE [1]

La Bretagne, comme les autres nations, eut son hôpital à Saint-Jean d'Acre, et elle le dut à une des plus grandes figures de l'épiscopat de la Terre Sainte, l'archevêque Gilles de Tyr, qui le fonda en 1254 de ses propres deniers, sous le vocable de saint Martin, pour les pauvres Bretons de la province de Tours. Il semble que le vénérable prélat, d'origine saumuroise [2], ait voulu, par cette fondation, réunir les pélerins de l'Anjou, sa patrie, à ceux des provinces dont sa naissance le rendait le voisin, la Bretagne et la Touraine, dans un hôpital placé sous le patronage vénéré du grand archevêque de Tours.

Nous avons conservé plusieurs des actes constitutifs de cet hôpital ; leur étude nous permettra de restituer quelques-uns des traits principaux de la fondation de Gilles de Tyr, trop peu connue jusqu'à ce jour.

L' emplacement qu'occupait l'hôpital des Bretons est difficile à déterminer, malgré la connaissance que nous avons de la topographie d' Acre [3]. Nous savons qu'il

1 [Ce travail vient d'être publié par la Société des bibliophiles de Bretagne sous le titre de : *L'Hôpital des Bretons à S. Jean d'Acre au XIIIe siècle* (Nantes, V. Forest, 1880, 24 pp., in-8°). R].

2 Né à Saumur dans les premières années du XIIIe siècle, Gilles de Tyr professa, croit-on, le droit canon à Angers ; saint Louis se l'attacha dès 1241, l'emmena en Orient (1248), le fit nommer en 1249 archevêque de Damiette avec une riche dotation. Dépossédé, quand Damiette fut perdue, il devint garde des sceaux avec 200 l. de pension, et, en 1252, l'archevêché de Tyr, devenu vacant, lui fut conféré. Le Saint-Siège vit en lui un de ses plus fidèles soutiens en Terre Sainte ; en 1255, il fut chargé de diriger l'église de Jérusalem, en attendant la nomination du nouveau patriarche. En 1263, envoyé en Occident pour surveiller la levée de l'impôt d'un centième mis sur les revenus ecclésiastiques pour la défense des Lieux Saints, il dut quitter la Palestine ; il mourut en 1266 sans y être revenu. — V. C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, III, 644-5 ; Posse, *Analecta Vaticana*, n°s 20, 216, 219, 237, 329, 652-3.

3 V. E. G. Rey, *Topographie d'Acre au XIIIe siècle.* (*Mémoires des Antiquaires de France*, 1878, p. 115).

était situé dans une censive de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, dans le *vicus Anglicorum*, et que la maison dans lequel il s'établit fut achetée de Thomas le Cordier [4]. Mais la difficulté consiste à fixer la place de ce *vicus*. Acre possédant au Moyen Age une porte des Anglais [5], il était naturel de chercher à le placer dans les environs de cette porte; mais les plans qui nous ont été conservés ne laissent pas, dans cette partie de la ville, de quartier innommé auquel puisse s'appliquer cette dénomination, et qui soit voisin de la mer. Nous savons, en effet, que la maison de Thomas le Cordier, où fut installé l'hôpital des Bretons, était limitée à l'occident par la mer [6]. Si nous considérons qu'elle était située dans la censive de l'hôpital Saint-Jean, et par conséquent peu éloignée de ce dernier, et qu'en outre elle était bornée par un chemin à l'est, nous sommes amené à la placer, d'après le plan reproduit par M. Rey [7], dans le quartier appelé *Boverel*, ou dans celui qui comprenait la maison des Frères Prêcheurs, c'est-à-dire entre la mer et les bâtiments de l'hôpital Saint-Jean.

La fondation de l'hôpital fut autorisée par Eudes, légat du pape, évêque de Tusculum, à la requête de Gilles de Tyr, le 29 août 1254, et confirmée par Alexandre IV, le 5 mars 1256 [8]. Une maison fut achetée pour l'y installer et affectée spécialement aux malades et infirmes originaires de la province de Tours. Cette maison ne devait pas être fort spacieuse; elle fut payée 40 besants. On voit par là que le début de l'hôpital fut modeste. Le Saint-Siège autorisa l'érection d'une chapelle avec cloche sous le vocable de Saint-Martin, pour y célébrer les saints offices que les malades ne pouvaient entendre ailleurs, et permit d'affecter à l'entretien de l'hôpital les dons faits par les fidèles; l'établissement, d'ailleurs, restait soumis à la juridiction paroissiale et épiscopale [9].

En même temps, Alexandre IV, pour distinguer les Hospitaliers Bretons des autres ordres religieux, réglait leur costume, et, en souvenir de leur patron, leur donnait le droit de porter, sur leurs habits, l'image de saint Martin partageant son manteau avec un pauvre [10]. Cette faveur, et elle était grande, était dûe à l'autorité considérable dont jouissait Gilles de Tyr auprès du souverain pontife, comme un des prélats les plus remarquables de Terre Sainte et en même temps les plus estimés de saint Louis.

Ce n'était plus seulement autoriser une fondation pieuse, et la rattacher, par ceux qui devaient la desservir, à quelqu'un des ordres religieux et hospitaliers déjà existants, mais fonder un nouvel ordre hospitalier, ayant sa vie propre, ses membres, son costume, ses règlements, au même titre que les Hospitaliers de Saint-Jean, les Templiers ou les Teutoniques.

Sous l'influence de son fondateur, l'hôpital des Bretons, toujours protégé par le Saint-Siège, vit s'aplanir les difficultés que ne manquèrent pas de susciter au nouvel établissement les autorités paroissiale et diocésaine. C'est ainsi qu'en 1258, Alexandre IV accorda aux membres de l'hôpital le droit de recevoir les sacrements dans la chapelle de l'hôpital et, en 1260, celui de choisir leur sépulture dans son cimetière [11]; l'année suivante, Urbain IV renouvela l'autorisation donnée par son prédécesseur et dont, probablement, il n'avait pas été tenu compte tout d'abord [12].

4 N. I.

5 Près de l'extrémité orientale de la ville.

6 N. I.

7 Publié par M. Rey, *op. cit.*

8 N. II. — L'époque de la consécration de Gilles comme archevêque de Tyr n'a été indiquée avec précision ni par Ducange (*Familles d'Outremer*, p. 753), ni par M. Port (*Dict. de Maine-et-Loire*, III, 644). Cet acte, combiné avec notre n° I, nous permet de restreindre la date entre le 29 août 1254 et le mois de juin 1255.

9 N. II.

10 N. III.

11 N. IV et V.

12 N. VIII.

Les indulgences que la visite de ce sanctuaire faisait gagner aux fidèles furent fixées à 4 ans et 40 jours, et ce chiffre, assez élevé, plaça la nouvelle fondation parmi les églises les plus favorisées d'Acre [13].

Le même sentiment dicta une bulle d'Urbain IV (1261), dans laquelle il enjoignait à l'archevêque de Nazareth de s'opposer à toutes les attaques dirigées contre les Hospitaliers Bretons, et de les protéger contre quiconque les molesterait ou porterait préjudice à leurs personnes ou à leurs biens [14].

Malgré la protection que l'autorité pontificale accorda au nouvel établissement, il ne semble pas que l'hôpital Saint-Martin des Bretons ait jamais eu des finances bien prospères. Cette fondation avait épuisé les ressources du fondateur; et, Gilles de Tyr ne pouvant ni la doter ni l'entretenir seul, il fallut qu'Urbain IV (1261) exhortât les fidèles des patriarcats de Jérusalem et d'Antioche à soutenir, par leurs aumônes, l'hôpital que l'affluence des malades et l'exiguité des revenus avaient réduit à la misère [15].

Il est permis de croire, quoique les documents nous manquent à partir de cette époque, que l'hôpital surmonta cette crise; mais, privé de son protecteur que la mort enleva en 1266 [16], il dut avoir de nouvelles luttes à subir, luttes d'autant plus pénibles que la position des chrétiens devenait de plus en plus précaire en Orient, jusqu'au moment où, avec la chûte de Saint-Jean d'Acre, s'effondrèrent en 1291 tous les établissements auxquels le mouvement des croisades avait donné naissance et qui avaient trouvé à Acre un dernier asile.

Joseph Delaville Le Roulx.

I.

1255 juin. Acre

Gilles, archevêque de Tyr, reconnait que les maisons, qu'il a achetées à Acre pour y établir l'hôpital des Bretons, sont de la censive des chevaliers de S. Jean.

[*Malte*, Archives, Doc, orig.. t. V, n. 46, publ. dans S. Pauli, *Cod. dipl.*, I, n. 220, p. 261. Sceau de plomb, aujourd'hui perdu; lacs de soie rouge et blanche] 17.

13 « À saint Martin de Bretons iiij anz xl jours ». (*Pardouns de Acres* [British Museum, Harl. 2253, f. 70]). Nous devons l'obligeante communication de ce texte à M. le comte Riant. Il prendra place, sous le n° XIII, dans le recueil des *Itinéraires français* que prépare la Société de l'Orient latin,

14 N. VII.

15 N. VI. — Gilles de Tyr avait déjà, avant de quitter l'Europe, abandonné à l'Hôtel-Dieu de Saumur tous ses biens-fonds et une rente de 40 s. (C. Port., *Dict. de Maine-et-Loire*, III, 644).

16 Il mourut le 24 avril 1266 à Dinant, en Belgique. Son corps fut rapporté et enterré à N.-D. de Nantillé, à Saumur; son épitaphe nous a été conservée:

Hic : iacet : Egidivs : bone : memorie : Tyrensis archieps : legatvs : in : negocio : crvcis : qvi : obiit : apvd : Dinantv : in : Alemania : anno : dni : M· : CC· : LX : VI : nono : Kal. : maii.

Cette sépulture donna naissance à un différend entre l'abbaye de Saint-Florent de Saumur et l'église N.-D. de Nantillé (1267). Le tombeau fut exploré en 1613, et un procès-verbal fut imprimé, à cette occasion, le 2 janvier 1614: « *Advis donné à Monsieur l'abbé de Bourgueil touchant la sépulture de Gilles, archevêque de Tyr.* » (Saumur, René Hernault et Pierre Godeau, 58 p.). Une nouvelle exploration eut lieu en 1699, et le tombeau fut détruit à la Révolution. La crosse épiscopale seule de Gilles de Tyr orne encore l'église de N.-D. de Nantillé: elle est en cuivre émaillé. — V. Bibl. nat., franç., 8229, f. 332; Ducange, *Familles d'Outremer*, p. 753; C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, III, 484 et 644-5.

17 Cette pièce, tirée des archives de Malte où elle portait la cote: *Documents originaux*, *tome* V, *diplôme 46*, a été perdue postérieurement à l'époque où S. Pauli a édité son *Codice diplomatico* (Lucques, 1733-7, 2 v. in-f°).

Egidius, miseratione divina Tyrensis archiepiscopus, licet indignus, universis presentes literas inspecturis, salutem in Domino sempiternam.

Noverit universitas vestra quod, cum Thomas Cordarius, in presentia venerabilis viri fratris Guillermi de Castronovo [18], magistri sancte domus Hospitalis Sancti Johannis Hierosolimitani, unam domum quam tenebat a domo predicti Hospitalis in vico Anglorum Accon, sub annuo censu duorum bisantiorum sarracenatorum reddendorum annuatim dicte domui Hospitalis in festo sancti Martini mense novembris, nobis vendiderit pretio quadringentorum bisanciorum pro faciendo uno Hospitali ad recipiendum et hospitandum pauperes. Item cum Joannes Brisebacin, in presentia predicti magistri, vendiderit nobis similiter quamdam aliam domum, sitam in predicto vico Anglorum, quam tenebat ab Hospitali predicto sub censu trium bisantiorum sarracenatorum reddendorum annuatim eidem Hospitali termino supradicto; et volumus et concedimus quod quicunque tenebunt domos predictas, reddant pro ambabus domibus censum predictum, scilicet quinque bisantiorum et ultra antiquum censum predictum alios tres bisantios, quos dicto censui de speciali gratia duximus augmentandos. Et si forte contigerit illos qui in dictis domibus morabuntur vendere vel aliter alienare domos predictas, Hospitale Sancti Johannis prefatum eas, si voluerit, poterit retinere pro usu suo pro eodem pretio quod inde poterit inveniri, minus una marca argenti. Domus autem predicte vendi vel aliter alienari poterunt omnibus, exceptis hominibus religionis, clericis, militibus, servis, vel etiam hominibus alicujus communitatis, et si contingeret domos predictas dirui terræ motu, igne consumi, vel aqua, vel quocumque alio modo, dictum Hospitale non debet amittere censum octo bisantiorum predictum, nisi forte in hoc dominum contradiceret seculare. Domus autem predicte sibi invicem sunt conjuncte et fines ipsarum sunt isti: a parte orientis est via communis, a parte occidentis mare, a parte meridiei predicta domus quam vendidit nobis predictus Johannes Brisebacin contingit domum condam Paumerii defuncti, a parte septentrionis predicta domus quam vendidit nobis dictus Thomas Cordarius contingit quamdam domum propriam dicti Hospitalis Sancti Johannis.

In cujus rei testimonium presentes literas bulle nostre plumbee dedimus munimine roboratas.

Datum Accon, anno Domini M° CC° quinquagesimo quinto, mense junii.

18 Guillaume de Châteauneuf, grand-maitre de l'ordre de l'Hôpital de 1251 à 1260.

II.

1256, 5 mars. Latran.

Alexandre IV confirme la fondation faite par Eudes de Châteauroux, cardinal-légat en Terre Sainte, le 29 août 1254, de l'hôpital des Bretons d'Acre.

[*Malte*, Archives, Div. VII, vol. 1130. Copie faite au XVIIIe siècle sur le *Registre* de la IIe année du pontificat d'Alexandre IV, n. 132].

Alexander episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri [Ægidio] archiepiscopo Tyrensi, salutem et apostolicam benedictionem.

Ex tenore tuæ petitionis accepimus, quod cum tu, divinæ retributionis obtentu, de propriis bonis tuis unum Hospitale in quadam domo civitatis Acconensis censuali Hospitali Sancti Johannis Jerosolymitani ad opus peregrinorum pauperum Britonum, trahentium originem de civitate ac provincia Turonensi, ad transmarinas partes venientium, de assensu magistri et fratrum ipsius Hospitalis Sancti Johannis duxeris construendum, venerabilis frater noster episcopus Tusculanus, tunc in partibus illis apostolicæ sedis legatus, auctoritate legationis suæ statuit et concessit ut in dicta domo construatur oratorium, et in honorem beati Martini confessoris erigatur altare, et campana in eo etiam habeatur, ita quod oblationes provenientes ibidem in subsidium dictorum pauperum ibi degentium convertantur, parrochialis ecclesiæ in cœteris jure salvo, prout in patentibus litteris ipsius episcopi confectis exinde plenius continetur. Nos itaque, tuis supplicationibus inclinati, quod super præmissis factum est ratum et firmum habentes, id auctoritate apostolica confirmamus, et præsentis scripti patrocinio communimus, tenorem litterarum ipsarum de verbo ad verbum præsentibus inseri facientes, qui talis est :

« Odo, miseratione divina Tusculanus episcopus, apostolicæ sedis legatus, » universis præsentes litteras inspecturis, salutem in domino sempiternam. — Justis » petentium desideriis secundum Deum et justitiam annuere cupimus, et quæ a ra- » tionis tramite non discordant effectu prosequente complere. Hinc est quod, cum » venerabilis pater Aegydius, Dei gratia Tyrensis electus consecratus, nobis humi- » liter supplicaverit et devote ut in quadam domo, sita in vico Anglicorum Acco- » nensi, in censiva magistri et fratrum Sancti Johannis Jerosolymitani, quam dictus » electus emit de novo a Thoma Cordario, pro quodam Hospitali ibidem faciendo, » ad recipiendum pauperes peregrinos de Britannia et de civitate nec non diocesi » et provincia Turonensi oriundos, posset divina officia facere celebrari, facultatem » concedere misericorditer dignaremur. Nos, ipsius electi supplicationibus inclinati, » attendentes etiam dignum esse ut, qui propter Christum sua domicilia dimiserunt, » in infirmitate positi divinis officiis non priventur, auctoritate præsentium duximus

» indulgendum ut in dicta domo oratorium construatur, et altare erigatur in honore
» beati Martini, gloriosissimi confessoris, qui, licet adhuc ageret in militia pauperi,
» suum divisit pallium tempore hyemali; et ibidem quotidie missæ et alia divina
» officia celebrentur. Indulgemus etiam, autoritate qua fungimur, ut piæ fidelium
» oblationes ibidem in missis factæ et aliæ elemosinæ, quæ dictæ domui fient im-
» posterum, Domino annuente, in sustentationem pauperum ibidem decubantium
» convertantur; et campana ad pulsandum in missis et horis debitis in dicto ora-
» torio appendatur. Volumus tamen ut habitatores dictæ domus nec non et offi-
» ciantes dictum oratorium episcopo Acconensi, qui pro tempore fuerit, sint sub-
» jecti, et quod jus parochialis ecclesiæ salvum sit in aliis, præter quæ in superius
» annotatis. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostæ concessionis
» infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præ-
» sumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum
» ejus se noverit incursurum. — Datum Accon, anno Domini M° CC° LIV°, IV ka-
» lendas septembris ».

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Laterani, iij non. martii, pontificatus nostri anno secundo.

III.

1256, 5 mai. Latran.

Alexandre IV règle le costume des hospitaliers Bretons d'Acre.

[*Malte*, Archives, Div. VII, vol. 1130. Copie faite au XVIIIe siècle sur le *Reg.* de la IIe année d'Alexandre IV, n. 264].

Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis magistro et fratribus Hospitalis Beati Martini confessoris in Accon, salutem et apostolicam benedictionem.

Venerabilis frater noster [Ægidius], Tyrensis archiepiscopus, in multis, sed in eo præcipue se gratum Deo reddere dicitur quod vacare pietatis operibus delectatur. Sane idem, sicut accepimus, vestrum Hospitale pro recipiendis et fovendis in eo pauperibus Britonibus provinciæ Turonensis in Terræ Sanctæ subsidium transfretantibus duxit de suis bonis propriis construendum. Cum itaque in suo et vestro geratur affectu quod, ad differentiam aliarum Religionum, vobis certus habitus deputetur, nos ejus et vestris supplicationibus benignius annuentes, ut imaginem beati Martini confessoris pallium pauperis di-

videntis, super veste et habitu vestro, non obstante prohibitione cujusquam, in perpetuum deferre libere valeatis, vobis auctoritate præsentium indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, et beatorum Petri et Pauli apostolorum se noverit incursurum.

Datum Laterani, iij non. maii, pontificatus nostri anno secundo.

IV.

1258, 5 mars. Viterbe.

Alexandre IV autorise les habitants de l'hôpital des Bretons à y recevoir les sacrements.

[*Paris*, B. nat., lat. 8992, n° 27. Copie contemporaine] 19.

Alexander episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Tyrensi, salutem et apostolicam benedictionem.

Devotionis tue probata sinceritas meretur assidue ut in hiis que digne desideras nos tibi benivolos gaudeas invenisse. Cum itaque, sicut ex tenore tue petitionis accepimus, hospitale Beati Martini confessoris Acconensis, de cujus bonis propriis construxeris, intuitu pietatis, ac infirmi, debiles et pauperes, quorum illuc frequens multitudo confluit, ex indulto sedis apostolice, divina officia in hospitali audiant memorato, nos indultum hujusmodi obtentu tui qui propter hoc apostolicam gratiam implorari fecisti ampliare volentes, ut infirmi, debiles et pauperes memorati de manu capellani ejusdem hospitalis sine prejudicio juris parrochialis possint ecclesiastica sacramenta recipere, dum modo excommunicati vel nominatim interdicti vel publice usurarii non existant, tibi et eis auctoritate presentium indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Viterbii, iij non. marcii, pontificatus nostri anno quarto.

19 Cette pièce et les suivantes nous ont été communiquées par M. U. Robert.

V.

1260, 7 mars. Anagni.

Alexandre IV renouvelle le privilège précédent, et autorise l'inhumation dans le cimetière de l'hôpital, des malades qui y pourront décéder.

[*Paris*, B. nat., lat. 8992, n° 27].

Alexander, episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Tyrensi, salutem et apostolicam benedictionem.

Fidei tue puritas et devotio quam ad nos et romanam geris ecclesiam promerentur ut tuis petitionibus, quantum cum Deo possumus, favorabiliter annuamus. Exhibita siquidem nobis tua petitio continebat quod cum tu Hospitale Beati Martini confessoris Acconensis de consensu diocesani loci construxeris de bonis tuis, intuitu pietatis, ac infirmi, debiles et pauperes, quorum illuc frequens conffluit multitudo, ex indulto sedis apostolice divina officia in ecclesia Hospitalis memorati audiant, nos olim indultum hujusmodi ampliare volentes quod infirmi, debiles et pauperes predicti de manu capellani ejusdem Hospitalis, sine prejudicio juris parrochialis ecclesie, possint ecclesiastica recipere sacramenta, dummodo excommunicati vel nominatim interdicti aut publice usurarii non existerent, tibi per nostras duximus litteras indulgendum. Nos itaque, volentes in hac parte tibi gratiam facere ampliorem, ut predictus capellanus infirmis, debilibus et pauperibus predictis possit sacramenta hujusmodi ministrare, et eorum corpora, cum decesserint, si ibidem elegerint sepulturam, sine juris ecclesie parrochialis prejudicio, in cimiterio ipsius ecclesie Hospitalis ejusdem ecclesiastice tradere sepulture, dummodo excommunicati vel nominatim interdicti aut publice usurarii non existant, auctoritate tibi presentium indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Anagnie, non. marcii, pontificatus nostri anno sexto.

VI.

1261, 27 novembre. Viterbe.

Urbain IV exhorte les fidèles des patriarcats d'Antioche et de Jérusalem à soutenir de leurs aumônes l'hôpital des Bretons.

[*Paris*, Bibl. nat., lat. 8992, n° 27].

Urbanus, episcopus servus servorum Dei, universis Christi fidelibus per Ierhosolimitanum et Antiochenum patriarchatus constitutis, salutem et apostolicam benedictionem.

Quum, ut ait apostolus, omnes stabimus ante tribunal Christi recepturi prout in corpore gessimus, sive bonum fuerit sive malum, oportet nos diem messionis extreme misericordie operibus prevenire, ac eternorum intuitu seminare in terris quod, reddente Domino, cum multiplicato fructu recolligere debeamus in celis, firmam spem fiduciamque tenentes, quoniam qui parce seminat, parce et metet, et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet vitam eternam. Cum igitur dilecti filii magister et fratres Hospitalis pauperum Britonum Sancti Martini Acconensis, quod venerabilis frater noster archiepiscopus Tyrensis de suis bonis propriis construi fecit, et intuitu pietatis, sicut accepimus, adeo tenues habeat facultates quod ex eis pauperibus et infirmis, quorum illuc frequens multitudo confluit, nequeant vite necessaria ministrari, universitatem vestram rogamus et hortamur in Domino, in remissionem vobis peccaminum injungentes quatinus de bonis vobis a Deo collatis pias eis elemosinas et grata caritatis subsidia erogetis, ut per subvencionem vestram eorum inopie consuletur, et vos per hec et alia bona que, Domino inspirante, feceritis ad eterne possitis felicitatis gaudia prevenire. Nos enim de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis, qui eis manum porrexerint caritatis, centum dies de injuncta sibi penitencia relaxamus, presentibus post quinquennium minime valituris, quas mitti per questuarios distinctius inhibemus, eas si secus actum fuerit carere viribus decernentes.

Datum Viterbii, v kal. decembris, pontificatus nostri anno primo.

VII.

1261, 27 novembre. Viterbe.

Urbain IV place l'hôpital des Bretons sous la protection de Henri, archevêque de Nazareth.

[*Paris*, B. nat., lat. 8992, n° 27].

Urbanus, episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Nazareno [20], salutem et apostolicam benedictionem.

Pium esse dinoscitur ut gloriantibus in malicia per nos taliter obsistatur quod, repressis eorum insultibus, vacantes divino cultui liberius possint in observantia mandatorum Domini delectari. Cum itaque dilecti filii magister et fratres Hospitalis pauperum Britonum Sancti Martini Acconensis a nonnullis, qui nomen Domini recipere in vacuum non formidantur, graves sub possessionibus et aliis bonis suis, sicut asseritur, jacturas et molestias patiantur, nos, eorum providere quieti et malignorum maliciis obviare volentes, fraternitati tue per apostolica scripta mandamus quatinus, eosdem magistrum et fratres pro divina et nostra reverentia favoris oportuni presidio prosequens, non permittas eos contra indulta privilegiorum apostolice sedis ab aliquo indebite molestari, molestatores hujusmodi per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescendo, presentibus post quinquennium minime valituris.

Datum Viterbii, v kal. decembris, pontificatus nostri anno primo.

VIII.

1261, 3 décembre. Viterbe.

Urbain IV renouvèlle le privilège d'Alexandre IV (plus haut, n.° V).

[*Paris*, B. nat., lat. 8992, n° 27].

Urbanus, episcopus servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Tyrensi, salutem et apostolicam benedictionem.

Fidei tue puritas et devotio quam ad nos et romanam geris ecclesiam

20 Henri fut archevêque de Nazareth de 1244 à 1268, d'après Ducange, *Familles d'Outremer*, p. 762.

promeretur ut petitionibus tuis, quantum cum Deo possumus, favorabiliter annuamus. Exhibita siquidem nobis tua petitio continebat quod tu Hospitale Beati Martini confessoris Acconense de consensu diocesani loci construxisti de bonis tuis, intuitu pietatis, et infirmi, debiles ac pauperes, quorum illuc frequens confluit multitudo, ex indulto sedis apostolice divina officia in ecclesia ejusdem audiant Hospitalis. Unde humiliter petebas a nobis ut indultum huiusmodi ampliare de benignitate apostolica curaremus. Nos itaque, tuis devotis supplicationibus inclinati, volentes in hac parte tibi gratiam facere specialem ut infirmi debiles et pauperes predicti de manu cappellani Hospitalis prefati ecclesiastica sacramenta recipere valeant, dictusque capellanus infirmis, debilibus et pauperibus ipsis ac fratribus Hospitalis ejusdem possit sacramenta hujusmodi ministrare, et eorum corpora cum decesserint in communi cimiterio ecclesie Beati Nicholai Acconensis, salvo jure ecclesie parrochialis, ecclesiastice tradere sepulture, dummodo excommunicati, vel nominatim interdicti, aut publice usurarii non existant, auctoritate tibi presentium indulgemus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Viterbii, id. decembris, pontificatus nostri anno primo.

9.

ACTES PASSÉS

EN 1271, 1274 ET 1279

À L'AÏAS (PETITE ARMÉNIE) ET À BEYROUTH

PAR DEVANT

DES NOTAIRES GÉNOIS

A la suite de la conquête de Jérusalem et de la Palestine par Saladin, le commerce latin dut chercher, plus au Nord, des points d'embarquement plus tranquilles que les ports de Syrie, pour les marchandises qui venaient de la Perse et de l'Asie Centrale.

C'est surtout après l'invasion Mongole, qui transporta à Tauris le centre du négoce international, que les ports de l'Arménie, devenue depuis 1198 un état catholique, allié des principautés franques d'Orient, acquirent ainsi une importance considérable.

On peut dire que les Génois inaugurèrent cette nouvelle voie commerciale: car trois ans à peine après le couronnement du premier roi d'Arménie, Ogerio di Pallo, leur ambassadeur, obtint en 1201 du nouveau monarque, la concession à Sis et à Mamistra de comptoirs pourvus des privilèges les plus étendus [1] En 1215 Ugo Ferrari, vicomte des Génois de Syrie, concluait avec le même prince un traité par lequel une troisième colonie génoise était autorisée à s'établir à Tarse [2].

A partir de cette époque jusqu'aux derniers jours du royaume d'Arménie, les Génois ne cessèrent point d'y entretenir des établissements florissants. Si en 1248 Nicoloso Negrone est victime, dans ces parages, d'un acte de piraterie du prince d'Antioche [3], tandis que quelques années après (1267) une escadre génoise, commandée par Luchetto Grimaldo pille le port de Gorigos [4], ces faits regrettables,

1 *Liber Iurium*, I, 468. *Charte*, dans Langlois, *Trésor des chartes d'Arménie*, p. 105.

2 *Charte* (*Ibid.*, p. 126). *Lib. Iurium*, I, 574.

3 *Acte* du not. Bartolomeo Fornari, 1248, 12 mars.

4 *Annales Genuenses*, (Pertz, *Mon. G.*, *SS.*, XVIII, p. 260). Comte de Mas Latrie, *Hist. de Chypre* (II, pp. 74-79).

mais accidentels, donnent presque aussitôt lieu (7 oct. 1271) à une transaction que nous publions plus loin, et qui montre l'empressement des Génois à rétablir, dans l'intérêt de leur commerce, la bonne entente entre leurs nationaux et les Arméniens.

En 1271, Marco Polo, allant en Chine, les trouve tranquillement installés à l'Aïas, ajourd'hui Ajasch, autrefois *Ægæ*, port situé sur le golfe d'Alexandrette, où les actes, dont nous allons parler, prouvent combien leur commerce était florissant.

En 1288 [5] et 1289 [6], leur amiral, Benedetto Zacharia, conclut successivement avec les rois Léon III et Héthoum II de nouvelles conventions, encore plus avantageuses que les anciennes pour ses concitoyens. Il n'est plus, il est vrai, question, comme dans celles-ci, de Sis, de Mamistra et de Tarse, situés sur des fleuves, devenus probablement inaccessibles à la navigation de l'époque. C'est l'Aïas seule qui figure dans les nouveaux traités: ville plutôt européenne qu'arménienne, elle est devenue comme le centre de tout le commerce du Levant.

Bientôt après, malheureusement, commence la décadence du commerce génois en Arménie, décadence dûe tant à des dissensions intestines, qu'à la rivalité éternelle de Gênes et de Venise. En 1294, l'amiral génois Nicolò Spinola chasse les Vénitiens de l'Aïas: mais, en 1287, le vénitien Teofilo Morosini détruit les comptoirs des Génois. Cependant ceux-ci y avaient conservé leur église de S. Lorenzo, devenue même le siège de l'archevêché de Mamistra [7]: en 1335, Balducci-Pegolotti, qui voyageait en Orient pour la maison Baldi de Florence, les y trouve encore établis avec leurs anciens privilèges [8].

Deux ans plus tard l'Aïas tombait au pouvoir des Égyptiens: dix ans après, elle fut reprise mais pour peu de temps. Le royaume d'Arménie ne fit plus que languir jusqu'à sa destruction totale en 1375: la dernière ambassade envoyée par les Arméniens en Occident avait compté parmi ses membres un génois, l'interprète Manuele, fils du chevalier Giovanni di Leone.

C'est aux colons Génois de l'Arménie qu'on attribue l'introduction en Occident de la culture des oliviers qui se trouvent à l'état sauvage dans les montagnes de Cilicie. C'est aussi à eux qu'on attribue la construction du château de Gulek Kalah, qui commande la passe de Gulek Boghaz [9] et la route commerciale qui va de Trébizonde au golfe d'Alexandrette.

L'intérêt qui s'attache à l'histoire des relations que Gênes entretint avec l'Arménie aux XIIIe et XIVe siècles, rend plus précieux les actes dont nous allons parler et qui sont conservés dans deux registres de l'*Archivio notarile* de Gênes [10].

Ces deux registres, écrits sur papier de coton [11], portent pour titres, l'un: « *Nicolay Denti, not., ann. 1274 in 1275* »; l'autre: *Antonini de Quarto, not., ann. 1254 » in 1280* ». Ces titres ne sont point rigoureusement exacts: en effet, aux actes passés par-devant ces deux personnages, s'en trouvent mêlés un grand nombre d'autres qu'il convient de rapporter à d'autres notaires, soit anonymes, soit figurant dans la souscription des documents [12].

5 *Liber Iurium*, II, p. 138. Dulaurier, *Hist. arméniens des crois.*, I, p. 746.

6 *Annales genuenses*, p, 324.

7 Iohannis XXII *Epist.*, 1320, 28 sept. et 1322 4 juillet; v. plus haut, pp. 267, 270.

8 Pegolotti, *Pratica della mercatura* (Pagnini, *Della decima*, III, p. 45.

9 Il apparaît sous le nom de *Gogulat* dans la charte arméno-génoise de 1288 (*Liber Iurium*, II, 184).

10 L'*Archivio notarile* occupe les 17 salles du rez-de-chaussée des Archives d'État de Gênes à l'ancien palais criminel de la République. Il comprend 15024 registres ou liasses s'étendant de 1154 à 1804.

11 Le registre de Nicolò Dente est dans un état de vétusté qui en rend la lecture très-difficile.

12 Tous ces actes sont, bien entendu, autographes, rédigés en Orient par des notaires génois, probablement greffiers des consulats. On en possède d'autres rédigés ainsi à Caffa, à Famagouste etc. Au retour ou après le décès des notaires, on déposait leurs actes dans l'*Archivium notariorum defunctorum* établi à Gênes depuis le Moyen-Age; plusieurs de ces actes ont été reliés pêle-mêle au XVIIe siècle; on en a fait des volumes, à chacun desquels a été donné le nom d'un des notaires dont les actes avaient contribué à le former.

C'est ainsi que les ff. 1-34 du registre de Nicolò Dente sont occupés par 90 actes, passés entre le 15 février et le 8 juin 1274, par-devant le notaire Federico da Piazzalunga. De même, dans le registre d'Antonino di Quarto se trouvent 79 actes appartenant au notaire Pietro Bargone et s'étendant du 13 février au 7 décembre 1279, sans autre interruption qu'une lacune dûe à l'ignorance du relieur [13].

Bargone et Piazzalunga, dont nous donnons ici les actes, ont pour lien commun le lieu même où ils ont exercé le plus souvent leur profession, la ville de l'Aïas.

Motivés par des affaires purement privées, les actes de ces deux notaires génois ne sauraient offrir un intérêt politique quelconque. Mais en dehors des détails curieux dont ils peuvent venir éclairer l'histoire des mœurs en Orient au XIIIe siècle, on peut y relever des renseignements géographiques ou historiques de plus d'un genre.

Nous y trouvons d'abord confirmée d'une façon certaine l'existence d'un certain *Portus Palorum*, voisin de l'Aïas. Déjà peut-être mentionné par le continuateur de Caffaro [14], ce port figurait, entre l'Aïas et la rivière de Mamistra (le Sehiun, ancien Sarus) et sous les dénominations de *P. Pallorum*, *Palli*, *Atipalli*, *Pals*, *Plas*, dans toutes les cartes du Moyen-Age, dans l'*Atlante Luxoro* et la carte pisane du commencement du XIVe siècle, dans Marino Sanudo (1307), Pietro Visconte (1318), Pizigani (1367), dans la carte Catalane (1375), et enfin dans Grazioso et Andrea Benincasa et dans le portulan d'Uzzano au XVe siècle. Cependant, comme les géographes du Moyen-Age avaient l'habitude de copier servilement, de l'un sur l'autre, les légendes de leurs périples, et que les documents écrits passaient le nom de ce port sous silence, Tafel et Thomas [15] avaient pris le parti de renoncer à l'identifier, tandis que M. Dulaurier [16] le regardait comme inventé par Pouqueville. Grâce à nos documents, nous pouvons aujourd'hui en affirmer l'existence, et le chercher où le plaçait Sanudo [17], à moitié chemin entre l'Aïas et l'embouchure du Sehiun et à 10 milles de chacun de ces deux points, à l'O. S. O. du premier et au S. O. du second. Sanudo nous dit que l'entrée en était difficile, et le fait qu'il ne se trouve mentionné comme lieu de destination que dans les actes d'un seul de nos notaires, montre qu'il était déjà en décadence et, en tous cas, peu fréquenté au XIIIe siècle.

Nos documents fournissent aussi des données intéressantes sur l'hôpital des Teutoniques [18] (p. 500), sur le débarcadère des Templiers (p. 495), sur les vaisseaux des Hospitaliers (p. 511, 519) et de l'archevêque de Tarse (p. 496, et s.). Ils nous nomment des chevaliers de Chypre, de Tripoli, de Gibelet, un génois de la maison de Falamonaca, et nous confirment l'existence en Arménie des colonies génoise, pisane et plaisançaise, avec leurs cours, leurs maisons de ville et leurs huissiers (*placerii*). Nous avons la série des consuls génois de l'Aïas pour 1273, 1274 et 1279, le

13 Ils commencent f. 84 par un acte mutilé du commencement, vont jusqu'au f. 96, puis reprennent du f. 116 jusqu'au f. 126.

14 *Ann. gen.* ad ann. 1267 (Pertz, *Mon. G. SS.*, XVIII, 262): Le texte ajoute à la vérité « prope gulfum Venetiarum »; mais ne serait-ce pas une erreur du chroniqueur ? Pertz lit: « in *Portu Parorum* »; mais un bon exemplaire de l'ancien Caffaro jadis conservé à l'Archivio secreto, porte: « *in portu Palorum* ». Il devait se nommer en français et en catalan *Port des Palz* ou *Les Palz*, devenu *Plas* dans Uzzano.

15 Tafel et Thomas, *Urk. zur Gesch. Venedigs*, I, 35, III, 462.

16 *Hist. arm. des cr.*, I, p. xxxvj.

17 « A Lajacio ad *Portum Pallorum* navigando » inter Garbinum et Occidentem spatium x. mill. » computatur . . . . . A dicto *Portu Pallorum* ad » faucem fluminis Malmistre x. mill. navigando per » Garbinum, et notandum est quod puncta dicti » *Portus Pallorum* debet per dimidium miliaris honorari et si ad prefatum portum quis accesserit, » unum inveniet ibi pallum, quod super puncta dicti » portus fixum manet continue, et caveat sibi a pallo » portus proxime antedicto. A predicta fauce fluminis Malmistre usque ad Malo mill. sunt x versus » magistrum per Occidentem navigando » (Mar. Sanutus, *Secr. fid. crucis*, ed. Bongars, II, p. 88). Cf. Uzzano, *Compasso a mostrare a navigare* (Pagnini, *Della decima*, IV, 234).

18 Un autre notaire génois en parle dès 1253, 13 août, dans un acte passé à Gênes. Il n'était pas d'ailleurs en Arménie, mais à Acre; il est mentionné dans le *Foliatium notariorum* (Ms. de la Bibliothèque de la Ville de Gênes, I, 510).

nom de leur collègue de Beyrouth et celui d'un podestat génois de Tyr. Enfin les actes de nos deux notaires, si détaillés, si nombreux pour le court espace de temps qu'ils occupent, nous donnent une idée de l'activité commerciale que les négociants Latins entretenaient dans le Levant et de l'importance des affaires qu'ils y traitaient.

Nos deux notaires n'étaient pas fixés irrévocablement à l'Aïas: nous les voyons opérer, tantôt dans cette ville, tantôt à Beyrouth et même à Laodicée, cumulant avec leur profession les soins et les profits du négoce ordinaire. Chacun suit, pour la date de ses actes, un mode particulier; tandis qu'un de leurs confrères, le crémonais Bonfiglio commence l'année au 25 mars (*ab Incarnacione Domini*) selon l'usage lombard, nos notaires génois, qui s'accordent pour dater du 25 décembre (*a Nativitate Domini*), emploient chacun une indiction différente. Piazzalunga en 1274 calcule l'indiction suivant le style génois, en retard d'une année sur l'indiction vulgaire; Bargone se sert de ce dernier style quant au chiffre, mais fait partir l'indiction du 24 septembre suivant l'usage génois.

Note sur les monnaies citées dans les actes des notaires génois de l'Aïas et de Beyrouth.

Les besants d'Alexandrie d'Égypte étaient une monnaie d'or, de titre peu inférieur au fin et du poids moyen de 4gr., 54 [1].

Ainsi qu'on l'a montré récemment, les besants *saracénats* d'Acre, ou plus généralement de Syrie, ne doivent pas être confondus avec les besants sarrasins: ceux-ci, en effet, sont frappés sur de véritables types musulmans: ceux-là ne sont que des imitations des premiers. Ces imitations ne furent d'abord que des contrefaçons difficiles à déterminer, et que trahissaient seulement certaines incorrections, certaines omissions de lettres: puis les altérations devinrent de plus en plus graves, jusqu'à rendre les légendes illisibles [2]. Enfin les princes chrétiens, tout en conservant l'apparence générale des types arabes, se décidèrent à avouer la frappe de ces monnaies imitées, en y insérant des signes caractéristiques, des légendes chrétiennes, des croix. Les pièces de ce dernier genre proviennent de l'atelier d'Acre, et appartiennent aux années 1251, 1253, 1255, peut-être même 1259 [3]; leur poids moyen est de 3gr., 40 et leur titre de 18 carats (0, 750) soit 2gr., 55 de fin.

Le *Liber jurium Massilie* [4] contient un tarif du XIIIe s., d'après lequel 3 besants d'Acre équivalent à 1 3/4 besants d'Alexandrie. Si donc l'on admettait que le besant d'Acre fût à 2gr., 55 de fin, celui d'Alexandrie descendrait à 4gr., 37; et *vice versa* si ce dernier était à 4gr., 54 de fin, le premier monterait à 2gr., 648.

Les monnaies d'argent sarrasines étaient désignées sous le nom de *dirhems*, corruption du mot *drachmes*: on les appelait en Occident *migliaresi*. Les dirhems de Syrie subirent les mêmes vicissitudes que les besants. D'abord simplement, puis plus ou moins grossièrement contrefaits ils finirent par être battus avec des symboles et des légendes chrétiennes, tout en conservant l'aspect général arabe [5]; les

1 Besant ayoubite de Malek-Kamel, 624 Hég., dans Blancard, *Essai sur les monnaies de Charles I* (Paris, 1868-1879), p. 217.

2 Besant de Mostanser Billah (Lavoix, *Monn. à légend. arabes*, Paris 1877, p. 37; Schlumberger, *Num. de l'Or. Lat.*, Paris, 1878, p. 134); Blancard, p. 217. — Besants d'el Amer Bi-Ahkam Illah (Lavoix, p. 34; Schlumberger, p. 134).

3 Besants saracénats d'Acre (Lavoix, p. 53; Schlumberger, pp. 139-41; Blancard, p. 219).

4 Blancard, *Essai*, pag. 212.

5 Dirhem et obole chrétien d'Acre 1251 au type du prince ayoubite Emad Eddin de Damas. (Lavoix, p. 55-7; Schlumberger, p. 151-2).

quelques dirhems et demi-dirhems de ce genre que l'on a pu retrouver, proviennent aussi de l'atelier d'Acre et des années 1251 et suivantes: leur poids moyen respectif est de 2gr.,60, et 1gr.,20: on n'en a point vérifié le titre; mais il devait être, à cette époque, de 11 onces (0,917), soit 2gr.,38 d'argent fin. C'est également la valeur que leur assigne un auteur contemporain, le confesseur de la reine Marguerite, lorsqu'il parle de s. Louis en Terre Sainte [6] (1250-54), donnant aux chrétiens revenus des prisons des Sarrasins des « *deniers de la monnaie du païs qui » sont apelés dragants, dont chascun valoit sept petits tournois* »: ce qui donne 2gr., 36 d'argent fin.

A la même époque, le rapport de l'or à l'argent était de 1 à 9 ou 9,5 au plus (du moins en Europe); il est probable qu'en Syrie le rapport entre les besants et les dirhems devait aussi se chiffrer en chiffres ronds; il devait être, comme il fut chez les Sarrasins et plus tard dans la Petite-Arménie, de 10 dirhems pour 1 besant. Si la frappe se faisait à Acre sur cette base dès 1251, 10 dirhems à 2gr.,36 de fin devaient donner 23gr.,60, soit avec le besant à 2gr.,55 de fin, un rapport de 1 à 9,25 [7]. Ce rapport, il est vrai, n'est plus applicable aux années 1274 et 1279, dates de nos actes. Mais l'apparition du florin d'or de Florence et le succès qu'il obtint, ayant amené la frappe de monnaies analogues en France et ailleurs, l'on sait qu'il en résulta un renchérissement de l'or. On ne doit donc point s'étonner de voir subitement la valeur du besant monter de 23gr.,60 d'argent fin à 27gr., soit de 10 à 11 2/3 ou même 12 dirhems; — l'atelier monétaire, ne se préoccupant des variations du cours des deux métaux, qu'à l'époque d'une nouvelle émission, qui lui permettait de rétablir le rapport divisionnaire accoutumé entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent.

Pour prouver que, vers 1279, un besant de Syrie valait environ 27gr. d'argent, je recourrai à un acte de 1286 [8], par lequel la colonie vénitienne d'Acre et de Tyr paye au S. Siège un cens à raison de 13 1/6 gros vénitiens par besant. Le gros vénitien, à la taille de 109 au marc [9] (238gr.,4994) et au titre de 11 1/2 onces (0,958) donne 2gr.,098 d'argent fin, et 13 1/6 gros, 27gr.,61 pour la valeur du besant. Si donc le titre du besant est toujours de 2gr., 55 de fin, le rapport entre l'or et l'argent devient 1 à 10,84 et le besant exige un change de 11 2/3 dirhems.

Bien que nos actes ne nous donnent aucun renseignement sur les besants saracénats de Syrie, mais seulement sur ceux d'Arménie, on doit penser que la valeur de ces derniers devait se rapprocher de celle des premiers. On sait, en effet, d'après un acte officiel [10], que, dans le dernier quart du XIIIe siècle, un marc d'argent en sterlins valait 80 sous de Gênes, et que chacun de ces sous était à 2gr.,80 de fin. Or notre n° VII, B (1274) assigne un change de 5 livres génoises (100 sous) pour dix besants saracénats d'Arménie, soit, au besant, 10 sous de 28gr. d'argent fin. Le n° LIV, C (1279) donne un change de 9 sous, 10 deniers, soit 27gr., 53 de fin, et le n° XXVI, C (1279) 9 1/2 sous, soit 26gr.,60 de fin.

On voit combien la moyenne de ces trois prix, 27gr., 53, se rapproche du chiffre

6 *Vie de s. Louis*, (*Rec. des hist. de la Fr.*, XX, p. 96).

7 Pour ces évaluations du rapport entre l'or et l'argent, je m'écarte des chiffres donnés par M. de Wailly et par M. Blancard, qui l'a suivi. Mais c'est à ce dernier que j'emprunte des armes contre lui-même. Il trouve encore (p. 307) en 1268, un rapport de 1 à 9 1/3 ou 9 1/2 et cherche à l'expliquer par la perte sur le change. Lorsque Alphonse de Poitiers récoltait partout en 1268 de la monnaie d'or pour les besoins de la croisade, eût-il attiré les vendeurs de cette monnaie en leur faisant perdre la différence entre 20,68 et 26,50 de fin? Il est donc impossible que s. Louis ait émis son agnel à 12 1/2 sous tournois, soit avec un rapport de 1 à 12,38, tandis que le florin, inférieur seulement de 1/7 à l'agnel, aurait valu 8 1/2 sous tournois.

8 Tafel et Thomas, *Urkunden z. Gesch. Ven.*, II, p. 354.

9 Pegolotti, *Pratica della mercatura*, p. 137.

10 *Traité de Gênes avec Pise* 1286 (*Liber Iurium*, II, 117). Voir mon Appendice I aux *Conti dell'ambasciata al chan di Persia nel 1292* (*Atti della Società Ligure*, XIII, pp. 671-72).

de 27gr., 61 que j'ai déduit de l'acte vénitien pour la valeur du besant saracénat de Syrie.

Nos actes parlent encore de ***nouveaux dirhems d'Arménie***, qu'il est nécessaire d'étudier.

Au nº XXIII, B (1274), 177 dirhems neufs d'Arménie sont échangés contre 10 livres (200 sous) de Gênes: un de ces dirhems devrait valoir alors 3gr., 16 de fin. Il en résulterait que le dirhem d'Arménie aurait été plus pesant ou de titre plus élevé que celui de Syrie, fait qui n'aurait rien d'étonnant, étant donnés, à cette époque, l'appauvrissement de la Syrie latine et la richesse commerciale de l'Arménie.

Nos actes nous donnent encore d'autres évaluations de ces dirhems neufs: le nº XXV, C (1279) égale le besant saracénat de Syrie à 9 dirhems d'Arménie, et le nº LXI, C (1279) à 10 dirhems, tandis que le nº XXI, B (1274) donne pour 1 besant saracénat d'Arménie, 8 dirhems moins 4 deniers, soit, (comme on comptait 10 deniers au dirhem [11]), 7 6/10 dirhems.

En prenant la valeur trouvée plus haut de 3gr., 164 par dirhem, nous aurons donc les résultats suivants:

1 besant saracénat de Syrie à 10 dirhems	=	31gr., 640	de fin
» » » » » à 9 »	=	28gr., 503	»
1 besant saracénat d'Arménie à 7 6/10 »	=	24gr., 069	»
Moyenne		28gr., 08	»

On a donc toujours 27gr., 60 à 28gr. de fin pour la valeur du besant saracénat, soit de Syrie, soit d'Arménie, qu'on calcule cette valeur en dirhems de Syrie à 2gr., 36, ou en dirhems neufs d'Arménie à 3gr., 17, ou en sous de Gênes à 2gr., 80, où enfin en gros vénitiens à 2gr., 10 [12].

Il est regrettable que, dans sa *Numismatique Arménienne* [13], V. Langlois n'ait donné, ni le poids, ni le titre d'aucune des monnaies dont il parle: aussi ne présentons-nous les résultats ci-dessus que comme approximatifs: il n'en saurait être autrement avec des textes qui attachent plus d'importance aux circonstances commerciales proprement dites qu'aux transactions monétaires [14].

Il faut d'ailleurs, en ce qui touche les monnaies de la Petite Arménie se défier de Pegolotti [15]: c'est un témoin précieux; mais il n'écrivait qu'en 1340 ou encore plus tard; et, à cette époque, les choses avaient changé considérablement depuis le siècle précédent. Les fluctuations du prix de l'or avaient fait baisser le titre et le poids de la monnaie d'argent. Le taccolin avait remplacé le dirhem, et sous un poids de 2gr., 486 ne donnait que 1gr., 651 de fin, chiffre inadmissible pour le dirhem du XIIIe siècle. Déjà, en 1307, 100 taccolins ne valaient que 77 dirhems [16], et le compte qui nous fournit ce renseignement ne donne qu'une fois l'évaluation des taccolins en dirhems; ce qui montre qu'en 1307 les taccolins n'avaient presque pas encore cours, du moins cours international, et *a fortiori*, en 1279 et 1274, où, parmi nos 170 actes, le taccolin n'est nommé que dans un seul document [17].

Un acte intermédiaire entre les nôtres et le temps où écrivait Pegolotti, montre quelle avait été déjà la diminution du dirhem d'Arménie avant que le taccolin [18] ne l'eût remplacé.

11 Cf. Pegolotti, p. 44.

12 Je ne me dissimule pas que ces calculs laissent un doute sur le rapport des dirhems d'Arménie aux besants d'Arménie. Si ce rapport était exactement de 1 à 10, il faudrait qu'au dirhem de 3 gr. correspondît un besant de 30 gr. et non de 28 gr.

13 Paris, 1855, in-4°.

14 Pour que le lecteur pût vérifier lui-même mes assertions, je n'ai voulu me servir ici que des actes que je publiais, bien que j'en eusse sous les yeux un grand nombre d'autres.

15 Pegolotti, pp. 45, 137.

16 Cte de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 684.

17 Nº XI (1279).

18 *Tacorins*, comme le donnent nos actes, serait préférable, si ce mot (comme le veut Langlois [*Trésor des chartes d'Arménie*, p. 224]) vient de l'arménien *Takavor*, roi, comme *reali* de *re*.

En 1323, le représentant en Chypre de la maison Bardi, de Florence [19] informa ses commettants de la conclusion de la paix entre le sultan d'Égypte et le roi d'Arménie, moyennant un tribut annuel de 1,200,000 dirhems, (à quatre pour un besant blanc de Chypre), à payer par ce dernier. Or le pape Jean XXII, en mentionnant ce tribut [20], l'évalue à 50,000 florins d'or; ce qui donne un chiffre de 24 dirhems au florin, et précisément à une époque où le ducat de Venise, lui-même égal au florin, valait 24 gros vénitiens [21], de 2gr., 10 de fin. Si, d'autre part, nous acceptons les données fournies sur le besant blanc de Chypre par M. Lambros [22], qui suit ici Pegolotti [23], nous voyons d'abord, que le besant blanc valait deux gros d'argent chyprois [24], puis que ces gros étaient taillés à raison de 48 dans un marc chyprois de 222gr., 3736, au titre de 11 onces (0,958), ce qui nous donne pour chaque gros un poids de 4gr., 65 à 4gr., 257 de fin, et, pour chaque besant blanc, 8gr., 514 de fin. Si donc il fallait 4 dirhems pour faire un besant, le dirhem était à 2gr., 128 de fin, valeur qui vient presque parfaitement s'accorder avec celle que nous venons de tirer du gros vénitien.

Nos actes parlent des *besants blancs* de Chypre aux n°s XXXIII, XXXVI, LI, B. Le n° XXXVI est remarquable, parce qu'il nous donne le change d'un besant blanc contre 3 1/3 sous de monnaie génoise; d'après ce que j'ai dit ci-dessus, cette valeur se traduit commercialement par 2gr., 33 d'argent fin pour 1 dirhem.

On a beaucoup agité la question de savoir si ces besants blancs étaient une monnaie d'or ou une monnaie d'argent. M. Lambros [25], suivi par M. Schlumberger [26], a prouvé, contre le comte de Mas Latrie [27], qu'il n'avait jamais existé de besants blancs en argent, mais que jusqu'à Jean I, peut-être jusqu'à la première partie du règne d'Henri II (1284-1304), on avait battu des besants d'or contenant au moins 3/4 d'argent: d'où le nom de *blancs*, dû à leur pâleur.

Mais où je me sépare de M. Lambros, c'est lorsqu'il croit qu'au XIVe siècle, cette monnaie continua à avoir une valeur effective et constante de deux gros. Je suis persuadé, au contraire, que, pendant tout le XIVe siècle, le besant blanc ne fut qu'une monnaie de compte, destinée à faciliter le passage de l'argent à l'or dans les évaluations. Pegolotti [28] nous en fournit la preuve: il nous donne, en effet, pour Chypre, comme pour les autres ateliers monétaires, l'échelle des rapports qu'il vit successivement s'établir entre l'or et l'argent: le florin d'or équivalant à 6 besants blancs [29], à cinq, à quatre, à trois et 14 karats. [30].

Je ne parlerai pas des autres monnaies que mentionnent nos actes: les *tripolats* (de Tripoli de Syrie, n° XXVI, LXXXIX, B [31]) et les besants *soldanini Turchie* (d'Iconium, n° XII, B), parce que je n'ai rien à ajouter à ce qu'on en sait déjà.

Ch.r Cornelio Desimoni.

19 Probablement Pegolotti lui-même, qui y séjourna de 1324 à 1327; cf. Pegolotti, p. 71.

20 *Epist. Iohannis XXII ad Carolum, Francorum regem* (Raynaldus, *Annales*, ad ann. 1323, n. 9, t. V, 221).

21 Marin. Sanut., *Secreta fidelium Crucis*, éd. Bongars, p. 36.

22 Lambros, Νομισματα ἀνεκδοτα τῆς Κυπροῦ, Venise, 1873, pp. 10-12.

23 Pegolotti, pp. 68, 86-87.

24 On commença à battre ces gros sous Henri II (1285-1306),

25 Lambros, *Op. cit.*, p. 11-12.

26 Schlumberger, *Num. de l'O. L.*, p. 177.

27 Mas Latrie, dans la *Bibl. de l'école des Chartes* 1e sér., V, pp. 118-121; *Hist. de Chypre*, II, 450-3.

28 Pegolotti, pp. 86-87.

29 C'est un nouveau contrôle de la valeur que nous venons de trouver au dirhem en 1323; 24 dirhems au florin et 4 dirhems au besant donnent bien 6 besants au florin.

30 MM. Lambros (p. 13), Schlumberger (p. 177) et de Mas Latrie (*Bibl. de l'école des Chartes*, 1e sér., V, 118) n'ont pris dans cette échelle que la valeur la plus basse 3 3/4 ou 4 besants au florin, valeur inacceptable pour le premier quart du XIVe s., époque où le rapport entre les deux métaux dépassait 14, tandis qu'il tomba ensuite rapidement. Il est à 11 1/2 vers 1340, et à 10 1/3 en 1365, et se maintint à ce dernier chiffre pendant le reste du siècle: voir sur cette décroissance, mon Appendice I aux *Conti dell'ambasc. al Chan di Persia* (*Atti della Soc. Lig.*, XIII, p. 670).

31 Voir Blancard, p. 539; Lavoix, p. 50.

A.

[*Gênes*, Archivio di Stato. Materie politiche, mazzo 5°, (vélin)].

1271, 7 *octobre.*

In nomine Domini, amen. Ego, IACOBUS PELAVICINUS, dico et protestor, quod solvi Mosolinis infrascriptis, videlicet mercatoribus ABAGACHAM et hominibus regis Armenie, regi Iherusalem et Cypri et hominibus domini Tyri et Tyronis et patriarche Antiochie, quorum nomina sunt hec videlicet: ANNA AENBS, GANE BOLES et FALAA, et aliis sociis eorum, ut plenius continetur in instrumento, quod mihi IACOBO heri fecerunt manu PETRI de VULTABIO, notarij, bisancios viginti duo milia septingentos nonaginta septem et charatos septem sarracinales Armenie, occasione instrumenti quietacionis quod predicti perdentes et socij mihi fecerunt, nomine comunis Ianue prout in dicto instrumento plenius continetur, et confiteor quod in predictis bissanciis solverunt infrascripti mercatores, ut infra: primo CLERICUS LERCARIUS, quos confitetur esse de sua propria ratione bissantios noningentos quadraginta quinque et charatos septem. Item sunt ENRICI de GRIMALDO bissancij septingenti quadraginta septem et charati septem. Item sunt PETRINI LERCARII, filij BELMUSTI LERCARII, bissancij quingenti sexaginta tres. Item sunt LANFRANCI CEBE bissancij noningenti nonaginta unus et charati sexdecim. Item solvit ANSALDUS et MONTANARIUS bancherii bissantios mille sexcentos triginta septem et charatos decem et septem. Item sunt IACOBINI CIGALE bissancij trescenti et charati viginti unus. Item sunt ANTONII TARTARO bissancij sexcenti sexaginta septem et charati decem et octo. Item sunt OPICINI TARTARO bissancij ducenti quinquaginta quatuor et charati undecim. Item sunt BARIANI TARTARO bissantij octingenti duo charati sex. Item sunt OBERTI DENTUTI bissancij quingenti septuaginta tres charati decem et octo. Item sunt GUIDETI RUBEI bissancij nonaginta novem charati octo. Item solvit BRACHETUS de TURCHA pro se bissantios trescentos octuaginta quinque. Item solvit pro MONTALDO PIPERE bisantios quingentos quinquaginta quatuor. Item solvit pro CONRADO PANZANO bissantios octingentos octuaginta septem. Item solvit pro MAGNONO de GRIMALDO bissantios noningentos quadraginta unum. Item solvit pro GUIDETO RUBEO bissantios trescentos quinquaginta quatuor. Item sunt SYMONIS de MARI bissancij trescenti triginta charati novem. Item

solvit Iacobus Pelavicinus pro me et Petro Archanto pro rata rationis mee et predicti Petri bissantios mille sexaginta octo et charatos septem. Item solvi pro Rubaldino Bolerato de mea pecunia bissantios quadraginta novem charatos decem et octo. Item solvi pro Conradino de Vignali de sua pecunia bissantios ducentos tres charatos duos. Item solvit Rubaldinus Boleratus bissantios sexcentos nonaginta novem et charatos sex. Item solvit Petrus Lercarius pro se et Leone Malocello bissantios mille trescentos sexaginta duos et charatos duodecim. Item solvit Iohanninus Spinula bissantios ducentos nonaginta octo et charatos decem. Item solvit Grimaldus Bestagnus bissantios noningentos decem et septem charatos sex. Item solvit Obertus Bestagnus bissantios septingentos quadraginta sex. Item solvit Bonusvassallinus Lomellinus pro se bissantios mille ducentos sexaginta octo et charatos decem et septem. Item solvit pro Iohannino de Marino de pecunia ipsius Bonivassallini, ut dicit, bissantios quingentos undecim et charatos duodecim. Item pro Thoma de Murta bissantios quingentos novem et charatos duodecim de pecunia ipsius Bonivassallini, ut dicit. Item solvit Bertholinus de Nigro bissantios sexcentos quinquaginta octo et charatos decem et octo. Item solvit Iacobus Barlaria bissantios trescentos sexaginta unum et charatos viginti. Item solvit Lanfrancus Lomellinus bissantios quingentos octuaginta novem et charatos quindecim. Item solvit Benedictus Panzanus bissantios viginti quinque. Item solvit Vivaldus Andreas bissantios septingentos sexaginta octo et charatos sex. Item solvit Gabriel de Vivaldo bissantios ducentos sexaginta unum et charatos viginti tres. Item solvit Nicolaus Anioinus, pro se et Antonio et Rubaldo et Manuelle eius nepotibus, bissantios mille centum quinquaginta duo et charatos duodecim. Item solvit pro Andriolo Fallamonica bissantios trescentos decem et novem et charatos decem.

Testes: Iacobinus Petri Aurie, Iohannes Pissanus, notarius, Delovolse de Signo et Iohannes Quinzanus.

Actum in Ayacio, in logia Ianuènsium, anno dominice nativitatis M. CC. LXXI, ind. XIV, die vij octobris, circa completorium.

Ego Petrus de Vultabio, notarius sacri imperij, rogatus scripsi.

B.

ACTA FRIDERICI DE PLATEALONGA

E REGISTRO NICOLAI DENTIS NOTARII

[*Gênes*, Archivio di Stato, Archivio Notarile].

I. — 1274, 15 *février*.

f. 1 a. . . . questio, promitto tibi et dictis nominibus recipientibus omnes expenssas et dampna, que et quas propterea faceres seu substineres vel dicti fratres mei ad tuam voluntatem et quandocumque volueris tibi et fratri tuo; credito de dampnis et expenssis vestris solis verbis sine testibus et iuramento, ratis manentibus supradictis. Liberando et absolvendo te et fratrem tuum atque bona vestra de predictis per acceptilationem et aquilianam stipulationem solempniter in verbis deductam. Alioquin penam dupli de quanto contrafactum fuerit tibi et dictis nominibus recipientibus stipulanti promitto: pro qua pena et ad sic observandum universa bona mea habita et habenda tibi et dictis nominibus recipientibus pignori obligo.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xv februarij, inter primam et terciam. Testes: Amidanus de Valensana et Iacobus Ratus.

II. — 1274, 17 *février*.

In nomine Domini, amen. Ego, Iohannes de Sala, Pissanus, filius quondam Bonacorsi, confiteor tibi, Valentino, Pisano, filio quondam Orlandi, me a te habuisse et recepisse in accomendacione sive societate daremos duo milia quadringentos novos Armenie implicatos in mea comuni implicita. Renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum daremorum, seu non habite et non recepte accomendacionis, sive societatis, doli in factum et condicioni sine causa, et omni alij iuri, quam accomendacionem sive societatem portare debeo per riperiam Armenie, Syrie et Egipti, nullo itinere mutato, habens potestatem ex ipsa accomendacione sive societate mittendi tibi ante me tantum cum instrumentis vel testibus et ex ipsa expendere et lucrari per daremum,

sicut ex aliis rebus, quas mecum porto. In redditu vero quem ad partes Armenie vel ad partes Syrie portum fecero, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quarto lucri. Alioquin penam dupli..... [1] etc. Acto in presenti contractu dicte accomendacionis sive societatis, quod quandocumque ego, dictus IOHANNES de SALA, attendere ad partes Armenie, vel ad partes Syrie et te dictum VALENTINUM seu aliquem procuratorem tuum legitimum non invenirem, in aliquo ex dictis duobus locis ibi semper predicta facerem, quod tunc ego, dictus IOHANNES, tenear tibi dicto VALENTINO predictam accomendacionem, sive societatem dimittere tuo fideli nuncio cum instrumento pro ipsa danda, et consignanda tibi seu legitimo procuratori tuo.

Actum Ayacio, in domo domini regis Armenie, in qua moratur magister FILIPUS SOLDANUS, doctor gramatice. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xvij februarij, inter primam et terciam. Testes: dictus magister FILIPUS et DOMENGIUS BAVERIA, filius quondam STEPHANI PENSOSI, Pissani. f. 1 v.

III. — 1274, 17 *février.*

In nomine Domini, amen. Ego, RESTORGIUS CERRUS, Pissanus, confiteor tibi, BERENGERIO ALDEBRANDINI, Pissano, me a te habuisse et recepisse mutuo tot de tuis daremis novis Armenie. Renuncians exceptioni non habitorum et non receptorum daremorum seu mutui non habiti et non recepti, doli in factum, et condicioni sine causa et omni alij iuri, unde et pro quibus nomine iusti et veri cambii tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios quadraginta quatuor auri sarracinales salvos semper in terra ad pondus generale Acconis, expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre usque kalendas aprilis proxime venturi. Alioquin penam dupli cum omnibus dampnis et expensis elapso termino pro predictis bissantiis exigendis seu recuperandis tibi stipulanti promitto, te credito de damnis et expensis tuo solo verbo sine testibus et iuramento, ratis semper manentibus supradictis: pro qua pena et ad sic observandum universsa bona mea habita et habenda tibi pignori obligo.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xvij februarij, inter terciam et nonam. Testes: AMIDANUS de VALENSANA et GUILLIELMUS PAPIENSIS, Ianuenses.

1 Ici nous passons la formule que l'on a trouvée ci-dessus n° I et qui revient dans presque tous les actes.

IV. — (1274, 17-20 *février?*).

In nomine Domini, amen. Ego, Scolarius de Monte Topario, filius quondam Lucheti, confiteor tibi, Thadeo, fratri meo, me a te habuisse et recepisse de tua comuni ratione et monethe tue in accomendacione sive societate daremos mille novos Armenie. Renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum daremorum et accomendationis seu societatis non habite et recepte, doli in factum et condicioni sine causa et omni alij juri.

V. — (1274, 17-20 *février*).

f. 2 a. In nomine Domini, amen. Ego, Scolarius de Monte Topario filius quondam Lucheti, confiteor tibi Tadheo, fratri meo, recepisse hanc confessionem et promissionem, nomine et vice Leuchi, filij Guidonis de Castello Franco, me a te habuisse et recepisse in accomendacione seu societate et solvente mihi de propria pecunia dicti Leuchi, que penes te erat, daremos quadringentos novos Armenie. Renunciando . . . . [2] etc.

VI. — 1274, 20 *février*.

f. 2 b. In nomine Domini, amen. Ego, Ricomanus, quondam Camissarii, Pissanus, facio, constituo et ordino meum certum nuncium et procuratorem te, Pugium Scandalionum, presentem et recipientem hanc procuram ad agendum, petendum, exigendum, et recipiendum pro me et meo nomine, a Deribili de Gayta, daremos mille noningentos novos Armenie, quos dictus Deribilis confessus fuit habuisse et recepisse a me Ricomano, implicatos in frumento nomine accomendacionis, ut de predictis constat per quamdam scripturam factam millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die vigesima secunda madij, et contentam in actis publicis tempore consulatus domini Gregorii Occelli, olim consulis Ianuensium Ayacij, in millesimo ducentesimo septuagesimo quarto, die duodecima ianuarij, per me notarium infrascriptum, de mandato domini Clerici [3] Lercarii, gerentis vices consulatus domini Filipini Tartaro, consulis et vicecomitis Ianuensium Ayacio, et ad petendum, exigendum, et recipiendum pro me et meo nomine universa et singula debita mea, que mihi debentur, vel recipere debeo a quacumque persona cum instrumento vel sine. Dans et concedens dicto procuratori meo

2 Même observation qu'à la note précédente. 3 Pour Quirici.

liberum et generale mandatum agendi, petendi, exigendi, recipiendi, transigendi, paciscendi, raciones audiendi et faciendi cum dicto DERIBILI tam de capitali, quam de lucro, si quid est, et cum aliis mihi tenentibus in aliquo, instrumentum quietacionis et absolucionis faciendi de eo quod receperit, et me et mea obligandi, opponendi, respondendi, litem contestandi, peticionibus respondendi et faciendi, testes producendi et videndi iurare testes qui contra me producentur, declaracionem petendi, iurandi de calumpnia et in causa mea sententiam audiendi et appellandi, si opus fuerit, appellationem prosequendi, et ad omnia et singula demum generaliter facienda in iudicio et extra, et que egomet facere possem si presens essem et merita cuiusque questionis postulant et requirunt et que per officium legitimi procuratoris fieri et exerceri possent: promittentes tibi notario infrascripto, recipienti nomine et vice cuiuslibet persone ad quam predictum pervenire posset, me ratum et firmum habere tenere et in aliquo (non) contravvenire seu revocare quidquid per predictum procuratorem meum in predictis et circa predicta factum seu gestum fuerit, sub ypotecha et obligatione omnium bonorum meorum presentium et futurorum.

Actum in Ayacio, in predicta domo quondam IOHANNIS de CLAREA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xx februarij, inter primam et terciam. Testes: MUSSUS, calafatus de Sancto Thoma, et PAULUS, filius DEDI, Pissani, de Parlasio.

VII. — 1274, 21 *février.*

In nomine Domini, amen. ANDRIOLUS LERCARIUS, filius quondam YDONIS, confiteor tibi SYMONI LERCARIO me a te habuisse et recepisse mutuo, gratis et amore bissantios decem sarracenales Armenie. Renuncians.... etc.; unde et pro quibus tibi vel CLERICO LERCARIO pro te vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto in Ianua libras quinque Ianue. Alioquin.... etc. f. 3 a.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, in qua nunc habitat NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M. CC. CXXIV, ind. I, die xx februarij, inter nonam et complettorium. Testes: NICOLINUS COSTAUS et BOSCHETUS, filius quondam PETRI de Bosco.

VIII. — 1274, 21 *février.*

In nomine Domini, amen. Ego, LAMBERTUS de CASTELLO, Pissanus, confiteor tibi, OBERTINO de ARITIO, quondam SYMONIS, me a te habuisse et recepisse mutuo tot de tuis daremis novis Armenie, renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum daremorum

et mutui non habiti et non recepti, doli in factum et condicioni sine causa et omni alij iuri; unde et pro quibus nomine iusti et veri cambij tibi vel tuo certo nuncio per me, vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios ducentos veteres auri Babilonie bonos, et legales, atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti [4], infra mensem unum proximum postquam in terra Egipti fecero callegam lignaminis mei, quod est honeratum in mea nave, que vocatur Sanctus Antonius, et mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, nullo itinere mutato, et sana tamen eunte dicta nave, vel maiori parte rerum in ipsa delatarum, ad risicum et fortunam Dei maris et gentium. Alioquin penam dupli.... etc. Pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori specialiter barcinarios ducentos lignos signatos tui signi, et quos confiteor esse emptos de tua propria peccunia, quam a te pro supradicta de causa habuisse et recepisse confessus sum, et ipsos nomine pignoris tui et tamquam pignus tuum
f. 3 b. promitto tibi facere scribi in cartulario dicte navis, ad tuam voluntatem. Et si forte non solverem tibi dictos bissantios ducentos ad supradictum terminum, do, et concedo tibi ex nunc potestatem dictum pignus vendendi, et obligandi sine contraditione mea et alicuius magistratus pro me, ita quod in ipso pignore consequi et habere possis solutionem tuam predictorum bissantiorum ducentorum.

Actum Ayacio, in predicta domo, quondam Iohannis de Clarea. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxj februarij, inter primam et terciam. Testes: Georginus de Sancta Cicilia, filius quondam Bonaiuncte, Pissani, Iohannes, filius quondam Corbuli, de Capella Sancte Marie Magdalene de Pissis et Mateus, filius Stephani, Pissani.

IX. — 1274, 22 *février.*

In nomine Domini, amen. Ego, Bonacorsus Bindetus, Pissanus, confiteor tibi Iohanni de Sala, filio quondam Bonacorsi, Pissani, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie; renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum daremorum, doli in factum et condicioni sine causa et omni alij iuri, unde et pro quibus nomine iusti et veri cambij tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios viginti quinque veteres auri Babilonie bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra dies viginti postquam navis Lamberti de Castello portum fe-

4 Il parait résulter des indications de Pegolotti confrontées avec celles que l'on peut déduire des poids de Gênes ou de Venise, que le poids-base (*pondus*) pour les monnaies d'or d'Alexandrie et du Caire était de 4 gr. 317. J'ai fait des déductions analogues pour les poids et mesures qui suivent.

cerit in terra Egipti causa exonerandi, nullo itinere mutato, et sana tamen eunte dicta nave, vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin.... etc.

Actum Ayacio, in predicta domo NICOLOSI de MURTA, in qua habitat GUILLIELMUS MANCHETA, taliator. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxij februarij, inter primam et terciam. Testes: IACOBUS SCORREGA, Luchensis et GUILLIELMUS MANCHETA, taliator.

X. — 1274, 22 *février.*

In nomine Domini, amen. Ego, RICOMANUS, quondam CAMISSARII, Pissani, confiteor tibi, IOHANNI de SALA, filio quondam BONACORSI, f. 4 a. Pissani, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum daremorum, doli in factum et condicioni sine causa et omni alij iuri, unde et pro quibus, nomine iusti et veri cambij, tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios quadraginta quinque veteres auri Babilonie bonos et legales, atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre infra dies viginti, postquam navis mea et socij portum fecerit in terra Egipti causa exonerandi, nullo itinere mutato, sanna tamen eunte dicta nave vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin . . . . . etc.

Actum Ayacio, in predicta domo NICOLOSI de MURTA, in qua habitat GUILLIELMUS MANCHETA, taliator. Anno dominice nativitatis M. CC, LXXIV, ind. I, die xxij februarij, inter primam et terciam. Testes: PUGIUS de CALARI, quondam GEORGII, et BERTHOLINUS de MONTEXELLO, Ianuensis.

XI. — (1274, 22 *février ?*).

In nomine Domini, amen. Nos, SYMON LERCARIUS et ANTONINUS LERCARIUS, fratres, facimus, constituimus et ordinamus nostrum certum nuncium, et procuratorem MANUELEM LERCARIUM, fratrem nostrum, absentem tamquam presentem.

XII. — 1274, 22 *février.*

In nomine Domini, amen. Ego, SYMON LERCARIUS, confiteor f. 4 b. tibi, CLERICO LERCARIO, me a te habuisse et recepisse in acco-

mendacione daremos sexcentos soldaninos de Turchia implicatos in mea comuni implicita. Renunciando exceptioni....... etc.; quam accomendacionem portare debeo Savastum, vel quo Deus mihi melius administraverit, postquam de terra Ayacii exiero, mercandi causa, habens potestatem ex dicta accomendacione mittendi tibi ante me et post me cum instrumento vel testibus, et faciendi ex ipsa sicut ex aliis rebus quas mecum porto. In redditu vero quem Ianuam fecero vel ubicumque per te seu procuratorem tuum legitimum a me positura (?) fuerit dicta accomendacio, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin.... etc.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, in qua habitat NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxij februarij, inter nonam et vesperas. Testes : GUILLIELMUS LERCARIUS, filius SYMONIS LERCARII, et IOHANNES, quondam MICHAELIS de SUSILIA.

XIII. — 1274, 25 *février.*

f. 5 a. In nomine Domini, amen. Ego, PAGANUS de BARCHA, filius quondam GUARNERII, confiteor tibi GREGORIO ORDEMANNO, filio quondam magistri PETRI ORDEMANNI, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum daremorum, doli in factum et condicioni sine causa et omni alij iuri, unde et pro quibus racione iusti et veri cambij tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios centum quadraginta veteres auri Babilonie bonos et legales atque iusti ponderis ad pondus generale Babilonie, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre infra dies quindecim, postquam Damiatam applicuero cum ligno meo et socij, quod vocatur Sanctus Iulianus, nullo itinere mutato, et sano tamen eunte dicto ligno vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin penam dupli.... etc. Pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori specialiter medietatem dicti ligni et planconos trescentos de Salefo signatos tui signi, que pignora confiteor esse empta de tuis predictis daremis, quos a te supradicta de causa habuisse et recepisse confessus sum, et si forte ad supradictum terminum tibi vel tuo certo nuncio non darem neque solverem dictos bissantios centum quadraginta, do, et concedo tibi ex nunc potestatem et licentiam dicta pignora vendendi et obligandi sine contradicione mea et alicuius magistratus pro me, ita quod in ipsis pignoribus consequi extrahere possis solucionem

dictorum bissantiorum centum quadraginta. Acto in presenti contractu, quod ego, dictus PAGANUS, non possim nec debeam dictum lignum honerare, seu honerari facere ultra posse suum, nisi ad dictum bonorum hominum, iurans ut supra predicta omnia et singula attendere complere, observare et in nullo contravenire, sub pena predicta et obligatione omnium bonorum meorum presencium et futurorum.

Actum Ayacio, in porticu domus NICOLOSI de MURTA, in qua habitat GUILLIELMUS MANCHETA, taliator. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxv februarij, inter primam et terciam. Testes: PANDRINUS de CHITARRA, quondam ALBERTI BELLONIS, et BONI, filij quondam BONEFIDEI, Pissani.

XIV. — 1274, 27 *février.*

In nomine Domini, amen. Ego, RICOMANUS, quondam CAMISSARII, Pissanus, confiteor tibi BANDENACO, quondam BANDENACHI, de Cassa Orlandi, Pissani, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum daremorum, doli in factum et condicioni sine causa et omni alij iuri, unde et pro quibus nomine iusti et veri cambij tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios trescentos veteres auri Babilonie bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre infra dies viginti, postquam navis mea et socij mei, que vocatur Sanctus Nicolaus Damiatam applicuerit, nullo itinere mutato, et sana tamen eunte dicta nave ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium atque pignoris infrascripti. Alioquin penam dupli.... etc. Pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori specialiter capsias quadringentas viginti ferri, que sunt cantaria triginta octo ad cantarium Acconis [5], honerata in dicta nave mea et socij, et quod pignus confiteor esse emptum de tuis propriis daremis, quos a te, ut supra confessus sum, habuisse et recepisse, et si forte non solverem tibi, seu certo nuncio tuo ad supradictum terminum dictos bissantios trescentos do et concedo tibi [potestatem] dictum pignus vendendi et obligandi, ita quod in ipso pignore et in aliis bonis meis si deficeret, consequi et habere possis solucionem dictorum bissantiorum sine contradicione mea et alicuius magistratus pro me, et hoc sub dicta pena et obligatione omnium bonorum meorum presencium et futurorum. f. 5 b.

5 Poids d'Acre.
Pondus (Poids) pour les monnaies = 4 gr., 288
Libra (Livre) de 79 poids . . = 336 », 752
Onchia (Once) de 44 poids pour les marchandises . . . . . . = 188 », 672
Rotulus (*Roti*, mot Arabe) de 12 poids . . . . . . = 2 k., 264,064
Cantarius (Quintal) de 100 *rotl* . . . . . . = 226 », 406,400
Cantarius pour le coton = 237 », 726,700.

Actum Ayacio, in porticu domus quondam IOHANNIS de CLAREA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxvij februarij, inter primam et terciam. Testes: GUILLIELMUS de PETRO, PETRUS RICIUS, Pissanus, habitator Ayacij, et PAULUS DEDI, Pissanus.

XV. — 1274, 25 *février.*

f. 6 a. In nomine Domini, amen. Ego, IANUINUS de DOMO, dico et protestor in presentia testium infrascriptorum, quod condempnationem sive scriptum factam seu factum in me de bissantiis quingentis sarracinalibus auri per dominum FILIPINUM TARTARO, consulem et vicecomitem Ianuensium Ayacij, dico esse nullam seu nullum, et si quid est vel sunt, appello ad dominum potestatem Tyri Ianuensium Ayacij. Item dico, quod si dicta appellatio non valeret coram dicto potestate Tyri de iure pro facto meo tantum, appello ad dominos Capitaneos Comunis Ianuensium et eorum iudices et ab omni alio gravamine et ab ipso eodem gravamine illato contra me per predictum consulem. Quibus predictis omnibus dictus dominus consul dixit, quod dictus IANUINUS de DOMO non potest apellare ad potestatem Tyri sub regimine sui consulatus, nisi ad dominos Capitaneos comunis et populli Ianue.

Presentibus testibus: GUILLIELMO STREIAPORCO, GREGORIO OCCELLO et ANTONIO de GUISULFO. Actum Ayacio, infra domum GUILLIELMI STREIAPORCI [6]. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxv februarij, inter primam et terciam, et de predictis dictus IANUINUS rogavit me notarium infrascriptum, inde sibi fieri publicum instrumentum.

XVI. — 1274, 27 *février.*

In nomine Domini, amen. Nos, PETRUS MAIOLI, de Barcelona, BERNARDUS de DAURICIS, de Barcelona et PETRUS RAYMUNDI de PALACIO, de Barcelona, participes et domini navis, que vocatur Sancta Lucia, que est in portu Palorum regis Armenie, naulizamus et titulo naulizazionis concedimus dictam navem vobis, PETRO THOME, de Barcelona, et GUILLIELMO de LIDONE, de Barcelona, mercatoribus, ad defendendum vos et merces vestras in dicta nave nonaginta sacos cotoni usque centum, et nonaginta alia cantaria aluminis et piperis usque in centum ad cantarium Acconis, vobis dantibus et solventibus nobis dominis participibus dicte navis pro naulo et nomine nauli supradicti tantum sine lenimine

6 Cette maison de Guillelmo Stregghiaporco passa de sa veuve au roi d'Arménie, qui, en 1289, la donna aux Génois, (*Annal. Genuens.* ad ann. 1289 [Pertz, *M. G. SS.*, XVIII, p. 324]); voir n. XLI, LVI, C.

bissantios trescentos sarracinales Armenie. Versa vice et nos predicti mercatores videlicet predicti nos PETRUS THOME et GUILLIELMUS de LIDONE promittimus vobis supradictis participibus et dominis dicte navis dare ad navem vestram supradictam cantaria, et dare et solvere *f. 6 b.* vobis pro naulo ipsarum bissantios trescentos sarracinales Armenie, ut supradictum est, et promittimus vobis esse expediti cum supradictis cantariis et rebus nostris atque compagnis in predicta nave per totum mensem marcij proxime venturum, que omnia et singula supradicta nos predicti mercatores tantum promittimus vobis supradictis participibus et dominis dicte navis attendere, complere, observare et in nullo contravenire. Et si ut supra non observaretur, seu in aliquo de predictis per nos dicti mercatores contrafactum fuerit vobis dictis participibus, dare et solvere promittimus bissantios quadringentos sarracinales Armenie pro naulo et nomine nauli supradictorum cantariorum et rerum supradictarum, et pro predictis omnibus et singulis attendendis et complendis obligamus vobis pignori universa bona nostra presencia et futura.

Actum Ayacio, retro ecclesiam Santi Laurentij Ianuensium Ayacij. Anno dominice nativitativis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxvij februarij, inter terciam, et nonam. Testes: BENACUS de FAMULIS et PETRUS VALENTINUS, de Maiorica; et duo instrumenta eiusdem tenoris inde partes me notarium infrascriptum rogaverunt.

XVII. — 1274, 1 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, PAGANUS de BARCHA, confiteor tibi LUCE, filio quondam BONAVENTURE, Pissani, me a te habuisse et recepisse mutuo, gratis et amore bissantios tres et quartum veteres auri Babilonie ad generale pondus Babilonie. Renunciando exceptioni non habitorum et non ponderatorum bissantiorûm atque mutui non habiti et non recepti, doli in factum condicioni sine causa et omni alij iuri, quos vel totidem eiusdem monete tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto usque calendas augusti proxime venturi. Alioquin.... etc.

Actum Ayacio, in porticu domus NICOLOSI de MURTA, in qua habitat WILIELMUS MANCHETA, taliator. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die j marcij, inter primam et terciam. Testes: GUILLIELMUS MANCHETA, taliator, et OBERTINUS, taliator, filius quondam PETRI calafati.

XVIII. — 1274, 3 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, RICARDUS BARBERIUS, de Saragossa, facio, constituo et ordino meum certum nuncium et procura- *f. 7 a.*

torem te, PAMENAM, de Branducio, presentem et suscipientem hanc procuram ad agendum, petendum, et exigendum et recipiendum pro me et meo nomine, a BAIEMERO PERO, olim scriba navis PETRI BAVERIE, iauronos [7] quinquaginta quinque francos ab omnibus avariis, sive pecuniam, que processerit ex ipsis iauronis et ad petendum, exigendum et recipiendum.... etc. Promittens tibi notario infrascripto recipienti, nomine et vice cuiuslibet persone ad quam predicta pertinere possent, me ratum et firmum habere tenere perpetuo et in nullo contravenire seu revocare quidquid per predictum procuratorem meum in predictis et circa predicta factum seu gestum fuerit, et hoc sub obligatione omnium bonorum meorum presencium et futurorum.

Actum Ayacio, in porticu domus NICOLOSI de MURTA, in qua habitat WILLIELMUS MANCHETA, taliator. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die iij marcij, inter primam et terciam. Testes: IACOBUS, filius RAYNALDI, de Roma et OBERTINUS, taliator, filius quondam PETRI Calafati.

XIX. — 1274, 7 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, MARINUS SAZUS, confiteor tibi, OPICINO de SANCTA FIDE, me a te habuisse et recepisse ad iatenum [8], secundum morem et consuetudinem Syrie, daremos quingentos novos Armenie. Renunciando.... etc. Quod iatenum, secundum dictum morem et consuetudinem, portare debeo per riperiam Ermenie et inde ire Acconem vel Tyrum, nullo itinere mutato et habens potestatem dicti iateni mittendi tibi ante me tantum et cum instrumento vel testibus et faciendi ex ipso iateno secundum quod iatenum gererit. In redditu
f. 7 b. vero quem Acconem vel Tyrum fecero capitale et proficuum, quod Deus mihi in dicto iateno dederit in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me secundum quod iatenum gererit in partibus Syrie. Alioquin penam dupli tibi stipulanti promitto et proinde obligo tibi pignori universa bona mea habita et habenda.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die vij marcij, inter primam et terciam. Testes: OBERTUS de GAVIO et BERTHOLINUS PINELLUS.

XX. — 1274, 7 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, SYMON RAPALLUS, timens divinum Dei iudicium, et in bona mea memoria existens, et nollens decedere

7 *Iavronus* = *Iarron* en français; cf. Du Cange, *Gloss. med. lat.*, au mot *Jarra.*

8 *Iatenum*, mot d'origine turque qui doit signifier *cargaison*; il vient du participe *tchaten* du verbe *tchatmaq* = poser l'un sur l'autre, disposer. Ici il parait revêtir le sens particulier de cargaison en commandite.

ab intestato, corporis mei et rerum mearum talem facio dispositionem. In primis eligo corpus meum sepelliri apud ecclesiam Sancti Laurentij Ianuensium Ayacij, et volo expendi debere pro sepultura et exequiis funeris mei daremos quinquaginta novos Armenie in distributione IOHANNIS CANZELERII. Item lego operi predicte ecclesie daremos octo novos Armenie. Item confiteor me debere dare infrascriptis personis infrascriptas quantitates. In primis IACOBO CANCELERIO, daremos sexaginta usque in septuaginta, quos ab ipso habui mutuo. Item MANUELI, de Antiochia, draperio, pro duobus pannis camissiarum et sarabalarum, et pro cannis duabus panni lumbardischi, de quibus rebus volo et iubeo, quod habeat et habere debeat quidquid dicere voluerit sub fide sua, quid valeant. Item IOHANNI CANZELERIO, daremos quinquaginta novos Armenie, quos ab ipso habui mutuo. Item confiteor me debere recipere ab infrascriptis personis infrascriptas quantitates. In primis a OTTOLINO de TUXERANDA, daremos quatuor, quos eidem mutuo dedi. Item ab ANTONIO BARBERIO, daremos tres et dimidium, quos eidem mutuo dedi. Item a PENTECOSTE, daremos novem, quos eidem mutuo dedi. Item a BONAVENTURA, tabernario, daremos sexdecim, facta omni ratione cum ipso, et quos eidem mutuo dedi. Item a GUILLIELMO FORMICA, daremos novem, quos eidem mutuo dedi. Item a OBERTO de RAPALLO, daremos octo, quos eidem mutuo dedi. Item lego pro anima mea CATHALINE, de Tripoli, daremos quinquaginta novos Armenie. Item lego priori Sancti Laurentij Ayacij, pro anima mea, bissantium unum sarracinalem Armenie. Item lego f. 8 a.
pro anima mea PEREGRINO, servitori meo, fressetum unum, tunicam unam lumbardischi, par unum camissiarum et sarabalarum, et bissantios duos sarracinales Armenie. Relinquorum vero omnium bonorum meorum mobilium et immobilium mihi fideicomissarium instituo IOHANNEM CANZELERIUM presentem, qui fideicomissarius meus, solutis primo debitis et legatis meis, que superius legavi, volo et iubeo atque rogo dictum fideicomissarium meum per fideicomissum, quod residuum, quod supererit a dictis legatis et debitis meis, distribuere debeat pro anima mea pauperibus personis, et sicut eidem fideicommissario meo melius videbitur, faciat et distribuat, cui fideicomissario meo adhibeatur plena fides super hiis, que dixerit et fecerit de bonis meis, ita quod dictus in iudicio vel extra ab aliqua persona pro me non possit in aliquo molestari, occasione dictorum bonorum seu predicte fideicomissarie. Hec est mea ultima voluntas que, si iure testamenti non valeret, volo valere vim codicillorum et cuiuslibet alterius ultime voluntatis, et si quid testamentum seu ultimam voluntatem hinc retro feci sive condidi, illud et illam casso et irrito et nullius valoris esse iubeo, isto sive ista in suo robore et firmitate semper permaneat et duret (*sic*).

Testes vocati et rogati: IACOBINUS ZEMAZIUS COMES, de Ancona, tabernarius, NICOLETA de MESSARANA, filius STEPHANI de Vintimilio, FACIUS de Finario, GUILLIELMUS VENTUS, GUILLIELMUS de DURANO et BORE ASENNUS. Actum Ayacio, in domo NICOLOSI Ermenie, in qua infirmatur dictus SYMON. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die vij marcij, inter primam et terciam.

XXI. — 1274, 8 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, OTTOLINUS RUBEUS, confiteor tibi OPICINO de SANCTA FIDE, cognato meo, me a te habuisse et recepisse in accomendacione bissantios ducentos sarracinales Armenie, computato quolibet bissancio in daremos octo novos Armenie minus denariis quatuor implicatos in superiori (?) pipere cendaliis et cotono filato. Renunciando.... etc. Quam accomendacionem portare debeo Ianuam, vel quo Deus mihi melius administraverit, postquam de portu Ayacij exiero mercandi causa, habens potestatem ex dicta accomendacione mittendi tibi ante me et post me cum instrumento vel testibus, et faciendi ex ipsa sicut ex aliis rebus quas mecum porto. In redditu vero, quem Tyrum fecero, capitale et proficuum quod Deus mihi in ipsa dederit in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin... etc.; hoc acto in presenti contractu dicte accomendacionis de voluntate mei predicti OPICINI, quod si forte tu dictus OTTOLINUS mutes viaticum de partibus Ianue causa eundi ad alias partes, quod dictum est, do et concedo tibi potestatem et licentiam dictam accomendacionem portandi tecum, et de ipsa facere possis sicut de rebus tuis propriis.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die vij marcij, inter terciam et nonam. Testes: OBERTUS de GAVIO et IACOBUS RATUS.

XXII. — 1274, 9 *mars.*

f. 8 b. In nomine Domini, amen. Nos, BERNARDUS de DAURACIS et PETRUS RAYMONDI de PALACIO, procuratores PETRI de COLLE, civis Barcelone, ad petendum exigendum et recipiendum a GUILLIELMO STREIAPORCO, Ianuensi, daremos quadringentos de Armenia, quos ipse procurator ad hoc tibi dicto PETRO........ debuit recipere a SYMONE RATO, et ut de predicta procura continetur in instrumento manu PETRI MARCHI, notarij publici Barcelone, millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, sexto idus augusti, confitemur tibi dicto GUILLIELMO STREIAPORCO, dicto procuratorio nomine, nos a te habuisse et recepisse daremos trescentos novos Armenie, quos tu dictus GUIL-

LIELMUS recepisti de dictis daremis quadringentis a predicto SYMONE nomine dicti PETRI et tamquam procuratores ipsius PETRI, inter quos daremos trescentos fuerunt daremi viginti septem missionum et interesse. Renunciando...... etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die ix marcij, inter nonam et complettorium. Testes: GREGORIUS OCCELLUS et BORE AZENNUS.

XXIII — 1274, 12 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, GUIDETUS RUBEUS, procurator GABRIELIS PINELLI, ad petendum, exigendum et recipiendum pro predicto GABRIELO et nomine ipsius, a IACOBO PICARDO, bissantios viginti quinque sarracinales, quos habere et recipere debebat dictus GABRIEL a OBERTINO, filio SYMONE, uxoris quondam ENRICI CRAGIE, et quos bissantios dicta SYMONA dicto GABRIELI ab ipso OBERTINO dare et solvi facere promisit in partibus Syrie, Cypri vel Ermenie infra menses duos, postquam navis, que vocatur Camilla, illuc applicaret, et ut de predictis constat per quoddam instrumentum procure factum manu PETRI FABRI, sacri palacij notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die vigesima sexta januarij, confiteor tibi GREGORIO OCCELLO, procuratori nomine dicti GABRIELLIS PINELLI me a te habuisse et recepisse daremos centum septuaginta septem novos Armenie pro illis libris decem Ianue, quas dicta SYMONA confessa fuit habuisse et recepisse mutuo, gratis et amore a predicto GABRIELLO PINELLO, et, ut de predictis apparet per instrumentum factum manu dicti PETRI FABRI, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo primo, die sexta octubris, et solvente mihi dictos daremos de tua propria pecunia, nomine dicti IACOBI PICARDI et pro ipso. Renunciando..... etc.; et instrumentum dicti debiti confiteor tibi tradidisse ad utendum et incidendum, et quidquid melius volueris faciendum. f. 9 a.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xij marcij, inter nonam et complettorium. Testes: CLERICUS LERCARIUS et ENRICUS de SPINO, placerius consulatus predicti.

XXIV. — 1274, 12 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, presbiter MICHAEL, prior ecclesie Sancti Laurentij Ianuensium Ayacii, confiteor me tibi, NICOLOSO TARTARO, filio domini FILIPINI TARTARI, consulis et vicarij Ianuensium Ayacij, vendidisse sclavam unam nomine FATIMAM, quam mihi

vendidit NICOLOSUS de MURTA, in presentia GEORGII COFERII de Antiochia, GEORGII, filii GIMALE, et magistri GUILLIELMI, canzelerii domini regis Armenie, tibi dicto nomine cedo et trado finito precio daremorum quadringentorum novorum Armenie. Renunciando..... etc.; possessionem et dominium ipsius sclave tibi trado et tradidisse confiteor ad tenendum, possidendum et vendendum et alienandum et ad faciendum de ipsa ad omnes voluntates tuas, secundum mores et consuetudines aliorum dominorum. Que omnia promitto tibi attendere, complere observare et in nullo contravenire.

Actum Ayacio, in porticu domus, quam habitat dictus prior. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xij marcij, inter nonam et completorium. Testes: magister GUILLIELMUS, canzelerius domini regis Armenie, et presbiter IOHANNES PETRUS, Spagnollus.

XXV. — 1274, 12 *mars*.

f. 9 b. In nomine Domini, amen. Ego, PETRUS LECAVELLUM, confiteor tibi, GUIRARDINO de SANCTO ANDREA, me a te habuisse et recepisse mutuo, gratis et amore bissantios centum duodecim et dimidium sarracinales Acconis ad generale pondus Acconis. Renunciando..... etc.; quos vel totidem eosdem bisantios tibi vel INGONI BULLE, seu GUILLIELMO de GREGORIO pro te et tuo nomine mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, dare et solvere promitto infra dies quindecim, postquam Acconem applicuero cum ligno, in quo ad presens iturus sum Acconem, et sano tamen eunte dicto ligno vel maiori parte rerum ipsius ligni. Alioquin..... etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xij marcij, in sero circa campannas. Testes: GUIDO de RAPALLO, GUILLIELMOTUS PLANCONUS, filius DURANTI PLANCONI, et IANUINUS de VIGNOLO.

XXVI. — 1274, 13 *mars*.

In nomine Domini, amen. Ego, ANTONIUS de GUISULFO, meo proprio nomine, et nomine ANDRIOLI, fratris mei, confiteor tibi, OBERTO de GAVIO, me a te habuisse et recepisse illos bissantios quadringentos quinquaginta tripolatos, quos pro me et dicto fratre meo recepisti a IOHANNE ABELMESIA de Tripoli. Renunciando..... etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xiij marcij, inter nonam et completorium. Testes: GUIDETUS RUBEUS, quondam IACOBI RUBEI et NICOLOSUS CICADA.

XXVII. — 1274, 14 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, FILIPINUS TARTARO, consul et vicecomes Ianuensium Ayacij, facio, constituo et ordino meum certum nuncium et procuratorem NICOLOSUM TARTARUM, filium meum, ad vendendum, alienandum, mutuandum, obligandum et naulizandum medietatem ligni quam habeo pro indivisso cum GUILLIELMO Papiensi, dans et concedens dicto procuratori liberum et generale mandatum vendendi, alienandi, mutuandi, obligandi et naulizandi predictam medietatem dicti ligni et ad omnia et singula demum facienda in iudicio et extra que egomet facere possem si presens essem et que per officium veri et legitimi procuratoris fieri et exerceri possent, promittens tibi notario infrascripto, recipienti nomine et vice cuiuslibet persone ad quam predicta pertinere possent, me ratum et firmum habere tenere perpetuo et contra in aliquo non venire quidquid per predictum procuratorem meum factum seu gestum fuerit in predictis et circa predicta sub ypotecha et obligatione omnium bonorum meorum presencium et futurorum. f. 10 a

Actum Ayacio, ante logiam Ianuensium. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xiv marcij, inter terciam et nonam. Testes: GUILLIEMUS MANCHETA, taliator, CAVALINUS MURRUS, et IOHANNES, quondam MICHAELIS de SYGESTRO.

XXVIII. — 1274, 14 *mars.*

In nomine Domini, amen. Nos, THOBIA, tabernarius, et PETRUS de ACCON, tabernarius, quisque nostrum in solidum, confitemur tibi, BACONO ZEBE, a te habuisse et recepisse mutuo, gratis et amore daremos quadringentos viginti octo novos Armenie. Renunciando..... etc.; quos vel totidem eiusdem monete tibi vel tuo certo nuncio per nos vel nostrum nuncium quisque nostrum in solidum dare et solvere promittimus usque mensem unum et dimidium proxime venturum. Alioquin..... etc. Et nos, predictus THOBIA, et PETRUS, confitemur tibi, dicto BACONO ZEBE, dictos daremos esse implicatos in vino, unde promittimus et convenimus tibi dare et solvere medietatem proficui, quod processerit ex dicto vino et hoc sub fide nostra et obligatione bonorum nostrorum.

Actum Ayacio, infra fondicum dicti BACONI ZEBE. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xiv marcij, in sero inter vesperas et completorium. Testes: STEPHANUS, filius quondam HOMODEI, de Antiochia, et PETRUS GASPUS, censsarius.

XXIX. — 1274, 16 *mars.*

f. 10 b. In nomine Domini, amen. Ego, NOLASCHINUS de NAULO, filius quondam UGONIS de VULTURO, confiteor tibi, OBERTINO de RAPALLO, filio quondam SARDI de RIVALTA, me a te habuisse et recepisse mutuo, gratis et amore bissantios duos veteres auri Babilonie ad iustum pondus Babilonie. Renunciando..... etc.; quos vel totidem eiusdem monete, tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto, me sano tamen eunte Damiatam et de Damiata redeunte Ayacium, nullo itinere mutato. Alioquin..... etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xvj marcij, inter terciam et nonam. Testes: IOHANNES, filius quondam MICHAELIS de SYGESTRO, et IACOBINUS BACHEMUS, filius BONIFACII BACHEMI.

XXX. — 1274, 16 *mars.*

f. 11 a. In nomine Domini, amen. Ego, OPIZO de CAMPO, quondam RAYNERII de CAMPO, confiteor tibi, RAINUSIO, filio UGUZONIS de VERNEGULO, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando..... etc.; unde et pro quibus daremis nomine iusti et veri cambij, tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios centum veteres auri Babilonie, bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus Babilonie, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra dies quindecim, postquam Damiatam applicuero cum nave mea et sociorum meorum, que vocatur Salvatica, et sana tamen eunte dicta nave vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium nullo itinere mutato. Alioquin penam dupli..... etc. Pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori specialiter barcinarios centum, quos confiteor esse emptos de tuis propriis daremis, quos a te supradicta de causa habui et recepi, et, si forte dictos bissantios centum tibi vel tuo certo nuncio non darem nec solverem ad supradictum terminum, do et concedo tibi ex nunc potestatem et licentiam dictum pignus vendendi et obligandi a termino in antea, ita quod in ipso pignore consequi et habere possis solutionem predictorum bissantiorum sine contraditione mea et alicuius magistratus pro me.

Actum Ayacio, infra domum quondam IOHANNIS de CLAREA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xvj marcij, inter nonam et completorium. Testes: IOHANNES de GOFA, quondam UGOLINI de GOFA et MILERARIUS, quondam BONACORSI de Viragia.

XXXI. — 1274, 21 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, Lambertus de Castello, Pissanus, confiteor tibi Bandinacho de Cassa Orlando, quondam Bandinachi de Cassa Orlando, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando.... etc.; unde et pro quibus daremis nomine iusti et veri cambij, tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios centum quadraginta tres veteres auri Babilonie, bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus Babilonie, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra dies quindecim, postquam calega honeris lignaminis mei, quod oneratum est in navi mea, que vocatur Sanctus Antonius, in Damiata facta fuerit, nullo itinere mutato et sana tamen eunte dicta nave vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei maris et gentium. Alioquin penam dupli.... etc. Pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori specialiter barcinarios centum honeratos in nave mea predicta, et quos promitto tibi facere scribi in cartulario dicte navis pro pignore et nomine pignoris tui, atque signari facere in Damiata de tuo signo, et si forte dictos bissantios centum quadraginta tres tibi vel tuo certo nuncio non dare (*sic*) seu solverem ad supradictum terminum do et concedo tibi ex nunc potestatem et licentiam dictum pignus a dicto termino in antea vendendi et obligandi sine contraditione mea et alicuius magistratus pro me, ita quod in ipso pignore consequi et habere debeas solutionem predictam dictorum bissantiorum. Hoc acto in presenti instrumento, quod sana eunte dicta nave cum honere ipsius in Damiata, et a dicto termino in antea deferetur tibi aliquid in predicto pignore ad complementum dictorum bissantiorum, volo, quod tunc et in aliis bonis meis, quibusque volueris, consequi et habere possis totam solutionem predictorum bissantiorum centum quadraginta tres, et hoc sub dicta pena et obligatione omnium bonorum meorum presencium et futurorum.

f. 11 *v.*

Actum Ayacio, infra domum quondam Iohannis de Clarea. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxj marcij, in sero circa completorium. Testes: Iohannes de Fossatello et Leon, filius quondam Bonaventure Andeguerii, Pissani.

XXXII. — 1274, 27 *mars.*

In nomine Domini: amen. Ego, Balianus Tartaro, confiteor tibi, Lanfranchino Rubeo, Symonis Rubei, me a te habuisse et recepisse bissantios quingentos triginta unum albos Cypri, qui proces-

serunt de ballis duabus Lombardeschorum, que fuerunt ANDRIOLI de VOLTA, et quas ballas dictus ANDRIOLUS miserat NICOLOSO NEPITELLE, filio BONIVASSALLI, causa vendendi. Renunciando.... etc., promittens tibi tuo proprio nomine recipienti et nomine dicti NICOLOSI NEPITELLE, me facturum et curaturum ita et taliter, quod de predictis bissantiis quingentis triginta uno, vel pro aliqua parte ipsorum, contra te, vel dictum NICOLOSUM seu bona vestra, per predictum ANDRIOLUM, vel aliquam aliam personam pro ipso ANDRIOLO, vel habentem causam in predictis bissantiis, nulla de cetero fiet questio, vel actio seu querimonia movebitur in iudicio vel extra, et si inde fieret aliqua questio, vel querimonia aliquo tempore
f. 12 a. contra te, vel dictum NICOLOSUM, vel bona vestra, promitto tibi, tam meo proprio nomine quam nomine dicti NICOLOSI, omne dampnum et interesse seu expenssas, que et quas propterea substineres, dare et resumere ad tuam voluntatem in pace et sine aliqua mo[le]stia, te credito de dampno et interesse seu expenssis tuo solo verbo sine testibus et iuramento, ratis manentibus supradictis. Alioquin penam dupli de quanto et quociens contrafactum fuerit tibi et dicto nomine recipienti stipulanti promitto; et pro predictis omnibus et singulis attendendis et observandis tibi et dicto nomine recipienti obligo pignori universsa bona mea habita et habenda.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxvij marcij, inter primam et terciam. Testes: magister PETRUS, doctor gramatice, et NICOLA de MALTA.

XXXIII. — 1274, 25 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, PASCALIS MANEGUETA [9], confiteor tibi MICHAELINO MURRO, me a te habuisse et recepisse integram solutionem et satisfactionem bissantiorum sex veterum auri Babilonie..... cum illis bissantiis quindecim, quos mihi dare et solvere promisisti una in solidum cum GUILLIELMO Papiensi, de quibus bissantiis quindecim fit mentio in instrumento inde facto manu mei infrascripti notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die decima sexta septembris, et de hiis omnibus de quibus fit mencio in dicto instrumento, quantum pro predictis bissantiis sex pro parte tibi contingenti ex dictis bissantiis quindecim, me a te bene quietum et solutum voco. Renunciando . . . . etc.

f. 12 b. Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus.

9 Pascal Maneguetta, nommé aussi plus loin (n. XLII, LXIV, LXXIII), doit être le personnage arménien qui figure comme ayant été appelé au conseil du roi en 1307 (Langlois, *Trésor des chartes d'Arménie*, p. 176) ou l'un de ses parents.

Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxv marcij, inter primam et terciam. Testes: ANDRIOLUS LERCARIUS, quondam YDONIS, IACOBINUS BACHEMUS, filius BONIFACII BACHEMI.

XXXIV. — 1274, 28 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, GUILLIELMUS de GREGORIO, confiteor tibi, PETRO de BUBIANO, Placentino, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando... etc., unde et pro quibus, nomine iusti et veri cambij, tibi seu RANUGIO QUATUORSIMILI vel sociis sociis (*sic*) seu GREGORIO de ZIURNO (?) vel sociis suis pro te et tuo nomine dare et solvere promitto in Accone bissantios centum quinquaginta sarracinales auri ad generale pondus Acconis, usque kalendas madij proxime venturi, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre et salvos semper in terra, quousque a me tibi integre fuerit satisfactum de predictis bissantiis. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxviij marcij, inter nonam et vesperas. Testes: ANDRIOLUS LERCARIUS, quondam YDONIS, et GUIRARDUS de SANCTO ANDREA.

XXXV. — 1274, 28 *mars.*

In nomine Domini, amen. Ego, IOHANNES LERCARIUS, quondam f. 13 a. BELMUSTI, facio, constituo et ordino meos certos nuncios et procuratores te, LANFRANCUM RUBEUM, SYMONIS RUBEI, presentem, et ANSALDUM de BEGARIO, filium BERNARDI de BEGARIO, absentem, tamquam presentem, et quemlibet eorum in solidum, ita quod non sit melior condicio occupantis et, quod unus inceperit, alter facere et exercere possit ad agendum, petendum exigendum et recipiendum pro me et meo nomine universsa et singula debita mea que mihi debentur et recipere debeo a quacumque persona in Cypro tantum et specialiter a IOHANNE..... et IOHANNE COTA, dans et concedens dictis procuratoribus meis liberum et generale mandatum agendi.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxviij marcij, inter nonam et vesperas. Testes: ANDRIOLUS LERCARIUS, quondam Ydonis, et IOHANNES MUSSUS de Pellio.

XXXVI. — 1274, 3 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, IOHANNES LERCARIUS, quondam BELMUSTI, confiteor tibi LANFRANCO RUBEO, SYMONIS RUBEI, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando.... etc., unde et pro quibus, nomine iusti et veri cambij, tibi vel ANSALDO de BEGARIO, pro te et tuo nomine, per me vel meum nuncium dare et solvere promitto in Cypro bissantios quadringentos quinquaginta albos Cypri, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre
f. 13 b. infra dies quindecim, postquam hoc presens instrumentum presentatum fuerit prêdicto ANSALDO, et salvis semper in terra, quousque tibi, vel alij persone pro te, a me fuerit integre satisfactum de predictis bissantiis. Alioquin penam dupli.... etc. Hoc acto in presenti contractu de voluntate mei predicti IOHANNIS, quod si forte tu dictus LANFRANCUS, vel dictus ANSALDUS de BEGARIO pro te, non recuperares in Cypro dictos bissantios in totum, vel in parte a me, vel ab alia persona pro me, vel pro ea parte, quam recuperare non posses, quod tenear tibi vel GUILLIELMO de TURRE, bancherio, vel alicui pro ipso WILLIELMO, nomine tuo, dare et solvere in Ianua pro quolibet bissantio albo solidos tres et denarios quatuor Ianue, et hoc sub dicta pena et obligatione omnium bonorum meorum presencium et futurorum.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad pensionem NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die iij aprilis, inter primam et terciam. Testes: OBERTUS de COSTA, taliator, et RICOBONUS de SERVO, filius AYCARDI de SERVO.

XXXVII. — 1274, 3 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, RUBEUS FRASCARIUS de VULTURO, confiteor tibi, ANSALDO, filio quondam SALVI de RUNCAROLIO, recipienti hanc confessionem, promissionem, nomine et vice GUILLIELMI DIRANI, me ab ipso GUILLIELMO habuisse et recepisse integram solutionem et satisfactionem de omni eo et toto quod ab ipso petere vel exigere possem vel unquam habui cum ipso GUILLIELMO facere hinc retro quocumque modo sive de causa que dici vel excogitari possit; et de quibus omnibus me ab ipso WILLIELMO bene quietum et solutum voco. Renunciando.... etc., promittens tibi dicto Ansaldo,
f. 14 a. recipienti nomine dicti GUILLELMI DIRANI, quod de predictis omnibus per me vel heredes meos, contra predictum GUILLIELMUM vel heredes suos, nulla de cetero fiet questio vel actio movebitur in iudicio vel extra, liberando et absolvendo predictum GUILLIELMUM et eius bona

de predictis per acceptilationem et aquilianam stipulationem solemniter in verbis deductam. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad penssionem NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die iij aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: GABRIEL MORAZANA de Volta, IOHANNES de SANCTO LAURENTIO, qui moratur cum dicto NICOLINO COSTAO, et GUILLIELMUS SPIGNUS de Plathea Longa.

XXXVIII. — 1274, 3 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, ANSALDUS, filius quondãm SALVI de Runcarolio, confiteor tibi RUBEO FRASCARIO de Vulturo, quod in obligatione et promissione, quam fecisti una in solidum cum GUILLIELMO DIRANA de bissantiis viginti septem vegiis de Alexandria versus GUILLIELMUM SPIGNUM de Plathea Longa, et de quibus omnibus continetur in instrumento inde facto manu STREGINI de CLAVICA, notario imperij, millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die vigesima sexta iulij, ipsam obligationem et promissionem fecisti versus dictum GUILLIELMUM SPIGNUM meis precibus et mandato, quamvis in dicto instrumento non contineatur, et ita sit rei veritas, atque eciam actum fuit inter me et te expressim dictum et oppositum, quod tibi tenerem ad infrascripta, cum aliter ipsam obligationem et promissionem non fecisses versus dictum GUILLIELMUM SPIGNUM una in solidum cum GUILLIELMO DIRANA, nisi tibi promisissem et promitterem ut infra. Inde volens te et bona tua conservare indempnem a predicta obligatione seu promissione, et de his omnibus de quibus fit mentio in predicto instrumento, promitto et convenio tibi nomine dicti GUILLIELMI DIRANI et pro ipso me facturum et curaturum, ita quod de cetero de predicta obligatione seu promissione nulla contra te vel heredes tuos nulla (*sic*) fiet questio vel actio movebitur in iudicio vel extra per aliquam personam que dici vel excogitari possit, et quod te et bona tua de predictis omnibus conservabo indempnem, et quod restituam tibi omne dampnum et interesse seu expenssas, quod seu quas occasione dicte obligationis, seu promissionis incurreres, seu passus fores in pace sine aliqua mo[le]stia quandocumque tibi placuerit, credito f. 14 b.
inde te de dampno et interesse, seu expenssis, tuo simplici verbo, sine testibus et iuramento et aliqua alia probatione, ratis manentibus supradictis. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad penssionem NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die iij aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: GABRIEL MORAZANA de Volta, IOHANNES de SANCTO LAURENTIO, qui mo-

ratur cum dicto NICOLINO COSTAO, et GUILLIELMUS SPIGNUS de Plathea Longa.

XXXIX. — 1274, 4 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, IOHANNES CORBULUS, quondam CORBULI, confiteor tibi OBERTINO de ARIZIO me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando.... etc., unde et vel quibus nomine iusti et veri cambij tibi vel tuo certo nuncio per me pro meum nuncium dare et solvere promitto bissantios ducentos veteres auri Babilonie bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra dies quindecim proxime venturos, facta calega in Damiata honeris navis ANSALDI Ianuensis, et sana tamen eunte dicta nave vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die iv aprilis, inter terciam et nonam. Testes: BELLENGERIUS de ADEBRANNI, Senensis, PALMERIUS, filius IOHANNIS TACULI, et MARINUS, filius quondam IACOBI BONIFANNI.

XL. — 1274, 4 *avril.*

f. 15 a. In nomine Domini, amen. Ego, THEDISIUS, filius quondam IOHANNIS de LIVORNO, confiteor tibi NICOLE CUSTURERIO de Ancona me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando.... etc., unde et pro quibus nomine iusti et veri cambij.... tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios decem veteres auri Babilonie bonos et legales atque iusti ponderis et ad generale pondus terre Egipti, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra dies quindecim proxime venturos, facta calega honeris ligni, quod est IOHANNIS de GUERCIS, in Damiata, nullo itinere mutato et sano tamen eunte dicto ligno vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin.... etc. Insuper ego, IOHANNES de GUERCIS, filius quondam PETRI de GUERCIS, inde me pro predicto THEDISIO, versus te dictum NICOLAUM CUSTURERIUM, constituo proprium principalem debitorem, pagatorem et observatorem de predictis bissantiis decem, et promittens tibi te facturum et curaturum ita quod predictus THEDISIUS omnia et singula supradicta tibi, dicto NICOLAO attendet, complebit et observabit ad supradictum terminum. Alioquin, si, ut supra, per omnia et singula non observaret, egomet de meo proprio tibi, dicto NICOLAO, attendam,

complebo et observabo in pace et sine aliqua molestia, sub dicta pena et obligatione omnium bonorum meorum. Renunciando epistole divi Adriani, nove constitutioni de duobus reis, iuri de principali primo conveniendo, et omni alij iuri.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die iv aprilis, inter terciam et nonam. Testes: SYMONETUS de ANCONA, tabernarius, et GUILLIELMUS SPIGNUS de Plathea Longa.

XLI. — 1274, 4 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, ANSALDUS GARSIA de Sagona, naulizo et titulo naulizazionis concedo vobis, BACONO, filio quondam UGOLINI MUZENFI de Capella Sancte Cristine in Quinzeicca [10] et IOHANNI CORBULO de Capella Sancte Marie Magdalene, navem unam, que vocatur Sancta Fides, que est in portu Ayacij, domini regis Ermenie, ad deferendum vos et merces vestras Damiatam, vel Alexandriam, Domino concedente. Et promitto vobis dictam navem habere munitam cum marinariis sexdecim et famulis duobus, quorum marinariorum sint sex Ianuenses, et alij sint Pissani, munitis armis bene et sufficienter, et guarnitam et apparatam de sarcia, corredis et apparatibus ipsi navi pertinentibus, et promitto vobis vellificari de predicto portu causa eundi cum dicta nave ad Caramellam, vel ubique vobis placuerit eundi, inter gurfum Caramelle et ibi levare, sive honerari facere tot vestros barcinarios, qui possint possint (*sic*) honerare dictam navem ad salvamentum ipsius navis, et vellificari facere ad vestram voluntatem ab illo loco, in quo dicta navis honeraverit causa eundi in suo itinere. Versa vice nos predicti BACONUS, filius quondam UGOLINI MUZENFI, et IOHANNES, quondam CORBULI, mercatores, promittimus, et convenimus tibi, dicto Ansaldo, participi dictę navis, honerare navem predictam de barcinariis [11], ut dictum est, et promittimus tibi dare et solvere pro quolibet centanario dictorum barcinariorum daremos quingentos novos Armenie, et dare et solvere tibi totum naulum in terra ista. Que omnia et singula supradicta promittimus inter nos vicissim attendere complere et observare et in nullo contravenire sub pena bissantiorum quingentorum sarracinalium, in quam penam incidat pars non observans observanti, ratis manentibus supradictis. Et f. 15 *i.*

10 *Kinthica* ou *Chinseca*, faubourg de Pise et ses Paroisses.

11 *Barcinarius*, *barzana* (armén. *Barzounag*) mesure de solidité suivant M. Dulaurier (Hist. arm. des crois., I, 749, 752, 863). Je dois dire que je ne trouve cette expression appliquée qu'au bois et qu'elle me semble plutôt désigner *du bois d'œuvre* en général et non une mesure de cubage. Il en est de même du mot *Ianconus* (armén. *Filackh*) que donne le *Liber Iurium* (I, 183) avec le *Barzana*. *Ianconus*, étant données les habitudes du dialecte génois, doit être le même mot que le *planconus* de nos actes (B. XIII, p. 449).

proinde universsa bona nostra presencia et futura unus alteri pignori obligamus.

Actum Ayacio, in porticu IANUINI de DOMO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die iv aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: PANDULFUS, filius quondam BONIFILII de PISSIS, et MICHAEL RIGINETUS, habitator Ayacij, et MARINUS, filius quondam BONIFANNI; et predicta instrumenta eiusdem tenoris inde partes fieri preceperunt.

XLII. — 1274, 4 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, ANSALDUS GARSIA de Sagona, patronus et dominus navis, que vocatur Sancta Fides, que est in portu Ayacij, confiteor vobis BACONO, filio quondam UGOLINI MUZENFI de Capella Sancte Cristine et IOHANNI, quondam CORBULI de Capella Sancte Maiie Magdalene, me a vobis habuisse et recepisse daremos tria milia novos Armenie, videlicet a te, dicto BACONO, daremos mille, et a te, dicto IOHANNE, daremos duo milia pro centanariis sex barcinariorum nomine nauli, quod mihi dare et solvere promisistis, ut de predicto naulo continetur instrumento naulizationis inde facto manu mei infrascripti notarij, hoc anno et die, et de
f. 16 a. quibus quantum pro predictis centanariis sex dictorum barcinariorum me a vobis bene quietum et solutum voco. Renunciando.... etc. Alioquin penam dupli.... etc. Pro qua pena et ad sic observandum obligo vobis pignori specialiter dictam navem cum tota sarcia et corredu ipsi pertinenti, et inde universsa bona mea habita et habenda. Insuper ego, PASCALIS MANEGUETA, inde me pro predicto ANSALDO, versus vos, predictos BACONUM et IOHANNEM, constituo proprium principalem debitorem, pagatorem et observatorem, promittens vobis me facturum et curaturum ita quod predictus ANSALDUS, ut supra, per omnia et singula attendet, complebit et observabit et in nullo contraveniet. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in domo quondam GUILLIELMI GRIFONI, et in qua habitat dictus IOHANNES. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die iv aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: MICHAEL RIGINETUS, Pissanus, habitator Ayacij, BERENGUERIUS ADEBRANDINI et FILIPUS de TERRA NOVA, filius quondam DOMINICI.

XLIII. — 1274, 4 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, LANFRANCUS RUBEUS, SYMONIS RUBEI, meo proprio nomine et nomine ANSALDI de BEGARIO, confiteor tibi, Bovo de CLAVARO, me a te habuisse et recepisse integram solutionem et satisfactionem de omni ratione, quam mecum,

vel cum dicto ANSALDO habueris facere occasione pecunie cum scriptis et sine scriptis, et de omni eo et toto, quod a te ego vel dictus ANSALDUS possem quocumque modo sive quacumque de causa que dici vel excogitari possit hinc retro usque in hodiernum diem, et de quibus omnibus quoque, nomine dicti ANSALDI, me a te bene quietum et solutum voco. Renunciando . . . etc.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad penssionem NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M.CC.LXXIV, ind. I, die iv aprilis, inter vesperas et completorium. Testes: BONAVIA de TURRE de Naulo, et PETRUS COSTAUS. f. 16 b.

XLIV. — 1274, 5 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, IOHANNES CORBULUS, quondam CORBULI de Capella Sancte Marie Magdalene, confiteor tibi, OBERTINO de ARIZIO, me a te habuisse et recepisse in societate daremos mille ducentos veteres Armenie, implicatos in mea comuni implicita. Renunciando.... etc., quam societatem portare debeo Damiatam vel Alexandriam, ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium, et tui predicti OBERTINI, habens potestatem cum dicta societate expendendi et lucrandi per daremum sicut ex aliis rebus quas mecum porto et cum Damiatam vel Alexandriam portum fecero, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa dederit in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin.... etc.

Actum Ayacio, in porticu domus IANUINI de DOMO. nno Adominice nativitatis M.CC.LXXIV, ind. I, die v aprilis, inter terciam et nonam. Testes: BERENGERIUS ADEBRANDINI, MARINUS, quondam IACOBI BONIFANNI, et PANDULFUS, filius quondam BONIFILII.

XLV. — (*Fragment sans valeur*). f. 17 a.

XLVI. — 1274[1], 5 *avril.*

In nomine Domini, amen. Nos, IOHANNES de Rapallo de RUISECO, quantum [pro] medietate et una [ottena] et NICOLOSUS BATIFOLIUM de SANCTO AMBROSIO, quantum pro uno quarterio et una ottena unius navis vocate Sancta Fides; et que visi sumus habere in portu Ayacii, vendimus et tradimus [tibi], ANSALDO GARSIE de Sagona, predictam navem cum omni sarcia, corredis et apparatu ipsi pertinenti, finito precio bissantiorum quadringentorum viginti octo sarracinalium Armenie, et de quibus nos a te bene quietos et solutos vocamus. Renunciando.... etc., iuri, et, si plus valet, scientes veram ipsius extimacionem f. 17 b

cum tota sarcia et corredis ipsi pertinenti, ipsum plus tibi donamus et remittimus nostra mera et pura donacione inter vivos. Renunciantes iuri deceptionis dupli ... et solempniter deceptis ultra dimidium iusti precij et omni alij iuri, possessionem et dominium ipsius cum tota sarcia et corredu ipsi pertinenti tibi tradimus et tradidisse confitemur, constituendo navem ipsam cum eius sarcia et corredu pro te et tuo nomine precario de cetero tenere et possidere, quousque ipsam possiderimus, et damus tibi licentiam iurandi et accipiendi corporalem ipsius possessionem cum omni sarcia et corredu ipsi pertinenti, quandocumque volueris sine contraditione mea et omnium personarum pro nobis, et promittimus tibi pro supradictis partibus de cetero non impedire neque subtrahere sed potius per nos nostrosque heredes tibi tuisque heredibus et cui volueris seu habere statueris legitime deffendere et auctolizzare in iudicio et extra ab omni persona nostris propriis expenssis remissa tibi necessitate denunciandi. Alioquin penam dupli de quanto nunc valet seu pro tempore melius valuerit tibi stipulanti promittimus ratis manentibus supradictis. Pro qua pena et ad sic observandum universsa bona mea habita et habenda tibi pignori obligamus pro ipso et ex eodem precio et ex causa venditionis predicte tibi damus, cedimus et tradimus omnia nostras raciones et actiones reales, personales, mixtas, rei persecutorias, penales et undecumque descendentes, quantumcumque et quotiescumque habemus, et nobis competere possent in dicta nave cum toto corredu et sarcia ipsi pertinenti, et contra omnem personam illius occasione taliter, quod dictis iuribus et rationibus uti possis, agendo, petendo, et defendendo omnibus et singulis modis quibus unquam potuissem, possemus, constituendo te proinde procuratorem ut in rem tuam.

Actum Ayacio, in domo Nicolosi de Murta, quam tenet ad pensionem Nicolinus Costaus. Anno dominice nativitatis M.CC.LXXIV, ind. I, die v aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: Lanfrancus Rubeus, Symonis Rubei, Obertinus de Arizio et Pandulfus, quondam Bonifilii.

f. 18 a. XLVII (*Fragment sans valeur*).

XLVIII. — 1274, 6 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, Ricomanus, quondam Camissarii, Pissani, facio, constituo et ordino meum certum nuncium et procuratorem te Guillielmum de Petra, presentem ad petendum, exigendum et recipiendum pro me et meo nomine universsa et singula debita mea que mihi debentur, vel recipere debeo in terra Chij

et Cypri a quacumque persona cum instrumento vel sine, et ad omnia negotia ibidem gerenda et administranda, et ad naulizandum, obligandum, vendendum, mutuandum tres quarterios unius navis mee que vocatur Sanctus Nicolosus, quam habeo pro indiviso cum IACOBO SCORREGA, dans et concedens dicto procuratori meo liberum et generale mandatum agendi, petendi, exigendi et recipiendi, naulizandi obligandi, vendendi, mutuandi super predicta nave, et solvendi condicioni marinariorum atque me et mea obligandi de eo, quod pro me vel meo nomine predicta de causa receperit, et instrumentum faciendi, et ad omnia et singula demum generaliter faciendi . . . . etc.

Actum Ayacio, in porticu domus IANUINI de DOMO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die vj aprilis, inter primam et terciam. Testes: PUGIUS de CALIARI, quondam GEORGII, ENRICUS de SPIGNO, placerius consulatus Ianuensium, et IOHANNES BARBONUS de Finario. f. 18 b.

XLIX. — 1274, 7 *avril.*

In nomine Domini, amen. Nos, IOHANNES de Rapallo de RUISECO et NICOLOSUS BATIFOLIUM de Sancto Ambrosio, quisque nostrum in solidum, confitemur tibi LANFRANCO RUBEO, SYMONIS RUBEI, a te habuisse et recepisse mutuo, gratis et amore daremos mille ducentos viginti novem novos Armenie, quos pro nobis atque nostris precibus mandato cedisti et solvisti DONDO de SAURO creditori nostro, sicut continetur in instrumento inde facto manu ANSALDI GARSIE, notarij sacri imperii, millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die tertia augusti. Renunciantes.... etc. Alioquin penam dupli.... etc. Pro qua pena et ad sic observandum obligamus tibi pignori cantaria quingenta terre Gamelli de Barbaria, possessionem cuius terre quisque nostrum in solidum tibi tradimus et tradidisse confitemur pro pignore et nomine pignoris tui usque ad integram solutionem predicti debiti, ita quod si deficeret tibi aliquid in dicto pignore, quod in aliis bonis nostris habitis et habendis consequi et habere possis totam solutionem tuam predictam, et hoc sub dicta pena etc.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad penssionem NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die vij aprilis, inter primam et terciam. Testes: DONDUS de SAURO et Bos de CLAVARO.

L. — 1274, 7 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, DONDUS de SAURO, confiteor tibi LANFRANCO RUBEO, SYMONIS RUBEI, recepisse hanc confessionem nomine et vice IOHANNIS de Rapallo de RUISECO et NICOLOSI BATIFOLII de f. 19 a.

Sancto Ambrosio, me a te habuisse et recepisse integram solutionem et satisfactionem de omni eo et toto quod a predictis IOHANNE et NICOLOSO vel ab altero ipsorum petere possem hinc retro usque nunc quocumque modo sive quacumque de causa, et specialiter de hiis omnibus, de quibus fit mentio in duobus instrumentis, in quibus predicti IOHANNES et NICOLOSUS obligati erant, et unum quorum factum est manu AMBROSII CANAINI, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die sexta augusti, et aliud factum est manu ANSALDI GARSIE, notarij sacri imperij, millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die sexta augusti, et de quibus omnibus me a te nomine ipsorum bene quietum et solutum voco. Renunciando exceptioni non habite et non recepte solutionis et satisfactionis doli in factum, et condicioni sine causa et omni alij iuri, promittens tibi, dictis nominibus recipienti, quod pro predictis omnibus de quibus fit mentio in dictis instrumentis, contra ipsos IOHANNEM et NICOLOSUM vel aliquem ipsorum seu bona ipsorum, per me vel heredes meos seu aliquam personam submissam pro me, nulla de cetero fiet questio vel actio movebitur in iudicio vel extra, liberando et absolvendo predictos IOHANNEM et NICOLOSUM atque bona eorum de predictis omnibus per acceptilationem, aquilianam stipulationem solempniter in verbis deductam. Alioquin penam dupli.... etc. Pro qua pena et ad sic observandum universsa bona mea habita et habenda tibi pignori obligo; dictis nominibus recipienti, et instrumenta supradicta tibi trado et tradidisse confiteor nomine predictorum IOHANNIS et NICOLOSI, presentium et consentientium, ad utendum contra quoscumque, sicut tenebantur mihi ante presentem contractum, quantum pro daremis mille ducentis viginti novem, et quos confessi fuerunt a dicto LANFRANCO habuisse et recepisse, secundum quod continetur in instrumento inde facto manu mei infrascripti notarij, infrascripto millesimo et die, ita quod dicta instrumenta uti possis contra ipsos et bona ipsorum, quantum pro predictis daremis mille ducentis viginti novem agere et expendere in iudicio et extra, sicut egomet possem seu unquam potui, constituens te procuratorem in predictis, ut in rem tuam.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad penssionem NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M.CC.LXXIV, ind. I, die vij aprilis, inter primam et terciam. Testes: Bos de ÇLAVARO, PETRUS COSTAUS et NICOLINUS COSTAUS.

LI. — 1274, 7 *avril.*

f. 19 b. In nomine Domini, amen. Ego, OTTOBONUS ACADA, confiteor tibi LANFRANCO RUBEO, SYMONIS RUBEI, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando.... etc., unde et

pro quibus nomine iusti et veri cambij tibi vel ANSALDO BEGARIO vel alij certo nuncio tuo per me vel meum nuncium dare et solvere promitto in Cypro bissantios centum viginti albos Cypri, et quos dico recipere debere a NICOLAO NEPITELLA, filio BONIVASSALLI, vel a IOHANNE COTA, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra dies viginti, postquam predicti bissantij requisiti fuerint pro te vel procuratore tuo a dictis NICOLAO NEPITELLA vel IOHANNE COTA, salvis semper in terra, quousque a me vel a predictis pro me tibi vel tuo certo nuncio pro te satisfactum fuerit de predictis bissantiis. Et si forte recipere deberem a predicto NICOLAO vel IOHANNE COTA ultra predictos bissantios centum viginti, volo quod ab ipsis bissantiis superius pro me et meo nomine, vel quod supererit, tamquam procurator meus legitimus, recipere et recuperare debeas. Alioquin... etc. Hoc acto in presenti contractu de voluntate mei dicti OTTOBONI, quod si forte tu dictus LANFRANCUS vel dictus ANSALDUS de BEGARIO, vel alius procurator tuus pro te non recuperares dictos bissantios a predictis NICOLAO vel IOHANNE COTA in totum vel in parte, quod nunc tenear tibi vel GUILLIELMO de TURRE, vel alij persone pro ipso WILIELMO, nomine tuo dare et solvere in Ianua pro quolibet bissantio, quem non recuperares soldos tres et denarios quatuor Ianue, et hoc sub dicta pena et obligatione omnium bonorum meorum presentium et futurorum; et ego, dictus OTTOBONUS, confiteor et protestor in presenti instrumento, quod predicti bissantij sunt de comuni ratione LANFRANCI ACADE quondam.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad pensionem NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die vij aprilis, inter terciam et nonam. Testes: Bos de CLAVARO et PETRUS COSTAUS.

LII. — (*Fragment sans valeur*). f. 20 a.

LIII. — 1274, 11 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, ROMINUS de NIGRONO, confiteor tibi LANFRANCO RUBEO, SIMONIS RUBEI, me a te habuisse et recepisse bissantios sexcentos quinquaginta quatuor albos Cypri, quos dico recipere debere a IOHANNE CANZELERIO, quantum pro bissantiis ducentis quadraginta tribus a FILIPO PAPA, quantum pro bissantiis centum nonaginta uno a GUILLIELMO de GIBELETO, domino de PILLIS, quantum pro bissantiis ducentis viginti. Renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum [bissantiorum], doli in factum et condicioni sine causa et omni alij iuri, unde promitto et convenio tibi, per pactum

adhibitum inter me et te, quod si forte dictos bissantios sexcentos quinquaginta quatuor albos Cypri in totum vel in partem non recuperares a predictis, vel ab aliquo predictorum vel pro ea parte quam recuperare non posses quod tenear tibi restituere omne dampnum.... etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xj aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: LANFRANCUS TARTARO, et VIGUETUS de RECHO, filius ASTIS de RECHO.

LIV. — 1274, 11 *avril.*

f. 20 b. In nomine Domini, amen. Ego, OTTOBONUS RUBEUS, filius BERTHOLINI RUBEI, confiteor tibi IACOBO REGI, me a te habuisse et recepisse in accomendacione bissantios mille sexcentos sarracinales Armenie, implicatos in mea comuni ratione. Renunciando.... etc., quam accomendacionem portare debeo Ianuam, vel quo Deus mihi melius administraverit, postquam de portu Palorum exivero mercandi causa; habens potestatem ex dicta accomendacione levandi et expendendi super ipsa, sicut ex aliis rebus quas mecum porto et cum Ianuam aplicuero, vel ubique tariga portum fecerit, causa exhonerandi, capitale et proficuum, quod Deus mihi in dicta dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, nullo proficuo in me rettento. Alioquin.... etc. Et ego, dictus IACOBUS REX, confiteor et protestor, quod predicti bissantij sunt de mea comuni ratione, quam extrassi de Ianua, et quomodo extraho simi[li]ter de regno Armenie.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus, anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xj aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: GUILLIELMUS LAVORABEN et SALIBA, censsarius, Ianuenses.

LV. — 1274, 11 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, GORBONUS, quondam ALBERINI. Pissanus, facio, constituo et ordino meum certum nuncium et procuratorem, te, SARRACENUM de RATTULIO, Pissanum, quondam domini IACOBI, ad agendum, petendum, exigendum et recipiendum pro me et meo nomine universsa et singula debita mea que mihi de-
f. 21 a. bentur . . . . etc.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad penssionem NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M. CC.LXXIV, ind. I, die xj aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: LINCIUS, filius GUIDONIS de MONTE TOPARI, et ENRICUS de LUPATELLO, Pissanus.

LVI. — 1274, 11 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, Iacobus Rex, confiteor tibi, Symoni Rubeo, me a te habuisse et recepisse in accomendacione bissantios sexcentos quinquaginta sarracinales Armenie, implicatos in mea comuni ratione. Renunciando..... etc., quam accomendacionem portare debeo Ianuam, vel quo Deus mihi melius administraverit, postquam de portu Palorum exivero, mercandi causa; habens potestatem ex dicta accomendacione mittendi tibi ante me et post me cum instrumento vel testibus, et faciendi ex ipsa sicut ex aliis rebus quas mecum porto. In redditu vero, quem Ayacium fecero vel ad partes cismarinas, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa dederit, in potestate tua vel tui certi nuncii ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin....... etc.

Actum Ayacio, in porticu domus Nicolosi de Murta, quam tenet ad penssionem Guillielnus Mancheta, taliator. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xj aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: Ottolinus Rubeus, filius Bartholomei Rubei, et Guillielmus Mancheta, taliator.

LVII. — 1274, 11 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, Ottolinus Rubeus, filius Bartholomei Rubei, confiteor tibi Symoni Rubeo, me a te habuisse et recepisse in accomendacione bissantios sexcentos quinquaginta sarracinales Armenie implicatos in mea comuni ratione. Renunciando.... etc., quam accomendacionem portare debeo Ianuam, vel quo Deus mihi melius administraverit postquam de portu Palorum exiero mercandi causa: habens potestatem ex dicta accomendacione mittendi tibi ante me et post me cum instrumento vel testibus et faciendi ex ipsa sicut ex aliis rebus quas mecum porto. In redditu vero, quem Ayacio fecero vel ad partes cismarinas, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin.... etc. f. 21 b.

Actum Ayacio, in porticu domus Nicolosi de Murta, quam tenet ad penssionem Willielmus Mancheta. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xj aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: Iacobus Rex, Bertholinus Pinellus et Guillielmus Mancheta, taliator.

LVIII. — 1274, 11 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, IACOBUS REX, confiteor tibi, IOHANNI LAVORABEN, me a te habuisse et recepisse in accomendacione bissantios quadringentos quinquaginta sarracinales Armenie, implicatos separatim in bombecio. Renunciando... etc., quam accomendacionem portare debeo Ianuam, vel quo Deus mihi melius administraverit, postquam de portu Palorum exiero mercandi causa, habens potestatem ex dicta accomendacione mittendi tibi ante me et post me cum instrumento vel testibus et faciendi ex ipsa sicut ex aliis rebus quas
f. 22 a. mecum porto. In redditu vero, quem Ayacium fecero vel ad partes cismarinas, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto rettento in me quartum lucri. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in porticu domus NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad penssionem WILLIELMUS MANCHETA, taliator. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xj aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: SYMON RUBEUS, OTTOLINUS RUBEUS, filius BARTHOLOMEI RUBEI et IACOBINUS RUBEUS.

LIX. — 1274, 11 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, GUIDOTUS de MONTALDO, filius quondam LITURFI QUALIE de MONTALDO, confiteor tibi MANUELO LERCARIO, quondam RUBALDI, me tibi dare debere bissantios novem, et charatos duodecim sarracinales Syrie, nomine IOHANNIS LERCARII presentis et consentientis. Renunciando exceptioni doli et omni alii exceptioni qua contra predictam confessionem evenire possem, quos vel totidem eiusdem monete tibi, dicto nomine recipienti, dare et solvere promitto usque menses duos proxime venturos. Alioquin.... etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xj aprilis, circa vesperas. Testes: SYMONINUS CONTARDUS, filius BONAVENTURE CONTARDI et FACIUS de FINARIO.

LX. — 1274, 12 *avril.*

f. 22 b. In nomine Domini, amen. Ego, FILIPINUS TARTARO confiteor tibi, LANFRANCO TARTARO, me a te habuisse, et recepisse tot de tuis rebus. Renunciando.... etc., unde et pro quibus, nomine emptionis, tibi vel tuo certo nuncio, per me vel meum nuncium, tibi dare et solvere

promitto libras duodecim et dimidium Ianue usque festum nativitatis Domini proxime venturum. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xij aprilis, inter primam et terciam. Testes: IANUINUS de VIGNOLO et MORANDUS de MONLEONE.

LXI. — 1274, 12 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, IOHANNINUS BARBERIUS CATANIUS, confiteor tibi ENRICO, magistro asie[12], me a te habuisse et recepisse daremos viginti sex novos Armenie ex illis daremis octuaginta, quos a me confessus fuisti habuisse et recepisse, ut continetur in instrumento inde facto manu IACOBI NIGRI, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, ut dicimus. Renunciando.... etc. Item confiteor tibi te mihi tradidisse capsiam unam, quam tibi recomendavi, et de qua fit mentio in dicto instrumento.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad penssionem NICOLINUS COSTAUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xij aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: Bos de CLAVARO et PETRINUS de CLAVARO, pelliparius.

LXII. — (1274, 12-14 *avril*).

In nomine Domini, amen. Ego, FILIPINUS TARTARO, confiteor f. 25 a.
tibi NICOLINO TARTARO, recipienti hanc confessionem et promissionem, nomine et vice BONIZELI et ANSALDI de BONIZIS, me a te habuisse et recepisse tot de tuis rebus. Renunciando.... etc.; unde et pro quibus tibi, recipienti nomine ipsorum, dare et solvere promitto libras duodecim et dimidium Ianuinorum usque menses duos proxime venturos.......

LXIII. — 1274, 14 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, BALIANUS TARTARO, confiteor tibi GREGORIO OCCELLO, me a te habuisse et recepisse mutuo, gratis et amore daremos ducentos novos Armenie. Renunciando.... etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xiv aprilis, inter primam et terciam. Testes: GUILLIELMUS STREIAPORCUS et FILIPINUS TARTARO, consul Ianuensium.

12 Maître charpentier, Voir les n[os] LXV, LXXX.

LXIV. — 1274, 14 *avril.*

f. 23 b. In nomine Domini, amen. Ego, GUIDETUS RUBEUS, quondam IACOBI RUBEI, vendo, cedo et trado tibi, PASQUALI MANEGUETE, sclavum unum baptizatum, nomine GUIRARDINUM, finito precio daremorum ducentorum novorum Armenie, et de quibus me a te bene quietum et solutum voco. Renunciando... etc., et si plus valet, sciens veram extimacionem ipsius, ipsum plus tibi dono et remitto mea mera, pura atque inrevocabili donacione inter vivos, possessionem et dominium ipsius tibi trado et tradidisse confiteor, constituendo me ipsum pro te meo nomine de cetero precario tenere et possidere quousque ipsum possedero, quem sclavum promitto tibi et heredibus tuis per me et heredes meos de cetero non impedire neque subtrahere, sed potius ipsum defendere et distrigare ab omni persona in iudicio et extra meis propriis expenssis, remissa tibi potestate denunciandi. Alioquin penam dupli de quanto nunc valet seu pro tempore melius valuerit tibi stipulanti promitto, ratis manentibus supradictis; pro qua penà et ad sic observandum universsa bona mea habita et habenda tibi pignori obligo. Hoc acto in presenti instrumento voluntate mei, predicti PASCALIS, quod non tenear ipsum sclavum vendere alicui Sarraceno, nisi si ipsum sclavum vellet franchire, ita quod sit dominus suus sicut homo liber floride civitatis Romane, et hoc sub pena dupli dicti precij et obligatione omnium bonorum meorum presencium et futurorum, et quam penam incidat a comuni Ianue.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xiv aprilis, inter primam et terciam. Testes : GUILLIELMUS STREIAPORCUS et ANTONIUS de GUISULFO.

LXV. — (1274, 14 *avril*).

In nomine Domini, amen. Nos, PETRUS COSTAUS, quantum pro duabus partibus unius gamelle, et IOHACHINUS ROCHATALIATA, magister ascie, quantum pro tercia' parte vendimus, cedimus et tradimus tibi, IOHANNI MUSSO de Pellio, gamellam unam cum omni sua sarcia et aparatu ipsi pertinenti, finito precio daremorum quadringentorum sexaginta novorum Armenie, et de quibus nos a te bene quietos et solutos voco. Renunciantes exceptioni non habitorum et non receptorum daremorum atque precij non soluti.

LXVI. — 1274, 14 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, Guillielmus de Promontorio, confiteor tibi, Gregorio Occello, me a te habuisse, et recepisse in accomendacione bissantios centumoctuaginta sarracinales Armenie. Renunciando... etc., quam accomendacionem portare debeo Ianuam, vel quo Deus mihi melius administraverit, postquam de portu Ayacij exiero mercandi causa, habens potestatem ex dicta accomendacione mittendi tibi ante me et post me cum instrumento vel testibus et expendere et lucrari per bissantios sicut ex aliis rebus quas mecum porto. In redditu vero, quem ad partes cismarinas fecero vel ubique mihi pecieris mihi dictam accomendacionem, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin . . . . etc. f. 24 *a.*

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice Nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xiv aprilis, inter nonam et vesperas. Testes: Iohannes Mussus de Pellio, Manuel Lercarius, quondam Rubaldi.

LXVII. — 1274, 16 *avril.*

Ego, Ardigonus de Ardigono, confiteor tibi, Nicoloso Batifolio, me a te habuisse et recepisse illos bissantios centum veteres Alexandrie boni auri et iusti ponderis ad pondus generale Alexandrie, quos mihi dare et solvere promisisti secundum formam cuiusdam instrumenti inde facti manu Ansaldi Garsie, notarij sacri imperij, millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die decima octava octobris. Renunciando . . . . etc. f. 24 *b.*

Actum Ayacio, in domo Nicolosi de Murta, in qua Lanfrancus Rubeus, Symonis Rubei, habitat. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xvj aprilis, inter primam et terciam. Testes: Lanfrancus Rubeus, Symonis Rubei, et Obertinus de Valdetario, filius Iohannis de Pizo.

LXVIII. — 1274, 24 *avril.*

In nomine Domini, amen. Ego, Iohanninus, olim baptizatus tui Nicolosi de Albario, promitto et convenio tibi dicto Nicoloso stare tecum usque annos duos proxime venturos et omnia servicia et laboreria facere tibi in domo et extra, quecumque volueris, ad tuam voluntatem, et te et bona tua salvare, et custodire bona fide et f. 25 *a.*

sine fraude, et in ipsis nullam fraudem seu furtum committi faciam per me vel aliquam aliam personam pro me; et si forte aliquis committeret aliquod furtum in ipsis, cicius quam potero per me ad scientiam tuam pervenire faciam, nec ludam nec ludi faciam ad aliquod iocum, in quo vadat aliqua moneta. Que omnia et singula supradicta iuro tibi attendere, complere, observare et in nullo contravenire sub pena bissantiorum viginti quinque sarracinalium Armenie, quam penam tibi stipulanti promitto, ratis semper manentibus supradictis, confitens me maiorem esse annis decem et octo, faciens hec omnia consilio IANUINI de DOMO et SYMONIS CONTARDI, quos meos propinquos et vicinos eligo et appello; et pro predictis omnibus et singulis attendendis et observandis obligo, tibi pignori universsa bona mea habita et habenda. Renunciando omni privilegio fori, ita quod me et mea ubique possis convenire sub quocumque iudice et magistratu. Versa vice et ego NICOLOSUS de ALBARIO promitto et convenio tibi IOHANNINO te tenere mecum usque dictum tempus, et dare tibi vitum tantum et ultra daremos quinquaginta novos Armenie, et tibi non facere super impositam aliquam quam substinere non possis. Alioquin bissantios vigintiquinque sarracinales Armenie tibi stipulanti promitto, ratis manentibus supradictis. Pro qua pena et ad sic observandum universsa bona mea habita et habenda tibi pignori obligo, et duo instrumenta eiusdem tenoris inde partes rogaverunt me notarium infrascriptum fieri.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam nunc habitat notarius infrascriptus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxiv aprilis, circa vesperas. Testes: predicti consiliatores.

LXIX. — 1274, 2 *mai.*

In nomine Domini, amen. Ego, IACOBUS SCANDALIONUS, qui vocatur PUGIUS, confiteor tibi ROSSETE, filie dame ALI, me a te habuisse et recepisse in accomendacione daremos trescentos veteres Armenie implicatos in mea comuni implicita. Renunciando.... etc., quam accomendacionem portare debeo Acconem et inde reddire Ayacium, nullo itinere mutato; habens potestatem, ex dicta accomendacione mittendi tibi ante me tantum, et expedire, et lucrari per daremos sicut ex aliis
f. 25 b. rebus quas mecum porto. In redditu vero, quem in Ayacium fecero, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in domo BACONI ZEBE, in qua habitat dicta ROSETA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die ij madij,

inter nonam et vesperas. Testes: THOMAS PISSANUS de Bustar, et IOHANNES, filius DOMINICI, fratris dicti THOMASII, et AMBROSIUS de SANCTO LAURENTIO, filius quondam DAVID.

LXX. — 1274, 2 *mai.*

In nomini Domini, amen. Ego, PAGANUS de BARCHA, filius quondam GUARNERII, Pissani, vendo, cedo et trado tibi GREGORIO ORDEMANO, quondam magistri PETRI ORDEMANI, medietatem unius galioni, qui vocatur Sanctus Iulianus cum gagia una et cum planchis trescentis honeratis in dicto galiono, et quam medietatem dicti galioni visus sum habere pro indivisso cum BONAVENTURA de SALEFO tibi vendo, cedo et trado finito precio bissantiorum ducentorum viginti novem et dimidij veri veterum auri Babilonie, et de quibus me a te bene quietum et solutum voco. Renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum bissantiorum auri, precij non soluti, doli in factum, et condicioni sine causa, et omni alij iuri. Et si plus valet, dictam medietatem dicti galioni cum predictis planchis et cum tota sarcia et conredu ipsi pertinenti, ipsum plus tibi dono et remitto mea mera et pura donacione inter vivos. Renunciando iuri deceptioni dupli, quo subvenitur deceptis ultra dimidium iusti precij, et omni alij iuri, possessionem et dominium ipsius medietatis cum predictis planchis et cum tota sarcia pertinenti ipsi medietati tibi trado et tradidisse confiteor; constituendo me ipsam medietatem cum dictis planchis pro te et tuo, nomine precario, de cetero tenere et possidere quousque ipsam possedero, et do tibi licentiam et potestatem iurandi et accipiendi corporalem possessionem ipsius quandocumque volueris sine contraditione mea et omnium personarum pro me; promitto tibi de cetero ipsam medietatem cum dictis planchis et cum tota sarcia ipsi medietati pertinenti non impedire, neque subtrahere, sed potius per me meosque heredes tibi tuisque heredibus et cui volueris vel habere statueris, legittime defendere et auctorizare in iudicio et extra ab omni persona meis propriis expenssis, remissa tibi necessitate denunciandi. Alioquin penam dupli de quanto modo valet seu pro tempore melius valuerit tibi stipulanti promitto, ratis semper manentibus supradictis. Pro qua pena et ad sic observandum universsa bona mea habita et habenda tibi pignori obligo. Insuper ex dicta causa dicte vendicionis tibi vendo, cedo et trado omnia iura, rationes et acciones reales, personales, mixtas, f. 26 a
rei prosecutorias, penales et undecumque descendentes quecumque et quascumque habeo et mihi competunt et competere possent in dicta medietate dicti galioni cum predictis planchis et cum sarcia pertinente ipsi medietati, et contra omnem personam illius occasione, taliter quod iuribus et rationibus uti possis in agendo, petendo, et def-

fendendo, atque omnibus et singulis modis quibus ego unquam potui seu possem, constituendo te proinde procuratorem ut in rem tuam. Insuper promitto tibi me facturum et curaturum ita quod scribi faciam in cartulario dicti galioni, quod nauclerius et omnes marinarij ipsius galioni tibi, tamquam patrono et domino ipsius galioni, quantum pro medietate, obedient, et hoc sub dicta pena et obligatione omnium bonorum meorum. Acto et expressim dictum et expositum in presenti instrumento dicte venditionis, quod omnia iura et rationes, que et quas habebas ante presentem contractum, et tu habes contra me, secundum quod continetur in instrumento inde facto manu FREDERICI de PLATEA LONGA, notarij, de bissantiis centum quadraginta veteres auri Babilonie, facto millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die vigesima quinta februarij, sint tibi dicto GREGORIO sana et salva, quousque a me tibi fuerit de ipsis bissantiis integre satisfactum, et quod debitum, sive bissantij computati sunt in presenti instrumento dicte vendicionis; ita quod si dictum instrumentum utareris, quod per hoc non intelligatur aliquod innovatum, quantum est de predictis bissantiis centum quadraginta, nisi quantum pro bissantiis octuaginta novem et dimidio veteres auri Babilonie, si instrumentum dictorum bissantiorum centum quadraginta uti voles contra me et bona mea.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam tenet ad penssionem notarius infrascriptus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xij madij, inter nonam et vesperas. Testes: BERNARDINUS de CARRAIA, filius quondam PETRI de CARRAIA, Pissanus, et PERNIZOLUS de CAMPO, filius ENRICI de CAMPO

LXXI. — 1274, 12 *mai.*

In nomine Domini, amen. Ego GREGORIUS ORDEMANUS, quondam magistri PETRI ORDEMANI, confiteor tibi PAGANO de BARCHA, filio quondam GUARNERII Pissani, quod in venditione medietatis unius galioni cum una gabia, quam mihi hodie vendidisti cum planchis trescentis honeratis in dicto ligno, et cum tota sarcia, ipsi galiono quantum pro medietate pertinenti, et, sicut de ipsa venditione apparet, et continetur in instrumento inde facto manu FREDERICI de PLATHEA LONGA, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die duodecima madij, actum fuit inter me et te, expressim dictum et appo- f. 26 b. situm quod tibi tenerem ad infrascripta, et tibi promitterem ut infra cum aliter ipsam venditionem mihi non fecisses, unde promitto et convenio tibi dicto PAGANO, quod si infra mensem unum proxime venturum, postquam calega honeris lignaminis honerati in dicto galiono facta fuerit in Damiata, et solveris mihi bissantios ducentos vi-

ginti novem et dimidium veteres auri Babilonie, quod tunc tibi reddam et restituam dictam medietatem dicti galioni cum tota sarcia ipsi medietati pertinenti, et cum planchis trescentis, in pace et sine aliqua molestia, et instrumentum vendicionis tibi faciam in laude tui sapientis, dum tamen quod de deffensione seu evictione ipsius tibi non tenear in dicto instrumento obligatus, nisi quantum pro facto meo tantum; que omnia promitto tibi attendere, complere, observare et in nullo contravenire, sub pena dupli . . . . etc.

Actum Ayacio, in domo Nicolosi de Murta, quam tenet ad penssionem notarius infrascriptus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xij madij, inter nonam et vesperas. Testes: Bernardinus de Carraia, filius quondam Petri de Carraia, Pissanus, et Pernizolus de Campo, filius Enrici de Campo, Pissanus.

LXXII. — 1274, 12 *mai.*

In nomine Domini. Ego, Bonusdies, quondam Carinzani, Pissanus, confiteor tibi Bandenaco de Cassa Orlando, quondam Bandenachi, Pissani, me a te habuisse, et recepisse in societate sive accomendacione daremos duo milia centum unum et dimidium novos Armenie, implicatos in mea comuni implicita. Renunciando... etc., quam societatem sive accomendacionem portare debeo in terram Egipti, et inde reddire Syriam vel Ermeniam nullo itinere mutato, ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium, habens potestatem ex dicta societate sive accomendacione mittendi tibi ante me tantum cum instrumento et testibus, vel expendere et lucrari per daremum, sicut ex aliis rebus quas mecum porto. In redditu vero, quem ad partes Syrie vel Ermenie fecero, vel ubicumque a me petieris rationem de ipsa societate sive accomendacione, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin...... etc.

Actum Ayacio, in fondico domus Nicolosi de Murta, quam nunc tenet ad penssionem Thomas Piccamilium. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xiv madij, inter vesperas et complettorium. Testes: Symon de Recho et Uguetus de Recho, fratres.

LXXIII. — 1274, 17 *mai.*

In nomine Domini, amen. Ego, Thedisius Accimator de Clavaro, facio, constituo et ordino meum certum nuncium et procuratorem Oglerinum, fratrem Pascalis Maneguete, absentem tamquam f. 27 v.

presentem, ad petendum, exigendum et recipiendum pro me et meo nomine a BONARASIA, pellipario de Clavaro, bissantios decem sarracinales Armenie, quos mihi vel meo certo nuncio dare et solvere promisit, secundum quod continetur in quadam scriptura extracta de actis publicis Tyri consulatus domini FILIPINI TARTARO, consulis et vicecomitis Ianuensium in regno Armenie, facta millesimo ducentesimo septuagesimo tertio, die undecima octubris, et sigillata sigilli predicti consulatus dicto millesimo, die decima quinta madij (*sic*), dans et concedens dicto procuratori meo liberum et generale mandatum agendi petendi . . . . etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xvij madij, inter primam et terciam. Testes: GUILLIELMUS MUSSUS notarius, NICOLINUS BENDACUS de Clavaro et BACHINUS de PORTA VACHARUM.

LXXIV. — 1274, 19 *mai.*

In nomine Domini, amen. Nos, RUBALDUS ANIOINUS et LEONARDUS FALLAMONICA, procuratores PORCELLE, uxoris quondam PETRI FALLAMONICE, habentes plenam potestatem a dicta PORCELLA faciendi et substituendi unum procuratorem et plures, sicut continetur in instrumento facto manu OGERII de SANCTO THOMA, notarij, anno millesimo ducentesimo septuagesimo quarto, indictione prima, die decima septima februarij, procuratorio nomine dicte PORCELLE et pro ipsa, quisque nostrum in solidum facimus, constituimus et ordinamus nostrum certum nuncium et procuratorem PEXETUM, bancherium, absentem tamquam presentem, ad petendum, exigendum et recipiendum a domino WILIELMO de VERMI, milite Cypri, et fideiussoribus eius omnes bissantios et totum id quod dicte PORCELLE debet vel ab ipso recipere debet pro cassalle quod dicitur Sclavadia, quod locavit eidem domino GUILLIELMO et a qualibet alia persona, quod recepisset de dictis bissantiis pro ipsa PORCELLA, et penes quam essent, et ad ipsos bissantios recipiendum procuratorio nomine ipsius PORCELLE et nobis Ayacium mittendos, vel adducendos complicatos, ad risicum et fortunam nostram et ipsius PORCELLE, et ad confessionem de eo quod habuerit faciendam; dantes et concedentes dicto procuratori nos-
f. 27 b. tro procuratorio nomine dicte Porcelle liberum et generale mandatum etc.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xix madij, inter primam et terciam. Testes: ARDIGONUS de ARDIGONO de Sagona, PETRUS PULCRAMANUS et IOHANNES MUSSUS de Pellio.

LXXV. — 1274, 19 *mai.*

In nomine Domini, amen. Nos, BACONUS MUZENFUS, quondam UGOLINI MUZENFI, de Capella Sancte Marie Magdalene in Quinzeycca, et IOHANNES, quondam CORBULI, de Capella Sancte Marie-Magdalene in Quinzeicca, quisque nostrum in solidum, confitemur tibi, ANSALDO GARSIE de Sagona dare debere tibi bissantios ducentos triginta quinque veteres auri Babilonie ad generale pondus terre Egipti, pro naulo et nomine nauli barcinariorum quadringentorum septuaginta, quos honeravimus in nave, que vocatur Sancta Fides. Renunciando exceptioni doli et omni alij iuri quo contra dictam confessionem evenire possemus, quos bissantios ad dictum generale pondus, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, tibi vel tuo certo nuncio per me vel nostrum nuncium solvere promittimus infra dies viginti, postquam Damiatam applicueris cum dicta nave tua, et sana eunte dicta nave vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin.... etc. Acto, quod quilibet nostrum de predictis omnibus et singulis teneatur in solidum. Renunciantes iuri solidi epistole divi Adriani, nove constitutioni de duobus reis, iuri de principali primo conveniendo et omni alij iuri. f. 28 a.

Actum Ayacio, in fondico quondam GUILLIELMI GRIFONI, in qua moratur dictus IOHANNES. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xix madij, inter nonam et vesperas. Testes: NICOLINUS CAVAGUTUS quondam NICOLOSI CAVAGUTI de Sagona, et RAYNERIUS BERNABOS, quondam BARTHOLOMEI BELLENDONE de Pissis.

LXXVI. — 1274, 19 *mai.*

In nomine Domini, amen. Ego, ANSALDUS GARSIE de Sagona, f. 28 b. confiteor vobis BACONO MUZENFO, quondam UGOLINI MUZENFI, de Capella Sancte Marie Magdalene in Quinzeicca, et IOHANNI, quondam CORBULI, de Capella Sancte Marie Magdalene in Quinzeicca, me a vobis habuisse et recepisse tot de vestris daremis novis Armenie. Renunciando.... etc., unde et pro quibus daremis nomine iusti et veri cambij, vobis vel vestro nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissancios trescentos veteres auri Babilonie, videlicet tibi dicto BACONO bissantios centum, et tibi dicto IOHANNI bissantios ducentos bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra dies viginti, postquam Damiatam applicuero cum nave mea, que vocatur Sancta Fides, et sana tamen eunte dicta nave vel maiori

parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in fondicu quondam GUILLIELMI GRIFONI, quam habitat dictus IOHANNES. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xix madij, inter nonam et vesperas. Testes: NICOLINUS CAVAGUTUS, quondam NICOLOSI CAVAGUTI de Sagona et RAYNERIUS BERNABOS, quondam BARTHOLOMEI BELLENDONE de Pissis.

LXXVII. — 1274, 20 *mai.*

In nomine Domini, amen. Ego, BACONUS, quondam UGOLINI MUZENFI, de Capella Sancte Cristine in Quinzeicca, confiteor tibi IOHANNI MUZENFO, fratri meo, me a te habuisse et recepisse in societate seu accomendacione daremos duo milia quingentos novos Ermenie,
f. 29 a. implicatos in mea comuni implicita. Renunciando . . . . etc., quam societatem sive accomendacionem portare debeo Damiatam vel Alexandriam, et inde reddire ad partes Syrie vel Ermenie, nullo itinere mutato ex dictis locis, habens potestatem ex dicta societate sive accomendacione mittendi tibi ante me et post me cum instrumento vel testibus, et expendere, et lucrari per daremum, sicut ex aliis rebus quas mecum porto. In redditu vero, quem ad partes Syrie vel ad partes Ermenie fecero, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsis dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in domo comunis Veneciarum, quam habitat dictus IOHANNES. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xx madij, inter terciam et nonam. Testes: FREDERICUS, quondam CORPETTI LAGII, de Pissis, et MICHAEL de CORONATO, qui moratur cum dicto IOHANNE.

LXXVIII. — 1274, 23 *mai.*

In nomine Domini, amen. Ego, IOHANNES, Pissanus, notarius, confiteor tibi, SALVONO de QUARTO, filio ANTONII de QUARTO, me a te habuisse et recepisse in accomendacione planconos ducentos sexaginta, computatos in daremis sexcentis quinquaginta novis Armenie. Renunciando.... etc., quam accomendacionem portare debeo in terram Egipti, nullo itinere mutato, et inde reddire Ayacium vel in partibus Syrie, et de Syria reddire Ayacium, nullo viatico mutato, habens potestatem ex dicta accomendacione mittendi tibi ante me tantum cum instrumento vel testibus, et expendere, et lucrari ex ipsis sicut ex aliis rebus quas mecum porto. In redditu vero, quem Ayacium fecero, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa acco-

mendacione dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin.... etc. f. 29 b.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam nunc habitat notarius infrascriptus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxiij madij, inter terciam et nonam. Testes: OTTOLINUS de TEXERANDA, IOHANNES de MURROCO, censsarius.

LXXIX. — 1274, 24 *mai.*

In nomine Domini, amen. Ego, PUGIUS SCANDALIONUS, confiteor tibi BONO, quondam BONACCORSI, Pissani, me a te habuisse et recepisse in societate sive accomendacione daremos quingentos quinquaginta quinque veteres Armenie, implicatos in mea comuni implicita. Renunciando.... etc., quam societatem seu accomendacionem portare debeo Acconem, et inde reddire Ayacium, nullo itinere mutato, habens potestatem ex dicta societate sive accomendacione mittendi tibi ante me tantum cum instrumento vel testibus, et expendere, et lucrari per daremum, sicut ex aliis rebus quas mecum porto. In redditu vero, quem Ayacium fecero, capitale et proficuum, quod Deus mihi in ipsa dederit, in potestate tua vel tui certi nuncij ponere et consignare promitto, rettento in me quartum lucri. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam habitat notarius infrascriptus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xxiv madij, inter primam et terciam. Testes: ANTONIUS FABER, filius quondam RAYNERII FABRIS, de Accone, et BARTHOLOMEUS de Accone, filius quondam GEORGII.

LXXX. — 1274, 2 *juin.*

In nomine Domini, amen. Ego, IOHANNINUS de MONTANEA, filius quondam presbiteri IOHANNIS de MESSARANA, promitto et convenio tibi, IACOBO de PAZORIA Gaytano, magistro asie, stare tecum usque ad annos quatuor proxime venturos, et facere servicia tua omnia et laboreria, que scivero et potuero, et convenientia fuerint in domo et extra, et laborare de arte tua, et de servicio tuo non aufugere, nec recedere sine tua licentia et voluntate, et salvare et custodire bona tua, que in potestate mea pervenerint, neque in f. 30 a. ipsis furtum aliquod committere. Versa vice et ego dictus IACOBUS de PAZORIA, promitto et convenio tibi dicto IOHANNINO [te] tenere mecum usque dictum terminum, et dare tibi convenientem victum et vestitum, tam in sanitate, quam in infirmitate, et docere te de ministerio meo, scilicet arte azarie et tibi non facere aliquam superimpositam, quam substinere non possis, et in capite dicti termini dare

tibi vestimenta et calciamenta bona et convenientia, et ultra dare tibi omnia ferramenta, sicut magister asie habere debet; que omnia et singula supradicta promittimus inter nos ad invicem attendere, complere, et observare, et in nullo contravenire, sub pena unciarum quatuor auri ad generale pondus regni Scicilie, in quam penam incidat pars non observans parti observanti, ratis manentibus supradictis et proinde universsa bona nostra unus alteri tibi pignori obligamus, et ego dictus IOHANNINUS confiteor me maiorem esse annis viginti, iurans predicta attendere, complere, observare, et in nullo contravenire, faciens hec omnia conscilio testium infrascriptorum, quos meos propinquos et vicinos elligo et appello in hoc casu.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die ij junij, inter primam et terciam. Testes: magister OPICCINUS, Pissanus, magister asie, BANDUS, quondam VASSALLI de Messarana, ENRICUS MAUROTALASA de Messarana; et duo instrumenta eiusdem tenoris inde partes fieri preceperunt.

LXXXI. — 1274, 3 *juin*.

f. 30 b. In nomine Domini, amen. Ego, GREGORIUS OCCELLUS, relictus fideicomissarius a PAXINO de SANCTO SYRO, ut dico, facio, constituo et ordino meos certos nuncios et procuratores IANUINUM de VIGNOLO, et IOHANNEM, Pissanum, notarium, presentes et suscipientes quemlibet eorum in solidum, ita quod unus alterius non sit melior condicio occupantis, et, quod unus inceperit, alter perficere et exercere possit, ad faciendum, exigendum et recipiendum a dugana Damiate illos bissantios, qui processerint, et omnes res et bona, que fuerunt dicti PAXINI, et que dicitur pervenisse pene dictam curiam, et ab omni alia persona que haberet de bonis ipsius quondam PAXINI, vel ei deberetur aliqua occasione vel iure, tempore mortis ipsius, et specialiter a VASSALLINO BINETO, dans et concedens dictis procuratoribus meis liberum et generale mandatum . . . . etc.

Actum Ayacio, in domo quam habitat dictus GREGORIUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die iij junij, inter nonam et vesperas. Testes: GUIDO de RAPALLO et PETRUS PULCRAMANUS.

LXXXII. — 1274, 6 *juin*.

In nomine Domini, amen. Nos, IOHANNES PISSANUS, notarius, et STEPHANUS TRECUS, quisque nostrum in solidum, confitemur tibi IANUINO de VIGNOLO a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie, renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum

daremorum, doli in factum, et condicioni sine causa, et omni alij iuri; unde et pro quibus nomine iusti et veri cambij, tibi vel tuo certo nuncio f. 31 a. per nos vel nostrum nuncium dare et solvere promittimus, quisque nostrum in solidum, bissancia quinquaginta veteres auri Babilonie, bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra mensem unum proxime venturum, postquam navis Capitismalii et sociorum in fuce Damiate exhonerata fuerit, et sana tamen eunte dicta navis (*sic*) vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin penam dupli... etc. Pro qua pena et ad sic observandum, obligamus tibi pignori specialiter capsias octuaginta quinque xurbanorum[13], in dicta nave honeratorum, ita quod si aliquid deficeret tibi ad solvendum in dicto pignore, quod in aliis bonis nostris habitis et habendis sequi et habere possis solutionem tuam predictorum bissantiorum quinquaginta, usque ad integram solutionem ipsorum bissantiorum. Acto, quod quilibet nostrum de predictis omnibus et singulis teneatur in solidum. Renunciantes iuri solidi.... etc.

Actum Ayacio, in domo Nicolosi de Murta, quam habitat notarius infrascriptus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die vj junij, inter primam et terciam. Testes: Symon de Bandano et Facius de Finario.

LXXXIII. — 1274, 6 *juin.*

In nomine Domini, amen. Ego, Nicolosus Bucucius, quondam Guillielmi Bucucii, confiteor tibi, Petro de Bonifacio de Ancona, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando.... etc., unde et pro quibu,s nomine iusti et veri cambij tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios viginti septem veteres auri Babilonie bonos et le- f. 31 b.
gales atque iusti ponderis, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra dies quindecim proxime venturos, postquam lignum meum in fuce Damiate exhoneratum fuerit, et sano tamen eunte dicto ligno vel maiori parte rerum in ipso delatarum· ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin penam dupli... etc., pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi specialiter naulum dicti ligni, quod recipere debeo a Iohanne Pissano, notario, et Stephano Treco, presentibus et consentientibus.

Actum Ayacio, in domo Nicolosi de Murta, quam habitat notarius infrascriptus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I,

14 *Xurbanum*, (comme *Xondola* = *gondola*); c'est *Galbanum*, gomme-résine d'une plante de Turquie, le *Bubon Galbanum*; *Ghalbano* et *Ghalbino* dans Pegolotti et Uzzano.

die vj junij, inter primam et terciam. Testes: supradictus IOHANNES et STEPHANUS SYMONETUS de STEPHANO de .Ancona, tabernarius.

En marge: Millesimo ducentesimo septuagesimo quarto, die octava junij cassum est de voluntate partium, presentibus testibus ENRICO RUBEO de LAVANIA et SYMONETUS!, tabernarius, de Ancona.

LXXXIV. — 1274, 7 *juin.*

In nomine Domini, amen. Ego, STEPHANUS TRECUS, confiteor tibi IANUINO de VIGNOLO, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Ermenie. Renunciando... etc., unde et pro quibus, nomine iusti et veri cambij, tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios quindecim veteres auri Babilonie, bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti, in framensem unum, postquam lignum NICOLOSI BU[CU]CII in fuce Damiate exhoneratum fuerit, et sano tamen eunte dicto ligno vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin . . . . etc.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam habitat notarius infrascriptus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die vij iunij, inter terciam et nonam. Testes: MANUEL LERCARIUS, IOHANNES MUSSUS de Pelio, et GABRIEL MABEGIA de Naulo.

LXXXV. — 1274, 8 *juin.*

f. 32 a. In nomine Domini, amen. Ego, NICOLOSUS BUCUCIUS, filius quondam GUILLIELMI BUCUCII, confiteor tibi, PETRO BONIFACIO de Ancona, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando.... etc., unde et pro quibus nomine iusti et veri cambij, tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios viginti septem veteres auri Babilonie, bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra dies viginti, postquam lignum dictum in fuce Damiate, vel in quacumque parte portum faceret causa exhonerandi, et sano tamen eunte dicto ligno vel maiori parte rerum in ipso delatarum ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin penam dupli..... etc. Pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori totum naulum bissantiorum centum tredecim sarracinalium, quos recipere debeo a IOHANNE PISSANO, notario, et a STEPHANO TRECO, tantum presente et consentiente, et inde obligo tibi pignori pro predictis bissantiis universa bona mea habita et habenda.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA. Anno dominice na-

tivitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die viij junij, inter nonam et vesperas. Testes: Enricus Rubeus de Lavania et Symonetus de Stephano de Ancona, tabernarius.

LXXXVI — 1274, 10 *juin.*

In nomine Domini, amen. Ego, Nicolosus Bucucius, quondam Raymundi Bucucii, ad remedium anime mee, manumitto te Margaritam, baptizatam meam, ab omni vinculo servitutis te libero et absolvo, omnifariam tibi largiens libertatem emendi, vendendi, contrahendi, f. 32 b. iudicio existendi, et in solutum dandi, instrumenta quoque faciendi, et omnia demum que liber homo sive femina floride civitatis Romane facere, seu perfrui potest, et ut ammodo perfruaris mera, pura ac inrevocabili libertate, prout si hec manumissio coram Romano principe facta fuisset, iuris quoque patronatus et iuris ingratitudinis, que mihi in te et eciam in bonis tuis leges concedunt, tibi remitto, et ipsis penitus abrenuntio; promittens tibi et heredibus tuis dictam manumissionem perpetuo ratam et firmam habere, tenere et in nullo contravenire seu revocare. Alioquin bissantios quingentos sarracinales auri nomine pene tibi stipulanti dare spondeo, ita, quod, pena commissa et tibi soluta, nihilominus hec manumissio in suo robore vigeat, et perduret; pro qua pena, et pro predictis omnibus et singulis attendendis et observandis universsa bona mea habita et habenda tibi pignori obligo.

Actum Ayacio, in domo dicti Nicolosi, quam habitat. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die x junij, inter nonam et vesperas. Testes: Nicolosus de Murta, Iohannes Lavoraben et Morandus de Monleone.

LXXXVII. — 1274, 10 *juin.*

In nomine Domini, amen. Ego, Nicolosus Bucucius, quondam Raymundi Bucucii, ad remedium anime mee, manumitto te Issabellam, baptizatam meam, ab omni vinculo servitutis te libero et absolvo, omnifariam tibi largiens libertatem emendi, vendendi, contraendi, iudicio existendi et in solutum dandi, instrumenta quoque faciendi, et omnia demum que liber homo sive femina floride civitatis Romane facere seu perfrui potest, et, ut anmodo perfruaris mera, pura et irrevocabili libertate, prout si hec manumissio coram Romano principe facta fuisset, iuris quoque patronatus et iuris ingratitudinis, que mihi in te et eciam in bonis tuis leges concedunt, tibi remitto, et ipsis penitus abrenuncio, promittens tibi et heredibus tuis, dictam manumissionem perpetuo f. 33 a. ratam et firmam habere tenere et in nullo contravenire seu revocare.

Alioquin bissantios quingentos sarracinales auri nomine pene tibi stipulanti dare et solvere spondeo, ita quod pena commissa et tibi soluta nihilominus hec manumissio in suo robore vigeat et perduret; pro qua vero pena et pro predictis omnibus et singulis attendendis et observandis, universsa bona mea habita et habenda tibi pignori obligo.

Actum Ayacio, in domo dicti NICOLOSI, quam habitat. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die x junij, inter nonam et vesperas. Testes: NICOLOSUS de MURTA; IOHANNES LAVORABEN et MORANDUS de MONLEONE.

LXXXVIII. — 1274, 11 *juin.*

In nominę Domini, amen. Ego, STEPHANUS TRECUS, meo proprio nomine et nomine IOHANNIS PISSANI, notarij, socij mei, confiteor tibi NICOLOSO BUCUCIO, quondam GUILLIELMI BUCUCII, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando.... etc., unde et pro quibus nomine iusti et veri cambij, tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto bissantios decem et octo veteres auri Babilonie, bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, infra dies viginti, postquam lignum tui dicti NICOLOSI in fuce Damiate exhoneratum fuerit, et sano tamen eunte dicto ligno vel maiori parte rerum ipsius ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin..... etc.

Actum Ayacio, in domo NICOLOSI de MURTA, quam habitat notarius infrascriptus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die xj junij, inter primam et terciam. Testes: ENRICUS RUBEUS de Lavania, et ODONUS, filius quondam ALEXANDRI de TURRE.

LXXXIX. — 1274, 8 *juin.*

f. 33 b. In nomine Domini, amen. Ego, GUALTERIUS, miles domini principis Tripolis et filius quondam IOHANNES UBEGIR de Antiochia, confiteor tibi IACOBO FABRO, me a te habuisse et recepisse mutuo, gratis et amore bissantios quadraginta unum tripolatos ad generale pondus Tripolis. Renunciando.... etc., quos bissantios quadraginta unum tripolatos, vel totidem eiusdem monete salvos semper in terra, tibi vel tuo certo nuncio per me vel meum nuncium dare et solvere promitto infra dies octo, postquam Tripolim applicueris cum pignore infrascripto, et sano tamen eunte dicto pignore ad risicum et fortunam mei dicti GUALTERII, quocumque modo censseatur, et restituere tibi omnes expenssas, quas feceris super predicto pignore, ad tuam voluntatem. Alioquin penam dupli.... etc. Pro qua pena obligo tibi pignori

specialiter mulum unum nigrum et pellem unam variam, et inde obligo tibi pignori universsa bona mea habita et habenda. Renunciando omni privilegio fori, quod me et mea ubique possis convenire sub quocumque iudice et magistratu.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die viij junij, inter primam et terciam. Testes: FREDERICUS ARNALDUS de Luca, GEORGIUS de Tripoli, filius quondam LAYCI, et FRANCISCHUS de TALIA.

XC. — 1274, 8 *juin.*

In nomine Domini, amen. Ego, DONATUS, filius CAMPOGINI (?), Pissanus, confiteor tibi NICOLE, filio quondam IORDANI, me a te habuisse et recepisse tot de tuis daremis novis Armenie. Renunciando exceptioni non habitorum et non receptorum daremorum doli in factum, et condicioni sine causa, et omni alij iuri, unde et pro quibus daremis, nomine iusti et veri cambij, tibi vel tuo certo nuncio per f. 34 b.
me vel meum nuncium dare et solvere [promitto] bissantios ducentos quadraginta tres veteres auri Babilonie, bonos et legales atque iusti ponderis ad generale pondus terre Egipti, mondos et expeditos ab omnibus dacitis et avariis maris et terre, et quos bissantios tibi dare et solvere promitto de primis bissantiis, quos recepero a dugana Damiate de infrascriptis pignoribus, vel de quacumque alia pecunia, quam recipere deberem a dicta dugana, et sanis tamen euntibus pignoribus infrascriptis, ad risicum et fortunam Dei, maris et gentium. Alioquin penam dupli.... etc. Pro qua pena et ad sic observandum obligo tibi pignori specialiter barcinarios triginta quinque honeratos in tarida ANTONII de STRUPA; item in alia parte obligo tibi pignori barcinarios viginti septem, honeratos in tarida NICOLE PASCHE; item in alia parte obligo tibi barcinarios trescentos, honeratos in navi BANDINI de STRUPA et fratris ipsius.

Actum Ayacio, in logia Ianuensium, ubi regitur curia consulatus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIV, ind. I, die viij junij, inter primam et terciam. Testes: PALMERIUS, filius IOHANNIS TACULI, Pissanus, et ANTONIUS BUCANIGRA, filius MARINI BUCHENIGRE.

C.

ACTA PETRI BARGONI

E *REGISTRO* ANTONINI DE QUARTO, NOTARII.

[*Gênes*, Archivio di Stato, Archivio Notarile]

I. — 1279, 3 *février*.

f. 84 a. .... integram solucionem dicti debiti infra diem terciam proximam, postquam ibidem presens instrumentum presentatum fuerit, dare et solvere promitto, salva semper dicta pecunia in mari et terra. Alioquin penam dupli dicte quantitatis, cum omnibus dampnis et expensis propterea factis, tibi stipulanti promitto, credito tibi de dampnis et expensis tuo solo verbo sine testibus et iuramento seu alia probaccione, ratis manentibus supradictis et proinde universa bona mea habita et habenda tibi pignori obligo.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: presbiter IACOBUS, prior Sancti Laurentij in Ayacio, IOHANNES de RAPALLO, BENEDICTUS MALOCELLUS, et FRANCISCUS CRAGIA. Anno dominice nativitatis MCCLXXIX, indictione VII, die iij februarij, circa vesperas.

II. — 1279, 4 *février*.

In Cristi nomine, amen. Ego GULLIELMUS NIGRUS de Rustegacio, Placentinus, nuncius et procurator generalis GUILLIELMI de CARIO, NICOLINI BAGAROTI, IANONI LECACORVI, ARDOINI BAGAROTI et ROLLANDI de RISOLO, Placentinorum, de societate Bagarotorum de Placentia, nomine eorum et dicte societatis, ut plenius continetur in instrumento publico procure, scripto manu IOHANNIS de TRONO, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo octavo, die Iovis, decima sexta iunij, et transcripto manu IOHANNIS de SABLONCELLO, notarij, dicto nomine, confiteor vobis RUFFINO de RONCHO VETERO, GUILLIELMO VICEDOMINO, et UGUETO de MALONEPOTE, Placentinis, fideicommissariis bonorum quondam DURANTIS BAGAROTI, Placentini, me, nomine dicte societatis habuisse et recepisse a vobis et quolibet vestrum generaliter, integram racionem, solucionem et satisfactionem de omni eo et toto, quod a vobis seu ab aliquo vestrum, occasione

dicte fideicommissarie, petere possem, nomine dicte societatis, seu a vobis per dictam fideicommissariam, et nomine ipsius recipere deberem dicto nomine dicte societatis, sive dicta societas deberet quacumque occasione vel iure, que dici vel exprimi possit, et specialiter occasione alicuius debiti seu obligationis, quod sive quam predictus quondam Durans eidem societati dare teneretur, seu quacumque alia occasione vel iure, pro quo seu qua predictus quondam Durans eidem societati esset in aliquo obligatus cum scriptis et sine scriptis usque in diem presentem, facta diligenter omni ratione de predictis omnibus inter nos ad invicem; de quibus omnibus me, dicto nomine dicte societatis, a vobis voco bene quietum et solutum, renuncians exceptioni non habite et non tradite integre solutionis, rationis et satisfactionis, doli mali in scriptum, condicioni sine causa et omni iuri; unde promitto et convenio dicto nomine vobis et cuilibet vestrum, quod per me nec per aliquam personam, pro me nec pro dicta societate, seu pro aliquo ex dicta societate, contra vos seu aliquem vestrum vel bona vestra seu alicuius vestrum nulla fiet actio nec questio movebitur, in iudicio nec extra, de predictis nec aliquo predictorum, de iure nec facto; liberans dicto nomine et absolvens vos et bona vestra et cuiusque vestrum de predictis omnibus et singulis per acceptilationem deductam in Aquilianam stipulationem. Alioquin penam dupli de quanto et quociens contrafieret et non observaretur vobis stipulantibus dicto nomine, ratis semper manentibus omnibus et singulis supradictis; et proinde universa bona mea et dicte societatis habita et habenda vobis et cuilibet vestrum pignori obligo, et casso et irrito, dicto nomine dicte societatis, et nullius valoris esse vollo omnia instrumenta et scripturas, que ex inde reperientur occasione alicuius debiti seu obligationis hinc retro scripte de predictis vel aliquo predictorum. f. 84 b.

Actum in Ayacio, in logia Placentinorum. Testes: Petrus Bochor, Dionixyus Parastrellus, Iacobus Caponus, Acius Ferrarius, Petrus Dianus et Ugo Damaxinus, Placentini. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die iv februarij, circa nonam.

III. — 1279, 8 *février.*

In Cristi nomine, amen. Ego, Iohannes Aurie, quondam Iacobi, heres pro dimidia ipsius, dico, confiteor tibi Bigeto de Varagine me pro dimidia dicte hereditatis habuisse et recepisse a te et pro parte mihi contingenti integram solutionem, rationem et satisfactionem de omni eo et toto, quod mihi dare tenebaris, seu a te petere possem occasione alicuius debiti, quod dare tenebaris dicto quondam patri meo, seu occasione alicuius obligationis, renuncians exceptioni non habite et non tradite integre solutionis et satisfactionis et omni iuri;

unde promitto et convenio quod, per me nec per alterum pro me contra te seu bona tua vel heredes tuos, nulla fiet actio, nec questio movebitur in iudicio nec extra, de predictis vel aliquo predictorum sub pena dupli de quanto et quociens contrafieret et non observaretur et obligatione bonorum meorum que ex inde tibi promitto, ratis manentibus supradictis; et casso, et irrito, et nullius valoris esse vollo omnia instrumenta et scripturas que ex inde reperientur occasione alicuius debiti seu obligationis quantum pro dimidia hereditatis mihi contingenti.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: LEON de NIGRO, ANULFUS de CLARITEA et PETRUS de GUISULFO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX. ind. VII, die viij februarii, circa terciam.

IV. — 1279, 11 *février.*

In Cristi nomine, amen. Ego, GUILLIELMUS RAYMUNDUS, Provincialis, vendo, cedo et trado tibi, ANDREE RASPERIO, barzena viginti quinque de robore ab octo usque in decem cubitos in longitudine, et in largitudine parmi unius de canna [1], et in altitudine similiter in arbitrio seu electione tua et voluntate de toto illo lignamine quod habeo, finito precio daremorum quatuorcentos quadraginta duorum et diremi unius novi de Armenia, quos a te habuisse et recepisse confiteor, renuncians exceptioni non numerate et non habite pecunie et omni iuri, quos barzena sive lignamina promitto et convenio tibi conducere et consignare ad marinam ad discargatorium Templi usque menses duos proxime venturos, semper ad voluntatem tuam, permanente dictum lignamen seu barzena ibidem ad meum risicum et fortunam, quousque ipsum habueris et honeraveris in ligno tuo, sive per te; predicta omnia tibi promitto rata habere et tenere et contra in aliquo non venire, sub pena dupli valimenti dictorum barzenorum, et obligatione bonorum meorum, que ex inde tibi promitto, ratis semper manentibus supradictis.

Actum in Ayacio, infra castrum prope portam [2]. Testes: BIGETUS de VARAGINE, STEPHANUS TRECHA et IOHANNES de RAPALLO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xj februarij, circa terciam.

1 À Gênes

Le *palmus de canna*		= 0m 244776
Le *Cubitus* (coudée)	= 3 palm.	= 0m 734328
La *canne*	= 10	= 2m 447760
La *canne* d'Acre		= 2m 22.

2 L'original donne clairement *portam*. M. Langlois a mal lu : « actum in castro ante *portum* loco » ubi curia tenetur » dans une pièce de 1304 empruntée par lui aux *Lib. commem. di Venezia*. (*Trésor des chart. d'Armén.*, p. 166). M. Predelli, éditeur des *Regesti de' libri commem.*, a bien voulu m'assurer qu'il y a de même « ante *portam* » dans l'original de Venise.

Les deux châteaux de la Terre et de l'Ile à l'Aïas sont parfaitement distingués l'un de l'autre par nos actes (voir C. 19), comme ils le seront plus tard par Sanudo (Bongars, *Gesta Dei*, II, 297), ainsi que par Aboulféda et d'autres, cités par Heyd, (*Gesch. der Levantehandels*, II, p. 79).

V. — 1279, 11 *février*.

In Cristi nomine, amen. Ego, Iohannes de Rapallo de Risecho, vendo, cedo et trado tibi, Pucio Simplici, quondam Bonaventure, Pisano, medietatem ligni, quod lignum fuit domini archiepiscopi Tarsiensis, et quod nunc est in Ayacio, nomine Sancti Nicolai, cum medietate sarcie et apparatu ipsius, pro illo precio bissantiorum centum saracenalium de Armenia, quos a te habuisse et recepisse confiteor, renuncians exceptioni non numerate et non habite pecunie et omni iuri; quam medietatem dicti ligni et sarcie et apparatu ipsius tibi vendo, f. 85 a
do, cedo et trado cum omnibus iuribus et rationibus suis, prout ipsum habui et incalegavi in publica calega, ita ut ipsis iuribus et racionibus uti possis in iudicio et extra, et omnia demum facere sicut de re tua propria. Constituo te procuratorem meum [ut] in rem tuam, possessionem et dominium dicte medietatis tibi corporaliter trado, predictam venditionem tibi promitto ratam et firmam habere, tenere et contra in aliquo non venire. Sub pena dupli.... etc.

Actum in Ayacio, in domo mei notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: Ianuinus de Campagnono et Nicolinus Corrigiarius. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, die xj februarij, circa complettam, ind. VII.

VI. — 1279, 17 *février*.

In Cristi nomine, amen. Ego, Leon de Nigro, nuncius et procurator Oberti Picamilii, ut continetur in instrumento scripto manu mei, Petri de Bargono notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo octavo, die secunda marcij, dicto nomine confiteor tibi Nicolao de Albario, me, dicto nomine, a te habuisse et recepisse illos daremos quingentos novos de Armenia, quos eidem Oberto dare tenebaris et de quibus fit mencio in instrumento scripto manu mei, Petri de Bargono, notarij infrascripti, millesimo ducentesimo septuagesimo septimo, die vigesima octobris, et demum omne id et totum, quod occasione dicti instrumenti a te petere possem, renuncians exceptioni non numerate et non habite pecunie et omni iuri; unde promitto et convenio quod per me, nec per dominum Obertum, nec per alteram personam pro me vel ipso, contra te seu bona tua nulla fiet actio nec [questio] movebitur in iudicio nec extra de predictis nec aliquo predictorum, sub pena dupli de quanto et quociens contrafieret et non observaretur et obligatione bonorum meorum et dicti Oberti; que ex inde tibi promitto, ratis manentibus supradictis, et casso, et irrito, et nullius valoris esse vollo, dicto nomine, omnia instrumenta dicti debiti

et omnia alia instrumenta et scripturas que ex inde reperientur occasione dicti debiti.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: IOHANNES de Rapallo de RISECHO et ANTONIUS BORBOGIUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xvij februarij, circa nonam.

VII. — 1279, 20 *février*.

In Cristi nomine, amen. Ego, BENEDICTUS MALOCELLUS, confiteor tibi IOHANNI de RAYNERIO, notario, me a te habuisse et recepisse generaliter integram racionem, solucionem et satisfactionem, de omni eo et toto quod a te petere possem seu mihi dare tenebaris quacumque occasione vel iure cum scriptis et sine scriptis usque in diem presentem, facta omni ratione diligenter inter nos ad invicem. Renuncians... etc., liberans et absolvens te et bona tua de predictis omnibus et singulis per acceptilationem deductam in aquilianam stipulationem. Alioquin penam dupli . . . . etc.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: presbiter IACOBUS, prior Sancti Laurentij in Ayacio, ENRICUS de GRIMALDIS et ENRICUS, placerius communis. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xx februarij, circa terciam.

VIII. — 1279, 21 *février*.

f. 85 b. In Cristi nomine, amen. Nos, IACOBUS, placerius Pissanorum, et VENTURINUS, fratres, ex una parte, et IOHANINUS BASTARDUS ex altera, remittimus inter nos ad invicem omnem iniuriam et villaniam, hinc retro inter nos ad invicem dictam seu factam; promittimus inter nos ad invicem quod occasione alicuius rixe seu dicti seu facti vel percussionis facte, seu intervente inter nos ad invicem, videlicet unus versus alterum, nulla fiet questio vel querimonia in iudicio aliquo nec extra, dando ad invicem inter nos bonam et veram pacem; et promittimus etiam inter nos ad invicem rixam aliquam nec facere ad invicem, nec dicere unus alteri villaniam, nec opprobrium aliquod, nec offensionem aliquam facere, nec fieri facere, sed potius adiuvare et manutenere unus alterum ad invicem contra quamcumque personam toto posse; predicta omnia et singula promittimus inter nos ad invicem rata et firma habere, tenere et contra in aliquo non venire. Alioquin bissantios viginti quinque sarracenales, nomine pene, non observans observanti dare et solvere promittit, ratis semper manentibus supradictis, et proinde universa bona nostra habita et habenda

inter nos ad invicem pignori obligamus, iurantes, ut supra, ad sancta Dei evangelia, attendere, observare et contra in aliquo non venire. Plura instrumenta eiusdem tenoris ex inde fieri rogaverunt.

Actum in Ayacio, in magasseno communis Ianue. Testes: MONTANINUS de MARINO, ENRICUS de GRIMALDIS et ANDREAS PASSIUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, indict. VII, die xxj februarij, circa vesperas.

IX. — 1279, 24 *février.*

In Cristi nomine, amen. Ego, GABRIEL de TURRI de Rapallo, confiteor tibi IACOBO de BELGAGI, me a te habuisse et recepisse integram solutionem et satisfactionem tocius nauli, quod mihi dare tenebaris ex barcha mea de rauba et mercancia tua, quam tibi portare debeo in Accon, Domino concedente. Renunçians... etc., unde promitto et convenio tibi te et mercanciam tuam portare in Accon, Deo dante, ad voluntatem tuam, et quod de dicto naulo nulla fiet questio nec actio movebitur in iudicio, nec extra. Alioquin penam dupli... etc.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: NICOLINUS MANCIAPAN, nauclerius dicte barche, et BENEDICTUS MALOCELLUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiv februarij, circa terciam.

X. — 1279, 24 *février.*

In Cristi nomine, amen. Ego, OBERTUS TURDUS, confiteor tibi, IACOBO TURDO, me a te habuisse et recepisse in accomendacione daremos duo milia quingentos novos de Armenia implicatos in ferro. Renuncians... etc. Quod ferrum causa negotiandi portare debeo quo iturus sum, postquam de Ayacio exivero, ad risicum et fortunam dicti ferri, et ipsum vendere, et, de pecunia que ex inde processerit, dare et solvere promitto IACOBO RUBEO, pro te et tuo nomine, daremos duo milia quingentos novos de Armenia, et hoc intra dies octo proximos, postquam dicta pecunia ex inde de dicto ferro processerit. Alioquin penam dupli... etc.

Actum in Ayacio, in domo quam habitat UGOLINUS CENSARIUS. Testes: predictus UGOLINUS, IOHANNES de Rapallo de RISECHO et FRANCISCUS CRAGIA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiv februarij, circa nonam.

XI. — 1279, 24 *février.*

In Cristi nomine, amen. Ego, VIVALDUS de QUINTO, habitator Barruti, sanne mentis existens, in mea bona memoria, vollens per nuncupationem testari, rerum mearum et mei talem facio dispositionem. f. 36 v.

Primo, si conditio advenerit, sepulturam meam elligo apud ecclesiam beati Laurentij in Ayacio, et lego pro sepultura et exequiis funeris mei, prout melius videbitur fideicommissario meo. Item confiteor me habere in pecunia numerata daremos mille sexingentos decem et octo et denarios decem et dimidium novos de Armenia, qui custoditi sunt et dimitto IOHANNI de Rapallo de RISECHO. Item confiteor me recipere debere ab ALMYNO STAZONERIO [3] a Asaco tacorinos quatuordecim. Item a SYMONE STAZONERIO bissantios decem et septem sarracinales de Armenia. Item a TUREX STAZONERIO bissantios quinque et dimidium sarracenales de Armenia. Item ab ANIOC STAZONERIO bissantios sex sarracenales de Armenia minus tacorinum unum. Item ab UGOLINO CENSARIO, quos habuit a me per dare caparrum, daremos quindecim tacorinos. Item habeo in communi racione IOANNIS SCLAVONI de Clavaro, habitatoris Baruti, daremos septuaginta quinque novos et canonos septem, qui constiterunt daremos septuaginta novos, et burdos quatuor, qui constiterunt daremos decem et octo et dimidium novos, et coria viginti quatuor buffari, qui constiterunt daremos octingentos sexaginta novos; que omnia et singula predictus IOHANNES secum habet. Item confiteor me dare debere ex accomendacione BONACORSO Venetico, genero dicti IOHANNIS SCLAVONI bissantios ducentos triginta sarracenales Syrie, de quibus est instrumentum, qui implicati fuerunt in sapono, quem modo aportavi Ayacium et similiter eidem debeo partem suam lucri, quem Deus dedit in dicto sapono. Item debeo dare IACOBO ZIGNAIGO, habitatori Baruti, bissantios quindecim sarracenales Syrie. Fideicommissarium enim meum elligo et instituo IOHANNEM de Rapallo de RISECHO, ad manus cuius pervenire debeant omnia et singula bona mea et res, que et quas habeo in Ayacio, et qui implicare possit dictam pecuniam meam, que ad manus eius pervenerit, prout ei melius videbitur, et secum portare vel mittere ad suam voluntatem, prout sibi melius placuerit, ad risicum et fortunam rerum, et qui dictam fideicommissariam gerere debeat in omnibus sine dampno aliquo et lesione sua, credendo eidem de omnibus et singulis, que in predictis et circa predicta et eorum occasione fecerit, eius solo verbo, sine testibus et iuramento seu alia probaccione. Hec enim est mea ultima voluntas, quam vollo valere, iure testamenti publici, vim codicillorum seu cuiuslibet ultime voluntatis, et si quid testamentum seu ultima voluntas hinc retro feci, illud sive illam casso et irrito et nullius valoris esse vollo, hoc solo suo robore durante.

Actum in Ayacio, in domo UGOLINI censarij, sive quam habitat. Testes vocati et rogati: IACOBUS TURDUS, OBERTUS TURDUS, FRAN-

3 *Stazonerius* doit être le *stationarius* de Du Cange: ici c'est probablement le gardien ou le receveur des droits du marché.

CISCHUS CRAGIA, BONAVENTURA de SANCTO STEPHANO, IOHANNES SCLAVONUS de Clavaro et predictus UGOLINUS, censarius. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiv februarij, circa nonam.

XII. — 1279, 24 *février.*

Anno ab incarnatione Domini nostri Iesu Cristi millesimo ducentesimo septuagesimo octavo, indictione septima, mensis augusti in viligia (*sic*) Sancti Laurentij, ego, OCTO BLANCARDUS, timens divinum iudicium Dei, in mea bona memoria, talem vollò facere dispositionem mearum rerum, quod si Deus possuerit iudicium in me, quod ubicumque accesserit, me debeant socij mei sepellire, vollo et dispono pro sepultura mea daremos viginti Armenie. Hee sunt res mee proprie: primo habeo saculos quinque cotoni, qui sunt integri tres et alij duo dimidij, quod fuit totum in summa in lerdigiva cantaria tria et rotulos viginti duo et dimidium. Item habeo unum lignum in societate cum IOHANNE de QUARTO, qui moratur in Famagosta, in quo ligno habeo tres quarterios, et aliud quarterium est dicti IOHANNIS de QUARTO, quod lignum fecit tres viagios de quibus nullam habui rationem. Item habeo unam magnam capsiam de labore Ianue. Item habeo materacios duos. Item habeo unum covertorium virgatum. Item duas carpitas, unam virgatam et aliam de Catalogna. Item habeo linteamina. Item habeo duas libras de sofrano, item unam cerveleriam, et unum bordonum, et unum cultellum ad ferriendum, et unam calderam. Omnia ista bona que habeo dimitto pro anima mea ad Hospitale Alamannorum, et omnia ista debeant vendi et dari denarios hospitalerio, qui tunc erit super infirmis, qui dividat istos denarios inter infirmos pro comestione et potu. Item habeo unum saculum de cotono, qui est IOHANNIS de RAPALLO, qui est rotuli viginti tres Armenie [4], et debeo dicto IOHANNI daremos triginta Armenie sine expensis nauli, et pro naulo debeo IOHANNI GUAITANO daremos quadraginta in Candelori, et in Satalia quinquaginta. Item debeo dicto IOHANNI GUAITANO daremos quinque. Item habeo unam capam de blavo infodradam vermuolio (?) et unum copresium (?) lombardeschum infodradum de una penna. Item vollo et ordino et constituo, quod suprascriptum cotonum et ea, que sunt in suprascripta barcha, quod infrascripti IOHANNES GUAITANUS et ODO debeant dare et designare omnia ista infrascripta, que sunt in dicta barcha dictorum hominum f. 86 b.

4 Poids d'Arménie:
Poids pour l'or et l'argent, *pessus* (voir plus loin C. XXV) — 4 gr. 525
Marc monétaire — 50 poids — 226 » 250
Rotulus (rotl) — 6 k. 335 gr. 000
Onchia (once) de 12 onces au rotl — 527 » 910
Onchia de 15 onces au rotl — 422 » 333
Cantarius (quintal) — 33 rotls — 209 k. 055 » 000.

in manibus GULLIELMI de PAPERIO et GULLIELMI de PELOIO et ANSELMI de SAVANO, quos meos legitimos fideicommissarios et procuratores constituo et ordino absentes, et qui facere possint sicut fideicommissarij et legitimi procuratores in tali modo, quod hec omnia dare et designare debeant in manibus Hospitalerij sancte domus Alamannorum Ierosolimitanorum. Item vollo et ordino quod dicti fideicommissarij et procuratores accipiant suprascriptum saculum cotoni, quod est IOHANNIS de RAPALLO, et ei mittere debeant vel dare sibi vel suo nuncio et isti quinque saculi, et de comanda, que est IOHANNIS de RAPALLO, et due libre sofrani, et una cerveleria, et covertorium, et due carpite, et bordonum sunt in barcha, et ea que induo IOHANNIS GUAITANI et OTTONIS PISSANI, alia infrascripta, sunt in domo mea, que est in Famagusta apud Sanctum Georgium. Testes rogati: BENEDICTUS MALOCELLUS, et dominus ENRICUS de GRIMALDO, et NICOLINUS de PAMPURIS.

Ego PETRUS de BARGONO, notarius, ut supra, extrassi et exemplificavi atque in publicam formam reddigi (*sic*) ab instrumento publico, sive testamento scripto manu BONIFILII de CREMONA, publici notarij, nihil addito vel diminuto, pro quo sententia in aliquo mutetur de mandato et auctoritate domini GABRIELIS PIGNOLI, gerentis vices domini LEONIS de NIGRO, consulis et vicecomitis Ianuensium in regno
f. 87 a. Armenie, ad instanciam et postulationem IOHANNIS de RAPALLO, vollentis ex eo uti quantum pro facto suo. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiv februarij, circa vesperas, presentibus testibus: ANDREA PASSIO et IACOBO IUDEO.

XIII. — 1279, 24 *février*.

In Cristi nomine, amen. Ego, IOHANNES TAVANUS, nomine meo et sociorum meorum, confiteor tibi ENRICO de GRIMALDIS, me dicto nomine habuisse et recepisse a te tantum gingaberum, quod est in sportis tribus. Renuncians exceptioni non habiti et non traditi gingaberi et omni iuri, unde et pro precio cuius tibi vel tuo certo misso, per me vel meum missum in Ianua libras ducentas tres soldos duos et denarios sex Ianue infra menses duos proximos, postquam ibidem applicuerimus, ad quem locum ituri sumus, Deo dante, dare et solvere dicto nomine promitto, sanna tamen eunte nave IOHANNIS NIGRI et sociorum, in qua honerata est sive honerari debet dictum gingaberum cum maiore parte rerum ipsius, et in qua nave ituri sumus Ianuam, Deo dante. Alioquin penam dupli... etc.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: ANDREAS PASSIUS, SYMON de PARMA et MONTANARIUS de MARINO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiv februarij, circa vesperas.

XIV. — 1279, 24 *février.*

In Cristi nomine, amen. Ego, ENRICUS de GRIMALDIS, confiteor tibi IOHANNI TAVANO, me a te habuisse et recepisse tot daremos de Armenia. Renuncians exceptioni non habitorum et non traditorum daremorum et omni iuri, unde et pro quibus ex pacto habito inter nos ad invicem tibi vel tuo certo misso per me vel meum missum, centanaria decem boni piperis et nitidi, ad centanarium Ianuense in Ianua, semper et quociens ad voluntatem tuam postquam ibidem applicuerimus ad quem locum ituri sumus, Deo dante, dare et solvere promitto, sanna tamen eunte nave IOHANNIS NIGRI, et sociorum in qua honeratus est dictus piper sive honerari debet cum maiore parte rerum ipsius et in qua nave ituri sumus Ianuam, Deo dante. Alioquin penam dupli... etc.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: MONTANARIUS de MARINO, ANDREAS PASSIUS et MARINUS de TURRI. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiv februarij, circa vesperas.

XV. — 1279, 24 *février.*

In Cristi nomine, amen. Ego, PUCIUS SIMPLEX, quondam BONACORSI, Pisani, vendo, cedo et trado tibi, BOCHE NOCELLINO, Pissano, quarterium ligni cum omni sarcia et apparatu eidem pertinenti, quod fuit domini archiepiscopi Tarsiensis, et quod est in Ayacio, nomine Sanctus Nicolaus, finito precio bissantiorum quinquaginta sarracenalium de Armenia, quos a te habuisse et recepisse confiteor. Renuncians... etc. Quod quarterium dicti ligni cum omni sarcia et apparatu eidem pertinenti, tibi vendo, do, cedo et trado cum omnibus iuribus et rationibus ipsius prout ipsum habui et emi a IOHANNE de RAPALLO, ita ut ipsis iuribus et rationibus uti possis in iudicio et extra, et omnia demum facere tamquam de re tua propria. Constituo te procuratorem in predictis omnibus ut in rem tuam propriam, possessionem et dominium ipsius corporaliter trado; et predictam vendicionem et omnia supradicta tibi promitto et convenio perpetuo ratam et firmam habere, tenere et contra in aliquo non venire. Alioquin penam dupli... etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti. Testes: IOHANNES de Rapallo de RISECHO et ANTONIUS BORBOGIUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiv februarij, circa nonam.

XVI — 1279, 1 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, BELTRAMIS, dominus TESSEGNICHI (?), confiteor tibi, SALVO de CLAVARO, me a te habuisse et recepisse integram solucionem, racionem et satisfactionem de omni eo et toto generaliter, quod mihi dare tenebaris seu a te petere possem quacumque occasione vel iure, cum scriptis et sine scriptis, usque in diem presentem, facta diligenter omni ratione ad invicem. Renuncians etc. . . .

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: GUILLIELMUS STREIAPORCHUS, IOHANNES de Rapallo de RISECHO, et ENRICUS, placerius communis. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, diej marcij, circa terciam.

XVII — 1279, 2 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego IOHANNES SCLAVONUS de Biruto, confiteor tibi IOHANNI de RAPALLO de Risecho, fideicomissario bonorum quondam VIVALDI de QUINTO, me habuisse et recepisse a te et de tua ipsius quondam VIVALDI, daremos mille septingentos triginta unum et daremos quatuor novos de Armenia implicatos in indicho, coriis bufferi, pipere, bocharanis, burdis et titia. Renuncians... etc., unde promitto et convenio tibi dictos daremos, ut supra implicatos, portare mecum Birrutum, et facere solutionem ex eis BONACORSO VENETICO, genero meo, infra solutionem suam debiti, quod a dicto quondam VIVALDO recipere debet. Alioquin penam dupli . . . etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarii infrascripti, sive quam habito. Testes: FRANCESCHINUS CRAGIA et BONAVENTURA de SANCTO STEPHANO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ij marcij, circa terciam.

XVIII — 1279, 2 *mars.*

f. 88 a. In Cristi nomine, amen. Nos presbiter IOHANNES et IACOBUS, priores et ministri ecclesie beati Laurentij in Ayacio, nomine domini IOHANNIS, Dei gratia dignissimi archiepiscopi Tarsiensis [5], cuius procuratores sumus, ut dicimus, vendimus, cedimus et tradimus tibi IOHANNI de Rapallo de RISECHO, tamquam plus ceteris offerenti in publica calega, sive licitatione facta per ENRICUM, placerium communis Ianue, tribus et diversis diebus secundum formam capituli Ianue, lignum unum nomine Sanctus Nicolaus, quod nunc est in portu Ayacij cum

5 Peut être le même que l'archevêque de Tarse du même nom, qui siégea aux conciles arméniens de 1307 et 1314 (Langlois, *Trésor*, 66; *Hist. arm. des crois.*, I, lxx).

xondola (*sic*) et omni sarcia et apparatu ipsius, finito precio bissantiorum ducentorum viginti unius sarracenalium de Armenia, quos a te habuisse et recepisse confiteor, et de quibus vocamus dicto nomine bene quietos et solutos. Renunciantes exceptioni non numerate et non habite pecunie et omni iuri, quod lignum cum omni sarcia et apparatu ipsius tibi vendimus, cedimus et tradimus, dicto nomine, liberum et absolutum ab omni honere et iure cum omnibus iuribus et rationibus ipsius ad habendum, tenendum, et quidquid de ceteris volueris faciendum iure, proprietate et titulo emptionis, sine omni nostra et domini predicti archiepiscopi omnium pro nobis et dicto archiepiscopo contraddictione, et ipsum tibi promittimus et convenimus, dicto nomine, non impedire nec subtrahere, sed pocius defendere, et expedire in iudicio et extra ab omni persona, propriis expensis dicti domini archiepiscopi, et quod plus valet dicto precio, scientes eius veram extimacionem esse, tibi donamus, et remittimus penitus et in totum. Renuncians iuri quo subvenitur deceptis ultra dimidium iusti precij et omni iuri, possessionem, et dominium ipsius tibi corporaliter tradimus. Constituimus te procuratorem in predictis ex inde ut in rem tuam, predictam vendicionem et omnia supradicta tibi promittimus et convenimus dicto nomine ratam et firmam habere. Alioquin penam dupli valimenti dicti ligni et de quanto et quociens contrafieret et non observaretur tibi stipulanti promittimus, dicto nomine, ratis manentibus supradictis; et prohinde universa bona nostra et dicti domini archiepiscopi habita et habenda tibi pignori obligamus dicto nomine, et ita tamen quod, de predictis omnibus, quisque nostrum in solidum teneatur. Renunciantes iuri solidi de principali, epistole divi Adriani et omni iuri.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: MANUEL BUCUCIUS, OTTOLINUS de PLANIS, notarius, et ENRICUS, placerius comunis. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ij marcij, circa nonam.

XIX — 1279, 4 *mars.*

In Cristi nomine, amen, Ego, LANFRANCUS SPAERIUS, divinum timens iudicium, in bona mea memoria, vollens per nuncupationem testari, rerum mearum et mei talem facio dispositionem. Primo si condicio advenerit, sepulturam meam eligo apud ecclesiam beati Laurentij in Ajacio, et lego pro sepultura mea daremos viginti novos, ut infra. Confiteor me recipere debere in his partibus, primo a IOHANNE CROSERO, daremos trecentos triginta novos. Item a IACOBO CALCIA, taliatore, quos pro se et suo mandamento accomendavi PERRATINO, sartori, duodenas tres tavolorum (?) ad rationem daremorum sexde-

cim et quartum pro duodena: ascendunt in summam daremorum quadraginta novem minus [quartum] novos, de quibus recepi capellos triginta quinque pro aqua, precio daremorum quatuordecim pro capello; et similiter mihi debet dictus Iacobus precium unius capelli, quod a me habuit. Item a Salvono de Quarto, draperio, daremum unum et denarios septem. Item ab Oglerio Pedicula, cornua viginti duo buffari, sive precium eorum, que a me habuit in accomendacione, et de quibus ab eo recepi daremos decem novos. Item confi-
f. 88 b. teor me habere intus castrum insule Aiacij ad cabanam Iohannis Croseri, capsias duas et sportam unam cum mersariis, et saculum unum cum capellis viginti duobus pro aqua, et alium saculum cum mersaria et rauba. Item ad cabanam intus castrum terre, in qua iaceo, habeo cossinum unum, fressetum unum, carpitas duas, linteamina duo, tunicam et supratotum blavij et tunicam blancheti, bocellum unum, lanternam unam, panerium unum medium guastripum, et corrigium unum. Item lego et dimitto Agnesie, uxori mee, omnia iura et raciones ipsius, de quibus habet instrumentum. Item confiteor me dare debere Guilielmo, speciario, daremos decem novos et non ultra, pro medicina. Item Nicole de Clavaro, tabernario, daremos sex novos. Bonorum omnium meorum mobilium et immobilium mihi heredes instituo Manuelem, Guilielmum, Enricetum, Andriolum, Nicolinum, Catellinam et Marietam, filios meos equaliter ita ut unus subcedat alteri in dicta hereditate, et ipsos et quemlibet eorum dimitto in custodia et bailia Dei et Agnesie matris eorum, et vollo et ordino quod ad manus dicti Manuelis filij mei, qui nunc est mecum in partibus Cismarinis, pervenire debeant omnia bona et res meas, que et quas habeo in partibus Cismarinis, et ipsum dimitto cum omnibus bonis et rebus meis in custodia et potestate Pagani, draperij, de Fossatello. Hec enim est mea ultima voluntas quam vollo valere iure testamenti saltem vim codicillorum seu cuiuslibet ultime voluntatis, et si quid testamentum seu ultimam voluntatem hinc retro feci, illud seu illam casso et irrito et nullius valoris esse vollo, hoc solo suo robore duraturo.

Actum in Ayacio, intus castrum, in cabana in qua ipse iacet. Testes vocati et rogati: Salvonus de Quarto, draperius, Petrus Papiensis, Nicolaus de Clavaro, tabernarius, Iohannes Longus, clericus, Alexander, tabernarius, et Vassilius, censarius. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die iv marcij, circa nonam.

XX. — 1279, 4 *mars.*

In Cristi nomine, amen. In presencia domini Leonini de Nigro, consulis et vicecomitis Ianuensium, in regno Armenie, et mei, notarij

infrascripti atque testium infrascriptorum, BELTRAMES de SALIGES de Sigach petit et requirit, coram ipso domino consule et in iure, SYMONI TORNELLO, ut eidem det et solvat precium illius petie panni de Ipra quam dictus SYMON habuit et recepit a IOHANNE BUXONO, Provinciale, cognato ipsius, sive id, quod eidem restat ex dicto precio, dicens et asserens dictus BELTRAMIS suum esse et fuisse dictum pannum; qui enim SYMON ad instanciam et postulationem dicti BELTRAMIS respondit et dixit quod eidem non daret aliquod de predictis, quia non tenetur dare aliquid ei; sed dicto IOHANNI BUXONO, a quo habuit dictum pannum vel eius certo nuncio, paratus est integraliter dare et solvere quidquid habet et ei restat ex precio dicti panni, et ut de predictis omnibus et singulis possit fieri plena fides, rogavit dictus BELTRAMIS me, notarium infrascriptum, ex inde fieri presens publicum instrumentum.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: MONTANARIUS GUARACHUS, PAGANUS, draperius de Fossatello, et GABRIEL PIGNOLUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die iv marcij, circa vesperas.

XXI. — 1279, 7 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, NICOLINUS TARTARO, confiteor tibi, Ottolino de Planis, notario, recipienti nomine et vice TARTARI, [fra]tris me habuisse et recepisse a te solvente nomine dicti TARTARI et de pecunia ipsius, integram solutionem et satisfactionem illorum bissanciorum octingentorum viginti et charatorum decem et octo sarracenalium ad iustum pondus Syrie, quos dictus TARTARUS mihi dare tenebatur et de quibus fideiussor erat PETRUS ABRAMUS, ex scriptura publica, ut dicimus. Renuncians... etc. f. 89 a.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: ENRICUS de GRIMALDIS, RAFAEL de NIGRO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die vij marcij, circa vesperas.

XXII. — 1279, 9 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, IOHANNES TAVANUS, confiteor tibi NICOLINO TARTARO, me a te habuisse et recepisse daremos mille septingentos nonaginta novem novos de Armenia. Renuncians... etc.; et pro quibus, ex pacto habito inter nos ad invicem tibi sive BERTHOLINO PINELLO, quondam RAYNALDI, vel tuo seu eius certo nuncio, per me, vel meum missum in Ianua centanaria decem [6] et libras sep-

6 *Centanarium* (quintal) en poids de Gènes = 100 livres = 31 k. 675
Livre de Gènes = 316 gr. 75.
Voir n° XIV, p. 502.

tuaginta tres ad pondus Ianue, boni et nitidi atque puri piperis, expediti ab omnibus dacitis et avariis, infra dies quindecim proximos [postquam] ibidem applicuero, ad quem locum iturus sum, Deo dante, dare et solvere promitto, sana tamen eunte nave IOHANNIS NIGRI et sociorum cum maiore parte rerum ipsius in qua honeratus est dictus piper seu honerari debet et in qua iturus sum ibidem, Deo dante. Alioquin penam dupli... etc. Insuper ego, supradictus NICOLAUS, confiteor et protestor, quod dicta pecunia est de racione dicti BERTHOLINI PINELLI.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: MANUEL TAVANUS, UGUETUS de CASTRO et MUSSUS de TABIA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ix marcij, circa complettam.

XXIII. — 1279, 10 *mars*.

In Cristi nomine, amen. Ego, NICOLINUS TARTARO, confiteor tibi, ENRICO de GRIMALDIS, me a te habuisse et recepisse tantam pecuniam. Renuncians exceptioni non habite et non tradite sete et omni iuri, unde et pro precio cuius tibi vel tuo certo misso per me, vel meum missum in Ianua, libras centum octuaginta tres, soldos quatuor et denarios sex Ianue infra menses quatuor proximos, postquam ibidem applicueris, dare et solvere promitto, sana tamen eunte nave IOHANNIS NIGRI et sociorum cum maiore parte rerum ipsius, que itura est Ianuam, Deo dante, et in qua iturus es. Alioquin penam dupli dicte quantitatis.... etc.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: FRANCISCHINUS LAVAGIUS et IOHANNES AURIE, quondam IACOBI. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die x marcij, circa primam.

XXIV. — 1279[1], 10 *mars*.

f. 87 r. In Cristi nomine, amen. Ego, IOHANNES de Rapallo de RISECHO, confiteor tibi, magistro LANDULFO, medico, me a te habuisse et recepisse in accomendacione daremos septingentos novos de Armenia implicatos in mea comuni implicita. Renuncians... etc., quos, Deo propitio, causa negotiandi, quo Deus mihi melius administraverit, postquam de portu Ayacij exivero, in Cismarinis partibus portare debeo, cum quibus lucrare debeo comuniter et expendere sicut ex aliis rebus, quas mecum porto, habens potestatem mittendi tibi ex his quam partem voluero ante me et post me cum testibus et instrumento. In redditu vero, quem Ayacio fecero, cappitale et proficuum dicte acco-

mendacionis in potestate tua, vel tui certi missi, ponere et consignare promitto, quarta parte lucri in me retenta. Alioquin penam dupli dicte quantitatis.... etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: Bocha Nocellinus, Pissanus, et Nicolinus Cavaterra, barberius. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die x marcij, circa terciam.

XXV — 1279, 10 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, Obertus Bellexius, Placentinus, nomine meo et sociorum meorum et societatis domini Roberti de Tayo, Placentini, confiteor tibi, Nicolino de Tartaro, me dicto nomine habuisse et reçepisse a te daremos duodecim milia novos de Armenia. Renuncians . . . etc, ex pacto habito inter nos ad invicem tibi vel tuo certo misso per me vel meum missum in Accon bissantios mille trescentos triginta tres et charatos octo sarracenales ad iustum pondus Syrie infra dies octo proximos, postquam presens instrumentum ibidem presentatum fuerit, dare et solvere promitto. Alioquin penam dupli . . . et specialiter tibi pignori obligo pessos octingentos auri de virgis ad pondus Armenie, que a me habes, et que dare et consignare debes pro me Enrico de Montebolzono, seu eius nuncio, facta primo tibi integraliter solutione tua predicta, eunte semper dicto auro ad risicum et fortunam tui, dicti Nicolini. Insuper ego predictus Nicolinus confiteor et protestor, quod in dicto cambio est de ratione Thome Bulle daremos septingentos duos novos de Armenia, qui valent daremi predicti bissantios septuaginta octo sarracenatos Syrie.

Actum in Ayacio, in domo Guillielmi speciarij. Testes: predictus Guillielmus, Uguetus de Malonepote et Ruffinus Borgogonus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die x marcij, circa nonam.

XXVI. — 1279, 12 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Nos, Manuel Tavanus, nomine meo et Iohannis, fratris mei, Tavani, et Balianus de Guisulfo, quisque nostrum in solidum, confitemur tibi, Petro de Guisulfo, nos a te habuisse et recepisse rotulos quingentos decem et unchias septem brazilis ad pondus Ayacij, nomine venditionis, quam nobis hodie fecistis, precio bissantiorum duorum millium octingentorum triginta et charatorum duodecim sarracenalium de Armenia. Renuncians..... exceptioni non habiti et non traditi brazilis et omni iuri, unde et pro

f. 90 a. precio cuius ex pacto habito ad invicem tibi vel tuo certo misso, per nos vel nostros missos in Ianua, solidos novem et dimidium Ianue pro quolibet bissantio usque ad integram soluccionem tuam dicti debiti infra menses quatuor proximos, postquam ibidem applicuerimus, ad quem locum ituri sumus, Deo dante, dare et solvere promittimus, sanna tamen eunte nave IOHANNIS NIGRI et sociorum, in quo honeratum est dictum brazile, seu honerari debet et in qua ituri sumus ibidem, Deo dante, cum maiore parte rerum ipsius. Alioquin penam dupli.... etc.; ita tamen quod de predictis omnibus quisque nostrum in solidum teneatur. Renuncians iuri solidi de principali epistole divi Adriani et omni iuri. Insuper ego predictus PETRUS confiteor et protestor hoc processisse ex racione NICOLAI de GUISULFO, quam de Ianua extrassi.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: IOHANNES de MAGDALENA, MUSSUS de TABIA et ENRICUS, placerius comunis. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xij marcij, circa complettam.

XXVII. — 1279, 14 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego PETRUS de BARGONO, notarius, confiteor tibi, VIVENCIO de SANCTO DONATO, notario, me a te habuisse et recepisse in accomendacione daremos mille trescentos viginti quinque novos de Armenia implicatos in mea comuni implicita. Renuncians... etc., quos, Deo propicio, causa negotiandi Damiatam et deinde Syriam et Ayacium portare debeo, cum quibus lucrari debeo comuniter, et expendere sicut ex aliis rebus, quas mecum porto, habens potestatem mittendi tibi ex ipsis quam partem voluero ante me cum testibus et instrumento. In redditu quem Ayacio fecero vel Syriam fecero, capitale et proficuum dicte accomendacionis in potestate tua vel tui certi missi ponere et consignare promitto, quarta lucri in me retenta parte. Alioquin penam dupli... etc., ita tamen quod me et mea, ubique et coram quolibet iudice et magistratu, convenire possis. Renuncians privilegio fori et omni alij iuri et exceptioni.

Actum in Ayacio, in domo quam habito. Testes: IOHANNES de Rapallo de RISECHO et BOCHA NOCELLINUS, Pissanus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xiv marcij, circa terciam.

XXVIII. — 1279, 14 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, PETRUS de BARGONO, notarius, confiteor tibi IOHANNI de Rapallo de RISECHO me a te habuisse et recepisse in accomendacione daremos duo milia octingentos viginti

quinque, computatum precium ligni, quod comune inter nos ad invicem habemus, novos de Armenia implicatos in mea comuni implicita. Renuncians... etc., quos, Deo propicio, causa negotiandi Damiatam et deinde Syriam et Ayacium portare debeo, cum quibus lucrari....... debeo comuniter et expendere sicut ex aliis rebus quas mecum porto, habens potestatem mittendi tibi ex ipsis quam partem voluero ante me cum testibus et instrumento. In redditu quem Ayacio fecero et Syriam, capitale et proficuum dicte accomendacionis in potestate tua vel tui certi missi ponere et consignare promitto, quarta parte lucri in me retenta.... etc. f. 90 *b*.

Actum in Ayacio, in domo mea. Testes: Vivencius de Sancto Donato et Bocha Nocellinus, Pissanus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xiv marcij, circa terciam.

XXIX. — 1279, 23 *mars*.

In Cristi domine, amen. Ego, Rafael de Nigro, confiteor tibi Dominicho de Sancto Marcelliano, Venetico, recipienti nomine et vice bonorum quondam Comitis de Ancona, me a te, dicto nomine habuisse et recepisse integram solucionem, racionem et satisfactionem de omni eo et toto, quod mihi dare tenebatur dictus quondam Comes, sive in bonis ipsius petere possem quacumque occasione vel iure, cum scriptis et sine scriptis, usque in diem presentem. Renuncians... etc.; unde promitto et convenio tibi, dicto nomine, quod, per me seu heredes meos, nec per alteram personam pro me vel eis contra te seu bona predicta, nulla fiet actio nec questio movebitur in iudicio nec extra de predictis vel aliquo predictorum. Alioquin penam dupli.... etc.

Actum in Ayacio, intus domo Guillielmi Streiaporchi. Testes: Montaninus de Marino, Iohannes Aurie et Balianus de Guisulfo. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiij marcij, circa tertiam.

XXX. — 1279, 23 *mars*.

In Cristi nomine, amen. Ego, Rollandus Gamberia, Placentinus, confiteor tibi Ugueto de Malonepote, Placentino, me a te habuisse et recepisse in deposito daremos septingentos novos de Armenia. Renuncians..... etc., quos vel totidem ex eis, tibi vel tuo certo misso, per me vel meum missum, in pace et sine molestia aliqua, semper et quociens ad voluntatem tuam, dare et solvere promitto. Alioquin penam dupli..... etc.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: Iohannes de Ra-

pallo de RISECHO, BALIANUS de GUISULFO et IOHANNES CROSERUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiij marcij, circa nonam.

XXXI. — 1279, 24 *mars.*

f. 91 a. In Cristi nomine, amen. Ego, ENRICUS de GRIMALDIS, confiteor tibi, MONTANINO de MARINO, me a te habuisse et recepisse illos bissantios mille trescentos sarracenales, quos mihi dare tenebaris, et de quibus erat instrumentum manu mei, PETRI de BARGONO, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo octavo, die decima octubris, et demum omne id et totum quod occasione dicti instrumenti a te petere possem. Renuncians.... etc.; unde promitto et convenio tibi quod, per me, nec heredes meos, nec per alteram personam pro me vel eis contra te seu bona tua, nulla fiet actio nec questio movebitur de iure vel de facto in iudicio nec extra, de predictis vel aliquo predictorum, sub pena dupli de quanto et quociens contrafieret et non observaretur, et obligatione bonorum meorum ex inde tibi promitto, ratis manentibus supradictis, et casso et irrito et nullius valoris esse vollo predictum instrumentum et scripturas que ex inde reperientur occasione dicti debiti omnes (*sic*).

Actum in Ayacio, in. logia Ianuensium. Testes: MONTANARIUS GUARACHUS, GABRIEL PIGNOLUS et SYMON de PARMA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiv marcij, circa terciam.

XXXII. — 1279, 24 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Nos, PAPONUS MALLONUS, pro dimidio, BONIFACIUS de TIBA, pro tercia, ENRICUS de GRIMALDIS, nomine LUCHETI de GRIMALDIS, fratris sui, cuius procurator est, ut dicit, pro sexta, naulizamus et, titulo naulizationis, concedimus vobis, MONTANARIO GUARACHO, CASTELLINO LERCARIO et SIMONI de PARMA, navem, que est Hospitalis Sancti Iohannis Ierosolimitani!, que nunc est in portu Ayacij, nomine Sanctus Andreas, cum omni sarcia et apparatu ipsius et cum marinariis suis, cantaria triginta usque in triginta quinque facta ad navem, precio, pro quolibet cantario, bissantiorum octo sarracenalium de Armenia, eundi causa, Deo dante, Ianuam, seu in riperiam ipsius, videlicet a Portu Venere usque Naulum, in voluntate maioris partis mercatorum, qui in ea erunt, et promittimus ibidem vos et mercanciam vestram portare, Deo dante; et vellificare in nostrum predictum viagium usque dies decem et novem aprilis; et si forte LUCHETUS de GRIMALDIS veniret, sive rauba ipsius et rauba similiter mei, predicti BONIFACII de TIBA, in Ayacium, usque diem

sextam aprilis, quam vellificare promittimus in predictum nostrum viagium usque medium mensem aprilis proxime venturi; quod si non fecerimus, promittimus vobis dare et solvere in pace et sine molestia aliqua ad voluntatem vestram medietatem tocius nauli, quod ex inde a die decima nona aprilis proxime venturi in antea in dicta nave honeraretur vel haberetur pro aliqua rauba, que ex inde honeraretur in ea, et, si forte in riperia Ianue dishoneraverimus, promittimus vobis vos et mercanciam vestram portari facere Ianuam ad expensas et missiones nostras; et etiam promittimus vobis non naulizzare alicui persone aliquam canteratam ad minore precium vestrum predictum modo aliquo nec......., et si forte naulizabimus, promittimus vobis vos et mercanciam vestram portare ad illud et eundem naulum.... ab inde infra dictum naulum sive precium naulizaverimus, et de tota rauba sive here, quod sive quam in capsiis portabitis usque in bissantios mille sarra- f. 91 b.
cenales, naulum aliquod non accipere, et si forte non applicuerimus Ianuam sive riperiam eius et ire volueritis sive aliquis vestrum vellet Marsiliam, promittimus vos ibidem et mercanciam vestram portare dicto precio et naulo; et insuper cassamus et irritamus, et nullius valoris esse volumus pactum et promissionem habitam sive habitum inter nos et dictum fratrem Bonifacium de Calamandrana, preceptorem magnum dicti Hospitalis de recessione dicte navis. Insuper nos predicti, Montanarius Castellinus et Symon, promittimus et convenimus vobis, dictis naulizatoribus honerare et dare vobis dictum naulum usque in diem octavam aprilis proxime venturi; predicta omnia et singula promittimus et convenimus inter nos ad invicem rata et firma habere et tenere, et contra in aliquo modo non venire. Alioquin duplum dicti nauli, nomine pene, pars non observans observanti dare promittit, ratis nihilominus manentibus supradictis, et proinde universa bona nostra habita et habenda inter nos ad invicem pignori obligamus. Publica instrumenta eiusdem tenoris ex inde fieri rogaverunt.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: Iohannes Aurie, Andreas Passius et Alenerius de Bracellis. Anno dominice nativitatis M.CC.LXXIX, ind. VII, die xxiv marcij, circa nonam.

XXXIII. — 1279, 26 *mars*

In Cristi nomine, amen. Ego, Benedictus Malocellus, facio, constituo et ordino meos certos nuncios et procuratores et loco mei, Nicolaum de Murta et Guirardum de Sancto Paullo, et quilibet in solidum, ita quod non sit melior condicio occupantis, et, quod unus inceperit, alter finire possit, ad petendum exigendum et recipiendum pro me et meo nomine a Nicolao Bucucio daremos mille novos,

quos mihi debet, et demum generaliter quidquid et quantum ab eo seu a quacumque altera persona petere possim seu recipere debeo quacumque occasione vel iure, cum scriptis et sine scriptis, et ad transigendum, paciscendum et opponendum cum eis qui michi debent, et ad instrumentum quietancie faciendum eisdem, et demum generaliter ad omnia mea negotia gerenda et administranda in iudicio et extra, et ad omnia demum faciendum in predictis et circa predicta, que necesse fuerint et egomet facere possem, si presens essem, et merita cuiusque questionis postulabunt, et que etiam per officium legitimi procuratoris fieri possunt. Dans et concedens dictis procuratoribus meis et cuilibet eorum in solidum in predictis, et circa predicta, liberam et generalem administrationem; promitto tibi, notario infrascripto, stipulanti nomine cuius vel quorum interest vel intererit, perpetuo ratum et firmum habere, tenere et contra in aliquo non venire, quidquid per dictos procuratores meos factum fuerit in predictis et circa predicta, et eorum occasione, sub ypotecha bonorum meorum.

Actum in Ayacio, in domo comunis Ianue, quam habitat ENRICUS, placerius. Testes: predictus ENRICUS et PHILIPONUS de NAULO et presbiter IACOBUS, prior Sancti Laurentii Ayacii. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxvj marcij, circa terciam.

XXXIV. — 1279, 26 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, BENEDICTUS MALOCELLUS, confiteor tibi presbitero Iacobo, priori Sancti Laurentij in Ayacio, recipienti nomine et vice GUIRARDI de SANCTO PAULO, me a te habuisse et recepisse a dicto GUIRARDO in accomendacione daremos mille novos de Armenia, implicatos in comuni mea implicita. Renuncians.... etc.;
f. 92 a. quos, Deo propicio, causa negotiandi Ianuam, vel quo Deus mihi melius administraverit, postquam de portu Ayacij exivero causa negotiandi, portare debeo, cum quibus lucrari debeo et expendere comuniter sicut ex aliis rebus quas mecum porto, habens potestatem mittendi eidem ex his quam partem voluero ante me cum testibus et instrumento. In redditu vero quem Ayacio fecero, capitale et proficuum dicte accomendacionis in potestate sua vel sui certi missi ponere et consignare promitto. Alioquin.... etc.

Actum in Ayacio, in domo comunis Ianue, in qua habitat ENRICUS, placerius. Testes, predictus ENRICUS et PHILIPONUS de NAULO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxvj marcij, circa terciam.

XXXV. — 1279, 26 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Nos, GUISULFINUS de GUISULFO, ex una parte, et LUCHETUS de RECHO, ex altera, compromittimus et generale compromissum facimus in BONIFACIUM de TIBA, RAFAELEM de NIGRO et IOHANNEM TAVANUM, et in quemlibet eorum, et ipsos et quemlibet eorum elligimus arbitros, arbitratores et amicabiles compositores et largos potestates super omni eo et toto, quod unus ab altero petere posset quacumque occasione vel iure, que dici vel exprimi possit. Dans et concedens dictis arbitris in predictis et circa predicta liberam et plenam potestatem et bailiam dicendi, sententiandi, statuendi et ordinandi in predictis, et circa predicta, dato libello vel non, cum pignore bandi vel non, lite contestata vel non, partibus presentibus vel absentibus, una tantum presente et altera absente, die feriato vel non, et demum prout eisdem melius videbitur, remittendo eisdem in predictis omnem iuris auctoritatem; promittimus inter nos ad invicem predicta omnia et singula, et quidquid dictum, sententiatum et pronunciatum fuerit in predictis per dictos arbitros vel maiorem partem eorum, rata et firma habere, tenere et contra in aliquo non venire. Alioquin bissantios quingentos saracenales, nomine pene, pars non observans observanti dare et solvere promittit, ratis nihilominus manentibus supradictis et quidquid sententiatum et pronunciatum fuerit per dictos arbitros in predictis, et proinde universa bona nostra habita et habenda inter nos vicissim pignori obligamus. Et publica instrumenta eiusdem tenoris ex inde fieri rogaverunt.

Actum in Ayacio, in domo quam ipse GUISULFINUS habitat. Testes; ENRICUS de GRIMALDIS, MANUEL TAVANUS et BALIANUS de GUISULFO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxvj marcij, circa terciam. Dum modo predicti arbitri dicant et pronuncient in predictis usque diem Martis proxime venturi per ultimam diem.

XXXVI. — 1279, 26 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, RUFFINUS de RONCHO VETERO, Placentinus, facio, constituo et ordino meos certos nuncios et generales procuratores et loco mei ACIUM FERRARIUM et BONIFACIUM de TUNA, Placentinos, et quilibet eorum in solidum, ita quod non f. 92 *b*
sit..... etc.

Actum in Ayacio, in domo quam habitat GUILLIELMUS, specia-

rius. Testes; Enricus, speciarius, Manfredus Napacius, Placentinus, et magister Grimaldus, callegarius. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxvj marcij, circa vesperas.

XXXVII. — 1279, 26 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, Iohannes Niger de Fontana, confiteor tibi Montanino de Marino, me a te habuisse et recepisse illos bissantios quatuorcentos qninquaginta sarracenales, quos mihi dare tenebaris, et de quibus erat instrumentum manu mei, notarij infrascripti, millesimo ducentesimo septuagesimo octavo, die decima octubris, et demum quidquid et quantum occasione dicti instrumenti a te petere possem. Renuncians..... etc.

Actum in Ayacio, in domo Enrici placerij, sive quam habitat. Testes: predictus Enricus et Francischinus Zuffus, scriba. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxvj marcij, in sero.

XXXVIII. — 1279, 27 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, Manuel Ficusmacarius, procurator Montanarii Blancherii, ut de procura constat per instrumentum scriptum manu Guillielmi Mussi, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo quinto, die duodecima aprilis, confiteor tibi Nicolao Cazulo, balisterio, me a te habuisse et recepisse dicto nomine integram solutionem et satisfactionem illorum daremorum duorum millia centum octuaginta septem et dimidium novos de Armenia, quos mihi, nomine dicti Montanarii, dare tenebaris, ut continetur in instrumento scripto manu Iohannis de Raynerio, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo sexto, die secunda madij, et demum esse id et totum quod occasione dicti instrumenti a te petere possem, computatis in his omnibus solutionibus mihi per te factis usque in diem presentem. Renuncians..... etc.

f. 93 *a.* Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes, Enricus placerius comunis Ianue, et Loysius de Naulo. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxvij marcij, circa nonam.

XXXIX. — 1279, 28 *mars.*

In Cristi nomine, amen. In presentia mei, notarij infrascripti, atque testium infrascriptorum, Guisulfinus de Guisulfo, in presentia Lucheti de Recho, dixit et protestatus fuit, quod paratus est in omnibus et per omnia attendere et observare plenarie omnia et singula,

que promisit in compromisso scripto manu mei, PETRI de BARGONO, notarij, hoc anno, die vigesima sexta marcij, et quidquid in predictis et occasione dicti compromissi et eorum, qui in eo contra sententiaverint et ordinaverint arbitri electi inter nos ad invicem, et dictus LUCHETUS dixit et protestatus fuit, quod per ipsum non remansit, quin racio inter eos facta fuerit, et quod similiter paratus est attendere omnia, que promisit in dicto compromisso et quidquid sententiaverint in predictis et ordinaverint predicti arbitri, dummodo dicant et pronuncient hodie prout tenentur, et non ultra; et ut de predictis omnibus possit fieri plena fides, rogaverunt ex inde fieri presens publicum instrumentum, et alia publica si ea voluerint.

Actum in Ayacio, in domo quam ipse Guisulfinus habitat. Testes; PAPONUS MALLONUS, BONIFACIUS de TIBA et RAFAEL de NIGRO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX ind. VII, die xxviij marcij, in sero.

XL. — 1279, 28 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, BENEDICTUS MALOCELLUS, procurator NICOLAI GOANI, ut de procura constat per instrumentum scriptum manu GUILLIELMI MUSSI, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo quinto, die sexta aprilis, confiteor tibi NICOLAO CAZULO, balisterio, me dicto nomine a te habuisse et recepisse integram solutionem et satisfactionem illorum bissantiorum octuaginta octo sarracenalium, quos eidem dare tenebaris, et de quibus dicimus esse instrumentum, et omne id et totum quod occasione dicti debiti sive instrumenti a te dicto nomine petere possem. Renuncians..... etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti. Testes: IOHANNES AURIA, PHILIPONUS de NAULO et IOHANNES LECERIUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxviij marcij, circa terciam.

XLI. — 1279, 28 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, BENEDICTUS MALOCELLUS, confiteor tibi, IOHANNI TAVANO, me a te habuisse et recepisse tot daremos de Armenia. Renuncians exceptioni non numeratorum et non habitorum daremorum et omni iuri, unde et pro quibus ex pacto habito ad invicem, tibi vel tuo certo misso per me vel meum missum in Ianua rotulos quinquaginta boni, nitidi et iusti piperis ad pondus Ayacij, infra dies octo proximos, postquam ibidem applicuerimus, ad quem locum, Deo dante, ituri sumus, dare et solvere promitto, sanna tamen eunte nave IOHANNIS NIGRI et sociorum, in qua honeratus

est, seu honerari debet dictus piper, cum maiore parte rerum ipsius et in qua ituri sumus Ianuam, Deo dante. Alioquin penam dupli..... etc.

Actum in Ayacio, infra domos WILIELMI STREIAPORCI. Testes: MANUEL MACARIUS et OTTOLINUS de PLANIS, notarius. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxviij marcij, circa vesperas.

XLII. — 1279, 28 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Nos, NICOLOSUS de MURTA et dama FRANCHA DIGHINA, iugales, quisque in solidum facimus, constituimus et ordinamus nostrum et cuiusque nostri certum nuncium, et procuratorem, et loco nostrum et cuiusque nostri, BENEDICTUM MALOCELLUM, ad petendum, exigendum et recipiendum pro nobis et quolibet nostrum et nostro nomine qnidquid et quantum generaliter habere et recipere debemus seu petere possumus a quacumque persona, quacumque occasione vel iure, cum scriptis et sine scriptis, in civitate Ianue et districtu, et ad transsigendum, paciscendum et opponendum cum eis et quolibet eorum qui mihi debent, et ad instrumentum quietantie eis faciendum; et ad vendendum, pignorandum et obligandum universa et singula bona nostra et possessiones, que et quas habemus in Ianue civitate et districtu, prout eidem melius videbitur, et ad instrumentum venditionis, alienationis, pignorationis, obligationis de dictis bonis et possessionibus pro nobis et quolibet nostrum faciendum, et ad nos et bona nostra et cuiusque nostrum in dictis instrumentis obligandum, et demum generaliter ad omnia nostra et cuiusque nostrum negotia gerenda et administranda in iudicio et extra in civitate Ianua et districtu, et demum ad omnia et singula facienda in predictis et circa predicta que necesse fuerint et nosmet facere possemus, si presentes essemus, et merita cuiusque questionis postulabunt et que etiam per officium legitimi procuratoris fieri possunt. Dantes et concedentes eidem procuratori nostro in predictis et circa predicta et eorum occasione liberam et generalem administrationem, promittimus tibi notario, stipulanti nomine et vice cuius vel quorum interest vel intererit vel intererit (*sic*), perpetuo ratum et firmum habere, tenere et contra in aliquo non venire, quidquid per dictum procuratorem nostrum factum fuerit in predictis et circa predicta et eorum occasione, sub ypotheca bonorum nostrorum. Et facio
fin du f. 93 b. f. 116 a. predicta ego predicta dama FRANCHA DIGHINA in presencia, consensu et voluntate dicti viri mei, et conscilij testium infrascriptorum, quos meos propinquos, vicinos et consciliatores elligo et appello.

Actum in Ayacio, in domo dictorum iugalium. Testes: GUERCIUS de BESTAGNO et ANDRIOLUS de AMBONA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxviij marcij, circa vesperas.

XLIII. — 1279, 28 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, BENEDICTUS MALOCELLUS, confiteor tibi NICOLOSO de MURTA, socero meo, me a te habuisse et recepisse integram solutionem, rationem et satisfactionem docium ALASIE, filie tue et uxoris mee, et de omni eo et toto quod occasione dictarum dotium a te petere possem. Renuncians . . . . etc.

Actum in Ayacio, in domo dicti NICOLOSI. Testes: GUERCIUS de BESTAGNO, ANDRIOLUS de AMBONA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxviij marcij, circa vesperas.

XLIV. — 1279, 30 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, GUISULFINUS de GUISULFO, confiteor tibi, LUCHETO de RECHO, me a te habuisse et recepisse generaliter integram solucionem, racionem et satisfactionem de omni eo et toto quod a te petere possem seu recipere debeo quacumque occasione vel iure, cum scriptis et sine scriptis, usque in diem presentem, facta omni racione diligenter ad invicem. Renuncians . . . . etc.

Actum in Ayacio, in domo quam ipse GUISULFINUS habitat. Testes: FRANCISCHINUS LAVAGIUS, PAPONUS MALLONUS et BALIANUS de GUISULFO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die penultima marcij, circa vesperas.

XLV. — 1279, 30 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, LUCHETUS de RECHO, confiteor tibi, GUISULFINO de GUISULFO, recipienti nomine tuo et sociorum tuorum, me a te habuisse et recepisse integram solucionem, racionem et satisfactionem illarum librarum trescentarum octuaginta unius Mergonensium, quas habebam in dicta societate tua, et demum generaliter quidquid et quantum mihi dare debebas seu a te petere possem occasione dicte societatis seu quacumque alia occasione vel iure, cum scriptis et sine scriptis, usque in diem presentem, facta omni ratione diligenter ad invicem. Renuncians . . . . etc. f. 116 b.

Actum in Ayacio, in domo quam habitat dictus GUISULFINUS. Testes: FRANCISCHINUS LAVAGIUS, PAPONUS MALLONUS et BALIANUS de GUISULFO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die penultima marcij, circa vesperas.

XLVI. — 1279, 30 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Nos, Guisulfinus de Guisulfo, et Percivalis, fratres, quisque nostrum in solidum, confitemur tibi, Lucheto de Recho, nos a te habuisse et recepisse tantum aurum, argentum et perlas, non obstante tibi in aliquo, qui hodie confessus fuisti a me, Guisulfino, habuisse et recepisse integram solutionem de omni eo quod tibi debebamus, prout continetur in instrumento hodie scripto manu mei, Petri de Bargono, notarij, cum veritas sit, quod a te habui una cum dicto Percivale, fratre meo, dictum argentum, aurum et perlas. Renuncians.... etc.; unde, [et] pro precio quarum et ex pacto habito ad invicem, tibi vel tuo certo misso per nos vel nostros missos libras mille novem et soldos decem Ianue in Ianua infra mensem unum proxime venturum, postquam ibidem applicuerit navis hospitalis Sancti Iohannis Ierosolimitani, que nunc est in Ayacio, et in qua ituri sumus, vel in illo loco in partibus ultramarinis, in quo dicta navis portum fecerit causa exhonerandi maiorem partem rerum ipsius, dare et solvere promittimus, sana tamen eunte dicta nave cum maiore parte rerum ipsius et ad risicum et fortunam dictarum rerum. Alioquin penam dupli.... etc.; et specialiter tibi pignori obligamus sportas triginta gimgaberi et piperis, que honerari debent in dicta nave; possessionem et dominium quorum ex nunc tibi corporaliter tradimus, et ita tamen quod de predictis omnibus et singulis quisque nostrum in solidum teneatur. Renuncians iuri solidi de principali epistole divi Adriani et omni iuri.

f. 117 a. Actum in Ayacio, in domo dicti Guisulfini, quam habitat. Testes: Franciscinus Lavagius, Paponus Mallonus et Balianus de Guisulfo. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die penultima marcij, circa vesperas.

XLVII. — 1279, 31 *mars.*

In Christi nomine, amen. Ego, Pucius Simplex, quondam Bonacorsi Pissani, vendo, cedo et trado tibi, Boche Nocellino, Pissano, quarterium ligni, quod nunc est in portu Ayacij, et quod fuit domini archiepiscopi Tarsiensis, nomine Sanctus Nicolaus, cum omni sarcia et apparatu ipsius eidem pertinenti, finito precio bissantiorum quinquaginta sarracenalium de Armenia, quos a te habuisse et recepisse confiteor. Renuncians exceptioni non numerate et non habite peccunie et omni iuri. Quod quarterium dicti ligni cum omni sarcia et apparatu ipsius tibi vendo, cedo et trado cum omnibus iuribus et racionibus ipsius, prout ipsum emi habui a Iohanne de

Rapallo de Risecho, ut ipsis iuribus et rationibus uti possis in iudicio et extra et omnia demum facere tamquam de re tua propria. Constituo te procuratorem in predictis omnibus ut in rem tuam propriam, possessionem et dominium ipsius tibi corporaliter trado; predictam vendicionem et omnia supradicta tibi promitto perpetuo ratam et firmam habere tenere et contra in aliquo non venire. Alioquin penam dupli..... etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: Dragonetus, Pissanus, et Philipucius, filius Dominichi de Pulizano. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ultima marcij, circa terciam.

XLVIII. — 1279, 31 *mars.*

In Cristi nomine, amen. Ego, Cerasia Ciciliana, promitto et convenio tibi, Iacobo Porcho, me stare et habitare tecum, et in domo tua, et pro te, in perpetuum bona femina et tamquam bona femina stare debet, sine eo quod cum aliqua persona habeam de cetero ad faciendum malo modo, sive iaceam cum aliquo homine, vel me cognosci faciam carnaliter ab aliquo, et permanere tacita et contempta in omnibus et per omnia in vestimentis et calciamentis et victualibus, que mihi ex inde tribuere volueris, et facere tibi servitia tua, que mihi dixeris et preceperis in domo, et extra, ubique bene et legaliter, et a te et a serviciis tuis non recedere; et, si forte in aliquo de predictis contra facerem, vollo et ex nunc tibi licentiam plenariam do et concedo, quod possis mihi nassum incidere, sive manum, vel pedem, ad voluntatem tuam, et omnimodo de persona mea vindictam accipere, prout tibi melius placuerit, et quod possis in pede sive pedibus meis ferrum ponere et predicta facere possis licentia tua autoritate, sine eo f. 117 b. quod dampnum aliquod habere possis ab iudicio Ianuensium vel Pissanorum, seu domini regis Armenie, vel ab aliquo alio iudicio. Acto expressim, quod si vellem me dedicare et dedicare (*sic*) in religionem aliquam, quod presens instrumentum sit nullius valoris et firmitatis. Insuper ego, predictus Iacobus, promitto tibi, dicte Cerasie, mecum te tenere et dare tibi victum et vestitum convenienter, et tibi non reddere aliquod malum meritum de aliquo, quod hinc retro fecisti, et dare et solvere tibi semper ad voluntatem tuam daremos quatuorcentos novos de Armenia. Sub pena daremorum quingentorum novorum de Armenia, quos, si contrafecero, ad logiam Ianuensium in Ayacio promitto, ratis manentibus [supradictis]; et proinde universa bona mea habita et habenda tibi pignori obligo. Facio predicta ego, Cerasia, conscilio testium infrascriptorum, quos meos propinquos,

vicinos et consciliatores elligo et appello. Duo instrumenta eiusdem tenoris ex inde fieri rogaverunt.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: Lanfrancus Ricius de Naulo et Symon, filator, de Castro. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ultima marcij, circa nonam.

Factum vero pro eo M. CC. LXXIX, die viij aprilis, cassum et nullius valoris de partium voluntate, presentibus Symone, filatore, de Castro, Bigeto de Varagine, et Ansaldo Sciencia de Saona.

XLIX. — 1279, 1 *avril.*

In Cristi nomine, amen. Ego, Manuel Macarius, procurator Manuelis Tavani, ut dico, confiteor tibi, Ottolino de Planis, notario, recipienti nomine et vice Tartari Ususmaris, me dicto nomine habuisse et recepisse a te, solvente nomine dicti Tartari, integram solucionem, racionem et satisfactionem illorum daremorum duorum millia noningentorum triginta et dimidium novorum de Armenia, quos mihi dicto nomine dictus Tartarus dare tenebatur, et de quibus erat instrumentum manu Iohannis Pissani, notarij, hoc anno, die vigesima septima februarij, et demum esse id et totum quod occasione dicti instrumenti a te sive dicto Tartaro petere possem dicto nomine. Renuncians..... etc.

Actum in Ayacio, in domo quam habito ego notarius infrascriptus. Testes: Delovose (?) de Sigestro et Lanfrancus, tabernarius. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die j aprilis, circa terciam.

L. — 1279, 2 *avril.*

In Cristi nomine, amen. Ego, Iohannes Tavanus, facio, constituo et ordino meum certum nuncium, et generalem procuratorem, et loco mei, Manuelem Macarium, ad petendum, exigendum et recipiendum, pro me et meo nomine, quidquid et quantum habere et recipere debeo seu petere possum a Petro Bonocristiano, ex instru-
f. 118 a. mento scripto manu Vivencii de Sancto Donato, ut ipse Vivencius dixit, et demum generaliter quidquid et quantum ab eo et a quacumque alia persona recipere debeo et habere seu petere possum in partibus cismarinis quacumque occasione et iure cum scriptis et sine scriptis, et ad transigendum, paciscendum et opponendum cum eis et quolibet eorum qui mihi debent, et ad instrumentum quietantie faciendum eisdem, et demum generaliter ad omnia mea negotia ge-

renda et administranda in iudicio, et extra, et ad omnia demum facienda in predictis et circa predicta que necesse fuerint et egomet facere possem, si presens essem, et merita cuiusque questionis postulabunt, et ad unum et plures procuratores pro me in predictis constituendos. Dans et concedens eidem procuratori meo et procuratori per eum constituto in predictis et circa predicta, liberam et generalem administrationem; promitto tibi, notario infrascripto, stipulanti nomine et vice cuius vel quorum interest vel intererit, perpetuo ratum et firmum habere et tenere, et contra in aliquo non venire quidquid per dictum procuratorem meum, seu per procûratorem per eum constitutum in predictis, factum fuerit in predictis et circa predicta et eorum occasione, sub ypotecha bonorum meorum, dummodo presens procurator duret usque ad annum unum et non ultra.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: MANUEL TAVANUS et BALIANUS de GUISULFO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ij aprilis, circa vesperas.

LI. — 1279, 2 *avril.*

In Cristi nomine, amen. Ego, IOHANNES TAVANUS facio, constituo et ordino meum certum nuncium et procuratorem et loco mei, presbiterum IACOBUM, priorem Sancti Laurentij in Ayacio ad petendum.... etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: BALIANUS de GUISULFO et MANUEL TAVANUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ij aprilis, circa vesperas.

LII. — 1279, 2 *avril.*

In Cristi nomine, amen. Ego, IOHANNES TAVANUS, confiteor et protestor, quod Ianuam mecum porto in navi IOHANNIS NIGRI et sociorum, in qua ibidem iturus ad presens, Deo dante, de racione quondam MARCOALDI PIPERIS, daremos viginti quinque milia novos de Armenia implicatos in nostra comuni implicita, et hoc ad risicum et fortunam rerum, et [ut] de predictis possit fieri plena fides, rogavit me, notarium infrascriptum, ex inde fieri presens publicum instrumentum.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: presbiter IACOBUS, prior Sancti Laurentij, BALIANUS de GUISULFO, MANUEL MACARIUS et MANUEL TAVANUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ij aprilis, circa vesperas.

LIII. — 1279, 1 *avril.*

f. 118 b. In Cristi nomine, amen. Ego, Guillielmus Vicedominus, Placentinus, nomine et vice Rollandi Fulgocii, Placentini, confiteor tibi, Philipono, cusitori, me dicto nomine habuisse et recepisse daremos quadraginta novos de Armenia infra solucionem illorum daremorum centum quinque, quos eidem Rollando dare tenebaris, ex instrumento scripto manu Iohannis de Raynerio, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo quinto, die secunda februarij. Renuncians.... etc.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: Nicolaus de Pampuris et Bocha Nocellinus, Pissanus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die j aprilis, circa vesperas.

LIV. — 1279, 5 *avril.*

In Cristi nomine, amen. Ego, Benedictus Malocellus, confiteor tibi Manuello Bucucio, me a te habuisse et recepisse tot daremos de Armenia, qui ascendunt in summam bissantiorum centum viginti sarracinalium de Armenia. Renuncians exceptioni non numerate et non habite pecunie et omni iuri, unde et pro quibus et pacto habito ad invicem, tibi vel tuo certo misso per me vel meum missum in Ianuam, soldos novem et denarios decem Ianue pro quolibet ex supradictis bissantiis usque ad integram solutionem dicti debiti infra dies quindecim proximos, postquam ibidem applicuerimus, ad quem locum, Deo dante, ad presens ituri sumus, dare et solvere promitto. Alioquin penam dupli..... etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: Iohannes de Rapallo de Risecho et Bocha Nocellinus, Pissanus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die v aprilis, circa vesperas.

LV. — 1279, 6 *avril.*

f. 119 a. In Cristi nomine, amen. Nos, Rafael de Nigro, nomine meo proprio et Conradi Piccamilii et Rubaldi Anioini, quorum procurator sum, ut dico, et Benedictus Malocellus, procuratorio nomine Piccamilini Piccamilii, cuius procurator sum, ut continetur in instrumento scripto manu Ottolini de Planis, notarij, millesimo ducentesimo septuagesimo quinto, die quinta aprilis, dictis nominibus

facimus, constituimus et ordinamus nostrum certum nuncium, et generalem procuratorem, et loto nostrum, et cuiusque nostrum dictis nominibus presbiterum Iacobum, priorem Sancti Laurentij in Ayacio, ad petendum . . . . etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti. Testes: Enricus, placerius et Franciscus Zuffus, scriba. Anno dominice natitivitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die vj aprilis, circa nonam.

LVI. — 1279, 30 *mars.*

In Cristi nomine, amen. In presencia mei, notarij infrascripti atque testium infrascriptorum, Anulfus de Claritea presentavit et consignavit domino Leoni de Nigro, consuli et vicecomiti Ianuensium in regno Armenie, litteras ex parte domini Nicolai Aurie, potestatis, et vicecomitis Ianuensium in partibus Cismarinis, sigillatas cere viridis cum gripho, continentes, ut predictus dominus Leon consuli eidem, domino potestati, mittere deberet et mittat illos bissantios trescentos sarracinales, in quibus condempnatus fuit Pascal Maniceta, et qui habiti sunt ex dicta condempnatione et hoc sub pena bissantiorum quingentorum sarracinalium, requirens dictus Anulfus, ex parte dicti domini potestatis, dictas litteras observari debere per dictum consulem sub pena in dictis litteris apposita; qui dominus Leon predicto consuli dixit et respondidit quod paratus est in omnibus et per omnia observare et attendere dictas litteras, et quod residuum condempnationis predicte, solutis iam expenssis et avariis comunis, et eciam salario scribe et placerij ipsius, libenter eidem domino potestati mittere propossuit, et, ut de predictis omnibus possit fieri plena fides, rogaverunt me, notarium infrascriptum, ex inde fieri publica instrumenta publica (*sic*) eiusdem tenoris.

Actum in Ayacio, in platea iuxta domos, que fuerunt Wilielmi Streiaporchi. Testes: Iohannes Auria, Francischinus Lavagius et Balianus de Guisulfo. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die penultima marcij, circa vesperas.

LVII. — 1279, 9 *avril.*

In Cristi nomine, amen. Ego, Cerasia Ciciliana, confiteor tibi, Iacobo Porcho, me a te habuisse et recepisse integram solutionem, racionem et satisfactionem de omni eo et toto quod a te petere possem, seu habere et recipere debeo quacunque occasione vel iure, cum scriptis et sine scriptis, facta omni racione ad invicem diligenter

de quibus omnibus a te bene quietam et solutam voco. Renuncians... etc.; et facio predicta conscilio testium infrascriptorum, quos meos pro-
f. 119 b. pinquos, vicinos et consciliatores elligo et appello.

Actum in Ayacio, in domo mei notarij infrascripti, sive quam habito. Testes et consciliatores: SYMON, filator de Castro, BIGETUS de VARAGINE et ANSALDUS SCIENCIA de Saona. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ix aprilis, circa nonam.

LVIII. — 1279, 9 *avril.*

In Cristi nomine, amen. Ego, PETRUS de GUISULFO, facio, constituo et ordino meos certos nuncios et generales procuratores et loco mei, OTTOBONUM PICCAMILIUM, GUILLIELMUM de GUISULFO et BOSCARELLUM de GUISULFO, fratres meos, et quemlibet eorum in solidum, ita quod non sit . . . . etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: IACOBUS SPARVERIUS et AVANCIUS de NIMOCIO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ix aprilis, circa terciam.

LIX. — 1279, 9 *avril.*

In Cristi nomine, amen. Ego, dama ALIX, uxor quondam IANUINI de DOMO, facio, constituo et ordino meum certum nuncium et generalem procuratorem et loco mei, IOHANNEM AURIE, quondam IACOBI, ad petendum, exigendum et recipiendum pro me et meo nomine illos bissantios ducentos quinquaginta sarracinales de Armenia, quos habere et recipere debeo in bonis et de bonis que fuerunt dicti quondam IANUINI, viri mei, pro dotibus et patrimonio meo, de quibus fit mencio
f. 120 a. in instrumento dotali scripto litteris Armenie, et ad transigendum... etc.

Actum in Ayacio, in domo ipsius. Testes et consciliatores: PHILIPONUS de NAULO, OTTOLINUS de PLANIS, notarius, et GUILLIELMUS STREIAPORCHUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ix aprilis, circa nonam.

LX. — 1279, 9 *avril.*

In Cristi nomine, amen. Ego, FRANCISCHINUS LAVAGIUS, confiteor tibi, PETRO de GUISULFO, me a te habuisse et recepisse tot daremos de Armenia. Renuncians exceptioni non habitorum et non numeratorum daremorum et omni iuri, unde et pro quibus, ex pacto habito ad invicem, tibi vel tuo certo misso per me vel meum missum in Ianua, centanaria undecim et libras viginti boni et nitidi piperis,

nitidi ab omni naulo solvendo tu omnes alias avarias infra diem terciam proximam, postquam Ianuam applicuerimus, ad quem locum ad presens ituri sumus, Deo dante, dare et solvere promitto, sanna tamen eunte nave, in qua ibimus cum maiore parte piperis honerati in ea. Alioquin . . . . etc.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: ANULFUS de CLARITEA et VIVENCIUS de SANCTO DONATO, notarius. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ix aprilis, circa vesperas.

LXI. — 1279, 10 *mai.*

In Cristi nomine, amen. Nos, PUCIUS de PONZANNO, Pissanus, et PETRUS de BARGONO, notarius, quisquis nostrum in solidum, tam nomine proprio, quam IOHANNIS de RAPALLO et BOCHE, Pissani, NOCELLINI, confitemur tibi GABRIELLO de Rapallo de RISECHO, nos, dicto nomine, a te habuisse et recepisse bissantios quadraginta duos sarracinales ad iustum pondus Syrie. Renunciantes exceptioni non numerate et non habite peccunie et omni iuri, unde et pro quibus, ex pacto habito ad invicem, tibi vel tuo certo misso per nos vel nostros missos daremos decem novos de Armenia pro quolibet bissantio, usque ad integram solutionem dicti debiti infra dies tres proximos, postquam ibidem applicueris, dare et solvere promittimus. Alioquin . . . . etc. f. 120 *b.*

Actum in Birruto, in logia Ianuensium. Testes: GRIMALDUS de CLAVARO, NICOLAUS de CLAVARO, SYMON de SANCTO DONATO, GUILLIELMUS BIXIA SPINULA et IOHANNES de MAGDALENA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die x madij, circa nonam.

LXII. — 1279, 2 *août.*

In Cristi nomine, amen. Ego, BENVENUTA, uxor quondam VIVALDI de QUINTO, habitatoris in Birruto, confiteor tibi, IOHANNI de Rapallo de RISECHO, fideicomissario bonorum ipsius quondam VIVALDI, mariti mei, ut continetur in testamento ipsius, scripto manu mei PETRI de BARGONO, notarij infrascripti, hoc anno, die vigesima quarta februarij, me habuisse et recepisse a te solvente de bonis et rebus, que fuerunt dicti quondam VIVALDI, viri mei, et que ad manus tuas pervenerant et que tibi restabant ex dictis bonis, facta omni racione diligenter ad invicem, bissantios triginta unum et dimidium sarracinales ad iustum pondus Syrie infra solutionem dotium et patrimonij mearum. Renuncians... etc.; et facio predicta conscilio testium infrascriptorum, quos meos propinquos, vicinos, et consciliatores elligo et appello. Que quidem omnia et singula acta sunt in presencia et auctoritate domini GUILLIELMI BIXIE SPINULE, honorabilis consulis Ianuensium in

Birruto; qui dominus GUILLIELMUS consul laudavit, statuit et pronunciavit predicta omnia et singula perpetuo firmitatem habere debere, et ipsum IOHANNEM de predictis omnibus de cetero in predictis nec de predictis molestari non posse.

Actum in Birruto, in logia Ianuensium. Testes et consciliatores: magister IORDANUS, thesorerius in Biruto, IACOBUS de SIGRATICO, RAHU de BELTRAME et BEROGNINUS, placerius comunis Ianue. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ij augusti, circa terciam.

LXIII. — 1279, 2 *août.*

f. 121 a. In Cristi nomine, amen. Ego, IACOBUS de SIGRATICO, confiteor tibi, IOHANNI de Rapallo de RISECHO, fideicomissario bonorum, quondam VIVALDI de QUINTO, habitatoris in Biruto, ut continetur in testamento ipsius, scripto manu mei, PETRI de BARGONO, notarij infrascripti, hoc anno, die vigesima quarta februarij, me habuisse et recepisse a te solvente de bonis et rebus, que fuerunt dicti quondam VIVALDI et que ad manus tuas pervenerant, et que tibi restabant ex dictis bonis, facta omni racione diligenter ad invicem, bissantios quindecim sarracinales ad iustum pondus Syrie, quos ipse VIVALDUS mihi dare tenebatur, ut continetur in testamento ipsius predicto. Renuncians... etc.; que quidem omnia et singula acta sunt in presencia consensu et voluntate BENVENUTE, uxoris quondam dicti VIVALDI, que promisit in predictis omnibus et singulis perpetuo non contravenire, sed predicta omnia perpetuo rata et firma habere et tenere sub pena dupli et obligatione bonorum ipsius. Ad hec omnia et singula, dominus GUILLIELMUS BIXIA SPINULA, consul Ianuensium in Biruto, suam ex inde interpossuit auctoritatem et consensum, laudans, statuens et pronuncians predicta omnia et singula perpetuo firmitatem habere debere et ipsum Iohannem de predictis omnibus de cetero in predictis, nec de predictis molestari non posse.

Actum in Biruto, in logia Ianuensium. Testes: magister IORDANUS, thesorerius in Biruto, RAHU de BELTRAME et BEROGNINUS, placerius. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die ij augusti, circa terciam.

LXIV. — 1279, 26 *août.*

In Cristi nomine, amen. Ego, GUILLIELMUS LAVORABEN, sanna mente existens, divinum timens iudicium, nollens ab intestato decedere, rerum mearum et mei talem facio dispositionem. Primo sepulturam meam elligo apud ecclesiam beati Laurentij in Ayacio, et

lego pro sepultura mea et exequiis funeris mei, prout melius videbitur, uxori mee et filio meo. Item lego et dimitto damam ASTEXANAM uxorem meam, donam [et] dominam omnium bonorum meorum, mobilium et immobilium, que gerere et administrare debeat omnia bona mea, prout eidem melius videbitur. Heredem enim meum mihi instituo FRANCIXIUM, filium meum, in omnibus bonis meis mo- f. 121 b. bilibus et immobilibus. Hec est mea ultima voluntas, quam vollo valere iuri testamenti saltem vim codicillorum seu cuiuslibet ultime voluntatis; et si quid testamentum seu ultimam voluntatem hinc retro feci, illud sive illam casso et irrito et nullius valoris esse vollo, hoc solo suo robore durante.

Actum in Ayacio, in domo quam ipse GUILLIELMUS habitat. Testes vocati et rogati: GABRIEL de TURRI de Rapallo, GABRIEL de RISECHO de Rapallo, OBERTUS TURDUS, NICOLA PELLIPARIUS et SYMON ARSURA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxvj augusti, circa vesperas.

LXV. — 1279, 12 *septembre.*

In Cristi nomine, amen. OGERINUS, bancherius, confiteor tibi UGUETO de CASTRO, me a te habuisse et recepisse in accomendacione tantum linum, quod ascendit in summam daremos centum decem et septem novos de Armenia. Renuncians exceptioni non habiti et non traditi lini et omni iuri, quod linum, Deo propicio, ad partes Antiochie causa negotiandi portare debeo, cum quo lucrari et expendere debeo comuniter, sicut ex aliis rebus quas mecum porto. Habens potestatem mittendi tibi ex his quam partem voluero ante me cum testibus et instrumento. In redditu vero quem Ayacio fecero, capitale et proficuum dicte accomendacionis in potestate tua vel tui certi missi ponere et consignare promitto, quarta parte lucri in me rettenta. Alioquin . . . . etc.

Actum in Ayacio, infra domum quam habitat PHILIPONA de GRIMALDIS. Testes: THOMAS de BELLA, IOHANNES BULLA et NICOLA PELLIPARIUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xij septembris, circa vesperas.

LXVI. — 1279, 24 *septembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, IOHANNES de RISECHO de Rapallo, confiteor tibi GUILLIELMO de GREGORIO, me a te habuisse et recepisse tot daremos de Armenia; renuncians exceptioni non habitorum et non traditorum daremorum et omni alij iuri, unde et pro quibus nomine cambij, tibi vel tuo certo misso, per me vel meum missum

bissantios quadraginta quinque sarracinales ad iustum pondus Syrie infra mensem unum proximum, postquam in Accon applicueris, ad quem locum ad presens, Deo dante, iturus es; dare et solvere promitto, sana tamen eunte nave sive ligno in qua sive quo predictus IOHANNES iturus est usque Birrutum. Alioquin..... etc.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: IOHANNES de RAYNERIO, notarius, et GUIRARDUS de SANCTO ANDREA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VII, die xxiv septembris, circa vesperas.

LXVII. — 1279, 25 *septembre.*

f. 122 a. In Cristi nomine, amen. Ego, NICOLINUS de BONIFACIO, sartor, confiteor tibi, LANFRANCO, tabernario, me a te habuisse et recepisse mutuo gratis et amore daremos triginta novos de Armenia. Renuncians exceptioni non numerate et non habite pecunie et omni iuri. Quos daremos triginta novos de Armenia tibi vel tuo certo misso per me vel meum missum usque menses duos proxime venturos dare et solvere promitto. Alioquin..... etc.

Actum in Ayacio, in logia Ianuensium. Testes: presbiter IACOBUS, prior Sancti Laurentij, IOHANNES de Rapallo de RISECHO, et ENRICUS, placerius comunis. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die xxv septembris, circa terciam.

LXVIII. — 1279, 30 *octobre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, magister ROLLANDUS, medicus, facio, constituo et ordino meum certum nuncium et procuratorem, et loco mei, NICOLAUM de PAMPURIS, ad petendum, exigendum et recipiendum pro me et meo nomine quidquid et quantum habere et recipere debeo, seu petere possum, a GUILLIELMO de ADDONE, sive de CYPRO et a quacumque alia persona quacumque occasione vel iure, cum scriptis et sine scriptis, et ad transigendum..... etc.

Actum in Leodichea, in plathea. Testes: PHILIPONUS de NAULO, PHILIPUS de ROLLANDO et PETRUS de VINTIMILIO, curlus. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die penultima octubris, circa vesperas.

LXIX. — 1279, 12 *novembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, UGUETUS de CASTRO, confiteor tibi, LUXIARDO de PREDIS, me a te habuisse et recepisse tot daremos de Armenia. Renuncians exceptioni non habitorum et non numera-

torum daremorum et omni iuri, unde et pro quibus ex pacto habito ad invicem tibi vel Iohanni de Cucurno pro te, sive tuo vel eius certo misso, per me vel meum missum in Accon, bissantios centum quinquaginta sarracinales ad iustum pondus Syrie infra dies quindecim proximos, postquam ibidem applicuero, ad quem locum iturus sum, Deo dante, ad presens, dare et solvere promitto, sana tamen eunte tarida in qua iturus sum cum maiore parte rerum ipsius. Alioquin . . . . etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij infrascripti, sive quam habito. Testes: Matheus Catulus et Iacobus de Saona. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die xij novembris, circa nonam.

LXX. — 1279, 14 *novembre*

In Cristi nomine, amen. Ego, Vaxilius Censsarius, confiteor tibi, f. 122 b
Manueli Lercario, me a te habuisse et recepisse tantam draperiam, que ascendit in summa bissantios trescentos tresdecim et charatos duodecim sarracinales de Armenia, causa vendendi in Tersio. Renuncians..... etc. Insuper confiteor tibi me emisse et emi debere pro te et tuo nomine rotulos ducentos cotoni ad rationem daremorum novem pro rotulo, quod cotonum tibi promitto et convenio dare et consignare in Ayacio, nitidum et expeditum ab omnibus avariis, usque nativitatem Domini proxime venturam, et similiter confiteor tibi quod tu meis precibus et mandato intercessisti pro me versus quondam Catalanum, de daremis septingentis novis de Armenia, occasione avignonum (?) quos ab eo habui, et versus Thomam de Bella de daremis tricentis novis de Armenia pro sclavinis, quos ab eo habui, unde te et tua promitto tibi a dictis fideiussoribus extrahere indempnem, et solvere tibi ad voluntatem tuam, quidquid ex inde solveris, et dampnum passus fueris. Alioquin.... etc. Acto expressim inter nos ad invicem, quod quidquid habebitur ex dicta draperia ultra dictos bissantios, quod medietas illius sit et esse debeat tui, dicti Manuelis et alia medietas, mea.

Actum in Ayacio, in magasseno Lanfranci Cebe. Testes: predictus Lanfrancus Ceba et Luxiardus de Predis. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die xiv novembris, circa terciam.

LXXI. — 1279, 19 *novembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, Pascalis de Sancto Donato, famulus magistri Petri Calafati, confiteor tibi, Ottolino de Planis, notario, me a te habuisse et recepisse petias tres terlixani, compu-

tatis in daremis tribus centis novis de Armenia, et, in pecunia numerata, daremos ducentos novos, et sunt in summa daremos quingentos novos de Armenia. Renuncians exceptioni non numerate et non habite pecunie et omni iuri, quos daremos quingentos novos de Armenia tibi vel tuo certo misso per me vel meum missum usque mensem unum proxime venturum dare et solvere promitto. Alioquin . . . . etc.

Actum in Ayacio, in magasseno dicti OTTOLINI. Testes: MATHEUS CATULUS et MANUEL MACARIUS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die xix novembris, circa vesperas.

LXXII. — 1279, 19 *novembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, GUIDO de VINDERCIO, sana mente existens, divinum timens iudicium, contemplacione mee ultime voluntatis, rerum mearum et mei talem facio dispositionem. Primo, si condicio advenerit, sepulturam meam elligo apud ecclesiam Sancti Laurentij. Item confiteor me dare debere [AN]TONIO de GUISULFO libras decem Ianue. Item MONDINO BATIFOLIUM libras decem Ianue.
f. 123 a. Item THOME de STANCONO daremos quinquaginta novos de Armenia. Item dimitto et ordino atque lego uxori mee IACOBINE omnia iura et raciones suas, et vollo et ordino quod ipsa sit dona et domina omnium bonorum meorum mobilium et immobilium et distribuatrix pro anima mea. Item vollo et ordino, quod omnes res meas, quas habeo in Ayacio vendantur, et precio earum solvantur debita mea superius denotata, et illud quod restabit, solutis meis debitis, vollo et ordino, quod MARINETUS, filius meus, secum illud portet Ianuam ad domum. Item vollo et ordino, quod THOMAS STANCONUS habeat et habere debeat in eius virtute illas libras decem Ianue, quas debeo MONDINO BATIFOLIUM, et ipsas eidem Ianuam portet secum seu mittat. Item lego et dimitto FRANCORINE, filie mee, que est in ordine Sancte Agate in Ianua, soldos sexaginta Ianue annuatim, quas ipsa habere debeat annuatim in omnibus bonis meis in vita sua. Relinquorum vero bonorum meorum mobilium et immobilium mihi heredes equaliter instituo EGIDIUM, MARINETUM et ANTONINUM, filios meos, ita quod unus succedat alteri in dicta hereditate. Hec enim est mea ultima voluntas, quam..... etc.

Actum in Ayacio, in domo, que ipse iacet (*sic*). Testes vocati et rogati: GUILLIELMUS de GUISULFO, ANULFUS de CLARITEA, NICOLA de PAMPURIS, LANFRANCUS RICIUS de Naulo, et ENRICUS, placerius comunis. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX ind. VIII, die xix novembris, circa complettam.

LXXIII. — 1279, 24 *novembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, VICINUS, quondam BERNARDINI, Pissani, confiteor tibi BONACORSO BINDOCO, Pissano, me a te habuisse et recepisse in accomendacione daremos mille centum novos de Armenia, implicatos in mea comuni implicita. Renuncians exceptioni non numerate et non habite pecunie et omni iuri. Quos, Deo propicio causa negotiandi in Syriam, et deinde Ayacium reverti portare debeo, ubi Deus mihi melius administraverit, cum quibus lucrari debeo et expendere comuniter sicut ex aliis rebus quas mecum porto, habens potestatem mittendi tibi ex his quam partem voluero ante me cum testibus et instrumento. In redditu quem Ayacio fecero capitale et proficuum dicte accomendacionis in potestate tua vel tui certi missi ponere et consignare promitto, quarta parte lucri in me rettenta. Alioquin.... etc.

Actum in Ayacio, infra logiam Ianuensium. Testes: ENRICUS, placerius comunis Janue, MACIOTUS, taliator et IOHANNINUS [SQUARZA]FICUS, sartor. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die xxiv novembris, circa terciam.

LXXIV, 1279, 27 *novembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, DANIEL RUBEUS, confiteor tibi, GRI- f. 123 b.
MALDO BESTAGNO, me a te habuisse et recepisse in accomendacione bissantios mille trescentos nonaginta quinque charatos viginti unum sarracinales de Armenia, implicatos in draperia ialonorum blavij viridis, et brunete, et sunt petie triginta due, et similiter in cotono et peccunia numerata. Renuncians exceptioni non numerate et non habite peccunie et omni iuri. Quos, Deo propicio, apud Coricum et deinde Ayacium reverti causa negotiandi portare debeo, cum quibus lucrari debeo et expendere comuniter sicut ex aliis rebus quas mecum porto, habens potestatem mittendi tibi ex his quam partem voluero ante me cum testibus et instrumento. In redditu quem Ayacio fecero, capitale et proficuum dicte accomendacionis in potestate tua vel tui certi missi ponere et consignare promitto, medietate lucri in me rettenta. Alioquin..... etc. Insuper ego, predictus GRIMALDUS, confiteor et protestor, quod predicta racio est de comuni ratione mea, quam de Ianua extrassi, et quod in dicta racione est, de pecunia sive racione OBERTI PICCAMILII, bissantij septingenti viginti novem et charati tresdecim.

Actum in Ayacio, infra domum NICOLOSI de MURTA. Testes: ANTONIUS de GUISULFO, BALIANUS de GUISULFO et PETRUS CIMAMARIS. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die xxvij novembris, circa nonam.

LXXV. — 1279, 27 *novembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, DANIEL RUBEUS, confiteor tibi, BERTHOLINO PINELLO, me a te habuisse et recepisse in accomendacione bissantios sexingentos octuaginta charatos viginti unum sarracinales de Armenia, implicatos in draperia, cotono et etiam in peccunia numerata. Renuncians exceptioni non numerate et non habite peccunie et omni iuri. Quod Deo propicio causa negotiandi apud Coricum et deinde Ayacium reddire portare debeo cum quibus lucrari debeo..... etc.

Actum in Ayacio, infra domum NICOLOSI de MURTA. Testes: DAVID de REZANO, OTTOLINUS de PLANIS, notarius, et BALIANUS de GUISULFO. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die xxvij novembris, circa vesperas.

LXXVI. — 1279, 29 *novembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, MANFREDUS NAPACIUS, Placentinus, confiteor tibi, OTTOLINO de PLANIS, notario, me a te habuisse et recepisse tantam draperiam et alias res. Renuncians exceptioni non habitarum et non traditarum rerum et draperie et omni iuri, unde tibi vel tuo certo misso per me vel meum missum daremos mille sexin-
f. 124 a. gentos octuaginta octo et dimidium, usque menses duos proxime venturos, dare et solvere promitto. Alioquin . . . . etc.

Actum in Ayacio, in logia Placentinorum. Testes: UGUETUS de MALONEPOTE et FREDERICUS MAZAMORENUS, Placentini. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die xxix novembris, circa terciam.

LXXVII. — 1279, 29 *novembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, OBERTUS TURDUS, confiteor tibi, IACOBO TURDO, me a te habuisse et recepisse in accomendacione daremos mille ducentos sexdecim novos de Armenia implicatos in ordio. Renuncians exceptioni non numerate et non habite peccunie et omni iuri; quos, Deo propicio, apud Accon, vel quo Deus mihi melius administraverit, causa negotiandi portare debeo, cum quibus lucrari..... etc.

Actum in Ayacio, in domo mei, notarij, sive quam habito. Testes: MANUEL MACARIUS et IANUINUS de BONIFACIO, faber. Anno dominice

nativitatis M. CC. LXXIX. ind. VIII; die xxix novembris, circa complectorium.

LXXVIII. — 1279, 30 *novembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, MANFREDUS NAPACIUS, Placentinus, confiteor tibi, PALMERIO COADAGNELLO, Placentino, me a te habuisse et recepisse tantum saponum, quod ascendit bissantios centum quinque sarracinalium de Armenia, et tantam draperiam, que ascendit bissantios sexaginta septem et dimidium sarracinales de Armenia, et sunt in summa bissantij centum septuaginta duo et dimidium sarracinales de Armenia. Renuncians exceptioni non habitarum et non traditarum rerum et omni iuri. Quos bissantios centum septuaginta duos et dimidium sarracinales de Armenia tibi vel tuo certo misso, per me vel meum missum, usque per totum mensem ianuarij proxime venturum, dare et solvere promitto. Alioquin . . . . etc.

Actum in Ayacio, in logia Placentinorum. Testes: LANFRANCUS CAPONUS, PETRUS DIANUS, et IACOBUS RONZONUS, Placentini. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die ultima novembris, circa terciam.

LXXIX. — 1279, 7 *décembre.*

In Cristi nomine, amen. Ego, ANDRIOLUS de GUISULFO, sana mente f. 124 r existens, divinum timens iudicium, vollens me et mea componere et ordinare, vollo, iubeo et ordino, et de mea voluntate est, quod, si. Dominus iudicium in me possuerit, quod ANTONIUS de GUISULFO secum portet Ianuam, vel mittat, prout eidem melius videbitur, et placuerit, totam racionem meam, quam de Ianua extrassi, ad risicum et fortunam rerum, et de eis faciat, tam in eundo quam vertendo, prout eis melius videbitur, et sicut de rebus suis propriis, et in manus eius committo me et omnia mercanciam meam, vollens et ordinans quod predicta omnia exercere debeat, prout ei melius videbitur, sine aliquo dampno et lesione, credendo eidem de his, que in predictis fecerit, suo solo verbo sine testibus et iuramento seu alia probacione, dans et concedens eidem liberam et generalem administrationem et potestatem; et ad hoc, ut de predictis omnibus possit fieri plena fides, rogavit me notarium inde fieri presens publicum instrumentum.

Actum in Ayacio, in domo qua ipse iacet. Testes vocati et rogati: GUILIELMUS de GUISULFO, MATERINUS de GUISULFO, PETRUS de GUISULFO, ALBERTUS MALOCELLUS et ANULFUS de CLARITEA. Anno dominice nativitatis M. CC. LXXIX, ind. VIII, die vij decembris, circa nonam.

10.

LIBRE EXERCICE DE COMMERCE

OCTROYÉ À UN PÈLERIN CHAMPENOIS (1153)

Le fait suivant, dont nous trouvons le souvenir dans une charte conservée aux archives de l'hôpital de Châlons-sur-Marne, prouve avec quelle facilité des individus appartenant aux classes les plus humbles entreprenaient le voyage de Jérusalem.

L'hôpital de S[t] Étienne de Châlons était sous la dépendance du chapitre de la cathédrale; parmi les enfants pauvres qui y avaient été accueillis et élevés, dans la première moitié du douzième siècle, se trouvait un nommé Constantin qui, aprés avoir appris le métier de cordonnier, s'était créé des moyens d'existence; il exerçait sa profession en vendant et en achetant sur le marché, profitant de l'immunité à laquelle prétendaient les pauvres. Les agents fiscaux de l'évêque Barthélemy (1147-1151) virent là une innovation préjudiciable à leurs recettes et voulurent le forcer à payer les droits, et Constantin, désirant continuer librement son commerce, partit pour Jérusalem, où il continua sans doute à faire de la cordonnerie; il semble que l'hôpital où il avait été élevé ne put lui prêter un appui sérieux.

Quelque temps après, l'évêque de Châlons partit lui-même pour la Terre-Sainte, où il mourut et fut enseveli en 1151; il y rencontra Constantin qui ne cessait de lui représenter les vexations auxquelles il avait été en butte; Barthélemy se rendit à ses réclamations et reconnut qu'il avait eu tort d'écouter ceux qui lui avaient conseillé de refuser aux pauvres de l'hôpital S[t] Étienne la liberté du commerce, il remit à Constantin des lettres adressés à l'archidiacre Heimon de Bazoches, dans lesquelles il invitait celui-ci à faire cesser tout ce qui pouvait entraver la liberté de commerce des pauvres: à son retour en France, il se réservait de constater cette immunité par acte authentique.

Constantin revient aussitôt à Châlons; à la nouvelle de la mort de l'évêque Barthélemy, le chapitre lui donna pour successeur l'archidiacre Heimon de Bazoches qui s'empressa de réaliser en partie la promesse faite par celui qu'il venait de remplacer; dans cette circonstance, l'évêque étudia la question avec la plus grande prudence et s'aida surtout des avis de Bovo, maitre de l'hôpital; Constantin fut affranchi personnellement, à perpétuité, de toute redevance, à la charge d'acquitter, au profit des pauvres de l'hôpital de S[t] Étienne, une capitation annuelle de quatre deniers.

Anatole de BARTHÉLEMY.

1153 Châlons-sur-Marne.

Charte de Raoul, doyen de Châlons-sur-Marne, constatant, en faveur d'un pauvre de l'hôpital, le droit de commerce sur le marché de cette ville.

[*Châlons-sur-Marne*, Archives de l'Hôpital, B. 1, 2ᵉ travée].

In nomine sancte et individue Trinitatis, ego Radulphus, decanus, cum testimonio nostrorum concanonicorum, noticie fidelium certum facio quod domus pauperum Sancti Stephani, que est sub communi manu capituli nostri, juvenem quendam, Constaninum nomine, inter alios pauperes, cum esset aduena, a puero causa Dei enutrierat. Itaque quasi liber et proprius (?) pauperum artem sutoriam quam interim didicerat in foro emendo et vendendo puplice cepit exercere; propter hoc deinde cum a ministris episcopi Bartholomei, qui tunc erat, de constumiis civitatis vexaretur, libertatem retinere cupiens, cum hanc ei pauperes conservare non possent, C. Iherosolimam profectus est. Facto autem non longo temporis intervallo, dominus quoque Bartholomeus episcopus, causa sancte visitationis illuc perrexit; ibidem vero predictus C. Bartholomeum episcopum frequenter alloquens, et de injuriis quas Cathalauni senserat conquerens, ab ipso Bartholomeo episcopo tandem penitente quod eum sinistro consilio pauperibus abstulisset, ad Heimonem, archidiaconum, cum certis signis remissus ut eum, scilicet in servicio pauperum ab omni gravamine custodiret, donec ipsemet rediens eundem pauperibus proprium confirmaret. Hac spe Constantinus Cathalaunum repedavit Bartholomeo Iherosolimis defuncto, Heimo archidiaconus in episcopum promotus est; qui, non immemor juste promissionis antecessoris sui Bartholomei, admonitus etiam super hoc a magistro hospitalis Bovone, scilicet, rationibusque supradictis diligenter inquisitis et sano multorum consilio acquievit. Igitur venerabilis Heimo de predicto Constantino supra nominatos pauperes per manum magistri Bovonis in elemosinam sic evestivit, ut idem C. liber ab omnibus constumiis et exactionibus civitatis de quocumque forisfacto nulli nisi ipsi episcopo responsurus in placito, pauperibus antedictis capitagium iiij denariorum singulis annis persolvens cum sua succesione im perpetuum deserviret. Hec autem ut immota permaneant, capituli nostri atestacione et sigilli impressione munimus.

Testes etiam qui interfuerunt subscripsimus: s. Guidonis et Baldevini archidiaconorum; s. Zacharie; s. Iohannis capellani; s. magistri Bovonis, Odonis, Henrici, Petri, Baldevini, canonichorum; s. Theobaldi prepositi; s. Guerardi et aliorum plurimorum clericorum et laichorum.

Acta sunt hec Cathalaunis, anno incarnati Verbi M. C. LIII.

II.

CHARTE DE DÉPART DU DAUPHIN HUMBERT II

Cette charte du dauphin Humbert II existe en copie dans un volume de comptes de la châtellenie d'Oulx conservé aux archives de l'Isère et non encore inventorié. Elle est adressée au châtelain d'Oulx; c'est à lui que le dauphin parle directement en écrivant: « *de quibus.... te quitamus....* etc. »

Humbert II avait accepté du pape Clément VI le titre de capitaine de l'armée chrétienne contre les Turcs, et prêté le 1er mai 1345 à Avignon le serment de ne rentrer de trois ans dans ses états; il reçut le lendemain, jour de la Fête-Dieu l'étendard et la croix des mains du pape.

Cette croisade acheva de ruiner le dauphin, déjà fort obéré, et contribua très probablement à avancer la réunion du Dauphiné à la France. Les mois de mai, juin et juillet furent employés à équiper trois cents chevaliers, à se procurer de l'argent et à traiter avec des capitaines de galère pour le transport des troupes.

Le dauphin arriva à Marseille au commencement du mois d'août, accompagné de Marie des Baux, sa femme, qui mourut pendant le voyage. Il partit de Marseille le 2 septembre, et revint en France deux ans après presque jour pour jour sans avoir accompli aucune action d'éclat. Le pape l'avait, par une bulle spéciale, dégagé de son vœu, et avait abrégé le temps de son séjour en Orient de trois à deux ans.

La petite pièce que je publie ici fut écrite par Humbert II pour ainsi dire en mettant le pied sur le navire qui allait l'emporter en Orient; elle a l'avantage de préciser exactement le jour de son départ et le nom porté par le vaisseau sur lequel il était monté [1].

J. Roman.

1 Voy. sur la croisade de Humbert II: Valbonnais *Histoire des dauphins de la troisième race* (Genève, in-f.), I, p. 335 et s., II, pp. 516 et s.; Abbé U. Chevalier, *Choix de doc. hist. sur le Dauphiné* (Lyon, Brun, 1874, in-8°), pp. 95 et s. On trouve dans ce dernier ouvrage la liste des chevaux achetés pour le compte du dauphin (p. 95), et celle d'une partie des chevaliers, écuyers, hommes d'église et nobles dames qui l'accompagnaient (pp. 96 et 99).

1345, 2 septembre. Marseille.

Le dauphin Humbert II, partant pour la croisade, assigne 130 florins d'or pour l'achat des joyaux de Berlionete, future épouse de Bardon de Bardonnèche.

Humbertus, dalphinus Viennensis, Sancte Sedis Apostolice capitaneus generalis, et dux exercitus christianorum contra Turcos, notum facimus universis quod nos generose [concedimus], pro raubis, jocalibus et aliis ornamentis, emendis ad opus dilecte domicelle nostre Berlionete, uxore future Bardoyni de Bardonneschia, dicto Bardoyno sex vigenti decem florenos auri, boni ponderis Florentie, in quo nobis tenetur persolvere festi proximo venienti Pasche, occasione adcenssamenti per dictum Bardoynum et Poncetum, filium Iohannis, domini Machi, a nobis facti, de bladis tascharum, praylium et molendinorum Bardonneschie. De quibus VI.[xx] x florenis te quitamus et pactum facimus de ipsis ulterius non petendo; mandantes et precipientes ipsos de tuo computo detrahi per nostrorum computorum auditores fideliter et alacriter.

Datum in galea Sancte Crucis, die ij mensis septembris, anno Domini millesimo III[c] XLV.

12.

PROCÈS-VERBAL

DU MARTYRE DE QUATRE FRÈRES MINEURS (1391)

Le martyre de quatre Frères Mineurs morts pour la foi à Jérusalem en 1391 est un fait trop important pour ne pas figurer dans la plupart des ouvrages consacrés à l'histoire des Franciscains. Artus Du Monstier [1], Wadding et ses continuateurs [2], J. B. de S^{to} Antonino [3] ont cité ou reproduit avec plus ou moins de détails les récits antérieurs de P. R. de Tossignano [4] et de Marc de Lisbonne [5], récits que l'on trouve encore résumés dans l'ouvrage de Calaorra [6]. Mais ces différentes relations, dont la plus complète est celle de P. R. de Tossignano [7], sont loin d'égaler comme étendue et comme intérêt dramatique la narration officielle contenue dans la pièce suivante, adressée à toute la Chrétienté et confirmée par le témoignage des fidèles de Jérusalem, témoins du martyre. En outre, les auteurs que nous venons de citer ne sont pas tout à fait d'accord sur le nom et la patrie des quatre religieux [8]: la lettre envoyée de Terre-Sainte établit définitivement l'origine de ces martyrs, dont deux, Frère Déodat de Rouergue [9] et Frère Pierre de Narbonne, étaient issus du midi de la France.

La liste des chrétiens présents à Jérusalem au mois de novembre 1391, qui termine la pièce, lui donne un intérêt tout particulier. Sans parler du français *Johannes*

1 *Martyrologium Franciscanum* (1638, in-f°), p. 517, au 11 nov.

2 *Ann. Minorum*, 2ᵉ éd., IX, pp. 100-104.

3 *Paraiso Serafico*, l. I, c. XXVII (Lisboa, 1749, in-f°), III, pp. 116-119.

4 Petrus Rodulphus Tossinianensis, *Historiarum seraphicæ religionis*, l. III (Ven. 1586, in-f°), l. I, f. 98 *b*.

5 Marcos de Lisboa, *Tercera parte de las chronicas de la orden de los Frayles Menores*, l. I, c. 9 (Lisboa. Pedro Crasbel, 1615, in-f°), f. 6 *b*.

6 Giovanni di Calaorra, *Hist. cron. della prov. di Siria...*, trad. dal M. R. P. Angelico di Milano, l. III, c. 18 (Ven. 1694, in-4°), p. 221.

7 Le récit du continuateur de Wadding, dans la seconde édition (t. IX, p. 104), n'est qu'une paraphrase de celui de P. R. de Tossignano. Il a été traduit en grande partie par le P. Marcellino da Civezza, *Storia univ. delle missioni Francescane*, IV, pp. 340-343. Nous devons dire, d'autre part, qu'aucun des pèlerins contemporains n'en parle, ni l'auteur du *Voyage du sgr. d'Anglure* (1395), ni l'hiérodiacre Ignace (1389-1391), ni Thomas Bryggs (1392). — En 1364, un franciscain, Guillaume de Castellamare avait été brûlé à Gaza (*I martiri di T. S.* [Jérus., 1860, 8°]).

8 Les noms des deux premiers: *Deodatus* ou, suivant Wadding et Marcos de Lisboa, *Donatus de Ruticinio*, et *Nicholaus de Taulici* ou *de Taulis*, de Sebenico en Dalmatie, sont reproduits à peu près exactement par tous les auteurs. Mais *Stephanus de Cunis*, de la province de Gênes (qui comprenait la Corse), est appelé par Wadding: *Stephanus de Lanich, vicariæ Corsicæ*; par Marcos de Lisboa: *Estevan de Iuniel, en la vicaria de Corsega;* par Calaorra: *Stefano della Nich;* par Thomas Bosius [*De signis Ecclesiæ* (Roma, 1591), t. I, l. 7, c. 3 (cité par le continuateur de Wadding, 2ᵉ éd., IX, 104)]: *Estevanus in Batica*. *Petrus de Narbona* devient dans J. B. de Santo Antonino: *Pedro de Narboña, italiano*, etc.

9 Les Franciscains exerçaient alors une grande influence dans le Rouergue et en particulier à Rodez. C'était dans leur couvent que résidaient les comtes d'Armagnac et de Rodez, lorsqu'ils venaient habiter la capitale du comté. On remarquera d'ailleurs que, parmi les Frères Mineurs, cités comme témoins du martyre, on en compte trois qui sont originaires des provinces méridionales de la France.

Due (*Jean de Douai?*), deux des témoins cités: *Johannes Vicecomes de Laballia* [10], ou *Della Ballia de Britania*, et Thomas, fils du marquis de Saluces [11], n'étaient pas connus comme pèlerins de Terre-Sainte. Le nom d'un troisième, *Johannes Bartilis*, de Naples [12], est suivi de la qualification: *miles tum factus in Sepulchro*. Ce texte est, sinon le premier document authentique, du moins l'un des plus anciens, où l'on rencontre cette mention intéressante pour l'histoire de l'ordre du Saint-Sépulcre [13].

La pièce que nous publions ne nous paraît pas avoir été signalée jusqu'ici. Nous la reproduisons d'après deux copies contemporaines, toutes deux sur papier (de 0,30 sur 0,22), reliées dans deux volumes de la série de registres en papier de l'antipape Clément VII d'Avignon, conservés aux Archives du Vatican. La première occupe 4 feuillets (ff. 1-4) en tête du registre LXI (*Clemens VII*, ann. XIII, part. I); la seconde, deux feuillets (ff. 80-81) vers le commencement du registre LXVI (*Clemens VII*, ann. XIV, part. II) [14]. Ces deux copies sont à peu près identiques, sauf pour la liste des témoins, qui est moins complète dans le volume LXVI. En revanche cette seconde copie est précédée d'une lettre d'envoi, adressée, le 2 janvier 1392, aux Catalans de Damas par les religieux du couvent de Sion à Jérusalem, lettre qui renferme quelques détails sur la situation précaire des Franciscains en Terre-Sainte, à la suite du martyre des quatre Frères Mineurs.

Paul DURRIEU.

1392, 20 janvier. Jérusalem

Procès-verbal du martyre de quatre Frères Mineurs mis à mort à Jérusalem (11-13 novembre 1391).

[*Rome*, Arch. du Vatican, *Regest. Clement. VII*, LXVI, ff. 80-81].

[*Lettre d'envoi*].

Nobiles domini, devota in Christo Jhesu recommendatione, ut dignum est, precedente, credo quod vobis notum est quomodo quatuor fratres nostri, devoti valde et

10 Il faut sans doute traduire ce nom par *Jean* LE VICOMTE, *de Lamballe en Bretagne*. La famille Le Vicomte possédait des terres dans les paroisses de Cohiniac (canton de Châtelaudren), de Châtelaudren, d'Yffiniac et de Plédran (canton de Saint Brieuc), paroisses qui sont aujourd'hui comprises, ainsi que Lamballe, dans l'arrondissement de Saint Brieuc.

11 Thomas III, marquis de Saluces, fils de Frédéric II, marquis de Saluces et de Béatrix de Genève d'Anton, succéda à son père en 1396 et mourut en 1416. Il est l'auteur d'un roman allégorique: *le chevalier errant*, dont Legrand d'Aussy a publié quelques extraits dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. Nationale*, V, p. 564.

12 La famille Barrile occupait au XIV[e] siècle un rang distingué dans l'aristocratie napolitaine. Plusieurs tombeaux de membres de cette famille morts en 1339, 1341, 1346, 1347, 1383, existaient au XVII[e] siècle dans l'église San Lorenzo à Naples (Cesare d'Eugenio, *Napoli sacra*, pp. 32 et 112-113). Un homonyme du chevalier qui figure dans la pièce, Giovanni Barrile de Capoue, seigneur de San Arcangelo près Naples, chambellan du roi Robert en 1335, fut l'un des meilleurs écrivains de son temps, et compte parmi les amis de Pétrarque. (Matteo Camera, *Annali delle due Sicilie*, [Napoli, 1862, in-8°], II, pp. 405, 407, et 470, note 3).

13 V. O' Kelly de Galway, *Mémoire sur l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, Bruxelles 1873, in-8°. Le plus ancien témoignage sur les *milites facti in S. Sepulchro*, paraît être celui de Baldensel, en 1336, (*Hodœporicon ad Terram Sanctam*, dans Canisius, *Antiq. lectiones*, ed. Basnage, IV, p. 349).

14 Cette seconde copie porte au dos la mention: « De religiosis passis in Jerusalem, CCVI », probablement un chiffre de classement. On ne saurait tirer aucune conséquence de la présence de ces copies dans la série des registres en papier de Clément VII; car cette collection, qui paraît avoir été reliée au plus tôt vers la fin du XVI[e] ou vers le commencement du XVII[e] siècle, est un recueil factice, où sont entrés des débris de toute nature, des fragments de comptes et jusqu'à de simples brouillons.

sancte vite, accensi fraterna caritate, ad Cadi de Jherusalem accesserunt, et ferventi animo locuti sunt multa et varia contra legem ipsorum et prophetam, in mei etiam presencia; propter quod sustinuerunt tormenta varia et sic suum martirium compleverunt ad laudem Domini Nostri Jhesu Christi, et honorem fidei nostre, prout melius legere poteritis in processu ipsorum, si vobis placuerit. Isti vero nos persecuti sunt usque ad mortem et adhuc non cessant. Nam ducti fuimus modo ad dominum de Gatzara [15] cum maximis expensis; cotidie novitates super nos inveniunt et non possunt saciari; paupertatem nostram comederunt et nihil nobis dimiserunt nisi calices et paramenta. Tribulationes varias et exactiones per literam vobis explicare non possem; nos vero omnia pacienter sustinemus, parati etiam mori et ipsam libenti animo sustinere, quam Christus Jhesus hic pro nobis peccatoribus mortem turpissimam sustinere voluit, qui erat agnus innocens sine macula. Vobis vero, tamquam dominis nostris et amicis, tribulationes nostras et angustias scribere volui, ex magna confidentia; et diu est quod scripsisssem, sed impeditus fui ab istis. Deus ipsos illuminet et ostendat viam salutis! Omnes oramus Deum pro vobis et sumus vestri capellani; vos vero sitis memores nostris in ista tribulatione. Alia de presenti scribenda non occurrunt. Valete in filio Virginis gloriose.

Scriptum in sacro loco Montis Sion civitatis Jherusalem, xx^a^ die januarii, anno domini millesimo trecentesimo XC° II°.

Nobili domino N., consuli dominorum Catalanorum in Damasco, et aliis dominis de Cathalonia ibidem residentibus, missa per vestrum oratorem fratrem Geraldum, guardianum sacri loci Montis Sion.

In nomine Domini, Amen. Ad laudem, gloriam et honorem omnipotentis Dei, totius fidei orthodoxe et totius celestis gloriose curie ac sacrosancte Romane et universalis Ecclesie.

Noverint universi presentes litteras inspecturi quod, anno Domini M° CCC° LXXXXI°, die XI° mensis novembris, quatuor fratres ordinis Minorum, diversarum mundi provinciarum et Jherusalem commorantes in conventu Montis Syon, viri utique virtutibus adornati, Deo devotissimi, prelatis suis obedientissimi ac vita rigidissimi, et in omni perfectione religionis probatissimi et perfectissimi, quorum nomina hec sunt: frater Deodatus de Ruticinio, provincie Aquitanie, frater Nicholaus, provincie Sclavonie, frater Stephanus de Cunis, provincie Janue, frater Petrus de Narbona, provincie Provincie, qui fratres ex perfectione religionis morati sunt annis pluribus, aliqui in vicaria Bosne, aliqui in vicaria Corsice, demum ex magna devotione ad sanctam se transtulerunt civitatem Jherusalem, ubi morati sunt in observancia regulari annis pluribus, qui durissimum in Christo martirium subierunt, sicut seriose ex consequentibus apparebit.

Supradicti namque fratres, longiori collatione protracta inter ipsos quomodo possent animas Deo lucrari quas dyabolus conabatur auferre uberemque fructum in hac sancta terra Jherusalem Deo altissimo offerire, omni postposito pavore, quantum potuerunt seipsos

15 *Gadara*, ancienne ville épiscopale de la II° Palestine.

aptaverunt, prius etiam adhibitis aliquorum in theologia magistrorum ibidem existentium et aliorum proborum fratrum etiam ibi commorantium salubribus consiliis, fulciti et rationibus Sacre Scripture doctorumque approbatorum, prout in diversis locis legerant, sicque in Domino confortati quomodo quilibet perfectus homo valeat contra carnales atque animales homines magno etiam merito procedere quales sunt qui sub lege seu sub secta vivunt Machometi; tandem die quo supra et anno, videlicet xj° die novembris, in festo sancti Martini, circa horam terciarum, ordinato progressu, quod diu conceperant voluerunt adimplere; die siquidem et hora supradictis ipsi fratres superius nominati simul incedentes, quilibetque eorum unam cartam seu rotulum unum in vulgari ytalico atque in arabico que inferius adnotantur continentem secum portans, primitus versus templum Salomonis processerunt, sed intrare volentes prohibiti fuerunt. Interrogati per Saracenos quid quererent, responderunt: « Volumus loqui » cum Cady (idest ipsorum episcopo seu prelato secundum linguam » latinam) verba multum utilia et salubria animabus vestris ». Quibus responderunt sic: « Non est hic domus Cady, sed venite nobiscum et ostendemus vobis domum Cady ». Qui ad domum ipsius perducti in vocem rotulos suos produxerunt ac legerunt coram ipso, ipsos exponentes, nec non firmissime asserentes in hec verba:

» Domine Cady et vos omnes alii qui hic presentialiter estis, rogamus quatinus verbis nostris auditum prebere et diligenter attendere curetis, quum quecumque hic dicemus vobis proficua, veridica et justa omnique dolo carencia existunt ac etiam acquiescere volentium animabus utilia valde. Que quidem verba sunt hec: « Vos estis in statu eterne dampnationis, quia lex vestra non est lex Dei nec data a Deo nec est bona, ymo omnino mala; non est enim ibi testamentum vetus neque novum. Item in lege vestra continentur multa mendacia, impossibilia, derisoria et contradictiones et multa alia que non inducunt homines ad bonum et ad virtutem sed ad malum et ad vicia complurima, quod nequaquam reperire in lege Mosayca, a Deo data, nec in lege Christi, in quibus procul dubio, prout patet intuentibus, reperiuntur ea que per oppositum legis vestre inducunt hominem ad laudem Dei et honorem et ad proximi dilectionem, ad finis ultimi et debiti salutarem consuetudinem, idest ad faciendum ea quibus acquiritur finis debitus, idest vita eterna sive visio et fruitio Dei beatifica. Si enim lex vestra esset lex Dei, quomodo omnes prophete eam latuissent? Nunquam enim reperimus quod Moyses, nec prophetarum aliquis, nec ipse Christus de ipsa fecerit mentionem. Non igitur est lex Dei cum falsitatem contineat apertam. Deus namque prima et suprema veritas a quo nequaquam dici potest aliqua falsitas. Lex namque

» vestra dicit quod in fine demones salvabuntur [16], idcirco placet eis » lex vestra. Dicit etiam de Christo quod non fuit filius Dei nec » mortuus in cruce, sed quod in fine mundi Deus ipsum interficiet [17]. » Dicit etiam quod apostoli fuerunt Saraceni [18], et multa alia mendacia ».

Secundo etiam fratres prenominati dixerunt contra ipsorum prophetam: quod ipsorum propheta non fuit nuncius Dei, ut ipsi asserunt et affirmant, et ipse in lege sua dicit; nec etiam ei aliquid attestatur miraculum, prophetis autem Dei multa et plurima attestantur miracula. Helyas etiam et Heliseus ceterique prophete magna miracula et inaudita fecerunt; Christus etiam venit cum signis et prodigiis permagnis et infinitis. Ipse vero Machometus fuit luxiriosus (*sic*), homicida, gulosus, spoliator ponensque ultima hominis in comedendo, luxuriando et vestibus preciosis in ortis irriguis. Concedit etiam pluralitatem, uxorum concubinarum et ancillarum. Hec autem sua fuit intentio ut resecaret quidquid erat arduum credendo et quidquid erat difficile in operando, et concedit omnia ad que mundani homines proni erant et maxime Arabes, videlicet luxuriam, gulam et cetera vicia. De virtutibus autem, videlicet de caritate, humilitate et ceteris virtutibus nichil dixit. Quapropter ipse astulte videns quod in hiis omnibus poterat ejus falsitas rationabiliter deprehendi, mandavit ut nihil eorum crederetur que essent sue contraria legi, sed omnino contraria asserentes necarentur.

Quibus verbis a dictis fratribus cum fervore spiritus inconcussa fide propalatis, dictus Cady cum suis astantibus vehementer est iratus; ipsisque verbis divulgatis, jam ab extra illuc innumerabiles Saraceni convenientes ad quem locum, etiam guardianus Montis-Syon cum uno socio et hospitalarius peregrinorum hospitalis Jherusalem protinus sunt vocati. Tunc dictus Çady dictos quatuor fratres sic est coram eis alloqutus sub hiis verbis, dicens: « Verba que nunc pro» tulistis, dixistis tanquam prudentes et sensus vestri compotes, vel » tanquam fatui et amentes et a ratione deviantes? Item estis missi » per vestrum Papam vel aliquem christianorum regem? » Tunc responderunt dicti fratres cum magna securitate, maturitate, et discretione, ac grandi zelo, fidei ferventi affectu, et desiderio salutis sue: « Non sumus missi, inquierunt, per aliquam creaturam, nisi per Deum, » qui inspirare dignatus est nobis predicare vobis et annunciare veri» tatem et salutem vestram, quia Christus dicit in Evangelio: « Qui » crediderit et baptisatus fuerit salvus erit. Qui vero non crediderit » condempnabitur [19] ». Sicque si non credideritis nec baptisati fueritis » condempnabimini in profundum inferni ».

16 Cette proposition ne se trouve pas dans le *Koran*.
17 *Koran*, IV, 156-157.
18 *Ibid.*, III, 45-46.
19 *Marc.*, XVI, 16.

Tunc ipse Cady eos interrogavit dicens:

« Vultis omnia que dixistis revocare et effici saraceni et non mo-» riemini, quia aliter oportet vos mori ». Respondentes autem, clara voce dixerunt: « Nullo modo volumus revocare, sed pro ista veritate » sumus parati mori et pro fide Christi catholica, ipsam firmiter de-» fendendo, potius mori et omnia tormentorum genera sustinere, quia » omnia que diximus sunt vera, sancta et catholica ».

Quod audiens, ipse Cady cum consilio suo sententiam mortis in ipsos promulgavit. Vix autem sententie sermone prolato, insurrexerunt omnes Saraceni, circumstantes cum clamore valido, dicentes: « Moriantur isti, moriantur et non vivant! » Tamdiu eos ibidem diversis verberaverunt instrumentis quod tanquam mortui in terram ceciderunt, ita quod quilibet eos mortuos reputaret. Et hoc fuit circa horam nonam. Transacta hora una, fratres oculos aperire ceperunt et aliqualiter loqui. Quod videns ipse Cady fecit eos ligari et cathenari et pedibus clavari, sicque, quia propter clamorem populi ibidem usque ad mediam noctem sic permanserunt, circa vero mediam noctem nudos expoliari et ad palos fortiter ligari et tam crudeliter verberari quod eorum corpora fuerunt quasi totaliter scorita, ita ut nec seipsos valuerunt sustinere. Demum misit eos in terraneos carceres, ibique in cippis ligneis acrissime stringi fecit, sic ut nullam posam aut requiem habere possent, sed continuis innumerabilibus affliguntur tormentis. Tandem iij[a] die ducti ad plateam ubi malefactores puniri solent, coram Amorato et Cady et infinita Sarracenorum multitudine, cum ensibus et gladiis evaginatis et igne maximo vehementer illic accenso. Iterum eos interrogaverunt ut ea que dixerant revocare vellent et effici sarraceni et sic non morerentur. Quibus responderunt: « Non, ymo vobis annunciamus quod ad fidem Christi » convertamini et baptizemini. Sin autem, tamquam filii extreme » dampnationis, in ignem eternum tendimini eternaliter cruciandi. Et » vos dicitis quod nos efficiamur saraceni. Scitote quod propter Chris-» tum et ejus fidem nec mortem nec ignem pertimescimus tempo-» ralem ». Sicque viri sancti deridebant eos. Quod audientes populi Sarracenorum qui astabant, inebriati furore, universi in eos pariter et sevissime irruentes, beatum enim inter eos seipsum, ut videbatur, reputabat qui crudelius ferire poterat, frustratim taliter eos gladiis diviserunt ut nec in eis effigies humana remaneret. Quo facto eos in illum ignem copiosissimum projecerunt, sed tamen corpora illa sic divisa per frustra comburi non poterant per totam diem illam. Illa multitudo ibidem stetit ad spectaculum et ligna superponebant usque ad noctem spargentes cineres et ossa abscondentes ne videlicet ea christiani reperirent.

Estimamus autem quod Deus sua assueta et clementi bonitate ac

piissima misericordia istud tam arduum factum et mirabile in ista sancta civitate Jherusalem temporibus nostris voluit ostendere ad confortationem et consolationem omnium fidelium christianorum, tam hic commorantium, quam etiam peregrinorum adveniencium ex omnibus mundi partibus. Hec autem sub brevi sermone scripta sunt, quia si singula scribere vellem, timerem ne prolixitas sermonis in animo legentium fastidium generaret.

Supradictis autem fuerunt presentes venerabiles infrascripti peregrini, videlicet:

Dominus IOHANNES VICECOMES, della Ballia de Britania, cum servitoribus suis.

Dominus THOMAS, filius marchionis SALUCIARUM, miles tunc factus, cum servitoribus suis.

Dominus IOHANNES BRARILIS, de Neapolim (*sic*), miles tunc factus cum servitoribus suis.

IOHANNES de DUE, de Francia.

IOHANNES de RAVENNA, habitator Roma.

IOHANNES CAMPANA, de Ianua.

Hospitalarius hospitalis Ierusalem, cum servitoribus suis.

Fratres minorum duodecim.

Multe mulieres peregrine et habitantes, qui martirium dictorum fratrum oculis propriis conspexerunt.

ALFONUS DOMINICI, de Lisbona.

[Liste des témoins d'après la copie du registre LXI, ff. 1-4].

Dominus JOHANNES VICECOMES, de Laballia, miles, cum servitoribus suis.

Dominus THOMAS, filius marchionis SALICIARUM, miles tunc factus, cum familia sua.

Dominus JOHANNES BARTILIS, de Neapoli, miles tunc factus in Sepulcro, cum familia sua.

JOHANNES CAMPANA, Janue, Hospitalarius peregrinorum, cum familia sua.

ANFONSUS DOMINICI, de Lisbona.

JOHANNES DUE, de Francia; et multe mulieres diversarum partium et peregrine et habitantes qui et que omnes dicto martirio interfuerunt, viderunt et potuerunt testimonium veritatis in toto mundo perhibere.

Presentes autem fuerunt fratres minorum xij (*sic*) quorum nomina sunt hec:

Frater GIRARDUS CABIETI, provincie Aquitanie.

Frater JOHANNES de NOTO, magister in theologia, provincie Cicilie.

Frater PETRUS COCCLARIUS de NEAPOLI, provincie Terre Laboris.

Frater JOHANNES de ARGENTINA, Alamannus.

Frater Angelus de Perusio, provincie Sancti-Francisci.
Frater Petrus de Bordegala, provincie Aquitanie.
Frater Martinus Cathalanus.
Frater Laurencius de Placencia, provincie Rome.
Frater Martinus de Sclavonia.
Frater Angelus de Marchia.
Frater Johannes de Aquitania.

III.

POÈMES

On sait que nous sommes très-loin de posséder tous les documents écrits, auxquels les croisades ont donné naissance [1], très-loin même de connaître tous ceux que mentionnent formellement les textes parvenus jusqu'à nous [2].

La première croisade, en particulier, a donné lieu à une foule de narrations, dont un petit nombre seulement nous a été conservé intégralement. Plusieurs de ces narrations avaient revêtu la forme poétique, latine ou vulgaire: nous le savons par des témoignages formels [3]; et cependant de ces textes en vers, nous n'avons même plus tout ce que connaissaient le XVII° et le XVIII° siècles.

En dehors du cycle français de la croisade, du double poëme de Foulque et de Gilles de Paris, des parties versifiées de Raoul de Caen, et de quelques petites pièces populaires [4], le bagage poétique de la 1re croisade se réduit à deux morceaux dépourvus d'intérêt: le récit du siège de Durazzo par Raoul Tortaire [5] et une mise en vers de Robert-le-Moine [6], probablement dûe à un français et conservée à l'abbaye d'Admunt [7].

Il faut donc se féliciter lorsque l'on voit réapparaître, ne fût-ce qu'un fragment de l'un des poëmes perdus cités par les chroniqueurs, et c'est une double bonne fortune lorsque le poëme, ainsi rendu à la lumière, peut être regardé, grâce aux

1 *Exuviæ sacræ CP.*, I, pp. xvij-xxiij.

2 Les *Archives de l'Orient Latin* publieront des études successives sur ces sources perdues.

3 « De eis et cantica ubique diffusa et carmina » quedam descripta habentur ». (Baldericus, *Chron.*, éd. Le Glay, p. 373; Pertz, *Mon. G., SS.*, VII, 545; cf. Ekkehardus, *Hierosolymita*, éd. Hagenmeyer, p. 27). Je ne fais que rappeler en outre les textes si connus de Geoffroi du Vigeois sur Grégoire Béchada (Labbe, *Bibl. mmss.*, II, 296), d'Orderic Vital. (l. X, c. 20, éd. Le Prévost, IV, p. 132) sur Guillaume IX de Poitiers, de Lambert d'Ardres (éd. Mesnilglaise, p. 311) et d'Étienne de Bourbon (éd. Lecoy, pp. 6, 91) sur la *Chanson d'Antioche*. Voir P. Meyer, *Introd. à la chans. de la crois. des Albigevis*, pp. xliij-xlv.

4 Plusieurs de ces poëmes sont énumérés par M. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsq.*, II, 336; quelques autres seront publiés dans le tome II des *Archives de l'O. L.*

5 Rome, Vatic., Reg. chr. 1357, ff. 124*b*-132*a*: c'est à tort que l'*Hist. litt. de la Fr.* (X, 94) en fait une histoire de la Ire croisade.

6 Comme on le verra plus loin, Günther a aussi suivi Robert: il en était peut-être de même de Joseph d'Exeter. Il est remarquable que Robert ait ainsi servi d'*Urschrift* à tous les poëmes de la 1re croisade qui nous sont parvenus (excepté à celui de Gilo, qui est parallèle à Robert, mais n'en dérive point). Ce fait vient confirmer ce que j'ai dit ailleurs (*Epist. Alexij*, præf., pp. xl, lxviij) du succès qui accueillit, dès son apparition, l'œuvre du moine de S. Remi.

7 *Neues Archiv f. ält. Geschichtsk.*, II, 414-420. Ce poëme et celui de Raoul Tortaire doivent faire partie du tome V des *Hist. occ. des croisades*

discussions dont il a été l'objet, comme l'un des plus célèbres de l'histoire littéraire du Moyen-Age.

C'est donc avec un sentiment tout particulier de satisfaction que nous donnons place ici aux fragments récemment retrouvés du fameux *Solymarius* de Günther de Pairis, ainsi qu'à la notice dont le savant auteur de cette découverte inespérée, M. le professeur Wattenbach, a bien voulu faire précéder ces fragments.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour rappeler que, sans parler des autres parties du *Solymarius* [8], il nous reste encore à retrouver, pour la première croisade seulement, au moins trois [9] poèmes latins de longue haleine, que je vais énumérer.

I. GUALFREDUS Longobardus, episcopus Senensis († 1127), *Sacra Gothofredi Bullionis in Orientem expeditio*, *carmine heroïco* — Vu par Ughelli en 1647 dans la bibliothèque de la cathédrale de Sienne [10], ce poème en avait déjà disparu en 1719, du temps d'Uberto Benvoglienti, éditeur de la *Cronaca Sanese* [11].

II. GREGORIUS, Casinensis monachus, et postea (1106-1126) Tarracinensis episcopus, *Versus pulcherrimi de transitu peregrinorum ad Sepulchrum Domini et captione Hierosolymitanæ urbis, rogatu Berardi Valvensis* [12]. — Don Luigi Tosti a cherché à prouver [13] que ces *Versus pulcherrimi* n'étaient autre chose que l'*Historia belli sacri:* mais la rédaction de ce texte, écrit du reste en prose, est postérieure à 1126 [14].

III. JOSEPHUS Iscanus, *Antiochi bella.* — Poème en vers hexamètres, composé à la fin du XIIe siècle et au retour de la IIIe croisade par Joseph d'Exeter. On en ignore l'étendue exacte et même le sujet précis. En 1536, John Leland, qui connaissait l'existence de ce poème, d'après quelques vers [15] d'un autre ouvrage du même auteur, le *De bello Trojano*, en retrouva, après de longues recherches, un fragment dans la bibliothèque d'Abingdon [16]. Ce fragment, qui appartenait à la fin du récit, a lui-même disparu, à son tour, sauf les vingt-deux vers suivants que Camden [17] nous a conservés d'après un extrait de Leland.

8 La plus désirable à retrouver serait celle où Günther avait commis, sur la généalogie de Bohémond, l'erreur dont il s'accuse dans le *Ligurinus* (I, 715-735, éd. Dümge, p. 30); cf. Gaston Paris, *Ligurinus* (P. 1878, in-8°), pp. 51-55.

9 Il serait possible qu'il fallût en ajouter un quatrième, si l'on reconnaissait un poème latin dans le récit de la croisade de 1101, dont nous parle Othon de Freising : « Quam historiam miserabiliter ac luculenter *in modum tragœdiæ* quidam ex his, qui se eidem expeditioni interfuisse testatur, executus est » (Otto Frising, *Chron.*, l. VII, c. 7, ed. Cuspinianus, f. 76 *b*). Cette *tragœdia* ne peut être identifiée avec les poésies que Guillaume de Poitiers fit sur les mêmes évènements: « ut erat jocundus, cum *facetis* modulationibus. . » (Ord. Vit., *l. c.*). Serait-ce l'ouvrage de Raoul Ardent, qui, suivant le premier éditeur de ses *Homélies* (Rad. Ardentis *Homeliæ*, P., 1564, 8°, p. 5) avait composé une « *Historia sui temporis*, nempe Godefridi (?) in Sarracenos, cui assecla ducis Aquitaniæ interfuit ». Suivant Jöcher (*Allg. Gelehrten-Lexicon* [Lpz., 1751, in-4°], III, 1867), cette histoire, que, d'ailleurs, on ne dit pas avoir été écrite en vers, était au Vatican ; elle parait ne plus s'y trouver aujourd'hui. Quant à la *Lotareis*, de Perotus, poème latin consacré à Godefroi de Bouillon, ms. n° 21 de la bibl. des Minimes de Paris (cf. Lelong, *Bibl. hist. de la Fr.*, n° 16600, t. II, p. 132) je n'en parle point ici, (bien qu'elle ait également disparu), parce qu'ayant été composée au XVI s., elle n'appartient pas par conséquent au Moyen-Age.

10 Ughelli, *Italia sacra*, II, 26.

11 Muratori, *SS. RR. Italic.*, XV, 21.

12 Petrus Casin., *De viris ill. Casin.*, c. XXXII (Migne. *Patr. lat.*, CLXXIII, C. 1039-1040).

13 *Storia della badia di Monte Casino* (Nap., 1840, 8°), II, pp. 86-93. Mabillon (*Mus. Ital.*, I, II, 130) avait déjà réfuté cette opinion.

14 Voir plus haut, p. 94, n. 18, et p. 147, n. 8.

15 « . . . . Altera sacræ
« Tendo fila lyræ, plectro maiore canenda;
» Antiochi me bella vocant: nunc dicere votum est
» Christicolas acies et nostre signa Sibylle
» Que virtus, que dona Crucis; nec fundit anhela
» Hos mihi Cyrrha pedes, animi fidentis hiatum
» Celsior e cœlo venit impleturus Apollo ».

Ces vers faisaient partie d'une dédicace du « *De bello Trojano* » à Baudouin, archevêque de Cantorbéry. Cette dédicace, que Joseph d'Exeter avait placée à la fin du VIe livre de son poème sur la guerre de Troie, fut trouvée par Leland dans une copie de ce poème, conservée dans la bibliothèque de Thorney; il l'a publiée dans ses *Comment. de SS. Brit.* (I, 238); elle manque dans toutes les éditions imprimées du *De bello Trojano* que j'ai pu consulter.

16 Ioh. Lelandus, *Comm. de SS. Britannicis*, I, p. 236.

17 Camden, *Remaines*, p. 318.

« . . . . *Inclita fulsit*
» *Posteritas ducibus tantis, tot dives alumnis,*
» *Tot fæcunda viris, premerent qui viribus orbem,*
» *Et fama veteres. Hinc Constantinus adeptus*
» *Imperium Romam tenuit, Byzantion auxit;*
» *Hinc Senonum ductor captiva Brennius urbe*
» *Romuleas domuit flammis victricibus arces.*
» *Hinc et Scæva satus, pars non obscura tumultus*
» *Civilis, Magnum solus qui mole soluta*
» *Obsedit, meliorque stetit pro Cæsare murus.*
» *Hinc celebri fato felici floruit ortu*
» *Flos regum Arthurus, cuius tamen acta stupori*
» *Non micuere minus, totus quod in aure voluptas*
» *Et populo plaudente favus. Quæcumque priorum*
» *Inspice: Pellæum commendat fama tyrannum,*
» *Pagina Cæsareos loquitur Romana triumphos,*
» *Alciden domitis attolit gloria monstris.*
» *Sed nec pinetum coryli, nec sidera solem*
» *Æquant; annales Graios Latiosque revolve;*
» *Prisca parem nescit, æqualem postera nullum*
» *Exhibitura dies; reges supereminet omnes*
» *Solus, præteritis melior, maiorque futuris* ».

Je dois dire qu'en 1774, Warton [18], rapportant l'opinion d'un certain Wyse, pensait qu'un manuscrit du poème de Joseph d'Exeter devait se trouver dans la bibliothèque du duc de Chandos à Canons. Mais cette bibliothèque a été dispersée depuis, et l'on ignore ce qu'est devenu le manuscrit.

J'avais pensé qu'il fallait ranger à côté de ces trois poèmes un texte portant pour titre: *Historia Nicæna vel Antiochena*, et contenant une histoire de la première croisade avec une continuation s'étendant jusqu'en 1145, histoire composée la troisième année du règne de Baudouin III de Jérusalem, par les soins et sur l'ordre de ce prince. Dom Martène [19] l'avait trouvée en 1718 [20] dans la bibliothèque de l'abbaye de Himmerode, au diocèse de Trèves. Il en prit copie, mais s'apercevant, à son retour en France, que ce n'était qu'un simple remaniement de Robert-le-Moine, il n'en publia d'abord (1728) que la préface [21], se réservant de mettre au jour plus tard l'œuvre entière. L'original paraît perdu sans retour; la copie manquait dans tous les recueils connus des papiers de Dom Martène [22]; mais je l'ai

18 Warton, *Hist. of the engl. poetry*, ed. Hazlitt, 1871, I, 229; cf. Th. Wright, *Litter. und superstitions of England*, I, 199.

19 « Reperimus etiam in celeberrimo diœcesis Tre- » virensis monasterio Himerodensi, ordinis Cister- » ciensis, novam historiam sacræ expeditionis sub » nomine patriarchæ, episcoporum et totius ecclesiæ » Hierosolymitanæ ab anonymo conscriptam, cujus » auctor, quisquis ille est, scribebat anno III Bal- » duini regis, filii Fulconis Andegavensis, ut ipse in- » dicat in præfatione, hoc est anno 1145. Repertum » codicem, annuente reverendissimo abbate, statim » excerpsimus, quem in Gallias reversi examinantes, » animadvertimus Roberti, monachi S. Remigii Re- » mensis, eo de argumento opus majori ex parte ver- » botenus in illo repræsentari, nonnulla etiam ex » Fulcherio Carnotensi. Quapropter, licet ex nova » illa historia auctoritatem accipiat Roberti Monachi » lucubratio, quam approbatione sua confirmat tota » Hierosolymitana ecclesia, sat nobis erit illius hic » proferre præfationem, integram alias edituris his- » toriam, si virorum eruditorum vota eam a nobis » exigere viderimus » (Martène, *Ampl. coll.*, V, 511-512; cf. *Hist. litt. de la Fr.*, X, 328); le ms. débutait par l'*Epistola patriarchæ* (v. plus haut p. 155) que Martène publia au t. V, p. 535 de l'*Ampl. collectio*.

20 *Voyage litt. de II Bénéd.*, II (1724), p. 277.

21 Martène, *Ampl. coll.*, V, 536; Migne, *Patr. lat.*, CLV, c. 1089-1092.

22 Je ne serais pas surpris cependant qu'il ait été longtemps conservé dans la bibliothèque de la ville de Cologne sous le titre de *Historia Syriæ* (Walraf, XI, 2), ms. qui a tout récemment disparu de ce dépôt.

retrouvée tout récemment [23]: ce n'est point un poème, mais bien un ouvrage en prose; le prologue que je reproduis ici, appartient donc seul à la poétique des croisades.

« *Historiam parvis scriptus tenet ille libellis,*
» *Ut fuit urbs capta a Francorum gente Nicea,*
» *Pro qua Francorum ceciderunt millia centum,*
» *Quos Solyma stravit, princeps dum victus abivit,*
» *Quodque labore, fame, bello, plures cecidere,*
» *Urbem qui claram vicerunt Antiochenam,*
» *Et qui Ierusalem venerunt pacis ad urbem,*
» *Ac Turcos sancto Domini pepulere Sepulcro,*
» *Auxilio Domini, sedesque fit inclyta regni,*
» *Hoc regno reges reprimens populosque rebelles.*
» *Hac pugna belli quicunque fuere perempti,*
» *Quique labore vie peregrinantes obiere,*
» *Christi militie cœli jungantur in arce.*
» *Hoc regnum solo Godefridus dux habet anno;*
» *Annos octodecem Balduinus eam regit urbem;*
» *Hi duo germani digni diademate regni,*
» *Militia clari, fortes, bello metuendi,*
» *Pauca gente sua gesserunt prelia multa*
» *Illis infestas sternentes cede catervas,*
» *Perque Deum fortes fuerunt Babylonis in hostes.*
» *Dilataverunt regnum, quod tunc habuerunt.*
» *In regno Christi nunc sint sine fine beati!*
» *Imperium quorum cognatus sumpsit eorum*
» *Alter Balduinus, morum probitate decorus;*
» *Quod per quindenos rexit feliciter annos,*
» *Excepto solo quo captivus fuit anno.*
» [*Regnat pro socero Volco, comes Andegavensis*] [24];
» *Hic in tredecimo regni defungitur anno.*
» *Post patrem ternis Balduinus tertius annis*
» *Præfectus regno jam nomine clarus avito,*
» *Qui compilavit simul et conscribere fecit*
» *Hoc opus, eterna sibi sit retributio vite!*
» *Incipit* Historia Nicena vel Antiochena,
» *Urbis preclare nec non Ierosolymitane* ».

R.

23 Dans la seconde partie du fonds de Dom Berthereau à la Bibl. Nat. de Paris: la copie est de 30 ff. in-4°: elle a été divisée en deux; les 4 premiers ff. occupent les ff. 254-257 du fr. 9080; les 26 derniers, les ff. 180-205 du fr. 9077.

24 Vers interpolé (?).

I.

LE SOLYMARIUS DE GÜNTHER DE PAIRIS

—

Depuis l'heureuse réhabilitation du *Ligurinus*, l'attention s'est reportée sur son auteur avec un nouvel intérêt. Il s'agit, en effet, d'un des meilleurs poètes du Moyen-Age; et il a paru désirable que l'ouvrage plus ancien qu'il cite lui-même et où il traite de la première croisade, le *Solymarius*, fût également retrouvé. En effet, cette découverte devait forcément fournir une nouvelle preuve de l'authenticité du *Ligurinus*, bien qu'elle parût superflue depuis les démonstrations de MM. A. Pannenborg et Gaston Paris.

Dès 1876 j'avais profité d'un séjour à Cologne pour jeter un regard sur les fragments qui se trouvent à la bibliothèque du gymnase de cette ville, et que j'avais autrefois notés sur le catalogue manuscrit de cet établissement [1]. Quoi qu'ils aient été alors mis à ma disposition par le prof. Düntzer, je me contentai d'un petit nombre d'extraits, dans l'idée que j'avais affaire à une partie d'un ouvrage déjà imprimé.

Cependant je ne pus trouver nulle part un indice de concordance, et constatai particulièrement, l'automne de la même année, que le poème relatif au même sujet, que renferme la riche bibliothèque des Bénédictins d'Admunt [2] n'avait aucun rapport avec les fragments de Cologne. Sur la demande que j'en fis alors, on consentit gracieusement à m'envoyer ces derniers à Berlin, et je ne tardai pas à me convaincre que j'avais réellement devant les yeux des fragments du *Solymarius*. Sans doute ces fragments ne nous apprennent aucun fait nouveau; comme le poème d'Admunt, ils ne donnent qu'une simple reproduction, sous forme métrique, du récit en prose de Robert-le-Moine. Mais ces vers méritent d'être connus, tant à cause de leur auteur, que parce qu'ils fournissent une preuve de plus du vif intérêt qu'on portait encore à la fin du XIIe siècle à l'histoire de la 1re croisade.

Deux feuillets doubles seulement nous sont parvenus, le feuillet intérieur et le second feuillet du même cahier; trois à quatre lignes sont retranchées en haut du dernier. Le manuscrit mesure 0,15 de haut sur 0,095 de large; la justification, 0,135 sur 0,08. C'est donc un format petit in-8°.

L'écriture est de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, peu postérieure par conséquent à l'époque où vivait l'auteur. Elle est de différentes mains,

1 Pertz, *Archiv der Ges. für ält. d. Geschichtskunde*, XI, 744.

2 *Neues Archiv der Ges. f. ält. d. Gesch.*, II, 414-420.

ce qui ne laisse pas de surprendre dans un morceau si restreint. On ne peut constater qu'un petit nombre de fautes, corrigées en plusieurs endroits par une main contemporaine. L'écriture, ainsi que le parchemin, dénote une origine allemande. Les lignes sont tracées en creux dans le parchemin, mais d'une façon peu distincte, en sorte qu'elles ont été assez souvent perdues de vue par les copistes. Les lettres initiales des vers ressortent un peu de l'alignement, mais elles sont écrites de la même encre noire que les autres. Dans son ensemble l'écriture offre ce caractère de netteté et de grâce qui distingue, on le sait, les nombreux manuscrits de cette époque qui sont parvenus jusqu'à nous.

Dans l'édition que je donne ici de ces fragments, j'indique en marge le chiffre des chapitres correspondants de Robert-le-Moine. J'ai changé la ponctuation qui ne consiste, dans le manuscrit, que dans quelques rares points et signes d'interrogation d'ailleurs toujours correctement placés; mais j'ai conservé l'*e* simple mis pour *æ* selon la mode du temps, ainsi que les autres particularités de l'orthographe. Pour faciliter la recherche et la citation des vers, je les ai numérotés à la suite sans tenir compte des lacunes.

Quant à la question de l'auteur, j'ai cru devoir m'adresser à M. le prof. Pannenborg, qui, plus que personne, est initié aux particularités linguistiques du *Ligurinus* et des autres poèmes de cette époque. Il s'est empressé de me répondre qu'on ne pouvait méconnaître dans les fragments les formes et les expressions qui appartiennent en propre au *Ligurinus*, et que, d'autre part, rien ne s'y trouvait qui rappelât les autres ouvrages du même genre.

Je noterai, en particulier, comme très-caractéristiques les périphrases employées pour désigner les fêtes de l'Église, périphrases très fréquentes dans le *Ligurinus* et que nous retrouvons ici v. 140-144, à propos de la fête de Noël:

» *Hunc quanto potuit populus castrensis honore*
» *Suscepere diem, devoto pectore miles*
» *Glorificanda sui coluit natalia regis* ».

Comparez (dans le *Ligurinus*, IV, 163):

« *Illam quo poterat populus castrensis honore*
» *Suscepere diem, devotas presule summo*
» *Missarum* . . . . . . ».

et de même (*Ligur.*, IX, 636):

« *Hic quanto poterat princeps terrenus honore*
» *Proxima siderei coluit natalia regis* ».

et encore (*Ligur.*, IX, 267):

« *Hunc quanto potuit Mutinensi Cesar in urbe*
» *Egit honore diem* . . . . . . ».

La conformité est si grande ici qu'on ne peut douter que de part et d'autre les expressions ne proviennent d'un seul et même auteur.

Une autre tournure caractéristique de cet auteur se rencontre au v. 8:

« . . . . . . *Si modo verum*
» *Rumor habet* . . . ».

Comparez (*Ligur.*, I, 366):

« *Si modo vera canunt, qui talia tradere gaudent* »

et (*Ligur.*, IV, 156):

« *Tiburtus cujus sumptum de nomine nomen*
» *Nobile Tibur habet, perhibent si vera poetæ* »

Mais, avec ce dernier passage il faut aussi comparer notre v. 49:

» *Stabat in hoc urbs illa solo quam condidit olim*
» *Anthiocus, nomenque suo de nomine sumptum*
» *Indidit et triplici circumdedit undique muro* ».

Ces descriptions commençant par « *Stabat* » se rencontrent encore ici v. 97 et dans le *Ligurinus*, IV, 275, VII, 444, X, 483.

Très-frappante est la similitude de ces vers, tout au commencement:

« . . . *duroque labore domandos*
» *Immodicaque fame leto prius ubere fovit* ».

avec le *Ligurinus*, II, 281:

« *Attritosque fame duroque labore cohortes*
» *Uberiore cibo placidaque quiete refovit* ».

et encore (*Lig.*, II, 380):

« . . . . . *victores ubere leto*.
« *Excepit multisque viris alimenta diebus*
» *Uberiora dedit* . . . . . ».

Une expression peu commune, au v. 48:

« . . . . *multumque domestica tellus* »

se trouve reproduite (*Lig.*, X, 110):

« . . . . *multumque domestica Rome* »

et (*Lig.*, X, 447):

« . . . . *multumque domestica magno*
» *Ac bene nota viro tetigit clementia mentem* ».

Des nombreuses concordances, que M. Pannenborg a bien voulu nous signaler, nous ne citerons encore que celle-ci, v. 33 :

« . . . . *rupes,*
» *Hinc penitus merse penetrant in Tartara valles.*
» *Solus corda metus tanteque voraginis horror*
» *Exanimare potest* . . . . ».

Comparez (*Ligur.*, IV, 437) :

« *Hic fractis prerupta jugis tenebrosa vorago*
» *Pandit inane chaos baratrique simillimus horror*
» *Exanimes fecisse potest, Athesamque fragosis*
» *Sub pedibus rauco certantem murmure saxis*
» *Accipit attonita, quam non videt, aure viator*
» *Hinc se nubifero super æthera vertice rupes*
» *Tollit, et ingenti late loca protegit umbra* ».

M. Pannenborg ajoute cette remarque qu'il faut évidemment aussi lire « *Hinc* » au commencement de ce passage, et que, dans notre fragment, il devait y avoir une autre proposition toute semblable, commençant par *Hinc*, et dont *rupes* était le sujet.

Nous craindrions de fatiguer nos lecteurs, si nous poussions plus loin ce parallélisme; car personne ne doutera plus que nous n'ayons devant les yeux deux œuvres d'un seul et même auteur.

M. Pannenborg a eu l'idée de comparer aussi nos fragments avec d'autres poèmes de la même époque; mais il n'a trouvé aucune concordance à noter, ce qui n'est pas étonnant, parce que l'auteur du *Ligurinus* a un style et des tournures qui lui appartiennent en propre. De toute manière ce fait ne peut que consolider le résultat auquel nous a conduit notre étude.

Professeur W. WATTENBACH.

GUNTHERUS PARISIENSIS

SOLIMARIUS

[Fragmenta].

f. A., p. 1.

. . . . Robertus Monachus S. Remigii, l. III, cap. 26 (*Hist. occ. des cr.*, III, pp. 769, 770).
Fertilitate sua solacia magna futuri
Prestitit exitii, duroque labore domandos
Inmodicaque fame leto prius ubere fovit.
Hic etiam fictus Boamundi rumor ad aures
Pervenit, Antiochi claram venientibus urbem
Civibus attonitam desertaque tecta vacare.
Explorare volens, animis armisque valentes
Quingentos jubet ire viros, et si modo verum
Rumor habet, firmas urbis comprendere turres.
Spes tamen ista virum voto delusit inani:
Nondum tempus erat potiendi menibus urbis,
Nec nisi post multos erat hec capienda labores.
Ardua pondus habent, et magno magna parantur.
Ergo ducis jussu scrutari missa juventus,
Ut loca magnifice confinia contigit urbi,
Comperit obstructas vasto munimine portas
Urbis et impavidos tutari menia cives.
Ne tamen incassum labor hic eat, aut penitus se c. 27, p. 770.
Illusam doleat premisse cura cohortis,
Extimplo quandam Publicane gentis ad urbem
Vertit iter, victamque capit, cunctisque peremptis
Transiit in vallem que Rugia fertur, et omnes
Aut fugat aut perimit Turcos; munita locorum
Occupat, et tutas armis sibi vendicat arces.
At proceres nostri non fausto castra moventes c. 28, p. 770.

Omine, seu temere seu non vitare dabatur
Exitiale malum, scopulis pendentibus artum
Aggrediuntur iter, tanteque frequentia gentis

[*Ici manquent trois ou quatre vers rognés*].

. . . . *rupes,*
Hinc penitus merse penetrant in Tartara valles. f. A, p. 2
Solus corda metus tanteque voraginis horror
Exanimare potest; multi defessa relictis
Menbra levant armis, nec qui precedit ad illum
Qui sequitur, pressos poterat convertere gressus.
Hoc ego majori nostros patuisse [1] *periclo*
Suspicor in casu, quam si densissima contra
Comminus in planis pugnarent milia campis.
Namque per angustas dum pendent agmina rupes,
Expugnata loco paucorum turba virorum
Usque vel in summam potuissent mittere cladem.
Tandem consumpta [2] *vix eluctata labore*
Turba subit Marasim, que fessos leta recepit,
Officiumque viris et gratos prestitit usus.
Inde recedentes uberrima vallis hamene [3]
Equora suscipiunt multumque domestica tellus.
Rob. Mon., l. III. c. 29, p. 771. *Stabat in hoc urbs illa solo, quam condidit olim*
Anthiocus, nomenque suo de nomine sumptum
Indidit, et duplici circumdedit undique muro.
Una caput Sirie quondam, nullique secunda,
Inter vicinas sese super extulit urbes.
Hanc Deus omnipotens, rerum mirabilis autor,
Unius sermone viri - proh [4] *quanta superne*
Gloria virtutis ! - dudum converterat, at nunc
Milibus in multis magna virtute redemit.
Interior quadris et magno pondere saxis.
. . . .

[*Ici manque un feuillet, soit un peu plus de soixante vers*].

. . . .
Rob. Mon., l. IV, c. 3, p. 776. *Iamque superpositis seriemque tenentibus armis* f. B, p. 1. (changement de copiste).
Ad muros densa tecti testudine nostri
Evadunt, firmasque parant effringere portas.

1 Corrigé par une seconde main au lieu de *potuisse*.

2 *Consumpto* - Ce changement d'une brève en longue, à cette place, est fréquent au Moyen-Age, mais non dans ce poème.

3 *amene*.

4 Corrigé par une seconde main au lieu de « *pro* ».

Ocius e muris et cunctis turribus hostes
Grandia saxa rotant, prefixaque robora ferro
Conitiunt, geminamque necis portantia causam
Spicula vippereo mittunt imbuta veneno.
Nec modus aut requies: tandem laxata fatiscit
Armorum series, nec tantum sufficit imbrem
Telorum lapidumve pati, murisque repulsus
Castra petit miles, gelidas jam nocte tenebras
Infundente solo, quo primum tempore Titan
Fumantes disjungit equos, celumque sorori
Tradit, et ethereis concedit lumina flammis.
Non tamen illa suis nox pacem prestitit umbris,
Ancipiti turbata malo: nam perfida ceco
Turba latrocinio tenebris adjuta suisque
Fraudibus [5], *erumpit; diraque fluentia tabe*
Spicula pestifero furtim degrandinat arcu,
Castraque perturbat, fugiensque refertur in urbem.
Sepius hec illis solito temptantibus astu
Nullaque secure pacientibus otia noctis,
Excubias posuere duces portasque viasque
Observare jubent; sic hec sollercia fraudem
Reppulit, et tandem pestis nocturna quievit.
Quin etiam valido castrum munimine firmant,
Quo se tutari valeant, si forte, quod absit!
Prevaleat bello, qui semper pullulat hostis.
Nam veluti quondam Lerneam cladibus ydram
Succrevisse suis figmenta poetica narrant,
Sic fera gens nostris quo plus extinguitur armis,
Plus viget, et pestis semper recidiva resurgit.
f. B, p. 2. *Iamque cibus longo rarescere ceperat usu,*
Annonaque carens miles jejunus egebat. Rob. Mon., l. IV, c. 1, p. 775.
Mittitur una cohors juvenum cerealia toto
Querere farra solo, fragilis solatia vite.
Montibus in summis vix expugnabile castrum c. 2, p. 776.
Stabat Areth, posituque loci murisque venustum.
Huc sese profugi cunctis e finibus hostes
Condiderant, tutique parum loca tuta tenebant.
Ergo per ignotas querentes pabula terras
Incautosque viros inopina fraude lacessens
Aggreditur scelerata manus, numeroque locoque
Fortior, et multis miseranda clade peremptis

5 *Froudibus* (seconde main).

Tuta sue repetit latebre munimina victrix.
Non impune quidem nec tantum vulnus inulti
Sustinuere duces: alios quoque mille secundo
Ire jubent, monstrantque locum quo vertere cursum
Hoste premente velint; hic se cum milite multo
Collocat insidiis Flandrensis et Appulus arcto[6]
Vallis in amplexu, penitusque latentibus armis
Consistunt, densaque locum statione coronant.
Ut primum nostros elusus conspicit hostis
Letus, et eventu sublatus corda priori,
Iam vicisse ratus, totas periturus habenas
Pulvereis indulget equis: fugientibus instat
Inque suam fertur violento turbine cladem.
Nec prius insidias et ceca pericula sensit,
Rob. Mon., l. IV, c. 3, p. 776. *Quam circumfuso clausus fuit undique bello.*
Nec licuit dare frena retro, tandemque coactus
Spe dubia numeroque tamen majore resistit.
Nec remorata diu multove cruore paranda
Prestitit invictis sese victoria castris.
Amissis tantum nostra de parte duobus, f. B., p. 3. (changement de copiste).
Maximus illorum numeros meretricia tinxit
Sanguine tela suo; reliqui per colla manusque
Astricti loris in castra trahuntur, et ante
Menia truncati, dilatas tempore penas
Exiguo miseri dilata[7] *clade rependunt.*
Protinus avulsas truncis in menia late
Cervices tormenta rotant: quis luctus in urbe,
Quanta per hostiles juvenum suspiria muros,
Cum miseri cives tam dure vulnera cladis
Aspicerent, nec ferre suis solatia possent!
Fletibus irrorant muros, maledictaque nostris
Acriter obitiunt, et eis infanda precantur.
Hec tantum nostris victoria prestitit usum,
Quoslibet ut paci nullo discrimine fines
Lustrarent, victumque sibi sine fine pararent,
Nec non Armeni nullo prohibente ferebant
Venales in castra cibos. Iam tempore lapso
c. 4, p. 777. *Fulserat illa dies, sacre qua*[8] *Virginis alvo*
Ora salutifero Christus sua protulit orbi,
Cum Deus assumpte latitans sub tegmine carnis,

6 *arto* (seconde main).

7 Corrigé par la première main, au lieu de « *dilata maiori* ».

8 *que* (ms.).

More novo nascens redimendum venit in orbem.
Hunc quanto potuit populus castrensis honore
Suscepere diem, devoto pectore miles
Glorificanda sui coluit natalia regis.
Sed tamen ingentem post gaudia tanta dolorem
Aspera mutati dedit inclemencia celi.
Horrebat glatialis hiemps, rapidoque fragore
Rupta procellosi quatiebant nubila venti,
f. B., p. 4. *Et modo ningebat, modo grandine cuncta sonabant,*
Nunc imbres prona fundebat aquarius urna:
Nostra nec ad solitos jam possunt agmina raptus
Ire, nec Armeni castris commercia ferre.
Iamque nichil totis vite restabat ad usum
Finibus, et victum tellus spoliata negabat.
Inde premunt imbres hibernaque frigora terrent,
Hinc hostes, omnique fames crudelior hoste.
Nec desunt querule jam per tentoria voces
Et gemebunda sonant afflicte murmura plebis. Rob. Mon., I, IV, c. 6, p. 778.
Hoc gemitu moti Flandrensis et Apulus, omni
Ex numero nostre triginta milia plebis
Sumentes[9], *hostile solum finesque remotos*
Rapturi penetrare parant, proprieque salutis
Non modico sociis solatia ferre periclo.
Rex inmense, Deus! subita quam sepe fideles
Letificas pietate tuos, et munera justis
Insperata ferens, semper sperantibus in te
Consolator ades! tanto mage leta ministras,
Quo fuerint provisa minus; tua gratia fessis
Affuit, et subito sed largo munere fovit.
Omnis Ydumee populus regionis in uno
Agmine, diversis ex urbibus arma ferebat,
Obsesse cupiens succurrere menibus urbis,
Vix numerum capiente modo: quos alta Damascus
Misit, et Aschalon, et Gaze perfida, cujus
Oppositasque fores insertaque vincla tulisti,
Nondum succiso Samson[10] *eluse capillo,*
Cumque sua Sidone Tirus, que murice dives
Mollia famosis inmergit vellera conchis.
Ipsa suos cives proprie fugitiva salutis
Ierusalem, sumptis ad prelia miserat armis.

. . . .

[*Ici manquent tout un feuillet et trois vers rognés*].

9 *Summentes* (ms.).

10 *Samnon* (ms).

Rob. Mon., l. IV, c. 10. p. 780.

f. A., p. 3. (changement de copiste).

. . . .

Quos jam corruptos animis et abire parantes
Facundus placido sic increpat Apulus ore:
« O frustra magnis tociens erepte periclis,
Certaque cura Dei per tot discrimina, miles!
Ergone castra tui piger invictissima regis,
Ergone Francorum victritia signa relinquis?
Perque triumphatas invicto milite gentes
Degener, et trepidus, pudeat! supplexque redibis,
Opprobrium nostreque recens infamia gentis
Perpetuusquę pudor? que te fortuna lacessit?
Que tibi causa fuge? nisi jam te vincere tantum
Tedet, et ipse tuos successus ferre gravaris.
Cur querulus tociens gemebundo murmure Christum
Exagitas, regemque pium malegratus acerbas?
Cum tibi blanditur, prolato munere gaudes.
Cum placuit revocare manum, tunc murmura mesta,
Tunc lacrime gemitusque sonant: sic nempe videris
Non dantem, sed dona sequi; non vincere Christo,
Sed tibi; non regem, sed premia regis amare.
Tam Deus adversis quam letis rebus, amicis
Consulit ipse suis, certumque probatur utrumque
Divine pietatis opus; cum blanda ministrat,
Hoc agit ut foveat; cum nos gravioribus urget,
Ut probet, et larga ditet mercede probatos.
Et quis ab antiquis, comites, exercitus armis
Tempore tanta brevi tam prospera bella peregit?
Quis populus primo mundi nascentis ab evo.

. . . .

[*Ici manquent trois vers rognés*].

. . . .

f. A., p. 4. (changement de copiste).

Fecimus; innumeros armis victricibus hostes
Fudimus [11], *innumeras pugnando cepimus* [12] *urbes,*
Et nunc contritis referentes hostibus arma,
Attulimus letos vobis in castra triumphos.
Non cessat Dominus letis alludere rebus:
Non cessas querulo Dominum pulsare susurro.
Hactenus adversos animi contempnere casus
Iuvit, et officio virtutis in ardua niti.
Nunc in fine labor, nunc omni mole remota
In manibus merces, et premia certa laborum.

11 *Fundimus* (première main). 12 *vincimus* (première main).

Egregiam muris, opibusque virisque potentem
Clausimus, et bello jam pene subegimus urbem.
Cetera per girum trepido compressa pavore
Conticuit tellus; jam non occurrere bello
Audet et in latebris trepidus se continet hostis.
Quod si difficiles casus, si certa pericla
Instarent, tamen illa pati cunctasque deceret
Pro Christo superare minas, eternaque vite
Gaudia non egre votiva morte mereri.
Cur etenim timeat mortem timeatve subire,
Qui cum desierit felicius incipit esse?
Cum moritur, melioris habet primordia vite.
Nunc age, plebs sacrata Deo, que corde laborem
Hunc agressa pio, propriis obnoxia votis
Cogeris esse Deo: laudabile perfice ceptum,
Propositumque tene! nec enim promissa tonanti
Iam revocare licet, melius si cepta relinquis . . .
. . . .

2.

ACHARD D'ARROUAISE

POÈME SUR LE *Templum Domini.*

Dans le manuscrit 150 (anc. 1478) [1] du fonds de la Reine Christine au Vatican, M. Ignazio Giorgi a trouvé un petit poème de 517 vers tétramètres trochaïques catalectiques rhythmiques, contenant l'histoire du sanctuaire, connu à Jérusalem, pendant la domination Latine, sous le nom de *Templum Domini.*

Ce morceau, qui ne fait que paraphraser, en style très-discutable, un certain nombre de passages de l'Écriture Sainte, n'aurait mérité, à aucun degré, d'attirer l'attention, s'il ne renfermait, au commencement et à la fin, quelques vers, dans lesquels l'auteur expose les motifs qui l'ont porté à écrire, et laisse deviner, avec quelque certitude, quelle peut être sa propre personnalité.

Il est *prieur* du *Templum Domini*: des gens qui se prétendent *défenseurs de la foi*, mais qui se montrent en réalité les ennemis du Seigneur, se sont emparés des biens de ce sanctuaire [2]. Ces biens ont dû être considérables, à en juger par la splendeur des mosaïques et des marbres qui ornent l'édifice, au dedans comme au dehors [3]. Le glorieux roi Baudouin, l'*invaincu*, auquel est dédié le poème, est supplié de faire rendre gorge aux détenteurs de ces biens [4], afin que l'on puisse compléter, par une consécration solennelle, *faite en été* [5], le cycle des anciennes consécrations du Temple, accomplies sous l'ancienne Loi, aux trois autres saisons: en *automne*, par Salomon, au *printemps* par Esdras, en *hiver* par Judas Machabée [6].

Ces diverses allusions méritent d'être examinées: pendant la domination musulmane, toute l'enceinte du Temple constituait un seul sanctuaire, le *Haram-esch-schérif*, placé sous une administration unique et doté de revenus considérables. Dans

1 Ce ms. est sur vélin, de la fin du XII[e] siècle: h. = 0,188; l. = 0, 137. Il contient: f. 1 *a*, S. Iohannes Chrys., *Homiliæ XXX*; - f. 77 *a*, S. Augustinus, *Sermo in nat. s. Stephani*; - f. 79 *a*, Id., *Sermo de Iacob et Esaù*; - f. 101 *a*, *Liber de vitiis et virtutibus*; - f. 146 *a*, *Epistola cleri Florentini Alexandro papæ* (De Petro ignem transeunte); - f. 153 *a*, *Fragm. epistolæ de fastu monachorum*; - f. 156 *a*, *De vij principalibus vitiis*; - f. 156 *b*, Laurentius, decanus Pictaviensis, *Encyclica de morte Gisleberti episcopi* († 1018); - f. 159 *b*, (Notre poème); - f° 164 *a*, *Versus de algorismo*; - f. 169 *a*, *Tractatus metricus ac ethymologia.*

2 V. 18-20.

3 V. 496-500.

4 V. 503-508.

5 V. 513-514.

6 V. 270-271. Le même remarque sur la triple consécration du Temple et les trois saisons, se retrouve dans une petite consultation sur la *Dédicace des églises*, consultation antérieure aux croisades et faite par un clerc ou religieux d'Auxerre. (Rome, Vatic., Reg. Chr. 1283 [anc. 481], m.s. XII, f. 74 *a*).

l'enceinte, se groupaient des édifices nombreux, consacrés au culte islamique, et, parmi eux, les deux célèbres mosquées, le *Qoubbet-es-sakhrah* « Dôme de la Roche » et le *Djami-el-aksa* « Mosquée éloignée ». A la prise de Jérusalem par les croisés, ce dernier édifice fut transformé en palais et devint la résidence du roi: il prit le nom de *Palatium Salomonis, Templum Salomonis.* Le grand « Dôme de la Roche » fut transformé en église sous le nom de *Templum Domini*, et un collège de chanoines Augustins fut chargé de le desservir. Notre auteur est prieur de cette collégiale, et le monument qu'il décrit (quoiqu'il lui donne le nom de *Templum Salomonis*), est bien le *Templum Domini*, le « Dôme » vulgairement connu sous le nom de « Mosquée d'Omar ».

La décoration de marbre et de mosaïques qu'il mentionne est celle qui avait été exécutée par les Musulmans avant les croisades. Elle recouvrait tout l'édifice, à l'intérieur et à l'extérieur. Elle subsiste encore sur la surface intérieure du grand tambour de la coupole, ainsi que sur les piliers et les arcades de la nef centrale. D'après les inscriptions coufiques, ces portions conservées de la décoration primitive sont du VIIe, du IXe et du XIe siècles [7]. Les parois intérieures de la nef extrême et toute la surface extérieure du monument sont aujourd'hui recouvertes d'une décoration en marbre et en fayence colorée qui est postérieure aux croisades et dont la plus grande partie date du XVIe siècle. Cette décoration, relativement moderne, a pris la place de celle que les croisés avaient exécutée en détruisant préalablement, sur tous les points indiqués, l'œuvre antérieure des Musulmans. Les travaux des croisés ont été minutieusement décrits par Jean de Würzburg [8]: ils comprenaient des placages, des tableaux en mosaïque, de longues inscriptions explicatives également en mosaïque; leur étendue se mesure à l'espace occupé aujourd'hui par la fayence arabe, et, par cette étendue, on peut juger du temps qu'il a fallu pour les exécuter. En même temps que les Latins renouvelaient la surface extérieure de la mosquée et celle de la première nef, ils recouvraient la roche *Sakhrah* d'un dallage de marbre historié et d'un chœur dont j'ai retrouvé toute la disposition encore écrite sur la pierre par les trous de scellement: des marches taillées dans le roc donnaient accès à un autel entouré d'une clôture bâtie, d'un *chancel* de marbre, qui a disparu; une grille en fer forgé, qui existe encore, formait une seconde barrière autour du sanctuaire [9]. Toutes ces transformations demandèrent de longues années [10]. Elles ne furent pas entreprises avant 1114: le premier travail exécuté fut la construction de l'autel; commencé en 1114 ou 1115 [11], il fut achevé en un an ou deux, avant 1119 très-probablement, date de la mort de Baudouin I. Le nouvel autel et le sanctuaire qui l'entourait dûrent être consacrés avant de servir au culte.

Mais ce n'est que bien plus tard que put avoir lieu la consécration solennelle de l'édifice entier. Seul Guillaume de Tyr nous parle de cette consécration; elle fut faite, suivant lui, par le légat Albéric, cardinal-évêque d'Ostie, le mercredi de Pâques d'une année que Guillaume *ne fixe pas avec précision* [12].

Est-ce 1136, comme l'avance M. Rey [13], 1140, comme le veut Wilken [14], ou 1142, date inscrite par l'Académie en regard du texte de Guillaume de Tyr [15] ?

7 Vogüé, *Temple de Jérusalem*, p. 85-87.

8 Joh. Wirceb., *Descr. T. S.*, c. III (Migne, *Patr. lat.*, CLV, c. 1062-1064).

9 Vogüé, *Temple de Jérusalem*, p. 95

10 Les travaux d'appropriation du palais royal (*Templum Salomonis*) prirent encore plus de temps. En 1162, il est représenté comme « de novo constructum non per multa tempora » (Anon. Genuensis, *Brevis regni Iheros. hist.* ad ann. 1187 [Pertz, *Mon. Germ., SS.*, XVIII, 50]).

11 Wilh. Tyr., l. VIII, c. 3 (*Hist. occ. des cr.*, I. pp. 326-327).

12 Wilh. Tyr., l. XV, c. 18, p. 687; aucun anniversaire de cette dédicace ne figure au calendrier du *Breviarium canon. Templi*, [1233] (P., B. Nat., lat., 10471).

13 Du Cange, *Fam. d'Outremer*, éd. Rey, p. 833.

14 *Gesch. der Kr.*, II, 710.

15 Wilh. Tyr, *l. c.*

Si l'on ne suit que Guillaume de Tyr, on trouve qu'*au temps de la consécration* [16], l'empereur Kalojean aborda en Syrie, passa l'hiver en Cilicie, se blessa à la chasse *circa veris initium* (de l'année suivante) [17], et mourut le 8 avril 1137 [18]: c'est ce qui a conduit M. Rey à placer la consécration du Temple le mercredi de Pâques de l'année précédente (22 mars 1136). Malheureusement Guillaume de Tyr n'est pas ici un guide fidèle ; nous savons, en effet, par les sources grecques [19], que Kalojean est mort le 8 avril 1143 ; si donc la consécration du Temple a eu lieu l'année précédente (?), elle doit être placée en 1142, comme l'a fait l'Académie.

Est-ce précisément à cette dédicace de 1142, dédicace *prochaine et même immédiate*, que notre auteur fait allusion? je ne le pense pas. Je fais, il est vrai, assez bon marché du vers [20] où il exprime l'idée que la consécration latine solennelle aura lieu en été et complètera le cycle des quatre saisons. Il paraît, en effet, n'exprimer là qu'un vœu qui aurait pu ne pas être suivi d'effet. Mais ce qui est plus important, il s'adresse formellement à un roi Baudouin, et, en 1136, comme en 1142, régnait Foulque d'Anjou, qui ne mourut que le 13 novembre de cette dernière année.

C'est donc une dédicace *future et indéterminée* que le poète a en vue: si le roi Baudouin auquel il dédie ses vers, est Baudouin I (1100-1118), nous penserons à la dédicace partielle de l'autel de la Sakhrah et de son chancel de marbre [21] ; si c'est, au contraire, Baudouin II (1118-1131), nous penserons à la consécration du Temple entier [22], consécration retardée par les évènements jusqu'après ce prince, et qui eut lieu malgré le vœu de notre poète, au printemps et non en été.

Dans les deux hypothèses, c'est toujours au même auteur que nous avons affaire ; car il n'y eut qu'un prieur du Temple pendant les règnes successifs de Baudouin I et de Baudouin II ; ce prieur était Achard d'Arrouaise.

Achard, d'abord ermite à S. Nicolas d'Arrouaise, était un homme sage et religieux [23]. Le bienheureux Jean, qui venait, en 1099, d'être élu évêque de Térouanne, le prit pour archidiacre de cette ville [24]. Mais peu de temps après, et probablement avec l'abbé d'Arrouaise, Conon d'Urach, fait cardinal-évêque de Préneste et envoyé en 1108 en Orient par Pascal II, comme légat du S. Siège [25], Achard partit pour la Terre Sainte et fut nommé prieur du Temple [26].

En 1115, il figure à Jérusalem comme témoin d'une charte par laquelle Baudouin I confirme les possessions de l'abbaye de Josaphat [27], et le 31 janvier 1120, à Acre [28], d'une confirmation analogue faite par Baudouin II. Dans le courant de cette dernière année, il siège au concile de Naplouse [29], et est témoin d'un autre privilège accordé par Baudouin II au S. Sépulcre [30]. Nous le trouvons à Acre en

16 Id., l. XV, c. 19, p. 688.

17 Id., l. XV, c. 22, p. 693.

18 Id., l. XV, c. 23, p. 696.

19 Cinnamus, l. I, c. 10 (éd. de B., pp. 24-29); cf. Muralt, *Chronogr. Byz.*, II, 143.

20 V. 513.

21 Un autel de S. Nicolas fut ainsi consacré isolément, dans le Temple, en 1161 (Theodericus Hirsaug., *Libellus de locis sanctis*, éd. Tobler, p. 40).

22 C'est précisément peut-être la récupération par les religieux du Temple des revenus réclamés par notre poème, qui permit d'en mener, quoique lentement, l'appropriation et la décoration à bonne fin.

23 « Præfuit et Templo tuus archidiaconus ante,
» Vir probus, et sapiens, et religiosus, Achardus ».
(*Versus de crucigeris Tarvennensibus* [s. XII], v. 11-12, [Martène, *Ampl. coll.*, V, 540]). Il ne figure pas dans le *Cartulaire* ms. d'Arrouaise.

24 Iohannes de Collemedio, *Vita s. Ioh. Tervanensis*, c. IV, n. 17. (*AA. SS. Boll.*, Jan. II, 798).

25 Ekkehardus Ur., *Chron.*, ad ann. 1116 (Pertz, *Mon. G.*, *SS.*, VI, 251); Labbe, *Conc.*, X, 764; *Hist. littér. de la Fr.* X, 31; cf. Gosse, *Hist. d'Arrouaise* [Lille, 1786, 4°] pp. 20, 389; Schoene, *Kardinallegat Kuno* (Weimar, 1857, 8°) p. 13.

26 Ioh. de Collemedio, *l. c.*

27 *Chartes de Josaphat*, n. 6, éd. Fr. Delaborde, p. 31.

28 *Ibid.*, n.° 8, p. 35.

29 Wilh. Tyr., l. XII, c. 13 (*Hist. occ. des cr.*, I, 532).

30 *Cart. du S. Sépulcre*, n. 45, éd. Rozière, p. 84.

1127, témoin de la donation faite au S. Sépulcre de l'église de N.-D. de Tyr [31]. En 1132, 1133, et 1135 [32], il assiste encore à trois autres actes, et ne disparait qu'en 1136 [33].

Enfin ce qui dissipe tout doute à l'endroit de l'attribution qu'il convient de lui faire de notre poème, c'est cette circonstance que les initiales des trente premières vers du prologue forment l'acrostiche suivant:

BALDVINO REGI PRIOR TEMPLI ACARDVS

Il serait intéressant de déterminer également quels pouvaient être ces détenteurs des biens du Temple ou plutôt de la mosquée [34], dont se plaint Achard d'Arrouaise. Aussitôt après l'occupation de Jérusalem par les Latins, les biens de la mosquée furent sans doute placés sous l'administration royale et leurs revenus affectés aux dépenses de l'« *Ostel du Roy* ». Le prieur Achard proteste contre cette affectation qu'il regarde comme une spoliation, et demande au roi Baudouin la restitution des propriétés du sanctuaire musulman. Il s'exprime très-sévèrement sur le compte des détenteurs des biens, qu'il appelle « les biens du Temple ». Ceux qu'il traite ainsi ne sauraient être que les officiers du fisc royal: je ne pense pas que ce soient les Templiers: les neuf chevaliers qui fondèrent cet ordre célèbre ne reçurent qu'en 1118 l'hospitalité du roi dans son palais du « *Temple Salomon* »: jusqu'en 1128, époque où ils obtinrent du S. Siège leur règle, ils menèrent une existence modeste et obscure: lorsqu'après cette date, ils commencèrent à s'accroître en nombre et en puissance, le prieur du « *Temple Domini* » avait reçu une satisfaction au moins partielle, puisqu'il avait exécuté dans le « Dôme » d'importants travaux; il était à la veille de la consécration définitive du « *Temple* » transformé, la collégiale allait devenir une abbaye, régie non plus par un prieur, mais par un abbé [35].

Comment furent réglés les rapports entre l'ordre et l'abbaye, entre le grand-maître des Templiers et l'abbé du Temple? Les renseignements nous font complètement défaut. Les chanoines devinrent-ils les chapelains des chevaliers, ou conservèrent-ils une existence séparée et indépendante? Je l'ignore; je crois pourtant qu'il s'établit un lien positif et religieux entre les uns et les autres, les uns étant chargés du service militaire, les autres du service de l'autel. Je n'en veux pour preuve que la place prise par le « *Temple Domini* », le *Qoubbet-es-Sakhrah*, dans les traditions de l'ordre. Non-seulement il figure sur le sceau du grand-maître, mais sa forme polygonale et circulaire a servi de type à tous les « Temples » construits par les Templiers en Orient et en Occident [36].

Je terminerai en remarquant combien était grande l'ignorance des premiers occupants latins, même des clercs, à l'endroit des sanctuaires de la Terre Sainte:

31 *Ibid.*, n° 67, p. 139.

32 *Ibid.*, n° 74, p. 149; n° 102, p. 201; *Charte de 1133*, d. Hugo Reynaldus, *Omnium peregr. T. S. libellus* (Venet., s. a. [1549], 8°), cité dans les *Anc. statuts du S. Sép.* (P., 1776, 8°) p. 225.

33 *Cart. du S. Sép.*, n° 28, p. 53: cf. *AA. SS. Boll.*, Jan. II, 796, 798. Je dois à M. Riant tous ces renseignements biographiques sur Achard.

34 La réclamation d'Achard vient fortifier tout ce que M. Clermont-Ganneau, à propos des biens de Ste Anne de Jérusalem, a dit de la perpétuité des droits territoriaux des sanctuaires de Terre Sainte, même quand ils passaient d'une religion à une autre. (Clermont-Ganneau, *Matér. pour servir à l'hist. des crois.*, pp. 1-16).

35 Je ne trouve après Achard, d'autre *prieur* que Hugues en 1159 (*Charte* dans Cibrario, *Dei Tempieri*, p. 233); d'autre part, aucun *abbé* du Temple n'apparait avant 1138 (*Cart. du S. Sépulcre*, n° 32, éd. Rozière, p. 59) tandis qu'ensuite la série de ceux-ci se poursuit jusqu'en 1286 (Du Cange, *Fam. d'Outremer*, éd. Rey, p. 834). Il est probable que, soit à la suite de la restitution des revenus réclamés par Achard, soit en vue de la dédicace déjà espérée sous Baudouin II, un abbé vint prendre le pas sur le prieur, qui avait seul jusque là administré le sanctuaire, et qui ne joua plus ensuite qu'un rôle trop insignifiant pour figurer comme témoin des chartes.

36 Voir Mas Latrie, *Lettre à M. Beugnot sur le Temple* (*Bibl. de l'É. des ch.*, 1847-8, IIe s.. IV, 385-395).

Pour le vulgaire, le « Temple » était l'œuvre même de Salomon; Achard, le prieur même du Temple, personnage instruit, ne sait pas reconnaître dans l'édifice une construction musulmane, et hésite entre Justinien et s. Hélène comme fondateurs du sanctuaire [37]. Ce n'est que beaucoup plus tard, que les clercs de Palestine, familiarisés avec les langues et les usages de l'Orient, apprirent (ce que sait parfaitement Guillaume de Tyr) [38] que le Temple était une mosquée, bâtie par les premiers califes.

Marquis de Vogüé.

37 V. 481-483.

38 Wilh. Tyr., l. VIII, c. 3 (*Hist. occ. des cr.*, I, 326).

ACARDUS DE ARROASIA

TRACTATUS SUPER TEMPLO SALOMONIS

PRÆFATIO.

Bella quidam poetarum descripserunt hominum,
Alii terrarum situs, maris atque fluminum,
f. 159 *b*, c. 1. *Laudaverunt deos suos, opus quidem manuum,*
Deum verum ignorantes creatorem omnium.
Veritati preferebant fabulas, mendacium,
Ideoque meruerunt inferni supplitium.
Nos autem illuminati dono sancti Spiritus,
Originalisque culpe liberati nexibus,
Redemptori nostro laudes, Deo vero, canimus,
Eius donis ut possimus perfrui celestibus.
Genite Patris eterni, cum sancto Spiramine,
Illustra cor servi tui claritatis lumine!
Presta, queso, supplicanti digne posse promere
Regis opus Salomonis quod intendo scribere!
Ipsum quoque cui scribo mihi fac placabilem,
Omnem nostram sublevare quo velit pauperiem;
Reddi cogat que ad suam ipsorum perniciem
Templi bona tenent, ex quo capta est Ierusalem,
Esse se qui profitentur defensores fidei,
Magis autem comprobantur inimici Domini.
Possem quidem quemque suo denotare nomine,
Locum tamen patienter expecto cum tempore
Illos Deus ut convertat ad viam iusticie.
Ad te regem successorem David regis incliti
Clamat gemens et suspirat prior Templi Domini.
Audi preces supplicantis et devoti famuli,
Rex invicte, propugnator christiani populi!
Da labenti michi manum, pii more principis,
f. 159 *b*, c. 2. *Ut mundatus a peccatis in conspectu iudicis,*
Sociari merearis cetibus angelicis,

Quando seculum per ignem iudicare venerit,
Unicuique daturus iuxta quod promeruit.

Explicit præfatio; incipit tractatus

Quante semper dignitatis Templum Dei fuerit,
Qua de causa quove loco vel quis hoc fundaverit,
Nullus legens Libros Regum *ignorare poterit.*
Ut testantur Libri Regum *et* Paralipomena,
Ab antiquis locus ille dictus est Mons Moria
Atque Ornam Iebusei; post hec fuit area,
Ubi tunc triturabatur triticum cum palea;
Ibi modo decantatur Deo patri gloria,
Filioque Dei patris sedenti in dextera,
Flaminique conregnanti per eterna secula.
Diximus de loco Templi, vel de fundatoribus;
Nunc dicamus qua de causa sit fundatum primitus.
Novimus David quod valde bellicosus fuerit,
Et quod puer pascens oves Goliam prostraverit,
Quod ursorum vel leonum ora dissipaverit,
Fratribus quod reprobatis hunc Deus elegerit,
Et, abiecto Saul rege, regem constituerit,
Sepiusque cum perpaucis plures superaverit,
Donec hostibus subactis pax ei successerit,
Populusque quem regebat ut messis succreverit.
Tunc temptatur cor illius hostis arte callidi,
Ut successus reputaret plebis multitudini.
Mox Ioab vocari fecit principem militie,
Et precepit numerari populum provintie.
Videns Ioab hoc mandatum displicere Domino,
Dehortari cepit regem, ne foret ullo modo;
Sed averti a mandato rex nequaquam potuit, f. 160 a. c. 1.
Quod tamen prius egisse postmodum penituit.
Tunc percurrit a Dan usque ad fines Bersabee,
Universe regionis populum describere.
Sic undecies centena pugnatorum milia
Numerantur, Israelis per cuncta confinia;
Nec non et septuaginta ter centena milia
Recitantur ex Iudea in regis presentia.
Et tamen non numeratur tribus Beniaminica,
Nec cum reliquis descripta tribus est Levitica,
Eo quod invita castra sequerentur regia.
Tandem David recognoscens se peccasse Domino:

« Transfer, inquid, hoc peccatum Deus meus ! obsecro[1] ».
Dixit ergo Gad ad regem, sicut iussit Dominus:
» Elige de tribus unum, quod videtur melius:
» Aut in terra tua fames annis septem veniet,
» Aut plebs ista tecum coram inimicis fugiet,
» Trium mensium diebus, nec erit quis liberet,
» Aut diebus tribus pestis in gente deseviet;
» Dominus me misit ad te ; vide quid respondeam[2] ».
Responditque rex: « Peccavi : nescio quid faciam;
» Attamen in manus Dei bonum est incidere,
» Quam in manus persequentum qui non norunt parcere.
» Deus enim consuevit misereri miseris.
» Ipse sit, non inimicus, ultor mei criminis[3] »
Angelus dehinc egressus accepta sentencia,
Hominum septuaginta interfecit milia.
Cumque plebem regionis devastaret undique,
Et Ierusalem intraret volens eam tradere,
Dixit Dominus ad eum: « Manum tuam contine ! »
Ipse quidem Iebusei stabat secus aream,
Sed adhuc evaginatam manu tenens frameam.
Cum vidisset David stantem angelum cum gladio
f. 160a, c. 2. *Inter celum atque terram, conturbatus subito*
Corruit in terra pronus vestitus cilicio:
« Ego, ait, sum qui iussi numerare populum;
» Ego pro peccato meo mereor supplitium.
» Isti autem qui sunt oves cur hoc exterminium
» Patiuntur, cum illorum non sit hoc flagitium?
» Ego enim qui peccavi et qui feci pessime.
» Avertatur furor tuus, obsecro te, Domine !
» Ab insonti plebis tue tota multitudine
» Et in domum patris mei convertatur et in me[4]. »
Venit ergo Gad ad regem, directus ab angelo,
Dicens illi ut altare faceret in termino
Aree Ornam predicti, offerretque Domino
Holocaustum, et cessaret gladius a populo.
Quo audito Iebuseum rex deposcit subito,
Aree quod sibi locum digno vendat pretio.
Iebuseus ad se regem venientem conspicit,
Et de loco quo latebat tremefactus exiit.
Cum vidisset enim stantem angelum cum gladio,
Mori [timens] sese quodam abscondit latibulo.

1 II *Reg.*, XXIV, 10.
2 *Ibid.*, XXIV, 13.
3 *Ibid.*, XXIV, 14.
4 *Ibid.*, XXIV, 17.

Tunc adorans pronus regem super terram corruit,
Sciscitatur qua de causa rex ad eum venerit.
Cui respondit rex: « Ut emam aream quam possides,
» Et ab universo cesset populo pernities,
» Si in area altare Domino construxero,
» Et pacificas ibidem hostias obtulero » [5].
Ornam vero dixit ei: « Dabo libentissime
» Ligna, boves, triticumque, sive locum aree.
» Quod vis dabo, ne cuncteris quod disponis facere [6] ».
Sed rex gratis nichil horum voluit accipere;
Dedit ergo Iebuseo sponte summam pretii
Sexcentos argenti siclos ponderis iustissimi,
Et altare mox construxit corde devotissimo,
Obtulitque super illud holocaustum Domino.
Sic cessavit pestis illa seviens in populo,
Ensem suum in vaginam convertente angelo.
Postquam David Iebusei se vidit in area f. 160 b, c. 1.
Exauditum et altare quod construxit in ea:
« Hec est, inquid, domus Dei, hoc altare Domini;
» Hic edificabo Templum eius sancto nomini ».
Mox precepit arcessiri prudentes artifices,
Cementarios et fabros nec non et aurifices,
Latomos ad poliendos cedendosque lapides,
Quibus Templi competenter construatur paries,
Et impensas preparavit auri centum milia;
Eris autem atque ferri tanta fuit copia,
Numerum quod superaret multitudo nimia.
Abiegna quoque ligna cum cedrinis Tirii
Deferebant abundanter, nec non et Sydonii,
Que tunc temporis in monte cedebantur Libani,
De quibus perficeretur opus domus Domini.
Nec tamen presumpsit opus David rex incipere,
Ne mandatum videretur Domini contempnere.
Nam quondam Nathan prophetam super his consuluit
Cui Nathan respondit, dicens: « Fac quod tibi placuit! [7] ».
Nocte vero subsequenti Dominus comparuit,
Locutusque est ad eum: « Natham, vade; dic David:
» Tu domum edificare Domino non poteris,
» Quia multum coram illo effudisti sanguinis.
» Sed tu post te generabis regnaturum filium.

5 *Ibid.*, XXIV, 21.
6 *Ibid.*, XXIV, 22.
7 *Ibid.*, VII, 3.

» Deus vero regni eius confirmabit solium,
» Et non erit ullus ei hostis per initium,
» Sapientieque dono habundabit plurimum
» Qui si coram Deo suo fecerit iuditium,
» Ambulans in viis eius, tunc Deo in filium
» Et Deus ei in patrem erit in perpetuum.
» Sic non a te sed a tuo fiet edifitium[8] *».*
Tunc David, in terra pronus, adoravit Dominum:
f. 160 *b* c. 2. *« Benedictus Deus meus, et nunc et in seculum!*
» Qui cum servo suo fecit hanc misericordiam,
» Ut de me non solum mihi sed mandaret etiam
» Quod post mortem meam meo sit facturus semini,
» Et quod sit confirmaturus ei tronum solii. »
Postquam autem rex ad tantum perveniret senium
Ut cognosceret instare vite sue terminum,
Arcessiri sibi iussit Salomonem filium
Quem iam fecerat sedere super regni solium.
Dudum enim frater eius, Adonias nomine,
Ignorante patre, regnum voluit arripere;
Sed, iubente patre suo, est in regem Salomon
Unctus per Nathan Sadochque sacerdotem, in Gion;
Cui dixit pater suus: « Confortare fili mi,
» Et cor tuum non declinet a mandatis Domini!
» Ipse enim intellectum dabit tuo sensui,
» Ut per te regatur tanta multitudo populi,
» Quam equari stellis celi et harene pelagi
» Abrahe promisit Deus et ipsius semini.
» Fili! voluntatis mee fuerat aliquando
» Ut per memetipsum domum prepararem Domino.
» Verum per Nathan prophetam Dominus prohibuit,
» Et per te quod disponebam fieri premonuit.
» Ego ferrum, es, et ligna quadratosque lapides,
» Aurum quoque et argentum, et multos artifices
» Preparavi diligenter: ecce habes omnia.
» Fac ea que scis in domo fore necessaria.
» Deus enim erit tecum, et tu prosperaberis,
» Et tu facies quodcumque facere volueris ».
    Post hec carnis universe rex viam ingressus est,
Et in senectute bona dormiens sepultus est.
David regem generavit Isai de Betleem,
Ter denis et tribus annis fuit rex Ierusalem;
Prius siquidem regnavit septem annis in Ebron,

8 *Ibid.*, VII, 12-14.

Quo defuncto tronum eius rex ascendit Salomon; f. 161 a, c. 1.
Nam post mortem Salomonis, regnum eius Dominus
Scidit, atque super duas de bis senis tribubus
Quidam filius regnavit Salomonis Roboan,
Decem tribus servus eius possedit Ieroboan.
Sic in Beniamin regnavit Roboan et in Iuda,
Servus eius super decem tribus in Samaria.
Deinceps peccata nimis tam regum quam populi
Increverunt, et, obliti mandatorum Domini,
Simulacra coluerunt atque deos gentium;
Quod tam regibus quam plebi versum est in scandalum.
Nam Ieroboan conflavit vitulos, et in Bethel
Ponens illos fornicari fecit regnum Israel.
Eodemque modo reges qui fuerunt in Iuda
Immolabant in excelsis, et plantabant nemora.
Sed et multos occiderunt prophetarum Domini,
Non volentes penitere sepius ammoniti.
Cum tot malis finem vellet Dominus imponere,
Misit Nabuchodonosor regem Babilonie,
Qui destruxit civitatis muros per circuitum,
Nobilissimumque Templi sternens edificium,
Aurum tulit et argentum, captivavit populum.
Sedechie quoque regis interfectis filiis,
Erutis ipsum postremo excecavit oculis.
Sic septuaginta annis plebs Israelitica
Gemens et flens sedit super Babilonis flumina.
Post hec Cyrus, rex Persarum, interfecto Balthasar,
Qui defuncto patre fuit rex in terra Sennaar,
Remisit captivitatem filiorum Israel,
Esdram scribam, Neemiam, et ducem Zorobabel,
Atque Ihesum sacerdotem, qui et Templi diruta
Iterum captivitatis repararent menia,
Ipsum quoque dedicarent Templum sicut antea.
Illo Caldeorum regnum tempore translatum est
Nutu Dei atque Persis sive Medis datum est.
Nam Persarum Cyrus fuit rex in Babilonia;
Cui Dariis successit, ex quorum prosapia
Fuerunt reges per multa temporum curricula,
Quoadusque Alexander, egressus de Grecia,
Subiugavit sibi gentes, et regum imperia. f. 161 a, c. 2.
Regem siquidem Medorum interfecit Darium,
Et possedit diversarum regiones gentium,
Tociusque terre solus habuit imperium.

Tunc Medorum et Persarum cessavit dominium,
Et Grecorum regni cepit deinceps exordium,
Perdurans usque ad tempus Romanorum consulum.
Alexander adhuc vivens regnum suum singulis,
Qui secum nutriti erant, est partitus pueris,
Et imposuerunt sibi omnes diademata,
Fueruntque valde nequam, committentes pessima;
Quorum de stirpe processit Illustris Antiochus.
Fuerat hic Rome obses, qui et ipse pessimus,
Multum gentis Iudeorum, atque sacrifitium
Dissipando, prophanavit Dei sanctuarium.
Crebro namque nequam ille, missis exercitibus,
Iudeos sacrificare compulit demonibus,
Quorum quidam immolare consenserunt ydolis,
Quidam mori decreverunt legibus pro patriis.
Regem quoque Iudeorum combussit Antiochus;
Sed et Templum spoliavit ornamentis pluribus,
In sanctificationem intrans cum superbia,
Aureum altare tulit, luminis candelabra,
Mensam propositionis, atque libatoria,
Aureaque vasa valde concupiscibilia,
Velum simul et coronas, atque mortariola,
Sublatisque universis, rediit ad propria.
Post hec misit duces suos ad cogendum populum
Ydolis sacrificare iuxta ritus gentium.
Quidam Iudas Machabeus restitit viriliter,
Et cum eo fratres eius, repugnantes fortiter;
Occiderunt duces multos, missos ab Anthioco,
Et superaverunt quosdam fugatos de prelio.
Post hec sancta mundaverunt abhominationibus
Universis et immundis ydolorum cultibus;
Tunc altare construxerunt dedicantes Domino,
Et leticia pergrandis facta est in populo.
Facta est a Salomone prima dedicatio,
Tempore sub autumpnali, id est mense septimo.
Legitur sub Hesdra scriba facta veris tempore;
f. 161 b, c. 1. *Et a Iuda Machabeo facta est in hieme.*
Huc usque ad Salvatoris perduravit tempora.
Hic Iohannes scribens ait: « Facta sunt hencenia
» In Ierusalem, et hiemps fuerat, et cetera » [6].
Ad prophetam Zachariam Gabriel archangelus,
Cum in Templo ministraret, missus est divinitus,

6 Ioh., X, 22.

Nuncians quod esset ei nasciturus filius.
Ait enim: « Zacharia! ecce iam concipiet
» Uxor tua parietque filium Helisabeth.
» Hic in ventre matris sancto Spiritu replebitur,
» Et a te Iohannes eius nomen appellabitur.
» Erit enim puer iste magnus coram Domino,
» Et in eius letabuntur multi natalicio.
» Hic in spiritu Helie ibit ante Dominum[10]*;*
» De hoc loquitur propheta: « Ecce mitto angelum,
» Ante te perfectum tibi preparare populum »;
» De quo etiam testatur rex Salvator omnium:
» Nemo maior illo inter filios mulierum[11] *».*
Zacharias autem verbis distulit angelicis
Credere, eo quod esset uxor eius sterilis,
Ipse quoque processisset in diebus plurimis.
Propter incredulitatem cicius obmutuit,
Donec illi uxor sua filium progenuit.
Cum Iohannes natus esset patri linguam reddidit,
Et sterilitatem sue genitricis abstulit.
Circumcisionis enim imminente termino,
Cum recenter nato nomen aptaretur puero,
Mutus factus pater eius ex quo vidit angelum,
Mox Iohannem clara voce nominavit filium,
Et aperto ore suo, cunctis admirantibus,
Prophetavit Zacharias: « Benedictus Dominus! »
Hic nativitatis sue die quadragesimo
Presentatus est a matre et Ioseph nutricio
Filius eterni patris et Marie virginis
Secundum preceptum legis, expers tamen criminis,
Quem suscepit iustus senex Simeon in manibus,
Cum duabus columbarum pullis vel turturibus.
Qui dum cognovisset eum regem esse glorie, f. 161 b, c. 2.
Quem prestolabatur longo fatigatus tempore,
Exclamavit: « Nunc dimittis servum tuum, Domine[12]*! »*
Cum duodecim annorum factus esset Dominus,
Ad Templum de Galilea venit cum parentibus;
Cum vero parentes eius redirent ad propria,
In Ierusalem remansit puer matre nescia;
Estimabat enim eum secum esse in via.
Cum absentem sciret eum, rediit Ierusalem

10 Luc., 13-18.
11 Id., VII, 28.
12 Id., II, 29.

Tristis, et Ioseph cum ea conquerentes invicem,
Et in Templo residentem invenerunt puerum
Magistrorum audientem verba sapientium
Et interrogantem eos, et ait ad filium:
» Fili, quid fecisti nobis? ecce querebamus te.
» Ego et Ioseph dolentes ». Et: « Quid querebatis me?
» Nam in his que Patris mei sunt oportet esse me[13] *».*
Baptizatus a Iohanne ieiunavit Dominus
In Deserto quadraginta diebus ac noctibus.
Tunc inter temptaciones factas per diabolum,
Ab eodem super Templi situs est pinaculum;
Cui dixit: « Si es Christus, te depone deorsum,
» Angelis enim mandavit de te Deus omnium
» Ut nec ullum patiaris pedis offendiculum[14] *».*
« Scriptum est, respondit ei, non temptabis Dominum[15] *».*
Sicque suum temptatorem confundit nequissimum.
Postquam cepit regnum Dei predicare populo,
Cum apostolorum sepe Dominus collegio
Intrans Templum faciebat maxima prodigia,
Infirmorum curans ibi corpora debilia.
Quadam die cum intraret in virtute spiritus,
Vidit vendere columbas et boves cum ovibus;
Et cum prepararet sibi flagellum de restibus,
Expulit vendentes inde, simul cum ementibus;
f. 162 a, c. 1. *Nummulariorum quidem es effudit omnium,*
Necnon cathedras evertit columbas vendentium,
Dicens illis: « Ista domus universis gentibus
» Domus est orationis, sicut scriptum legimus.
» Vos autem fecistis illam speluncam latronibus[16] *».*
Asserunt de nostris quidam orthodoxis patribus,
Nichil in terra fecisse Christum mirabilius;
Nam, cum necdum ab eisdem Deus esset cognitus,
Sed nec ulla seculari potestate preditus,
Solus tamen tot de Templo potuit eiicere,
Ut eorum nullus illi ausus sit resistere.
Quadam die deprehensa mulier adultera
Est adducta coram illo ante Templi spatia.
Hanc subtilis Iudeorum adduxit perfidia
Ut in verbis caperetur Dei sapientia.
Dicunt ergo Pharisei atque Scribe Domino:

13 Id. II, 48-49.
14 Matth., IV, 6.
15 Id., IV, 7.
16 Id. XXI, 13.

« Mulier hec deprehensa est in adulterio,
» Et in lege lapidari Moyses huiusmodi
» Iussit nobis; [tu] quid dicis hinc debere fieri? » [17].
Si dixisset: « Lapidetur », diceretur impius,
Si vero: « Non lapidetur », quasi legis nescius
Et transgressor mandatorum videretur omnibus.
Sed responsum suum ita temperavit Dominus
Ut in suis caperentur ipsi questionibus.
Cum enim interrogantes cernerent attencius,
Digito in terra scribens dixit illis protinus:
« Si quis est sine peccato primus mittat lapidem,
» Non occidat peccatricem peccator mulierem! » [18].
Accusabat unumquemque sua conscientia,
Qui presumeret non erat de sua iusticia,
Et unus post unum Templi exierunt limina.
Sola misera remansit cum misericordia;
Sic delusa Iudeorum recessit fallatia.
Tunc locutus est ad eam liberator ipsius:
« Mulier, ait, recede, et ne pecces amplius! » [19].
Multa sunt et mira valde que in Templo Dominus
Signa fecit docuitque coram senioribus.
Sed sufficiat dixisse perpauca de pluribus. f. 162 a. c. 2.
Non presumpsit enim nostra tenuis scientia
Tot et tanta Salvatoris scribere misteria.
Evolutis a diebus passionis Domini
Quadraginta et duorum annorum curriculis,
Titus et Vespasianus, Romanorum principes
Supervenere, tantorum peccatorum vindices.
Elementa quippe Deum hunc insensibilia
Cognoscentes ostenderunt multa mirabilia.
Nam sub plantis eius mare fecit se calcabile,
Radiosque sol abscondit, mortis eius tempore,
Terra corpora sanctorum que tenebat reddidit,
Scissum est et velum Templi, terra quoque tremuit,
Et infernus, animabus spoliatus, gemuit,
Et, cum nasceretur, stella visa est perlucida
Que ab Oriente Magos duxit ad cunabula.
Sed Iudei, moriente vel nascente Domino,
Pervertebant que videbant signa corde lucido.
Nam cum lapides in morte scinderentur Domini,

17 Ioh., VIII, 4-5.
18 Id. VIII, 7.
19 Id. VIII, 11.

Non [*sic*] *sunt transcissa corda principum vel populi.*
Erat magnus dies festus Iudeorum populo
Ad quem multi convenerunt divino iuditio,
Quando principes Romani, magno facto impetu,
Obsederunt civitatem multo cum exercitu.
Tunc completum est quod dixit Caiphas de Domino,
« *Unum mori universo expedit pro populo*[20];
» *Si dimittimus eum, sic omnes credent in eum,*
» *Et Romani nostrum locum auferent et populum* »[21].
Interfectus est ab eis pro nostris excessibus
Qui sine peccato natus est in terra Dominus.
Et dispersa gens Iudea loco caret hactenus.
Nam ter decies centena pugnatorum milia
Sunt obsessa a Romanis inter urbis menia.
Quorum quosdam fame, ferro, vel ignis incendio,
Perdiderunt, quosdam autem dampnarunt exilio,
Ut adhuc eorum monstrat in terra dispersio.
f. 162 b, c. 1. *In obsessione illa quoddam est mirabile*
Perpetratum, quod aborrent et qui legunt hodie.
Nam mulieris cuiusdam delicata viscera
Cum marcerent pre ciborum et potus inedia,
Contra legem naturalem, sunt refecta filio
Quem crudelis mater suo genuit ex utero.
Cum torreret carnes nati mater fixas verubus,
Nidor carnis est compertus ab insidiantibus.
Tanta namque fames erat obsessis intrinsecus
Ut replerent ventres suos propriis stercoribus.
Filiorum suffocabant patres guttur manibus,
Ut extraherent eorum bucellas de dentibus.
Tales ergo mulieris irruperunt ostium,
Et videntes quod torreret igne suum filium,
Rem tam fedam, tamque sevam detestantur protinus.
Quibus ait: « *Meum bonus, meum est et facinus.*
» *Vos misericordiores esse me poteritis:*
» *Facite quod genitricem facere videritis* ».
Exeuntes retulerunt indurato populo
Detestanda que viderunt de matre vel filio.
Conturbatus fama facti nequam ille populus
Universam civitatem replet ululatibus.
Sed et hostes portas urbis intraverunt protinus,
Muros eius atque turres destruxerunt funditus,
Ipsum quoque Dei Templum prostraverunt penitus.

20 Ioh., XI, 50. 21 Ioh., XI, 48.

3.

DEUX POÉSIES LATINES

RELATIVES À LA IIIE CROISADE

Les deux petits poèmes que je publie ici appartiennent à cette classe de poésies excitatoires, auxquelles les malheurs de la Terre Sainte ont donné naissance en grand nombre, surtout avant la première et avant la troisième croisade [1].

Le premier se trouve dans le manuscrit 471 de la bibliothèque de la ville de Laon, volume in-4°, écrit sur vélin au XIIe siècle, provenant de Vauclair; il en occupe le feuillet 64 [2].

Il se compose de cent vers, divisés en vingt-cinq tétrastiques, les dix-neuf premiers et le dernier en vers de dix syllabes, les intermédiaires, partie en vers de huit, partie en vers de quinze seize syllabes.

C'est, à la fois, un appel des Jérosolymitains, réclamant un prompt secours contre les barbares (v. 35-93), et une pressante invitation à expulser les Juifs « ces ennemis du Christ » de tous les pays chrétiens (v. 72). Ce petit poème a dû être écrit vers 1187, et *avant* la prise de Jérusalem par Saladin. Du moins cette supposition paraît-elle préférable à celle qui placerait la rédaction du poème aux premiers temps de l'existence du royaume de Jérusalem.

Les frontières du royaume sont déjà envahies par les barbares (v. 35); avant que survînt ce périlleux état de choses, les pèlerinages en Terre Sainte se faisaient sans obstacle (v. 30-59) et depuis un long temps. C'est ce que semble indiquer la suscription « *Nova via* » [3]; car il devait s'être passé un laps de temps considérable depuis la dernière expédition armée venue d'Occident en Orient, et le poème a pour but d'en provoquer une nouvelle.

S'il est exact [4] que c'est précisément du temps de Saladin que la population chrétienne prit coutume de se considérer comme l'Israël spirituel, et, par suite, comme l'héritière légitime de la Terre Sainte, et que, d'autre part, Saladin se montrait particulièrement favorable aux Juifs, il y a quelque présomption que le poème, si toutefois il est réellement originaire de Jérusalem, ait été écrit vers 1187.

1 Voir plus haut, p. 549 n. 4, et Haymarus Monachus, ed. Riant (Lugd., 1866, in-8°), pp. lxxii-lxxiv, 53-61.

2 *Cat. des mmss. des bibl. des départ.*, I, 252.

3 Voir aussi les vers 30-33.

4 V. Röhricht, *Beitr. zur Gesch. d. Kr.*, II, 131.

Deux indications fournies par le texte viennent en aide à cette supposition : le fait que l'auteur (v. 91) adresse son appel à « *omnis ætas* », et l'invitation à expulser les Juifs de tous les états chrétiens. En effet, la coutume d'enrôler jusqu'à des enfants pour la croisade avait cessé au commencement du XIIe siècle (en 1101, et en 1113, quand Maudoud commença ses expéditions de pillage en Galilée, et quand Baudouin fut vaincu par lui dans une bataille) et ce n'est que bien plus tard qu'on retomba dans cet abus.

La haine des Juifs fut particulièrement ravivée vers la deuxième moitié du XIIe siècle — non pas au temps de la IIe croisade, mais plus tard — par des ouvrages considérables, tel que celui de Pierre-le-Vénérable [5]. Or, quelque soit l'auteur du poème, il est certain qu'il est à la fois animé d'une haine passionnée contre les Juifs et fort initié à leurs usages (*ephot* [vestis sacerdotalis], *neomeniæ* [noumeniæ], v. 15 et s.) et qu'il a dû connaître quelqu'un des ouvrages de controverse dirigés contre eux.

En somme, nous manquons de données suffisantes pour affirmer avec une entière certitude que le poème est écrit vers 1187, date que nous préférons cependant à toute autre. Nous pouvons seulement conjecturer qu'il a été écrit en Occident pour servir d'*excitatorium*. [6].

Le second poème est beaucoup plus bref: il ne contient que dix-huit vers hexamètres. Il fait partie d'un recueil de poésies très-courtes et de sujets divers, copiées à la suite les unes des autres, sans rubriques ni alinéas, par une main de la fin du XIIIe siècle.

L'unique feuillet qui reste de ce recueil a été relié, avec un grand nombre d'autres fragments, dans un volume factice, qui porte le n° 1385 [7] des manuscrits de la bibliothèque de S. Gall. Il forme le feuillet 71 de ce volume: les vers que je publie sont en tête du recto de ce feuillet. Ils contiennent évidemment un appel aux fidèles de l'Occident, qui sont invités à prendre part à la croisade et tout particulièrement à reconquérir la Vraie Croix: ils ont donc dû être composés à la fin du XIIe siècle, en 1188 ou 1189, quand la guerre sainte fut prêchée à la nouvelle de la défaite de Hattin et de la perte de la Vraie Croix.

Henri HAGENMEYER.

5 Petrus Cluniacensis, *Tract. adversus Iudæos* (Migne, *Patr. lat.*, CLXXXIX, c. 307-649).

6 Cf. v. 41; il faut rapprocher les vers 37-40, de Raimond d'Aiguilhe, (c. XXI [*Hist. occ. des cr.*, II, 303]), et d'Ekkehard d'Aura (*Hieros.* XXIX, 5, ed. Hagenmeyer, p. 267).

7 *Veterum fragm. tomus V*; cf. *Verz. d. Handschriften v. S. Gallen* (Halle, 1875, 8°), p. 465.

I.

DE NOVA VIA NOVE CIVITATIS

Ierusalem, civitas inclita,
Ab antiquo Iudeis tradita,
Non iam casu, sed sorte debita,
Christianis a Christo reddita !

Sunt expulsi, Dei potentia,
Quibus erat certa sentencia
Sacre legis scripta pervertere,
Aras, muros, templa prosternere.

Clara tamen nati prosapia,
Ortum ducunt a stirpe regia;
Horum princeps fuit eximius,
Salomon, rex et regis filius.

Prophetarum Iudei mistica
Recordantur, tenent oracula,
Habent ephot *et vestes plurimas*,
Sacerdotes, templa et victimas;

Sacra servant, et neomenias
Querunt; *habent multas divicias.*
Gens, que tantis bonis effloruit,
Scire partum Virginis noluit.

Aures claudit, cum ei dicitur:
« Ad nos Christus a Patre mittitur,
» Nobis sacra natus de Virgine,
» Non admixto virili semine ».

Huius urbis tenemus menia,
In qua datur petenti venia.
Predicamus Eius miracula,
Qui cum Patre regnat per secula.

Huius urbis nos sumus incole
Ad quam migrat pater cum sobole,
Vir cum sponsa, mater cum filia;
Omnes gentes hec habent studia.

Civitatis huius confinia
Multitudo invasit nimia;
Barbarorum concurrunt milia;
Gentis nostre querunt excidia.

Gentem Dei querunt occidere;
Loca sancta volunt destruere,
Mares secum captivos ducere,
Sponsis uti, vel eas vendere.

Qui longinqua sumus in patria,
Tamen fratres in Dei gratia,
Paciemur tanta obprobria
Hiis inferri a gente impia?

Cunctis patet nostra parabola,
Quod olivam plantat agricola,
Putat, mundat, infundit laticem,
Diligenter excolit arborem.

Arbor ista, que sic diligitur,
Cito crescens sursum erigitur,
Profert fructum, ramos et folia;
Pressus liquor iam replet dolia.

Ipsa, prius virens et florida,
Emoritur, apparet arida;
Inutilis facta succiditur;
Alter trunco ramus inseritur.

Sic nimirum gens ista floruit
Multis signis hos Deus monuit,
Arbor sicca apud quos viruit,
Dignitate lex sacra viguit.

Iusto tamen Dei iudicio,
Quia eius non credunt Filio,
Quem prophete nasci predixerant;
Quem Scripture *prenunciaverant.*

Hos excecat sua malicia;
Ad nos transit fides et gracia;
Nos vocamur Christi discipuli,
Fide fortes et corde creduli.

Viri fortes audacter surgite!
Arma, arma potenter sumite!
Arma ferte et ferri facite!
Hos a vestris regnis depellite!

Vobis ad hoc Christus auxilium,
Firmum quoque dabit consilium,
Qui salvavit filios Israel,
Descendentes a patre Ysmael.

Hic quondam Dei populus,
A servitute erutus,
Arma ferunt in manibus,
Ut sic resistant hostibus.

Non poterant evadere
Nec ad alta conscendere,
Si non arma corriperent,
Ut sic hosti resisterent.

Illos duxit et reduxit fortis Dei dextera:
Sic vos ducet et reducet regnans super ethera.
Dabit victum, dabit vestes, dabit vobis omnia,
Que migranti et pugnanti novit necessaria.

Non excusetur clericus,
Nec retardetur laicus!
Omnis etas, omnis ordo accingantur milicia!
Ut per eos perfidorum atteratur malicia.

Hanc terrenam civitatem,
Armis accinctus adeat,
Ut celestem Ierusalem
Bonis adscitus, habeat.

Preliemur hic Dei prelia!
Muneremur illic in patria,
Ubi dantur bona stipendia
Militibus, et vera gaudia.

Amen.

II.

CARMEN SANGALLENSE.

Quid dormis? vigila! Si te crux sancta redemit,
Ense crucem redimas, et fias inde redemptor
Unde redemptus eras! quis sanus ad utile torpet?
In cruce sudavit Dominus: servusne quiescet?
Tolle tuam! tulit ipse suam; gustavit acetum:
Fac et idem! Num maior erit reverencia servi
Quam Domini? Si vis suus esse secutor, oportet
Tormentis tormenta sequi; non itur ad astra
Deliciis; ideo mortem, quam solvere debes
Nature, persolve Deo: moriaris in illo,
Quandoquidem mortem non est vitare, necesse
Transeat in formam virtutis. Sim tibi causa
Martis, adhuc eciam mortis; si vinceris ex hoc,
Vincis; set vinci plus est quam vincere: victor
Sola spe, victus fruitur mercede corone.
Rumpe moras igitur! impone silencia carni;
Delicias suspende tuas et currat ad arma
Prompta manus! plangatque moras alata voluntas!

IV.

DOCUMENTS DIVERS

I.

ABOUL HASSAN ALY EL HEREWY

Indications sur les lieux de Pèlerinage.

[Extraits]

Les relations des voyageurs orientaux qui ont visité la Syrie et la Palestine, avant les croisades et pendant la domination franque, méritent une attention toute particulière; malheureusement le nombre des ouvrages de cette époque, qui sont parvenus jusqu'à nous, est très-restreint. Les historiens arabes se bornent, en général, à enregistrer les faits de guerre, quelques-uns d'entre eux nous ont conservé le texte de lettres et de pièces diplomatiques, mais aucun de ceux dont les œuvres nous ont été conservées, ne donne de renseignements complets et précis sur la condition des musulmans assujettis aux seigneurs croisés, soit dans les villes, soit dans les campagnes.

M. Wright a publié le texte de la relation du voyage d'un musulman espagnol, originaire de Valence, Ibn Djobaïr, qui, à la fin du XII[e] siècle (1182-1185), entreprit le pèlerinage de la Mekke et visita dans le cours de ses pérégrinations, la Syrie, la Mésopotamie, l'Iraq et l'Égypte [1]. La description qu'il nous a laissée de Bagdad, de Damas, de la Galilée et des villes de S[t] Jean d'Acre et de Tyr renferme les détails les plus intéressants. M. Amari a, de son côté, donné dans le *Journal Asiatique*, la traduction du récit d' Ibn Djobaïr qui a trait à la Sicile et à la condition des musulmans dans cette île, sous le règne de Guillaume le Bon [2].

1 *The travels of Ibn Jubair,* edited from a MS in the University library of Leyden by William Wright. (Leyden, 1852, in-8°).

2 *Voyage en Sicile de Mohammed Ebn Djobair de Valence, sous Guillaume le Bon*, texte arabe suivi d'une traduction et de notes par M. Amari. Paris, Imprimerie Royale, 1846, in-8.

A la même époque, un autre voyageur parcourait le monde et visitait tous les lieux consacrés par les traditions musulmanes.

Aboul Hassan Aly ibn Abi Bekr el Herewy était né à Mossoul; sa famille était originaire de la ville de Hérât, ainsi que l'indique son surnom. Il avait embrassé les doctrines des Soufis et, comme un grand nombre de ses coreligionnaires, avait adopté la vie errante des derviches. « Il n'y a point, dit Ibn Khallikan de continents et de mers, de plaines et de montagnes qu'il n'ait parcourus. Partout où il allait, il écrivait son nom sur les murailles; j'en ai fait moi-même l'observation dans les villes que j'ai visitées et le nombre en est assurément très-grand ».

Cette fureur de voyages et cette manie de tracer son nom en tous lieux attirèrent l'attention sur lui. Un poète contemporain de notre auteur, Djafer ibn Chems el Khilafèh (543–622. A. D. 1148–1225), y fait allusion dans des vers qui nous ont été conservés. « Ces feuilles mensongères se trouvent dans les maisons de tous les hommes; quoique la forme soit différente, le fond est toujours le même. Elles remplissent la terre entière, les plaines et les montagnes, comme les griffonnages de ce vagabond de Herewy 3. » Nous retrouverons au chapitre d'Asqalan (Ascalon), la mention d'une des inscriptions dont Herewy était si prodigue.

Il nous apprend dans son *Guide aux pèlerinages* « qu'il avait visité tous les tombeaux auxquels se rattachaient des souvenirs de l'islamisme, mais qu'il n'avait pu retrouver un grand nombre de ceux qui, mentionnés par les historiens, avaient été détruits pendant les révolutions et les guerres qui ont bouleversé l'Orient. »

Herewy parcourut, dans sa vie errante, la Syrie, l'Iraq, la Mésopotamie, les provinces de la Perse et du pays de Roum, le Yèmen, le Hedjaz, l'Egypte et les îles de la Méditerranée. Il séjourna à Constantinople où il fut bien accueilli par l'empereur Manuel Comnène qui lui donna des marques de sa libéralité. Il indique brièvement, dans son *Guide aux pèlerinages* et dans deux passages différents, les monuments qu'il avait remarqués dans la capitale de l'empire d'Orient; car il se réservait de les décrire, avec grands détails, dans un ouvrage qui devait renfermer la description des anciens édifices, des monuments et des talismans qu'il avait vus dans ses voyages. Aly el Herewy ne donne pas la date précise de son arrivée à Constantinople; la très-courte notice qu'il consacre à cette ville m'a, cependant, paru assez intéressante pour être placée sous les yeux du lecteur.

« En dehors des murs de la ville, dit-il, se trouve le tombeau d'Abou Eyoub » el Ançary, un des compagnons du Prophète. La grande mosquée, élevée par Mas- » lamah fils d'Abdel Melik, est dans l'intérieur de la ville. On y voit la tombe d'un » descendant de Husseïn fils d'Aly, fils d'Abou Thalib.

» On admire à Constantinople des statues en bronze et en marbre, des colonnes, » des talismans merveilleux, des obélisques et des monuments qui n'ont leurs pareils » dans aucun des pays de l'islamisme.

» La grande église porte le nom d'Aya Sofia. Elle est, dit-on, gardée par un » ange et l'endroit où il se tient est entouré d'une grille en or. Il y a, à ce sujet, une » légende extraordinaire que je rapporterai en son lieu. Je parlerai également, en » détail, de l'ordonnance de cette église, de son plan, de sa hauteur, de ses portes, » de son étendue en longueur et en largeur et de ses colonnes. Je ferai l'énumé- » ration des merveilles que renferme Constantinople; je décrirai ses grands palais, » la porte d'or, ses tours, ses marbres, ses grands chevaux de bronze, les restes » admirables de l'antiquité et les statues de l'Hippodrome. Tous ces détails trou- » veront place, s'il plait à Dieu, dans mon *Livre des merveilles*.

3 M. Reinaud a donné, d'après Ibn Khallikan et Hadji Khalfa, une courte notice sur la vie et les ouvrages de Aly el Herewy. (*Géographie* d'Aboul Féda. [Paris, Impr. Nat. 1848], I, p. cxxvij-cxxix). Ibn Khallikan: *Dictionnaire biographique*, Boulaq, I, p. 493; *Biographical dictionary*, translated by Bⁿ Mac Guckin de Slane. [Paris 1843, in-4°], t. II, p. 281.

» Constantinople est une cité plus grande encore que ne le proclame la renommée. » Que Dieu, dans sa grâce et dans sa générosité, daigne en faire la capitale de » l'islamisme ! »

Aly el Herewy, dans les pages qu'il consacre à Alexandrie, donne quelques renseignements sur les colonnes dont la vue l'avait frappé à Constantinople. « Le » phare d'Alexandrie, écrit-il, ne présente plus rien de remarquable; il n'est plus » qu'une tour de garde qui s'élève sur le bord de la mer. Mais les colonnes di- » gnes d'exciter l'admiration sont celles que l'on voit à Constantinople. Il y en a » une dans le Bodrom (l'Hippodrome) qui est la place où l'on fait courir les che- » vaux, dont la construction a été rendue plus solide par l'emploi du plomb et du » cuivre et qui, au souffle du vent, incline sur sa base, dans la direction de l'est, » de l'ouest, du nord ou du sud [4]. Il y a, également dans cette place, une colonne » en bronze fondue d'un seul jet; on ne peut monter dans l'intérieur [5]. Une troi- » sième colonne s'élève non loin de l'hôpital; elle est entièrement recouverte de bronze. » C'est le tombeau de Constantin sur lequel est placée la statue équestre de ce » prince. Les pieds du cheval sont solidement soudés à la pierre avec du plomb, à » l'exception du pied droit qui est relevé comme s'il marchait. Constantin a la main » droite étendue vers le ciel, la paume ouverte et il désigne, par son geste, le pays » de l'islamisme. Il tient un globe dans la main gauche. Les navigateurs aperçoivent » en mer cette colonne, à la distance de près d'une journée. Les opinions varient » au sujet de ce monument. Selon les uns, ce globe est un talisman dont la puis- » sance empêche les chrétiens de pénétrer dans les contrées de l'islamisme ou ne » permet pas aux musulmans d'envahir la chrétienté. Selon les autres, ce globe » porte une inscription conçue en ces termes: « J'ai possédé le monde et je l'ai eu » dans ma main comme ce globe; néanmoins, je l'ai quitté sans rien emporter [6]. »

» Il y a également, dans le marché appelé Istoborin (εἰς τὸν φόρον) une colonne » en marbre blanc, entièrement couverte de personnages sculptés en relief avec un » art admirable. Elle est entourée d'une grille d'une seule pièce et on y voit un » talisman. Quand on monte au haut de cette colonne, la vue embrasse la ville » dans toute son étendue. Je donnerai dans mon *Livre des merveilles*, la description » de cette colonne. J'en marquerai la hauteur, la circonférence et je dirai le nombre » des degrés qu'il faut monter pour arriver jusqu'au sommet. Je parlerai aussi de » la vénération que les habitants de la ville professent pour elle et pour les figures » qui la couvrent [7]. Je rapporterai les opinions diverses relatives aux statues de » bronze et de marbre; je parlerai du talisman qui tourne aux quatre vents [8], de

4 C'est l'obélisque de Constantin, désigné aussi sous les noms de Colossus, de pyramide murée et de colonne quadrilatérale, qui marquait les limites de l'Hippodrome. Il était construit en pierres carrées et recouvert de la base au sommet de plaques de cuivre doré. L'inscription gravée sur la base porte que: « cette merveille quadrangulaire et colossale, dégradée par le temps, a été rebâtie plus belle qu'auparavant par l'empereur Constantin, fils de Romain ».

« In medio Hippodromo etiamnum extat structilis Colossus, ex lapidibus quadratis factus, olim (ut quidam imperitus in lucem prodidit) marmoreis crustis; ut vero epigramma in ejus basi incisum testatur, æreis tabulis vestitus, ferro colligatis, ut apparet ex foraminibus, non modo in scapo, sed etiam in basi remanentibus; in quæ quidem foramina regulæ ferreæ insitæ erant, plumbo confirmatæ ». (P. Gillius, *De topographia Constantinopoleos*. [Lugd. Bat. 1632], p. 127).

Les plaques de cuivre ont été arrachées par les Turcs lors de la prise de Constantinople.

5 La colonne serpentine transportée de Delphes à Constantinople par Constantin. Cf. *La colonne serpentine à Constantinople par M. Félix Bourquelot.* (*Mémoires de la Société Impériale des antiquaires de France*, tome XXVII).

6 Cette colonne fut érigée dans le Forum par Justinien la dix-septième année de son règne. Elle était surmontée par la statue équestre de cet empereur. La colonne fut abattue et la statue fondue en 1525. C'est au sommet de cette colonne, et entre les jambes du cheval que fut exposée après la prise de Constantinople, la tête de Constantin Paléologue. (*Constantiniade ou description de Constantinople ancienne et moderne*. [Constantinople 1846], p. 73).

7 La colonne de Théodose dans le « Forum Tauri ». (Ducange, *Constantinopolis christiana*, p.III, pp.76-78).

8 L'anemodulium se trouvait également dans le Forum Tauri. Cet édicule de forme carrée, en bronze couvert de figures et d'ornements, était l'œuvre de l'astronome Héliodore. Au sommet se trouvaient

» la dalle de l'ange 9, de la croix folle et de la légende qui s'y rattache. Cette croix » est placée dans la direction de la Qiblèh des musulmans. Je décrirai les hôpitaux » de la ville ainsi que les statues qui se trouvent dans le marché du change [10].

» Tous ces détails se trouveront dans le *Livre des merveilles*, car la présente » relation ne les comporte pas. »

Les quelques lignes consacrées à la ville de Nicée ne sont pas moins intéressantes, et elles nous prouvent que Aly el Herewy connaissait les dogmes de la religion chrétienne. « Nicée نيقيا est une ville située dans la partie orientale de l'empire. » Elle relève d'Istanbol اصطنبول. C'est à Nicée que se réunirent, au nombre » de trois cent dix-huit, les pères de la communauté chrétienne. On croit que le » Messie se trouvait au milieu d'eux. C'est le premier concile des chrétiens; il » rédigea la profession de foi qui forme la base de leur religion. On voit, dans » l'église de cette ville, l'image du Messie et les portraits des pères assis sur leurs » sièges. Cette église est l'objet d'un respect particulier. »

Aly el Herewy nous apprend lui-même qu'il était à Alexandrie en 570 (1174) et qu'en 576 (1176) il assistait, à Misr (Vieux-Caire), aux leçons du célèbre traditionniste Ahmed Ibn er Rahhal. Il ne nous donne pas la date précise de son voyage en Sicile; il nous apprend seulement qu'il visita à Catane les tombeaux de trente compagnons du Prophète et qu'il vit, entre Catane et Casr Yanih (Castro Giovanni), celui de Assad ibn el Harith, auteur du traité de jurisprudence qui a pour titre *el Assadiat fil fiqh* (Les décisions léonines en matière de jurisprudence).

Il reçut le meilleur accueil du Qaïd Aboul Qassim ibn Hammoud ben el Hadjar qui prétendait être un des descendants du Khalife Omeyyade Omar ibn el Aziz [11]. Ce personnage lui remit pour le sultan (Salah Eddin) des lettres, par lesquelles il engageait vivement ce prince à diriger une expédition contre la Sicile et à en faire la conquête.

Le navire sur lequel notre voyageur s'embarqua à Trapani fit naufrage sur la côte. Ses papiers, ses livres, les lettres dont il était porteur furent en grande partie perdus. Le peu qu'il réussit à sauver était complètement déterioré par l'eau. Aly el Herewy regrette surtout la perte des notes qu'il avait prises sur les dimensions du Mesdjid el Haram et des Seuils Sacrés (ceux de Merwèh et de Safa) à la Mekke, et celles de ses observations sur les mosquées de Médine et de Damas et sur les grands monuments tels que le pont de Habil, la tour de David, l'église du St Sépulcre à Jérusalem et celle de Ste Sophie à Constantinople.

Échappé à ce péril, il se rembarqua et gagna l'île de Chypre en compagnie de plusieurs chrétiens d'Orient. Ses remarques sur cette île sont très sommaires: il se borne à signaler une inscription qu'il lut sur une pierre encastrée dans le mur de l'église Orientale (Kenisset ech Charqyèh) et qui contenait avec ces mots: « au nom de Dieu clément et miséricordieux » et le chapitre Ikhlas du Qoran, la mention suivante: « Ceci est le tombeau de 'Ourwèh, fils de Thabit, qui trépassa pendant le mois de Ramazan de l'an 29 de l'hégire (mai 650). »

douze statues personnifiant les vents. L'anemodulium fut détruit par les croisés en 1204. Le bronze fut jeté à la fonte et converti en monnaie. (*Constantinopolis christiana*, p. III, pages 166-167).

9 Il faut entendre par ces mots la chapelle où, selon la croyance populaire, était l'ange qui veillait sur l'église de Ste Sophie.

10 Les mots *marché du change* me paroissent désigner la partie du Forum Tauri où se trouvait le monument de Lambros. Cet emplacement est occupé aujourd'hui par le Bezestein.

11 Le Qaïd Aboul Qassim ibn Hammoud ben el Hadjar, seigneur de Castro Giovanni, était le plus riche et le plus considéré des Musulmans de la Sicile. Cf. Amari: *Storia dei musulmani di Sicilia*. (Florence, 1868), tome III, p. 173 et passim. *Voyage en Sicile de Mohammed ebn Djobair*, traduit par M. Amari. (Paris, 1846), pages 61 et 62 du tirage à part du *Journal asiatique*.

Aly el Herewy voyageait avec cette immense caravane qui, partie du Kaire, fut surprise et pillée par Richard Cœur de Lion près de Kouweïlifèh, le 23 juin 1192.

Tous les historiens arabes contemporains et l'auteur de l'*Itinerarium regis Ricardi* ont donné les plus minutieux détails sur ce combat désastreux pour les musulmans, et sur le riche butin qui tomba aux mains des croisés anglais [12]. Aly el Herewy perdit ses livres dans cette journée; sa présence dans la caravane fut probablement signalée à Richard par des prisonniers, car notre auteur jouissait parmi ses coreligionnaires d'une grande célébrité, non seulement comme voyageur, mais aussi comme initié à tous les secrets de la magie et des sciences occultes. Le roi manifesta le désir de le voir et de l'entretenir; il lui fit promettre la restitution de tout ce qui lui avait été enlevé et lui donna l'assurance qu'il recevrait des marques de sa libéralité. Aly el Herewy refusa de se rendre à cette invitation. Il alla à Damas, et c'est dans cette ville qu'il eut l'occasion de voir l'envoyé d'Ibn Nafiz, Vezir du Khalife Nassir lidin illah qui était chargé de resserrer les liens qui unissaient Salah eddin à la cour de Bagdad. Ce personnage avait visité les lieux consacrés par les traditions musulmanes à Damas, à Baalbek et dans les environs de ces deux villes. Il avait été frappé des contradictions qui régnaient au sujet des tombeaux des prophètes et des saints révérés par les musulmans. Il pria donc notre auteur de composer un ouvrage abrégé qui, contenant le résultat de ses observations personnelles, pût servir de guide aux pèlerins. Un de ses amis, professant les mêmes opinions religieuses, lui avait déjà adressé la même demande, mais les évènements ne lui avaient pas permis de réaliser ce projet.

Aly el Herewy se retira à Haleb et y passa les dernières années de sa vie. Cette ville avait été donnée en apanage par Saladin à son fils Melik edh Dhahir Ghazy, dont la cour était le rendez-vous de savants et de littérateurs professant les opinions philosophiques les plus avancées. Aly el Herewy fut accueilli par Melik edh Dhahir avec une faveur marquée: il reçut l'hospitalité au palais et, peu de temps après, ce prince fit construire pour lui, en dehors de la ville, un collège dont il lui confia la direction.

Notre auteur y termina sa carrière au mois de Ramazan de l'année 611 (janvier 1215). Il fut enterré dans l'enceinte du collège et une coupole fut élevée au dessus de son tombeau. Sa dernière recommandation avait été de placer au chevet de sa tombe une branche d'arbre rapportée de ses voyages, et qui formait un cercle parfait sans avoir été courbée par la main de l'homme; elle devait frapper d'étonnement tous ceux qui la verraient et Ibn Khallikan déclare qu'il éprouva en l'apercevant un sentiment de vive surprise.

12 Cette caravane ou plutôt ce grand convoi était accompagné par un corps de troupes placé sous le commandement de Felek ed Din Suleyman, frère utérin de Melik el Adil. Les marchands s'étaient mis sous sa protection pour traverser en toute sécurité la partie méridionale de la Syrie.

La caravane campa le 9 du mois de Djoumazy el Akhir à Khouweïlifèh, localité située entre Dhahirièh et Gazza, sur la route de cette ville à Hébron. Prévenu de son arrivée par un Bédouin, Richard Cœur de Lion l'attaqua le 23 juin 1192. Les soldats de la milice turque opposèrent une vive résistance; mais les marchands saisis de terreur prirent la fuite et se refugièrent les uns à Karak, les autres dans les montagnes d'Hébron. (Ibn el Athir, t. XII, p. 53; Abou Chamâh, *Kitab er Raoudhetein*, [Kaire 1288, 1871], tome II, page 197).

L'auteur de l'*Itinerarium regis Ricardi*, décrit avec complaisance le riche butin qui tomba aux mains des anglais. « Per capistra jugales equos et camelos cum » sarcinis afferebant, et mulos et mulas portantes di- » versi generis species pretiosas, aurum et argentum » multum nimis, pallia holoserica, purpuram, cyclades, » et ostrum, et multiformium ornamenta vestium; præ- » terea arma varia, tela multiplici insutas loricas vulgo » dictas Casigans, culcitra acu variata operosa, papi- » liones et tentoria pretiotissima, panes biscottos, fru- » mentum, hordeum et farinam, electuaria plurima et » medicinas; pelles, utres et scaccaria; ollas argenteas » et candelabra, piper, cynimium, zucarum et ceram, » aliasque diversorum generum species electas; pecu- » niam infinitam, et rerum copias innumerabiles. . . » (*Itinerarium peregrinorum et gesta regis Ricardi auctore ut videtur Ricardo, canonico Sanctae Trinitatis Londoniensis* [London, 1864], tome I, p. 390).

Le « *Livre des indications relatives à la connaissance des lieux qui doivent être visités en pèlerinage* » a été écrit à Alep. Il commence, en effet, par une description des sanctuaires de cette ville et il se termine par celle des tombeaux des saints personnages enterrés en Perse. Cet ouvrage donne, d'une manière succincte, l'énumération des lieux vénérés par les musulmans. Aly Herewy l'a écrit de souvenir, et il se plaint, à tout instant, des rigueurs de la fortune adverse qui l'a privé de ses notes et de ses livres, submergés par les flots ou pillés par les Francs. Quelqu'abrégée qu'elle soit, cette relation a été, dès le XIII[e] siècle, mise à contribution par le géographe Yaqout qui en a inséré de nombreux extraits dans son grand dictionnaire géographique portant le titre de *Moudjem el Bouldan.*

Un voyageur plus moderne, le Cheikh Abdoul Ghany el Nabloussy, qui visita la Palestine à la fin du XVII[e] siècle, a placé, dans son récit, les passages relatifs à Hébron. Il n'existait, en Europe, que deux exemplaires de l'ouvrage de Herewy dont nous donnons ici des extraits. Le premier est conservé à l'Escurial, le second dans la Bibliothèque Bodléienne à Oxford. Je dois l'exemplaire que je possède à l'obligeance éclairée de M. Barré de Lancy, secrétaire-interprète de l'ambassade de France près la Porte Ottomane, qui en a fait l'acquisition pour moi. Le manuscrit que j'ai entre les mains est d'une écriture ferme et élégante, et sa correction est très-grande. Il a été transcrit par Abdallah ibn Abderrahim el Adjemy qui en a achevé la copie le 10 du mois de Redjeb de l'année 697 (20 avril 1298).

Aly el Herewy est également l'auteur de deux autres ouvrages dont l'un porte le titre de *Stations de la terre qui s'étend en longitude et en latitude*, et l'autre celui de *Livre des merveilles, des monuments antiques et des talismans.* Il donne dans ce livre la description de tout ce qui, dans ses voyages, avait captivité son attention. Aucun exemplaire de ces ouvrages ne se trouve, à ma connaissance, dans les dépôts publics de l'Europe. Je fais des vœux pour qu'un hasard heureux les fasse découvrir en Orient.

J'ai suivi, dans ma traduction, l'ordre dans lequel Aly el Herewy a écrit. Sa narration manque quelquefois de méthode; ce reproche peut être adressé à tous les écrivains orientaux, mais je n'ai pas cru pouvoir apporter le moindre changement à la disposition que notre auteur a adoptée pour son récit. Je ne donne, comme je l'ai dit plus haut, que la traduction des passages relatifs à la Galilée, à la Palestine et au littoral de la Syrie.

Charles SCHEFER.

M. de l'Institut.

DESCRIPTION DES LIEUX SAINTS

DE LA GALILÉE, DE LA PALESTINE ET DE LA CÔTE DE SYRIE

Extraits du livre de Aboul Hassan Aly el Herewy intitulé: « Indications ayant pour objet la connaissance des lieux de pèlerinage ».

THABARYÈH (Tibériade).

On montre sur le bord du lac, à l'est de Thabaryèh, le tombeau de Souleyman (Salomon) fils de Daoud (David). Mais la vérité est que Salomon est enterré à Beït Lahm (Bethléem), et que tous deux reposent dans la grotte où Issa (Jésus), fils de Meriem, a reçu le jour. Le tombeau de Loqman le Sage et celui de son fils sont également sur la rive orientale du lac.

On montre aussi un tombeau de Loqman à La'ah, près d'Aden.

On visite encore, à Thabaryèh, la tombe d'Abou Obeïdah ibn el Djerrah et celle de sa femme. Nous en avons parlé précédemment. Selon quelques auteurs, il serait enterré à Ourdounn et selon d'autres à Beïssan; il mourut pendant la peste d'Amouas [13]. Sur le flanc de la montagne de Thabaryéh, on voit un tombeau que l'on donne comme celui de Abou Horeïra; mais ce compagnon du Prophète a été enterré à Baqy' ou à Aqiq [14].

On voit à Thabaryèh, une fontaine qui porte le nom de fontaine de Jésus et l'église de l'Arbre (Kenisset ech Chèdjèrèh). Il s'y rattache une légende merveilleuse relative à ce qui s'y passa entre Jésus et les foulons. Ce fait est consigné dans l'Évangile, et c'est le premier miracle de Jésus.

En dehors de la ville de Thabaryèh, s'élève un mechhed (chapelle) où est enterrée Soukeïnèh, fille de Husseïn; on y montre aussi un autre tombeau que l'on dit être celui d'Abdallah, fils d'Abbas, fils d'Aly, fils d'Abou Thalib.

13 Abou Obeïdah dont le nom est Amr fils d'Abdallah, fils d'el Djerrah el Fehry, lieutenant du Khalife Omar en Syrie avec le titre d'Emir en Nas, mourut en l'année 18 de l'hégire (639) dans le bourg de Amta au pied du mont Adjloun, à l'âge de cinquante-huit ans.

14 Abou Horeïra ed Doussy mourut à Aqiq près de Médine l'an 57 de l'hégire (676) à l'âge de soixante-dix-huit ans. Son corps fut porté à Médine et enterré dans le cimetière de Baqy. (Yzz ed Din Ibn el Athir, *Assad oul Ghabèh*, [*Histoire des compagnons du prophète*]. [Kaire 1280 (1863)], V, page 317).

DEÏR FAKHOUR.

C'est là que, dans le Jourdain, le Messie reçut le baptême des mains de S. Jean Baptiste[15]. Kaab ibn Mourrah el Behzy et Mouadh, fils de Djebel, sont enterrés à Deïr Fakhour[16]. Il sera question de Mouadh quand je parlerai de mon voyage dans le Yémen et dans le Diar Bekr (Mésopotamie).

Parmi les villages placés sous la juridiction de Thabaryèh se trouve celui d'Arbah où est le tombeau de la mère de Moussa (Moïse), fils d'Imran. Il est à main droite de la grande route. Quatre des fils de Yaqoub (Jacob), Dan, Issakhar, Zabulon et Kadou (Gad), y ont aussi reçu la sépulture[17].

On voit, sur la route qui conduit à Banias, le château de Jacob, la maison où il pleura la mort de Joseph et le puits où celui-ci fut jeté. Le puits de Joseph est, selon les preuves les plus authentiques, situé sur la route de Jérusalem, près d'un village appelé Sindjil. J'en ferai mention plus loin.

Hitthin ou Houtheïm est un bourg bâti sur une colline, au sommet de laquelle est le tombeau de Chouaïb (Jéthro) et celui de sa femme. On assure, d'un autre côté, que la tombe de ce saint personnage est à la Mekke[18]. C'est près de ce bourg qu'eut lieu, en 583, (1187), cette célèbre bataille dans laquelle les princes Francs furent faits prisonniers. À la suite de cette victoire, Jérusalem, le littoral et les marches du Nord de la Syrie retombèrent au pouvoir des musulmans.

Chèdjèrèh est un hameau où sont enterrés Siddiq, fils du prophète

15 L'auteur de la relation du voyage de s. Willibald fait mention d'une église et d'un monastère élevés près le lieu où N. S. Jésus Christ reçut le baptême. « Et ibi requiescentes aliquantum temporis, » iterum pergebant ad monasterium sancti Johannis » Baptiste et ibi erant fere viginti monachi. Unam » noctem ibi manebant. Et inde ibant super unum » milliare ad Iordanem, ubi Dominus fuit baptizatus. » Ibi est nunc ecclesia in columnis lapideis sursum » elevata et subtus ecclesiam est nunc arida terra, » ubi Dominus fuit baptizatus in ipso loco. » (Sanctimonialis Heydenheimensis *Hodæporicon s. Willibaldi*, dans les *Itinera hierosolimitana*, publiés par la Société de l'Orient latin. [Genève, 1880], I, page 262).

16 Il faut lire Mourrah ibn Kaab es Soulemy el Behry. Ce compagnon du prophète vint s'établir dans la province de Ourdounn et il y mourut l'an 59 de l'hégire (676). (*Assad oul Ghabèh*, t. IV, p. 238-239).

Mouadh, fils de Djebel, fils de Amr el Khazerdjy mourut pendant la peste d'Amouas à l'âge de trente huit ans. (*Assad oul Ghabèh*, t. IV, p. 377-378).

17 « De nombreuses citernes, et beaucoup de tombeaux taillés dans le roc, qui renferment pour la plupart trois auges sépulcrales surmontées chacune d'un arcosolium cintré, attestent également l'ancienne importance de cette localité. » (V. Guérin, *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*, IIIe partie, Galilée. [Paris 1880], p. 467; Carmoly, *Itinéraires de la Terre Sainte.* [Paris], pp. 383 et 454); Neubauer, *La géographie du Talmud* [Paris, 1868], page 204).

18 La tombe de Chouaïb s'élève au dessus d'une source qui arrose les jardins du village. On montre aux pélerins l'empreinte du pied de Chouaïb sur une plaque de marbre. Non loin du tombeau est une chambre sépulcrale dans laquelle reposent, dit-on, les filles du beau-père de Moïse. Les voyageurs Juifs sont, au sujet de cette tradition, d'accord avec les musulmans. (Robinson, *Biblical researches* [Boston, 1856], t. II, p. 378; Carmoly, *Itinéraires de la Palestine*, pages 185 et 259; V. Guérin, *Galilée*, t. I, p. 191). Hitthin est aussi le nom d'une localité située près de Ferema.

Salih et Dahiah el Kelby. Leurs corps reposent dans une caverne où gisent aussi, dit-on, ceux de quatre-vingts confesseurs de la foi.

KAFR KANNA[19].

On voit là un sanctuaire consacré à Younis (Jonas), ainsi que le tombeau de son fils.

Roumah est une bourgade qui relève de Thabaryèh. Yehouda (Juda), fils de Jacob, y est enterré. Je parlerai de Juda dans le voyage d'Égypte.

Le bain de Thabaryèh[20].

Ce bain, cité comme une des merveilles du monde, n'est point celui qui se trouve près la porte de la ville, non loin du lac. Le bain dont il est question ici, est dans un village dépendant de Thabaryèh et dans une vallée appelée Husseïnyèh; c'est un édifice antique, construit, dit-on, par Salomon, fils de David. L'eau jaillit de douze ouvertures au centre de ce vaste monument. Chacune de ses sources a, par la permission de Dieu, la vertu de guérir une maladie spéciale. L'eau est extrêmement chaude et sa limpidité est parfaite; elle a bon goût et son odeur est agréable.

Ce bain est fréquenté par les personnes malades et infirmes, et par celles qui souffrent de douleurs chroniques et rhumatismales.

Les eaux de ces différentes sources sont reçues dans un grand bassin où l'on peut nager. Leurs propriétés salutaires jouissent d'une réputation universelle. Je n'ai vu d'établissement thermal que l'on puisse comparer à celui-ci qu'à Birma sur les frontières de l'empire grec. J'en parlerai dans mon voyage de Roum.

Lieux de visitation des environs de Thabaryèh.

Sur la route qui conduit de Thabaryèh à Akkèh (S[t] Jean d'Acre) se trouve le village de Kafr Mandah. On assure que ce lieu est le

19 Tous le voyageurs du Moyen Age qui ont parcouru la Palestine et la Galilée, ont donné la description de ce village, témoin du premier miracle de N. S. Cf. Vogüé, *Les églises de Terre Sainte.* Paris, 1860, pages 355-356.

20 Les géographes orientaux et, parmi eux, Edrissy, ont surtout parlé des bains qui se trouvent dans la ville même de Tibériade. La source thermale dont il est question dans le récit de Aly el Herewy et qui est située dans la bande de terre portant le nom de Ardh el Hammam portait autrefois le nom grec de Ammaus, corruption de l'hébreu Hammath qui sert à désigner des eaux chaudes. Cette source, auprès de laquelle Vespasien établit un camp retranché, est mentionnée par Pline et par Joseph. Cf. *Géographie d'Edrissy* traduite par M. Jaubert. (Paris 1837), t. I, p. 347; Neubauer, *Géographie du Talmud* (Paris, 1868), pp. 34-35.

même que celui qui est désigné sous le nom de Madian[21]. Nous avons déjà parlé d'un lieu qui porte ce nom, et qui est à l'est du Thour Sina (le mont Sinaï); il en sera encore question plus loin. Le tombeau de Séphora, femme de Moïse, est à Kafr Mandah. On y voit également le puits qui était recouvert par un rocher qui fut soulevé par Moïse. Ce prophète put alors se désaltérer ainsi que sa femme. On montre ce rocher encore aujourd'hui[22]. On voit aussi à Kafr Mandah les tombes de deux des fils de Jacob. Ce sont, dit-on, celles de Achir (Aser) et de Nephtaly[23].

Non loin de ce village s'élève la montagne de Thour (le mont Thabor) où, selon la tradition, Dieu adressa la parole à Moïse; c'est là que Moïse vit le feu et reçut du Très-Haut l'ordre de se rendre auprès de Pharaon.

Kaboul est le village où sont enterrés deux fils de Jacob qui sont, dit-on, Roumin (Ruben) et Sem'oun (Siméon). Il sera question d'eux plus loin[24]. Tous les villages que je viens de nommer sont rapprochés les uns des autres.

Nassirâh (Nazareth) est la ville où se trouve la maison de Meriem, fille d'Imran, qui y naquit. Cette ville a donné son nom aux chrétiens. Non loin s'élève la montagne de Saïr[25]. On trouve, dans le Pentateuque, une mention relative à Moïse, à Jésus et Mohammed, que la paix repose sur eux! Car il y est dit: « Dieu est venu de Sina et il a voulu être glorifié par Moïse sur le mont Sinaï ». Il y est dit aussi: « Il a fait paraître à Saïr un signe éclatant, annonçant que Jésus paraîtrait à Nassirâh consacrée »; et enfin: « Il a fait paraître dans les montagnes de Faran un signe faisant connaître que Mohammed avait reçu le don de prophétie ». Telles sont les paroles du Pentateuque.

Loudd est une ville où Jésus a résidé. On y voit la maison de Meriem. Elle est l'objet de la vénération des chrétiens.

21 Le *Qoran* mentionne la ville de Madian ou des Madianites aux chapitres VII, V. 82, IX, V. 71, XI, V. 85, XX, XXII, XXVIII et XXIX.

22 « A côté de ce puits, je remarque deux fûts mutilés de colonnes et trois cuves des sarcophages antiques dont l'une est ornée de disques et de guirlandes courant en festons d'un disque à l'autre ». (V. Guérin, *Galilée*, t. I, pp. 488).

23 « D'Abalenon on se rend à Kafar Mandah. Ce village est renommé à cause d'un ancien monument sépulcral qui s'y trouve et qu'on dit être celui de Rabbi Akabia fils de Mahalaïl » (*Les chemins de Jérusalem*, dans les *Itinéraires de la Terre Sainte*, éd. Carmoly, page 255). « A Kafar Menda sont ensevelis Akabia, fils de Mahalaïl, Rabbé Issakhar et Rabban Siméon, fils de Gamaliel. Tous sont sous le village ». (*Les sépulcres des justes*, dans les *Itinéraires de la Terre Sainte*, p. 383). Yaqout dans son *Moudjem oul Bouldan* (tome IV, p. 291) a copié textuellement la notice de Aly el Herewy sur Kafr Mandah.

24 Kaboul est cité sous le nom de Caboul ou Gabul dans le livre de Josué, chap. XIX. V. 27. Cette ville était située sur la frontière occidentale du territoire d'Aser. Le village qui porte aujourd'hui le nom de Kaboul est à une lieue à l'est de Damoun sur la route de St Jean d'Acre à Sakhnin. (Relandus, *Palæstina ex monumentis veteribus illustrata.* [Trajecti ad Rhenum, 1714], p. 668. De Saulcy, *Dictionnaire topographique de la Terre Sainte.* [Paris, 1876], p. 84. V. Guérin, *Galilée*, pp. 422-424).

25 « Seir, mons in terra Edom, in qua habitavit Esau » in regione Gebalena, quæ ex eo quod Esau pilosus » esset et hispidus. Seir id est pilosi nomen accepit... le meminit montis Seir et Isaias in visione Idumeæ. » (Eusebii *Onomasticon*...... ed. Larsow et G. Parthey [Berolini, 1862], p. 337). M. de Vogüé a dans les « *Eglises de Terre Sainte* » réuni tous les renseignement et toutes les traditions relatives à Nazareth, fournis par les relations de voyageurs chrétiens du Moyen Age. Yaqout qui a copié la notice consacrée

Medinet Akka

(La ville de St Jean d'Acre).

Je devrais parler de cette ville lorsqu'il sera traité des sanctuaires qui sont dans les villes de la côte de la Syrie. Je ne la mentionne ici que parce qu'elle est près du lieu où se trouve la source du Bœuf (Aïn el Ba'qar).

C'est de cette source que, suivant la tradition, est sorti le bœuf dont Adam se servait pour labourer la terre. Au-dessus d'elle, s'élève un mechhed ou chapelle, dédié à Aly, fils d'Abou Thalib. Les Francs voulurent le convertir en église; ils placèrent un gardien chargé d'y faire exécuter les travaux nécessaires et de le surveiller. Le lendemain, cet homme déclara avoir vu en songe un personnage qui lui avait adressé la parole en ces termes: « Je suis Aly, fils d'Abou Thalib; dis leur de rétablir le mechhed, sinon quiconque demeurera ici périra »[26].

Les Francs ne tinrent aucun compte de ces paroles et placèrent un autre gardien. Le lendemain, on le trouva mort. Les Francs renoncèrent alors à transformer ce mechhed en chapelle pour leur culte, et il est resté réservé aux musulmans qui y font leurs prières.

Le tombeau que l'on dit être celui de Salih est près de la Qibléh de la grande mosquée. Mais la vérité est que ce prophète est enterré à la Mekke[27].

On visite aussi le tombeau de Akk, le fondateur de la ville. Si l'on en croit la tradition, Akk aurait eu le don de prophétie.

La plaine de St Jean d'Acre a vu succomber un grand nombre de guerriers qui ont donné leur vie pour la foi, dans les batailles qui s'y sont livrées depuis l'année 85 (1187) jusqu'à l'année 87 (1189). Pendant ces deux années, on n'a cessé de combattre pour le triomphe de l'islamisme.

par Aly el Herewy à Nazareth, dit, dans son *Moudjem el Bouldan*, (tome III, page ij, et tome IV, p. 279) que les passages du Pentateuque relatifs à Moïse, à Jésus et à Mahommed se trouvent dans le dixième cahier, chapitre V.

26 La source du bœuf était également vénérée au Moyen Age par les Juifs, les chrétiens et les musulmans. Ibn Djobaïr nous apprend dans la relation de voyage que les musulmans avaient conservé le Mechhed placé sous l'invocation de Aly fils d'Abou Thalib, mais que les chrétiens y avaient placé un autel dans la direction de l'orient et que l'on voyait les chrétiens et les musulmans s'y livrer chacun aux pratiques de leur culte. (*Travels of Ibn Jubair* [Leyde, 1852], page 307).

27 Ce tombeau de Salih placé dans la direction de la Mekke servait, pendant la domination de Francs, de Qibléh à un petit oratoire où les musulmans de passage à S. Jean d'Acre faisaient les prières canoniques. (Ibn Jubair, *Travels*, pag. 307).

Beyrout.

On visite dans cette ville le tombeau d'elAouza'y, que Dieu lui fasse miséricorde! [28].

Ibrahim, fils d'Edhem, est enterré à Djèbèlèh, sur le bord de la mer [29]. Je reviens à la route de Nablous (Naplouse).

Sur la route de Naplouse à Jérusalem se trouve le village de Ladjoun où l'on voit un sanctuaire consacré à Abraham, l'ami de Dieu [30].

Lawy, autre village, renferme le tombeau de Lawy (Lévy), fils de Jacob.

Dhahr el Houmar (le dos de l'âne) est le bourg où est enterré Ben Yamin (Benjamin), le frère de Joseph [31].

Sibisthin (Sébaste) est située dans le district de Filastin. C'est là que reposent Yahia (Jean) fils de Zekeria (Zacharie), sa mère et le prophète Elissa (Élisée). Il a été question ailleurs de la sépulture d'Élisée. On visite également, à Sibisthin, le tombeau de Cheddad fils d'Awes, et on y voit les ruines de monuments antiques [32].

28 Un émir de la province de Gharb dans laquelle est située Beyrout a écrit, dans la première moitié du XVe siècle, une histoire de cette ville qui abonde en faits curieux. Il donne sur les légendes chrétiennes des détails que je crois devoir reproduire ici. « Les chrétiens, dit-il, croient qu'un dragon existait jadis à Beyrout. Les habitants de la ville s'arrêtèrent à la résolution de lui conduire, tous les ans, une jeune fille destinée à être dévorée par lui. Le sort désigna, une année, la fille du seigneur de Beyrout. Elle fut menée de nuit à l'endroit où venait le dragon. Elle invoqua, dans ses prières, l'assistance de Dieu, et s. Georges lui apparut; celui-ci attaqua le dragon et le tua. Le seigneur de Beyrout éleva une église sur le théâtre de ce combat qui est près du fleuve. Les chrétiens représentent en peinture dans leurs églises cette prouesse de s. Georges et il en est peu qui ne possède un pareil tableau. Les chrétiens croient que s. Georges était né à Loudd et qu'il fut mis à mort dans le Haouran par un prince idolâtre. La fête de s. Georges est célébrée dans tous les pays. A Beyrout cette fête est désignée sous le nom de Id en Nehr (la fête du fleuve). Ce jour-là, les habitants de la ville, chrétiens et musulmans se rendent au bord du fleuve. C'est pour les musulmans une pratique blâmable. Cette fête a lieu le 23 du mois de Nissan (avril). Les chrétiens reconnaissent aussi comme sainte, Barbarah (Ste Barbe). Elle est à Beyrout, l'objet d'une vénération particulière et elle a une fête spéciale. On croit aussi qu'il y avait dans l'église des Francs un tableau en bois sur lequel était peint le Messie. Un juif lui donna un coup de couteau et le sang coula de cette blessure. Ce tableau fut transporté à Constantinople et on bâtit une église pour l'y placer. Les Francs professent un grand respect pour cette image ». (*Tarikh Beyrout*, ms. de la Bibliothèque nationale, f. arabe 831, f° 4). Le célèbre jurisconsulte Abder Rahman Ibn Amr el Aouzay mourut en l'année 157 de l'hégire (A.D. 773).

29 Abou Ishaq Ibrahim fils d'Edhem était originaire de la ville de Balkh et appartenait à la famille des princes qui gouvernaient le Takharistan. Il embrassa la vie contemplative et mourut en l'année 161 de l'hégire (777).

30 Ladjoun est l'ancienne ville de Mageddo qui reçut, sous la domination romaine, le nom de Legio. Elle est situé dans la province de Ordounn à dix milles de Thabarièh et à quarante milles de Ramlèh. On voit au milieu de la ville de Ladjoun un roche de forme ronde surmontée d'une coupole. C'est un sanctuaire consacré à Abraham. Une grosse source jaillit de dessous cette roche. On dit qu'Abraham se rendant en Égypte avec ses troupeaux, passa par cette ville: les habitants se plaignirent du manque d'eau au patriarche qui frappa le rocher de son bâton, et en fit sortir une nappe d'eau qui subvient avec abondance aux besoins de la ville, et qui sert aussi à arroser les vergers et les fermes. (Yaqout, *Moudjem oul Bouldan*, tome IV, page 351).

31 Yaqout se borne à copier textuellement la notice de Aly el Herewy. (*Moudjem oul Bouldan*, t. III, page 582).

32 Sébaste est l'ancienne ville de Samarie ou Semerôn: « Sepulcrum ejus (Abadiae) usque hodie cum » mausoleo Elisaei prophetae et Baptistae Iohannis in » Sebaste veneratione habetur, quae olim Samaria di-

NABLOUS.

Hors la ville, s'élève une mosquée construite sur l'emplacement du lieu où Adam se prosterna pour adorer Dieu. C'est sur la montagne de Nablous que, selon la croyance des Juifs, eut lieu le sacrifice d'Abraham; il prétendent qu'Ishaq (Isaac) était la victime désignée. Ils ont, pour cette montagne, une vénération particulière; elle porte le nom de Karizin. Il en est fait mention dans le Pentateuque. Les Juifs y vont faire leurs prières et ils ont un respect profond pour une source qui jaillit d'une grotte; il s'y rendent en pèlerinage.

La population de la ville se compose, en grande partie, de Samaritains [33].

Boulath est un village placé sur la juridiction de Nablous: on prétend que c'est là que Nimroud fit précipiter Abraham dans le brasier.

On y voit aussi la fontaine de Khidhr (Elie) et le champ de Joseph. Ce patriarche y est enterré au pied d'un arbre. Cette assertion est la plus vraie. Quant à la tradition relative à Nimroud, je dois dire qu'il résidait dans l'Iraq et que c'est dans cette contrée qu'il fit jeter Abraham dans le brasier. Je parlerai plus loin de ce fait, s'il plaît à Dieu.

Aouerta est un village sur la route de Nablous à Jérusalem. Les tombes de Youcha, fils de Noun (Josué) et de Moufadhdhal, cousin

» cebatur » (Eusebii, *Onomasticon*). Cf. Relandus, *Palæstina*, pages 980-981.

S. Willibald (723-726) fait mention des tombeaux de S. Jean, d'Elisée et d'Abadiah. « Sed postquam illa » (Samaria) confracta fuerat, construebant iterum unum » castellum ubi prius erat Samaria et vocabant illud » Castellum Sebastiam. Et ibi requiescunt nunc sanctus » Johannes Baptista et Abdias et Heliseus propheta ». (Sanctimonialis Heydenheimensis *Hodœporicon S. Willibaldi*, dans les *Itinera hierosolomytana* publiés par la Société de l'Orient Latin, I, page 269).

Sebastieh à deux heures et demie de marche au nord-ouest de Naplouse. On y voit de très belles colonnades et des ruines de plus haut intérêt. *Topographie de la Terre Sainte p.*

Cheddad fils d'Awes vint se fixer en Syrie dans le district de Filasthin où il mourut en l'année 58 de l'hégire (A. D. 677) à l'âge de soixante-quinze ans. Si l'on s'en rapporte à une autre tradition, son tombeau se trouverait à Jérusalem auprès de la porte appelée Bab er Rahmèh (la porte de la miséricorde); Bab er Rahmèh est une des portes de l'enceinte du Haram ech Chérif.

33 Cf. Relandi *Palæstina*. pag. 1004.

Toutes les traditions relatives à Sichem et au mont Garizim sont déjà rapportées par le pèlerin de Bordeaux. « Ibi (in Neapoli) est *mons Garizim*. Ibi di» cunt Samaritani Abraham sacrificium obtulisse, et » ascenditur usque ad summum montem gradibus nu» mero CCC. Inde ad pedem montis ipsius lacus est, » cui nomen est Sichem. Ibi est monumentum, ubi Io» sephus positus est in villa, quam dedit ei Iacob pa» ter eius ». *Itinerarium a Burdigala Hierusalem usque* (333) dans les *Itinera et descriptiones Terræ Sanctæ* publiés par la Société de l'Orient latin, [Genève 1877], tome I, page 16).

On peut consulter la description du mont Garizim, et celle des Balathat ou douze pierres plates qui, selon les Samaritains, ont été placées par Josué sur le mont Garizim pour former l'autel des holocaustes dans la *Description de la Palestine* par M. V. Guérin — *Samarie*, tome I, pages 424-429.

Phocas qui visita Naplouse en 1185, mentionne le champ de Joseph. Selon la tradition chrétienne, le puits de Khidhr serait celui de Jacob. « Ad radices montis » (Gerizim) est ager quem Iacobus Josepho filio suo » dedit, in quo est puteus Iacobi ». Boulathah serait, si l'on se rapporte à l'assertion de Aly el Herewy, le nom du village bâti sur l'emplacement de l'antique Sichem, « Aouerta est je suppose, dit Yaqout, un mot » hébreu. C'est le nom d'un hameau du pays de » Nablous. Le corps du prophète Ouzeïr (Esdras) » repose dans une caverne. Youcha ibn Noun, Mou» fadhdhal cousin d'Aaron et soixante dix prophètes y » sont, dit-on, enterrés. (Yaqout, *Moudjem oul Bouldan* », tome III, page 745).

de Haroun (Aaron), sont dans une caverne où reposent aussi, dit-on, les corps de soixante-dix prophètes; on conserve, dans la mosquée du village de Seyhoun le tabernacle et la table [34]. Mais la réalité est que la table est dans le sanctuaire de Seyhoun (Sion). On m'a assuré que Jacob demeurait à Seyhôun et que Joseph partit de ce village en compagnie de ses frères. Le puits, dans lequel il fut jeté, est entre Sindjil et Nablous, à droite de la route. Cette tradition est celle qui mérite le plus de créance [35].

Lieux de visitation de la noble ville de Jérusalem et de ses alentours.

La Qoubbet es Sakhrah (le dôme de la Roche, Templum Domini) est le lieu d'où le Prophète, que les bénédictions et la paix de Dieu reposent sur lui! a fait son ascension au ciel. Le dôme recouvre cette roche sur laquelle le prophète est monté pour faire son voyage céleste; on y voit l'empreinte de son pied. J'y ai fait mes dévotions à l'époque de la domination des Francs. Cette roche s'étend, à l'intérieur du sanctuaire, dans la direction du sud au nord et elle est entourée d'une grille en fer.

Aujourd'hui, il n'y a d'apparent que la partie qui se trouve dans la direction de la Qiblèh. Le sanctuaire lui-même est bâti sur une plate-forme surélevée. La roche a, au sommet, une grande palme de largeur; la hauteur en est de deux coudées, et la circonférence de quatre. Sous le dôme de la roche se trouve une grotte qui porte le nom de Magharat oul Arwah (la grotte des Ames). Dieu y a, dit-on, réuni les âmes des vrais croyants; on y descend par quatorze marches. On prétend que le tombeau de Zacharie se trouve dans cette grotte.

J'ai lu, sur le plafond du sanctuaire, l'inscription que je transcris ici: « Au nom du Dieu clément et miséricordieux! Allah est le seul Dieu! Il n'y a pas d'autre Dieu que lui! Il est le vivant, l'éternel. Il n'est saisi ni par l'assoupissement ni par le sommeil. Tout ce qui existe, dans les cieux et sur la terre, est à lui » [36]. Cette inscription est en mosaïque dorée.

La Qoubbet es Sakhrah a quatre porches; je l'ai visitée, au temps des Francs en l'année 569 (1173). On y voyait, en face de la porte qui s'ouvre vis à vis de la grotte des Ames et près de la grille de fer, une image de Salomon, fils de David; à l'ouest de la grille était

34 Seylon est l'ancienne ville de Silo ou Syloun mentionnée au verset 19 du chapitre XXI des Juges. S[t] Jérôme et Eusèbe la placent inexactement à dix ou douze miles romains de Neapolis dans la région de l'Acrabatène. L'arche et le tabernacle furent longtemps conservés à Silo. Cf. Robinson, *Biblical researches*, tome III, pages 269-270. *Dictionnaire topographique de la Terre Sainte*, page 289.

35 Yaqout, tome III, page 162, a reproduit ce que dit Aly el Herewy de Sindjil. Cf. *Biblical researches*, tome II, page 266.

36 *Qoran*, chap. II, vers. 256.

une porte en plomb, au-dessus de laquelle on remarquait une figure de Jésus en or et enrichie de pierres précieuses [37].

La porte orientale qui s'ouvre dans la direction de Qoubbet es Silssilèh (la coupole de la Chaîne) est surmontée d'un arceau sur lequel on lit le nom du khalife el Qaïm bi amr illah, prince des fidèles, le chapitre du *Qoran* « Souret oul Ikhlas » [38] et les mots: « Louange à Dieu! et gloire à Dieu ». Les mêmes inscriptions sont tracées au-dessus des autres portes et les Francs les ont laissées subsister sans y rien changer [39].

À l'est du dôme, on remarque la coupole de la Chaîne. C'est là que Salomon, fils de David, rendait la justice [40]. Au nord de cette coupole se trouve la demeure des prêtres [41]. On y voit des colonnes et des objets dignes d'admiration. J'en parlerai dans mon ouvrage consacré à la description des édifices et des monuments de l'antiquité.

Mesdjid el Aqça (Mosquée d'el Aqça) [42].

Le Mihrab de David et celui d'Omar ibn el Khaththab sont dans cette mosquée [43]; les Francs les ont respectés. J'ai lu, sur le plafond, l'inscription que je transcris ici: « Qu'il soit sanctifié, celui qui a transporté, pendant la nuit, son serviteur du temple sacré de la Mekke au temple éloigné (de Jérusalem) dont nous avons béni l'enceinte.

« Que Dieu accorde son aide à son serviteur et vicaire, Aly, fils de Hassan ed Dhahir li izaz din illah, prince des fidèles. Que Dieu ré-

37 In introitu templi versus occidentem supra vestibulum Christi imago est circa quam hoc continetur epigramma « Hæc domus mea, domus orationis vo- » cabitur ». (Ioh. Wirzburgensis, *Descriptio Terræ Sanctæ*, apud Pezium, *Thesaurus anecdotorum novissimus.* [Viennæ 1711], f°, tome I, col. 495. Tobler, *Descriptiones Terræ Sanctæ*, (Leipzig 1874), p. 125).

38 *Qoram*, ch. CXII.

39 « Idem paries inferior est continuus præter quam » quod quatuor ostiis interrumpitur habens ad Orien- » tem ostium unum cui adjuncta est capella in honorem » Sancti Iacobi consecrata... ab Aquilone habens offi- » cium unum versus claustrum Dominorum in cujus » superliminari plures litteræ Saracenicæ sunt appo- » sitæ... a meridie quoque habet ostium versus edifi- » cium Salomonis. Ab occidente habet ostium versus » Sepulcrum Domini..... utrumlibet istorum duorum » ostiorum videlicet ab Aquilone et ab Occidente sex » habet januas modo valvarum conjunctas; nam illud » versus meridiem habet quatuor illud vero ad Orien- » tem duas tantum ». (Ioh. Wirzburgensis, *Descriptio Terræ Sanctæ*, apud Pezium, *Thesaurus anedotorum novissimus*, col. 495).

40 « C'est, dit Moudjir ed Din, une coupole très-élégante soutenue par des colonnes de marbre. Elle s'élève entre le dôme de la roche et l'escalier du Boraq. On y compte dix sept colonnes sans compter celles du Mihrab. La chaine qui lui a donné son nom pendait du ciel. Lorsque deux hommes ayant une contestation se présentaient devant cette chaîne, celui qui disait la vérité pouvait la saisir: elle échappait à celui qui mentait ». (*Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, édition du Kaire, 1280, pages 112, 373).

41 L'habitation des chanoines de la règle de S[t] Augustin établis par Godefroi de Bouillon.

42 Le lecteur trouvera les plus amples détails sur la coupole de la roche et le Mesdjid el Aqça dans l'ouvrage publié en 1864 par M. le M[is] de Vogüé: *Le temple de Jérusalem, monographie du Haram ech cherif*, pages 90-97 et 99-103.

Le D[r] Barclay a également donné une description de ces deux sanctuaires dans le « *City of Great King*. (Philadelphia), s. d., 462-501.

Moudjir ed Din a résumé dans son histoire de Jérusalem et d'Hébron tout ce qui a été écrit avant lui. (*Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, traduite par M. Sauvaire, Paris, 1876).

43 Cf. *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, traduite par M. H. Sauvaire, pages 97-98.

pande ses bénédictions sur ses ancêtres dont la vie a été pure, et sur ses nobles enfants. Notre maître, le Vézir illustre, celui qui a été choisi par le prince des fidèles et qui lui est sincèrement dévoué, Aboul Qassim, Aly fils d'Ahmed, que Dieu daigne lui accorder son assistance et son appui! a ordonné de construire et de dorer cette coupole. Ce travail a été achevé le dernier jour du mois de Zil Qaadèh de l'an 426 (6 octobre 1035). Il est l'œuvre de l'ornemaniste Abdallah, fils de Hassan, originaire de Misr (Vieux Kaire) [44] ».

Toutes ces inscriptions, et le fond sur lequel elles sont tracées, sont en mosaïque dorée. Celles qui sont sur les portes contiennent des versets du livre sacré et les noms des khalifes. Les Francs ne les ont pas dégradées [45].

J'ai relevé sur une pierre, l'inscription suivante: « La longueur de l'enceinte du Mesdjid el Aqça est de sept cent coudées royales et la largeur de quatre cent cinquante-cinq. » Cette pierre est encastrée dans la muraille de l'enceinte, du côté du nord [46].

Le portique attenant à la partie de la mosquée recouverte par la coupole s'appuie sur seize colonnes de marbre et sur huit piliers.

Le dôme de la Roche est soutenu à l'intérieur par quatre piliers et par douze colonnes. Seize fenêtres, percées tout autour, y font pénétrer la lumière. Le dôme a cent-soixante coudées de circonférence. Cet édifice, avec ses dépendances et y compris la coupole de la Chaîne, couvre une surface de quatre cent quatre-vingt-deux coudées. [47].

44 Je crois devoir donner ici le texte de cette inscription qui mérite une attention particulière.

بسم الله الرحمن الرحيم
سبحان اسري بعبده ليلا من
المسجد الحرام الي المسجد الاقصي
الذي باركنا حوله نصر من الله
لعبد الله و وليه علي بن الحسن
الظاهر لاعزاز دين الله امير المومنين
صلوات الله عليه و علي اباءه
الطاهرين و ابنائه الاكرمين امر
بعمل هذه القبة واذهابها سيدنا
الوزير الاجل صفي امير المومنين
وخالصته ابو القسم علي بن احمد
ايده الله ونصره وكمل جميع ذلك
الي سلخ ذي القعده سنه ست
و عشرين واربع مايــه صنعة عبد
الله بــن الحسن المصري المزوق

45 Ces portes de bronze portent le nom et les titres du Khaliphe Mamoun. Nassiri Khosrau dit, dans sa relation, qu'elles ont été faites à Baghdad.

46 Cette pierre existe encore aujourd'hui à la place indiquée par Aly el Herewy. M. Alric, drogman chancelier au consulat de France à Jérusalem, a eu l'obligeance de m'en envoyer l'estampage. On y lit ces mots:

بسم الله الرحمن الرحيم
طول المسجد سبع مابة و
خمسين ذراع وعرضه اربع مابة
وخمسه وخمسين ذراع بذراع الملك

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux : La longueur du Mesdjid est de sept cent cinquante coudées et sa largeur de quatre cent cinquante cinq coudées. La mesure est la coudée de roi ».

47 Le dôme de la roche a été décrit dans les plus grands détails par tous les écrivains musulmans qui ont donné la description de Jérusalem. Moudjir ed Din leur a emprunté tous les détails qu'il rapporte dans son

La grille en fer qui environne la roche a deux fois la hauteur d'un homme[48].

Les portes qui donnent accès dans ce sanctuaire sont au nombre de quatre. L'une s'ouvre dans la direction de Bab er Rahmèh (la porte de la Miséricorde), l'autre dans celle de Bab Djebrayl (la porte de Gabriel); la troisième est placée en face de la Qibléh et la quatrième vis-à-vis de la coupole de la Chaine. Ce dernier monument a soixante pas de tour.

La caverne des Ames (Magharet oul Arwah) a la hauteur de la taille d'un homme; sa superficie est de onze pas, de l'est à l'ouest, et de treize, du nord au sud. On y descend par quatorze marches.

Une lucarne, pratiquée dans la voûte du côté de l'Orient et qui a une coudée et demie de largeur, y fait pénétrer la clarté du jour. La grotte a cinquante coudées de tour [49].

La galerie du Mesdjid el Aqça a une largeur de quinze pas. La coupole a soixante coudées de haut et quatre-vingt-seize de circonférence; l'édifice qu'elle surmonte a cent soixante coudées carrées.

La mosquée el Aqça s'étend du sud au nord sur une longueur de cent quarante-huit coudées.

Au-dessous de la mosquée, sont les écuries où étaient attachés les chevaux de Salomon, fils de David. On y voit des pierres de dimensions effrayantes. Les mangeoires des chevaux existent encore aujourd'hui [50].

Non loin de là est la chapelle souterraine qui porte le nom de Berceau de Jésus [51].

histoire de Jérusalem et d'Hébron, pages 35, 48, 104 de la traduction de M. H. Sauvaire.

48 M. de Vogüé a donné dans le *Haram ech Chérif ou description du Temple de Jérusalem* (page 95) le dessin de cette grille. La Sakhrah était avant la domination franque entourée d'une balustrade en marbre. Nassiri Khosrau. *Sefer Namèh* page 28 du texte persan et page 91 de la traduction française. (Paris, 1881).

49 À l'angle sud-est, on trouve une petite porte par laquelle on descend sous le rocher dans une espèce de chambre assez spacieuse, blanchie à la chaux et éclairée par quelques lustres qui pendent de la voûte. Cette chambre souterraine mesure huit à dix mètres de diamètre....... Mais ce que cette chambre souterraine présente de plus remarquable, c'est une dalle, qui, frappée par le bâton de l'imam ou le pied du visiteur, donne une sonorité claire qui révèle l'existence d'une cavité..... Cette dalle recouvre, en effet, un puits profond que les musulmans appellent *Bir el erwah* le puits des âmes et sur lequel les légendes ne manquent pas. (*Une visite au temple de Jérusalem et à la mosquée d'Omar* dans le *Bulletin de la société de géographie*, 1861, page 388).

50 M. le D[r] Barclay a donné une intéressante description des substructions qui s'étendent sous le sol du Mesdjid el Aqça. (*The city of the great King.* [Philadelphia, s. d.], pages 503-511).

51 « . . . . En face du mur du Nord se trouve une mosquée souterraine à laquelle on n'arrive qu'en descendant un grand nombre de marches. Cette chapelle a vingt guez sur quinze. Le plafond qui est en pierres repose sur des colonnes de marbre. C'est là que se trouve le berceau de Jésus, sur qui soit le salut. Ce berceau est une pierre, et il est assez grand pour qu'un homme puisse y faire sa prière; je l'y ai faite. On l'a solidement fixé au sol afin qu'il soit immobile. C'est dans ce berceau que Jésus était couché dans son enfance et qu'il adressait la parole aux hommes; il occupe la place du Mihrab.... On voit sur une colonne l'empreinte de deux doigts comme si elle avait été saisie par quelqu'un. On dit que Meriem au moment d'accoucher l'a prise avec ses doigts. Cette mosquée est connue sous le nom de « Berceau de Jésus », Un grand nombre de lampes en cuivre et en argent y sont suspendues et y brûlent toutes les nuits ». (Nassiri Khosrau, *Sefer Namèh*, page 24 du texte persan et page 78 de la traduction française). Cf. Moudjir ed Din, *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, traduite par M. H. Sauvaire, 1876, page 103.

La piscine appelée Birket Beni Israyl est au nord du Mesdjid el Aqça. Bokht Nassar (Nabuchodonosor) la combla, dit-on, avec les têtes coupées des Israélites.

On voit, à Jérusalem, dans l'église des Jacobites un puits où, si l'on s'en rapporte à la tradition, Jésus fit ses ablutions et reçut la conversion de la Samaritaine. On visite, par dévotion, ce puits qui est l'objet d'une vénération particulière.

C'est à Jérusalem que se trouvent la tour de David et le mihrab de ce prophète dont Dieu a fait mention dans le QORAN [52].

Parmi les lieux de visitation, situés en dehors de Jérusalem, je citerai Aïn Selwan (la fontaine de Siloé). Son eau ressemble à celle du puits de Zemzem; la source est sous la roche de la Sakhrah et elle paraît au jour dans la vallée qui s'étend au sud de la ville [53].

Il y a aussi, hors les murs, l'église de Siloé que l'on désigne encore sous le nom de Seylaq: c'est de là que Jésus, ainsi qu'on l'assure, fut enlevé aux cieux: et aussi celle de Seyhoun (Sion) où une table couverte de mets et destinée à Jésus, fils de Meriem et à ses disciples, descendit du ciel [54].

Wadi Djehennem.
(La vallée de Josaphat).

C'est dans cette vallée que se trouve le tombeau de Meriem, mère de Jésus, que la paix repose sur lui! On y descend par trente-six degrés; la coupole est soutenue par seize colonnes de granit et de marbre; huit sont de couleur rouge, et huit de couleur verte. Il y a quatre portes, flanquées chacune de six colonnes de granit. Ce tombeau fut converti en église et c'est aujourd'hui un mechhed dédié à Abraham, l'ami de Dieu. On voit à l'intérieur des morceaux antiques, des colonnes et des œuvres d'un travail admirable.

52 On peut consulter pour la tour et le Mihrab de David, l'*Histoire de Jérusalem et d'Hébron* de Moudjir ed Din, dans la traduction de M. H. Sauvaire, pages 101 et 183; *Qoran*, chap. XXXVIII, v. 20.

53 Le *Qoran* mentionne quatre sources dont deux sont d'eau courante et deux jaillissantes. Les sources d'eau courante sont celles de Beïssan et de Siloé; celles d'eau jaillissante, les sources de Zemzem et d'Akka. Au milieu du XIe siècle les bords du ruisseau de Siloé et les natatoria étaient couverts de maisons et de jardins qui avaient disparu quelques années après la prise de Jérusalem par les Francs.

54 Cette table ou plutôt cette nappe était en cuir rouge; Dieu la fit descendre du ciel soutenue et couverte par deux nuages, pour Jésus et pour ses apôtres. Sur cette nappe se trouvait un poisson frit sans écailles et sans arêtes, entouré de poireaux. Près de sa tête était le vinaigre et près de sa queue le sel. Il y avait, en outre, cinq pains ronds sur chacun desquels était une olive, cinq grenades et cinq dattes sèches. Moudjir ed Din rapporte cette légende dans tous ses détails dans son *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, pages 144-148.

Lieux de visitation des chrétiens.

Le plus important de tous est l'église connue sous le nom de Qoumamèh. Cet édifice est cité parmi les merveilles du monde. Je le décrirai certainement dans mon ouvrage sur les monuments. J'en ferai connaître le plan et je rendrai compte de tout ce qui se trouve à l'intérieur.

Dans cette église est le tombeau que les chrétiens appellent *Qiamèh* (Résurrection), parce qu'ils croient que c'est là qu'eut lieu la résurrection du Messie. Mais la vérité est que l'endroit sur lequel s'élève l'église était hors la ville et s'appellait Qoumamèh, parce que c'était là que l'on jetait les immondices, que l'on coupait le poing aux malfaiteurs et que l'on crucifiait les larrons. Telle est la version de l'Évangile, mais Dieu sait mieux toutes choses [55].

On voit, dans cette église, le rocher qui se fendit et de dessous lequel surgit Adam, lorsque la croix y fut plantée. Cette église renferme le jardin de Joseph le Juste et on y a le spectacle du feu sacré. J'ai résidé assez longtemps à Jérusalem, pendant la domination des Francs, pour connaître leur manière d'être et d'agir.

Route de Jérusalem à Medinet el Khalil (Hébron).

Le tombeau de Rahil (Rachel), mère de Joseph, s'élève sur le côté droit de la route.

Beït Lahm (Bethléem) est le nom du village où naquit Jésus, que la paix soit sur lui, et où se trouvent les tombeaux de David et de Salomon.

L'église de Bethléem est remarquable par la beauté de sa construction: elle est en marbre et couverte de mosaïques. Les colonnes sont admirables. La date de sa fondation remonte à plus de douze cents

55 Le voyageur persan Nassiri Khosrau qui visita Jérusalem en 439 de l'hégire (A. D. 1047) a donné dans sa relation une courte description de l'église du S. Sépulcre qui venait d'être reconstruite après avoir été rasée par l'ordre du khalife d'Égypte El Hakim bi amr illah.

« L'église de Qoumamèh, dit-il, a de vastes proportions; elle peut contenir huit mille personnes. » Elle est magnifiquement décorée de marbres précieux, » de sculptures et de peintures. On voit à l'intérieur » des brocards de Grèce et des peintures, et on a prodigué l'or dans son ornementation. On remarque, » en plusieurs endroits, l'image de Jésus monté sur un » âne et les portraits d'autres prophètes, tels que ceux » d'Abraham, d'Ismayl, d'Isaac, de Jacob et de ses » enfants. Ces tableaux sont enduits d'un vernis fait » avec de l'huile de Sandaros. Une plaque de verre mince » est posée sur chacun d'eux: elle leur donne un vif éclat » et les préserve sans que l'on ait besoin de les couvrir » d'un rideau. On les garantit ainsi contre la poussière. » Les serviteurs de l'église nettoient ces verres tous les » jours. Il y a, en outre, plusieurs lieux consacrés dont je » ne ferai pas la description pour ne point allonger » mon récit. Dans un endroit de cette église, on voit » divisée en deux parties la représentation du paradis et » de l'enfer. Sur une moitié se trouvent les élus et le » paradis, sur l'autre les damnés et l'enfer. On ne saurait contempler rien de pareil dans le monde entier. » Un grand nombre de prêtres et de moines attachés à » cette église y lisent l'évangile, y font leurs prières » et s'y livrent nuit et jour à des actes de dévotion ». (*Sefer Namèh*, pages 35 et 36 du texte persan, et pages 107-108 de la traduction française).

ans, ainsi que le fait est constaté par une inscription gravée sur une poutre et qui, jusques à nos jours, n'a subi aucune altération [56].

On voit aussi dans ce village le mihrab d'Omar fils d'el Khaththab; il est intact; les Francs l'ont respecté jusques à présent.

· MEDINET EL KHALIL (Hébron).

La caverne où sont déposés les corps d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Sarah et aussi ceux, dit-on, d'Adam, de Noé et de Sem, est dans cette ville. Elle se trouve sous le sanctuaire que l'on visite en pèlerinage [57].

Lorsque je me trouvais à Alexandrie en 575 (1179), j'ai entendu lire au cheikh Hafiz Abou Thahir es Selefy un opuscule écrit par un auteur dont le nom m'échappe. Je ne puis consulter mes livres, car ils m'ont été enlevés par les Francs à Khouweïlifèh, dans le combat qu'ils ont livré sous les ordres d'Inkitar (Richard, roi d'Angleterre). Ce prince dépêcha vers moi une personne pour me proposer la restitution de ce qui m'avait été enlevé et me dédommager au double. Il me fit prier de me rendre auprès de lui, mais je ne voulus pas y consentir. Ces faits eurent lieu en l'année 588 (1192).

Il était dit, dans l'ouvrage dont je viens de parler, que l'auteur se rendit en pèlerinage à Hébron et qu'il y rencontra le gardien du sanctuaire, qui était un Grec. Il se mit en rapport avec lui, lui offrit un présent et lui demanda de le faire descendre dans la caverne. Le gardien lui promit d'accéder à son désir, après le départ des pélerins et lorsque la neige commencerait à tomber. Les étrangers partirent à cette époque. Le gardien vint alors le trouver et le conduisit près d'une dalle qu'il souleva. Il se munit d'une lumière et tous deux descendirent environ soixante marches. Ils entrèrent dans une caverne spacieuse où l'on sentait l'air circuler. Abraham était étendu sur un banc de pierre. Son corps était recouvert d'une étoffe verte et le vent agitait ses cheveux blancs.

A côté de lui étaient Isaac et Jacob. Le gardien s'approcha alors d'un mur qui s'élevait dans la caverne; son compagnon voulut jeter les yeux derrière ce mur, mais on entendit une voix prononcer ces mots: « Arrière, ce lieu est sacré » [58].

56 Vogüé, *Les églises de Terre Sainte*, pages 46-116. La basilique de Bethléem fut construite entre les années 327 et 333.

57 M. Quatremère a, dans sa traduction de l'« *Histoire des sultans Mamlouks* » de Maqrizy et dans l'appendice du 1er volume (Paris, Ie partie, pages 239-252) réuni tous les détails qu'ont pu lui fournir les historiens Orientaux et les voyageurs Européens, sur la ville d'Hébron et le tombeau du patriarche Abraham.

58 Le récit de cette visite à la caverne où sont déposés les corps des patriarches est dû au Cheikh Mohammed ibn Bekran qui, au commencement du IVe siècle de l'hégire, était Khatib du sanctuaire d'Hébron, et qui sous le règne, du Khalife Radhi Billah, exerça les fonctions de Qadi à Ramlèh. Le personnage qui descendit dans la caverne se nommait Abou Bekr el Eskafy: il était accompagné par un vieillard nommé Sa'louk. Ibn Assakir dit avoir lu et

J'ai lu dans le Pentateuque qu'Abraham acheta à Afroun, fils de Souhar, la caverne d'Hébron pour la somme de quatre cents dirhems et qu'il y enterra Sarah. Telle est la version du Pentateuque. Dieu sait mieux toutes choses.

On visite, en dehors du sanctuaire, le tombeau de Joseph: mais le fait exact est celui que j'ai mentionné plus haut [59].

Voici ce qu'affirme l'auteur de cet ouvrage, Aly el Herewy, que Dieu daigne lui pardonner ses péchés!

Je me rendis à Jérusalem en 569 (1173) et je vis dans cette ville et à Hébron, des vieillards qui me racontèrent que sous le règne du roi Bardawil (Baudouin), un éboulement se produisit dans la caverne. Le roi autorisa quelques Francs à y entrer. Ils virent Abraham, Isaac et Jacob dont les linceuls tombaient en lambeaux. Ils étaient adossés contre les parois de la caverne et des lampes étaient suspendues au dessus de leurs têtes nues. Le roi fit renouveler les linceuls et fermer la brêche. Ce fait eut lieu en l'année 513 (1119). Le chevalier Biran qui résidait à Bethléem et jouissait, parmi les Francs, d'une grande notoriété à cause de ses qualités viriles et de son grand âge, m'a dit être entré dans la caverne avec son père et avoir vu Abraham, Isaac et Jacob qui avaient la tête nue. « Quel âge aviez vous? » lui demandai-je. « Treize ans, me répondit-il ». Il ajouta que le chevalier Djofry (Geoffroy) fils de Djordjy (Georges) avait été chargé par le roi de renouveler les linceuls et de réparer la brêche de la caverne. Je demandai de ses nouvelles; on me répondit qu'il était mort depuis longtemps. Si le récit qui m'a été fait est exact, j'ai parlé à une personne qui a vu Abraham, Isaac et Jacob en réalité et non en songe [60].

Route de Jérusalem à Asqalan (Ascalon).

Beït Djibrin est, dit-on, la ville dont Dieu a fait mention dans le chapitre de la Table (Souret oul Maydèh), dans le passage relatif à Moïse. « Entre, ô mon peuple! dans la terre sainte que Dieu t'a destinée. Ne vous tournez pas en arrière de peur que vous ne marchiez à votre ruine. Ce pays, ô Moïse, répondirent ils, est occupé

copié ce récit dans un recueil de traditions, et Moudjir ed Din l'a inséré dans son histoire de Jérusalem et d'Hébron, pages 42 et 43 de l'édition du Kaire. Il se trouve aux pages 8 à 11 de la traduction de M. H. Sauvaire.

59 Ce tombeau de Joseph s'élève à l'ouest en dehors de l'enceinte du sanctuaire. Il fut découvert au X[e] siècle sous le règne du Khalife Mouqtadir Billah par Ibrahim ibn Ahmed el Khalendji. Une esclave du khalife qui résidait à Jérusalem fit construire une coupole au dessus de cette tombe. (Moudjir ed Din, *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, pages 64-65 et pages 22-23 de la traduction de M. Sauvaire).

60 Un extrait de ce passage de Aly el Herewy a été inséré par Yaqout dans l'article qu'il a consacré à Hébron, et il a été reproduit en entier par Abdoul Ghany el Nabloussy dans la relation de son voyage en Palestine. (Ms. de mon cabinet, f° 89).

par un peuple de géants (Djebbarin). Nous n'y entrerons pas tant qu'ils n'en seront pas sortis. S'ils s'en éloignent, nous y entrerons [61] ».

La ville des géants (Medinet oul Djebbarin) dont il est question dans ce passage révélé serait, selon certains auteurs, Rihha (Jéricho) et selon d'autres Amman. Cette dernière opinion est plus exacte.

On voit à Beït Djibrin les ruines de monuments antiques [62].

Sur le route de Beït Djibrin à Asqalan est la vallée des Fourmis (Wadi en Niml) où, selon la tradition, Salomon adressa la parole à ces insectes [63].

Asqalan est une noble cité et une place forte qui n'a pas sa pareille pour la beauté et la solidité de ses fortifications. On cite des traditions du Prophète qui la concernent.

On voit à Asqalan un puits qu'Abraham a, dit-on, creusé de ses mains.

C'est dans un mechhed de cette ville qu'était conservée la tête de Husseïn, fils d'Aly. Elle fut transportée au Kaire lorsque les Francs se rendirent maîtres de la ville, en l'année 549 (1154). Moi qui suis l'auteur de ce récit, je suis entré à Asqalan en l'année 570 (1174) et j'ai passé une nuit dans la chapelle consacrée à Abraham. Le prophète, sur qui reposent la paix et les bénédictions de Dieu, m'apparut pendant mon sommeil. Plusieurs personnages l'entouraient. Je lui donnai le salut, lui baisai la main et lui dis: « Qu'il serait beau, ô prophète de Dieu, de voir cette place forte au pouvoir de l'islamisme ! » — « Elle lui reviendra, répondit le prophète, et elle servira d'exemple aux hommes. » Je me réveillai et j'écrivis les détails de ce songe sur la muraille de la chapelle qui fait face à la Qiblèh, et j'y inscrivis la date.

La prise de Jérusalem et celle d'Asqalan eurent lieu en 583 (1187). L'inscription que j'avais tracée en 570 (1174) a été vue par un grand nombre de marchands et de gens de guerre.

Le cimetière d'Asqalan renferme les corps de saints et de compagnons du prophète; mais on ne sait pas exactement où sont leurs tombeaux. Il en est de même pour les tombes qui sont à Gazza, à Acre, à Tyr, à Sayda et dans tout le pays du littoral.

Gazza est une noble ville où l'Imam Chafey dont le nom est Mo-

61 *Qoran*, chap. V, vers. 24 et 25.

62 Beit Djibrin est l'ancienne ville de Baitogabra ou Éleutheropolis. Le roi Foulques y fit construire en 1143 un château dont la garde fut confiée aux Hospitaliers, et qui était considéré comme inexpugnable. Elle tomba au pouvoir de Saladin après la bataille de Hittin. Les historiens des croisades désignent cette place sans le nom de Gibelin.

63 On lit dans le *Qoran* (chap. XXVII, v. 17 et 18). « Un jour les armées de Salomon, formées de génies et d'hommes, se rassemblèrent devant lui et les oiseaux aussi. — Lorsque toute cette troupe arriva à la vallé des formis, une d'elles dit: O fourmis! rentrez dans vos demeures, de peur que Salomon et ses armées ne vous foulent aux pieds par mégarde... »

hammed ibn Idris a reçu le jour. On y voit le tombeau de Hachim, fils d'Abdoul Menaf, aïeul du Prophète. Son nom était Omar [64].

Qaissarièh de la côte est une ville au sujet de laquelle on a des traditions du Prophète, comme pour Asqalan et son ribath. Youbna est un village situé entre Jaffa et Asqalan [65]. On y montre un tombeau que l'on dit être celui de Abou Horeïra. Nous avons déjà parlé de ce compagnon du Prophète. Dieu seul connaît la vérité!

Ramlèh est une ville fort peuplée. Oubadèh, fils de Samit, y est enterré [66].

Amouas. On voit, en ce lieu, les tombeaux d'un grand nombre de compagnons du Prophète et de Tabi' qui y moururent de la peste. On cite parmi eux Abder Rahman ibn Mouadh ben Djebel et ses enfants, Harith, fils de Hicham, Souhaïl, fils de Amr et bien d'autres dont le lieu de sépulture n'est pas exactement connu. Il en est de même à Yarmouk, où beaucoup de compagnons du Prophète succombèrent les armes à la main et parmi eux Thoufaïl, fils de Amr et Ikramah, fils d'Abou Djahl. On ignore où sont leurs tombes, et le même fait est constaté à Adjnadeïn [67].

64 Gazza, dit Khalil edh Dahery, est une belle ville située sur le terrain uni et qui produit des fruits en abondance. On lui a donné le surnom de Dehliz oul Moulk (le vestibule du royaume). Elle est, en effet, la première ville que l'on rencontre quand on se rend d'Égypte en Syrie; Baudouin III fit relever les ruines de Gazza, l'entoura de solides fortifications et en confia la garde aux Templiers. Elle fut démantelée aux termes de la trêve conclue entre Saladin et Richard Cœur de Lion. Selon la tradition musulmane Salomon aurait vu le jour à Gazza.

65 Youbna est un petit village bâti sur une éminence sur le bord oriental du Wadi Roubin. Les croisés y bâtirent un château qui portait le nom d'Ibelin. Le tombeau de Roubin (Ruben) était un lieu de pèlerinage et il s'y tenait au Moyen Age une foire très fréquentée; Cf. *Moudjem oul bouldan*, tome IV pag. 1007.

66 Oubadèh fut envoyé en Syrie par le khalife Omar pour y exercer les fonctions de Qadi. Il résida d'abord à Hims, puis il se fixa à Ramlèh où il mourut en l'année 34 de l'Hégire, (A. D. 634).

67 Amouas ou Imouas, selon l'orthographe adoptée par Zamakhchary, est, au rapport de Mohalleby, un joli village situé à six milles de Ramlèh sur la route de Jérusalem; Amouas est l'ancienne ville qui a porté les noms de Emmaüs et de Nicopolis. Belazory dans son *Livre des conquêtes* (*Kitab el foutouh*) a donné les noms des compagnons du prophète qui périrent dans ces deux batailles. (*Liber expugnationum regnorum*, ed. de Goeje; Lugduni Batavorum, 1866, pp. 113, 114. 135-138). M. de Goeje en a retracé les péripéties dans son *Mémoire sur la conquête de la Syrie* (*Mémoires d'histoire et de géographie orientales*, Leyde, 1864, n. III).

2.

LES *REMEMBRANCES* DE LA HAUTE COUR DE NICOSIE.

LES *USAGES DE NAXOS*

FRAGMENTS.

Voici deux fragments juridiques sur lesquels j'appelle l'attention:

Le premier fait partie d'une série de textes aujourd'hui perdue, ou, du moins, non retrouvée, mais dont divers témoignages attestent l'existence au Moyen Age.

Le second est un chapitre d'*Usages* ou *Assises* aussi nouvelles pour moi, que l'étaient, pour nous tous, il il y a peu d'années, les *Assises d'Antioche* si heureusement découvertes, publiées et traduites en 1876, par les Pères Mékhitaristes de Saint Lazare.

I.

Fragment des Remembrances *de la Haute Cour de Nicosie.*

Le manuscrit de la bibliothèque de Sir Thomas Phillipps n. 5684 est sur papier et du XVI° s. Il contient: 1° la traduction italienne de l'ouvrage de Jean d'Ibelin; 2° la traduction italienne de l'ouvrage de Jacques d'Ibelin; 3° celle de G. le Tort — ces traductions sont publiées et connues; — 4° la traduction italienne d'un petit texte français fort remarquable qui se trouve au t. II, p. 427 des *Assises* de l'édition Beugnot; je ne sache pas qu'on ait signalé cette version italienne; 5° enfin la traduction italienne d'un extrait de *Remembrances* de la Haute Cour de Nicosie: cet extrait fait l'objet de la présente notice.

Les *Remembrances* remontent très-haut dans l'histoire du droit latin en Orient:

Nous connaissons la date précise de l'installation d'un greffe à la cour d'Acre: c'est en 1250 que le sire d'Arsur propose de tenir des registres où l'on consignerait les conclusions des parties et les sentences du tribunal. La proposition fut adoptée et, peu après, la Cour du Vicomte (juridiction bourgeoise) eut ses registres [1].

1 Beugnot, *Assises*, t. II, p 242, 243, 349, 371.

Ce système s'introduisit plus tard à la Haute Cour. Il était en vigueur à la cour de Nicosie [2] comme a la cour d'Acre.

C'est sans doute à l'aide de ces précieux registres judiciaires ou *Remembrances*, qu'un jurisconsulte anonyme avait compilé un recueil de jurisprudence dont voici le titre abrégé et traduit en italien: *De' casi seguiti et sententie fatte in Acre et in Cypro*. Les commissaires vénitiens chargés, en 1531, de rechercher et de traduire les plus importants ouvrages du droit d'Outre-Mer signalent ce recueil en ces termes:

« . . . . . L' altro si chiama *De' casi seguiti et sententie fatte in Acre, mentre* [3] *si » tenne li la corte da poi la perdita di Hierusalem et in Cypro in quelli medesimi » tempi, et consulti rechiesti da l'una corte à l'altra, che forono missi in scrittis poco » da poi che si perseno le prime Assise in Hierusalem.* Questa opera, quantunque la » sia stà poi redutta ne le prenominate Assise, che hora si ha de l'alta corte, pur » è di molta autorità et conforme ad esse, et similiter bisognando si potrà poi tra» dure con tempo ».

De ce recueil ainsi décrit en 1531 nous ne savons rien de plus que ce que nous ont appris les Vénitiens; mais un court extrait des *Remembrances* de la Haute Cour de Nicosie a été traduit en italien et transcrit dans le ms. de sir Thomas Philipps 5684. Il est ainsi annoncé dans le ms.: *Copia tratta dal libro delle Remembranze de l'alta corte.*

Nous possédons depuis longtemps des extraits considérables des *Remembrances de la Segrète de Nicosie* pour les années 1468-1469: ils ont été publiés par M. de Mas Latrie dans sa belle et abondante *Histoire de Chypre*. Bien qu'une des divisions des *Remembrances de la Segrète* se rapproche beaucoup des *Remembrances de la Haute Cour*, puisque cette division contient uniquement des actes passés devant la Haute Cour [4], il faut bien se garder de confondre les *Remembrances de la Haute Cour* avec les *Remembrances de la Segrète* ou *Cour des comptes*. Ce sont deux séries absolument distinctes, tout comme la Haute Cour elle-même est distincte de la Segrète. La Segrète a ses registres; la Haute Cour a les siens. Comment donc certains actes, passés devant la Haute Cour et déjà certainement consignés dans ses *Remembrances* sont-ils encore enregistrés à la Segrète? La raison en est simple: ces actes intéressent le fisc, le domaine royal; voilà pourquoi ils passent par ce second enregistrement de la Segrète [5]. Tous les actes publiés par M. de Mas Latrie sont dans ce cas.

Tout acte enregistré à la Segrète débute par cette formule: « Nos bien amés et » feaulls concelliers. Sachez que le . . . . nous, pour nous et pour nos hers, » en la presence de partie de nos homes yci desous nommés chevaliers courch . . » . . . . . avons, etc.

Et à la fin:

» Pour ce, vous mandons que ces, nos presentes doiés faire atacher o livre des » *Remembrances* et as autres escritures de nostre Segrete, et poursure et faire conme » susdit est. Donné à . . . . . . Confermé. »

Aucune formule de ce genre dans les *Remembrances* de la Haute Cour, si j'en juge par l'extrait que je viens de signaler. L'acte débute ainsi:

« Nel giorno di sabato, all' 8 del mese di marzo 1420, etc. »

C'est l'affaire elle-même, nue, pour ainsi dire, et dépouillée de toute formule de

2 Je signale notamment cette allusion aux registres de la Haute Cour de Nicosie: « ensi comme par la haute court se contient » (acte de 1383-1391, dans Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 397).

3 Je considère ces mots *mentre in . . . Hierusalem* comme faisant partie du titre et comme devant être imprimés en italique, On les a pris quelquefois pour une réflexion des commissaires vénitiens (Mas Latrie. *Histoire de Chypre*, t. III, p. 517).

4 Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, t, III, pp. 245 et suiv.

5 Cf. Beugnot *Assises* t. II, p. 242.

chancellerie. A la Segrète le roi transmet un acte passé devant une autre cour: on copie son mandemant. A la Haute Cour on prend note directement des actes et des jugements rendus.

Le fragment des *Remembrances* de la Haute Cour que contient le ms. de sir Thomas Philipps 5684 peut être résumé en ces termes:

« Alis Proth, femme de Paul de Tabarie [6], donne avec le consentement du roi, » représenté par l'amiral Pierre le Jeune, son fief de Tamassos (ou Tarmassos) à » sa fille Andriole et aux descendants directs et légitimes d'Andriole ».

Cet acte (de juridiction gracieuse) est du 8 mars 1420. Il fournit ainsi une date nouvelle pour l'histoire de l'amiral de Chypre, Pierre le Jeune dont on ne suivait pas la trace au delà du 8 décembre 1414 [7].

La solennité de ce don par devant la Haute Cour est conforme aux traditions du droit d'Outre-mer. Nous lisons dans un document de 1338:

« Les fiés que se donent par ses homes liges à ciaus qui doivent être sous-vas » se doivent doner par l'usaige devant le roi et la court et par persone qui aie tel » servize en son fié que il le puisse doner et que autrement le don qui se feïst » n'en vaut » [8].

Après cette introduction un peu longue, j'ai hâte de reproduire le texte du ms. de sir Thomas Philipps 5684.

Copia tratta dal libro delle Remembranze de l'alta corte, lo infra [9]....

Nel giorno de sabato, all'8 del mese di marzo 1420 de Christo, el re in presentia de parte delle soi homini sotto nominati, ordinò in loco de sua signoria, ser Piero Gienne, l'armiraglio de Cypro, ser (.?..) [10] de Montclif [11], ser Zuan de Milmars, corte [12]; et comandò ch'el ditto armiraglio, el qual è ordinato in loco del re, in la presentia della ditta corte, debia aldir dame Alis Prot, moglie del ser Polo de Tabaria qualmente ella vora dar il suo feudo di Tamaso [13], per el consentimento et voluntà del dito signore re, dal quale ella tien el dito feudo, et per lo poter che el signor re li dona al presente, et similmente per consentimento et voluntà del suo marito, che deve esser presente, el qual feudo e il prastio di Tarmasso, che è ala contrada del Çarpasso et una parte al casal di Coronia, con tuti soi dreti, rasone, usanze et pertinentie a sua fiola Andriola, la qual è sua dretta herede; come far lo puo segonto l' assisa del dito reame, e a soi heredi descendenti dal suo corpo della dita Andriola

6 Forme ancienne: *Tibériade*. Je ne sais si ce Paul de Tabarie appartient à la famille des princes de Tabarie. Si cela était, nous aurions un nom nouveau à ajouter à la liste de du Cange revue par M. Rey. Le dernier des princes de Tabarie qui figure sur cette liste est Jean, mort en 1402 (Du Cange, *Les familles d'Outre-mer*, édit. Rey, p. 462).

7 L. de Mas Latrie, *L'île de Chypre* (Paris, 1879), p. 345. L'épitaphe de Pierre le Jeune a été trouvée par M. de Mas Latrie à Nicosie: malheureusement la date de la mort est effacée.

8 Traité de 1338 entre Hugues IV et la République de Gènes dans Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 174.

9 Il faut probablement complèter avec le mot *scritto* ou *scripto*. Après *infra scripto* un mot abrégé qui donnerait, semble-t-il, *millesimo*.

10 Le manuscrit donnerait ici *Caras*.

11 Entre *Montclif* et *ser* un *di* qui me paraît inutile.

12 Sur cette formule, conf. Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, t. III, p. 245, n. 8.

13 Je trouve un *Tamassos* dans le district d'Orini et Tyliria, mais non dans le Karpas. Il y a là une difficulté géographique que je ne suis pas en mesure de résoudre. Plus bas, j'ai lu et je laisse *Tarmassos* qui est peut-être la vraie forme et que je ne trouve pas davantage.

de legitimo matrimonio, con tal conditio che se Iddio facesse il suo comandamento della dita Andriola et degli soi heredi descendenti dal suo corpo de legitimo matrimonio, il dito feudo possi cader, demorar, et esser della ditta dame Alis Proth et delli soi heredi descendenti dal Proth il [14] dito feudo, si come se la presente donatio fatta non fosse.

II.

Fragment des *Usages de Naxos.*

Nous ignorions complètement jusqu'à ce jour l'histoire juridique de l'Archipel et en particulier celle du duché de Naxos. Un document que j'ai eu la bonne fortune de trouver dans un manuscrit du British Museum ouvre à cet égard des horizons nouveaux.

Le manuscrit du British Museum 8512 (XVe siècle) contient le texte bien connu des *Assises de Romanie.* Comparé avec l'édition de Canciani, le texte de ce manuscrit n'offre pas de variantes importantes. Toutefois l'ordre des chapitres n'est pas toujours le même et l'explicit diffère dans Canciani et dans notre manuscrit: Voici l'explicit du ms. 8512:

« Explicit liber de consuetudinibus imperii Romanie. Deo gratias.
» Predicti autem ordines scripti et assemplati fuerunt per me Franciscum Plancho,
» notarium cancellariæ, in MCCCCXXIII, indictione prima, die XXIIII Iulii ».

A la suite des *Assises de Romanie* on a ajouté (fol. 21 v°) un fragment italien extrait des *Usages* (*Usanze*) *de Naxos.* Naxos a donc eu, comme Antioche, comme la Romanie, ses Usages ou Assises.

Les *Usanze* que mentionne notre manuscrit furent rédigées, si je comprends bien mon texte, par Iacomo Crispo, lieutenant de Naxos (Usanze del magnifico miser Iacomo Crispo loco tenente della Naxia). Il paraît naturel d'identifier Iacomo Crispo avec le personnage du même nom que mentionne Hopf [15] et qui gouverna fort peu de temps Naxos à partir de 1494. Ce Crispo rédigea-t-il en entier les Usages de Naxos? Ne fit-il que compléter ou réviser un texte antérieur? C'est ce que nous ignorons entièrement:

Le fragment du ms. 8512 peut se résumer ainsi:

Lorsqu'une terre a été par acte constituée en fief à un vassal et aux hoirs de son corps (c'est-à-dire ici aux aînés), si le vassal après avoir possédé an et jour, obtient du suzerain légitime l'autorisation écrite de transmettre entre vifs ce fief à un autre de ses enfants ou à un parent, cette seconde autorisation et le don vaudront, pourvu que le premier acte ait été détruit, et que le fils du parent ait eu pendant 40 jours la saisine du fief; mais si le premier acte n'a pas été détruit et si l'autre fils ou parent n'a pas été mis en possession, l'autorisation du suzerain reste sans valeur.

A la suite de cet extrait se trouve la table des *Usances de Romanie.* Au folio 22 v°, fragment d'une table que j'ai parcourue très rapidement et que j'ai n'ai pu identifier.

Je souhaite vivement que les *Usages de Naxos* dont on va lire un chapitre soient retrouvés un jour. Ces *Usages* et les *Remembrances de la Haute Cour* ajouteraient à

14 Cette répétition paraît inutile.
15 Hopf, dans Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyklopædie,* t. 86, p. 165.

la collection des documents intéressant le droit latin en Orient, un contingent nouveau et fort important

Voici le texte lui-même:

Lo infrascripto capitolo si è extracto dalle Usanze del magnifico miser Iacomo Crispo locotenente della Naxia per mi Iohane Antonio Iordoano (?), cancellario della Naxia.

Quando alcuno signor, sia chi si voglia, dona ad alcun terra de feudo et si fa lettre come le dona a lui e a li sui heredi del suo corpo, e mete lo in posessio, e sta in saysina publicamente ano e jorno, e poi intravien caso che lui chi have quel don lo dona ad altro et impetra letre da quel signor che lui possa donar a quello altro suo fiolo over ad alcuno altro delli sui amici et fa li etiam lettre de donacion, s'el guastera le prime lettre lequali diseno a lui e a li sui heredi del suo proprio corpo, e mete in possessio quello altro suo fiolo over amico, loqual dimora jorni XL in saysina pacificamente in sua vita, la seconda lettra sara de valor e lo don. Ma se non guasta le prime lettre e che non meta in posessio quelui in sua vita, le sue altre lettre ne lo don non sono de valor, perche da poi che la prima lettra si trova in pie, quella porta la hereditazio, pero che lo primo fiolo è [16] lo herede de quelli che ha la lettre ad [17] heredi de corpo, pero che alguno signor dapoi che l'a donado cum sue lettre ad una persona non puol disfar la sua donacion per donarlo ad un altro, sensa cason de disheritanza.

Paul Viollet.

16 Je corrige *è*; j'avais lu: *et*.

17 Je ne parviens pas à corriger ce passage qui me paraît un peu défectueux. Il y a peut-être une abréviation au dessus du *d*.

D.

MÉLANGES HISTORIQUES

ET

ARCHÉOLOGIQUES

I.

ÉTUDES SUR LES DERNIERS TEMPS

DU ROYAUME DE JÉRUSALEM

A.

LA CROISADE DU PRINCE ÉDOUARD D'ANGLETERRE

(1270-1274) [1]

Le 24 juin 1268, dans un synode tenu à Northampton [2], auquel assistaient le cardinal Ottoboni, Nicolas, évêque de Winchester et de nombreux seigneurs, le prince Édouard d'Angleterre avait, à la suite d'une solennelle prédication de la croisade et sur les pressantes instances du cardinal, fait vœu de prendre la croix. Son frère Edmond, le comte Henri l'Allemand, fils de Richard, roi des Romains, environ cent-vingt chevaliers, parmi lesquels vingt-deux seigneurs bannerets [3]

1 J'adresse mes plus sincères remerciements à M. Edmund Bishop, de Londres, à qui je dois une foule de renseignements utiles.

2 Reinhold Pauli, dans Lappenberg, *Geschichte Englands* III, p. 832 et suiv. — Une histoire de la croisade d'Édouard, en grande partie tirée du *Liber de antiquis legibus*, qui était encore inédit à ce moment, a été donnée par Sam. Bentley dans ses *Excerpta historica or illustrations of English history* (London, 1833, p. 266-276). — Le fait qu'Édouard demanda formellement au pape la permission d'entreprendre la croisade, ressort des lettres de ce dernier pape citées par Tillemont, (*Vie de saint Louis*, V, 67); le 24 janvier 1268, Clément IV, communiqua à s. Louis la réponse qu'il avait faite au prince Édouard relativement à la croisade projetée par lui (Martène, *Thes. an.*, II, 563 n., 583). Sur la prédication de la croisade de en 1260-1269 en Angleterre, v. Potthast, *Reg. pont.*, n. 17964, 18569, 19123 s, 19351, 19707, 19861, 20523; Raynald. *Ann.*, 1268 § 52.

3 *Lib. de antiq. legibus* (Camden society, 1846 p. 107); Wykes, *Chron.* 217, 218; (cf. Tillemont, V, 68 et s.). Cette dernière chronique compte au nombre des croisés les comtes de Glocester et de Va-

et une grande quantité d'hommes du peuple suivirent son exemple. Puis des frères Prêcheurs et Mineurs parcoururent les villes et les campagnes, exhortant tous les fidèles à prendre part à la croisade.

Le roi s. Louis qui dans le même temps était occupé activement à préparer une seconde croisade, fit alors inviter le prince Édouard à venir s'entendre avec lui à ce sujet. En conséquence Édouard se rendit à Paris, le 9 août. Là, après avoir opposé quelques difficultés tirées surtout de son manque de ressources personnelles et de l'état d'épuisement de son pays, il convint avec le roi de France des points suivants : s. Louis consentait à prêter au prince Édouard la somme de 70,000 livres tournois; de cette somme, 25,000 livres étaient destinées au vicomte Gaston de Béarn qui voulait prendre part à la croisade, le reste exclusivement réservé au prince Édouard. La somme prêtée devait être restituée, sur les revenus de la Gascogne, dans l'espace de sept ans et par termes successifs: le premier, le 15 mars 1273 ; le second, le 24 juin 1273; le troisième, le 15 mars 1274; le quatrième le 24 juin 1274 et ainsi de suite. En outre Édouard promettait de se trouver rendu à Aigues Mortes le 25 août 1270, et de livrer un de ses fils entre les mains de s. Louis en garantie de la fidèle exécution de sa promesse.

Cette convention fut solennellement jurée le 27 août par lui et par les personnes de sa suite [4]. Puis il se hâta de retourner a Londres, où il arriva le 8 septembre; le 24, eut lieu la ratification du traité par le roi Henri III, son père [5]. Bientôt après le prince envoya auprès de s. Louis son second fils Henri; mais le roi le lui renvoya aussitôt, parce qu'il pensait que la loyauté d'Édouard n'avait pas besoin d' une pareille garantie.

Dès lors les préparatifs de la croisade furent poussés avec zèle; mais le refus de Gilbert de Glocester qui déclara qu'il ne pouvait

renne; l'*Eulogium* (III, 136) et Robert de Glocester (ed. Hearne, II, 570) nomment en outre : Jean de Bretagne, comte de Richmond, Jean de Vesci, Thomas de Clare, frère du comte Gilbert de Glocester, Othon de Granson, Robert Bruce et Jean de Verdun. Selon les *Antiquités de Flandre* (éd. de Smet IV, 229 et suiv.), Robert de Béthune, partit également avec Édouard pour la Terre Sainte et revint avec lui (cf. Potthast, *Reg. pontif.*, n° 20667). Nous donnons en appendice une liste de croisés Anglais d'après les pièces originales.

4 Le document se trouve dans le *Lib. de ant. leg.* 111-114 et dans Rymer, *Fœdera* (ed. Clarke-Holebroke, I A, 481); les témoins d'Édouard y sont mentionnés: le comte Henri l'Allemand, le vicomte Gaston de Béarn, Thomas de Clare, Roger de Leyburne, et Robert de Waleran. On trouve aussi un bref résumé du document dans Wykes, 230 (cf. *Chron. Norm.* [*Rec. d. hist. de la Fr.* XXIII] p. 221). Il y a encore au Record Office une reconnaissance du prêt de 70000 tournois noirs fait par s. Louis (Delpit, *Coll. gén. des doc. franç. en Angleterre*, [Paris, 1847,] p. 4, n. 13). Delpit (n. 14) cite aussi « diverses obligations par lesquelles Édouard se porte » caution de l'ordre des Templiers, si ceux-ci ne » remboursent pas à certains marchands de Palestine les sommes prêtées par ces derniers à plusieurs chevaliers croisés; parmi ceux-ci Jean de » Grailly est compris pour une somme de 2000 livres » tournois et Jean de Bretagne, comte de Richmond, » pour 1500 talents sarrasins ». Le 11 août 1274 (Londres) le maître des Templiers donne quittance d'une somme prêtée au prince Édouard croisé (Rymer, I B, p. 514). — Le prince Édouard avait quitté Douvres le 11 août et y revint le 7 septembre (*Cont. Gervasii*, p. 249).

5 *Lib. de ant. leg.*, 111, 122; Rymer, I, 481.

quitter son pays par crainte des turbulents Gallois fit surgir une difficulté imprévue. Dans un parlement tenu à Westminster, entre Pâques et la Pentecôte, on convint, après avoir accordé au prince le vingtième de tous les revenus ecclésiastiques [6], pour la croisade, que le différend entre Édouard et Gilbert serait soumis à la décision de Richard, roi des Romains [7], qui précisément venait de revenir en Angleterre. Le 20 mai 1270, Henri III fit connaître son intention de partir avec ses fils le 25 juin pour la Terre Sainte [8]. Le 27 mai la décision du roi Richard fut rendue publique. Elle portait que si Édouard s'en allait en septembre, Gilbert devait le suivre en mars 1271, après avoir reçu du roi 8000 marcs d'argent; s'il voulait partir seul, on lui payerait 2000 marcs d'argent; mais il laisserait en gage entre les mains du roi, les châteaux de Tunbridge et de Henley [9]. Le comte Gilbert se déclara prêt à se conformer à cette décision (17 juin), après que le roi Richard se fut encore prononcé sur plusieurs points peu clairement définis ou restés en litige, et eut mitigé quelque peu dans le détail la rigueur des stipulations [10].

Au parlement qui fut tenu à Winchester en juillet et dans les premiers jours du mois d'août, le roi Henri déclara renoncer à prendre

6 Dejà en 1268, Clément IV, quoiqu'il ne fût pas disposé à concéder les revenus ecclésiastiques d'Angleterre pour la croisade méditée par Édouard, s'était montré plus accommodant en ce qui concernait ceux d'Écosse (Fordun, ed. Skene, 303-304). Au parlement tenu en octobre 1269, le roi obtint la concession du vingtième des biens des laïques (Wykes, 227); d'un document publié dans Wilkins, *Concil*, II, 20, il résulte que, déjà au mois d'avril, on faisait des préparatifs. L'exactitude de ce renseignement de Wykes est confirmée: 1) par plusieurs documents du *Patent Roll 54 Henr. III*, où l'on voit que la levée du vingtième pour la Terre Sainte sur les laïques se poursuivait aux mois de février-avril 1270 (n. 20. d. 18, 17 etc.), 2) par un document du 14 décemb. 1269, où le roi, déclarant qu'il ne veut pas que les biens ecclésiastiques soient employés « ad præsens » pour ce vingtième, dit formellement qu'il avait été concédé par les laïques: « vicesima nobis in subsidium T. S. concessa tam a magnatibus et militibus quam aliis hominibus de .... bonis suis mobilibus » (Tyrell, *Hist. of England*, II app. p. 36); 3) par une lettre de l'évêque de Worcester du 27 déc. 1269 (Wilkins, II, 21), où il dit qu'il n'était pas dans l'intention du roi d'étendre ses mains sur les revenus ecclésiastiques pour ce vingtième « cum specialiter nec fuerat actum nec concessum ». Ces faits rendent tout-à-fait douteuse l'assertion de Barthélemy Cotton (144) adoptée par M. Stubbs (*Cont. Hist.* II, 106, 6): « 1270 vicesima a laicis personis anno præterito proximo petita et non concessa, domino regi concessa est »: cette remarque n'est probablement basée que sur une confusion entre le vingtième des laïques et le vingtième des ecclésiastiques. La *Contin. Gervas.* (p. 250) est aussi trop générale et trop sommaire. En effet cette question du vingtième ecclésiastique ne fut traitée formellement qu'à la fin d'avril 1270 (Raine, *Papers from the northern regist.*, p. 24) et d'abord d'une manière peu régulière; mais les évêques cédèrent aux instances du roi (Shirley, II, 336) et le reste du clergé dût suivre (cf *Annal. Winton.*, 108; *Chron. Wykes*, 229; Rymer I, 485; Shirley II, 338). Le vingtième du clergé ne devait cependant être payé qu'en février 1271 (Raine, 26) et (d'après Raine, 38-39) ce vingtième du clergé n'était pas encore payé dans la province (ou au moins dans le diocèse) d'York en octobre 1271. Le roi donna à Édouard pour ses frais (de la croisade?) « 6000 marcas de judaismo » (*Cal. Pat.*, p. 43). Voir dans Prynne, *Records*, II, 1056, une concession faite au prince Édouard (12 juin 1271) des revenus de l'archevêché de Dublin pendant la vacance du siège.

7 Selon le *Lib. de ant. leg.* (110) Édouard s'était rencontré avec le roi Richard à Gravesend le 10 août 1269, et avait eu avec lui un entretien au sujet de la croisade.

8 Rymer, I, 483; Il renouvela sa promesse le 10 juillet 1270, mais renonça à son projet, sur le désir des grands d'Angleterre, par un acte écrit, daté du 4 août 1270 (Rymer, I, 485).

9 *Lib. de ant. leg.* 123-124; Wykes, 231-232, et aussi Raine, 27-30. Ces stipulations sont aussi brièvement mentionnées par le continuation de Florent de Worcester (II 203), répété par Jean de Oxenede (236)), Matth. de Westminster (399), l'*Opus chronic.* (d. Iean de Trokelowe, ed. Riley, 25-26). En conséquence les évêques anglais déclarèrent d'avance frappé d'excommunication quiconque viendrait encore mettre obstacle à la croisade (Raine, 31-32).

10 Wykes, 233.

part lui-même à la croisade, remit sa croix à Édouard (2 août) [11], et lui assura de nouveau le payement du vingtième des revenus ecclésiastiques pour subvenir aux frais de l'expédition [12]. Édouard confia ses enfants à la garde du roi Richard; puis, après avoir reçu le 5 août des moines de Winchester l'autorisation officielle d'entreprendre son pélerinage, et s'être recommandé à leurs prières [13], il se rendit, avec Guillaume de Valence, Thomas de Clare, Roger Clifford et beaucoup d'autres seigneurs, à Portsmouth. Il comptait de là se rendre en Gascogne auprès de sa femme Eléonore et de son beau-frère Alphonse de Castille; mais des vents contraires l'ayant obligé de rebrousser chemin, il gagna Douvres, d'où il fit voile le 20 août [14].

Vers le 29 septembre après avoir traversé la France, comme il était convenu, il arriva à Aigues Mortes [15]. Mais ayant appris que s. Louis campait avec son armée devant Tunis, il repartit le 4 octobre [16], reçut en Sardaigne la nouvelle de la mort du roi, et aborda à Tunis le 10 novembre [17]. Fort contrarié de ce que la paix, qui venait d'être conclue [18], l'empêchât de prouver son zèle contre les Musulmans, il se rendit avec les rois Philippe et Charles en Sicile pour y hiverner. On débarqua heureusement dans le port de Trapani; mais une grande partie de la flotte fut détruite par une furieuse tempête dans la nuit du 22 au 23 novembre [19].

11 Wykes, 236; Rymer, I, 484 et s. — Vers la fin de juillet, Édouard fit de vains efforts auprès du chapitre de Cantorbéry pour obtenir l'élection de son ami Robert Burnel, en remplacement de l'archevèque Boniface, qui venait de mourir le 18 juillet; (Wykes, 235; *Annal. Winton.*, 109; Barthol. Cotton, 144 et s.; *Cont. Gervasii*, p. 252).

12 Rymer, I, 485. Selon le *Lib. de ant. leg.* (122-124) Édouard reçut encore 5000 marcs, en outre du vingtième; (voir note 5). D'après la lettre de l'archevèque d'York (3 nov. 1271) Édouard aurait confié ses enfants et ses terres, non seulement à la garde du roi Richard, mais encore à celle de l'archevèque d'York, de Philippe de Basset, de R. de Mortimer, et de Robert Burnel. (Raine, 39-40).

13 *Annal. Winton.*, 109.

14 Wykes, (236); *Lib. de ant. leg.* (125). Le cont. de Florent de Worcester (II, 205), indique comme jour du départ le 11 août; les *Annal. Winton.* (109) et le *Chron. Dovor.* (Ms. Cotton., Julius D 5, fol. 50 *b*) le 20 août. La *Continuat. Florent.* (205) indique que Henri l'Allemand, fils du roi Richard, s'embarqua avec Édouard, ce qui est confirmé par le *Chron. Dovor.* (fol. 50 b); Wykes (236) dit: vers le 15 août.

15 Walt. Hemingb., I, 330.

16 *Lib. de ant. leg.*, 126; Selon Wykes (238), le 3 octobre.

17 *Lib. de ant. leg.*, 126; selon Wykes (238), le 1 décembre, selon les *Annal Plac. Ghib.* (*Mon. Germ.*, *SS.* XVIII, 547) avec 5000 chevaliers, en octobre. — Otbert (*Mon. Germ.*, *SS.*, XVIII, 268) rapporte, qu'outre de nombreux Génois et Provençaux, Edmond et Henri l'Allemand, débarquèrent aussi avec Édouard à Tunis; il s'agit évidemment d'Edmond, frère de Henri, lequel après le meurtre de ce dernier retourna immédiatement en Angleterre (Wykes, 243 et suiv). Au camp de Tunis Édouard créa chevalier Eble de Ventadour, qui devait retourner dans sa patrie: « gravi et quasi incu- » rabili morbo detentus ac propter quædam specialia » negotia nostra » (*Charte d'Édouard*, Westminst., 1 mai anno regni V. [Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, pr., p. 503]).

18 Au sujet des conditions de cette paix, voir Wilken, *Gesch. d. Kr.* VII, 570-580; Riccio, *Alcuni fatti riguardanti Carlo I* (Napoli 1874) p. 143-144, et en outre: *Lib. de ant. leg.*, 131-132; *Annal. S. Just.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XIX. 192); *Annal. Placent. Ghibell.*, 547; Otbert, 269; Wykes, 237; Walt. de Hemingb., I. 331. Selon ce dernier, les princes chrétiens avaient, dans la précipitation du départ, laissé 200 pélerins sur le rivage Africain, et ému de leurs lamentations Édouard leur fit rejoindre la flotte.

19 *Chronic. Lemovicense*, 776; *Chron. de Primat* (*Rec. des hist. de la Fr.* XXIII, p. 83); *Epistolæ* Petri de Condeto (d'Achery, III p. 566). Selon Walt. Hemingb. (I, 332), ce naufrage eut lieu le 26, selon Otbert (269), le 30 octobre; Wykes (239) et les *Annal. S. Just.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XIX, 193) donnent peu de details. Le nombre des navires échoués (cf. Wilken, VII, 581, n. 136) fut de 120 selon Walt. Hemingb. (I. 332), selon la *Chronique de Limoges* (776) de 30, selon Pierre de Cond. (566) de 18. Les 13 navires d'Édouard restèrent intacts (Walt. Hemingb.

Le 25 novembre les princes chrétiens prirent la résolution de remettre la croisade à trois ans; Édouard seul ne fut pas de cet avis et déclara qu'il ne saurait y consentir, à moins que le pape ne le déchargeât de son vœu, ou qu'il ne fût malade lui-même, ou enfin qu'une guerre, ou que la mort de son père ne le rappelât dans sa patrie [20]. Au commencement de décembre, le roi Philippe, le comte Alphonse de Poitou [21] et le comte Henri l'Allemand [22] se mirent en route pour regagner leur pays. Ils se rendirènt d'abord par Messine, Cosenza [23], Naples, à Rome; de là ils se dirigèrent sur Viterbe (9 mars 1271), où les cardinaux se trouvaient alors assemblés pour l'élection d'un nouveau pape.

Là, un horrible meurtre fut commis, le 13 mars, dans l'église de Saint-Silvestre [24]. Les fils du comte Simon de Leicester, Simon et Guy de Montfort, ainsi que le comte Aldobrandini, Rosso dell'An-

I, 332; Otbert, 269), ce que la plupart des chroniqueurs expliquent par le fait qu'Édouard ne s'était pas, comme les autres princes chrétiens, attiré la colère de Dieu en participant à une paix impie avec les Musulmans (*Chron. de Mailros*, ed. Fell, 242; *Opus chron.* ap. Trokelowe, ed. Riley, 29; *The praise on the young Edward*, [Wright, *Political Songs*, 1839], p. 131). Charles I écrivit le 2 décemb. 1270 concernant le naufrage des pèlerins aux préfets de Trapani: « Nisi forsitan vasella aliqua passa naufragium propria fuerint et non adventicia magnifici domini Philippi illustris Regis Francie etc. vel crucesignatorum et res in naufragio amisse fuerint eorumdem, ad quorum captionem si ea vobis legitime ipsorum esse constiterit, nolumus ea occasione presentis extendere manus vestras set potius restituere dominis earumdem. »

20 Petr. de Condeto, 566 et s.; Wykes, 240; *Lib. de ant. leg.* 131. Au sujet de la mort du comte de Navarre à Trapani, voir Primat (*Rec. des hist. de la Fr.* XXIII p. 84-85), Rutebeuf, éd. Jubinal, I, 40-48, Tillemont, V, 194 et s., et enfin Potthast, *Reg. pontif.*. n. 19660, 20033, 20034. Au retour des croisés anglais et français dans leur pays, se rapportent ces mots d'Édouard: « Par le sang de Dieu! quoique tous mes compagnons et compatriotes m'aient abandonné, je veux pourtant seul avec Potwin mon écuyer, entrer dans Acre et tenir mon serment jusqu'à la mort »; (*Cont.* Matth. Paris, 1007; *Opus chron.*, apud Joh. de Trokelowe, 29); on rapporte qu'à la suite de ces paroles tous les Anglais jurèrent de l'accompagner en Terre Sainte.

21 Il mourut à Corneto (*Chron. de Primat*, 88; cf. *Chron. Normann.* [*R. des h. de Fr*,, XXIII, 221]); *Annal. Parm. maj.* (*Mon.*, *Germ.*, SS. XVIII, 554); *Chron. comit. Pict.* (Martène, *Ampl. coll.* V) p. 1174. Rutebeuf, 48-54; *Eracles*, 460; Tillemont, V, 138, 139, 205-210; Potth., *Reg. pontific.*. n. 19606, 19774, 20041, 20324.

22 Il partit sur l'ordre d'Édouard, qui le chargea de l'administration de la Gascogne. (Wykes, 240).

23 Au passage d'un fleuve, la femme de Philippe III, fut noyée. (Petr. de Condeto, 568; Otbert, 269; Primat, 85-87: voir les *Ann. Plac. Ghib.*, 550. et les détails que donne Saba Malaspina (Muratori, *SS.*, VIII, 861). Au sujet du retour de Philippe, v. aussi Tillemont, V, 195-201.

24 Quelques chroniqueurs (Guil. de Nangiaco [*R. des hist. de la Fr.* XX, 484]; Primat [*Ibid.* XXIII, 86]; Bonincontrius, 21; Rishanger [*Cont.* Matth. Paris 67]; *Eracles*, 460, que suit Tillemont, V, 199 et s.). placent le lieu du meurtre dans la cathédrale (St. Laurent); Wykes (241), dans l'église de S. Blaise; la plupart des autres, au contraire, nomment l'église de S. Silvestre (*Annal. Waverl.*, 377; Florent. Wigorn., II, 206; *Annal. Wigorn.*, 460; Matth. Westmonast., 400; *Cont. Mart. Opp. angl.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV), p. 251. Philippe, dans sa lettre (*Lib. de ant. leg.* 133-134), ne mentionne qu'une « capella Viterbii »; le pape (Raynaldi, *Annal.* 1271, § 3), une « ecclesia parrochialis. » Gebauer (*Leben und merkw. Thaten Richards*, 1744, p. 274) et Francesco Bussi (*St. della città di Viterbo* [Roma, 1742] 150 et s.) se sont avec raison décidés pour l'église de S. Silvestre. Selon Rishanger (67) les habitans de Viterbe perpétuèrent le souvenir de ce forfait par un tableau, selon Matthieu de Westminster (400) par quelques vers (à moins que Matthieu n'en soit lui-même l'auteur). Le fait lui-même est relaté par: Otbert, 271; *Annal. Placent. Ghib.* 550; Ptolom. Lucc., lib. XXII, c. 43; Villani, lib. VII, c. 40; *Annal. Parm. maj.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XVIII, p. 682); Walt. Hemingb. I, 330; Rob. de Glocester, ed. Hearne, II, 571; *Contin. Martini Oppav.* (*Mon. Germ.* SS., XXIV, 251); *Chron. Lemovicense*, 777; Girard. de Arvernis, 217, *Chron. Normann.*, 221; la lettre de Philippe (*Lib. de ant. leg.* 133-134) et celle de Charles (Rymer, I, 488); cf. Pauli, *Graf Simon von Montfort und Leicester.* (Tübingen, 1867) p. 209-212, qui a été pour la plus grande partie copié par Walt. Prothero, *The life of Simon de Montfort* (London, 1877) p. 377-378. Dante (*Inferno*, XII, 118), fait figurer les meurtriers dans l'Enfer.

guillare, le beau-père de Simon, assaillirent le comte Henri devant l'autel et assouvirent sur lui leur vengeance avec une sauvage cruauté [25].

Pendant ce temps, Édouard recevait à la cour de Charles la plus brillante [26] hospitalité. Enfin, au printemps de 1271 [27] il mit à la voile avec ses compagnons, parmi lesquels on nomme: Guillaume de Valence, Érard de Valery, le vainqueur de Conradin, Jean de Grailly [28]. Il toucha à Chypre où il reçut le plus honorable accueil [29], et entra le 9 mai 1271 dans le port d'Acre [30]. Un mois fut d'abord consacré au repos [31], pendant lequel il punit quelques traitres [32], qui avaient noué de secrètes relations avec Bibars, et tenta, quoique vainement, d'agir sur les Vénitiens [33] qui continuaient effrontément à faire le commerce avec les Infidèles. Puis, comme les forces chrétiennes se trouvaient insuffisantes pour affronter une bataille ouverte [34], Édouard

25 Le corps fut d'abord transporté à Orvieto, où l'on célébra un service solennel (Cipr. Manente, *St. di Orvieto* [Venezia, 1561], 138) puis en Angleterre où il arriva le 15 mai 1271. (*Lib. de ant. leg.* 135). Le 21 il fut enseveli à Hayles (Wykes, 244; *Annal. Wigorn.* 460; cont. Florent. Wigorn., II, 206), tandis que le cœur fut déposé à Westminster. Selon Villani (Muratori, XIII, 265, 285) le cœur renfermé dans une boîte d'or, aurait été scellé dans un pilier du pont de Londres; cf Gebauer, 294 et s. — Le roi Richard mourut de douleur (12 décembre 1271).

26 Voir les ordres de Charles concernant la réception d'Édouard en Sicile (Rymer, I, 485-487); sur d'autres ordonnances d'époque postérieure et relatives au même objet (fin 1272), voir Minieri Riccio, *Il regno di Carlo I di Angiò* (Napoli, 1875) p. 100-102, 106, 111-112; cf. G. del Giudice, *Dipl. inediti* (Nap., 1871, 8°) p. 17.

27 Selon Walt. Hemingb. (I. 333): « circa medium » quadragesimæ »; selon Otbert (271), en avril; selon le *Lib. de antiq. leg.* (131), en mai.

28 Baudouin d'Avesnes (*R. des h. de la Fr.* XXI), 178; cf. Girard. de Arvernis (*Ibid.*, 217). Le fait qu'il n'amenait avec lui que peu de troupes est attesté aussi par des chroniqueurs anglais, p. ex. Wykes (245 et s.). Une mention très-superficielle de la croisade d'Édouard en Syrie se trouve aussi dans G. Guiart, *Branche des royaux lingnages* (*R. des h. de la Fr.*, XXII, 209) et dans le *Mem.* Guil. Ventur. (*Mon. hist. patr.*, III, 709).

29 Wykes, 244.

30 Marin. Sanut., 224; la même date est donnée par Jean d'Ypres (*Mon. German.*, *SS.*, XXV,) qui suit toujours la relation de Sanudo; cf. Wykes, 245; *Lib. de antiq. leg.* 141. Selon Walt. Hemingb. (I. 333) il arriva quinze jours après Pâques (cf. Trivet, 277); Otbert (*Mon. German. SS.*, XVIII, 271), indique le mois de mai, sans préciser le jour. Bibars reçut la nouvelle de l'arrivée d'Édouard en marchant contre Tripoli (après le 16 mai; cf. Makrizi, I B, 86). Makrizi dit que le prince avait avec lui « trois cents » cavaliers, huit navires, des galères et autres bâti» ments, formant un total de trente embarcations, » sans compter ce qui était arrivé précédemment, » sous la conduite de l'ostadar (majordome) du » prince » (p. 86).

31 Walter. Hemingb. I, 333.

32 Soupçonnés d'avoir voulu, dès le cinquième jour après l' arrivée d'Édouard, livrer la ville aux mains de Bibars (Matth. Westmonast. 400; *Contin.* Matth. Paris, 1007.). Nous savons aussi qu'à cette époque, à Acre, six pilotes musulmans s'échappèrent de prison grâce à leurs gardiens, que l'émir Saif ed-din Khetlabah de Safed avait corrompus (Makrizi, I B, p. 88, n. 121).

33 « Philippus Beligno, in Achon Venetorum bajulus, demonstratis sibi privilegiis a regibus Hierosolymitanis concessis, illum [Eduardum] ad quietem » reduxit » (And. Dand. *Chron.* [Muratori, XII, 380]). Du reste les Vénitiens avaient conclu avec Malek Nasir Salih un traité d'amitié et de commerce en 1264 (1 sept. - 31 déc.) (Tafel et Thomas, *Urk. zur Gesch. Venedigs*, II, 60-62).

34 Guil. de Nang. (*R. des hist. de la Fr.*, XX, 482). Selon le *Chron. minor Erphord.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV. 208) et le *Chron. Sampetrin.* (ed. Stübel p. 99), 40,000 Frisons auraient fait voile de Tunis pour Acre; Tillemont (V, 189) cite un *Regist. alphab.* (p. 571) où est une lettre adressée par les Frisons au roi Philippe, dans laquelle ils protestent de leur amitié pour lui, et estime que 15,000 Frisons vinrent aborder à Acre. Corner (Eccard., *Corpus hist. M. Æ.* (II 921) estime à 300,000 le nombre des combattants réunis à Acre; Salimbene (256), l'*Eulogium* (I, 392), et d'après lui Tillemont, (V, 189) disent 200,000; le poème sur Édouard (*The praise on the young Edward*, I, 132), dit:

« .... Acon respirat tanto de milite gaudens,
« Atque sepulta diu psallit nova cantica plaudens ».

La *Chron. de Mailros* (ed. Fell, 242): « Erat enim « tunc temporis quasi flos totius mundi in strenuitate « rei militaris (dans Acre) ». Mais toutes ces indications sont exagérées. Selon l'*Eracles* (458) il n'arriva en 1270 que 32 bâtiments (coggæ) et 500 Frisons; (cf. Marin. Sanut., 224; *Tract. de extirpanda hær. Albig.* [Duchesne, V. 785]; Riant, *Scandinaves*

résolut du moins de nuire à l'ennemi par de courtes incursions. En même temps il expédia des ambassadeurs auprès des Mongols pour solliciter leur coopération [35].

Dans l'été de 1271 [36] Édouard entreprit sa première expédition. Il marcha sur Lydda, en ravagea les alentours, puis revint à Acre. Cette première tentative n'amena aucun résultat important; en revanche un grand nombre de chrétiens périrent par la chaleur, par la soif, et par l'abus imprudent des fruits.

Quand, en septembre, Edmond, frère d'Édouard, l'eut rejoint avec ses troupes [37] celui-ci dirigea une nouvelle expédition contre la forteresse de Kakoun [38], pendant que Bibars se trouvait encore dans la Syrie septentrionale occupé à se défendre contre les Mongols. Il se mit en route le 23 novembre [39] avec le roi de Chypre, et avec sa petite armée à qui un chrétien de Syrie servait de guide. S'étant approché avec prudence, le plus souvent en marchant la nuit, des pâturages et des campements des Turcomans, il les surprit, en tua plus d'un millier [40] et revint à Acre, sans être inquiété, avec un butin de 500 pièces de bétail; un seul de ses hommes avait péri, l'écuyer du chevalier Alexandre de Setun, nommé Nicolas [41]. Néanmoins cette expédition ne

en Terre Sainte, p. 536); ils se dirigèrent la plupart sur Tyr et se dispersèrent à la fin de 1270 et au commencement de 1271, pour retourner dans leur patrie (Menko, *Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV, 558). Édouard avait, selon Pierre de Langtoft (ed. Hearne II, 228), amené avec lui 1200 chevaliers, selon Walter Hemingb. (I. 323), 1000 selon, Guillaume de Tripoli (434; cf Makrizi, éd. Quatremère I, p. 86), seulement 300; selon l'*Opus chron.* Joh. de Trokelowe, (32 et s.): 100 chevaliers.

35 Triveti *Chron.*, 284; *Eracles*, 461 (copié par Marin. Sanut,, 224); Joh. Iperius (Martène, *Thes. an.*, II. 750); cf. Makrizi, I, 101. Ils entreprirent, en effet, une expédition dans la Syrie septentrionale, ravagèrent les alentours d'Antioche, d'Alep, de Hamah et de Hims; (Haithon, éd. L. de Backer, p. 190 et s.; Corner [*Corp. hist. Med. Ævi*, II p. 923]). Sur l'ambassade envoyée par Édouard chez les Mongols nous sommes suffisamment renseignés par la lettre (*Lib. de antiq. leg.* 143) qu'Abagha écrivit au prince le 4 septembre 1271 et qui parvint en Angleterre en 1272 dans la semaine qui précéda l'Annonciation. Abagha mande qu'il a fait bon accueil aux ambassadeurs chrétiens, Reginald Rossel, Godefroi de Waus, Jean de Parker, et promet sa coopération pour la suite; puis il continue: « Ideoque consulti ex parte nostra » Cemakar exercitus capitaneo (sic) cum exercitibus » validis vobis transmittere curavimus; unde vos de » cetero una cum dicto Cemakar discrete consulentes » tam de die quam de mense cum inimicis preliandi » caute ordinare curetis. »

36 « A xij jors de jugnet » (*Eracles*); le 22 juin (Marin. Sanut. 224).

37 *Eracles*, 461; copié par Marin. Sanut. 224. Edmond avait quitté l'Angleterre: « in secunda hebdo» mada quadragesimæ 1271 » (*Annal. Winton.*, 110). Il repartit d'Acre en mai 1272 (*Eracles*, 462), fut de retour en Angleterre « die S. Nicolai » (6 déc.) (*Chron. Dovor.* [Ms. Cotton., Julius D 5.] fol. 51 *b*) le 17 novembre selon Trivet (283), et se présenta devant sa mère le 12 déc. (*Lib. de ant. leg.* 156; *Annal. Winton.*, 112; Wykes, 253. 255.).

38 Près de Césarée; cf. Makrizi, I, 254.

39 *Eracles*, 461. Selon Walt. Hemingb. (I, 333), cette expédition eut lieu le 24 juin; Édouard, est-il dit encore, pénétra jusqu'au Château des Pèlerins (Athlit); il fit appel au service des chevaliers chypriotes en leur qualité de vassaux de la couronne d'Angleterre, et ceux-ci obéirent de bon gré à cet appel, après s'être délié du service de leur propre roi. En réalité le roi Hugues III fit, en présence d'Édouard, de vains efforts pour déterminer les chevaliers chypriotes à prendre part à une expédition offensive contre les Musulmans, et l'on s'engagea à cette occasion dans de savantes discussions de droit. (Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, I, 437-443.).

40 *Eracles*, 431; Marin. Sanut., 224, copié par Jean d'Ypres: 1500 ou 1505; Walt. Hemingb. (I, 333), 1000. Makrizi (I B, p. 101) raconte que l'émir Hosam ed-din fut tué, que l'émir Rokn ed-din Djalik reçut une blessure et que le gouverneur de Kakoun, Bedjka-Alaï, s'était vu contraint d'évacuer cette place. Sur la ville de Kakoun, voir Makrizi, I B, 254.

41 *Chron. de Mailros*, 241-242. Cette même chronique, qui donne évidemment de bons renseignements, rapporte (p. 242) qu'alors mourut, à Acre, Adam de Kilconcath, comte de Karric, dont la veuve épousa plus tard Robert de Bruys. L'allégation qu'Édouard conquit aussi Kaïfa et Nazareth (Matth. Westmonast., 401; Walt. Hemingb, I, 333) ne mérite sans

produisit pas plus de résultat que la première ; cette surprise de bergers sans défense, cette guerre sans combat ne pouvait guère compter comme un exploit héroïque. Selon Nowaïri, l'émir Akousch Schemsi se serait avançé à la tête des troupes d'Aïn Djalout contre les chrétiens qui occupaient Kakoun, et les aurait forçés à se retirer, après en avoir tué un grand nombre et délivré de leurs mains quantité de Turcomans [42]. Ce qui n'empêcha pas, d'ailleurs Bibars de venir vers le milieu de décembre s'en venger sur Acre ; mais une suite de pluies diluviennes l'obligèrent à renoncer à cette attaque.

Reconnaissant la faiblesse évidente des chrétiens et le peu de certitude qu'offrait l'alliance des Mongols, le roi Charles de Sicile [43], et de concert avec lui, les habitants d'Acre firent au sultan des ouvertures de paix. Bibars, que préoccupait la crainte d'une nouvelle irruption des Mongols, se montra disposé à accueillir leur demande, et la paix fut conclue à Césarée le 22 avril 1272 pour une période de 10 ans, 10 mois, 10 semaines, 10 jours et 10 heures [44]. Par ce traité, la plaine d'Acre, toutes les localités et terres des alentours et la route de Nazareth furent assurées contre tout impôt ou contribution [45].

Édouard, que la soif des combats ne cessait de tourmenter, n'avait pas consenti à cette paix, et cette circonstance explique pourquoi il n'est fait aucune mention de lui dans le texte du traité. Les habitants d'Acre, pour leur part, furent extrèmement heureux de la facilité que le sultan leur offrait par le traité, de visiter de nouveau les Lieux Saints. Ils se portèrent en masse à Nazareth et à Bethléem, mais un petit nombre seulement à Jérusalem, parce que la visite du S. Sépulcre était interdite sous peine d'excommunication [46].

doute aucune confiance, bien qu'elle ait été admise par le comte de Mas Latrie (I, 436.); Makrizi (I B, 89) dit que les chrétiens firent une incursion sur le territoire de Schagour (entre Acre et le lac de Tibériade), s'emparèrent de cette place et portèrent partout la dévastation, livrant les moissons aux flammes.

42 Makrizi, I, 101 et s.; Defrémery (*Mém. d'hist. orient.* II, 369 et s.

43 Makrizi, I, 102, où Roger (de San Severino?) est nommé comme négociateur; selon l'*Eracles*, Jean de Grailly était sénéchal en 1271. D'après cette dernière source, le sultan aurait dit: « a mesages au roi » Charle qui a lui estoient venus por traiter les tre» ves entre lui et la crestienté, que puis que tant » de gent avoient failli a prendre une maison, il n'es» toit pas semblant qu'il deussent conquerre tele » terre com est le royaume de Hierusalem. » Cf. Jean d'Ypres (Martène, *Thes. an.*, III, p. 751).

44 Reinaud, 530; *Annal. Rudb.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, IX, 799); *Annal. Placent. Ghib.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XVIII, 557); selon cette dernière source c'était à un besant par tête; cf. Walt. Hemingb., I, 337. La date du 22 avril est donnée par l'*Eracles*, 462; le 21 avril selon Marin. Sanut. (224) et les sources arabes (Defrémery, *Recherches sur les Ismaéliens* [*Journ. Asiat.*, V. série, 1855, p. 67]) tandis que la lettre insérée dans Menko (558) indique le 24 avril (le 11, p. 557) comme premier terme et avec cette clause: « hoc » interposito, si aliquis rex potens de cortesia in » terram illam intraret, ipsi essent excusati. » Makrizi (I, 102) dit que les ambassadeurs vinrent *deux fois* chez Bibars, *avant* le mois de Radjab (2 févr. - 3 mars) et dans les premiers jours de schaban (3 mars - 1 avril), lorsqu'il était à Sawada. Il continua sa marche le 21 avril, après avoir député vers les chrétiens l'émir Fakhr ed-din Aïar Moukri el Fartah ed-din ben-Kaïserani, et conclut à Césarée la trève avec les chrétiens. La population de la ville d'Acre, dit Makrizi, sortit en foule, pour voir défiler les troupes. Le sultan monta à cheval et s'exerça, ainsi que toute l'armée, au jeu de la lance. (Makrizi, I, B, p. 102).

45 Menko, 558; *Eracles*, 462.

46 Menko, 558 « ne per oblationes, quas christiani « ibi faciebant et diversa telonea inimici Crucis Christi » ditarentur et fideles detrimentum paterentur. » De

Pendant qu'Édouard séjournait à Acre, après la conclusion de la paix, il fut, sur l'instigation de Bibars, l'objet d'un attentat, que certains auteurs arabes regardent comme une vengeance du massacre des Turcomans devant Kakoun. Mais il est plus vraisemblable, comme l'admettent les sources chrétiennes, qu'on avait l'intention de se débarrasser par un meurtre d'un ennemi dangereux et gênant, pratique familière à tous les sultans et tout particulièrement à Bibars. Après s'être secrètement concerté avec le sultan, l'émir de Ramlah [47] engagea des pourparlers avec Édouard: feignant de vouloir se convertir au christianisme, il promettait, pourvu qu'on le dédommageât convenablement des avantages qu'il sacrifiait, d'amener encore d'autres musulmans à recevoir le baptême [48]. Édouard prêta l'oreille à ces promesses, bien que le grand-maître des Templiers l'eût averti de se tenir sur ses gardes; l'émir envoyait fréquemment deux « *Assassins* » auprès d'Édouard pour correspondre avec lui. Le soir du 16 juin, Édouard se trouvant par hasard seul [49], légèrement vêtu et étendu sur un lit de repos, un de ces hommes vint encore lui présenter une lettre, et, tandis qu'il était occupé à la lire, essaya de le frapper de son poignard au bas-ventre. Le prince para heureusement une première attaque en étendant le bras droit, et de même une seconde [50]; puis ayant renversé l'homme à coups de pied, il lui arracha l'arme et la lui enfonça profondément dans le corps. Attiré par le bruit, un des fidèles d'Édouard accourut, et, saisissant un trépied, en fracassa le crâne du misérable étendu à terre [51]. Quant à Édouard, il n'avait reçu que deux légères blessures au bras droit et à la figure; mais comme elles présentèrent bientôt une apparence maligne, on soupçonna que l'arme était empoisonnée. Le grand-maître des Templiers

cette époque date aussi (25 mars 1272) la commission donnée par Édouard à l'archevèque Walter d'York de payer ses dettes à quelques marchands de Narbonne (Shirley, II, 347 et s.); sur d'autres commissions du même genre (du 10 et 12 juillet 1272) que Robert de Ufford apporta en Angleterre, v. Id., II, 349-351.

47 De Joppé (Triveti *Chron.* 278; *Contin. Matth. Paris*, 1007 et s.). Defrémery (*Recherches sur les Ismaéliens* [*Journ. Asiat.*, V. série, 1855, p. 67]) nomme l'émir de Ramlah qui envoyait les Assassins Ibn Châwer; cf. Reinaud, 530.

48 Walt. Hemingb., I. 335 et suiv.; Wykes, 248-250; Otbert, 272; *Eracles*, 462; Baudouin d'Avesnes, 178; Primat, p. 84; Guil. de Nang., 482; Matth. Westmonast., 401; Marin. Sanut. 225; Ptolom. Lucc., lib. XXIII, c. 6; *Cont.* Matth. Paris., 1007, 1008; Joh. Iperius, 750 et s. Une relation, malheureusement incomplète, donnée par l'écuyer même d'Édouard se trouve dans la *Chron. de Mailros* (243-244); Haithon (éd. L. de Backer, p. 229) rapporte le fait très-briè.

49 Selon Guillaume de Tripoli (434) il y avait en outre près d'Édouard, le drogman. On sait que vement.

cet attentat fut représenté dans un célèbre tableau par Brend'amour de Düsseldorf.

50 Trois blessures, dit aussi Bonincontrius (20); quatre blessures (*Lib. de ant. leg.*, 156); cinq (Ibn Ferat [Reinaud, 530] et la *Saechs. Weltchr.* [ed. Weiland, 285] qui a probablement puisé dans la *Contin. Martini Oppav.* [*Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV, 251]). Selon l'*Eulogium* (I, 136) Édouard auvait aussi reçu dans le dos une blessure, qui resta longtemps ouverte; selon Wykes (263) les blessures se rouvrirent en 1275 avec accompagnement de fièvre. Le pape Martin IV le félicita en 1284, d'avoir heureusement échappé à la main des meurtriers (Potthast, *Reg.*, 22193.) Dans un inventaire d'objets précieux du trésor royal on trouve: « un cotel dont le roi Edouard estoit navré » en la Terre Sainte en Acre sanz sris » (Palgrave, » *Kal.*, III, 147.)

51 Quelques sources (*Chron. de Lanercost*, 90) rapportent qu'Édouard lui-même lui fracassa encore le crâne quand il fut mort; Matth. Paris (*Contin.*, 1008) reproduit également ce fait, mais sans l'admettre comme vrai.

envoya sur le champ un contre-poison, et par surcroit de précaution, Éléonore, la fidèle épouse du prince, appliqua, dit-on, sa bouche sur les blessures pour ensucer le venin [52]. Grâce à ces soins et à l'habile traitement de son médecin particulier, Édouard se trouva rétabli au bout d'une quinzaine de jours. On rapporte, il est vrai, que Bibars envoya au prince une ambassade pour lui témoigner ses regrets et l'assurer qu'il était pur de toute complicité dans cet attentat prémédité [54]. Mais, malgré la bonne garde dont il s'entourait désormais, Édouard ne se sentit plus un instant en sûreté en Syrie, et se prépara au retour [55], quoi qu'on fît pour l'engager à rompre la paix et à tirer vengeance des musulmans. Il déclara que le sultan ne manquerait pas, dans ce cas, d'exercer de cruelles représailles sur les pauvres pélerins. En réalité, ce qui l'irritait le plus, c'était l'abandon complet où l'avaient laissé les Mongols [57].

Laissant à Acre un corps de mercenaires entretenu à ses frais [58],

52 Ptolom. Lucc., l. XXIII, c. 6; Jean d'Ypres (*Mon. Germ. SS.*, XXV, 856) raconte la même chose sur Othon de Granson. Eléonore mit au monde à Acre une fille, qui depuis lors porta le nom de Jeanne d'Acre et fut mariée le 24 avril 1289 au comte Gilbert de Glocester. (Matth. Paris, *Cont.*, 1007; Wykes, 327 et suiv.; Florent. Wigorn., II. 210; *The french chronicle of London*, ed. Aungier (Camden Society, London 1844) p. 22.

53 Walt. Hemingb., I, 336.

54 Matth. Paris, *Contin.*, 1008; Walt. Hemingb. I, 337. Le testament d'Édouard, daté du 18 juin 1272, se trouve dans Rymer, I, 495; il porte les signatures de: Jean de Bretagne, Guillaume de Valence, Roger de Clifford, Payn de Chartres, Robert Filetot, Othon de Granson, Robert Burnell, Antoine Bek. Le duc Jean de Bretagne s'était mis en marche le 10 avril 1270 avec son fils Jean (*Chron. Ruyens.* [P., B. N. fr. 9076, f. 166]; selon la *Chron. de Lanercost* (81) Guillaume de Hidley, franciscain, se trouvait aussi auprès d'Édouard.

55 La terreur qu'inspiraient les Assassins, quoique répandue depuis longtemps en Occident, fut renouvelée par cet attentat. Je réunis ici un certain nombre de renseignements à ce sujet pour compléter les détails donnés dans mes *Beiträge*, II, 124, 221: voir Defrémery, *Rech. sur les Ismaëliens* (*Journ. asiat.*, V série 1855, p. 14, 25-31, 34-38, 40 et s., 67); Stanisl. Guyard, *Un grand-maître des assassins*, Paris 1877, p. 87-91; Ilgen, *Markgraf Conrad von Montferrat* (Marburg, 1880] p. 127-134; Goergens-R., *Arabische Quellen-beiträge* I, 185 et s). Othon de Freisingen (*Mon. Germ.*, *SS.*, XX, 465) rapporte que, dès 1159, un assassin vint avec vingt compagnons en Italie pour tuer Frédéric I, mais qu'il fut surpris, torturé et mis à mort par ordre du prince. Une lettre de menaces des Assassins (?) adressée au roi d'Aragon est mentionnée en 1211 (*Contin. Lambac.* [*Mon. Germ.*, *SS.*, IX, 557]). On sait que l'on croyait que les guides de la croisade des enfants et des pastouraux avaient été des ambassadeurs du Vieux de la Montagne. En 1236, des Assassins vinrent, dit-on, en France, pour tuer s. Louis; mais quand leur chef (Sinân), pris de repentir, eut envoyé des hommes pour avertir le roi, celui-ci reçut les meurtriers avec bonté et les renvoya chargés de présents. (Guil. de Nang., 524). Le fait que Frédéric II avait fait tuer le duc de Bavière par des Assassins sur le pont de Kelheim, passe pour avéré. (*Annal. Colon. max.* 842; Albericus, ad ann. 1230; H.-Bréholles, *Hist. dipl. Fr. II*, VI, 325). Une très-curieuse lettre du roi Henri III d'Angleterre adressée à: « That nuncius Veteris de Mussa » (1238) se trouve dans Rymer, I., A, 236. En 1256 (26 mars). l'évêque Laurent de Rochester met en garde le roi Henri contre les assassins (Shirley, II, 116 et s.); en 1257, contre les assassins de Manfred (*Annal. Burton.* 395; cf. Triveti *chron.*, 221; Guil. de Nang., 547; Schirrmacher, *Die letzten Hohenstaufen*, 31, 241-242. En l'an de l'hégire 664 (13 octobre 1265 - 20 octobre 1266) des ambassadeurs de Manfred et du roi Alphonse de Castille, envoyés vers le Sinân des Assassins, vinrent en Égypte (Makrizi I, p. 24; Weil, *Gesch. der Chalifen*, IV, 88; cf. la plainte d'Urbain IV sur l'alliance de Manfred et des Assassins (Martène, *Thes. an.* II, 37); en 1278, Ruggiero de San Severino, gouverneur d'Acre pour le roi Charles I, fit savoir à ce dernier, que Bibars avait envoyé 12 Assassins déguisés en frères Mineurs, sur un navire génois, dans le but de tuer Charles et le roi Philippe de France; sur quoi Charles ordonna dans tous les ports une active surveillance. (*Ordonnance* de Charles du 11 sept. 1278, publ. par Minieri Riccio, dans l'*Arch. st. ital.* 1878, I, p. 437).

56 Matth. Paris, *Contin.*, 100.

57 Matth. Westmonast., 402; Triveti *Chron.*, 284; Rishanger, 78, copié par Thom. Walsingham, I, 101. Le 28 mars 1277, six ambassadeurs Mongols vinrent auprès d'Édouard: « excusantes illorum regem, quod » rege Anglie in partibus nuper Acconensibus agente » eidem non occurrit » (Flor. Wig., *Cont.* II, 217, suivi par Joh. de Oxen. 250).

58 Matth. Westmonast., 402; Triveti *Chron.*, 284.

il mit à la voile [59] et aborda à Trapani [60], après une navigation de sept semaines. Il reçut l'accueil le plus amical du roi Charles [61], et apprit (seulement) alors la mort de son [62] père survenue le 17 novembre 1272. De là, accompagné du prince de Salerne, il se rendit à Rome, où il fut également bien reçu le 5 février 1273 [63]. Le 14 février, il vint avec le roi Charles à Orvieto [64], auprès du pape Grégoire X, avec lequel il s'était trouvé en Syrie [65]. Les cardinaux étaient venus en grande pompe à sa rencontre, à une distance de cinq journées de marche, pour l'escorter jusqu'auprès du pape. Son premier soin fut de réclamer la punition immédiate des meurtriers du comte Henri l'Allemand [66]; il obtint en outre du pape la concession de la dîme de croisade, pendant trois ans, pour lui et pour son frère Edmond [67].

59 Selon Walt. Hemingb. (I, 337), vers le 15 août; selon l'*Eracles* (462) et Marin. Sanut. (225), le 22 septembre. Guillaume de Valence était parti dès le 23 août; il arriva en Angleterre le 11 janvier 1273 (*Lib. de ant. leg.* 156); le 24 septembre, il fut suivi par Jean de Bretagne (*Eracles* 462). Le 8 octobre arriva Thomas, patriarche de Jérusalem et évêque d'Acre, avec les pouvoirs de légat du pape, amenant 500 hommes (*Eracles* 462). Thomas de Clare revint en Angleterre avec 4 prisonniers Sarrasins (Matth. Westmonast., 401).

60 Selon Otbert (276) en mars; cf. Rymer, I, 487.

61 Rayn., *Annal.* 1272 § 64: voir ci-dessus (n. 26) les preuves tirées de Riccio. Le 30 déc. 1272, le roi Charles, sur la prière d'Eléonore, permit à trois députés d'aller voir Henri de Castille dans sa prison (Del Giudice, *Codice diplom.*, II, A, p. 288 n. 3) il ne fut pas mis alors en liberté (Otbert, 277), ni en 1274 (Tourtoulon, *Hist. de Iaime-le-Conq.* II, p. 489), mais en 1291 (*Ordonn. de Charles II*, 5 juin 1291 [*Codice dipl.*, II, A, p. 292, n. 9]). Le 19 janvier 1273, Édouard scelle une pièce avec le sceau de Charles I, (*Lib. de ant. leg.*, 158).

62 Le roi Henri III avait pris la croix peu de temps après son couronnement (Röhricht, *Beiträge*, I, 56, note 24; cf. Luard, *On the rel. betw. England and Rome dur. the reign of Henry III* [Cambridge, 1877]); puis de nouveau le 6 mars 1250 (*Lib. de ant. leg.* 16; cf. Röhricht, *Beiträge*, II, 284 n. 41) et entretint à ce sujet d'actives négociations avec le pape (Rymer, I, 288 et s.; cf. Potthast, *Reg. pont.*, 11778, 12259, 13966, 14220, 14704, 14745, 14910, 15866, 18440, 19351, 19707). En 1260, il résolut, quoique malade, d'accomplir son vœu (Rymer, I, 422) et de même en mai (*Rot. clausi, 54 Henr. III*, m. 7; Raine, 24 et s). Il y a dans le ms. Addit. 15362, fol. 394 un document du 9 avril 1268, par lequel Clément IV autorise le légat Ottoboni à absoudre Henri de son vœu de croisade: « dummodo mittat pro se dilectum » filium nobilem virum Eadmundum filium suum de» centi comitiva in subsidium T. S. ». En juillet 1270 (Rymer, I, 483) le roi renonça à son projet d'accompagner Édouard en Terre Sainte; le 6 février 1271, se trouvant dangereusement malade, il écrivit à Édouard de revenir auprès de lui (Rymer, I, 487); mais dès le 6 avril, la santé lui étant revenue, il annonça à son fils qu'il avait de nouveau pris la croix (Rymer, I, 488), et reprit à ce sujet ses négociations avec le pape (Rymer, I, 492 s.), jusqu'au moment de sa mort, survenue le 17 novembre 1272. Dans son testament (Rymer, I, 496), il avait légué tout son argent à la Terre Sainte. Après la mort de Henri, les hauts barons d'Angleterre, après en avoir fait parvenir la nouvelle à Édouard le 24 novembre 1272, (Rymer, I, 497), se chargèrent du gouvernement intérimaire, sous la présidence de l'archevêque Robert de Cantorbéry (*Annal. Dunstabl.*, 254; Wykes, 283).

63 Otbert, 277; Wykes, 254; *Chron. Normann.*, 222.

64 *Annal. Rudb.*, 799; *Chron. de Lanercost*, 92; cf. Potthast, *Reg. pontific.*, p. 1651 et s. Grégoire avait été ramené d'Orient par une flottille de 4 navires envoyée par Charles I, et commandée par Foulcoy de Puy. (Otbert, 272; *Annal. Placent. Ghib.*, 555, Bern. Guid. [*R. des h. de Fr.*, XXI, 702]; voir dans Riccio [*Il regno di Carlo I*, p. 39, 45, 47, 59], les *Ordonnances* de Charles relatives à cet objet; cf. Riccio, *Ufficiali di Sicilia.* [Napoli, 1872] p. 21), et avait abordé à Brindisi, d'où il était parti pour la Syrie antérieurement au départ d'Édouard (Otbert, 269); il félicita Édouard après son arrivée à Trapani (Potthast, *Reg.*, n° 20523), en sa qualité de croisé placé sous sa protection (Potthast, n° 20572), lui envoya ensuite ses condoléances au sujet de la mort de son père (Potthast, n° 20663), et lui exprima la joie que lui causait l'annonce de sa visite prochaine (Potthast, n° 20664). Salimbene (261) rapporte que Grégoire X avait l'intention de retourner lui-même encore une fois en Terre Sainte.

65 Wykes, 254, Triveti *Chron.* 284; *Cont. Florent.*, 211; *Annal. Urbis Veter.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XIX, 270).

66 Rishanger, 78, (répété par Thom. Walsingh. I, 101) *Annal. Placent. Ghib.*, 557; cf. Rayn., *Annal.*, 1272, § 65; Rymer, I, 499, 502; Winkelmann, *Acta inedita*, p. 595, n° 754.

67 Wykes, 254 (Joh. de Oxenede [244]; les *Annal. de Winton.* [113] disent: pour 2 ans); Raymond de Nogeriis se rendit en Angleterre, revêtu des pouvoirs nécessaires. Sur les négociations en Angleterre, voir

Le 20 mai il parvint à Reggio [68]; le 7 juin il franchit le Mont Cenis [69] au pied duquel il trouva plusieurs prélats et nobles anglais venus jusque là à sa rencontre [70]. Le 18 juin il séjourna à Lyon [71], vainquit dans un sanglant tournoi le comte de Châlon [72], et parvint le 26 juillet à Paris [73] où il prêta hommage au roi Philippe. Il en repartit le 6 août pour aller régler les affaires de Gascogne. Enfin le 12 août 1274 il aborda à Douvres: le comte Gilbert, qui avait tant gêné son départ, lui fit au retour un accueil magnifique dans son château de Tonbridge [74]. Le 18 août, Édouard fit son entrée à Londres et fut solennellement couronné le lendemain par l'archevêque Robert de Cantorbéry [75].

L'année suivante, en accomplissement d'un vœu fait en Terre Sainte, il fit un pélerinage à l'abbaye de S. Edmond au comté de Suffolk [76].

Nous serions entraînés trop loin, si nous voulions exposer ici les négociations souvent reprises et longtemps continuées par Édouard avec le S. Siège au sujet d'une nouvelle croisade [77]. Il pensait d'abord qu'il lui serait possible de repartir dans un court délai pour la Terre Sainte, et se conforma mieux que bien d'autres princes chrétiens aux prescriptions du concile de Lyon [78]. Mais les conditions politiques de son royaume l'empêchèrent d'exécuter son projet; le S. Siège ne se lassait pas de lui renouveler la concessions des dîmes de croisade, sans l'inquiéter ou le menacer d'excommunication. De son côté il ne cessait de prendre un vif intérêt à tout ce qui concernait la Terre Sainte; il s'occupait à attirer des faveurs sur l'ordre anglais des chevaliers de S. Thomas [79]; il échangeait fréquemment des ambas-

les détails que donnent les *Annal. Winton.* (113-115); Potthast, *Reg. pontif.* n° 20610, 20920, 20925, 20937, 21086, 21373, 21375, 21392 et Röhricht, d. les *Forsch. z. deutsch. Gesch.*, 1879, 115.

68 Salimbene, 261; où il logeait dans le palais de l'évêque (*Mem. pot. Regg.* [Muratori, VIII, 1135]). Les traces du passage d'Édouard se trouvent aussi à Parme (*Chron. Parm.* [Murat., IX, 786]), à Padoue (Matth. Westmon. 402; cf. Rymer, I, 523) et à Milan (*Galv. Flamma* [Muratori, XII, 699]), *Annal. Mediol.* [*Ibid.* XVI, p. 672]).

69 Wykes, 255.

70 Triveti *Chron.*, 285.

71 Wykes, 255.

72 Triveti *Chron.*, 285; cf. Walt. Hemingb., I, 378 et s.

73 Wykes, 255; Triveti *Chron.*, 285 et s.; *Lib. de ant. leg.* 159; Rymer, I 504; *Chron. Lemovic.* (*R. des h. de Fr.*, XXI, 781) Selon cette dernière source (p. 780) sa femme, Éléonore, se rendant en Gascogne (*Lib. de ant. leg.* 158) passa le même jour par Limoges; cf. Pauli, IV, 9 et suiv. Les évêques de Winchester, Worcester et Exeter étaient venus au-devant du jeune roi (*Annal. Winton.*, 115 et s.) ainsi que les députés des bourgeois de Londres (*Lib. de ant. leg.*, 171).

74 *Chron. Dovor.* (Ms. Cotton., Julius D. 5, fol. 52 b): « Eodem anno in crastino Sancti Petri qui » dicitur ad vincula, applicuit apud Dovor dominus » et uxor sua venientes de Terra Sancta, venientibus » Edwardus eis obviam et transfretantibus domino » G. comite Gloucestrie, comite Mariscallo, comite » Cornubie et multis aliis comitibus, scilicet Oxonie, » Lincolnie, Warwik: et sic euntibus illis apud Tonebreg, grande festum Edwardo celebratum est. »

75 Wykes, ad 1274; *Annal. Winton.*, 113, 118; Bentley, *Exc. hist.*, 276 et s.

76 *Contin. Florent.* 214, suivi par Joh. de Oxenede, 246.

77 Cf. Röhricht, dans les *Forsch. zur d. Gesch.*, 1879, p. 115-117, et Drumann, *Bonifaz VIII*, I, 231 et s. Sur des propositions qui furent faites à Édouard, vers 1303, au sujet de la conquête de la Palestine voir Marin. Sanut. (Bongars II, 316 et s.).

78 *Annal. Dunstabl.*, 267; cf. *Annal. Berm.* (*Ann. Monast.* III, 465). Édouard devait partir pour la croisade dès le mois de mai 1274 (Rymer, I, 493 et s.); il obtint le 13 octobre 1275 la concession de la dime pour 6 ans (Wykes, 265 et s.).

79 Voir Mas-Latrie, II, 81-83 et en général: Stubbs, *The mediæval Kingdom of Cyprus and Armenia.* (Oxford, 1878) p. 29-31.

sades[80] avec le roi d'Arménie et les khans des Mongols et fournissait généreusement des sommes considérables pour les fortifications d'Acre, le dernier boulevard des chrétiens[81].

Quand il mourut le 7 juillet 1307, les poètes pleurèrent en lui le héros qui eût pu arracher la Terre Sainte de la main des Infidèles[82], et dans le peuple on se racontait même que sa dernière volonté avait été que son cœur fût transporté dans cette terre qu'il avait tant aimée.[83].

80 Comparez les lettres du roi d'Arménie à Édouard dans Bartholom. de Cotton, p. 215-223; *Chron. de Lanercost*, p. 487-489 (cf. Rymer, I, 900, 902).

81 Édouard confie le 28 décembre 1278 (7 Patent. 26, d'après une communication de M. le professeur Dr Pauli) aux frères de l'Ordre de S. Édouard (non de S. Thomas!) « in Acon turrim nostram quam » apud Acon pro municione et tuitione ejusdem civi» tatis propriis sumptibus nostris construi et edificare » fecimus custodiendam. ». Il existait en effet une turris Eduardi (Röhricht, d. les *Forsch. zur d. Gesch.* 1879, p. 109).

82 *Lament on the deyth of Edward I* (Wright, *Political Songs* [ed. Camden Soc., 1839] p. 242):

« Le rei de France grant pecché fist,
» Le passage à desturber
» Que rei Edward pur Dieu emprist
» Sur Sarazins, l'ewe passer.
» Sun tresour fust outre la mere.
» E ordine sa purveaunce
» Seint eglise pur sustenire:
» Ore est la tere en desperannce ». (cf. p. 247)
« Jérusalem tu as perdu
» La flour de ta chévalerie,
» Rey Edward le viel chanu,
» Que tant ama ta seignurie (p. 243)
» Ore est-il mort; jeo ne sai mie
» Toun baner qi le meintindra
» Sun duz quor par grant druerie
» Outre la mere vous mandera ». (cf. pp. 249)
» L'apostoile meimes vint à la messe (p. 244),
» Que mult grant sollempnité,
» L'alme pur soudre sovent se dresse.
» E dist par grant humilité :
» Place à Dieu en Trinité.
» Que vostre fiz en pust conquere
» Jerusalem la digne cité.
» E passer en la Seinte Terre! ».

83 *Elegy on the death of Edward I*, (Wright., *Political Songs*, p. 247).
Le poète répète les vers cités... et fait parler ainsi Edouard:

« Jch biquethe myn herte aryht,
» That hit be write at mi devys,
» Over the see that hue bi diht;
» With fourscore knyhtes al of prys,
» Jn werre that buen war ant wys,
» Azeyn the hethene for the fyhte,
» To wynne the croiz that lowe lys;
» Myself y cholde zef that y myhte ».

D'une façon analogue, Thomas Sprottus raconte (ed. Hearne, p. 122) qu'Édouard n'envoya pas seulement à ses frais cent chevaliers en Terre Sainte, mais ordonna encore que son cœur fût transporté à Bethléem. Après sa mort, l'archevêque Guillaume ordonna dans le diocèse d'York des prières pour son âme, et promit à cet effet une indulgence de 40 jours à chaque fidèle (Raine, 183 et s.).

APPENDICE

LISTES DE CROISÉS ANGLAIS (1269-1271)

Le nombre des chevaliers et seigneurs anglais qui sont mentionnés entre 1269 et 1270 comme ayant pris la croix, est assez considérable. Nous réunissons ici les diverses listes qui nous sont fournies par les documents royaux, naturellement sans pouvoir prouver que tous les personnages mentionnés par ces documents ont effectivement accompagné le prince Édouard à la croisade.

Dans la *charte* de Henri III du *19 octobre 1269*, sont nommés comme compagnons d'Edmond: Hugues de AUNGERVILLE, Robert de BOYVILL, Jean de REMUNDEBY, Robert de BRUCE, William FITZ WARIN, William FITZ RALPH (Rymer, I, A. 482, 483).

Le 24 janvier 1270, *charte* de Henri III pour Willielmus de FENES (*Rot. Pat.* 54, Henri III, m. 24).

Le 20 février 1270, *lettres* de protection accordées par Henri III aux croisés: Henricus de ALEMANIA, nepos regis, Adam de MONTE ALTO, Walterus de WYGETON, Johannes de MONTE ALTO, Petrus de CHAUMPAYNE, Elyas de RABEYN, Simon de MONTE ALTO, Willielmus de BELET, Eustachius de BALLIOLO, Bertramus de DRAYCOT.

Le 3 mars 1270....... pour Galfridus GACELYN, Iulius, filius Walteri Hok...., Hubertus de ROLLY, Ricardus de SALEBYR, Godinus, Robertus de MITTEFORD, Brianus de BRAMPTON (*Rot. Pat.*, 54, Henr. III, m. 21).

Le 20 avril 1270, Henri accorde sa protection à Ingramus de FENES (*Ibid.*, m. 16).

Le 28 avril...... à Rycardus de STYVETON, à David, comes de ASCELES (m. 16).

Le 7 mai 1270, à Willielmus de GEYTON, à Ricardus de WALESCOTE (*Ibid.*, m. 16).

Le 10 mai, à Elyas de ROLLESTON, à Willielmus de LATYMER, à Iohannes de PEYTON.

A Galfridus de GEYNVILLA, Nicholaus de SEDGRAVE, Willielmus PECHE, Hamundus de GAYTON, Rogerius de LEYBURNE, Willielmus GIFFORD, Willielmus le BLONT, Petrus, filius Roberti civis Lincolniensis: (la date n'est pas donnée, mais ces noms viennent après les trois noms du 10 mai).

Le 12 mai, à Robert de UFFORD, à Eleonora « consors Edwardi filii regis », à Thomas MAUDUIT, à Iohannes LOVEL, à Ricardus de ASTON, à Thomas de CLARE, à Iohannes le PARKER (qui est mentionné comme ambassadeur d'Édouard auprès du khan des Mongols [*Lib. de ant. leg.*, 143]), à Ranulphus de ARDERNE, Ricardus de BRUS, Walterus de PERCY, Willielmus de HUNTERCUMBE.

Le 23 mai, à EDWARDUS filius Regis primogenitus (per quinquennium).

Le 25 mai, à Laurencius de SANCTO MAURO.

Suivent sans date (mais je crois que ces noms peuvent être rangés sous la date qui précède (25 mai) quoique la formule, « ...ut supra » ne se trouve pas dans le rôle après chacun de ces noms; ce qui n'est peut être que négligence ou paresse du clerc): Willielmus GENEVILLE, Iohann de ARDENE, Robertus le TURBERVILLE, Willielmus LEOYN de BRAMPTON, Robertus le KEU, Alanus de CASTELL, civis Londoniensis, Hugo de BEREWIC, Iohannes BADEBURY « persona ecclesiæ de Rudmerton », Robertus de BODEHAM, Nicholaus de SIFREWAST, Robertus COHER, Iohannes de YAVENESWYCH, Henricus HAY, Radulphus de WODEBURG, Gilbertus de MIDDELTON, Willielmus de WODEBURG.

Le 26 juin, à Ricardus le EYR.

Suivent sans date: Robertus de MARISCO, Willielmus le MARECHAL, Walterus de BIBELSWORTHE (voir le petit poème sur le débat entre lui et Henri de Lacy, dans Thom. Wright, *Reliq. antiq.*, I, 134-136), Thomas TREDEGOLD, Galfridus PAYNE, Sywardus de MAPELDURHAM, Willielmus PAVELY, Alexander « persona ecclesiæ de » Westderlegh », Nicholaus PEYSSUN, Iohannes le PARKER, (ambassadeur en Tartarie), Iohannes le ESPEYNOL.

Le 28 juin, à Galfridus GACELYN, Willielmus de GLESEBY « persona ecclesiæ de Bassingham ».

Suivent sans date, peut-être du 28 juin: Radulphus le SAUSER, Robertus le CLERK, « valettus A. consortis Edwardi », Alexander LUTEREL, Nicholaus CROK, Iohannes de INGELDESTHORP, Robertus, filius Simonis de WY, Benedictus le CANUN de ALFEINSTON, Radulphus BARRY, Iohannes de VESCY, Adam de NORTHAMPTON, burgensis Wintoniæ, Henricus, filius Galfridi de HORSEDE, Robertus de CROK, Henricus, filius Henrici de STONEBROK, Iohannes de ERNEFEUD « persona ecclesiæ de Warblington », Thomas de SANDWYCO, Iohannes de ROMUNDBY, Odo de POLECOTE, Simon de KELWORTH, Galfridus de TOUCESTRE, Iohannes de la BERE, Lucas de THANY, Philippus de COLEVILLE, Rogerus de TROMPYTON, Robertus de BODEHAM, Radulphus de COTUN, Petrus de CHALUNS, Simon de MONTE ALTO, Willielmus de YATTINDEN « clericus Alyanore, consortis Edwardi », Iohannes ROK, magister Iohannes de BRIDDEPORT, Magister Robertus de MURISIEN, Rogerus de PORTE, Walterus de GAYTON, Ricardus de LA MORE, Willielmus filius Willielmi de COLESTON, Willielmus de MAZUN, Iohannes de SANCTO IOHANNE, Henricus IORDAN, Radulphus de GORGES, Iohannes de GURNAY, Willielmus de YLLEYE, Reginaldus de PAVELY, Robertus de BRUS junior Simon PECHE, Iohannes de BLANKENEYE, Iacobus de ALDITHELE, Willielmus PATRIK, Willielmus de WISTENSTON, Iohannes de BASKERVILLE, Galfridus de SCOSTINTON, Willielmus de NORTON, Iordanus de PYVESLEDON, Ricardus de LA GARDEROBE « cissor Reginæ Angliæ » (*Rot. Pat.* 54, Henr. III, m. 15 d.).

Le 10 juillet, à Thomas de HAULTON.

Le 13 juillet 1270, Henri accorde sa protection aux personnes suivantes en leur qualité de compagnons de ses fils pour la croisade: Iohannes et Robert de TYBETOT, Hugo de PLUGENET, Robertus la WARRE, Willielmus THUREBERT, Roger de PORTES, Ricardus de BOYS, Iohannes de GAYTON, « valettus Edwardi primogeniti regis », Iohannes, filius Thomae de WRASTRULINGGEWRTH, Iohannes FERRE, Olyverus de PUNCHARDUN, Willielmus de EVERLE, Walterus, filius HILDEBROND, Ricardus de la ROKELE, Willielmus PECHE, Stephanus de LONDONIA, persona ecclesiæ de Lugwardin, Walterus de CAMHOU, Ricardus le SAUVAGE, Iohannes de WESTON, Gerardus de FAVENCURT, Laurentius de LUNERSAL, Ricardus de ASTON, Robertus de MARTON.

Le 16 juillet, à Henricus le WALEYS.

Suivent sans date: Robertus de NEUTON, Rogerus de CLIFFORD, Iohannes de VERDUN, Iohannes GUER, Rannulphus de ARDERNE, Willielmus le BRUN, Iohannesde

Oweston, Walterus de Portes de Flemsted, Nicholaus de Marton, Iohannes de la Grave, Henricus de Burghull, Willielmus de Pageham, Stephanus de Sele, Thomas de Pyn, Eustachius de Balliolo, Robertus Burnell, Alexander Lutterell, Laurentius de Lovershale, Willielmus de Bevill, Iohannes de Portes, Eudo, filius Warini, Johannes de Verdun, Willielmus le Graunt, Iohannes Peshun, Hugo, filius Ottonis, Willielmus, filius Roberti de Wilgheby, Ricardus de Saundon, « balistarius Edwardi filii Regis », Rogerus Atte Clyne, Ricardus de Affton, Galfridus de la Hyde, Thomas de Clare, Willielmus, filius Laurentii de Naffreton, Iohannes Luvel, Bartholomæus de Briason, Willielmus Graundyn, Stephanus, de Houton, Egidius de Feenes, Ricardus, filius Henrici Malesours, Robertus de Cadamo, Henricus de Peremor, Antonius Bek, Ricardus de Swafham, Sywardus de Mapeldurham, Ricardus Fillyol, Adam de Gesemue, Rogerus de Reymes, Ernulphus de Munteny, Henricus de Langedon, Galfridus de la Hyde, Iohannes Fancellun, Robertus de Munteny, Hugo Sauvage, cyrugicus, Berongerus le Moyne, Hervicus de Chauwyth, Paganus de Chawrth, Patricius de Chawrth. (Rymer, I, 4835; cf. Sam. Bentley: *Prince Edwards crusade in the Holy Land*, dans ses *Excerpta historica* [London, 1833], pp. 271-274).

Pour l'époque comprise entre 1267 et 1276, un grand nombre de croisés se trouvent mentionnés dans Raine, *Historical papers and letters from the northern register*, pp. 46-48; mais pour la plupart, les données chronologiques exactes nous manquent.

B.

LES BATAILLES DE HIMS

(1281 et 1299)

On est assez généralement porté à croire que les Arabes sont un peuple guerrier de race, et que c'est à leur valeur militaire seule qu'il faut attribuer les étonnantes conquêtes de l'Islam et les brillantes victoires qu'il remporta sur les peuples chevaleresques de l'Occident. Rien cependant n'est moins exact; car loin de posséder de naissance les instincts héroïques qui distinguent les nations indo-germaniques et chrétiennes [1], les Arabes ne sont devenus guerriers que poussés par la prédication de l'Islâm et par l'impérieuse prescription de la

1 Voici, à ce sujet, l'opinion de Wetzstein, l'un des savants les plus versés dans la connaissance de l'Islam : « L'arabe ne se bat qu'en présence des » femmes, parce que la honte le pousse ; c'est pour- » quoi, dans les batailles, les femmes se trouvent » toujours mêlées aux hommes. Les toutes jeunes » filles marquent, avec la *modjra* (pierre rouge), » d'un signe infamant et redouté tous ceux qui lâ- » chent pied. Les filles adultes et les jeunes épouses, » parées en fête et entonnant des chants nuptiaux, » portent le *gûd* (petite outre pleine d'eau). Les » vieilles femmes enfin se tiennent armées de sabres » en arrière de la ligne de bataille, prêtes à faire » retourner les fuyards au combat et à les frapper au » besoin. Dans le cas où il devient évident que la » victoire ne peut être due qu'aux plus extrêmes » efforts, on a recours à l'*otfa*, suprême ressource, » d'un effet infaillible pour ranimer l'ardeur des » combattants. L'otfa est une sorte de cage à treillis, » de bois solide, de forme allongée et presque ovale, » et ornée d'un panache de plumes d'autruche; elle est » posée et solidement attachée sur le dos d'un chameau » vigoureux et richement paré. Au début de la bataille, » la plus belle, la plus célébrée d'entre les femmes de » la tribu, et, s'il est possible, la plus élevée en rang, » vêtue en fiancée, sans voile et (ce qui est surtout » de nature à impressionner les arabes), les cheveux » dénoués et le cou découvert, prend place dans » l'otfa, s'avance en tête des lignes et s'arrête » devant l'élite de l'armée, formée des plus jeunes » et des plus vigoureux combattants. Puis élevant » la voix, elle leur impose l'*Intichâ*, c'est-à-dire la » promesse solennelle de vaincre ou de mourir, pro- » messe qui se formule en un seul mot : « *liaineki* » » c'est-à-dire pour tes deux yeux; dès que ce mot » est prononcé, l'otfa s'avance contre l'ennemi et » la bataille commence. Pendant la lutte, debout » dans l'otfa, portant son attention de tous les » côtés, la femme excite l'ardeur des siens par le » regard, par le geste, par la voix, les appellant » par leur nom pour les louer ou les blâmer, enfin, » faisant retentir les trilles aigus de la *Zagruta* » (cris de jubilation habituelles des suivantes de la » mariée dans les cérémonies nuptiales). » (*Zeitschr. für Anthropol. und Ethnogr.*, [Verhandl.], Berlin, 1878, pp. 388-389).

« Guerre Sainte » (*Djihad*). La faiblesse et l'état de décadence des empires voisins, et bien souvent la trahison ouverte ou cachée, facilitèrent ensuite ou rendirent possibles le progrès des Musulmans. Les Bédouins ont toujours eu coutume d'envoyer au combat des esclaves achetés ou nés sous la tente (*fedawije*) [2]; de même, plus tard, dans les luttes contre les Byzantins et les Latins, ce furent principalemenet des tribus turcomanes, telles que les Seldjouks ou les Kharismiens, ou des descendants d'esclaves, tels que les Mamlouks, qui formèrent le noyau des armées et décidèrent la victoire. Sans doute, plus d'une fois, les Seldjouks et les Mamlouks renversèrent les sultans et s'emparèrent du pouvoir, comme l'ont encore fait les Janissaires dans des temps plus rapprochés de nous; mais ils surent du moins défendre l'Islam contre les attaques du dehors et le sauvèrent en plus d'une occasion d'une ruine certaine. Qu'il nous soit permis, à ce propos, d'arrêter notre attention sur deux dates fort intéressantes où la domination des Musulmans en Syrie et en Palestine paraissait sérieusement compromise, et où les espérances des chrétiens, un instant vivement ranimées, furent ensuite d'autant plus tristement déçues.

Mélik as-Salih, fils du sultan Mélik al-Kamil, s'etait fait une garde du corps choisie parmi des esclaves turcs, — les Mamlouks, troupe d'élite, auxquels leur casernement dans l'ile de Raudah, située au milieu du Nil, près du Caire, fit ajouter le surnom de « *al-baharijeh* » (les maritimes). Par suite de la bravoure dont ils firent preuve contre s. Louis et son armée, ils furent comblés de distinctions et devinrent bientôt, comme les prétoriens de Rome, les véritables arbitres du pays [3]. Il est vrai qu'à la mort de Mélik as-Salih [4] son fils Mélik al-Muazzam Turanschah, lui succéda sans obstacle; mais il ne tarda pas à tomber assassiné par les émirs des Mamlouks [5]; et l'on cita comme le principal instigateur de l'attentat l'un d'entre eux, le futur sultan Bibars. L'un de ces chefs, Eïbek, créé généralissime avec le titre d'atabek, épousa une concubine de Mélik as-Salih, nommée Schedjer ed-Durr, et gouverna d'abord au nom du jeune prince Ayoubite al-Aschraf, en prenant lui-même le nom de Mélik Moëzz; mais bientôt il se débarrassa tout-à-fait du jeune sultan.

2 Chez quel peuple de l'Occident trouverait-on des proverbes tels que ceux-ci: « La vie est précieuse; » qui cherche la mort manque d'expérience. — Plutôt » chien vivant que lion mort! — La mort de l'âne » est le régal des chiens. — Se sauver par la fuite » c'est une demi-victoire ». (Wetzstein, *l. c.*).

3 D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, IV, 187 et 188; Weil, *Gesch. der Chalifen*, IV, 1-20. Makrizi, (*Hist. des sultans Mamlouks*, éd. Quatremère, I, A, 31), dit à propos de l'année 1250: « [Les Mamlouks] » commirent des excès tels que les Francs n'en au- » raient pas commis s'ils avaient été maitres du » pays. »

4 Selon Ibn Khallikan, *Biogr. diction.*, éd. Slane, IV, 145 et Abulféda, 126. Il mourut le 23 novembre 1249.

5 Le 1er mai 1250, selon Ibn Khallikan, III, 248 et Aboulféda, 128; cf. Wilken, VII, 232-237.

Le maître d'Alep et de Damas, Nasir ed-din Saladin Yousouf, fils de Mélik Aziz et petit-fils de Saladin, voulut profiter de cette révolution pour s'emparer de l'Égypte; mais il fu battu par Eïbek le 3 février 1251 et dut lui abandonner Jérusalem, Gaza et toute la côte de Syrie jusqu'à Naplouse [6]. Cependant Eïbek ayant fait assassiner le trop arrogant émir Faris ed-din Aktaï (18 sept. 1254), les troupes du corps commandé par ce dernier, et composé de 700 cavaliers et de beaucoup de Mamlouks baharites, parmi lesquels on comptai Bibars, Sonkor al-Aschkar, Seïf ed-din Kelawoun et d'autres, se retirèrent à la cour de Nasir ed-din et l'engagèrent à faire une nouvelle tentative contre l'Égypte [7]. Celui-ci paraissait d'autant plus disposé à les écouter qu'il venait de conclure la paix avec les chrétiens, en leur abandonnant, contre un tribut, le pays en deçà du Jourdain [8]. Mais Eïbek déjoua ce plan, par une lettre dans laquelle il rendit suspectes à Nasir la fidélité et la bonne foi de ses conseillers. Eïbek fut assassiné le 11 avril 1257, et son fils Mansour, âgé de 15 ans, fut élevé au trône sous la tutelle du chef mamlouk Kotouz; ce dernier battit l'ayoubite Mogith Omar que les conseils de Bibars avaient poussé sur l'Égypte, et consolida de nouveau la domination des Mamlouks.

Dans l'intervalle Nasir ed-din, inquiété par les progrès des Mongols (1258) avait envoyé son fils Aziz et l'émir Zein ed-din auprès de Houlagou, pour obtenir son aide contre l'Égypte, probablement au prix d'une humiliation [9]. Mais le chef mongol exigea de lui une soumission complète et, sur l'instigation de Hethum, roi d'Arménie, donna immédiatement à ses troupes l'ordre de pénétrer en Syrie. La ville d'Alep, tomba le 25 janvier 1260, la citadelle, le 25 février [10]; Damas eut le même sort peu de temps après. De riches concessions

6 Makrizi, (I, A, 39) et, d'aprés lui, Aboulféda, p. 132.

7 Makrizi, I, A, 47-53.

8 Makrizi, I, A, 54-55.

9 D'Ohsson, 294; cf. Makrizi, I, A, 83-85. Wassaf, *Geschichte....*, éd. von Hammer, 81-85.

10 Makrizi, I, A, 87-92. Au sujet de l'invasion de Houlagou en Syrie, voir: Reschid ed-din, éd. Quatremère, I, 327-341; Wassaf, 86 et suiv.; *H. arm. des cr.*, I, 461, 486; *Journ. Asiat.*, juin 1868, p. 497. Sur Haithon, comte de Gorigos: *H. arm. des cr.*, I, 4694-90. Sur la mission de Sempad (1246) à la cour du Khan des Mongols, v.: Wilken, VII, 403 et s., n. 51-56; *Journ. Asiat.* 1833, IIe série, 273; Rémusat, *Rech. sur les rel. des Mongols*, (*Mémoires de l'Acad.*, VI, 413 et s.); Zarncke, *Der Presbyter Iohannes*, 75-78; *H. arm. des cr.*, 605 et s.; Yule, *Cathay* (Lond. 1866), I, cxxvij et s.; *Eracles*, l. c. (*Hist. occ. des cr.*, II, 443); Marin. Sanut., l. III, p. XII, c. 6, p. 221; Haithon (dans Louis de Backer, *L'extrême Orient au Moyen Age*, p. 181); Ricold. de S. Cruce, éd. Laurent, p. 119-121: Herm. Corner, (Eccard, *Corpus hist. M. Æ.*, II), 905 et s.; les lettres de Thomas Berardi (4 et 5 avril 1260), d. (Rymer, *Fœdera*, I, 395 et 396); la bulle d'Alexandre IV (Potthast, n° 17964); une lettre d'un templier, du 17 mars 1260, mentionnée par Matth. de Westminster., 274; la lettre du légat Thomas (d. Menko, [*Mon. Germ. SS*, XXIII, 547 et suiv.]); celle de Thomas Berardi à Amédée, précepteur des Templiers en Angleterre (4 mars 1261), (dans les *Annal. Burton.* [*Ann. monastici* I, 491-495]). Avec cette dernière concorde presque littéralement la lettre de Guy de Basainville au précepteur des Templiers d'Aquitaine, Francon de Born, (*Mon. Boïc.*, XXIX, p. 197-202); seulement on y trouve ajoutés des renseignements relatifs aux délibérations et aux armements qui eurent lieu en France contre les Tartares, et dont il est fait mention par Guill. de Nangis (*R. des hist. de Fr.*, XX, 558); on peut leur assigner pour date l'an 1261. Voir enfin Raynaldi, *Annal.*, 1260, n. 35 et p. 65, 1261, n. 6; Tillemont, *Vie de s. Louis*, IV, 421-446, V, 1-3. Pachymeres (ed. Bonn.), II, 814-825, et Lebeau, *Hist. du bas Empire*, éd. S. Martin, XVII, 444-481 (Note de Brosset).

de territoires rattachèrent Hethum et le prince d'Antioche à l'amitié et à l'alliance des Mongols [11]. Houlagou, prévenu de la mort de l'empereur Mangou, dut bientôt après rebrousser chemin; mais pour complaire au désir d'Hethum, et achever la conquête de la Syrie qui devait être abandonnée aux chrétiens, il laissa 10,000 hommes, sous les ordres de son général Ketboga. Ce dernier s'empara successivement d'Adjloun, de Naplouse, d'Hébron, et de Beït-Djibril, et pénétra même jusqu'à Gaza [12], d'où il envoya une ambassade au Caire demandant une soumission immédiate et sans conditions. Kotouz, qui dans l'intervalle s'était fait proclamer sultan (12 nov. 1259) [13], paraît avoir hésité quelque temps sur la réponse à faire à cette sommation; mais les émirs mamlouks et particulièrement Bibars (qui depuis avait abandonné Nasir ed-din, et pour prix de cette défection avait reçu le canton de Kalioub), s'étant énergiquement prononcés pour la guerre contre les Mongols, les envoyés furent mis à mort, et Bibars placé à la tête de l'armée égyptienne, repoussa les Mongols, (mars 1260). Vers cette époque des envoyés chrétiens venus d'Acre se présentèrent devant le sultan pour lui offrir leur aide contre ses ennemis, et reçurent de lui les assurances les plus amicales [14].

Le 3 septembre 1260, les Mongols et les Égyptiens s'étant rencontrés près d'Aïn-Djalout, les premiers, grâce surtout à la valeur déployée par Bibars et les Mamlouks, furent complètement battus. Leur chef Ketboga se trouva parmi les morts; Damas fut repris, et Kotouz se trouva d'un seul coup maître de toute la Syrie [15].

Cependant Bibars, auquel le sultan avait refusé le gouvernement d'Alep, ourdit un complot contre sa vie, et, le 24 octobre 1260, Kotouz tomba sous les coups de son vindicatif lieutenant et de ses complices, entre Kossaïr et Salahiyeh, près du Caire [16]. Houlagou, jugeant

11 Haithon, p. 182-183.

12 Makrizi, I, A, 98; selon d'Ohsson (329) Houlagou avait reçu précédemment des envoyés chrétiens à Merdj-Bargout près de Damas.

13 Makrizi, I, A, 86.

14 Makrizi, I, A, 101-104; *Eracles de Rothelin*, p. 637; Guil. Tripolitan., *De statu Sarracenorum*, (Du Chesne, *SS. RR. Gall.*, V, p. 433).

15 Makrizi, I, A, 104-106; Raschid ed-din, 341 et s.; Wassaf, 88-90; Corner (Eccard, II, 908); *Eracles*, l. c., p. 444; *Eracl. de Rothelin*, 637-638. Haithon (p. 187) nomme cet endroit Haijmaloth (Aïn Djalout); les *Annal. S. Just.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XIX, 191) disent faussement: les environs de Gaza; (selon la même source le sultan aurait eu 300,000 cavaliers); la lettre du légat Thomas (qui était d'abord évêque de Bethléem, devint archevêque de Cosenza [Potthast, n. 20003] et se rendit une seconde fois en Syrie en qualité de légat, escorté par les navires de Charles I; [cf. Minieri Riccio, *Il regno di Carlo I*, Napoli, 1875, p. 78 et *Uffiziali di Sicilia*, Napoli 1872. p. 39]), place l'époque de la bataille au mois d'août, et parle de 60,000 Tartares mis hors de combat. Corner (Eccard, II, 209) dit: 16,000; cf. Guil. Tripolitan, *l. c.*; sur Thomas, v. aussi Lagénissière, *Hist. de l'évêché de Bethléem* (1872), pp. 89-96.

16 Makrizi, I, A, 110-113; cf. Weil, IV, 19 (où sont données les dates des 22, 23 et 24 octobre d'après diverses sources). A en croire Guil. Tripolitan. (*l. c.*) le sultan fut assassiné parce qu'il n'avait pas voulu rompre la paix avec les chrétiens. Cet assassinat est encore mentionné par Barhebraeus, *Chron. Syriacum*, 537; *Eracles*, 444; *E. Rothelin*, 638; Monach. Patavin. (Muratori, VIII, 731); *Annal. S. Just.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XIX, 192), où la date du meurtre est placée au 24 octobre; enfin par la lettre du légat Thomas (Menko, 549) qui rapporte de plus que le premier acte de Bibars fut de chasser tous les chrétiens de Jérusalem.

le moment favorable pour reprendre la Syrie, envoya une armée qui subit une défaite décisive près de Hims [17]; une troisième tentative fut empêchée par la guerre qu'il eut à soutenir contre son (frère) cousin Berkaï. Houlagou mourut le 8 février 1265 [18].

Tant que dura le règne du puissant sultan Bibars, les Mongols ne purent rien contre la Syrie; mais après la mort de ce prince les chances parurent de nouveau plus favorables à leurs projets de conquêtes. En effet le fils aîné de Bibars, Mélik as-Saïd, alors âgé de 19 ans, ne se sentant pas l'énergie nécessaire pour tenir tête aux Mamlouks avait renoncé au trône et s'était contenté de la seigneurie de Karak. A sa place succéda son frère Bedr ed-din Selamisch, âgé de sept ans, sous la tutelle du Mamlouk Seïf ed-din Kelawoun. Mais dès le 27 novembre 1279 ce dernier usurpa la couronne. L'ancien ami de Bibars, Sonkor al-Aschkar, gouverneur de Damas, refusa de reconnaître cette usurpation, et se fit, de son côté, proclamer sultan sous le nom de Mélik al-Kamil; puis, après avoir été battu en juin 1280, il appela à son secours les Mongols [19].

La première nouvelle de l'approche de ces derniers parvint en Égypte vers la fin de septembre 1280; on apprit que les Mongols s'avançaient, divisés en trois colonnes sous les ordres de Mangou Timour, un des frères d'Abagha. Sur cet avis, d'une part l'émir Rokn ed-din Aïdaj sortit de Damas et réunit ses forces avec celles de l'émir qui assiégeait Schaizar; d'autre part, Bedr ed-din Bektasch Nedjm ed-din partit du Caire à la tête d'un corps considérable et se dirigea sur Hamah, où les diverses divisions de l'armée égyptienne vinrent se masser. Sonkor al-Aschkar, en dépit de son alliance avec les Mongols, y envoya de Sehjoun des renforts.

17 Makrizi, I, A, 133; Barhebr., *Chron.*, 537 et *Hist. dynast.*, 538; cf. d'Ohsson, 360.

18 Raschid ed-din, 417; Wassaf, 97. Le fait que Houlagou favorisait les chrétiens est hors de doute; cf. d'Ohsson, 407-408, 410-412; au sujet de sa correspondance avec Alexandre IV, voyez Rayn. *Annal.*, 1260, n. 29-33. En tout cas Houlagou comptait non seulement sur l'assistance des états chrétiens de l'Occident et de l'Orient, mais aussi sur les sympathies des chrétiens nombreux et influents qui se trouvaient dans les pays musulmans et dans l'armée Égyptienne. En effet les craintes que ces derniers surtout devaient inspirer, avaient été signalés déjà par Mélik as-Salih dans son testament politique que nous a conservé Nowaïri (d. d'Ohsson III, p. 283). Voici ce qu'il écrit à ce sujet: « O mon fils! porte ton attention » sur l'armée, que les chrétiens ont affaiblie, en » même temps qu'ils ont ruiné le pays; ils vendent » les terres comme si l'Égypte leur appartenait. Ils » exigent d'un émir lorsqu'il reçoit son brevet, deux » cents dinars et plus, d'un simple militaire, jusqu'à » cent; si la somme destinée à l'entretien d'un ca» valier est de mille dinars, ils la lui assignent sur » six endroits éloignés l'un de l'autre; alors le sol» dat a besoin de quatre intendants, lesquels dis» sipent son revenu. Telle est la cause de la déca» dence de l'armée; et les chrétiens agissent ainsi » pour ruiner le pays et affaiblir l'armée, afin que » nous soyons contraints de quitter l'Égypte......... » Nous avons ouï dire qu'ils avaient mandé aux » princes des Francs de la côte et des îles: « Vous » n'avez pas besoin de faire la guerre aux Musul» mans; car nous la leur faisons nuit et jour: nous » nous emparons de leurs biens, nous avons leurs » femmes; nous ruinons leur pays; nous affaiblissons » leur armée. Venez, prenez le pays, nous ne vous » y avons laissé aucun obstacle ». — L'ennemi est » avec toi, dans ton royaume; ce sont les chrétiens; » et ne te fie pas à ceux d'entre eux qui se sont » faits musulmans; car aucun d'eux n'a embrassé » l'Islamisme sans quelque motif particulier, et son » ancienne religion reste cachée dans son cœur, » comme le feu dans le bois ».

19 Weil, IV, 111-118; d'Ohsson, III, 519 et suiv.

Cependant les chrétiens, alliés des Mongols, dévastaient la Bikâa, en même temps que ceux-ci faisaient irruption dans le district d'Alep; la plupart des habitants se réfugièrent à Damas, et même, comme ils ne s'y croyaient pas en sûreté, jusqu'au Caire. (10-16 octobre). Aïntab tomba le 18 octobre, puis Bagras et Darbessak; le 20, Alep, abandonnée de ses habitants et de sa garnison, fut affreusement pillée et dévastée. Toutefois les Mongols ne poussèrent pas plus loin leur marche et prirent peu après leurs quartiers d'hiver [20].

Pendant que ces faits se passaient, le sultan Mélik Mansour Kelawoun, après avoir excité l'ardeur de ses troupes par de larges distributions d'argent, était parti du Caire et était parvenu jusqu'à Gaza où il resta jusqu'au 5 décembre, en tout cinquante jours. Puis, sur la nouvelle que les Mongols s'étaient retirés, il reprit le chemin de l'Égypte, tandis que l'émir Bedr ed-din Bektasch se rendait à Hims. L'émir Aïdekin Bondokdari Salehi reçut l'ordre de couvrir les côtes de Syrie contre les chrétiens, et Seif ed-din Belban Tabakhi, gouverneur du château des Kurdes, fut chargé de punir les Hospitaliers de Markab de leur alliance avec les Mongols et de la dévastation de la Bikâa. Mais ceux-ci lui infligèrent une défaite sensible [21], qui détermina le sultan à partir pour la Syrie, avec une forte armée (24 mars 1281). Les chrétiens effrayés vinrent lui demander la paix; Kelawoun menacé d'une nouvelle expédition des Mongols, se montra d'autant plus disposé à les écouter, que les députés d'Acre venaient de lui rendre un service signalé. En effet, plusieurs de ses émirs leur avaient représenté qu'il était inutile de faire la paix par la raison que le sultan ne tarderait pas à tomber victime d'un complot. Ces paroles lui ayant été rapportées, trente-trois émirs et mamlouks furent arrêtés; 10 émirs et 200 cavaliers réussirent à fuir [22].

Le 10 mai 1281, le sultan parvint à Damas où il reçut des renseignements plus précis sur les intentions de l'ennemi. En effet, au

20 Makrizi, I, A, 25-27; au sujet des dévastations de la Bikâa, v. Marin. Sanut. p. 228. Nous possédons de cette époque: 1° Une lettre datée du 26 juin 1280, du grand-maitre des Hospitaliers, Nicole de Lorgne, dans laquelle il se plaint de la terrible disette qui règne en Syrie (*Bull. de la s. d'hist. de Fr.*, [1834], I, pp. 1-11; Champollion-Figeac, *Lettres des Rois et des Reines*, I, 338 et s.; cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XXI, 812). 2° Une lettre adressée par l'évêque Geoffroi à Édouard I, d'Angleterre (5 oct. 1280); (Rymer *Fœd.*, I, 586 et s.). Cette dernière (p. 586), parle d'abord, comme la précédente, de la grande famine; mais elle rapporte en outre que la paix subsistait encore, il est vrai, en mars 1281, quoi qu'elle fût de temps à autre enfreinte par les musulmans; ensuite, qu'un envoyé mongol, qui se trouvait pour le moment à Acre, affirmait que les Mongols apparaîtraient bientôt, au nombre de 50,000 cavaliers et d'autant de fantassins, et pour cette raison sollicitait les chrétiens de leur amener des secours en munitions et en hommes.

21 Cette défaite est mentionnée en outre dans les *Ann. Colmar. maj.* (*Mon. Germ. SS.*, XVII), 208; cf. Barhebr., 537, Reinaud, *Extr.*, 540, Weil, IV, 123, n. 2.

22 Makrizi, I, A, 28-34; cf. Röhricht, *Die Eroberung Akkas durch die Muslimen*, (*Forsch. f. deutsche Gesch.*), 1879, 91-96. A propos de cette date nous trouvons dans Florent de Worcester, II, 225 et dans Barthél. Cotton (161) cette intéressante notice: que le 2 février 1281, l'évêque de Sidon se trouvant à Jérusalem (comme membre d'une députation chrétienne chargée de traiter de la paix?), y célébra de nouveau une fois la messe, après une longue interruption.

commencement de septembre on lui annonça que les Mongols au nombre de 80,000 se proposaient d'entrer en Syrie vers la fin d'octobre. Il fit aussitôt avancer ses troupes et campa le 26 près de Hims.

Cependant les Mongols avaient atteint les limites du district d'Alep. Mangou Timour s'était d'abord porté contre Aïntab, puis contre Hamah. Dès le 2 septembre, son frère Abagha, avec 2000 cavaliers. avait mis le siège devant Rahabah. Vers la fin d'octobre les forces réunies des Mongols parurent dans cette plaine de Hims, déjà illustrée précédemment par les victoires de Khatib Ibn Walid sur l'empereur Héraclius, et en 1260 par celle des Égyptiens sur les Mongols.

Le sultan avait été rejoint par Sonkor al-Aschkar, qui, grâce au conditions favorables qu'on lui avait accordées (juillet 1281), avait fait sa soumission. D'autre part, l'émir Rokn ed-din Bibars Adjemi, transfuge des Mongols, vint apprendre que l'armée ennemie se composait de 50,000 Mongols et de 30,000 Grecs, Géorgiens, Arméniens et Francs [23], que les principales forces étaient massées au centre et à l'aile droite; enfin, que l'attaque était fixée pour le 29 octobre.

En conséquence, le 29 octobre, le sultan rangea ses forces en bataille [24]. L'aile gauche fut confiée à Sonkor al-Aschkar, l'aile droite à Izz ed-din Eïbek Afram; le sultan lui même, entouré de sa garde du corps composée de 200 cavaliers et 800 mamlouks, se réserva le commandement du centre.

La bataille débuta par une furieuse attaque de l'aile gauche des Mongols sur l'aile droite des Égyptiens [25]; mais ceux-ci résistèrent au choc et repoussèrent les assaillants. En revanche, l'aile droite des Mongols, commandée par Mazouk-Aka, Hindoukour et Alinak, et où se trouvaient les Arméniens, les Géorgiens et les chevaliers chrétiens [26], culbuta du premier choc l'aile égyptienne qui lui faisait face. La poussée fut si violente qu'elle fit même chanceler le centre; on poursuivit les

23 Makrizi, I, A, 35; Barhebræus (592) porte les forces des Mongols à 50,000 hommes. Selon la lettre de Joseph de Chanzy, le roi d'Arménie se trouvait à l'aile droite avec 2000 Mongols, 1000 Géorgiens; Marin. Sanut. (229) donne au sultan 100,000 cavaliers et autant d'hommes à pied; tandis que la lettre de Jos. de Chanzy (p. 289) parle seulement de 50,000 cavaliers; cf. Weil, IV, 123, n. 2 et s. Sur le lieu de la bataille, v. Ritter, *Asien*, XVII, p. 1012.

24 Les indications les plus exactes se trouvent dans Makrizi, 35-36. Sur les détails du combat, la source la plus importante, après la relation d'Haithon (extraite par Marino Sanudo), est la lettre de Joseph de Chanzy. (Champollion-Figeac, *Op. cit.*, I, 288). Joseph de Chanzy est connu d'abord par une lettre du 6 mai 1252; que rapporte Matthieu Paris (*Additam.*, p. 183); ensuite il est mentionné en 1273, comme successeur de Philippe de Eye, dans les fonctions de trésorier des Hospitaliers en Angleterre: « Qui quamdiu rex in Syria morabatur, pecuniam sibi sua calliditate mutuo de mercatoribus adquirebat, et eis de proventibus scacarii, quæ mutuo acceperat, utpote fidelis debitor, persolvebat. » (Th. Wykes, *Chron.*, p. 256); enfin en 1278 il figure comme prieur des Hospitaliers en Angleterre (Rymer, I, 560). — Voyez en outre la description de la bataille dans Hammer, *Gesch. der Ilchane*, 311 et suiv.; Weil, IV, 126-128; d'Ohsson, III, 524 et s.; Mas Latrie, I, p. 466 et suiv.

25 Selon la lettre de Jos. de Chanzy (289), ses forces se montaient à 11,000 h., Haithon (144) rapporte que l'aile gauche était commandée par le connétable Balmachleth (cf. Marin. Sanut., 239), et que celui-ci poursuivit les Égyptiens jusqu'à Thara (il veut évidemment parler de Kara).

26 Selon Barhebræus (*Chron. Syriac.*, 592), il y avait là 5000 Géorgiens.

fuyards jusque sous les murs de Hims, et comme les portes ne s'ouvrirent pas devant eux, on en fit un épouvantable massacre [27]. Quelques uns des Égyptiens gagnèrent Safed, Damas et même Gaza, répandant partout la terreur, et sans se douter que dans l'intervalle les chances de la bataille avaient changé de face.

En effet l'aile droite égyptienne, poursuivant son avantage, avait pénétré jusqu'au centre de l'armée mongole, et là un incident tout fortuit avait décidé du sort de la bataille. Il arriva que Mangou Timour, voulant monter à cheval, tomba à terre; ses soldats accoururent de tous côtés pour le relever. Il se produisit ainsi un désordre momentané dont les Égyptiens profitèrent pour faire une poussée énergique. A en croire une source digne de foi, il faudrait attribuer l'incident, et, par suite, l'issue favorable de la bataille à l'émir Izz ed-din Aïdemour, déserteur égyptien qui aurait fait tomber Mangou dans l'intention de le tuer. Quoi qu'il en soit, le centre des Mongols se trouva rompu; Mangou Timour lui-même, blessé, prit la fuite; le gros de l'armée se dirigea en toute hâte sur l'Euphrate, en partie par Salamiah en partie par Alep [28], rencontrant en route une embuscade préparée par l'émir Issa ben Mohna [29].

Tous ces faits s'étaient passés pendant que les Mongols de l'aile droite, lancés à la poursuite des fuyards égyptiens étaient arrivés sous les murs de Hims. Persuadés que la victoire était gagnée, il pillaient le camp du sultan et se livraient aux réjouissances et au repos. Ils finirent cependant par envoyer des éclaireurs sur le champ de bataille, et, renseignés sur la véritable état des choses, ils rejoignirent en hâte le gros de leur armée. Le roi d'Arménie qui avait poussé le plus loin la poursuite des fuyards, ne fut pas peu étonné de ne plus voir nulle part de Mongols, et se hâta lui aussi de suivre Mangou Timour. Mais il subit des pertes considérables en route, soit par suite des fatigues de la marche, soit par la perfidie des Mongols du corps de Samgar, qui assaillirent et pillèrent ses soldats [30].

Le sultan tout surpris de la facilité de sa victoire n'osa pas poursuivre plus loin les Mongols, probablement parce qu'il craignait quelque ruse de guerre [31]. Il avait certes de quoi se féliciter, car les

27 Makrizi, I, A, 36-37; Jos. de Chanzy (289) rapporte que les Mongols victorieux ne comptaient pas un seul homme blessé à mort, et ajoute que si les Égyptiens ne furent pas complétement anéantis, la faute en fut à la perfidie du chef mongol Samgar, qui s'était retiré du combat sans coup férir. Matth. de Westminster (409 ad. ann. 1277), dit même que par cette victoire les Tartares avaient conquis la Terre Sainte toute entière.

28 Makrizi, I, A, 37-38. Selon Marino Sanudo (239) Mangou attendit encore deux jours inutilement l'arrivée du corps auxiliaire de son frère Abagha.

29 Barhebræus, 592; Ben Tagri birdi (d. d'Ohsson, 528 et suiv.). Selon la *Table chronol. des H. Arm. des cr.* (I, 487), les auxiliaires chrétiens perdirent pendant cette fuite 2000 hommes.

30 Makrizi, I, A, 38; Haithon, 194; Jos. de Chanzy, p. 291.

31 Makrizi, I, A, 38; Jos. de Chanzy, 290; selon Haithon (194) le sultan n'osa pas attaquer parce qu'il n'avait à portée que 4000 hommes (selon Makrizi: 1000 hommes).

sources musulmanes elles-mêmes avouent que sans l'incurie et le manque de discipline de l'aile droite des Mongols, une nouvelle charge de leur part fût devenue fatale aux Égyptiens [32].

Ceux-ci se trouvaient donc en possession du champ de bataille et d'un riche butin; parmi les morts on trouva le chef mongol Samgar qui avait amené à Mangou Timour un corps auxiliaire de deux mille hommes [33]. Des messagers furent envoyés dans toutes les directions pour faire connaître l'heureuse nouvelle, qui fut reçue avec une joie d'autant plus grande à Damas et au Caire, que peu auparavant les fuyards égyptiens y avaient répandu l'anxiété et la terreur. Le lendemain (30 octobre) le bruit d'un retour offensif des Mongols causa un instant de panique; mais on fut bientôt rassuré en voyant rentrer un corps égyptien qui avait poursuivi l'ennemi. Peu de jours après l'émir Torontaï fit prisonnière une division de Mongols, parmi lesquels se trouvait aussi le porteur de la valise de Mangou. On découvrit parmi les papiers la lettre par laquelle Sonkor al-Aschkar avait appelé les Mongols à son secours; le sultan se contenta de la faire brûler. Le 7 novembre, il fit son entrée à Damas, le 6 décembre au Caire [34]. Pendant la route, à Ledjoun, il reçut le comte Ruggiero di San Severino, gouverneur pour Charles I de Sicile, qui lui apportait de riches présents [35].

32 Makrizi, I, A, 38; Barhebræus (543) blâme de cela les Mongols.

33 Makrizi, I, A, 39; Jos. de Chanzy, 289 (c'est à tort qu'il dit (p. 291) que c'était Samgar qui donna au roi d'Arménie le conseil de poursuivre Mangou Timour.

34 Makrizi, I, A, 39-45. Au sujet de cette campagne du sultan, les sources occidentales ne nous fournissent que peu de renseignements utiles. Pour elles, comme du reste pour Jos. de Chanzy, la bataille de Hims était une victoire. Les *Annal. Rudb.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, IX, 806) rapportent que Mangou Timour fut converti par son épouse, une fille du Prêtre Jean, et qu'il vainquit en 1280 plus de 55,000 sarrasins (Bonincontrius, *Hist. Sicula* [Lami, *Delic. erud.*, VIII, 39], dit: 30,000) dans une grande bataille; après quoi le sultan mourut à Damas. — Guillaume de Nangis (*R. des hist. de la Fr.*, XX, 520, 568), répété par Martin de Troppau. (*Mon. G.*, *SS.*, XXIII, 478 et par les *Chroniques de S. Denys* [*Rec. des hist. de la Fr.*, XX, p. 666], dit que d'abord les Mongols mirent en pièces 50,000 Sarrasins; mais qu'ensuite le sultan tua 30,000 Mongols. Enfin selon les *Annal. Colm. maj.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XVII, 209), les Mongols auraient pris Antioche et massacré 30,000 habitants, tandis qu'au même moment, Abagha aurait célébré la fête de Pâques à Jérusalem avec les chrétiens!! (Rémusat, *Mémoires*, VII, 352).

35 Joseph de Chanzy, 292. Le roi Charles avait envoyé le comte Ruggiero de San Severino le 7 juin 1277, selon Marino Sanudo, (227) et Amadi (d. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, I, 457 et s.), et dès le 8 mai 1277 selon l'*Eracles*, (498). — A l'administration de Roger de San Severino se rapportent les ordonnances de Charles, du 1er avril (*Arch. st. ital.*, 1878, I, 224), du 4 mai (p. 238), du 3 et du 6 août de l'année 1278 (pp. 426, 428), ainsi que celle du 14 octobre 1282 (*Arch. st. it.*, 1879, p. 352), par la plupart desquelles le roi commande d'envoyer en Syrie des hommes, des vivres et des chevaux. — Le 4 mai 1278 il envoya aussi en Syrie Tommaso, père de Ruggiero, et Othon Policene. Au sujet des ambassades envoyées à la cour de Charles, d'Antioche en 1279, v. l'*Arch. St. Ital.*, 1878, II, 149, et d'Arménie en 1279 et 1282, v. *Ibid.*, 197 et 1879, IV, 180. Voici comment Charles avait ceint la couronne de Jérusalem : Marie d'Antioche, fille de Boémond IV d'Antioche, éleva contre Hugues III, roi de Jérusalem et de Chypre, des pretentions sur la première de ces deux couronnes, bien que ce prince eût été solennellement reconnu par les barons du royaume et par Grégoire X (Mas Latrie, I, 425, et s., 430, 445 et s., 454-457; cf. Potthast, n. 20532, 20632). Elle en appella au S. Siège, quoi qu'elle se fût déjà entendue avec Charles vers la fin de 1270 (Riccio, *Gen. di Carlo I di Angiò* [Napoli, 1857], p. 50). En 1276 la princesse revint en Italie; le 20 septembre 1276, elle reçut de Charles l'autorisation de se fixer à Naples; en 1277, le roi lui assura, en retour de la cession de tous ses droits comme héritière de Jérusalem, une rente de 4000 livres tournois sur le comté d'Anjou, plus 80,000 besants sur les impôts d'Acre. Le roi Charles II augmenta ces dotations le 14 juin 1289 et le 25 mai 1294; le 18 mai 1294, il reçut l'hommage de

De retour en Égypte, le sultan fit mettre en prison plusieurs émirs qui s'étaient mêlés à des conspirations, et poussa activement les préparatifs d'une nouvelle campagne en Syrie, afin de venger sur les hospitaliers de Markab la défaite qu'ils avaient infligée aux Égyptiens [36]. Le gouverneur de la ville de Jaffa et d'autres émirs reçurent l'ordre d'engager les Bédouins à abandonner leurs pâturages en raison de l'arrivée prochaine de l'armée du sultan, et à se retirer dans les montagnes.

Mais les chrétiens s'imaginaient que cette nouvelle n'était qu'une ruse pour les amener à conclure une paix onéreuse; ils se croyaient suffisamment rassurés par la peur que le sultan devait avoir d'une nouvelle invasion des Mongols; on racontait du moins que les habitants de Hamah, d'Alep et de Hims vivaient toujours dans l'anxiété et l'appréhension, que l'émir de Hamah avait fait envoyer sa famille et ses trésors au Caire, pour les mettre en sûreté, et que les Mongols avaient infligé un châtiment terrible aux habitants de Bagdad, pour avoir tenté un soulèvement à la nouvelle de la bataille de Hims. Néanmoins les chrétiens travaillèrent à fortifier le château de Markab, tout en se dégarnissant d'autre part pour envoyer cent chevaliers au secours de l'Arménie, où les Turcomans venaient de surprendre et de piller la ville de l'Aïas. Cependant parmi les dangers qui menaçaient les chrétiens, le plus immédiat était la famine, devenue générale par suite d'une longue sécheresse. Comme à cause

Marie pour la ville de Canosa. Elle mourut le 10 décembre 1307 (Riccio, 50, 51). Qu'il nous soit permis d'emprunter à Riccio (142-143) et de reproduire ici deux documents fort importants pour l'histoire du transfert à Charles I des droits sur la couronne de Jérusalem, documents qui ont échappé aux recherches d'ailleurs si consciencieuses du comte de Mas-Latrie.

P. 142, N. XVI. « Illustri domicelle Marie dicta » quondam domicella Hyerosolimitana concessio an. » provisionis librarum turonensium quattuor millia pro » substentatione sua ad vita ei solvendarum in Ande- » gavia, quia ipsa pro quisito diutius qualiter regnum » Hyerosolimitanum, cujus angustiis defectibus et pre- » xuris per se ipsam succurrere non valebat posset in » manu ponere fortiori, post excusationem quam plu- » rimum principum orbis terre, qui oblatum eis » per ipsam regnum predictum recipere renuerunt: » regnum ipsum cum omnibus suis juribus, actionibus » et pertinentiis nobis libere et plene concesserit, ces- » serit et donaverit. Nos nobilitatem suam pia mente » pensantes et conditionem sui status humilis et ut lo- » quamur rectius paupertatis benignis oculis intuentes » an. redditum predictum quatuor millia librarum tu- » ronensium ipse vita durante concessimus sub datum » die xviij martii, indictionem VI, apud turrim Sancti » Erasmi prope Capuam (1277) ».

N. XVII. « Nobili domino Iuliano de Turre, militi » et familiari illustris domicelle Marie de crusalem, » tramsumptum instrumenti conventionis initi inter » ipsam Mariam et regem *Carolum Secundum* (p. 143) » pro satisfactione residui sibi debiti ex causa promis- » sionis ei facte per quondam regem *Carolum Primum* » dum ipsa domicella Maria donavit prefato regi » Carolo Primo regnum Ierosolimitanum et dictus rex » Carolus promisit ei solvere an. libras turonensium » quatuor millia de redditibus comitatus Andegavie, » necnon solvere eidem domicelle in Acon an. decem » millia bisanciorum aureorum. In anno 1299 ».

N. XVIII. « Apodixa una domicelle Marie, filie quon- » dam principis Antiocheni, de receptione pecunie pro » transactione facta de regno Hyerosolimitano, que est » reposita in quadam pisside signata signo videlicet » [cruce Hierosolimitana quintuplice] sub die xx madii, » VII indictionis (1277) ».

Sur la convention faite avec Marie, v. aussi Primat, *Chron.* (*Rec. d. hist de la Fr.*, XXIII, 100) que suivent Guil. de Nang. (*Ibid.*, XX, 566), le *Chron. S. Cath. Rothom.* (*Ibid.*, XXV, 396), et les *Chron. de S. Den.* (*Ibid.*, XXI, 126); A. Dandolo (Murat., XII, 393); Marin. San. Torsello, Hopf, *Chron. gréco-rom.*, 138); S. Priest, *Hist.*, III, 291, n. 2 et Amari, *La guerra del Vespro Sicil.* (1876), I, 92.

36 Joseph de Chanzy, 292; Makrizi, 45-48. Geoffroi de Courlon (*R. des hist. de la Fr.*, XXII, 8) rapporte que le sultan battit les chrétiens en 1282 et les poursuivit jusqu'à Acre.

de la guerre de Sicile on ne pouvait compter de sitôt sur un secours de la part de Charles, le prieur des hospitaliers, Joseph de Chanzy, s'adressa au roi Édouard I d'Angleterre pour lui demander un envoi de secours. Il l'engageait en même temps à tenter la conquête de la Terre Sainte, en lui représentant que jamais cette entreprise n'avait rencontré plus de facilités [37].

Après la mort d'Abagha (1 avril 1282) [38], bientôt suivie de celle de son frère Mangou Timour, les Mongols, occupés ailleurs par des troubles, des soulèvements et des guerres intestines, ne songèrent plus pendant quelque temps à reprendre leurs projets de conquêtes contre les Égyptiens. Cependant les incursions continuelles de ces derniers dans la Cilicie, pays tributaire des Mongols, l'investissement de Kalat er-Roum, où ils avaient interné les Ouïrates mutinés et le rebelle Selamisch, irritèrent à la longue les Mongols [39], excités d'ailleurs par les récits de Mamlouks transfuges, qui leur représentaient la conquête de l'Égypte comme une chose facile par suite de l'anarchie qui y régnait [40]. En conséquence leur chef, Gazan, qui comptait d'ailleurs sur le concours des rois d'Arménie, de Géorgie et de Chypre, partit de Tauris le 16 octobre 1299. De Mardin il expédia un envoyé auprès du roi Henri de Chypre pour se plaindre que les chrétiens qui avaient précédemmet promis des secours contre les Égyptiens, ne les avaient pas fournis [41]. Le 7 décembre, après avoir franchi l'Euphrate, il passa

37 Joseph de Chanzy. 292 et s. Voici ce qu'il dit plus bas (p. 294). « Et sachez, Sire, la Terre Sainte » ne fu onques si légère à conquérir, si bonnes gens » y venissent et viandes, come elle est hui au jor, » tout soit ce que onques mais ni veimes meins de » gens d'arme en la terre ni meins de bon conseil. » Vaille vostre digne et réal majesté, par touz sens, » par acroissement de bien en miaus, et plaise à » Dieu, sire, que ce peust estre fait par vos; et si » seroit-il sans faille, si Deu vous donast volenté de » venir. Et ce est le vot des grants et des petits qui » sont demorant en la terre, que par vos sera, ove » l'aide de Deu, la terre conquise et mise en la main » de la sainte crestienté ».

38 D'Ohsson, III, 537; Weil, 128; selon Corner (933 et suiv.), Abagha mourut empoisonné. On raconte de lui (Raynaldi, *Annal.*, 1260, n°s 29-33) qu'il sollicita et obtint (Petermann, *Armen. Quellen für d. Gesch. der Kr.*, 167; Potthast, *Reg. Pont.* n° 20111) le baptême; la même chose est dite de Sartarch (Potthast, 15501). Du reste les auteurs chrétiens parlent aussi de la conversion de Djingiskhan (Zarncke, *Der Presbyter Iohannes*, 101); de Gajouk (Rémusat, VI, 428 et s.); de Mangou-Khan (Mosheim, *Hist. eccl. Tartarorum*, 54); et de Khubilaï (Rémusat, VI, 350-356). Houlagou ayant demandé en mariage une fille de l'empereur Michel Paléologue, celui-ci lui accorda sa fille naturelle Marie. Quand elle arriva à Césarée, on apprit la mort de Houlagou; mais la princesse fut épousée par Abagha (Rémusat, VII, 338), son successeur.

39 Weil, 223-225. Peut-être le roi d'Arménie, Hethum, qui se trouvait présent en 1296 à la cour de Gazan et obtint par ses prières qu'il cessât de poursuivre les chrétiens, lui suggéra-t-il aussi un projet de conquête (d'Ohsson, IV, 164); du moins le fait se trouve affirmé dans la *Chronique du royaume d'Arménie* (*Hist. arm. des cr.*, I, 657). Hethum s'adressa également au roi d'Angleterre pour lui dépeindre le triste état où la Terre Sainte se trouvait réduite (Rymer, I, 902).

40 L'émir égyptien Kandjak avait quitté Alep en février 1299, pour se réfugier auprès de Gazan. (Makrizi, II, B, 127). A ce moment le trône d'Égypte était occupé (depuis le 9 février 1299), par le jeune sultan Mélik Nasir Muhammed (Makrizi, II, B, 126).

41 Cette lettre, à laquelle personne jusqu'ici n'a prêté attention, se trouvait insérée dans une lettre envoyée de Venise au pape et contenant des nouvelles qu'avaient rapportées des navires vénitiens. (A. Dandulus, *Chronicon* (Muratori, XII, 512-514). La lettre de Gazan mentionne aussi qu'un envoyé mongol (Rabata) s'était rendu auprès du roi de France et avait conclu avec lui un traité d'alliance; puis elle termine par ces mots: « Et mittimus ad vos nostrum » nuntium Chachelinum, ut vos et omnes gentes » vestras equestres et pedestres, die xv lunæ.... et » mittimus unum tabur et joch firmitatis. Scripta » anno....., vigesimo primo octobris apud Viel. ». Cette lettre fut portée par un envoyé, dans la suite duquel se trouvait un ancien chevalier teutonique qui avait abjuré sa foi lors de la prise d'Acre par

en revue 90,000 cavaliers, placés sous les ordres de Koutloukschah et de Moulaï. Aux abords d'Alep, il apprit que le gouverneur de cette ville et celui de Hamah, avaient fui en Égypte. Le 20 décembre, il traversa Hamah, sans inquiéter la citadelle et campa près de Salamiah. Cependant en Égypte, où la nouvelle des projets des Mongols était parvenue dès le mois d'avril, on avait poussé les préparatifs de guerre sous de favorables auspices. En effet, au mois de mai trente galères, montées chacune par 700 chrétiens, avaient échoué devant Beyrouth et quatre-vingts d'entre ces derniers avaient été ramenés prisonniers au Caire. D'autre part l'émir Selamisch, abandonnant les Mongols, était venu se soumettre au sultan et lui offrir ses services [42].

Le sultan partit du Caire le 22 septembre, découvrit heureusement et punit une conspiration à Gaza, et parvint le 27 novembre 1299 à Damas, où de nombreux fuyards étaient dejà venus annoncer l'approche des Mongols. Le 12 décembre, le sultan sortit de Damas et alla camper trois jours après à Hims. De son côté Gazan quitta Salamiah le mardi 22 décembre. Il espérait qu'il lui serait possible d'éviter la bataille le lendemain, car il regardait le mercredi comme un jour néfaste; d'ailleurs son armée avait besoin de quelque repos, par suite de l'état de fatigue des chevaux; mais il ne put se soustraire à la nécessité.

Les Égyptiens, dont les forces se montaient à environ 30,000 hommes [43], tandis que les Mongols comptaient au moins le double [44], avaient pris position près de Medjmaâ el-Moroudj [45] dans le Wadi el-Khazindar (vallée du trésorier), à une demi-journée de Hims, à petite distance de l'emplacement où deux fois déjà, en 1260 et en 1281, ils avaient battu les Mongols. Après les exhortations d'usage prononcées par le Hadjib et les Fakihrs, le signal du combat fut donné, et aus-

les musulmans (p. 513). Le roi Henri de Chypre renvoya l'ambassadeur mongól à Gazan, en compagnie de deux envoyés chrétiens; quand ils arrivèrent à destination, Gazan avait déjà remporté la victoire près de Hims.

42 D'Ohsson, IV, 228 et s.; Makrizi, I, B, 128-132.

43 Les indications varient beaucoup. Makrizi (146) qui est aussi le plus exact au sujet de la disposition de la bataille (146-147), parle de 20,000 cavaliers. La lettre publiée par M. W. Wattenbach dans le *Neues Archiv*, 1878, p. 207, porte: 27,000 cavaliers et 50,000 fantassins. Selon Villani (265) il y avait 100,000 hommes; selon les *Annal. Wigorn.* (546): 170.000 hommes.

44 Selon Makrizi (II, 146), ils avaient 100,000 hommes; selon Villani (p. 365): 200,000 (Les indications fournies par Antonin de Florence [III, 20, cap. 8, n. 8] sont empruntées à Villani); selon Matthieu de Westminster (432 et s.): 1 million d'hommes à pied et 40,000 cavaliers; selon les *Annal. Wigorn.* (546); 1 million; selon la lettre publiée dans Dandolo (Muratori, XII, 513), les rois d'Arménie et de Géorgie avaient fourni 13,000 cavaliers et 25,000 fantassins

45 Makrizi, II, 126. La lettre publiée dans Dandolo (513), place le lieu de la bataille à Rastel (Rasten). Voyez encore au sujet du lieu: Aboulféda, *Autobiographie* (*H. or. des cr.*, I, 172). Selon la *Chronique du roy. d'Armén.* (657), les Mongols étaient placés entre deux collines; selon la lettre citée ci-dessus (p. 207), ils étaient disposés sur 20 rangs, chacun de 20,000 hommes aux ailes et de 30,000 au centre; les uns occupaient la plaine, les autres une colline; d'autres encore, (les rois Hethum d'Arménie et David de Géorgie), étaient postés en embuscade. Tout au contraire la *Chron. du roy. d'Arm.* (659) fait figurer les rois à l'avant-garde avec 3000 hommes. Les *Gesta Boemundi, arch. Trevir.* (*Mon. Germ. SS.*, XXIV, p. 482) affirment que trois engagements en tout eurent lieu pendant la bataille.

sitôt 500 Mamlouks se mirent à lancer sur la ligne ennemie une volée de traits enduits de naphte enflammé.

Les Mongols ne bougèrent pas; car les projectiles dont les flammes s'étaient éteintes par suite de la longueur de la trajectoire, n'avaient causé que peu de mal. Alors la cavalerie égyptienne tout entière, sans lances, mais armée seulement du sabre et de la masse, et les chevaux protégés par des peaux [46], se précipita sur le centre de Gazan [47].

Cependant les Mongols qui avaient quitté leurs montures et les avaient rangées devant eux comme un rempart vivant [48], accueillirent les assaillants par une pluie de traits qui les fit tomber par masses. Les survivants prirent la fuite et furent suivis bientôt par les troupes d'Alep et de Hamah et finalement par toute l'aile droite. En revanche l'aile gauche des Égyptiens réussit à repousser l'aile droite des Mongols commandée par Koutloukschah, et lui fit perdre 5000 hommes. Gazan, qui avait combattu vaillamment au milieu des siens [49], fut si troublé par cet échec qu'il songeait déjà à la retraite. Mais l'émir Kandjak ayant ranimé son courage, il rallia les fuyards et, par une brillante charge, rompit le centre ennemi. La part décisive de ce succès est attribuée aux troupes auxiliaires chrétiennes, qui s'étaient jetées sur l'ennemi groupées autour de la bannière des croisés [50].

L'armée égyptienne se dispersa dans une fuite désordonnée [51]. Le sultan lui-même ne réussit à gagner l'Égypte [52] qu'avec une faible escorte [53],

46 Marin. Sanut., 240; Corner (Eccard, II, 957). La lettre publiée dans Dandolo (513) dit que les brandons furent lancés par 3000 mamlouks. La *Chron. du roy. d'Arm.* (658) dit, tout à l'opposé de la relation de Makrizi: « Les Égyptiens façonnèrent des mannequins » en feutre et les revêtirent d'étoffes éclatantes » — 50,000 étaient montés sur des chameaux, derrière esquels se cachaient d'autres corps de troupes, qui ainsi masqués lançaient des traits sur les Mongols comme d'une embuscade.

47 Makrizi, 147.

48 Haithon, 201; Marin. Sanut., 240; Villani, 365.

49 La *Chron. du roy. d'Arm.* (654) affirme que pendant le combat il se tint assis dans sa tente, s'amusant à entendre de la musique; tandis que Haithon, témoin oculaire, parle avec éloge de sa bravoure.

50 Selon la *Chron. du roy. d'Arm.* (659) Hethum disposait de 3000 cavaliers, ou (p. 657) de 10,000; il est dit avoir tué 6000 ennemis et n'avoir perdu lui-même que 20 cavaliers par suite de la chûte des chevaux sur un terrain pierreux. — Le sultan reprocha plus tard par écrit à Gazan cette confraternité d'armes des Mongols avec les chrétiens, (d'Ohsson, IV, 297): « Il ne fallait pas marcher » sur un pays mahométan avec une multitude com» posée de gens de diverses religions, ni faire ar» borer la croix sur des territoires sacrés, ni violer » la sainteté du temple de Jérusalem »; cf. Weil, IV, 253, n. 2. Nous lisons aussi dans Pachymère (ed. Bonn., II, 457) que Gazan avait dans son armée des chrétiens Ibériens avec leurs croix.

51 Selon Makrizi (150), le sultan perdit 14,000 hommes; selon Marino Sanudo (p. 240): 20,000 h.; la lettre publiée par W. Wattenbach (p. 208) dit: 22,000 (tandis que 50,000 s'échappèrent): les *Annal. Wigorn.* (p. 546): 40,000 (par suite d'une surprise du camp!); la *Compilat. chronolog.* (Pistorius, éd. 1583, I, 746): 70,000; Gilles de Roye (ed. Sweert, p. 47), Guil. de Nangis (581), Jean de S. Victor (*R. des hist. de la Fr.*, XXI, 17), et les *Gesta Boëmundi* (p. 482), disent: 100,000. Le même chiffre est donné par Thomas Walsingham (I, 82); mais il en fait tomber 200,000 autres dans la poursuite jusqu'au Caire (le 6 août). Matthieu de Westminster (432 et s.) et Ptolom. de Lucques (Muratori, XI, 1303) portent le nombre des hommes tombés à 200,000.

52 Avec 10 hommes (Barhebr., 657); avec 18 (Makrizi, II B,149); avec 200 (*Lettre*, 208); avec 2000 (*Annal. Wigorn.*, p. 246).

53 Non pas à Damas (*Lettre*, 208). Quelques-uns s'enfuirent à Tripoli et furent massacrés par les chrétiens du Liban (Haithon, 203). Les musulmans (Aboul-

poursuivi de près par les Mongols et les Arméniens [54]. La plus grande partie des fuyards se dirigea par Baalbek vers Damas, où ils arrivèrent le samedi dans le plus profond état d'épuisement. Mais après un repos d'une heure à peine, l'arrivée d'un détachement de cavalerie mongole les obligea à reprendre la fuite. Les habitants terrifiés se pressèrent en masses si serrées pour les suivre, qu'en traversant les portes des milliers furent écrasés; puis, une fois hors de la ville, les malheureux tombèrent entre les mains de hordes de Bédouins qui les dépouillèrent complètement [55].

Gazan campait encore à Hims, occupé à recueillir un immense butin et à le partager généreusement. Puis quand il eut achevé cette besogne, il se mit en mouvement vers Damas. Une députation du peu d'habitants qui restaient vint (le 28 décembre) lui offrir l'entrée de la ville. La reddition eut lieu le 31 décembre [56], et le 2 janvier 1300, Gazan y fit son entrée. Comme il avait, par un firman, garanti la sûreté des personnes et des biens, les fugitifs rentrèrent bientôt en masse; l'émir Kandjak fut nommé gouverneur, et, dès le 8 janvier, le *khotbeh*, la prière publique fut dite au nom de Gazan [57]. Le roi d'Arménie insista fort pour venger sur Damas, par le feu et le fer, la cruautés commises par les musulmans en Cilicie. Mais Kandjak ne lui abandonna que Salahijah, Mizza et Daria; par suite de cette vengeance dix mille musulmans perdirent la vie [58]. D'ailleurs Kandjak ne possédait pas la ville tout entière; en effet Alem ed-din Sandjar Ardjewasch continuait à défendre la citadelle, et toutes les tentatives pour s'en emparer, soit par un coup de main, soit par une capitulation, restèrent infructueuses: Kandjak s'en vengea sur la ville en lui imposant une contribution de 1,600,000 dirhems et la fourniture de 20,000 chevaux et chameaux [59].

Pendant ce temps Gazan, pour s'acquitter d'un vœu, avait enrichi de dotations le mausolée de Khatib, près de Hims et le tombeau d'Abraham à Hébron, et avait prescrit une contribution pour l'entretien de l'escorte des pélerins de la Mecque [60]. Averti ensuite d'une in-

féda, *Autobiographie*, 172) attribuèrent la défaite à la négligence avec laquelle les préparatifs d'armement avaient été dirigés par Sellar et Bibars el-Dschachneguir.

54 Selon Haithon (203) le roi d'Arménie poursuivit les fuyards avec 40,000 Tartares commandés par Molaï. Le troisième jour Gazan le fit rappeler par un messager, pour qu'il vînt l'aider au siège de Hamah; mais il n'arriva qu'après la prise de la ville. La *Chron. du roy. d'Arm.* (657), porte que le roi Hethum poursuivit les Égyptiens pendant dix jours jusqu'à Doli, et que pour rappeler le souvenir de son séjour dans cette ville, il y laissa cette inscription: « Ce que j'ai » fait me suffit; car je suis arrivé jusqu'en ces lieux » comme un géant et avec une indomptable bravoure. » Aucun de mes ancêtres, aucun chrétien n'est venu » si résolûment en pourchassant l'ennemi jusqu'ici » par ce même chemin (!) ». Makrizi (p. 149) dit que la poursuite des Mongols fut empêchée par les troupes de l'aile gauche égyptienne et qu'ainsi l'armée fut sauvée d'une destruction complète.

55 Makrizi, 149; Corner, 957. Voyez les récits de la bataille dans Hammer, *Gesch. der Ilchane*, II, 91-98; d'Ohsson, IV, 233-240; Weil, IV, 227-229; Drumann, *Bonifaz. VIII*, I, 248-249.

56 Selon la *Lettre* (p. 208): le 25 décembre. Nous suivons Makrizi; cf. Corner, 957.

57 Makrizi, 151-159; Haithon, 203-205.

58 Makrizi, 159; *Chron. du roy. d'Arm.*, 657.

59 Makrizi, 155-162.

60 D'Ohsson, IV, 255.

cursion de Baïdo en Perse, il songea à prendre le chemin du retour, et partit en effet le 4 février 1300, laissant derrière lui un corps considérable sous les ordres de Koutloukschah [61]. Mais celui-ci le suivit dès le 14 février, tandis que son lieutenant Moulaï se porta avec 20,000 cavaliers par Baalbek et Jérusalem jusqu'à Gaza, semant partout la ruine et la dévastation. Mais il ne put prendre une seule forteresse, et vers le mois d'avril il s'en retourna également à la suite de ses chefs [62].

De son côté le sultan était rentré au Caire le 6 janvier 1300, et faisait d'immenses préparatifs pour une nouvelle campagne, tout en cherchant sous main à gagner Kandjak. Il y réussit; car le 29 avril ce dernier fit acte de soumission et reçut son pardon, pendant qu'Ardjewasch rétablissait à Damas les prières publiques au nom de Mélik Nasir. Au commencement de mai, Kandjak arriva dans cette ville, à la tête de troupes égyptiennes, et entreprit une expédition heureuse contre quelques corps isolés de Mongols, qui stationnaient aux alentours d'Alep; mais il ne put découvrir le gros de leur armée.

Dans l'automne de la même année 1300 Gazan entreprit une *seconde* expédition contre la Syrie. Koutloukschah partit le premier le 16 septembre avec 30,000 hommes; le 30, Gazan se mit en marche lui-même et parut le 6 janvier 1301 devant Alep. Mélik Nasir, de son côté, prévenu de cette nouvelle attaque, avait quitté le Caire le 28 octobre 1300 et s'était dirigé sur Antioche. En effet Gazan était parvenu jusque là; mais les rigueurs du commencement de l'hiver lui avaient causé de telles pertes en hommes et en chevaux, qu'il s'en retourna sans rien tenter de plus et franchit de nouveau l'Euphrate dès le mois de février. [63] Cette retraite subite des Mongols, abandonnant les chrétiens à eux-mêmes, empêcha l'exécution de leur projet d'attaque contre Tortose.

Dès l'année 1299, le comte Gui de Jaffa et Jean d'Antioche s'étaient rendus à Byblos pour s'entendre avec le roi d'Arménie, allié des Mongols. Mais ils avaient dû s'en retourner sans avoir pu rien conclure, par la raison déjà mentionnée que Gazan était reparti avec le gros de son armée dès les premiers jours de 1300 et que ses lieutenants l'avaient suivi l'un après l'autre. Peu de temps après le roi Henri II de Chypre, les Hospitaliers et les Templiers envoyèrent treize navires en vue de Rosette en Égypte. Après avoir mis en fuite sept bâtiments égyptiens, les équipages débarqués pillèrent la côte jusque

61 Corner, 958; selon Haithon (206), il reçut de Gazan l'ordre suivant: « qu'il rende aux crestiens la » Terre Sainte et qu'il leur doint conseil et ayde à » refaire la terre ».

62 Makrizi, 162-164; Haithon, 206; Marin. Sanut., 240; d'Ohsson, 260 et suiv.

63 D'Ohsson, 284 et suiv. Sur cette deuxième campagne de Gazan en Syrie, v. aussi Hammer, *Gesch. der Ilchane*, II, 106 et s.

vers Alexandrie et capturèrent un navire. Mais un messager étant venu les informer que Gazan préparait une nouvelle attaque, ils se retirèrent. Amaury de Lusignan, seigneur de Tyr, parti de Chypre avec 200 chevaliers, vint débarquer dans une île devant Tortose. Les Hospitaliers et les Templiers s'y rendirent de leur côté; mais la nouvelle de l'approche de Gazan les obligea à quitter leurs positions et à s'en retourner [64].

Des propositions de paix offertes au sultan par Gazan n'ayant pas abouti [65], Koutloukschah franchit l'Euphrate le 30 janvier 1303; mais le 20 et le 21 avril il fut complètement battu [66] à Merdj as-Suffar près de Damas; enfin, au milieu des préparatifs d'une quatrième campagne, Gazan mourut le 15 ou 17 mai 1304 [67].

Peu après le départ des envoyés de Gazan (septembre 1301), Koutloukschah, resté en Syrie, avait engagé les chrétiens à tenter un second débarquement sur les côtes [68]. En conséquence les Templiers occupèrent l'île d'Aradus, en face de Tortose, île qu'ils avaient déjà précédemment occupée, et y construisirent une tour forte. Quand cette nouvelle parvint au Caire en novembre 1301, une flottille de navires de guerre, rapidement équipée [69] et placée sous les ordres de Seif ed-din Zawâk Mansouri, se dirigea sur Tripoli, pour y compléter sa provision d'armes et de machines de guerre, puis vint aborder l'île de deux côtés à la fois; ce qui obligea les Templiers à se retirer dans la tour fortifiée. Celle-ci fut alors assiégée en règle, et le 22 octobre 1302, les chrétiens durent se rendre, après avoir perdu 500 archers et 300 hommes d'autres armes; malgré les conditions stipulées dans la capitulation, le reste fut conduit prisonnier au Caire [70].

Cependant la nouvelle de la défaite des Égyptiens et de la victoire des Mongols s'était répandue en Occident avec la rapidité de l'éclair. La joie et les espérances qu'elle fit naître poussèrent les esprits à s'exagérer outre mesure les conséquences possibles de cet événement [71]; car depuis longtemps on s'était accoutumé à considérer les Mongols comme de fidèles amis et alliés des chrétiens.

On affirmait que Gazan, élevé dans le bouddhisme, et plus tard adepte déclaré de l'Islam [72], était devenu chrétien par l'influence de

64 Marin. Sanut., 241 et suiv.

65 Les envoyés partirent pour le Caire le 22 août 1301, et se trouvèrent de retour le 19 décembre. Au sujet des lettres échangées par les deux souverains, v. d'Ohsson, IV, 287-293; 294-309.

66 V. Hammer, *Gesch. der Ilchane*, II, 127 et s.; d'Ohsson, 329 et suiv.; *H. arm. des cr.*, I, 526; Makrizi, II, B, 199; Aboulféda, *Autobiogr.*, 173.

67 Makrizi, 233; d'Ohsson, 250; Weil, IV, 265.

68 Makrizi, II B, 190; Marin. Sanut., 240; Haithon, 207. Selon Jean de S. Victor (*R. des hist. de la Fr.*, XXI, 640) les chrétiens devaient, sur l'ordre de Gazan, se trouver à Tortose le 1er mai 1303; mais les Hospitaliers se récusèrent: « qui se dixerunt ejusdem » Charzan promissis deceptos fuisse ».

69 Makrizi, 190. Selon Marino Sanudo (242) la flotte se composait de 20 navires.

70 Selon Marino Sanudo (p. 242): 120; selon Makrizi (pp. 195-196): 250.

71 La *Cont. Brab.* de Martin de Troppau, (*Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV, 261), note à l'année 1298 (voulant évidemment parler de 1300): « Quidam pseudo- » prædicatores per ecclesias discurrentes, de recupe- » ratione Terre Sancte multa mendatia fingebant: unde » populum decipiebant, ab eo oblationes auferendo ».

72 D'Ohsson IV, 132, 148, 227, 351 et s.

son épouse, une princesse chrétienne [73]. On disait encore que Gazan s'était emparé du Caire [74], et avait repris toute la Terre Sainte avec Jérusalem [75], qu'il avait réintégré les Templiers et les Hospitaliers dans leurs anciennes possessions, et promis de rendre aux Dominicains la garde du Saint Sépulcre [76]; enfin, qu'il avait envoyé deux Mineurs auprès du pape, pour qu'il engageât les chrétiens à reprendre la Terre Sainte et à envoyer des troupes [77]. Par suite de ces bruits

73 Villani (Muratori, XIII, 366), et d'après lui Antonin de Florence (III, tit. 20, c. 8 et 9), avancent que cette nouvelle fut répandue par un florentin revenu d'Orient. Le silence gardé à ce sujet par Haithon, que Villani connait et cite (p. 367), ne l'a pas empêché de produire cette affirmation. La même chose est rapportée en gros par : Jean de Victring (Böhmer, *Fontes*, I, 314); Matthieu de Westminster (430); les *Annal. Wigorn.* (540); Stero (Freher, I, 580); les *Annal. Forojulii* (Muratori, XXII, 175); Gilles de Roye (Sweert., 461); Guillaume de Nangis *R. des hist. de la Fr.*, XX, 581); Girard de Frachet (*Ibid.* XXI, 17). Mais les fables les plus absurdes se rencontrent dans les *Annal. Frisacenses* (*Mon. Germ. SS.*, XXIV. p. 76), et chez Salimbene, p. 308.

Le khan aurait fait frapper une monnaie avec l'image du S. Sépulcre et l'inscription: « In nomine Patris, Filii » et Sancti Spiritus »; il aurait fait mettre le signe de la croix sur ses étendards (*Annal. Frisac.*, l. c.); puis, p. 338: « Le khan écrivit au roi de Hongrie » une lettre dans laquelle il se dit chrétien et parent » des Mages, (dominum nostrum Balthasar et cognatos » nostros Gaspar et Melchior) »; cf. Zarncke, 77 et s. Selon Thomas de Walsingham, I, 82 (au sujet du nom *Rex Tarsis*, voyez: Yule, I, 205 et suiv.) Gazan ne se convertit qu'après la victoire, tandis que Haithon (200, cf. Marin. Sanut., 239), ne dit absolument rien de la conversion à la foi chrétienne de Gazan.

Nicolas IV sollicita Gazan de se faire baptiser (Rayn., *Annal.*, 1299, n. 43); mais Boniface VIII l'appelle encore un payen (Rayn., *Annal.*, 1301, n. 33; cf. Drumann, I, 246). Néanmoins, ce qui reste certain c'est que Gazan favorisa les chrétiens. Voyez en outre: Lebeau, XVII, 470 et s.; XVIII, 133 et s.; XIX, 38; (un chef Tartar reçut en effet le baptême, *Ibid.*, XIX, 2-3). Andronic, est-il dit, lui offrit en mariage sa fille naturelle Marie, afin d'acheter par ce sacrifice quelque tranquillité pour ses états (Pachymeres, ed. Bonn., II, 702; cf. d'Ohsson, IV, 314-316, et le fait tout semblable rapporté ci-dessus, n. 38, à propos de Houlagou et d'Abagha). — Jacques II d'Aragon envoya de Barcelone auprès de Gazan le père Solivero (en mai 1300) pour le féliciter et lui offrir sa coopération (Rémusat, VII, 286 et suiv.). Au sujet de la propagande chrétienne parmi les Tartars voyez André Marie, *Missions dominicaines dans l'extrême Orient*, I, 1-84, et Potthast, *Reg. pontif.*, n° 9196, 19937, 21644 et s., 23005, 23709, 23777-23780, 23790, 23801, 24983.

74 *Annal. Wigorn.*, 546; Thomas Walsingham, I, 82; *Gesta Boemundi, arch. Trevir.* (*Mon. Germ.*, *SS.* XXIV, 483); Pachymeres, II,823. La lettre publiée par A. Dandolo (Muratori, XII, 514) va jusqu'à dire que Gazan fit prisonnier le sultan et le remit entre les mains du roi d'Arménie, qui le fit incarcérer. La même lettre dit que Gazan avait aussi l'intention de s'emparer de Babylone, de sorte que les espérances de toute la chrétienté pour la délivrance de la Terre Sainte étaient sur le point de s'accomplir (p. 514); cette lettre doit en tout cas avoir été écrite du 24 au 31 décembre 1299; car il n'y est pas encore fait mention de la prise de Damas.

75 « Circa octavam Epiphaniæ, 1300 » (*Chron. Lemovic.* (*R. des hist. de la Fr.*, XXI, 807); *Herm. Altahens. contin. III* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV, 56). Selon les *Annal. Frisacens.* (p. 67) l'année 1300 était destinée à marquer la fin totale de l'Islam. (Comparez sur les prédictions de ce genre: *V Belli Sacri SS. Min.*, I, ed. Röhricht, præf., xlij-xliij). Selon Guillaume de Nangis (*R. des hist. de la Fr.*, XX, 581), (répété par les *Chroniques de S. Denys*, *ibid*, XX, 666), et Girard de Frachet (*Ibid.*, XXI, 17), les chrétiens célébrèrent les fêtes de Pâques à Jérusalem en 1300; cf. *Annal. Neresh.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, X, 25) et ci-dessus n. 34. Selon Jean de S. Victor (*R. des hist. de la Fr.*, XXI, 636), Gazan abandonna au roi d'Arménie les territoires que lui avait arrachés le sultan, à son frère la Syrie, et Jérusalem aux Géorgiens. La *Chron. du roy. d'Arm.* (660), rapporte même que le roi d'Arménie séjourna pendant quinze jours à Jérusalem en janvier 1300, qu'il y rétablit le culte chrétien, que la possession de la ville et des environs lui fut officiellement conférée par un diplôme de Gazan, qu'il suivit ensuite ce dernier à Damas et y passa l'hiver auprès de lui (!). — Des récits tout semblables se trouvent dans la relation du frère Ricoldo de Monte Croce (éd. Laurent, p. 121 et s.). Le pape, au comble de la joie, annonça au roi Édouard I la prochaine délivrance de la Terre Sainte, par une lettre du 7 avril 1300 (Potthast, *Reg. pontif.*, n° 24937).

76 *Annal. Frisacens.*, 67; Bonincontrius, 72 et s.; *Annal. Florentini* (Böhmer, *Fontes*, IV, 673). Mais Girard de Frachet (18) Guillaume de Nangis (582), et Thomas Walsingham (I, 77) rapportent que le sultan chassa bientôt de nouveau les chrétiens de Jérusalem (au bout d'un an, selon Jean de S. Victor, 636).

77 *Gesta Boëmundi, arch. Trevir.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV), 483; *Martini Oppav. contin. Anglicana* (*Ibid.*, 258); *Compil. chronologica* (Pistorius, ed. 1583, I, 746); cf. *Annal. Frisacens.*, 67 et s. On nous raconte qu'à cette occasion Boniface VIII fit faire une magnifique procession à Rome.

deux Mineurs se rendirent de la part du pape à Paris et à Londres. Le 6 juin 1300, ils vinrent à Cantorbéry, où ils annoncèrent la victoire des Mongols, et racontèrent que le roi d'Arménie portait depuis plus de quatorze mois l'habit de s. François [78].

Ces récits réveillèrent le zèle pour la croisade: à Gênes des dames même prirent la croix et sacrifièrent leurs biens [79]. De son côté Boniface VIII multiplia en Italie les appels à une nouvelle expédition d'Outremer [80]. Sans doute cette joie si subite ne tarda pas à faire place à la plus complète des déceptions; mais grâce aux fréquentes apparitions d'ambassades mongoles [81], aux négociations toujours re-

78 *Martini contin. Anglic.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV, 258).

79 Rayn., *Annal.* 1301, n. 33-34. Voici leurs noms: A. de Carmendino, I. de Guisulfo, M. de Grimaldis, C. Franera, A. Doria, S. Spinula, S. et C. de Cibo, C. de Cari. — Sont mentionnés comme chefs de la flotte croisée génoise: Benedictus Zachariæ, Lanfrancus Tartarus, Iacobus Lomellinus, Iohannes Blancus.

80 Rayn., *Annal.* 1301, n. 35. Cf. Potthast, *Reg. pontif.*, n° 24977 et s.; 24992; 25027; 25057-62; et Dudik, *Mähr. Gesch.*, VI, 243.

81 Des ambassades avaient été fréquemment échangées depuis 1246, entre les cours de l'Occident et le S. Siège, d'une part, et les princes Mongols, de l'autre. (Yule, *Cathay*, I, p. CXXI et s.; Zarncke, *Der Presbyter Iohannes*, 67 et 78-81; Rémusat, VI, 424, 428, 435, 454 et suiv.). — Quelques contributions à l'histoire de ces ambassades se trouvent dans Röhricht, *Die Belag. von 'Akkâ* (*Forsch. zur d. Gesch.*, 1879, p. 99, n.), et dans Feer: *La puissance et la civil. mongoles au XIIIe siècle* (P. 1867). — Nous donnons ici quelques notes additionnelles qui pourront être utiles à ceux qui voudront tenter un nouveau travail sur ce sujet. En 1259, le khan envoya demander, pour son neveu, la main de la fille de Béla IV, roi de Hongrie (O. Lorenz, *D. Gesch. im dreiz. u. vierz. Iahr.* I, 193-195: Fejer., *Cod. diplom. Hung.* IV, 504, 507). On rapporte qu'en l'année 1262, environ 24 envoyés mongols (Joh. Vitoduranus [éd. de Wyss, p. 12]: « citra xxx ») vinrent en France (*Compil. chronol.* [Pistorius, I, 744]; cf. *Chron. min. Erph.* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV, 202). — En 1267, Abagha écrivit au pape (Rayn., *Annal.*, 1267, n° 70 et s.; cf. Rémusat, VII, 339) et au roi Jacques d'Aragon (P. de Bofarull, *Los condes de Barcelona* [Barcelona, 1836], II, 243; Ch. de Tourtoulon, *Jacme I le-Conquérant* [Montpellier, 1867], II, 391 et s.). — En 1269, des envoyés Mongols, Musulmans et Grecs vinrent auprès de Charles I et à Rome pour se rendre en France (*Annal. Ianuenses* [*Mon. Germ.*, *SS.*, XVIII], 264; *Chron. minor Erph.* [*Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV], 207; cf. *Chronic. Sampetr.*, p. 98. Del Giudice, *Cod. diplom.*, 1863, I, p. 221-222 n. 65; Jean d'Ypres [Martène, *Th. anecd.* III, 746-747]); *Chron. imag. mundi* (*Monum. hist. patr.*, III, 1606 et s.). Ces ambassadeurs Mongols allèrent voir aussi le roi Jacques I (Tourtoulon, II, 392), qui donnait, comme l'avancent les *Annal. Placent. Ghibell.* ([*Mon. Germ.*, *SS.*, XVIII, 536, 542, 553), une de ses filles en mariage au khan des Mongols. — En 1271, après la mort de s. Louis, des ambassadeurs mongols arrivèrent dans le camp des croisés (Primat, *Chron.* [*Rec. d. hist. de la Fr.* XXIII], 73, 99; Baud. d'Avesnes [*Mon. Germ.*, *SS.*, XXV, 763]). Abagha écrivit (le 4 sept.) de Meragha au roi Édouard (*Liber de antiq. legibus*, 143), et, en 1272, il envoya des ambassadeurs à Rome (Corner [Eccard, II, 920 et s.]). — De même, en 1274, des envoyés Mongols parurent au concile de Lyon (*Ottonis Frising. Contin. Sanblas.* [*Mon. Germ.*, *SS.*, XX, 337], *Chron. Sampetrin.*, ed. Stübel, 103; Guill. de Nangis, 540, 564; Canale, 674; Potthast, *Reg. pont.*, n° 20999), et à Londres (Bonincontrius, 26), pour demander une fille d'Édouard pour le khan. La réponse d'Édouard suivit, le 26 janvier 1275. (Rémusat, VII, 345; Rymer, I, 520, Record Office 3, *Patent Edw. I*, n. 32, indiquée par M. le prof. Pauli). — Des envoyés mongols arrivèrent de nouveau à Paris et à Londres en 1276 (Primat, 99; Baudouin d'Avesnes 466; Guill. de Nang., 540, 564). — En 1277, on mentionne Jean et Jacques Vasellus, venus pour négocier au nom des Mongols avec la cour pontificale (Rayn., *Annal.* 1277, n. 15; cf. Rémusat, VII, 245 et s.) et avec Pierre I, roi d'Aragon (Bofarull, II, 243. — On voit par une ordonnance de Charles I de Sicile (Minieri Riccio, *Il regno di Carlo I* [*Arch. st. ital.*, 1877, p. 7]), datée du 26 janvier 1277, que Jacques Vasellus vint aussi auprès de ce roi. — Le 28 mars 1277, six envoyés mongols vinrent en Angleterre, « excusantes illorum regem quod, rege » Anglia in partibus nuper Acconensibus agente, ei» dem non occurrit » (Joh. de Oxenede, 250; Florent. Wigorn. II, 217). — Le 27 août 1278, le roi Charles envoya à la cour mongole, l'évêque P. « Occoviense », maître Guillaume le Noir, et le juge Bartolomeo di Barletta (Riccio [*Archiv. St. Ital.*, 1878, I, 433]); ils y avaient été précédés par Guillaume d'Aubervillers, et Robert Mellan (Riccio, I, pp. 425, 430) en compagnie de Jacques Vasellus. (*Ordonnance* du 10 août 1278). — En 1280 (avril-août) de nouvelles ambassades se rendirent en Angleterre (Florentius Wigorn., II, 224; Barthol. Cotton., p. 160 ad ann. 1279; en 1281, auprès de Charles I

prises par le S. Siège [82], soit avec ces derniers, soit avec les cours d'Europe, en vue de l'envoi d'une nouvelle expédition en Orient, le zèle mit longtemps à se refroidir. Il arriva même en 1308 qu'une foule de gens du peuple se réunit au Nord de la France, en Belgique et sur le Rhin, pour aller conquérir la Terre Sainte. Mais ces masses grossières commirent tant d'excès, que le pape leur ordonna de rentrer dans leurs foyers [83].

Le moine Haithon et le noble Vénitien Marino Sanudo eurent beau mettre au service de leurs récits et de leurs appels, l'éloquence la

(Del Giudice, *Cod. diplom.*, I, p. 222); en 1287, en Gascogne auprès du roi Édouard I, (Florent. Wigorn., II, 239; en 1288, en France et à Rome (Potthast, *Reg. pontif.*, n° 22631-22633, 22663; Rémusat, VII, 359); en 1289, en France et en Angleterre (*Annal. Wigorn.*, 499; Rémusat, VII, 363, 369, 428-432; Rymer, I, 742 et s.; Potthast, n° 23481). De son côté Nicolas IV envoie des ambassadeurs chez les Mongols (Rémusat, VII, 361; cf. Potthast, *Reg.* n. 23003, 23004, 23009). — En 1291, nouvelle ambassade en Angleterre (Florent. Wigorn., II, 245; cf. Potthast, *Reg.* n° 23096). — La même année (1291) un « Asinus virgatus dictus mirifice factus et variis » coloribus pilosus et decoratus », envoyé en France, comme cadeau du khan des Mongols, passa par Parme, (*Annal. Parm. maj.* [*Mon. Germ.*, *SS.*, XVII, 709]). — Peu après la chûte d'Acre, arriva une nouvelle ambassade (Rayn., *Annal.* 1292, n 32) et Nicolas IV envoya une réponse au khan des Mongols (Potth., *Reg.*, n° 23774, 23791, 23792, 23797 et s.). — Sur une ambassade anglaise à Tauris en Perse (1292), voir le beau travail de M. Desimoni (*Atti della Società Ligure di Storia Patria*, XIII, 1879, pp. 513-698) et (*Ibid.*, 557-590) sur les ambassades des mongoles. — En 1293, des envoyés vinrent auprès du roi Wenceslas de Bohème (Heinric. Heimb. [*Mon. Germ.*, *SS.*, XVII, 719), en 1299 en Chypre, et en 1300, à Paris et à Londres. Ils offraient une alliance aux rois Henri et Philippe (Rémusat, VII, 388; cf. ci-dessus n. 4.). — L'année suivante, 1301, Boniface VIII reçut un envoyé de Gazan, nommé Guiscard, qu'il engagea à aller aussi en France (Rayn., *Annal.*, 1301, pp. 31-33; Gênes, *Archiv. notarile*, *Regïstr. Lamberti de Sambuceto*, notar. Ianuensis in Famagosta, p. 211 [Acte communiqué par M. Desimoni]) — En 1302, de nouveaux envoyés parurent à la cour papale, reçurent le baptême et prièrent le pape d'envoyer en Syrie des secours en hommes, des prélats pour consolider le christianisme et des cultivateurs pour cultiver le pays. Le pape, ajoute-t-on, accorda toutes ces demandes et envoya au khan une couronne d'or « in remissionem peccatorum, ut Terram Sanctam restitueret cultui christiano » (*Annal. Eberh.* [*Mon. Germ.*, *SS.*, XVII, 599]). — En 1303, à Pâques, des envoyés mongols se trouvaient à Paris (Guill. de Nangis [*R. des hist. de la Fr.*, XX, 588]). — Le 12 mars 1303 (ou 1302?), Édouard I répondit à une lettre de Gazan, que, pour le moment, il ne pouvait l'aider (Rymer, I, p. 949; cf. d'Ohsson, IV, 345; Rémusat, VII, 130). Le khan Uldjaïtu envoya, le 14 ou le 15 mai 1305, au roi Philippe de France une lettre écrite en langue mongole; en cette année six envoyés mongols passèrent par Limoges (*Chron. Lemovic.* [*R. des hist. de la Fr.*, XXII, 811]): les porteurs de la lettre étaient Mamalec et Tuman (Rémusat, VIII, 433-438; cf. Desimoni (*Arch. St. It.*, 1878, I, p. 300 et suiv.); ils vinrent aussi en Angleterre, après la mort d'Édouard I; le roi Édouard II envoya une réponse le 16 octobre et le 30 novembre 1307 (Rémusat, VII, 399; d'Ohsson, IV, 587-590). En 1308, Thomas Ildutschi vint auprès de Clément VII pour lui offrir de nouveau l'assistance des Mongols, et, par suite, le pape engagea de sérieuses négociations avec le roi Philippe de France, et fit appel aux Templiers et aux Hospitaliers (Rayn., *Annal.*, 1308, 30-34; Rémusat, VII, 401 et suiv.; d'Ohsson, IV, 594); mais le procès des Templiers, instruit dans l'intervalle, détourna entièrement de la Terre-Sainte l'attention de la chrétienté.

82 La correspondance des papes avec les sultans et les Mongols, peut être facilement réunie, à l'aide des données fournies par Röhricht, *Beiträge*, I, 83, note 270, et par Steinschneider, *Die polem. Lit. der Juden* [*Abhandl. für die Kunde des Morgenl.*, Leipzig, 1877, 8, p. 236 et suiv.]). — Nous ne donnerons ici que quelques notices additionnelles. Au sujet de la correspondance d'Alexandre III avec Lupus, rex Valentine, voyez Jaffé, (éd. I) *Reg.*, n° 8313; au sujet des lettres d'Innocent III en 1211, voyez Potth., n° 4267, 4268, 4719 et suiv. Sur celles d'Honorius III, voy. Potth. n° 6121. Sur une fausse lettre de Rachalin, rex Tunicij au roi Frédéric, v. Wattenbach (*Archiv. für œsterr. Geschichtsq.*, XIV, p. 53). Sur une autre fausse lettre du calife à Clém. V, v. Waitz, *Chron. reg. Colon.*, 364-367. Sur des falsifications postérieures du XVe siècle, voy. Mone, *Quellensammlung zur Bad. Gesch.* I, 495.

83 Röhricht, *Die Belagerung Akkas*, 1291, p. 116 et suiv., note 10. Aux sources qui y sont citées il faut ajouter: *Annal. Tilenses* (*Mon. Germ.*, *SS.*, XXIV, 26: *Martini contin. Brabant.* (*Ibid.*, 262); *Annal. S. Blasii Brunsvic.* (*Ibid.*, 825); Ioh. Vitod. (ed. Wyss), 52 et s.; Henne, *Klingenberg. Chron.*, 60-61; *Chron. Floriac.* (Rauch, *SS.*, I, 229).

plus inspirée, ils ne réussirent pas plus que les papes à entraîner l'Occident et ses princes dans une nouvelle entreprise pour le recouvrement des Saints Lieux.

Reinhold Röhricht.

II.

PROJETS D'EMPOISONNEMENT DE MAHOMET II ET DU PACHA DE BOSNIE

ACCUEILLIS PAR LA RÉPUBLIQUE DE VENISE

—

On a dit avec raison que la vérité seule était due aux morts. La moralité de cette réflexion peut s'appliquer aux États et aux nations aussi bien qu'aux individus.

Parmi les États disparus à la fin du dernier siècle, il n'en est peut-être pas qui mérite plus que la République de Venise d'attirer l'attention et de commander le respect par la durée dix fois séculaire de son existence, la puissance de ses institutions, la grandeur des évènements auxquels elle a pris part, la valeur des hommes qui l'ont dirigée ou servie.

En rendant un légitime hommage à la gloire de cet illustre mort, pourrait-on s'engager toutefois à trouver dignes d'éloge ou d'imitation tous les principes de son gouvernement? Les procédés employés par la république dans son administration intérieure et dans la gestion de ses affaires extérieures seraient-ils tous avouables aujourdhui? Personne ne le prétendrait assurément, même parmi les Vénitiens les plus prévenus en faveur de leur pays. Mais je ne veux pas entrer dans l'examen de ces questions de morale politique, laquelle ne doit pas différer d'ailleurs de la morale vulgaire. Je me borne ici à soumettre à l'appréciation impartiale de tous ceux qu'intéresse la sincérité historique des témoignages entièrement nouveaux, d'une authenticité irrécusable, et propres à faire pénétrer quelque lumière dans les régions secrètes et quelque peu ténébreuses de l'histoire du gouvernement de Venise.

Je dois rappeler la situation difficile dans laquelle se trouvait la république à la date de ces documents, sans vouloir tirer du péril momentané la moindre excuse aux résolutions odieuses que le conseil des Dix ne craignit pas d'approuver. Il n'y a aucun mérite à respecter les principes de l'équité et de la morale dans les temps calmes et prospères.

Les trois principaux documents, d'ailleurs fort courts, que je publie précèdent de bien peu la paix désastreuse que les nouvelles victoires de Mahomet II imposèrent à la république de Venise au mois de janvier 1479, en consacrant la perte définitive des îles de Négrepont et de Lemnos, et de trois places importantes: Croïa et Scutari, les capitales de l'Albanie, et Ténaro, port d'observation et de refuge situé à l'extrémité de la Morée. Ils sont de la fin de l'année 1477 et du commencement de 1478. Le pacha de Bosnie, Omar Beg, tenait la ville de Croïa étroitement bloquée. Une première armée vénitienne avait été battue en Albanie. Les Turcs, enhardis par le succès, avaient poussé leurs attaques en Dalmatie et jusque dans le Frioul. Les éclaireurs d'Omar Beg abreuvaient leurs chevaux dans le Tagliamento. Du haut du clocher de S.t Marc on apercevait la fumée des villages qu'ils livraient aux flammes. La ville entière, inquiète et émue comme le gouvernement, avait pris les armes, croyant avoir à défendre bientôt ses propres foyers.

C'est dans ces circonstances anxieuses que parvinrent au Conseil des Dix trois propositions homicides qui furent toutes adoptées, à la suite de délibérations dont j'ai retrouvé les procès-verbaux authentiques et originaux. Ils sont écrits sur des feuilles volantes placées comme les autres décisions dans les liasses des Archives des Inquisiteurs d'Etat.

A.

Le 9 juillet 1477, le Conseil des Dix, à la majorité de dix voix contre trois bulletins négatifs et trois bulletins blancs [1], décide qu'il y a lieu d'écouter les propositions du juif Salamoncini et de ses frères qui offrent d'amener la mort de Mahomet II au moyen de leurs relations avec maître Valcho, médecin du Sultan [2]. La proposition de Salamoncini et de ses quatre frères est annexée à la décision du Conseil sous la

1 Le Conseil des Dix, sans compter la commission extraordinaire appelé *zonta*, qu'il s'adjoignait quelque fois, pouvait être composé de 16 ou 17 membres: les dix membres du Conseil, 6 conseillers du Doge, formant le Collège, et le Doge lui-même, qui avait droit de siéger; total 17. Les commissaires chargés des enquêtes et de l'instruction, appelés à partir de 1596 seulement *Inquisiteurs d'État*, étaient au nombre de trois: deux *inquisiteurs noirs* (ainsi nommés de la couleur de leurs vêtements) étaient choisis parmi les dix membres du Conseil, l'*inquisiteur rouge* était l'un des six conseillers du Doge.

2 « Médecin du Turc », est-il dit dans la proposition des Salamoncini.

même date du 9 juillet 1477. Pour prix du service offert, ils demandent, entre autres faveurs, le droit de tenir, sans payer d'impôt, cinq boutiques de prêt et de change, *cinque banchi da imprestar*, à Venise ou dans les terres de la Seigneurie; en outre l'autorisation d'acheter des maisons et des terres dans les domaines vénitiens sans payer aucun droit, jusqu'à concurrence de la somme de 25,000 ducats; enfin la faculté de pouvoir faire le commerce aux mêmes conditions que les gentilshommes vénitiens [3].

Voici le texte de la délibération:

1477, die viiii. Julii, in Consilio X.

Capta [4]. Quod oblatio Salamoncini hebrei et fratrum, dande scilicet necis imperatori Turcorum, per operam magistri Valchi hebrei acceptetur. Et, auctoritate hujus consilii, promittantur sibi omnia que ipsi petierunt cum observatione eorum quando, interveniente morte Turchi, ostenderent illum per operam prefati magistri Valchi mortuum esse. — 10. 3. 3.

[Archives du Conseil des Dix. *Parti miste. Filza.* n.° 1].

B.

Le 5 novembre 1477, à l'unanimité des seize membres présents, le conseil déclare qu'on doit accepter les propositions adressées à l'ancien baile de Durazzo et transmises par lui au Conseil de faire empoisonner le sandjac de Bosnie [5] et un autre chef de l'armée qui assiégeait la ville de Croïa, nommé Ismaïl. On remarque dans la délibération les soins prescrits par le Conseil pour procurer le poison aux deux Turcs qui se chargent de l'affaire, *negotium*, et les récompenses promises tant à ces Turcs qu'aux entremetteurs de la négociation, dans laquelle on voit avec peine figurer comme acteur principal un évêque du nom de Radizi.

1477 die quinto Novembris, in Consilio X [6].

Capta. Prestande sunt aures unicuique rei que occasionem prestare possit liberandi Croyam ab obsidione Turcorum. Idcirco,

Vadit pars quod oblatio facta viro nobili ser Francisco Marcello, qui fuit bayulus et capitaneus noster Dyrrachii, venenandi scilicet Sanzachum et Ismaelem, capitaneos exercitus Turchorum contra Croyam, acceptetur, scribaturque sibi, quod cum suc-

3 Cette dernière circonstance confirme sur un point important l'une des objections élevées par M. Romanin, contre les statuts de M. le C.te Daru. D'après un article de ces statuts, le commerce aurait été interdit aux gentilshommes vénitiens et cela dès l'an 1400. Romanin (tom. VI, p. 73, n.° 2) cite des décisions absolument contraires à cette doctrine du 15e et du 16e siècle.

4 Décision.

5 Omar Beg; cf. Hammer, *Hist. des Ottom.*, t. III, p. 214, 215.

6 On lit en marge: « Ser Aug. Barbadico. Ser » Francescus Justinianus, miles, Ser Bernardus Bembo, » miles. Capita ».

cessore suo quem certiores facti sumus illuc applicuisse, illam communicet, et insimul dicant seu dici faciant episcopo Radizi et socio suo, mediatoribus negocii, nos esse contentos, ultra gratiam nostri dominii, donare illis duobus Turcis, eorum attenentibus, qui optulerunt venenare predictos Sanzachum et Ismaelem ducatos C. et unam vestem pro uno quoque eorum, dandos et numerandos illis immediate successo negocio et habita certitudine mortis predictorum Sanzachi et Ismaelis. Et ultra hoc, dabimus eis tantum provisionis in vita sua quantum habet unusquisque eorum cum Turcis.

Predictis autem (episcopo Radizi et socio) mediatoribus hujus negocii promittatur, perfecto negocio, ultra perpetuam gratiam nostri dominii, ducatos L^{ta}, dono pro unoquoque eorum, que pecunie pro eorum securitate depositentur per bajulum presentem de pecuniis nostri dominii apud terciam personam in Durachio et ante ipsos confecto negocio) et insuper annuam pensionem ducatorum L.^{ta} socio scilicet ipsius episcopi in vita sua, et ipsi episcopo donec per intercessionem nostram apud summum pontificem provisum ei fuerit de aliquo convenienti beneficio.

Mandaturque predictis bajulo et capitaneo et ser Francisco Marcello ut hujusmodi oblationem caute et secrete patefacere et declarare debeant capitaneo nostro generali maris vel provisoribus classis si capitaneus abesset et similiter promissionem per nos dictis oblatoribus factas, et precipue si negocium sit habiturum effectum, ut intelligant quid sit agendum circa succursum Croye.

Et ex nunc captum sit: Quod practicetur per capita hujus consilii habere venenum pro mittendo suprascriptis. Et scribatur capitaneo nostro generali maris et provisoribus classis in hac forma:

« El ne esta porta certa pratica per el nobel homo ser Francesco Marcello, olim
» baylo et capitanio nostro de Durazzo, contra la persona del Sanzacho et Ismael,
» che sono a lo assedio de Croia, la qual soccedendo daria piu facilità al socorso
» del dito luogo de quel che sia al presente. E azo che vuy çertificati sopra el
» fato intendiate ogni cossa, i havemo commesso che insieme cum el successor suo
» se la manifestano et chiariscano, et similiter le promesse nostre facte a i offeri-
» dori de simel cossa, azo possate proveder chome meglio ve parera — 16. o. o.

[Conseil des Dix. *Parti miste. Filza* nº 1.].

C.

Au commencement de l'année 1478, de nouvelles propositions sont adressées au Conseil pour attenter à la vie de Mahomet II, ou, comme il est dit dans la délibération: « pour donner la mort au Turc ». Elles émanent d'un nommé Amico. Les circonstances devenant plus inquiétantes, le Conseil promet, si d'ici à un an et par son fait, on est assez heureux pour être délivré du sultan, de donner à Amico 25,000 ducats d'or comptant et en outre le domaine de Pinguente, situé en Istrie.

1477 die 28 Januarii, in Consilio X 7.

Quod oblatio Amici facta nostro dominio, dandi scilicet mortem Turco, acceptetur. Et auctoritate hujus consilii, sibi promittatur quod si infra annum, ab hoc die, mors predicta per operam suam succedet, donabimus ei ducatos XX^{m} auri pro una vice

7 En marge: *Capita*. Ce mot indique la présence des chefs du Conseil des Dix à la délibération.

tantum immediate sibi numerandos, et locum Pinguenti [8] cum suis pertinenciis pro se, filiis et heredibus suis imperpetuum.

Et ex nunc captum sit quod scribatur capitaneo nostro generali maris et rectoribus nostris Orientis ubi opus fuerit quod, veniente dicto Amico et tangente illis eam partem persone quam capitibus hujus consilii declaraverit, sibi providere debeant de sufficienti passagio pro ejus celeri adventu ad nostram presentiam [9].

[Conseil des Dix. *Parti miste. Filza n. 1*].

D.

'A ces trois premiers documents, d'une portée exceptionelle j'ajoute une pièce d'un ordre différent. Il ne s'agit plus de princes ou de personnages étrangers, mais d'un simple sujet de la République. Isidore de Cos, banni des domaines de la Seigneurie, ne cessait de conspirer contre Venise. C'était un rebelle. Quoi de plus simple, en ces temps là, que d'accépter, après les avoir peut-être encouragées, les offres d'un individu qui propose au Conseil de tuer le dit Isidore, par tout où il pourra le rencontrer, *etiam in terris alienis*. Le correspondant anonyme, connu vraisemblablement des inquisiteurs, demande sa propre grâce s'il se trouve frappé de bannissement ou la faveur, s'il n'est pas banni, de faire bénéficier de l'amnistie un parent ou un ami. Il exige en outre, l'autorisation pour sa vie entière, de porter des armes. Tout est accordé par le Conseil, qui restreint seulement la faveur de la substitution au bannissement pour cause d'homicide et non pour cause politique.

Reverendissimi signori Capi [10].

Perchè Sidoro de Chos, da Spillimbergo [11], é stato semper rebello de questo illustrissimo stato, ed ha messo ogni sua opera et faticha per danno et maleficio de questo illustrissimo stato, et al presente piu che mai invigila come possa farli danno et noserli, come a vostre signorie eccellentissime po esser piu che manifesto, perche loro molto ben ponno saper li tristi andamenti soi, et io per ferma scientia el so; et perche lui non è per cessare mai da questo suo tristissimo animo fin che a questo illustrissimo stato non da qualche danno et notabile injuria, pero vostre excellentissime signorie voglino provedere et extirpar queste tristissime piante et far provisione che sia amazato etiam in terris alienis, come de farlo fare mi offerisco io che dapoi fatto mi manifestarò: purchè vostre signorie excellentissime facciano che l'interfectore sel fosse bandito sia liberato del bando, over chel possi cavar un altro de bando et chel possi in vita sua portar le arme per sua defensione. Et cosi vostre signorie excellentissime remediarano alle injurie et danni che questo tristo vivendo fara a questo illustrissimo stato, et alla gratia de quelle me ricommando.

8 *Pinguente*, petite ville en Istrie, avec un château, chef lieu d'une capitainerie sous les Vénitiens.

9 En marge: *Digit. p. m. s.*

10 Original. Au dos: *Isidorus del Cos.*

11 Ville du Frioul, province d'Udine.

Au bas de la pétition est transcrite la décision suivante:

1526. Die 12 Decembre. In Consilio X. Interveniente Collegio [12].

Chel sia promesso a quello che si offerisce, per la presente scrittura hora letta, che, facendo l'effetto soprascripto, facta fide de interfectione, essendo bandito di alcuna delle terre nostre el sia assolto di tale bando; et non essendo bandito possa trazer un de bando di alcuna delle terre nostre, per puro homicidio, cum la charta della pace delli parenti del offeso, et cusi seguito l'effetto si li debba osservare; et ulterius habbia licentia de portar le arme in vita sua come el dimanda.

[Conseil des Dix. *Parti secrete. Filza n. 1.* 1525-1526].

J'ai vu et transcrit moi-même les pièces précédentes à Venise dans l'hiver de 1862 à 1863, en parcourant les cartons des Archives du Conseil des Dix. On trouvera au bas de chaque pièce les références de classement qui la concernent. Je tiens à donner ces dates et ces indications parceque depuis le temps assez long déjà qui s'est écoulé entre le moment où j'ai recueilli ces documents et celui où je les livre à la publicité, les travaux opérés dans cette partie des Archives des Frari ont pu amener des déplacements et un numérotage qui ne concorderaient plus aujourd'hui avec les indications et les classements anciens.

Maintenant, ne doit-on pas se demander comment il se fait que des documents d'une aussi haute importance que les trois premiers n'aient jamais été signalés par les historiens. La raison en est je crois facile à donner; c'est qu'ils n'ont jamais été connus de personne. Du temps de la République, les Archives des Inquisiteurs d'État et du Conseil des Dix étaient rigoureusement secrètes et closes pour tout le monde. Le doge lui-même n'eût pu y faire opérer des recherches qu'avec l'autorisation et le concours du Conseil, ou au moins avec l'approbation et l'assistance des trois commissaires inquisiteurs. En dehors des historiographes attitrés, comme Sabellico et Paruta, les Vénitiens qui ont librement écrit sur l'histoire de leur pays sans attache officielle, Contarini, Justiniani, Sandi, auraient payé de leur liberté, pour le moins, la plus légère allusion aux résolutions attestées par les documents de 1477 ou à des résolutions semblables, s'ils en avaient soupçonné l'existence. Le patriotisme d'ailleurs aurait suffi alors pour leur faire une loi de dissimuler de pareils faits s'ils les avaient connus, et même d'opposer théoriquement une dénégation formelle à la possibilité de ces faits.

Les droits de la vérité historique sont autrement compris aujourd'hui, sans que le dévouement pour la patrie puisse en éprouver la moindre

12 En marge: *Capita.*

atteinte. Nul des écrivains qui ont eu à s'occuper de l'histoire de Venise depuis l'époque assez récente à laquelle les archives de l'ancienne république sont devenues accessibles, ne peut, je crois, encourir le reproche d'avoir sciemment soustrait à la discussion les documents précités. Ces documents ont, je crois, échappés jusqu'ici à l'attention par l'effet de circonstances toutes fortuites.

Les auteurs des deux grandes histoires modernes de Venise, on peut se permettre de le remarquer sans offenser leur mémoire, n'étaient pas des érudits; ils étaient plus que cela. L'homme d'État éminent qui a écrit chez nous l'histoire de la république de Venise n'aurait rien à renier de son œuvre. Mais, détourné par le cours des événements auxquels il a si honorablement pris part M. Daru n'a pas eu le temps d'approfondir les détails du vaste sujet dont l'ensemble l'avait captivé. M. Romanin était un littérateur un peu politique. Pour l'un et pour l'autre, l'histoire de Venise ne prend de l'intérêt et ne semble mériter des recherches personnelles qu'à partir du XVI[e] siècle, quand la république se mêle aux grandes affaires européennes et à la politique moderne. Les citations de documents originaux appartenant aux siècles antérieurs, marquées au bas des pages de la *Storia documentata di Venezia* proviennent de communications bienveillantes d'amis et de collaborateurs. Par ses antécédents et ses goûts Romanin n'était pas porté vers les vieilles questions et les anciens documents.

Je ne fais aucun doute que s'il eût connu les délibérations de 1477 et 1478, il ne les eût pas dissimulées. Sa loyauté d'historien en eût tenu compte, soit dans le récit des relations de la république avec Mahomet II, soit dans son appréciation générale du rôle et des actes du Conseil des Dix et des Inquisiteurs d'État.

Mais ces délibérations sanguinaires, dont je viens de publier les témoignages ineffaçables, pourrait-on affirmer qu'elles soient les seules de leur espèce aux Archives des Frari? Un heureux hazard m'aurait-il fait rencontrer précisément en quelques jours la trace et les preuves des deux seuls homicides politiques qu'on puisse imputer à la République de Venise. C'est hors de toute vraisemblance. Il est probable que l'exploration complète des Archives du Conseil des Dix amènerait, malgré la destruction d'énormes quantités de documents anciens (et il y a lieu de s'étonner que les conseils n'en aient pas détruit davantage) la connaissance de pièces analogues à celles que je signale et se rapportant à d'autres temps et à d'autres pays.

Dès maintenant, et sans crainte de porter un jugement téméraire, on peut affirmer que la République de Venise a admis dans certains cas, — je n'ose dire en quelle mesure, en quelles circonstances, ni

à partir de quel temps, ni jusqu'à quelle époque, — mais enfin, on peut affirmer qu'elle a admis plusieurs fois, sur les dernières années du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e] siècle par exemple, dans les moyens généraux de sa politique l'empoisonnement et le meurtre (de préférence l'empoisonnement) des princes et des personnages dont la vie pouvait menacer ses intérêts ou ses projets.

Aux preuves indéniables fournies par les documents de 1477 et 1478, je puis en ajouter une autre non moins certaine pour l'année 1518. Elle a d'autant plus d'intérêt dans la question qu'elle est postérieure au traité de Bruxelles de 1516, qui, en mettant fin à la Ligue de Cambrai, avait assuré pour longtemps la sécurité de Venise.

Le 30 juillet 1518 l'ambassadeur de la République résidant à Rome écrit au Conseil des Dix qu'un homme banni pour six ans des états Vénitiens, Agostino dal Sol, qu'il sait être en relation avec Jean ou Janus, l'un des fils du dernier roi de Chypre, habitant alors la ville de Rome, l'a entretenu plusieurs fois des espérances qu'avait le prince Eugène, frère de Janus, de trouver auprès de l'empereur et de quelques autres puissances que l'on croyait toujours ennemies de Venise, les secours nécessaires pour enlever l'île de Chypre à la République et remonter sur le trône de ses pères. Afin d'éloigner ce danger, Agostino dal Sol offre à la Seigneurie de se rendre en Allemagne et d'empoisonner le prince Lusignan quand il lui paraîtra opportun. En retour, il demande: premièrement l'abolition de son décret de bannissement, secondement une pension proportionnée à l'affaire, *operatione*, et — ajoute placidement l'ambassadeur, comme s'il se fût agi d'une question toute simple. — « Votre Sérénité peut être assurée qu'Agostino tiendra tout ce qu'il promet ». Voici la partie essentielle de la dépêche originale conservée aux Archives Diplomatiques de Venise, concernant cette opération.

» Tutte queste cose m' ha fatto intendere detto Augustino dicendomi (il parlait donc sans intermédiaire à l'ambassadeur) che quando fusse in piacere di Vostra Serenità, lui anderia in Alemagna, e con il favore del detto Janus seria accettato in casa del fratello, dimostrando andar di li come desperato nel caso seguito nella sua persona; di che li basta l' animo d' attosicarlo certamente; ma ben voria dopo esser reconosciuto da quella colla sua restituzione dal bando e provisione conveniente alla sua operatione; che vostra sublimità tenghi per certissimo ch' ei fara tanto quanto li promette [13] ».

Une plus ample citation serait superflue.

Il est donc bien avéré, et par les déliberations de 1477-1478, et par la dépêche de 1518, que Venise autorisait ses ambassadeurs et

13 Arch. de Venise. Correspondances des ambassadeurs. *Dispacci di Marco Minio, ambasciatore a Roma*, fol. 124. La même dépêche se trouve dans la collection de M. Rawdon Brown. Voy. *Bibl. de l'École des chartes*, 1871, pp. 375-376.

ses autres agents à écouter et à lui transmettre des propositions d'empoisonnement de personnages étrangers chrétiens ou non chrétiens.

Voilà, croyons-nous, un fait considérable, historiquement acquis, et mis hors de toute contestation par des documents auxquels rien ne peut être objecté. C'est Venise elle-même qui parle et qui dépose dans sa propre cause.

Nous n'avons pas à rechercher quelles furent les délibérations du Conseil des Dix, s'il y en eut, touchant les communications de l'ambassadeur Minio. Il devient superflu de savoir, si, après ces délibérations, comme à la suite des décisions de 1477 et 1478, il y eut ou non un commencement d'exécution de la part des Salamoncini et d'Agostino dal Sol. Historiquement, moralement tout le crime réside dans la pensée et dans l'intention qui l'autorise et le récompense. La perpétration ou la non perpétration du meurtre, indépendante de la volonté de Venise, laisse donc retomber toute entière la responsabilité et l'odieux d'un assassinat à la charge de sa mémoire.

Les défenseurs du gouvernement de Venise ne peuvent pas plus se soustraire à ces résultats qu'éviter une autre conséquence non moins sérieuse qui en découle.

Je ne veux pas défendre l'authenticité des statuts des Inquisiteurs d'État publiés par M. le Comte Daru, dans lesquels la mise à mort clandestine par le fer ou par le poison est la sanction la plus habituelle des décisions du Conseil des Dix contre tout agent infidèle, ou tout individu suspect. Le Comte Tiépolo, M. Bianchi Giovini, traducteur de l'œuvre de M. Daru, et M. Romanin ont suffisamment montré que ce document curieux est entaché d'erreurs manifestes. Il ne peut être sorti de la main des Inquisiteurs tel qu'il a été répandu en Europe depuis deux ou trois cents ans. Une plume étrangère et ennemie semble avoir compilé ce code terrible, dans lequel les Vénitiens ne voient qu'un « libelle infâme », au moyen de quelques fragments d'anciens statuts amplement développés par des dispositions empruntées à la tradition ou à la légende, que les pratiques secrètes de la redoutable magistrature n'avaient pas tardé à créer autour de son nom. Leur rédaction ne paraît pas antérieure au 17.' siecle [14].

Sera-t-il jamais possible de séparer dans cette œuvre hybride le vrai du faux. Pourra-t-on retrouver ainsi les limites et les principes de la jurisprudence criminelle du Conseil des Dix au XVe et au XVIe siècle? On ne sait.

La première condition pour arriver à ce résultat, ou en approcher au moins, c'est le dépouillement intégral et sincère de tout ce qui reste des Archives du Conseil, tâche laborieuse et délicate, qui s'im-

14 M. Romanin, t. VI, p. 74, n.° 2.

pose à la conscience des écrivains vénitiens. Jusque là, nous ne pouvons accepter comme histoire définitive de la célèbre institution ni l'exposé qu'en a donné M. Romanin, ni les documents cités à l'appui par le savant historien quoique ces documents proviennent de sources très sincères. L'exposé et les preuves de M. Romanin sont entièrement insuffisants pour terminer la question. Ils sont incomplets et incohérents; ils se rapportent pour la plus grande partie à un état de choses trop moderne.

Les pièces du XV[e] et du XVI[e] siècle que nous signalons aujourd'hui, — d'une authenticité égale à celle des statuts publiés par M. Romanin — sont un élément nouveau dont il faut désormais tenir nécessairement compte dans l'histoire du Conseil des Dix.

Ces pièces fussent-elles uniques de leur genre, ce qu'il est bien difficile d'admettre, personne ne méconnaitra qu'elles suffisent pour donner à cette vague accusation de meurtres occultes imputés au gouvernement de Venise, dont les statuts de M. Daru sont un écho vraisemblablement exagéré, un commencement de preuve d'une incontestable gravité.

Comte L. de Mas Latrie.

III.

TROIS SCEAUX ET DEUX MONNAIES
DE L'ÉPOQUE DES CROISADES

J'ai la bonne fortune de pouvoir publier ici trois sceaux et deux monuments numismatiques inédits et précieux entre tous, appartenant à l'histoire du Moyen-Age chrétien en Orient.

A.

Sceau de plomb de Renaud de Châtillon, seigneur de Karak et Montréal ou de la Terre d'Oultre-le-Jourdain. — Matrice de sceau de Gautier de Châtillon.

Le sceau de plomb gravé ci-dessous présente un vif intérêt; c'est celui d'un des plus célèbres personnages des croisades, Renaud de Châtillon, en qualité de seigneur de Montréal ou de la Terre d'Oultre-le-Jourdain, l'Idumée biblique et l'ancienne Terre de Moab. Voici la description de ce monument qui fait partie de ma collection de sceaux de l'Orient latin.



Au droit: la légende RENALDVS MONTISREGAL' DNS *pour* MONTISREGALIS

DOMINUS, *Renaud, seigneur de Montréal*; dans le champ, un oiseau emblématique, très-probablement un cygne.

Au revers: une haute porte de forteresse entre deux tours crénelées; la légende du même côté: + PETRACENSIS · CIVITAS, *ville de Pétra*, indique que c'est là la représentation de la porte du château de Karak ou de la Pierre du Désert, la formidable et mystérieuse forteresse des Francs de la conquête dans la Terre de Moab, au-delà de la Mer Morte.

Parmi tous les types fameux de la croisade, il n'en est pas de plus attachant par ses aventures que celui de Renaud de Châtillon. La vie de ce cadet de famille, devenu successivement prince d'Antioche et seigneur de la Terre de Moab, quinze ans captif des Sarrasins à Alep, rêvant la conquête de l'Yémen et du Hedjaz, se jetant à corps perdu dans cette entreprise fantastique, puis menaçant la grande caravane de la Mecque, périssant enfin de la main de Saladin et demeurant dans la mémoire des Sarrasins comme le plus acharné, le plus téméraire, et le plus redoutable de leurs ennemis, cette vie qui semble plus tenir du roman que de la réalité, est à tel point étrange que je demande la permission de revenir sur quelques-uns de ses épisodes les plus saisissants. Je passerai très brièvement sur la première période de l'existence orientale de Renaud, sur celle durant laquelle il fut prince d'Antioche. Issu des Châtillon, seigneurs de Gien, venu en Syrie à la suite du roi Louis VII, choisi en 1152, malgré son obscurité, pour second époux par la princesse Constance d'Antioche, veuve de Raymond de Poitiers et régente au nom de son fils Bohémond, Renaud de Châtillon passa sa vie dans les camps à combattre les Sarrasins.

Il faut parcourir les chroniqueurs tant latins que musulmans pour se faire une idée des exploits du nouveau prince d'Antioche, de sa haine inextinguible contre les Sarrasins et de la terreur qu'il leur inspirait. Renaud, dit Abou'lféda, était, au nombre des démons francs, de leurs chefs orgueilleux, le plus hostile de tous contre les Musulmans. Partout où il y a lutte, Renaud est le premier à se jeter dans la mêlée; partout où il y a hésitation dans les conseils des chefs francs, Renaud donne l'avis le plus téméraire et court payer de sa personne. Avec cela, véritable soudard vendant son épée au plus offrant. Manuel Comnène l'embauche pour remettre à la raison un vassal rebelle, Thoros, grand-baron d'Arménie. Renaud soumet Thoros en quelques semaines, mais Manuel refuse les sommes promises; alors Renaud, pour se venger, débarque en Chypre, bat les troupes impériales, met l'île à feu et à sang et repart chargé de butin. Cette fois il paya cher cette équipée; Manuel Comnène fondit à l'improviste sur la petite principauté chrétienne, et Renaud, surpris, dut implorer sa

merci en chemise, la corde au col, et jurer hommage au *basileus* [1]. Ceci se passait en 1159. L'année suivante, le 23 nov. 1160, Renaud qui avait recommencé ses incursions en territoire sarrasin et courait le pays d'Alep à la tête de cinq cents cavaliers, fut surpris par les troupes de l'émir d'Alep, lieutenant de Nour-ed-din. Le prince d'Antioche aurait pu fuir en abandonnant son butin: il préféra se battre, fut vaincu et pris. On l'emmena à Alep où il vécut quinze ans captif. En 1175 seulement il parvint à se racheter pour la somme de cent vingt mille pièces d'or. Ici commence la seconde et plus curieuse partie de la vie de Renaud. La princesse Constance, sa femme, était morte; le prince Bohémond III régnait sur Antioche. Châtillon tourna ses vues ailleurs, et se remaria bientôt avec Etiennette de Milly, héritière de la seigneurie de Montréal ou d'Oultre-le-Jourdain, déjà deux fois veuve. La date précise de cette nouvelle union doit être le milieu de l'année 1177. Dans un acte du mois de novembre de cette année, Renaud s'intitule « *autrefois prince d'Antioche, maintenant, par la grâce de Dieu, seigneur d'Hébron ou de Saint Abraham et de Montréal* [2] ». Dans cette lointaine et étrange principauté, audacieux avant-poste de la chevalerie franque jeté au-delà du lac Asphaltite comme un obstacle infranchissable entre l'Égypte et la Syrie sarrasines, dans ces énormes forteresses de Montréal et de la Pierre du Désert, Renaud se retrouva dans son élément vrai et sa vie redevint un combat incessant. De ses exploits, je n'en retiendrai qu'un, le plus étrange de tous, son expédition dans la Mer Rouge, sur laquelle les principaux détails nous sont donnés par Abou'lféda et les chroniqueurs musulmans. En l'an 578 de l'hégire (1182-1183) Renaud, que les écrivains musulmans appellent d'ordinaire *Arnaud, le prince de Karak,* conçut le projet de s'en aller piller Médine et la Mecque, de fermer la Caabah, de conquérir le Hedjaz et l'Yémen. Jamais projet plus téméraire n'avait été rêvé, et pourtant il faillit réussir. Les détails de cette fantastique expédition sont curieux. Les vaisseaux de Renaud furent construits à Karak même, résidence habituelle de Renaud; on en transporta les pièces à dos de chameau sur les bords de la Mer Rouge où elles furent assemblées. La flotille franque se partagea en deux divisions; l'une alla assiéger la forteresse d'Aïla sur le golfe d'Akaba et la serra de près. L'autre, poussant plus avant, vint dévaster le littoral égyptien et la ville d'Aïdab. Jamais les habitants de ces contrées n'avaient vu de guerriers francs; ils s'enfuirent épouvantés. Cependant le frère de Saladin, Aboubekr el Malec el Adel, qui gouvernait l'Égypte en son

1 Voyez sur ces faits les curieux fragments du poème inédit de Prodrome, publiés par M. Miller dans le t. II des *Historiens grecs des croisades* qu'il vient de terminer (pp. 303 et suiv., 319 et suiv.).

2 Du Cange, *Familles d'Outre-mer* éd. Rey, p. 404.

absence, équipait à la hâte une flotte dont il donna la direction à l'amiral et chambellan Hossâm ed-din Loulou. Celui-ci, attaquant d'abord les Francs qui assiégeaient Aïla, les mit en déroute et courut après la seconde division. Elle avait quitté le rivage africain et la ville d'Aïdab après l'avoir détruite, puis elle avait derechef traversé la Mer Rouge, débarqué sur la côte de l'Arabie, et pour se mettre en demeure d'envahir le Hedjaz, avait occupé Rabogh, puis El-Haura sur le 25me degré de latitude. Ce fut là que Loulou rejoignit les Francs. Ici encore les Sarrasins, aidés par les gens du pays, furent vainqueurs. Les Francs furent tous tués ou pris; le plus grand nombre fut ramené en Égypte pour y être exterminé; les autres furent envoyés à la Mecque pour être immolés le jour de la fête des sacrifices dans la vallée de Mina. Jamais on ne revit de soldats francs sur les rivages d'El-Haura. On ne lit point dans les sources si Renaud fit partie de cette seconde expédition; il est probable qu'il ne dépassa point Aïla.

De pareilles bravades avaient porté au comble la haine des Sarrasins contre Renaud. Saladin avait juré de le tuer de sa main s'il parvenait à s'emparer de sa personne. Renaud n'en continua pas moins le cours de ses prouesses; un jour, rompant les trêves, il détruisit la grande caravane qui s'en allait d'Égypte en Syrie. Puis il forma le projet plus audacieux de piller la caravane annuelle de la Mecque. Il fallut que Saladin en personne sortit de Damas avec une armé et vint tenir en respect ce terrible écumeur du désert. Deux fois l'émir vint assiéger Karak; deux fois Renaud le força à lever le siège. Enfin vint le jour des grands désastres. A la bataille de Hittin, Renaud de Châtillon combattit deux jours à côté du roi Guy dont il avait été constamment le chaud partisan. Le soir du dernier jour, le 3 avril 1187, on amena à Saladin, dans sa tente, le roi et le seigneur de Karak et Montréal avec d'autres prisonniers. Il les fit asseoir à ses côtés et tendit à Guy, mourant de soif, une coupe d'eau rafraîchie avec de la neige. Le roi but et passa la coupe à Renaud. Alors l'émir se levant cria: « Dieu m'est témoin que ce n'est pas de moi que ce maudit a reçu de l'eau; je ne suis donc point engagé à lui laisser la vie ». Il reprocha à Renaud ses trahisons et se jetant sur lui, lui trancha la tête, s'écriant: « deux fois j'avais juré de le tuer de ma main, une fois quand il a voulu brûler la Mecque, la seconde quand il a voulu piller la caravane sainte ». On jeta le cadavre hors de la tente et l'émir rassura le roi Guy qui tremblait de tous ses membres. Ainsi finit Renaud de Châtillon.

Quelques mots sur les types et les légendes de ce sceau dont il a été fait déja une mention succincte dans un recueil périodique, et dont une représentation figure également dans le *Codice diplomatico* de Paoli,

pl. IV, n. 38, d'après un exemplaire appendu à une pièce conservée aux Archives de Malte; mais l'original a, je le crois, été détruit, et le dessin de Paoli est à tel point imparfait que c'est à peu-près comme s'il n'existait pas. Dans le même recueil, sur la pl. II, figure un sceau de Renaud, en qualité de prince d'Antioche, gravé aux types accoutumés des sceaux de cette principauté. Sur le monument que je présente aujourdhui, Renaud prend le titre de *seigneur de Montréal.* Lui et ses prédécesseurs s'intitulaient également seigneurs de la Terre d'Oultre-le-Jourdain ou encore seigneurs ou princes de Karak ou Krak, du nom de leur seconde forteresse. C'est généralement sous ce nom que les désignent les chroniqueurs arabes. Enfin, dans un document, nous avons vu Renaud prendre aussi le titre de seigneur d'Hébron ou Saint Abraham, du nom de ce château qui avait été adjoint par le roi Baudouin III à la seigneurie de Karak et Montréal, en faveur de Philippe de Milly; celui-ci remit en échange au domaine royal la ville de Naplouse.

J'ai dit qu'au revers du sceau figurait une porte de forteresse avec la légende *Petracensis civitas.* Nous avons là une précieuse représentation de la façade de cette célèbre citadelle qui repoussa longtemps les attaques de Saladin et dont les ruines considérables ont encore été visitées par si peu de voyageurs. Par une confusion qui s'établit facilement en ces temps d'ignorance, on confondit ce site placé au delà de la rive droite de la Mer Morte avec la grande Pétra d'Idumée, située bien plus au sud, et de là lui vint son autre nom de *Petra Deserti* que les Francs traduisaient par la *Pierre du Désert,* ou encore de *Petracensis civitas* comme sur notre sceau.

On sait que les représentations d'édifices sur les sceaux du Moyen-Age offrent d'ordinaire un aspect plus ou moins conventionnel. Il n'en est pas moins vrai que les grandes lignes sont presque toujours conservées, témoins ces sceaux italiens et du midi de la France sur lesquels se profile un château absolument irrégulier, avec une partie basse occupant une portion du champ et un haut donjon s'élevant sur le côté opposé. Il est clair que si ces édifices eussent été absolument conventionnels, le graveur aurait adopté un plan plus symétrique. Bien plus, on peut souvent affirmer que les monuments des sceaux sont une copie relativement fidèle de l'édifice original, et c'est précisément le cas pour plusieurs sceaux des princes croisés de Terre-Sainte; je me bornerai a citer ceux des rois mêmes de Jérusalem sur lesquels on a pu déterminer très distinctement, à leurs formes parfaitement reconnaissables jusque dans les plus minutieux détails, les principaux monuments de la ville Sainte, le Temple, la Tour David et le Saint Sépulcre. De même encore, sur les plus anciens sceaux des Templiers, la coupole du Temple se distingue très nettement. Il n'est

donc pas téméraire de présumer que, si nous n'avons pas sur ce sceau une copie absolument fidèle de la grande porte de Karak, nous pouvons au moins nous faire uue idée de ce qu'était cette façade à l'époque de sa plus grande force, sous Renaud de Châtillon.

Reste un dernier point, un des plus curieux, et qui malheureusement demeure pour moi encore inexpliqué: c'est la présence au droit du sceau de cet oiseau emblématique qui me semble un cygne. Je n'ai découvert aucun indice qui pût m'éclairer. Y a t'il là un emblème du prince ou de la principauté? Est-ce bien là un cygne, et, dans le cas contraire, existe-t'il, par exemple, quelque rapport entre le nom latin de l'oiseau et ceux des châteaux de Karak ou de Montréal, rapport pouvant donner lieu à un de ces jeux de mots dont le rôle était si fréquent dans le choix des emblêmes au Moyen-Age? C'est ce que je ne saurais dire encore.

Le Karak a été exploré par M. de Saulcy et plus particulièrement par le duc de Luynes. M. Mauss qui accompagnait ce dernier a donné un plan fort exact des ruines. Je renvoie à l'ouvrage de M. Rey sur les monuments de l'architecture militaire des croisés, ouvrage qui contient une copie de ce plan avec un résumé des principales observations de M. Mauss.

On sait qu'il ne faut pas confondre le Karak de Moab ou *Petra Deserti* avec d'autres localités fortifiées du même nom et en particulier avec le fameux Krak ou Karak des Chevaliers, situé dans une tout autre portion de la Syrie.

Trois châteaux formaient la principale force de la seigneurie de Karak et Montréal au temps de Renaud, d'abord celui de Saint Abraham, le plus rapproché de Jérusalem, mais qui ne faisait point partie intégrante de la seigneurie, puis celui de Karak ou de la Pierre du Désert dans le pays de Moab, enfin celui de Montréal ou Montroyal, appelé aussi le Krak de Montréal, bâti par Baudouin I beaucoup plus près des ruines de la veritable Pétra antique, dans une position qui est aujourdhui identifiée avec celle du village de Schaubeek, à l'est de l'Ouad-Arba [3]. Un quatrième et un cinquième château sont cités dans les sources, celui d'Ahamant, et celui de la vallée de Moïse. Celui d'Ahamant, suivant M. Rey, doit être identifié avec des ruines qui s'élèvent à Maan-esch-Chamieh, à six heures au sud-est de Montréal, dans les profondeurs de l'Idumée, sur la route du Hadj. On n'est point d'accord sur l'identification du château de la vallée de Moïse.

Je saisis cette occasion pour publier également un second monument sigillographique appartenant aussi à un Châtillon et qui m'a été

3 Du Cange, *Familles d'Outre-mer*, éd. Rey, p. 401.

envoyé de l'ile de Chypre où il a été découvert. C'est une matrice de sceau qui me paraît appartenir au XIII[e] siècle; on y voit figurer



la légende + S' GAVTLER DE CHASTILLON, pour *Seel Gautler de Chastillon*, et un écu portant *de . . . . . à la fasce de . . . . . accompagnée de neuf croisettes pattées, quatre en chef et cinq en pointe, posées trois et deux.* De nombreux Gautier de Châtillon ont pris part aux diverses croisades. Je ne nommerai que le plus célèbre de tous, celui dont Joinville a immortalisé le nom, en nous disant son héroïsme à Mansourah. J'aurais voulu pouvoir affirmer que c'était là le sceau de ce fidèle serviteur de S[t] Louis. Malheureusement une première difficulté se présente: les armes qui figurent sur ce sceau ne sont ni celles de la principale famille de Châtillon qui sont *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or*, ni celles d'aucun des nombreux autres Châtillon dont Du Chesne a donné l'histoire; je ne les ai retrouvées nulle part. La détermination de ce blason pourra seule faire découvrir auquel des Gautier de Châtillon ce précieux monument a appartenu.

B.

Matrice de sceau en bronze
inédite d'un catholicos d'Arménie du XIII[me] siècle.

Aucun sceau des souverains, princes, prélats ou fonctionnaires du royaume médiéval de la Petite-Arménie n'est, à ma connaissance, parvenu jusqu'à nous. Nous savons seulement qu'à l'exemple des empereurs d'Orient, les thakavors roubéniens scellaient leurs actes d'une bulle d'or à leur effigie, qu'ils usaient également d'un grand sceau royal dont la description nous est connue par quelques actes conservés jusqu'à nous et par une empreinte sur cire rouge de celui de Léon VI, empreinte qui se trouve aux Archives espagnoles; enfin, pour les affaires courantes et privées, le petit sceau était plus généralement employé.

La belle et curieuse matrice de sceau que je publie aujourd'hui est le premier monument sigillographique arménien du Moyen-Age qu'il

m'ait été donné de voir. Ce n'est pas un sceau royal, mais bien probablement celui d'un des principaux personnages du royaume, d'un catholicos ou patriarche d'Arménie, du nom de Constantin. Cette relique précieuse a été découverte dans les fondations du transept de gauche de la cathédrale de Séez, édifice où on se serait difficilement attendu à retrouver un objet du Moyen-Age arménien. C'est, du reste, la légende en caractères arméniens exceptée, un monument en tous points semblable aux sceaux d'Occident exécutés vers le milieu du XIIIme siècle. En voici la description. La légende est en beaux caractères, fort nets.



Gosdantin Haïotz Gathoghigos: *Constantin catholicos des Arméniens.*

Le catholicos Constantin debout, de face, la tête coiffée d'une mitre basse triangulaire, la barbe longue, tenant de la main gauche une longue croix, vêtu d'une robe et d'un long manteau agrafé sur la poitrine, probablement au moyen d'un bouton orné d'une pierre précieuse.

Longueur du sceau: 43 millim. *Diamètre:* 28 millim.

On connaît pour la durée du royaume médiéval de la Petite-Arménie quatre patriarches du nom de Constantin. Le plus ancien, Constantin I de Pazerpert, successeur de Jean VIII, en 1220 [4], obtint du pape Grégoire X que le catholicos de la Petite-Arménie ne serait plus soumis au patriarche latin d'Antioche, en s'engageant à reconnaître la suprématie directe de la cour de Rome. Il avait présidé en 1238 le concile de Sis et reçu du pape Grégoire IX le *pallium* en 1240 [5]. Il mourut entre 1267 et 1269 [6]. Ce fut, au dire des chroniqueurs nationaux, un homme vertueux, doux, de mœurs saintes, vénéré de tous [7]. Il fut le grand ami de Vartan-le-Grand, et, de concert avec le roi Héthoum Ier, chargea ce prêtre éminent de réfuter

4 V. *Historiens arméniens des croisades*, t. I, pp. LXVI, 443, 485 et 691.

5 *Hist. arméniens des croisades*, t. I, p. 689.

6 Cf. *ibid.*, pp. LXVI et 691, note 1.

7 *Ibid.*, p. 430 (Extrait de l'*Histoire d'Arménie* de Guiragos de Kantzag.).

la lettre du pape Innocent IV apportée par un légat [8]. Déjà, en 1226, il avait couronné la reine Élizabeth, veuve de Philippe d'Antioche, et son nouvel époux, ce même roi Héthoum, fils du baron Constantin.

A la fin de 1262, le patriarche Constantin I envoya à S. Jean d'Acre, le docteur Mékhithar de Daschir pour y conférer avec un autre légat pontifical.

Constantin II, ancien archevêque de Césarée, surnommé Brônakordz, ou le *fileur de poils de chèvre*, ou encore Guadouguetsi (de Gadoug) et Guécaratsi (de Césarée), élu patriarche en 1286, fut déposé dès le 7 janvier 1290, pour avoir embrassé la foi de l'église latine à Sis, et par suite de la jalousie d'Étienne IV qui lui succéda, et aussi des mensonges de faux témoins subornés, à ce que nous dit le connétable Sempad. Après cette déposition, il fut exilé par ordre royal et dut quitter l'Arménie, pour se retirer en Syrie [9]. Pendant sa disgrâce, le château de Hr'omgla, résidence séculaire des catholicos d'Arménie, tomba aux mains des Infidèles. Le siège du patriarcat fut transféré à Sis, et lorsque Constantin II eut été réintégré dans sa charge vers 1306, il occupa quinze ans durant le nouveau palais des catholicos, jusqu'en 1321, date de sa mort. Il présida, lui aussi, l'année après son retour, en 1307, sous le règne de Léon IV, un concile dans la grande église de Ste Sophie de Sis, concile favorable à Rome, et un second à Adana, en 1314, sous le roi Oschin [10]. Tout à la fin de son patriarcat, Constantin II fut envoyé par les régents du jeune roi Léon V, en ambassade au Caire, pour implorer le sultan dont les troupes venaient encore d'enlever l'Aïas aux Arméniens; il obtint une trêve de quinze années [11].

Constantin III de Lampron, évêque de Sis, élu patriarche le 30 décembre 1322, fut le successeur immédiat de Constantin II. D'après Samuel d'Ani, ce serait lui, et non Constantin II, qui aurait été envoyé en ambassade au Caire [12]. Ce fut durant son court pontificat que Jean XXII fit prêcher, en 1323, une croisade pour secourir le royaume d'Arménie. Constantin III mourut en 1326 [13].

Constantin IV, dernier catholicos d'Arménie de ce nom, fut élu en 1372; il mourut dès 1374 et eut pour successeur Paul I [14].

Il est impossible de déterminer avec certitude auquel des patriarches du nom de Constantin doit être attribué le sceau si bizarrement retrouvé à Séez. Aucun de ces prélats ne figure dans les nombreuses ambassades envoyées par les rois d'Arménie auprès des

8 *Ibid.*, pp. 430 et suiv.
9 Renseignement communiqué par M. E. Rey.
10 *Hist. arm. des croisades*, pp. LXVI, 466, 542, 548, 658 et 664.
11 *Ibid.*, p. 757
12 *Ibid.*, p. 467.
13 *Hist. arm. des croisades*, pp. LXVI, 467, 668 et 669.
14 *Ibid.*, p. 718.

princes d'Occident [15]. Le dernier des Roubéniens, Léon VI, qui, après sa sortie des prisons du Caire, alla passer le reste de ses jours en Occident et mourut à Paris, ne paraît pas avoir été accompagné par le catholicos régnant, lequel était du reste Paul I et non un Constantin. Paul I survécut trois ans à la prise de Léon VI par les Égyptiens au château de Gaban en 1375; il eut pour successeur Théodore II. Du reste, un patriarche Constantin aurait-il été le contemporain et le compagnon de Léon VI, que le sceau de Séez ne pourrait en aucune façon lui être attribué, pas plus qu'aux derniers patriarches connus de ce nom. Cette matrice de sceau, je l'ai dit, appartient, en effet, par tous ses caractères, au treizième siècle, et pas même aux dernières années de ce siècle. MM. de Longpérier et Demay, dont la science en cette matière ne se discute guère, sont d'avis que les années 1265 ou 1270 sont les limites extrêmes qu'il est possible d'assigner à l'exécution de ce monument sigillographique. La comparaison avec les sceaux occidentaux de cette époque lève tous les doutes. Nous pouvons donc avec de grandes chances de ne pas faire erreur écarter à la fois Constantin IV, Constantin III, et même Constantin II, élu pour la première fois patriarche en 1286, et nous sommes ainsi amenés, par le seul examen des caractères du sceau, à l'attribuer plutôt à Constantin I, mort au plus tard en 1269. C'est du moins, je le répète, une conjecture probable.

Maintenant, comment ce sceau est-il venu à Séez? Voici ce qu'il est et sera toujours impossible d'expliquer, à moins de renseignements nouveaux. Une seule conjecture serait à la rigueur admissible. Ce sceau, fabriqué pour Constantin I, et ne portant que le nom de ce patriarche sans désignation de numéro d'ordre, pourrait avoir servi également à un de ses successeurs homonymes. Les exemples sont nombreux d'un même sceau passant ainsi d'un titulaire à son successeur. S'agirait-il peut-être, en ce cas, de Constantin II qui, déposé et exilé pendant seize ans, de 1290 à 1306, pour avoir été favorable à Rome, se serait retiré en Syrie d'abord, en Europe ensuite, auprès du souverain pontife, et de là, en France, pour y entretenir le roi et les grands du royaume de l'état malheureux de l'église arménienne? Le passage de ce prélat à l'église de Séez où il aurait perdu son sceau ne semblerait plus dans ces circonstances un fait absolument impossible.

Mais je répète qu'il s'agit là d'une hypothèse tout à fait gratuite et d'autant plus risquée que le voyage d'un catholicos d'Arménie en Europe à la fin du XIIIme siècle paraît des plus improbables; c'est bien plutôt vers Constantinople que ce prélat aurait porté ses pas. J'ajoute

15 V. Langlois, *Trésor des chartes d'Arménie*, pp. 51 et 52.

ce fait qu'aux années 1292 et 1298, précisément pendant la durée de l'exil de Constantin II, nous trouvons l'indication du passage d'ambassades arméniennes à Rome et en France, mais sans qu'il y soit fait la moindre allusion à la présence d'un patriarche quelconque. L'ambassade de 1292 était composée de quelques Frères Mineurs et d'un certain *Gaufridus Comitissa.* Les membres de l'ambassade de 1298 ne soint point désignés nominativement [16].

M. E. Rey m'a suggéré une autre hypothèse. S'agirait-il peut être d'un prélat de rang inférieur? Les patriarches secondaires ou petits patriarches prenaient aussi le titre de *catholicos des Arméniens.*

C.

Monnaie inédite (obole? de cuivre) de Girard ou Gérard comte de Sagète ou Sidon.

On connait l'extraordinaire rareté des monnaies des baronnies secondaires de Terre-Sainte. En dehors des séries frappées aux noms des rois de Jérusalem, des princes d'Antioche, des comtes de Tripoli et d'Édesse, je n'ai guère pu réunir dans ma *Numismatique de l'Orient latin*, aux chapitres de Syrie et de Palestine, que quelques petites pièces de cuivre ou de billon de Renaud de Sidon, de Philippe et de Jean de Tyr, d'un comte anonyme de Jaffa, d'un sire de Toron et de Jean d'Ibelin, seigneur de Beyrouth. Cette liste est pauvre, quand on songe au grand nombre des barons qui ont certainement dû frapper monnaie dans tous ces fiefs d'Outremer, depuis la première croisade, à l'aurore du XII[me] siècle, jusqu'à la prise d'Acre en 1291. Toute découverte nouvelle d'un denier ou d'une obole latine d'Orient portant un nom de baron est donc par elle-même importante.

J'ai reçu de Syrie une obole inédite frappée au nom du second comte de Sidon, Girard. C'est, avec Renaud, le deuxième baron de Sagète dont on possède la monnaie.

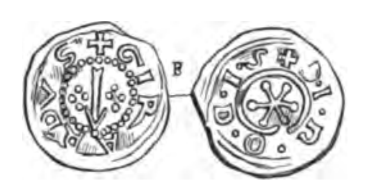
Quelques mots sur ce personnage; voici ce que disent de lui les *Familles d'Outremer* et Guillaume de Tyr: il était fils d'Eustache Garnier ou Grenier, prince de Césaire et connétable du royaume, fait sire ou comte de Sagète à la prise de cette ville par Baudouin I[er] en 1111. Ce seigneur, qui mourut en 1122, avait épousé Émelotte ou Emma, nièce du fameux patriarche de Jérusalem, Arnoul. Il en eut des fils, dont l'aîné, Girard, apparaît pour la première fois comme sei-

16 Raynaldus, *Annales ecclesiastici*, t. XXII, §§ I et VI, et t. XXIII, § XIX.

gneur de Sagète, dans un acte du 8 avril 1124[17]; dans ce document et dans Guillaume de Tyr[18], il est appelé Eustache le Jeune. Dans les *Assises de Jérusalem*[19], il est nommé sire de Sagète et de Beaufort. Son règne fut long. Il figure, en 1148, à l'assemblée générale des barons du royaume, réunis à Acre en un parlement présidé par l'empereur, les rois Louis VII et Baudouin. En 1153, on le retrouve au mémorable siège d'Ascalon qui dura cinq mois. On le voit souscrire en qualité de témoin de nombreux actes des rois Baudouin III et Amaury I, jusqu'en l'année 1164[20]; il y signe *Giraldus Sydoniensis.* Il eut de longs et sanglants démêlés avec Amaury, pour avoir illégalement dépouillé un des vassaux de ce souverain d'un fief situé dans la seigneurie de Sagète. Ce différent devint même, paraît-il, l'origine d'un changement dans la loi constitutive de l'hommage des vassaux[21].

Girard de Sidon épousa Agnès, nièce de Guillaume de Bures, prince de Tibériade, et, pour lors, veuve de Renier Brus, prince de Bélinas. Il en eut deux fils: Renaud, son successeur, dont nous connaissons déjà la monnaie, et qui paraît, pour la première fois, comme seigneur de Sagète en 1173, et Eustache qui était faible d'esprit et mourut sans enfants.

Voici la description de la pièce portant le nom du comte Girard de Sidon. Elle est d'une fabrique inférieure à celle des pièces de Renaud, qui représentent jusqu'ici les produits les plus perfectionnés de l'atelier franc de Sagète.



✝ GIRARDUS.

Flèche disposée verticalement, la pointe en bas, entre deux groupes de besants, quatre à gauche et quatre à droite.

Rev. A · I · N · O · D · I · S pour S · I · D · O · N · I · A renversé.

Étoile à six rais pommetés.

Poids: 2 gr. 6.

On voit que la monnaie inédite de Girard de Sagète est, au nom

17 *Cartul. du S. Sép.*, n° 119.
18 Livre XII, ch. 21.
19 Éd. Beugnot, t. I, p. 214.
20 Paoli, *Codice diplomatico*, t. I, nos 24, 30, 32, 34, 36. — *Cartul. du S. Sépulcre*, nos 53, 54, 144, etc.
21 V. *Assises de Jérusalem*, éd. Beugnot, t. I, ch. CXL, p. 214, notes *a*, *b*, etc.

propre près, identique à celles déjà connues du même atelier. Le droit est absolument pareil à celui des pièces de Renaud, sauf qu'au lieu de *Renaldus* on lit *Girardus;* le type de la flèche, arme parlante de Sagète, type si savamment interprété par M. de Longpérier, est exactement semblable. Au revers, figure aussi la légende traditionnelle *Sidonia,* mais le type de l'édifice est remplacé par une étoile à six rais pommetés, qui, du reste, n'est pas non plus un type nouveau pour l'atelier de Sagète. On peut voir, en effet, à la pl. V, n.os 4, 5 et 6 de ma *Numismatique de l'Orient latin,* des oboles de cuivre, publiées dans la *Revue de Numismatique de* 1867 par feu M. de Pfaffenhofen, portant la flèche de Sidon avec des légendes si barbares qu'elles en sont indéchiffrables, et au revers cette même étoile pommetée. J'avais même pensé que ces monnaies, actuellement conservées dans le cabinet du prince de Fürstenberg à Donaueschingen, devaient être classées, vu leur barbarie, aux dernières années de la domination franque à Sidon. La présence sur la pièce de Girard de l'étoile qui ne figure point sur celles de son successeur Renaud, fait que je me demande aujourd'hui si ces monnaies grossières ne seraient point au contraire les plus anciens produits de l'atelier de Sagète. Il faudrait les examiner avec soin pour voir si l'on ne pourrait pas parvenir à déchiffrer dans ces légendes d'aspect barbare le nom du premier de tous les seigneurs de Sagète, Eustache Garnier ou Grenier, père du comte Girard.

D.

Monnaie d'or inédite de Léon II, roi d'Arménie.

L'étude de la numismatique des rois chrétiens de Petite-Arménie au Moyen-Âge est encore dans l'enfance. Le mémoire déjà ancien de feu V. Langlois, fourmille d'erreurs grossières et serait à refaire en entier. Le Père Cl. Sibilian, qui connaissait admirablement cette branche de l'archéologie arménienne et qui l'avait étudiée à la fois en patriote fervent, et en numismatiste distingué, n'est plus; il a succombé, il y a près de trois ans, victime de son ardeur pour la science, au moment où il allait mettre la dernière main à une histoire monétaire de la dynastie roubénienne, fruit de vingt années de travail, œuvre précieuse entre toutes, malheureusement rédigée en langue arménienne, et que cet évènement douloureux empêchera probablement toujours de paraître. Lors d'un premier séjour à Constantinople, en 1875, j'avais eu l'occasion de connaître et d'apprécier cet homme supérieur; il m'avait exposé le résultat de ses études sur la numis-

matique arménienne et son système de classification, et n'avait pas peu contribué à enrichir ma collection de monnaies roubéniennes, la plus riche aujourd'hui, du moins en Occident; je ne lui connaîs de supérieure que la collection même du P. Sibilian, qui est actuellement entre les mains d'un membre de sa famille.

Un des points les plus mystérieux de la numismatique médiévale arménienne, et qui préoccupait le plus constamment le P. Sibilian, était la question de la monnaie d'or des princes roubéniens; les historiens nationaux, les chroniqueurs étrangers y font de fréquentes allusions; ils citent le tahégan d'or des rois d'Arménie, et pourtant cette monnaie n'avait jusqu'ici pas été retrouvée, et le P. Sibilian, parmi le nombre immense de pièces roubéniennes qu'il avait examinées dans sa longue carrière, n'en avait jamais rencontré un unique exemplaire. Une seule médaille d'or arménienne était connue; c'est celle qui porte le nom d'un roi Constantin et qui est précieusement conservée au cabinet des médailles des Mékhitaristes de Venise; on y voit figurer au revers le type du château à trois tours crénelées, type absolument inconnu sur la monnaie arménienne, et certainement emprunté aux dernières pièces frappées par les francs de Syrie au XIII[me] siècle. Ici, cet édifice représente le chateau royal de Sis; la légende que M. Langlois n'avait pas su lire le dit formellement. L'auteur que je viens de citer avait attribué cette pièce si extraordinaire au roi Constantin IV dont le règne malheureux, vers le milieu du quatorzième siècle, se passa tout entier à repousser les incessantes attaques des Infidèles et à implorer vainement l'assistance du pape et des princes d'Occident. Le P. Sibilian estimait cette attribution trop tardive, et voyait dans le Constantin de la pièce des Mékhitaristes de Venise, le deuxième prince arménien de ce nom, qui ne régna que quelques mois, entre 1298 et 1300, et fut déposé et envoyé en captivité à Byzance. D'autre part, le type absolument insolite du revers, type qui ne se retrouve sur aucune autres pièce roubénienne connue, avait fait penser au savant religieux qu'il s'agissait là plutôt d'une médaille que d'une monnaie véritable, médaille frappée dans quelque circonstance particulière, peut-être lors du couronnement du roi dans la ville capitale de Sis, pour être distribuée à un certain nombre de personnages importants. Le P. Sibilian ne croyait donc plus guère à l'existence de la monnaie d'or des rois d'Arménie; il estimait que les passages des chroniqueurs qui la mentionnent devaient être interprétés différemment, et que ceux-ci avaient entendu désigner, soit la monnaie d'or étrangère (les besants des croisés de Syrie ou des empereurs d'Orient, les dinars musulmans circulant en Arménie comme dans le reste de l'Asie-Mineure), soit tout au moins la valeur de ces diverses espèces d'or en monnaie de cours arménienne, c'est-à-dire en monnaie d'argent. Tout au plus, le savant

Mékhitariste aurait-il incliné à admettre que les pièces d'or roubéniennes étaient représentées par ces fameux besants d'imitation sarrasine, à légendes disposées en caractères arabes, dont nous connaissons actuellement des types nombreux frappés à Acre, à Tyr, à Tripoli, par les Francs de Syrie, et dont la fabrication par des entrepreneurs vénitiens sur le territoire du royaume de la Petite-Arménie, et pour le compte des souverains de ce pays, est également attestée par de nombreuses chartes de princes roubéniens; quelques-uns de ces besants à légendes musulmanes portaient la croix chrétienne et sont désignés dans les documents arméniens sous le nom de besants staurats ou besants à la croix. Mais, je le répète, la monnaie d'or vraiment arménienne, la monnaie d'or nationale aux types et aux légendes usuelles des pièces roubéniennes d'argent et de bronze n'était pas retrouvée, et l'unique exception de la pièce insolite conservée aux religieux de Venise ne suffisait pas à dissiper les doutes inspirés, sur l'existence même de cette série monétaire, à ce connaisseur émérite en fait de numismatique arménienne.

Quoiqu'il en soit de cette discussion qui m'entraînerait fort loin, laissant de côté la question de savoir si toutes les allusions des chroniqueurs arméniens aux tahégans d'or ou tahégans rouges d'Arménie concernent bien et uniquement la monnaie d'or nationale, je puis affirmer aujourd'hui que la monnaie d'or royale arménienne a bien et dûment existé, puisque j'en possède un exemplaire authentique. Un heureux hasard m'a mis en possession de ce joyau de la numismatique roubénienne, et il s'agit cette fois, non point d'une pièce des bas temps à type insolite, comme celle des Mékhitaristes de Venise, mais bien d'une monnaie d'or du premier souverain d'Arménie, du célèbre Léon II, de la plus belle et glorieuse époque de la monarchie, frappée aux types les plus classiques et les plus caractéristiques de la numismatique fort nombreuse et fort bien connue de ce fondateur de la grandeur arménienne au début du XIIIme siècle. La pièce d'or qui forme le plus précieux ornement de ma collection roubénienne présente absolument les mêmes types que les superbes doubles drachmes d'argent de ce prince, au revers du lion couronné passant, publiées pour la première fois par V. Langlois dans la *Revue Archéologique* de 1855. J'ai moi-même décrit la drachme de cette série, pièce à peine encore répandue dans les collections, dans la *Revue Archéologique* de 1875. Doubles drachmes et drachmes au lion passant sont infiniment plus rares que les deux autres types connus de monnaies d'argent du roi Léon II, et constituent les plus beaux produits des ateliers monétaires roubéniens. Le tahégan d'or du même prince que j'ai la bonne fortune de publier aujourd'hui, ne leur cède en rien au point de vue de la beauté de l'exécution. Il paraît d'un

métal très pur et pèse 4gr. 80. Voici la description de cette pièce unique. Je rappelle que Léon II, grand-baron d'Arménie, sacré roi le 6 janvier 1198, mourut en 1219. Fort ignorant de la langue arménienne, j'ai communiqué à M. Dulaurier, par l'aimable entremise de M. U. Robert, la lecture des légendes ainsi que celle du sceau que je publie au paragraphe B. Le savant membre de l'Institut a bien voulu m'assurer que mon interprétation était correcte.



† LEVON THAKAVOR HAÏOTZ: *Léon, roi des Arméniens.*

Le roi assis de face, la couronne en tête, sur un trône supporté par deux lions, tenant de la droite la croix ou sceptre crucigère et de la gauche une fleur de lys.

Rev. † GAROGHOUTH PN ASDO.... *pour* GAROGOUTHIAM PEN ASDOUDZOÏ: *Par la puissance de Dieu.*

Le lion royal d'Arménie, couronne en tête, passant à gauche, devant la croix à double traverse horizontale, dite croix patriarcale. Dans le champ, un caractère désignant l'atelier monétaire ou le maître de la monnaie. Divers caractères et différents se rencontrent disposés de même, au revers des doubles drachmes et drachmes d'argent de Léon II frappées au même type.

Gustave SCHLUMBERGER.

IV.

BULLES DE HAUTS FONCTIONNAIRES BYZANTINS
D'ORDRE MILITAIRE,

principalement de chefs des corps étrangers ou indigènes de la garde et de généralissimes des forces d'Occident ou d'Orient

—

On sait que de très nombreux corps étrangers formaient partie de l'armée byzantine; quelques-uns de ces corps d'élite constituaient, avec d'autres forces purement grecques, une sorte de garde impériale, et étaient plus spécialement destinés à veiller à la sûreté du *basileus*, à former en temps de campagne sa maison, suprême ressource en cas de défaite. Les divers chefs de ces corps mercenaires étaient des personnages importants. Les sceaux de plusieurs sont parvenus jusqu'à nous et comptent parmi les plus précieux joyaux de cette sigillographie byzantine si fertile en découvertes imprévues. Voici la description de ceux que j'ai rapportés de Constantinople.

Bulles de grands hétériarques et de chefs des diverses hétairies

—

A tout seigneur tout honneur. Le titre seul de grand hétériarque chef suprême des contingents étrangers de la garde, donne une idée de l'importance des personnages qui occupaient ce rang, et il suffit de feuilleter les chroniqueurs byzantins pour se convaincre du fait. Plu-

sieurs grands hétériarques ont joué un rôle considérable dans les incessantes révolutions de l'empire grec. De très illustres personnages, Romain Lécapène, puis son fils Christophe, entre autres, ont été investis de cette charge.

Les hétairies étaient des corps de la garde exclusivement formés d'étrangers, Perses, Chazares, Francs et Normands d'Italie, Anglais, Hongrois, Germains, Sarrasins, etc. etc. On en complait d'ordinaire trois: la grande, la moyenne et la petite. On a dit que le grand hétériarque, μέγας ἑταιρειάρχης ou ἑταιριάρχης, commandait à la grande hétairie; je croirais plutôt que ce fonctionnaire était le chef des trois hétairies prises dans leur ensemble. Au commandant spécial de la grande hétairie devait être surtout réservé le titre suivant que je retrouve sur des sceaux: ὁ ἐπὶ τῆς μεγάλης ἑταιρείας, ou encore ὁ τῆς μεγάλης ou βασιλικῆς ἑταιρείας ἄρχων [1]; de même, celui de la petite s'appelait ὁ ἐπὶ τῆς μικρᾶς ἑταιρείας, etc. etc. Plus souvent même ces chefs de chaque hétairie, lieutenants du grand hétériarque, étaient simplement désignés sous le nom d'ἑταιριάρχης.

Reiske, dans ses commentaires au *De Cærimoniis*, Du Cange dans le *Glossar. græcum* et les notes à l'*Alexiade*, les commentateurs de l'édition de Bonn de Codinus, ont longuement traité des hétériarques et des hétairies. Je le répète, la fonction de ces corps d'élite était de veiller au palais et en campagne sur la personne du prince: « φυλάττειν τὸν ἄνακτα ἀπὸ τῶν ὑπόπτων προσώπων », suivant l'expression du Continuateur de Théophane. Ces véritables gardes du corps, successeurs des anciens *gentiles*, des *scholæ gentilium*, des *auxilia palatina*, des *fœderati*, étaient triés avec un soin extrême parmi les hommes de belle stature et du plus grand courage. Les uns étaient montés; les autres étaient de simples fantassins, πεζέταιροι. Luitprand raconte que Nicéphore Phocas choisit pour sa garde spéciale (pour composer son hétairie) quarante Hongrois d'élite [2].

Les chroniqueurs, Cédrène en particulier, désignent parfois les hétériarques ou chefs des hétairies par les titres plus anciens de κόμης τῶν φοιδεράτων, τουρμάρχης τοῦ φοιδεράτου τάγματος. Φοιδεράτοι est le nom plus ancien, ἑταιρεῖαι le nom plus moderne de ces corps spéciaux.

Un certain nombre de grands hétériarques sont nominativement désignés par les chroniqueurs. Je citerai: *Nicolas*, en 892, sous le règne de Léon VI; *Romain Lécapène*, puis son fils *Christophe; Basile* en 945; puis *Eustathe* créé grand hétériarque par Constantin VIII, à son avènement en 1025; puis *David*, confident du fameux logothète Nicéphore, instrument dévoué de toutes ses cruautés, qui périt

1 Les sources mentionnent également l'*exarque de la grande hétairie*.

2 En 937, dans les secours expédiés à Agrigente assiégée, on compte 77 hétairistes; on les envoyait donc à l'armée, dans certaines circonstances.

avec lui, en avril 1078; puis encore l'eunuque *Constantin*, grand hétériarque en 1050; puis *Jean*, ambassadeur de Manuel Comnène à la cour du roi de Jérusalem en 1177, cité par Guillaume de Tyr [3]; puis un hétériarque persan commandant une cohorte de ses compatriotes, cité par Léon le grammairien; puis encore le grand hétériarque *Ducas*, battu par les Catalans de Roccafort en 1307, près de Monastrum.

Les hétériarques commandaient aux hétairies, mais non point à tous les corps étrangers de la garde. Certains de ceux-ci avaient des chefs à noms spéciaux. Ainsi les Francs de la garde impériale obéissaient au κοντόσταβλος, les Varègues scandinaves ou anglo-saxons à l'ἀκόλουθος.

Plus tard les fonctions de grand hétériarque et d'hétériarque qui étaient fort nettement établies, se modifièrent insensiblement. Ce ne furent plus des chefs de contingents barbares, mais de simples hauts dignitaires, classés à leur rang dans l'interminable série des charges de la cour byzantine. Codinus a décrit leurs insignes et leurs fonctions toutes d'apparat. Ils étaient devenus les introducteurs des ambassadeurs et des *amis* étrangers [4]. Ils avaient des fonctions dans diverses cérémonies. Mais cette dernière partie de leur histoire offre peu d'intérêt.

Les soldats des hétairies étaient armés de la lance et du bouclier: « δορυφόροι καὶ ἀσπιδοφόροι ».

Je possède un certain nombre de sceaux de grands hétériarques; jusqu'ici aucun n'avait été publié; ce sont donc des monuments entièrement inédits et du plus haut intérêt. Sur les uns figure le titre de **ΜΕΓΑϹ ΕΤΑΙΡΕΙΑΡΧΗϹ**, sur d'autres celui de **ΕΠΙ ΤΗϹ ΜΕΓΑΛΗϹ ΕΤΑΙΡΕΙΑϹ**. Je n'ai point encore vu de sceaux de chefs de la moyenne ou de la petite hétairie.

Voici la description de quelques-unes de mes bulles, choisies parmi les mieux conservées :

1° Bulle de *Nicéphore*, *chef de la grande hétairie.*



3 L. XXI, c. 16. Guillaume de Tyr nomme Jean *megaltriarcha*; Gretser (*Commentarius in Codini cap. II*, ed. Bonn., p. 190) a fait remarquer que ce devait être là la forme populaire de ce mot difficile à prononcer; ou bien plutôt, les Latins avaient fait de μέγας ἑταιρειάρχης: *megaltriarcha*, comme ils firent de *turcopoule*, d'abord *turcople*, puis *tricople*, *tricoplier*.

4 « Ὁ ἑταιρειάρχης, ὁ τοὺς ἑταίρους ἤτοι φίλους δεχόμενος ». (*De offic. pal. C. P.*, p. 36) – Pachymère (l. 4, ch. 29) appelle les hétériarques: οἱ ἐπὶ τῆς εἰσαγωγῆς, introducteurs, *ushers*, huissiers.

Buste de l'archange Michel.

ΜΙΧ . . Λ *pour* ΜΙΧΑΗΛ.

Rev. Κυριε Βοηθει ΝΙΚΙΦΟΡω ΕΠΗ Της $\overset{\Gamma}{\mathrm{M}}$ (*pour* ΜΕΓΑΛΗϹ) ΕΤΕΡΙΑϹ: *Seigneur protège Nicéphore chef de la grande hétairie.*

Je n'ai point retrouvé dans les sources ce Nicéphore qui, d'après le style et les types de son sceau, devait vivre vers le dixième siècle.

2° Bulle de *David*, *grand hétériarque.*

Buste de la *Panagia.*

Rev. Θεοτοκε Βοηθει $\overline{\text{ΔΑΔ}}$ (*pour* ΔΑΒΙΔ) ΜΕΓΑΛΩ ΕΤΑΙΡΕΙΑΡΧΗ: *Théotokos protège David grand hétériarque.*

J'ai déjà, dans une communication lue à une des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du mois de juin 1880, communication publiée depuis dans la *Revue historique* de cette année, décrit ce sceau d'un personnage qui a joué un certain rôle dans l'histoire byzantine, vers 1078, en sa qualité de partisan du trop fameux logthète Nicéphore, lequel l'entraîna dans sa chûte. Je possède deux exemplaires de ce précieux sceau.

3° Bulle de *Michel*, *spatharocandidat impérial et chef de la grande hétairie.*



Buste de la *Panagia*, avec la légende: $\overline{\text{ΘΚΕ}}$ Β' ΤΩ...... *pour* ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ ϹΩ ΔΟΥΛΩ: *Théotokos protège ton serviteur.*

Rev. ✛ ΜΙΧΑ[ΗΛ] Β' ϹΠΑ[ΘΑΡ]ΟΚ' S ΕΠ' Τ' ΕΤΕΡ' Τ' ΜΕΓ', *pour* ΜΙΚΑΗΛ ΒΑϹΙΛΙΚΩ ϹΠΑΘΑΡΟΚΑΝΔΙΔΑΤΩ ΚΑΙ ΕΠΗ ΤΗϹ ΕΤΕΡΙΑϹ ΤΗϹ ΜΕΓΑΛΗϹ: *Michel spatharocandidat impérial et chef de la grande hétairie.*

Je n'ai point retrouvé dans les sources ce grand hétériarque Michel; son sceau me paraît appartenir au dixième siècle ou an siècle suivant.

4° Sceau de *Staurace*, *spathaire et chef de la grande hétairie.*

Un oiseau de proie (un aigle?).

Rev. ϹΤΑΥΡ[ΑΚΙΟϹ] ϹΠΑΘ' [S ΕΠΙ Τ'] ΜΕΓΑ[ΛΗϹ] ΕΤΑΙΡ[ΙΑϹ]: *Staurace spathaire et chef de la grande hétairie.*

Ce Staurace, grand hétériarque, peut-être païen, puisqu'au droit de son sceau figure, en place des types pieux byzantins, un de ces animaux de proie, emblèmes ordinaires des chefs barbares, devait, d'après le style de ce monument, vivre au dixième ou au onzième siècle.

Bulles d'acolytes.

Les chefs des fameux Værings ou Varègues étaient parfois désignés sous le nom d'ἀκόλουθοι, acolytes. Codinus classe encore l'ἀκόλουθος au cinquante et unième rang de son énumération des charges de cour [5] et décrit ses insignes [6]. Plus loin [7], il dit expressément que l'acolyte est le chef des Varègues; il indique même à cette occasion une étymologie de ce nom: « ὁ ἀκόλουθος εὑρίσκεται μὲν ἔνοχος τῶν Βαράγ-» γων, ἀκολουθεῖ δὲ τῷ βασιλεῖ ἔμπροσθεν αὐτῶν· διά τοι τοῦτο καὶ ἀκό-» λουθος λέγεται ».

Scylitzès raconte que Monomaque chargea Michel *acolyte* d'aller rallier les Francs et les Varègues dispersés en Ibérie et en Chaldée et de s'opposer à leur tête aux invasions des Turcs. Plus tard, le même Michel, Μιχαὴλ πατρίκιος ὁ ἀκόλουθος, devint généralissime des forces d'Asie. Anne Comnène, par allusion aux haches dont étaient armés les Værings, appelle leur chef le πελεκυφόρων ἐξάρχων, ou encore l'ἄρχων Βαραγγιάς. Cinnamus cite également des ἀκόλουθοι.

Je possède dans ma collection le sceau d'un acolyte des Værings nommé Étienne; sur ce monument qui porte au droit le buste de S. Nicolas on lit la légende: ΓΡΑΦΑϹ ϹΦΡΑΓΙΖΩ ΑΚΟΛΟΥΘΟΥ ϹΤΕΦΑΝΟΥ: *Je scelle les écrits de l'acolyte Etienne.*



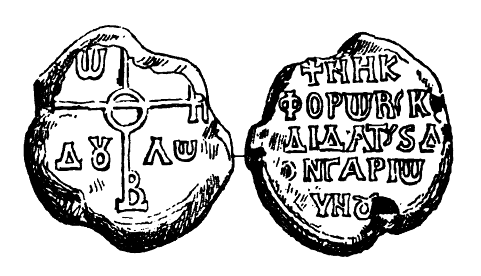
Bulles de chefs des *Numeri*.

Les *Numeri* constituaient une des quatre cohortes de la garde du Palais sacré. On les appelait aussi collectivement τὸ Νούμερον ou ὁ Νούμερος, ou encore ὁ Ἀριθμος. On sait que la cohorte byzantine se nommait νούμερον ou ἄριθμος, et ce corps des *Numeri* était considéré comme le νούμερον ou l'ἄριθμος par excellence. Il semble que les *Numeri*

5 Codinus, *De offic.*, chap. I, n° 51.
6 *Ibid.*, chap. IV.
7 *Ibid.*, chap. V.

fournissaient des corps de garde, non seulement au Palais sacré, mais à la surveillance des Murs, du Cirque, de certains édifices, de certaines prisons; ils devaient aussi faire des rondes de nuit. Une des plus célèbres prisons de Byzance s'appelait τὰ Νούμερα, parfois simplement Νούμερον ou Ἀριθμος; elle était située au Palais et spécialement placée sous la garde de ce corps. Reiske [8] croit que l'*Arithmos* et la *Vigla* étaient un seul et même corps; ainsi un seul et même personnage est désigné dans les sources tantôt comme drongaire des Vigiles, tantôt comme drongaire de l'*Arithmos;* il se pourrait encore que ce fussent deux subdivisions du même corps. À la tête des Numériens, on comptait, comme pour les autres corps de la garde, le domestique et le drongaire des *Numeri*, puis des officiers de rang inférieur. Le domestique des *Numeri*, bien souvent cité par le Porphyrogénète, devait être, dans la hiérarchie militaire de la cour, sur la même ligne que ceux des *Scholarii*, des *Excubitores*, etc; c'étaient comme les colonels des différents régiments de la garde impériale. Reiske estime que Du Cange a pris à tort le bâtiment des Νούμερα pour un portique et persiste à y voir seulement une prison; il se peut fort bien qu'il y ait eu à la fois en ce point une prison, un portique, et un corps de garde occupé par les Numériens.

Je possède dans ma collection le sceau d'un drongaire des *Numeri:*



Bulle de *Nicéphore, candidat impérial et drongaire des Numeri.*

Monogramme cruciforme formé par les lettres des mots ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ, et cantonné des mots ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ: *Théotokos protège ton serviteur.*

Rev. ΝΗΚΗΦΟΡΩ Β' ΚΑΝΔΙΔΑΤ' S ΔΡΟΥΝΓΑΡΙΩ [ΤΟ]Υ ΝΟΥ [ΜΕΡΟΥ] *pour* ΝΗΚΗΦΟΡΩ ΒΑCΙΛΙΚΩ ΚΑΝΔΙΔΑΤΩ ΚΑΙ ΔΡΟΥΓΓΑΡΙΩ ΤΟΥ ΝΟΥΜΕΡΟΥ: *Nicéphore candidat impérial et drongaire des Numeri.*

Ce sceau est du septième siècle.

Je donne à la suite la gravure de deux autres bulles, l'une ap-

[8] *Comment. ad Constant. Porph. de Cærim.* lib. I, p. 36.

partenant à un Nicolas Émilien, l'autre à un Eustathe, sans pouvoir affirmer si leurs propriétaires étaient, ou soldats dans les *Numeri* (Numériens), ou simplement des *Numerarii*, fonctionnaires d'ordre administratif secondaire [9], ou si même, du moins pour le second de ces personnages, il ne s'agit pas simplement d'un nom patronymique.

La première de ces bulles porte la légende: + ΚΕ (*pour* ΚΥΡΙΕ) ΒΟΗΘει ΤΩ ϹΩ ΔΟΥΛΩ ΝΙΚΟΛΑΩ ΑϹΠΑΘ' (*pour* ΠΡΩΤΟϹΠΑΘΑΡΙΩ) S ΝΟΥΜΕΡιανω ΤΟ (*pour* ΤΩ) ΕΜΙΛΙΑΝΩ: *Seigneur protège ton serviteur Nicolas Émilien, protospathaire et soldat des Numeri* (ou *Numerarius?*).



La seconde bulle, d'exécution fort soignée, porte les effigies de la Vierge et de S. Nicolas, avec la légende ΘΚΕ ΒΘ (*pour* ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ) ΤΩ ϹΩ ΔΟΥΛΩ ΕΥϹΤΑΤΙΩ ΒΕϹΤΗτορη ΤΩ ΝΟΥΜΕΡΙΑΝΩ: *Théotokos protège ton serviteur Eustate* (pour *Eustathe*) *Numérien vestitor.*



Bulles de chefs des Scholes.

Les Scholes, αἱ Σχόλαι, constituaient une des quatre cohortes gardiennes du Palais sacré; elles prenaient le titre de θεοφύλακτοι, *protégées de Dieu.* Les guerriers d'élite qui les composaient se nommaient σχολάριοι, *scholares, scholariens* ou plutôt *scholaires.* Il y avait en tout sept scholes, désignées par leur numéro d'ordre. Primitivement, chacune devait veiller à la garde d'une porte de la capitale, dont le numéro d'ordre correspondait au sien propre. On sait qu'on a retrouvé

9 *Numerarius horrei;* v. Du Cange, *Glossar. græcum*, t. I, 1007, et Reiske, *Comment. ad Const. Porphyr. de Cærim.* lib. I et II, pp. 72 et 822, lequel dit: « *mihi videtur numerarius esse cohortalis aliquis de tagmate Numeri dicto* ».

le long de la muraille qui défend Constantinople du côté de terre la porte *Pempti* qui existe encore presque intacte, et l'emplacement de la porte *Hebdomi* qui avait donné son nom à tout le quartier de l'Hebdomon. Il existait aussi des Scholes en province, mais celles de la la capitale étaient les Scholes par excellence.

Les soldats des Scholes montaient la garde dans la Chalcé, le vestibule, l'entrée même du palais. Ils eurent longtemps leurs quartiers dans le propylée du temple des SS. Apôtres. Il y avait des Scholes montées et des Scholes de fantassins. Dès 474, nous voyons une novelle des empereurs Léon et Zénon, en date du 22 avril, adressée à Eusèbe magister, au sujet des privilèges des Scholes.

Agathias [10] dit que Zénon admit au nombre des *scholarii* beaucoup d'Isauriens, bien qu'ils ne fussent pas bons guerriers.

En 480, c'est le scholaire Sporacius qu'Arcadius charge d'assassiner Illus, mais Sporacius est lui-même mis à mort par les gens de ce dernier.

Les *scholarii* étaient de véritables prétoriens; leurs charges étaient considérées comme fort importantes et s'achetaient fort cher. Nous voyons Justin 1er, à bout de ressources, influencé par Proclus et Justinien, vendre à l'encan les places des *scholarii* [11].

En 532, dans le fameux incendie allumé par les factions, les quartiers des Scholes furent brûlés. En mars 559, lors de l'attaque de Constantinople par les barbares, lorsque Bélisaire sauva la capitale avec une poignée d'hommes, les *scholarii* qui avaient acheté leurs emplois et étaient chargés de la défense de la Porte Dorée et de la muraille de Théodose, n'osérent point faire face à l'ennemi [12]. En février 562, Justinien fixa à Héraclée de Thrace la résidence des *scholaires* dispersés dans diverses villes de Bithynie [13].

En 626, le 14 mai, nouvelle émeute des Scholes en pleine église de Ste Sophie, parcequ'on leur avait supprimé leurs rations accoutumées de pain. Ce fut à peine si le patriarche Serge put achever la liturgie.

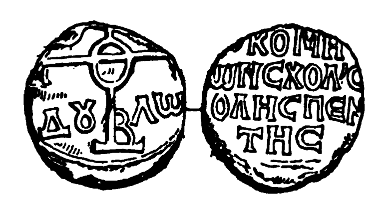
En 937, la flotte de secours envoyée par Romain Lécapène à Agrigente assiégée comptait, entre autres troupes d'élite, quatre vingt dix huit scholaires vétérans [14].

Le 19 novembre 1068, les Arabes et les Turcs battirent les *scholarii* de Romain Diogène, près de Hiérapolis [15], leur enlevérent leurs étendards et en tuèrent un grand nombre.

Les sceaux nous prouvent que les Scholes avaient à leur tête des protodomestiques, des domestiques, des comtes, des drongaires, plus, sans doute, d'autres officiers d'ordre secondaire.

10 V, 15.
11 Procope, *H. A.*, 6.
12 Agathias, V, 10-14.
13 Théophane, A. 6054.
14 C. Porph. *De Cærim.*; ed. Bonn., II, 44.
15 M. Attal., éd. Bonn., 111, 6 - 113, 15.

Je possède quatre bulles se rapportant aux Scholes ou à leurs officiers; toutes quatre sont fort intéressantes, mais l'une est un véritable joyau archéologique, c'est celle d'un comte de la fameuse cinquième Schole qui a donné son nom à la porte *Pempti.* Le nom du personnage a malheureusement disparu, mais on lit facilement son titre de ΚΟΜΗ(ΤΗ) [16] ΤΩΝ CΧΟΛΩΝ CΧΟΛΗC ΠΕΜΠΤΗC: *comte des Scholes, de la Schole cinquième.* Le type de cette bulle, le monogramme cruciforme et cantonné du droit, nous indiquent un monument du



sixième ou septième siècle. C'est donc là le sceau d'un chef de la Schole préposée à la garde de cette cinquième porte (Πέμπτη), si fréquemment mentionnée par les chroniqueurs. Le 31 juillet 626, lorsque le khagan des Avares lança ses hordes contre la capitale pour un assaut suprême, la *Chronique Pascale* et Pisidien nous racontent que les barbares attaquèrent la ville depuis la porte de *Polyandri* jusqu'à la porte *Pempti.*

Les trois autres bulles de ma collection se rapportant aux *Scholes,* sont celles de trois domestiques de ce corps; la première, celle d'un protodomestique (Α'ΔΟΜΕCΤΙΚΟC pour ΠΡΩΤΟΔΟΜΕCΤΙΚΟC) du nom de Basile, est en trop mauvais état pour que je la fasse reproduire; la seconde est fort intéressante, c'est celle de *Pierre, préposé à la direction des barbares, anthypate, et domestique des Scholes*



gardées de Dieu: Θ · Β · Τ · C · Δ · ΠΕΤρω [Επι Τ]ΩΝ ΑΓελων ΑΝΘυπατω S ΔΩΜΕCΤιχω ΤΩΝ ΘΕΟΦΥΛΑΚΤων CΧΟΛων. Je reviendrai dans un prochain travail sur ce curieux titre de Ἐπὶ τῶν ἀγέλων, que jusqu'ici

16 Au datif à cause de la formule traditionnelle du revers.

on a toujours traduit par *préposé aux troupeaux* (*impériaux*). M. Sathas croit devoir l'expliquer par *préposé aux mercenaires barbares*, *chef des barbares*. Ce serait un nouveau titre à ajouter à la série de ceux des chefs militaires dont je publie ici les sceaux.

La troisième bulle, qui porte au droit le buste de la Vierge, est celle d'un *magister et domestique des Scholes* dont le nom a malheureusement disparu: Θ · Β · Τ · C · Δ · · · · · · ΜΑΓΙCΤΡΩ ΚΑΙ ΔΟΜΕC-ΤΙΚΩ ΤΩΝ CΧΟΛων.

Bulles de chefs des Vigiles.

J'ai publié dans le *Bulletin de la société des Antiquaires de France* de 1880 une superbe bague d'or de ma collection ayant appartenu à Aétios, drongaire de la *Veille* (ΤΗC ΒΙΓΛΗC), personnage du dixième siècle. J'ai donné à cette occasion quelques détails sur ce corps de la *Veille* ou des *Vigiles*, une des principales cohortes gardiennes du Palais sacré, et sur les divers officiers, domestiques et drongaires, qui le commandaient.

Bulles de chefs des Excubiteurs.

La cohorte des Excubiteurs (τῶν Ἐξκουβίτωρων ou Ἐξκουβίτων [17] τάγμα) constituait un des principaux et plus célèbres corps de la garde, une des quatre principales troupes d'élite dont la résidence était fixée au Palais même, auprès de la personne de l'empereur, ce qui ne les empêchait point de suivre celui-ci à la guerre et de constituer une des meilleures réserves de l'armée en campagne. Dans son énumération des corps rassemblés par Alexis Comnène pour repousser l'agression de Robert de Salerne, Anne Comnène cite au premier rang la cohorte des Excubiteurs, dont le chef était alors Constantin Otius. Ces guerriers tiraient leur nom de leurs fonctions mêmes; il constituaient la garde de la demeure impériale et *couchaient en dehors* des logements impériaux proprement dits, dans l'enceinte du Palais sacré, occupant les portiques et les cours. Leur origine était, je l'ai dit, fort ancienne; leur existence, en tant que corps de troupes organisé, fut de très longue durée.

A la mort d'Anastase, ce furent les Excubiteurs qui, élevant sur le bouclier leur comte Justin, le proclamèrent empereur, tandis que l'archevêque et le sénat se querellaient. Chassés à coups de pierres par les Vénètes, ils furent sur le point d'avoir définitivement le dessous, mais Justin, à force de largesses, parvint à triompher de tous

17 Ἐξκουβίτωρ, Ἐξκουβιτάριος, Ἐξκούβιτος, Ἐκκούβιτος, Ἐκσκούβιτος, Ἐκσκουβίτωρ.

les obstacles; c'était durant l'été de l'année 518. Longtemps encore les chefs de ce corps prirent le titre de comtes ou encore d'exarques des Excubiteurs; plus tard, ils s'appelèrent domestiques des Excubiteurs.

En l'an 600, nous voyons l'empereur Maurice, au plus fort de la panique causée par les progrès des Avares, songer à confier la garde des *Long Murs* aux Excubiteurs, considérés comme la ressource suprême. En 892, Achot, exarque des Excubiteurs, Arménien de Lykandos, fut massacré par les Bulgares dans la déroute de Bulgarophygon.

Les bulles de chefs ou de simples gardes du corps des Excubiteurs paraissent être d'une extrême rareté; j'en possède deux, l'une d'un domestique, l'autre d'un simple garde.

1° bulle de . . . . *nus, patrice, protospathaire impérial et domestique des Excubiteurs impériaux.*



Croix patriarcale. Sur le pourtour, légende dont je ne puis déchiffrer que les deux premiers mots ΚΑΛΟΝ ΔΙΔΟΥ . . . .

Rev.. Le nom du titulaire a disparu; on n'aperçoit plus que les deux dernières lettres ΝΩ (serait-ce ΜΑΡΤΙΝΩ?), mais on déchiffre facilement ses titres: ΠΑΤΡΙΚιω Βασιλικω Α'(πρωτο)CΠΑΘαρω S ΔΟΜΕCΤικω Των Βασιλικων ΕΞΚΟΥΒιτωρων.

Le second sceau est celui d'un simple Excubiteur du nom de Constantin: ΚΩΝCΤΑΝΤΙΝΩ ΕΞΚΟΥΒΙΤΩΡ[Η].

Dans ses notes à l'*Alexiade*, Du Cange a parlé de ces portiques environnant le Palais, où couchaient les Excubiteurs, « *porticus Palatium ambientes, in quibus excubabant Prætoriani milites, ad regiæ et imperatoris ipsius custodiam delecti* ». On comptait les portiques des Excubiteurs, ceux des Scholaires, etc. etc. On voyait encore au Palais la prison de l'Excubitoire qui tenait cette désignation, soit de ce qu'elle avait primitivement servi de lieu de réclusion aux Excubiteurs condamnés pour quelque faute de discipline, soit de ce que cette troupe en avait la garde spéciale, soit peut-être encore de ce qu'elle s'élevait dans le voisinage immédiat du portique de ce nom. Ce fut dans la prison de l'Excubitoire des *Prandiaria* [18] que fut enfermé le malheureux pape Martin, en 653, avant d'aller mourir en exil à Cherson.

18 C'était un nom commun au portique et à la prison de l'Excubitoire.

BULLES DE MONOSTRATÈGES ET GÉNÉRALISSIMES DES CONTINGENTS D'OCCIDENT OU D'ORIENT.

« En présences de certaines nécessités militaires, dit M. Rambaud [19], » on réunissait parfois deux provinces sous un même stratège, comme » Irène qui confia la Thrace et la Macédoine à un *monostratège* [20] ». Ou bien même on envoyait un stratège général avec des pouvoirs extraordinaires; tantôt alors, celui-ci prenait encore le titre de monostratège; ainsi Bélisaire cité par le Porphyrogénète comme monostratège de toutes les forces d'Orient, μονοστράτηγος πάσης Ἀνατολῆς; tantôt et même le plus souvent, le général, nommé dans quelque circonstance grave au commandement suprême des forces d'Occident ou d'Orient, était désigné, soit sous le titre de πάσης Δύσεως ἄρχων, comme celui que Basile II envoya contre les Bulgares en 995 [21], soit sous celui plus fréquent de στρατηλάτης τῆς ou πάσης Ἀνατολῆς ou Δύσεως. Je trouve encore le titre de δομέστικος τῶν σχολῶν [22] τῆς Ἀνατολῆς: *domestique des scholes d'Occident*, qui doit correspondre aux mêmes fonctions.

Ces titres de généralissime des forces d'Occident ou d'Orient se rencontrent souvent dans les sources; la nécessité se présentait en effet à tout instant de placer en une seule main le commandement d'une de ces guerres générales, si fréquentes tant sur l'immense frontière d'Orient que sur celle du Danube.

A propos de la forme ἡ Ἀνατολή, servant à désigner l'ensemble des provinces orientales ou asiatiques de l'empire, il faut se garder de la confondre avec celle toute voisine désignant plus spécialement le seul thème Anatolique ou des Anatoliques, θέμα τὸ καλούμενον Ἀνατολικόν ou τῶν Ἀνατολικῶν; le stratège des Anatoliques est le simple chef du thème asiatique de ce nom; le monostratège ou stratilate de l'Anatolie, στρατηλάτης τῆς ou πάσης Ἀνατολῆς est le général en chef de toutes les forces d'Asie.

Je trouve encore dans Théophane [23] un Héraclius, *monostratège de tous les thèmes extérieurs de cavalerie*, μονοστράτηγος πάντων τῶν ἔξω καβαλλαρικῶν θεμάτων. Voyez aussi dans Du Cange les nombreux passages des sources où il est fait mention de monostratèges [24].

Bien peu de bulles de ces généralissimes des armées byzantines sont parvenues jusqu'à nous.

M. Mordtmann dans sa *Conférence sur les plombs et les sceaux by-*

19 *L'Empire grec au Xe siècle*, p. 189.
20 Théophane, A. 6294.
21 Cedrenus, ed. Bonn., II, p. 449.
22 Ici, *scholes* est pris dans le sens général de *forces*, *contingents*, et ne signifie plus un corps spécial de la garde impériale.
23 *An.* 3 *Leontii.*
24 *Glossar. græc.*, au mot μονοστράτηγος.

zantins [25], parue à Constantinople en 1873, a publié une bulle de sa collection portant la légende **ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΗΡΑΚΛΙΩ ΠΑΤΡΙΚΙΩ ΚΑΙ ΜΟΝΟCΤΡΑΤΗΓΩ**, et l'a attribuée avec toute apparence de raison à ce même Héraclius que j'ai cité tout-à-l'heure d'après Théophane. Frère de Tibère Apsimar, ce personnage se rendit célèbre par ses succès extraordinaires contre les Agarènes, et fut, dès l'avènement de son frère au trône, nommé par lui μονοστράτηγος τῶν καβαλλαρικῶν θεμάτων. Réfugié en Thrace, à la chûte de Tibère, il fut ramené à Constantinople et empalé avec trois cents de ses partisans, par ordre de Justinien Rhinotmète.

Pour ce qui est des bulles de stratilates ou généralissimes, je n'en connais encore aucune de ceux d'Occident, τῆς Δύσεως; par contre, je possède le sceau d'un stratilate d'Orient, la plus précieuse peut-être des bulles rapportées par moi de Constantinople: c'est celle du fameux Hervé, **ΕΒΡΕΒΙΟC Ο ΦΡΑΓΓΟΠΟΥΛΟC**, *Hervé le Francopoule*, ce chef normand qui faillit devenir empereur de Constantinople et dont les étonnantes aventures constituent un des plus curieux épisodes de la vie de ces *condottieri* occidentaux du Moyen-Age qui s'en allaient combattre au service des empereurs byzantins. Ce sceau a été pour moi l'occasion d'une communication lue devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans une des séances du mois de juin 1880, et ce travail vient de paraître dans le dernier numéro de la *Revue historique*. Je rappellerai seulement ici que ce fut vers 1058 que Hervé fut mis à la tête des forces d'Orient ou d'Anatolie pour soutenir la guerre contre les Turcs, et que son sceau doit remonter à peu près à cette époque.

Je connais encore deux bulles de *domestiques des scholes* (ou *forces, contingents*) *de l'Orient*, le même titre que celui de στρατηλάτης τῆς ou πάσης Ἀνατολῆς, sous une forme légèrement différente. Ces monuments appartiennent tous deux à des personnages ayant marqué dans l'histoire, et présentent le plus vif intérêt.

Le premier fait partie de ma collection; ses grandes dimensions



25 P. 36.

indiquent par elles seules un personnage d'importance. Une longue légende occupant les deux faces de la bulle se lit: ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΝΙΚΟΛΑΩ ΠΡΟΕΔΡΩ ΠΑΡΑΚΟΙΜΩΜενω S ΔΟΜΕCΤΙΚω ΤΩΝ CΧΟΛων ΤΗC ΑΝΑΤολης: *Seigneur protège ton serviteur Nicolas, proèdre, parakimomène* (accubiteur) *et domestique des scholes d'Orient.* Ce personnage nous est connu par les sources; il était premier valet de chambre de Constantin VIII, πρῶτος τῶν θαλαμηπόλων δομέστικος, et Cédrène, de qui nous tenons ce détail, nous dit [26] que cet empereur, après la mort de Basile II, en décembre 1026, nomma Nicolas précisément *accubiteur* « παρακοιμώμενον » et *domestique des scholes* « καὶ δομέστικον τῶν σχολῶν ». Vingt ans après, le domestique Nicolas était encore en faveur sous Monomaque. Nous le voyons, à la tête de toutes les forces d'Orient, s'emparer du fameux roi Gagik, dans sa vieille capitale d'Ani, et mettre ainsi fin au premier royaume d'Arménie [27]. Cette fois Cédrène désigne Nicolas sous les titres de *proèdre*, de *domestique des scholes*, et d'ancien *accubiteur de Constantin* (VIII): « ὁ Νικόλαος πρόεδρος, ὁ δομέστικος τῶν σχολῶν, ὁ τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου παρακοιμώμενος ». Voilà un sceau identifié à bien peu d'années près, et postérieur à l'an 1026 de quelques années seulement suivant toutes probabilités.

La seconde bulle est non moins curieuse; elle appartient à M. Mordtmann qui l'a publiée dans sa *Conférence sur les plombs et les sceaux byzantins* [28]; c'est celle d'*Andronicus Ducas, protoproèdre, protovestiaire et domestique des scholes de l'Orient :* ΘΚΕ (*pour* ΘΕΟΤΟΚΕ) ΒΟΗΘΕΙ ΑΝΔΡΟΝΙΚΩ ΠΡΩΤΟΠΡΟΕΔΡΩ ΠΡΩΤΟΒΕCΤΙΑΡΙΩ ΚΑΙ ΔΟΜΕCΤΙΚΩ ΤΩΝ CΧΟΛΩΝ ΤΗC ΑΝΑΤΟΛης ΤΩ ΔΟΥΚΑ. Andronicus Ducas fut nommé en 1071 *domesticus des scholes d'Orient* par Michel Ducas Parapinace. Michel Attaliote [29] le qualifie de protoproèdre, et Bryenne [30], racontant le mariage de sa fille Irène avec Alexis Comnène, l'appelle πρωτοβεστιάριος ὁ κλεινὸς 'Ανδρόνικος. Ce sceau se trouve donc également daté et identifié d'une manière quasi précise. C'est encore une bulle de grande dimension, comme celles qui servaient à la correspondance officielle des fonctionnaires de premier rang. Au droit figure le buste de la *Panagia Blachernitissa.*

BULLES DE PRÉFETS DES BARBARES (οἱ ἐπὶ τῶν βαρβάρων).

Voici une des séries les plus curieuses et les plus neuves de la sigillographie byzantine: ce sont des sceaux de fonctionnaires qui

26 Ed. Bonn., t. II, p. 480.
27 *Ibid.*, p. 558.
28 P. 62.
29 Ed. Bonn., p. 173, 16.
30 *Ibid.*, p. 107.

s'intitulent ἐπὶ τῶν βαρβάρων, littéralement: *chefs ou préfets des barbares, préposés au commandement, à la direction des barbares.* Au sujet de personnages de ce nom, je n'ai rencontré aucune espèce de renseignements dans les sources; on ne les trouve mentionnés dans aucun chroniqueur. Il est donc fort intéressant d'avoir découvert un certain nombre de sceaux portant ce titre, sceaux tous variés et qui nous indiquent par leur fréquence même qu'il s'agissait là d'une fonction assez répandue. Ces ἐπὶ τῶν βαρβάρων étaient-ils, soit les analogues des hétériarques, soit les chefs de quelque corps de hétairistes plus spécialement désignés sous le nom de *barbares*? Je ne saurais l'affirmer; en tous cas les titres qui sur quelques-unes de ces bulles figurent à côté de celui qui nous intéresse plus spécialement, ne semblent pas se rapporter à des personnages bien haut placés dans la hiérarchie administrative ou militaire.

J'ai retrouvé à Constantinople même tous les sceaux d'ἐπὶ τῶν βαρβάρων que je publie ici; ce sont les premiers connus. Il est à leur sujet une remarque fort intéressante: tandis que l'immense majorité des bulles byzantines de toute époque présentent au droit des types pieux, effigies de la *Panagia*, des Saints ou de la Croix, sur les douze sceaux d' ἐπὶ τῶν βαρβάρων que j'ai recueillis et qui diffèrent tous les uns des autres, sept portent des images d'animaux féroces, loups, lions, aigles, griffons ou dragons ailés. N'y aurait-il pas là un rapprochement à faire avec ces animaux de proie, réels ou fantastiques, qui ornaient les proues des navires des chefs varègues, normands et scandinaves, descendus des glaces du Nord pour venir dans Miklagard la merveilleuse prendre du service auprès des *basileis?*

J'ajoute une seconde observation qui a son importance. Les divers animaux figurés sur ces sceaux des ἐπὶ τῶν βαρβάρων sont d'un dessin remarquable, très supérieur en tous cas aux représentations raides, banales et grossières de la *Panagia* et des Saints qui défigurent et déshonorent le droit des trois-quarts des sceaux de Byzance. Il semble que toutes les fois que les artistes byzantins parviennent à s'affranchir de ces sujets monotones, dans l'exécution desquels il sont comme asservis sous les rigides et inflexibles lois de la tradition religieuse qui leur enlève toute initiative, ils reprennent une originalité nouvelle et se retrempent aux sources d'une inspiration vraiment libre.

Voici la description de ces sceaux précieux qui tous font partie de ma collection et appartiennent en majorité aux neuvième et dixième siècles. On remarquera que cinq bulles, bien que différentes les unes des autres, semblent avoir appartenu à un seul et même personnage.

1. Sceau de *Staurace* [31], *protospathaire impérial et préfet des barbares.*



KE ΒΟΗΘΗ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ: Loup regardant à gauche; au dessus de lui un oiseau (aigle?) tenant un rameau dans son bec.

Rev. + CΤΑΥΡΑΚΙΩ Βασιλικω ΑCΠΑΘαριω (*pour* ΠΡΩΤΟCΠΑΘΑΡΙΩ) S ΕΠΗ Των ΒΑΡΒΑΡων. Grande aigle tenant dans son bec un rameau; au dessous un oiseau de moindres dimensions.

2. Sceau *du même* [32].

Griffon ailé terrassant un dragon.

Rev. Monogramme cruciforme formé par les mots ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ, et cantonné des lettres du mot CΤΑΥΡΑΚΙΩ. Légende circulaire altérée, dont la fin seule est visible . . . . S ΕΠΗ Των ΑΒΡΒΑΡων.

3. Sceau *du même, portant en plus le titre d'* ΕΠΙ ΤΩΝ ΟΙΚΙΑΚΩΝ, *préposé anx domaines* [33].

Grande aigle éployée tenant un dragon dans ses serres.

Rev. Même monogramme cruciforme cantonné des mots ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ. Légende circulaire: + CΤ.ΑΥΡΑΚιω Βασιλικω Α'CΠΑΘΑΡιω S ΕΠΙ Των ΥΚιακων (*pour* ΟΙΚιακων) S ΕΠΗ Των ΒΑΡΒΑΡων.

4. Sceau *du même, portant en plus le titre de* ΚΡΙΤΗC ΤΟΥ ΒΗΛΟΥ, *juge du velum.*

Même monogramme cruciforme cantonné des mots ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ.

Rev. [+ CΤΑΥ]ΡΑΚΙΩ Α'CΠΑΘαριω ΚΡΙΤη ΤΟΥ [ΒΗΛΟΥ] S ΕΠΙ [ΤΩΝ] ΒΑΡ[ΒΑΡ]ων.

5. Fragment de sceau *du même, portant en plus le titre d'* ΕΠΙ ΤΩΝ ΟΙΚΙΑΚΩΝ.



31 Voyez les sceaux du même personnage, nos 2, 3 et 4 de l'article de M. Mordtmann.

32 Le même que le n° 3 de M. Mordtmann.

33 Le même que le n° 2 de M. Mordtmann.

KE BOHΘEI TΩ CΩ ΔOYΛΩ. Buste d'un Saint tenant une épée nue de la main gauche.

Rev. [+ CTAYPA]K[ιω A'CΠA]θαριω EΠH[Tων OIKI]AKων S EΠH Tων B APBAρων.

6. Sceau de *Christophore, protospathaire impérial et préfet des barbares* [34].



+ KE Βοηθει TΩ CΩ ΔOYΛΩ: Buste de face du Christ crucigère.

Rev. + XPHCTΩΦορω Βασιλικω A'CΠAΘAPIΩ S EΠI TON BAPβαρον (*pour* TΩN BAPβαρων).

7. Sceau *du même, portant en plus le titre de spatharocandidat* [35].

KE BOHΘEI TΩ CΩ ΔOYΛω. Croix pattée, cantonnée des mots IC XC NIKA.

Rev. + XPHCTOΦOPO Βασιλικω CΠAΘ'KANΔIΔ' (*pour* CΠAΘAPOKANΔIΔATΩ) S EΠH Tων BAPBAρων.

8. Sceau de *Nicolas, protospathaire impérial, chrysotriclinaire et préfet des barbares.*



+ KYPIE BOHΘEI TΩ CΩ ΔOYΛΩ.

Lion passant à droite. Sous ses pattes de devant, un objet de nature indéterminée.

Rev. + NIKOΛAΩ Βασιλικω A'CΠAΘαριω EΠI Του XPYCOTPIKΛINου S EΠI Tων BAPBAPων.

9. Sceau de *Michel, spathaire impérial et préfet des barbares.*



34 Voyez le sceau du même personnage, n° 8 de l'article de M. Mordtmann.

35 Le même que le n° 8 de M. Mordtmann.

[ΚΕ ΒΟΗ]ΘΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'. Lion passant à gauche, la tête retournée vers la droite.

Rev. ΜΙΧΑΗΛ Βασιλικω CΠΑΘαριω ΚΑΙ ΕΠΗ Τον ΒΑΡΒΑΡον (*pour* ΤΩΝ ΒΑΡΒΑΡΩΝ).

10. Fragment d'un autre exemplaire du même sceau.

11. Sceau de *Pierre, protospathaire et préfet des barbares.*



ΘΚΕ ΒΟΗΘ' ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ. Bustes de face de l'empereur et de ses deux fils associés au trône, probablement Basile Ier avec ses fils Constantin et Léon ou Alexandre.

Rev. + ΠΕΤΡΟ Βασιλικω Α'CΠΑΘΑΡΗΟ S ΕΠΙ ΤΟΝ ΒΑΡΒΑΡΟΝ (*pour* ΤΩΝ ΒΑΡΒΑΡΩΝ).

Magnifique sceau du neuvième siècle.

Gustave Schlumberger.

V.

BULLES BYZANTINES RELATIVES AUX VARÈGUES

« Ρῶς, Βαράγγοι, Κουλπίγγοι, Φράγγοι, Βούλγαροι, Σαρακηνοί[1] », tel est le catalogue officiel des nations qui composaient ces légions, appelées à défendre l'empire byzantin dès le Xème siècle. À côté du δομέστικος τῶν σχολῶν τῆς ἀνατολῆς, τῆς δύσεως, c'est-à-dire des maréchaux qui commandaient les troupes indigènes, il y eut aussi un ἐθνάρχης, chef des corps auxiliaires qui arrivaient du nord et de l'occident à « Miklagard » pour tenter la fortune auprès des Grecs.

Les monuments qui parlent de ces étrangers sont très-rares. Il y a douze ans on découvrit un grand nombre de marbres funéraires en démolissant une tour près de la porte militaire πέμπτη de Constantinople; tous portaient des noms anglo-saxons ou normands. Deux seuls de ces marbres ont échappé à la destruction; les inscriptions des autres ont été copiées, mais l'incendie de Péra en 1870 a détruit même ces copies. Le sceau du franc Ἑρβέβιος (Hervé) a été le premier monument de ce genre, que j'aie vu à Athènes chez le savant numismatiste M. Paul Lambros; depuis il est devenu la propriété de M. G. Schlumberger, qui en a fait l'objet d'un *Mémoire* lu en juin 1880 devant l'Académie des Inscriptions. Malgré les recherches les plus actives il m'a été impossible de faire d'autres découvertes. Parmi les dix mille sceaux byzantins qui m'ont passé sous les yeux je n'ai trouvé que les suivants, qui se rapportent aux Varègues et aux autres *fédérés*.

1 Sathas, Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη, I, p. 55.

N° 1. Bulle de *Michel, sébaste et grand interprète des Varègues.* (Cab. Mordtmann).

L'archange S. Michel debout tenant de la main droite le sceptre, de la main gauche le globe; dans le champ à gauche **O · X · AP**, *pour* ὁ ἀρχάγγελος; à droite **MX**, *pour* Μιχαήλ.



Rev.

ϹΦΡΑΓΙϹ
ΤΟΥΠΑΝϹЄ · ΑϹΤΟΥ
ϹЄΒΑϹΤΟΥΚΑΙΜΕ
ΓΑΛΟΥΔΙЄΡΜΙΝЄV
ΤΟΥΤΩΝΒΑΡΑΓ
ΓΩΝΜΙΧΑΗΛ·

Σφραγὶς τοῦ πανσε(β)άστου σεβαστοῦ καὶ μεγάλου διερμηνεύτου τῶν Βαράγγων Μιχαήλ.

Sceau du pansébaste, sébaste et grand interprète des Varègues, Michel.

À l'exergue est figurée la hache (ῥομφαία), l'arme particulière des Varègues. Elle n'est pas « *bipennis* » et ne ressemble en rien non plus à une hallebarde. Elle est courte et munie à l'extrémité du manche recourbé d'une sorte de poignée en forme d'anse. Le bout opposé semble se terminer en pointe comme une pique, ou plus exactement comme une véritable baïonnette, de manière que cette arme redoutable était destinée à frapper à la fois d'estoc et de taille. Trop peu versé dans la connaissance des armes du Moyen-Age, je soumets le dessin exact de celle-ci à l'appréciation des connaisseurs; guidés par l'étude des riches collections d'Occident; ils seront plus à même que moi d'en donner l'interprétation. La collection d'armes du musée de S[te] Irène ne contient que quelques haches d'une époque beaucoup plus moderne; le seul monument présentant de l'analogie avec cette ῥομφαία des Varègues me paraît être la hache qui figure dans les armoiries de la Norvège, la patrie des Varègues.

La dignité de « *grand interprète des Varègues* » n'est pas mentionnée

dans les auteurs; mais l'explication n'en est pas difficile à donner. Les Varègues ne connaissaient point la langue grecque; ils parlaient « l'anglais » d'après Codinus, c'est-à-dire l'anglo-saxon ou le norrain. Un interprète était donc indispensable, pour règler les rapports entre la légion étrangère et l'administration impériale. Le « grand interprète » devait avoir un rôle encore plus important: il était le représentant officiel du gouvernement, traitait des questions de solde avec les chefs nationaux des Varègues, dirigeait l'intendance, le casernement et les autres affaires du corps: c'est lui qui était chargé de décider des litiges qui pouvaient surgir entre les habitants et les mercenaires étrangers.

L'administration byzantine aurait pu remplacer le titre de μέγας διερμηνεύτης par le terme analogue « ἐκ προσώπου »; la Turquie moderne, image fidèle des anciennes institutions byzantines, aurait employé celui de « kapou kehaya », et ceux qui ont lu les récits de voyages des ambassades européennes en Perse, se rappelleront que le « mihmandar » y est l'intermédiaire entre les étrangers et les autorités locales.

D'ailleurs la haute position du grand interprète à Byzance est suffisamment prouvée par la dignité de σεβαστός et le titre de πανσέβαστος, indiqués sur son sceau, et qui n'étaient jamais conférés qu'à des personnages placés très-haut dans la hiérarchie administrative de l'empire.

La forme des lettres ainsi que la fréquence des ligatures irrégulières entre ces mêmes lettres, enfin le type même du sceau, ne permettent pas, il me semble, de lui assigner une époque antérieure à celle des Paléologues.

N°s 2. 3. 4. Bulles de *Staurace, protospathaire, préfet du domaine privé et des barbares.* (Cab. Mordtmann).

2. Aigle étranglant un serpent.



Rev. Dans le champ, monogramme en forme de croix: Κύριε βοήθει, cantonné des mots τῷ σῷ δούλῳ. Autour du monogramme: CTAV···· B'Λ'CΠΛΘ' S ЄΠΙΤ'VK, S ЄΠΙΤ'ΒΛΡΒΛ': Σταυ(ρακίῳ) β(ασιλικῷ) πρωτο-

σπαθ(αρίῳ) ἐπὶ τ(ῶν) οἰκ(ιακῶν)καὶ ἐπὶ τ(ῶν) βαρβά(ρων) ». Triple grenetis. Beau travail.

3. Griffon combattant un dragon.



Rev. Monogramme en forme de croix: Κύριε βοήθει. Dans les quatre angles: Σταυρακίῳ. Autour du monogramme: + **B' Λ'CΠΛΘ' ЄΠΙΤ' ΥΚΙΛΚΟΝ S ЄΠΗ Τ' ΒΛΡΒΛΡ'**. β(ασιλικῷ) πρωτοσπαθ(αρίῳ) ἐπὶ τ(ῶν) οἰκιακῶν καὶ ἐπὶ τ(ῶν) βαρβάρ(ων). Triple grenetis. Beau travail.

4. Buste de Staurace de profil, en habit civil, tenant de la main droite une branche d'arbre, de la main gauche un *tomus;* la tête ornée d'une couronne, avec la barbe courte. Légende: **ΔΟC ΚΥΡ' ΛΝѠΝΗ**: — Δὸς Κύρ(ιε) ἀνώνη(ν): « *Accordez, Seigneur, la solde* ».



Rev. **ΘΚЄΒΟ**
ΗΘ'CΤΛΥΡΑ
ΚΙѠΒ'Λ'CΠΑ
Θ'ЄΠΗΤ'ΥΚΙ
ΛΚ'SЄΠΗΤ'
ΒΛΡΒΛ'

Θεοτόκε βοήθει Σταυρακίῳ βασιλικῷ πρωτοσπαθαρίῳ ἐπὶ τῶν οἰκιακῶν καὶ ἐπὶ τῶν βαρβάρων.

Ces trois bulles appartiennent au même personnage; la forme des lettres ainsi que le style de la fabrication de ces monuments leur as-

signent comme époque celle de la dynastie macédonienne, probablement vers le règne de Constantin Porphyrogénète. Il s'agit d'un membre du bureau appelé *τὰ οἰκιακά*, dont les attributions ne sont guère connues, mais qui paraît avoir été destiné à l'administration de la liste civile et qui avait aussi des pouvoirs juridiques, d'après ce que nous apprennent certains passages des traités des républiques italiennes avec la cour byzantine. En même temps, Staurace est appelé « ἐπὶ τῶν βαρβάρων » terme qui ne se rencontre guère dans les auteurs. Il est toutefois assez naturel de penser que les « barbares » ne sont autres que les guerriers étrangers (φαργάνοι, etc.) qui constituaient à cette époque les trois hétairies; le *De Cærimoniis* du Porphyrogénète ainsi que l'ouvrage de M. Rambaud sur le règne de cet empereur donnent des explications suffisantes sur ces corps de la garde impériale. Je ne crois cependant pas que le terme ἐπὶ τῶν βαρβάρων doive être traduit par « chef des barbares »; il est presque certain que le commandement militaire de ces corps était entre les mains, soit de chefs nationaux, soit d'autres personnages d'un rang bien supérieur à celui d'un simple protospathaire et membre d'un bureau fiscal.

Quant au poste de commandant des gardes impériaux, ἑταιρειάρχης, il était beaucoup trop important et n'était certes donné qu'à des personnages ayant toute la confiance de l'empereur, qui portaient, la plupart du temps, les titres de patrice, de magister, et appartenaient aux premières familles de l'empire. Il est plutôt à supposer que ce titre ἐπὶ τῶν βαρβάρων ne signifie que « *chargé des affaires de l'intendance des barbares, chef du département des barbares* ».

Le sceau n° 4 porte l'inscription curieuse « *donnez, seigneur, la solde* ». Il devait certainement servir à sceller un document ou rôle qui donnait la liste des mercenaires et le chiffre des sommes qui leur étaient dûes par le trésor impérial; chaque mois ou chaque trimestre ce rôle était présenté à l'autorité compétente, pour y être ratifié par la chancellerie impériale, et l'*intendant des barbares* se trouvait ainsi autorisé à toucher la solde du bataillon à la caisse du ἰδικὸν ou στρατιωτικὸν λογοθεσιόν. Nous voyons au droit de notre sceau cet intendant figurant dans sa tenue officielle et dans l'attitude d'un suppliant, tenant en main le rôle en question.

Les sceaux n°s 2 et 3 offrent la représentation peu ordinaire de combats d'animaux fabuleux. M. Sathas dit que les Varègues et les corps de gardes étrangers portaient le nom de « griffons ». Devons-nous reconnaître dans ces représentations une allusion à cette désignation populaire?

N°s 5. 6. 7. Bulles de *Constantin, spathaire et préfet des barbares.* (Cab. Mordtmann).

5. Griffon couché. Légende
ΚЄ · · · etc.: *pour* Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ.



Rev.

+ ΚѠΝϹ ·
ΤΑΝΤΙΝѠ
Β'ϹΠΑΘ'SЄ
ΠΙΤѠΝΒΑ ·
ΡΒΑΡ· Ν·

+ Κωνσταντίνῳ β(ασιλικῷ) σπαθαρίῳ) καὶ ἐπὶ τῶν βαρβάρ(ω)ν.

6. Figure d'un « *barbare* ». Légende · · ΒΑΡ · ·



Rev.

+ ΚЄΒΟ ·
Θ'ΚѠΝϹΤΑ
· ΤΙΝ · Β · ϹΠΑ
· ΑΡΟΚΑΝΔΙΔ
· S ЄΠΙΤѠΝ
· ΑΡΒΑΡ —

Κύριε βοήθει Κωνσταντίνῳ βασιλικῷ σπαθαροκανδιδάτῳ καὶ ἐπὶ τῶν βαρβάρων.

7. Aigle étranglant un dragon.



Rev. + ΚΟΝϹ ΤΑΝΤΙΝѠ Β'Λ'ϹΠΑΘΑΡ · ѠЅЄ · ΙΤѠ Ν ΒΑΡΒΑΡ Ѡ ·	Κωνσταντίνῳ β(ασιλικῷ) πρωτοσπαθαρίῳ καὶ ἐ(π)ὶ τῶν βαρβάρων.

Ces trois monuments présentent presque le même type du droit, un griffon et un aigle. Malheureusement le dernier est trop mal conservé pour nous donner une idée de l'effigie d'un de ces « barbares » confiés aux soins civilisateurs de l'*intendant* Constantin.

N.° 8. Bulle de *Christophore*, *spatharocandidat et préfet des barbares.* (Cab. Mordtmann).

Croix double, sans ornements, élevée sur quatre degrés. Légende: dans le champ, ΙϹ — ΧϹ ΝΙ — ΚΑ; sur la circonférence, ΚЄ ΒΟΗΘЄΙ ΤѠ ϹѠ ΔΟΥΛѠ.

Rev. + ΧΡΗϹ ΤΟΦΟΡΟΒ' ϹΠΑΘ, ΚΑΝΔ ΙΔ'Ѕ ЄΠΙΤ' ΒΑΡΒΑΡ'	Χριστοφόρῳ βασιλικῷ σπαθαροκανδιδάτῳ καὶ ἐπὶ τῶν βαρβάρων. (Époque de Léon VI).

D[r] A. Mordtmann.

VI.

LES ARCHIVES

DES ÉTABLISSEMENTS LATINS D'ORIENT

A PROPOS D'UNE

PUBLICATION RÉCENTE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME [1]

—

Ce n'est point brusquement et sans transition que la domination latine cessa en Orient et particulièrement en Terre Sainte. Après avoir duré près d'un siècle, le royaume de Jérusalem subit pendant un autre siècle une lente agonie et ne disparut qu'après avoir été défendu pied à pied contre les efforts des Infidèles.

Les établissements civils, hospitaliers et religieux qui concentraient entre leurs mains une très grande partie de la propriété foncière du pays, eurent donc tout le temps de prévoir la catastrophe finale, et de mettre en sûreté les titres des biens considérables qu'ils possédaient non seulement en Orient, mais dans le monde chrétien tout entier. Tout en faisant la part des pertes accidentelles dûes aux évènements militaires, à la négligence des détenteurs, à l'action naturelle du temps, nous devrions donc posséder une grande partie de ces précieux documents; et pourtant, jusqu'à ces derniers temps, il ne paraissait nous être parvenu, en ce genre, que les titres de l'Hôpital, le *Cartulaire du Saint Sépulcre*, et deux recueils de chartes concernant les biens de l'Ordre Teutonique.

1 Le présent article, auquel je désire, dans l'intérêt des recherches poursuivies par la Société de l'Orient latin, donner la publicité la plus large possible, a déjà paru dans la *Bibl. de l'École des chartes*, (t. XLII, 1881, pp. 12-18), que je remercie d'avoir bien voulu l'accueillir.

Une étude plus attentive de l'histoire intime des institutions latines en Orient, et avouons-le aussi, des hasards heureux ont montré qu'il ne fallait pas borner là nos espérances, et que bien d'autres documents provenant de Terre Sainte avaient dû être transportés en Occident, et avaient pu, par conséquent, parvenir jusqu'à nous.

S'il est difficile d'établir d'une façon certaine que les rois de Jérusalem, les princes d'Antioche et les autres feudataires de la Terre Sainte aient eu des archives régulières, on peut cependant conjecturer qu'ils n'ont eu aucune raison de ne pas imiter, sur ce point, comme ils le faisaient sur tant d'autres, les usages de l'Occident. Leurs trésors des chartes ont dû passer en Chypre, et de là à Venise. Je dois dire cependant que rien ne paraît en avoir été conservé: il dut y avoir là, une cause, peut être relativement récente, de destruction complète.

Mais il n'en a point été de même des archives des quatre ordres hospitaliers. Les chevaliers de S. Jean ont transporté, en temps utile, leurs titres, d'abord à Chypre, puis à Rhodes, puis enfin à Malte.

J'ai montré ailleurs [2] que les Teutoniques firent faire en 1277 des *vidimus* de leurs privilèges pour l'usage de leur Grande Commanderie de Terre Sainte, et emportèrent ensuite les originaux à Venise, que ces originaux y sont encore en partie, tandis que les archives de la Grande Commanderie, transférées à leur tour en Occident, se trouvent moitié à Vienne et moitié à Berlin.

Les titres de S. Lazare sont venus en Italie, y existaient encore au siècle dernier, et nous en possédons des copies modernes [3].

Restent les archives des Templiers, sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement, mais par cette seule raison que l'on a toujours apporté plus d'attention au procès et à la condamnation, qu'à l'histoire proprement dite de cet ordre si considérable. Bien que je n'aie pas encore étudié avec tout le soin qu'elle mérite cette question intéressante, je ne trouve, à première vue, dans les annales du Temple, aucun évènement qui permette d'affirmer *a priori* que les archives de l'ordre aient été détruites en bloc. Elles peuvent aussi bien se trouver réunies dans quelque dépôt ignoré, que dispersées en Espagne, en Portugal [4], à Rome: la recherche reste ouverte.

Après les ordres militaires, les patriarcats de Jérusalem et d'Antioche et les évêchés de Terre Sainte devaient avoir des titres, puisqu'ils pos-

2 *Bull. de la soc. des Ant. de Fr.*, 1877, pp. 61-69; cf. M. Perlbach, *Das Haus d. D. O. zu Venedig* (*Altpreuss. Monatsschrift*, t. XVII, 1880, pp. 269-285).

3 Elles seront publiées par notre confrère, le comte de Marsy, dans le tome II des *Archives de l'Orient latin*.

4 On sait que les Templiers d'Espagne formèrent l'ordre de Montesa, et que ceux de Portugal devinrent les chevaliers du Christ; voir É. de Montagnac, *Hist. des Templiers* (P., 1864, in 12.°) pp. 269-301; il est certain que les archives du Temple ne sont pas à Malte, où cependant elles devraient se trouver, en tant que titres des propriétés dont les Hospitaliers héritèrent des Templiers supprimés.

sédaient, eux aussi, des biens importants. Il y a, je le crois, peu d'espoir de rien retrouver de ce côté, les prises de Jérusalem (1187) et des autres sièges épiscopaux à la fin du XIIIe siècle, ayant pu amener, de la part des Musulmans, des mesures violentes, entraînant la destruction de titres qui, du reste, devenaient désormais inutiles — la chancellerie épiscopale, indissolublement liée à l'évêché, devant disparaître avec lui. La plupart des diocèses de Palestine et de Syrie ne semblent pas d'ailleurs avoir eu, en Occident, de possessions où ils pussent envoyer d'avance et mettre en sûreté leurs archives. Je viens de dire *la plupart*, et voici pourquoi : deux églises de Terre Sainte, Nazareth et Bethléem, avaient pu être transportées, pour ainsi dire de toutes pièces, de l'autre côté de la Méditerranée, l'une à Barletta, [5], l'autre à Clamecy [6]. Les titres écrits prirent-ils part à cette translation ? je le conjecture pour Barletta [7] ; je crois pouvoir l'affirmer pour Bethléem. Si les archives orientales de ce dernier diocèse ont disparu, ce doit être très-postérieurement à leur translation en Occident ; ici donc encore tout espoir n'est pas perdu.

Au-dessous des évêchés, se trouvaient les abbayes : la première de toutes, par le nombre et l'importance de ses possessions occidentales, était le S. Sépulcre : aussi en avons-nous le *Cartulaire* [8], le plus considérable des monuments diplomatiques de l'Orient Latin. Mais outre ce cartulaire, le S. Sépulcre paraît avoir envoyé ses titres originaux, partie en Pologne [9] et partie à Pérouse, où ils se trouvaient encore il y a cent ans à peine [10], et d'où ils n'ont pu disparaître par voie de destruction ; quelque collection privée d'Italie les détient très-certainement.

Après le S. Sépulcre, l'abbaye du Temple *Domini*, N. Dame de Josaphat, le Mont Sion, Ste Marie Latine, pour ne parler que des monastères le plus connus, possédaient des biens et partant des titres : une partie de ces biens était située en Occident [11]. Le transfert des titres a donc été possible, et je suis convaincu qu'il a eu lieu. Pirri [12] nous

5 V. Ughelli, *Italia sacra*, VII, 769 ; Tortora, *Relatio eccl. Canusinæ* (Rom., 1758, in-f°), pp. 217-223 T. Fornari, *Nazareth* (d. V. d'Avino, *Cenni st. sulle chiese delle II Sicilie* ([Nap., 1848, 4°] pp. 451-459) ; cette translation a échappé à l'éditeur des *Familles d'Outremer* de Du Cange, dans le chapitre qu'il consacre (pp. 759-763) aux archevêques de Nazareth. Il ne serait pas impossible qu'une translation semblable ait eu lieu de Tyr à Oristano (Arborée) en Sardaigne ; voir Bonifacii VIII *Epist.*, 28 avr. 1299, (Potthast, n. 24819) ; Matthæus, *Sardinia sacra*, 230, et plus haut, p. 285, le n° CLII de Suarez.

6 M. Chevalier-Lagénissière, (*Hist. de l'évêché de Bethléem*, P. 1872, 8.°) ne donne aucun renseignement particulier sur ce point. Les titres de l'évêché de Bethléem existaient encore en 1770, époque où les éditeurs du t. XII du *Gallia chr.* en ont publié quelques-uns (Instr., pp. 237-246, 371-375).

7 Ils seraient aujourd'hui, partie à Barletta et partie à Trani.

8 Publié par M. E. de Rozière, P. 1849, in-4.°

9 Nakielski, *Miechovia* (Cracoviæ, 1634, 2 v. in-f.°) I, p. 81.

10 *Statuts de l'ordre du S. Sépulcre* (P., 1776, 8.°) p. 211.

11 Il en a été de même de plusieurs établissements religieux de l'empire latin de Constantinople ; de l'hospice de S. Samson de C. P. relevait celui de S. Samson de Douai (*Arch. de Fr.*, S. 5042), L'abbaye de Daphné en Grèce était affiliée à celle de Bellevaux en Franche-Comté, et celle de Civetot, sur la Propontide, à celle de Cluny.

12 Rocchus Pirrus, *Sicilia sacra*, p. 1131.

raconte qu'au temps du dernier siège de S. Jean d'Acre, les abbés de Josaphat et de la Latine, voguant de conserve, abordèrent à Messine, apportant avec eux leurs meubles et leurs trésors. Dans ce trésor devaient être comprises leurs chartes, puisque nous avons encore celles de Josaphat, objet de l'importante publication dont je vais parler tout-à-l'heure, et que celles de la Latine existaient en Sicile au siècle dernier, ainsi que le prouvent les copies modernes que la bibliothèque de Palerme conserve de quelques-unes d'entre elles [13].

Si je ne sais rien des archives du Temple *Domini*, je puis affirmer par contre que celles du Mont Sion étaient à S. Samson d'Orléans [14], et que si l'on connaissait exactement « ceux des monastères occi-» dentaux dont les sanctuaires de Terre Sainte pouvaient réclamer ou » le gouvernement ou le patronage, on aurait bien des chances de » trouver, mêlés aux fonds actuels provenant de ces monastères, les » titres des maisons-mères orientales ».

L'étude de la publication de M. François Delaborde va mettre hors de doute cette assertion.

Dès 1633, Rocco Pirri, avait publié dans sa *Sicilia sacra* [15] un certain nombre de pièces relatives à l'abbaye de N. D. de Josaphat. Ces pièces, comme beaucoup d'autres éparses dans des recueils d'histoire locale, avaient échappé aux érudits versés dans nos études; les eussent-ils d'ailleurs remarquées, ils pouvaient les tenir en suspicion, l'ouvrage de Pirri se distinguant par la quantité de faux audacieux qu'il renferme [16]. Mais assez récemment, en classant les fonds d'archives des couvents supprimés de Messine, le chanoine Carini constata que neuf volumes factices, formés de documents d'âge différent, contenaient des pièces originales provenant de N. D. de Josaphat, à la suite de la translation racontée par Pirri. Communiquée à la *Società di storia patria* de Sicile, la découverte de M. Carini fut signalée en 1877 au monde savant par une lettre de ce dernier au professeur Édouard Winkelmann, de Heidelberg [17].

M. François Delaborde, alors membre de l'École française de Rome, comprenant toute l'importance des documents ainsi rendus à la lumière, se rendit à Palerme pour les étudier : il vient de les réunir dans un

13 M. Winkelmann, qui avait signalé (*N. Archiv*, III, 638) ces copies comme se trouvant dans les registres H. de la Bibl. communale de Palerme, en a tiré trois documents pour son recueil si important des *Acta inedita imperii* (Insbrück, 1880, in-8.°, pp. 70, 80, 81). Elles seront l'objet d'une publication que M. Carini prépare pour le tome II des *Archives de l'O. L.*

14 C. de Vassal, *Rech. sur le collège royal d'Orléans* (Orl., 1863, 8°), pp. 10-21, et *Pr.*, pp. 6-16.

15 R. Pirrus, *Sicilia sacra*, pp. 1134 et s.; cf. Antonius de Amico, *Brevis notitia monast. S. M. de Josaphat* (*Mem. per servire alla st. lett. di Sicilia*, II, 1756, pp. 34-43).

16 Voir par exemple le récit circonstancié qu'il donne (pp. 873-874) de la 1re croisade, avec la biographie d'un faux cardinal-patriarche d'Antioche, Henri de Mazara; tout y est fabuleux, y compris de longues citations d'ouvrages de Léon d'Ostie, de Pascal II, etc., qui n'ont jamais existé, et de nombreux renvois, sciemment faux, à des livres connus.

17 *Arch. st. Siciliano*, 1877, II s., III, pp. 460-478.

fascicule des *Publications* si intéressantes, qu'à peine fondée, notre nouvelle École a entreprises, sous la direction si éclairée et si active M. A. Geffroy [18].

Je rappellerai que la communauté bénédictine de N. D. de Josaphat fut établie au lendemain de la conquête franque [19] par Godefroi de Bouillon, pour desservir le sanctuaire du tombeau de la Vierge, et subsista jusqu'en 1187, époque où, fuyant devant l'occupation sarrasine, elle se réfugia à Tripoli, puis à Acre, et enfin en 1289 au monastère de S.te Madeleine de Messine, qui lui avait été donné en 1113 par Roger II de Sicile [20].

Le 30 mars 1392 [21], le sanctuaire de N. D. de Josaphat, rendu aux Latins par le sultan d'Égypte, grâce à l'intervention de la reine Jeanne de Naples [22], passait aux Franciscains qui en avaient été investis d'avance sur la demande de Pierre IV, roi d'Aragon, par Innocent VI et Urbain V [23].

C'est donc entre ces deux dates, 1100-1392, qu'est comprise l'histoire, jusqu'ici fort obscure, de l'abbaye bénédictine de Josaphat.

M. Delaborde vient l'éclairer d'un jour inattendu par 59 pièces, échelonnées de 1112 à 1289; il en étudie dans une bonne préface, les caractères diplomatiques, et en fait ressortir l'importance pour la Terre-Sainte: les notes sont claires et intéressantes, les textes établis avec soin; deux fac-simile et une table très détaillée complètent la publication. C'est après le *Cartulaire du S. Sépulcre* et les *Tabulæ* de Strehlke, le recueil le plus considérable que nous possédions pour l'histoire intérieure du royaume de Jérusalem. De nouveaux noms de personne sont ajoutés aux listes de Du Cange, de nouvelles dates s'offrent à la biographie des personnages déjà connus et de nouveaux noms de lieu à la toponomastique de la Palestine.

Je ne ferai qu'une réserve [24], que M. Delaborde a d'ailleurs prévue en ne donnant à son livre que le titre modeste de *Chartes* DE TERRE SAINTE *provenant de l'abbaye de Josaphat,* au lieu de *Chartes* ou *Cartulaire de Josaphat.* Il a volontairement laissé de côté, dans les recueils

18 *Bibl. des Écoles fr. d'Athènes et de Rome*, XIX.e fascicule. — *Chartes. de T. S. provenant de l'abbaye de N. D. de Josaphat*, (P., E. Thorin, 1880, iv-153 pp. in-8.°).

19 Le *Commemoratorium de casis Dei*, qui, comme on le sait, est un rapport adressé de Jérusalem à Charlemagne, signale la présence à Josaphat de religieux des deux sexes: (*Itin. Hieros. latina*, I, 302); ils devaient être du rite grec; pourtant il ne serait pas impossible qu'il s'y fût établi avant les croisades, une communauté bénédictine. M. Fr. Delaborde (p. 1) me paraît avoir été trop affirmatif, en rejetant ici le témoignage de Pirri.

20 *Charte de Guillaume II*, (1189), (Pirrus, *Sicil. sacra*, pp. 1134-1136).

21 Wadding., *Ann. minorum*, IX, 119; cf. VII, 268.

22 *Epistola Johannæ* (22 mai 1363) (Wadding., *Ann. minorum*, VII, 167-168).

23 *Epist. Innoc.* VI (31 mai 1362), *Epist. Urbani V* (8 nov. 1362) (Wadding., VII, 268, VIII, 486-487).

24 Sans m'attacher ici à noter les erreurs qui ont échappé à M. Delaborde et que M. l'abbé Chevalier vient de relever, avec plus de minutie que de bienveillance, dans le *Bulletin crit. de litt. et d'hist.*, (1881, I, pp. 302-306), je me contenterai de mentionner, en passant, deux fautes d'impression, l'une p. 7, l. 28, et l'autre p. 5, l. 18 (1490 au lieu de 1290).

siciliens, toutes les pièces relatives [25] aux possessions de l'abbaye en Occident : c'est, selon moi, une lacune dans son travail, même au point de vue de l'histoire de la Terre Sainte. En effet, ces chartes ont été rédigées en faveur d'abbés de Josaphat ; elles ont eu des témoins venus d'Orient : il eût fallu au moins en donner l'analyse et les souscriptions. J'en dirai autant de certaines pièces relatives à l'abbaye et publiées ailleurs; les relever dans Paoli, Guerra, Wadding, Potthast [26], n'eût pas exigé un grand travail. M. Delaborde, qui nous donne en appendice une charte qui n'est pas inédite [27], aurait pu ainsi grossir cet appendice de documents intéressants, qu'il eût été commode de trouver réunis et qui auraient rendu sa publication définitive.

Telle qu'elle est, cependant, je le répète, elle constitue une acquisition très-précieuse pour l'histoire de la domination latine en Orient, et nous devons en exprimer notre gratitude à l'École de Rome et au jeune et savant éditeur de ces textes précieux.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, d'autres monastères que Josaphat ont dû avoir des biens en Occident ; notre ignorance est absolue à l'endroit de ces biens. Tel prieuré anglais, hollandais ou espagnol a pu, sans que rien, dans les documents que nous connaissons, l'indique précisément, ou dépendre d'une abbaye de Terre Sainte, ou y être affilié, et recevoir dans ses propres archives, celles de cette abbaye. Aujourd'hui, chartes orientales et titres locaux peuvent dormir pêle-mêle dans quelque dépôt public, sans que personne y soupçonne l'existence des pièces venues de Terre Sainte.

Si donc j'ai fait ressortir ici l'importance de la découverte de M. Carini et de la publication de M. Delaborde, c'est surtout dans le but d'éveiller l'attention des érudits étrangers à nos études, et en particulier des archivistes, sur la possibilité et l'intérêt de trouvailles analogues.

R.

25 C'est à M. Delaborde lui-même que je dois ce renseignement : j'ajouterai que les registres H. de la bibl. communale de Palerme, dont j'ai parlé plus haut, contiennent des copies des chartes de Josaphat (*N. Archiv*, l. c.); il eût peut-être été bon de les indiquer. Le Mont Cassin conserve peut-être aussi des donations du XII[e] s. faites à l'abbaye de Josaphat. Enfin il aurait fallu dire un mot de N. D. de Josaphat, fondée près de Chartres en 1120, et dont les cartulaires sont conservés à la Bibl. Nat.[le] sous les n[os] 10102 et 10102 du fonds latin.

26 M. Rey (*Rech. géogr. sur la domination des Latins en Or.* [P., 1877, in-8.°] pp. 58-59) avait donné les cotes, reproduites ci-dessus, (pp. 278, 279, 281, 286) de quatre pièces relatives à Josaphat.

27 Chevalier-Lagénissière, *Hist. de l'év. de Bethléem*, pp. 64-65.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

INVENTAIRE DES LETTRES DES CROISADES.

Pag. 7, n. 13, l. 3 — *Ajoutez:*

— de Gabriel, seigneur arménien de Mélitène, à Bohémond (août 1100) citée dans Albert d'Aix, l. VII, c. 27 (*Hist. occ. des crois.*, IV, 524; cf. Wilh. Tyr., l. IX, c. 21, *Hist. B. S.*, c. 136, Fulch. Carn., l. I, c. 35, Bartolfus, c. 41. Lisiardus Turon., c. 2, Rad. Cadom., c. 141 (*Ibid.*, I, 396, III, 227, 368, 519, 550, 704); Matth. d'Édesse, c. 148 (*Hist. arm. des cr.*, I, 51).

P. 9 — *Ajoutez:*

Aux deux fausses lettres, relatives à la croisade de Charlemagne, il convient d'ajouter la mention que d'après Cappidus de Stavern, prétendu chroniqueur frison du X[e] siècle, Suffridus Petri, historien du XVI[e] siècle, grand fabricant de légendes, fait d'une autre épître encore plus fabuleuse, qu'un certain prince frison, Jean Adgill, devenu plus tard le premier des personnages appelés *Prêtre-Jean*, aurait adressé d'Orient à son neveau Gundobald, fils de Radbode, sur l'expédition de Charlemagne en Terre Sainte, expédition à laquelle ce Jean venait de prendre part avec Ogier-le-Danois. Voici le passage de Suffridus Petri:

« Joannes Adgilli, ejus nominis secundi, Frisiorum regis filius, inter fratres Gundobaldum et Ratbodum, natu » medius, ob regni aviti contemptum et singularem religionis christianæ propagandæ zelum, et incomparabilem » vitæ sanctimoniam vulgo *presbyter* cognominatus, una cum Otgero, Danorum rege, expeditionem fecit sub Ca- » rolo Magno in Terram Sanctam. Et captis Hierosolymis, cum Carolus versus Germaniam peteret, una cum » Otgero in Indiam perrexit, ibique occupata vastissima terra, regnum condidit, quod est ab eo denominatum » regnum Presbyteri Joannis. Cuius successores potentissimi reges deinceps Presbyteri Joannes appellati sunt: » Ipsum regnum postea etiam Abyssinorum dictum est, de qua re plenius dicturi sumus in opere nostro *De co- » loniis Frisiorum* et in XIV *Annalium* nostrorum libro. Scripsit autem Joannes ad Gundobaldum nepotem » suum, Radbodi filium:

« EPISTOLAM, uti testatur Cappidus, qui temporibus ejus valde vicinus fuit, *de expeditione Caroli Francorum » regis in Terram Sanctam.*

» *De expeditione sua in Indiam*
» *De terræ Indianæ qualitate*
» *De gentium in ea diversitate.*

» Floruit sub Carolo Magno circa annum Christi 790 ».

[Suffridus Petrus, *De scriptoribus Frisiæ*, decas VI, c. 2, ed. Jacob. Horreus, Franequeræ, 1699, in-12°, pp. 48-50].

— l. 12:

Le ms. 1 (*Braine*) était un exemplaire du *Liber de sanct. b. Kar.;* une excellente copie en existe en tête du Moreau 1729 (pp. 1-178); les lettres y occupent les pp. 61-69.

— l. 14 — *Ajoutez:*

— 3 bis. *Paris*, B. Nat., lat. 5997 (m. s. XIII), f. 80; — 3 ter. *Paris*, B. Mazar., H. 1319, (m. s. XI), f. 2 *b*-3 *b* (la plus ancienne et la meilleure des copies de la *Relatio*).

Il faudrait peut-être y joindre un ms. que J. C. d'Uffenbach a vu en 1711 à la bibliothèque d'Amsterdam et qui n'y existe plus aujourd'hui; dans ce ms., qui portait le n° XXV (198 ff. pap.) se trouvaient:

« *Genealogia ducum Brabantiæ, et alia de bello Hispanico et de bello Karoli Magni contra Saracenos* ».

P. 10, l. 11 — *Ajoutez:*

Une troisième copie de la version française de la *Relatio* parait être contenue aux ff. 3-4 du cod. lat. 340 (ch. s. XV) de la bibl. de l'Université, de Leyde.

—, n. 1 — *Ajoutez:*

Le ms. de *Paris*, B. Nat., lat. 3338, (m. s. XIV) contient un abrégé de la *Relatio*, qui ne donne (f. 193 *a*) que la fin de la lettre de Constantin et de Léon.

P. 13, n. 15, l. 11 — *Ajoutez:*

— *Commem. de casis Dei* (*Itin. Hieros. lat.*, I, 302).

P. 15, n. 23, à la fin — *Ajoutez:*

Au XIIe siècle, les interpolateurs de Nennius ajoutèrent à sa chronique le récit d'un pélerinage d'Arthur en Terre Sainte en 514 (Nennius, *Hist. de VI ætatibus mundi*, c. 63 [*Mon. hist. Brit.*, I, 73], pélerinage que nous trouvons au XVe siècle transformé par Jean d'Outremeuse (l. I, t. II, pp. 214-215) en une croisade détaillée.

Au XIIe siècle et probablement plus tôt d'autres interpolateurs introduisaient la légende des Énervés de Jumièges, entre le premier et le second chapitre de la *Vita s. Bathildis*, texte du VIIe siècle (*AA. SS. Boll.*, Ian. II, 739). Cette légende, dont le texte latin ne se trouve que dans la *Vita Balthildis* (cf. Verthamont, *Journal de Séguier*, éd. Floquet, Rouen, 1842, 8.°, p. 252) du ms. Y/15 de la bibl. de Rouen, fut traduite (?) en français au commencement du XIIIe siècle (*Vie de s. Baultour*, [P., B. Nat., fr. 23112, f. 167 *a*-175 *b*]; cf. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XXIII, 258), transformée en mystère au XIVe s. (P., B. Nat., fr. 820, ff. 173-192; publié dans H. Langlois, *Essai sur les Énervés de Jumièges*, Rouen, 1840, 8°, pp. 126-239), enfin rajeunie au XVe siècle (P. B., Nat., fr. 5717) et publiée dans la seconde édition de l'*Hist. de la vie, mort et miracles des SS.*, par P. Viel, Jacques Tigeou, René Benoist (Lyon, 1593, pp. 2198-2213) et dans les éditions suivantes (Paris, 1596; Douai, 1597; Lyon, 1605; Paris, 1607), puis, comme texte inédit, dans Langlois, *Op. cit.*, pp. 72-96. Or cette légende débute par un faux pélerinage de Clovis II en T. S., pélerinage, qui au commencement du XVIe s., fut raconté comme une croisade véritable par Nicole Gilles (*Annales de Gaule*, [1520, in-f.°], I, f. 36 *b*), par Ronsard (*Franciade* [1572, in-4°], l. IV, p. 215) et par Anthoine Regnault (*Disc. du voy. d'Outremer* [P., 1573, in-4.°], p. 200); si bien que Belleforest crut devoir la réfuter dans les règles (*Gr. chr. et ann. de France* [P., 1579, in-f.°], f. 105 et s.). Cf. Dom Langlois, dans la traduction française des *Chroniques de l'O. de s. Benoît*, de Yepes (P. 1617, in-4°, II, p. 784), et Mabillon, *Ann. O. s. Bened.*, II (1704), p. 313, qui rejettent la légende, tandis que Dom Le Cerf (*Bibl. de la congr. de S. Maur* [1726, in-12°] p. 198), cherche à la réhabiliter.

Je remarquerai que ces deux légendes, comme celle de Charlemagne, revêtent une double forme: pacifique et militaire. Elles auraient d'ailleurs besoin d'être étudiées l'une et l'autre avec soin; pour celle de Clovis II, il faudrait rechercher si elle a pour origine une mauvaise interprétation d'un passage de la seconde vie latine de s. Bathilde (*AA. SS. Boll.*, Jan. II, 739), où on parle de cette sainte comme venue « de partibus *transmarinis* » (l'Angleterre), ou quelque réminiscence du roman de *Floovant*.

P. 15, not., 2.e col., l. 7 — *Ajoutez:*

; — (v. 1190)[*] Bertrand de Born, *Sirventes*, n° 31, v. 21, ed. A. Stimming, p. 185.

—, not., 2.e col., l. 24 — *Ajoutez:*

— (1136) Petrus Casinensis, *Chronicon*, l. IV, c. 11 (Migne, *Patr. lat.*, CLXXIII, c. 835).

—, not., 2e col., l. 25 — *Ajoutez:*

— (v. 1310) Bernardus Guidonis, *Catal. pontificum Roman.* (P., B. Nat., lat. 4983, f. 66 *b*).

—, not., 2.e col., l. 30 — *Ajoutez:*

; — [v. 1320) *Passages d'Outremer* (P., B. Nat., fr. 2833 [m. s. XV], f. 208).

P. 18, not. 30 — *Ajoutez:*

L'hébreu manque aussi dans le ms. H. 1359 de la Mazarine.

—, n. 34 — *Ajoutez:*

Vincent de Beauvais (*Spec. hist.*, l. XXV, c. 103, éd. Duac., p. 1038) parle aussi de l'hospice de Charlemagne à Jérusalem, d'après « Guillelmus (?) in chronicis ».

P. 19, n. 37, 2.e l. en rem., — *Ajoutez:*

Paulin Paris, *Rom. de la Table Ronde* (*Romania*, I, 1872, p. 457).

P. 23, n. 4, l. 25 — *Ajoutez:*

La vie du bienheureux Geoffroi du Châlard, (rédigée au XIIe siècle), racontant le concile de Clermont, met dans la bouche d'Urbain II les paroles suivantes qui paraissent renfermer la doctrine de la justification par la mort à l'ennemi: « Hec est via firma salutis in qua multi per martirij palmam ad celorum regnum pervenient,

« qui variis adhuc innexi criminibus ab omni bono putantur extranei » (*Vita b. Gaufridi*, ed. Bosvieux [*Mém. de la soc. des sc. de la Creuse*, 1862, III, 93]; cf. Arbellot, *Les chev. Limousins à la première crois.*. [P., 1881, 8°], p. 9).

Pag. 24, not., 2.ᵉ col.. l. 5 — *Supprimez:*
sur celui.

P. 25, n. 18, *dern. l.*:
n. 16, *lisez*: n. 15.

P. 26, l. 21 — *Ajoutez:*
— *d*) Aug. Nicaise, *Études historiques* [P., 1850, 8.°), pp. 35-38.

P. 28, n. 9 — *Ajoutez:*
Le *Læce boc*, recueil anglo-saxon de remèdes, qui nous a été conservé dans un manuscrit de la fin du IXᵉ siècle, contient (l. II, c. 59, éd. Cockaine, II, 289-291) une liste de médicaments (thériaque, baume, pétrole etc.) avec leur emploi, liste envoyée par Hélie III au roi Alfred-le-Grand: c'est une nouvelle preuve des rapports de Jérusalem avec l'Occident à cette époque.

—, n. 12:
Thes. Anecd., *l.*: *Ampl. coll.*

P. 29, l. 15 et 17:
Léon IX, *l.*: Léon III.

P. 31, l. 29 — *Ajoutez:*
La fausse lettre de Silvestre II est traduite dans Guizot, *Hist. de France*, I, 359.

P. 43, l. 13:
Adhémar de Chabanais, *l.*: Raoul Glaber.

P. 48, n. 2, l. 14 — *Ajoutez:*
et Ogier-le-Danois, Huon de Bordeaux &. &.; il y aurait à faire un travail intéressant sur les récits de croisades en T. S. des chansons de geste.

P. 59, n. 1, l. 7 — *Ajoutez:*
Guizot, *Hist. de France*, I, 359.

P. 65 n. 32 — *Ajoutez:*
Une note du XIᵉ siècle, inscrite en marge du manuscrit syriaque n° 27 de la Bibl. Nat. de Paris, fixe exactement à l'année 1084, l'émigration à Scété en Égypte des moines syriens chassés par les Turcs; cf. Zotenberg, *Cat. des mmss. syr. de Paris*, p. 12.

P. 72, l. 4 — *Ajoutez:*
Une 40ᵉ copie de l'*Epistola Alexij*, sans prologue, vient d'être trouvée en tête d'un 81ᵉ exemplaire de Robert-le-Moine, dans un manuscrit du XIIᵉ siècle, provenant de l'abbaye d'Ochsenhausen, et conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de S. A. le prince de Metternich à Königswart. Elle y occupe les ff. 23-24 (cf. ci-dessus, p. 323); elle se rapproche beaucoup de la copie de S. Gall.
Une 41ᵉ copie avec prologue, accompagne le ms. Rossi de Robert-le-Moine, que je croyais (*Epist. Alexij*, p. lxiv) passé à la Propagande, et qui est conservé dans une bibliothèque de Vienne: cette copie se rapproche de celle du Wolfenbüttel, Helmst. 206.

—, l. 24 et p. 74, n., l. 21 — *Ajoutez:*
Le manuscrit 1 de la bibliothèque des princes de Löwenstein-Rosenberg à Klein-Heubach (ch. s. XV, in-f°) contient, en effet, en tête d'un Robert-le-Moine, en allemand, une version de l'*Epistola Alexij*, dans la même langue, dialecte bavarois.
Quant au ms. de Würzburg (Université, M. ch. f. 38) il contient bien (ff. 157-295) une version allemande de Robert-le-Moine, mais sans lettres (Renseignement dû à M. Hagenmeyer).

P. 73, n., l. 13 — *Ajoutez:*
Guibert de Nogent écrivait exactement en 1108, au moins son livre VI. Au chapitre 8 de ce livre (*Hist. occ. des cr.*, IV, 219) il dit que Manassès de Châtillon était mort « ante hoc ferme biennium ». Or Manassès mourut le 19 septembre 1106. Cf. *Hist. occ. des cr.*, IV, préf., p. 16, n. 2.

P. 74, l. 10:
en 1099, *l.*: en 1098-1099.

P. 79, l. 12 *en rem.:*
vingt-trois, *listez:* vingt-quatre.

P. 87, n. 36:
l. c., l.: l. VIII, c. 3, éd. de B., I, 394.

P. 89, n. 42 — *Ajoutez:*
L'*Epistola Alexij* n'a pas le monopole de l'association des Turcs aux Petchénègues; cette association se retrouve dans Robert-le-Moine (l. II, c. 8 et 14 [*Hist. occ. des cr.*, III, 743, 746]; cf. *Neues Archiv*, II, 417), qui nous les montre attaquant ensemble les croisés à leur passage en Romanie. Ce rapprochement, que je n'ai fait que récemment, pourrait aussi servir d'argument en faveur de l'hypothèse qui attribue à Robert la confection de la lettre.

P. 94, n. 19 et p. 95, n. 25 — *Ajoutez:*
Cf. ci-après pp. 341, 348.

—, not., 2.ᵉ col.:
— *Transportez les lignes 15-17 à la fin de la note 16.*

P. 100, n. 47 — *Ajoutez:*
M. Hagenmeyer me fait remarquer que ce n'est pas Accolti (1450) qui a fixé le premier la date de 1085 pour le pèlerinage de Pierre l'Hermite, mais bien le compilateur anonyme (vers 1280) des *Ann. S. Rudberti Salisburgensis* (*Mon. G., SS.*, IX, 774).

P. 101, l. 7:
Xᵉ, *l.:* XIᵉ

Pp. 105-107*:*
Concile de Plaisance. — Des actes, publiés ci-dessus (pp. 398-401) et qui établissent que les habitants de Plaisance et leur évêque Aldo ne firent partie que de l'arrière-croisade de 1101, apportent un nouvel argument contre le témoignage de Bernold. Si, en effet, la croisade avait été réellement prêchée à Plaisance en mars 1095, les Plaisançais n'eussent pas attendu six ans pour rejoindre l'expédition.

P. 109, l. 6 — *Ajoutez:*
l. XI, c. 3.

—, n. 4 — *Ajoutez:*
Une copie du mémoire de La Chapelle se trouve dans le ms. 290 de la bibl. de la ville de Clermont-Ferrand; cf. Gonod, *Cat. de la bibl. de Clermont* (Clermont, 1839, 8°), p. 543.

P. 110, n. 1 — *Ajoutez:*
Le texte donné par Besly est contemporain de la première croisade: il se trouve dans un ms. de la fin du XIᵉ siècle (P., B. Nat., lat. 3784, f. 132); cf. Arbellot, *Les chevaliers Limousins à la première croisade* (P., 1881, 8°), p. 7.

P. 111, n. 4, dern. l. — *Ajoutez:*
et CXLI; la *Chanson de Irlm*, (l. VII, c. 27, v. 7064-7067, p. 279) et le *Rom. de Godefroi de Bouillon*, (v. 21871-22880, t. III, pp. 130-131) en mentionnant une autre lettre céleste, soi-disant envoyée à Godefroi de Bouillon en 1099, la font apporter par un pigeon.

—, n. 5 — *Ajoutez:*
Le manuscrit III, 135 de Toulouse (m. s. XIII) f. 101, et le manuscrit VI, 30 de la Marciana (m. s. XIV), ff. 80-83, contiennent une *Epistola quam Dominus misit super altare S. Petri in Irlm;* une autre lettre céleste a été publiée par Amadutius (*Anecdota*, Romæ, 1773, I, 69-74).

P. 112, n. 2 — *Ajoutez:*
Cf. *Revue des Études Juives*, 1881, III, pp. 145-146.

P. 114, l. 20:
montrait, *l.:* montraient.

P. 115, n. 8, l. 16 — *Ajoutez:*
Cf. *Vita b. Gaufridi*, l. c.

P. 125, l. 28:
qu'en, *l.:* qu'au.

P. 129, not., 2.e col., l. 5:
115-116, *l.*: 115-116, 221.

P. 132, l. 21:
contre, *l.:* combattre.

P. 130, n. 14:
Roger, *l.*: Robert.

P. 134, l. 23 — *Ajoutez:*
Une copie de la lettre LXIX devait se trouver dans le ms. 94 de la bibliothèque Montchal, (cf. Montfaucon, *Bibl. bibl.*, p. 901); ce manuscrit est perdu.

P. 138, l. 17:
1037, *l.:* 1087.

P. 145, l. 20:
avait, *l.:* aurait.

P. 155, l. 15 *en rem.* — *Ajoutez:*
— 23 bis. *Vienne*, Bibl. Rossi, ch. s. (XV).

— l. 20 *en rem.* — *Ajoutez:*
— 13 bis. *Paris*, Bibl. Didot n° 55 (m. s. XI), f. 127 *b*.

P. 157, l. 6 *en rem.*:
27, *lisez*: 29.
80, » 83.

P. 160, n. 1, l. 3 — *Ajoutez:*
et plus haut, p. 154.

P. 173, n. 6.:
91, *l.*: 191.

P. 178. l. 6 *en rem.*:
1 Baluze (perdu), *lisez*: 1 *Ripoll*, n. 39 (perdu?)

P. 179, l. 1 — *Après*:
l. VI, c. 23, *l.*: l. VII, c. 33 (*Hist. occ. des cr.*, IV, 219, 251).

P. 184, l. 11 — *Ajoutez:*
La lettre CXVI est adressée au nom du *clergé* de Lucques, sans mention de l'évêque; il est probable, en effet, que le siège était alors vacant, l'évêque Raingerius n'apparaissant pour la première fois qu'au concile de Latran (avril 1099); cf. Ughelli, *Ital. sacra*,, ed. Coleti, I, 816.

P. 195, dern. l. — *Ajoutez:*
Si l'on en croit le témoignage d'un anonyme du XIIe siècle, qui a remanié Baudri de Dol (P., B. Nat., lat. 5513) un grand nombre de lettres analogues auraient été saisies par les croisés et auraient hâté leur marche entre Archis et Jérusalem (*Hist. occ. des cr.*, IV, 95, var. 4). Cet anonyme donne même le texte, assez vraisemblable, de la version d'une missive envoyée ainsi par Fackr el-Molk, émir de Tripoli à Iftikhar ed-Daulah, gouverneur de Jérusalem, et saisie sur un pigeon voyageur le 12 mai 1099; elle est publiée dans la variante *b* de la p. 94 des *Hist. occ. des cr.*, IV.

P. 201, l. 21 — *Ajoutez:*
; — M. *Docum. sulle relaz. delle città Toscane coll'Oriente* (ed. G. Müller, Firenze, 1879, 4°). pp. 467-468.

P. 205, l. 10:
1944, *l.*: lat. 1944.

P. 208, l. 7 *en rem.* — *Supprimez:*
ne point.

P. 214, n. 1. — *Ajoutez:*

Guibert, pour le siège d'Antioche seulement, avait sous les yeux un grand nombre de lettres envoyées par les croisés (Guib. Nov., l. VII, c. 33 [*Hist. occ. des cr.*, IV, 251])

P. 216, l. 3.

Sarcinivilla, *l.*: *Sarchin* (comm. de Sus-S.Léger, cant. d'Avesnes-le-Cte, arr.^t de S. Pol, Pas-de-Calais).

P. 218, l. 19 — *Ajoutez*:

CLX bis

1100 18 novembre

[*Concile de Poitiers*]

D'après une note autobiographique du b. Geoffroi du Châlard, insérée au XIIe siècle dans la vie anonyme de ce saint personnage, Pascal II aurait envoyé en 1100 en France les deux cardinaux Jean et Benoît [1] pour y prêcher l'arrière-croisade: après avoir passé à Limoges, où Guillaume comte de Poitiers, prit la croix, ils auraient tenu à Poitiers, le 18 novembre 1100, un concile, auquel assistait le b. Geoffroi et où la croix fut solennellement prêchée [2].

1. Probablement, Jean II de Marsico, cardinal-év. de Tusculum, et Benoît, cardinal du titre de S. Silvestre

2 « Paschalis . . . . misit dominum Johannem ac socium ejus Benedictum, card'nales Romane ecclesie, in » Galliarum partes; qui, accelerantes implere injunctum sibi officium, Lemovicas venere, inde vero Pictavium....; » ibique celebrarunt *concilium*, commonentes quam obnixe populos, ut fidelibus qui in expeditione Dei erant, » citissime succurrerent. In illo quoque interfui concilio, unde dux Pictavorum, Guillermus, ceterique comites » ac presules, et innumerabiles populorum fidelium greges, omnibus mundi regionibus commoti, signum crucis » Christi assumebant . . . Celebratum est istud concilium in octavas festivitatis b. Martini » (*Vita b. Gaufridi*, [*Mém. de la soc. des sc. de la Creuse*, 1858, III, 91]; cf. Arbellot, *Les chev. Limousins à la première croisade*, pp. 56, 70). R.

P. 227, l. 7:
un lieu, noté pas, *l.*: pas noté un lieu.

AL ḤARIZI.

P. 232, n. 6 — *Ajoutez:*

Le mot *Tahkemoni*, titre de l'ouvrage analysé, est emprunté à la *Bible* (II Sam., XXIII, 8); il doit être traduit: « *Livre relatif à la sagesse* », ou « *Livre de sagesse* ».

P. 233, l. 15 *en rem.* — *Ajoutez:*
M. le gr. rabbin Wogue nous propose de voir dans le mot « Al-Ḥarizi » l'équivalent de l'hébreu *Haḥorez*, le rimeur, le poète.

P. 235, n. 10 — *Ajoutez:*

Pour le nom de la ville de Damira (nous écrit M. H. Derenbourg), il faut consulter Jacut, *Geographisches Wörterbuch* (trad. Wüstenfeld), t. II, p. 606; le *Marasid* que nous avons cité n'est qu'un extrait de Jacut. Celui-ci parle de deux villes nommées *Damira*, toutes deux voisines de Damiette. Damira devait encore exister au commencement du XVe siècle; car l'auteur du plus important dictionnaire zoologique arabe, Kamâl ed-Din Mohammed ben-Isâ, mort en 808 de l'Hégire (= 1405 ap. J. C.), est surnommé *Damiri*.
M. S.

INVENTAIRE DES MANUSCRITS DE L'*ERACLES*.

P. 248, n° 7.
Le n.° 7 venait de la Bibliothèque de la ville de Paris: il est indiqué par les Bénédictins (Paris, B. Nat., fr. 9070, p. 9).

P. 249, n° 22.
Le manuscrit de M. Hanotaux a été donné récemment par lui à la Bibl. Nat., où il porte le n.° N. acq. fr. 3537.

P. 250, n° 8 — *Ajoutez :*
(Colb. 136).

—, n° 29 — *Ajoutez :*
(Colb. 2688).

P. 251, n° 56 :

Le ms. Lyon, Acad. 733 porte maintenant le n° 29.

— *Eracles-Rothelin* :

Du Chesne (*Hist. de la maison de Béthune*, pr., p. 433) donne, sans indication d'origine, le ch. 433 d'un *Eracles-Rothelin ;* j'ignore s'il avait sous les yeux un ms. différent de ceux que j'ai énumérés.

P. 252, dern. l. :

Le P. Lelong (n° 16681, t. II, p. 140) dit que le n° XVII des mmss. d'Urfé, contenait un Guillaume de Tyr, suivi d'une notice sur le patriarcat d'Antioche et continué jusqu'en 1291. On ne sait si ce manuscrit était latin ou français : dans le second cas, il aurait appartenu à la VIe classe de M. de Mas Latrie (continuation accompagnée de la version française de l'*Excidium Acconis*) — Dans la bibl. de Mesme se trouvait aussi un Guillaume de Tyr en français (Montfaucon, *Bibl. bibl.*, p. 1329) ; il n'est point passé à la Bibl. Nat., et je n'ai pu l'identifier avec aucun des *Eracles* parvenus jusqu'à nous.

P. 253, l. 11 :

La bibliothèque nationale de Madrid a acheté récemment une troisième copie de la *Conquista de Ultramàr.*

— , l. 15 :

Une autre version latine de l'*Eracles*, allant jusqu'en 1260, parait se trouver à la même bibliothèque (Tolet. XLVII, 4 : cf. Ewald, d. le *N. Archiv.*, VI, 321).

P. 254, l. 6 :

Aux *Récits français de la première croisade* il convient d'ajouter un petit texte de 6 pp., qui se trouvait à la suite d'une vie latine de s. Ouen, dans le ms. E 17 de Bouhier (m. s. XIV : — « La sainte tere de Promission . . . . . au iij jour du mois » de juin ») ; cf. Bibl. Nat., fr. 9070, p. 403. Ce manuscrit n'est ni à Paris. ni à Troyes, ni à Montpellier.

—, not. 1 :

Le manuscrit de Modène avait été signalé aux Bénédictins qui l'indiquent deux fois (B. Nat., fr. 9070 , pp. 353 et 361).

—, à la fin — *Ajoutez :*

Dbis *Passages d'Outremer* (768-1263).
Paris, B. Nat., fr. 2833 (m. s. XV), ff. 208-209.

P. 255, l. 2 :

30074, *l.* : Supp. fr. 30074.

— P. 255, l. 7 :

Suivant une note des papiers de Dom Berthereau (B. Nat., fr. 9070, p. 129), Mamerot aurait eu deux éditions, toutes deux de Paris, chez Le Noir, l'une en 1517, l'autre en 1518 : il est probable qu'il ne s'agit que de deux tirages de la même et unique édition.

—, Ménestrel de Reims.

n° 2. Copie du n° 7, *l.* : Copie du n° 11.
n° 3. XIXe s., *l.* : XIVe s.

n° 4.** Copie du n° 8, *l.* : Copie du n° 12.

— *Ajoutez :*

n° 4. bis Paris, B. Nat., N. acq. fr. 4116, ch. s. XIX in-4° (Copie du n° 5).

R.

LIBER BELLORUM DOMINI.

P. 289, not., 2.e col., l. 7:

Baud, *l.* : Band.

—, not., 2.e col., l. 9:

Widereroberung, *l.* : Wiedereroberung.

P. 292, l. 3 *en rem* :

Alain de Montpellier, *l.*: Alain de Lille.

—, n. 13 — *Ajoutez:*

P., B. Nat., lat. 3374 (m. s. XIV) publié dans Alanus de Insulis, *Opera* (Antw. 1653, in-fol.), pp. 221-278.

P. 293, n. 17 — *Ajoutez:*

et Thomas de Jesus (Diego d'Avila), *Thesaurus sapientiæ in salute hæreticorum, Judæorum et Sarracenorum procuranda* (Antw., 1613, in-4°).

—, l. 14:

aient, *l.* : ait.

P. 294, n. 1 :

Les Bénédictins connaissaient le *Liber bellorum Domini*; cf. B. Nat., fr. 9070, p. 364.

P. 297, l. 11 — *Ajoutez:* 1 bis.

— l. 18 » 3 bis.

— l. 25 » 7 bis.

—, not. — *Ajoutez:*

1 bis. Jac. Vitr., l. I, c. 1, p. 1051 — *Eracles*, l. I, c. 2, (*Hist. occ. des cr.*, pp. 11-12), l. IX, c. 9 (*Ibid.*, pp. 376-377).

3 bis. Iac. Vitr., l. I, c. 2, pp. 1051-1052.

7. c. 2, *l.* : c. 3.

7 bis. Bern. Guidonis; Vinc., Bellov. l. XXV, c. 4-5, ed. Duac., pp. 963-965.

—, n. 10 — *Ajoutez:*

Iac. Vitr. l. I, c. 11, pp. 1061-1062.

P. 298, n. 18 :

Vinc. Bellov., l. XXVII, c. 48, ed. Duac., p. 1112.

P. 300, n. 29 :

82, *l.*: 81.

—, n. 31 :

Ibid., c. VI, pp. 39-42, *l.* : Vinc. Bellov., *Spec. hist.*, l. XXX, c. 82, p. 1262.

—, n. 32 :

Ibid., c. VI, pp. 42-45, *l.* : Oliverii *Epist. ad Engelb.* (Bongars, I, 1185).

—, n. 33, l. 2:

1185, *l.* : 1186.

P. 304 — *remplacez la note* 44 par:

Ernoul, éd. Mas-Latrie, pp. 439-449.

R.

ARCULF.

P. 323, l. 17 – *Ajoutez:*

Cf. Albericus, *Chron.*, ad ann. 1122 (Pertz, *Mon. G.*, *SS.*, XXIII, 824-825); *Epistola Odonis S. Remigii* (Mabillon, *Vet. anal.*, 464); Germann, *Die Kirche d. Thomaschristen* (Gutersl., 1877, 8°), pp. 164-155.

PHILIPPE DE MÉZIÈRES.

P. 335 — *Ajoutez:*

Depuis l'impression de notre notice sur deux manuscrits de Philippe de Mezières, nous avons retrouvé quelques renseignements supplémentaires. La Bibliothèque municipale de Strasbourg, brûlée en 1870, contenait un manuscrit de lettres de notre auteur; (cf. Hænel, p. 455). Une seule personne, à notre connaissance, a consulté ce manuscrit: c'est M. Jules Lair; des renseignements qu'il a pu nous fournir, il résulte que la perte de ce volume est moins regrettable qu'il ne semble à première vue; les lettres qu'il contenait étaient en petit nombre et n'offraient aucun intérêt historique.

Ce manuscrit n'avait donc aucune valeur; ceux que nous allons signaler sont plus importants. Deux sont cités par M. Kervyn de Lettenhove dans l'ouvrage suivant: *Froissard, étude littéraire sur le XIVe siècle* (Bruxelles, 1858, in-12), t. I, pp. 220-221.

L'un conservé au Musée Britannique (Royal ms., 20, B. VI) est une lettre de Philippe de Mézières à Richard II d'Angleterre pour l'exhorter à conclure la paix avec le roi de France, et à entreprendre ensuite le voyage d'Outremer.

Le second, dont M. Kervyn a publié de longs extraits au tome XVI (pp. 444-523) de son Froissard, appartient à la Bibliothèque royale de Bruxelles, n. 10486; il porte le titre suivant: *L'épitre lamentable et consolatoire sur le fait de la desconfiture lacrymable de Nichopoli, adreçant à tous les rois, princes, barons et chevaliers et communes de la crestianté catholique;* c'est un dialogue entre l'auteur et l'ombre de Jean de Blaizy, tué à Nicopolis.

Enfin le ms. 863 de la Mazarine, intitulé *Oratio tragœdica Passionis Christi*, est encore du même auteur: on y trouve des détails intéressants sur la Terre Sainte.

P. 345, dern. l.:
eux-mêmes, *l.:* elles-mêmes.

A. M.

LETTRES ET CHARTES.

P. 375, n. 2 — *Ajoutez:*

J'ai pu me procurer récemment un exemplaire du Προςκυνητάριον de Chrysanthe de Brousse, éd. de 1807: la lettre de Nicétas y occupe les pp. 47-51.

—, n. 3 — *Ajoutez:*

Dans un livre récent sur la Terre Sainte, et dont le premier volume seul a paru, le Προςκυνητάριον τῆς Ἁγίας Γῆς (Irlm, 1877, 4°) de l'archimandrite Benjamin Ioannidès — livre très-supérieur à celui de l'archimandrite Palamas, est cité (pp. 238-239) un long extrait d'un *Typicon* ms. de l'église de la Résurrection, copié en 1122, mais rédigé vers 940 (?): cet extrait contient le rituel complet de la cérémonie du Feu sacré. Je dois dire que la forme de ce rituel soulève bien des doutes philologiques: rien de semblable, d'ailleurs, ne se trouve dans les nombreux *Typica* hiérosolymitains de la Bibl. Nat. (Anc. f. gr. 385-388, 1259, Coislin, 215, 216, 361).

P. 376, n. 9 — *Ajoutez:*

Le *Liber bellorum Domini* II, art. III, c. 4 (Rome, Vat., Reg. Chr. 547, f. 40), ajoute la même cir-

constance à la légende du cierge de Godefroi de Bouillon miraculeusement rallumé, telle que la donnent la *Chans. de Irlm* (V, 26, v, 4784-7, p. 190), le *Rom. de God. de Bouillon*, (v. 21521, III, p. 88) et Roger de Wendower (*Flores histor.*, II, p. 145).

P. 384, l. 6 *en rem.* — *Ajoutez :*

La *lettre* de Jean de Beaumont (1249, 25 juin) avait déjà été signalée et analysée par M. le baron Kervyn de Lettenhove dans le *Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique*, IIe série, IX, pp. 331-332.

P. 398, (*à renv. à la l.* 15).

22 bis. — Il est possible qu'Aldo fût un des évêques italiens dont Albert d'Aix (l. VIII, c. 41 [*Hist. occ. des crois.*, IV, 582]) signale l'arrivée à Antioche en mars 1101.

P. 421 (*à renv. à la l. 6 en rem.*).

1. — La confirmation par Richard II (1389, 27 juin) de la rente que les Teutoniques recevaient des rois d'Angleterre, doit avoir été accordée au retour d'une ambassade que ce prince avait envoyée l'année précédente à Marienberg, pour y conclure avec le grand-maître Conrad de Rotenstein un traité de commerce; le récit de cette ambassade se trouve dans les *Memoranda touching the city of York*, (ms. de la « Corporation of the City » d'York) f. 131 et s.; cf. *First report on the hist. mmss.*, p. 109.

POÈMES.

P. 548, l. 19-26.

A propos de Joseph d'Exeter, M. Hauréau a bien voulu me signaler le passage suivant de l'autobiographie de Gérald de Barry (Giraldus Cambrensis):

« Cum ad Angliam de Walliæ finibus tenderet archiepiscopus (Balduinus Cantua- » riensis, 1190] quidam de clericis suis pariter iter agentes, et de peregrinatione » Ierosolimitana coram ipso loquentes, interrogabant eum quis nobilem historiam » illam de terræ Palestinæ per principes nostros restauratione, et Saladini ac Sa- » racenorum per eosdem expugnatione, digne tractare posset: quibus ipse respondens » ait se bene providisse ac promptum habere qui historiam illam egregie tractaret. » Et cum instarent illi, quærendo quisnam esset, vertens se ad archidiaconum Giral- » dum, qui ad latus ipsius equitabat: « Hic est, inquit, qui prosaice tractabit, *et* » *nepos meus* IOSEPHUS *metrice*, quem et archidiacono adjungam ut ei serviat et in- » separabiliter adhæreat » (Giraldus Cambr., *De rebus a se gestis*, l. II, c. 20 [Gir. Cambr. *Opera*, ed. Brewer, I, 79]).

Si l'on admet avec le nouvel éditeur de Gérald, que notre Joseph d'Exeter ne fasse qu'un avec ce Joseph, neveu de Baudouin, originaire aussi d'Exeter, et que l'on tienne compte 1.° de ce fait que le poème perdu devait être dédié à Baudoin (Lelandus, *Comm. de SS. Brit.*, p. 238); 2.° du peu de renseignements que Leland nous a laissés sur le sujet véritable de l'œuvre de Joseph d'Exeter, on sera amené à douter que ce fût un récit de la première croisade. Ni cette assertion, ni le titre d'*Antiocheis*, ne se trouvent formellement, soit dans Leland, soit dans Camden: ils ont dû être imaginés par les bibliographes postérieurs.

En y voyant au contraire, une *Histoire de la IIIe croisade*, on s'expliquerait plus facilement ces paroles de Leland, très-obscures dans la première hypothèse:

« Dabat etiam (Iosephus Iscanus) animos scribendi: hinc odium in Saracenos et » sultanum Babyloniæ; hinc amor patrius erga Ricardum, Angliæ regem, qui illo » bello tot clarissimas victorias ipse clarior peperit, quot vix Cæsar unquam tam » brevi consecutus est. » (Lelandus, *l. c.*).

R.

INDEX

INDEX

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

Y.

Z.

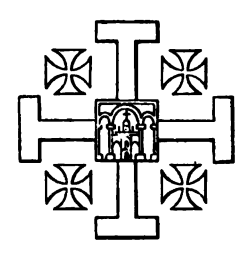
BIBLIOGRAPHIE

DE

L'ORIENT LATIN

I.

1878, 1879, 1880



PARIS
ERNEST LEROUX
28, rue Bonaparte

1881

La présente Bibliographie *n'est qu'un essai.*

Il a paru commode qu'elle fût divisée en trois parties :

Dans la première, on a rangé simplement, suivant l'ordre alphabétique, tous les titres de livres ou d'articles relatifs aux différents sujets, qui pouvaient à un degré quelconque intéresser l'Orient Latin.

Dans une seconde partie les huit périodiques, plus spécialement consacrés à ces sujets, ont été l'objet d'un dépouillement complet.

Enfin une troisième partie, très-courte, donne les articles cartographiques.

Les noms des auteurs qui figurent dans ces deux dernières parties, se retrouvent aussi, mais seulement mentionnés, dans la première. Enfin une classification par ordre de matières, renvoyant aux numéros des trois parties, permet d'établir la bibliographie d'un sujet particulier, sans lire ces trois parties in extenso.

Un certain nombre de renseignements font encore défaut: les prix, le nombre des pages des volumes, les noms des auteurs des récensions; il était préférable de ne point les donner pour quelques articles, dès l'instant que l'on ne pouvait les indiquer pour tous les autres. Bien des récensions et des mentions de tirage à part ont dû également échapper à des recherches pourtant consciencieuses.

Toutes ces lacunes pourront, il faut l'espérer, être comblées dans les bibliographies qui accompagneront les volumes suivants des Archives de l'Orient Latin. *Ces suites du travail actuel seront aussi moins pauvres en renseignements venus de plusieurs pays, qui n'ont rien ou presque rien fourni pour ce travail — l'Espagne, la Hollande, les pays Scandinaves et Slaves non Russes, la Hongrie — et en indications d'articles publiés dans des recueils, que les dépôts publics possèdent rarement complets ou ne sont point en mesure de communiquer à temps, comme les journaux illustrés, les organes des sociétés savantes locales, etc.*

Ce sera avec une vive gratitude que les Archives de l'Orient Latin *recevront désormais toutes les notices de ce genre, gratitude que je me fais un plaisir d'exprimer aujourd'hui à S. E. M. de* Khitrowo *pour la Russie, au docteur* R. Röhricht *pour l'Allemagne, au comte de* Marsy *pour la France et au chevalier* C. Desimoni *pour l'Italie.*

Une grande partie des recherches et dépouillements qu'a nécessités le présent travail, a été faite par M. Moïse Schwab, *employé au département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale de Paris; c'est également lui qui a rédigé les éclaircissements qui accompagnent quelques-uns des articles de la présente* Bibliographie. *Ces éclaircissements pourront être, dans l'avenir, plus nombreux et plus étendus.*



BIBLIOGRAPHIE

DE L'ORIENT LATIN

PUBLIÉS

EN

1878, 1879 ET 1880

A.

LIVRES ET ARTICLES DIVERS.

[1] ACOMINATUS (Michael) Choniates — Τὰ σοζώμενα (Publ. par M. Spyridion LAMBROS — Athènes, 1879-1880, 2 v. 8°.

V. *Journal des savants*, 1880, pp. 754-770; *Histor. Zeitschrift*, 1881, n. s., X, p. 554.

ABERLE (P.), v. *PÉRIODIQUES SPÉCIAUX*, VI.

ABOU-SCHAMA, v. *Quellenbeiträge.*

ADAMA van SCHELTEMA, v. MAC-GRIGOR.

[2] ADAMS (W. H.) — *Mount Sinaï, Petra and the Desert.* — London, Nelson, 1879, 8.°

[3] —— *The Jordan and its valley and the Dead Sea.* N. éd. — London, Nelson, 1880, 12.°

ÆNEAS SYLVIUS, v. VITEZ.

[4] AHLBERG (L.) — *Beskrifning öfver Palæstina vid Jesu tid, jemte en framställning om Esséerförbundet bland sudiska folket* (Manuskript för frimurare). 2.e éd. - Stockholm, Looström, 1887, 8°.

[5] *Aktenstücke* (*Venetianische*) *zur Geschichte von Bogislas X, Herzogs von Pommern, Reise nach Jerusalem im Jahre 1497*, her. v. Julius MÜLLER.

[*Baltische Studien*, 1879, XXIX, pp. 1-132. Tir. à p. (132 pp.)].

D'après les *Diarii* de Marino Sanudo le jeune.

ALBOUY (Abbé A.), v. *PÉRIODIQUES SPÉCIAUX*, V.

ALEXIUS I, v. COMNENUS.

ALFARO, v. IBO.

[6] ALLEAU (Th.) — *Le patriarcat de*

Jérusalem, son origine, etc. Ordre du Saint-Sépulcre. — Monaco, 1880, 8°.

V. *Annales de la Mission de N.-D. de Sion*, 1880, N° 14, pp. 49-54.

ALTEN (Baron von), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[7] Ἀλφάβητος τῆς ἀγάπης. *Das ABC der Liebe. Eine Sammlung rhodischer Liebeslieder; zum ersten male herausgegeben, metrisch übersetzt und mit einem Wörterbuche versehen, von* Wilhelm WAGNER. — Leipzig, 1879, 8°.

D'après le ms. de Londres, Additional 8241. La préface établit que ces chants rhodiens datent environ des années 1350 à 1453. V. TOJER (H. F.), dans le *Journ. of hellenic studies*, 1880, I, pp. 308-313.

ANDERMATT (A.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II, V.

ANDREWS (W.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

ANDRIEUX (Fr. Martin), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[8] ANGLURE. — *Le saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure* (1395), publié par Fr. BONNARDOT et Aug. LONGNON. — Paris, Didot, 1880, 8°.

Publication de la Société des anciens textes français. Cf. *Polybiblion*, 1880, XXIX, pag. 250.

ANNA v. COMNENA.

[9] *Antiquities from Cyprus.*

[*Athenæum*, 26 juin 1880].

[10] ANTONIN (Archimandrite) — *Comment le D.r Sepp a découvert un ancien temple de Baal entre Jérusalem et Bethléem.*

[*Journal* (russe) *de l'Académie relig. de Kiew*, 1878].

[11] *Aperçu rapide sur l'île de Chypre; rôle actuel, transformation, histoire; esquisse géographique de la nouvelle colonie anglaise* (Carte).

[*Bulletin de la Soc. Languedocienne de géogr.*, 1879, I, pp. 207-231, 320-348. — Tir. à part. (97 pp.)].

[12] APPEL. — *Ueber die Samaritaner.*

[*Jüd. Liter.-Blatt*, 1878, VII, pp. 14-18].

ARABANTINOS, v. Συλλογή.

[13] ARGYROPOULOS — *Notice sur la collection de monnaies des croisades exposées au Trocadéro par M. Lambros.*

[*Annuaire de la Soc. de numism. de Paris*, 1880, VIII, pp. 425-429].

[14] ARIOSTO (Alessandro) — *Viaggio nella Siria, nella Palestina e nell' Egitto, fatto dal 1475 al 1478, da fra Alessandro Ariosto*, e pubblicato ora per la prima volta dal prof. Giuseppe FERRARO. — Ferrara, 1878, 16.°

Tiré à 100 ex., non mis dans le commerce.

ATKINSON (Edward), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

AUGUSTIN (P.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

AVERSA (Philippus de), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

AVRIL (Adolphe d'), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

[15] AYRY-WANK — *Le temple du S. Sépulcre à Jérusalem.*

[*Illustration universelle* (russe), 1878, n. 16].

[16] BAARTS (Pastor) — *Brief aus Beirut* (18 mars 1878). *Ueber die Lage in Syrien.*

[*Neueste Nachrichten aus dem Morgenlande*, IV, 1878, pp. 33-43].

[17] —— *Evangelische Missionsarbeit in Beirut.*

[*Neueste Nachr. aus dem Morgenlande*, V, 1879, pp. 119-141. — Reproduit dans: *Warte des Tempels*, 1879, n. 1, 11, 12].

[18] —— *Die Tropfsteinhöhlen des Hundsflusses bei Beirut.*

[*Neueste Nachr. aus dem Morgenlande*, 1879, V, pp. 33-38].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI, VII.

BACKER (L. de), v. RUBROUK.

[19] BÆDEKER (K.) — *Palästina und Syrien, Handbuch für Reisende*; 2.e édit. — Leipzig, Bædeker, 1880, 8° (18 cartes, 40 plans, 10 vues).

La 1.e édition de cette œuvre, dûe au prof. SOCIN, remonte à 1875. V. K. Furrer, d. la *Zeitschr. d. D. P. V.*, 1880, pp. 244-246.

[20] BAKER (Sir Samuel WHITE-) — *Cyprus as I saw it in 1879.* — London, Macmillan 1879, 8.°

[21] — *Cyprus im J. 1879*, aus dem Englischen von R. OBERLÄNDER. — Leipzig, Brockhaus, 1880, 8.° (Carte).

[22] BARKER (B. B.) — *Syria and Egypt under the last five sultans of Turkey, being experiences during fifty years, chiefly from his letters and journals.* Edited by his son Edward B. B. — London, 1878, 2 vol. 8°.

[23] BARTLETT (S. C.) — *From Egypt to Palestine, trough Sinaï, the wilderness and the south country; observations of a journey made with special reference to the history of the Israelites.* — New-York, Harper, 1879, 8.° (Cartes et bois).

V. *Bibliotheca sacra*, juill. 1879.

BATSON-JOYNER (M.rs A.), v. LÖHER.

[24] BAUDICOURT (L. de) — *La France au Liban.* — Paris, Challamel, 1879, gr. 18.°

[25] BAUTE (J.) — *Erinnerungen an das heilige Land.* — Osnabrück, G. Veith, 1879, 8.° (Vues de Jaffa, Bethléem, Nazareth et Jérusalem).

BAYARD, v. TAYLOR.

BEAUDOIN, v. POTTIER.

[26] BEDFORD (Rev. W. K. R.). — *Gleanings from Malta.* — London, Harrison, 1880, 8°.

Publication de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem (Langue anglaise).

[27] BEKE (D.r Ch.) — *Discovery of mount Sinai in Arabia and of Midian, a narrative of the late D.r Charles Beke*; edited by Mrs BEKE. — London, Trübner, 1878, 8.°

M. Beke cherche à placer le Sinaï près de Baghir, ou du Djebel el-Nour, à l'entrée de l'Arabie, au-dessus d'Aqaba. V. *Saturday review*, 28 sept. 1878, p. 409; *Geographical magazine*, août 1878, p. 216.

[28] BELGRANO (Luigi) — *La prise d'Alexandrie de Guillaume de Machaut* (Recensione).

[*Giornale Ligustico*, 1878, pp. 79-80].

— V. *Documenti.*

BELLENGER, v. MARCO POLO,

BELLONI, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II, III.

[29] BENIZÉLOS (Th. B.) — Περὶ τῆς αἰτίας τῆς ὑπὸ τῶν Λατίνων ἁλώσεως τῆς Κωνσταντινουπόλεως.

['Αθηναῖον, 1878, VII, pp. 425-448, 1879, VIII, pp. 67-96].

[30] BERG (Von) — *Der Maltheserorden und seine Beziehungen zu Russland.* — Riga, Kymmel, 1879, 8.°

Étude sans valeur; v. *Liter. Centralblatt*, 4 juin 1881; *Wochenbl. d. Joh. Ordens*, 1879, pp. 279-287.

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, VII.

[31] BERNARDI (Jacopo) — *Viaggio in Terra Santa.* — Treviso, Turazza, 1879, 16.°.

[32] BERTOU (Comte de) — *Note sur la topographie de Tyr.*

[*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et B. L.*, 1880, 4.e s., VIII, pp. 350-351].

[33] BESCHERELLE aîné — *Les grands guerriers des croisades, augmenté d'un précis historique des croisades.* — Limoges, Ardant, 1878, 8°.

Réimpression d'un livre de prix.

BESWICK (S.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, *IV.*

[34] BEVING. — *La principauté d'Achaïe*

et de Morée (1204-1430), *étude historique.* — Bruxelles, Muquart, 1879, 8°.

V. *Revue générale*, 1880, XXXII, pp. 294-300.

[35] *Beyrout.*

[*Saturday review*, 11 sept. 1880].

BIRCH (W. F.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

BLAAS (C. M.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

[36] BLANCARD (L.) et SAUVAIRE (H.) — *Le besant d'or sarrazinas pendant les croisades; étude comparée sur les monnaies d'or, arabes et d'imitation arabe, frappées en Égypte et en Syrie aux XIIe et XIIIe siècles*, *par* L. BLANCARD; *suivi de la table des poids de 300 dinars fathimites, dressée par* H. SAUVAIRE. — Marseille, 1880, 8.° (Fig. et pl.).

[37] BLERZY (H.) — *Les mines d'or du pays de Madian.*

[*La Nature*, 15 juin 1878,].

[38] BLUNT (Lady Anna) — *The Bedouin tribes of the Euphrates, edited with a preface and some account of the Arabs and their horses*, by W. S. B. — London, Murray, 1879, 2 vol. 8°.

V. *Athenæum*, 1 mars 1879, et *Academy*, 15 mars 1879.

[39] BOISSIER (G.) — *Les villes inconnues de la Syrie.*

[*Revue des Deux-mondes*, 1.er janv. 1878, pp. 64-90].

Analyse des livres du marquis de Vogüé. « *Architecture civile et religieuse de la Syrie* » et « *Inscriptions sémitiques* », ainsi que du *Recueil d'inscr. grecques et latines de l'Asie* de M. Waddington. Esquisse rapide du christianisme en Syrie.

[40] BONAR (A. A.) et MAC-CHEYNE — *Narrative of a visit to the Holy Land.* N. éd. — Edinburgh, Oliphant, 1878, 8°.

BONNARDOT (Fr.), v. ANGLURE.

[41] BONNELIÈRE (Abbé F.) — *Souvenirs de mon pèlerinage en Terre Sainte. Caravane de 1878.* — Rennes, Valar; Paris, Périsse, 1879, 8.° (Carte de la Palestine et plan de Jérusalem).

[42] *Books relating to Cyprus.*

[*The bookseller*, 6 août 1878, pp. 681-808].

Indication d'environ 60 articles, se rapportant à Chypre de 1572 à 1878.

[43] BORCHARDT (H.) — *Das todte Meer.*

[*Die Natur*, 1878, n° 24].

[44] BOSCAWEN (W. St. CHAD-) — *The early history of Cyprus.*

[*Athenæum*, 20 juill. 1878].

[45] —— *Syrian topography.*

[*Athenæum*, 28 sept. 1878, p. 406].

D'après les sources assyriennes découvertes par M. Rassam.

[46] —— *The monuments and inscriptions on the rocks on the Nahr el-Kelb, Syria.*

[*Proceedings of the biblical archeological society*, 1879-1880, pp. 27-28].

[47] BÖTTGER (Gustav) — *Topographisch-historisches Lexikon zu den Schriften des Flavius Josephus.* — Leipzig, Fernau, 1879, 8.°

Nombreuses lacunes.

[48] BÖTTGER (Dr Oskar) — *Die Reptilien und Amphibien von Syrien, Palästina und Cypern.*

[*Jahresbericht der Senkenbergischen naturforschenden Gesellschaft*, 1879-1880. Tir. à p., (Frankfurt-a-M., iv-85 pp., 4°.)].

BOUCHET, v, *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[49] BOURDAIS (Abbé) — *Le Paradis terrestre et le Jardin fermé* (Hébron).

[*Univers*, 11 et 13 sept. 1879; *Terre Sainte*, 1er janv. 1880].

BRACCO (Mgr), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II, III.

BRAMMERTZ, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

BRASSELMANN (J. C.), v. *CARTES.*

[50] BRASSEY. (M^rs) — *My journal in the Holy Land.*

[*Fraser's magazine*, sept., oct., déc. 1878].

[51] — *Cyprus and Constantinople.*

[*Academy*, 10 janv. 1880].

[52] — *Sunshine and storm in the east, or cruises to Cyprus and Constantinople.* — London, Longmans, 1880, 8°.

[53] *Briefe aus Palästina.*

[*Deutsche Warte*, publiée à Chicago, 13 et 20 févr., 29 mai, 19 et 26 juin. 1879].

[54] BROWN (S.) — *Three months in Cyprus during the winter of* 1878-1879. *A paper read at the meeting of the British Association at Sheffield*, 25 august 1879. — London, Stanford, 1879, 8.°

BRUUN (Fr.), v. SCHILDTBERGER.

BUCHAN-TELFER, v. SCHILDTBERGER.

[55] BUCHAN (A.) — *The climate of Cyprus.*

[*Journ. of Scott. meteor. Society*, 1878, XL, pp. 189-193].

[56] BURCARDUS DE MONTE SION — *Liber de descriptione Terræ Sanctæ* (Textus conferendus), ed. W. A. NEUMANN. — Genevæ, Fick, s. a. [1880], 4.°

[57] BURTON (Isabel) — *The inner life of Syria, Palestine and the Holy Land.* — London, Paul, 1879, 8.° (Planches).

V. *Triester Zeit.*, 14 mai 1878; Petermann's *Mittheil.*, 1878, p. 274; *Œsterr. Monatschr. f. d. Orient*, 15 mars 1879.

[58] BURTON (R. F.) — *Expédition dans le pays de Midian.*

[*Moniteur égyptien*, 30 avril 1878].

[59] — *Itineraries of the second khedivial expedition; memoir explaining of the new map of Midian made by the Egiptians staff-officiers* (Carte).

[*Journ. of the roy. geogr. Society*, 1879, XLIX, pp. 1-150].

[60] — *Gold mines of Midian and the ruined Midian-cities. A fortnight tour in Arabia.* — London, K. Paul, 1878, 8.° - (2e éd. la même année) (Carte).

[61] — *Forschungsreise in Midian.*

[*Globus*, 1878, XXXIII, pp. 375 et s.].

[62] — *The land of Midian revisited.* — London, K. Paul, 1879, 2 vol. 8.° (Carte et bois).

Version italienne dans le *Cosmos*, V, 1879, pp. 41-46 et 173-179. V. *Globus*, 1879, XXXV, pp. 282-285, 295-298.

[63] BUSSCHE (Émile van den) - *Une question d'Orient au Moyen-âge. Documents inédits et notes pour servir à l'histoire du commerce de la Flandre avec le Levant.* — Bruges, 1878, gr. 8°.

[*La Flandre*, mai-juin 1878, IX, pp. 187-230 — Tir. à p. (48 pp., 8°)].

[64] — *Les Arméniens eurent-ils du XIVe au XVIe siècle des rapports commerciaux avec la Flandre et particulièrement avec Bruges?*

[*La Flandre*, janv. 1880, XI, pp. 1-36].

[65] C. (L.) — *L'île de Chypre.*

[*Le Temps*, 25 juillet 1878 — reproduit dans l'*Année géographique*, IIe série, III, pp. 269-278].

[66] CAHUN (Léon) — *Les Ansariés.*

[*Tour du Monde*, 13 et 20 déc. 1879, XXXVIII, pp. 368-384 et 385-400. — Trad. dans le *Globus*, 1880, XXXVII, n. 22].

[67] CALLEJON Y ASME (Jose) — *Influencia que las cruzadas ezercieron en la sociedad.*

[*Revista de Canarias*, nov. 1879, I, pp. 337-338 et 361-363].

CANUL DE CHIZY, v. ROSCHE.

[68] CAPITAINE (H.) — *Chypre.*
[*Exploration*, 1878, p. 380 et s.].

CAREY (L. Col.), v, *CARTES.*

[69] *Cartography of Cyprus.*
[*Athenæum*, 20 juill. 1878, pp. 84-85].

[70] CASSEL (P.) — *Cypern. Eine Abhandlung.* - Berlin, Rothberger, 1879, 8°.

[71] —— *Vom Nil zum Ganges. Wanderungen in die orientalische Welt.* — Berlin, Hoffmann, 1880.

[72] *Causes (De quelques) ignorées des croisades.*
[Honorii III *Opera*, t. III (*Biblioth. patristica M. Ævi*, III, pp. 895 et s.)].

[73] CECCALDI (G. COLONNA-) — *Le monument de Sarba et le site de Palæbyblos.*
[*Revue archéol.*, 1878, XXXV, pp. 1 et s.].

[74] CESNOLA (Louis PALMA di) — *Cyprus, its ancient titles, tombs and temples. A narrative of researches and excavations during ten years residence as American consul on that island.* — London, Murray, 1878, 4° (Cartes et planches).
V. *Athenæum*, 5 janv. 1878.

[75] —— *Cypern, seine alten Städte, Gräber und Tempel. Bericht über 10-jährige Forschungen und Ausgrabungen auf der Insel.* Autorisirte deutsche Bearbeitung, von Ludw. STERN, mit einleitendem Vorwort von Georg EBERS. — Iena, Costenoble, 1879, 8.° (500 bois, 108 pl., 2 cartes).
V. *Liter. Centralblatt*, 1880, n. 15.

CHAD, v. BOSCAWEN.

[76] CHAIX (P.) — *L'île de Chypre.* (Carte).
[*Globe* (Genève), 1880, pp. 105-113].

[77] CHAPLIN (Th.) — *Note on the population of Jerusalem during the siege of Titus.*
[*Athenæum*, 23 févr. 1878, p. 255].
Démontre que la capitale palestinienne a bien pu contenir alors 250,000 âmes.

CHARLES (Fr.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

[78] CHARMASSE (Anat. de) — *État des possessions des Templiers et des Hospitaliers en Mâconnais, Charollais, Lyonnais, Forez, et partie de la Bourgogne d'après une enquête de 1333.*
[*Mém. de la Soc. Éduenne*, 1878, VII, pp. 105-148].

[79] *Chartes de Terre Sainte provenant de l'abbaye de N.-D. de Josaphat*, publ. par Fr. DELABORDE. — Paris, E. Thorin, 1880, 8.° (2 fac-similés).
[N.° 19 des *Publications de l'École française de Rome*].
Voir *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. et B. L.* 1878, p. 81; *Polybiblion*, déc. 1880; *Bull. crit. d'histoire*, 1880, I, pp. 302-306; *Bibl. de l'É. des ch.*, 1880, XLII, pp. 16-18; *Hist. Zeitsch.*, 1881, n. s., X, pp. 560-561.

[80] CHÂTEAUBRIAND — *Abrégé de l'itinéraire de Paris à Jérusalem;* à l'usage de la jeunesse, par l'abbé LAURENT. — Limoges, Ardant, 1878, 8.°, (Gravures).

[81] CHÂTEL (Fr. Arsène de) — *Souvenirs d'un pèlerinage en Terre Sainte.*
[*Annales Franciscaines*, 1878, X, pp. 19-25, 46-57, 75-80, 114-120, 136-142, 173-179, 205-212].

CHEHAB (Prof. J. M.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

[82] *Chemin de fer projeté de Jaffa à Jérusalem.*
[*La Néva* (russe), 1879, n. 177].

[83] CHÉON (De) — *L'île de Chypre et la république française au Congrès de Berlin.* — Paris, Dentu, 1878, 8.°

CHESTER, v. GREVILLE.

[84] Chevalier (Abbé Ulysse) — *Les publications de la Société de l'Orient Latin.*

[*Lettres chrétiennes*, sept.-oct., 1880, II, pp. 478-486 — Tir. à part (8 pp.)].

[85] Chevalier-Lagénissière. *Histoire de l'évêché de Bethléem (Paris, 1872, 8°) — Compte-rendu.*

[*Revue critique*, 13 sept. 1880, n. s., X, pp. 206-207].

[86] Chevarrier — *Inscriptions trouvées à Jaffa.*

[*Académie des Inscriptions et B. L., Comptes-rendus*, 1879, pp. 220 et 224].

[87] Chorlton (M.) — *Love in Cyprus.* — London, Moxon, 1880, 12.°

[88] Ciampi (J.) — *Pietro delle Valle, il pellegrino.*

[*R. Academia dei Lincei. Scienze morale*, 15 déc. 1878; *Nuova Antologia*, 1879, 2e s., XVII, pp. 221-241 et 442-462; XVIII, pp. 91-126 et 463-491].

[89] C[ipolla (C.)] — *Ricerche sulla tomba del doge Enrico Dandolo a Constantinopoli.*

[*Archivio Veneto*, XIX, 1880, pp. 357-359].

[90] Claretta — *Roberto di Durazzo e la famiglia di Jacopo di Savoia, principe d'Acaia.*

[*Atti dell'Academia di Torino*, 1880, XV, pp. 743-770. Tir. à p. (27 pp.)].

[91] Clarke — *Cyprus, past and present.* — London, Moxon, 1878, 8.°

Cf. *Athenæum*, 26 oct. 1878.

[92] Clermont-Ganneau — *La stèle de Mésa, roi de Moab*, édit. complète avec les fac-simile de l'inscription. — Paris, Leroux, 1878, fol.°.

[93] —— *Matériaux inédits pour servir à l'histoire des croisades.*

[*Musée archéologique*, II, 1878, pp. 238-278 — Tir. à part (42 pp.)].

[94] —— *The veil of the temple of Jerusalem at Olympia.*

[*Athenæum*, 9 mars 1878; *Statements* 1878, pp. 79-81, trad. dans les *Ann. de philosophie chrét.*, août 1878].

[95] —— *The Moabite pottery.*

[*Athenæum*, 23 févr. et 23 mars 1878].

[96] —— *Ossuaire juif de Joseph fils de Jean* (Fac-simile).

[*Revue archéologique*, nov. 1878, pp. 305-311].

Traite des inscriptions antiques qui se trouvent dans le vieux cimetière si intéressant de Jaffa.

[97] —— *Pommeau de dague recueilli à Naplouse.*

[*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1878, p. 194].

[98] —— *Inscribed mosaic found upon the Mount of Olives.*

[*Athenæum*, 7 sept. 1878].

[99] —— *Une inscription arabe de Bosra.*

[*Académie des Inscr. et B. L., Comptes-rendus*, 1878, p. 85. *Journal asiatique*, Juill.-Déc. 1877, pp. 518-526. Tir. à part (11 pp.)].

[100] —— *Une épitaphe judéo-grecque de Jaffa.*

[*Revue archéolog.*, 1878, pp. 312-316].

[101] —— *L'authenticité du S. Sépulcre et le tombeau de Joseph d'Arimathie.* — Paris, Leroux, 1878, 8.°

Cf. *Athenæum*, 24 août 1878, pp. 234-235; *Terre-Sainte*, 1er janv. et 1er mai 1878.

[102] —— *Notice sur le tombeau des Prophètes.*

[*Académie des Insc. et B. L., Comptes-rendus*, 1878, pp. 12-13].

[103] —— *La pierre de Bethphagé, fresques et inscriptions des croisés récemment découvertes auprès de Jérusalem.*

[*Acad. des Insc. et B. L., Comptes-

rendus, 1878, pp. 47-51; *Terre-Sainte*, 1er avril 1879 (Bois)].

[104] — *Épigraphie juive et judéo-hellénique.*

[*Revue archéol.*, 1879].

V. le compte-rendu de M. B. de Meynard, *Ibid.*, pp. 86-87.

[105] — *Notice sur une série de petits ossuaires juifs trouvés en Palestine.*

[*Revue archéol.*, 1879, pp. 99, 100, 102, 103].

V. les observations de M. Derenbourg, *Ibid.*, p. 109.

— V. PÉRIOD. SPÉC., IV, V.

[106] *Cœlesiria* (*La*). (Carte).

[*Esploratore*, nov. 1879 et janv. 1880].

COLOMBO (Erizzo), v. POLO.

COLONNA, v. CECCALDI.

[107] COMNENA (Anna) — *Alexiadis libri XV.* Édidit Ludovicus SCHOPENIUS. — Vol. II; libri X-XV. Rec. L. Schopenii interpretationem latinam subjecit, P. Possini glossarium, C. Ducangii commentarios, indices addidit Aug. REIFFERSCHEID. — Bonn, Weber, 1878, 8°. (4 pl.).

[*Corpus scriptorum hist. Byzantinæ*, XLIX].

[108] COMNENUS (Alexius I), Romanorum imperator — *Ad Robertum, Flandriæ comitem, epistola* (*spuria*), ed. RIANT. — Paris, Leroux, 1879, 8.° (Fac-simile).

V. *Liter. Centralblatt*, 1879, pp. 832-834; *Bibl. de l'É. des Ch.*, 1879, XL, p. 466; *Revue crit.*, 1879, II, pp. 379-388; *Journal* (russe) *du min. de l'Instr. publ.*, 1880, IV, pp. 223-261; *Parnassos*, 1880, IV, pp. 89-96; *Bull. de corr. Hellénique*, 1880, IV, pp. 24-29; *Républ. franç.*, 3 août 1880; *Français*, 28 oct. 1880; *Polybiblion*, déc. 1880; *Jahresb. d. Geschichtswiss.*, 1879, II, pp. 235, 250, 253; Kugler, *Gesch. d. Kreuzz.*, pp. 433-436.

[109] CONDER (C. R.) — *The Moabite pottery.*

[*Athenæum*, 23 févr. et 23 mars 1878].

[110] — *The colonisation of Palestine.* I. *The present condition of the country.* II. *Previous attempts of colonisation.* III. *The proper method.*

[*Jewish chronicle*, 25 oct., 1er et 8 nov. 1878].

Reproduit dans les *Statements*, 1879 pp. 6-15 et traduit dans la *Terre Sainte*, 1879, n. 12-14.

[111] — *Galilea.*

[*Encyclopedia britannica*, 1878, tome X, pp. 27-30].

[112] — *Discovesy of a statue a Gaza.*

[*Pall Mall gazette*, 11 nov. 1879; *Statements*, 1880, pp. 7-9].

[113] — *Judas Maccabæus and the jewish war of independance.* — London, Marcus Ward, 1879, 8°.

V. *Athenæum*, 23 août 1879.

[114] — *Tent work in Palestine. A record of discovery and adventure.* Published for the committee of the Palestine exploration fund. With illustr. by J. W. WHYMPER. N. éd. — London, Bentley, 1879, 2 v. 8.°

Ces deux volumes contiennent le récit personnel du chef de l'expédition anglaise pour la triangulation de la Palestine en deçà du Jourdain. Sur l'ensemble, qui comprendra un total de 6000 milles anglaises, le lieut. Conder en a mesuré 4700, et le reste a été achevé, peu après, par le lieut. Kitchener. Voir *Statements*, 1878, pp. 114-123 (Extraits); *Zeitschrift d. D. P. V.*, 1879, II, pp. 172-180; *Athenæum*, 3 août 1878; *Academy*, 17 août 1879, p. 155; *Univers* 26 juill. et 26 sept. 1880; *Terre Sainte*, 15 oct., 1er et 15 nov., 1er déc. 1880.

[115] — *Volledige beschrijving van het Heilige Land.* Uit het Engelsch vertaald door C. M. A. DOUGLAS — Hertogenbosch, W. K. Schneider, 1879-1880, 2 v. 8.° (29 gr. et 3 cartes).

V. *Theol. Tijdschrift*, 1880, XIV, p. 369.

[116] — *Die Beduinen Palæstinas.*

[*Globus*, 1879, XXXV, n. 16].

[117] — *The tombs of the kings of Judah.*

[*Athenæum*, 27 déc. 1879, p. 850].

L'auteur place ces tombeaux dans les nouveaux *Kokim* de la rotonde du S. Sépulcre.

[118] — *A handbook to the Bible, being a guide to the Holy Scriptures, derived from ancient monuments and modern explorations.* — London, Longmans, 1879, 8.° — 2° éd., Ibid., 1880, 8°.

V. *Athenæum*, 24 janv. 1880; *Academy*, 30 déc. 1879.

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV; *CARTES.*

[119] COOKE (Colonel) — *Letter on the Palestine.*

[*Jewisch chronicle*, 16 janv. 1880].

— V. *CARTES.*

[120] COQUEREL (A.) fils. — *La Galilée, feuillets détachés d'un carnet de voyage.* — Paris, 1878, 12.°

[Publié en partie par la *Revue des Deux-mondes*, 15 sept. 1870].

CORNEAU (R. P.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

[121] COURTIVRON (de) — *Bassin oriental de la mer Méditerranée. Première partie: Rhodes, Chypre, Caramanie et Syrie (des îles Saria et Scarpanto à El-Arish).* Trad. du *Mediterranean Pilot*, — Paris, Challamel, 1880, 8.°

CRENNEVILLE, v. FOLLIOT.

[122] *Croisade (La) de Constantinople et son influence sur le développement du commerce de l'Europe dans le Levant.* — Bar-le-Duc, 1879, 8°.

Amplification sans valeur.

[123] *Croisades (Les) de s. Louis.* N. éd., — Bar-le-Duc, 1879, 8°.

[124] *Croisades (Les premières) et le royaume chrétien de Jérusalem.* — Bar-le-Duc, 1879, 8°.

CURT-COMBES, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

[125] CUST (R. NEEDHAM-) — *A tour in Palestine.*

[*Linguistic and Oriental essays* (London, 1880, 8°), n. IX, pp. 252-288].

[126] *Cypern.* I. *Natürliche Verhältnisse u. Landescultur.* II. *Topographie.*

[*Globus*, 1878, XXXIII, pp. 105-108 et 125-128].

[127] CYPRIANO da TREVISO — *La vraie forme primitive et actuelle du S. Sépulcre*, traduit par l'abbé LAURENT DE S. AIGNAN. — Paris, 1879, Libr. des LL. SS., 8° (Planches).

Traduit dans *Das H. Land*, 1870, XXIII, pp. 119-126, 154-160.

— V. QUARESMIUS; *PÉRIOD. SPÉC.*, II,

CYPRIENNE (Sœur), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

[128] *Cyprus*, (Journal hebdom. anglo-grec, d'agriculture et de commerce).

Le n° 1 a paru à Larnaca, le 29 août 1878.

[129] — *Cyprus, its value and importance to England.* — London, 1878, 8°. (Carte).

[130] *Cyprus and Asiatic Turkey, a handy general description, from « the English cyclopædia ».* — London, Bradbury, 1878, 12.° (Carte).

[131] *Cyprus, our new conquest, past and present.* — London, Moxon, 1878, 12°.

[132] *Cyprus.*

[*Nautical magaz.*, 1878, p. 792].

[133] DALRYMPLE (G. E.) — *The syrian great eastern railway to India.* — London, Skeffington, 1878, 8°.

[134] DANCOISNE (Abbé) — *Notice biographique sur Garin, archevêque de Thessalonique*, 1208.

[*Bull. de la Société des sciences et lettres de Douai*, 1879, 2.e s., XIV, pp. 308-310].

[135] DANIEL (Abbé M.) — *Exploration géographique de la Palestine.*

[*Univers*, 26 juillet 1880. — *Terre-Sainte*, 1er sept. 1880].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

DANIELL, v. FORSTER.

DAVIDSON, v. THAIN.

[136] *Découverte (Une) archéologique à Jérusalem.*

[*Bibliothèque historique* (russe), 1879, n. 3, pp. 15-16].

DELABORDE (Fr.), v. *Chartes.*

[137] DELAPORTE (A.) — *Les croisades et le pays latin de Jérusalem.* — Limoges et Paris, Ardant, 1878, 8°. (Grav.).

[138] DELAVILLE — *Le premier roi de Jérusalem.* — Limoges, Barbou, 1880, 12.°.

[139] DELAVILLE LE ROULX — *Un anti-grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, arbitre de la paix conclue entre Jean Galéas Visconti et la république de Florence* (1391-1392).

[*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1879, XL, pp. 525-544. Tir. à p. (P., 1880, 24 pp.)].

[140] — *L'hôpital des Bretons à S. Jean d'Acre au XIIIe siècle.* — Nantes, 1880, 8.° (16 pp.).

Publié par la Société des bibliophiles bretons.

— V. HERQUET.

DELISLE (L.), v. *Récit.*

[141] DERENBOURG (J.) — *Explication sur le lieu de Bethphagé.*

[*Académie des Inscriptions et B. L., Comptes-rendus*, 1878, p. 51].

[142] — *Sur un cachet hébraïque trouvé en Palestine.*

[*Ibid.*, pp. 148, et 168-171, et 1879, p. 100].

[143] — *Notes sur la guerre de Bar-Kozéba et ses suites.*

[*Mélanges publiés par l'École des hautes études*, pp. 157-173, 1878. Tir. à p. (17 pp.)].

[144] DESCHAMPS (Abbé) — *La relique de s. Étienne rapportée de Constantinople à Châlons-s.-Marne, par Nivelon, évêque de Soissons* (Fac-simile et 2 pl. color.).

[*Revue de Champagne et de Brie*, juill. 1879. Tir. à p. (52 pp.)].

DESCHAMPS (H.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

[145] DESIMONI (Ch.r Cornelio) — *Il marchese Bonifazio di Monferrato ed i trovatori alla corte di lui.*

[*Giornale Ligustico*, 1878, V, pp. 241-271. Tir. à p. (104 pp.)].

[146] — *Due documenti di un marchese Arduino, crociato nel 1184-1185.*

[*Giornale Ligustico*, 1878, V, pp. 341-344].

[147] — *Documenti Orientali e charte nautiche negli archivi Toscani.*

[*Giornale Ligustico*, 1878, pp. 403-408. Tir. à p. (5 pp.)].

[148] — *La prise d'Alexandrie par Guillaume de Machaut* (Rendiconto).

[*Archiv. St. Italiano*, 1878, I, pp. 310-315. Tir. à p. (6 pp.)].

[149] — Heyd. *Contribuzioni alla storia del commercio del Levante nel XIV secolo.*

[*Archivio st. Italiano*, 1878, IV, s. I, pp. 297-310. Tir. à p. (14 pp.)].

Compte-rendu de Heyd, *Beiträge zur Geschichte der Levante-Handels im XIV Iahrhund.* (Stuttgart, Karl Aue, 1877, 4°).

[150] —— *Impresa di Megollo Lercari a Trebisonda, s. XIV.*

[*Atti della soc. Lig. di st. patria*, XIII, 1879, pp. 495-536. Tir. à p. (44 pp)].

—— V. *Documenti.*

[151] DESLÉE — *Une excursion dans le Liban.*

[*Précis historiques (belges)*, août 1878].

[152] *Diplomatarium veneto-Levantinum, sive acta et diplomata res venetas, græcas atque Levantis illustrantia*, 1300-1350. Edidit G. M. THOMAS. — Venetiis, 1880, 4°.

[*Monumenti storici publicati dalla R. Deputazione veneta di storia patria*, t. V].

Recueil de la plus haute importance: fait suite aux *Urkunden zur Geschichte Venedigs*, publiés par Tafel et Thomas. Cf. *Archiv. Veneto*, 1880, app., p. 33; *Rassegna settim.*, 26 juin 1881.

[153] *Dissertation historique et scientifique relative à l'emplacement d'Emmaüs.* — Florence, Typogr. coop., 1880, 8°.

[154] DIXON. — *British Cyprus.* — London, Chapman, 1879, 8°.

V. *Athenæum*, 1 mars 1879.

—— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[155] *Documenti intorno ad alcuni dinasti dell' Arcipelago. I Gattilusii di Metellino* (Pubbl. da Corn. DESIMONI e Luigi BELGRANO).

[*Giornale Ligustico*, 1878, V, pp. 345-372].

Le commencement de ce travail intéressant a paru dans le même recueil, 1874, pp. 81-90, 217-221; 1875, pp. 86-93, 292-297; 1876, pp. 313-316.

[156] *Documenti riguardanti la costituzione di una lega contro il Turco nel* 1481, pub. da GRASSO (Giac.). — Genova, 1880, 8°.

[*Giornale Ligustico*, 1879, VI, pp. 321-394. Tir. à p. (76 pp.)].

[157] *Documenti sulle relazioni delle città Toscane coll' Oriente e coi Turchi nel Medio Evo*, pubblicati dal prof. G. MÜLLER. — Firenze, 1879, 4°.

Collection de 300 pièces, recueillie pour la *Regia deputazione di Toscana*; intéresse l'histoire du commerce de cette province avec l'Orient, et en particulier avec la Terre Sainte, de 1108 à 1532; très-savante préface. V. *Polybiblion*, déc. 1880; *Arch. st. Ital.* 1880, n. 1; *Jahresber. d. Geschichtswiss.*, II, pp. 249-250

[158] DORZEWSKI (Casimir) — *Zapiski i wrazenia z podrozy do Ziemi Swietej i Egiptu.* — Gnesen, 1878, 8.°

Notices et impressions d'un voyage fait en Terre Sainte et en Égypte en 1872.

DOUGLAS (C. M. A.), v. CONDER (C. R.).

[159] DOZON (A.) — *Commerce de l'île de Chypre.*

[*Bull. consulaire français*, 1880, n. 6].

[160] DRIOU (A.) — *Jérusalem et la Terre Sainte. Description des Lieux Saints illustrés par les apôtres* (Planches). — Limoges, Ardant, 1879, 8°.

[161] DU BOURG (A.) — *Pexiora (Puysubran), commanderie de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.*

[*Mémoires de la Société archéol. du Midi de la France*, 1880, XI, pp. 399-409].

Fondation, datant de l'an 1100, dont l'acte est reproduit en appendice, pp. 407-408.

[162] DUBY (J. E.) — *Bulletin des plus récentes publications d'archéologie et de géographie sacrées: I. Les enseignements des catacombes. II. Exploration de la Palestine.*

[*Revue théologique*, janv. 1879, pp. 261-288].

[163] —— *Le Sinaï.*

[*Revue théolog.*, oct. 1880, pp. 374-396].

Bibliographie d'ouvrages sur le Sinaï.

[164] DUNN (L. A.) — *Footprints of*

the Redeemer in recent researches in the Holy Land. — Desmoines (Iowa), Mills, 1880, 12.°.

[165] DYKES (J. Oswald) — *From Jerusalem to Antioch*, 3.e éd. — London, Hodder, 1880, 8°.

[166] EADIE (John) — *Scripture illustrations, from the domestic life of the Jews and other eastern nations.* — London, Collins, 1878, 8°.

V. *Academy*, 3 août 1878, p. 111.

[167] *East and West, or a tour through Europe and the Holy Land.* — London, Cassels, 1878, 8°.

V. *Academy*, 25 mai 1878, p. 459.

[168] EGLI — *Areal der grossen Jordan-Seen.*

[*Zeitschrift f. wiss. Geographie*, I, 1880, p. 183].

[169] EHRMANN — *Aus Palästina u. Babylon. Eine Sammlung von Sagen, Legenden, Allegorien, etc., aus Talmud u. Midrasch.* — Wien, Hölder, 1878, 8°.

V. *Liter. Centralblatt*, 24 avril 1880.

[170] ÉLÉONSKI (N.) — *La Terre-Sainte.*

[*Lecture salutaire* (russe), 1878, n. 3-4].

[171] —— *Le climat de la Terre-Sainte.*

[*Ibid.*, 1878, n. 5, 6, 8].

[172] —— *La géologie de la Terre-Sainte.*

[*Ibid.*, 1878, n. 10].

[173] —— *La végétation de la Terre-Sainte.*

[*Ibid.*, 1879, n. 2, 1880, n. 9].

[174] ÉLIE DE PESARO — *Voyage ethnographique de Venise à Chypre; lettre* (en hébreu) *datée de Famagouste, 18 octobre 1563*, traduite et annotée par M. SCHWAB.

[*Revue de géogr.*, sept. 1879, pp. 206-228. Tir. à p., (23 pp.)].

Cette lettre se trouve dans le ms. de la Bibliothèque nat. de Paris, Hébr. 976. M. Ad. NEUBAUER a traduit en anglais dans l'*Athenæum* (7 sept. 1878), les passages relatifs à Chypre.

[175] EPIPHANIOS (Archimandrite) — *De Jérusalem.*

[*L'Orient* (russe), 1879, n. 12].

[176] *Epistolæ II, Roberti Monachi Historiæ Hierosolymitanæ annexæ.* (Textus conferendus), ed. RIANT. — Genevæ, Fick, 1878, 4°.

EPPINGER (Chr.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

[177] ERBES (Carl) — *Die Chronologie der Antiochenischen u. Alexandrinischen Bischöfe nach den Quellen Euseb's.*

[*Jahrbücher für protestantische Theologie*, 1879, pp. 464-485].

[178] ERBSTEIN — *Eine noch unbekannte Zecchine des Johanniter-Ordensmeisters Anton Fluviano auf Rhodus*

[*Zeitschr. für Museologie und Antiq. Kunde*, 1879, n. 14].

ERMAN (Ad.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV, VIII.

[179] ERMISCH (Hubert) — *Ein Besuch des Königs Peter von Cypern am Hofe des Markgrafen Friedrich des Strengen von Meissen* (1364).

[*Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 1880, I, pp. 184-187].

ERMITE (L') DE BROMPTON, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[180] ERSKINE (S. Vincent) — *Two journeys in Gazaland, during 1873-1875.*

[*Proceedings of the r. geogr. society*, 1878, II, pp. 127 et s.].

[181] *État (L') actuel des affaires à Jérusalem et la presse grecque.*

[*Revue ecclés.* (russe), 1878, n. 3].

[182] *État (L') des affaires du patriarcat grec de Jérusalem.*

[*Revue ecclés.* (russe), 1879, n. 7].

Évagre (Fr.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

[183] *Explorations (Recent) in Palestine.*
[*Edinburgh review*, oct. 1878].

[184] *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ. Fasciculus documentorum minorum, ad byzantina lipsana in Occidentem sæculo XIII° translata spectantium, et historiam quarti belli sacri imperiique gallo-græci illustrantium* (publié par le C.te Riant). — Paris, Leroux, 1877-1878, 2 vol. 8.°

Tomus I — Anonymus Suessionensis — Anonymus Halberstadensis — Canonicus Lingonensis — Ricardus de Gerboredo — Gualterius Cornutus — Guntherus Parisiensis — Rostangnus Cluniacensis — Monachus S. Georgii — Anonymus Cajetanus — *Translatio s. Theodori* — Matthæus Amalfitanus — Petrus Calò — *Translationes et narrationes minores.*
Tomus II. — *Lectiones* — *Hymni* — *Instrumenta* 1204-1498 — *Inscriptiones* — *Testimonia varia.*
V. *Acad. des I. et B. L, Comptes-rendus*, 14 juin 1878; *Journal des savants*, 1878, pp. 292-300, 389-403 (art. de M. Miller); Δελτίον τῆς Ἑστίας, 23 juill. 1878; *Le Monde*, 10 août 1878; *Études relig.*, août 1878; *Jenaer Literat. Zeit.*, 1878, n. 29; *Liter. Centralblatt*, 1878, n. 50; *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1879, XL, pp. 202 205; *Liter. Handweiser*, 1879, pp. 218-219; *Revue* (russe) *orthod. de Moscou*, avril 1879; *Républ. française*, 3 août 1880; *Français*, 28 oct. 1880; *Polybiblion*, déc. 1880. Τοῦ ἐν ΚΠ. φιλολ. Συλλόγου σύγγραμμα, XIII, 1878-1879, pp. 5-13.

Faber (F.). v. *PÉRIOD. SPÉC.*. V.

[185] Fahrengruber (Joh.) — *Nach Jerusalem. Ein Führer für Pilgerfahrten u. Reisen nach und in dem heiligen Lande.* — Würzburg, Woerl, 1880, 8°. (Cartes, plans et bois).

Excellent manuel. Magnifique carte générale. V. *Oesterr. Monatschrift f. d. Or.*, 1880, n. 9, pp. 156-157; *D. H. Land*, 1880, p. 129; *Ann. de N. D. de Sion*, 1880, n. 13, pp. 51-52.

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, I.

[186] Farley (J. Lewis) — *Egypt, Cyprus and asiatic Turkey.* — London, Trübner, 1878, 8.°

[187] Farnham (M. W.) — *Homeward; or travels in the Holy Land, China, India, Egypt and Europe.* — Shangaï, 1878, 8° (Bois).

[188] Favre (C.) - *Banias et son enceinte cyclopéenne* (Planches).
[*Revue archéol.*, avril 1879, N. s., XXXVII, pp. 223-232].

[189] Favre (C.) et Mandrot (B. de) — *Voyage en Cilicie* (1874) (Cartes).
[*Bull. de la Soc. de géogr. de Fr.*, 1878, pp. 5-37, 46-154. — Tir. à p. (140 pp.) — Trad. dans le *Globus*, 1878, XXXIV, n. 5].

Fendrich (P. P., v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

[190] Fergusson (James) — *The temples of the Jews and the other buildings in the Haram Area at Jerusalem.* — London, Murray, 1878, gr. 4.°

C'est une sorte d'histoire architecturale du Mont Sion, accompagnée de nombreuses vues, esquisses et plans; on remarque la pl. V, contenant la restauration du S. Sépulcre d'après les descriptions d'Eusèbe et d'Arculf. V. *Academy*, 27 avril 1878, et 12 mars 1881; *Saturday review*, 11 mai 1878; *Athenæum*: 7 sept. 1878, 15 janv. et 12 févr. 1881,

Ferraro, v. Ariosto.

[191] Fetridge (W. Pembroke-) — *Harper's handbook for travellers in Europe and the East.... Egypt, Syria, Turkey.* (Cartes) — New York, 1879, 3 vol. 8°.

[192] Finn (James) — *Stirring times, or records from Jerusalem consular chronicles of 1853 to 1856.* Edited and compiled by his widow, with a preface by the viscountess Strangford. — London, K. Paul, 1878, 2 vol. 8°. (Vues et plans).

V. *Academy*, 30 nov. 1878; *Athenæum*, 26 oct. 1878.

[193] Finn (M.rs) — *Folklore of Palestine.*
[*Good words*, 1878, n. 1].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[194] Fisher (P. H) — *Cyprus, our new colony, and what we know about it.* — London, 1878, 8.° (Cartes).

[195] Flach — *Ob Walther von der Vogelweide einen Kreuzzug mitgemacht.*

[*Blätter f. d. bayerischen Gymn.-und R.-Schul.*, 1879, XV, pp. 251-256].

[196] Flaminio (T.) — *Un mese a Gerusalemme e nei suoi dintorni.* — Milano, Barbini, 1878, 8o.

[197] Flandin (Eugène). — *Histoire des chevaliers de Rhodes, depuis la création de l'ordre à Jérusalem jusqu'à sa capitulation à Rhodes.* 4e éd. — Tours, Mame, 1879, 8.o (Gravures).

[198] Flandina (A.) — *Due diplomi dell' isola di Rodi.*

[*Arch. stor. Siciliano*, 1878, pp. 458-462].

Ces pièces sont de 1455 et de 1462 et ont trait à la croisade de Calixte III et au siège de Rhodes.

[199] Folliot de Crenneville — *Die Insel Cypern in ihrer heutigen Gestalt, ihren ethnographischen und wirtschaftlichen Verhältnissen.* — Wien, Faesy et Frick, 1879, 8o.

[200] Fomenko (W.) — *Le service divin russe au S. Sépulcre.*

[*Lecture du Dimanche* (russe), 1879, n. 44; pp. 447-450].

[201] —— *Le service divin grec au S. Sépulcre.*

[*Ibid.*, 1879, n. 46. pp. 466-469].

[202] —— *L'église et l'école russe à Beyrouth.*

[*Lecture du Dimanche* (russe), 1879, n. 50, pp. 507-509].

[203] —— *Les particularités du service divin grec à Jérusalem.*

[*Ibid.*, 1879, n. 51, pp. 513-516].

[204] —— *La colonne monolithe antique du parvis de l'église russe à Jérusalem.*

[*Journal* (russe) *de l' Acad. relig. de Kiew*, 1880, n. 9, pp. 137-143].

[205] —— *La Terre Sainte et les paraboles de l'Evangile.*

[*Lecture du Dimanche* (russe), 1880, n. 17, 19, 20].

[206] —— *Les églises du Pater Noster et du Credo au M.t des Oliviers.*

[*Ibid.*, 1880, n. 44].

[207] —— *Le vent du sud en Palestine.*

[*Ibid.*, 1880, n. 46].

[208] Forbes (Archibald) — *The fiasco of Cyprus.*

[*The nineteenth century*, oct. 1878].

[209] *Forschungen (Antiquarische) auf Cypern.*

[*Das Ausland*, 1880, LIII, p. 421].

[210] Forster (Thornton) and Daniell. — *The life and letters of Ogier Ghislain de Busbecq.* — London, K. Paul, 1880, 2 v. 8o.

V. *Academy*, 2 avr. 1881.

[211] *Fortnight (A) in Cyprus.*

[*The Temple-Bar magazine*, sept. 1878].

[212] Fouard (Abbé C.) — *La vie de N. S. Jésus-Christ.* — Paris, Lecoffre, 1880, 2 v. 8o, (Cartes).

Remarquable résumé des travaux récents sur la vie de Jésus-Christ; la partie topographique est excellente.

[213] Fraas (Oskar) — *Aus dem Orient. IIe Theil. Geologische Beobachtungen am Libanon.* (Planches et bois).

[*Jahreshefte des Vereins für vaterländische Naturkunde in Würtemberg*, 1878, XXXIV, n. 3. — Tir. à p.].

V. Wagner's *Geogr. Jahrbuch*, 1880, VIII, pp. 351-352.

—— V. Riehm; *PÉRIOD. SPÉC.*, IV, VIII.

[214] FRANKLIN (Lady) — *Cyprus from the journal notes of Lady Fr.*

[*Blackwood's magazine*, sept. 1878].

FREIIN von BRACKEL (Ferd.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

FRIEDLÄNDER (D.r), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

[215] FRITSCHE (R.) — *Mar Saba in der Wüste Juda.*

[*Wiener Abendpost*, 1879, n.os 223 et s.].

[216] FROBŒSE (D.r Julius) — *Gottfried von Bouillon.* — Berlin, 1879, 8°.

[*Sammlung gemeinverständlicher wissenschaftlicher Vorträge*, her. von Rud. Virchow und Fr. von Holtzendorff, XIVe sér., n. 326].

V. *Liter. Centralblatt*, 21 janv. 1880, n. 5; *Jahresb. d. Geschichtswiss*, II, 253-254.

FROLLIET (M.lle), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

[217] *Fund* (*Statuarischer*) *bei Gaza.*

[*Archäologische Zeit.*, 1879, XXXVII, p. 198].

V. *Rev. critique*, 6 déc. 1880; *Rev. de l'hist. des religions*, III, p. 127.

[218] FURRELL (James V.) — *Cyprus before the time of Amasis.*

[*Calcutta review*, oct. 1878, n. 134].

Récension dans le même n.°

FURRER (K.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[219] GARDNER (P.) — *Om some coins in Syria.*

[*Numism. chronicle*, 1880, n. 3].

[220] GARNIER (E) — *Jérusalem et la Judée. Description de la Palestine ou Terre-Sainte, précédée de considérations sur l'histoire de ce pays depuis les premiers temps jusqu'à nos jours.* — Tours, Mame, 1879, 8°.

GATT (D.r Georges), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, I, II, V.

[221] GAUDRY (Albert) — *La géologie de l'île de Chypre* (Carte).

[*Mém. de la Soc. géologique de France*, 1878, VII. pp. 150-314. — Tir. à p. (160 pp., 4°)].

[222] — *La géologie de Chypre.*

[*La nature*, 1879, n. 295].

[223] GEFFROY (A) — *Un récit en vers français de la 1re croisade contenu dans le fonds de la reine Christine à Rome.*

[*Académie des Inscr. et B. L., Comptes-rendus*, 1880, p. 13].

GEISSLER (P. Ægidius), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

GEORGES (Abbé), v. *Histoire.*

[224] GEORGEVICH (T.) — *Les Noces crétoises, épisode de la domination vénitienne en Crête.* — Paris, Labal, 1880, 18°.

GERAÏGIRY (P.), v. *PÉRIOD. SPÉC.* III.

[225] GESLIN (J.) — *Étude sur l'art cypriote.*

[*Musée archéol.*, 1879, I, pp. 213-230].

[226] GHINZONI — *Galeazzo Maria Sforza e il regno di Cipro.*

[*Archivio storico lombardo*, 31 dec. 1879].

Documents sur les tentatives faites par le roi de Naples et le duc de Milan pour arracher Chypre aux vénitiens, de 1473 à 1474. V. *Revue historique*, 1880, I, p. 487.

GIBB (E. J. W.), v. SAD UD-DÎN.

GILDEMEISTER (Prof. J.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[227] GILIAREVSKI (A.) — *Les anciens pèlerinages russes.*

[*La vieille et la nouvelle Russie* (russe), 1878, n. 8, pp. 327-337].

GILLOT DE KERHARDÈNE, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[228] GINSBURG (Ch. D.) — *The Moabite stone.*

[*Records of the past*, t. XI, 1878, pp. 163-168].

[229] GIRARDIN (J.) — *Sur la pourpre de Tyr.* — Rouen, Leclerc, 1878, 8.° (Fig.).

[230] GIRY (A.) — *L'île de Chypre sous les princes français.*

[*République franc.*, 28 mars 1879].

[231] — *Récentes publications sur l'histoire des croisades.*

[*République franç.*, 3 août 1880].

[232] GLOVER (Rev. Richard) — *Cyprus; the christian history of our new colonial gem.* — London, 1878, 8°.

GOERGENS (D.r E. P.), v. *Quellenbeiträge.*

[233] *Gold mines (The) of Midian.*

[*Edinburgh review*, juillet 1878].

GOLDZIEHER (J.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[234] GORETTI (L.) — *Drusi e Musulmani*, I et II, 2.e ed. — Modena, Toschi, 1878, 8°.

GOWETT (R.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

GOY, v. TUDEBODE.

GRÆTER (A.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

[235] GRÆTZ (H.) — *Eine Localität Lod bei Jerusalem.*

[*Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, 1878, XXVII, pp. 427-432].

M.r G. tend à prouver, que *Gethsemani* = *Lod*, au Mont des Oliviers.

[236] — *Astaroth-Karnaïm und Bostra.*

[*Ibid.*, pp. 241-247].

Il persiste à voir Astaroth dans Boçra, et en sépare Karnaïm.

[237] — *Die Lage des Sinai oder Horeb.*

[*Ibid.*, pp. 327-360].

Il place le Sinaï au Djebel'Araïf, en droite ligne N. O. de *'Aïn Gadis* (Kadès), dans le désert de Tih.

[238] — *Eine dunkel Stelle in der Beschreibung der Tempeleinrichtung.*

[*Monatschrift f. Gesch. u. Wiss. d. Judenthums*, 1880, XXIX, pp. 289-301].

[239] — *Notizen zur Topographie Palästinas.*

[*Ibid.*, pp. 481-495].

GRASSO (Giac.), v. *Documenti.*

[240] GREEN (S. G.) — *Pictures from Bible Lands, drawn with pen and pencil.* (Ill. of Edw. WHYMPER). — London, Rel. tracts soc., 1879, 8°.

— V. MANNING.

[241] GREGORY (D.r Caspar-René) — *Die Palästinaliteratur.*

[*Theologische Literaturzeitung*, her. v. E. Schürer, 1878, III, pp. 69-72 et dans les n.os suivants.

GRENET (L.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

GREVILLE, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

GMMRI, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

[242] GROSSI (Th.) — *De Longobardis crucesignatis in expeditione contra Turcas*, a M. A. SCOTO latine reddit. — Panormi, typ. Barcellona, 1880, 16°.

[243] GRUNDT (D.r Fried.) — *Kaiserin Helena's Pilgerfahrt nach dem heiligen Lande.*

[*Programm d. Gymnasiums zum H. Kreuz in Dresden.* — Dresde, Lehmann, 1878, 4.°].

V. *Zeitschr. f. wiss. Theol.* 1880, XXIII, p. 374.

[244] GUASCO (Irénée) — *Une conférence sur l'histoire d'Arménie ou la vérité vraie.* — Paris, Leroux, 1879, 8°.

[245] GUÉRIN (V.) — *Communication sur l'emplacement de la ville de Tyr.*

[*Bull. de la Soc. des Antiq. de France,* 1879, p. 149].

[246] — *Les cèdres du Liban*

[*Exploration,* 1879, IX, pp. 185 et s.].

[247] — *Topographie de l'ancienne Tyr.*

[*Académie des Inscriptions et B. L., Comptes-rendus,* 1879, pp. 133-137].

[248] — *Note sur le Mont-Thabor.*

[*Bulletin de la Soc. des Antiq. de France,* 1879, pp. 110-120].

[249] — *Syrie et Palestine.*

[*Exploration,* 1880, X, pp. 228 et s.].

[250] — *Les digues maritimes de l'ancienne Tyr.*

[*Annales de philosophie chrétienne,* juin 1880, pp. 229-237].

[251] — *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine. IIIe partie: Galilée,* t. I, II. — Paris, Impr. nat., 1880, 2 v. gr. 8.° (Carte)].

« Entr'autres mérites de l'œuvre monumentale du savant voyageur, M. Guérin n'oublie pas non plus de faire revivre, chemin faisant, tous les souvenirs des croisades qu'il rencontre sur sa route » (*Polybibl.*, 1880, I, p. 136). V. l'*Union*, 3 mars. 1880; *Revue crit.*, 29 mars 1880; *Literarische Rundschau*, 15 juillet 1880; *Liter. Centralblatt*, 1880, n. 50; *Rev. des quest. hist.*, juill. 1880; le *Monde*, 8 juin 1880; le *Pays*, 29 août 1880; *J. des Débats*, 5 sept. 1880; — *Bull. de la Soc. de Géogr. de F.*, oct. 1880.

[252] — *L'île de Rhodes*, 2e éd. — Paris, Soc. bibliogr., 1880, 12° (Carte).

V. l'*Exploration*, 20 août 1880, X pp. 358-364.

[253] GUIFFREY (J.) — *Note sur une tapisserie représentant Godefroy de Bouillon, et sur les représentations des Preux au XVe siècle.*

[*Mémoires de la soc. des Antiq. de France*, 1879, pp. 97-110. Tir. à p. (14 pp.)].

[254] GUILLAUME DE TYR *et ses continuateurs. Texte français du XIIIe s.*, revu et annoté par M. Paulin PARIS; t. I et II. — Paris, Didot, 1879-1880, 2 v. 8.° (Cartes)].

Voir ci-après: *Histoire des croisades*, et *Rev. historique*, XII, p. 97; *Terre-Sainte*, 15 nov. 1880, *Jahresber. d. Geschichtswiss.*, II, pp. 250-251.

GUTHE (Lic. H.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV, VIII.

[255] HAGENMEYER (Heinr.). — *Peter der Eremite. Ein kritischer Beitrag zur Geschichte des I. Kreuzzuges.* — Leipzig, O. Harassowitz, 1879, 8.°

Excellent travail, indispensable pour l'histoire de la 1.re croisade. V. *Hist. Zeitschr.*, 1880, N. s., VIII, pp. 22-46; *Liter. Centralblatt*, 1879, n. 44; *Polybiblion*, déc. 1880; *Jahresb. d. Geschichtswiss.*, II, 250, 253-254.

[256] HALL (Isaac H.) — *Notes on certain cypriote inscriptions.* (Bois).

[*Proceedings of the Soc. of bibl. arch.*, 1878, VI, pp. 203-208].

HAM (P. de), v. *PÉRIOD. SPEC.*, II.

[257] HAMILTON-LANG (R.) — *Cyprus, its history, its present resources and future prospects.* — London, Macmillan, 1878, 8°.

C. Remarquable travail du dernier consul anglais de Chypre: cf. *Academy*, 16 oct. 1878; *Athenæum*, 26 oct. 1878; *Macmillan's magazine*, août 1878.

[258] — *Chypre, son passé, son présent et son avenir.* Traduit de l'anglais par V. DAVE. — Paris, Quantin, 1879, 8.°

[259] *Handbook for travellers in Turkey, in Asia, including . . . isles of Cyprus, Rhodes*, 4e éd. — London, J. Murray, 1878, 16°.

[260] *Handbook for travellers in Egypt, including the peninsula of Mount Sinaï.* — London, J. Murray, 1880, 2 v. 16°.

[261] *Handels-und wirthschaftliche Zustände in Tripolis (Syrien) in 1879.*

[*D. Handelsarchiv*, 1880, n. 16].

[262] HARNACK (Adolf) — *Die Zeit d. Ignatius, u. die Chronologie der Antiochenischen Bischöfe bis Tyrannus, nach Julius Africanus u. den spätern Historikern. Nebst einer Un tersuchung über die Verbreitung der Passio S. Polycarpi im Abendlande.* — Leipzig, 1878, gr. 8°.

[263] HARNACK (Otto) — *Das Karolingische und d. byzantinische Reich in ihren wechselseitigen politischen Beziehungen.* — Göttingen, 1880, 8.°

[264] HASS (F. S. de) — *Recent travels and explorations in Bible Lands; sketches from personal observations.* — New-York, Philipps and Hunt, 1880, 8° (Cartes et bois).

HAYES-WARD, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

HEATH (Dunbar-J.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[265] HEIM (Heinr. Jacob) — *D.r Titus Tobler der Palästinafahrer. Ein appenzellisches Lebensbild. Nach handschriftlichen Quellen bearbeitet.* — Zürich, 1879, 8.°. (Portrait).

V. *Allgemeine Zeitung*, 1879, Beil. 122, col. 1787.

[266] HELFER (D.r and Mme) — *Travels in Syria, Mesopotamia, Burmah and other lands*, narrated by Pauline, countess NOSTITZ (formerly M.me HELFER), and rendered into english by M.rs G. STURGE. — London, Bentley, 1878, 2 vol. 8.°

V. Le contenu de ce livre répond mal au titre; car il ne s'agit que d'excursions dans la Syrie, surtout à Beyrout et à Alep. V. *Athenæum*, 12 oct., 1878.

[267] HELLE von SAMO (A. zur.) — *Das Vilajet des Inseln des W. Meeres... und das Matessariflik Cypern.*

[*Mittheil. der Wiener geogr. Gesellschaft*, 1871, XXI, pp. 97 et s., 145 et s. — *Geogr. magazine*, 1878, V, pp. 165 et s., 198 et s.].

[268] HELLWALD (Fr. v.) — *Die Insel Cypern.*

[*Deutsche Rundschau*, I, 1878, pp. 3 et s.].

HENDERSON (Archibald), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

HEPWORTH, v. DESON.

[269] HÉRICOURT (C.te Charles de) — *Titres de la commanderie de Haute-Avesnes.*

[*Mém. de l'Acad. d'Arras*, 1878, X, pp. 7-77. — Tir. à p. (70 pp.)].

HERKENRATH (A.), v. *CARTES.*

[270] HÉRON de VILLEFOSSE (Antoine) — *Notice des monuments provenant de la Palestine et conservés au Musée du Louvre.* 2.e éd. — Paris, Ch. de Mourgues, 1879, 12°.

V. *Revue critique*, 26 juillet 1879.

[271] — *Épitaphe d'un chevalier de Malte à El-Mahédia* (Bois).

[*Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1880, pp. 203-206].

[272] HERQUET (K.) — *Juan Fernandez de Heredia, Grossmeister des Johanniter-Ordens.* (1377-1396). — Mülhausen, 1878, 8.°

[273] — *Cyprische Königsgestalten des Hauses Lusignan.* — Halle, B. der Waisenh., 1880, 8°. (Carte).

Commence à Pierre I (1359-1369) et va jusqu'à Charlotte (1458-1485).

[274] — *Chronologie der Grossmeister des Hospitalordens während der Kreuzzüge.* — Berlin, Schlesier, 1880, in-8.

V. *Revue hist.*, mai-juin 1880, XIII, pp. 183-185 (4 pp. de M. J. DELAVILLE LE ROULX; tir. à p.); *Liter. Centralblatt*, 1880, n. 19.

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, VII.

[275] Heyd (A.) — *Ueber die angeblichen Münzprägungen der Venetianer in Accon, Tyrus und Tripolis.*

[*Numismatische Zeitschrift*, 1879, pp. 237-242].

[276] Heyd (Wilhelm) — *Geschichte des Levantehandels im Mittelalter*, t. I et II. — Stuttgart, Cotta, 1879, 8.°

V. l'opuscule anonyme (de M. G. M. Thomas): *Eine freie Anzeige.* (München, 1880, 15 pp. 8.°); *Oesterr. Mon. f. d. Or.*, 1880, p. 74; *Polybiblion*, déc. 1880; *Jahresber. d. Geschichtswiss.*, II. 232.

[277] — *Funda und Fundaco.*

[*Sitzungsberichte d. k. Bayer. Akad. der Wiss., Phil.-Hist. Classe*, 1880, fasc. V, pp. 617-627].

— V. Desimoni.

[278] Hilarion (R. P.) — *Les Franciscains en Terre-Sainte.*

[*Le Monde*, 2 mai 1879].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, II, V.

Hillebrandt (P. A.), v. Radziwill.

[279] Hirschfeld (G.) — *Die Insel Cypern.*

[*Deutsche Rundschau*, VI, 1880, n° 8, pp. 257 et s.].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, VII.

[280] *Histoire des croisades* — Édition revue par l'abbé Georges. — Limoges, Ardant, 1879, 8°.

[281] *Histoire des croisades par les contemporains.*

[*Journal officiel*, 12 oct. 1879].

Article relatif au Guillaume de Tyr de M. Paulin Paris.

[282] *History (Descriptive) of the medal awarded by the Order of S. John of Jerusalem in England, for saving life on land.* — London, Harrison, 1880, 8°.

Hofacker (A.), v. *CARTES.*

[283] Hoffmann (Chr.) — *Das Vorkommen der Ceder auf dem Libanon.*

[*Neueste Nachrichen aus d. Morgenl.*, 1878, II, pp. 58-60].

Les prétendus cèdres signalés ailleurs qu'au bois de Bcherre sont des *Cupressi horizontales.*

[284] — *Neuere Untersuchungen über den Boden u. das Klima des heiligen Landes.*

[*Neueste Nachrichten aus dem Morgenlande*, 1878, II, 99-113].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

[285] Holland (Rev. F. W.) — *Brief report on his recent journey to Sinai.*

[*Proceedings of the royal geogr. Society*, 1878, XXII, pp. 455-456].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

Holle (L.), v. *CARTES.*

[286] Holman Hunt (M.rs) — *Children at Jerusalem, a sketch of modern life in Syria.* — London, Ward Lock, s. d. [1880], 12°. (Frontispice).

[287] Holtzmann (H.) — *Bethsaïda.*

[*Jahrbücher für protestantische Theologie*, 1878, pp. 383-384; 1879, pp. 464-485].

Identifie Bethsaïde avec un bourg à l'est de l'embouchure du Jourdain.

[288] Hoskiär (V.) — *Et besög i Grækenland, Ægypten og Tyrkiet.* — Kjöbenhavn, Prior, 1879, 8° (5 cartes).

Houzeau (J. C.), v. Lannoy (G. de).

[289] Houghton (C.) — *Women of the Orient: an account of the religious, intellectual and social condition of woman in . . . Egypt, Syria and Turkey.* — Cincinnati, Hitschcock et Walden, 1878, 12°.

[290] Huart (Cl.) — *Notes prises pendant un voyage en Syrie.*

[*Journal asiatique*, déc. 1878, pp.

478-498; et janv. 1879, pp. 105-159. Tir. à p. (70 pp.)].

[291] HUBERDEAU — *La Syrie et les massacres de 1860.*

[*Bull. de l'union géogr. du Nord de la France*, 1880, II, pp. 121-132].

[292] HUGO (Rev. Thomas) — *The history of Eagle, Lincoln, a commandery of the Knights hospitallers of S. John of Jerusalem.* — London, Charles Cull, 1878, 8°.

Publication de l'Ordre (anglais) de S. Jean de Jérusalem.

[293] IBO ALFARO (D. Manuel) — *Jerusalem! Descripcion exacta y detallada de los SS. Lugares.* — Madrid, M. Tello, 1879, 8°.

[294] ILGEN — *Markgraf Conrad von Montferrat.* — Marburg, Elwert, 1880, 8°.

V. *Revue critique; Liter. Centralblatt*, 22 janv. 1881; *R. hist.*, 1881, XVI, p. 445.

[295] *Insel (Die) Cypern.*

[*Annalen d. Hydrogr.*, 1878, p. 478].

[296] *Insel (Die) Cypern.*

[*Ausland*, 1878, n. 33].

[297] *Insel (Die) Cypern.*

[*Aus allen Welttheilen*, 1879, X, pp. 23-24].

ISSLEIB (W.), v. *CARTES.*

[298] *Itinera hierosolymitana et descriptiones Terræ Sanctæ bellis sacris anteriora et latina lingua exarata:* sumptibus Societatis illustrandis Orientis Latini monumentis, ediderunt Titus TOBLER et Augustus MOLINIER. I, 2. — Paris, Leroux, 1880, 8.°

Public. de la Soc. de l'Orient Latin, Série géogr. II. Contient: X. Sanctimonialis Heydenh., *Hodæporicon S. Willibaldi*; XI. Anon., *Itinerarium s. Willibaldi*; XII. *Commemoratorium de casis Dei vel monasteriis*; XIII. Bernardus Monachus Francus. *Itinerarium*; XIV. *Descriptio parrochiæ Ierusalem*; XV. *Notitia Antiochiæ ac Hierosolimæ patriarchatuum*; XVI. *Qualiter sita est Jerusalem*; XVII. Theodosii, Antonini et Arculfi *lectiones variæ.*

V. *Literar. Centralblatt*, 25 sept. 1880, col. 1285-1287; *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 3 novembre 1880, et 16 fév. 1881; *Deutsche Literatur-Zeitung*, 1880, n° 7, col. 235-256; *Lettres chrétiennes*, sept.-oct. 1880, pp. 1-9; *Theol. Literat. Zeit.*, 20 nov. 1880; *Liter. Rundschau*, 1er oct. 1881; *Zeitschr. d. D. P. V.*, 1881, IV, pp. 120-128. — Le t. I avait été l'objet d'un compte-rendu dans les *Verhandl. der Gesch. für Erdkunde z. Berlin* 1878, V, 3, pp. 102-103.

[299] JELLINEK (Ad.) — *Worms und Wien. Liturgische Formulare ihrer Todtenfeier aus alter und neuer Zeit und Namensverzeichniss der Wormser Martyrer aus den Jahren* 1096 *und* 1349. — Wien, 1880, 8.°

Préface, 6 pp.; texte hébreu, 16 pp.; v. n. 425.

JENNA (Marie), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[300] *Jéricho (De) à Jérusalem* (En russe). — Moscou, 1880, 8.°

[301] *Jérusalem (De).*

[*L'Orient* (russe), 1879, n. 7, 23].

[302] *Jérusalem (De).*

[*Revue ecclés.* (russe), 1879, n. 19, 29, 35].

[303] *Jérusalem (De); Lettres d'un pèlerin.*

[*Revue ecclés.* (russe), 1880, n. 29].

[304] *Jérusalem au temps de Jésus-Christ.*

[*Le champ* (russe), 1879, n. 14].

[305] *Jérusalem, notice descriptive* (Vue).

[*Missions catholiques*, 4 avril 1879, pp. 181-182 et 311].

[306] *Jérusalem! Si jamais je t'oublie! Pèlerinage français en Terre-Sainte, septembr. 1879. Souvenir d'une pèlerine bretonne.* — Sarlat, Michelet, 1880, 12°.

[307] JOANNIDÈS (Benjamin) — Προσκυνητάριον τῆς Ἁγίας Γῆς, I. — Jérusalem, 1877, 4.° (Planches).

Jérusalem et ses environs — A la fin sont pu-

bliés: Phocas, Perdiccas d'Éphèse, Épiphane et le Προσκυνητάριον jusqu'ici inédit de Benjamin Hieromonachus, 1610.

JOBERT (Narzale), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[308] JOBIN (Abbé) — *La Syrie en* 1860 *et* 1861. *Lettres et documents formant une histoire...... des massacres du Liban et de Damas... et de l'expédition française.* — Lille et Paris, Lefort, 1880, 4°.

JOHNSTON (W. et A. K.), v. *CARTES.*

[309] JOINVILLE — *Histoire de s. Louis*, éd. de WAILLY. — Paris, Hachette, 1880, 12°.

Édition pour les classes.

[310] JOLLIVET-CASTELOT (Fr.) — *Trois semaines en Palestine.* — Douai, Dechristé, 1878, 8.°.

De Beyrouth à Jérusalem; arrêt dans cette ville, puis à Bethléhem.

[311] *Journal* (*Le*) Νεολόγος *et les affaires de Jérusalem.*

[*Revue ecclés.* (russe), 1879, n. 50-52].

[312] K. — *De Jérusalem.*

[*Revue ecclés.* (russe), 1880, n. 28].

[313] KAMANN — *Nürnbergische Pilgerfahrten nach Jerusalem aus d. XV Jahr.*

[*Mittheilungen des Vereins für Gesch. der St. Nürnberg*, 1880, II, pp. 78-163. Tir. à p. (86 pp.)].

D'après les voyages de Hans Löchner et Georg Pfinzing.

[314] KARABACEK — *Eine Gesandtschaft Rudolfs von Habsburg nach Ægypten.*

[*Œsterr. Monatschrift f. d. Orient*, 1879, pp. 459 et s. Tir. à part].

[315] *Karls des Grossen Reise nach Jérusalem* (*Sechs Bearbeitungen des Gedichts von*), her. von, E. Koschwitz. — Heilbronn, 1880, 12°

V. *Liter. Centralblatt.*, 1880, n. 1.

[316] *Karls des grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel; ein altfranzösisches Gedicht des XI Jahrhunderts*, her. von E. KOSCHWITZ — Heilbronn, Henningen, 1880, 12°.

[*Altfranzösische Bibliothek*, her. von D.r Wendelin Fœrster].

V. *Academy*, 19 févr. 1880; *Liter. Centralblatt*, 1880, n. 1 et 26; *Zeitschr. f. roman. Philol.*, 1880, IV, p. 401, *Liter. Bl. f. germ. Philol.*, août 1881.

KAUTSCH, v. RIEHM.

[317] KENTH (S. H.) — *Gath to the Cedars. Travels in the Holy Land and Palmyra.* N. éd. — London, Warne, 1878, 8.°

KERSTEN (O.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[318] KHITROWO (B. de) — *Une semaine en Terre-Sainte* (en russe). 2° éd. — S. Pétersbourg, 1879, 16°.

— V. NOROW (A. S. de)

KIEPERT (H.), v. *CARTES.*

[319] KING (R. J.) — *Palestine as it is; notes on a recent journey made to the Holy Land* — London, 1880, 8°.

[320] — *Jacob's well, the history and present apparence of the Patriarch's well.* — London, 1880, 8.°

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

KINGSMILL (J. T.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[321] KITCHENER (Lieut. R. E.) — *Topography of Palestine.*

[*Bulletin of the american geogr. Soc.*, 1878, n° 1].

[322] — *On the survey of Galilee.*

[*Geogr. magazine*, oct. 1878, p. 271].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV; *CARTES.*

KLAIBER (Decan D.r), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

KLEIN (Rev. F. A.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[323] KLINGGRAFF (C. J. von) — *Palästina und seine Vegetation.*

[*Oesterr. Botanische Zeitschrift*, 1880, XXX, pp. 23-29, 54-58, 94-98, 128-132, 156-161, 197-201, 227-232, 252-256].

V. Uhlworm, *Botan. Centralblatt*, 1880, n. 42-43, p. 1319.

[324] KLÖDEN (G A. von). — *Das Todte Meer.*

[*Aus allen Welttheilen*, 1880, XI, pp. 1-3].

[325] KORIOTH (Domin.) — *Geographie von Palästina. Zum Schulgebrauche*; 3.e éd. — Freiburg i. Brisgau, Herder, 1879, 8.° (Cartes et bois).

V. *Polybiblion*, 1880, I, p. 194.

[326] KOROBEINIKOV (Trifon) — *Voyage à Jérusalem et au Mont-Sinaï* (en russe). — Moscou, 1878, 12°.

KOSCHWITZ (E.), v. *Karls d. grossen Reise.*

[327] *Kreuzweg (Der heilige) zu Jerusalem und die Kreuzweg andacht*, von einem Priester der Erzdiöcese Köln. — Köln, H. Theissing, 1880 (Bois).

[328] KROHN. — *Ueber die Lage Golgatha's und des Heiligen Grabes.*

[*Theologisk Tijdschrift*, 1878, n° 8].

[329] KUGLER (Prof. Bernh.) — *Analecten zur Geschichte der zweiten Kreuzzuges.* — Tübingen, Fues, 1878, 4.°

Critique sérieuse de quelques points contestés de l'histoire de la 2e croisade.

[330] — *Peter der Eremite und Albert von Achen.* Suivi de: *Nachwort* von H. v. SYBEL.

[*Historische Zeitschrift*, 1878, V.e s., VIII, pp. 22-46].

[331] — *Geschichte der Kreuzzüge.* — Berlin, 1880, in-8.° (Grav.).

[*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, von Wilhelm ONKEN].

V. *Polybiblion*, déc. 1880; *Hist. Zeitschr.*, 1881, p. 506; *Karlsr. Zeit.*, Beil., 26 déc. 1880; *Schles. Zeit.*, 30 oct. 1880; *Augsb. Allg. Zeit.*, Beil., 21 mai 1881.

LAD (P.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

[332] *Lage (Die) des Gartens Eden.*

[*D. jüd. Liter. Blatt*, 1879, VIII, n. 38].

[333] *Lage (Die geographische) von Ziklag.*

[*Ibid.*, 1880, n. 21-22].

[334] LAHONDÈS (J. de) — *La chapelle de Salau du Couseran.*

[*Mém. de la Société arch. du Midi de la France*, 1880, XI, pp. 410-418].

Chapelle fondée par les chevaliers de S. Jean de Jérusalem, avant 1203.

LAIR (A.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[335] LAKE (J. J.) — *Ceded Cyprus; its history, condition, prospects and products.* London, Wilson, 1878, 8°.

V. *Athenæum*, 10 et 17 août 1878, pp. 183 et 215.

[336] LAMARTINE (A. de) — *Voyage en Orient*, II, N. éd. — Paris, Hachette, 1878, 18.°

[337] LAMBROS (Spyridion P.) — Ἀἱ Ἀθῆναι περὶ τὰ τέλη τοῦ δωδεκάτου αἰῶνος κατὰ πηγὰς ἀνεκδότους. — Athénes, 1878, 8°.

V. *Histor. Zeitschrift*, 1881, N. s. X, pp. 554-556.

[338] — Ἀνέκδοτα νομίσματα τῶν κατὰ τοῦ Μέσους Αἰῶνος δυνάστων της Ἑλλάδος. — Athènes, 1880, 8°.

— V. ACOMINATUS.

[339] LAMOTHE (A. de) — *A travers l'Orient. De Marseille à Jérusalem.* — Paris, Blériot, 1879, 8°.

[340] Lamy (T. J.) — *Les chrétiens d'Orient.*

[*Revue catholique* (*de Louvain*), juill. 1879].

[341] *Lande* (*Im*) *der Samariter.*

[*D. Ausland*, 1879, n. 37].

Lang, v. Hamilton.

Lange (Fr.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

[342] Lannoy (G. de) — *Œuvres de Ghillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste;* recueillies et publiées par Ch. Potvin, avec des notes géographiques et une carte par J. C. Houzeau. — Louvain, Lefèvre, 1878, 8°.

V. *Journal* (russe) *du min. de l'Instr. publique*, déc. 1879.

Lanzone, v. Mohamed.

[343] Lartet (L.) — *Exploration géologique de la Mer Morte, de la Palestine et de l'Idumée.* — Paris, Bertrand, 1878, 4°.

Laurent, v. Châteaubriant.

[344] Laurent de S. Aignan (abbé) — *Recherches sur la rose de Jéricho.* — Paris 1878, 16.°.

— V. Cypriano, *PÉRIOD. SPÉC.*, II, V.

[345] Lavigerie (Mgr.) — *Sainte-Anne de Jérusalem et Sainte-Anne d'Auray. Lettre à Mgr l'évêque de Vannes par l'archevêque d'Alger.* — S. Cloud, 1879, 8.°.

Reproduit dans l'*Œuvre de S. Augustin, Missions d'Afrique*, nos 35-36, juillet et oct. 1880, pp. 193-208 et 236-250, avec bois.

[346] Lavoix (H.) — *Monnaies à légendes arabes, frappées en Syrie par les croisés.* — Paris, Baër, 1878, gr. 8.°.

Dans ce travail, M. Lavoix fixe les premiers résultats de son importante découverte de monnaies chrétiennes à types musulmans.

[347] Lawie (Thomas) — *Bible illustrations from Bible Lands.*

[*Bibliotheca sacra*, 1879, pp. 536-560 et 647-664].

Observations critiques à ajouter aux œuvres de Thompson et de Van Lennep.

[348] *Leben u. Gewohnheiten der Fellahs in Palästina*, I-II.

[*Globus*, 1878, pp. 359-361 et 376-378].

Leeder (E.), v. *CARTES.*

[349] Le Glay (Edw.) — *Les Flamands aux croisades.* — Lille, Lefort, 1879, 8°.

Résumé historique absolument sans valeur.

[350] Le Nail. — *Un tombeau de Templier au musée de Blois.*

[*Bulletin monumental*, 1878, t. XLIV, pp. 761-766].

[351] Lenormant (Fr.) — *Triptolème en Syrie.*

[*Gazette archéologique*, 1878, pp. Tir. à p. (18 pp.)].

Léon (S.) -le-Grand, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

Létard (Abbé), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[352] *Lettere da Cipro.*

[*Giornale delle colonie*, sept. 1879, mai et nov. 1880].

[353] *Levantehandel (Der) im Mittelalter.*

[*Das Ausland*, 1879, LII, pp. 801, 830, 846, 890, 927].

[354] *Libération* (*La*) *de la Palestine.*

[*Nouvelles contemp.* (russes), 1878, n. 16].

[355] Lieblein. — *Sur la ville de Tyr d'après les papyrus* Anastasi. — I, *Voyage d'un Égyptien*, etc.

[*Atti del IV congresso internazionale degli orientalisti*, tenuto in Firenze nel

1878 (Firenze, Lemonnier, 1880), I, pp. 15-36].

LIEGNITZ (Fred. II von), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[356] *Lieux Saints (Les) — Bethléem, Tibériade, Gethsémani, la Voie Douloureuse, le Golgotha et la Vallée de Josaphat.*

[*Le champ* (russe), 1879, n. 14],

LINGENTHAL, v. ZACHARIÆ.

[357] LITTRÉ (E.) — *Comment, dans deux situations historiques, les Sémites entrèrent en compétition avec les Aryens pour l'hégémonie du monde.*

[*Rev. de la philos. positive*, 1879, t. XXIII, pp. 11-38, 161-176. Tir. à p. (52 pp.]).

Carthage et Rome — L'Islam et le christianisme.

LODOVICO (Mgr Teodoro), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

[358] LŒB (Isidore) — *Les portes dans l'enceinte du Temple d'Hérode.* — Paris, Baër, 1879, 8.°.

Explication philologique des noms des 5 portes; les deux de Hulda, celles de Kiponos, de Suze, et de Thaddaï, nom d'homme dans l'Évangile (Marc. III. 18). V. *Revue critique*, 8 nov. 1880.

[359] LÖHER (Franz von) — *Kaiser Friedrichs II Kampf um Cypern.*

[*Abhandlungen der k. bayr. Akademie der Wiss.* III Cl., Bd. XIV, Abth. II, 1878, pp. 109-180. Tir. à part (72 pp.)].

V. *Liter. Centralblatt*, 1878, col. 1695.

[360] —— *Cypern, Reiseberichte über Natur u. Landschaft, Volk u. Geschichte.* 2e éd. — Stuttgart, Cotta, 1878, 8° — 3e éd., 1879 — 4e éd., 1880.

[361] —— *Cyprus, historical and description,* adapted from the german. by Mrs A. BATSON JOYNER. — London, Allen, 1878, 8.° (2 cartes).

V. *Academy*, 3 août 1878; *Athenæum*, 24 août 1878.

[362] LONGNON — *Recherches sur une famille noble, dite « de Paris », aux* XIe, XIIe *et* XIIIe *siècles.*

[*Bulletin de la Société de l'hist. de Paris*, 1879, VI, pp. 132-144].

—— V. ANGLURE, GUILLAUME DE TYR; *CARTES.*

[363] LORTET — *La Syrie d'aujourd'hui.*

[*Tour du Monde*, 1880, XXXIX, pp. 145-192 — *Globus*, 1880, XXXVIII, pp. 97-102, 115-118, 128-135, 145-149, 161-165].

[364] —— *Sur une nouvelle station de l'âge de la pierre à Hanaoueh, près de Tyr, Syrie.*

[*Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences*, 16 août 1880 — *Matér. pour l'hist. prim. de l'homme*, 1880, pp. 437-439].

[365] —— *Dragages profonds exécutés dans le lac de Tibériade* (Syrie), *en mai 1880.*

[*Comptes-rendus des séances de l'Acad. des Sciences*, 13 sept. 1880].

V. Petermann's *Mittheilungen*, 1880, XXVI, p. 398.

—— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[366] LOTH (Arthur) — *La prise d'Alexandrie de Guillaume de Machaut* (Compte-rendu).

[*Revue littéraire* (de l'*Univers*), 24 mars 1878, pp. 101-102].

LÖWY (M.), v. *CARTES.*

[367] LÜDTKE (Th.). — *Biblische u. palästinische Geographie.*

[*Literar. Handweiser*, 1879, col. 361-369 et 409-414].

[368] LUDWIG-SALVATOR (Erzherzog) — *Die Karawanenstrasse von Egypten nach Syrien.* — Prag, H. Mercy, 1880, 8° (Bois).

V. *Oesterr. Monatschr. f. d. Or.*, 15 sept. 1880.

[369] LUSIGNAN (LES) — *Pièces sur la famille des Lusignan de Constantinople.*

[*Constantinople Messenger*, 15 nov. 1880].

[370] M. (E. A.) — *De Jérusalem.*
[*L'Orient* (russe), 1879, n. 9, 10].

MAC CHEYNE, v. BONAR.

[371] MAC GRIGOR (J.) — *Veertien dagen op de zee van Galilea*, naar't Engelsch door C. S. ADAMA van SCHELTEMA. — Amsterdam, Hoeveker, 1878, 8.°.

[372] MACCHIAVELLI (G. B.) — *L'isola di Candia.*
[*Bollettino consolare*, janv. 1880].

[373] *Makams* (Die) *in Palästina.*
[*Globus*, XXXII, 1878, pp. 251-254].

[374] MALFATTI. — *Il popolo dei Drusi e le sue relazioni coi granduchi di Toscana.*
[*Rassegna settimanale*, 10 août 1879].

MALMIGNATI, v. PEROLARI.

MANDROT (B. de), v. FAVRE.

[375] MANNIER (E.) — *Les ordres hospitaliers et militaires de S. Lazare et de N.-D. du Mont Carmel.*
[*Revue hist. et nobiliaire*, juill.-oct. 1878; janv. et avril 1879, XIII, pp. 289-305, 417-462, XIV, pp. 13-56, 127-158].

[376] MANNING (Rev. Samuel) — *Those holy fields. Palestine illustrated by pen and pencil.* — London, Relig. tracts. soc., 1878, 4°.

[377] —— *Det Heliga Landet eller Palestina, skildrat i ord och bild* (Version suédoise du n° précédent) — Stockholm, Fosterlands-Stiftelse, 1878, 4°.

[378] —— and GREEN (S. G.) — *The lands of scripture, comprising those Holy Fields, the Land of the Pharaons, pictures from Bible Land.* I. — London, Rel. tracts. soc., 1879, 8°.

MANSOUR (Élias), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

[379] *Manuscrits du Sinaï* (*Les*)
[*Journal* (russe) *du diocèse de Jaroslav*, 1879, n. 7].

MARAVA (Sœur), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

MARIE-FÉLIX DE JÉSUS (P.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[380] MARSY (Comte de) — *Le voyage à Jérusalem de Loys Balourdet*, curé de Mareuil (1588).
[*Revue de Champagne*, 1878, IV, pp. 6-14. Tir. à p. (11 pp.)].
Analyse bibliographique, avec extraits, de ce voyage rarissime, imprimé à Châlons en 1601.

[381] —— *Bulle de Guillaume Ier, patriarche de Jérusalem.*
[*Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1878, pp. 196-197].

[382] —— *Note sur l'établissement des chanoinesses du S. Sépulcre à Charleville* (1622).
[*Revue de Champagne*, févr. 1879, VI, pp. 81-86]

[383] —— *Balthasar de Monconys. Analyse de ses voyages au point de vue artistique.*
[*Bulletin de la Soc. des beaux-arts de Caen*, 1881, VI, pp. 247-302. Tir. à p. (1880, 60 pp.)].

[384] —— *Les décorations françaises du Musée d'artillerie. — Ordres de Malte, du S. Sépulcre et de S. Lazare.*
[*Revue hist. et nobil.*, 1878, XIII, pp. 97-108, 550-562; 1879, XIV, pp. 57-66. Tir. à p. (1880, 206 pp.)].

[385] MARTIN (F.) — *La Palestine industrielle.*
[*Revue de France*, 1er mars 1879. Tir. à p. (16 pp.)].

[386] MARTINOV (J.), S. J. — *Dernières publications relatives aux croisades et à l'Orient latin.*

[*Polybiblion*, déc. 1880, XXIX, pp. 457-473. Tir. à p. (16 pp.)].

[387] MAS LATRIE (Comte L. de) — *De quelques seigneuries de Terre-Sainte oubliées dans les familles d'Outre-mer de Du Cange. Seigneurs de S. Georges, du Bouquiau et du Saor.*

[*Revue historique*, sept.-oct. 1878, pp. 107-120].

[388] — *La Terre au-delà du Jourdain.*

[*Bibl. de l'École des chartes*, 1878, XXXIX, pp. 416-420].

[389] — *Benoît Soranzo, archevêque de Nicosie, d'après les papiers secrets du Conseil des Dix* (1484-1495).

[*Revue des quest. histor.*, avr. 1878, pp. 571-577].

[390] — *Les comtes de Jaffa et d'Ascalon, du XIIe au XIXe siècle.*

[*Acad. des Inscr. et B. L., Comptes-rendus*, 1879, p. 192; *Rev. des quest. hist.*, juill. 1879, pp. 181-200. Tir. à p. (20 pp.). — Reproduit, avec développements, dans l'*Archivio Veneto*, 1879, XVIII, pp. 370-417].

V. *Archivio Veneto*, 1880, XVIII, pp. 370-417.

[391] — *L'île de Chypre; sa situation présente et ses souvenirs du Moyen-Age.* — Paris, Didot, 1879, 12.° (Carte).

La seconde partie, intitulée « Souvenirs historiques », est un résumé de l'histoire de Chypre sous la domination française des Lusignan. V. le *Français*, 15 févr. 1879; le *Moniteur univ.*, 21 nov. 1879.

[392] — *Les comtes du Carpas.*

[*Bibl. de l'École des chartes*, 1880, XLI, pp. 375-392. Tir. à p. (19 pp.)].

[393] — *Commerce et expéditions militaires de la France et de Venise au Moyen-Age.*

[*Documents inédits publiés par le Ministère de l'instr. publique. Mélanges*, III — (Paris, Impr. nat., 1880, 4.°), pp. 1-240. Tir. à p. (240 pp.)].

V. *Archiv. Veneto*, 1880, app. p. 33; *Rev. des q. hist.*, 1881, LX, p. 642.

— V. DESIMONI, MILLER.

[394] MASPERO (C.) — *Comment Thouti prit la ville de Joppé. Conte égyptien conservé au papyrus Harris no 1 du British Museum.*

[*Études égyptiennes*, I, pp. 49-72. — *Journal asiatique*, août-sept. 1878, pp. 94-116].

— V. *Romans.*

[395] MASSON (G.) — *Saint Louis and the 13th Century*, ed. from Guizot's *History of France*, with notes, and genealogical, historical and other tables. — London, Low, 1880, p. 12.

Tome II des *Episodes of french history.*

MEISSNER (H.), v. *Pilgerreisen; PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[396] MESSEDAGLIA (G.) — *La Cœlesiria.*

[*Esploratore*, 1880, III, n°s 5 et 6.]

[397] MEYER (Ed.) — *Palmyra.*

[*Westermanns ill. d. Monatshefte*, juill. 1879].

[398] MEYER (Paul) — *Butrentot — Les Azoparts — Les Canelins.*

[*Romania*, 1878, VII. pp. 435-444]

— V. *Prise.*

[399] MEYER (P.) — *Reisebücher — Der Orient, Hauptrouten durch Ægypten, Palæstina, Syrien, Turkei, Griechenland*, I. — Leipzig, Bibl. Inst., 1880, 12.° (8 cart., 11 plans, 42 ill.)

[400] MICHAUD — *Geschiedenis der Kruistochten.* Vrij bewerkt naar het Fransch. — Hertogenbosch, Bogaerts., 1879, 8.° (Planches de Gust. DORÉ).

[401] MICHAUD et POUJOULAT. — *Histoire des croisades, abrégée à l'usage de la jeunesse.* — Tours, Mame, 1879, 8°.

[402] MICHELET (J.) — *Les croisades.* — Paris, Hetzel, 1880, 16°.

[403] MILIARAKIS (A.) — Ὑπόμνηματα περιγραφικὰ τῶν Κυκλάδων νήσων. — Athènes, 1880, 8° (Cartes).

[404] MILLER (E.) — *Guillaume de Machaut.*

[*Journal des savants*, déc. 1878, pp. 734-749]

— V. *Récit.*

[405] Μνημεῖα ἑλληνικῆς ἱστορίας. *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au Moyen-Age* (1400-1500), publiés par C. SATHAS. I, *Documents tirés des Archives de Venise* — Venise, Visentini, 1880, 4°.

V. *Archivio Veneto*, 1880, App. pp. 34-36; *Hist. Zeitschr.*, 1881, N, s., X, pp. 552-554.

[406] MOHAMED BEN IBRAHIM — *Viaggio in Palestina e Soria di Kaid Ba, XVIII sultano della IIª dinastia Mamalucca, fatto nel 1477.* Testo arabo. — Torino, Bocca, 1878, 8.°.

Relation de voyage du Caire à Ayn-Tab, écrite par un personnage de la suite de ce sultan, publiée par M. LANZONE, qui l'a fait précéder d'une biographie du Caïd. Le titre arabe est: « *Le rapport bien fait sur notre seigneur El-Mélik el-Aschraf* ». V. *Academy*, 9 nov. 1878; *Zeitschr. d. D. P. V.*, 1879, II, p. 91, 1880, III, pp. 246-249.

[407] MOL . . . W (N.) — *Le Mont Thabor est-il le mont de la Transfiguration?*

[*Le Pèlerin* (russe), 1879, n. 3, pp. 467-484].

MOLIN (Abbé), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

MOLINIER (A), v. *Itinera.*

[408] MONBRUN (Alfred) — *Jérusalem et le S. Sépulcre.* — Lille et Bruges, Desclée, 1880, 8°.

[409] MORDTMANN (D.r) — *Inscription byzantine de Thessalonique.*

[*Revue archéol.*, 1878, XXXVI, pp. 172-175].

[410] MORFILL (W. R.) — *Cyprus.*

[*Athenæum*, 31 août 1878].

[411] MORSIER (F. de) — *Syrie et Mésopotamie.*

[*Le Globe*, 1878, XVII, pp. 3-30 et 149-170].

Extrait d'uu ouvrage étendu, intitulé: « *Plaines et déserts des deux continents* ».

MÜHLAU, v. RIEHM.

MÜLLER (G.), v. *Documenti.*

MÜLLER (Julius), v. *Aktenstücke.*

[412] MÜLLER, (Missionar) — *Mittheilungen aus Briefen.*

[*Neueste Nachr. aus dem Morgenlande*, 1878, n° 2, p. 43].

[413] — *Fünf Tage unter den Beduinen.*

[*Ibid.*, 1878, pp. 70-85].

[414] — *Notiz* etc.

[*Ibid.*, 1879, p. 77].

Il constate que la rage survient parfois chez les chiens en Orient, contrairement aux assertions de Tobler, *Denkblätter*, p. 116, et de Tristram, *Natural history of the Bible* (3 éd.), p. 79.

[415] — *Brief.*

[*Ibid.*, 1879, pp. 150-192].

[416] MÜNCHAUSEN (Freih. v.) — *The Moabite pottery.*

[*Athenæum*, 26 janv. et 9 mars 1878].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[417] N. (N.) — *La mission religieuse à Jérusalem.*

[*Le nouveau temps* (russe), 1879. n. 1092].

[418] NARDUCCI (G). — *L'isola di Cipro e alcune moderne scoperte.*

[*Il Buonarrotti*, nov, 1878].

[419] NEBE (Gustav) — *Conrad v. Krosigk, Bischof von Halberstadt.*

[*Zeitschrift des Harz-Vereins*, 1880, XIII, pp. 209-227].

Important pour la IVe croisade.

NEEDHAM, v. CUST.

[420] NEGRI (C.) — *Cipro.*

[*Rivista maritima*, oct. 1878].

NESTLE (E.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[421] NEIL (James) — *Palestine repeopled, a sign of the times*, 7.e éd. — London, Nisbet, 1879, 8.°

[422] NEUBAUER (Ad.) — *The Moabite pottery.*

[*Athenæum*, 23 févr. 1878].

[423] — *Ergänzung zu Dr Jellineks Konteros Wirmiesa.*

[*Israelietische Letterbode*, 1880, VI, p. 67, 130, 141].

Contribution très-importante, d'après un ms. d'Oxford, à la publication de M. Jellinek sur les martyrs de Worms [1re croisade]; nombreuses listes de noms propres. V. *Revue des études juives*, II, p. 151-321.

— V. ÉLIE de PESARO, *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[424] NEUMANN (W. A.) — *Ueber das Volk der Drusen u. den Emir Fachreddin, zwei Vorträge gehalten im Orientalischen Museum im Winter* 1877-78. — Wien, Hölder, 1878, 8.°

Esquisse de *visu*, d'après des notes de voyage.

[425] — *Der deutsche Palæstina Verein.*

[*Oesterr. Monatschrift f. d. Orient*, 1878, pp. 138 et s.].

[426] — *Jaffa.*

[*Ibid.*, 1879, pp. 16 et s.].

[427] — *Zur Palæstinakunde.*

[*Ibid.*, 1879, pp. 196-197].

[428] — *Die Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins.*

[*Daheim*, 26 juill. 1879. — *Warte d. Tempels*, 1879, n.° 45].

[429] — *Zur Palästinakunde.*

[*Monatschrift für Gesch. und Wiss. des Judenthums*, févr. 1880].

— V. BURCARDUS, *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

[430] NEWTON (C. T.) — *On two greek inscriptions from Kamiros and Ialysos, in Rhodes, respectively.*

[*Proceedings of the roy. Soc. of litterature*, 1878, XI, pp. 435-447].

[431] NEWTON (Rev. Robert) — *Rambles in Bible Lands.* — London, Wesleyan off., 1879, 16° — 2.e éd., 1880.

[432] — *In Bible lands.* — London, Nelsons, 1880, 8.° (60 grav.).

[433] NICOLAÏDÈS (N. E) — *La Semaine Sainte à Jérusalem.*

[*Journal* (russe) *de S. Pétersbourg*, 1879, n. 88 — L'*Actualité* (russe), 1879, n. 38].

NORMAND (P.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

[434] NOROW (A. S. de) — *Jérusalem et le Sinaï, Souvenirs d'un second voyage en Orient*, publié par M. Basile de KHITROWO (en russe). — S. Pétersbourg, Ilgin, 1878, 8.°

[435] *Notes from Cyprus.*

[*Blackwood's magazine*, août 1878].

NOSTITZ (Countess Pauline), v. HELFER.

[436] NOURRY (Abbé G.) — *S. Louis prisonnier en Égypte, drame en vers.* — Paris, Berche et Tralin, 1879, 8.°

[437] NYROP (Kr.) — *Zu Robert de Clari.*

[*Zeitschrift für Roman. Philologie*, 1879, III, pp. 96-98]

Collation du ms. avec l'édition Hopf.

OBERLÄNDER (R.), v. BAKER.

[438] OHNEFALSCH-RICHTER (M.) — *Cyprische Reisestudien.*

[*Unsere Zeit*, 1880, n. 5].

[439] —— *Neue Funde auf Cypern.*

[*Ausland*, 1879, n. 49].

[440] OLESNITCHKI (J.) — *La Terre-Sainte. Rapport d'une mission en Palestine et dans les pays adjacents* (en russe). — Kiew, 1875-1878, 2 vol. 12.°

[441] —— *L'Épiphanie au bord du Jourdain.*

[*Lecture du dimanche* (russe), 1879, n. 2, pp. 17-19].

[442] —— *Le feu sacré à Jérusalem.*

[*Ibid.*, 1879, n. 14, pp. 153-155].

[443] —— *Le tombeau d'Aaron au Mont Hor.*

[*Journal* (russe) *de l'Acad. relig. de Kiew*, 1879].

[444] —— *La rose de Jéricho.*

[*Lecture du Dimanche* (russe), 1880, n. 16].

[445] OLIPHANT (Laurence) — *The land of Gilead with excursions in the Lebanon* — Edinburgh et London, W. Blackwood, 1880, 8.° (Cartes et bois).

V. *Athenæum* 1 janv. 1881; *Academy*, 8 janv. 1881; *Augsb. Allg. Zeit.*, Beil., 8 avril 1881.

[446] OORT (D.r H.) — *Geographie van Palestina. Letterkundig Ofverzicht.*

[*Theologisch Tijdschrift*, 1879, pp. 117-140].

Revue rapide de la littérature palestinienne pendant le cours de l'année précédente.

[447] ORCET (G. d') — *Chypre, sa valeur stratégique et commerciale.*

[*Revue de France*, août 1878].

[448] *Order of S. John of Jerusalem — A brief notice of its foundation and constitution ant its objects in England.* — London, Harrison & S., 1878, 8°.

[449] ORELLI (Prof. D.r C. von) — *Durch's heilige Land. Tagebuchblätter.* — Basel, Spittler, 1878, 8.° — 2.e éd., Basel, 1879 (Carte).

[450] ORPHELIN — *Une excursion au Jourdain.*

[*Messager* (russe) *de Nikolaiew*, 1879, n. 26, 29, 30].

[451] OURANIAS (Th. Timagénès) — Ἡ νῆσος Κύπρος.

[Βιῶν (recueil mensuel grec), Smyrne, août-déc. 1878].

[452] P. . . . — *De Jérusalem.*

[*L'Orient* (russe), 1879, n. 2].

[453] PAILLOUX (P. X) — *Terre-Sainte.* 1. *Nazareth et l'Annonciation;* 2. *Départ pour la Visitation; Béthulie; camp d'Holopherne.*

[*Études religieuses, historiques et littéraires*, 1878, pp. 90-112 et 258-282].

L'auteur suit « les traces même du Sauveur dans ses itinéraires en T. S. ». — Suite annoncée, non publiée.

[454] PAINE (J. A.) — *Succoth and Penuel not yet identified.*

[*Bibliotheca sacra*, 1878, pp. 481-498].

[455] PALMER (Henri SPENCER-) — *Sinai, from the fourth egyptian dynasty to the present day. Ancient history from the monuments.* — London, Soc. for the prom. of christ. knowledge, et New-York, Pott, 1878, 8.° (Cartes).

Livre populaire, servant surtout à illustrer l'Exode. V. *Academy*, 26 oct. 1878, p. 402.

[456] —— *The desert of the Exodus, journeys on foot, in the wilderness of the forty years wanderings, undertaken in connexion with the Ordn. Survey*

of Sinaï and the Palestine Exploration fund. — London, 1878, 2 vol., 8.°

V. le *Monde* 9 et 22 oct., 27 nov. 1879, articles reproduits dans la *Terre-Sainte*, 15 janv.-1er mars, 1-15 avril, 1-15 juin 1880.

[457] PANNENBORG (D.r A.)— *Die Verse in der* « Historia Constantinopolitana » *und der Dichter des Ligurinus.*

[*Forschungen zur deutschen Gesch.*, 1879, XIX, pp. 610-624].

[458] PAPARIGOPOULOS (K.) — Ἡ βασίλισσα Ἑλένη ἐν Ἱερουσαλήμ.

[Δελτίον τῆς Ἑστίας, 11 mai 1878, pp. 334 et s.].

[459] — Ἡ νῆσος Κύπρος.

[Δ. τῆς Ἑστίας, 5 nov. 1878].

[460] — Ἐπὶ τῆς ἐπιστολῆς Ἀλεξίου Α'.

[Παρνασσός, 1880, IV, pp. 89-96].

[461] — *La lettre d'Alexis Comnène.*

[*Bull. de corresp. hellénique*, 1880, IV, pp. 24-29].

[462] *Papers (Parliamentary). — Cyprus, report by H. M. high commissionner.* — London, 1878-1880.

[463] PARIS (Gaston) — *La chanson du pélerinage de Charlemagne à Jérusalem.*

[*Romania*; 1880, IX, pp. 1-50. Tir. à p. (50 pp.)].

V. *Academy*, 15 mai 1880.

PARIS (Paulin), v. GUILLAUME DE TYR.

[464] PASCHKOFF (M.me Lydie) — *En Orient, drames et paysages* — Paris (Neuchâtel), Sandoz, 1880, 16°.

[465] *Passagiis (De) in Terram Sanctam, excerpta ex chronologia magna codicis latini CCCXCIX bibliothecæ ad d. Marci Venetiarum*, auspice Societate illustrandis Orientis Latini monumentis, edidit Georgius-Martinus THOMAS — Venetiis, 1879, (Paris, Leroux), gr. fol. (6 pages de texte et 15 planches héliotypiques).

Chronique remontant au commencement du XIVe siècle; contient plusieurs des iconographies Sanutines. V. *Liter. Centralblatt*, 1880, n. 6, et plus loin n. 661.

[466] PATREM (R. P. Marie-Léon). — *La custodie française en Terre-Sainte. Rapport lu à l'assemblée générale des catholiques le 16 mars 1879.* — Paris, Libr. des LL. SS., 1879, 8.°

Le § 1 est un résumé historique, partant de la fondation de la custodie par S. François en 1219.

PAULA et EUSTOCHION, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

[467] PAVIE (Eugène) — *L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'Islamisme.* — Angers, 1880, 8.°.

Réunion d'articles parus, à de longs intervalles, dans la *Revue d'Anjou*; sans valeur. V. *Revue critique*, 29 nov. 1880; *Polybiblion*, déc. 1880.

PEMBROKE, v. FETRIDGE.

[468] PERLBACH. — *Das Haus des deutschen Ordens zu Venedig.*

[*Altpreussische Monatschrift*, 1880, XVII, pp. 269-285].

[469] PEROLARI-MALMIGNATI — *Su e giù per la Siria. Note e schizzi.* — Milano, 1878, 8.°.

[470] PERRERO (A. D.) — *Prima caravana dei cavalieri della sacra religione e milizia dei SS. Maurizio et Lazzaro.*

[*Curiosità e ricerche di st. subalpina*, 1879, n. 13, pp. 112-189].

[471] PERROT (G.) — *L'île de Chypre; son rôle dans l'histoire.*

[*Revue des Deux-mondes*, 1er déc. 1878, 15 fév. et 15 mai 1879].

[472] PERVANOGLU — *Historische Bilder aus dem byzantinischen Reich. II. Kaiser Alexius.* — Leipzig, Friedrich, 1879, 12°.

[473] *Peter the Great and Syria.*

[*Blackwood's magazine*, mai 1880, CXXVII, pp. 561-577].

[474] Pewtchow — *La Terre Sainte* (En russe). — S. Pétersbourg, 1878-1879, 12°.

[475] — *L'Égypte et le Sinaï* (En russe). — S. Pétersbourg. 1879, 12°.

Philippus de Aversa, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[476] Piatnitnichki (J.) — *Le service divin dans l'Église primitive de Jérusalem.*

[*Lecture salutaire* (russe), 1880, n. 6, pp. 169-187; n. 10, pp. 169-197; n. 11, pp. 331-340].

[477] Pierotti (D. Ercole) — *Conferenza sui viaggi e scoperte archeologiche nella Palestina.*

[*Bollettino della Soc. geog. ital.*, déc. 1878].

[478] *Pilgerreisen (Deutsche) nach dem heiligen Lande*, herausgegeben und erläutert von R. Röhricht und H. Meisner. — Berlin, Weidmann, 1880, 8.°.

Excellente publication. Contient: J. de Vérone, 1346. — G. Pfinzing, 1436. — G. de Schwalbach, 1440. — Anon. de Donaueschingen, 1441. — U. Leman, 1472-1480. — S. Rieter, 1479. — G. de Gumpenberg, 1483. — B. de Breitenbach, 1483. — C. Grünemberg, 1486. — D. de Schachten, 1495. — P. Fassbender, 1492. — F. Fabri, 1492. — H. Schneider, 1493.— W. de Zülnhart, 1495.— P. Rindfleisch, 1496. — Le comte palatin Othon-Henri, 1521. — G. de Rattenberg, 1527. — F. Rehlinger, 1550. — S. Thunger, 1551. — A. de Pappenheim, 1563. — L. de Rauter, 1567. — J. de Hirnheim, 1569.— L. de Bueseck, 1587. Une liste annotée de pèlerins allemands (1300-1600), et un supplément très-complet à la *Bibl. geogr. Palæstinæ* de Tobler.

V. *Liter. Centralblatt*, 1880, n. 43; *National Zeit.*, 22 déc. 1880; *Post*, 2 déc. 1880; *Nordd. Allg. Zeit.*, 21 déc. 1880; *Nürnb. Correspondent*, 24 nov. 1880; *Anz. d. Germ. Museums*, 1881, n. 11; *Anz. f. Kunde d. d. Vorzeit.* 1880, XXVII, p. 350; *Wochenbl. d. Johanniter Ball. Brand.*, 1881, n. 1-4; *Gött. gel. Anzeig.* 1881, n. 5-6; *Leipz. Zeit.*, Beil., 5, 16 janv. 1881; *D. Liter. Zeit.*, 1881, n. 6; *Theol. Liter. Zeit.*, 1881, n. 9; *Deutsche Revue*, 1881, VI, n. 1; *Hannov. Courrier*, 24 avr. 1881; *Die Presse*, 1881, n. 64; *Arch. st. it.*, 1881, VII, p. 194; *Zeitschr. d. D. P. V.*, 1881, IV, pp. 224-245; *Hist. Zeitschr.*, 1881, N. s. X, 561-562.

[479] Piolin (D. Paul) — *Le pèlerinage de Phil. de Luxembourg, évêque du Mans (futur cardinal), en Terre-Sainte, en 1480.*

[*Revue du Maine*, 1879, VI, pp. 337-340].

[480] Plumptre (E. H.) — *S. Paul in Asia Minor and at the syrian Antioch.* — London, 1878, 8.°.

[481] Poggibonsi (Fra Niccolò di) — *Damasco e le sue adjacenze del secolo XIV (dal suo viaggio in Terra Santa, inedito* [1345]). — Imola, 1878, in-16.

[482] Pointeau (Abbé) — *Les croisés de Mayenne en 1158.*

[*Revue du Maine*, 1878, IV, pp. 197-214 et 339-403. Tir. à p. (78 pp.)].

[483] Poliwanow — *Palestine et Sinaï.* Album, avec texte russe. — S. Pétersbourg, 1878, 4.°

[484] Polo (Marco) — *Les récits de Marco Polo, citoyen de Venise* . . . texte original français du XIII[e] siècle, rajeuni et annoté par Bellenger. — Paris, 1878, 8.°.

[485] — *I viaggi*; unica versione originale fedelmente riscontrata sul cod. Magliabecchano, per cura di Erizio Colombo. — Milano, Muggiani, 1878, 16°.

[486] Ponomarew (E.) — *En Terre Sainte* (En russe) — S. Pétersbourg, 1879, 12.°.

[487] Poole (Reginald Stuart) — *Cyprus: its present and future.*

[*Contemporary rewiew*, 1 août 1878, tr. dans la *Revue génér.* (belge) 1878, XXVIII, pp. 428-443].

[488] *Port de Jaffa et chemin de fer de*

Jaffa à Jérusalem. Les croisades de la paix.

[*Avenir de Marseille et de la région méridionale*, janv.-févr. 1879, n. 140].

PORTER, v. WHITHWORTH.

[489] POTTIER — *Description de quelques monuments figurés de l'île de Chypre.*

[*Académie des Inscr. et B. L., Comptes-rendus*, 1878, p. 197 — *Bull. de correspondance hellénique*, mai 1879].

[490] —— *Inscriptions cypriotes* (en collab. avec M. BEAUDOUIN).

[*Académie des Inscr. et B. L., Comptes-rendus*, 1878, p. 194 — *Bull. de corr. hell.*, juin 1879].

[491] *Princes de Lusignan (Les).*

[*Bull. de la société héraldique et gén. de France*, 1880, pp. 251-252, 266-273, 293-304].

Demande en interdiction de porter le nom de Lusignan, compte-rendu-critique du procès.

[492] *Prise (La) de Damiette en 1219; relation inédite en provençal, publiée et commentée* par Paul MEYER.

[*Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXVIII, pp. 497-571 — Tir. à p. (79 pp.)].

[493] PRUTZ (H.) — *Christenthum und Islam während des Mittelalters, und die kulturgeschichtliche Ergebnisse der Kreuzzüge.*

[*Historisches Taschenbuch*, N. s., VIII, 1878, pp. 281-344].

[494] —— *Die Anfänge des deutschen Ordens in Preussen und seine Beziehungen zum heiligen Lande. Vortrag.*

[*Altpreussische Monatschrift*, janv.-mars 1878, n. 1-2].

[495] —— *Geheimlehre und Geheimstatuten des Tempel-Herren-Ordens. Eine kritische Untersuchung.* — Berlin, S. Mittler, 1879, 8.°

V. *Liter. Centralblatt*, 1879, n. 10; Mahrenholz, *Mittheil. aus d. hist. Liter.*, VIII, pp. 118 et s.; *Jahresb. d. Geschichtswiss.*, II, p. 307.

[496] —— *Kaiser Friedrich's I Grabstätte. Eine kritische Studie.* — Danzig, Gruihn, 1879, 8.°

L'auteur, réfutant les hypothèses peu fondées de son compagnon de route, le D.r Sepp, ne craint pas d'avouer que les recherches faites pour découvrir la tombe de Barberousse n'ont pas abouti. V. R. Röhricht, dans le *Literar. Centralblatt*, 1879, n.os 10 et 15 et la *Zeitschrift d. D. P. V.*, II, pp. 181-182.

—— V. SEPP.

[497] PULGHER (D.) — *Les anciennes églises byzantines de Constantinople, élevées, dessinées et publiées.* — Vienne, Lehmann et Wentzel, 1878, 45 pp. 8° et 30 pl. in-f.°.

[498] QUARESMIUS (Franciscus P. F.) — *Historica, theologica et moralis Terræ Sanctæ elucidatio.* Ed. secunda a patre F. CYPRIANO de TARVISIO, recognita et adnotata. I vol., 1 et 2 pars. — Venetiis, 1880, 4°.

[499] *Quellenbeiträge (Arabische) zur Geschichte der Kreuzzüge*, übersetzt und herausgegeben von GOERGENS (E. B.), unter Mitwirkung von Reinhold RÖHRICHT. — I. *Zur Geschichte Salah eddins.* — Berlin, Weidmann, 1879, 8.°.

Extraits d'ABOU-SCHAMAH. Les notes de M. Röhricht sont excellentes; mais la traduction elle-même a été très vivement critiquée par M. Gildemeister dans la *Zeitschr. d. D. P. V.*, II, 248-256; v. *Académie des Inscriptions et B. L., Comptes-rendus*, 1879, p. 186; *Revue crit.*, 27 déc. 1879, pp. 465-469; *Journal des savants*, 1879, p. 723; *Jenaer Lit. Zeit.*, 1879, n. 26; *Liter. Centralbl.*, 1879, n. 52; *Wochenbl. d. Joh. Ordens*, 1879, pp. 103-106, 305-308; *Polybiblion*, déc. 1880; *Jahresb. d. Geschichtsw*, II, p. 251; *Theol. Tijdschr.*, 1880, XIV, p. 505.

[500] QUESNEL (L.) — *L'île de Chypre et la domination anglaise.*

[*Revue politique et littéraire*, 17 avril 1880].

[501] R. (A. et C.) — *La première croisade.*

[*Revue de la Suisse catholique*, oct. 1880, XI, pp. 760-773].

[502] — *L'Église à travers les siècles . . . 3.e série. Les croisades et les saints du Moyen Age.* — Paris, Téqui, 1880, 3 vol., 12°.

[503] RADZIWILL-SIEROTKI (Prince) — *Pèlerinage en Palestine,* de 1582 à 1584, publié et commenté par P. A. HILLEBRANDT.

[*Mémoires* (russes) *de la Société I. R. de géographie,* 1879, XV, appendice].

V. *Russische Revue,* janv. 1879, XV, pp. 89-93.

RAMEL (Sœur), v. *PÉRIOD. SPÉC.,* III.

RATISBONNE (P.), v. *PÉRIOD. SPÉC.,* I, II, III, V.

[504] RATTINGER — *Der Patriarchat und Metropolitan-Sprengel Constantinopel, und die bulgarische Kirche zur Zeit der Lateinerherrschaft in Byzanz.* I-II.

[*Historisches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft,* 1880, I, pp. 77-106; 1881, II, pp. 1-55].

[505] RAVENSTEIN (E. G.) — *Cyprus, its resources and capabilitees.* — London, Philip, 1878, 8°.

V. *Athenæum,* 26 oct. 1878.

[506] RAWLINSON (Sir H. C.) — *Rough notes on prehistoric Cyprus.*

[*Proceedings of the royal geogr. Society,* févr. 1879, I, pp. 105-109].

[507] RAWSON (A. L) — *Upon Palestine exploration, from a practical standpoint.*

[*Journal of the american geogr. Society of New-York,* 1878, VII, pp. 101-113].

[508] *Récit du XIIIe siècle sur les translations des reliques (de Constantinople) en 1239 et 1241* [publié par M. E. MILLER].

[*Journal des savants,* 1878, pp. 295-302].

Ce texte important, découvert par M. E. MILLER dans un ms. de la bibl. Didot (V. *Acad. des I. et B. L., Comptes-rendus,* 26 avril 1878), récemment acquis (juin 1881) par la Bibl. Nat. de Paris, a été réédité par M. de WAILLY dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes,* 1878, XXXIX, pp. 401-415 (Tir. à p., 16 pp.). M. DELISLE a donné (*Ibid.*, 1879, XL, p. 143) les variantes d'un autre manuscrit. V. *Semaine religieuse de Paris,* 19 avr. 1879.

[509] *Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux,* IV. — Paris, Imp. Nat., 1880, fol.

Ce nouveau volume de la collection académique, dû à MM. Ad. REGNIER et Ch. THUROT, contient trois chroniques de la 1re croisade: celles de Baudri de Dol, de Guibert de Nogent et d'Albert d'Aix.

[510] REGALDI (G.) — *Le antichità di Cipro e il generale di Cesnola.*

[*Nuova antologia,* 15 janv. 1879, XIII, pp. 248-265].

RÉGNIER (Ad.), v. *Recueil.*

REICHENBACH, v. *PÉRIOD. SPÉC.,* V.

REIFFERSCHEID, v. COMNENA.

[511] REINACH (Jos.) — *Voyage en Orient.*

[*Journal officiel,* 19 octobre 1879 et *Journal des Débats,* 16 avr. 1880].

REINHARD (F.), v. *PÉRIOD. SPÉC.,* II.

[512] REINICKE (Lic. D.r) — *Ein Ausflug nach Hebron.*

[*Neueste Nachr. aus d. Morgenl.,* 1878, pp. 123-129].

[513] — *Brief.* (Jérusalem, 31 mai 1878).

[*Neueste Nachr. aus d. Morgenl.,* 1878, pp. 63-69].

[514] — *Die beiden Aussätzigenhäuser bei Jerusalem.*

[*Neueste Nachr. a. d. Morgenl.,* 1879, pp. 21-26].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.,* VI, VII.

[515] RENET (Abbé) — *Prieuré de Villers-Saint-Sépulcre* (Plan).

[*Mémoires de la Société acad. de

l'Oise, 1878, X, pp. 485-566. Tir. à p. (88 pp.)].

[516] *Renseignements sur les côtes de Syrie et de Palestine.*

[*Bull. de la Soc. de géogr. de Marseille*, 1878, pp. 361 et s.].

[517] *Reports of the Chapter of the Order of S. John of Jerusalem in England, adopted at the general assemblies 1878, 1879, 1880.* — London, Harrison & S., 1878, 1879, 1880 [3 pièces].

[518] *Restes (Les) des Samaritains.*

[*Revue ecclés.* (russe), 1880, n. 15].

[519] *Rewich. Un livre de voyage illustré au XVe siècle.*

[*Magasin pittoresque*, 1880, pp. 126-127].

[520] Rey (E. G.) — *Compte-rendu du* « Voyage d'exploration à la Mer Morte » *par le duc de Luynes.*

[*Bull. de la Soc. de géogr. de France*, 1878, pp. 79 et s.].

[521] — *Le fief de S. Georges de Labaène en Syrie.*

[*Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1878, p. 68].

[522] — *La principauté d'Antioche au XIIe siècle.*

[*Ibid*, 1878, p. 123].

[523] — *La société civile dans les principautés franques de Syrie: régime de la terre, la noblesse franque, les bourgeois, les indigènes.*

[*Cabinet historique*, juill.-août 1879, pp. 167-186. Tir. à p. (24 pp.)].

[524] — *La terre de Geoffroy le Tor et autres fiefs dans la principauté d'Édesse.*

[*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1880, p. 72].

[525] — *Étude sur la topographie de la ville d'Acre au XIIIe siècle.*

[*Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, 1878, XXXIX, pp. 115-145. Tir. à p., 1880 (33 pp.)].

[526] Riant (Comte) — *Le changement de direction de la quatrième croisade, d'après quelques travaux récents.*

[*Revue des questions historiques*, janv. 1878, pp. 71-114. Tir. à p. (48 pp.). — Reproduit dans le *Giornale Ligustico*, 1878, V, pp. 443-498. Tir. à p. (62 pp.)].

V. *Jenaer Lit. Zeit.*, 1878, n. 29; *Polybiblion*, déc. 1880.

[527] — *Reliquaire de Montiérender (IVe croisade)* (Bois).

[*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1879, p. 109].

[528] — *Inventaire critique des lettres historiques des croisades*, I-II, 768-1100.

[*Archives de l'Orient latin*, I, 1881, pp. 1-224. Tir. à p. (Paris, Leroux, 1880, 235 pp.)].

V. *Liter. Centralbl.*, 1880, n. 45; *Polybiblion*, déc. 1880; *Archives israél.*, 21 oct. 1880; *Acad. des I. et B. L.*, *Comptes-rendus*, 23 sept. 1880; *Revue critique*, 18 oct. 1880; l'*Union*, 30 déc. 1880.

[529] — *Note sur Robert de Paris, chevalier croisé.*

[*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1879, pp. 58-60. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1879, VII, pp. 130-132].

[530] — *Société de l'Orient latin. IVe-VIe rapports du Secrétaire-trésorier.* — Genève, Fick, 1878-1880, 3 pièces 8°.

[531] — *Trois inscriptions relatives à des reliques rapportées de Constantinople par des croisés allemands.* (Planches).

[*Mémoires de la Soc. des Ant. de France*, 1880, XL, pp. 128-145. Tir. à p. (22 pp.)].

Voir *Liter. Centralblatt*, 22 janv. 1881.

— V. Comnenus, *Epistolæ, Exuviæ.*

[532] RICHARD (Abbé) — *Les instruments de pierre, les couteaux de silex du tombeau de Josué, et autres découvertes en Égypte, dans le Sahara, en Palestine*, etc.

[*Congrès internat. des sc. anthropologiques de 1878* (P., Imp. Nat., 1880), pp. 278-282. — Tir. à part.]

V. *Terre-Sainte*, 1r oct. 1878.

[533] *Richesses (Les) minérales de l'île de Chypre.*

[*Journal du comm. marit.*, août 1878].

RICHTER, v. OHNEFALSCH.

[534] RIDGWAY (Rev.) — *Biblical sites, summary of paper.*

[*Trans. of the Soc. of bibl. archæol.*, 1878, VI, 257-259].

[535] RIEHM (E. C. A.) — *Handwörterbuch des biblischen Alterthums für gebildete Bibelleser herausgegeben.* — Bielfeld u. Leipzig, Velhagen u. Klasing, 1879, 8°.

Les articles géographiques de cet ouvrage sont dûs à la plume de MÜHLAU, de SMEND, de FRAAS ; les articles ethnographiques ont été rédigés par le prof. KAUTSCH.

RIESS (D.r Richard), v. *CARTES.*

[536] RIEZLER (S.) — *Zur älteren bairischen Geschichte — Jerusalempilger und Kreuzfahrer aus Baiern.*

[*Forschungen z. d. d. Geschichte*, 1878, XVIII, pp. 517-558].

[537] RHODES (A.) — *Voyage sentimental sur les bords du Jourdain.*

[*Revue des Deux-mondes*, 15 janv. 1879, pp. 446-456].

[538] ROBIN (A.) — *De la Palestine, ses ressources agricoles et industrielles; intérêt national de la création du port de Jaffa et de voies ferrées dans la contrée.* — Paris, Fillon, 1880, 8°.

— V. *CARTES.*

[539] ROBINSON (Phil.) — *Cyprus and Socotora.* — London, 1878, 8°.

[540] — *Cyprus, its physical, historical, commercial and social aspects, compiled from encyclopædias, reports and foreign publications.* — London, 1878, 8°.

[541] ROCCA (Nonce) — *Rapport sur l'épitaphe d'un chevalier de Malte à El Mahédia.*

[*Revue des soc. savantes*, IIIe s., II, 1880, pp. 187-189].

[542] ROGERS (E. T.) — *The Arabs in Cyprus.*

[*Academy*, 1879, XIV, pp. 220-221].

ROHRER (Phil.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

[543] RŒRICH (M.me L.) — *Samuel Gobat, ancien missionaire en Abyssinie et évêque anglican de Jérusalem.* — Paris, Bonhoure, 1880, 8.° (Portrait).

[544] RÖHRICHT (Reinhold) — *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*, II. — Berlin, Weidmann, 1878, 8°.

Suite d'une publication commencée en 1874; la liste des pèlerins allemands, de 700 à 1300, occupe ce t. II. Voir *Revue historique*, mai-juin 1879, p. 151; *Literar. Centralblatt*, 26 oct. 1878; *Zeitschrift d. D. P. V.*, 1880, p. 186 et s.; *Polybiblion*, déc. 1880; *Liter. Rundschau*, 1 août 1881.

[545] — *Die Eroberung Akkâ's durch die Muslimen* (1291).

[*Forschungen zur d. Geschichte*, 1879, XX, pp. 93-126].

Bon travail ; renseignements bibliographiques nombreux.

— V. *Pilgerreisen, Quellenbeiträge, Scriptores; PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[546] ROMANI (G.) — *Viaggio in Palestina e nell' Egitto.* — Como, P. Ostinelli, 1879, 16°.

[547] *Romans et poésies du papyrus n. 500 conservé au British Museum, avec fac-*

simile, texte, traduction et commentaire. par G. MASPERO. — Paris, Maisonneuve, 1879, 8°.

Récit de la prise de Joppé vers la 19e ou 18e dynastie. V. *Zeitschr. d. D. P. V.*, 1879, II, p. 97 et plus haut n. 344.

[548] ROSCHE LA MOLÈRE (Le Sgr de) — *Lettre écrite de Morée à Étienne de Semur, doyen de Châlon-sur-Saône, par le seigneur de Rosche la Molère, son neveu (9 septembre 1399).* — Communication de M. CANAT de CHIZY.

[*Revue des Sociétés savantes.* — janv.-févr. 1878, pp. 51 et 68-70].

[549] ROSTAING (B.on de) — *Jean de Grailly à la 7e croisade.*

[*Revue de l'Ain,* mai-juin, 1879].

[550] ROTA (Pietro), arcivescovo di Cartagine — *Il presepio di Betlemme.*

[*La scuola cattolica,* déc. 1879, XIV, pp. 503-516].

[551] ROTH von SCHRECKENSTEIN — *Die Johanniter-Commende zer Ueberlingen.*

[*Zeitsch. für die Gesch. des Oberrheins,* 1879, XXXII, n° 2].

[552] *Rouleau (Le) samaritain du Pentateuque.*

[*Gazette* (russe) *illustrée,* 1878, n. 50].

[553] RUBROUK (Guillaume de) — *Récit de son voyage,* traduit de l'original latin et annoté par L. de BACKER. — Paris, Leroux, 1878, 18°.

[554] RUELLE (Ch. Em.) — *Les Anglais dans l'île de Chypre.*

[*Revue de géographie,* janv. 1879, pp. 179-189].

Étude ethnographique, dont quelques pages sur Nicosie et ses chapelles antiques, d'après le journal grec la *Clio* (nos des 31 août, 7 et 14 sept. 1878).

[555] RÜETSCHI — *Hermon - Jakobsbrunnen.*

[*Real Encyclop. f. prot. Theol.,* VI, (1880), pp. 45, 460].

[556] *Rundschau im Libanon.*

[*Ausland,* 1878, n. 49, pp. 977-982].

[557] *Ruolo generale del sover. militare ordine di S. Giovanni di Gerusalemme ovvero di Malta.* — Roma, Tip. della S. congr. di Propag. Fide, 1880, 8°.

[558] *Russes (Les) à Jérusalem.*

[*Revue relig.* (russe) *d'utilité publ.,* 1880, n. 6].

RYLAND, v. WRIGHT (W.).

[559] S. . . . NE (A.) — *Un voyageur russe en Turquie sous Pierre-le-Grand.*

[*Nouvelles actuelles* (russes), 1878, n. 49-50].

[560] SAD UD-DIN — *The capture of Constantinople (1453) from the Tajut-Tevariskh,* translated into english by E. J. W. GIBB. — Glascow, 1879, 8°.

Sainte-Anne de Jérusalem, v. LAVIGERIE.

[561] SAGORODKINE (O.) — *Les impressions nouvelles d'un vieux pèlerin.*

[*Le citoyen* (russe), 1878, n. 35-37].

[562] SAKELLAROPOULOS (S. K.) — **Περὶ τῶν ὑπὸ τῶν Φράγκων κοπέντων ἐν τῇ Ἀνατόλῃ κατὰ τοὺς μέσους αἰῶνας νομισμάτων.**

[Παρνασσός, 1878, II, pp. 310-313].

[563] *Sanctuaire (Le) de Ste Anne, à Jérusalem, cédé aux missionaires d'Alger.*

[*Missions catholiques,* 1878, X, pp. 566-567].

[564] SARACENO — *I principi d'Achaia.*

[*Curiosità di storia Subalpina,* 1880, n. 14].

[565] SASSENAY (M.is de) — *Chypre; histoire et géographie* (Carte).

[*Revue de géographie,* nov. 1878, pp. 337-364. Tir. à p. (32 pp.)].

SATHAS (C.), v. **Μνημεῖα.**

[566] SAULCY (F. de) *Notes sur deux monnaies de Pètra.*

[*Mélanges de numism.*, 1878, III, pp. 193-197)].

[567] — *Villes du Louten supérieur* (Syrie des anciens Égyptiens).

[*Bulletin de la Soc. de géographie*, 1879, XVII, pp. 209-241 et 327-357].

[568] — *Étude sur la géographie comparée de la rive occidentale du lac de Gennézareth, ou mer de Galilée.*

[*Journal des savants*, 1879, pp. 489-501, 537-550].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

SAUNDERS (TRELAWNEY-), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

SAUVAIRE (H.), v. BLANCARD.

[569] SAVILE (A. R.). — *Cyprus.* — London, 1879, 8.°.

SAXE (A. Th.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

[570] SAYCE (A. H.) — *Brugsch-Bey's theory of the Exodus.*

[*Academy*, 10 avr. 1880].

(571) — *Resen and Beth-El in the Assyrian inscriptions.*

[*Academy*, 1 mai 1880].

[572] SCHACH von IGAR — *Pyramide und Oelberg.* — Stuttgart, Richter et Kappler, 1879, 16°.

[573] SCHAFF (P.) — *Through Bible-lands. Notes of travel in Egypt, the Desert and Palestine.* — New-York, Amer. tract. society, 1878, 8°.

V. *Zeitsch. d. D. P. V*, 1879, II, p. 107.

[574] — *A dictionary of the Bible, including biography, natural history, geography, topography, archæology and literature.* — Philadelphia, Amer. School-Union, 1880, 8.° (12 cartes en couleur et 400 bois).

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV, VIII.

SCHÄFFER (M.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

[575] SCHEFER (Charles) — *Communication sur le voyage du persan Nassiri Kosrau en Syrie, Palestine, Égypte, vers le milieu du XI[e] siècle* (1045-1056).

[*Académie des Insc. et B. L., Comptes-rendus*, 30 oct. 1878. *Terre Sainte*, 15 janv. 1879].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[576] SCHEFFER-BOICHORST — *Barbarossas Grab*,

[*Im neuen Reich*, 1879, n. 46, pp. 693-701].

L'article expose l'état de la question controversée entre, MM. Prütz et Sepp; v. ces noms.

[577] SCHICK (C.) — *Landes producte Palästina's mit Rücksicht auf Colonisation.*

[*Oesterr. Monatschrift f. d. Or.*, 1878 n.° 8, 10, 11].

[578] — *Ueber Gilgal. Vortrag im deutschen Verein zu Jerusalem am* 17 *mai* 1878 *gehalten.*

[*Neueste Nachrichten aus dem Morgenlande*, 1878, pp. 39-59].

L'auteur attribue à ce mot un sens appellatif, p. ex. *lieu de culte*, et indique d'autres localités de ce nom.

[579] — *Bethel, das heutige Beitin. Vortrag gehalten im deutschen Verein zu Jerusalem im Sommer* 1878.

[*Ibid*, 1878, pp. 135-153].

[580] — *Landwirthschaftliche Verhältnisse in Palästina.*

[*Ibid.*, 1879, n. 3].

[581] — *Ueber Landwirthschaft in Palästina.*

[*Ibid.*, 1879, n. 4 et 7].

[582] — *Fortschritte der Civilisation in Palästina in den letzten 25 Jahren.*

[*Ibid.*, 1880, n. 1, 4].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV, VIII.

[583] SCHILTBERGER (J.) — *The bondage and travels of Johann Schiltberger, a native of Bavaria* (1410), *translated by commander* J. BUCHAN TELFER. With notes by professor F. BRUUN, at Odessa. — London, 1879, 8.° (Carte).

V. *Literar. Centralblatt*, 8 mai 1880.

[584] SCHLUMBERGER (G.) — *Deux plombs satiriques ayant trait à l'histoire des latins d'Orient* (Bois).

[*Revue archéol.*, mai 1878, N. s., XXXV, pp. 315-315. Tir. à p. (4 pp.)].

[585] — *Sceau de la ville de Mételin sous la domination génoise au Moyen-Age* (Bois).

[*Revue archéol.*, juin 1878, N. s., XXXV, pp. 368-370. Tir. à p. (4 pp.)].

[586] — *Pommeau de dague du XIIIe s. trouvé à Saïda* (Bois).

[*Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1878, p. 75].

[587] — *Monnaie et bulle de plomb inédites de Terre Sainte* (Bois).

[*Revue archéol.*, sept.-oct. 1878, N. s., XXXVI, pp. 180-186. Tir. à p. (8 pp.)].

Monnaie frappée à Acre en juillet 1191, et bulle donnant le nom d'un abbé de N. D. de Josaphat.

[588] — *Bulles byzantines inédites* (Bois).

[*Bull. de corresp. hellénique*, juillet 1878, II, pp. 553-560. Tir. à p. (8 pp.)].

[589] — *Bulles byzantines inédites* (Bois).

[*Musée archéol.*, 1878, I, pp. 25-35, 123-130. Tir. à p. (22 pp.)].

[590] — *Note sur un denier d'Acre, une bulle du monastère de la Vallée de Josaphat et un sceau byzantin* (Bois).

[*Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1878, pp. 181-188].

[591] — *Numismatique de l'Orient latin.* publiée sous le patronage de la Société de l'Orient latin. — Paris, Leroux, 1878, 4.° (19 planches).

Ce livre a été couronné, à juste titre, par l'Académie des Inscript. et B. L. Voir *Revue critique*, 5 juillet 1878; *Rev. des quest. hist.*, 1878, XXIV, pp. 681-683; *Giornale Ligustico*, 1878, pp. 207-208; *Rev. archéol.*, t. XXXV, 1878, pp. 342-349; *Numism. Zeitung*, 1878, pp. 156-163; le *Temps*, avr. 1878; Παρνάσσος, avr. 1878; *Chronique de l'art*, 1878, p. 149; la *Liberté*, 29 juill. 1878; *Numism. chronicle*, 1878, XVIII, pp. 259-260; *Polybiblion*, déc. 1880.

[592] — *Sceaux et bulles de l'Orient Latin au Moyen-Age* (Bois).

[*Musée archéologique*, 1878, pp. 294-343. Tir. à p. (52 pp.)].

V. *Revue critique*, 14 juin 1880, IX, p. 470; *Liter. Centralblatt*, 1880, n. 22; *Hist. Zeitschrift*, 1881, p. 567; *Jahresb. d. Geschichtswiss.*, II, p. 253.

[593] — *Sceau d'un Catholicos d'Arménie au XIIIe siècle* (Bois).

[*Bull. de la soc. des Ant. de France*, 1880, p. 112].

[594] — *Les monnaies à légendes grecques des Danischmend* (Bois).

[*Revue archéol.*, mai 1880, N. s., XXXIX, pp. 273-284. Tir. à p. (12 pp.)].

[595] — *Monuments numismatiques et sphragistiques du Moyen-Age byzantin.* (Bois).

[*Revue archéol.*, oct. 1880, N. s., XL, pp. 193-212. Tir. à p. (20 pp.)].

SCHNABL (K.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II.

[596] SCHNEIDER (F.) — *Die altchristlichen Ruinenstädte von Mittel-Syrien.*

[*Der Katholik*, juill. 1878, pp. 30-32].

Analyse de la *Syrie centrale* du m.^is de Vogüé.

[597] SCHNEIDER (Karl) — *Cypern unter den Engländern. Reise-Skizzen.* — Köln, Dumont-Schauberg, 1879, 8°.

V. *Athenæum*, 12 juill. 1879.

[598] SCHNEIDER (P. Ladislaus) — *Das Heilige Land und seine katholischen*

Bewohner in kirchlicher und socialer Beziehung. - Münster, Theissing, 1879, 8°.

Nouveau plan de colonisation de la Palestine.

[599] SCHOLZ — *Nach Jerusalem.*

[*Literarische Rundschau*, 15 juill. 1880].

SCHOPENIUS, v. COMNENA.

[600] SCHRADER (Eberhard) — *Keilinschriften und Geschichtsforschung. Ein Beitrag zur monumentalen Geographie, Geschichte u. Chronologie der Assyrier.* (Carte). — Giessen, Ricker, 1878, 8.°.

On remarque p. ex. p. 119 : « *Amgarrun-Ekron* », dans le pays des Philistins ; p. 123 : la « *Palastav* » des inscriptions cunéiformes. V. *Theologische Liter. Zeitung*, 1879, col. 369.

[601] SCHRÖDER (P.) — *Meine zweite Reise nach Cypern im Frühjahr* 1873. (Aus Briefen an Prof. H. Kiepert) (Vues).

[*Globus*, 1878, XXIV, pp. 135-139, 152-156, 168-172, 183-186].

[602] — *On a Cypriote Inscription* (Planche).

[*Proceedings of the Soc. of biblical arch.*, 1878, VI, 134-143].

[603] SCHULZ (Fr. W.) — *Das heilige Grab.*

[*Real-Encyklopädie für protest. Theol. u. Kirche*, her. von J. J. Herzog u. G. L. Plitt. (2e éd. — Leipzig, 1879, gr. 8.°), t. V pp.331-342].

[604] — *Jerusalem - Jericho - Kapernaun.*

[*Ibid.*, (1880) VI, pp. 532, 538-575, VII, p. 500].

[605] SCHURER (E.) — *Der Versamlungsort des grossen Synedriums. Ein Beitrag zur Topographie des Herodianischen Tempels.*

[*Theolog. Studien und Kritiken*, 1878, pp. 608-626].

SCHWAB (M.), v. ÉLIE de PESARO.

SCHWEBEL, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VII.

[606] SCHWEINFURTH (G.) — *R. Burton's Forschungen in Midian.*

[*Œst. Monatschr. f. d. Or.*, 1879, n. 3].

SCHWILK (W. F.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

[607] SCOTT-STEVENSON — *Our home in Cyprus.* — London, Bunbury, 1879, 8°. (Carte et grav.).

V. *Academy*, 6 déc. 1879.

SCOTUS (M. A.), v. GROSSI (Th.).

[608] *Scriptores quinti belli sacri minores*, sumptibus Societatis illustrandis Orientis Latini monumentis, edidit Reinholdus RÖHRICHT. — Paris, Leroux, Leipzig, O. Harassowitz, 1879, 8°.

Publ. de la Soc. de l'Or. latin, sér. hist., II. — Contient : I. Philippus Oxoniensis, *Ordinacio de predicacione S. Crucis in Anglia.* II. *Gesta crucigerorum Rhenanorum.* III. *De itinere Frisonum.* IV. *Gesta obsidionis Damiate.* V. Joh. de Tulbia, *De dom. Johanne, rege Jerusalem.* VI. *Liber duellii christiani, in obsidione Damiate exacti.* VII. *Fragm. de captione Damiate*, provincialis textus cum versione gallica, a Paulo MEYER confecta. VIII. *Prophetiæ cuiusdam arabicæ, in Latinorum castris ante Damiatam vulgatæ, versio quadruplex.*

V. *Lettres chrétiennes*, 3 sept.-oct. 1880, I, pp. 484-486 ; *Zeitschrift d. D. P. V.*, 1880, III, pp. 237-244 ; *Histor. Zeitschrift*, N. s., 1880, IX, pp. 104-105 ; *Gött. Gel. Anzeig.*, 1880, n. 18-19 ; *Polybiblion*, déc. 1880 ; *Liter. Centralblatt*, 1880, n. 30 ; *Deutsche Liter. Zeitung*, 1881, pp. 16-17 ; *Jahresb. d. Geschichtswiss.*, II, 252.

[609] *Scripture manners and customs ; being an account of the domestic habits of eastern nations, mentioned in Holy Scripture, illustrated by extracts from the works of travellers.* 16.e éd. — London, Soc. for promot. christ. knowledge, 1880, 8°.

[610] SEGAL (B. L.) — *Histoire du peuple hébreu pendant la période biblique, suivie d'une géographie et d'une carte de la Palestine*, 3e éd. (en russe). — Varsovie, 1879, 4°.

[611] *Seghelijn van Jherusalem*, naar het

Berlijnsche handschrift en den ouden druk utgegeven van J. VERDAM. — Leiden, Brill, 1878, gr. 8°.

[612] SELAH-MERRIL (Rev.) — *The identification of Succoth and Penuel.*

[*Athenæum*, 12 janv. 1878. — *Statements*, 1878, pp. 81-88]

[613] — *Modern researches in Palestina.*

[*Bulletin of the American geogr. Society*, 1877, V, pp. 5-28].

Abrégé dans les *Statements*, 1879, pp. 138-154.

[614] SENTINON (G.) — *Carta al rey Andronico el Paleologo.*

[*Revista de ciencias histor.*, 1880, I, n.° 1].

[615] SEPP (Prof.r D.r) — *Damascus.*

[Westermann's *Ill. d. Monatshefte*, oct. 1878].

[616] — *Jerusalem und das H. Land. Pilgerbuch nach Palæstina, Syrien und Ægypten*, 2.e éd. — Ratisbonne, Manz, 1878, 8°.

[617] — *Das Gelobte Land; ein Wort über Colonisations Versuche in Palæstina.*

[*Gartenlaube*, 1879, n. 18].

[618] — *Meerfahrt nach Tyrus zur Ausgrabung der Kathedrale mit Barbarossas Grab.* — Leipzig, Seemann, 1879, 8.° (Bois, héliogr., Carte).

V. *Zeitschrift d. D. P. V.*, 1879, II, pp. 108-112; *Liter. Centralbl.*, 1879, n. 10 et 15; *Polybiblion*, déc. 1880.

[619] — *Kaiser Friedrich I Barbarossa's Tod und Grab.*

[*Sammlung gemeinverst. wiss. Vorträge*, XIVe s., n. 330. — (Berlin, Habel, 1879, 8.°)].

V. *Zeitschrift des D. P. V.*, 1879, II, p. 257; 1880, III, p. 53 (Art. de RÖHRICHT) et *Beil.* (Lettres de GILDEMEISTER et de SEPP).

[620] SEPP (Johannes und Bernhard) — *Das Resultat der deutschen Ausgrabungen in Tyrus.*

[*Historische Zeitschrift*, 1880, N. s., VIII, pp. 86-115, suivi d'une *Replik* par Hans PRUTZ].

V. *Jahresb. d Geschichtswiss.*, II, 255.

— V. PRUTZ; *PÉRIOD. SPÉC.*, IV, VIII.

[621] SHAPIRA (M. W.) — *The Moabite pottery.*

[*Athenæum*, 26 janv., 23 févr. et 27 avril 1878].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

SIMON (J.), v. *CARTES.*

[622] SIMONSFELD (A.) — *Caterina Cornaro.*

[*Augsb. All. Zeitung*, 6-8 juillet 1879; trad. par L. FIETTA dans l'*Archivio Veneto*, 1881, XXI, pp. 40-81].

[623] SIMPSON (William) — *Memoir of Joseph Bononi.*

[*Transactions of the Soc. of bibl. Arch.* VI, 1878, pp. 560-573].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[624] SIX (J. P.) — *Monnaies d'Hiérapolis en Syrie.*

[*Numismatic chronicle*, 1878, N. s., XVIII, pp. 103-131].

[625] SMARAGDA — *Explication des Lieux-Saints de Jérusalem et de Palestine.* (En russe) — Kalouga, 1878, 32°.

SMEND, v. RIEHM.

[626] SMISLAIEW (D.) — *En route pour le Sinaï* (En russe). — Perm, 1878, 12°.

SOCIN (A.), v. BÆDEKER; *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

[627] SŒHNLIN (Abbé J. B.) — *Lettres sur la Terre-Sainte.* N. éd. — Limoges, Ardant, 1878, 8.°

Ce voyage est complété par un résumé de l'histoire des croisades.

[628] SOL — *En route pour la Terre-Sainte.*

[*Le citoyen* (russe), 1878, n. 23-25].

[629] SOLOMONIDÈS (S.) — Αἰκατερίνα Κορνάρου, βασίλισσα τῆς Κύπρου.

[Βίων, 15 oct-1er nov. 1878, pp. 250-252].

SOPHRONE (S.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[630] *Souvenir des impressions d'un pèlerinage aux Lieux Saints de l'Orient.* (En russe) — Moscou, 1879, 8°.

SPATH (G.), v. *PÉRIOD SPÉC.*, V.

[631] SPECK (E.) — *Die gegen den Handel der Lateiner mit den Saracenen gerichteten kirchlichen und staatlichen Verbote* (Programm.) — Zittau, 1880, 4°.

SPENCER, v. PALMER.

[632] SPIESS (F.) — *Der Tempel zu Jerusalem.*

[*Sammlung gemeinverst. wiss. Vorträge.* (Berlin, Habel, 1880, 8.°), XVe s., n. 358].

[633] SPOLL (A. E.) — *Ricordi d' un viaggio al Libano.*

[*Giro del mondo*, 9, 16, 22 mai 1878].

[634] SPRENGER — *Der Streit über die Moabitischen Funde.*

[*Ausland*, 13 et 20 mai 1878].

STANFORD, v. *CARTES.*

[635] STECK (R.) — *Der Pilgerweg der Galiläer nach Jerusalem.*

[*Jahrb. für protestantische Theologie*, 1880, pp. 706-716].

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

STEFANELLI (Sœur Rosalie), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, III.

STEINSCHNEIDER (D.r M.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, VIII.

STERN (S.), v. CESNOLA.

STEVENSON (S.), v. SCOTT.

[636] *Stimme (Eine) über den Werth der Insel Cyprus.*

[*Ausland*, 1878, n. 43].

STRACEY (W. J.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[637] STRAUSS (Hofprediger) — *Bericht am Jahresfeste d. Jerusalem-Vereins.*

[*Neueste Nachr. aus d. Morgenl.*, 1879, pp. 1-7].

STREICH (T. F.), v. *CARTES.*

[638] STREIT (Dr L.) — *Geschichte der Kreuzzüge.*

[*Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, 1878, I, her. v. D.r Abraham, D.r J. Hermann, D.r Edm. Meyer (Berlin, 1880, 8.°), pp. 335-340].

[639] — *Venezia e la quarta crociata.*

[*Archivio Veneto*, 1878, XVI, pp. 46-49 et 239-271].

Traduction par R. FULIN, du mémoire de M.r L. Streit publié à Anklam (1877, 4°) sous le titre de : *Venedig und die Wendung des IV Kreuzzuges gegen Constantinopel.*

[640] STRONG — *Modern Samaritans.*

[Mackintoch and Strong's *Cyclopædia, of Bibl. Liter.* IX].

STUART, v. POOLE.

[641] STUBBS — *The medieval kingdoms of Cyprus and Armenia.* — Oxford, E. Prikard Hall et J. H. Stacy, 1878, 4°. Tiré à 30 ex.

V. *Revue historique*, mai-août 1879, p. 145, et *Gött. Gel. Anzeig.*, 1878, n.° 13.

STURGE (Mrs G.), v. HELFER.

[642] *Successo (Del) in Famagosta* (1570-1571); *diario d' un contemporaneo.* — Venezia, 1879, in-12.

Publié par I. A. VISINONI, *per le nozze* Gozzi-Guaita.

[643] Συλλογὴ δημωδῶν ᾀσμάτων τῆς Ἠπείρου (*Recueil des chants populaires de l'Épire*), publié par P. ARABANTINOS). — Athènes, 1880, 8°.

V. *Liter. Centralblatt*, 15 nov. 1880.

[644] *Survey (The) of Palestine.*

[*Athenæum*, 19 et 26 juin 1880. *Academy*, 4 déc. 1880].

[645] SWANWICK (Catherine) — *Richard Cœur-de-Lion, a legendary drama.* — London, Griffith, 1880, 8°.

[646] SYBEL (H. von) — *Ueber den zweiten Kreuzzug.*

[Sybel, *Kleine historische Schriften*, 3.e éd. (Stuttgart, Cotta, 1880, 8.°), I, pp. 415-456].

[647] —— *Sagen und Gedichte über die Kreuzzüge.*

[*Ibid.*, III, pp. 117-155].

—— V. KUGLER.

[648] SYDOW (Oscar von) — *Tancred. Ein Lebensbild aus den Zeiten der Kreuzzüge.* — Leipzig, 1880, 8°.

[649] *System (The) of land tenure in ancient Palestine.*

[*Church quarterly review*, 1 juill. 1880, pp. 404-435].

[650] *Syria among the Druses.*

[*Blackwood's magazine*, sept. 1878].

[651] *Syria. Round about Damascus.*

[*Ibid.*, oct. 1878].

[652] *Syria. The Maronites.*

[*Ibid.*, nov. 1879].

[653] *Syrien und seiner Hauptplätze wirth schaftliche Verhältnisse.*

[*Preuss. Handelsarchiv*, 1878, n. 46].

[654] T. (I.), missionaire — *Une excursion en Orient.* — Limoges, Ardant, 1879, 8°.

[655] TACHÉ (H.) — *L'île de Chypre, ses ressources et son avenir.*

[*Journal des économistes*, mars 1879].

[656] TAYLOR (BAYARD-) — *Ephesus, Cyprus and Mycenæ.*

[*North-American rewiew*, janv.-févr. 1878, n. 260, pp. 111-131].

[657] TESTEVUIDE (D.') — *L'isola di Chio.* (Cartes et plan).

[*Giro del mondo*, octobre 1880].

[658] THAIN-DAVIDSON (R. J.) — *Cyprus', England's new possession; its place in Bible history.* — London, Hodder, 1878, 12°.

[659] THOMAS (G. M.) — *Ueber die ältesten Besitzungen der Venetianer in Cypern.*

[*Sitzungsberichte d. phil. und hist. Kl. d. k. bayr. Akad. der Wiss.*, 1878, pp. 143-157].

V. *Jahresberichte d. Geschichtswiss.*, I, p. 336.

[660] —— *Zur neueren Literatur über Cypern.*

[*Allgem. Zeitung*, 1879, Beil. 72].

[661] —— *Di un codice storico della Marciana* (De passagiis in Terram Sanctam).

[*Atti dell' Inst. veneto di scienze*, 1880, V, pp. 417-419].

—— V. *Diplomatarium*, HEYD, *Passagiis (De).*

[662] THOMSON (Stephen) — *Series of*

wiews of the objects and sites of interest in the island of Cyprus. — London, 1878,

[663] — *Through Cyprus with camera in autumn of 1878.* — London, 1879, 2 v.. 4°. (60 photogr.).

Des fragments ont paru dans les *Proceedings of the royal geogr. Soc.*, févr. 1879, I, pp. 97-105.

[664] Thomson (W. M.) — *The Land and the Book.* — London, 1878, 8.°

[665] — *The Land and the Book, or biblical illustration drawn from the manners and customs, the scenes and the scenery of the Holy Land. Southern Palestine and Jérusalem.* (Illustr. et Cartes). — New-York, 1880, 8°.

[666] Thompson (A.) — *Home life in ancient Palestine.* — London, 1878, 8.°

Thurot (Ch.), v. *Recueil.*

Tobler (Titus), v. *Itinera.*

Todevin, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[667] Todt (B.) — *Die Eroberung von Constantinopel im J, 1204. Aus dem Altfranzösischen des Gottfried von Ville-Hardouin unter Ergänzung aus anderen zeitgenössischen Quellen für Volk und Jugend.* — Halle, 1878, 8.° (Cartes).

Tojer (H. F.), v. Ἀλφάβητος.

[668] Tommaseo (Niccolò) — *Il duca di Atene.* — Firenze, M. Cellini, 1879, 32°.

[669] Tranchant (A. C.) — *Excursion en Palestine.*

[*Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est*, 1879, n. 3, pp. 287 et s.; 1880, n. 2, pp. 444 et s.].

[670] Tristram — *Palestine in its physical aspects.* — London, Heywood, 1880, 8°.

[671] Tschernischew A. F.) — *De Jérusalem.*

[*L'Orient* (russe), 1879, n. 19].

[672] — *La laure de S. Théodose-le-Grand* (En russe). — S. Pétersbourg, 1880, 16°.

[673] Tudebode — *Mémoires de l'historien Pierre Tudebode ou Tudebeuf sur son pèlerinage à Jérusalem;* traduits du latin, par Stephen de Goy. — Quimper, Salaun, 1878, 8°.

V. *Rev. des quest. hist.*, 1878, p. 699.

[674] *Urkundenbuch der Deutschordens Ballei Hessens* (1207-1299). — Leipzig, Herzel, 1879, 8°.

V. *Liter. Centralblatt*, 31 janv. 1880.

[675] Uspenski (Théod.) — *Mélik Gazy et les Danischmend.*

[*Mém.* (russe) *de l'Acad. imp. d'Odessa*, 1879, XI, pp. 229-268. Tir. à p. (40 pp.)].

[676] — *Le second empire bulgare.*

[*Mém. de l'université de la Nouvelle-Russie* (Odessa), 1880, XXVII, pp. 97-448].

Important pour l'histoire de la 1.° et de la 4.° croisade.

[677] — *Les empereurs Alexis II et Andronic Comnène.*

[*Ibid.*, nov. 1880, mars 1881].

[678] Valentin (P.) — *Abrégé de l'histoire des croisades* (1095-1292). 17° éd. — Tours, Mame, 1879, 12° (Grav.).

[679] Vasiliewski — *La lettre d'Alexis Comnène au comte de Flandres.*

[*Journal* (russe) *du min. de l'Instr. publ.*, 1880, pp. 223-261].

[680] Vast (H.) — *Siège et prise de Constantinople par les Turcs en 1453.*

[*Revue histor.*, mai-juin 1880, XIII, pp. 1-40. Tir. à p. (40 pp.)].

VERDAM, v. *Seghelin.*

VERRIER, v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[681] VERTOT (Abbé de) — *Histoire des chevaliers de Malte*, 13ᵉ éd. — Tours, Mame, 1880, 12°.

VIATOR, v *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

VICTOR-BERNARDIN de ROUEN (R. P.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[682] VIDAL-LABLACHE — *Vie de Marco Polo.* — Paris, Hachette, 1880, 8°.

VIGNON (R. M.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, II, III.

[683] VIGOUROUX (Abbé F.) — *La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Égypte et en Assyrie.* 2ᵉ éd., avec illustrations par l'abbé DOUILLARD. — Paris, Berche et Tralin, 1878, 3 vol. 12°.

V. *Revue des quest. hist.*, avril 1879, p. 657; *Le Monde*, 11 oct. 1879; *Academy*, 28 août 1880. Une 3.ᵉ édition est sous presse.

VILLEFOSSE, v. HÉRON.

VILLEHARDOUIN, v. TODT.

VISINONI, v. *Successo.*

[684] VITEZ DE ZREDNA (Episc. Joannes) — *Orationes in causa expeditionis contra Turcas habitæ, item* ÆNEÆ SYLVII *epistolæ ad eundem enarratæ* (1453-1457). — Budapestini, 1878, f.°

[685] VOGT (V.) — *Det hellige Land.* — Christiania, Malling, 1879, 4.° (Cartes et ill.).

— V. *CARTES.*

[686] VOGÜÉ (C.ᵗᵉ Eugène-Melchior de) — *Syrie, Palestine, Mont Athos. Voyage au pays du passé.* — Paris, Plon, 1878, 18.° (Grav.).

[687] VOGÜÉ (M.ⁱˢ de) — *Monnaies et sceaux des croisades. Lettre à M. Schlumberger.* (3 pl.).

[*Mélanges de numismatique*, 1878, II, pp. 168-196. Tir. à p. (31 pp.)].

Relatif aux monnaies grossières, frappées pendant les années qui suivirent la conquête de la T. S. par les Latins.

[688] *Voyage au Levant*, par l'auteur des *Horizons prochains.* I. *La Grèce, l'Égypte et la Nubie.* II. *Le désert et la Syrie.* 4.ᵉ éd. — S. Germain et Paris, C. Lévy, 1879, 2 vol. 18.°

[689] *Voyage (Le) de s. Hélène en Terre Sainte.*

[*Journal* (russe) *du diocèse de Jaroslav*, 1878, n. 29-32].

[690] W... (P.) — *Le premier et le second temple de Jérusalem.*

[*Lecture du Dimanche* (russe), 1879, n. 37].

WAGNER (V.), v. Ἀλφάβητος.

WAILLY (N. de), v. JOINVILLE, *Récit.*

[691] WALKER (B.) — *The future of Palestine, as a problem of international policy, and in connectiou with the requirements of christianity and the expectation of the Jews.* — London, Nisbet, 1880, 8.°

[692] WALTHER (I.) — *Étude historique de la topographie de Jérusalem pendant les temps bibliques.* — Genève, E. Béroud, 1880, 8.°

V. *Rev. de théol. et de philos.*, 1880, XIII, p. 352.

[693] WARREN (L.ᵗ Col. R. E.) — *The site of the temple of the Jews.*

[*Proceedings of Soc. of bibl. archeol.*. 1879-80, pp. 70-71].

[694] — *The temple or the tomb, giving further evidence in favour of the authenticity of the present site of the H.*

Sepulchre. — London, R. Bentley, 1880, 8.°

V. *Athenæum*, 8 et 29 janv., 5 mars 1871; *Academy*, 8 janv., 1881; *Statements*, 1881, p. 129.

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[695] WATTENBACH (Prof. W.) — *Schlacht bei Emessa.*

[*Neues Archiv*, IV, p. 207 et s.].

[696] WELD (A. G.) — *Sacred Palm Lands, or the journal of a spring tour.* — London, Longmans, 1880, 8.°

[697] WESER (H.) — *Die Einwanderer Palästina's.*

[*Daheim*, 1878, XIV, n° 43].

V. *Die Warte des Tempels*, 1878, n. 36, 37.

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, VI.

WHITE-BAKER, v. BAKER.

WIALLARD (G.), v. *PÉRIOD. SPÉC.*, V.

[698] WHITHWORTH-PORTER (Col.) — *The english or sixth langue of the order of the hospital of Jerusalem, a brief sketch of its history and present position, compiled by a committee, appointed for that purpose by the chapter of the langue.* London, Charles Cull, 1880, 8°.

[699] WILSON (Colonel) — *The Moabite pottery.*

[*Athenæum*, 5 janv. 1878].

[700] — *Picturesque Palestine, Sinai and Egypt,* with an introduction by the v. rev. dean STANLEY. — London, Virtue, 1880, 8 .

— V. *PÉRIOD. SPÉC.*, IV.

[701] WITTE (Ernst) — *Eine Osterreise nach Jerusal-m* — Schweidnitz, 1880, 8°.

[702] WOOD (W. S.) — *An old french inscription at Famagusta.*

[*Athenæum*, 12 avr. 1879].

[703] — *An eastern afterglow, or presents aspects of sacred scenery.* — London, Bell, 1880, 8.°

V. *Academy*, 3 juill. 1880.

[704] WRIGHT (Will.) — *Note on a sepulchral monument from Palmyra.* — RYLAND (W. H.), *Postscript.*

[*Trans. of the Soc. of. bibl. archæol.*, VII, 1879, pp. 1-5].

[705] WYLIE (J. U.) — *Ruins of Bible Lands.* 14ᵉ éd. — London, Blackwood, 1880, 12.°

[706] ZACHARIÆ von LINGENTHAL — *Zur Kenntniss der* « Notitiæ episcopatuum græcorum ».

[*Monatsberichte der k. preuss. Akad. d. Wiss.*, 1878, pp. 276 et s.].

[707] ZANONI (G. B.) — *Un pellegrinaggio in Terra Santa.* — Cremona, Tip. della Carità, 1878, 16°.

[708] ZARNCKE (Prof. Fiedrich) — *Nachtrag zu Vorträgen über zwei neue lateinische Redactionen des Presbyterbriefes.*

[*Berichte der k. Sächs. Gesellschaft der Wiss., phil.-hist. Classe Sitzungen,* 1878, pp. 38-46].

[709] ZELLER (Joh.) — *Jahresbericht des Bischof Gobat'schen Waisenhauses auf Zion.*

[*Neueste Nachrichten a. d. Morgenlande*, 1880, pp. 129-133].

[710] ZOUAIN (L.), archevêque maronite. — *Notes et souvenirs d'un voyageur Libanais.* — Paris, Challamel, 1879, 8°.

[711] ZSCHOKKE (H.) — *Die Maroniten am Libanon.*

[*Wiener Abendpost*, 22 mars 1880].

B.

ARTICLES PUBLIÉS DANS LES PÉRIODIQUES SPÉCIAUX [1]

—

I.

ANNALES DE LA MISSION DE N.D. DE SION EN TERRE-SAINTE [2].

[Marseille, 8.° (Trimestriel — Catholique)]

1878.

[712] *Sanctuaire expiatoire de l'Ecce Homo* — N. 4, pp. 9-11.
[713] GATT (G.) — *Maison et sépulcre de Tabitha* — N. 4, pp. 38-46.
[714] RATISBONNE (P. Marie) — *Visite du comte de Chambord à Sion en 1858* — N. 5, pp. 9-11.
[715] GATT (G.) — *Ruines de l'église d'Antata* (Plan) — N. 5, pp. 36-40.
[716] RATISBONNE (P. Marie) — *Histoire de la Mission de N. D. de Sion*, ch. I, n. 6, pp. 13-35; ch. II-IX, n. 7, pp. 4-15; 1879, n. 8, pp. 6-29; n. 9, pp. 3-16; n. 10, pp. 3-10; n. 11, pp. 50, 65; 1880, n. 12, pp. 3-16; n. 13, pp. 58-68; n. 14, pp. 12-28; n. 15, pp. 3-21.
[717] *Mouvement catholique en Terre Sainte* — N. 7, pp. 19-26.
Reproduit dans la *Terre-Sainte*, 1879, n. 9, 1er mai.
[718] GATT (G.) — *Modin, patrie et sépulture des Machabées* — N. 7, pp. 31-37.

1879.

[719] FAHRENGRÜBER (D. J.) — *Tombeaux des Rois* — N. 10, pp. 30-35.
[720] POYET (Abbé) — *Les lépreux de Jérusalem* — N. 11, pp. 34-38.

1 Les articles consacrés à des récensions ont été omis dans ces sommaires, comme indiqués déjà à la suite de chacun des ouvrages auxquels ils sont consacrés.

2 Organe spécial de l'Œuvre de N. D. de Sion, ce recueil, ne contient que des articles très courts relatifs aux évènements quotidiens de la Terre-Sainte; nous ne pouvons indiquer que les principaux.

1880.

[721] *L'hiver à Jérusalem* — N. 12, pp. 19-24.

Article reproduit dans la *Terre Sainte*, 1880, n. 34, 15 mai.

[722] *Bethléem* — N. 12, pp. 70-74.
[723] *Une lettre inédite de l'apôtre S. Pierre* — N. 13, pp. 19-32.
[724] *Emmaüs ou Nicopolis* — N. 14, pp. 6-9.
[725] *Bethphagé* — N. 14, pp. 9-11.

II.

HEILIGE LAND (DAS 3).

Organ des « Vereines vom Heiligen Grabe ».

[Cologne, J. P. Bachem, 8.° — (Bi-mensuel — Catholique)].

1878, XXII.

I.

[726] *Pius IX und das H. Land*, pp. 1-8.
[727] Bracco (Mgr V.) patr. v. Jrlm. — *Bericht*, pp. 8-12.
[728] Belloni — *Bericht über das Werk der H. Familie in Palästina*, pp. 12-17.
[729] *Nachrichten aus dem H. Lande* [Répété à chaque numéro], pp. 17-18.
[730] *Christoph Columbus und das H. Land*, pp. 18-19.
[731] *Kreuzweg zu Jerusalem* (Bois), pp. 20-21.
[732] Lad (P.) — *Die jüngsten Umtriebe der schismatischen Griechen gegen die Sanctuarien in Bethlehem*, pp. 21-24.
[733] — *Authentisches Verzeichniss der Freischulen, welche von den Vätern Franziskanern der Custodie in der Mission des H. Landes unterhalten werden*, pp. 24-28.
[734] *Verzeichniss der in den Monaten Januar und Februar 1878 eingegangenen Beiträge für den Verein vom H. Grabe* [Répété à chaque numéro], pp. 29-33.

II.

[735] *Leo XIII und seine Vorgänger gleichen Namens in ihren Beziehungen zum Orient*, pp. 33-37.
[736] Ham (P. de) — *Die Verehrung der seligsten Jungfrau in Syrien und die neueste arabische Bibelübersetzung in Beirut*, pp. 37-46.

3 Des démarches répétées et pourtant fort courtoises faites auprès de l'éditeur de ce journal, pour obtenir la communication ou la vente des trois années dont nous donnons ici les sommaires, sont restées sans responses. Notre éditeur de Leipzig, M. O. Harassowitz, a pu enfin les obtenir, par voie de prêt, d'une bibliothèque publique d'Allemagne.

[737] *Zur politisch-socialen Lage im H. Lande,* pp. 53-58.
[738] VIGNON (M.me) — *Schreiben an den hochwürdigsten Herrn Präsidenten des Vereins,* pp. 58-63.
[739] *Der Teich Bethsada* (Bois), pp. 63-64.
Nachrichten, etc., pp. 64-66.
[740] *Kreuzchen aus Jerusalem mit eingelegten Steinchen von den Orten der 14 Kreuzweg-Stationen,* pp. 66-70.
Verzeichniss, etc., pp. 70-78.
Nachrichten, etc., pp. 73-82.

III.

[741] *Mutter Emilie Julien, Gl. Ober. der Schwestern,* pp. 82-83.
[742] GATT (G.) — *Haus und Begräbnissstätte der Tabitha* (Bois), pp. 84-88.
[743] *Wie kann das Interesse für das H. Land allgemeiner und lebendiger geweckt; wie können die Mittel für den Unterhalt d. Heiligen Stätten und kirchlichen Anstalten in Palästina vermehrt werden?* pp. 88-93.
[744] LEO (S.) — *Das Zeugniss der Heiligen Stätten für die Wahrheit des Glaubens,* pp. 93-95.
[745] H. (E.) — *Die von den Vätern der Gesellschaft Jesu zu Beirut herausgegebene arabische Bibel,* pp. 95-97.
[746] *Im Gelobten Lande,* pp. 100-101.
Verzeichniss, etc., pp. 102-109.

IV.

[747] *Die Hierarchien und die liturgischen Sprachen in den Kirchen des Orients,* pp. 109-121.

D'après un *Mémoire* lu par M. A. d'AVRIL à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

[748] BRAMMERZ (Pfarrer) — *Die Pilgerfahrt des Angelsachsen Säwulf nach Jerusalem* 1102-1103, pp. 121-127; suite pp. 144-150, 179-184, et fin, 1879, pp. 6-11.
[749] *Ein Blick auf die Heimath des Menschengeschlechts und die angrenzenden Länder,* pp. 127-131.

D'après SCHUBERT, *Reise in das Morgenland.*

[750] *Smyrna.* (Bois), p. 131.
[751] RATISBONNE (A. & Th.) — *Aufruf der Mission Unserer lieben Frau von Sion im H. Lande an die Mitglieder der Erzbrüderschaft der christlichen Mütter,* pp. 132-134.
Nachrichten, etc. (Bois), pp. 134-137.
Verzeichniss, etc., pp. 138-141.

V.

[752] SCHNABL (K.) — *Die Feste Machärus und das Martyrium des h. Johannes des Täufers,* pp. 141-144; suite, pp. 173-179.
[753] *Die Kirche zum H. Kreuz in Eichstätt, eine Nachbildung der h. Grabeskirche in Jerusalem,* pp. 150-156.
[754] *Pergamus.* (Bois), pp. 156-157.
[755] *Die Lage der katholischen Kirche auf Cypern,* pp. 157-159.

[756] *Thyatira.* (Bois), pp. 159-160.
Nachrichten, etc., pp. 160-168.
Verzeichniss, etc., pp. 171-173.

VI.

[757] *Cypern*, pp. 184-188.
[758] *Der Vorhang des Tempels zu Jerusalem in Olympia*, pp. 188-192.
[759] *Goldminen im Lande Madian*, pp. 192-194.
[760] *Sardes.* (Bois), pp. 194-196.
[761] *Philadelphia.* (Bois), pp. 196-198.
[762] *Papst Urban II*, pp. 198-199.
[763] *Monsignor Mislin*, pp. 199-200.
[764] *Monsignor Spaccapietra, Erzbischof von Smyrna*, pp. 200-201.
Nachrichten, etc., pp. 201-202.
Die Terrassen oder flachen Dächer auf den Häusern zu Jerusalem, (Trad. du n. 973), pp. 202-204.
Verzeichniss, etc., pp. 205-208.

1879, XXIII.

I.

[765] Bracco (Mgr. V.) — *Bericht*, pp. 1-6.
[766] Schnabl (K.) — *Reise nach Machärus*, pp. 11-15; suite, pp. 53-66.
[767] *Jaffa im Monate December.* (Bois), pp. 15-21.
[768] Andermatt (A.) — *Die Missions-Anstalten Frankreichs für den Orient und für das Heilige Land*, pp. 21-27.

Traduit dans la *Terre-Sainte*, 1879, n. 14, 15 juillet.

[769] Fendrich (P. P.) — *Das Kloster zum guten Hirten in Port-Saïd und die von demselben geleiteten Anstalten*, pp. 27-32.
[770] *Der Segen unseres h. Vaters Papst Leo XIII über den Verein vom h. Grabe*, pp. 32-36.
Verzeichniss, etc., pp. 36-41.

II.

[771] Ham (P. de) — *Die Weissagung des Propheten Malachias* (1-10) *und der moderne Protestantismus in Syrien*, pp. 41-53.
[772] *Ephesus.* (Bois), pp. 66-68.
[773] *Laodicea.* (Bois), pp. 68-70.
[774] Schnabl (K.) — *Katholisches Leben in Palästina* (*Archeologisches*), pp. 70-72.
[775] — *Zum socialen Leben der Moslim und der Christen*, pp. 72-75.
Verzeichniss, etc., pp. 76-81.

III.

[776] Paula und Eustochium — *Brief an Marcella über die Heiligen Stätten*, pp. 81-82.

D'après la traduction de Leipelt, dans « Thalhofer, *Bibliothek der Kirchenväter* ».

[777] *Bethlehem* (Bois), pp. 83-93.
[778] BELLONI — *Jahresbericht über das Werk der h. Familie im H. Lande*, pp. 93-98.
[779] GRENET (Laura) — *Bericht der Nonnen von Nazareth*, pp. 98-100; suite, 1880, pp. 42-49.
[780] *Das chaldaïsche Schisma und seine Beilegung*, pp. 100-103.
[781] *Die englischen Katholiken auf Cypern*, pp. 103-105.
[782] RATISBONNE (P.) — *Das Institut S. Peter in Jerusalem*, pp. 105-106.
Verzeichniss, etc., pp. 108-112.

IV.

[783] GATT (G.) — *Mizpa im Stamme Benjamin*, pp. 119-126; suite, pp. 154-160 et fin, pp. 184-194.
[784] *Der h. Bernardus und die Tempelritter*, pp. 126-129.
[785] *Berat des Sultan Abdul-Hamid für den neuerwählten chaldäisch-katholischen Patriarchen*, pp. 129-131.
[786] *Der Jerusalem-Verein und seine Thätigkeit für die Ausbreitung des Protestantismus in Palästina*, pp. 131-133; suite, 1880, pp. 97-99.
Nachrichten, etc., pp. 133-138.
Verzeichniss, etc., pp. 140-145.

V.

[787] BLAAS (C. M.) — *Die Rose von Jericho*, pp. 160-163.
[788] *Das Sühn-Sanctuarium in Ecce-Homo*, pp. 163-167.
[789] LODOVICO (Mgr Theodoro), Erzbischof von Sirmia — *Schreiben an den Präsidenten des Vereins*, pp. 167-169.
[790] SAXE (Anna-Teresa) — *Das Institut der Fräulein Saxe in Jerusalem*, pp. 169-172.
[791] GATT (G.) — *Bericht über die Eröffnung der Missions-Station zu Gaza in Palästina*, pp. 172-174; suite, pp. 200-204; 1880, pp. 118-122, 190-193.
Verzeichniss, etc., pp. 175-177.

VI.

[792] *Das heilige Dreikönigbad im Flusse Jordan*. pp. 177-184.
[793] HILARION (P.) — *Die Wirksamkeit der Patres Franziskaner im H. Lande* (Trad. du n. 1007), pp. 194-200; fin, 1880, pp. 5-12.
[794] *Scenen aus dem Leben in Jerusalem*, pp. 200-202.
Verzeichniss, etc., pp. 205-208.

1880, XXIV.

I.

[795] *Das Heilige Grab im Lichte des Glaubens*, pp. 1-5.
[796] *Klein oder Bet-Jerusalem bei Neersen (Erzdiöcese Köln), eine Nachbildung der H. Grabes Kirche in Jerusalem*, pp. 12-18; fin, pp. 73-83.
[797] *Mgr V. Bracco, der gegenwärtige Patriarch von Jerusalem* (Bois), p. 18.
Nachrichten, etc., pp. 19-27.
Verzeichniss, etc., pp. 27-33.

II.

[798] Bragco (Mgr V.) — *Die katholische Mission in Palästina*, pp. 33-42.
[799] *Das Waisenhaus des Don Belloni in Bethlehem* (Bois), p. 49.
[800] *Die Poesie der Kirche zur Verherrlichung des H. Grabes*, pp. 50-51.
[801] *Lage der katholischen Kirche in Syrien*, pp. 52-55.
[802] Gatt (G.) — *Die Einführung des Christenthums in Gaza*, pp. 55-57.
[803] — *Verschiedene Nachrichten in Gaza*, pp. 57-59.
Nachrichten, etc., pp. 59-62.
[804] *Die Hierarchie der armenisch-katholischen Kirche im Jahre 1879*, pp. 62-63.
[805] *Unternehmen des P. Ladislaus und des Vereins vom H. Grabe*, pp. 63-66.
Verzeichniss, etc., pp. 66-72.

III.

[806] Augustin (P.) — *Der Berg Carmel. Beschreibung und Geschichte seines Heiligthums.* (Bois), pp. 83-88; suite, pp. 105-111; et fin, pp. 137-146.
[807] *Die Bedeutung des Jordans für das H. Land*, pp. 88-89.

Extrait de Grimm, *Leben Jesu*, t. II.

Nachrichten, etc., pp. 89-96.
[808] *Der Russenbau in Jerusalem.* (Bois), pp. 96-97.
Verzeichniss, etc, pp. 100-104.

IV.

Laurent de Saint-Aignan (Abbé) — *Die S. Anna Kirche in Jerusalem.* (Bois) (Trad. du n. 1029), pp. 111-118.
[809] Gatt (G.) — *Die maronitische Hierarchie*, pp. 122-124.
[810] *Die Frauen in Orient*, pp. 124-126.
[811] *Der Thurm der vierzig Martyrer bei Ramle.* (Bois), pp. 126-129.
Verzeichniss, etc., pp. 131-134.

V.

[812] *Der Verein vom Heiligen Grabe auf der 27. General-Versammlung der katholischen Vereine Deutschlands zu Constanz*, pp. 146-153.
[813] Reinhard (F.) — *Das Todte Meer. Aus dem Entwurfe einer Symbolik des H. Landes*, pp. 153-160; fin, pp. 178-185.
[814] Gatt (G.) — *Die Juden in Jerusalem.* (Bois), pp. 160-168.
[815] Geissler (P. Ægidius) — *Nachrichten aus Galiläa*, pp. 168-172.
Verzeichniss, etc., pp. 174-177.

VI.

[816] Freiin v. Brackel (Ferdinando) — *Das Hospiz der armen Judenkinder zu Jerusalem*, pp. 177-178.
[817] *Die Pyramiden und die Sphinx*, pp. 185-190.
[818] Gatt (G.) — *Zur wahren ursprünglichen Form des H. Grabes unseres Herren*, pp. 193-201.
Nachrichten, etc., pp. 201-205.
Verzeichniss, etc., pp. 205-208.

III.

ŒUVRES DES ÉCOLES D'ORIENT[1].

[Paris, Challamel, 8° (Bi-mensuel — Catholique)].

1878.

T. IX.

[819] Grégoire-Joseph (S. B. Mgr), patr. des Grecs unis de Syrie — *Lettre à l'archevêque de Paris.* N. 106 (mai), pp. 305-310.
[820] Curt-Comtes (Sœur) — *Lettre sur les écoles de Damas*, Ibid., pp. 310-314.
[821] Stefanelli (Sœur Rosalie) — *Lettres sur les écoles d'Alep*, Ibid., pp. 314-316.
[822] Bracco (Mgr Vincent), patr. de Jérusalem — *Rapport sur les écoles au-delà du Jourdain.* N. 107 (juillet), pp. 356-359.
[823] Normand (R. P.), S. J. — *Lettre sur les écoles de Beyrouth.* N. 108 (sept.), pp. 387-396.
[824] Charles (Fr.), préfet apost. — *Lettre sur les écoles du Liban*, Ibid., pp. 397-398.

T. X.

[825] Vignon (R. Mère) — *Rapport sur les écoles de Galilée.* N. 109 (nov.), pp. 2-8.

1879.

[826] Belloni (A.) — *Rapport sur la situation de l'Œuvre de la Sainte Famille en Terre-Sainte. Orphelinat de Bethléem.* N. 110 (janvier), pp. 42-48.
[827] Ramel (Sœur) — *Lettre de Tripoli en Syrie*, Ibid., pp. 48-51.
[828] Évagre (Frère) — *Lettre de Jérusalem.* N. 111 (mars), pp. 65-67.
[829] Deschamps (H.) — *Rapport sur la Conférence de S. Vincent de Paul de Beyrouth* (Ibid.), pp. 68-70.
[830] *Lettre des prélats unis d'Alep et du patriarche des Grecs unis.* N. 112 (mai) pp. 97-106.
[831] *Lettres* de G. M. Chehab, du R. P. Corneau, S. J., et de la Sœur Gélas, *sur les écoles de Syrie.* N. 114 (sept.), pp. 170-179.
[832] Bracco (Mgr Vincent) — *Lettre de Jérusalem*, Ibid., pp. 179-182.
[833] Maraval (Sœur Euphrasie) — *Lettre sur les écoles des Sœurs de S. Joseph en Palestine.* N. 115 (nov.), pp. 216-217.

1880.

[834] Ratisbonne (P. M. A.) — *Les religieuses de N.-D. de Sion.* N. 116 (janvier), pp. 243-246.

1 Ce bulletin s'étendant à l'Orient catholique tout-entier, la Terre-Sainte n'y occupe naturellement qu'une place restreinte.

[835] *Sainte Anne de Jérusalem*, N. 116 (janvier), pp. 246-249.
[836] Stefanelli (Sœur R.) — *Lettre sur les écoles d'Alep.* N. 117 (mars), pp. 276-278.
[837] Belloni (A.) — *L'orphelinat catholique à Bethléem.* N. 118 (mai), pp. 292-296.
[838] Geraïgiry (P.) — *Rapport sur les écoles du diocèse de Fourzoul et de Zahleh en 1879*, Ibid., pp. 301-310.
[839] Frolliet (M.elle) — *Lettre sur son voyage en Syrie.* N. 119 (juillet), pp. 323-325.
[840] Cyprienne (Sœur) — *Lettre sur le Cénacle*, Ibid., pp. 349-351.
[841] Mansour (Elias) — *Le collège patriarcal de Beyrouth.* N. 120 (sept.), pp. 372-374.
[842] Chéhab (Joseph) — *L'école maronite de Cafar-Chima*, Ibid., pp. 376-377; suite, n. 121, t. XI, pp. 3-4.

T. XI.

[843] Évagre (Frère) — *Lettre de Jérusalem.* N. 121 (nov.), pp. 1-3.

IV.

STATEMENTS

(*PALESTINE EXPLORATION FOUND'S QUARTERLY*).

[Londres, R. Bentley, 8° — Trimestriel, Protestant].

1878.

I — Janvier.

[844] *Completion of the survey*, pp. 5-8.
[845] Kitchener (Lieut. H. H.). *Journal and reports*, pp. 8-15; suite pp. 62-67.
[846] Kingsmill (J. T.) — *Itineraries of Our Lord*, pp. 15-16.
[847] *The positions of Sion in the IV-VI centuries*, pp. 16-17.
[848] Conder (C. R.) — *Notes from memoirs*, pp. 18-22; suite, pp. 76-77.
[849] — *Joshua's Tomb*, pp. 22-23.
[850] Atkinson (Edward) — *Note on the ancient synagogue at Meiron.* (Bois), pp. 24-27.
[851] Conder (C. R.) — *The calves of Bethel and Dan*, pp. 27-29.
[852] — *Notes on architecture in Palestine*, pp. 29-40.
[853] Münchhausen (Freih. v.), Shapira (M. W.) et Neubauer (Ad.) — *The moabite pottery* (3 lettres), pp. 41-45.
[854] Conder (C. R.) — *The rose of Sharon*, p. 46.

II — Avril.

[855] Finn (M.rs) *The rose of Sharon*, p. 51.
[856] Clermont-Ganneau — *The storie of Bethphagé* (Bois), pp. 51-61.

Abrégé de l'article publié par M. Cl.-G. dans la *Revue archéol.*, déc. 1877. V. *N. Nachr. aus d. Morgenl.*, 1878, n. 3, pp. 85-91.

[857] DIXON (Hepworth) — *Itineraries of Our Lord — Cana of Galilee*, pp. 67-74.
[858] KITCHENER (H. H.) — *Tombs of the Maccabees*, p. 74.
[859] BIRCH (W.) — *On the site of Aï*, pp. 74-75; suite pp. 132-133; 1879, pp. 103-104.
[860] CONDER (C. R.) — *Northern boundary of Palestine*, p. 76.
[861] KITCHENER (H. H.) — *Recent discoveries at the Kala'l Jalud, Jerusalem — Note on Tarichœa*, pp. 78-79.
CLERMONT-GANNEAU; v. plus haut n° 94, pp. 79-81.
SELAH.-MERRIL, v. plus haut n. 612, pp. 81-88.
[862] CLERMONT-GANNEAU, SHAPIRA, WILSON (Major), MÜNCHHAUSEN, HAYES-WARD (W.), NEUBAUER (Ad.) — *The Moabite pottery*, 9 lettres, pp. 88-102.

III — Juillet.

[863] KITCHENER (H. H.) — *The synagogues of Galilee* (Planche), pp. 123-129.
[864] BIRCK (W. F.) — *Zion, the city of David*, pp. 129-132; cf., pp. 178-189.
[865] KITCHENER (H. H.) — *Photographs taken in Galilee with descriptions*, pp. 134-141.
[866] *The land of Midian and its mines*, pp. 141-146.
[867] KING (James) — *The stone of Bethphagé*, pp. 146-149.

IV — Octobre.

[868] KITCHENER (H. H.) — *Survey of Galilee* (Cartes), pp. 159-175.
[869] *Prospectus of the expedition to sea of Galilee*, pp. 176-178.
[870] BIRCH (W. F.) — *Rabbah of the children of Ammon* (Carte), pp. 189-191.
[871] CONDER (C. R.) — *Notes on the position of Tarichea*, pp. 191-192.
[872] GUEST (T. H.) — *The itineraries of Our Lord*, pp. 193-194.
[873] — *On the site of Aï*, pp. 194-196.
[874] HENDERSON (Arch.) — *On the site of Kirjath Jearim*, pp. 196-199.
[875] KITCHENER (H. H.) — *Note on Gaza*, pp. 199-220.

1879.

I — Janvier.

CONDER (C. R.) — (V. n. 111), pp. 6-15.
[876] BIRCH (W.) — *Zoar*, pp. 15-18; suite, pp. 99-101.
[877] SIMPSON (W.) — *Transference of sites* (Bois), pp. 18-32.
[878] FINN (Mrs) — *The Fellahheen of Palestine*, pp. 33-48; suite, pp. 72-87.

Un extrait en a paru dans les *Neueste Nachrichten aus dem Morgenlande*, 1879, III, pp. 88-96, sous ce titre: « *Einiges über die Fellachen in Palästina* ».

[879] ANDREWS (W.) — *Zuez and its desert*, pp. 48-51.
[880] SIMPSON (William) — *The visit of Bonomi, Catherwood and Arundale to the Haram es-Scheriff at Jerusalem* in 1833, pp. 51-53.

Bonomi est le premier, qui, en ce siècle, ait pénétré dans le Haram.

II — Avril.

[881] HOLLAND (Rev. F. W.) — *A journey on foot through Arabia Petræa*, pp. 59-72.
[882] KING (James) — *Jacob's well*, pp. 87-95.
[883] CONDER (C. R.) — *Nephtoah and Kirjath-Jearim*, pp. 99-100.
[884] BIRCH (W.) — *Zeboim*, pp. 101-103.
[885] HENDERSON (A.) — *On the site of Emmaüs*, pp. 104 et s.

III — Juillet.

[886] CONDER (C. R.) — *The rock of the Pomegranate* (Bois, 2 planches), with observations of W. BIRCH, pp. 118-129.
[887] BIRCH (W.) — *The nameless city*, pp. 130-131; suite, pp. 171-172; 1880, pp. 104-106, 240.
SCHAFF (P.) — (V. plus loin, n. 1145), pp. 131-135, with observations of KITCHENER, pp. 135-136.
SELAH-MERRILL — (V. plus haut, n. 613), p. 138-154.

IV — Octobre.

[888] CONDER (C. R.) — *Notes on the topography of the sea of Galilee*, pp. 168-170.
[889] — *Rimmon*, pp. 170-171.
[890] BIRCH (W.) — *The tomb of David and Nehemialis wall*, (Planche), pp. 192-179.
[891] — *Note on the two pools*, pp. 179-180.
[892] BESWICK (S.) — *The sacred cubit. Test cases*, pp. 181-184.
SCHICK (C.) — (V. plus loin, n. 1148), pp. 186-192.
[893] GOLDZIEHER (Ign.) — *Mohammedan traditions respecting Joshua's place of Sepulchre*, pp. 193-195.
SEPP (Prof. I. N.) — (V. plus loin, n. 115:), pp. 195-197.
[894] SCHICK (C.) — *New discoveries in the North of Jerusalem*, pp. 198-200.

1880.

I — Janvier.

CONDER (C. R.) — (V. plus haut, n. 113), pp. 7-9.
[895] WILSON (C. W.) — *The masonry of the Haram Wall* (Planches), pp. 9-65.

II — Avril.

[896] CONDER (C. R.) — *The Tyropœon valley*, pp. 77-81 (2 plans).
[897] — *Register of rok Levels Jerusalem*, pp. 82-91.
[898] CONDER (Cl.) et WARREN (L.' Col.) — *Notes on colonel* WILSON's *paper on the masonry of the Haram Wall*, pp. 92-97; suite, pp. 159-166.
[899] — *Length of the cubit*, pp. 98-100.
[900] — *Notes on Jerusalem*, pp. 101-103.
[901] BIRCH (W.) — *The golden calf at Bethel*, pp. 103-104.
[902] — *The rock of Rimmon on the Pomegranate*, pp. 106-107.
[903] — *Gebim*, p. 108.
[904] BESWICK (S.) — *The place called Bethso*, p. 109.
[905] GOVETT (R.) — *Epiphanius on Golgotha*, p. 109.
[906] — *The colonisation of Palestine*, pp. 110-118.

Rapport de M. J. HAY, consul-général d'Amérique à Jaffa, suivi de trois lettres.

[907] — *The empire of the Hitties*, pp. 118-124.

Reproduit du *Times*, 23 janvier 1880.

III — Juillet.

[908] GREVILLE (J. CHESTER-) — *A journey to the biblical sites in Lower Egypt* (Carte), pp. 133-168.

[909] BIRCH (W. F.) — *The tomb of David, Zion and Josephus*, pp. 167-170.
[910] — *Gath*, pp. 170-171.
[911] WARREN (Ch.) — *Eastern Palestine*, pp. 171-172.
[912] CONDER (C. R.) — *Notes on disputed points*, pp. 172-174.
[913] CLERMONT-GANNEAU (C.) — *Hiram, King of Tyre* (*Athenæum*, 17 avr. 1880), pp. 174-181.
ERMAN (D. Ad.), pp. 181-182 (V. n. 1157).
GUTHE (Lic.), pp. 182-187 (V. n. 1160).
SCHICK (C.), pp. 187-188 (V. n. 1155).

IV. — Octobre.

[914] LORTET (D.r) — *A station of the stone age near Tyre*, pp. 198-200.
Reproduit du *Times* (sept. 1880), du *Builder* (17 juillet 1880) et de la *S. James gazete*.
[915] HEATH (Dumbar J.) — *History of the Hittite inscriptions*, pp. 205-210.
[916] CONDER (C. R.), SAUNDERS (Trelawney) and PALMER (E. H.) — *The site of Gath*, pp. 205-210.
[917] SAUNDERS (T.) et HENDERSON — *The site of Meggido*, pp. 223-224.
[918] SAUNDERS (T.) — *On the river Kanah, the boundary between Ephraïm und Manasseh*, pp. 225-228.
[919] CONDER (C. R.) — *New identifications*, pp. 230-231.
[920] — *Topography of the Exodus*, pp. 231-234.
[921] BIRCH (W. F.) — *Hiding places in Canaan*, pp. 235-236.
[922] — *The rock Rimmon and Gibeah*, pp. 236-237.
[923] SCHICK (C.) *Phœnician inscription in the pool of Siloam*, pp. 238-239.
[924] BIRCH (W.) — *Zelzah*, pp. 239-240.
[925] — *Rachel's sepulchre*, p. 241.
[926] STRACEY (W. J.) — *Palestine as it is and as it might be*, pp. 241-242.
[927] WARREN (L.t Col.) — *Limits of error in latitudes and longitudes of places obtained during the reconnaissances made in Palestine*, pp. 243-246.
FRAAS (Oscar) — (V. plus loin, n. 1214), pp. 246-248.
KLEIN (Rev. F. A.) — (V. plus loin, n. 2112), pp. 248-255.

V.

TERRE SAINTE (LA) [1].

Journal des Lieux-Saints. Jérusalem, Rome, etc. — illustré, publié sous la direction de l'abbé A. ALBOUY.

[Paris, Libr. des LL. SS., in-4.° (Bimensuel [2] — Catholique)].

1878 (IIIe année).

N. 60 — 1er janvier.

[928] LAURENT de S. AIGNAN (Abbé) — *L'église de l'Annonciation à Nazareth.*
[929] MOLIN (Abbé) — *Le tombeau de David.*

1 Outre une chronique d'Orient bi-hebdomadaire, ce recueil contient une foule d'extraits très-courts d'ouvrages ou d'articles relatifs à la Terre-Sainte. Nous ne les mentionnons point.

2 En réalité, le journal parait tous les 15 jours et non tous les deux mois.

[930] ALBOUY (Abbé) — *Les mémoires de Joseph Karam.*

Les publications de l'abbé Albouy ont été analysées dans la *Revue Générale*, 1878, XXVII, pp. 630-634.

[931] *Ramleh, l'ancienne Arimathie.*

N. 61 — 15 janvier.

[932] *L'avenir pour la Palestine.*
[933] *Les religieux franciscains en Terre-Sainte.*
[934] LÉTARD (Abbé) — *Voyage de l'enfant Jésus à Jérusalem.*
[935] ALBOUY (A.) — *Galerie de la Terre-Sainte — S. Hilarion.*
[936] CLERMONT-GANNEAU — *De Jérusalem à Bir el-Maïn*; suite n. 62, 63, 67; 1 et 15 février et 15 avril.

N. 62 — 1.er février.

[937] *Lettre* du patriarche des Grecs-Unis.
[938] ANDRIEUX (Frère Martin) — *Situation des écoles de Jérusalem et de la Palestine.*
[939] *Gaza* (Vue).
[940] MARIE-FÉLIX de JÉSUS (Fr.) — *Les solitaires, habitants du Mont Carmel* suite n. 63, 76-77, 15 févr., 1.er et 15 sept.
[941] *Les cavernes royales — La grotte de Jérémie.*

N. 63 — 15 févr.

[942] LÉTARD (Abbé) — *La montagne de la Quarantaine* (Vue).
[943] RABOISSON (Abbé) — *Voyages et explorations*; fin n. 65, 15 mars.
[944] FABER (P.) — *Les chevaliers de S. Jean*, poème.

N. 65 — 15 mars.

[945] ALBOUY (A). — *Maronites et Druses.*

N. 66 — 1.er avril.

[946] ALBOUY (A.) — *Tombeau des rois à Jérusalem.*

N. 67 — 15 avril.

[947] VIATOR (Abbé) — *Mon pèlerinage de 1878*; suite n. 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 78, 80; 1.er et 15 mai, 1-15 juin, 1.er et 15 juillet, 15 août, 1.er oct., 1.er nov.; 1879, n. 7, 1.er avril.
[948] *Quelques traits intéressants du voyage du P. Ladoire en 1720*; — fin n. 68, 1.er mai.
[949] *Les meubles d'un Bédouin.*
[950] P. (O.) — *Ruines d'Ascalon* (Vue).

N. 69 — 15 mai.

[951] SAULCY (F. de) — *Les eaux de Jérusalem*; fin n. 70, 1.er juin.
[952] *Le solitaire du Mont Liban, François de Galaup*; suite n. 71, 15 juin.
[953] *S. Sabas* (Vue).

N. 70 — 1.er juin.

[954] *Pierre l'Ermite*; fin n. 74, 1.er août.

N. 71 — 15 juin.

[955] L'Ermite de Brompton — *Le lieu de la lutte de Jacob avec l'Ange* (Carte).

N. 73 — 15 juillet.

[956] Spath (Gabriel) — *Le collège de la Charité au Mont Liban.*

N. 74 — 1.er août.

[957] *Le drogman et les caravanes.*

N. 75 — 15 août.

[958] *La Tour de David.* (Vue).
[959] *Les tribunaux chez les Arabes de la Palestine.*

N. 76 — 1.er septembre.

[960] *La France au Liban.*
[961] *Autrefois et aujourd'hui, voyage en Terre Sainte.* (Vue de Béthanie); suite n. 79, 81, 15 oct., 15 nov.
[962] Laurent de S. Aignan — *Le tombeau d'Adam.*

N. 77 — 15 sept.

[963] *Renseignements utiles aux pèlerins.*

N. 78 — 1.er oct.

[964] *Cérémonies des Grecs à Jérusalem.*
[965] Verrier (Abbé) — *Ce qu'il y a aujourd'hui au-dessus, au-dessous et à côté du Calvaire.*
[966] *Le chemin de fer de Jaffa à Jérusalem*; suite n. 79, 83, 1.er oct., 15 déc.
[967] *Malte*; suite n. 79, 16 oct.; 1879, n. 3, 1.er févr.

N. 79 — 15 oct.

[968] *Tombeau de Josaphat — Tombeau de S. Jacques.*
[969] Verrier (Abbé) — *La piscine de Siloé.*
[970] *Le précieux sang de Bruges.*

N. 80 — 1.er nov.

[971] Verrier (Abbé) — *Le Champ du sang.*
[972] *Ce qu'il reste du Prétoire.*
[973] *Les terrasses ou toits des maisons à Jérusalem.*
[974] *Église de la Maison de Caïphe.*

N. 81 — 15 nov.

[975] *Les pèlerins syriens à Montmartre.*
[976] VERRIER (Abbé) — *Gethsémani et le Mont des Oliviers.* (Vue).
[977] LAGRANGE (Léon) — *Au désert*: suite, n. 82-83, 1-15 déc.; 1879, n. 8, 15 avril.

N. 82 — 1.er déc.

[978] *M. Boré à Jérusalem en 1848 — Extraits de sa correspondance.*

N. 83 — 15 déc.

[979] *Lady Stanhope* — suite 1879, n 1-2, 1er-15 jan.
[980] *Napoléon I aux Fontaines de Moïse.*

1879 — (IVe année).

II.e série, n. 1 — 1er janvier.

[981] *La grotte de la Nativité à Bethléem.* (Vue).
[982] LAURENT de S. AIGNAN — *La montagne du bouc émissaire.*
[983] *Beyrouth.*

N. 3 — 1.er févr.

[984] L'ERMITE DE BROMPTON — *Les gloires du Calvaire et de Jérusalem.*
[985] — *L'Église catholique et la Palestine.*
[986] *Deir Mar-Saba.* (Vue) et dans le n. 33.

N. 4 — 15 févr.

[987] ALBOUY (A.) — *Souvenirs d'un voyage au Liban et à Damas.*
[988] VERRIER — *La vallée de Josaphat.*
[989] *Le Feu sacré.*
[990] *Le tombeau de la S.te Vierge.* (Vue).
[991] *Les habitants de la Palestine et les Franciscains.*

N. 5 — 1.er mars.

[992] *Le Jardin fermé de Salomon.*
[993] *La Piscine Probatique*
[994] *Les armoiries aux croisades.*

N. 6 — 15 mars.

[995] LAIR (A.) — *Ordre du S. Sépulcre;* suite, n. 13, 1.r juillet, n. 14, 15 juill.; n. 39, 1880, 1.er août.
[996] ALBOUY (A) — *Ordre de S. Lazare. Chanoines et chevaliers du S. Sépulcre.* (Grav.).

N. 7 — 1.er avril.

[997] *Galerie de Terre-Sainte — Le B.x Gérard, prèmier grand-maître des Hospitaliers.*
[998] *Les Lieux Saints et les démons.*

N. 8 — 15 avril.

[999] *Emmaüs.*

N. 9 — 1.er mai.

[1000] Viator — *Mansoura et la prison de S. Louis.*
[1001] Verrier — *Jéricho.*
[1002] *Note sur le véritable Cana.*
[1003] L'ermite de Brompton — *Protestants et libres-penseurs devant l'authenticité dans la Terre-Sainte.*
[1004] *Caractère des ruines en Palestine.*

N. 11 — 1.er juin.

[1005] L'ermite de Brompton — *Nazareth et Lorette.*
[1006] Marie-Férix de Jésus — *La ville du Carmel — Les possesseurs du Carmel.*
[1007] Hilarion (P.) — *Rapport sur les Franciscains en Terre Sainte (16 avril 1879)*; suite, n. 12, 15 juin, n. 13, 1.er juill.

N. 12 — 15 juin.

[1008] Todevin — *Sephoris.*
[1009] *Nouvelles du Liban.*
Conder (C. R.). (Voir plus haut, n. 111).

N. 13 — 1.er juillet.

[1010] Marie-Félix de Jésus (P.) — *N. Dame de l'Effroi — La ville de Sycaminum — La ville de Caïfa.*
[1011] Verrier — *Traits bibliques suivis de la description des Lieux — Fontaine de S. Philippe — Le lieu du sang.*

N. 14 — 15 juillet.

[1012] *Bénédiction de la première pierre de l'hôpital S. Louis à Jérusalem.*
[1013] Marie-Félix de Jésus (P.) — *Villes et villages du Carmel.*

N. 15 — 1.er août.

[1014] Verrier — *Le vrai lieu de la lapidation de S. Étienne* (Vue d. le n. 24).

N. 16 — 15 août.

[1015] *Dothaïm.*

N. 18 — 15 sept.

[1016] LAURENT de S. AIGNAN — *Hébron;* suite, n. 20, 15 oct.; 21, 1.er nov.
[1017] *Les navigateurs contemporains sur la Mer Morte* — suite n. 20, 15 oct.

N. 20 — 15 oct.

[1018] ANDERMATT (A.) — *La Grande Bretagne et l'Allemagne en Palestine.*

N. 21 — 1.er nov.

[1019] *Le Sinaï.* (Vue) — suite, n. 23, 1.er déc.
[1020] *Conjectures sur le site de l'ancienne Joppé.*

N. 22 — 15 nov.

[1021] LAURENT de S. AIGNAN — *Recherches sur la rose de Jéricho.*

N. 23 — 1.er déc.

SEPP D.r (Voir plus loin n. 1207).
[1022] *Institution de S. Pierre de Sion.*
[1023] RATISBONNE (P. M.) — *Rothschild, roi de Jérusalem.*

N. 24 — 15 déc.

[1024] *Description de la grotte de Bethléem.*
[1025] *Allons jusqu'à Bethléem.*
[1026] *Bethléem.*
[1027] *Que faut-il entendre par le* Diversorium *et le* Præsepium?
[1028] *Le retour du croisé ou N. D. de Bethléem, légende bretonne.*

1880 (Ve année).

N. 26 — 15 janvier.

[1029] LAURENT de S. AIGNAN — *Histoire de l'église de S.te Anne de Jérusalem*; suite, n. 28, 15 février.

N. 28 — 15 février.

[1030] M. — *Pèlerinage d'une petite bretonne de Lannion.*

N. 29 — 1.er mars.

[1031] *Est-il vrai que les Franciscains n'aient rien fait en Terre Sainte?*
[1032] VICTOR-BERNARDIN de ROUEN (R. P.) — *Compte-rendu du Commissariat général de Terre-Sainte.*
[1033] TODEVIN — *Légende orientale* (VIe croisade); suite, n. 30, 15 mars; 32, 15 avril; 33, 1.er mai; 34, 15 mai; 39, 1.er août; 40, 15 août; fin, n. 41; 1.er sept.

N. 30 — 15 mars.

[1034] ALBOUY (A.) — *Les grandes et les petites caravanes.*
[1035] VICTOR-BERNARDIN de ROUEN — *Description du sceau des Franciscains.* (Bois); suite, n. 31, 1.er avril.
[1036] SOPHRONE (S.) — *Hymne à Jérusalem*, tr. avec notes par S. AIGNAN (L. de); suite, n. 35, 1.r avril.

N. 31 — 1.er avril.

[1037] WIALLARD (Gaston) — *Le S. Sépulcre*, poème (Gravure).

N. 32 — 15 avril.

[1038] GATT (Georges) — *Fondation d'une mission catholique à Gaza.*
[1039] CLERMONT-GANNEAU — *Une épitaphe judéo-grecque de Jaffa.*

N. 33 — 1.er mai.

[1040] BOUCHET (L.) — *Le Liban et l'administration Turque*; suite n. 35, 1.er juin; 36, 15 juin; 38, 15 juillet; 39, 1.er août; fin, n. 40, 15 août.

N. 34 — 15 mai.

[1041] *Comparaison entre la vie de Rome et celle de Bethléem au temps de S. Jérôme..*
[1042] *Aveux d'un libre penseur* (M. Ch. GABRIEL) *sur les établissements catholiques de Palestine.*
[1043] LAURENT de S. AIGNAN — *Voyage en Terre Sainte de Ludolph de Suchem en 1336*; suite n. 35, 1.er juin.

N. 35 — 1.er juin.

[1044] REICHENBACH — *Un don de l'empereur d'Autriche à Nazareth.*

N. 37 — 1.er juillet.

[1045] *Les Juifs à Jérusalem au XIXe siècle.*

N. 38 — 15 juillet.

[1046] ANDERMATT (A.) — *Les Allemands et les Anglais en Syrie et en Palestine.*
[1047] *Les PP. jésuites en Syrie.*
[1048] *Galerie de la Terre-Sainte. S. Ephrem*; suite nn. 40-42, 15 août, 15 sept.

N. 39 — 1.er août.

[1049] ANDERMATT (A.) — *Les projets d'acquisition Israélites en Palestine.*

N. 40 — 15 août.

[1050] *La Bible et les monuments cypriotes*; suite n. 41, 1.er sept.

N. 41 — 1.er sept.

[1051] Jeuna (Marie) — *Jérusalem et Babylone*, poème.

N. 42 — 1.er sept.

Daniel (M.) — (V. plus haut, n° 135).

N. 43 — 1.er oct.

[1052] Albouy (A.) — *La vraie noblesse des croisades.*
[1153] Viator — *Voyageurs en Palestine* (*Benoît d'Alignan*).
[1054] *Galerie de la Terre-Sainte — Ammien Marcellin.*
[1055] *Africanos — Alamander.*

N. 44 — 15 oct.

[1056] Andermatt (A.) — *La nouvelle mission de Gaza.*
[1157] Viator — *Voyageurs en Palestine* (Oger d'Anglure).

N. 45 — 1.er nov.

[1058] *Les animaux de la Palestine.*
[1059] Gillot de Kerhardène — *François Poujoulat, l'historien de Jérusalem.* (Portrait).

N. 46 — 15 nov.

[1060] *Le Commissariat de Terre-Sainte à Paris et M. Constans.*
[1061] C. (C.) — *Le vase de Bésétha* (Grav., n. 47).
[1062] Jobert (Narzale) — *La grotte du Carmel* (Poème).

N. 47 — 1.er déc.

[1063] *Achat de Bethphagé par les Franciscains.*
[1064] Andermatt (A.) — *Les ouvrages de M. de Saulcy.*
[1065] Todevin — *Chronique orientale du XIIIe siècle*; fin, n. 48, 15 déc.

N. 48 — 15 déc.

[1066] *La Grotte du lait à Bethléem.*

VI.

WARTE DES TEMPELS (DIE)[1].

(Früher « *Süddeutsche Warte* »)

religiöses und politisches Woçhenblatt für das deutsche Volk, *herausgegeben von Heinrich* ABERLE.

[Stuttgart, S. D. Bock — (Hebdomadaire — Protestant)].

1878, XXXIV.

[1067] *Orientpost.* — N. 3, 5-12, 14-19, 21-24, 26-28, 30, 32, 34, 39, 40, 42, 46, 47, 49, 52.
Lettres datées de Caifa, Jaffa, Jérusalem, Nazareth, Sarona.

[1068] B. — *Ein Ausflug durch Galiläa.* — N. 3, 4, 6.

[1069] *Landwirthschaftliches von Sarona. Bienenzucht.* — N. 7, 8.

[1070] *Die Eroberung von Konstantinopel durch die Türken* (1453). — N. 13, 14.

[1071] *Ueber die Schule in Jaffa.* — N. 14.

[1072] EPPINGER (Chr.) — *Nachruf [eines Mitpilgers] des verst. Hier. Sonderecker.* — N. 14.

[1073] HOFFMANN (Chr.) — *Bericht über d. Verhandlungen d. Tempelrathes für Palästina* (9-14 mars 1878). — N. 20.

[1074] WESER (Herm.) — *Die Einwanderer Palästinas.* — N. 36, 37.

[1075] SCHWILK (W. F.) — *Palästina in America; Palästina-Park; das Modell von Jerusalem.* — N. 38, 40.

[1076] ABERLE (P.) — *Beantwortung der Frage: « Findet das Sprichwort — Handwerk hat einen goldenen Boden — seine Anwendung auch auf das deutsche Handwerk in Jerusalem.* — N. 38, 39.

[1077] *Das deutsche Verein zur Erforschung Palästinas.* — N. 41.

[1078] *Das erste Tempelfest in Jerusalem.* — N. 42-45.

[1079] HOFFMANN (Chr.) — *Schule und Erziehungsanstalt in Jerusalem.* — N. 42.

[1080] GRÆTER (A.) — *Nachricht an die Kolonisten in Palästina.* — N. 49.

1879, XXXV.

[1081] *Orientpost.* — N. 1, 2, 7, 8, 11, 12, 14, 16, 20, 21, 24-29, 32, 34, 38, 42, 43, 46, 51.

[1082] ROHRER (Phil.) — *Jahresbericht der Tempels in Jerusalem.* — N. 5.

[1083] FRIEDLÄNDER (D.r) — *Aufruf zur Sammlung von Münzen im H. Land.* — N. 7.

1 Ce journal hebdomadaire est presque exclusivement consacré aux affaires et à la correspondance de la *Tempelgesellschaft*, société religieuse allemande et protestante pour la colonisations de la Terre-Sainte. Nous n'avons pu en extraire que les titres d'un petit nombre d'articles étrangers à cette spécialité.

[1084] Hoffmann (Chr.) — *Nachricht an die Freunde Jerusalems.* — N. 24.
[1085] *Das Heilige Feuer in Jerusalem.* — N. 25, 28.
[1086] *Die Schwedische Colonisation in Syrien.* — N. 44, 45.
[1087] Lange (Fr.) — *Schule und Erziehungsanstalt des Tempelstifts in Caifa.* — N. 45.
[1088] Neumann (W. A.). (V. plus haut, n. 428).
Hoffmann (Chr.) — *Die Vertheilung der Geschäfte der Ælltesten in Jerusalem.* — N. 47.

1880, XXXVI.

[1089] *Orientpost* et *Correspondenz.* — N. 7-10, 13, 15, 20-22, 26-32, 34, 37, 45.
[1090] Reinicke (Lic. D.r) — *Der Geisteszustand in der Kolonie Caifa.* — N. 13.
[1091] Schäffer (M.) — *Reisebericht.* — N. 24, 49.
[1092] *Sendschreiben d. deutschen Kolonisten an S. M. den Kaiser.* — N. 28.
[1093] Fr. (L.) — *Die Schlägerei in Caifa.* — N. 33.
[1094] Hoffmann (Chr.) — *Berichtigung in Betreff der Tempel-Kolonisten in Palästina.* — N. 37.

VII.

WOCHENBLATT DER JOHANNITER-ORDENS BALLEY BRANDENBURG (DAS) [1].

[Berlin, in-4° (Hebdomadaire — Protestant)].

1878.

[1095] Herquet — *Zur Geschichte der deutschen Zunge des Johanniter-Ordens,* V, pp. 37-39.
[Parle des Hospitaliers allemands du XIVe s.].
[1096] *Ein Nachkomme Saladins in Pflege bei den Johannitern in Beirut,* pp. 39-42.
[1097] *Die Villiers de l'Isle-Adam,* pp. 42-53, 56-59.
Leur histoire depuis 1124, leur participation aux croisades, leurs services dans l'Ordre et en France.
[1098] *Ein pastoraler Ausflug auf den Libanon,* pp. 61-65.
[1099] *Aus dem Johanniter Krankenhause in Beirut,* p. 103.
[1100] Herquet — *Zur Geschichte der Deutschen Zunge des Johanniter-Ordens*, VI. — *Das Priorat Dacien,* pp. 109-111.
[1101] Herquet — *Zur Geschichte der Deutschen Zunge des Johanniter-Ordens*, VII. — *Der Grosspræceptor Heinrich von Fürstenberg,* pp. 139-141.
[1102] B. (P.) — *Einiges Weitere über den im Johanniter-Hospital zu Beirut verpflegten Nachkommen des Sultans Saladin,* pp. 151-152.

1 Ce journal, organe des chevaliers (allemands-protestants) de S. Jean de Jérusalem (Brandebourg) n'est pas dans le commerce: nous devons la communication des sommaires publiés ci-dessous à M. le doct. Reinhold Röhricht.

[1103] *Palästinensisches* — I, *Ethnographisches*, pp. 183-186, 189-191 (la fin manque).

[1104] Herquet — *Der Johanniter-Orden in Schlesien.* — III. *Die Commende Klein-Oels*, pp. 231-234.

[1105] *Kurze Nachrichten von dem Ursprung und Verfassung des hohen Johanniter oder Malteser Ritter-Ordens und desselben deutscher Zunge*, pp. 249-252, 257-264.

Extrait du: *Kalender der deutschen Zunge des hohen Johanniter oder Malteser Ritter-Ordens für das Jahr 1792*, publ. par Werkmann, à Heitersheim.

[1106] *Die Balley von Brandenburg*, pp. 267-268.

[1107] G. (v.) — *Ein Siegelstempel der Commende Steinfurt*, p. 278

Extr. de la *Revue de la numismatique belge*, 5e série, t. VI.

1879.

[1108] Herquet — *Der Johanniter-Orden in Schlesien.* — IV. *Die Commende Corporis Christi in Breslau*, pp. 1-4; fin, pp. 9-11.

[1109] *Das Comité in Beirut zu Gunsten der nach Syrien exilirten Bulgaren*, pp. 52-53.

[1110] *Das Hospiz des Johanniter-Ordens zu Jerusalem*, pp. 60-61.

[1111] Baarts — *Die Garten-Wirtschaft des Johanniter-Hospitals zu Beirut*, pp. 85-87.

[1112] *Kreuzfahrer aus dem Meissner Lande*, pp. 99-100.

Extrait des travaux de Posern-Klett dans le *Sächs. Archiv.* 1866, IV, 45 et s.

Das Buch der Zwei Gärten von Abu Sama, pp. 103-106, 305-308.

Extrait de Görgens: *Arab. Quellenbeiträge*, I, plus haut, n. 499.

[1113] *Vorgeschichte und die vorübergehende Herrschaft der Templer*, pp. 127-131, 132-136, 140-141.

Extrait de Brümmer, *Geschichte des Kirchspiels Brotzen* (*Zeitsch. des hist. Vereins f. d. Reg. BezirkMarienwerder*, 1879, n. 2.

[1114] *Templersagen in Deutschland*, pp. 163-166.

[1115] Herquet — *Encyclica Innocenz II vom 20 Febr. 1131 über den Character und das Wirken des Johanniter-Ordens*, pp. 171-172.

[1116] *Die Ritter S. Johannis in deutscher Sage*, pp. 173-174.

[1117] Herquet — *Schiffahrtsvertrag zwischen den Ritterorden vom Tempel und vom Hospital und der Commune Marseille (1233)*, pp. 208-211.

[1118] *Ein Grabstein aus der Zeit der Kreuzzüge vor dem Hauptportale der H. Grabeskirche in Jerusalem*, p. 212.

Tombe de Philippe d'Aubigny.

[1119] *Ritter Bernhard von Hirschfeld und seine Wallfahrt nach dem Heiligen Grabe (1517)*, pp. 223-225, 227-231, 233-237, 239-248, 252-255, 258-260, 263-265, 269-271, 277-279.

[1120] *Ein Johanniter-Denkmal in Franken*, pp. 271-272; cf., p. 313.

Berg (E. v.) — *Der Malteserorden und seine Beziehungen zu Russland*, pp. 279-287.

Extrait de l'ouvrage publié sous le même titre à Riga en 1879, plus haut, n. 30.

[1121] Herquet — *Drei Schreiben aus dem Johanniter-Convent in Syrien über d. Lage d. H. Landes. 1187, 1188, 1193*, pp. 287-290.

[1122] *Besitz und Machtstellung der Templer*, pp. 311-313.

1880.

[1123] *Rhodus*, pp. 1-3.

Tiré des *Deutsche Pilgerreisen* de Röhricht et Meissner, plus haut, n. 478.

[1124] *Das Hospitz des Johanniter-Ordens in Jerusalem*, p. 25.

[1125] HERQUET — *Bericht des Johanniter-Convents von Jerusalem an den Papst Alexander III über die Resignation des Grossmeisters Gisbert d'Assailly (1170)*, pp. 31-35.

HERQUET — *Die Chronologie der Grossmeister des Hospital-Ordens*, pp. 63-65.

Extrait de son travail publié sous le même titre à Berlin en 1880, plus haut, p. 274.

[1126] *Die Besitzungen des ehem. deutschen Grosspriorats des Johanniter-Ordens*, pp. 99-106, 109-115, 117-119.

[1127] *Die Johanniter Commende Buchsee*, pp. 120-125.

[1128] *Die Johanniter-Ordens Comthurei zu Sulz in Ober-Elsass*, pp. 127-128.

[1129] *Die Deutsche-Ordens Balley zu Utrecht*, p. 141.

[1130] *Templer und Deutschherrenburgen in Siebenburgen*, pp. 145-147.

[1131] REINICKE — *Bericht über das Aussätzigen Asyl zu Jerusalem*, pp. 195-197.

[1132] HERQUET — *Nachträge zur Chronologie der Grossmeister der Johanniter*, pp. 201-204.

[1133] *Die Johanniter Commende Wildenbruch*, pp. 206-208, 211-214.

[1134] SCHWEBEL — *Die Friesen und die Niedersachsen in dem ersten Kreuzzug*, pp. 229-241.

[1135] *Sagen von der Johanniter Comthurei Nemerow*, pp. 242-243.

[1136] *Aus Beirut*, pp. 243-244.

[1137] *Zur Erinnerung an Bischof Gobats Wirken in Jerusalem*, pp. 276-278, 281-283, 287-289.

VIII.

ZEITSCHRIFT DES DEUTSCHEN PALÄSTINA-VEREINS (DIE)

Unter der Redaction von Lic. HERMANN GUTHE.

[Leipzig, K. Bædeker, 8° — (Trimestriel-Protestant)].

1878, t. I.

[1138] *Das Transcriptionsalphabet*, pp. 10-11.

[1139] SCHICK (C.) — *Mittheilungen aus Jerusalem*, I. *Entdeckte Felsengräber am Berge des bösen Raths* — II. *Antike Reste an der Nordwestmauer von Jerusalem*, pp. 11-23.

[1140] SOCIN (A.) — *Bericht über neue Erscheinungen auf dem Gebiete der Palästina-Literatur*, pp. 24-49.

[1141] FURRER (Konrad) — *Titus Tobler*, pp. 49-60.

[1142] ALTEN (Baron von) — *Die Antonia u. ihre Umgebungen*, pp. 60-100.

Avec nivellement trigonométrique de cette région.

[1143] —— *Pilgerfahrt des Herzogs* FRIEDRICH II *von* LIEGNITZ *u. Brieg (1507) und die* Descriptio Templi Domini *von* PHILIPPUS *de* AVERSA (publ. par MEISSNER (H.) et RÖHRICHT (R.)), pp. 101-131 et 177-215.

[1144] SCHICK (C.) — *Die Wasserversorgung der Stadt Jerusalem* (Plan), pp. 132-177.

[1145] SCHAFF (Ph.) — *Kapernaum*, pp. 216-221.

Identification de cette ville avec le Tell Hum moderne; traduit dans les *Statements*, 1879, pp. 131-135.

[1146] NESTLE (E.) — *Wo ist der Geburssort des Propheten Nahum zu suchen?*, pp. 222-225.

Démontre qu'Elgosch doit être cherché aux environs de Bet Djibrin.

[1147] SCHICK (C.) — *Der Davidsthurm in Jerusalem*, pp. 226-237.

1879, t. II.

[1148] SCHICK (C.) — *Bericht über eine Reise nach Moab, im April 1878, in Begleitung des k. d. Consuls Baron v. Münchhausen ausgeführt.* (Planche), pp. 1-12.

Précédé d'une préface (1 p.) par KIEPERT; trad. dans les *Statements*, 1879, pp. 186-192.

[1149] GOLDZIEHER (Ignaz) — *Muhammedanische Traditionen über den Grabesort des Josua*, pp. 13-17.

[1150] ALTEN (Baron V.) — *Zion*, pp. 18-47.

L'auteur démontre, que dans l'Antiquité, la montagne du Temple, ou la colline d'Orient portait seule le nom de Sion; tandis que depuis le Moyen-Age, ce nom s'est étendu au sud-ouest.

[1151] SEPP (J. N.) — *Der Stein « Ha-toïm » am Eccehomo-Bogen*, pp. 48-51.

[1152] FURRER (K.) — *Die Ortschaften am See Genezareth*, pp. 52-74.

Suivi d'une note finale par H. GUTHE.

[1153] ERMAN (D. Ad.) — *Kurze Uebersicht der Münzgeschichte Palästinas.* (Planche), pp. 75-80.

[1154] SOCIN (A.) — *Bericht über neue Erscheinungen auf dem Gebiete der Palästina-Literatur, 1878*, pp. 81-101.

Cette nomenclature, aussi riche et variée, qu'instructive par les analyses qu'elle contient, a été utilisée pour la présente *Bibliographie*.

[1155] SCHICK (C.) — *Neue Funde im Norden von Jerusalem.* (Planche), pp. 101-105.

La fouille opérée en 1878 a fait découvrir des mosaïques en diagonale sous le roc que l'on supposait représenter le Golgotha, et l'auteur est d'avis d'y voir les bases de l'église S. Étienne. érigée par l'impératrice Eudoxie.

[1156] FRAAS (D.r Oscar) — *Der Schwefel im Jordanthal*, pp. 113-119.

[1157] ERMANN (A.) — *Der Münzfund von Jerusalem*, pp. 120-123.

Classification des pièces d'or (41) et d'argent (118) trouvées le 15 avril 1872 sur le terrain des Johannites allemands.

[1158] KLEIN (F. A.) — *Notizen über eine Reise nach Moab im Jahre 1872*, pp. 123-134.

[1159] SOCIN (A.) — *Alphabetisches Verzeichniss von Ortschaften des Paschalik Jerusalem.* (Carte), pp. 135-163.

[1160] GUTHE (H.) — *Die Ruinen Ascalons.* (Planche), pp. 164-181.

[1161] — *Bericht über die Statue von Gaza.* (Planche), pp. 181-188.

[1162] ALTEN (Baron von) — *Die der Stadt zugewandte Umgebung des Tempelberges als die Unterstadt des Josephus nachgewiesen*, pp. 189-201.

[1163] KERSTEN (O.) — *Umwanderung des Todten Meeres im Frühjahr 1874*, pp. 201-244.

1880, t. III.

[1164] MARTI (Lic. K.) — *Mittheilungen von Baurath C. SCHICK in Jerusalem über die alten Lauren u. Klöster in der Wüste Juda.* (Carte et plans), pp. 1-43.

[1165] SCHWARZ (G.) — *Jafa und Umgebung.* (Plan), pp. 44-51.
[1166] SOCIN (A.) — *Eine neue Entdeckung in Jerusalem,* pp. 54-55.

Inscription trouvée le 22 juin 1880, mais non encore lue, l'estampage étant défectueux.

[1167] — *Bericht über neue Erscheinungen auf dem Gebiete der Palästina-Literatur, 1879,* pp. 47-87.
[1168] SCHICK (C.) — *Der Frankenberg.* (Plan), pp. 88-89.
[1169] KLEIN (F. A.) — *Mittheilungen über Leben, Sitten u. Gebräuche der Fellachen in Palästina,* pp. 100-115.
[1170] ALTEN (Baron von) — *Die Davidstadt, der Salomoteich und die Gräber der Könige in Jerusalem,* pp. 116-176.
[1171] GILDEMEISTER (J.) — *Ghassanidengräber vor Jerusalem,* pp. 177-178.
[1172] *Bücheranzeigen: Map of Western Palestine;* RÖHRICHT, *Beiträge;* KALTBRUNNER, *Manuel du Voyageur.*
[1173] KLAIBER (D.r) — *Zion, Davidstadt u. die Akra innerhalb des alten Jerusalem,* pp. 189-213.
[1174] SCHICK (C.) — *In welche Gegend der Wüste wurde der Sündenbock geführt,* pp. 214-219.
[1175] STEINSCHNEIDER (D.r M.) — *Beiträge zur Palästinakunde aus neueren jüdischen Quellen,* I-II, pp. 210-233.

I. Analyse de *Aus Darke Sion,* par Mose Pränger.
II. Les *Œuvres* de Gedalia de Semiecz.

[1176] FÜRRER (F. K.) — *Nachtrag zu Bauraths* SCHICK « *Die alten Lauren und Klöster in der Wüste Juda* » pp. 234-236.

C.

CARTES

[1177] BERNSTEIN (A. R.) — *Carte de la Palestine avec texte en ancien hébreu.* — S. Pétersbourg, 1880.

[1178] BRASELMANN (J. C.) — *Bibel Atlas zum Schul u. Privatgebrauch.* 13ᵉ éd., pub. par A. HERKENRATH u. A. HOFACKER. — Düsseldorff, 1878, 4.° (8 planches et 26 pp. de texte).

V. Schürer, *Theologische Liter. Zeitung*, 1878, col. 402.

[1179] *Cyprus island, Famagusta, Larnaka, Limasol.* — London, Hydrogr. Office, 1878.

[1180] *Famagouste: Côte est de Chypre,* n. 3716 — Paris, Dépôt des Cartes et Plans, 1879.

[1181] HOLLE (L.) — *Schulwandkarte von Palästina zur Zeit Jesu und der Apostel.* — Wolfenbüttel, Holle's Nachfolger, 1878, fol. (4 ff. lith. et col.).

[1182] *Ile de Chypre, carte indiquant la route du yacht le Sunbeam.* — 1874-75-78.

[1183] ISSLEIB (W.) — *Carte murale de la géographie des Saintes Écritures.* — Paris, 1879. (6 ff.).

[1184] JOHNSTON (W.) — *Map of Palestine.* London, 1878.

[1185] —— *Scripture atlas.*

[*New biblical atlas and Scripture Gazeteer.* — London, Relig. tract Society, 1879, fol.].

[1186] KIEPERT (Henr.) — *New original map of the island of Cyprus.* — London, 1878, fol.

[1187] LEEDER (E.) — *Wandkarte von Palästina,* 3ᵉ éd., fol. — Essen, Bädeker, 1878, (4 ff. chromolith. et col.).

[1188] LONGNON (A.) — *Carte de l'Asie Mineure pour servir à l'intelligence de Guillaume de Tyr.* — Paris, Didot, 1878, fol.

[1189] LÖWY (M.) — *Wandkarte von Palästina nach der Vertheilung unter die 12 Stämme.* Texte. hébr. et allemand, 2ᵉ éd. - Pressburg (Steiner, 1879, fol. (10 ff. lith. et col.).

[1190] *Map of Western Palestine,* from surveys conducted for the Commettee of the Palestine exploration Fund, by lieutenants C. R. CONDER and H. H. KITCHNER, R. E., during the years 1872-1877. Scale: one inch to a mile $=\frac{1}{63.368}$. Photozincographed of L.ᵗ Col. CAREY R. E. at the Ordnance survey office Southampton, Colonel COOKE G. B.

R. E., Director by permission of the first commissioner of H. M. Works. — London, Stanford, 1880, gr. fol. (Atlas de 28 ff. de 0,69 sur 0,79).

V. *Zeitschrift des D. P. V.*, 1880, pp. 179–185.

[1191] *Map (Outline text) of Palestina* (unlettered). — London, 1879.

V. *Athenæum*, 3 mai 1879.

[1192] RIESS (D.r Richard) — *Atlas historique et géographique de la Bible, destiné à faciliter l'intelligence de l'Écriture Sainte et de l'histoire biblique, mis à la hauteur des découvertes faites de nos jours en Palestine, dans la Péninsule sinaïtique et parmi les ruines de l'Assyrie et de Babylone.* — Paris, 1879, fol. (7 planches).

L'éditeur parisien a traduit en allemand les titres généraux, les expressions techniques et les notes de ce *Bibel-Atlas*, publié d'abord à Fribourg en Brisgau.

[1193] —— *The lands of Holy Scripture, a geographical and historical atlas of the Bible.* — Freiburg i. Br., Herder, 1880, fol.

[1194] ROBIN (M.) — *Carte de la Palestine pour l'intérêt national de la création du port de Jaffa et de voies ferrées dans la contrée.* — Paris, 1880, fol.

[1195] —— *Port de Jaffa et voies ferrées dans la contrée, projet.* — Paris, 1880, fol.

[1196] SIMON (S.) — *Karte des alttestamentarischen Palästina mit geographischen Notizen.* — Berlin, Staude, 1878, 4.° (lith. et col.).

[1197] STANFORD — *Map of Cyprus, showing the ancient divisions and the identified ancient sites.* — London, Stanford, 1878, (2 ff.)

[1198] —— *Western Asia: Cyprus to Kashgar, and Odessa to Mecca, a map.* — London, Stanford, 1878.

[1199] STREICH (T. F.) — *Handkarte zur biblischen Geographie, mit besonderer Berücksichtigung des H. Landes.* — Esslingen, Weissmann, 1879, fol. (Chromol.).

[1200] VOGT (V.) — *Kart over Palestina.* — Christiania, 1879, fol.

TABLE ANALYTIQUE

GÉOGRAPHIE.

VOYAGES.

HISTOIRE.

ARCHÉOLOGIE.

DIVERS.

SOCIÉTÉ

POUR LA

PUBLICATION DE TEXTES

RELATIFS

A L'HISTOIRE & A LA GÉOGRAPHIE

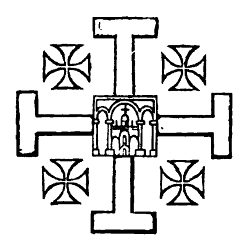
DE

L'ORIENT LATIN

* * *

STATUTS

1881



Libraires de la Société:

PARIS — ERNEST LEROUX

LEIPZIG — OTTO HARASSOWITZ

Service des souscriptions
& de la distribution des publications :
M. ERNEST LEROUX,
28, rue Bonaparte.

L'*Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres a entrepris, & pourſuit avec perſévérance la publication du* Recueil des hiſtoriens des croiſades, *œuvre monumentale, deſtinée déſormais à ſervir de fondement à toute étude hiſtorique ſérieuſe ſur l'*ORIENT LATIN (*royaumes de Jéruſalem, de Chypre & d'Arménie, principautés d'Antioche & d'Achaïe, empire latin de Conſtantinople*).

Mais, en dehors de ces textes étendus, &, pour ainſi dire, claſſiques, il exiſte, dans les dépôts publics de l'Europe, une grande quantité de documents hiſtoriques & géographiques d'ordre ſecondaire : ces documents, ou encore inédits, ou devenus d'une rareté telle, que certaines pièces de Terre-Sainte *arrivent aujourd'hui à atteindre, dans les ventes publiques, de véritables prix de fantaiſie, ne ſauraient, avant de longues années, trouver place dans le* Recueil *académique : le plus grand nombre d'ailleurs, & en particulier les pèlerinages en Terre-Sainte, ont été, dès le principe, écartés du plan de cette collection.*

Il a donc ſemblé qu'il pourrait y avoir une certaine utilité à raſſembler & à publier, ſur un type & d'après des règles uniformes, ces matériaux divers, dont la ſimple bibliographie eſt encore, en partie, à faire, & qui, pourtant, une fois réunis, ſeront d'un ſi grand ſecours, ſoit pour l'hiſtoire du Moyen-Age, ſoit même pour l'archéologie biblique.

C'eſt dans cet eſprit, & pour ſatisfaire à la fois, & aux déſirs des bibliophiles, & aux beſoins des travailleurs, que s'eſt formée, en 1875, *à l'imitation des clubs anglais, la* SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN.



SOCIÉTÉ

POUR LA

PUBLICATION DE TEXTES

RELATIFS A L'HISTOIRE ET A LA GÉOGRAPHIE

DE

L'ORIENT LATIN

* * *

I

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

ARTICLE 1. La Société ſe compoſe de cinquante *membres titulaires* & de quarante *aſſociés* français ou étrangers.

Art. 2. Les établiſſements publics de la France & de l'étranger peuvent être inſcrits comme *membres titulaires* de la Société, juſqu'à concurrence du nombre de ſix, & comme *aſſociés* juſqu'à concurrence du nombre de quatre; ils ſont repréſentés au ſein de la Société, ſoit par leurs chefs reſpectifs, ſoit par des mandataires, préalablement agréés par le préſident de la Société.

Art. 3. Au reçu de chacune des diſtributions ſpécifiées à l'art. 16, tout *membre titulaire* s'engage à verſer une ſomme de *cinquante* francs, tout *aſſocié* une ſomme de *trente-cinq* francs.

Art. 4. Les *membres titulaires* & les *associés* non résidant à Paris doivent y être représentés par un correspondant chargé de recevoir, en leur nom, les publications de la Société & de verser leur cotisation annuelle.

Art. 5. Les *membres titulaires* se réunissent, une fois par an, en séance générale, à Paris, dans le mois qui suit les fêtes de Pâques; les associés ont le droit d'assister à cette séance.

Art. 6. Les *membres titulaires*, non résidant à Paris, peuvent se faire représenter dans les assemblées générales, en vertu d'un mandat écrit, adressé en temps utile au secrétaire-trésorier. Ce mandat doit porter le nom d'un des *membres titulaires* résidant ou présents à Paris, auquel il confère une nouvelle voix délibérative; cependant un seul & même *membre titulaire* ne peut réunir en sa personne plus de cinq de ces voix substituées.

Art. 7. Dans cette séance annuelle, la Société procède aux élections en remplacement des *membres titulaires* & des *associés*, décédés ou démissionnaires, à la vérification des comptes de l'exercice précédent, à la désignation des publications de l'exercice suivant.

Art. 8. La Société, en dehors de ses séances, est représentée, d'une façon permanente, par un Comité de direction. Ce Comité, choisi parmi les membres titulaires, fait fonction de bureau; il est nommé pour trois ans & rééligible.

Art. 9. Le Comité de direction se compose de:

1 président,
1 vice-président,
1 secrétaire-trésorier,
1 secrétaire-adjoint,
4 commissaires responsables.

Art. 10. Le Comité de direction peut, en cas de besoin, s'assurer le concours de un ou plusieurs commissaires responsables adjoints, qui ont voix consultative, & peuvent être pris hors du sein de la Société.

Art. 11. Le Comité de direction se réunit, au moins une fois, dans le premier semestre de chaque année, au domicile de l'un de ses membres; il peut, en cas d'urgence, convoquer une séance générale extraordinaire de la Société.

Art. 12. La Société s'adjoint, sous le nom de *souscripteurs*, les personnes & les établissements publics, français & étrangers, qui désirent recevoir régulièrement les volumes de textes qu'elle publie; le nombre de ces *souscripteurs* ne peut dépasser cent.

Art. 13. Au reçu de chacune des distributions spécifiées à l'art. 16, les *souscripteurs* paient une somme de *quinze* francs, augmentée des frais de port & de recouvrement afférant à ces distributions.

II

PUBLICATIONS.

Art. 14. Les publications de la Société se composent de volumes de textes & de phototypographies de pièces imprimées uniques ou rarissimes.

Art. 15. Chaque volume de textes est tiré à cinq cents exemplaires numérotés, savoir :

Grand papier, gr. in-8.	50	exemplaires.
Papier à la cuve, in-8.	50	»
Papier ordinaire, »	400	»

Les réimpreſſions phototypographiques ſont tirées à 90 exemplaires, ſavoir :

Sur peau de vélin, 50 exemplaires.
Sur papier vélin, 40 »

Art. 16. Les publications de la Société ſe diviſent en diſtributions, dont chacune comprend :

1° Pour les *membres titulaires :*

2 volumes de textes, format gr. in-8°.
1 faſcicule de réimpreſſions phototypographiques tiré ſur peau de vélin.
Chacun de ces volumes ou réimpreſſions porte au verſo du titre le nom du membre titulaire auquel il eſt deſtiné.

2° Pour les *aſſociés :*

2 volumes de textes ſur papier vélin, format in-8°.
1 faſcicule des réimpreſſions phototypographiques ſur papier vélin.

3° Pour les *ſouſcripteurs :*

2 volumes de textes ſur papier ordinaire, format in-8°.

Art. 17. La Société met en vente, ſur chaque diſtribution :

Papier vélin : 10 exemplaires de chaque volume de textes, au prix de 24 fr. l'exemplaire.
Papier ordinaire : 300 exemplaires au prix de 12 fr. l'exemplaire.

Ces prix peuvent être augmentés par le Comité de direction, en raiſon de l'importance exceptionnelle de certains volumes.

Les réimpreſſions phototypographiques, excluſivement réſervées aux *membres titulaires* & aux *aſſociés*, ne ſont pas miſes dans le commerce.

Art. 18. La Société fait choix d'un ou pluſieurs libraires-éditeurs, auxquels elle concède, au mieux de ſes intérêts, le droit de vendre ceux des exemplaires de ſes publications qui ſont réſervés au commerce.

Art. 19. Les publications de la Société ſont faites ſous la ſurveillance du Comité de direction, & la garantie du

ſecrétaire-tréſorier & de l'un des commiſſaires reſponſables.

Art. 20. Au cas où l'un des volumes a, pour éditeur ou pour commiſſaire reſponſable, le ſecrétaire-tréſorier, le contre-ſeing de ce dernier eſt remplacé par celui du vice-préſident.

III

PLAN DES PUBLICATIONS.

A) Série géographique.

Collection chronologique des pèlerinages en Terre-Sainte & des deſcriptions de la Terre-Sainte & des contrées voiſines.

1 *Textes latins.* — Imprimés & inédits de 300 à 1400. — Inédits ou rariſſimes de 1400 à 1600.

2	*Textes français.*	Imprimés & inédits juſqu'en 1500. — Inédits ou rariſſimes de 1500 à 1600.
3	» *italiens.*	
4	» *eſpagnols.*	
5	» *allemands.*	
6	» *anglais.*	
7	*Textes ſcandinaves.*	Imprimés & inédits juſqu'en 1600. — (Accompagnés d'une verſion.)
8	» *ſlaves.*	
9	» *grecs.*	
10	» *hébraiques.*	
11	» *arabes.*	

B) Série historique.

1 Poéſies & poèmes relatifs aux croiſades, 1100-1500.

2	Chartes	inédites, 1095-1500.
3	Lettres hiſtoriques	
4	Petites chroniques	

5 Projets de croiſades inédits, 1250-1600.

Les textes de chacune de ces ſéries ſont publiés, par volumes d'environ 300 *pages, dans le format & ſur le modèle des* Chronicles and memorials of the Great Britain.

La diſtribution des volumes a lieu de telle ſorte que, — à la fin de chaque période décennale de la publication, — les trois cinquièmes (12 volumes) aient été pris dans la ſérie géographique, & les deux autres cinquièmes (8 volumes) dans la ſérie hiſtorique.

Les phototypographies *reproduiſent :*

1° Les pèlerinages en Terre-Sainte, feuilles volantes, journaux de croiſade, &c., &c., imprimés au XVe, & dans les 25 premières années du XVIe ſiècle.

2° Les pièces analogues qui, quoique de date poſtérieure, n'exiſtent qu'à l'état d'exemplaires uniques ou rariſſimes.

Une courte notice bibliographique, de même format, accompagne chaque phototypographie.

La Société, qui a déjà patronné la NUMISMATIQUE DE L'ORIENT LATIN, *par M. G. Schlumberger, ſe propoſe également de favoriſer la publication de :*

a) La CARTOGRAPHIE DE L'ORIENT LATIN au Moyen-Age;
b) La SIGILLOGRAPHIE & l'ÉPIGRAPHIE DE L'ORIENT LATIN.
c) La BIBLIOGRAPHIE DE L'ORIENT LATIN.



COMITÉ DE DIRECTION

DE LA SOCIÉTÉ

pour la période 1881-1883.

PRÉSIDENT:

M. le marquis DE VOGÜÉ.

Vice-Président: MM. SCHEFER.
Secrétaire-Trésorier: le c[te] RIANT.
Secrétaire-adjoint: le c[te] de MARSY.

Commissaires:

MM.

A. de BARTHÉLEMY. le c[te] de MAS LATRIE.
EGGER. E. de ROZIÈRE.



MEMBRES TITULAIRES:

MM.

1 ANCEL, député de la Mayenne, 146 avenue des Champs-Elysées, Paris.

2 ANTROBUS (R. P. Frederick), Oratory, Londres.

3 BARTHÉLEMY (Anatole de), 9 rue d'Anjou-St-Honoré, Paris.

4 BARRÈRE (E. de), ancien consul-général de France à Jérusalem, 42 rue Vignon, Paris.

5 Bouche (L'abbé), Chaffignoles, par la Châtre, Indre.
6 Clercq (Louis de), 5 rue Mafferan, Paris
7 Combettes du Luc (Le comte de), Rabaftens-fur-Tarn, Tarn.
8 Delpit (Martial), 74 faubourg St-Honoré, Paris, & à Caftang par Bouniagues, Dordogne.
9 Dreux-Brézé (S. G. Mgr de), évêque de Moulins, Moulins.
10 Dura (Giufeppe), 40 ftrada S. Carlo, Naples.
11 Egger (Emile), membre de l'Inftitut, profeffeur à la Faculté des Lettres, 68 rue de Madame, Paris.
12 Fournier (Félix), 115 rue de l'Univerfité, Paris.
13 Goujon (Paul), 52 rue Paradis-Poiffonnière, Paris.
14 Hennessy (Raymond), 79 rue Marbeuf, Paris..
15 Khitrowo (S. Exc. M. Bafile de), confeiller d'Etat, 93 quai de la Moika, St-Péterfbourg.
16 Lair (Le comte Charles), 18 rue Las Cafes, Paris.
17 Lair (Jules), directeur des Entrepôts & Magafins généraux, 204 boulevard de la Villette, Paris.
18 Langénieux (S. Exc. Mgr), archevêque de Reims, Reims.
19 Léotard, docteur-ès-lettres, 3 cours Morand, Lyon.
20 Mac Grigor (A. B.), 19 Woodfide Terrace, Glafcow, Ecoffe.
21 Marsy (Le comte de), Compiègne.
22 Mas Latrie (Le comte de), chef de fection aux Archives de France, 229 boulevard St-Germain, Paris.
23 Meyer (Paul), profeffeur au Collége de France, 63 rue Raynouard, Paris-Paffy.
24 Michelant, confervateur fous-directeur à la Bibliothèque Nationale, 11 avenue Trudaine, Paris.
25 Mignon (A.), 18 rue de Malefherbes, Paris.
26 Pécoul (Augufte), 58 rue de Ponthieu, Paris.
27 . . . .
28 Rebours (L'abbé le), curé de la Madeleine, 8 rue de la Ville-l'Evêque, Paris.
29 Rey (Emmanuel), 22 rue des Ecuries d'Artois, Paris.
30 Riant (Le comte), membre de l'Inftitut, 51 boulevard de Courcelles, Paris.
31 Riant (Ferdinand), membre du Confeil municipal, 36 rue de Berlin, Paris.

32 ROZIÈRE (Eugène de), membre de l'Inftitut, infpecteur général des Archives, 8 rue Lincoln, Paris.

33 SAIGE (Jules), ingénieur des Ponts & Chauffées, 65 rue d'Amfterdam, Paris.

34 DURRIEU (Paul), 66 rue de la Chauffée d'Antin, Paris.

35 SCHEFER, membre de l'Inftitut, adminiftrateur de l'École nationale des langues orientales vivantes, 2 rue de Lille, Paris.

36 SCHEFER (Jules), agent & conful-général de France en Bulgarie Sophia.

37 SCHLUMBERGER (Guftave), 140 faubourg St-Honoré, Paris.

38 DELAVILLE LE ROULX (Jofeph), 10 rue de Lifbonne, Paris.

39 TORELLA (Le prince de), Naples.

40 VOGÜÉ (Le marquis de), membre de l'Inftitut, 2 rue Fabert, Paris.

41 OLRY, ingénieur des Mines, 2 rue de Bruxelles, Lille.

42 MASSON (Frédéric), 89 rue de la Boétie, Paris.

43 POPELIN (Claudius), 7 rue de Téhéran, Paris.

44 KERMAINGANT (P.-L. de), ingénieur des Mines, 102 avenue des Champs-Elyfées, Paris.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

45 BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES.

46 BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE COPENHAGUE.

47 BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE NAPLES.

48 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS.

49 SOCIÉTÉ NATIONALE DE GÉOGRAPHIE DE PARIS.

50 BIBLIOTHÈQUE BODLÉIENNE D'OXFORD.

ASSOCIÉS

MM.

51 DRÊME (Le premier préſident), Agen.

52 BORDIER (Henri), 182 rue de Rivoli, Paris.

53 LABORDE (Le marquis de), 4 rue Murillo, Paris.

54 DUCLOS (L'abbé), curé de St-Eugène, 52 faubourg Poiſſonnière, Paris.

55 BROËT-PLATER (Le comte de), Rovno, par Dombrovitza, Volhynie, Ruſſie.

56 ARSÉNIEW (Serge d'), membre de la Commiſſion des requêtes, 13 Manègeny Péréoulok, Saint-Péterſbourg.

57 HAGENMEYER (Henri), Groſſeicholzheim, par Moſbach, grand-duché de Bade.

58 BISHOP (Edmund), 4 Lancaſter Terrace Regent's Park, Londres.

59 MÉLY (Fernand de), au Meſnil-Germain, par Fervacques, Calvados.

60 RAYNAUD (Gaſton), 28 rue de Conſtantinople, Paris.

61 DELABORDE (François), Palais de l'Inſtitut, Paris.

62 RAYNAUD (Furcy), Septfontaines, par Luxembourg, grand-duché de Luxembourg.



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

SÉRIE GÉOGRAPHIQUE

Itinera hierosolymitana & descriptiones Terræ Sanctæ latine conscripta.

1 & 2. Tomi I, 1 & 2, ed.: TITUS TOBLER & A. MOLINIER.

3. *Itinéraires français.* I.

Éd.: MM. HENRI MICHELANT & GASTON RAYNAUD.

SOUS PRESSE:

4. *Itinera & descriptiones latine conscripta.*

Tomus II, ed.: A. MOLINIER & C. KOHLER.

EN PRÉPARATION:

Itinera & descriptiones latine conscripta.

Tomi III & IV, ed.: GEORGIUS THOMAS.

Itinerarj italiani.

Tomo I, ed.: CAV. L. BELGRANO.

Itinera græca.

Tomus I, ed.: V. GUÉRIN.

SÉRIE HISTORIQUE

1. *La prise d'Alexandrie*, par Guillaume de Machaut.
Éd.: Mr L. de Mas Latrie.

2. *Quinti belli scriptores minores.*
Ed. : R. Röhricht.

3. *Testimonia minora de V bello sacro.*
Ed.: R. Röhricht.

SOUS PRESSE:

4. *Cronica de Morea.*
Éd. : M. Morel-Fatio.

EN PRÉPARATION :

Récit versifié de la 1re *croisade, d'après* Baudri de Dol.
Éd. : M. Paul Meyer.

RÉIMPRESSIONS PHOTOTYPOGRAPHIQUES
(réservées aux membres titulaires)

Prologus Arminensis in mappam Terre Sancte.
In-fol., s. l. n. d., s. xv.
Ire, IIme & IIIme livraisons.

PUBLICATIONS PATRONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ

I. NUMISMATIQUE DE L'ORIENT LATIN
par G. SCHLUMBERGER.
Paris, Leroux, 1877, 1 vol. in-4.

II. DE PASSAGIIS IN TERRAM SANCTAM
Excerpta heliographica e codice Marciano 399: ed. C. M. Thomas.
Venetiis, Ongania; Parif., E. Leroux, 1879, in-fol.

III. ARCHIVES DE L'ORIENT LATIN
Tome I.
Paris, Erneft Leroux, 1881, in-8.

SOUS PRESSE:

IV. NUMISMATIQUE DE L'ORIENT LATIN
par G. SCHLUMBERGER.
(Supplément.)
Paris, Erneft Leroux, in-4.


EN TOVT BIEN

SOCIÉTÉ

POUR LA

PUBLICATION DE TEXTES

RELATIFS

A L'HISTOIRE & A LA GÉOGRAPHIE

DE

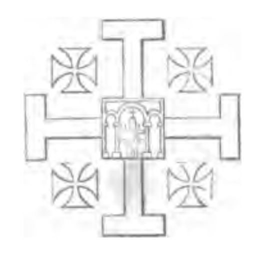
L'ORIENT LATIN

***

VIe SÉANCE GÉNÉRALE

Ve RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

(31 mai 1880)



GENÈVE

Imprimerie Jules-Guillaume Fick

1880



SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

VIᵉ SÉANCE GÉNÉRALE

(31 mai 1880)

* * *

LA Société ſe réunit le lundi 31 mai 1880, à 8 h. & demie du ſoir, à l'Ecole nationale des Langues orientales vivantes, ſous la préſidence de M. le marquis de Vogüé, membre de l'Inſtitut, préſident.

Sont préſents :

MM. le marquis de Vogüé, *Préſident.*
Schefer, *Vice-Préſident.*
le comte Riant, *Secrétaire.*
le comte de Marſy, *Secrétaire-adjoint.*
le comte de Mas-Latrie, *Commiſſaires.*
Eugène de Rozière.
Léopold Deliſle.
Paulin Paris.
Michelant.
Pécoul.
de Kermaingant, *Membres titulaires.*
Delaville le Roulx, *Aſſocié.*

Sont repréſentés:

Mgr. de Dreux-Brézé.
MM. le préfet de la Bibliothèque nationale de Naples.
G. Schlumberger.
l'abbé Le Rebours.
Dura.
Goujon.
de Khitrowo.
A. de Barthélemy.
le R. P. Antrobus.
le ſecrétaire-général de la Société de Géographie de Paris.
le directeur de la Bibliothèque royale de Copenhague.
le comte Lair.
F. Riant.
J. Saige.
le comte de Combettes du Luc.
Frédéric Maſſon.
le baron Henneſſy.
Olry.

Le Secrétaire enregiſtre les pouvoirs envoyés par les membres repréſentés.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière ſéance annuelle; ce procès-verbal eſt adopté.

Le Secrétaire donne lecture de ſon rapport annuel.

Le Préſident, que ſes fonctions avaient retenu juſqu'à préſent loin de Paris, exprime à la compagnie la ſatisfaction qu'il reſſent à pouvoir prendre déſormais part à ſes délibérations.

Les comptes de l'exercice 1879-1880 ſont approuvés.

Il eſt procédé enſuite à l'élection comme aſſociés de:

Nº 57. M. Henri Hagenmeyer.
Nº 58. M. Edmund Biſhop.
Nº 59. M. Fernand de Mély.
Nº 60. M. Gaſton Raynaud.
Nº 61. M. François Delaborde.

La Société confirme la miſe ſous preſſe des volumes ſuivants :

Itinera Latina, II : éd. M. Thomas.

Récit verſifié de la première croiſade, d'après Baudry de Dol : éd. M. P. Meyer.

Poéſies de la croiſade de ſ. Louis : éd. M. de Montaiglon.

Itinéraires français, II, Mandeville : éd. M. Michelant.

M. le Préſident ſignale à la Société le manuſcrit de Mandeville, poſſédé par S. A. R. Mgr le duc d'Aumale, à Chantilly.

M. Michelant & M. Riant donnent quelques détails ſur d'autres manuſcrits de Mandeville.

La Société décide enſuite la miſe en préparation d'un volume de textes & d'extraits de textes grecs relatifs aux pèlerinages avant les croiſades. Ce volume portera le titre d'*Itinera græca* I, primitivement donné aux itinéraires grecs du XIIᵉ ſiècle. Ceux-ci, qui reſtent confiés à M. Conſtantin Sathas, formeront le tome II des *Itinera græca*.

Le tome Iᵉʳ aura pour éditeur M. Victor Guérin.

La ſéance eſt levée à 9 h. & demie.





Vᵉ RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Meſſieurs,

AVANT de vous préſenter mon rapport annuel, permettez-moi de ſouhaiter en votre nom la bienvenue à M. le marquis de Vogüé, que de hautes fonctions avaient retenu juſqu'ici loin de nous & qui va, pour la première fois aujourd'hui, préſider effectivement à nos délibérations, auxquelles il n'avait pu encore s'aſſocier que par les preuves ſi nombreuſes d'intérêt qu'il donnait à notre œuvre.



I

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ.

Dans votre dernière réunion générale, vous avez apporté à vos *Statuts* d'importantes modifications, & pour permettre à un plus grand nombre d'érudits de prendre part à vos travaux, vous avez créé le nouveau titre d'*aſſociés*.

Ces places ont été l'objet de pluſieurs demandes adreſſées à votre Comité de Direction; il vous prie de ſtatuer ſur celles de:

N° 57. M. Henri Hagenmeyer.

N° 58. M. Edmond Biſhop.

N° 59. M. Fernand de Mély.

N° 60. M. Gaſton Raynaud.

N° 61. M. François Delaborde.

Les comptes de l'exercice 1879-1880 ont été dreſſés & ſoumis à l'examen de votre cenſeur, M. Anatole de Barthélemy.



II

PUBLICATIONS DISTRIBUÉES.

Après de trop longs retards, la ſeconde diſtribution de vos publications a pu enfin être faite, il y a quelques ſemaines. Elle comprend la deuxième partie & la préface du tome Ier des *Itinera latina*, publiés par feu notre confrère le Dr T. Tobler & M. Auguſte Molinier, & les *Quinti belli ſacri ſcriptores minores*, publiés par le Dr Reinhold Röhricht.

Le premier de ces volumes offrait, vous le ſavez, des difficultés dont nous avons eu beaucoup de peine à triompher : la critique voudra, j'en ſuis ſûr, tenir compte des conditions dans leſquelles le travail du Dr Tobler a été pourſuivi & achevé, & ſe montrer indulgente pour les quelques imperfections qu'il préſente.

C'eſt en toute confiance, au contraire, que nous lui préſentons l'autre volume, auquel la collaboration de notre confrère, M. Paul Meyer, a ajouté une valeur toute particulière.



III

PUBLICATIONS SOUS PRESSE.

Itinera latina, II.

La *Series chronologica itinerum priorum*, qui doit former le tome II des *Itinera latina*, auxquels elle ajoute tous les témoignages occidentaux relatifs aux rapports de la Terre ſainte avec l'Occident avant les croiſades, formera certainement l'un des volumes les plus importants, j'allais dire le plus important, de votre ſérie géographique.

Ici tout était, pour ainſi dire, à faire; il ne s'agiſſait plus ſeulement de réunir des textes & de les publier ſur le plus grand nombre de manuſcrits poſſible. Il fallait, pour être, ſinon abſolument complet (ce ſera l'œuvre de nos ſucceſſeurs), du moins plus riches & plus exacts que nos devanciers, dépouiller par milliers des livres, ſouvent d'un accès difficile, & ſoumettre à une critique ſévère, pour leur aſſigner une place chronologique convenable, des témoignages, la plupart du temps ou ſuſpects ou mal étudiés.

C'eſt, vous le ſavez, M. Auguſte Molinier qui a entrepris, il y a trois ans, cette compilation conſidérable.

J'ai dû arrêter d'avance un plan détaillé qui permît d'apporter un ordre, au moins apparent, dans la maſſe des documents qu'il réuniſſait.

J'ai dû également étudier avec notre imprimeur dévoué, M. Fick, une diſpoſition typographique qui permît de ſaiſir du premier coup d'œil les divers éléments qui ſe trouvaient réunis dans notre *Series Chronologica.*

1° Mention des auteurs publiés intégralement au tome Ier.

2° Mention des pèlerins & voyageurs ayant viſité ou voulu viſiter la Paleſtine & la Syrie avant les croiſades, publication *in extenſo* des témoignages occidentaux, & renvoi aux témoignages grecs ou orientaux, relatifs à leur voyage.

3° Mention des géographes qui avaient parlé de la Paleſtine ou de la Syrie — les textes des géographes occidentaux étant publiés *in extenſo*, ceux des autres indiqués ſeulement par des renvois exacts aux éditions les meilleures ou les plus récentes.

4° Mention de tous les faits hiſtoriques relatifs aux rapports mutuels de la Paleſtine & de la Syrie avec l'Occident, & de tous les évènements qui ont pu *accélérer* ou *retarder* les pèlerinages antérieurs aux croiſades; ces mentions étant accompagnées de renvois à toutes les ſources que nous avons pu connaître, & exceptionnellement de quelques témoignages occidentaux particulièrement intéreſſants.

C'eſt le réſultat des trois premières parties de ce travail que je mets ſous vos yeux.

Vous pourrez juger par ces premières années, les moins abondantes de toutes en renſeignements de nature à nous intéreſſer, ce que ſeront les ſuivantes, & ſurtout le onzième ſiècle, ſi riche au contraire en documents de ce genre. Je ne crains pas de dire que la fin ſurtout de ce travail aura une importance conſidérable.

Il a été néceſſaire d'adjoindre à M. Molinier un collaborateur très actif, M. Kohler, qui reviſe en ce moment les fiches déjà claſſées, avant qu'elles ne ſoient envoyées définitivement à l'imprimerie.

Les recherches néceſſaires pour réunir les éléments de ce volume ſont faites, puiſque le volume latin contient déjà tous les renvois aux témoignages grecs à publier. Il n'y a plus qu'à les copier, à les collationner & en revoir les verſions latines.

Votre Comité vous propoſe de confier ce ſoin à M. Victor Guérin.



V

TRAVAUX D'ORDRE GÉNÉRAL.

Je ne vous entretiendrai plus déformais des travaux que je défignais fous cette rubrique; je n'aurais, en effet, qu'à vous répéter ce que vous trouverez expofé chaque année, avec beaucoup plus de détails que je ne pourrais en donner ici, dans les *Archives de l'Orient latin*, dont je vais tout à l'heure vous entretenir.



VI

PUBLICATIONS PATRONNÉES.

Je ne reviendrai pas ſur le *De Paſſagiis in Terram ſanctam* dont vous avez tous pu apprécier l'importance, & qui fait autant d'honneur au ſavant qui a eu l'idée de le publier, M. le Dr Thomas, qu'à l'éditeur, M. Ongania, qui l'a mis au jour.

Je ne vous parlerai également qu'en paſſant du projet que notre confrère, M. Schlumberger, a de publier la ſeconde partie & le ſupplément de ſa *Numiſmatique de l'Orient latin;* cette ſeconde partie comprendra la numiſmatique de la petite Arménie & les fameuſes tables que réclament ſi vivement tous les poſſeſſeurs du premier volume; cette publication ſera ſuivie de la *Sigillographie de l'Orient latin*, que M. Schlumberger ſe croit en meſure de pouvoir auſſi mettre ſous preſſe & que vous ſoutiendrez de votre patronage, à l'excluſion de toute autre œuvre du même genre.

Mais de toutes les publications que vous patronnez, la plus importante, à cauſe du caractère périodique qu'elle doit revêtir, eſt celle que vous avez décidée l'an dernier :

Les Archives de l'Orient latin.

Le premier volume eſt actuellement ſous preſſe, & j'en mets ſous vos yeux les premières feuilles.

La publication, vous le ſavez, eſt diviſée en quatre parties:

Critique des ſources.
Inventaires & deſcriptions de manuſcrits.

Documents.

Mélanges hiſtoriques & archéologiques.

Un appendice doit comprendre, outre le rapport que je vous ſoumets aujourd'hui, la bibliographie de l'Orient latin pour l'année précédente, un index copieux & une table chronologique des pièces publiées dans le volume.

Cette année les *Archives* contiendront :

I. Critique des sources.

1. Cte Riant. *Inventaire critique des lettres des croiſades,* — Ire partie, 769-1094. — IIe partie, 1095-1100.

2. R. P. W. Neumann. *La* « Deſcriptio Terræ Sanctæ » *de Belando d'Aſcoli* (1112).

3. Moyſe Schwab. *Le voyage du rabbin Hariſi en Terre Sainte* (1217).

II. Inventaire et descriptions de manuscrits.

1. Cte Riant. *Inventaire des manuſcrits de l'*Eracles.

2. » *Dépouillement des tomes XXI-XXIII de l'*Orbis Chriſtianus *de Henri de Suarez* (Bibl. nat., lat. 8983-8985. — Patriarcats de Conſtantinople & de Jéruſalem).

3. Ign. Giorgi. *Deſcription du* Liber bellorum Domini (Reg. Chriſt. 547).

4. A. Molinier. *Deſcription du manuſcrit* 1056 *de la Bibl. Mazarine* (Statuta militiæ Paſſionis Chriſti, *par Philippe de Maizières*).

5. L. de Clercq. *Inventaire de photographies exécutées dans le cours d'un voyage en Terre Sainte.*

III. Documents.

A. Poèmes.

Guntheri Parisiensis *Solymarius* (fragments).	Prof. Wattenbach.
Tractatus de Templo Salomonis.	Mis de Vogüé.
Deux poésies latines relatives à la 3e croisade.	H. Hagenmeyer.
Fragments français d'Oxford (1re crois.).	Paul Meyer.

B. Documents divers.

Nicolaus de Huda, *Notabilia Terræ Sanctæ*, XIVe s.	R. P. W. Neumann.
Ali el Herewy († 1214). *Guide des pèlerins aux Lieux saints* (fragments).	Ch. Schefer.
Fragments des Remembrances de la Haute Cour de Nicosie & des Usanze di Naxo (v. 1400).	P. Viollet.

C. Chartes.

Chartes relatives à l'ordre de l'Hôpital.	J. Delaville le Roulx.
Chartes relatives à l'hospice des Bretons à Acre.	»
Chartes relatives aux Teutoniques.	Cte Riant.
Chartes relatives à l'abbaye de Mont Sion & à Thomas de Lens.	Cte de Marsy.
Chartes relatives à l'ordre de Saint-Lazare en Terre sainte.	»
Actes relatifs à la participation des habitants de Plaisance à la 1re croisade.	D. Gaetano Tononi.

Charte relative à un pèlerin champenois (1150).	A. de Barthélemy.
Traité des Vénitiens avec l'émir d'Acre (1304).	Cte de Mas Latrie.
Chartes génoises de Lajazzo.	Chev. C. Desimoni.
Charte de Galeran, évêque de Béryte.	
Requête du peintre Domenico dalle Greci (1546) *pour la publication de dessins rapportés de Terre sainte.*	

D. Lettres.

Lettre du clerc impérial Nicétas à Constantin Porphyrogénète sur le feu sacré (947).	Cte Riant.
Sept lettres relatives aux croisades.	»
Circulaire aux Hospitaliers pour la croisade (1367).	A. Molinier.

IV. Mélanges historiques.

1. A. de Barthélemy. *Captivité du seigneur de Dampierre* (1202-1227).
2. G. Schlumberger. *Quelques monnaies & sceaux de l'Orient latin.*
3. Clermont-Ganneau. *Inscriptions latines récemment trouvées en Terre sainte.*
4. Cte de Mas Latrie. *Projet d'empoisonnement de Mahomet II par la République de Venise.*

Le volume suivant renfermera, je l'espère, outre de nouvelles chartes & lettres :

I. Critique des sources.

Cte Riant. *Un registre de la légation d'Hugolin d'Ostie (Grégoire IX) dans la Haute Italie, au temps de la Ve croisade.*

H. Hagenmeyer. *Les croisades d'après la* Zimmerische Chronik.

R. Röhricht. *Les lettres de Ricoldo de Monte-Croce sur la prise d'Acre en* 1291.

II. Inventaires et descriptions de manuscrits.

Inventaire sommaire des manuscrits relatifs à l'histoire & à la géographie de l'Orient latin: I, *France: a*) Paris.

Inventaire des manuscrits des historiens de la 1re *croisade:* I, les *Gesta Francorum*, Robert-le-Moine, Albert d'Aix.

Dépouillement des copies de D. Berthereau à la Bibliothèque Nationale.

Un manuscrit de Rouge-Cloître relatif aux croisades.

Un manuscrit Harléien relatif aux croisades.

Recueils espagnols du XIVe siècle relatifs à l'Orient latin.

III. Documents.

A. Poèmes.

Chants latins de la 1re *croisade, avec notation musicale.*

Officium de captione Jerusalem.

B. Documents divers.

Fragment tiré d'un manuscrit Yemeniz.

Fragments du Charboclois d'Armes, *de Roger de Stavegni.*

Listes de Grands Maîtres du Temple dressées au XIIIe siècle.

IV. Mélanges historiques.

Cte de Mas Latrie. *Annales de l'église latine de Chypre.*

Mis de Vogüé. *Supplément aux* Eglises de Terre sainte.

Il ne m'appartient pas de vous faire reſſortir ici toute l'importance qu'aura pour nos études une publication dont j'ai aſſumé la direction. Je me contenterai de vous en faire remarquer le caractère, pour ainſi dire, univerſel; — la plupart des érudits qui, en Europe, s'intéreſſent à l'Orient latin, ayant bien voulu m'apporter l'appui de leur nom & m'aider de leur collaboration.

Quant aux conditions pécuniaires, dans leſquelles vous pourrez profiter de cette nouvelle publication, j'aurais voulu qu'elles fuſſent plus favorables, & c'eſt même dans ce but que j'ai attendu trois années entières avant de l'entreprendre définitivement. Les prétentions exceſſives des éditeurs ont longtemps mis obſtacle à ma bonne volonté, & aujourd'hui même je n'ai pu arriver qu'aux conditions qui vous ont été offertes pour la *Numiſmatique de l'Orient latin:* prix réduit pour tous les membres de la Société, titulaires, aſſociés & ſouſcripteurs, &, à ce prix réduit, format en grand papier pour les titulaires.

Je ne doute pas toutefois que, ſi la publication trouve auprès des érudits un accueil favorable, ces conditions ne puiſſent être modifiées de façon à réduire à une ſomme inſignifiante la nouvelle charge qui viendra de ce chef s'impoſer à votre libéralité. Je vous rappelle d'ailleurs que les *Archives de l'Orient latin* n'étant qu'une publication patronnée, la ſouſcription à ce recueil eſt abſolument facultative pour les membres de la Société.




EN TOVT BIEN

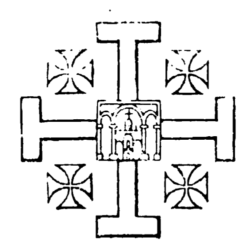
SOCIÉTÉ
POUR LA
PUBLICATION DE TEXTES
RELATIFS
A L'HISTOIRE & A LA GÉOGRAPHIE
DE
L'ORIENT LATIN

* * *

VIIe SÉANCE GÉNÉRALE

VIe RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

(16 mai 1881)



GENÈVE
Imprimerie Jules-Guillaume Fick
1881



SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

VIIe SÉANCE GÉNÉRALE

(16 mai 1881)

* * *

LA Société ſe réunit le lundi 16 mai 1881, à 8 h. & demie du ſoir, à l'Ecole nationale des Langues orientales vivantes, ſous la préſidence de M. le marquis de Vogüé, membre de l'Inſtitut, préſident.

Sont préſents :

MM. le marquis de Vogüé, *Préſident.*
Schefer, *Vice-Préſident.*
le comte Riant, *Secrétaire.*
le comte de Marſy, *Secrétaire-adjoint.*
Anatole de Barthélemy, Egger, le comte de Mas Latrie, } *Commiſſaires.*
de Clercq.
Paul Meyer.
Schlumberger.

Sont repréſentés :

MM. le directeur de la Bibliothèque nationale de Paris.
le directeur de la Bibliothèque royale de Copenhague.
le préfet de la Bibliothèque nationale de Naples.
le R. P. Frederick Antrobus.
le comte de Combettes du Luc.
J. Dura.
l'abbé Le Rebours.
Léotard.
Michelant.
Olry.
Pécoul.
Ferdinand Riant.

Le Secrétaire enregiſtre les pouvoirs envoyés par les membres repréſentés.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière ſéance annuelle; ce procès-verbal eſt adopté.

Le Secrétaire donne lecture de ſon rapport annuel.

Les comptes de l'exercice 1880-1881 ſont approuvés.

M. G. Schlumberger lit un éloge de Saulcy; l'impreſſion de cet éloge eſt miſe aux voix & adoptée.

Il eſt procédé enſuite à l'élection de deux membres titulaires en remplacement de MM. de Saulcy & Paulin Paris.

M. Paul Durrieu eſt élu à la place laiſſée vacante par M. de Saulcy.

M. Delaville le Roulx, aſſocié, eſt élu à la place laiſſée vacante par M. Paulin Paris.

Sont ensuite élus comme associés :

N° 54. M. l'abbé Duclos (en remplacement de M. Delaville le Roux).

N° 62. M. Furcy Raynaud.

Des remerciements sont votés au R. P. Martinov, au prof. W.-A. Neumann, à l'abbé Ulysse Chevalier & à M. Giry, auteurs de comptes rendus détaillés des publications de la Société.

La Société décide que la troisième distribution sera formée de :

Itinéraires français, I.

Testimonia minora de V Bello sacro.

Prologus Arminensis, IIIe livraison.

Elle arrête la mise sous presse de :

1° *Cronica de Morea*, avec version française : éd. M. Morel-Fatio — volume qui pourra former, avec la première partie des *Itinera latina* II (36-1000) & la IVe & dernière livraison du *Prologus Arminensis*, la quatrième distribution.

2° *Poésies de la croisade de s. Louis* : éd. M. Anatole de Montaiglon.

La séance est levée à 10 heures.





VIe RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Meſſieurs,

DEPUIS notre dernière ſéance générale, la Société a perdu deux de ſes membres titulaires les plus éminents : l'illuſtre Saulcy, qui était l'un de ſes fondateurs, & le vénérable Paulin Paris, dont la dernière publication, interrompue par la mort, a été comme un hommage à l'importance de nos études.

M. Schlumberger va vous lire l'éloge de M. de Saulcy, qui fut ſon maître & ſon ami; ſi un ſemblable honneur n'eſt pas rendu aujourd'hui même à la mémoire de M. Paulin Paris, c'eſt ſur le déſir du fils qui porte ſi dignement le nom de notre regretté confrère. M. Gaſton Paris a voulu recueillir lui-même tous les éléments de la bibliographie détaillée dont nous avons coutume de faire ſuivre les notices nécrologiques des membres de la Société; il lui faudra, pour dreſſer la liſte exacte & complète des publications innombrables de ſon père, un temps aſſez long. Ce ne ſera donc que dans notre prochaine ſéance que pourra être prononcé l'éloge du ſavant & aimable vieillard dont nous pleurons tous la perte.

I

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ.

Vous allez avoir à pourvoir aux deux places de membres titulaires laiſſées vacantes par le décès de MM. de Saulcy & Paulin Paris.

Votre Comité vous propoſe de nommer à ces deux places :

34. M. Delaville le Roulx, déjà l'un de nos membres aſſociés.

38. M. Paul Durrieu, ancien membre de l'Ecole de Rome.

En remplacement de M. Delaville le Roulx, il vous propoſe de nommer aſſocié :

54. M. l'abbé Duclos, curé de St-Eugène,

& de diſpoſer d'une nouvelle place d'aſſocié pour :

62. M. Furcy Raynaud, à Luxembourg.

Les comptes de l'exercice 1880-1881 ont été dreſſés & ſoumis à l'examen de votre cenſeur, M. Anatole de Barthélemy.



II

PUBLICATIONS DISTRIBUÉES.

Les publications diſtribuées l'an dernier ont trouvé dans la preſſe ſcientifique un accueil favorable. Sans vous préſenter la liſte des nombreux comptes rendus auxquels elles ont donné lieu, je vous ſignalerai comme particulièrement flatteurs pour la Société, qui voudra en remercier les auteurs, ceux du R. P. Jean Martinov, S. J., dans le *Polybiblion* (déc. 1880), de Dom Guillaume Neumann dans l'*Oeſterr. Monatſchrift für den Orient* (nov. 1879) & dans la *Zeitſchrift d. d. Palæſtinavereins* (1880, pp. 237-244), de M. H. Hagenmeyer dans le *Literar. Centralblatt* (24 juillet & 25 ſeptembre 1880), du profeſſeur Heyd dans les *Gótting. Gelehrte Anzeiger* (3 nov. 1880), de M. A. Giry dans la *République françaiſe* (3 août 1880), de M. l'abbé Delarc dans le *Français* (28 oct. 1880), enfin de M. l'abbé Ulyſſe Chevalier dans les *Lettres chrétiennes* (ſept.-oct. 1880).



III

PUBLICATIONS SOUS PRESSE.

Itinera latina II.

M. Kohler continue, avec un zèle qui ne ſe dément point, le travail commencé par M. Molinier. En préſence des difficultés qu'offre une compilation où doivent entrer autant d'éléments diſparates, j'ai dû renoncer à imprimer à la publication de ce volume une activité qui en eût compromis le ſuccès. Une année de travail ininterrompu a permis à peine d'atteindre la fin du Ve ſiècle. Je penſe qu'une autre année ſera néceſſaire pour parvenir à la fin du Xe; mais alors nous aurons la matière d'un volume, qui pourra faire partie de la diſtribution de 1882. Le XIe ſiècle, à lui ſeul, avec la table générale des *Itinera latina* antérieurs aux croiſades, formera un ſecond volume.

Itinéraires français I.

Les textes de ce volume ſont achevés, j'ai l'honneur de les dépoſer ſur le bureau; M. Gaſton Raynaud travaille à la table. Je ne puis que rendre hommage à l'intelligence avec laquelle M. Raynaud a mené à bonne fin cette publication auſſi difficile qu'intéreſſante, & à

laquelle de douloureuſes circonſtances avaient empêché M. Michelant de conſacrer tous ſes ſoins. Je vais inceſſamment rédiger la préface du volume; il paraîtra d'ici à deux mois.

Teſtimonia minora de V Bello ſacro.

Entravée par quelques difficultés dont je vous ai entretenus l'an dernier, cette publication n'eſt encore parvenue qu'à la moitié de l'étendue totale qu'elle doit embraſſer; mais elle s'achèvera rapidement, & comme la IIIe livraiſon du *Prologus Arminenſis* eſt déjà tirée, j'ai tout lieu de croire que rien n'empêchera votre IIIe diſtribution, compoſée de ce volume & du tome I des *Itinéraires français*, d'avoir lieu dans le courant de cette année &, par conſéquent, ſans retard appréciable.



IV

PUBLICATIONS EN PRÉPARATION.

Des trois publications que je vous ſignalais l'an dernier comme pouvant être miſes ſous preſſe ſans difficulté — *Itinera latina* III (XIIe ſiècle), *Récit verſifié de la première croiſade*, *Poéſies de la croiſade de ſ. Louis* — la dernière ſeulement pourrait être immédiatement entrepriſe, M. Paul Meyer ayant demandé encore quelque temps avant de collationner, ſur la copie que nous avons fait faire du manuſcrit d'Oxford, les autres manuſcrits qu'il a découverts, & le tome III des *Itinera latina* ne pouvant guère être commencé avant le complet achèvement du tome II. Le premier volume des *Itinera græca*, dont vous avez décidé la miſe en préparation, dépend également du tome II des *Itinera latina* dont il doit faire le complément naturel. Ce n'eſt qu'une fois que M. Kohler aura pouſſé ſes recherches au moins juſqu'au Xe ſiècle que M. Guérin pourra, à ſon tour, entreprendre le travail d'établiſſement des textes grecs, dont, comme vous le ſavez, M. Kohler donne la bibliographie à la ſuite de chaque article du tome II des *Itinera latina*.

Votre Comité peut heureuſement combler les vides que ces retards auraient faits dans vos projets; il a mis en préparation un texte inédit & du plus haut intérêt

relatif à l'hiſtoire des établiſſements latins en Grèce; j'entrerai dans quelques détails ſur ce document important.

A la fin du XIVe ſiècle, Don Juan de Heredia, grand-maître des Hoſpitaliers, devint, au nom de l'Ordre, baile-engagiſte de la principauté de Morée. Il paraît avoir profité de ſon ſéjour à Clarence, capitale de ce petit Etat, pour y recueillir les matériaux de diverſes compilations dont il avait le projet d'enrichir la littérature de ſon pays natal. Pluſieurs de ces compilations nous ont été conſervées dans de magnifiques manuſcrits, juſqu'ici à peine étudiés; elles paraiſſent toutes offrir, pour nos études, une importance indiſcutable.

Ayant pu l'an dernier faire examiner avec ſoin l'un de ces manuſcrits, qui fait partie de la riche bibliothèque d'un grand ſeigneur madrilène, j'ai acquis la certitude qu'il contenait la verſion, ou tout au moins le remaniement eſpagnol d'une *Chronique de Morée*, différente de celles qu'ont publiées Hopf & Buchon & s'étendant, non plus ſeulement juſque vers 1260, mais bien juſqu'à la fin du XIVe ſiècle. Cent-vingt ans de l'hiſtoire de la Morée, ſur leſquels nous n'avions preſque aucun renſeignement, ſe trouvaient donc rendus inopinément à la lumière.

Conſulté par moi, votre Comité n'a pas héſité à décider la miſe en œuvre de ce texte intéreſſant: la langue dans laquelle il eſt écrit pouvant offrir quelque difficulté, M. Morel-Fatio s'eſt chargé de le traduire; c'eſt également lui que votre Comité vous propoſera d'aſſigner comme éditeur au nouveau volume, qui pourra prendre pour titre: *Cronica de Morea*. Comme

il peut être mis immédiatement ſous preſſe & imprimé ſans délai, il formerait, avec la première partie du tome II des *Itinera latina*, votre IV[e] diſtribution (1882).

Les *Poéſies de ſ. Louis*, ſuccédant aux *Teſtimonia de V Bello ſacro*, feraient également commencées, pour nous aſſurer contre tout accident, au cas où l'un des deux volumes dont je viens de parler ſubirait quelque retard imprévu.

Votre Comité eſpérait vous parler auſſi d'un autre projet, dont l'exécution aurait fait, j'en ſuis perſuadé, un véritable honneur à la Société : un texte français du commencement du XIV[e] ſiècle, texte de premier ordre, cité par des chroniqueurs du XVI[e], avait été retrouvé d'une façon inattendue. Le poſſeſſeur de ce manuſcrit nous en avait non ſeulement laiſſé eſpérer la copie, mais encore communiqué quelques fragments. Après un an d'attente, il s'eſt raviſé & je ne puis même, en publiant ces fragments, vous donner ici quelque idée de ce qu'eût pu être, entre les mains du comte de Mas Latrie, notre confrère, ce volume exceptionnellement intéreſſant. Eſpérons qu'une mauvaiſe volonté, que rien ne ſaurait juſtifier, ne ſera point éternelle, & que nous pourrons quelque jour enrichir de ce texte précieux notre ſérie hiſtorique.



V

PUBLICATIONS PATRONNÉES.

Il eſt probable que l'année 1881 ne s'écoulera point ſans que notre confrère M. G. Schlumberger faſſe paraître le *Supplément* & les *Tables* de ſa *Numiſmatique de l'Orient latin.*

Le tome I des *Archives de l'Orient latin* eſt achevé, ſauf la *Bibliographie* & les tables : j'en mets ſous vos yeux les bonnes feuilles.

Le tome II comprendra d'abord quelques travaux qui devaient paraître dans le tome I & qui ne ſe ſont point trouvés prêts à temps :

Le *Nicolaus de Huda*, du P. Neumann, le *Cartulaire de ſ. Lazare* du comte de Marſy, les *Deſſins* de Domenico dalle Greci, la *Captivité du ſeigneur de Dampierre*, par M. A. de Barthélemy, les *Inſcriptions latines* de M. Clermont-Ganneau, les deux derniers *Epiſodes des derniers temps du royaume de Jéruſalem*, par M. Röhricht.

Puis viendront les divers travaux dont je vous ai donné la liſte l'an dernier; enfin j'eſpère pouvoir y publier auſſi, avec d'autres articles intéreſſants, un recueil des chartes ſi importantes de Sainte-Marie Latine, récemment retrouvées à Palerme par le ſavant

chanoine Carini — un long extrait du *Liber bellorum Domini,* contenant la verſion latine d'un récit français perdu des croiſades de ſaint Louis — 900 vers d'un poème provençal du XIIe ſiècle ſur la première croiſade — & enfin un mémoire de M. A. Mordtmann accompagnant un plan de Conſtantinople au Moyen Age, œuvre entrepriſe par mes ſoins depuis de longues années & qui vient enfin d'être terminée avec un plein ſuccès.

Les *Archives de l'Orient latin*, qui vont devenir comme l'organe régulier de vos travaux, ſe rendront ainſi, je l'eſpère, dignes de l'intérêt que vous leur avez témoigné d'avance en les prenant ſous votre patronage.



GÊNES

IMPRIMERIE DES SOURDS-MUETS

RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library

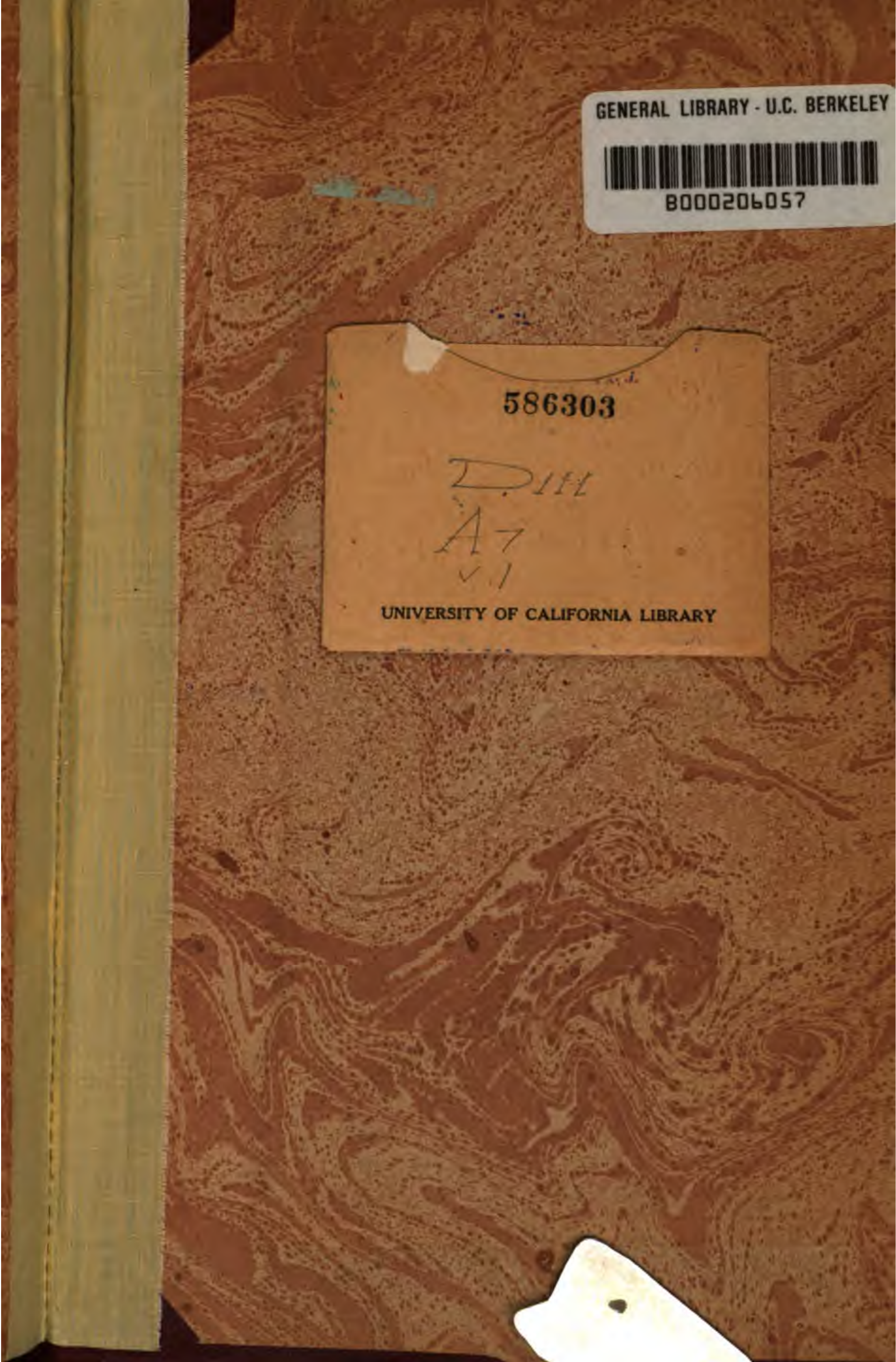
LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

JUN 8 1988		
AUTO. DISC.		
JUN 2 0 1989		
DEC 1 5 1990		
JAN 0 4 2006		

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD6, 60m, 12/80 BERKELEY, CA 94720



GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY
B000206057
586303
D111
A7
v.1
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY